ROMANIA

Volume 10

1881

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs.
WACE.

10e ANNÉE — 1881

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU

Reprinted with the permission of Librairie Honoré Champion Éditeur
JOHNSON REPRINT CORPORATION KRAUS REPRINT CORPORATION

First reprinting, 1966
Printed in the United States of America

UNA

VERSIONE IN OTTAVA RIMA

DEL LIBRO DEI *SETTE SAVI.*

III[1].

Resta da occuparsi del gruppo di novelle, che la nostra versione inserisce tra il racconto del settimo Savio (*Puteus*) e quello del Principe (*Vaticinium*), a cui finalmente gli astri permettono di riaprire la bocca. Qual giudizio sia da portare complessivamente di questo gruppo, s'è visto di già; abbiamo a fare con una giunta arbitraria e malaccorta[2]; se propriamente del rimatore, o invece d'un prosatore di cui egli si contentasse di verseggiare alla peggio il dettato, convenne lasciar dubbio[3]. Il tempo, mettendo in luce nuovi documenti, risolverà forse la questione; per adesso le incertezze e le lacune nella storia del *Libro dei Sette Savi* sono ancor tante, che una più, una meno, vuol dire ben poco, e non aggrava punto la coscienza di chi è costretto a lasciarla sussistere.

Le novelle aggiunte costituiscon dunque un tutto qua dentro, e potevano forse costituirlo anche in un altro testo, ma non si trovan strette per nulla da una solidarietà di vecchia data. Però hanno un interesse individuale, anzichè collettivo. E ad una ad una bisogna quindi esaminarle, come nuove versioni di temi, qual più, qual men noto, sforzandosi di assegnare a ciascuna il suo posto nella famiglia sua propria.

1. *Onóra il padre e la madre.*

La serie comincia con tre racconti, che la matrigna c'infila senza mai interrompersi. Essi — particolarmente i due primi — hanno tra di loro

1. V. t. VII, p. 22 (n. 25) e 369 (n. 27).
2. Ib. p. 370.
3. Ib. p. 388.

strette affinità, tantochè dai moderni[1] se ne registrano non di rado le une accanto alle altre, o anche promiscuamente, le varianti molteplici. E ciò non senza ragione. Il tema fondamentale della triplice famiglia è realmente il medesimo. Genitori imprudenti abbandonano ai figli o alle figlie, ammogliatisi o andate a marito, l'intera loro sostanza. Più o men presto si vedono rimunerati colla più nera ingratitudine, ridotti a mancar d'ogni cosa, maltrattati. Ma alla fine, o un miracolo celeste, o un rinsavimento prodotto da cause più umane, oppure anche un' astuzia, rendono ai poveri vecchi le cure e il benessere, a cui hanno diritto.

a. Il figlio ingrato.

Un ricchissimo e savio borghese di Ravenna, vedovo da cinque anni, ha un unico figliuolo, ben educato, dell' età di vent' anni, al quale vuole dar moglie. Molti ambirebbero il parentado; ma il padre, anzichè accogliere le proposte spontanee, mette lui gli occhi sopra una giovinetta orfana e bella, che recherebbe in dote ben venticinquemila fiorini. La fa dunque richiedere ai parenti; sennonchè questi sono restii, temendo ch' egli stesso possa riprender moglie, sicchè poi, nascendo altri figliuoli, l'eredità abbia ad andar divisa. Un amico stretto del nostro borghese, in pari tempo congiunto della fanciulla, si mette di mezzo, proponendo alle due parti, che il padre faccia donazione d'ogni suo avere al figliuolo. Il partito è subito accettato, e le nozze si fanno con gran festa. — Passa un certo tempo, e viene alla luce un bambino. La puerpera, visitata in quell' occasione da molti, vuole dal marito la camera del suocero, la più bella e agiata della casa. Il suo desiderio è adempito, ed essa confina il vecchio in un' angusta soffitta, priva di focolare e miseramente arredata. Il poveretto sopporta pazientemente, e se ne sta lassù a tremare l'inverno, mentre i figli si godono il fuoco. Alla fine, ridotto a non avere neppur più mantello per uscire, prega il figlio di fargliene uno; ma la nuora, sollecita, non lascia, e gli dà invece un mantello del marito, logoro e stralogoro. Similmente, avendo egli dovuto chiedere una coltre, perchè l'antica non sta più insieme, costei lo rimanda con una schiavina tutta strappata, dov' era solito dormire un cane. A tanto si arriva, che l' infelice non osa nemmeno più presentarsi a tavola, e patisce anche la fame; e la nuora spietata, non contenta ancora, si duole aspramente col marito, perchè tolleri in casa cotesto vecchio stomachevole, che tosse sempre, e baciucchiando i bambini, li farà intisichire. Ha una casipola cadente: ce lo mandi a vivere con tre ducati l'anno, finchè la morte si ostina a non

1. Anche nella *Scala Caeli* di Giovanni Juniore, sotto la rubrica *Filii*, abbiamo, proprio di seguito, tutti e tre i racconti (f° 97 *a*—98 *a* dell' edizione di Ulma, 1480).

liberarli di tanto tormento. Il marito, debole, s'induce subito anche a questa nuova crudeltà. — Viene la pasqua; il povero vecchio, non avendo che mangiare, pensa d'andar a casa del figlio, che non gli negherà l'elemosina di qualche cibo. Ma il figlio, non appena egli bussa all' uscio, s'affretta a far riporre un grasso cappone, che già stava sulla tavola imbandita. Dopo di ciò lo si lascia entrare; lo si mette a sedere alla sinistra, e gli si danno solo certi brodetti, di cui nessun altro tocca. S'accorge egli bene come le cose stanno; e, mangiato alla peggio, riparte. Ora s'ordina di riportare il cappone. Ma il cappone è diventato una biscia, la quale, come si scopre il piatto, s'avventa alla gola dell' ingrato figliuolo, e minaccia di strozzarlo. Pianti dirotti della moglie. Un santo vescovo accorre con molto clero, e avuta la confessione del colpevole che gli si prostra dinanzi, manda per il padre. Questi accorre, e piange lui pure, vedendo il figlio a tal partito. Il vescovo gli dice, come sia rimesso in sua facoltà di liberarlo, oppur no. Il vecchio non tituba; toglie colle sue proprie mani il serpente dalla gola del figlio, e quindi abbraccia chi lo aveva così maltrattato. Nè per verità ha poi da pentirsene; il figlio da quel giorno, ravveduto e riconoscente, rimette in suo arbitrio ogni avere, e insieme colla moglie e coi figliuoli pone ogni studio nel servirlo e onorarlo fino alla morte.

Carattere distintivo di questo racconto è la catastrofe miracolosa, che ci conduce difilato a una fonte ecclesiastica. E difatti i più antichi riscontri ci son dati dal *Dialogus Miraculorum* di Cesario d'Heisterbach, *dist.* VI, *c.* 22[1], e dal *Liber Apum* di Tommaso da Cantimpré, *l.* II, *c.* 7, *part.* 5. Entrambi gli autori pretendono di narrare casi accaduti recentemente nelle parti loro. Colla versione di Tommaso pajono accordarsi due redazioni in antico francese, una rimata, del secolo XIII, un' altra prosaica, attribuita al XIV[2]. E ci s'accorda altresì, salvo qualche lieve differenza e qualche mutazione arbitraria[3], la versione compendiosa della *Scala Caeli*. Il fatto culminante, in una forma che in parte risponde a Tommaso, in parte a Cesario, fu raccolto anche nella tradizione orale dai Grimm, ed inserito nei *Kinder- und Hausmærchen*, al n° 145[4].

---

1. Cesario narra il fatto anche nelle sue *Omelie ;* ma di queste non ho a mia portata, nè l'edizione a stampa (Colonia, 1615), nè alcun manoscritto.

2. *Hist. litt. de la Fr.*, XXIII, 193. Qui si accenna altresì ad una *moralité*, intitolata *Miroir des enfanz ingratz*, con parole che non mi riescon ben chiare. [Cette moralité est en effet la mise en scène du conte en question. — G. P.]

3. Inclino a riguardare come mutazione arbitraria l'aver fatto che nell' ultimo episodio al figlio ingrato si presenti la madre, anzichè il padre. La cosa è peraltro motivata con affettuosa ingegnosità : « ... Tandem pauperes effecti, cum venisset mater ad domum filii *ut patris debilitatem ostenderet* et subsidium postularet » ecc. (Ed. cit., f° 98 *a*.)

4. [Ce récit se trouve aussi dans Étienne de Bourbon (édit. Lecoy de la Marche, Paris, 1877), n° 163 ; et plusieurs circonstances sont d'accord avec la

Anche la nostra redazione si presenta in condizioni analoghe a quelle della novella popolare : essa conviene in generale assai bene coll' esposizione di Tommaso, ma ha pur tratti che riscontrano invece con Cesario. Il mostro che s'avventa al figlio ingrato è una serpe, come nel *Dialogus Miraculorum*, mentre il *Liber Apum* e compagnia parlano d'un rospo; e questa serpe è metamorfosi del volatile riposto per non farne parte al vecchio, dovecchè presso il Cantimpratense il rospo fa la sua apparizione avviticchiato a cotesto volatile[1]. Il quale nel *Liber Apum* — noto la circostanza, sebbene di poco rilievo — è un' oca; nel *Dialogus Miraculorum* un pollo[2], più prossimo dunque al cappone nostro. E il pollo, al pari del cappone, è già imbandito quando il vecchio sopraggiunge; l'oca, in quella vece, sta arrostendo sullo spiedo[3].

Per certi altri tratti la nostra versione trova riscontro in individui più lontani della triplice famiglia, e particolarmente nel secondo ramo, di cui si verrà a parlare or ora. Vittima dell' ingratitudine è in Cesario la madre; in Tommaso, padre e madre ad un tempo; presso di noi il padre soltanto, come in tutti i rampolli degli altri due rami[4]. E si fa espressa menzione della sua vedovanza, come in più redazioni della *Houce partie*, cioè nella più ampia delle due che s'hanno in francese[5] e nelle tedesche[6]. La richiesta di panni da coprirsi deve pur essa procurarsi riscontri dagl' individui della seconda famiglia, pronti tutti quanti a fornirgliene. E da essi bisogna pure se li procacci la parte odiosa assegnata alla nuora.

Ma qui la rispondenza più degna di nota, perchè più specifica, è quella che l'episodio dell' allontanamento del vecchio dalla camera sua trova nella redazione tedesca dell' Hufferer. Lì pure il padre occupa « ain schœn kemnat » (v. 62). Trascorso un certo tempo, la nuora dichiara al marito che, dovendosi sgravare, proprio quella camera le è necessaria[7]. E il marito subito la contenta, e fa portare in un' altra

---

version italienne. Voy. encore Pauli, *Schimpf und Ernst*, n° 437, et *Archiv für slavische Philologie*, III, 215. — G. P.]

1. Rispetto a questi due tratti, la novellina popolare tramezza fra Cesario e Tommaso : l'animalaccio, a cui la punizione è commessa, è un rospo; ma il rospo si sostituisce, non s'aggiunge al volatile.

2. Un pollo anche nella novellina ; nella *Scala Caeli* una gallina.

3. Qui pure la novellina è con Cesario, non con Tommaso.

4. Anche la novellina parla solo del padre; ma siccome qui abbiam solo l'ultima parte della narrazione, non possiam dire che la madre rimanga positivamente esclusa ; chè anche presso Tommaso alla casa del figlio viene il padre soltanto.

5. Montaiglon, *Recueil général des Fabliaux*, I, 84; II, 1.

6. Von der Hagen, *Gesammtabenteuer*, II, 391 ; III, 729.

7. Questo tratto s'ha anche in un racconto edito dal Wright nelle *Latin Stories*, che risponde al nostro *Forziere* (n. 26 ; p. 28) : « Tertio vero anno positus fuit cum pueris super terram proximus pessimis, et quia uxor sua incepit

camera, che precede a quella, il letto e gli abiti del padre. Come poi è avvenuto il parto e trascorso il tempo del puerperio, la donna trova che il suocero anche lì dov' è ora la disturba, e pretende di aver bisogno pur di quest' altra camera. Così essa induce il marito a confinare il padre in un sottoscala.

Questi riscontri cogli altri tipi, potrebbero in parte provenire da contaminazioni; il narratore ha presenti anche quelli, poichè passerà poi subito a darcene una versione; ma, nè è probabile che così s'abbia a ritenere per tutti, nè, in ogni caso, la contaminazione si presta a spiegare i contatti promiscui con Cesario e con Tommaso. Bisogna conchiudere che la versione nostra fa capo ad una, distinta, nonostante le strette somiglianze, da quelle che questi due autori ci rappresentano. E Tommaso e Cesario hanno un bel pretendere di riferire un fatto recente: in realtà ci devono ricantare un esempio, che correva da un pezzo sulle bocche dei predicatori. Figuriamoci quante forme esso avesse dovuto assumere per effetto delle continue ripetizioni mnemoniche! Chè il tema dell' ingratitudine filiale, anche indipendentemente dalle opportunità del vivere quotidiano, s'imponeva alla trattazione, quante volte, spiegando il decalogo, s'arrivava al quarto comandamento: *Onora il padre e la madre.*

Insieme coi tratti che la versione dei nostri *Savi* ha comuni con altre, essa ne contiene taluni peculiari a lei. Così è cosa sua propria la localizzazione in Ravenna. Similmente qui solo vediamo il pentimento seguito da una pronta liberazione del colpevole. Nel *Dialogus Miraculorum,* nel *Liber Apum*, e nei loro parenti più stretti il tormento si prolunga per anni, durante i quali l'infelice va ramingo, mostrando di terra in terra il castigo e narrando il peccato, per ammaestramento universale. E Cesario non parla nemmeno espressamente di una finale liberazione, sebbene di certo le parole sue non la escludan neppure.

Un' altra nota caratteristica della nostra versione — questa meritevole di attenzione assai maggiore — sta in ciò, che cotesta liberazione è rimessa totalmente all' arbitrio del padre offeso, il quale, con nobilissimo tratto, non dubita un istante, e non dà luogo ad altro sentimento che la pietà e l' affetto paterno. Non so se abbiam qui una felice innovazione, oppure invece un' emanazione dal modello primitivo; alla seconda ipotesi condurrebbe il trovare qualcosa di simile in Cesario, dove la madre segue di chiesa in chiesa il carro su cui il figliuolo è trasportato ramingo « poenae ejus compatiens materno affectu. »

---

parere, oportuit eam cameram quam occupavit habere, et sub illo colore eum de camera ejecit. » Nessun dubbio che qui una tale espulsione non sia un' intrusione posteriore, dovuta al rimescolamento che continuamente avviene tra temi analoghi; la storia del racconto ce ne fa più che certi.

Soggiungo una riflessione generale. Considerando gli strettissimi rapporti tra questo racconto e l'altro di cui mi faccio ora a discorrere, non posso rattenermi da un forte sospetto, che in quello sia da riconoscere anche il prototipo dell' attuale. Che i due tipi provengano da un unico ceppo, par certo assai probabile. La vera differenza tra di loro si riduce alla catastrofe, miracolosa nell' uno, umana per sè stessa nell' altro, ancorchè spesso gli autori voglian pure vederci la mano guidatrice della provvidenza. Ora, se ci trasportiamo alle condizioni del pensiero medievale, si capisce molto bene la sostituzione del miracolo al fatto umano, non così bene quella del fatto umano al miracolo. Un predicatore dovrebbe, per crescere efficacia all' esempio, aver appiccicato alla narrazione, quale soleva ripetersi dai soliti recitatori di storie, una chiusa soprannaturale, che incutesse all' uditorio un più salutare terrore[1].

b. Il nipotino.

Ci fu a Roma un padre, che, come il precedente, dette ogni sua facoltà al figliuolo, raccogliendone il medesimo frutto. Questi « Di la sua bona camera a poco a poco lo discazone In simile maniera come l'altro feze » (st. 37); lo allontanò dalla mensa, relegandolo a mangiare in un angolo pan nero ed avanzi, quando, cogliendo l'occasione d'ogni minima vigilia, non lo teneva addirittura a digiuno; non lo degnò più d'uno sguardo, non gli ricambiò più neppure il saluto. Questo figlio snaturato ha un suo bambino di dieci anni, che ama invece teneramente il nonno, e ne è ricambiato di pari affetto. Il povero vecchio, venuto in bisogno d'un mantello e non osando parlare da sè, dice al nipote di domandarlo per lui. Il fanciullo non se lo fa ripeter due volte; minacciato dal padre, insiste; e colla sua importunità vince alla fine, se si può dir vincere l'ottenere un mantello tutto strappato, rifiuto d'un famiglio. Ma, ammaestrato da Dio, il bambino ripone quel cencio in una sua cassetta, e porta invece al nonno uno dei buoni mantelli del padre, nulla lasciando sapere a nessuno della sostituzione. Lo stesso processo si ripete per un pajo di calze, per una coltre, per un par di lenzuoli, e per « molte altre cose » (st. 59). Finalmente, un giorno che il figlio crudele sta giocando col bambino, vede cadergli a terra una chiave. Domanda, cosa mai egli tenga rinserrato; e n' ha risposta, che custodisce alcune cose destinate a lui. Aperta allora la cassa, il babbo trova tutti i cenci mandati al vecchio: questi il fanciullo riserba per lui e per la madre, quando saranno vecchi

1. [Cette opinion ne me paraît pas très probable. Le conte ici en question est uniquement constitué par le trait d'une bête immonde se substituant à la volaille que le fils a cachée et s'attachant à lui. Le préambule qui précède, et qui ne se trouve que dans certaines versions, a été sans doute, mais seul, emprunté au conte suivant. — G. P.]

essi pure. Rinsavito all' udire e al veder ciò, l'ingrato butta in acqua quei cenci, corre a gettarsi ai piedi del padre, ne ottiene agevolmente il perdono, e quind' innanzi, insieme colla moglie e la famiglia, lo tratta con riverenza somma.

Questo racconto nelle letterature volgari è diffuso più ancora dell' antecedente. Già si son menzionate le due redazioni poetiche in antico francese, designate col titolo di *Houce* od *Houce partie*[1]. Un' intitolazione corrispondente anche etimologicamente portano le altre due, menzionate pur esse e pur esse in verso, che incontriamo nella letteratura tedesca medievale : *Der kozze* e *Von dem ritter mit dem koczen*. Una versione italiana del principio del quattrocento possediamo in una tra le novelle del Sercambi messe in luce dal Gamba[2]. E altri novellatori parecchi di età più tarda ritrattarono il soggetto; in Italia il Lando[3], il Granucci[4]; in Francia il Le Monnier et l'Imbert[5]. E a tutto ciò son da aggiungere redazioni raccolte dalla bocca del popolo, o in forma prosaica, o in forma poetica[6].

Se da una di queste versioni dovesse derivare la nostra, le ragioni estrinseche porterebbero a cercare l'originale in quella del Sercambi, italiana e di poco anteriore, piuttosto che in qualunque altra. Giova veder subito chiaro in cotesta supponibile derivazione; non tanto per questo caso speciale, ma per mettere in sodo, se il Sercambi possa mai esser stato la fonte, da cui l'anonimo rimaneggiatore dei *Sette Savi* traesse in genere le novelle aggiunte al testo; chè, sopra dieci, ben quattro hanno riscontro presso il novellatore lucchese; proporzione che sorprende, se si riflette come solo una parte minima dell' opera sia nota finora.

Ebbene, l'emanazione dal Sercambi va esclusa senz' altro. Non dico ciò per il molto di peculiare che la versione nostra ci offre. Solo in essa il bambino sostituisce roba buona ai cenci che gli son dati per il nonno, e questi cenci ripone; nelle altre egli non fa invece che dimezzare o voler dimezzare il mantello o la coperta destinati al vecchio, col proposito di riserbarne una metà per la vecchiaja del padre[7]. E solo in essa gli oggetti

---

1. [Add. Waddington n° 4 (*Hist. littér.*, XXVIII, 194) et Ét. de Bourbon n° 161. Voy. aussi Pauli, n° 436, et les remarques de M. R. Kœhler, dans la *Jenaer Literaturzeitung* de 1878, art. 278, à propos d'une version grecque recueillie par M. Schmidt. — G. P.]

2. È la quinta tra le venti; nella ristampa del D'Ancona (Bologna, 1871), p. 38.

3. *Novelle di M. Ortensio Lando*. Lucca, Baccelli, 1851 ; p. 91.

4. *La piacevol notte e lieto giorno*. Venezia, 1574, f° 160 *b*. In realtà questa non è se non una copia peggiorata del racconto del Lando.

5. V. von der Hagen, *Op. cit.*, II, lvij.

6. Ib., p. lviij.

7. Nella redazione tedesca anonima, chi dimezza propriamente è il padre stesso ; il fanciullo, portata al nonno la mezza coperta, torna al babbo per

riposti o voluti riporre son molti, non uno solo. E così è proprio dei nostri *Savi* il modo come la catastrofe è introdotta : il giuoco, la chiave caduta, l'aprimento della cassa.

Sennonchè, là dove la redazione nostra si distacca da tutte le altre, nulla ci assicura che non abbia innovato di suo arbitrio. E così non mi dice abbastanza neppure il fatto che qui i maltrattamenti vengano unicamente ed esclusivamente dal figlio, mentre nel Sercambi istigatrice della perversa condotta è la nuora[1], e il figlio si mostra pur, poco o tanto, accessibile alla compassione. Questa potrebb' essere una novità introdotta per non ricalcare le orme battute nel racconto precedente; e non sarebbe fuor di luogo il pensare, che l'autore si fosse avvisto, ora almeno, come, sulla bocca dell' imperatrice, tutta intenta a persuadere il marito della reità di Stefano e della necessità di mandarlo a morte, la colpa del figlio dovesse anche negli esempi apparire quanto più grave si potesse, e come fosse un distruggere da sè una buona dose dell' effetto voluto ottenere, lo scaricarne una porzione qualsivoglia sopra spalle femminili.

Ma anche messi da parte questi dati come inservibili, resta sempre di che escludere la derivazione dal Sercambi. Questi, solo ed unico, intromette nell' azione una « fante, » assegnandole una parte, che va tutta a detrimento di quella del fanciullo; costei usurpa l'ufficio d'intermediaria tra il vecchio e il figliuolo, che per l'intrinseca necessità delle cose spetta invece al nipotino. Rispetto al quale sono da rilevare, e conducono anch' esse all' esclusione del Sercambi, vere concordanze tra la versione dei *Savi* e le tedesche. Sì in questa che in quelle fanciullo e nonno si portano un reciproco affetto; specialmente merita d'esser notato come nella tedesca anonima il bambino passi gran tempo col nonno derelitto[2] (v. 55 segg.), e gli venga portando « tutto quel che può di meglio, e dalla tavola e dalla dispensa; e talora trafugava un vecchio abito, e quello ancora recava all' avo. » Si confronti la versione nostra.

---

l'altra ; e, interrogato, che voglia farne, dà la solita risposta. In ciò s'ha manifestamente un' alterazione arbitraria dei dati primitivi.

1. La moglie nei *Sette Savi* appena si fa vedere. Una volta essa sgrida il fanciullo per l'importunità sua (st. 48), mostrandosi così in certo modo d'accordo col marito : « O, quanto al putino cridò la so madre ! » ; ma è un cenno fugacissimo. Altrove invece essa appare sotto un aspetto diverso affatto ; chè, dicendo il bambino al nonno, che infine poi la casa e la roba sono sue, interrogato da lui, chi gli abbia detto ciò, risponde (st. 58) : « Mia madre pui volte in chaxa à raxonato Queste parole : ora l'ài saputo. » Anche nella redazione tedesca anonima la moglie non prende parte attiva. Ma da ciò non sarebbe lecito dedurre nessuna conclusione ; chè gli accordi negativi dicon sempre poco; qui poi, nulla affatto.

2. Un' eco della stessa condizione di cose ci dà pure il riassunto, compilato non sappiam su qual testo, della *Scala Caeli :* « Filius filii eum compatiens frequenter eum visitabat. »

Un' altra concordanza con una delle versioni tedesche, meno attendibile peraltro perchè riguardante un concetto che potè riprodursi spontaneamente più volte, sta in ciò, che la condotta del fanciullo è rappresentata come un' inspirazione divina[1]. Non so se forse, in questo modo di metter le cose, sia da scorgere un indizio che, tanto al rimatore germanico quanto all' italiano, il racconto sia pervenuto attraverso ad una redazione ecclesiastica[2].

Qualche altra concordanza ci sarebbe da rilevare; ma non di tal genere da permettere induzione nessuna. E del resto ciò che importava di constatare s'è accertato di già: il modello del rimaneggiatore dei *Sette Savi* non è da riconoscere in nessuno degli esemplari segnalati finora; chè, come non lo si può vedere nel racconto del Sercambi, così per motivi analoghi, resi più forti ancora da considerazioni estrinseche troppo evidenti, non è lecito di ravvisarlo in nessuna delle altre redazioni.

Col Sercambi va avvertito, per conchiudere, un contatto peculiare, che resta per adesso inesplicato. La cassa, che ha tanta parte nei *Savi*, appare anche presso di lui, sebbene sia ben lontana dall' esservi messa nella stessa evidenza. Tagliato in due il *pelliccione*, il bambino « l'una parte misse in una cassa. » Nelle altre versioni il riporre rimane sempre allo stato d'intenzione; quando al medesimo stato non resti anche il dimezzare, com' è il caso nel più breve dei due *fabliaux* francesi[3].

c. Il forziere.

Un terzo padre dà ogni suo avere al figliuolo colle solite conseguenze; mal nutrito, servito peggio, vede in casa farglisi da ognuno il viso brusco. Essendone triste e sospiroso, un giorno gli è domandata la cagione da un carissimo compagno suo, già sconsigliatore non ascoltato dell' improvvida donazione. Dopo essersi un po' schermito, manifesta il suo cruccio. L'amico gli offre di andare a star con lui nella sua casa, dov' egli sarà padrone come fosse casa sua propria; se tuttavia non sa indursi a questo partito, faccia allora così. In più riprese si porti in camera diecimila fiorini, che gli saran dati da lui, e, ripostili in un certo scrigno, prenda a numerarli spesso, serrandosi dentro, tanto che quelli di casa se ne avveggano, e tutti se ne certifichino coi loro occhi. — Il

---

1. *Savi*, st. 45; 52-53; — *Der kozze*, v. 181-88 (von der Hagen, II, 396).
2. Anche il Lando, e dietro a lui il Granucci, entrano in schiera con loro. Lando: « Cui il fanciullo da divina virtù spirato » ecc.; Granucci: « Et egli quasi nuovo Daniel da spirito divino suscitato » ecc. Bisognerebbe sapere donde il Lando attingesse, per determinare se l'idea sia venuta a lui spontaneamente, o se gli sia stata data.
3. Montaiglon, *Op. cit.*, II, 5.

vecchio rende grazie della prima offerta, ma non l'accetta; accetta invece il consiglio, e lo manda a esecuzione. Una fantesca si accorge bentosto del suo numerar danaro, e ne dà avviso alla sua signora; essa ridice la cosa al marito; e tutti, venuti a spiare, vedono cogli occhi propri il mucchio dell' oro. La sera, alla cena, un buon cappone è messo dinanzi al vecchio. Questi, dopo alcuni giorni, riporta nascostamente i fiorini all' amico, surrogando ogni sacchetto con una pietra, in modo che il forziere abbia a rimanere ben grave; e alle pietre aggiunge una mazza, con su scritto :

Chi questa maza averà a trovare,
Con esa instesa se deza discopare [1].

(St. 83.)

Il figlio continua a circondare il padre di cure, non tralasciando frattanto di sollevare bene spesso la cassa per accertarsi del peso. Morto alla fine il padre, s'affretta ad aprirla; e trovate le pietre e la mazza, rimane solennemente scornato.

Per la bibliografia di questo racconto mi giova rinviare alle illustrazioni del von der Hagen alla 49ª narrazione della sua raccolta, e a quelle dell' Oesterley al nº 435 dello *Schimpf und Ernst*[2]. Si veda anche il Sercambi del D'Ancona, pag. 285, e l'*Hist. littér. de la France*, XXIII, 194.

Istituiti i debiti confronti, constato anche qui che la fonte immediata del rimaneggiatore dei *Sette Savi* rimane nascosta. Ci sono però sempre da notare dei rapporti. Considero come fortuito l'incontro parziale colla versione pubblicata dal Wright nelle *Latin Stories*, nº 26 (p. 28), che dà al vecchio un' unica figlia, come la nostra un figlio solo, mentre la pluralità dei figliuoli è costante nelle altre. In ciò i *Sette Savi* e il narratore anonimo del Wright si sono manifestamente dipartiti dalla forma primitiva. E una mera conseguenza di una semplificazione siffatta, e quindi un incontro fortuito del pari, vedo in ciò, che le due redazioni si accordano nel fare che il padre dimori col figlio o colla figlia, in luogo di avere anche una casa propria [3]. Ma non mi so indurre a ritenere cosa casuale che l'espediente, in cui consiste il nodo principale dell' azione, mentre è per solito rappresentato come un pensiero del vecchio padre, sia invece un consiglio dato da un intrinseco, come nella versione nostra, così nell' antica tedesca di Rüdiger von Hunthover[4]. Guardando bene,

1. Cioè *uccidere*.
2. *Schimpf und Ernst von* Johannes Pauli *herausgeg. von* H. Oesterley. Stuttgart, 1866. (Liter. Verein.)
3. Questa diventa inutile, una volta che non ci son più varii figliuoli che convenga raccogliere insieme, per farli tutti accorti del preteso tesoro. E superflua per questo rispetto, vuol esser soppressa per un altro come dannosa, in quanto, se il padre conserva una casa, non s'è dunque spogliato di tutto.
4. Von der Hagen, II, 401.

si scorge tra le due versioni un rapporto, che deve avere senza dubbio la sua ragion d'essere in un vincolo qualsivoglia di sangue.

E al gruppo, o ai gruppi, che si vengono così a stabilire, e che si contrappongono al tipo rappresentato e propagato dal *Libro degli Scacchi* di Giacomo da Cessoles, va pur riportata la variante riassunta, piuttosto che riferita, da Giovanni Juniore nella *Scala Caeli*[1]. Qui non è menzionata la circostanza, certamente originaria, dell' amicizia; ma il partito è preso per suggerimento altrui: «accepto consilio a quodam sapiente.» S'aggiungerebbe poi in questo caso un altro contatto coi nostri *Savi*: nel forziere, insieme colla solita mazza o maglio, son state messe delle grosse pietre. Va notata l'iscrizione del maglio: « In cuius cauda erat cedula talis tenoris: *De quest marcel sy' ensucat Qui per suos enfans s'est deseretat*. De isto marcello sit excerebratus qui pro filiis est exhereditatus. » Dalla lingua dell' iscrizione bisogna dedurre, o che Giovanni ebbe il racconto dalla tradizione orale della regione in cui viveva, oppure — e questa è l'ipotesi di molto più probabile — che la versione sua va ricondotta, direttamente o indirettamente, a una redazione provenzale smarrita.

Le due circostanze, del consiglio ricevuto — qui pure senza menzione dell' amicizia — e delle pietre nel cofano[2], occorrono altresì nella redazione, posteriore d'un buon tratto, del Pauli. Quanto all' iscrizione della mazza, essa mostra stavolta come per giungere al monaco tedesco il racconto abbia tenuto la via dell' Inghilterra: «darin stuond geschriben also in engelischer Sprach. Kunt und wissen sei aller welt » ecc. L'autore parafrasa probabilmente i quattro versi inglesi che si trovano pur riportati nella redazione latina pubblicata dal Wright, e che devon essere ben di sicuro traduzione di altrettanti versi francesi, messi loro in coda. Da ciò si deduce, e che la fonte immediata del Pauli potè anche esser redatta in latino, e che, risalendo più su, arriveremmo quasi di sicuro ad un testo francese.

2. *I tordi.*

Un artigiano, comperati al mercato nove tordi, li porta a casa alla moglie, femmina ghiotta e infiammata di lussuria, e le dice di cucinarli per la cena. Andatosene pei fatti suoi, la donna mette i tordi allo spiedo, e accuratamente li pillotta. Come son cotti, li leva dallo spiedo e li copre. Ma il marito tarda a ritornare; ed essa, non avendo tregua dalla gola, comincia a mangiare quattro tordi di parte sua, leccandosene poi le dita.

---

1. F° 97 *b* nell' edizione già citata di Ulma.
2. Stavolta con una giunta di rena.

Altri quattro riguarda come spettanti al marito; uno dunque avanza, e la donna pensa che il marito lo assegnerebbe a lei : tanto fa dunque che se lo prenda addirittura. Mangiato quello, la ghiottona considera che, dei quattro tordi che restano, il marito gliene darebbe due; e i due tordi prendono subito la via del suo stomaco. Ma adesso la sopraggiunge una gran paura dei rimproveri che le sovrastano, avendo mangiato sette tordi e lasciatine due soli. Per salvarsi, pensa di dire che i tordi son stati divorati dalla gatta; e, come corollario, si pappa anche gli ultimi due. Riflettendo quindi che il marito ritornerà affamato, s'affretta a mettere al fuoco delle fave. — Ritorna il dabben uomo; la gatta è prontamente accusata, e prontamente punita da lui con una buona salva di bastonate; e il poveretto deve poi rassegnarsi a sfamarsi colle fave. Di queste la moglie non tocca; invitata a mangiarne, risponde d'aver lo stomaco troppo « pieno di pene e di guai. » Il marito di buona fede crede che essa alluda con ciò al gran rincrescimento per il furto della gatta!

Questo nostro racconto è stretto parente del *fableau* « des Perdriz[1] » e della *mære* « von den Hasen[2]. » Per l'indicazione delle varianti posteriori si ricorra al von der Hagen (II. XVI) e al Montaiglon (II. 298)[3]. Il confronto mostra subito di gran lunga più prossime tra di loro la redazione tedesca e la francese, che non siano l'una o l'altra alla nostra dei *Savi*. E così anche le forme posteriori, in quanto almeno sono accessibili a me, stanno con quelle, non con questa. Dappertutto, salvo presso di noi, c'è di mezzo un prete od un giovane, invitato dal marito a mangiare in compagnia sua le pernici o le lepri; è lui che la moglie incolpa del furto. E in nessun' altra variante occorre quel calcolo curioso e caratteristico, che la ghiottornia suggerisce alla donna, e dal quale prende norma il suo divoramento. Insomma, le altre versioni son più complesse, e, anche indipendentemente da ciò, notevolmente diverse.

Abbiam dunque due tipi. Il tratto caratteristico che li distingue consiste nell' esser la colpa rovesciata sulla gatta, oppure invece su di un uomo. Sennonchè, mentre i due tipi ci si presentano schietti, quanto all' orditura, l'uno nei *Sette Savi*, l'altro nella versione tedesca e nelle redazioni più moderne, nell' antico *fableau* francese par di scorgere una contaminazione. È, come ho detto, il tipo più complesso che propriamente vi è messo in rima; ma l'autore conosceva pur l'altro, e se ne valse per arricchire d'un episodio la sua narrazione. Egli fa che il marito, tornato a casa e domandato conto alla moglie delle pernici, n'abbia in risposta, che le ha mangiate il gatto. Al doloroso annunzio montato in

1. Montaiglon, *Op. cit.*, I, 188.
2. Von der Hagen, *Op. cit.*, II, 145.
3. [Voy. encore Pauli, n° 364, et les rapprochements de M. Oesterley, qui indique des versions orientales. — G. P.]

furore, corre addosso alla donna, e le caverebbe gli occhi, se essa non s'affrettasse a gridare, che ha detto per celia, e che le pernici son lì coperte, perchè si conservino calde.

Quest' episodio è chiarito una giunta e da considerazioni intrinseche e da riprove estrinseche. Esso nuoce all' azione; chè la ritarda ed impaccia. E non è cosa consentanea alle intenzioni del tema, diretto a mettere in evidenza, insieme colla ghiottornia, anche l'astuzia femminile, che la donna cominci dal muovere un passo falso, in modo da doversi affrettare quanto può a ritrarre il piede. Poi, è chiaro che il marito, tentato d'ingannare una prima volta, sia pur che subito gli si dica di aver voluto celiare, non dovrebbe conservar più quella verginità di fede, che è necessaria perchè abbia dopo, senza un sospetto al mondo, a credere alla moglie, quando gli dice che il suo convitato scappa colle pernici.

Quanto alle ragioni estrinseche, sono ben semplici e chiare. Della gatta e di un primo tentativo d'inganno non fa menzione alcuna la versione tedesca, come neppure ne parlano le altre più moderne, che non dipendano esclusivamente dal testo in questione.

La redazione dataci dai nostri *Savi* rende così ragione di ciò che, senza di lei o d'una sua consanguinea, sarebbe un problema da risolvere. La contaminazione dei tipi analoghi è, come tutti sanno oramai, uno dei processi più comuni nella storia della novelle, dei canti epici, delle leggende, insomma, della narrazione in tutte quante le sue forme. Essa ha luogo spontaneamente e coscientemente, per via di inconscia associazione ideale e per proposito deliberato.

Riguardo all' antica versione tedesca, una cosa merita nota. L'autore ci si designa lui stesso come il *Vriolsheimer* (v. 130), cioè il Friulano. Ora, il nostro racconto deve, secondo ogni verosimiglianza, aver preso dalla Francia le mosse alle sue peregrinazioni. Però s'avrebbe qui un altro esempio per confermare un fatto poco avvertito e ragguardevole : la letteratura francese non penetrò solo per la via diretta dell' occidente nei dominii tedeschi; essa vi giunse talora anche dal mezzogiorno, mediatrice l'Italia.

3. *La prova degli amici* [1].

Un savio e ricco padre aveva un figliuolo amatissimo, che spendeva disordinatamente nel convitare compagni. Il padre amorevolmente lo riprendeva di cotesta eccessiva larghezza, che lo condurrebbe a rovina ; e il figlio si giustificava dicendo, che così egli si procacciava lode e gran

1. Mi permetto di sostituire, come più opportuno, questo titolo a quello di cui mi servii nella tavola dei racconti, che diceva, *Gli amici veri e i falsi*.

copia d'amici. Di ciò l'esperto vecchio era ben lungi dal convenire: a cotesto modo, piuttosto che amici, s'acquistan nemici, pronti a voltare il dorso appena manchino le feste e i banchetti; in sessant'anni di vita a lui è riuscito di acquistare un mezzo amico soltanto; ma provi prima gli amici suoi, e quindi questo mezzo amico, e veda cosa seguirà. Il giovane, di buon grado, e senza un dubbio al mondo quanto all' esito, consente a far la prova, mediante un espediente suggeritogli dal padre stesso. L'espediente consiste nell' ammazzare un porco, rinchiuderlo in un sacco, e quindi, calata la notte, andarsene col sacco sulle spalle a ciascun amico a richiederlo di ajuto per seppellire questo, che si dice essere il cadavere d'un uomo, che s'è avuto la disgrazia di uccidere. S'incomincia la prova dal compagno creduto più fido, il quale subito risponde con un rifiuto e coll' ingiunzione di partir subito da lui, che non vuol esporsi ad aver bando; e siccome il giovane, meravigliato, osa insistere, l'altro aspramente lo minaccia di denunziarlo, se non s'affretta ad andarsene. Risposte consimili danno ad uno ad uno tutti gli altri pretesi amici. Compiuto l'esperimento di costoro, il giovane ritorna al padre, che allora lo manda dal suo mezzo amico. Questi, sentendo bussare, s'affaccia; e udito essere il figliuolo dell' amico suo, senz' altro vien lui stesso ad aprirgli e lo introduce. Come poi gli è esposto il caso, va col giovane nel giardino, scava una fossa, vi depone il sacco, lo copre, e sopra, per dissimularlo, pianta dei porri. Condotta a termine l'opera, il giovane se ne ritorna a casa al padre suo. E il padre ancora non si ferma a questa prova. Per suo volere il figlio si ripresenta dopo qualche tempo all' amico, richiedendolo insolentemente del pagamento d'un immaginario credito paterno. L'amico sa bene di non dover nulla; pur si contenta di rispondere con bei modi, che farà ragione col padre, e ciò che deve darà. E non si lascia scappar la pazienza neppur quando il giovane ritorna a lui una seconda volta a ripetere la richiesta, e neppur quando una terza, non pago d'insolentire a parole, gli dà « un gran bufeto », ossia una ceffata. Al vedersi così stranamente retribuito del segnalato servigio da lui reso, quell' uomo dabbene si contenta di rispondere: Per male che tu operi, non mi farai già cavare i porri dalla fossa! Ritorna il giovane al padre, e gli dichiara che quind' innanzi non terrà più i modi usati, e si conformerà in tutto a' suoi consigli. Il padre lietamente lo abbraccia; e quindi, andato a ringraziare il compagno e a raccontargli tutto il fatto, rallegra non poco lui pure: non perchè egli veda sè tratto da un pericolo, ma per il rischio che correva il giovane, se l'omicidio fosse stato reale, e per l'affanno del padre, e perchè gli è di consolazione il vedere il figlio dell' amico ridotto così all' obbedienza paterna.

Colla mia esposizione ho ricondotto dinanzi ai lettori una conoscenza ben vecchia. Si tratta d'un racconto, che, in una forma considerevol-

mente diversa, fu noto anche alla Grecia antica, la quale attribuì un esperimento consimile ad Alcibiade [1]. Le varianti del medio evo occidentale ripetono la loro origine da un prototipo arabo [2]; e, almeno almeno le più, la ripetono attraverso alla *Disciplina clericalis* di Pietro Alfonso. Delle numerosissime versioni s'ha l'indicazione presso l'Oesterley, *Gesta Romanorum*, p. 733. Si veda altresì la nota dello Schmidt alla *Disciplina*, p. 95, quella del Kurz all' *Esopo* del Waldis, II. 114, del D'Ancona al Sercambi, p. 277; cf. p. 293.

Non è qui del mio assunto l'indagare la natura dei rapporti tra tutte queste varianti e il tentare di ricostruirne l'albero genealogico. A me convien solo di cercare, qual posto spetti alla versione nostra. Una circostanza vien subito a collocarla vicino a Pietro Alfonso, e per conseguenza al capostipite, più che molte tra le sue consanguinee. Nel testo di Pietro, ai cento amici che il figlio crede di possedere, il padre ne contrappone per parte sua un mezzo: « Ego quidem prior natus sum, et unius medietatem vix mihi acquisivi. » Questo mezzo amico, *dimidius amicus* com' è detto poi, nella maggior parte delle versioni staccatesi dal ceppo della *Disciplina* [3] è diventato un amico addirittura, mentre per la *Disciplina* un amico intero è una mosca bianca, un privilegio toccato a pochissimi, talchè il padre stesso può solo parlarne per udita. Orbene, la versione nostra ha il mezzo amico [4]. Insieme con lei lo hanno le due antiche redazioni spagnuole: quella contenuta nei *Castigos e Documentos del Rey don Sancho*, c. XXXVI [5], e l'altra, un poco più tarda, del *Libro de Patronio* o *Conde Lucanor*, c. XLVIII [6]. Tra le redazioni posteriori alla nostra che mi trovo avere alla mano, rilevo il mezzo amico in una, alteratissima per altri rispetti: in quella delle *Ore di Ricreazione* di Lodovico Guicciardini [7].

Un altro tratto caratteristico della versione nostra sta nelle prove ulteriori a cui è sottoposto il mezzo amico paterno; qui ci scostiamo da

---

1. Polieno, *Stratagemmi*, I, 40, 1.
2. Delle due varianti arabe che ci son fatte conoscere, l'una dalla traduzione del Cardonne, *Mélanges de littér. orient.*, I, 78, l'altra del Freytag, *Arabum proverbia*, I, 119, questa seconda ha speciale analogia col racconto di Polieno.
3. Il mezzo amico rimane bensì nelle semplici interpretazioni: non solo nella fedele *Discipline du clergié*, ma altresì nel *Chastoiement*.
4. Ecco di nuovo il Sercambi colla sua duplice versione, nov. VI. delle venti pubblicate dal Gamba e I. tra le dodici spigolate dal Minutoli nella *Cronaca* (ed. D'Anc. p. 44 e 189), escluso affatto dal poter passare come fonte dei *Sette Savi*. Lo escluderebbero del resto anche altre circostanze, oltre a quelle che risultano sotto dai confronti spagnuoli; questa, per esempio, che presso il novelliere lucchese si vuol sbarazzarsi del preteso cadavere portandolo al fiume, anzichè sotterrandolo.
5. *Escritores en prosa anter. al siglo XV*, p. 157.
6. *Ib.*, p. 418.
7. P. 116 dell' ed. di Anversa, 1583.

Pietro Alfonso e dal suo seguito [1]. Ma la Spagna ci somministra di nuovo il riscontro. Anche nel *Patronio*, sotterrato il sacco nell' orto, l'amico « puso las coles en el surco así como de ante estaban »; circostanza che risponde al nostro piantar porri sulla fossa. L'indomani, per comando del padre, il giovinetto è costretto suo malgrado a litigare col benefattore e a dargli « una puñada en el rostro, la mayor que pudiese »; avuta la quale « el home bueno », proprio come presso di noi, « díjole: A buena fe, fijo, mal feciste; mas dígote, que por esto nin per otro tuerto non descubriré las cosas del huerto [2]. »

Nei *Castigos*, secondo il più antico dei due manoscritti che servirono all' edizione del Gayangos, il racconto ha, quanto all' orditura, la forma più semplice della *Disciplina*; e non è improbabile che l'autore lo redigesse così. Comunque, nell' altro codice troviamo invece una forma ampliata, che corrisponde a quella del *Patronio*, pur non confondendosi con quella, nè dovendosene, pare, dir derivata [3]. Lì pure, sotterrato il sacco in un solco di cavoli, il mezzo amico « tornó á plantar las coles encima, en manera que non parescia que y estoviese otra cosa alguna. » Egli tiene il giovinetto celato presso di sè quella notte, e solo l'indomani lo rimanda a casa, dopo essersi assicurato che «non habia bollicio por la villa, » e dopo aver parlato col padre. Questi, la domenica successiva, convita tutti i pretesi amici del figlio e il suo mezzo amico; e durante il pasto ordina al figliuolo « que se llegase á aquel su medio amigo, e le diese una bofetada en las barbas ante todos los que y estaban. » Il giovane, per quanto rilutti e pianga e dica di voler piuttosto morire, è alla fine costretto a obbedire. E il mezzo amico, ricevuta la « palmada en el rostro, » gli dice soltanto : « Aunque me dés otra á tuerto, sin derecho, nunca se descobrieran las berzas del huerto. »

Questa risposta par riscontrare ancor più esattamente colla nostra che quella del *Patronio*. Ma non so attribuire importanza all' accordo, per la ragione che le *cosas* dateci dal *Patronio* nella stampa del Gayangos, mi pajono una lezione molto sospetta; leggerei *coles*, a quel modo che qui abbiamo *berzas*. Tanto meno si può dar valore al riscontro tra il *gran bofeto* che il giovane dà all' amico paterno nei *Savi* e la *bofetada* dei *Castigos*. Quando mai si volesse cercar di determinare, con quale delle due redazioni spagnuole abbia parentela più prossima la nostra, meriterebbe forse maggior considerazione il fatto, che in esse, come nel *Patronio*,

1. Al primo esperimento si fermano anche le varianti arabe menzionate sopra.
2. Si noti la rima, *tuerto*, *huerto*.
3. Dico ciò, perchè la versione ampliata dei *Castigos* non contiene un ulteriore incremento che il racconto ha nel *Patronio* dopo l'episodio dello schiaffo. Ora, sembra un po' difficile che il rimaneggiatore, una volta messosi ad amplificare, volesse escludere quest' altra giunta, se l'avesse avuta nel suo modello.

l'animale ucciso e messo nel sacco è un porco, anzichè un vitello, qual è nei *Castigos* ed anche nella *Disciplina*. Il porco in luogo del vitello è peraltro comune anche a molte altre versioni; e di ciò pure sarebbe da tener calcolo.

Peculiare ai *Savi* resta la insistente richiesta di pagamento di un debito immaginario, che serve come di preludio alla ceffata. Il *motivo* per sè non è punto insolito; ma non lo vedo introdotto in altre varianti di questo tema. Riman sempre il dubbio, se la giunta si deva al rimatore, o ad un suo originale.

Sia quel che si voglia, qui pure non sembra potersi riconoscere come fonte immediata della narrazione in rima nessuna tra le redazioni conosciute: chè, dal riguardar come tale, sia l'una, sia l'altra delle spagnuole, bastano a distoglierci anche solo le considerazioni d'ordine esteriore. Ma la stretta parentela con loro è un fatto di molto interesse, e basta ad assegnare alla versione nostra un posto discretamente cospicuo nella genealogia di tutta la stirpe. Per meglio determinare questo posto sarebbe necessario di stabilir prima i rapporti delle redazioni del *Patronio* e dei *Castigos* con quella della *Disciplina*. Derivano esse da quest' ultima, o ne sono indipendenti? Il vederci trasportati in un paese, dove la letteratura volgare romanza e l'arabica si trovavano in contatto, e più, la conoscenza positiva dell' arabo, che, se non all' autore dei *Castigos*, non sembra potersi negare a quello del *Patronio*, a D. Juan Manuel, costituisce una presunzione d'un certo peso in favore dell' indipendenza. Un argomento in contrario, quanto almeno al *Patronio*, parrebbe di avere in ciò, che il racconto da noi studiato si mostra ivi contaminato con quello, che presso Pietro Alfonso gli tien dietro immediatamente. Nella versione di D. Juan Manuel il padre del giovinetto mandato di porta in porta col porco sulle spalle, oltre al mezzo amico, possiede anche un amico intero, in cui fedelmente si riflette il mercante di Baldac, ch' è l'esempio d'intera amicizia addotto nella *Disciplina*. Ma per valutare al giusto questo argomento si richiederebbe il confronto delle fonti di Pietro Alfonso; però s'ha qui un problema, che aspetta la sua soluzione dagli studi orientali.

4. *Scevola.*

Dell' esempio poco opportunamente recitato da Lentulis, a nulla gioverebbe che si desse qui il sunto; bensì sono da rilevare le peculiarità. È la storia di Muzio Scevola, taciuto peraltro il nome del protagonista, che qui è detto semplicemente « un giovene molto ardito », e quello altresì del « signore » o « inperiere », che ha stretto Roma d'assedio. Dinanzi al senato il giovane tiene un discorso di ben cinque ottave;

dice, tra l'altre cose, di voler fare come il buon pescatore, che mette l'anguilla per pigliare un pesce grosso; o come il mercante, che arrischia un fiorino per guadagnarne centomila. Son paragoni che dovevan correre ben spontanei alla bocca in una città tutta dedita ai commerci e alla pesca qual' era Venezia; però s'avrebbe qui di che confermare, se ce ne fosse bisogno, quanto si disse riguardo alla patria dell' autore.

Il « canzeliero » del Porsenna anonimo è vestito d'un manto d'oro e sta giocando a scacchi; poc' anzi aveva giocato col suo signore, e per ciò si trovava « in sezo ... molto degno ». L'annunzio che altri giovani assai — cinquanta, in luogo dei trecento di Livio — hanno giurato la morte dell' assediatore, è profferito siccome minaccia, non quasi in ricompensa del perdono, che qui è concesso soltanto dopo al coraggioso giovane.

5. *La gara delle tre mogli.*

Tre mogli di cattivi costumi mettono un pegno, assegnandolo in premio a quella di loro, che faccia al marito [1] la più bella beffa.

Una delle tre — il caso è lubrico, e difficile da raccontare — si finge malata. Venendo a casa il marito, essa grida che muore, e fa ch' egli corra a chiamarle maestro Teofilo, che è un medico col quale la donna aveva già prima preso accordo. Il medico precede il marito, ed è nascosto in una camera attigua. Al marito la moglie dice poi che il medico l'ha riconosciuta gravida, e che, in grazia della gravidanza, le è nata « asai renela » sulla schiena. Ne guarirebbe, ha detto il medico, fregando la sua schiena con quella del marito; ma a un rimedio siffatto non s'indurrebbe mai a ricorrere, se lui, troppo curioso di guardare dove meno dovrebbe, non si lasciasse prima bendar gli occhi. Il credenzone consente d'ottima voglia; si sveste, è bendato, e, distesosi boccone su d'una panca, giunge dorso a dorso colla moglie, che s'è spogliata alla sua volta. A un cenno della donna, esce ora fuori il medico, e, spogliato lui pure, si acconcia sopra per terzo, senza che il marito di nulla s'avvegga. Il poveretto si lascia stropicciare la schiena, non senza dolersi del peso e del gran dimenìo; ma i lamenti non gli fruttano se non una giunta di rimproveri. A un tratto egli si sente tutto infradiciato, e si mette a gridare; la moglie dice di aver in mano un unguento, che la risana. Come il medico ha compiuto il lavoro suo, si nasconde di nuovo, e marito e moglie si rizzano. Il marito confessa che l'odore dell' unguento gli dà un desiderio, che si vergogna di palesare. La donna

1. Al marito, non è detto espressamente; ma ciò solo per la malaccortezza del rimatore.

risponde che, abbia poi l'unguento l'odor che si vuole, per virtù sua lei si sente guarita di già : si stropicci i denti con esso, e diventeranno più bianchi della neve.

La beffa della seconda donna è quella ben conosciuta dell' albero incantato. La moglie conduce a diporto il marito in un prato, dove c'è un bel melo. Desinano sotto i suoi rami ; e dopo il desinare la donna manifesta la voglia di montare sull' albero. Il marito non ci si oppone ; essa monta, e quand' è su si mette a sgridare aspramente il poveretto, come se avesse fatto venir lì la sua ganza, e stesse trastullandosi vituperosamente con lei. Dopo aver gridato, scende minacciosa. Il marito non sa capir nulla ; e alla moglie che chiede, dove sia andata la meretrice, risponde sinceramente di non aver visto in quel giorno nessuno sul prato, nè toccato altra donna che lei. La moglie mette innanzi l'idea che l'albero possa essere incantato ; tuttavia non crederà, se non quando il marito ci monti, e a lui pure accada il medesimo fenomeno. Monta l'ingenuo ; la donna fa venire un suo drudo e con lui si dà sollazzo sotto gli occhi del marito stesso, che non osa fiatare, e disceso e interrogato, dice di aver visto cose, che punto non gli sono piacciute. La moglie conchiude che proprio l'albero dev' essere incantato.

La terza moglie fa trovare la casa acconciata come una taverna, quando il marito se ne ritorna dalla piazza per desinare : frasche e cerchio sull' uscio, tavole molte e bevitori, gente che serve, altri che attendono a girare grandi spiedi ; per compimento poi della scena, lei a letto con un cotale. Il marito la ingiuria acerbamente ; ma tre « conpagnoni » gli saltano addosso, lo bastonano e lo caccian fuori. Egli allora va per i parenti della moglie ; sennonchè costei sbarazza intanto ogni cosa, sicchè al ritorno è trovata in casa sola soletta. Il povero becco rimane smarrito ; la moglie gli dà del vaneggiatore ; i parenti ritengono ch' egli abbia, o scambiato uscio, o sognato quanto pretende di aver visto, e se ne vanno pei fatti loro ; egli stesso finisce per persuadersi di aver preso una casa per un' altra.

Le molteplici versioni di questo triplice racconto sono passate in rassegna dal Liebrecht, in uno scritto pubblicato nella *Germania*, 1876, p. 385-99, col titolo *Von den drei Frauen*[1]. L'accurato lavoro del dotto professore di Liegi semplifica e agevola d'assai il compito mio.

La redazione nostra non combacia propriamente con nessuna nelle segnalate ; ciascuna delle tre burle che la compongono trova riscontro in una o più varianti, ma tutte e tre in una sola, no. E presso di noi non

1. [Réimprimé dans : *Zur Volkskunde* (1879), p. 124-140. Il faut joindre aux récits recueillis par M. Liebrecht le n° XLI des *Comptes du Monde adventureux* (éd. Lemerre, Paris, 1878, t. II, p. 54), où ne se trouve d'ailleurs aucun des trois traits des *Sette Savi*. — G. P.]

s'incontra neppur una delle beffe che occorrono nelle redazioni oltramontane, se da queste s'eccettui la sola *Gageure des trois Commères* del Lafontaine.

La prima beffa ha riscontro unicamente in una delle versioni che il Pitrè raccolse su bocche siciliane, e precisamente in quella di Borgetto, accennata nella raccolta delle *Fiabe*, e comunicata poi in forma più diffusa al Liebrecht, che ne lo aveva richiesto [1]. Il rapporto è di parentela, non di identità; e per esso si rannodano simultaneamente alla nostra due delle beffe della variante siciliana, la seconda e la terza. S'abbia qui ritradotto dal tedesco il sunto di entrambe.

Il mal di corpo. La seconda donna accusa un forte mal di corpo, e il medico mandato a chiamare e già d'accordo con lei, attribuisce il male ad una bestia velenosa annidatasi nella sua matrice, che bisognerebbe cavar fuori con un certo arnese; c'è peraltro il pericolo che l'arnese rimanga dentro senza ottenere l'intento. Nè il marito, nè il compare lì presente, nè altri chicchessia vuol prestarsi alla pericolosa operazione, sicchè alla fine si ci decide il medico stesso. Egli comincia dal farsi stender dinanzi una rete; poi dà delle candele accese da reggere al marito e al compare; quindi va e viene più volte, mormorando formole magiche; e alla fine, unto l'arnese con olio e messolo al debito posto, conduce a buon termine l'operazione. Quando lo sciocco marito vede così cessato il mal di corpo della moglie, esclama: « Se non fosse stato per l'oglio, l'avrei presa per una fottuta bella e buona [2]. »

Tre un sull' altro. La terza donna concerta con un mugnajo suo amico, ch' egli si vanti in presenza del marito di una forza straordinaria. Il marito si vanta ancor di più, e allora si conviene di venire alla prova. Il mugnajo si dice pronto a sollevare tre sacchi di farina messi un sull' altro, sopra il marito boccone, sopra ancora il garzone del mulino, poi sopra a tutto ciò la moglie supina. Disposta ogni cosa nel modo indicato, il mugnajo monta sopra alla donna e si trastulla con lei, fingendo di fare grandi sforzi; alla fine si dichiara incapace di eseguire il vanto, e si riconosce vinto [3].

I rapporti sono evidentissimi: la beffa nostra ha comune colla prima tra queste due il malore, il medico, il suggerimento d'uno strano rimedia; colla seconda, l'accatastamento del marito, della moglie, dell' amante; con entrambe la sostanza del giuoco; e ci sarebber da rilevare altri contatti, se non paresse superfluo. Ora, trattandosi di narrazioni inquadrate nella medesima cornice, nessun dubbio che le relazioni non-

1. *L. cit.*, p. 394.
2. Questa esclamazione è riportata testualmente in italiano dal Liebrecht.
3. [Ce conte est identique au fableau français *Du Prestre et de la Dame*, Méon, IV, 181; Montaiglon et Raynaud, n° LI. — G. P.]

chè esser casuali, possano nemmeno essersi prodotte attraverso a complicati meandri. Ciò che s'avrà a dire or ora anche a proposito della nostra seconda beffa aggiungerà ancora qualcosa alla certezza. E del pari non sembra possibile che i due racconti siciliani risultino da una scomposizione del nostro ; son troppo nettamente e sostanzialmente distinti per dar luogo a una tale ipotesi [1]. Sicchè non resta che di ritenere il racconto nostro contaminazione degli altri due ; il che val quanto supporre che entrambi occorressero di già in una redazione della *Gara* più antica dei nostri *Savi*, e non ancora ritornata a galla, se pure non sommersa per sempre.

Qualche poco di somiglianza si può anche rilevare col secondo dei tre rami della *Gara* nella variante russa fatta conoscere dal Rudjenko [2]. Ma non oserei escludere che qui l'analogia possa esser meramente fortuita.

Anche la seconda beffa, la nostra redazione l'ha comune colla variante di Borgetto ; inoltre, coll' elaborazione di gran lunga più elegante che il tema abbia avuto, cioè colla *Gageure* del Lafontaine. Ma gli è soprattutto qual narrazione isolata che *l'albero incantato* è ampiamente diffuso, occorrendoci, del pari che nell' occidente, altresì nell' oriente. Appunto con queste versioni non aggiogate giova confrontare la nostra quanto alla peculiarità del contenuto ; chè, la tradizione di Borgetto ci dà una forma troppo palesemente alterata, tanto da esserne scomparso, per cedere il posto ad una finestra e a un par d'occhiali, l'albero stesso, in cui risiede l'anima del racconto [3] ; e quanto all' esposizione del Lafontaine, si modella manifestamente e dichiaratamente su quella che abbiam dal Boccaccio come ultimo incidente della novella di Lidia e Pirro (VII, 9).

La nostra versione non dipende invece per nulla dal *Decamerone ;* bensì, misteriosamente s'accorda, meglio che con altre, colla variante accolta in qualche redazione delle *Mille e una notte* [4]. Così l'andata al giardino della Lidia boccaccesca è un semplice uscire a prendere un po' d'aria ; la donna dei *Savi* e quella delle *Mille e una notte* conducono i mariti al prato o alla vigna per darsi buon tempo : una coppia ci desina, un' altra ci si trattiene perfino parecchi giorni. Poi — e questo importa assai più — presso il Boccaccio l'amante è scopertamente col marito e colla donna ; nelle altre due redazioni esso esce fuori solo quando il becco

---

1. Ci si opporrebbero anche le varianti indipendenti, che, per quanto mi dicono reminiscenze confuse — il Liebrecht non dà indicazioni in proposito — esistono della prima beffa. Una certa analogia c'è colla novella dell' appiccicamento della coda presso il Boccaccio (IX, 10).

2. *Fiabe della Russia meridionale ;* Liebr., *l. cit.*, p. 397.

3. [Un fableau français, publié dans le t. III (n° LXI) de Montaiglon et Raynaud, *Du prestre ki abevete*, remplace, à peu près comme le conte sicilien, l'arbre enchanté par une porte et le trou d'une serrure. — G. P.]

4. *Notte* 898 ; t. XIV, p. 79 dell' ed. di Breslavia.

è sull' albero, e sparisce di nuovo al suo discendere. Comparsa e scomparsa avvengono nei *Savi* in maniera inesplicata; ma appunto questa oscurità sarebbe da prendere come indizio di originarietà quand' anche non avessimo la riprova dell' accordo colla versione orientale; e diciamo anzi, colle versioni orientali; giacchè in ciò conviene colle *Mille e una notte* anche la variante del *Bahar-Danusch* [1]. La concordanza di maggior rilievo è questa peraltro, che nelle *Mille e una notte* e nei *Savi* la donna stessa si fa prender dal capriccio di salire sull' albero; e vi sale la prima, e pretende di vedere il marito farle oltraggio con una femmina immaginaria. Altrimenti il Boccaccio. E qui pure la considerazione interna delle cose non mi lascia dubitare che la forma originaria non sia quella dei *Savi* e delle *Mille e una notte*, e di chi va con loro.

Ho istituito il confronto col Boccaccio, perchè è nel testo suo che a priòri si sarebbe potuto sospettare con molta verosimiglianza l'originale dei *Savi;* ma quanto ho detto di lui vale senza modificazioni per la *Comoedia Lydiae* di Matteo da Vendôme [2] (l'attribuzione mi par ben fondata), che il novelliere certaldese ha seguito ben dappresso dal principio alla fine della sua novella, non nell' episodio dell' albero soltanto. Sicchè l'introduzione dell' albero incantato nell' occidente risale per lo meno alla fine del secolo decimosecondo. Se non fu importato più d'una volta, cosa di certo possibilissima anch' essa, bisogna ritenere di necessità che giungesse tra noi in una forma molto somigliante a quella delle *Mille e una notte;* l'accordo tra queste e i nostri *Savi* costituisce la dimostrazione. E si badi : una tal forma è quanto mai adatta a renderci ragione della genesi della *Comoedia Lydiae* nella mente di Matteo da Vendôme o d'un suo autore [3]; la *Comoedia* ha l'aria d'un ampliamento del racconto orientale, procurato mediante l'introduzione di elementi estranei.

Qual è difatti il motivo fondamentale della *Comoedia?* Un giovane mette certe prove solenni, da eseguirsi sul marito, come condizione imprescendibile del suo cedere alle istanze di una donna, al cui amore non crede abbastanza. Nelle *Mille e una notte* l'inganno dell' albero è similmente l'adempimento di una condizione posta alla sua dama da un amante, che ha dichiarato netto di abbandonarla, se essa non trova modo di far con lui all' amore in presenza del marito. Si arricchisca un po' il quadro coll' inserzione di nuove prove, lasciando sempre al

1. Dunlop-Liebrecht, p. 243.
2. Du Méril, *Poés. inéd. du m. â.*, p. 353.
3. Veramente le sue parole porterebbero ad ammettere la seconda alternativa :

Invide qui palles, negat hic cornicula risum :
Qui nitet his plumis est meus ille color.

Ma è da riflettere che i poeti latini del medio evo ripongono pressochè tutto il loro vanto nella forma; però Matteo poteva benissimo parlar così, quand' anche si fosse contentato di rivestire a nuovo un modello non suo.

fatto dell'albero il posto culminante, ed avremo l'orditura di Matteo. Al quale par anche d'intravedere donde possa esser venuta l'idea di quegli altri esperimenti: dai *Tentamina* dei *Sette Savi*, o da qualcosa di simile. La somiglianza tra l'uccisione dello sparviere e quella del levriere conforta il sospetto.

Ma torniamo a noi. Non credo probabile che all' autore dei nostri *Savi* sia da attribuire l'introduzione della novella dell' albero nella *Gara delle tre mogli*. Già per sè la cosa non è verosimile; un argomento d'altro genere lo aggiunge il fatto, che il racconto trova posto anche nella *Gageure* del Lafontaine. Questi nell' esposizione segue, come ho ricordato, il Boccaccio; ma sarà mo caso ch' egli abbia messo la mano sopra un tema, che già molto tempo innanzi appariva nel quadro? L'ipotesi più verosimile par ben essere che il novelliere francese conoscesse una versione della *Gara*, dove appunto l'albero avesse luogo; nè cotal versione furono i nostri *Savi*, no di sicuro!

Eccoci ora alla terza beffa. Essa pure ha riscontro nelle varianti popolari siciliane; stavolta peraltro in quelle di Palermo (*Li tri burli*) e di Cerda (*Li tri cumpari*), non nella solita di Borgetto. E accanto alle versioni orali, ne abbiamo una versificata e scritta da oramai quattro secoli, che costituisce il canto XXV del *Mambriano*. Al Liebrecht è sfuggito che il Cieco da Ferrara avesse ragione di figurare nel suo studio; ma l'*Historia nova di tre donne che ogni una fece una beffa al suo marito per guadagnare uno anello*, di cui egli riporta il titolo dal Pitrè e che questi notò stampata ripetutamente nel secolo decimosettimo [1], non è poi altra cosa che quel medesimo canto XXV del *Mambriano* [2], riprodotto a parte e senza nome d'autore, per consumo del popolo.

E in realtà il popolo, intermediarii probabilmente i cantastorie, dovette abbeverarsi a questa fonte; e le due redazioni siciliane menzionate qui sopra pajono essere echi più o meno fedeli della redazione del rimatore ferrarese. Convengono tutte e tre le prove, convengono molti particolari. Il fatto verrebbe ad aggiungersi ai tanti, che oramai dimostrano in maniera luminosa, come, insieme colle fonti orali delle narrazioni scritte, sieno da studiar bene anche le fonti scritte delle narrazioni orali. Abbiamo qui pure condizioni analoghe a quelle offerte dalla poesia popolare; guai a cedere all' illusione che tutto quanto si raccoglie tra il popolo sia roba

---

1. Già s'era peraltro stampata anche nel XVI; e l'edizione fiorentina del 1558, che i bibliografi registrano, non sarà di certo stata la sola. Le bibliografie ignorano anche l'edizione veronese (*Merlo*), che ho sotto gli occhi in un esemplare ambrosiano; non porta nota d'anno, ma sembra appartenere al seicento. Una recente ristampa s'ha tra le *Quattro novelle scelte*, Cosmopoli, 1865; libretto tirato a novanta soli esemplari, non messi in commercio.

2. Propriamente le stanze 8-91.

sua propria, e provenga dalla tradizione semplice e schietta, senza alcuna mischianza di fattori letterarii!

La probabilità dell' emanazione dal *Mambriano* non scema punto, perchè per la variante di Cerda l'*Historia nova di tre Donne* non basti a render conto di ogni cosa. In quella versione la terza prova risulta da una malaccorta fusione, o direm meglio confusione, della terza del Cieco con un' altra estranea all' opera sua, ma ben nota a molte altre redazioni; sono insieme amalgamati *Monaco* e *Morto*. Ciò significa semplicemente che la versione verosimilmente propagata dall' *Historia* ebbe ad incontrarsi nelle sue peregrinazioni con una consanguinea; questa pure poteva essere assai bene di origine letteraria; ma non foss' anche per nulla, non ne consegue già nient' affatto che non possa esser stata letteraria l'origine dell' altro elemento, che è poi il principalissimo, entrato nella contaminazione.

Posta anche solo come verosimile una genesi siffatta delle due versioni siciliane, esse diventano inservibili quali termini di confronto per la redazione contenuta nei *Savi*. E ridotta sola, poco o punto giova anche quella del Cieco; sarebbe necessario che fosse più antica della nostra, perchè, senza il complemento di un terzo termine indipendente di paragone, permettesse di giungere a qualche conclusione ben fondata. E un terzo termine, che avrebbe per noi gran valore, servì sicuramente di modello al rimatore ferrarese; chè la sua *Gara* non può in nessuna maniera aver la nostra per fonte. Ciò risulta con piena evidenza dal fatto, che per lui, come per gli autori di molte altre varianti, incominciando dal favolello francese, dà occasione alla gara il ritrovamento di un anello; poi, dal mantenersi nella sua redazione la beffa del *Monaco*, una di quelle che appajono nella *Gara* fin dalle redazioni più antiche.

Sicchè, conchiudendo, anche in questo caso la fonte dei *Savi* ci riman nascosta; e sì che il rimatore par designarcela espressamente nel principio:

> . . . . . Signor, el fo tre meretrixe
> Ch' avea marito, e contra raxone
> Meseno un pegno, Filocolo dixe.

Che voglion dire queste parole? Nel *Filocolo* del Boccaccio la storia non occorre; la Gara delle tre donne avrebbe potuto prender posto tra le *Questioni* del quinto libro; ma non ce lo ha preso. Sicchè il nome così pronunziato non è che un punto interrogativo di più aggiunto ai molti che già ci stavan davanti.

6. *Cesare e Muzio.*

Il racconto messo in bocca a Catone può tener compagnia a quello recitato da Lentulis; qui pure abbiamo, con certe storpiature, un fatto

di storia romana, che proprio non faceva al caso. Il fatto è la vana difesa del pubblico tesoro tentata da Metello contro la prepotenza di Cesare; come appendice, un cenno dell' uccisione di Pompeo e delle lagrime non sinceramente versate dal vittorioso rivale.

Fonte primitiva della narrazione è, come tutti intendono, Lucano (*Phars.*, III, 97 segg.); ma tra il testo latino e la forma nostra son da supporre come anelli di congiunzione una o più di quelle versioni volgari in rima e in prosa, di cui non patì difetto nè l'Italia nè la Francia. Mi sia lecito di rimandare a quanto dissi in proposito nella *Zeitschrift für rom. Philol.*, II, 248. Qui, istituiti i debiti confronti, si riconosce non aver servito alla mediazione, nè l'*Intelligenza*, nè il *Lucano* in ottava rima[1], e nemmeno, nonostante qualche incontro, il *Lucano* in prosa edito dal Banchi sotto il titolo di *Fatti di Cesare*[2]. Cosa notevole, anche di questo fatto occorre un' elaborazione tra le novelle del Sercambi[3]; ma neppur essa può pretender per nulla d'esser riguardata come la fonte del rimatore veneziano o del suo modello.

Queste sono conclusioni meramente negative; oso peraltro metterne innanzi anche qualcuna d'ordine positivo; ritengo cioè che anche nel nostro caso le acque latine sian discese a noi attraverso a un bacino francese. Ciò non dico soltanto per ragioni d'indole gènerale, le quali tuttavia avrebber pur sempre il loro valore; un indizio specifico mi rafferma l'induzione. Il Metello della storia e della *Farsalia*, nei *Savi*, a differenza di ogni altro testo italiano a me noto, si trova trasformato in Muzio. Ora, dato il passaggio immediato dalla favella latina all' italiana, una metamorfosi siffatta, foneticamente o graficamente, riuscirebbe, inconcepibile; e bisognerebbe supporla effetto di un puro equivoco, non troppo facile a spiegare per un' opera composta di sicuro colla scorta di esemplari scritti. Si dirà trasportato qui il nome che, non senza meraviglia, si vide omesso nel racconto di Lentulis? Ma in qual modo? saremmo perlomeno

---

1. Il fatto del tesoro vi è esposto in maniera affatto succinta:

Puoi comando che Tarpeia saprisse
Vn luocho doue era el comun thesoro
Ma Metelo un tribuno sil contradisse
Con parole & con acti che qui fuoro
Piu cose facte & dicte como scrisse
Lucan: ma pur al fin se tresse (*sic*) loro
Per li molti paesi conquistato
E a Cesariani fo donato

(Ed. del 1492. *Lib. II, st.* 74).

2. Bologna, Romagnoli, 1864. Un incontro sarebbe questo: *Savi*, st. 3: « Muzio alora ch' era molto sazo Ala porta del tesoro s'ebe apuzare. » *Fatti di Ces.*, p. 112: « ... S'appoggia a le porte che ancora non erano aperte. » Cf. *Phars.*, v. 117: « Ante fores nondum reseratae constitit aedis. »

3. È la seconda delle due pubblicate da I. Ghiron per « nozze Gori-Riva »; Milano, 1879.

nel dominio della semplice e poco verosimile possibilità. Ebbene, nella più comune delle antiche redazioni in prosa francese delle storie di Cesare[1], trovo, al posto di Metello subentrato un Marcello[2]. È già qualcosa; avremmo coi *Savi*, se non altro, l'analogia di uno scambio. Ma non basta: un Marcello in nominativo suona *Marciax*, *Marciaux;* e in questa forma occorre difatti replicatamente il vocabolo nel testo in discorso. Che un lettore italiano poco esperto della lingua non ravvisasse sotto queste sembianze un *Marcello* e credesse di doverci scorgere un *Mucio*, non mi par punto inverosimile. E ancora non è tutto; si faccia rappresentare, come di norma, l'*erre* di *Marciaux* col solito segno sovrapposto all'*a*, poi s'immagini il segno — cosa ben frequente — omesso da un trascrittore, ed ecco oramai compiuta la trasformazione di *Marcello* in *Muzio*.

Con ciò non intendo già di assegnare specificamente come originale al racconto di Catone cotesta redazione delle Storie di Cesare; quanto dico per lei vale per ogni altro testo francese, che partecipasse alla sostituzione del nome.

Un altro errore storico della nostra versione non avrebbe bisogno di tanti giri e rigiri per essere inteso. Pompeo, di genero, è convertito in suocero di Cesare:

> Ed era suo suozero Ponpeo romanio
> De Zexaro inperator a non mentire.
>
> (St. 9.)

Tuttavia la facile spiegabilità non implica punto la certezza che lo sbaglio venga dal rimatore veneziano. Questo pure resta sempre un indizio, che potrà un giorno riuscir utile per identificare la fonte.

7. *L'amico e il nemico.*

Vigeva in Roma il costume di far morire, come inutile sopraccarico, chiunque fosse giunto ai sessant' anni. Un giovane, vedendo il padre suo prossimo a sottostare alla barbara legge, gli apparecchia una dimora sotto la casa, e laggiù lo fa riparare, spargendo voce che sia morto. Nessuno della famiglia è a parte del segreto; egli solo lo visita e gli porta il nutrimento. E le visite fruttano a lui pure grande vantaggio; giacchè, ragionando col savio padre, egli ne riceve ammaestramenti intorno ai soggetti che vengono via via in discussione nel consiglio della città, e grazie ad essi acquista autorità somma, arrivando a tale, che ogni

1. V. Settegast, *Jacos de Forest e la sua fonte; Giorn. di fil. rom.*, II, 176.
2. Così almeno accade nel codice marciano 3. CIV. 3. Poichè le emanazioni nostrali della prosa francese hanno *Metello*, non *Marcello*, è a dire, o che i loro manoscritti leggessero altrimenti, oppure — e questo a me par più probabile — che gli autori si sieno accorti dello sbaglio e l'abbian corretto.

cosa si decide a seconda del suo parere. Ciò, naturalmente, gli suscita dattorno molti invidiosi; i quali, volendolo perdere, insinuan nell' animo dell' imperatore che, andando innanzi così, il giovane finirà per cacciarlo. L'imperatore vorrebbe un pretesto per liberarsi dal supposto rivale senza che il popolo abbia a mormorare. Gli è suggerito dai calunniatori di ordinare al giovane, sotto pena di bando, che venga fra tre giorni a corte tutto spogliato e tutto vestito. Siccome è cosa impossibile, seguirà senz' altro l'esecuzione della minaccia. — Un donzello è mandato a portar l'intimazione. Il giovane va a conferire col padre, che gli suggerisce di presentarsi vestito unicamente di una rete finissima. Così egli fa, e gl' invidiosi rimangono scornati nel modo più solenne; chè l'accorto espediente fa crescere ancora il giovane nella grazia imperiale. Ma i maligni non si danno per vinti, e, passato un certo tempo, riescono a fare che l'imperatore imponga al giovane di venire a corte accompagnato dal suo maggior nemico e dal maggiore amico. Il savio vecchio dice al figlio di chieder tempo un mese, e di farsi promettere, se mai adempirà la richiesta, una grazia a sua scelta, fosse pur contraria alle leggi. Avendo l'imperatore consentito l'una cosa e l'altra, il giovane, per suggerimento paterno, uccide un porco, lo chiude in un sacco, e, come fosse il cadavere d'un uomo ammazzato da lui, si fa ajutar dalla moglie a seppellirlo in giardino. Passati poi alcuni giorni, per lieve pretesto mostra di corrucciarsi colla donna, e le dà uno schiaffo. Lei subito corre al senato e denunzia il creduto omicidio. Il marito, condotto in prigione, manifesta il vero, e dice come il fatto abbia avuto unicamente per scopo di metter la moglie alla prova. Scavata la fossa, la sua innocenza è riconosciuta, e la libertà gli è subito resa. Giunto finalmente il termine prefisso, il giovane va all' imperatore, conducendo seco la moglie ed il cane. Quest' ultimo dichiara essere il suo maggiore amico; per darne la prova lo bastona ben bene e lo mette così in fuga; eppure non ha poi che a richiamarlo, perchè ritorni e gli faccia gran festa. Quanto alla moglie, che da lui beneficata in ogni modo lo volle per un' offesa da nulla mandar a morte, è troppo manifesto come sia il peggior suo nemico. La richiesta è stata dunque adempiuta: gli si mantenga ora la grazia concessa, e consista nel perdonare al padre, ch' egli rivela d'aver conservato in vita. L'imperatore, per quanto a malincuore, non può disdire la parola data; il vecchio è lì condotto; e il senato abolisce allora la barbara legge, sicchè da quel tempo in Roma si onora poi sempre la vecchiaja.

Tale è la versione che i nostri *Savi* vengono ad aggiungere ad una serie già molto numerosa, studiata accuratamente or son dieci anni dal Mussafia [1]. Essa non manca di una certa importanza. Il dotto professore

1. Nello scritto *Ueber eine altfranzœsische Handschrift der k. Universitætsbiblio-*

dell' università viennese distingue le redazioni a lui note in due gruppi. Nel tipo più semplice — noto solo i tratti essenziali — s'impone ad un reo, se vuol ottener grazia, di condurre insieme alla corte il miglior amico e il peggior nemico. La condizione è adempiuta conducendo la moglie ed il cane. Nell' altro tipo, che comprende un numero di varianti assai maggiore, l'orditura è più complicata. La richiesta è fatta ad un giovane che ha mantenuto celatamente in vita il padre suo, in un paese dove per legge tutti i vecchi arrivati a una certa età si mettono a morte. E il vecchio rimunera il figlio con savi ammaestramenti, che gli procacciano grande onore ed autorità, e insieme, per inevitabile conseguenza, invidia e pericolo.

Ebbene, la forma dataci dai *Savi* spetterebbe per l'orditura generale al secondo tipo; e nondimeno vi si rilevano particolarità, che appartengono decisamente all' altro. Nelle versioni del secondo gruppo la moglie è a parte della segreta conservazione del vecchio padre; e appunto col rendersi delatrice di questa violazione della legge, per vendetta dell' esser stata designata come pessima nemica, giustifica luminosamente l'imputazione che tanto l'ha offesa. Invece i *Savi* ci rappresentano la donna al bujo di ogni cosa, e fanno che essa si dia a conoscere nemica del marito collo svelare un omicidio simulato, ossia precisamente come portan le versioni della categoria a cui è affatto estraneo il tema del decreto contro la vecchiaja. E non basta. In questo gruppo di congegno più semplice al problema principale se ne vede premesso un altro di genere diverso. Per esempio, nella versione delle *Gesta Romanorum* s'ordina al colpevole di venire mezzo a cavallo e mezzo a piedi. A una tal richiesta fa riscontro nella versione nostra quella di presentarsi vestito e nudo ad un tempo. Le due, non solo hanno tra di loro stretta analogia, ma emanano dalle stesse fonti, e, come sanno tra gli altri i lettori del *Bertoldo*, sogliono andar di conserva nelle medesime narrazioni [1].

Sicchè la redazione nostra ci rappresenta un terzo tipo, che sta di mezzo tra i due distinti dal Mussafia. E appunto in questa posizione intermedia consiste il suo carattere distintivo.

Certe altre peculiarità inclino invece a considerarle come proprie della nostra versione in quanto individuo, non in quanto rappresentante di una specie. Così il compito imposto al protagonista è qui più semplice che nella maggior parte delle altre varianti; molto spesso, oltre all' amico ed al nemico, s'ingiunge di condurre a corte anche il giullaro; meno spesso il servo. Certo queste sono aggiunte, dannose anche non

---

thek zu Pavia, t. LIV (a. 1870) dei *Rendiconti* dell' Accademia di Vienna, Cl. fil. st.; p. 52-71 della tiratura a parte.

1. V. il n° 94 tra i *Kinder- und Hausmærchen* dei Grimm, colle rispettive annotazioni.

poco, come quelle che tolgono evidenza al contrapposto della donna e del cane, in cui risiede l'essenza del racconto ; tuttavia son giunte di data molto, ma molto antica, e la loro mancanza non conferisce alla versione dei *Savi* nessun diritto di pretendere ad esser tenuta discendente più legittima della vecchia stirpe. Vi son caratteri di originarietà che si riacquistano forse non meno spesso di quel che si conservino ; molte volte le frondi mancano, non perchè non sian germogliate, ma perchè si schiantarono o furon recise.

Cotesto abbandono del superfluo costituisce a ogni modo per la nostra versione un tratto degno di lode. All' incontro merita biasimo l'essersi disgiunto affatto dalla scena finale l'episodio del porco e della denunzia. Quella scena perde la massima parte del suo interesse, se la donna, in cambio di rivelarsi allora nemica di colui, del quale ognuno la dovrebbe credere l'amica e la compagna più fedele, s'è già data a conoscer tale antecedentemente. Il confronto con tutte quante le altre versioni non lascia sussistere neppure un dubbio che in ciò non sia da ravvisare una mera ed infelicissima distorsione di membra.

Sarei tentato di affrontare la questione della genesi dei nostri tre tipi ; ma credo prudente di rimandarla a quando possa recare a paragone delle varianti orientali, che devono pure esistere ; chè il ragguaglio dell' amico e del nemico al cane ed alla donna fa subito guardare all' oriente come a patria originaria del racconto. In aspettazione della luce sicura, che una comparazione più larga diffonderà sul soggetto, mi astengo adesso dal dire anche le cose che si presenterebbero intanto come abbastanza ovvie. Mi limiterò a rammentare che l'episodio del porco e del buffetto, è, con applicazione diversa, quel medesimo che abbiamo già incontrato nella *Prova degli amici*.

8. *L'ambasciata.*

Era una volta in discussione a Cartagine la guerra coi Romani ; chi la voleva, chi no ; alla fine, si conviene di mandare a Roma un' ambasciata « ala mutescha », che cioè si esprima meramente con segni, per vedere se i Romani sono « savi e doti ». L'ufficio di ambasciatore è affidato ad un uomo molto accorto, che va, e fa intendere che esporrà il messaggio dinanzi al loro *Gran consiglio* [1]. Il consiglio è adunato ; il messaggero sale in bigoncia, gira gli occhi attorno, e, stato così qualche tempo, alza un dito della mano destra serrando gli altri ; quindi ridi-

1. St. 3 : « E con sua loquela dise e fe conprendere Che la anbasata sua ne lo suo gran consilio In quelo volea fare con ardito zilio. » Ecco un' altra conferma di *venezianità*.

scende e si mette a sedere. Il senato rimane confuso; i senatori si guardan l'un l'altro e s'interrogano; quando, un pazzo, ch' era nel consiglio, si leva, monta in ringhiera, destando in tutti i cittadini gran timore che faccia cosa per cui sian svergognati, ed alza due dita. Costui ha inteso che l'ambasciatore col suo gesto l'abbia voluto minacciare di cavargli un occhio, e alla sua volta gli vuol rispondere, che lui gliene caverà due. Il messaggero si tien pago della risposta, e il consiglio, pur non comprendendo nulla alla commedia, si rallegra, e crede che il pazzo abbia operato saviamente. Disceso il romano, risale in bigoncia il cartaginese, e per replica alza tre dita. L'altro interpreta che voglia cavargli ambedue gli occhi e dargli col terzo nel viso; monta di nuovo, alza anch' egli le tre dita mediane, poi serra il pugno e leva pur quello, per significare che trarrà lui pure gli occhi al cartaginese, e gli darà del pugno nella fronte; ciò fatto, ritorna al suo posto. I senatori continuano a non capir nulla; ma dall' effetto argomentano che il pazzo ne sappia più di loro. Il cartaginese sale nuovamente, e stavolta parla e si dichiara soddisfatto. Alzando prima un sol dito, volle significare Dio Padre; colle due dita gli fu risposto, che, oltre al Padre, c'era il Figlio; le tre sue dicevano, Padre, Figliuolo, Spirito Santo; le tre seguite dallo stringer del pugno dimostrarono che le tre persone costituivano un Dio solo. S'accommiata dunque, ritorna a Cartagine, e dissuade i suoi dal fare la guerra ai Romani, troppo sapienti e sottili perchè ci sia da guadagnar nulla con loro. E i Cartaginesi si conformano al suo avviso.

Questa curiosa disputa a segni tra un savio ed un pazzo o scimunito, che credono d'intendersi a meraviglia mentre non s'intendono punto, è un soggetto ben noto ai comparatori di novelle. Si veda in proposito un articolo del Kœhler nella *Germania*, IV, 482-93. L'argomento della disputa, quale il savio lo propone ed intende, è costantemente teologico. Anche stavolta il Sercambi ci somministra un riscontro (nov. XX, p. 172), illustrato con una nota dal D'Ancona; ma, come in tutti gli altri casi, neppur qui il novelliere lucchese, presso il quale il tema della disputa si trova incastrato con alterazioni profonde in un altro con cui non ha di comune se non un poco d'analogia fortuita, e, probabilmente, la provenienza orientale [1], non è per nulla affatto la fonte della nostra redazione.

Con questa giova confrontare specialmente due varianti: quella rappresentata da una glossa dell' Accorso alle *Pandette*, l. I, tit. II, *De origine juris* [2], e l'altra dei *Quaranta Visiri* [3]. Colla glossa concordano quasi

1. Una tal provenienza è probabile per la disputa (Kœlher, *Op. cit.*, p. 489); certissima per l'altro tema (Benfey, *Orient und Occident*, I, 374).
2. Il Kœhler la riporta a p. 484.
3. Se n' hanno due traduzioni; una francese del Pétis de la Croix (p. 328

esattamente la versione contenuta nel *Schimpf und Ernst* del Pauli[1], e quella rimata dall' Arcipreste de Hita[2], senza che tuttavia nè l'una nè l'altra derivino dal dettato del famoso giurista[3]. Si può peraltro tener per fermo che il Pauli traduceva dal medesimo originale, donde l'Accorso prendeva la glossa con ben poche modificazioni[4]; quanto all' Arciprete, le relazioni potrebbero essere meno dirette[5].

La variante rappresentataci dall' Accorso è di stampo giuridico ; essa mira cioè a spiegare l'origine delle leggi romane. Qui sono i Greci che mandano a Roma un loro savio; e ve lo mandano perchè, richiesti dai Romani della comunicazione delle loro leggi, prima di consentire, vogliono far prova, se i Romani siano o no degni di averle.

Messa a confronto colla versione dell' Accorso e con quella dei *Quaranta Visiri*, la variante dei *Savi* si dimostra, come già ognuno s'aspetta, più prossima di gran lunga alla prima che alla seconda. Ma nondimeno essa dà pure a conoscere col racconto orientale certi contatti innegabili. Nemmeno nel libro turco l'occasione alla disputa non viene da una richiesta di leggi; essa è fornita da una domanda di tributo, ed ha quindi maggiore analogia colla motivazione dei *Savi*. E come l'esito induce

---

nel volume dei *Mille et un jours* del Loiseleur), e una tedesca del Behrnauer (*Die vierzig Veziere*, Lipsia 1851, p. 111). Le differenze che si avvertono tra le due possono esser dovute alle note libertà del traduttore francese.

1. N° 32 ; p. 33 dell' edizione Oesterley.

2. P. 430 dell' edizione de Ochoa; 228 ed. Janer.

3. Ciò è dimostrato da una circostanza comune alle due redazioni volgari, taciuta invece dall' Accorso. I Romani rivestono sfarzosamente il loro strano campione. Arcipr. : « Vistiéronlo muy bien paños de gran valia Como si fuese Doctor en la Filosofia ». Pauli: « ... Da legten si einem narren ein kostlichen hübschen rock an, und satzten im ein hübsch roth baret uff. » E non si sospetti una qualche omissione di parole nella glossa qual' è riportata dal Kœhler; ne ho accertato l'integrità confrontando la grande edizione parigina del Nivelle, e un buon manoscritto ambrosiano del sec. XIV, segnato *A.* 256. *Inf.*

4. Sennò, mal si spiegherebbero gli accordi stretti tra la versione del Pauli e la glossa, anche all' infuori del contenuto. Accurs. : « Stultus ..... elevavit duos [digitos], et cum eis elevavit etiam pollicem, *sicut naturaliter evenit.* » Pauli : « Nun ist es gewonlich, wan einer zwen finger uff streckt, so streckt er den dumen auch usz. »

5. Anche indipendentemente dalla prova che risulta dalla concordanza rilevata col Pauli, bisogna dire che il Liebrecht fu un pochino imprudente quando affermò (*Germania*, V, 487) che la versione dell' Arciprete era manifestamente attinta dalla glossa dell' Accursio. Essa vien pure a distinguersi per certe particolarità, che non attribuirei così senz' altro al rimatore. L'Arciprete, per esempio, motiva in modo speciale l'uso dei segni nella disputa : « Mas porque non entendien el lenguaje non usado, Que disputasen por señas, por señas de Letrado. » Viceversa, tace la ragione data dall' Accursio della scelta del campione : « ... Quendam stultum ad disputandum cum Graeco posuerunt, ut, si perderet, tantum derisio esset. » Dato che le peculiarità della versione spagnola estranee tanto alla glossa quanto al *Schimpf und Ernst* fossero, anche solo in parte, nella sua fonte, ne verrebbe che fonte, nonchè la glossa nostra, non potè esser per l'Arciprete nemmeno l'originale della glossa.

qui i Cartaginesi a rinunziare al disegno di una guerra coi Romani, così nei *Visiri* esso fa che gl' infedeli, cioè i cristiani di una certa provincia, si rassegnino a pagar tributo a un re mussulmano. Ma questo è il meno. Presso l'Accorso il matto (*stultus*) che risponde all' ambasciatore è designato espressamente a cotale ufficio dai suoi stessi concittadini, i quali anzi, come c' insegnano e l'Arciprete spagnolo ed il Pauli, lo addobbano splendidamente per dargli un' apparenza magnifica agli occhi dello straniero. Invece nei *Visiri*, al modo stesso che nei *Savi*, il risponditore opera di suo proprio impulso, levandosi tra mezzo all' uditorio, reso muto e confuso dai gesti inintelligibili dello straniero. E così doveva portare, a mio credere, il racconto nella sua forma originaria; che si commettesse apposta di sostenere la disputa a un matto o ad uno scemo, è cosa per me inconcepibile; la giustificazione voluta dare di ciò da certuni[1], m'ha tutta l'aria di una toppa, a cui s'è sentito il bisogno di ricorrere appunto per dissimulare lo strappo.

Che i *Visiri* ed i *Savi* sian libri appartenenti a una medesima stirpe, non aggiunge nessun maggior significato al riscontro; la cosa è tanto evidente, che non ci sarebbe nemmeno bisogno di avvertirla. Con qualunque altra versione orientale fossero le somiglianze, la conseguenza logica sarebbe la stessa; vale a dir questa, che la nostra variante appartiene a un gruppo indipendente da quello che vorrei chiamare il gruppo giuridico, ed è meno remota dal prototipo.

Gaza.

Dopo di aver così esaminata la parte aggiunta di pianta alla cosiddetta *Versione italiana* del *Libro dei Savi*, sento il bisogno di ritornare un momento agli accrescimenti introdotti in un racconto spettante al vecchio quadro. Come già fu accennato[2], la storia del tesoro (*Gaza*) ci si affaccia nel nostro testo in una forma più complessa di quella dataci dai gruppi, a cui la rima si riconnette più strettamente, che sono I, L, V. Di tutta quanta la schiatta, chi unicamente partecipa alla maggiore complicatezza è un ramo che costituisce da sè medesimo una famiglia spiccatissima, vale a dire il *Dolopathos* nella sua doppia versione, latina e francese. E questa comunanza non è già un vero e proprio accordo; chè, senza contare, sian pur gravi quanto si vuole, le differenze d'ordine particolare, l'episodio della *gola*, che abbiamo nei *Savi*, è sconosciuto al *Dolopathos*, il quale invece ne contiene altri ignorati dalla rima italiana.

Una versione che mette ben conto di confrontar colla nostra è quella

1. V. la nota precedente.
2. *Rom.*, VII, 388.

del *Pecorone*, giorn. IX, nov. 1. I tre episodi principali che i nostri *Savi* non ebbero dalla loro solita fonte, l'espediente del *fuoco* per scoprire di dove si possa esser penetrati nella camera del tesoro, le trappole tese alla *gola* ed alla *lussuria* del ladro, lì ci occorrono tutti; inoltre, come nel *Dolopathos*, ve ne troviamo degli altri, e particolarmente quello antichissimo dell' involamento del cadavere. Naturale dunque la domanda, se mai appunto dal *Pecorone* possano provenire gli ampliamenti.

Non credo. Non dirò che, avendo il *Pecorone* dinanzi, il nostro Anonimo vi dovesse prendere anche gli episodi, di cui all'incontro tace assolutamente; le omissioni potrebbero assai bene esser state determinate da ragioni sue particolari; e una ragione sufficiente sarebbe sempre anche solo il desiderio di non andar poi troppo per le lunghe. Del pari non mi muovono certe differenze. La prova del fuoco nei *Savi* opera in altra maniera che presso Ser Giovanni. Quest' ultimo, d'accordo col *Dolopathos,* fa che il fumo gema attraverso agl' interstizi lasciati dalla pietra mobile che dà il varco ai ladri; invece nei *Savi*, in cui il buco è tappato con opera di muratura dissimulata abilmente, il fuoco rivela l'inganno per via del vapore, che si leva dalla calce tuttavia fresca. In ciò abbiam probabilmente dinanzi un mutamento arbitrario del rimatore, che forse non arrivava troppo a capire il giuoco della pietra. E così anche un' altra differenza va forse attribuita ad arbitrio suo. Nell' episodio della lussuria, oltre alla tinta data alla figlia perchè segni in viso chi se ne venga a lei la notte, il re dei nostri *Savi* mette in opera anche un altro espediente, spargendo farina per tutta la camera, in modo che abbian poi da apparir le pedate. Orbene, questa, come i confronti dimostrano, è una semplice giunta; e tale essendo, nessuno vorrebbe negare che al pari di qualunque altro non possa averla qui introdotta, togliendola a prestito da uno dei temi a cui era propria, il rimaneggiatore stesso dei *Savi*.

Queste diversità non mi danno dunque lume sufficiente; bensì la derivazione parziale dal *Pecorone* è esclusa da altri punti, dove i *Savi* conservano la versione migliore. Nello stesso episodio della lussuria Ser Giovanni pone che i giovani tra cui si crede doversi trovare il ladro sieno « sostenuti in palagio »; nei *Savi* di cotesta specie di prigionia, ignota, ch' io sappia, ad ogni altra versione, non è parola; i giovani son fatti rimanere a dormire col prolungare studiatamente fino a tarda notte la cena a cui furono convitati. Poi, nel novelliere fiorentino la dimora dei giovani in palagio dura parecchi giorni prima di dar luogo a nessun effetto; nei *Savi* come nel *Dolopathos* [1] e come porta il procedimento

1. V. 6215 segg. della versione rimata. Il testo in prosa dell' Oesterley manca di questo episodio. Non è, come è noto, il solo suo difetto.

naturale dell' azione, l'andata del ladro al letto della fanciulla e quel che ne segue, avvien subito la prima notte. E una prova ancor più conclusiva è fornita dall' episodio della gola. Nel *Pecòrone* il figlio del ladro è indotto a procacciar la vitella, messa in vendita a prezzo esorbitante, dalla ghiottornia della madre, non già dalla sua propria. Ora, ciò ripugna manifestamente alle intenzioni dell' episodio, quali sono pur mantenute e dichiarate, con un po' d'irriflessione, dallo stesso *Pecorone;* chè l'astuzia, poco astuta a dir vero, è stata suggerita al doge dal riflettere che « comunemente il ladro dee esser ghiotto; dove costui non si potrà tenere che non venga per essa, e non si curerà di spendere un fiorino la libbra. » È dunque senza dubbio fedele alla versione originaria il nostro rimatore ignorando qui affatto le suggestioni materne.

Mi sono dilungato intorno a questo punto per uno speciale motivo. Ser Giovanni pone la scena della sua novella in Venezia, e l'edificio dov' egli fa custodire il tesoro vien così ad essere, in ultima analisi, una cosa medesima colla *percholatia* dei *Savi*. L'incontro potrebb' esser casuale; a me tuttavia parrebbe di star meglio nel verosimile attribuendogli un perchè, vale a dire pensando che la scena sia stata collocata a Venezia per la ragione che il novelliere abbia lavorato sopra un originale veneziano; nel quale allora sarem tratti a supporre, o quel medesimo ch' ebbe davanti il rimatore, oppure un suo stretto consanguineo.

E adesso è tempo di chiudere finalmente anche questa parte della trattazione. Lo studio particolareggiato di tutto ciò che la rima non ha in comune coi soliti tipi dei *Sette Savi* ci ha dato a conoscere molti rapporti, ma non ci ha condotto neppure una volta a poter designare la fonte diretta. Questo risultato negativo ha ai miei occhi un interesse anche maggiore d'ogni conclusione positiva; esso ci ripete a voce ben alta, quanto siamo ancor lontani da una conoscenza pur mediocre delle letterature medievali, e soprattutto quanto è ancor grande la nostra ignoranza rispetto alle intricatissime vie, per cui le narrazioni si vennero propagando e trasformando. Non ci illuda la lunga serie di varianti che gli eruditi specialisti sanno indicare per ciascun racconto; proviamoci davvero a coordinarle geneticamente, facciamo uno studio di fonti, non di semplici riscontri, e pur troppo ci accorgeremo, come le versioni note, anzi, le versioni pervenute a noi, non siano che rari superstiti di stirpi ben altrimenti numerose.

Alla conclusione negativa ne soggiungerò una fino a un certo segno positiva. Non mi pare poter esser caso che tanta parte delle novelle aggiunte occorrano nel pochissimo noto finora della raccolta del Sercambi; un settimo, o poco più, dell' opera totale. I calcoli soliti della probabilità porterebbero alla supposizione che là dentro abbiano a trovar riscontro

anche tutti i racconti che non l'hanno nella porzione pubblicata. Intanto s'è messo in sodo come, riscontro, non dica qui punto derivazione; par dunque da conchiudere che la ragione del fatto abbia a consistere in una comunanza o prossimità di fonti. Ed eccomi così ad augurare vivamente, anche per motivo d'un desiderio speciale, che l'opera del novelliere e cronista lucchese possa alla fine vedere la luce. Di sicuro poche raccolte congeneri l'uguagliano per importanza.

Qui, come appendice al mio studio, era in origine mia intenzione di far seguire il primo canto di questi *Savi*, con qualche altro saggio; giunto alla fine del lavoro, pensai che, per quanto la nostra redazione fosse cosa sciagurata sotto il rispetto letterario e non avesse nemmeno quanto al contenuto tutta l'importanza che per parte mia avrei desiderato, mettesse pur sempre conto, poichè l'egregio possessore del codice me ne concedeva licenza, di pubblicarla per intero. Messomi all' opera, ne venni a capo sollecitamente. E così chi adesso abbia desiderio di vedere in persona questi *Savi*, non ha che a ricorrere alla dispensa CLXXVI della *Scelta di curiosità letterarie* che si pubblica a Bologna dal Romagnoli.

Pio RAJNA.

PHONÉTIQUE FRANÇAISE.

O FERMÉ.

De même que l'*ē* et l'*ĭ* du latin classique se sont réunis en latin vulgaire en un seul et même son, qui était sans doute celui de l'*é* (fermé) et qui s'est maintenu tel quel dans la plupart des langues romanes, de même l'*ō* et l'*ŭ* du latin classique se réunirent en latin vulgaire en un seul et même son, que nous appellerons *o* fermé, que nous noterons par *ó*, et que nous supposerons avoir été celui de l'*o* français actuel dans *côte*, *pot*, etc. Je me propose d'étudier ici l'histoire de cette voyelle dans la langue française. Je m'occuperai d'abord du français en général, en prenant pour base la langue moderne (bien entendu dans sa partie populaire) ; je remonterai ensuite à l'ancien français ; enfin je dirai un mot des patois.

Diez distingue les voyelles latines dont il fait l'histoire : 1° en *toniques* et *atones ;* 2° les toniques en *longues*, *brèves* et *en position*. Cette division a fait son temps : il est reconnu aujourd'hui que le fait d'être « en position » n'empêche pas les voyelles de conserver en latin leur quantité originaire et de modifier en roman leur qualité d'une façon correspondante à cette quantité[1]. D'autre part il importe peu, au moins dans beaucoup de cas, aux atones d'être longues ou brèves (sauf pour l'*i* et l'*u*), mais il leur importe beaucoup d'être ou de n'être pas « en position ». Cette expression de voyelle « en position » est d'ailleurs mal faite et prête à des malentendus.

Les voyelles doivent être considérées séparément suivant qu'elles sont : 1° *toniques* ou *atones ;* 2° dans chacune de ces classes *libres* ou *entravées*. J'appelle voyelle *libre* celle qui est finale, suivie d'une voyelle, d'une

1. Cette vérité, entrevue par Diez à propos de certaines voyelles, a été affirmée pour la première fois en 1866 par M. Schuchardt (*Vokalismus des Vulgærlateins*, I, 471) et depuis reconnue par plusieurs philologues ; mais elle n'est pas encore assez familière à tous les romanistes.

consonne simple ou des groupes *pr br, tr dr;* voyelle *entravée* celle qui est suivie de deux consonnes autres que les groupes mentionnés[1]; devant les groupes *cr gr, pl bl,* et devant ceux dont l'un des éléments est un *j*[2], la condition de la voyelle est variable et demande à être étudiée particulièrement dans chaque cas. Qu'elle soit libre ou entravée, la voyelle n'en est pas moins longue ou brève ; mais le développement de la tonique qui, dans le premier cas, s'accomplit librement, est ou peut être entravé dans le second par le fait qu'elle est suivie de deux consonnes ; au contraire, l'atone entravée est d'ordinaire préservée de l'affaiblissement, souvent suivi de chute, qui atteint l'atone libre.

La division des voyelles doit donc se faire, non plus en *toniques* longues, brèves, en position, et *atones*, mais ainsi :

1° Toniques	brèves	libres
		entravées
	longues	libres
		entravées
2° Atones	brèves	libres
		entravées
	longues	libres
		entravées

Diez et les grammairiens qui l'ont suivi distinguent la « position romane » de la « position latine ». L'*a* de asino est en « position romane », parce qu'en latin l'*s* était séparée de l'*n* par l'*i*, tombé en roman ; l'*a* de astro est en « position latine ». Cette distinction, importante au point de vue historique, est très rarement sensible dans le traitement phonétique des voyelles ; elle l'est cependant quelquefois, et demande à être maintenue. J'appelle le groupe de consonnes des mots comme as(i)no *entrave romane,* celui des mots comme astro *entrave latine.*

---

1. Pour les voyelles à l'intérieur des mots, il serait peut-être plus scientifique de dire que les unes (me-a, pa-ne, patre) terminent la syllabe (cf. *Rom.* VI 434) ou sont dans une syllabe ouverte, que les autres (par-te, ves-te) sont dans une syllabe fermée ; mais ces expressions ne peuvent s'appliquer aux voyelles des monosyllabes : les voyelles de par, mel, sit sont traitées comme celles de patre, gelu, siti, et non comme celles de parte, veste, arista : cependant elles sont dans des syllabes fermées comme les secondes et non ouvertes comme les premières. Il en est de même des syllabes finales (atones) des polysyllabes, dont les voyelles sont dans le même cas : l'*a,* l'*e,* l'*u* finals de amat, debet, sumus, sont traités comme ceux de primavera, operare, tremulare, et non comme ceux de incarnato, episcopo, ingluttire.

2. Je note par un *j* non pointé, à l'exemple de M. Lücking, le son qu'on appelle *yod*, et qui est celui du *j* allemand dans *Jahr,* de l'*i* ou de l'*y* français dans *pied*, *allions*, *yeux,* etc.

I.

L'*ó* TONIQUE DU LATIN VULGAIRE (= LAT. *ō*, *ŭ*) EN FRANÇAIS.

Diez, qui n'examine d'ailleurs en détail que les toniques, s'exprime ainsi au sujet du sort de l'*ō* latin tonique en français (trad. fr., t. I, p. 148) : « En français, *o* est traité comme *ŏ* : la voyelle simple ne se maintient d'ordinaire que devant *m*, *n* ; la forme dominante est *eu*, *œu*. Ex. : *couronne*, *donne*, *nom*, *non*, *personne*, *pomme*, *pondre*, *comme*, *Rome*, *lion*, *patron*, *raison* et les autres substantifs en -o -onis, en outre *console*, *or*, *dos* (dosum pour dorsum), *noble*, *octobre*, *sobre*. En revanche *heure*, *meuble* (mobilis), *mœurs* (mores), *neveu*, *nœud*, *œuf* (ōvum), *pleure* (ploro), *seul* (solus), *vœu* (votum), *honneur*, *glorieux*, et tous les mots en -or -oris et -osus. Une troisième variante dans cette langue est *ou*, comme le témoignent les exemples suivants : *avoue* (vōto), *doue* (dōto), *noue*, *nous* et de même *vous*, *pour* (pro), *proue* (prora), *roure* (robur), *époux* (sposus pour sponsus), *Toulouse* (Tolosa), *tout* (totus). Au lieu de *oi*, on trouve *ui* dans *buie* (bōia), *truie* (trōia).» A l'*ŭ*, il dit, après avoir constaté que dans les autres langues romanes cette voyelle est représentée par *o* : « En français l'*o* roman ne se maintient que devant les nasales (car la langue ne tolère pas le son *oun*), ou quand il se lie à un *i*, ex. : *son* (suum), *ton* (tuum), *nombre*, *ponce*, *coin*, *croix*, *noix*. La voyelle dominante est *ou*, à côté de laquelle se maintient encore *o* dans l'ancien français : *couve* (cŭbo), *coude*, *doute*, *joug*, *loup*, *où*. » — Sur l'*o* « en position » (il ne distingue pas ici l'*o* long du bref), il écrit : « En français, *ou* se produit encore parfois à côté de l'ancien *o*, comme dans *cour* (chors), *tourne* (torno). » Ce qui suit concerne uniquement (sans que l'auteur s'en rende compte) l'*o* bref entravé, et peut être négligé ici.

Sur l'*u* en position il dit : « En français, l'*o* général du roman ne se maintient que comme son nasal, ou en liaison avec *i*, p. ex. dans *lombe*, *plomb*, *monde*, *dont*, *ongle*, *joindre*, *poing* ; en outre dans quelques mots isolés : *flot* (fluctus), *mot* (b. lat. muttum), *noces* (nuptiae), *vergogne*. Dans les autres cas, où il représente aussi le groupe *ul*, il devient *ou* : *boule*, *double*, *four*, *goutte*, *louche*, *ours*, *roux*, *souffre* (suffero), *sourd*, *sous* (subtus), *tour*, *doux*, *écoute*, *foudre*, *soufre*. » Et il ajoute : « L'*u* en position persiste quelquefois. Les exemples français sont : *buis* (buxus), *fruit*, *fût*, *jusque*, *juste*, *lutte*, *nul*, *purge*, *urne*. » Disons tout de suite que dans tous ces mots, sauf *buis* dont nous reparlerons et *urne* qui est un mot visiblement savant, l'*u* entravé est long par nature, et persiste parce que tout *u* long persiste, qu'il soit libre ou entravé.

Il est certain qu'aujourd'hui les philologues qui se tiennent tant soit peu au courant des progrès de la science n'acceptent plus les formules du maître, qui se trouvent servilement reproduites dans les manuels de vulgarisation. Mais, à l'exception de M. Bœhmer, ce n'est guère qu'en passant et par allusion qu'ils ont indiqué leur sentiment sur ce point de phonétique. M. Fœrster et M. Mussafia, notamment, ont présenté plusieurs remarques de détail qui montrent bien qu'ils comprennent autrement que Diez l'histoire de l'*ō* et de l'*ŭ*. L'article de M. Bœhmer sur le son de *o/u* (*Rom. Stud.* III, 597-602) passe en revue les sources de ce son, qui, dans plusieurs textes français anciens, représente à la fois l'*ó* libre et entravé, et propose l'explication des exceptions apparentes ou réelles. Son exposition très concise est obscurcie par la théorie peu exacte des « syllabes ouvertes » et des « syllabes fermées » qu'il substitue à celle de la « position ». M. Suchier, en faisant remarquer les vices de cette théorie, la remplace (*Zeitschr. f. rom. Philol.* III, 143) par l'application à l'*o* du système de M. Ten Brink sur l'histoire de l'*e* : les voyelles brèves placées dans une syllabe ouverte s'allongent ; les longues placées dans une syllabe fermée s'abrègent. Quelle que soit la valeur de ce système, dont la *Romania* promet depuis longtemps l'exposition critique, nous pouvons le laisser de côté dans cette étude, l'histoire de l'*o* n'offrant pas, comme celle de l'*e*, des faits qui en rendent la discussion nécessaire. — Je pense avoir cité à l'occasion toutes les remarques intéressantes des savants qui ont touché le sujet avant moi ; je demande aux lecteurs d'excuser, s'ils en rencontrent, des omissions qui sont bien involontaires.

Sous la réserve des observations qu'on vient de lire, je prends pour point de départ, dans les recherches qui vont suivre, le système de Diez. D'après lui (en laissant de côté l'immixtion indue de *ŏ* et *ū* entravés) *ō* tonique [1] donne en français tantôt *eu*, tantôt *o*, tantôt *ou* ; entravé il donne *ou* ; *ŭ* tonique libre ou entravé donne *o* en ancien français, *ou* en français moderne. Deux choses nous choquent dans ce système, habitués comme nous le sommes aujourd'hui à voir les lois phonétiques agir comme des lois physiques, sans caprices et sans exceptions : l'une, c'est que l'*ō* et l'*ŭ* latins, qui sont confondus en latin vulgaire et dans toutes les langues romanes, soient distincts en français (le second donnant toujours *ou*, le premier *ou*, *o*, et surtout *eu*) ; l'autre, c'est que *ō* latin donne pêle-mêle *o*, *ou* et *eu*, sans qu'on voie les motifs de ces différences, et quand les autres langues néo-latines fournissent pour *ō* une représentation unique. Ce sont ces deux anoma-

1. Je néglige pour le moment l'identité admise par Diez entre l'*ō* et l'*ŏ* toniques : *sœur* et *fleur*, *cœurs* et *mœurs*, *tu peux* et *des vœux*, semblent l'attester ; mais la suite de cette étude montrera qu'il n'y a là qu'une apparence illusoire.

lies qu'il s'agit d'examiner de près. Je dirai dès l'abord qu'elles n'existent qu'en apparence, et je formulerai ainsi, pour les toniques, la règle du développement d'*ó* roman (= *ō*, *ŭ* latins) en français, règle dont j'essaierai ensuite de démontrer l'application :

L'*ó* tonique libre (qu'il provienne d'*ō* ou d'*ŭ*) est représenté en français par *eu ;*

L'*ó* tonique entravé est représenté par *ou.*

Types du premier groupe : *fleur*, *gueule ;*

Types du second groupe : *tour*, *goutte.*

Pour établir ma thèse, il me faut d'abord rassembler les exemples qui sont conformes à mes règles, puis écarter les exceptions apparentes qui ont donné lieu à l'opinion de Diez. — Je laisse de côté, quitte à les reprendre pour les examiner à part, tous les cas où l'*ó* est mêlé d'une manière quelconque à un *ȷ*, provenant soit d'un *i* consonifié, soit d'une gutturale amollie (ainsi les mots comme su(i), fugit, voce, angustia, studio, etc.).

1. — *ó* tonique libre = *eu* [1].

1° Final. Il n'y a pas, en réalité, de mots de cette classe : pro était en latin vulgaire por et appartient aux mots où *ó* précède *r*. Sto est devenu stao par analogie avec vao de vado ; do n'existe pas en français. So est la forme qu'avait prise sum en gallo-roman ; mais ce mot s'est ajouté un *i* d'origine incertaine, qui nous oblige à le renvoyer à la classe des mots où l'*ó* est immédiatement suivi d'un *ȷ* [2].

2° Devant une voyelle. Je laisse de côté les mots où cette voyelle est un *i*, qui demandent une étude à part. — 1) *a :* tua sua font régulièrement en anc. fr. *teue seue* [3] ; duas fait *does* [4], qui serait devenu *deues ;* mais la forme féminine a de bonne heure été assimilée par la forme masculine. — 2) *u :* tuum suum ont été traités de deux façons suivant qu'ils avaient ou n'avaient pas l'accent : dans le premier cas ils ont

1. Cette notation représente *ö*, tantôt ouvert (*fleur*), tantôt fermé (*preux*). Je ne distingue pas les deux valeurs, entre lesquelles la voyelle française s'est répartie à l'époque moderne d'après la règle qui préside aussi, sauf quelques exceptions, au développement de l'*a*, de l'*e* et de l'*o :* chacune de ces voyelles est ouverte quand elle est suivie d'une consonne prononcée, fermée quand elle termine la syllabe ou qu'elle est suivie d'une consonne devenue muette.

2. Burguy mentionne, mais sans exemple, *seu*, où on pourrait voir une représentation fidèle de so = sum ; mais c'est sans doute une variante de *seus*, *seux*, forme qui équivaut à *suis* dans les dialectes où l'*ui* français est représenté par *eu* (cf. *eule*, *neut*, etc.).

3. Cf. les rimes *tues nues* (= nodes) dans Benoit (cité par Burguy), *seue queue* dans le *R. de la Rose* (II 93), etc., etc. *Teue*, *seue* ont été remplacés par les formes analogiques *tienne*, *mienne.*

4. Burguy donne des exemples de *does* dans des textes bourguignons (voy. aussi *Pass.* 106 a).

donné *tuen suen*, qu'on peut expliquer de différentes manières [1] et qui ont disparu de bonne heure devant les formes analogiques (d'après *mien tien sien*); dans le second cas ils ont donné *ton son* comme meum a donné *mon*. On ne trouve aucune trace de tuus suus, remplacés par les formes analogiques *tis sis* ou *tes ses* dès les plus anciens monuments [2]. Duos équivaut à dóos et dóos à *dóus* [3], qui est la forme du *Rollant* et d'autres textes anciens [4] (voy. *Rom. Stud.* III 175 ; *Rom.* VIII 301 ; *Zeitschr.* III 484). On comprend ainsi que *dóus* soit, dans ces textes, distinct de mots comme *ploros* ou *prot* (*plurus, prut*) [5], puisque le premier mot contient *ó* libre + *u*, les seconds *ó* libre seulement ; mais *dóus* s'est par la suite assimilé à ces derniers et ne s'en distingue pas depuis le XII[e] siècle. Cela était d'autant plus naturel que *dóus* était seul de son espèce (*fòus*, *clòus*, *mòus* avaient un *o* ouvert) avec les mots *lóus lou* et *jóus jou* de lupos lupo et jugos jugo, devenus, par l'affaiblissement et la chute du *p* et du *g*, luuos luuo, luos luo, juos juo [6]. Diverses formes de ces derniers mots seront indiquées plus loin ; en fr. mod. *lou(p)s* et *jou(g)s* sont arrivés à une forme différente de *deux*.

3° Devant une dentale : cote *queux* [7], nepote *neveu* [8], voto *vœu* [9], vota *veue* [10], nodo *nœud* [11]. Il faut y joindre le mot *preu* qui vient de *prod*

1. Mais non en tout cas par la diphthongaison de l'*ŭ* en *ue*. A mon avis, túum a donné *tóon* comme meum a donné *mieon*, et *tóon* s'est affaibli en *tóen tuen*.

2. Le *Léger* a *tos* (16 b) ; mais c'est peut-être une forme provençale due au copiste. On y verrait avec certitude une forme française si on admettait avec Diez (II, 97) que *tes*, *ses* sont des affaiblissements de *tos*, *sos*. Mais les formes anciennes *tis*, *sis* montrent bien que c'est l'analogie qui est ici en jeu.

3. *Dóus* est proprement l'accusatif masculin ; le nom. est *dui*. Le roman avait modifié duo, seule forme de duel (avec ambo) conservée en latin, de façon à le rapprocher des adjectifs ordinaires ; il disait au masc. dui duos, comme le latin classique au fém. duae duas. En français *dous* = duos a supplanté *dui* = dui, comme d'ordinaire, et aussi le fém. *deues* = duas, qui a semblé inutile, *treis*, *quatre*, etc. n'ayant qu'une forme pour les deux genres.

4. Sur le maintien de l'*o, u* atones dans ces conditions, voy. *Rom.* VII 464.

5. Voy. les exemples qu'en a réunis M. Bœhmer, *Rom. Stud.* III 601.

6. Voy. sur la chute de *g* et *p* et la conservation de l'*o, u* final dans ces conditions, *Rom.* VII, 464.

7. L'*s* (*x*), attestée par d'anciens exemples, est encore plus marquée dans divers patois, qui disent *keuce* ou *keuche;* il semble qu'on ait dit petra cotis, d'où (*pierre*) *queuz*.

8. Le *Rollant* d'Oxford présente les formes graphiques bizarres *nevold* et *nevuld*.

9. L'absurde graphie, prétendue étymologique, *œu* pour *eu* ne change rien, naturellement, au son.

10. Voy. *Rom.* III, 100. Aux exemples de *male veue* donnés là, ajoutez : Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, XCIV, 386 ; Jubinal, *Nouv. rec.*, II, 12 (*mal noe*) ; *Renart*, t. IV, v. 10956 ; G. de Coinci, p. 718 ; *Fablel de Paradis* (*Durmart*, p. 463), str. 27 (ms. *male eure*, l. *male voe* et au v. suiv. *rescoe* pour *secore*), etc., etc.

11. Le *d* de *nœud* est encore une graphie barbare, en sorte que ce mot est doublement fautif.

dans prodest (voy. *Rom.* III, 420). Le mot cauda était devenu cōda en latin vulgaire et est traité comme tel par toutes les langues romanes; de là *queue*. Bien que l'*u* de nutrit fût long, il s'était changé en *ó* en latin vulgaire (voy. dans Schuchardt, II, 186, III, 225, des exemples de notrire), et est traité comme tel dans les langues romanes : de là l'anc. fr. *neure* (Bodel, *Congés*, 451 ; Scheler, *Trouv. belges*, t. I, p. 319; B. de Condet, VIII, 35, etc.).

Il y a quelques exceptions apparentes dans lesquelles on a *ou* pour *eu*. Si prora s'est changé en proda, le fr. devrait être *preue* et non *proue;* mais le mot n'est pas ancien : Littré n'en donne d'exemple qu'au xv^e^ siècle ; le m. â. disait *bec* ou *brant*[1] ; le mot *proue* est sans doute venu d'Italie, et peut-être de Gênes (*Rom.* IX, 486). — Le lat. lutra aurait dû donner *leure;* la conservation du *t* dans *loutre* indique que ce mot ne vient pas de lutra ; il provient, soit d'un luttra qui n'est pas attesté, soit de l'all. otter, ce qui est plus probable. Le Berri possède la forme régulière *leure* (et aussi *loure*). — L'anc. fr. *bout* ne peut venir de bŭte, non plus que *bouteille* de bŭticla; la conservation du *t* indique butte, butticla; cf. Diez, s. v. *botte.* — *Arbouse* ne peut être la forme française d'arbutea, ni, à plus forte raison, d'arbuta : l'arbouse est un fruit du midi, et son nom en vient. — La conservation du *t* dans *tout, toute*, indique que le latin vulgaire, au moins en Gaule, disait tótto, tótta, ce qui a d'ailleurs été reconnu par plusieurs savants ; il est donc naturel qu'on ait *ou*, représentant de l'*ó* entravé, et non *eu*, représentant de l'*ó* libre.

Des dérogations d'un autre genre sont : *voue, avoue* (votat), *doue* (dotat), *noue* (nodat). Elles sont modernes et dues à l'analogie. Depuis l'origine de la langue, les verbes de la première conjugaison ont tendu à l'unification de leurs formes, que la place de l'accent, sur le radical ou sur la terminaison, divisait primitivement en deux classes. C'est ainsi qu'on dit aujourd'hui *aimer* et *aime*, *prouver* et *prouve*, etc., tandis que l'ancienne langue disait *amer* et *aime*, *prouver* et *prueve*, etc. De même pour les verbes qui nous occupent, l'ancien français avait *eu* aux formes où l'*ó* latin avait l'accent, *ou* aux formes où il était atone. On conjuguait : *veu, veues, veut, vouons, vouez, veuent; vouoie; vouai; veue; veu* (subj.), etc.; *vouer, vouant, voué,* reproduisant ainsi vóto, vótas, vótat, votómus[2], votátis, vótant; votáva; votávi; vóta; vóte; votáre; votánte; votáto. De même *neu, neues,* etc., mais *nouer*. Mais l'analogie est intervenue qui, de bonne heure déjà, a

1. Voy. Wace, *Rou*, éd. Andresen, II, 6476.
2. Sur la substitution de -ŭmus (= ómus), emprunté à sumus, aux désinences en -amus, -ēmus, -ĭmus, -īmus des différentes conjugaisons, voy. *Rom.* VII, 623.

rapproché les formes divergentes, et a fait dire *voue*, *avoue*, *noue*, à cause de *vouer*, *avouer*, *nouer* [1]. Les subst. *vœu*, *nœud*, sont restés les témoins de l'ancienne forme ; au reste *veu*, *veue*, etc., *neue*, etc., ne sont pas rares dans les textes et se sont maintenus très longtemps à côté des formes analogiques [2]; de même *deu* = dóto, voy. dans Littré l'exemple de Beaumanoir [3]. Excódat faisait *esqueue* et excodare *escouer*. — Un verbe dont l'histoire présente des difficultés est excutere : il doit faire à l'inf. *esqueurre*, à l'ind. prés. *esqueu* [4], *esqueuz*, *esqueut*, *escouons*, *escouez*, *esqueuent* ; et l'uniformisation de la voyelle du radical n'ayant pas été régulièrement accomplie dans les conjugaisons autres que la première (cf. *meurt*, *mourons*, etc.), ces formes pourraient subsister. Mais, par un accident qui n'est pas sans exemple, ce verbe a été déplacé de sa conjugaison normale : les formes *escouons*, *escouez*, la difficulté du parfait régulier *escous*, l'ont fait passer à la première conjugaison, d'où le v. *escouer*, inconnu à l'Académie, mais usité dans le parler populaire de toute la France [5]. Il est difficile de distinguer de cet *escouer* notre *secouer*, qui n'a pas d'exemples anciens, ce qui est singulier s'il vient directement de succutere [6]. *Esqueurre*, *esqueut*, etc., sont au contraire des formes fréquentes au moyen âge. — Le v. rodere ne m'est connu en fr. que par un passage d'André de Coutances, où il se trouve à l'inf. sous la forme *rore* (Jubinal, *Contes*, II, 14), qui serait *reure* en français moderne, si le mot avait persisté.

4° Devant *r* : hora *heure* [7], oro (masc. de ora) *eur* anc. fr. [8], flore *fleur*, mores *mœurs*, cantatore *chant(e)eur* et de même tous les noms de personne en -tore, sorore *soreur* anc. fr., uxore *oisseur* anc. fr., seniore *seigneur* et tous les mots analogues en -ore, sudore *sueur* et

---

1. Le picard dit au contraire *neuer*, par une analogie inverse, conforme à celle que le fr. suit pour *aimer*, et non pour *prouver*.

2. Cette explication est déjà celle de M. Bœhmer, *R. St.* III 599, pour *noue voue doue* et aussi pour *coule couve*.

3. Lutare a donné en anc. fr. *louer*, dont je ne connais qu'un exemple, *luad* dans *Rol.* (voy. *Rom.* II, 101) : ce verbe devait faire aux formes fortes *leu*, etc. Cf. it. *lotare*, esp. *lodo*.

4. L'*i* de excutio paraît être tombé, comme il est arrivé souvent, en latin vulgaire ; la 1re pers. était en lat. vulg. escóto.

5. D'après Burguy (II, 154), on aurait déjà dit au XIIIe s. *escouer* pour *esqueurre*, d'après ce passage de *Raoul de Cambrai* (p. 102) : *Grans fu li cols, molt fist a resoignier, Si l'escoua quel fist agenoiller ;* mais il faut lire : *Si l'estona.*

6. Voyez là-dessus les remarques et les exemples de Burguy, II, 154, et Littré, *s. v.*

7. Dans *male hure* rimant avec *aventure*, je verrais volontiers, avec M. Mussafia (*Zeitschr.* I 408), une confusion avec *mal eür*.

8. Voy. Roquefort et Gachet. Cette forme si fréquente paraît avoir échappé à Diez (*Et. Wb.* s. v. *orlo*) et à M. Bœhmer (*Rom. Stud.* III 190). Sur la forme *ur* à la rime, voy. les vers de Garnier de Pont-Sainte-Maxence cités par Littré au mot *Orle*.

tous les abstraits masculins en -ore devenus féminins, (il)loro *leur*, piroro *pereur* d'où *p(e)reu* dans *Villepreux*[1] = Villa pirorum, fabroro *favreu(r)* dans *Villefavreux*, *Confavreux* = Villa fabrorum, Curtis fabrorum (Quicherat, *Formation des noms de lieux*, p. 60), et de même les génitifs anciens en -oro (*ancieneur* etc.) et peut-être par analogie candeloro (pour candelaro) *Chandeleur*[2], plorat *pleure*, d'où *pleur*, orat *eure* anc. fr., adorat *aeure* anc. fr. Il faut joindre à ces mots demòrat et devòrat, devenus demórat et devórat[3], *demeure* et *deveure* anc. fr., par le changement ancien de leur *ò* en *ó*, qu'ont reconnu plusieurs philologues[4] ; le fr. mod. *dévore* est savant et repris du latin, comme l'indique l'*é* de la première syllabe (cf. *demeure*, *devient*).

Quelques mots présentent *ou* au lieu de *eu*. Saporat a dû donner *saveure*, et non *savoure* ; on trouve en effet constamment au m. â. *saveure*, *asaveure* ; *savoure* est dû à l'analogie de *savourer*. Remarquons que pour plorare, demorare, l'analogie s'est exercée en sens inverse : elle a introduit partout la voyelle des formes faibles : l'ancienne conjugaison était *pleur* (etc.) *plourons* (etc.), *demeur* (etc.) *demourons* (etc.); la moderne est *pleure pleurons*, *demeure demeurons*[5]. — Le mot le plus embarrassant est *amour*, qui fait dans la classe des mots en -ore une exception unique[6]. Je reviendrai plus loin sur la prononciation de ce mot au m. â., et je chercherai si *amor* n'a pas été, pendant un certain temps, semblable dans sa terminaison aux représentants de sudore, calore, honore, etc. devenus *sueur*, *chaleur*, *honneur*, etc.; mais il est certain en tout cas que de très bonne heure il a quitté leur groupe pour se joindre à celui des mots en *-our*, comme *tour(r)*, *jour(n)*, *estour(m)*, où l'*ou* provient régulièrement

1. L'*r* s'éteignant, l'*eu*, qui est ouvert quand l'*r* se prononce, est devenu fermé (ce qui a amené la graphie *-eux*). De même dans *monsieur*, prononcé *mèsjö*, et dans les formes comme *piqueux*, etc., pour *piqueurs*.

2. L'origine de ce mot est douteuse, à cause des nombreuses formes sous lesquelles il se présente.

3. La raison de ces formes est sans doute le déplacement de l'accent : le lat. class. disait démorat dévorat : le roman, par un principe qui lui est propre (voy. mon *Accent latin*, p. 83), transporte l'accent sur l'*o* ; mais une pénultième brève tonique est contraire à l'accentuation latine, d'où le changement de quantité. Notons d'ailleurs que *demuere* et *devuere* existent à côté de *demeure deveure*. — M. Fœrster (*Rom. Stud.* III 182), approuvé par M. Bœhmer (*Ib.* III 597) et M. Ulbrich (*Zeitschr.* II 545), pense que l'*r* a changé en *ó* l'*ò* précédent, ce qui, ajoute-t-il, n'est pas plus étonnant que le changement semblable produit par *m*, *n*. Mais devant *m*, *n*, ce changement est constant ; devant *r* il se réduirait à deux mots. Il est d'ailleurs curieux de voir M. Fœrster attribuer à une *r* le pouvoir de changer un *ò* précédent en *ó*, tandis que M. Havet (voy. ci-dessous, p. 49, n. 4) lui attribue celui de changer *ó* en *ò*.

4. Voy. Fœrster, *Romanische Studien*, III, 178, 182.

5. Aj. *fleurir*, anc. *flourir*, sous l'influence de *fleur*.

6. *Amour* est encore exceptionnel en ce qu'il est masculin (comme *honneur*) ; je n'ai pas ici à étudier les raisons de cette particularité.

d'un *ó* entravé. Quelle peut être la cause de cette anomalie ? Il me semble qu'on peut la trouver dans l'analogie : *amour* a été influencé par *amoureus*, *amourete*, et surtout peut-être par les verbes *amourer* [1], *enamourer*, *desamourer*, dont les formes fortes étaient sans doute originairement *ameur*, *ameures*, *ameure*, mais devinrent par analogie avec les formes faibles *amour*, etc.[2]. Il est vrai que nous n'avons pas de pendant exact à cette déviation d'*amour* ; mais, si je ne me trompe, aucun mot en -ore n'était soumis aux mêmes attractions analogiques. *Douloureux*, *vigoureux*, *rigoureux*, *langoureux*, *savoureux*, ne sont pas avec leurs substantifs dans un rapport aussi étroit qu'*amoureux* avec *amour ;* aucun de ces substantifs n'a de diminutif comme *amourete* [3] ; les verbes (*es*)-*vigourer* [4], *savourer* sont moins rapprochés des noms. Cependant on trouve aussi pour ces mots des traces d'une tendance à changer *eu* en *ou*. Un dicton encore fort usité au XVI[e] siècle portait : *En oiseaux*, *en chiens*, *en amours Pour un plaisir mille doulours*, assimilant ainsi *doulour* à *amour ;* les formes *langour*, *rigour*, *savour*, *vigour*, indiquées par Littré pour le XIV[e] siècle, ne sont peut-être pas de simples provincialismes. D'autre part il faut remarquer l'influence analogique inverse exercée par *chaleur* et *p(e)eur* sur leurs dérivés, *chaleureux* et *p(e)eureux* au lieu de *chaloureux* et *pe(o)ureux*. — *Labour* n'est pas à compter ici ; il ne vient pas de labore ; c'est le substantif verbal de *labourer*, verbe à demi savant (comme le montre la conservation du *b*), qui pourtant avait autrefois *eu* aux formes fortes (*En peu d'eure Dieu labeure*, disait un proverbe), et leur a étendu plus tard, avant la production de *labour* [5], l'*ou* des formes faibles. — Je noterai ici le mot *pour*, qui vient non de pro, mais de pór, forme du latin vulgaire [6] : pór a fait *pour* et non *peur* parce qu'il est toujours proclitique, et que son *ó* est dès lors atone [7].

---

1. Voyez-en de nombreux exemples dans le Dictionnaire de M. Godefroy.

2. M. Bœhmer se demande si on n'a pas craint la ressemblance d'*ameurs* avec *meurs meurt* (lisez *muers muert*).

3. Le mot est ancien : v. Littré.

4. Je ne cite pas *endolorir* ni *honorer* et ses dérivés, mots dont la prononciation a été rapprochée de la prononciation moderne du latin. L'anc. fr. disait *endoulouri* (voy. Littré), *il honeure*.

5. *Labourer* n'a pris le sens spécial qu'il a aujourd'hui, et qu'il avait quand il a engendré *labour*, qu'assez récemment (voy. Littré). Quant à *labeur*, il est dénoncé par son genre masculin comme venant aussi, mais plus anciennement, de *labourer*.

6. De là la confusion avec per dans la plupart des langues romanes. Presque tous les composés français qui commencent par *pro-* sont savants ; la forme populaire est *pour-*. — Au reste, on pourrait hésiter sur la quantité de l'*o* de por : *puer* dans *geter puer* pourrait bien venir de pro et non de porro, et attesterait alors la brièveté de l'*o*.

7. Je ne traite pas ici l'histoire d'*autour*. Ce mot, qui paraît bien venir d'acceptore ou plutôt auceptore, présente encore de graves difficultés étymologiques. L'anc. fr. disait *ostour*.

Dans quelques mots nous trouvons, non pas *ou*, mais *u* à la place d'*eu*. La forme *peür* au lieu de *peeur* est attestée par la rime dans un grand nombre de textes anciens (à ceux qui ont déjà été cités aj. *Renaut* 394, 26, etc.). Il y a eu certainement ici une sorte de fusion entre le *v* devenu *u* (*pauore*) et l'*o* [1] ; au reste la forme *paeur*, *poeur*, *peeur* est la plus usitée. — Móra est représenté par *mûre;* mais l'anc. fr. dit *meure* (voy. *Rom.* V 396; Théophile, au XVII[e] siècle, fait encore rimer *meures* avec *demeures*), et cette forme, ou celle qui lui correspond régulièrement, est la seule connue des patois; le fr. *mûre* est sans doute le produit bizarre d'une fausse étymologie populaire [2].

5° Devant *s :* pietoso *piteux*, pietosa *piteuse*, et tous les mots en -oso, -osa, to(n)so *teus* anc. fr., to(n)sa *teuse* anc. fr.[3].

Les exceptions, où l'on trouve *ou* au lieu d'*eu*, sont en apparence graves et nombreuses, mais elles se laissent toutes expliquer. Zeloso est devenu *jaloux* sous l'influence de *jalousie*, *jalouser ; jaleus* est fréquent au XV[e] siècle et se trouve encore dans Ronsard (Littré) [4]. — Le mot *pelouse*, de pilosa, n'est pas ancien en français; c'est sans doute un terme de jardinage emprunté à un patois (d'un pays où on avait appris à donner au gazon cet aspect uni et serré qui caractérise la pelouse [5]) ; l'ancien français avait l'adjectif *peleux* [6], *peleuse ;* la chenille s'appelle en Normandie *chatte peleuse* [7]. — *Ventouse* a été modifié par le verbe *ven-*

---

1. M. Fœrster (*Zeitschr.* III, 500) est porté à expliquer *peür* par une forme pavoreo, mais il reconnaît que le genre féminin du mot rend cette hypothèse peu vraisemblable. L'it. *paura*, qu'il explique par pavorea, me semble, comme à Diez, avoir pour origine une simple substitution de suffixe (pavura, cf. *rancura* à côté de *rancore*), facilitée sans doute par une prononciation pau(o)re pour pauore. M. Mussafia (*Zeitschr.* I 408), qui accepte cette substitution pour l'italien, est porté à reconnaître en français une « immixtion » du même suffixe dans la forme *paür* pour *paeur ;* mais pourquoi cette immixtion aurait-elle eu lieu dans ce seul mot? La cause déterminante de l'altération de l'*ó* est le voisinage de l'*u* = *v*.

2. Cette confusion paraît remonter au moyen âge, à en juger par ce curieux passage de *la Vengeance de Raguidel* (v. 3166 ss.), où on trouve côte à côte la forme *meure* (écrite *more*, et rimant avec *demore*) et la forme *meüre*, qui ne peut venir que de matura : *Ses chevals fu plus noirs que more, Et trestote s'autre armeure Plus noire que ne soit meure.*

3. Je n'ai pas rencontré *teus* en anc. fr., mais il est attesté par les diminutifs très fréquents *touset*, *tousel ; teuse* se trouve souvent. Je crois, malgré Diez, que ces mots viennent de tonso, tonsa, et non intonso : ils se sont formés à une époque où on avait l'habitude de couper les cheveux des enfants. En tout cas ils n'ont rien à faire avec thyrso, que nous retrouverons plus loin.

4. M. Bœhmer (*l. l.*) croit *jalous* emprunté au provençal.

5. Le plus ancien exemple, dans Littré, est de Buffon.

6. Et aussi, semble-t-il, un subst. masc. *peleus*, au sens de « lieu couvert de gazon » : *Mais es montaignes, es haus leus, Es biaus praiaus, es biaus peleus* (Coinci, p. 720).

7. A Guernesey *chatte peleure* (changement d'*s* douce en *r*), d'où sans doute l'angl. *caterpillar*.

touser, dont les formes fortes étaient anciennement *venteuse*, etc., puis ont pris l'*ou* sous l'influence des formes faibles et l'ont transmis au substantif; *venteuse* est encore dans Commynes (Littré); l'adj. *venteux* a naturellement échappé à cette analogie[1]. — Spo(n)so, spo(n)sa, spo(n)sat sont représentés par *époux, épouse, épouse;* mais ces formes sont modernes. Ici encore les formes faibles du verbe se sont assimilé d'abord les formes fortes, puis les substantifs apparentés : l'anc. fr. disait *il espeuse* et *nous espousons;* plus tard il a dit *il espouse*, et de même *j'espouse*, etc. *Espeus, espeuse* se trouvent encore très tard; mais ils ont fini par subir l'influence du verbe et sont devenus *espous, espouse*[2]. *Toulouse* de Tolosa est un mot méridional; il faut prendre garde de mêler, comme on le fait trop souvent, à l'étude de la phonétique française des noms de lieux situés au sud du domaine français propre. — *Dos* ne vient nullement de doso pour dorso, mais de dosso, comme le prouvent les dérivés, et l'*o* y était ouvert, et non fermé, comme le montre l'it. *dòsso* (l'esp. *dorso* est un mot savant). La forme *dous*, qu'on trouve au XVIe s. (*dours*, comme *dors*, n'est qu'une graphie étymologique) et dans quelques patois, est due à un accident particulier, par lequel *ò* devant *s* est devenu *ou* (cf. *chouse, rouse, lous*, etc.). — Je joins ici *bouse*, bien que l'origine ne m'en soit pas connue, parce qu'il remonte évidemment à une forme bósa; l'anc. fr. disait *beuse;* la forme moderne doit être influencée par *bousat, bousier*. — Consuo, devenu cóso, et de même cósis, cósit, cósunt, sont en français *cous, cous, cout*[3], *cousent;* c'est encore par l'influence des formes faibles *cousons*, etc., que l'*ou* a remplacé l'*eu;* l'anc. fr. disait *keus, keus, keut*. Cette influence, comme je l'ai dit plus haut, s'exerce peu dans les conjugaisons autres que la première; mais ici elle était facilitée par le fait que l'ancienne *n* de co(n)suo, etc., avait pu faire prononcer en latin l'*ó* tantôt comme entravé, tantôt comme libre. A la 3e pers. du plur. du prés. de l'ind., et à l'infin., il semble qu'on trouve plus fréquemment, dans l'ancienne langue, *ou* que *eu, cousent* et *cousdre*[4] que *keusent* et *keusdre;* mais il est difficile de décider si les formes en *ou* sont étymologiques ou analogiques. — Enfin nos, vos sont représentés par *nous, vous*, et non par

1. M. Bœhmer voit dans *pelouse, ventouse* des « dissimilations » de *poileuse, venteuse* (adj.).

2. On pourrait signaler ici l'omission de *creux*, mais je ne puis croire avec Diez que ce mot vienne de corroso, l'ancienne orthographe *crues* et les rimes indiquant un ò. M. Mussafia (*Zeitschr.* I 410) hésite aussi sur l'origine de ce mot.

3. Notre orthographe officielle *couds, couds, coud* est le comble du ridicule.

4. L'*s* + *r* de *co(n)s(u)ere* ne suffit-elle pas à faire entrave? Je ne le pense pas : cf. *s* + *l* dans pe(n)s(i)le, d'où *peisle, poêle*. Si cependant cósere avait un *ó* entravé, il aurait donné *cousdre*, et *keusdre* serait une forme due à l'analogie de *keut* = cósit.

neus, veus ; cela tient à ce que ces mots sont le plus souvent proclitiques. Peut-être à l'origine avaient-ils deux formes, l'une pour les cas de proclise, l'autre pour les cas où ils étaient accentués (*à nous, de vous, nous* sujet d'une réponse elliptique à une question, etc.), comme ego avait deux formes, *jou* proclitique et *gié* accentué, comme meum avait deux formes, *mon* proclitique et *mien* accentué, etc. ; mais alors la forme tonique, qui serait aujourd'hui *neus, veus*, s'est perdue de très bonne heure : je n'en ai pas trouvé trace dans les textes anciens ; nous verrons par la suite de notre étude *nos, vos* assoner ou rimer toujours avec des mots qui ont en latin un *ó* entravé, c'est-à-dire qui auraient *ou* en français moderne.

6° Devant *l* : solo *seul*, sola *seule*, gula *gueule*. Ce dernier mot est parfois écrit *guele*, graphie qui appartient normalement à la diphthongue *ue* (anc. *uo*) issue de *ò* et non à la diphthongue *eu* issue de *ó*. Il est visible que pour ce mot cette graphie a été suggérée par le désir d'indiquer la prononciation du *g*, qui, si on écrivait *geule*, risquait d'être prononcé *ǧ*. Mais la prononciation assimilait ce mot à ceux où l'*eu* provient d'*ó* latin : *gueule* n'assone ou ne rime qu'avec eux.

Coule de cólat présente *ou* pour *eu ;* c'est encore un fait d'analogie : l'ancien français disait *keule* (voy. *eskeule* dans Bodel, *Congés*, v. 136). — Il est à peine utile de faire remarquer que *console* est un mot savant.

7° Devant les labiales. Les phénomènes qui se présentent ici ne sont pas aussi simples que ceux que nous avons vus jusqu'à présent. Il semble que la labiale ait exercé une influence sur l'*ó* précédent et l'ait empêché de suivre son développement normal. Mais il est très difficile de se rendre un compte exact de ce qui s'est passé, parce que l'*ou* moderne, qui n'est qu'une mauvaise notation du son *u* (allemand ou italien), se distingue mal de l'*ou* ancien, qui est une diphthongue composée de *o* + *u*, et qui, comme on le verra plus tard, est la source de l'*eu* moderne. Les mots latins de cette classe qui ont passé en français sont peu nombreux ; nous examinerons successivement ceux où l'*ó* se trouve devant *b, br, bl, p, pr, pl, v*.

1. Devant *b*. Ubi fait *où ;* dans l'anc. fr. il est possible qu'on ait eu deux formes, l'une avec diphthongue (fr. mod. *eu*) quand le mot était tonique, l'autre avec la voyelle simple (fr. mod. *ou*) quand il était atone. Le ms. L d'Alexis écrit tantôt *ou*, tantôt *o* et tantôt *u* [1] ; mais on ne voit pas que cette différence réponde à des conditions toniques différentes. Le composé monosyllabique *lau*, si fréquent dès le XII[e] siècle, indique une forme atone de ubi ; il semble qu'il y ait eu à côté un composé en

1. Voy. *Rom.* IX, 118, où à cinq reprises, dans les indications de vers, il faut corriger *c* en *e*.

deux syllabes *la eu*, d'où *leu* (voy. par ex. *Thèbes*, v. 20, ms. A, dans Constans, *la Légende d'Œdipe*, p. 244, LXXI), qui est devenu plus tard *leur*, employé dans plusieurs textes wallons du moyen âge [1]. Le fr. mod. *ou* serait donc la forme atone généralisée, comme pour *nous*, *vous*, etc. — Cubat a fait *keuve*, que cite Littré d'après Guillaume de Machaut et qui se trouve antérieurement ; mais *couve* se rencontre dans plusieurs textes du XIII[e] siècle, et s'explique sans doute par l'analogie des formes faibles, à moins qu'on ne regarde ici *ou* comme l'ancienne diphthongue, qui aurait été arrêtée dans son changement en *eu* par l'affinité du *v*, consonne labiale, avec la voyelle labiale *o*, en sorte que cólat et cóbat donnant semblablement *cóule* et *cóuve*, le premier serait devenu *kéule*, le second n'aurait passé à *kéuve* qu'exceptionnellement, et serait, à cause du *v*, resté *cóuve*, devenu plus tard *couve*. On sent qu'il est impossible de décider la question, *couve* n'ayant pas de rime. — Dube, nom d'un fleuve qui du reste est aux extrémités du territoire français, paraît avoir donné toujours *Dou* (écrit aujourd'hui *Doubs*) et non *Deu*.

2. Devant *br*. Robur a donné *rouvre ; roure* est une forme dialectale, où la chute du *v* est postérieure à la fixation de la voyelle ; je ne connais ni *reuvre* ni *reure*. Il faut donc ici admettre que le *v* a empêché l'*óu* de devenir *eu*. — Còlóbra proparoxyton est devenu cólòbra paroxyton, comme l'a montré ici (*Rom.* VI, 433 ss.) M. Louis Havet. Si l'on n'avait que le mod. *couleuvre*, on pourrait l'expliquer tout simplement par la transformation de *ó* en *eu*, mais la comparaison de l'esp. *culebra* pour *culuebra* [2], l'orthographe *coluevre*, et l'examen des rimes [3] prouvent que nous avons bien affaire ici à un *ò* [4]. — *Octobre*, cité par Diez, est,

1. Voy. Tobler, dans *Gœtt. Gel. Anz.*, 1874, p. 1046. La forme *lor* dans *Richart le Bel*, v. 3630, n'est qu'une notation différente du même mot. Pour la composition et l'addition (sans doute euphonique) de l'*r*, comp. *lavour*, m. s., dans les patois modernes de la Saintonge et du Poitou.

2. Cet argument à lui seul ne serait pas solide, parce qu'il arrive assez souvent à l'espagnol de traiter *ó* comme *ò*, c'est-à-dire de le diphthonguer à la tonique ; cf. Diez, trad. fr., I, 148.

3. Voy. par ex. E. de Fougères, CCXXXVI (*ovre descovre ovre colovre*) et les rimes avec *uevre* citées par Littré.

4. M. Havet attribue le changement d'*ó* en *ò* à l'influence de l'*r*, qui aurait exercé la même action dans nura (pour nuru) devenu en it. *nuora*, et dans cópreo (= cupreo) devenu còpreo d'où *cuivre* ; il compare *è* pour *é* dans *genièvre* de junepiro pour junipero. Mais ses rapprochements avec l'alternance de *i* et *e*, *u* et *o* en latin (additur addere, robur roboris, etc.) ne sont pas exacts : il s'agit là de voyelles atones et non toniques. D'autres sont contestables. Nora, qui a un *ò* dans toutes les langues romanes, a dû subir l'influence de quelque analogie perturbatrice (soror? cf. it. *suora*, *nuora*). Une telle action de l'*r* sur une voyelle accentuée est difficile à accepter (cf. flóre, véro, etc.) ; peut-être, comme on le verra plus loin (p. 52, n. 6), est-elle vraie du groupe (*br*, *pr* =) *vr*, et encore faudra-t-il la restreindre à l'*ó* transformé en *ò*, car le changement de junipero en junepiro me paraît dû à l'étymo-

cela va sans dire, un mot savant; on trouve en anc. fr. *uitouvre* qui vient régulièrement [1] de octobre [2], si on admet que la conservation de la labiale empêche la diphthongue *ou* de passer à *eu*. — *Sobre* est savant.

3. Devant *bl*. Mób(i)le sous l'influence de mòvere, mòvita, etc., est devenu mòble, d'où *mueble* (voy. *Rom.* IX, 333). — Nób(i)le n'a jamais pu donner *nòble*, l'*ò* ne venant en français que de l'*o* bref latin entravé (ou de la diphthongue *au*) : *noble* est un mot savant, tout comme son dérivé *nobilie* (d'où *nobile*, *nobire*) de nobilio, dont le *b* conservé l'indique assez.

4. Devant *p*. Je n'ai trouvé pour lupa d'autre forme que *louve*, ce qui confirmerait l'hypothèse d'après laquelle le *v* immédiatement suivant a empêché *ou* de se changer en *eu* (conf. encore Lupara *Louvre*) ; mais l'histoire de lupo présente plus d'une difficulté. Le *p*, affaibli en *b*, puis en *v*, a fini par passer à *u*, et s'est sans doute confondu avec l'*u* de la diphthongue ancienne : *lóuu*, *lóu*. On pourrait croire dès lors que la forme actuelle *lou(p)* tient à la présence de cet $u = v = p$, comme celle de *louve* tient à la présence de $v = p$; mais il est impossible de contester que la forme *leu* a été longtemps la forme usuelle du français [3]. *Leu* est attesté spécialement pour Paris et la contrée avoisinante : les rues du Petit et du Grand Hurleur formaient autrefois le quartier de *Hueleu*, nom composé de l'impératif de *huer* et du mot *leu*, loup, et, sous le déguisement de la dernière syllabe de *hurleur*, le vieux *leu* s'est maintenu là jusqu'à nos jours. Divers noms de lieux formés de même se terminent en *leu* : tels sont *Canteleu* [4], *Pisseleu* [5], qui subsistent à côté des formes dialectales ou modernes de *Canteloup* [6] *Chanteloup* [7], *Pisseloup* [8]. L'expression *à la queue leu leu* contient une fois, si je ne me trompe, et non pas deux [9], la vieille forme *leu*, en même temps qu'un reste de l'ancienne syntaxe : c'est

---

logie populaire (immixtion de piro, obtenue par l'interversion de l'*e* et de l'*i* de junipero).

1. *Octoivre*, cité par Littré, est peut-être une façon d'écrire *octoevre*, *oituevre*, ce qui indiquerait que l'*o* aurait été traité comme bref (cf. p. 52, n. 6).

2. Le latin vulgaire avait, dès le IIe siècle avant J.-C., la forme analogique octembre, qui se retrouve en anc. fr., en prov. et en roumain.

3. Je parlerai plus tard de la remarquable assonance de *leu* en *é* = *a* dans *Aucassin*.

4. Seine-Inférieure (2), Pas-de-Calais (2).

5. Oise, Aisne.

6. Calvados, Eure, Manche.

7. Eure (2), Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Manche, Nièvre, Orne, Sarthe, Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (2), Deux-Sèvres (2).

8. Haute-Marne, Saône.

9. M. Littré (voy. au mot *Leu*) pense que le mot *loup* est ici deux fois répété, les loups marchant les uns derrière les autres ; mais la construction ne s'expliquerait pas. La forme *à la queue lou lou* (citée au mot *Queue*) favoriserait, il est vrai, cette explication ; mais elle prouve seulement, comme le premier *leu* dans *queue leu leu*, qu'on ne comprend plus l'ancienne construction.

proprement *à la queue le leu*, « à la queue du loup », et dans le jeu enfantin auquel elle est empruntée, tous les joueurs à la file forment la queue du meneur, qui, il est vrai, n'est pas « le loup », mais qui le devient s'il laisse gagner celui qui en remplit le rôle. *Leu* se trouve (voy. Littré) encore au XV^e^ siècle dans un texte tout parisien, le mystère de *Sainte Geneviève*. Enfin le nom de l'évêque d'Auxerre, Lupus, est devenu *Leu* dans de nombreux villages de *Saint-Leu*, situés dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de Saône-et-Loire, tandis qu'on trouve *Saint-Loup* dans les Ardennes (2), l'Aube, la Marne, l'Yonne, la Haute-Marne, la Haute-Saône (2), le Jura, Saône-et-Loire (2), la Nièvre (3), le Cher, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir, le Loiret (3), la Mayenne (2), la Manche et le Calvados (2). Il est donc probable que le *p*, ayant disparu, n'a pas exercé ici d'influence sur la diphthongue, et que la forme moderne *lou(p)* est due tout simplement à l'influence analogique de *louve*, peut-être aussi de *louvat*, *louvetier*, *allouvi*, etc. — L'anc. fr. possédait *couvir*, *encouvir*, de cupere; les formes fortes devaient avoir *eu*, cupit par exemple devait faire *keut*; mais je n'ai rencontré de ce verbe que des formes faibles [1].

5. Devant *pr*. *Sur* vient-il de super ou de supra? Les formes anciennes *sor* et *sore* sont-elles des variantes purement françaises comme *or* et *ore*, ou correspondent-elles respectivement aux deux formes latines? Il est probable que les deux mots se sont mêlés en français. La plus ancienne forme est le *soure* (*pagiens*) d'*Eulalie*. Comment doit-on l'interpréter? A mon avis il faut conserver l'*u* et lire *soure*, comme, dans le même texte, *bellezour* et *soue* (je reviendrai plus tard sur ce point). On ne trouve nulle part en ancien français trace du *p* de super ou supra : il avait été absorbé de bonne heure, comme celui de lupo. *Sóur*, *sóure*, est devenu régulièrement *seur*, *seure*, qu'on trouve pendant tout le moyen âge ; Guillaume de Lorris (voy. Littré) fait encore rimer *sore* et *hore* (c.-à-d. *seure* et *heure*). *Sur* est donc une forme moderne[2], amenée par la proclise[3] (cf. *du* de *deu*, *prudhomme* de *preudomme*); si la langue avait gardé l'ancien adverbe *deseure*, *au deseure*, il est probable qu'il aurait *eu*, mais elle l'a

1. *Couf*, cité dans Sainte-Palaye d'après la traduction des sermons de saint Bernard, semble être la 1^re^ pers. du prés. de l'ind. de ce verbe.

2. Je ne puis dire à quelle époque elle apparaît. Naturellement *sur* dans les manuscrits anglo-normands doit s'interpréter autrement. Dans les éditions de textes du XIII^e^ s. on trouve souvent *sur*, mais il faudrait vérifier les manuscrits, les éditeurs étant portés à substituer inconsciemment la forme moderne à l'ancienne. — *Seur* paraît avoir pu rimer en *eu* encore au XVI^e^ s. (*Rom.* V 396).

3. C'est aussi l'explication de M. Bœhmer. Mon cher et savant ami Ad. Mussafia m'avait envoyé la même remarque au sujet d'un passage de la *Romania* (VII 2) où je disais à tort que supra en français donnerait régulièrement *sure*. Cf. ci-dessous, p. 55, n. 1.

laissé perdre au profit de *dessus*, *au-dessus*, qui sont composés avec suso. Cópro = cupro paraît être devenu còpro, d'où cuevre anc. fr.[1] — Còòperit, devenu coprit, devrait, semble-t-il, avoir un *ó*, puisque son *o* résulte de la contraction de deux *o* (cf. ci-dessous córte de còhòrte), mais il y aura eu sans doute élision et non contraction, car l'*o* est traité comme *ò* : il donne en anc. fr. *cuevre*[2], rimant avec *oevre*[3] = òpera et = òperat[4]. Le fr. mod. *couvre* est assimilé aux formes faibles. — Recuperat, devenu recóprat, devrait faire *rekeuvre*, mais à la rime ce mot figure avec *cuevre*, *uevre* (opera, operat), et il paraît ainsi probable que l'*ó*, comme dans colubra, s'était changé en *ò* [5]. Le moderne *recouvre* est analogique[6].

6. Devant *pl*. Les groupes *pl*, *bl*, font-ils ou ne font-ils pas entrave ? Il semble que la réponse ne soit pas la même pour toutes les voyelles. *A*, dans capulat, -abile, est traité comme entravé ; mais *è* dans èbulo, *ò* dans pòpulo, sont traités comme libres. Pour *é* il semble qu'on ait les deux traitements : on rencontre *feble* et *feible*, *deble* et *deible*. Pour *ó* ces groupes semblent bien faire entrave : dóplo, cópla ont donné *double*, *couple*, jamais *deuble*, *keuple*. Le nom d'arbre pópolo paraît faire exception, puisqu'il donne *peuple* (d'où *peuplier*), et non *pouple*[7].

---

1. Il faut distinguer ce *cuevre* de *cuivre*, qui vient de cupreo, et dont je ne m'occupe pas ici, à cause de la présence du *j*. Dans certains textes, il est vrai, *cuevre* peut être une simple notation de *coivre* (Mussafia, *Zeitschr.* I 410) ; mais ailleurs on trouve les rimes *cuevre recuevre*, etc., et des graphies comme *qœuvre* (*Baud. de Seb.* cité par Littré).

2. Cette 3e personne et celles de *offrir* et *soffrir*, dont je parlerai plus loin, sont les seules dans l'ancienne langue qui, n'appartenant pas à la 1re conjugaison, aient un *e* féminin final, nécessité par l'euphonie. La langue moderne y a ajouté bien à tort des formes comme *il cueille*, *il tressaille*, etc.

3. Il ne faut pas écarter la possibilité que cóvrit soit devenu còvrit sous l'influence de *vr* : voy. ci-dessous, n. 6.

4. L'étymologie d'*ouvrir* est encore incertaine ; la diphthongue *ue* dans *uevre* n'indique pas nécessairement un *o* bref (cf. ci-dessous la note). Notons en passant que la forme *avranz*, citée par Littré et admise par Diez d'après un psautier anglo-normand (Michel, *Libri Psalm.* vers. gall. p. xviij), doit être écartée : il faut lire *auvranz*, comme dans les passages correspondants du Ps. de Cambridge (V 10) et du Ps. de Montebourg (V 11 *aovranz*).

5. Mais il est possible aussi que *rekeuvre*, de *recouvrir*, ait été par erreur assimilé à *recuevre*, de *recouvrir*. Ces deux verbes ont été absolument confondus au XVIIe siècle.

6. Si on embrasse d'un coup d'œil les mots *cuevre couluevre oituevre* (?) *recuevre cuevre* de cópro colóbra octóbre recóprat cóprit, auxquels il faut ajouter *juevne* (ou *juevre*) de jóvne et sans doute *suefret* de sófrit (pour suffert), on sera porté à croire que le groupe *vr* (*vn*, *fr*) a changé un *ó* précédent en *ò*, en sorte que les explications proposées pour chacun de ces mots devraient être remplacées par cette explication générale (cf. Mussafia, *Zeitschr.* I 410). Seulement *rouvre* et *Louvre* resteraient en dehors de la règle. — On peut reconnaître une influence analogue du *v* + *j* dans *plueve* = pluvia et *flueve* = fluvio dont il sera parlé plus tard.

7. D'après Littré, on dit *pouple* dans le Centre ; ce serait la continuation

Mais nous voyons par d'autres langues (it. *pióppo* et *pòpolo*, etc.) que p ó p l o avait été changé en p ò p l o, sans doute par confusion avec l'autre p ò p l o; et on trouve anciennement en français, pour l'arbre comme pour le substantif collectif, la graphie *pueple*, qui indique la confusion des deux mots.

7. Devant *v*[1] : ó v o étant devenu ò v o en latin vulgaire[2], il n'y a que m o v i t et c o g n o v i t, qui donnent régulièrement *meut* et *coneut*[3]. — L'*ó* de j ó v e n e = j ŭ v e n e est devenu *ò*, d'où *juevne* (*juefne*) *juene jeune*, ce qui est propre au français, les autres langues ayant conservé l'*ó*. Il faut sans doute reconnaître ici une influence du groupe *vn* analogue à celle du groupe *vr* (cf. la forme *juevre* pour *juevne*)[4].

8. Devant les nasales. La diphthongaison de l'*ó* est empêchée par la nasale, comme celle de l'*ò* (au moins dans la plupart des dialectes), et pendant tout le moyen âge *ó* et *ò* devant une nasale (*don* et *bon*, *corone* et *bone*) riment ensemble. Je ne puis étudier ici l'histoire de l'*o* nasal. Je me bornerai à dire que, comme toutes les nasales françaises, il faisait, au moyen âge, entendre dans les terminaisons masculines la consonne après la voyelle nasale : *bõn* et non *bõ* comme aujourd'hui, et que dans les mots féminins où l'*o* est séparé de l'*ė* final par *m* ou *n* simple ou redoublée, la voyelle était tout aussi nasale qu'elle l'est quand elle en est séparée par *m*, *n* suivies d'une autre consonne ; ainsi *Rõme*, *bõne*, comme *rõmpe*, *bõnde*. Il arriva plus tard (pas avant le XVI[e] siècle, si je ne me trompe) que dans les mots féminins de ce genre la nasalité se perdit : la voyelle purement orale qui reparut alors fut uniformément *ò* : *Ròme*, *courònne* aussi bien que *bònne*. La raison de ce phénomène est que les quatre voyelles ouvertes *à*, *è*, *ò*, *œ̀*, sont seules susceptibles de nasalisation : en se nasalisant, les voyelles fermées *á*, *é*, *ó*, *œ́* étaient deve-

---

fidèle de p ó p l o, à moins que *pouplier* n'ait influé sur son simple, comme, chez nous, *peuple* a influé sur *peuplier*.

1. *Tuf*, inconnu au moyen âge, ne vient pas directement de *tófo*, mais de l'it. *tufo*.

2. Pourquoi? Y a-t-il eu une influence de *v* sur l'*ó* précédent, semblable à celle que nous avons attribuée à *vr*?

3. Ou plutôt m o v i t est devenu m ó u t d'où *meut* ; de même co(g)nout, *coneut*. Dans ces mots, comme dans *eut* (pron. *ut*), *tut*, *plut*, *sut*, *put*, *plut*, *dut*, *but*, *perçut*, *crut*, *lut*, l'ancien *eu*, d'origines diverses (*ó* + *u*, *au* + *u*, *ò* + *u*, *é* + *u*), est devenu en fr. mod. *u*, ce qui n'a pas lieu dans les autres mots (sauf dans *sur*, *prudhomme*, *du*, où il est proclitique). Cette prononciation remonte au moins au XV[e] siècle et sans doute plus haut. Je la crois amenée par l'analogie d'une part avec les parfaits comme *voulut*, *valut*, etc., d'autre part avec les personnes faibles *meüs*, *eüs*, *peüs*, *beüs*, etc., devenues *mus*, (*e*)*us*, *pus*, *bus*, etc. (de m. *mûmes*, (*e*)*umes*, *pûmes*, *bûmes*, etc.) ; quelques-uns de ces verbes avaient d'ailleurs dès l'origine un *u* à la 1[re] pers. sing. — L'uniformisation, parfois violente (*vinmes*, etc.), des deux séries de formes des parfaits forts est un des faits importants du français moyen.

4. Voy. ci-dessus, p. 52, n. 6.

nues ouvertes ; la nasalité disparaissant, ce sont des voyelles ouvertes qu'on a retrouvées : ainsi ce qui est arrivé à l'*ó* est arrivé à l'*a* dans *femme*, prononcé anciennement *fême*, puis *fãme*, et enfin *fàme*, etc. L'écriture actuelle par deux *m* ou *n* de la plupart des mots de ce genre (*pomme*, *couronne*, *bonne*, etc.) est un vestige, aujourd'hui sans raison d'être, de l'ancienne prononciation *põme*, etc. C'est ainsi que s'explique le phénomène, si surprenant au premier abord, de la représentation dans ce groupe de mots de *ó* ancien par *ò* moderne (p ó m a *pòmme*). — Tandis que la nasalisation de *a*, *e* devant une nasale dans certaines conditions est antérieure aux plus anciens monuments de la langue (voy. *Rom.* VII 126), celle de l'*o* s'est produite plus tard. Dans beaucoup de poèmes anciens en assonances, nous voyons *o* suivi de nasale figurer à la même assonance qu'*ó* ordinaire ; cependant l'influence de la nasale est déjà marquée en ce que *ò* et *ó* sont unifiés, et ramenés l'un et l'autre à *ó* [1]. On sait qu'en anglo-normand *on* est de bonne heure écrit *oun*, comme *an* est écrit *aun;* cet *oun* est certainement à l'origine une diphthongue, et il y a là un précieux indice pour la prononciation ; mais je ne puis traiter ici ces questions. A partir de la fin du XII[e] siècle au plus tard, l'*o* du groupe *on* est nasalisé, et il l'est resté jusqu'à nos jours, sauf, comme je l'ai dit, dans certains mots féminins. — Il est inutile d'étudier l'un après l'autre les mots qui présentent *ó* devant une nasale ; ce que j'ai dit en général s'applique à chacun d'eux.

J'ai démontré que, sauf des cas qui rentrent dans une règle générale ou qui s'expliquent par l'analogie, tout *ó* latin vulgaire (= lat. class. *ŏ*, *ŭ*) accentué et libre donne en français *eu*. Les exemples allégués par Diez d'*ou* (*avoue*, *doue*, *noue*, *nous*, *vous*, *pour*, *proue*, *roure*, *époux*, *Toulouse*, *tout*) et d'*ò* (*console*, *or*, *dos*, *noble*, *octobre*, *sobre*) ont tous été écartés, ainsi que d'autres semblables.

---

1. Il semble qu'il y ait dans ce fait une contradiction flagrante avec ce qui a été dit ci-dessus au sujet des voyelles nasales, qui se composent nécessairement d'une voyelle *ouverte* et d'un élément nasal : on voit ici, tout au contraire, *ò* devenir *ó* devant les nasales. Mais il l'est devenu, si je ne me trompe, par des modifications successives. Il a d'abord donné, comme tout *o* bref accentué, *òò*, puis *óò*, l'accent portant sur *ó*. Ce groupe, qui, dans les conditions ordinaires, est devenu *uo*, puis *ue*, etc., a perdu devant les nasales sa seconde voyelle, *ò*, et il est resté *ó : bòòn*, *bóòn*, *bón*. L'*ó* ainsi constitué et égal à l'*ó* fermé ordinaire s'est plus tard, comme ce dernier, transformé en *ò* en se nasalisant, et a reparu, après la destruction de la nasalisation, à l'état d'*ò*, comme l'*ó* ordinaire (*bònne*, *dònne*). — Je n'ai pas d'explication à donner pour *suemes* de s u m u s, cité par M. Fœrster (*Zeitschr.* III, 499), à moins qu'on ne puisse y voir une assimilation imparfaite à *aviemes*, *puissiemes*, etc., dans un dialecte où les seules formes de 1[res] pers. plur. qui eussent la terminaison *-mes* la faisaient précéder de *ie*, les formes en *o* ayant toujours *-ns* (ainsi entre *avons* et *aviemes* la forme isolée *somes* était exposée à devenir *sons* ou *suemes*).

II. *ó* tonique entravé = *ou*.

Diez, ne distinguant pas dans les voyelles entravées celles qui sont longues de celles qui sont brèves, fait deux séries au lieu de trois pour les voyelles labiales entravées, et distribue la seconde (*ō*, *ŭ*) dans les deux autres d'après l'apparence orthographique. Il ne faut pas examiner : 1° l'*o* « en position », 2° l'*u* « en position » ; mais : 1° l'*ò* (lat. *ŏ*) entravé ; 2° l'*ó* (lat. *ō*, *ŭ*) entravé ; 3° l'*u* (lat. *ū*) entravé. Il suit de là que toute cette partie de la phonétique, dans la *Grammaire des langues romanes*, n'a plus de valeur aujourd'hui.

Laissant de côté *ò* et *ū* entravés, je m'en tiens à *ó* (= *ō*, *ŭ*) entravé, et je pose en règle qu'il donne toujours en français *ou*, jamais *eu*, *ò*, ni *u*. La difficulté est de reconnaître les cas rares où *o* entravé est long, les cas rares où *u* entravé est long, pour admettre les premiers et écarter les seconds. On y arrive cependant par divers moyens, surtout par la continuation même de chaque voyelle en français et en roman. En règle générale, tout *o* entravé est bref, tout *u* entravé est bref ; je ne chercherai à établir la valeur *ó* que pour l'*o* entravé et non pour l'*u* ; pour l'*u* entravé au contraire j'aurai à démontrer la valeur *ū* et non la valeur *ó*. — Je vais étudier rapidement l'*ó* entravé en classant les exemples d'après la première des consonnes qui forment l'entrave.

1° Devant *r* : burra *bourre*, turre *tour*, currit *court*[1], reburro, mot du latin vulgaire devenu reburso[2], *rebours*, d'où *rebourser rebrousser* ; surdo *sourd*, gurdo *gourd*, curto *court*, excurtiat *escource* anc. fr.[3] ; curso *cours*, urso *ours*, thyrso *tours trous*[4], surso *sours* anc. fr., sursa *sourse source* ; diurno *jour*, alburno *aubour* a. fr., Turones *Tours*, furno *four*, purpura *pourpre*, turba *tourbe*, tur-

1. Les formes fortes de *courir* ont souvent *eu* (*keur keurs keurt keurent keur*) : j'ai eu tort (*Rom.* VII 2) de le remplacer par *cuer*, etc. ; ces formes, comme me l'a fait remarquer Ad. Mussafia, ne se trouvent pas en rime avec *muer*, etc., et si elles se présentent graphiquement on doit les expliquer comme *guele* pour *geule* (voy. ci-dessus). Il faut d'ailleurs remarquer que les formes *cour*, *court*, etc., se présentent souvent dans les anciens textes, contrairement à ce que j'ai dit. Malgré cela, on peut toujours expliquer *keur* etc. par une forme curo etc. qui aurait existé à côté de curro etc. Mais cf. ci-dessous, p. 60.

2. On ne peut séparer le bas-latin rebursus de reburrus qu'on trouve dans le Pentateuque de Lyon et dans plusieurs glossaires du moyen âge. *Rebours* et *rebrousser* doivent donc être séparés de *broza* et autres mots auxquels Diez les rattache.

3. *Escourcier* veut dire habituellement « retrousser » son vêtement, *s'escourcier* « se retrousser » ; de là *escourz*, la partie de la robe qu'on retrousse, le devant, le giron (voy. l'exemple de Roquefort) ; on retrouve dans divers patois actuels les mots *écour*, *écourchon*, « tablier ». De là aussi l'all. *schürze*, le suéd. *skœrt*, le holl. *schort*, « tablier ».

4. Conservé dans *trou de chou*. De là p.-ê. aussi *trousse*, *trousser*, voy. *Rom.* IX 333.

bulat *tourble trouble*[1], curvo *courb cour* dans *courbatu*, cucurbica pour cucurbita *coourge courge*[2]; surgere *sourdre*, furca *fourche*, quadrifurco *quarrefourc carrefour*, burgo *bourg*, Bituricas *Beourges Bourges*, etc.; gurgite *gourt*[3], turtura[4] *tourte*[5]. La seule exception est *viorne* de viburna. — Je n'ai cité jusqu'à présent que des mots qui en latin classique ont un *u*[6]; il y en a un certain nombre qui ont un *o*, lequel, étant long, a dû donner *ou* en français : ordine avait l'*o* long, comme le montre la graphie, fréquente dans les textes des Ve-VIIIe s., urdene[7]; en effet, le dérivé anc. fr. est *ourne*, qui rime toujours avec des mots comme *sejourne*, *mourne*[8], etc. Le fr. *òrdre* est un mot savant, comme le montre le traitement des consonnes : il appartient à tout un groupe de mots introduits vers le Xe siècle, quand la prononciation du latin était devenue tout artificielle, que tous les *o* entravés se prononçaient, comme aujourd'hui, ouverts, et que les clercs commençaient à écrire la langue vulgaire et à y introduire des mots latins. — Cohorte s'étant contracté en corte, les deux *o* brefs ont produit un *o* long dans córte, écrit de bonne heure curte[9], d'où le fr. *court cour*. — Tornare et tous les mots de même famille devraient avoir l'*o* ouvert (cf. τρόπος, τόρνος), et nous le trouvons tel en effet dans *tordre*, *tort*, *torche*; mais à côté on trouve un *ó* dans *tourne*, *tour*, *tourte* (et à l'atone dans *tourment*); l'it. de même a *tòrto*, *tòrcere*, *tòrchio*[10], mais *tórno*, *tórna*, *tórta*, l'esp.

1. Mais non turbat *trouve*, en anc. fr. *trueve*; voy. *Rom.* VII 108.

2. Cucurbita a changé son *t* en *c* par assimilation au suffixe *-ica*, si répandu. *Gourde* est moderne, et n'est qu'un abrégé du prov. *cougourde*.

3. *Gourt* est certainement la forme la plus usitée, comme je l'ai dit *Rom.* IX 332; mais je dois reconnaître qu'on trouve aussi *gòrt* attesté par la rime, par exemple *Charete*, éd. Jonckbloet, v. 3093 (: *fort*), *Mir. de N.-D. de Chartres* (: *mort*), p. 53, 58. Le composé *regort* semble ne présenter que l'*o* ouvert. Est-ce le même mot?

4. Pour turture : cf. it. esp. *tórtora tórtola*.

5. On trouve aussi *tuertre* (p. ex. P. Alfons, p. 185, etc.). Si on rapproche cette forme de *tuerblent*, *tuernet*, indiqués par M. Fœrster (voy. ci-dessous, p. 57, n. 1), et aussi de *toertre* fréquent pour *tortre* ou *tordre* de tòrquere, on sera porté à voir là une influence, sans doute dialectale, de *r* précédant une autre consonne. Si cette influence est admissible, il ne serait pas impossible que *trueve* fût pour *tuerve* et vînt de turbat; mais d'une part *tuerne* et *tuerble* sont des formes très rares, tandis que *trueve* est la forme constante; d'autre part le prov. (*Rom.* VII 108) oppose à turbare une autre objection.

6. Ceux dont l'*u* est long, comme purgat (cf. pūrus), ont en français *u* et non *ou* : *purge*.

7. Voy. Schuchardt, II, 120; III, 105; d'Arbois de Jubainville, *Rom.* I, 322. Cf. le breton *urz*.

8. Plusieurs patois ont encore *orne* (voy. Littré) dans un sens spécial : d'autres disent *ourne*.

9. Voy. Schuchardt, II, 123. M. Bœhmer attribue le changement d'*ò* en *ó* à l'influence de l'*r*.

10. Le fr. *treuil* vient de tròclo pour tòrclo et atteste aussi la qualité ouverte de l'*o*.

tuerce, *tuerto*, mais *torno*, *torta* ; il faut donc admettre, sans l'expliquer, que déjà en latin vulgaire l'*ò* de *torno*, *tornat*, *torta* au sens de « gâteau » (proprement pain en forme de torsade, comme on en fait encore aujourd'hui), avaient changé leur *ò* en *ó* [1]. — Orbis et orbita avaient un *ó* (Schuchardt, II, 120 ; III, 205), et orbita a dû exister en anc. fr. sous la forme *ourde*, d'où le dérivé picard *ourdiere*, « ornière ». — Ornat en anc. fr. rime avec subdiurnat *sejourne* ; il avait l'*o* long en latin (Schuchardt, II, 122) ; il ne fait *òrne* aujourd'hui que par l'influence de la prononciation moderne du latin. — Il en est de même de *fòrme* : l'anc. fr. prononçait et écrivait *fourme*, d'après le lat. fórma (Schuchardt, II, 121 ; III, 29) [2]. — Or(u)la a l'*o* long, comme venant de ōra ; de là l'anc. fr. *ourle* [3], d'où notre *ourlet* [4]. — Quelle était la quantité de l'*o* dans djorso (= class. deorsum) ? je l'ignore [5], mais il a été modelé d'après surso, devenu suso : de même djuso, it. *giuso giù*, esp. *yuso*, *yus*, pr. *jus* [6], roum. *diu* [7]. — Aliorso est écrit au m. à. *aillors* et *ailleurs* (norm. *aillurs*) ; il devrait être aujourd'hui *aillòrs* si l'*o* était ouvert, *aillours* s'il était fermé : *ailleurs* est dû sans doute à l'analogie des nombreux mots en *-eurs*.

2° Devant *s* : russo *roux*, russa *rousse* ; gusto *goust* [8], gustat

1. M. Fœrster (*Rom. Stud.* III, 183) cite la forme *tuernent* dans *Job* (311, 21) ; comme le même texte présente *tuerblet* (315, 31), il faut voir là une particularité dialectale (cf. ci-dessus, p. 56, n. 5). M. Fœrster admet à ce propos que l'*ŭ* se diphthongue souvent, mais non l'*ō* ; aussi tire-t-il *tuernent* de turnant, *cort* de corte. Il n'y a aucune différence entre *ŭ* et *ō*, on ne saurait trop le répéter. Les exemples de *ŭ* diphtongué (en *ue*) allégués par M. Fœrster sont (outre *tuernent*, *tuerblet*), *juefne* ou *juevre*, *suefret*, *tuen suen*, auxquels il a ajouté plus tard (*Zeitschr.* III 499) *cuevre*, *suemes* de sumus. J'ai parlé de *juevne*, de *tuen suen*, de *suemes* ; j'ai mentionné en outre *cuert*, *cuevre* et *recuevre* (add. *culuevre*), et, par anticipation, *suefre*. Quant à *alcuen*, *chascuen* que M. F. joint à ce groupe, ils n'ont rien à faire ici : leur terminaison n'est sans doute que le produit d'une confusion avec *uem* = homo.

2. Cf. le breton *furm*. Je parlerai de *fromage* aux atones.

3. Le fr. mod. *orle* (masc.) vient sans doute de l'it. *orlo*.

4. En considérant les mots *viorne*, *forme*, *ordre*, *orle*, le pop. *orne*, auxquels il faut joindre *morne*, en anc. fr. *mourne* (comp. la prononc. pop. *aujòrdui*), on peut se demander si l'*r* suivie d'une consonne n'a pas exercé une influence particulière sur l'*ó* précédent. Mais en comparant *courbe*, *sourde*, *ajourne*, etc., on trouvera plus vraisemblable d'adopter pour chacun de ces mots l'explication que j'en ai donnée (sauf pour *viorne*) ou une autre explication particulière. — La valeur de l'*o* dans ces mots en anc. fr. et l'origine de cette valeur dans la quantité de l'*o* latin ont déjà été indiquées, plus ou moins complètement et clairement, par MM. Schuchardt, Tobler, Lücking, Fœrster et Bœhmer.

5. Venant sans doute de devòrsum, il pouvait avoir l'*o* bref par nature ou long par contraction.

6. A côté le prov. a *jos*, et même *jotz* : y a-t-il là une influence de *sotz* ?

7. Le roum. a aussi *žos*, ce qui indiquerait une forme en *ó* (cf. le bas-latin josum) subsistant à côté de *djuso*.

8. Je rétablis l'*s* de l'anc. fr., qui en disparaissant en français moderne a allongé la voyelle.

gouste, a(u)gusto *aoust*, locusta *laouste*, anc. fr. *langouste*, musto *moust*, crusta *crouste*[1]. Les mots en *ó* sont co(n)stat *couste*, mo(n)strat *moustre*[2]. — Quand la lettre qui suit *s* est un *c*, il faut distinguer deux cas : suivi d'*a* le *c* se comporte comme toute autre consonne, et l'*ó* devient *ou* (musca *mousche*, luscat *lousche*) ; il en est de même dans le groupe *scl* (muscula *mousle*) ; mais si le *c* est suivi d'*o*(*u*) ou d'*e*(*i*), *sc* s'intervertit en *cs*, et l'étude des mots de ce genre appartient au paragraphe consacré à l'*ó* entravé devant une gutturale. De là quelquefois une grande différence entre le masc. d'un adjectif et son féminin : lusco en anc. fr. donnait *lois*, et lusca *lousche;* la langue moderne a uniformisé.

3° Devant une dentale : gutta *goutte*, glutto (et non gluto, cf. Diez 3) *glout*, ingluttit *englout* anc. fr., futuit[4] *fout;* d(u)odece *douze*. A gluttit on peut rattacher singluttit, qui s'est dit par étymologie populaire pour singultit, et de même singlutto pour singulto (voy. Schuchardt, II, 234). On dit aujourd'hui *sanglote* et *sanglot*, mais l'ancienne langue disait régulièrement *sanglout* (voy. Littré) ; la cause du changement est sans doute l'analogie : on a fait rentrer le mot, à peu près isolé dans sa terminaison, dans la classe nombreuse des mots en *-ot* 5. Il faut ranger ici *tout* de tótto, dont il a été parlé plus haut[6]. — Mutto a fait *mòt* (par ex. *Rol.* 1190, 2285, etc.) et non *mout*, par une déviation qui se retrouve dans le prov. *mòt* et l'it. *mòtto*, et qui remonte par conséquent au latin vulgaire. Je serais porté à l'expliquer par un rapprochement d'étymologie populaire avec mòvito, la parole étant comprise comme un mouvement[7]. Au reste, on trouve aussi *mout;*

---

1. La brièveté de l'*u* dans ces mots est attestée par son changement en *ou ;* cf. *fût* de fūste. L'étymologie la démontre pour quelques-uns : ainsi augustus tient à augŭr, et ce thème gŭr est le même qu'on retrouve dans gustare.

2. L'allongement de l'*o* (car *co*, *con*, *com* en composition a un ŏ, malgré *cum*) résulte de la chute de l'*n* suivante, accomplie très anciennement dans la prononciation latine. — Je n'explique pas l'anc. fr. *pentecouste*, de πεντηκοστή ; mais le goth. *paintekuste* montre que cette prononciation est ancienne.

3. Seulement Diez dit que gluttus a dû exister à côté de glūtus ; s'il en était ainsi, glutto aurait un *ū* et donnerait en fr. *glut* et non *glout*. Il faut écrire le mot latin avec deux *t* et y regarder l'*u* comme bref.

4. Un *t* suivi d'*u* plus une autre voyelle équivaut à un *t* double.

5. L'it. dit *singhiózzo* de singluttio pour singultio. L'anc. fr. disait volontiers *souglout* de sugglutto, l'étymologie populaire ayant changé sin en sub-.

6. La rime de *tut* en *u*, dans le *Brut* de Munich, est tout à fait exceptionnelle. Voy. l'explication qu'en a proposée M. Mussafia (*Zeitschr.* I 408).

7. On pourrait objecter que mòvita a donné *muete*, *meute*. Mais on a pu tirer de *mòv-*, à l'aide du suff. *-ito*, deux participes à deux époques successives (voy. *Rom.* VIII, 446). Le premier mòvito était déjà devenu mòvto, d'où *mòt*, quand a été créé le second mòvito, d'où mòvita muovita *muete*. Le fém. de mòvto, mòvta du thème mov- me paraît avoir donné *motte*, proprement

Littré cite cette forme dans les *Assises de Jérusalem*, et en anc. fr. *mot* figure assez souvent à la rime avec des mots qui ont aujourd'hui *out*[1]. — Je suis porté à croire que *ronge* vient de rodicat, comme le supposait Ménage. En effet rumigat, dont on le tire depuis Diez, a un *ū*, et donne en anc. fr. *runge*, qui se serait sans doute maintenu[2]; il signifie d'ailleurs « rumine », comme son original latin[3]; enfin le berrichon et le poitevin ont gardé *roûger*. Il est probable que *rougier*, « ronger », s'est changé en *rongier* sous l'influence de *rungier*, « ruminer »; ce changement paraît d'ailleurs remonter assez haut. — Citons encore quelques mots qu'on range par erreur dans cette classe. Gutto aurait donné *got*, d'où *godet;* mais un *t* double ne se change pas en *d*[4]; *godet* se rattache à *goder*. — Guttur vivrait dans *goître;* mais le mot n'apparaît qu'au XVI^e^ siècle (*gouetre* dans Ambroise Paré cité par Littré); il paraît savoyard. On trouve en ancien français, il est vrai, *goitron*, *guitron* au sens de « gosier »; ces mots semblent venir d'un dérivé de guttur; il faudrait alors supposer une forme guctur, dont on ne voit pas l'explication. — *Outre* ne peut venir de ŭtre[5], qui aurait donné *eure;* il n'apparaît qu'au XVI^e^ s. sous les formes bizarres *ouiltre* et *ouistre* (v. Littré), qui doivent signifier simplement *ouitre* et provenir de quelque dialecte méridional (le prov. ordinaire dit *oire*); la forme *outre* vient sans doute de l'it. *oltre;* l'esp. dit *odre*[6].

« mouvement de terre », dont on a proposé tant d'étymologies, toutes peu acceptables (voy. Littré). — Au reste, si *mòt* a été influencé par mòvto, il est pourtant certain qu'il vient de mutto, comme le montrent les formes en *ou*, le nap. *mutto*, sic. *muttu*, etc.

1. Voy. Mall, *Comput*, p. 51; Stock, *Rom. Stud.* III 454, etc.

2. Il est vrai que le son *unge* n'a point passé en fr. moderne : *runge*, dans l'expression fréquente *au runge* (*cela me vient au runge*, « me revient toujours à la pensée »; au propre l'herbe que les bœufs remâchent leur vient *au runge*) n'a guère d'autres rimes qu'*acomunge, escomunge;* dans Ét. de Fougères (c. 241) ces deux mots et *runge* riment avec *plunge*, fr. mod. *plonge*, ce qui favoriserait l'identification de *rungier* et *ronger*.

3. « Le bœuf, dit M. Littré, ronge ce qu'il rumine. » Il me semble que ces deux opérations présentent un aspect si différent qu'on n'aurait pas eu l'idée de les assimiler sans la proche parenté de son de *rougier* et *rungier*.

4. Diez et Littré ont vu la difficulté de la consonne, mais ils ne l'ont pas jugée insurmontable; ils ne parlent pas de celle de la voyelle. M. Brachet écarte l'une et l'autre par des analogies qui ne sont qu'apparentes; M. Scheler ne les indique pas.

5. Diez établit avec raison (*Gramm.*, trad. fr., I, 153) la brièveté de l'*u* dans utre; voy. l'ex. décisif de Martianus Capella dans le *Thesaurus* de Quicherat.

6. L'usage des outres était répandu en France au XII^e^ siècle; mais une outre s'appelait *bouc* (voy. p. ex. *Og.* v. 4262, écrit *bolc* et en variante *bout;* Ps. M. XXXII, 7 *ensement cum en but* (l. *buc*), lat. sicut in utre (Ps. C. *cum en bouz*), etc.) De là *boucel*, qui a le même sens (voy. p. ex. Ps. M. LXXVII, 16 *bucel* = utre), qu'on a souvent écrit *boutel* et traduit à tort par « bouteille », comme on a confondu *bouc* avec *bout* = butte.

4° Devant les labiales : cuppa *coupe*[1], puppa (pour puppe) *poupe*, stuppa *étoupe*[2]; rupta *route*, rupto *rout* anc. fr.[3], supplo (pour supplice, comme simplo duplotriplo pour simplice duplice etc.) *souple;* corruptiat *courrouce*[4], dubitat *doute*[5], subtus *souz*, *sous;* subita *soude* et *soute* anc. fr.[6]; cubito *coute* et *coude*[7]; sufflat *souffle*[8]. Suffert devenu sóffrit donne en anc. fr. *suefre* (*soefret* dans le ms. O de *Rol.*) : on comprend que *ffr* n'ait pas formé d'entrave ; mais on devrait avoir pour l'*ó* en fr. *eu* et non *ue*, qui représente un *ò*. On peut admettre que *fr* a, comme *vr* (voy. ci-dessus p. 52, n. 6), amené l'éclaircissement de l'*ó* précédent, ou que les verbes *couvrir* et *soufrir*, qui avaient *ou* aux formes faibles, ont pris, comme *courir*, *ue* aux formes fortes, au lieu d'*eu*, par l'influence de *mourir*, *fouir*, etc., qui, ayant également *ou* aux formes faibles, avaient *ue* (provenant d'*ò*) aux formes fortes[9]. — Sur juvene voyez ci-dessus[10].

5° Devant *l*. L'*l* suivie d'une autre consonne s'étant nasalisée en *u*, cet *u* s'est perdu dans le son *u* (= *ou*) de l'*ó* fermé, et l'*l* a disparu sans

---

1. Cuppa n'a rien à faire avec cupa, qui a un *ū*, un seul *p* et un tout autre sens. Peut-être faudrait-il lire cuppa dans quelques passages classiques où on lit cupa.

2. Il faut indiquer ici toute une série de mots, d'origine fort incertaine, en *-oup*, *-oupe*, dont plusieurs remontent peut-être au latin, bien qu'on ne les y retrouve plus : *coup* (anc. fr., « cocu »), *croupe* (on trouve aussi *crupe*), *toup* (anc. fr. d'où *toupet*), *troupe* (on trouve *trope* au XVI[e] s., mais non au m. â., ce qui sépare ce mot de *trop*, d'origine sans doute germanique, voy. *Rom.* I, 490), *houppe* (ne vient pas de ūpupa qui a donné régulièrement *huppe*), *loupe*, *soupe* (signifie originairement, quoi qu'en disent Diez, Littré, Scheler, etc., « tranche de pain » et non « ce dans quoi on la trempe » ; de là *souper*, à l'origine « faire collation » et non « manger la soupe » au sens moderne).

3. *Rout* signifie *rompu*, mais particulièrement « atteint d'une hernie », d'une *routure*.

4. De là le subst. verbal *courroux* ; cf. *Rom.*, I, 309.

5. La forme fréquente *duit* pour dubito ne m'est pas claire.

6. Dans l'adverbe composé *soudement* et aussi *soutement* (voy. Tobler, Gloss. d'*Auberi*).

7. *Coude* et *coute*, comme *soude* et *soute*, *malade* et *malate*, etc. On trouve aussi *keute ;* c'est que l'entrave, dans les mots de ce genre, n'est pas ancienne : l'*i* de *cóbito* était en train de disparaître quand l'*ó* libre était en train de se changer en diphthongue : de là hésitation.

8. Ajoutons ici le mot *touffe*, sans doute d'origine allemande.

9. Peut-être est-ce de même qu'il faut expliquer *cuevre* de *cóprit ;* mais on ne pourrait guère comprendre *recuevre* dans cette analogie, parce que dans la 1[re] conjugaison l'alternance entre *ou* et *eu* n'est pas rare (*plourer*, etc.), tandis qu'elle n'existe pas dans la 3[e], sauf pour les verbes en question, qui l'ont modifiée. Cependant, dans la 1[re] conjugaison même, un seul verbe ressemblait tout à fait à *recouvrer*, c'est *ouvrer*, dont les formes fortes ont pu l'influencer. Cf. encore *trouver trueve*, *prouver prueve*, etc. A l'inverse *demueret*, *devueret* ont pu devenir *deveure*, *demeure* sous l'influence de *pleure*, *oneure*, etc. Voy. toutefois ci-dessus, p. 52, n. 6.

10. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner le rapport de *nòces* à nuptias : j'en ai fait le sujet d'une note qui paraîtra dans nos *Mélanges*.

laisser de traces, au moins en français moderne, où *toute* (tótta), *moute* (mòlita) et *écoute* (ascóltat) forment des rimes très exactes[1]. Nous trouvons les groupes suivants : *ll* : olla (de urnula?) *oule* anc. fr., pullo *poul* anc. fr., pulla *poule*, bulla *boule*, bullit *bout*, bullicat *bouge*, satullo *saoul soûl*[2], betulla *b(e)oule*, ampulla *ampoule*, cuculla *c(o)oule*, pulletra (forme du lat. vulg.) *poutre*, medulla *meoule* anc. fr. *mooule* d'où *mouelle*[3] *moëlle*[4]. — *Lc* : fulica *fou(l)que*[5], cólcat (lat. vulg. pour còllocat[6]) *couche*, dulce *doux*, fulgura *foudre*, mólgere (lat. vulg. pour mulgére) *moudre* anc. fr. « traire »[7]. *Remorquer* ne vient pas du lat. remulcare, mais, au 16e s., soit de l'esp. *remolcar* (Rabelais dit *remolquer*), soit de l'it. *rimorchiare*. Sepulcro n'a donné *sépulcre* (anc. fr. *sepucre*) que comme mot savant. — *Lt* : abultero (forme du lat. vulg. pour adultero) *avoutre* anc. fr.[8], multo *mout* anc. fr., ultra *outre*, cultro *coutre*, vulto *vout*[9], a(u)scultat *écoute*. — *L* + labiale : culpa *coupe*, pulvera[10] *poudre*, sulfur

---

1. Il n'en était pas de même en anc. fr., où *sòus* = solidos et *póus* = pulso ne rimaient pas ensemble, non plus que *mòute* et *escóute*. D'ailleurs dans certains dialectes *ou* se changeait en *au* (*saus, maute*), ce que ne faisait pas *óu* (voy. *Rom.* VI, 616).

2. La forme *saòle* est assez souvent attestée par les rimes tant pour le prés. de l'ind. du verbe que pour le fém. de l'adj. (voy. *Zeitschr.* III 249) ; je ne trouve pas de forme *saòl* pour le masculin.

3. Voy. Tobler, *Zeitschrift für vergl. Sprachforschung* (cité *Rom.* VI, 156). J'aurai l'occasion de reparler de ce phénomène en étudiant la combinaison de *ò* avec *j*.

4. Nullo ayant un *u* long (ullo = unulo) donne *nul* et non *noul*.

5. L'*l* de *foulque* est un reste de la mauvaise habitude qui a régné pendant des siècles d'écrire, dans des mots où l'*l* s'est vocalisée, cette *l* à côté de l'*u* qui la représente déjà. Il est resté quelques vestiges de cette cacographie dans notre orthographe officielle.

6. *Culche* se trouve dans le *Rol.*, et culcare déjà dans des textes mérovingiens. Les autres langues romanes ont gardé l'*ò*. L'explication de l'*ó* français donnée par M. Fœrster (*Zeitschr.* III, 503) n'a de sens que si on accepte sa théorie sur l' « élévation » de la voyelle par la force d'un *i* suivant, et est d'ailleurs bien peu vraisemblable : còllocat serait devenu còllicat d'où cóllicat. N'y a-t-il pas eu étymologie populaire, rapprochement avec culcita?

7. Je laisse de côté ici des mots comme culcita où le *c*, changé en *j*, a modifié l'*ó* d'une façon particulière, réservée à une étude subséquente.

8. Je suppose qu'*avoutre* vient d'abultero parce que les mots analogues, comme *aoire, aombrer, aourer*, n'intercalent pas de *v*. Adultero se sera changé en abultero par étymologie populaire : ab a semblé exprimer la déviation, l'abus. Il est vrai qu'on rencontre, quoique assez rarement, *aoutre, aoutire* à côté d'*avoutre, avoutire;* ces formes peuvent représenter adultero, adulterio, en face des formes issues d'abultero, abulterio : les doubles formes de ce genre sont fréquentes dans les cas d'étymologie populaire. *Aoutre* peut aussi venir d'*avoutre* par la chute du *v*.

9. *Vout* avait le sens général de « statue, image » et aussi « idole ». De là le verbe *envouter* (voy. Littré), qu'on écrit sans raison *envoûter*.

10. Pour la forme pulvera, cf. l'it. *pólvora*.

soufre. — *Ls :* pulso *pou(l)s* [1], pulsat *pousse.* — *Lm :* ulmo a donné *ou(l)me, oume,* formes fréquentes dans la vieille langue et les patois et conformes à celles de toutes les langues romanes ; on trouve aussi *ourme* et enfin de bonne heure *orme,* par un changement d'*l* en *r* antérieur à la vocalisation de l'*l* [2]. *Aune* ne vient pas du lat. ulna, mais de l'anc. haut all. alina, all. *Elle.*

5° Devant les nasales. Il est inutile d'en donner d'exemples : le son *ó* est devenu *õ* et a fini par absorber la consonne nasale suivante [3]. Dans les mots féminins où l'*ó* était suivi de *mm, mn, nn,* ces paires de nasales se réduisant à une, l'*õ* précédent a perdu sa nasalité et a reparu sous la forme *ò* et non *ó :* summa *somme;* columna *colonne,* nominat *nomme,* summa *somme,* Sumina [4] *Somme;* nonna *nonne,* gunna *gonne.* — *Humble* est, comme *ordene, imagene* et plusieurs autres, un mot savant introduit fort anciennement dans la langue vulgaire : il a d'abord été *humele* (*Rol.*) [5], *humle;* le *b* s'y est intercalé plus tard; quant à la nasalisation de l'*ü,* elle est relativement récente. — L'*u* d'*emprumter* (cf. pr. *emprumpt,* roum. *imprumut*) prouve qu'imprōmūtuare était devenu en lat. vulg. imprūmūtare; au reste ce verbe a dû présenter à une certaine époque des formes fortes très différentes des formes faibles, qui plus tard se sont assimilé les premières.

Gaston PARIS.

(*A suivre.*)

---

1. L'addition de l'*l* dans notre graphie de ce mot est d'autant plus malencontreuse qu'elle le sépare de ses congénères, *pousser, poussif,* etc.

2. *Orme* rentrerait par là dans l'analogie des mots réunis plus haut, p. 57, n. 4.

3. Je note le changement d'*õ* en *ẽ* dans *chalenge* pour *chalonge,* de calumnia, attesté déjà par le *Roland.* Cette forme doit venir des formes faibles du verbe *chalongier,* devenu *chalengier,* par un affaiblissement de l'*õ* atone en *ẽ* dû sans doute à l'analogie avec des mots comme *blastengier, laidengier,* car phonétiquement il me paraît sans exemples (*volentiers* pour *volontiers* en anc. fr. remonte, comme l'it. *volentieri,* au latin vulgaire, où on avait essayé de rapprocher le mot de volente).

4. Le fleuve appelé par César Samara reçoit le nom de Sumina ou Somena à partir du VI[e] siècle (voy. Longnon, *Géographie de Grégoire de Tours,* p. 157).

5. S'il en est ainsi, on a par là la preuve que vers le X[e] siècle au moins on prononçait en France l'*u* (bref ou long) du latin *ü,* en appliquant au latin, comme on le fait encore, la prononciation du français. — L'it. *úmile,* le pr. *úmil,* l'esp. pg. *humilde* sont également des mots savants. M. Fœrster voit dans l'*u* de ces mots une « élévation » de l'*ó* tonique sous l'action de l'*i* final.

LA CHIRURGIE

DE ROGER DE PARME

EN VERS PROVENÇAUX.

NOTICE SUR UN MS. DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BOLOGNE.

Roger de Parme, Roger de Salerne, Roger fils de Frugard, tels sont les différents noms sous lesquels les mss. désignent l'auteur d'une *Practica Chirurgiæ* bien connue de tous ceux qui sont un peu familiers avec la littérature médicale du moyen âge. Si le nom de cet auteur offre des incertitudes, sa vie et ses écrits n'ont pas été un champ moins fécond en controverses. Il serait tout à fait en dehors du cadre de cette revue, comme au-dessus de la portée de cette notice, d'examiner tous les points controversés ; je dois cependant, pour édifier le lecteur, indiquer les conclusions auxquelles sont arrivés les différents auteurs qui ont eu le plus récemment à s'occuper de la question.

Jusque vers le milieu de ce siècle, l'opinion courante était que Roger, surnommé de Parme du lieu de sa naissance, et de Salerne du nom de la ville où il fit ses études médicales, vint s'établir en France au commencement du XIII[e] siècle, et fut chancelier de l'université de Montpellier : c'est là qu'il aurait composé sa *Practica chirurgiæ* comme sa *Practica medicinæ*. En 1847, Félix Lajard, dans un article plus confus qu'érudit [1], rompit avec cette opinion traditionnelle en retirant à Roger de Parme la *Practica medicinæ* pour en faire honneur à un certain Roger de Baron dont l'existence même est très problématique ; il nia en outre qu'aucun de ces deux auteurs eût été chancelier de Montpellier. Sur le premier point, Lajard a été réfuté victorieusement par Daremberg [2], et la *Prac-*

1. *Hist. litt. de la France*, XXI, p. 513 et suiv.
2. *Collectio Salernitana*, II, 505.

tica medicinæ a été restituée à Roger de Parme ; en même temps la date de publication de la *Practica chirurgiæ* a été fixée à 1230 d'après un ms. de la bibliothèque Mazarine. Ces nouvelles conclusions ont été reprises par Salvatore De Renzi, à qui l'histoire de l'école de Salerne a tant d'obligations [1] ; il s'accorde pourtant avec Lajard à regarder Roger de Salerne (tel est le nom qu'il adopte) comme étranger en tout et pour tout à la France et à l'école de Montpellier. Enfin Fr. Puccinotti [2] a lu dans un ms. de la *Magliabecchiana* (auj. *Nazionale*) de Florence et propose d'adopter la date de 1180, et non 1230, pour la publication de la Chirurgie, ce qui fait de Roger un auteur du XII[e] siècle.

Cette dernière date est sans doute la bonne, puisque, comme on le verra plus bas, notre traduction provençale en vers a dû être faite avant 1209. La question de savoir si Roger de Parme a été réellement à la fin de sa vie chancelier de l'université de Montpellier reste indécise, et Puccinotti estime que les raisons de Lajard pour combattre cette tradition sont tout à fait insuffisantes ; mais il résulte clairement des dernières recherches — et c'est là pour nous ce qui est le plus important — que la Chirurgie n'a pas été écrite à Montpellier, comme l'a encore répété M. Bartsch [3], mais bien à Salerne. Une nouvelle preuve de ce fait, s'il en était besoin, nous serait fournie par notre traducteur provençal, contemporain, disciple peut-être de Roger. S'adressant à son ami, à la prière duquel il fait sa traduction, il lui dit :

> Si vols obrar segons l'escrit salernitan,
> Eu que la fuy lo te faray entendre plan [4].

Eu que la fuy, venant immédiatement après l'adjectif *salernitan*, ne peut évidemment pas s'interpréter autrement que par *moi qui ai été à Salerne*.

Le succès et la diffusion de la Chirurgie de Roger de Parme sont attestés, non seulement par les mss. assez nombreux qui s'en sont conservés, mais par plusieurs traductions en langue vulgaire. Une version italienne, que Puccinotti [5] fait remonter au commencement du XIII[e] siècle — ce qui est évidemment exagéré, — se trouve à la *Laurenziana* de Florence. Le ms. français 1288 de la Bibliothèque nationale de Paris en contient une traduction française [6]. La traduction provençale en prose renfermée dans un ms. de l'université de Bâle (D II, 11) a été signalée

1. *Storia documentata della scuola medica di Salerno* (Napoli 1857, 2[e] ed.), p. 345-365.
2. *Storia della medicina* (Livorno 1859), t. II, part. 2, p. 375 et s.
3. *Grundriss*, p. 68.
4. *Infra*, vers 25-26.
5. *Loc. laud.*
6. Fol. 207-232.

par Wackernagel [1] et Bartsch [2]. Vient enfin la traduction provençale en vers qui fait l'objet de cette notice, traduction que j'ai trouvée au mois d'octobre dernier dans un ms. de la bibliothèque de l'université de Bologne dont je vais donner la description.

Ce ms. porte le n° 2836 ; il faisait autrefois partie de la riche bibliothèque du monastère de S. Salvatore de Bologne, réunie à celle de l'université depuis 1867, et il y portait le n° 878. Au premier et au dernier feuillet se voit l'estampille rouge : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. R. F., qui montre que le ms. a été à Paris de 1796 à 1815 [3]. Enfin, sur le verso de la couverture, on lit cette note qui nous fait remonter encore un peu plus haut : « *Ego D. Johannes Aloysius Mingarelli* [4] *emi hunc librum die* 8 *martii anno* 1781. » Le ms. est sur parchemin et compte 23 feuillets, il est de petit format (180 sur 119 mill.) ; l'écriture est très soignée et très fine — 40 lignes en moyenne à la page — et me semble appartenir à la seconde moitié du XIII[e] siècle. Les initiales des chapitres sont alternativement bleues et rouges et les titres en rubriques [5].

La première rubrique nous donne le nom du traducteur : « *Incipit cirurgia magistri Rogerii Salernitanensis translata in lingua romana a magistro Raimundo Aniller.* » Il y a quelque doute dans la lecture de ce dernier nom, une piqûre de vers se trouvant dans le parchemin entre l'*a* et les deux *l*. Les deux *l* sont traversées par une barre horizontale que j'interprète par *er ;* les auteurs de l'inventaire des mss. de la bibliothèque de Bologne y ont vu une abréviation suspensive et ont lu *Raimundo a Vill...*, ce qui me paraît peu probable. On pourrait hésiter entre *Aviller* et *Aniller ;* je préfère cette dernière forme parce qu'elle semble plus satisfaisante pour un nom propre : on sait qu'il y a un troubadour bien connu appelé Guillem Anelier.

Quoi qu'il en soit, Raimond Aniller est parfaitement inconnu d'ailleurs, et c'est à notre ms. seul que nous pouvons demander quelques renseignements sur lui. La qualification de *maître* nous dit assez qu'il

1. Dans la *Zeitschrift* de Haupt, V, 16.
2. *Grundriss*, p. 68.
3. « Le traité d'armistice conclu avec le pape au mois de juin 1796 nous autorisa à prendre cinq cents mss. dans les bibliothèques de Bologne..... Les mss. de Bologne et ceux du Vatican furent restitués au Souverain Pontife le 23 octobre 1815. » L. Delisle, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, II, p. 33 et 36.
4. Helléniste distingué qui paraît oublié par les biographies générales, mais dont Brunet enregistre plusieurs ouvrages ; voyez d'ailleurs Pr. Cavalieri, *Memorie sulla vita ed opere dei PP. Gian-Luigi Mingarelli e Michelangelo Monsagrati*, Ferrara 1817.
5. En marge se trouvent de loin en loin, et de la même main que le texte provençal, des gloses latines que je n'ai pas eu le temps d'examiner, mais qui peuvent avoir de l'intérêt pour la question encore très compliquée des remaniements successifs qu'a subis le texte primitif de Roger de Parme.

était médecin-chirurgien, comme l'auteur qu'il traduisait ; cela ne ressort pas moins clairement du préambule de sa traduction, où il nous apprend qu'il a été à Salerne (vers cités plus haut) et des vers 116-117, où il rappelle une opération chirurgicale faite par lui et pour laquelle il reçut cent sous d'honoraires. L'époque à laquelle il vivait peut également se déterminer à l'aide d'un vers que j'ai eu la bonne fortune de saisir au vol en parcourant le manuscrit, au f° 7 v°. Il s'agit de je ne sais quel remède

Que sobre ben fes an Rascas, segnor d'Usès.

Il est clair que c'est là un détail qui ne peut nous être donné que par un contemporain, peut-être même le médecin en titre de Rascas, et selon toute vraisemblance avant la mort de ce dernier. Or Raimond d'Uzès, dit Rascas, a été seigneur d'Uzès de 1168 à 1209 [1], et nous avons vu plus haut que le traité de Roger de Parme a dû être publié en 1180 : il est donc permis de fixer avec assez de certitude la date de notre traduction vers l'année 1200.

Le vers précité n'est pas moins intéressant à un autre point de vue, pour déterminer à quelle région appartient notre texte provençal. A s'en tenir à la graphie de l'unique ms. dont nous disposions, on aurait été porté à y voir une œuvre catalane. En effet, les principaux caractères qui distinguent cette variété bien tranchée de la langue d'oc [2] se montrent nettement dans les fragments qui seront publiés ci-dessous. Jamais le son mouillé de *l* et de *n* n'est rendu par *lh* et *nh*, mais par *yl* et *yn* : *seynors* (v. 1), *enseynar* (v. 9 et 11), *enseynet* (v. 18), *meylor* (v. 16), *seynor* (v. 17), *conseyl* (23), *caylar* (32), *oyls vermeyls* (83), *vermeyl* (92) ; plus d'une fois, dans ce groupe, *l* et *n* sont omises : *compayon* (v. 1), *vuya* (6), *vuy* (11), *aureyas* (96) ; on trouve *e* pour *a* à la syllabe protonique : *letin* (8), *leti* (51), et surtout à la finale atone des féminins pluriels et des formes verbales en *as* : *totes* (29) *quantes guises* (63), *pesses* (69), *trencades* (77), *ayes* (24), *sies* (19), *respondes* (40), *tengues* (127). Tout cela suffit amplement pour faire reconnaître que le ms. a dû être écrit en Catalogne ou du moins par un scribe catalan. Mais un examen attentif des rimes montre qu'il faut distinguer soigneusement l'auteur du scribe, et qu'il n'y a aucune raison pour faire naître au-delà des Pyrénées notre chirurgien-poète.

En effet, la pierre de touche qui permet de distinguer presque à coup sûr un poème catalan est l'étude des rimes en *e*. On sait avec quelle exactitude les poètes provençaux séparent les rimes en *e* ouvert

1. Voy. Charvet, *La première maison d'Uzès*, Alais 1870, in-8°. Je dois cette importante indication à l'obligeance de mon confrère Auguste Molinier.
2. Cf. Milà y Fontanals, *Trovadores en España*, p. 453 et s.

des rimes en *e* fermé. Les troubadours catalans paraissent les avoir imités rigoureusement dans leurs compositions lyriques [1] ; mais il n'en est pas de même dans les œuvres du genre didactique, sur lesquelles l'influence du provençal littéraire ne pouvait être aussi grande. Ainsi, sans descendre jusqu'à Ramon Lull, on trouve déjà le mélange des rimes ouvertes et des rimes fermées dans les *Proverbes* de Guillem de Cervera et dans le poème contre les femmes de Serveri de Girone [2]. Si donc une œuvre aussi peu lyrique que notre traité de chirurgie avait été composée en Catalogne, il faudrait s'attendre à y rencontrer presque infailliblement des exemples de la confusion de *é* et *è*. Or c'est ce qui n'est pas. Nous avons d'abord (vers 49-58) une tirade de dix vers en *es*, où n'entrent absolument que des rimes fermées : *entremes*, *promes*, *apres* (p. p. de *aprendre*), *res*, *ges*, *pogues* [3], *feses*, *pres* (de *prendre*), *mes*, *comes*. De même les quatre rimes *ven*, *ten*, *ben*, *ren* (v. 99-102), et les quatre dernières : *libret*, *net*, *det* (doigt), *toset*. Voici les autres rimes fermées relevées rapidement dans le courant de l'ouvrage et qui ne sont pas moins correctes : f° 4 v° : *detz* (doigt), *mesquinetz*, *ferretz*, *libretz* (ces trois derniers mots sont des diminutifs en *et*) ; f° 5 v° no ti *pes* (subj. de *pesar*), *es* (3e pers.), *pres* (de *prendre*), *ges*; f° 8 r° : *det* (doigt), *ferret*, *larguet*, *croquet* (autres diminutifs).

J'ai également relevé des exemples de *e* ouvert ; bien que, faute d'avoir copié en entier les vers auxquels ils sont empruntés, je ne voie plus bien le sens de deux d'entre eux, je les crois très corrects également : f° 4 v° : *ades*, *pres* (adverbe), *en traves* (pour *en travers*), *tort ni gues* (?) ; f° 6 r° : *no s'entriges* (imp. subj. 1re conjug.), *apres* (adverbe), *en traves*, *empes* (pour *en pes*) ; f° 7 r° : *empes*, *apres* (adv.), *tes* (*t'es*, 2e pers. du verbe être ?), *ades* ; f° 7 v° : *des* (pour *detz* = dix), *ses* (?), *pres* (pour *pretz* = prix), *Uses* (pour *Usetz*) [4].

En somme le résultat de ce dépouillement est qu'il n'y a aucune probabilité pour que notre traduction ait été composée en Catalogne, bien que le ms. soit l'œuvre d'un scribe catalan. Maintenant donc que le terrain est déblayé de l'argument qu'on aurait pu tirer de ce dernier fait,

---

1. C'est en ce sens qu'il faut entendre l'affirmation de M. Paul Meyer : « Je ne vois pas que les troubadours d'outre-Pyrénées qui ont écrit en provençal aient mélangé *ès* et *és* » (*Rom.* VIII, 161).

2. C'est ce que je montrerai en publiant prochainement ces deux compositions d'après le ms. de Venise.

3. Cf. pour la qualité de *e* dans les imp. du subj. l'art. de M. Paul Meyer auquel j'ai fait allusion ci-dessus, *Rom.* VIII, 155 et s.

4. Bien qu'au moyen âge le diocèse d'Uzès soit presque toujours appelé *diocesis Uticensis*, Uzès ne vient pas d'*Uticensis* comme on pourrait le croire (auquel cas il aurait un *e* fermé), mais de la forme plus ancienne *Ucëtium*. Voy. Germer-Durand, *Dict. top. du Gard*.

nous pouvons sans scrupule nous appuyer sur le vers où il est question de Rascas, seigneur d'Uzès, et sur le vers 127 où est nommé le château de Montclus [1] pour affirmer que la traduction de Roger de Parme contenue dans le ms. de Bologne a dû être faite dans cette région de la langue d'oc qui est occupée aujourd'hui par le département du Gard.

La métrique n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans notre texte. L'auteur a débuté par des tirades monorimes de dix vers [2] et a écrit sous cette forme tout son préambule ; puis arrivé à sa sixième tirade, il s'est aperçu, comme il nous l'avoue assez naïvement, que rimer tout l'ouvrage de la sorte, « per tan gran rima », était un fardeau trop lourd pour ses épaules : il s'est donc rabattu sur « la plus leu manera » et a continué par des quatrains monorimes. Le vers qu'il emploie est le vers de douze syllabes, mais un vers construit intérieurement comme je n'en ai rencontré jusqu'ici ni dans la littérature provençale ni dans la littérature française [3]. Le vers de douze syllabes que tout le monde connaît est divisé en deux parties égales par une césure placée après la sixième syllabe accentuée, et il admet à cette place une syllabe atone qui ne compte pas pour la mesure : tel est l'alexandrin français, tel est le vers que l'on trouve en provençal non seulement dans des poèmes épiques, comme la chanson de la Croisade albigeoise, mais dans des compositions du genre moral ou didactique, telles que le débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras, le *Tesaur* de Peire de Corbiac ou certaines pièces lyriques. Il est impossible de le reconnaître dans notre traduction de Roger de Parme. A la rigueur, les premiers vers se laisseraient classer dans cette catégorie et l'on pourrait y introduire la césure réglementaire :

Seynors, a vos que est amic et compaynon
Fas un presen cortés et ric et bel et bon,
E escoutatz zo qu'eu vos dic en ma lison...

Déjà dans ce troisième vers la césure n'est qu'apparente, car le pronom *eu* est trop étroitement lié au verbe dont il est sujet pour qu'on admette un repos entre les deux. Mais les vers suivants sont absolument rebelles à la même division, puisque la sixième syllabe tombe au milieu d'un mot dont la fin n'est pas atone :

---

1. Canton de Pont-Saint-Esprit, autrefois viguerie et diocèse d'Uzès ; restes d'un ancien château-fort (Germer-Durand, *Op. laud.*).

2. La troisième tirade n'a que huit vers; mais peut-être faut-il voir là une distraction du scribe qui aura passé deux vers.

3. Du moins comme employé systématiquement dans des morceaux d'une certaine étendue, car on trouve en français des exemples isolés de cette coupe, par exemple :

Ne jamais, s'a ceste amor fau, ne soie ameis.
(Chans. de Berne, CCCXCI.)

Voy. *Étude sur le vers décasyllabe* de A. Rochat, dans le *Jahrbuch* de Lemcke, XI, 75.

E Precian los *enseynet* e puys Caton (v. 10).
Tot atresi vuyl *enseynar* de mon labor (11)
Penetensa, *comunion*, tot sens temor (18)
E que ben sian *acabat* m'es sobeyran (22)
Ne de caylar *presumptuos* ne trop arditz (32).

Il est inutile de multiplier ces exemples. Je n'insiste pas non plus sur les vers où la césure tomberait sur une syllabe atone, comme

Per so qu'el mays n'*aya* d'amicz et mays d'onor,

ni sur ceux où la syllabe atone qui suit la césure devrait compter dans la mesure, comme

Sol aiudar los *vuyla* Deus tota sason.

Il est de toute évidence que nous n'avons pas affaire ici à la coupe ordinaire du vers de douze syllabes : 6 + 6, mais qu'il faut chercher autre chose, c'est-à-dire partager le vers en deux parties inégales, l'une de quatre syllabes, l'autre de huit. Avec ce système deux coupes sont possibles : 4 + 8 et 8 + 4, qui rappellent tout à fait la double division du vers de dix syllabes : 4 + 6 et 6 + 4. Mais si dans les littératures française et provençale on trouve des vers de dix syllabes construits 4 + 6 et d'autres 6 + 4, jamais ces deux coupes ne sont employées concurremment dans le même ouvrage : dans la Vie de S. Alexis, par exemple, qui est en décasyllabes 4 + 6, il n'y a pas un seul vers où l'on soit forcé d'admettre la coupe 6 + 4, comme dans *Girart de Roussillon*, où la césure est placée après la sixième syllabe, il n'y en a pas un qui doive se ramener à 4 + 6. Au contraire, la traduction de Roger de Parme nous offre à la fois des vers ayant la césure après la quatrième syllabe, et d'autres qui l'ont après la huitième. C'est ce dont on peut se rendre compte en prenant par exemple la 5e tirade. Voici en effet comment les vers semblent devoir être divisés :

De tos vesins sias curos tota sayson,
Que lur respondes plasenmens et de fayson
Et tot quan volon en semblan te sia bon,
Et abandona lur ton seyns et ta rayson
Que toz servisis non será sen guisardon.
De paura gent te prec per Dieu que te perdon
Que sian vist et acuylit en ta mayson,
Veyas lur obs aytan con en ta cura son,
Pensa te ben con venguen tost a garison
Ab gran amor et ab petita mession.

Il est impossible de ramener ces vers à une coupe unique. Si en effet nous choisissons la coupe 4 + 8, les vers 40, 41, 42 et 43 auront une césure qui me paraît tout à fait contraire à la métrique provençale[1] :

1. On a cependant d'assez nombreux exemples isolés de cette césure dans le

Que lur respon- des plasenmens et de fayson etc.

Si nous préférons la coupe 8 + 4, la même césure antiprovençale se présentera pour le vers 48, et en outre, au vers 46, le sens s'opposera absolument à un repos après la 8e syllabe. Il faut donc de toute nécessité admettre, pour notre poésie, la césure facultative à la 4e ou à la 8e syllabe[1].

Un dernier mot sur la façon dont Raimond Aniller a compris et exécuté sa traduction. C'est à la prière d'un de ses amis qu'il s'est fait le vulgarisateur de la pratique de l'école de Salerne ; cet ami était chirurgien comme lui[2], et d'après le vers 125, il semble avoir habité le château de Montclus, diocèse d'Uzès. Cà et là, Raimond Aniller a ajouté à Roger de Parme quelques détails empruntés à sa propre expérience ; c'est surtout dans le préambule qu'il a fait œuvre personnelle. Là, en effet, il ne traduit pas : il a négligé entièrement le préambule de son modèle[3] pour parler en son propre nom et donner à son ami quelques

---

décasyllabe; ils ont été relevés, en français comme en provençal, par A. Rochat, *op. laud.*, p. 89. — Voici pourquoi je repousse cette césure dans la traduction de Roger de Parme; c'est que toutes les fois qu'elle semble se présenter à la 4e syllabe, nous avons une césure régulière et conforme aux habitudes provençales à la 8e, et *vice versa*. Jamais nous n'avons de vers où la césure se présente dans les mêmes conditions à la 4e et à la 8e syllabe; or cela ne peut être un hasard, car en italien, où cette césure est si fréquente, on trouve à chaque instant des vers comme ceux-ci :

Dirò dell' al*tre* cose ch' io v' ho scorte (Dante, *Inf.* I, 9)
Anzi impedi*va* tan*to'l* mio cammino (id. ib. 37)

où toute autre césure est absolument impossible.

1. [Les vers de 12 syllabes avec coupe à la 8e ont été employés dans la lyrique populaire du moyen âge. Tels sont ces fragments de chansons : *Prise m'avez el bois ramé, reportez m'i* (Bartsch, *Rom. und Past.* I 20), *Amors ai à ma volenté, si m'en tien cointe* (I 71), *Mignotement la voi venir, celi que j'aim*, etc. Dans la plupart de ces vers, et, autant qu'il nous semble, dans ceux de Roger de Parme, le vers est d'ailleurs divisé non pas en deux membres, mais en trois tronçons de 4 syllabes, les syllabes 4 et 8 ayant nécessairement un accent et l'une d'elles devant se prêter à une coupe bien tranchée. Les vers cités plus loin semblent offrir quelques exceptions à cette règle : les discuter nous entraînerait trop loin. — *Réd.*]

2. Il n'est pas hors de propos, pour expliquer cet emploi de la langue vulgaire entre hommes du métier, de rappeler que Lanfranc de Milan, d'après Éloy, déclare « qu'à son arrivée en France (c'est-à-dire vers 1290) les chirurgiens français étaient presque tous idiots (sachant à peine leur langue), tous laïques, vrais manœuvres, et si ignorants qu'à peine trouvait-on parmi eux un chirurgien rationel. » *Hist. litt.* XXI, p. 517, art. de Lajard cité plus haut.

3. [La traduction en prose contenue dans le ms. de Berne reproduit au contraire fidèlement le texte de Roger de Parme. En voici le début, que nous empruntons à une communication de M. J. Cornu : « *Post mundi fabricam**. En la « beleza de si meseis Dieus volc formar ome de terr[en]a[l] substancia, aissi « coma de vil e de fragil substancia et speritet lo d'esperit de vida, aissi coma

* Ces premiers mots de l'ouvrage de Roger en étaient devenus le titre. Puccinotti cite un ms. où on lit : « Cyrurgia magistri Rogerii que a quibusdam appellatur *post mundi fabricam.* »

conseils généraux. Pour le reste, comme on pourra en juger par les fragments du texte latin que j'ai imprimés en note, il a commenté fidèlement le texte de Roger. Il faut remarquer cependant qu'il n'a pas traduit le 4e livre du chirurgien de Salerne, et qu'il s'est borné aux trois premiers.

Incipit cirurgia magistri Rogerii Salernitanensis translata in lingua romana a magistro Raimundo Anilter.

Seynors, a vos, que est amic et compay[n]on,
Fas un presen cortés et ric et bel et bon,
E escoutatz zo qu'eu vos dic en ma lison,
E, can er dig, aures ausit per qual rayson
Home nafrat podon venir a garison,
Sol aiudar los vuy[l]a Deus, tota sason.
Plas vos auzir qu'eu vos diga m'entension
Per quel letin qu'eu ay aprés eu vos despon?
Per enseynar los nescis, com fes Salamon
E Precian los enseynet e puys Caton.
Tot atresi vuy[l] enseynar de mon labor
Un meu amic que m'en preya per gran amor,
Quel don del frug de mon saber et de la flor,
Per so qu'el mays n'aya d'amicz et mays d'onor
E que si gart per totas res de far folor.
Un mandament, amics, te fas, nol say meylor,
Que ames Dieu sobre quant es, nostre Seynor;
Penetensa, comunion, tot sens temor
Comenda penre al naffrat : pois de legor
Poyras obrar com fa hom savis sens error.
Amix, tey prec mi son vengut [...] a man
E que ben sian acabat m'es sobeyran;
Aprin ades, et don ti bon conseyl et san,
Com ayes pretz e nom de bon sirurgian;
Si vols obrar segons l'escrit Salernitan,
Eu, que la fuy, lo te faray entendre plan.
Veyas, amics, que non ti tenga res per van
Ni per eyssuc de ton mester, ni per vilan;

« d'auta e de pura e de gloriosa substancia, per so que per aquest sperith om « se conogues engal en semblant et en gracia als celestials e per la terrenal « substancia conogues se meteis sozmes a las terrenals causas d'aquest mon...» Comparez le début de Roger : « Post mundi fabricam ejusque decorem de ter- « restri substantia Deus hominem formare viteque spiraculum in eo velut de « celesti voluit inspirare, ceu de vili fragilique materia ponderis gravitatem in « esse, de celesti vero sicut de sublimi, pura gloriosaque substantia conditori « similem celestibus gratiam coequalem cognoscat... » *Réd.*]

5 pot — 6 lon — 8 quia — 25 salermitan — 28 eyituc

A totes gens sies fidels en faytz, en ditz,
Que deslials non ha valor ne fementitz.
Humils et frans sias ades, no descausitz,
Ne de caylar presumptuos, ne trop arditz,
Que tal s'en fa vassal e fort entremonitz (*sic*)
Que puys s'en ten per desastruc et per falitz.
Veyas tos libres cascun yorn et tos escritz,
E trobaras con si deu hom estar garnitz
Quan vol esser ne assemblar metges complitz,
Per que sos noms sia sauputz et esbrugitz.
(v°) De tos vesins sias curos tota sayson,
Que lur respondes plasenmens et de fayson,
E tot quan volon en semblan te sia bon,
E abandona lur ton seyns et ta rayson
Que tos servisis non sera sen guisardon.
De paura gent te prec per Dieu que te perdon
Que sian vist et acuylit en ta mayson ;
Veyas lur obs aytan con en ta cura son,
Pensa te ben con venguen tost a garison
Ab gran amor et ab petita mession.
De gran maltratx mi son vanatz et entremés,
Non per aver que dat m'en sia ne promés,
Mas per amor, et quel leti qu'eu ay aprés
Vos diga plan, si que l'entenda tota rés
E per falida que [negus] no fassa gés;
Mas no m'en sent que tan gran fays soffrir pogués,
Que tot mon libre per tan gran rima fesés,
Per que m'en soy a la plus leu manera prés,
Que veyns seray oy mays per dias et per més,
E freolesa gran me sen que m'a comés.
Primeramens prec et ador sant Espirit,
Que tota via sia caps de mon ardit
E mi don far comensamen bon et complit,
Que no m'en tenga res per van ne per faillit.

Amen.

Quot modis caput vulneratur[1].

En quantes guises pot sirvens esser feritz
Quant es en cot et ses capel et mal garnitz,
Las en seria, si per vers et per escritz
Los colps volia totz comtar grans et petitz.

---

37 *Il n'y a pas d'exemple dans Raynouard de* assemblar *au sens de* ressemblar — 38 Esbrugir *correspond pour le radical et le préfixe à* ébruiter; *Raynouard n'a d'exemples que de la forme* embrugir — 39 totas — 41 et semblan — 60 arditz — 64 cotx

1. Cf. Roger (bibl. Corsini 1233, ms. parch. fin du XIV^e^ s., f° 7 v°). « *Qui-*
« *bus modis caput vulneretur, et de signis lesionis panniculorum cerebri.* Caput vul-
« nerari diversis modis contingit. Vulneratur enim cum fractura cranei, aliquando
« sine fractura ejusdem. Fractura enim cum vulnere aliquotiens est magna, sed

Parlem de colp que sia gran esdevengut(z)
E sus el cap sia, quel test aya fendut(z)
O d'autramens partit(z) per pesses et rumput.
Adons t'es obs que sias avesut(z) (*sic*).
De la cervela te coven gran cura fort,
Que s'es naffrada, per ma fe no t'en conort,
Nol tengas ges per ren que veyas per estort,
Que d'enfra cent dias segurs sias de mort.

De pia matre et dura matre.

De las telas no t'en diray autra rayson
Que la cervela tenon car doas que son
Que si trencades son aysi con eu fayson
Quan be m'o pens, no t'en posc dire si ma[l] non.

De pia matre.

De la sobrana te fauc cert(z) a la dolor
Que le malautes non la pot soffrir major (f° 2 r°)
E a per ver sa lenga negra de calor,
Mas en sa cara mostra ben roya color;
Et examen als oyls vermeyls et afflamatz
Et es de sen e de paraula cambiatz,
Que no respon a res de quant es appelatz,
Ans ditz errors, aisi con hom esmentegatz.

De dura matre.

De l'altra tela te diray per qual rayson
Poyras saber per qu'a pres dan et occason,
Que le naffratz no pot parlar, qui l'en semon
Si fa, pot esser assas ves, et hoc et non.
Freolesa si sent et pauc ha de vertut,
E en sa fas li son vermeyl varon vengut,
Ren a la sella non pot far que ja l'aiut,
Que tot quan sol sos ventre far es remasut.
Mays t'en diray, que mays t'en say encara dir :
Per sas aurey[l]as sans et bracs li pren eissir
E per sas narras, per lo colp a garentir,

« tam magna quam parva, alia est cum magno et largo vulnere alia cum stricto « et parvo. Quecunque vero fractura cranei sit, de lesione panniculorum cerebri « semper est dubitandum. Nam aliquando dura, aliquando pia mater leditur. « Cum vero dura mater leditur, per hec signa cognoscitur : patienti namque « dolor adest in capite, rubor in facie, oculorum incensio, alienatio, lengue « nigredo. Ceterum pie matris lesio per hec signa cognoscitur : defectu virtutis, « ablatione vocis ; pustule quoque solent in facie supervenire, sanguis et sanies « ab auribus et naribus fluere et etiam constipatio ventris, et quod deterius est, « rigor ter vel quater in die solet patienti contingere, et hoc est signum mortis ; « et omnibus sive pluribus de supradictis supervenientibus, ad plus usque ad « centum dies mors expectabitur. »

77 trentades — 82 cura raya — 86 *Je ne trouve pas dans Raynouard d'exemple de* esmentegat, *mot dont le sens me paraît très clair et la forme très bien venue* — 92 Varon *traduit* pustula; *manque dans Raynouard qui n'a pas non plus* tremolon *du v.* 99, crepon (*v.* 120) *ni* clus (122)

Per quel naffratz fa so jornada et vas morir.
Encara mays, que tremolon et fretz li ven
Soven lo jorn que dirias febre lo ten,
Que assas ves aquella gota li col ben
(*Effacé*) ... so que ... poder de ren.
Cura.
Frayre, aquesta cura li faras, (*sic*)
Enans pero de l'entestar t'escusaras.
. . . . . .
Explicit liber primus. (f° 12 r°)

Lo porc cenglar, la merce Dieu, ai consegut
Et ay lo cap, tant ay sudat et corregut;
Ar pausaray, tant que recobre ma vertut,
Que tot soy las, tant ay maltrach, si Dieus m'aiut.

Incipit liber secundus.
Er ay pausat et recobrat mon esperit,
E ai gran gaug, quar lo primier libr' es complit:
Mas lo segon aprin et non t'oblit (*sic*)
. . . . . .
Explicit liber secundus. (f° 15 *a b*)

Del porc avia sol lo cap, ar ai so col
Si mala lenga d'enemic non lo mi tol,
E que nom trobe paoros et de cor mol,
C'on m'en poiria d'autramentz tener per fol
. . . . . .
De cauterio propter emorroidas. (f° 23 v°)
. . . . . .
D'aquest desaize m'entramis una sazon
E membra me qu'eu n'ac .c. sol[z] de guisardon.
Del porc senglar, amics, te fis present fort bon,
Quel cap el col sai que aguist ab lo menton:
Aras t'aport trastot lo cau (*sic*) entrol crepon;
Dins et deforas potz legir la garizon.
Crepon apelli aquel os que sta en clus
Justa so cul — de lag parlar non ai en us,
Ma[s] per forza m'ave a dir ço qu'a desus —
Part volgra aver en .i. castel qu'a nom Monclus.
Aissi fas fin a las tres partz de mon libret
E prec t', amics, quel tengues car el gardes net;
Quan legeras non fassas broca de ton det,
Nel laices en ma d'ome fol ne de toset.
Explicit liber tercius.

Antoine THOMAS.

---

98 foz (?) nas m.

ÉTUDES SUR LE POÈME DU CID

La première édition du poème du Cid ayant paru en 1779, et depuis le même poème ayant été publié trois fois avant la nouvelle édition de Halle, je ne regarde point comme un empiètement sur le domaine du dernier éditeur les études que voici, bien qu'il nous ait promis une introduction, des remarques et un glossaire, que j'attends avec le plus vif intérêt. La plupart de mes observations, celles à coup sûr auxquelles j'attache le plus de prix, je les ai faites et pouvais les faire sans son édition. Parmi celles que le texte de Vollmœller m'a suggérées, j'espère qu'il y en aura qui pourront lui servir. La *varietas lectionum* donnée en appendice avec quelques menues notes remplacera avantageusement les textes publiés antérieurement qui ne sont pas entre les mains de chacun.

Une lecture fréquemment réitérée de notre beau poème m'a conduit à le considérer comme une chanson de geste conservée longtemps dans la tradition des jongleurs avant que quelqu'un pensât à la mettre par écrit. Aussi les erreurs que nous y rencontrons sont-elles de deux genres. Il y a des fautes de mémoire et il y a des fautes de copiste. C'est pourquoi le texte de notre poème soulève tant de questions que ces études, linguistiques avant tout, ne font qu'aborder.

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

ALGUANDRE = ALIQUANDO

Diez, *Gramm.* I, p. 361, fait venir *alguandre* de ALIQUANTUM ou ALIQUANTULUM, suivant peut-être Sanchez qui avait traduit le mot par « nada, ninguna cosa ». Ni l'une ni l'autre de ces bases ne satisfait au sens ni à la forme. Les deux passages suivants du poème du Cid,

V. 352 Longinos era çiego que nunquas vio alguandre.

V. 1081 Una deslea[l]tanza ca non la fizo alguandre.

et un troisième appartenant aux *Reyes magos* (Amador de los Rios, *Historia crítica de la literatura española*, tomo III, p. 658 ; Hartmann, *Altsp. Dreikœnigsspiel*, v. 35) :

atal façinda
fu nunquas alguandre falada
ó en escriptura trubada ?

prouvent que *alguandre* est ALIQUANDO. *Nunquas alguandre* équivaut à *nunca jamas*.

AUZE

Aucune des deux étymologies d'*auze* proposées l'une par Sanchez et l'autre par Diez (voir *EW.* IIb s. v. *auce*) ne satisfait aux lois phonétiques. Le sens du mot, ainsi qu'il ressort des passages suivants tirés du poème du Cid et de G. de Berceo, est *sort, destin :*

Muger del Çid lidiador e ssus ffijas naturales,
V. 1523 Ondrar vos hemos todos, ca tal es la su auze.
V. 2366 Verlo hemos con Dios e con la nuestra auze.
Afevos el obispo don Jheronimo muy bien armado,
V. 2369 Paravas delant al Campeador siempre con la buen' auze.

S. Dom., 422 c,

Si por su auze mala lo pudiessen tomar,
Por aver monedado non podrie escapar.

Signos, 26 b,

Alli será traydo Judas el traydor
Que por su abçe mala vendió a su sennor.

Milagros, 778 a,

Dissoli : En que andas, omne de auçe dura ?

De même *abze mala Alex.* 545 a (le texte porte *alze*).

J'avais pensé d'abord à une base ALICE et comparé *sauce* SALICE. ALES, qui aurait convenu admirablement au sens, l'aurait fournie, si les préceptes de l'*Appendix Probi :* MILES, NON MILEX ; POPLES, NON POPLEX ; LOCUPLES, NON LOCUPLEX ont quant à ces exemples plus qu'une portée orthographique.

Mon ami G. Paris m'exprima ses doutes quant à cette étymologie que je cherchais à appuyer par des raisons que je regarde aujourd'hui comme mauvaises. Quelques jours plus tard, en revoyant mes extraits de la Demanda do Santo Graal, je rencontrai les deux passages suivants :

f° 105 v°a :

Mercéé, mercee, donzela avizi boa, nõ leyxes morrer tã fremosa creatura como esta donzela he.

f° 156 r°b :

Semelhava que seria grande coita se tã avezi boo[1] regno e tã preçado tornasse per algũa malaventura a destroymẽto e a confusom,

passages auxquels est venu s'en ajouter un troisième de Gil Vicente (Ed. de Hambourg, I, p. 254) :

Oh fideputa maldito
Triste, avezimão (*l.* avezimao), tinhoso,
Lano peccador errado ! etc.

Avizibõo et *avezimao* qui signifient évidemment « *bem aventurado* » et « *malaventurado* » montrent que la base de *auze* est AVICE, indiqué aussi par les diminutifs esp. *avecica*, *avecita* et *avecilla*, et le dim. port. *ávezinha*.

CONTIR CUNTIR

Diez, *EW*. II b. s. v., a bien reconnu que *contir* ou *cuntir* de l'ancien espagnol était CONTINGERE, mais il a oublié de nous dire que le deuxième N y est tombé par dissimilation ou que l'infinitif a été refait sur le radical du parfait, le temps le plus fréquemment usité de ce verbe. Cf. en port. *impigir* = *impingir*, blâmé par Fr. L. do Monte Carmelo, p. 622.

CURIAR = CURARE

Salve te el criador ! Dios te curie de mal !
Dios te de longa vida i te curie de mal !

lisons-nous dans les *Reyes magos*, vv. 76 et 78 de l'édition de Hartmann. Nous trouvons le même *curiar* dans Berceo (*S. Millan* 5 b 277 b, *Loores* 20 d 88 c 175 d 233 b), dans l'*Alexandre* (333 a) et dans *Maria egipc.* Les exemples en sont très nombreux dans le P. du Cid (vv. 329 364 1261 1357 1396 1407 1410 1566 2000 2352 2357 2569 2669 2890 3196 3335 3477 3664) et je me contenterai d'en citer deux ou trois :

V. 1396 Omilom, doña Ximena, Dios vos curie de mal.
V. 2357 Curielos qui quier, ca dellos poco min cal
V. 3196 Por esso vos la do que la bien curiedes vos.

Dios te (ou *vos*) *curie de mal* était une salutation.

Partout je retrouve le sens du latin CURARE qui est devenu *curiar* par les intermédiaires : **cúurare*[2] **cúürare cúirar* (*cúiriar*) *curiar*, comme le démontrent les graphies portugaises suivantes :

1. On lit f° 109 v°a : *por rico e por vezibõo*, sans doute le même mot.
2. Cf. *muudo* Orto do esposo, f° 4 v°a Espec. mon. 121 v°, et *cruuo* Orto, f° 39 r°a.

ventuira ou *ventuyra* C V 993 Virgeu de Cons. (mss. d'Alcobaça nº 244) fº 19 rº 21 vº 43 vº 48 rº 70 rº Med. et pens. de S. Bern. fº 77 vº Os dez mandamentos da ley de Moyses fº 86 rº Dialigos de S. Grigorio (mss. nº 37) fº 15 vº a 33 rº a 43 vº b 46 vº a 48 rº b 55 vº a b 58 vº a 69 vº b 83 rº a 90 vº a 93 rº a 107 vº a 108 vº a Orto do esposo fº 92 93 rº a 93 vº a 94 rº b 94 vº a 111 rº a 112 vº b 130 rº b Historias d'abreviado Testamento Velho I p. 25 27 41 46 47 50 58 90 93 96 136 143 147 148 154 172 198 200 205 207 259 262 281 284 II p. 34 45 48 54 120 150 Fern. Lopes p. 12 137 161 200 277 322 345 380 499 503 Leal Cons. p. 26 44 117 141 202 206 214 237 256 257 260 266 281 282 283 297 Livro da enss. 45 54 72 89 97 Azurara p. 50, *aventuyra* Orto fº 92 vº b Leal Cons. p. 175, *desventuyras* Virgeu de Cons. fº 27 rº, *desaventuyra* Orto fº 122 rº b Leal Cons. p. 71 277, *se aventuira* Leal Cons. p. 260 *se aventuiram* Leal Cons. p. 260, *aventuyrado* Virgeu de Cons. fº 35 rº Orto fº 108 rº b 110 rº b 110 vº b Historias p. 47, *bẽ avẽtuyrado* Virgeu de Cons. fº 22 rº 29 rº 36 rº 37 rº Dial. de S. Grig. fº 17 rº a 18 rº a 18 rº b 41 vº a 46 rº a 47 rº b 50 vº a 59 vº b 60 rº a 73 rº b 74 vº 75 rº a 80 rº a 97 vº a 104 rº a, *desventuyrada* CV 993, *desaventuyrado* Orto fº 109 rº b 117 rº b, *aventuyrança* Orto fº 94 rº b 108 rº b 110 rº a 110 vº a 116 vº b; *cuyra* CURAT Orto fº 108 rº b, *cuyram cuyrã* CURANT Orto fº 108 rº a 109 rº b, *cuyrem* CURENT Orto 108 rº b; *bruytas* Orto fº 151 vº a; *luxiria* LUXURIA Orto fº 134 vº a. Ajoutons encore *ti* TU en gal. qui aussi aura passé par **tui*.

En conséquence, lors même que l'explication donnée ci-dessus ne serait pas bonne, M. Morel-Fatio, qui juge que *curiar* est identique à CURARE, a raison contre M. Baist, qui regarde ce verbe comme ayant une autre origine, *Zeitschrift für rom. Philologie* 1880, p. 450 (il renvoie à la *Romania* 10, 35; lisez IV, 35).

ESCURRIR = *EXCORRIGERE
ESCORRECHO = *EXCORRECTUS

Diez, *EW.* II b s. v. *engreir*, croit que EXCURRERE a donné l'anc. esp. *escurrir*, usité, à ce que nous dit Sanchez, de son temps encore dans la province de Santander et qu'il a fort bien expliqué par : « Acompañar á alguno que va de viaje saliendo con él á despedirle », comme il ressort clairement des passages suivants :

P. del Cid,

V. 1067 Ffata cabo del albergada escurriólos el castelano.
Hyas espidió Myo Çid de so sennor Alfonsso :

V. 2157 Non quiere quel escura, quitól de ssi luego.
Todos prenden armas e cavalgan a vigor,

V. 2590 Porque escurren sus fijas del Campeador a tierras de Carrion.
Dil que enbio mis fijas a tierras de Carrion;
De lo que ovieren huebos sirvan las a so sabor;
V. 2640 Desi escurra las fasta Medina por la mi amor,
Otro dia mannana con ellos cavalgó,
V. 2652 Con dozientos cavalleros escurrir los mandó.
V. 2871 Otro dia mannana pienssan de cavalgar.
Los de Sant Estevan escurriendo-los van
Ffata Rrio damor, dando les solaz.

Reyes de Oriente, p. 320 b,

Pero que media noche era
Metióse con ellos a la carrera;
Escurrió los fasta en Egipto.

Vida de San Ildefonso, p. 324 b,

Salió el santo padre con él de la çibdat
A le escorrir con grand solemnidad.

*EXCORRIGERE, d'où l'italien *scorgere* avec le même sens et d'où le dérivé *scortare* (voir Diez, *EW*. II a s. v. *corgere*), me semble offrir une base aussi vraisemblable quant au sens que quant à la forme. Mais les significations du verbe moderne *escurrir* paraîtraient appuyer l'étymologie de Diez.

A *escurrir* je rattache *escorrecho* qui manque au dict. de l'acad. esp., mais qui est dans le *Dicc. gallego* de Juan Cuveiro Piñol avec le sens « prevenido, apercebido », dans les deux passages suivants des *Castigos del rey don Sancho*, p. 89 b :

Muchos fueron en este mundo que descaron haber fijos, é fijas, é non gelos quiso Dios dar; é muchos los que los non desearon é diógelos Dios; é á muchos los dió sanos é recios (B. escorrenchos) é fermosos e sesudos é entendidos; é á otros muchos feos é lisiados é locos é desentendidos.

P. 143 a :

Mio fijo : tres cosas son que home de este mundo non puede haber nin ganar nin heredar por madre nin por padre nin por otra ninguna persona, sinon por Dios, las cuales son estas : Primeramente, fermosura é sanidat é seer escorrecho en el su cuerpo.

Le portugais a la forme correspondante *escorreito-a* « t. pleb. São, sem a menor doença. Sem defeito corporal » selon Moraes Silva, à qui Cuveiro Piñol semble l'avoir emprunté. Ce participe n'a été signalé nulle part que je sache. Un autre est *erecho* ERECTUS Berceo, *S. Millan* 134 d, port. *ereyto Regra de S. Bento* 7 *hereitas* D. Duarte, *Livro da enss.*, p. 118. En Galice, à Pontevedra, d'après le dictionnaire galicien de Cuveiro Piñol, on emploie comme participes *escolleito, tolleito, envolveito*.

FURCION = FUNCTIONEM

On lit dans le P. du Cid, v. 2847-2850 :

Varones de Sant Estevan, a guisa de muy pros,
Rreçiben a Minaya e a todos sus varones.
Presentan a Minaya essa noch grant enffurçion.
Non gelo quiso tomar, mas mucho gelo gradió.

Enffurçion, v. Dict. de l'acad. esp. s. v. *infurcion*, où il est expliqué par « Tributo que se pagaba al señor de un lugar en dinero ó especie por razon del solar de las casas. » Ce mot, qui a son correspondant dans le port. *infurção* et qui a dû avoir un sens plus étendu, se rencontre dans Berceo sous la forme *furcion*, *S. Millan*, 397 d :

Mas valdrie seer muertos que dar tal furcion,

vers qui se rapporte au célèbre tribut des cent vierges. Voir *S. Millan*, 370.

Plus loin, 429 :

Pero abrir vos quiero todo mi corazon :
Querria que ficiessemos otra promission,
Mandar a Sant Millan nos atal furçion,
Qual manda al apostol el rey de Leon.

Milagros, 132 :

Era un omne pobre que vivie de raçiones
Non avie otras rendas nin otras furçiones,
Fuera quanto labraba, esto poccas sazones,
Tenie en su alzado bien poccos pepiones.

Ce mot, qui semble au premier abord énigmatique, est le latin FUNCTIONEM avec la même signification. Voir Forcellini s. v. 3. C'est à peu près un synonyme de *conducho*. L'*r* dans *furçion* est pour éviter le même son dans deux syllabes consécutives. Cf. *ponçella* Berceo, *Milagros* 117 c, *Alex.* 1366 a. *Furcion* est un doublet à ajouter à ceux réunis par M^me^ Michaëlis de Vasconcellos.

NADI = NATI

Quoique je n'aie rencontré le verbe au pluriel après *nadi* que dans ce passage du poème du Cid (v. 25) [1] :

Antes de la noche en Burgos dél entró su carta,

1. Peut-être faut-il voir l'influence de *nadi* suivi du pluriel dans le vers 152, si le texte est bien conservé :

Non viene a la pueent, ca por el aqua a passado,
Que gelo non ventanssen de Burgos omne nado.

Con grand rrecabdo e fuerte mientre sellada :
Que a Myo Çid Ruy Diaz que nadi nol diessen posada

je n'hésite point à le considérer comme une preuve à l'appui de l'opinion de Monlau (voir Diez *EW*. II b s. v. *nada*) qui a voulu y reconnaître un nominatif pluriel. On a dit d'abord par ex. : (HOMINES) NATI NON VIDERUNT TALEM CAUSAM *nadi no vieron tal cosa*. Mais une fois la valeur de *nadi* oblitérée, il cessa d'être employé exclusivement comme sujet et le sens de NEMO qu'il avait, même quand il était employé au pluriel, amena le singulier. — Dans *nadie*, gal. *nádia náidia* et *naide*, je trouve une preuve — et ce n'est pas la seule que je puisse donner — à l'appui de mon hypothèse si mal reçue par le critique de la *Zeitschrift für rom. Philologie* (1879, p. 150) que l'*i* est égal à *ii*, d'où *ie*.

Esp. SAÑA, port. SANHA = *SANIA SANIES

Diez, *EW*. II b. s. v., veut tirer *saña* de INSANIA ou de SANNA. Mais ce dernier ne donnerait pas le portugais *sanha*, et, si l'on admettait la première étymologie, il faudrait rendre raison de la chute de la syllabe initiale. SANIES en revanche, entré dans la première déclinaison, satisfait à la fois à la forme et au sens. Comp. la locution fr. : « se faire du mauvais sang ». Or mauvais sang au sens propre est précisément SANIES.

VIRTOS = VIRTUS

On trouve trois fois dans le P. du Cid un mot *virtos* qui y est synonyme de *compañas :*

V. 657 Creçen estos virtos, ca yentes son sobeianas.
V. 1498 Virtos del Campeador a nos vienen buscar
V. 1625 Aquel rrey de Marruecos aiuntava sus virtos.

Il a fort embarrassé Diez qui rejette, *EW*. II b s. v., l'étymologie VIRTUS proposée par Sanchez. S'il en venait, dit-il, il serait irrégulier quant à l'accent, quant à la déclinaison et quant au genre. Dans les textes bibliques surtout (voir Forcellini s. v. 12) VIRTUS signifie « exercitus bene instructus ». C'est un collectif, donc comme sujet il demandait au moyen âge le verbe au pluriel. Il désigne des hommes, donc il pouvait facilement devenir masculin. De plus, une fois la déclinaison simplifiée comme nous la trouvons dès les plus anciens textes espagnols, *virtos* venait se ranger tout naturellement parmi les mots de la seconde et de la quatrième déclinaison. Ce qui m'embarrasse le plus, c'est la persistance du nominatif. Mais en espagnol aussi quelques rares exemples ont échappé au nivellement général. *Dios*, *Carlos*, *Domingos*,

Marcos, *cardo*, *sastre* et autres tels que *Longinos* P. du Cid v. 352 et *Alamos* v. 2694, sont regardés depuis longtemps avec raison comme des débris du nominatif. Voir Diez, *Gramm.* II, p. 8. Dans les noms propres de personnes rarement employés au pluriel, cet archaïsme est fort compréhensible. L'emploi si fréquent de INVITUS avec les verbes nous a donné l'adverbe anc. esp. *ambidos amidos*. Car on perdit petit à petit le sentiment de la valeur de cet adjectif dans les phrases telles que : *Fer lo he amidos* P. du Cid v. 84, *amydos lo fago* P. du Cid v. 95. Une fois ce sentiment perdu, rien ne s'opposait plus à ce qu'il accompagnât des pluriels et des féminins. *Huebos* OPUS si fréquent dans notre texte (vv. 82 123 138 212 1044 1374 1382 1461 1695 1878 2693 3563) a justement gardé son *s* parce qu'il ne s'employait jamais au pluriel. Tous ces exemples fournissent la preuve, à laquelle on pourrait en ajouter bien d'autres, qu'il n'y a pas dans la disparition des nominatifs en *s* un fait de phonétique.

REMARQUES DIVERSES

V. 69 *ençervicio* cf. *San Çalvador* v. 2924.

V. 72 Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que *ygamos* est JACEAMUS. Diez a cru que cette forme appartenait au verbe *exir* et l'a citée mal à propos p. 182. *yscamos* EXEAMUS v. 685.

V. 72 *vaymos*, même forme v. 1505. Cf. *aydes* v. 880.

V. 77 *no lo precio un figo*. Voir P. Fœrster, *Spanische Sprachlehre*, p. 312.

V. 118 A côté de *prestalde*, *levaldas* 167, *contalda* 181, *avello* 496, *valelde* 714, *daldo* 823, *avellas* 887, *curialdas* 1357, *prendellas* 2136, *daldas* 2135, on rencontre *metedlas* 119, *ponedlas* 167, *prendetlas* 255, *dadlas* 2225, *prendetla* 3190.

V. 123-125

Nos huebos avemos en todo de ganar algo.
Bien lo sabemos que él algo gañó,
Quando a tierra de moros entró, que grant aver sacó.

C'est ainsi que je ponctue. L'édition de Janer met un point après *gannó* et un point d'exclamation après *sacó* qui ne convient nullement au passage. Vollmœller met un point après *gañó* et un autre après *sacó*. Il doit en conséquence entendre le passage comme Janer avec qui s'accorde Damas Hinard. *Que grant aver sacó* ne fait que reprendre sous une autre forme *que él algo gañó*.

V. 151 *ventansse(n)*. De même *sopienssen* v. 1511.

V. 180

Plazme, dixo el Cid, daqui sea mandada,

Si vos la aduxier dalla ; si non contalda sobre las arcas.

Damas Hinard a pris *si* pour la particule affirmative, mais *aduxier* prouve que *si* est la conjonction. *daqui* « dès maintenant » comme dans les vv. 219 et 2097. *des aqui* v. 1710 a le même sens.

V. 270-271

Fem ante vos yo e vuestras ffijas — yffantes son e de dias chicas —
Con aquestas mys dueñas de quien so yo servida.

Vollmœller met point et virgule après *chicas*.

V. 323

Passando va la noch viniendo la maña[na]

V. 425

De noch passan la sierra, vinida es la mañana.

M. Baist, *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie* 1880, p. 341, pense qu'on pourrait dans ces laisses en *a* lire peut-être *mañan* ou *maña* en place de *mañana*. Si je le comprends bien, il admet une forme portugaise dans le P. du Cid. Mais en ancien portugais *manhãa* est de trois syllabes. Les vers

1100 Trasnocharon de noch al alva de la man

et 3059 Acordados fueron quando uino la man

montrent quelle correction il faut adopter.

V. 420 et 421

Temprano dat çevada, si el Criador vos salve ;
El qui quisiere comer e, qui no, cavalge.

Vollmœller a imprimé *e qui no cavalge*. Mais en omettant les deux virgules, je ne sais comment construire. Le sens que Damas Hinard donne à ce passage en traduisant : « Celui qui voudra manger ici, qu'il ne remonte pas à cheval » est absurde.

V. 424

Despues qui nos buscare fallar nos podrá !

Cf. *Chronica del Cid*, c. 93 : « *E des i quien nos quisiere buscar, fallarnos ha en el campo.* » De même v. 1071

Si me vinieredes buscar, fallar me podredes.

V. 431

Mandado de so señor todo lo han a far,

l. *todolo* = *todos lo*. Cf. *somonos* v. 3521.

V. 435

Dizen Casteion el que es sobre Fenares.

La chronique du Cid, c. 94, a : *llegaron cerca de un castillo que llamavan Castrejon, que yazia sobre Fenares*, ce qui confirme la conjecture de Damas Hinard appuyée par le v. 347 : *Do dicen* (ou *o dizen*). Cf. v. 2876 *O dizen Bado de rrey*. L'orthographe *Diçe* (il descend), v. 974, empêche de regarder *dizen* comme son pluriel.

478 *de si* l. *des i.* De même vv. 1109 1275 1383 1665 2640 3110 3484 3612.

V. 512

Sos cavalleros y an arribança.

Damas Hinard traduit : « Ses chevaliers sont admis au partage » ; c'est introduire une cheville qui n'existe pas dans le texte. Janer explique par « sus cavalleyros aqui llegan ó tienen arribanza », mots qui ne sont pas mieux à leur place. *Arribança* signifie ici évidemment *l'avantage, la meilleure part.* En effet les gens à cheval reçoivent 100 *marcos*, tandis que les gens à pied n'en reçoivent que 50.

V. 540

Del castiello que prisieron todos ricos se parten.

Parten dans une laisse en *a* n'est pas à sa place. L. *van.*

V. 561

A todos sos varones mandó f[azer] una cárcava.

Baist, *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, p. 341, écrit *far* qui est une bonne correction. On pourrait aussi remplacer *fazer* par *fer.* Le même critique voudrait, je ne sais pourquoi, substituer *la cárcava* à *una cárcava.*

Quoique dans les trois passages suivants les éditeurs s'accordent à considérer *los* comme complément du verbe et *cavalleros* comme vocatif, je mets la virgule après *ferid.* Une raison de phonétique s'opposerait à *feridlos*, car *ferildos* serait plus conforme à l'usage du poème.

V. 597 Ffirid, los cavalleros, todos sines dubdança

V. 720 Fferid, los cavalleros, por amor de caridad

V. 1139 En el nombre del Criador e del Apostol Sanct Yague,
Ferid, los cavalleros, damor e de grado e de grand voluntad.

Cf. v. 1479 Venides, los vassallos de myo amigo natural.
et v. 2780. Comp. sur l'emploi de l'article devant le vocatif Diez, *Gramm.* III, p. 23.

V. 605

En un ora e un poco de logar CCC moros matan.

Cf. v. 732

Cayen en un poco de logar moros muertos mill e CCC ya.

V. 610 *sabent* SAPETE. Cf. *rrogand* ROGATE v. 1754, *hedand* AETATEM v. 2083, *ondredes* AUDIRE HABETIS v. 3292.

V. 683. L'éditeur le plus attentif et le plus soigneux peut avoir ses distractions. C'est ainsi que Vollmœller, ou plutôt le compositeur, a passé deux moitiés de vers. Au lieu de

Armado es myo Cid commo odredes contar,

l. avec Sanchez et Damas Hinard :

Armado es el myo Cid con quantos que el ha.

Ffablava myo Cid commo odredes contar.

V. 696

Ante rroydo de atamores la tierra querie quebrar.

Bien que Diez, *Gramm.* III, p. 183, cite ce vers comme exemple de *ante* au sens de *prae*, je ne me rappelle pas avoir rencontré aucun autre passage qui confirme cet emploi.

V. 727 et 728

Tanta adagara foradar e passar,
Tanta loriga falssa desmanchar,

V. 1140

Tanta cuerda de tienda y veriedes quebrar

V. 1783

Tanta tienda preçiada e tanto tendal obrado
Que a ganado myo Çid con todos sus vassallos!

V. 1966-1969

Quien vio por Castiella tanta mula preçiada,
E tanto palafre que bien anda,
. . . . . .
Tanto buen pendon meter en buenas astas...

V. 1987-1989

Tanta gruessa mula e tanto palafre de sazon,
Tanta buena arma e tanto cavallo coredor,
Tanta buena capa e mantos e pelliçones!

Voir aussi 2114 2207 (?).

V. 2404

Tanto braço con loriga veriedes caer apart

V. 3242-3244

Veriedes aduzir tanto cavallo corredor,
Tanta gruessa mula, tanto palafre de sazon,
Tanta buena espada con toda guarnizon.

Le singulier avec *tanto-a* est plus répandu, me semble-t-il, en portugais qu'en espagnol. Cf. *mucho*, Apol., 16 d,

Las nuevas de la duenya por mal fueron sonadas,
A mucho buen donçel avian caras costadas.

V. 728

Tanta loriga falssa desmanchar.

Le texte portait probablement à l'origine *falssar e desmanchar*.

V. 733 et 734

Qual lidia bien sobre exorado arzon
Mio Çid Rruy Diaz el buen lidiador!

En dépit de Sanchez et Damas Hinard qui traduisent *exorado* par « dorado et doré », je suis peu convaincu de la justesse de l'interpré-

tation. On pourrait penser que notre mot répond au provençal *eissaurat eisaurat* « élevé ».

V. 764

Por aquel colpe rancado es el fonssado.

V. 926

Dios commo fue alegre todo aquel fonssado.

Sanchez traduit *fonssado* par « hueste, ejército ». Voir sur ce mot, que nous rencontrons aussi dans le poème de Fernan Gonzalez, un article substantiel dans l'*Elucidario* de Santa Rosa de Viterbo (s. v. *fossado*). Sur *fonssado* cf. Diez, *Gramm.* I, p. 361; Fœrster, *Zeitschrift für romanische Philologie;* Ascoli, *Arch. glott. it.* III, p. 446 et suivantes.

V. 881

Dixo el rrey : mucho es mañana.

Cf. *ly e ben matén* « c'est bien vite » dans la Gruyère.

V. 832 et 833

A la tornada si nos fallaredes aqui,

Sinon do sopieredes que somos, yndos conseguir.

Notons l'anacoluthe. Après *aqui*, sous-entendons *bueno*. Damas Hinard a traduit *si* par certainement.

V. 883 *semmana* = *sedmana*. *Sammana* Berceo, *Sacrif de la Missa*, 10 d.

V. 996

Antes que ellos legen a laño, presentemos les las lanças.

L. *al laño*. De même v. 1003

Al fondon de la cuesta, çerca es de laño.

L. *del*.

V. 1002 et 1003. Je doute fort que la ponctuation admise pour ces deux vers par M. Baist soit la bonne. Celle de l'édition Ribadeneyra qui est aussi celle admise par Damas Hinard et que Vollmœller a adoptée est bien préférable.

V. 1049 et 1050

Alegre es el conde e pidió agua a las manos,

E tienen gelo delant e dieron gelo privado.

Evidemment *agua a las manos* est masculin comme *aguamanos* qui serait préférable pour le vers.

Le vers 1072 a tout l'air d'être corrompu. Cf. *Chronica del Cid*, c. 107.

V. 1080

Lo que non ferie el caboso por quanto en el mundo i ha.

i est peu conforme à l'usage espagnol.

V. 1083-1086

Juntós con sus mesnadas, conpeçolas de legar

De la ganançia que an fecha maravillosa e grand.

Vollmœller ne met aucune ponctuation entre ces deux vers. Il faut un point, me semble-t-il, après *legar*. Lire ensuite :

De la ganançia que an fecha maravillosa e grand
Tan ricos son los que non saben que se han,

sans tenir compte du vers

Aquis conpieça la gesta de myo Çid el de Bivar

qui n'est pas à sa bonne place.

V. 1105 *fazen*. L. *fan*. De même vv. 1213 1642 2869.

V. 1115 Oyd, mesnadas, si el Criador vos salve !

Même emploi de *si* SIC, sur lequel on peut consulter Diez, *Gramm.* III, p. 357, qui s'est évidemment fourvoyé, vv. 1115 1324 1342 1442 1529 1646 2328 2797 2798 2960 2990 3042 3045 3128 3391.

V. 1151 Mettre une virgule après *adelant* au lieu du point. Car la traduction du vers

De pies de cavallo los ques pudieron escapar

donnée par Damas Hinard « ceux qui purent s'échapper [le durent] à la vitesse de leurs chevaux » n'est pas soutenable.

V. 1165 *Males* = *Mal les*. De même v. 572. Voir la note du v. 996.

V. 1174 *sabent*. Cf. *puedent* v. 555 et *prendend* v. 656, les seules formes qui aient encore la dentale :

V. 1176

Nin da consseio padre a fijo nin fijo a padre,
Nin amigo a amigo : nos pueden consolar.

C'est ainsi que je ponctue avec Damas Hinard.

V. 1178 et 1179. Dans ces deux vers du jongleur à ses auditeurs :

Mala cue[n]ta es, señores, aver mingua de pan,
Fijos e mugeres ver lo murir de fanbre,

si *cuenta* était la leçon du manuscrit, il faudrait la remplacer par *cueta* = *cueita* ou *cuita*, ce que Vollmœller a vu postérieurement. Dans le vers suivant l. *los* au lieu de *lo*.

V. 1186

Amaneçió a myo Çid en tierras de Mon Rreal.

Retrancher *a ?*

V. 1214 et v. 1218 *qui* serait préférable à *quien*.

V. 1222

Aquel rrey de Sevilla el mandado legava.

Ajouter la préposition *a*. Si l'on veut corriger le vers, écrire *Al* au lieu d'*Aquel*.

V. 1278-1281

La muger de myo Çid e sus fijas las yffantas
De guisa yran por ellas que a grand ondra vernán
A estas tierras estranas que nos pudiemos ganar.

Il y a une faute dans le premier de ces vers ; *myo Çid* doit être remplacé par autre chose. L'anacoluthe ne fait pas de difficulté.

V. 1287

En estas nuevas todos sea alegrando.

M. Baist veut lire *se van alegrando*. Damas Hinard retranche l'*a* superflu, ce qui est préférable.

V. 1292 Avant l'édition de Vollmœller on lisait *puertas* au lieu de *provezas*.

V. 1312

Fuera el rrey a San Fagunt a un poco ha.

L. en un seul mot *aun*. Cf. 1573.

V. 1407 et 1408

Dezid al Canpeador (que Dios le curie de mal !)
Que su muger e sus fijas el rey sueltas me las ha.

C'est ainsi que je corrige la ponctuation acceptée par Vollmœller.

V. 1415

Hyr se quiere a Valençia a myo Cid el de Bivar.

Le sens exige *quieren*.

V. 1418 *Myanaya*. De même v. 1565.

V. 1428

Palafres e mulas que non parescan mal.

Mettre une virgule après *mulas*, car le sujet de *parescan* est *doña Ximena sus fijas e las otras dueñas*.

V. 1442-1444

Si vos vala el Criador, Minaya Albarfanez !
Por mi al Campeador las manos le besad.
Aqueste monesterio no lo quiera olvidar.

Ce dernier vers dépend du précédent. Aussi doit-on remplacer le point par une virgule.

V. 1448-1449

Hyas espiden e pienssan de cavalgar,
El portero con ellos que los ha de aguardar.

Ed. de Janer et celle de Vollmœller *cavalgar*.

V. 1459

E Martin Antolinez, un Burgales leal.

un ne convient pas ici.

V. 1482-1485

Myo Çid vos saludava, e mandolo rrecabdar,
Co[n] çiento cavalleros que privadol acorrades :
(Su muger e sus fijas en Medina estan)
Que vayades por ellas, etc.

Il est évident que ces derniers mots et ceux qui suivent dépendent aussi de *rrecabdar*.

V. 1493

Por el val de Arbuxedo pienssan a deprunar.

Cf. Berceo, *S. Millan* 14

Moviose de la sierra, empezós a desprunar

Signos 72

Valanos Jesu Cristo, la su virtut sagrada,
Que estonce non podamos caer en desprunada.

Loores 223

Entre tantos peligros qui podria guareçer ?
Si nos non vales, madre, podemosnos perder.
Reygna de los çielos, pienses nos de acorrer,
En prunada nos tienen, cuydanse nos vender.

V. 1501 *Coranado*. De même vers 1993.

V. 1502 *el alcayaz*, v. 2669 *acayaz*. Ce mot, arabe vraisemblablement, manque à Dozy, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*.

V. 1517

Quando legó Avegalvon, dont a oio[lo]ha.

Même expression vv. 1038 2016 3024.

V. 1524

Mager que mal le queramos (sous-entendre *non gelo podremos fer* [l. *far*]).

V. 1533 *te[r]çer dia*. Il n'est pas nécessaire de corriger, vu que l'*r* peut être tombé par dissimilation.

V. 1591 *Des dia* = *de ese dia*.

V. 1597

A fe me, aqui, señor, yo nuestras fijas e amas.

Le copiste de notre manuscrit a évidemment pris *amas* pour *nourrices*. L. *yo e vuestras fijas amas*.

V. 1601 *delent* = *deleite* doit être conservé.

V. 1649 *Presend vos quieren dar ; presend* à cause de *Vos*.

V. 1670 *Alegre son las duenas*. L'*s* d'*alegres* a été omise à cause de *son*.

V. 1677

Sacan los de las huertas mucho afe a guisa.

L. *a fea guisa*.

V. 1700 *adobasse* = *adobarse*. De même v. 3659 *tornasse* = *tornarse*. Cf. Diez, *Gramm*. I, p. 225.

V. 1704 et 1705

El que aqui muriere lidiando de cara,
Prendol yo los pecados e Dios le abra el alma.

Anacoluthe pareille v. 1780-1781

Mager de todo esto el Campeador contado
De los buenos e otorgados cayeron le mill e D. cavallos.

Damas Hinard écrit *al* Campeador. La leçon du manuscrit est bonne. Cf. Diez, *Gramm.* III, p. 462.

V. 1726 Salios le de sol espada (*de dessous l'épée*), ca muchol andido el cavallo. — *sol escaño* v. 2287, *so los mantos* v. 3077.

V. 1732

Ali preçió a Bavieca de la cabeça fasta a cabo.

Le vers est-il bien conservé ? Si *de la cabeça fasta a cabo* n'est pas une expression proverbiale, je proposerais *rabo*.

V. 1753

Con tal cum esto se vençen moros del campo.

Le texte est-il bon ? Je n'ose l'affirmer. Je traduis : « avec de tels exploits ».

V. 1840 *sey* SEDEBAT. Des formes semblables se rencontrent dans d'autres textes.

V. 1842 *Firieron se a tierra*. De même vv. 2019 3025.

V. 1871 et 1872

Mando vos los cuerpos ondrada mientre servir e vestir,
E guarnir vos de todas armas, commo vos dixiere, des aqui,
Que bien parescades ante Rruy Diaz myo Cid.

C'est ainsi que je donne un sens au second de ces vers. Après il y avait sans doute une énumération des présents qui n'est que partiellement conservée.

V. 1954 *Sobre Tajo* sans art. comme plus bas v. 3044 et comme plus haut v. 555 *Açerca corre Salon*. Cf. aussi vv. 858 1228 1492.

V. 1962

Sean las vistas destas III semanas

Cf. v. 2013

De un dia es legado antes el rrey don Alfonsso.

et v. 2969

Dezid le al Campeador. . . . . .
Que destas .VII. semanas adobes con sus vassallos

P. Fœrster, *Spanische Sprachlehre* p. 413, dit que dans ces exemples *de* répond à la question *depuis quand ?* Ce n'est pas exact.

V. 1965

Della part et della pora la[s] vistas se adobavan.

De même v. 2079

Della e della parte, quantos que aqui son
Los mios e los vuestros que sean rrogadores.

et v. 3139

Della e della part en paz seamos oy.

Ella a dans ce cas encore toute sa force démonstrative.

V. 1966-1971

Quien vio por Castiella tanta mula preçiada,
E tanto palafre que bien anda,
Cavallos gruessos e coredores sin falla,
Tanto buen pendon meter en buenas astas,
Escudos boclados con oro e con plata,
Mantos e pielles e buenos çendales d'Adria ?

Vollmœller. — L'édition de Damas Hinard et celle de Janer ponctuent *anda ? falla ? plata ? d'Adria ?* Il manque la proposition principale facile à suppléer. La forme interrogative admise par les éditeurs ne convient pas au passage.

V. 2010 *Tantos cavallos en diestro.* Cf. v. 2573 *cavallos pora en diestro.*

V. 2030 et 2032

Hynoios fitos sedie el Campeador :
« Merçed vos pido a vos, myo natural señor,
Assi estando dedes me vuestra amor,
Que lo oyan quantos aqui son. »

Vollmœller *Campeador. señor.* Cf. v. 1442-44.

V. 2087

Entre yo y ellas en vuestra merçed somos nos.

Cf. vv. 2348 2660 2959 3058. — Sur cette construction voir P. Fœrster, *Spanische Sprachlehre,* p. 424.

V. 2117

Cada uno lo que pide, nadi nol dize de no.

Le sens est clair, mais il manque quelque chose.

V. 2130 *Daquand vaya* = *de acá ende ; d* à cause du *v* suivant. Même mot 2137.

V. 2136-2138

Prendellas con vuestras manos e daldas a los yfantes,
Assi commo yo las prendo ; daquant, commo si fosse delant,
Sed padrino dellos a todel velar.

V. 2178 *e a los yfantes de Carrion vos con ellos sed,* anacoluthe.

V. 2180 lire

Quando vinier(e) la man(nana), que apuntare el sol,

V. 2239 et 2241 *eclegia.* Cf. la forme portugaise.

V. 2253-2256. Les omissions sont évidentes.

V. 2297. L. *poral leon* avec Damas Hinard. Cf. les remarques des vers 996 et 1165.

V. 2298.

El leon quando l(o) vio, assi envergonçó :

assi « tellement. » Cf. v. 2306. Vollmœller met la virgule après *assi*. Mais ainsi il n'y a pas de vers.

V. 2342

Aun si Dios quisiere (e) el padre que esta en alto.

V. 2347 *lo vieran* = *los vieran*. Cf. l'anc. fr. *proveire*.

V. 2379 *non* l. *nom*.

V. 2400 et 2401

Veriedes quebrar tantas cuerdas e arrancar se las estacas
E acostar se los tendales : con huebras eran tantas !

« dommage, elles étaient si richement ouvrées ! »

V. 2411 *amistas* l. *amistades* ou *amistad*.

V. 2437 ?

V. 2439 Au lieu de *esteva* l. *estevo* ou *estava*.

V. 2441 *Goçalo*. On trouve plus d'un exemple de la suppression de l'*n* devant *ç* : *co çiento* 1483, *veçido* 3607, *Goçalez* 3626 3643.

V. 2456 je lis

Grado a Dios e (a)l padre, [el] que esta en alto.

V. 2473 lire

Mucho sson alegres myo Çid e sus vassallos.

V. 2478 lire

Quando veo lo [de] que avia sabor

V. 2480

Mandados buenos yran dellos a Carrion
Commo son ondrados e aver vos grant pro.

Traduire : « et qu'ils vous sont de grand secours. » C'est l'accusatif avec l'infinitif.

V. 2493 et 2494

Grado ha Dios que del mundo es señor,
Antes fu[i] minguado, agora rrico so *etc.*

Il faut une virgule et non un point après *señor.*, parce que *Grado a Dios* se rapporte à *agora rrico so*. L. au lieu de *fu fui* qui en ancien esp. compte pour deux syllabes. Voir *Apol.*, 114 d 115 b 126 a 191 c 225 c 245 a (481 d* 519* 530* doivent être corrigés).

V. 2507 *amos a dos* : car le vers 2508 doit se lier au suivant.

V. 2524 et 2525

Grado a Santa Maria, madre del nuestro señor Dios,
Destos nuestros casamientos vos abredes honor.

V. 2528 et 2529

Grado al Criador e a vos Çid ondrado,
Tantos avemos de haveres que no son contados.

V. 2636 et 2637

Saludad a myo amigo el moro Avengalvon,
Rreçiba a myos yernos commo el pudier meior.
Dil que enbio mis fijas a tierras de Carrion,
De lo que ovieren huebos sirva(n)las a su sabor ;
Desi escurra las fasta Medina por la mi amor ;
De quanto el fiziere yol dar por ello buen galardon.

Toutes ces propositions dépendent de *Dil.*

V. 2649 *avorozes* = *alvorozes.*

V. 2670 *cosseiar* vaut mieux que *consseiar.*

V. 2684 et 2685

Dios lo quiera e lo mande, que de todel mundo es señor,
Daqueste casamiento que grade el Campeador (?).

V. 2692 *estoz* se rencontre plus d'une fois dans notre texte et doit être maintenu. Cf. la remarque du vers 2441.

V. 2693 Ecrire *Montes Claros.*

V. 2694 et 2695

Assiniestro dexan a Griza que Alamos pobló.
Alli son caños do a Elphaençerró.

A quelle légende se rapportent ces deux vers ?

V. 2788 *Mio trapo* [?] *es el dia* Vollmœller. On pourrait, dit-il, lire aussi *Mie trapa.* M. Konrad Hofmann, *Zeitschrift für rom. Philologie* 1880, p. 159, écrit *Mietad pasó el dia*, mais ce langage me paraît quelque peu recherché. Je suis porté à lire ou *Mientra que es de dia* ou *Mientra que exe el dia*, ce qui se lierait fort bien au vers précédent. Cf. v. 312 *El dia es exido, e la noch querie entrar.*

V. 2832

Por aquesta barba que nadi non messò.

Par serait plus conforme à l'usage de l'ancien espagnol. Cf. v. 3186.

V. 2904-2907

Por mi besa le la mano dalma e de coraçon,
Cuemo yo so su vassallo, e el es myo señor,
Desta desondra que me an fecha los yfantes de Carrion,
Quel pese al buen rrey dalma e de coraçon.

V. 2926 *Ellos* = *ed los.*

V. 2928 *rrogó a*[*l*] *Criador.*

V. 2947-2952

Por esto vos besa las manos, commo vassallo a señor,
Que gelos levedes a vistas, o a iuntas, o a cortes,
(Tienes por desondrado, mas la vuestra es mayor)
E que vos pese, rrey, commo sodes sabidor,
Que (*de manière que*) aya myo Çid derecho de yfantes de Carrion.

V. 3080 A *desobra* je préférerais *sossobra* (= *zozobra*).

V. 3105 *Cuerda mientra* l. *cuerda mientre*. Le copiste avait déjà en tête le *entra* suivant.

V. 3114. La justesse de l'émendation présentée par Baist, *Litteraturblatt für germ. und rom. Philologie* 1880, p. 342, est évidente. J'avais corrigé depuis longtemps le même passage de la même manière.

V. 3116

Mager que [a] algunos pesa, meior sodes que nos.

V. 3132 Por (el) amor de Myo Cid.

V. 3153-3155

Diles dos espadas a Colada e a Tizon,
(Estas yo las gané a guisa de varon)
Ques ondrassen con ellas e sirviessen a vos.

V. 3001-3004

En los primeros va el buen rrey don Alfonsso,
El conde don Anrrich e el conde don Rremond,
(Aqueste fue padre del buen enperador)
El conde don Uella e el conde don Beltran.

Un point après *enperador* interrompt mal à propos l'énumération.

V. 3028

Para sant Esidro, verdad non sera oy.

Mieux vaudrait *par* qui est la forme de PER dans les serments en ancien espagnol, quoique *para*, que je regarde comme identique à *par*, s'y rencontre aussi, ainsi qu'on peut le voir dans le Don Quichotte commenté par Clemencin I, p. 101, et II, p. 69. Cf. v. 3140 *Juro par sant Esidro* et v. 3186 *Par aquesta barba que nadi non messó*.

Voir d'autres exemples dans

Hartmann, *Altsp. Dreikœnigsspiel*, v. 145

Par mi lei, nos somos erados

V. 148 Io no la (*l.* lo) se, par caridad,
Por que no la avemos usada.

Berceo, *Milagros* 292 d

Don Bildur lo levaba, par la cabeza mia.

620 b

Quantos que la bendiçen a la madre gloriosa,
Par el rey de gloria, façen derecha cosa.

Alex. 780 d

Par Dios, dizen los bárbaros, mal somos emprimados.

1097 d

Dixo: seré es par esta cabeça mia (l. *essi seré par la c.*)

2202 *b*

Non seran ende menos par las barvas mias.

Arcip. de Hita 956 b

Par Dios, dix(e) yo, amiga, mas querria almorsar.

Il est singulier de voir Diez, *EW.* II b, tirer *par* du français.

V. 3039-3041

Mi muger dona Ximena, dueña es de pro,
Besa vos las manos e mis fijas amas ados
Desto que nos abino que vos pese, señor.

Ici Vollmœller a adopté la ponctuation de Damas Hinard. Celle de Janer était préférable, quoique ne me satisfaisant pas complètement.

V. 3085 *camas*. De *cama encamó* 3629. Cf. *amidos* et *camear* 3183.

V. 3180. Avant le vers 3180 il y a vraisemblablement une lacune. Il manque le ou les vers où il était dit que le Cid se leva et s'avança vers le roi pour recevoir les épées.

V. 3212-3216 Les observations de M. Baist sur ces vers sont excellentes.

V. 3226 *iuvizio*, même forme vv. 3239 3259.

V. 3245 *Rrecibiólo* (cela).

V. 3255 Au lieu de *pese* l. *pes*.

V. 3258 et 3259

Dezid¿ que vos mereçi, yfantes, en juego o en vero,
O en alguna rrazon ?

Par l'interrogation le passage gagne singulièrement en force.

V. 3260 *telas del coraçon*. Cf. v. 2785.

V. 3263 *Ya* appartient à la proposition principale et doit être précédé d'une virgule ou plutôt d'un point d'interrogation renversé à la manière espagnole.

V. 3265-3267

¿A que las firiestes a cinchas e a espolones,
[E] solas las dexastes en el rrobredo de Corpes
A las bestias fieras e a las aves del mont ?

V. 3276 et 3277

Non gelas devien querer sus fijas por barraganas
O, quien gelas diera, por pareias o por veladas.

car l'interrogation n'est pas à sa place.

V. 3285

Ca non me priso e[n] ella fijo de muger nada.

V. 3306-3308

Pero Vermuez conpeço de fablar :
(Detienes le la lengua, non puede delibrar,
Mas quando enpieça, sabed, nol da vagar.)

V. 3316-3318

¿Miembrat quando lidiamos çerca Valençia la grand ?

Pedist las feridas primeras al Campeador leal,

Vist un moro, fustel ensayar, antes fuxiste que a [e]l te alegasses. cf. v. 3330.

V. 3320

Passe por ti, con el moro me off de aiuntar.

Selon Baist, *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie* 1880, p. 343, *por ti* appartiendrait à la proposition suivante et *passé* serait corrompu. Le sens est à mon avis irréprochable si l'on traduit : « je m'avançai à ta place, je passai devant toi ».

V. 3366

Mas non *vestid* el manto nin el brial.

La conjecture de M. Baist, *Zeitschrift für romanische Philologie* 1880, p. 473, — il veut lire *visted* — affaiblirait singulièrement le sens de ce vers qui signifie ou bien : « Heureusement que je n'étais pas ton valet » ou bien « heureusement que je n'avais pas à mettre tes habits », ou bien aussi « on fit mal de t'habiller si bien ». Si une conjecture était nécessaire, je lirais *vestisted* (jamais plus tu n'as remis etc.).

V. 3367 *Hyo llo lidiaré* = *yot lo lidiaré* ou mieux *yod lo lidiaré*. Cf. v. 3344 *Estot lidiaré*, v. 2926 *ellos* = *ed los* et 3613 *Ellos yfantes*.

V. 3386 Le vers serait bon si l'on lisait

Non dizes a amigo verdad ni ha señor.

La préposition s'est fondue avec l'*a* d'*amigo*.

V. 3392-3396

Assi commo acaban esta rrazon,
Affe dos cavalleros entraron por la cort.
Al uno dizen Oiarra e al otro Yenego Simenez.
El uno es yfante de Navarra,
E el otro yfante de Aragon.

Il y a dans ces vers une lourde bévue. A les lire on croirait que *Oiarra* et *Yenego Simenez* sont l'un infant de Navarre et l'autre infant d'Aragon, quand ils ne sont que leurs ambassadeurs. Cf. *Chronica del Cid*, c. 250, qui nous renseigne sur les deux prétendants, don Sanche d'Aragon et don Ramire de Navarre.

V. 3421 *den* l. *de*.

V. 3442 *Rriebto(s) les los cuerpos*.

V. 3509

Hyo lo juro por Sant Esidro el de Leon.

Mieux vaudrait *par*. Cf. la remarque du v. 3028.

V. 3510 Après ce vers il y a vraisemblablement une lacune. Cf. *Chronica del Cid*, c. 262.

V. 3565 et 3566

Si del campo bien salides, grand ondra avredes vos,

E si fuer[ed]es (*ou* sodes) vençidos, non rebtedes a nos.

V. 3662 *Dia Gonçalez = Diego Gonçalez.*

V. 3679

Por medio de la bloca (d)el escudo quebrantó

V. 3688 *La lança rreconbró* (RECUPERAVIT).

V. 3725 Si ce que Janer remarque p. 37 (note 466) est juste, sa leçon

Todos alcançan ondra por el que en buen ora nació

est bien supérieure à celle de Vollmœller.

V. 3731

Per abbat le escrivió en el mes de mayo
En era de mill e .CCCXLV. años.
Es el romanz fecho.

« La chanson est finie », dit le jongleur à ses auditeurs.

Prague, décembre 1880.

J. CORNU.

Qu'il me soit permis d'ajouter à ces observations quelques menues remarques où j'ai réuni les variantes qui m'ont été en partie fournies par l'un de mes élèves. Il y en a un bon nombre qui sont sans portée. Je ne les juge cependant pas toutes inutiles. A l'égard de la ponctuation je me sépare de V. dans beaucoup de passages, comme on l'aura vu plus haut. On en trouvera dans ces notes d'autres où je fais de même.

M. Baist, *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie* 1880, p. 342, pense à la vérité que dans une édition pareille il vaudrait peut-être mieux omettre toute ponctuation. Quant à moi, je suis d'une opinion tout à fait opposée. La ponctuation est un commentaire perpétuel. L'omettre, c'est rabaisser le devoir de l'éditeur à l'office d'une machine à copier. Il est vrai que nous sommes assez habitués en Allemagne à voir des éditions ainsi faites, sans points ni virgules, même quand la lecture des manuscrits n'a offert aucunes difficultés. C'est plus exact, croit-on. C'est plus commode, et c'est un moyen aisé de cacher son ignorance. Beaucoup de textes n'auraient pas encore paru, si les éditeurs avaient pris souci des points et des virgules. Imprimer le poème du Cid qui a et mérite d'avoir d'autres lecteurs que des philologues d'après le conseil émis par le critique cité plus haut eût été à mon avis une faute impardonnable. Il n'y eût eu de profit pour personne que pour le compositeur.

90 *Quando* V., *Entrando* J., *compra* V., *comprar* J. — 185 *Notolos* V., *yontolos* J. — 186 *pagavan* V., *pagava* J. — 269 *yffantes* V. constamment au lieu de *ynffantes* — 286 *canpañas* V., *campanas* J. exigé par le sens — 324 *piessan* revient très souvent. Doit-on le corriger en *pienssan?* Cf. v. 389 391 — 325 *Tañe[n]* V. Doit-on corriger? — 350 *El una* faute d'impression au lieu de *El uno* — 371 *a acatar* V. *a catar* J. — 394 *pienssa* V. *pienssan* J. — 418 *qui no* V. *que no* J. — 451 *cueta* Sanchez et V. *cuenta* J. — 455 *fi[n]caran* V. *ficaran* peut rester. Cf. le port. *ficar.* — 480 *gana[n]çias* V., *ganaçias* peut rester — 481 *rriquizas* V. *riquezas* J. — 517 *traer* V. *tener* J. — 542 *pueden* Sanchez et V. *puedan* J. — 596 *espoloneavan* V. *espoloneava* J. — 617 *preso* Sanchez et V. *priso* J. — 660 *arobdas* V. *axobdas* J. — 665 *A cabo de tres semanas la quarta querie entrar.* Mettre une virgule après *semanas.* — 687 *entraran* V. *enterraran* J. — 703 *derranche* V. *desranche* J. — 775 *Calatayuch* Sanchez et J., V. corrige. — 777 *Calatayuth* V. *Calatayuch* J. — 911 *Alen* V. *Allen* J. — 929 et 932 A la

fin de ces deux vers au lieu du point, il vaudrait mieux mettre un point d'exclamation. — 972 *el conde* V. *el çide* J. — 991 *Apretad* V. Sanchez et Damas Hinard ont *aprestad*. Quelle est la leçon du manuscrit? Je ne doute nullement de l'exactitude du dernier éditeur, mais je m'étonne de ne trouver aucune note sur ce vers dans l'édition de Ribadeneyra. — 998 *en alcança* Damas Hinard et V. *el alcança* J. — 998 Après *alcança* un point, sans aucune ponctuation jusqu'à *Quando* qui doit être précédé d'un point. — 1033 *comedes*, — 1048 *Commo qui yra a de rrey e de tierra es echado*. Contrairement aux autres éditions V. a *que*. Quelle est la leçon du manuscrit? *qui* est préférable. — 1067 A la fin du vers remplacer le point par deux points. — 1131 y a été omis par Janer. — 1141 *cuerta* V. *cuerda* J. — 1178 *cueta* V. *cuenta* J. — 1195 *Murviedro*, — 1213 *sobrellos* V. sans doute faute d'impression, *sobrellas* les autres éditions. — 1293 *provezas* V. *puertas* J. — 1364 *Sirvan le sus herdades do fuere el Campeador*. L. *les*. L'édition Ribadeneyra a *heredades*. *Heredad* est constant dans notre texte. — 1395 *oracion*, 1409 *fueremos* V. *fueramos* J. — 1435 *el Cid*, — 1490 *çientol* Sanchez, Damas Hinard et V. *çientole* J. Voir la note 293 de son édition — 1501 *coranado* V. *cranado* J. — 1521, *poro* — 1548 *E buen* V. *en buen* J. — 1556 *sirvialos* V. *sirviales J.* — 1632 remplacer le point par deux points. — 1645 Au lieu du point deux points — 1649 *viniestes*, — 1684 *han :* au lieu de *han*. — 1703 *dicha*, — 1757 *pie*, — 1762 *escaños :* au lieu de *escaños*. — 1788 *christiano :* au lieu de *christiano*. — 1800 *nada :* au lieu de *nada*. — 1835 *açertaron* V. *açercaron* J. — 1836 *El conde don Garçia, so enimigo malo. El* = *eel*. — 1851 *arrancólos* l. *arrancoló*. — 1880 *poridad* V. *poridat* J. De même vers 1884 — 1910 *Dezid* V. *Diredes* J. — 1914 *Espidiensse* V. *Despidiensse* J. — 2104 *vos*. V. *vos*, J. ce qui vaut mieux — 2121 *tomó*, au lieu de *tomó*. — 2159 *Alfonsso :* au lieu de *Alfonsso*. — 2184 *amas :* au lieu de *amas*. — 2190 *sirven :* au lieu de *sirven*. — 2196 *criaador* V., autres éditions *criador* — 2293 *varones :* au lieu de *varones*. 2301 *le metio* V, *lo metió* J. — 2318 *avie*[*n*] *sabor* peut être défendu en admettant la chute de l'*n* devant l'*s*. — 2320 *no* V. *non* J. — 2407 *migeros* V. *migos* J. — 2412 *co*[*n*]*fonda* sans *n* doit être maintenu. Cf. *ebayr* v. 3011 = *evair* — — 2455 *legando :* au lieu de *legando*. — 2500 *abram* V., *abrán* les autres éditions. — 2507-2509. La ponctuation de Janer est évidemment à préférer à celle de V. Quant à moi je mettrais une virgule après *vassallos*, deux points après *amos a dos* et j'omettrais la virgule après *coraçon*. — 2538 et 2539 *Amos salieron apart, vera mientre son hermanos* | *(Desto que ellos fablaron, nos parte non ayamos) :* — 2582 *rrendré* V., *randré* les autres éditions — 2583 *Atorgado* V., *otorgado* les autres éditions. — 2600 *nuestros* V., *uuestros* les autres éditions. — 2602 *doblava :* au lieu de *doblava*. — 2617 *Nos puede rrepentir, que casadas las ha amas :* V. omet la virgule et met un point. — 2663 *rriquiza* V. *riqueza* J. — 2692 *esto*[*n*]*z* sans *n* peut être maintenu — 2702 La ponctuation de l'édition Ribadeneyra me semble préférable. — 2713 *Carrion :* au lieu de *Carrion*. — 2732 *maiadas*, comme dans l'éd. de Janer — 2760 *rrogados*, au lieu de *rrogados ;* — 2788 *Mio trapa* V. *que tiempo* J. — 2791 *Felez Munoz :* au lieu de *Felez Munoz*. — 2830 *Grado a Christus que del mundo es señor*, | *Quando tal ondra me an dada los yfantes de Carrion*. — 2864 *ha :* au lieu de *ha*. — 2877 *presa* V. *prisa* J. — 2900 *enbiar :* au lieu de *enbiar*. — 2908 *El caso mis fijas, ca non gelas di yo*. Damas Hinard seul a la bonne ponctuation. — 2935 *Muño Gustioz :* avec Janer au lieu de *Muño Gustioz*. — 3024 *Alfonsso*, au lieu de *Alfonsso* — 3027 *el rrey*, au lieu de *el rrey* — 3044 *passar :* au lieu de *passar*. — 3059 *Acordados fueron, quando vino la man*. — 3076 *armas*, avec Janer, au lieu de *armas* — 3076 *presos* V. *prisos* J. — 3081 *Do tales çiento tovier, bien seré sin pavor*. — 3089 *Al puno bien estan, ca el se lo mandó*. — 3125 *sos* V. *los* les autres éditions — 3168 *toviere*, au lieu de *toviere* — 3185 *se tomó :* au lieu de *se tomo*. — 3189 *dió :* avec Janer au lieu de *dió*. De même v. 3192 — 3199 *el Campeador :* avec Janer au lieu de el *Campeador*. — 3235 *pechar*, au lieu de *pechar* — 3252 *acabado*, au lieu de *acabado* — 3269 *rrecudedes*, au lieu de *rrecudedes* — 3280 *barba :* au lieu de *barba* — 3319 *uvias*, au lieu de *uvias* — 3340 et 3341 *Quando se tornó el*

buen Campeador, | *A sos vassallos violos aderredor*. J. et V. mettent la virgule après *vassallos*. — 3342 *ninguno* V. *e ninguno* J. — 3356 *consagrar* V. *consograr* J. — 3361 *se levantava :* au lieu de *se levantava*. — 3376 *rrecabdo :* au lieu de *rrecabdo*. — 3382 *se levantó :* au lieu de *se levantó*. De même vv. 3429 3457 — 3402 *Campeador :* au lieu de *Campeador*. — 3409 *cort :* au lieu de *cort*. — 3411 *Que plega a vos, e atorgar lo hé yo*, — 3414 *besó :* au lieu de *besó*. — 3432 La virgule après *en* est sans doute une faute d'impression. — 3462 *no* V. *non* J. — 3508 *santigo* V. *sanctiguó* J. *santigó :* au lieu de *santigó*. — 3512 *Alfonsso :* au lieu de *Alfonsso*. — 3518 Il manque le verbe (*es ?*). — 3558 *conloyó* : au lieu de *conloyó*. — 3565 *salides*, au lieu de *salides* — 3643 *conúvo* Sanchez *conúgo* J. *conuçió* V. — 3664 *curiam* V. et J. *curiarm* Sanchez. — *deste espada* I. *desta espada*. — 3708 *preso* Sanchez et V. *priso* J. — 3712 *señor :* au lieu de *señor*.

CONTRIBUIÇÕES

PARA UM

ROMANCEIRO E CANCIONEIRO POPULAR PORTUGUEZ.

O resultado das nossas explorações da tradição popular portugueza póde ser systematisado em tres grandes capitulos, com a feição provisoria de *Contribuições*, no entretanto, para o trabalho difinitivo e completo que sobre a mesma tradição um dia ha-de fazer-se. O primeiro [1] occupa-se especialmente do maravilhoso popular, dos restos e vestigios da mythologia do povo que ainda se conservam na tradição oral, das superstições, crenças, prejuizos etc. que a esse maravilhoso se referem. O segundo [2] trata dos contos populares. O terceiro, que começamos com a presente publicação, refere-se aos romances, aos cantos, orações, jogos enfantis etc., aos elementos enfim, que devem constituir o nosso romanceiro e cancioneiro popular. D'estes tres capitulos o mais novo é evidentemente o primeiro, de que nada até hoje ha publicado em Portugal [3]. O segundo apezar da publicação do nosso collega e amigo Adolpho Coelho [4], está longe de se achar esgotado. O terceiro, finalmente, apesar de ter sido o mais explorado entre nós [5], ainda tem algumas novidades que apresentar aos collectores, como de resto póde ver-se por estas paginas.

Todas as producções, que abaixo transcrevemos, foram por nós directamente colligidas da tradição oral em diversos pontos do paiz, e na

1. Em via de publicação, sob o titulo de *Contribuições para uma mythologia popular portugueza*. Sahiram já tres numeros
2. Temos prompta uma collecção inedita.
3. O sñr Adolpho Coelho, que ha annos se occupa em colligir tradições portuguesas, está preparando um trabalho importante sobre este assumpto.
4. Contos populares portuguezes.
5. Sem fallar no *Romanceiro* de Garret, veja-se principalmente o *Cancioneiro e romanceiro geral portuguez* (5 vols.) do sñr Theophilo Braga, e *Romances populares e rimas infantis portuguezas* de A. Coelho, *Zeitschr. f. rom. Phil.* III; e *Romania* III, 263 e seg.

maioria dos cazos de pessoas analphabetas, o que é mais uma garantia da sua genuinidade. Fazem apenas excepção as cantigas a S. João, que teem a rubrica de « Villa-Nova de Gaia », e que me foram dadas pela Ex^ma^ Snr^a^ D. Elvira de Macedo Damasio, e duas ou tres orações com a rubrica de « Lisboa », que me foram dictadas por minha maï. Mas a genuinidade d'estas é tamben indubitavel, porquanto foi a nosso pedido, e sob a nossa indicação que estas duas senhoras as colligiram directamente da tradicção oral. As que levam a rubrica de « Coimbra » foram em parte colligidas por mim e em parte por minha mulher naquella cidade. Assim como m'as dictaram, assim as escrevi e as publico, sem lhes alterar nem uma palavra. Mesmo onde uma correção no verso se tornava facil e necessaria, eu cuidadosamente a evitei, não me julgando para isso auctorisado. Do momento em que se trata de producções anonymas e collectivas de um povo, a genuinidade é o primeiro requisito a attender-se, e o *erro* (sob o nosso ponto de vista erudito) é tambem um documento que importa não fazer levianamente desapparecer.

I.

ROMANCE DA RAINHA SANTA ISABEL.

Peço graça com fervor
Do divino Manuel,
Para que haja de rezar
Da rainha santa Isabel:
Em Saragoça nascida,
Segundo a oração diz,
Foi rainha mui querida,
Mulher d'elrey Don Diniz;
Aos pobres soccorria
Com entranhas do coração;
Pois de ninguem se fiava,
Sua esmola apresentava
Com a sua propria mão.
Vindo a « santa » um dia,
Com seu regaço occupado,
Pelo thesouro que havia,
Com elrey eis encontrada!
« Que levais ahi, Senhora?
— Levo cravos e mais rosas,
Para mais nossa alegria.
— Bem sei que levais dinheiro,
« Segundo sois costumada;
« Antes que muito me cheira,
« Rosas em janeiro,
« E' de maravilha acha-las! »
A Senhora
O seu regaço lhe amostrou,
Cravos e rosas achou,
Um cheiro que admirava[1].
« Oh! rainha excellente!
« Meu thesouro podeis dar,
« Minha corôa empenhar
« Porque tudo estou contente (*sic*). »
Estando a « santa » um dia
Na sua sala sentada,
Chegou-lhe um pobre chagado (*sic*),
Se o podia arremediar;
Ella lhe disse
Com palavras de amor:
« Mandarei chamar o doutor,
« Que vos haja de curar.
— Senhora, se queredes

1. Refere-se esta passagem ao milagre que se deu por essa occasiaõ, conforme no-lo diz a lenda em prosa mais detalhadamente.

« Ter o vosso coração inflammado,
« Deitai-me na vossa cama,
« Que eu serei remediado. »
A Senhora
De pés e mãos o lavou,
Na sua cama o deitou.
Um cavalleiro, que no paço
Havia encontrado,
A elrey tudo é contado (*sic*).
Vindo elrey muito agastado,
Com tenção de a matar,
Contra a clemencia que usava ;
Na cama onde repoisava
Deitar um pobre chagado.
A senhora correo o cortinado,
Achou Jesus crucificado [1] !
Muito chorou o rei com elle
Dos milagres, que ella tinha obrado.
Em Estremoz acabou
Em Coimbra está sepultada,
No convento que formou
De santa Clara sagrada.
(*Estremoz.*)

II.

O NATAL [2].

As *janeiras* não se cantam,
Nem aos reis, nem aos fidalgos;
Cantamos a vós, senhores,
Por ser anno melhorado :
Lá na noite do Natal,
Noite de grande alegria,
Caminhava São José
E mais a virgem Maria ;
Caminhavam para Bethlem,
Para lá chegar com dia.
Quando a Bethlem chegáram,
Já meia noite seria ;
São José foi buscar lume,
Só ficou a virgem Maria ;
Quando São José chegou,
Já a Virgem tinha parido.
Pario numa pobre porta,
Que nem uns panninhos tinha !
Deitou as mãos á cabeça,
Rasgou um veo que trazia,
Fe-lo em quatro pedaços,
O menino Deus cobria !
Desceu um anjo do ceu,
Que panninhos lhe trazia.
Uns eram bordados d'ouro,
Outros de cambraia fina ;
Voltou o anjo ao ceu
Cantando *Ave Maria.*
Lá no ceu lhe perguntáram,
Como ficou a Maria :
A Maria ficou boa
Só a noite muito fria.
Olhai lá para o alto ceu,
Lá vereis uma cruz,
Com travesseiro e cama,
Para o menino Jesus.
O menino está no berço,
Embala-o São José,
Os anjos lhe estão cantando
Gloria tibi Domine!
Embala, José ! embala
Com a mão *nanja* [3] com o pé ;
Esse menino que embalas,
E' Jesus de Nazareth !
Vamos ver a barca nova,
Que se vai deitar ao mar,
Nossa Senhora vae dentro,
Os anjinhos a remar.

---

1. Allusão a outro milagre, contado extensamente na lenda em prosa.
2. Tambem se chama *Janeiras*. Na vespora do dia de Anno Bom, vão ranchos *cantar as janeiras* defronte das casas das pessoas abastadas, para receberem alguma esportula. E' nessa occasião que se canta o romance do *Natal*. Nas vizinhanças do Porto onde o romance foi colligido, ainda este costume tem uma grande vitalidade, assim como em todo o Minho. Noutros pontos do paiz, apenas do costume sobreviveo o uso das *boas festas*, em que nada se canta já.
3. Não.

Vamos ver a barca nova,
Que fizeram os pastores,
Nossa Senhora vae dentro
Os anjos são remadores.
Oh! meu menino Jesus,
Amar-vos é um regalo:
Nascestes á meia noite,
Ao primeiro cantar do gallo!

(*Villa Nova de Gaya.*)

III.

OS REIS[1].

Oh! da casa nobre gente,
Escutai e ouvireis:
Da parte do Oriente
São chegados os tres Reis!
São chegados os tres Reis
Da parte do Oriente,
Adorar a Deus menino,
Alto Deus omnipotente!
Antes das culpas d'Adão,
Resavam as prophecias,
Que havia de vir ao mundo
O verdadeiro Messias.
Chegando aquelle tempo,
Que era determinado,
Nasceu a mulher, flôr
D'aquelle jardin sagrado.
Naquella noite detoisa (*sic*)[2]
Que ao mundo deu alegria,
Nasceu o verbo divino,
Das entranhas de Maria.
Entrou e saiu por ella,
Como o sol pela vidraça;
Pariu e ficou donzella
Maria, cheia de graça!
Lago mandou o Padre Eterno
Com poder omnipotente,
A inspirar nos corações
Dos tres Reis do Oriente.
Elles que já esperavam
Por aquelle grande amor,
Em vêr que era nascido
O monarcha superior,
Como humildes vassallos
Se deitáram ao caminho.
Chegáram á côrte de Herodes,
Perguntáram de repente
Aonde era nascido
O monarcha omnipotente.
Tem Herodes no seu peito
Uns desejos bem differentes;
Desembainhou seu cutello (*sic*)[3]
No sangue dos innocentes.
Herodes como malvado,
Como preverso maligno,
Aos santos Reis ensinou
A's avessas o caminho.
Deus que estava do ceu
Vendo tão grande desatino,
Mandou a estrella da guia,
Que lhe ensinasse o caminho.
Guiados pela estrella,
Foram ter logo a Belem,
Adorar o Deus menino,
Que nasceo p'ra nosso bem.
A estrella se poisou
Em cima d'uma cabana,
Aonde todos adoráram
A Jesus, neto de Anna.
A cabana era pequena,
Não cabiam todos tres;
Adoráram o Messias,
Cada um por sua vez.
Os tres reis lhe offereceram
Ouro, myrrha e incenso,
Não lhe offereceram mais nada,
Porque era o Deus immenso

1. Do mesmo modo que as *janeiras;* mas cantam-se na vespora de dia de Reis. Pódem vér-se duas versões d'este romance, mas muito differentes da que publicamos, em *Cantos populares do archipelago Açoriano* publicados por Theophilo Braga, nos 63 e 64.
2. Ditosa.
3. E banhou o seu cutello (póde restituir-se).

Entrai, pastores, entrai!
Por esse portal sagrado
Lá vereis estar Deus menino
Numas palhinhas deitado;
Entrai, pastores, entrai!
E vinde vêr e vereis
Em pobres palhas deitado
O soberano Rei des Reis!
Tão pobresinho naceste
Meu adorado Jesus!
O pago que recebeste,
Foi pregado numa cruz!
Bem podéras, meu Jesus,
Nascer em leito d'ouro fino,
Mas para dares o exemplo,
Naceste tão pobresinho!
Gloria seja dada ao Padre,
E a Deus filho tambem!
Gloria ao Espirito Santo,
Para todo sempre. Amen!
(*Villa Nova de Gaya.*)

IV.

ORAÇÕES.

1. *Salve rainha*[1]

Salve rainha!
Pequenina!
Rosa sem espinhos,
Cravo de amor.
Maï do Senhor!
Dae-me luz
E entendimento,
Para adorar
O santissimo sacramento!
(*Coimbra.*)

2. *Oração ao deitar*[2].

a.

Com Deus me deito,
Com Deus me levanto;
Com a graça de Deus,
E do Espirito Santo.
Senhor! eu dormir quero,
Minha alma vos entrego.
Se eu dormir, acordai-me;
Se eu morrer, embalai-me; [dade.
Com os tres signos da Santissima Trin-
O Padre é Deus;
O Filho é Deus;
O Espirito Santo é Deus;
São tres deoses,
E um só Deus verdadeiro,
Filho da Virgen Maria.
Senhor! guardai-me esta noite,
E amanhã por todo o dia;
Que o meu corpo não seja preso,
Nem minha alma perdida,
Nem meu sangue derramado.
E Jesus, ave Maria!
(*Coimbra.*)

3. *Padre nosso.*

Padre nosso da palma!
Jesus fez corpo e alma,
Alma independente,
Que entrou e saio;
Jesus Christo vio,
Ao pé do altar,
Tres anjos a baptisar;
Lá estava a bella pombinha,
Que no bico leva o oleo,
Nas azas leva a chrisma.
Oh! João, chrisma a mim,
Chrisma a ti,
Não chrismes aquelles máos judeos,
Que crucificáram
Jesus Christo Deus,
Na arvore da bella cruz.
Para sempre. Amen Jesus!
(*Coimbra.*)

4. *Oração antes da confissão.*

Nesta igreja vou entrando,
Agoa benta vou tomando,
Os meus peccados fiquem aqui,

1. Cf. Coelho, *Romances sacros*, etc. (*Rom.* III, 266), e Theophilo Braga, *Cancioneiro popular*, p. 171.
2. Cf. Coelho, *Romances populares e rimas infantis portuguesas* (*Zeitschr. f. rom. Phil.* III, 193).

Que eu vou dar contas a Nossa Sen-
Que ha muito que a não vi! [hora,
(*Abrantes.*)

5. *Oração depois da confissão.*

Senhor do Conforto!
Que fostes preso e morto,
Perdoai-me meus peccados,
Que elles são muitos e largos.
Não os dou confessados,
Nem a padre nem a bispo,
Nem a *bispo doirado!* (*sic*)
Beijarei santa pedra,
Que a minh'alma se não perca!
Beijarei santa cruz,
Que a minh'alma tenha luz,
Para sempre. Amen Jesus!
(*Abrantes.*)

6. *Oração á mesa da communhão.*

Nesta mesa ajoelhei,
Nesta mesa virginal,
Venho arreceber
Um riquinho manjar;
Manjar tão *incelente* (*sic*)[1],
Dado das mãos do Senhor,
Para dar tão realmente
A um grande peccador.
Os peccados que sabia,
Não os disse ao confessor,
Mas digo-os a vós Senhor!
Sabendo o que elles são,
Dai-me a penitencia,
Para minha salvação.
(*Abrantes.*)

7. *Orações a Nossa Senhora.*

a.

Virgem pura, virgem pura,
Mãi de toda a creatura,
Bem sabemos que pariste!
Todo o mundo remiste;
Remistes a mim, senhora!
Sou uma grande peccadora;
Estou para me ir deitar,
Com tenção de me levantar;
Veio um anjo me diser,
Que estava para morrer.
Eu não estava preparada,
Para dar contas a Deus;
Lá no calix consagrado,
Lá no calix se procura; (?)
O meu menino Jesus
Está pregado numa cruz,
Com tres cravos encravados,
Para sempre. Amen Jesus!
Quem esta oração dissér
Um anno continuadamente,
Terá tantos annos de perdão,
Como de areia ha no mar,
E no campo de flores. [diga; (*sic*)
Quem esta oração não souber, não a
Quem a ouvir, não a aprenda; (*sic*)
Lá virá o dia de Juizo,
Que sua alma se arrependa!
Já o sacrario está aberto,
Já o Senhor lá está dentro,
Já os anjinhos o adóram,
Santissimo Sacramento!
Jesus da bella cruz!
Para sempre. Amen Jesus!
(Lisboa.)

b.

Com Jesus me deito,
Com Jesus me levanto,
Pela graça do divino Espirito Santo.
Nossa Senhora me cubra
Com o seu divino manto.
Se eu bem cuberta fôr,
Não terei medo nem pavor,
Nem d'aquillo que máo fôr.
Neste leito em que me eu deito,
Acharei quatro anjos,
Dois aos pés, dois á cabeceira,
Nossa Senhora na dianteira.
Jesus crucificado,
Filho da virgem Maria,
Guardai-me esta noite,
E amanhã por todo o dia![2]
(Lisboa.)

---

1. Excellente.
2. Cf. Coelho, *Romances populares e rimas*, etc., in *Zeitschr. f. rom. Phil.* III, 194.

c [1].

Nossa Senhora da graça,
Fez um milagre no Monte:
Pedio-lhe o « menino » agoa,
Logo se abrio uma fonte!
A fonte era de prata,
A agoa era de cheiro,
O menino era santo,
Filho de Deus verdadeiro.
(Lisboa.)

d [2].

Nesta cama me deitei,
Sete anjos nella achei;
Tres aos pés, quatro á cabeceira,
Nossa Senhora na dianteira.
Ella me disse
Que dormisse; [cousa;
Que não tivesse medo de nenhuma
Se eu dormisse, acordava-me;
Se eu morresse, accompanhava-me;
Com as tres pessoas da Santissima
Em nome de Deus padre, [Trindade,
De Deus filho,
E de Deus Espirito Santo!
(Lisboa.)

8. *Oração ao deitar.*

b.

Senhor! deitar me quero.
Não sei se amanhecerei;
Confesso-me e sacramento (*sic*)
Para viver na vossa lei.
Nesta cama me vou deitar,
Para a minha alma repousar.
Se a morte me vier buscar,
Que eu não possa fallar,
Possa eu dizer « Jesus! »
Tres vezes « Jesus! »
Para minha alma se salvar.
Cruz preciosa!
Cruz bemdita!
No ceo estás escripta,
Na terra allumiada,
Todos os anjos do ceo,
Acompanhem minha alma!
Jesus seja comigo,
E eu com elle;
Elle adiante,
E eu atraz d'elle;
A cruz do Senhor
Se deite sobre mim;
Quem nella padeceo
Responda por mim.
(Lisboa.)

9. *Padre nosso pequenino* [3].

a.

Padre nosso pequenino!
Quando Deus era menino,
Põe a chave no divino (*sic*).
Quem a pôz, quem a poria?
Foi a Santa Magdalena.
Cruz do monte! e cruz da fonte!
Nunca o demonio me encontre,
Nem de noite, nem de dia,
Nem á hora de meio dia.
Já o gallo cantou,
Já o menino se alevantou,
Já o Senhor está na cruz.
Para sempre. Amen Jesus!
(Lisboa.)

b [4].

Padre nosso pequenino!
Quando Deus era menino,
Que andava pelo mar,
Com tres Marias a par;
Uma era Paschoa Flôr,
Outra Paschoa Leonor,
Outra Paschoa Indua (*sic*);
Lá vem São Braz da India,
São Braz, Santa Luzia;
Tende mão da minha tarefa,

1. Dictáram-m'a como uma oraçâo, se bem que mais pareça o fragmento de um « romance sacro ».

2. Cf. Coelho, Romances populares etc., *Zeitschr. f. rom. Phil.* III, 194. Tanto esta oraçâo como as duas anteriores foram-me dictadas por Francisca da Piedade, de Lisboa, criada de minha maï.

3. Cf. Theophilo Braga, Cancioneiro popular, p. 172.

4. O final d'esta variante parece indicar que a « oraçâo » degenerou em « parlenga », de que o que acima se lê talvez apenas seja um fragmento.

O que me dira a sñra mestra (*sic*) ?
(Lisboa.)

10. *Oração para afastar a trovoada*[1].

a.

Santa Barbara bemdita,
Que nos ceos estais escrita !
Espalhai a trovoada,
Que está no ceo armada ;
Espalhai-a p'ra bem longe,
Onde não haja *pão, nem vinho*[2],
Nem *flôr de rosmaninho*[3].
Já os gallos cantavam
Quando o Senhor subio á cruz.
Para sempre. Amen Jesus !
(Abrantes.)

b.

Santa Barbara bemdita,
Que no ceo estás escrita !
Papelinho de agoa benta (*sic*),
P'ra espalhar esta tormenta,
Para a terra dos mouros ;
Não haja pão, nem vinho,
Nem flôr de rosmaninho,
Nem ouvir cantar os gallos,
Nem ouvir repicar os sinos.
(Abrantes.)

11. *Oracão para livrar de cão damnádo*[4].

Louvamos a Deus,
E á lua nova,
E a São Vicente,
E a São Clemente,
Que nos livre de má gente,
E de dôr
De cão doente.
(Lisboa.)

V.

CANTIGAS A SÃO JOÃO[5].

1.

São João da barba doirada,
Onde dormistes a madrugada?
— Dormi naquella horta,

---

1. Esta oração é provavelmente o residuo de um antigo esconjuro, para afastar ou dissipar as trovoadas. Cf. a seguinte esconjuração que ainda hoje nalgumas aldeas de Portugal está em vigor para o mesmo effeito (A. F. Castilho, Fastos de Ovidio, notas ao vol. II, p. 276, 277) : « Senhor Jesus Christo, que fizestes o ceo e a terra, o mar e tudo o que no mundo habita ; que abençoaste o rio Jordão e nelle quizeste ser baptisado, e que estendeste na cruz as tuas mãos e braços santissimos, com que sanctificaste o ar ; imploramos a tua immensa piedade e bondade para que te dignes de dissolver e aniquilar estas nuvens, que vejo adiante, atraz e por cima de mim, da direita e da esquerda, perturbando o ar, afim de que agrilhoada a potencia dos embravecidos demonios caduque e seja confundida, para louvôr do teu santissimo nome e poderosissima magestade . . . . . cerque-te, oh ! nuvem, Deus pai ; cerque-te Deus filho ; cerque-te Deus espirito santo. Destrua-te Deus pai ; destrua-te Deus filho ; destrua-te Deus espirito santo. Aniquile-te Deus pai ; aniquile-te Deus filho ; aniquile-te Deus espirito santo. . . . . Eu peccador e sacerdote de Christo, seu indigno ministro, pela auctoridade e virtude do mesmo Deus e Senhor Nosso Jesus Christo, supremo imperador, vos ordeno, oh ! immundissimos espiritos, que excitastes estas nuvens ou nevoas, que d'ellas saiais e *as disperseis para logares incultos, onde não prejudiquem os homens, os animaes, os fructos, as hervas, as arvores, ou quaesquer cousas destinadas para o uso dos homens.* » Este esconjuro, se bem que perdeo na bocca do sacerdote parte da sua fórma popular, no fundo porém é-o completamente, como de resto é facil de verificar approximando-o das orações acima dadas, colligidas directamente da tradicção oral.

2. Searas nem vinhas.

3. Pastagens.

4. Esta oração, para ter efficacia, deve resar-se voltando-se para a lua, a primeira vez que se vê *lua nova*.

5. De todos os cantos do povo portuguez, que podem colligir-se para um

— E acordei com estas cachopas [1].
(Lisboa.)

2.

São João adormeceo
Entre os braços de Maria;
« Acorda João! acorda,
« Que amanhã é o teu dia [2]!
(Lisboa.)

3.

São João, elle vai, elle vem!
Minha maï por casar me tem;
Se eu ao outro São João chegar,
Solteirinha não hei-de ficar!
(Lisboa.)

4.

São João adormeceo
Nas escadas do collegio;
Deo a Justiça com elle,
São João tem privilegio [3]!
(Lisboa.)

5.

« Que é aquillo? que é aquillo?
— E' São João a apanhar um grillo!
— Não é nada, não é nada,
« São João a comer pescada. »
(Lisboa.)

6.

São João leva a seu lado,
Mais de vinte e cinco viuvas;
Ao desembarcar tal tropa,
São João perdeo as luvas.
(Lisboa.)

7.

D'onde vindes, São João,
Que vindes tão orvalhado [4]?
« Venho de baptisar Christo,
« Christo ficou baptisado. »
(Lisboa.)

8.

São João e Santo Antonio,
Ambos teem no ceo cadeira;
Santo Antonio leva a chave,
E São João a bandeira.
(Lisboa.)

9.

São João é pobre,
Precisa calções;
Deem-lhe o panno,
Que eu lhei porei os botões.
(Lisboa.)

10.

D'onde vindes, Sâo Joâo,
Tâo bem cheirais a marcella?
« Venho do rio Jordâo,
« De fazer uma capella. »
(Lisboa.)

11.

Sâo Joâo perdeu a capa

---

cancioneiro popular, nâo ha nenhuns tâo importantes como os de Sâo Joâo. Nâo sâo sómente curiosos usos e superstições que nelles se encontram, mas allusões mythicas muito directas ao phenomeno natural, que a festa popular inconscientemente celebra. Esta festa que, para não fallar em outros povos, é commum às nações de lingoa latina, aos germanos (cf. *Deutsche Mythologie*, etc., etc.) e aos slavos (cf. Afanasiev, *Poetitcheskija Vozzryeniya slavian na prirodu*, vol. III, p. 710-724, etc.; Ralston, *The songs of the russian people*, 2d edit., p. 239-246; etc.) representa em Portugal o centro de todas as tradições mythicas e legendarias. Na noute de Sâo Joâo todos os encantos se quebram, apparecem thesouros ao de cima da agoa, têm uma virtude maravilhosa o orvalho apanhado antes do nascer do sol (*osterwasser* = orvalhadas), as flores do campo, as hervas, etc., etc. (cf. o numero III das minhas *Contribuições para uma mythologia popular portuguesa*). D'estes cantos porém pouco ou nada havia colligido. Apenas o sñr. Theophilo Braga publicou (da tradiçâo oral) 5 quadras (*Cancioneiro popular*, p. 159). Nós apresentamos 62, e ainda nâo esgotâmos a nossa collecçâo.

1. Raparigas, donzellas.

2. Para a associaçâo na poesia popular dos nomes de Joâo e Maria, cf., entre outros povos, os slavos. (Afanasiev, *Poetitcheskiya* etc., vol. III, p. 722, e Ralston, *The songs* etc., p. 241.)

3. Cf. Theophilo Braga, *Cancioneiro popular*, p. 159.

4. Cf. Theophilo Braga, *Cancioneiro popular*, p. 159.

No caminho do estudo ;
Juntáram-se as moças todas,
Fizeram-lhe uma de veludo.
(Lisboa.)

12.

Fui-me á porta do Baptista,
Perguntar por meus amôres ;
Lá de dentro me atiraram
Uma capella de flôres.
(Lisboa.)

13.

Sâo Joâo perdeo a capa,
No caminho do jardin ;
Juntáram-se as moças todas
Fizeram-lhe uma de setin.
(Lisboa.)

14.

Fui à porta do Baptista,
Perguntar por meus cuidados ;
Là de dentro me atiràram
Uma capella de cravos.
(Lisboa.)

15.

Santo Antonio colhe as uvas,
Sâo Pedro deita-as na cesta,
Sâo Joâo faz a capella,
Christo pôe-a na cabeça.
(Lisboa.)

16.

Que lindo laço de fita,
Que o Baptista traz ao peito !
Foi feito à maravilha,
A' maravilha foi feito.
(Lisboa.)

17.

Là vem o Baptista a baixo,
Com a capa côr de fogo ;
Que vem de vêr as fogueiras
Da senhora do Socorro.
(Lisboa.)

18.

Oh ! que lindo baptisado,
Que vem do rio Jordâo ;
Sâo Joâo a baptizar Christo !
E Christo a Sâo Joâo !
(Lisboa.)

19.

Là vem Sâo Joâo abaixo,
Com Maria pela mâo ;
Sâo Joâo é cravo rôxo ;
Maria, manjaricâo.
(Abrantes.)

20.

Sâo Joâo era bom santo,
Se nâo fosse tâo velhaco.....
Foi à fonte com tres moças,
A' vinda veio com quatro !
(Abrantes.)

21.

Sâo Joâo era bom moço,
Se nâo fosse tâo garôto.....
Foi à fonte com tres moças,
A' vinda veio com oito !
(Abrantes.)

22.

Là vem Sâo Joâo à barra,
Com trinta mil donzellas ;
Embarca, nâo desembarca,
Sâo Joâo vem no meio d'ellas !
(Abrantes.)

23.

D'onde vindes, Sâo Joâo,
Pela calma sem chapeo ?
« Venho de vêr as fogueiras,
« Que se fizeram no ceo[1]. »
(Abrantes.)

24.

Sâo Joâo à minha porta !
Eu nâo tenho que lhe dar.....
Vou dar-lhe uma canna verde,
Para pôr no seu altar.
(Abrantes.)

25.

Sâo Joâo p'ra ver as moças,
Fez uma fonte de prata ;
As moças nâo vâo à fonte...
Sâo Joâo todo se mata[2] !
(Abrantes.)

26.

Sâo Joâo p'ra vêr as moças,
Fez uma fonte de cortiça ;
As moças nâo vâo à fonte.....

1. Cf. Theophilo Braga, *Cancioneiro popular*, p. 159.
2. Cf. Theophilo Braga, loc. cit.

São João todo se *arriça*[1] (*sic*).
(Abrantes.)

27.
Vamos, raparigas! todas,
Ao rosmaninho que cheira,
Na noite de São João,
A fazer uma fogueira!
(Idem.)

28.
Oh! meu rico São João!
Meu rico São Joãosinho!
Haveis de ser meu compadre,
Do meu primeiro menino.
(Villa Nova de Gaya.)

29.
São João adormeceo
Nas escadinhas do côro;
Déram as bruxas com elle,
Depinicáram-no todo!
(Idem.)

30.
Se o São João soubesse,
Quando era o seu dia.....
Descera do ceo à terra
Oh! que festa não faria!
(Idem.)

31.
O São João adormeceo,
Aos tres dias acordou...
« Acorda, João, acorda!
« Que o teu dia já passou. »
(Idem.)

32.
D'onde vindes São João
Pela manhã, sem chapeo?
« Venho de vêr as fogueiras,
« Que se apagáram no ceo. »
(Idem.)

33.
São João, vaso de cravo!
No ventre se ajoelhou,
Quando a maï de Jesus
Santa Isabel visitou.
(Idem.)

34.
O São João prometteo
De dar capella às casadas,
De cravos a[2], mais de rosas,
De celindras encarnadas.
(Idem.)

35.
O São João prometteo
De dar capella às solteiras,
De cravos a[3] mais de rozas,
E de celindras vermelhas.
(Idem.)

36.
O São João prometteo
De dar capella às viuvas,
De cravos a[4] mais de rozas,
E de celindras escuras.
(Idem.)

37.
Vinde vêr o São João,
Como está tão aceado!
Vestido à realista[5],
Com o seu carneiro ao lado.
(Idem.)

38.
Na noite de São João,
Bem tolo é quem se deita[6]!
Para tomar as orvalhadas,
No campo de Cedofeita.
(Idem.)

39.
Ahi vem o Evangelista,
Por entre os olivaes;
« Vai-te embora, Evangelista!
« Que o Baptista póde mais. »
(Idem.)

---

1. Erriça, ouriça = zanga ou encolorisa-se.
2. E.
3. E.
4. E.
5. Encarnado e azul.
6. Cf. a superstição popular de que ninguem se deve deitar na noite de São João. Cf. mais o terceiro numero das minhas *Contribuições para uma mythologia popular portugueza.*

40.

D'onde vindes Sâo Joâo,
Com uma capa de chita?
Venho de vêr as fogueiras,
Da senhora Santa Rita.

(Idem.)

41.

Abaixai-vos carvalheiras!
Com os ramos para o chão.
Deixai passar os romeiros.
Que vão para o Sâo Joâo.

(Idem.)

42.

Na noite de Sâo Joâo,
E' o tomar dos amores;
Que dà o *damo*[1] à dama
Um raminho de flores.

(Idem.)

43.

Oh! meu rico Sâo Joâo!
Que tendes na mão que lúz?
« Sâo as petições das donzellas,
« Despachadas por Jesus[2]. »

(Idem.)

44.

Vamos, raparigas! todas,
Tomar as ondas ao mar!
Que o Sâo Joâo è bom santo,
Do perigo nos ha-de livrar.

(Idem.)

45.

Até os mouros na Mourama,
Festejam o Sâo Joâo!
Quando os mouros o festejam
Que fará quem è christão?

(Idem.)

46.

Sâo Joâo baptisou Christo,
Christo baptisou Joâo;
Oh! que bello baptisado
Vai no rio de Jordão[3].

(Idem.)

47.

Oh! meu rico Sâo Joâo!
Que tendes na mão fechada?
« E' a petição das donzellas,
« Que ainda nâo está despachada.

(Idem.)

48.

Oh! meu rico Sâo Joâo!
Dai-me peras do vosso balcão.
. . . . . .
. . . . . .

(Idem.)

49.

No altar do Sâo Joâo,
Nasceo uma cerejeira;
Detoisa[4] da donzellinha
Que lhe colher a primeira[5]!

(Idem.)

50.

No altar do Sâo Joâo,
Nasceo um lindo craveiro;
Detoisa[6] da donzellinha,
Que lhe colher o primeiro[7]!

(Idem.)

51.

Raparigas! raparigas!
Raparigas de feição!
Vinde fazer a camisa
Ao Baptista Sâo Joâo.

(Idem.)

52.

O Sâo Joâo chora, chora,
Lagrimas de prata fina:
Que lhe fugio um cordeiro
Por aquella serra acima.

(Idem.)

---

1. Rapaz solteiro. Da mesma sorte em muitos pontos do Minho se diz *rapa-rigo* e *rapaza* respectivamente por « rapaz » e « rapariga ».
2. Para se cazarem. N° 47, *idem*. Cf. *Contribuições para uma mythologia*, etc.
3. Cf. nº 18, acima.
4. Ditosa.
5. Superstição?
6. Ditosa.
7. Superstição?

53.

D'onde vindes, Sâo Joâo,
Que vindes tão molhadinho?
« Eu venho d'aquella horta,
« De regar o cebollinho. »
(Idem.)

54.

Até os mouros na Mourama
Festejam o Sâo Joâo!
Correm cavallos e touros,
Com cannas verdes na mâo [1].
(Idem.)

55.

Dá pequena pancada,
Rei mouro!
Nâo quebres a espada,
Que é d'ouro [2]!
(Idem.)

56.

Que é aquillo,
Que no céo branqueja?
« E' Sâo Joâo
« Na sua Egreja. »
(Idem.)

57.

Que é aquillo,
Que no céo lúz?
« E' Sâo Joâo
« Com a sua cruz. »
(Idem.)

58.

Oh! meu rico Sâo Joâo!
Quem vos metteo entre as flores?
« Foram as donzellinhas,
« Que nâo têm outros amores! »
(Idem.)

59.

Oh! meu rico Sâo Joâo!
Quem vos metteo entre cravos?
« Foram as moças donzellas,
« Que nâo têm outros cuidados! »
(Idem.)

60.

Oh! meu rico Sâo Joâo!
Quem vos metteo entre as rozas?
« Foram as donzellinhas,
« Que sâo muito cuidadosas!
(Idem.)

61.

Levantáram-se as tres Marias
Na noite de Sâo Joâo,
Foram vêr se o cravo branco [3]
Estava aberto ou nâo:
Acháram-no fechadinho,
Pozéram-se a chorar,
Disséram umas para as outras:
« Nâo havemos de casar!
« Casaremos, nâo casaremos,
« Sâo Joâo festejaremos! »
(Idem.)

62.

Orvalhadas [4]!
Minhas orvalhadas!
Viva o rancho
Das moças casadas!
Orvalhadas!
Minhas orvalheiras!
Viva o rancho
Das moças solteiras!
Orvalhadas!
Minhas orvalhudas!
Viva o rancho
Das mulheres viuvas!
(Idem.)

---

1. Cf. nº 45.
2. Esta quadra que parece nâo ter relação immediata com o assumpto, é contudo incluida, como pertencendo a Sâo Joâo, conforme a tradicção oral, que em nada alteramos, mesmo quando a nâo podemos comprehender.
3. Allusivo a superstição?
4. *Osterwasser*; do orvalho que cae na noute de Sâo Joâo, e ao qual na tradicção popular portugueza se attribuem muitas virtudes.

VI.

PARLENGAS INFANTIS E JOGOS POPULARES.

1.

a.

Amanhã é domingo,
Pé de caminho;
Salta o gallo no monte;
O monte é de ouro;
Salta no touro;
O touro é bravo,
Marra no fidalgo;
O fidalgo é valente,
Enterra toda a gente,
Na cova de um dente[1]!

b.

Amanhã é domingo,
Toca o sino;
O sino é de oiro,
Toca no toiro;
O toiro é bravo,
Toca no adro;
O adro é fino,
Toca no sino;
O sino é valente,
Toca em toda a gente!

c.

Amanhã é domingo,
Cantará o pintasilgo;
Pintasilgo é derrabado,
Não tem sella nem cavallo;
Tem só uma mulinha ceza,
Que vai d'aqui a Castella,
De Castella a Castellão,
Buscar um moio de pão,
P'ra mim e mais p'ro meo cão.
O meu cão não está em caza,
Está debaixo do navio.
Dá-lhe o vento, dá-lhe o frio,
Corre como um correpio;
Dá-lhe o vento, dá-lhe o sol,
Canta como um rouxinol.
(Lisboa.)

2[2].

Vassourinha, vassourinha,
Vae varrer tua casinha
Com a vassourinha d'elrei.
Pirinico, pirinico,
Quem te deo tamanho bico?
Ou de ouro ou de prata,
Mette as mãos numa escura buraca.
(Lisboa.)

3[3].

Sola, sapato,
Rei, rainha,
Vae ao mar
Buscar sardinha,
Para o filho
Do juiz,
Que está preso
Pelo nariz.
Os cavallos a correr,
As meninas a aprender,
Qual será a mais bonita,
Que se ha-de ir esconder.
(Lisboa.)

---

1. Cf. Theophilo Braga, *Cantos populares do Archipelago Açoriano*, p. 177.

2. Foi-me dictado isto, como uma simples *parlenga*. Nalguns sitios, porém, é esta parlenga transformada em jogo da seguinte maneira: As creanças sentam-se, formando roda, com as mãos extendidas e abertas de palma para cima. Uma d'ellas vai dizendo os versos e correndo com a mão fechada por cima das mãos das outras. Quando chega ao verso 4, começa a beliscar, e a mão que belisca ao pronunciar o ultimo verso, retira-se para traz das costas. Depois continua na mesma ordem.

3. Cf. Coelho, *Romances populares e rimas*, etc. (*Zeitschr. f. rom. Phil.* III, 196). Póde ser transformada num jogo do mesmo modo que a anterior, com a differença de que se não belisca.

3[1].

Um e dois,
E argolinha,
Finca o pé
Na pampulhinha.
Oh! rapaz
Que jogo faz?
— Faço o jogo
De capão;
De capão,
Manoel Joâo,
Conta bem,
Que vinte sâo.
Se contar,
E nâo errar,
Vinte e quatro
Has-de achar.
Diz á velha
Do velhinho,
Que está coxinho
De um dedinho.

(Lisboa.)

4. *O tangro-mangro*[2].

Minha mai teve dez filhos,
Todos dez dentro de um pôte;
Deo-lhe o tangro-mangro nelles,
Nâo ficáram senâo nove.
D'esses nove que ficáram,
Foram amassar biscoito;
Deo-lhe o tangro mangro nelles,
Nâo ficáram senâo oito.
D'esses oito que ficáram,
Foram pentear o topete;
Deo-lhe o tangro-mangro nelles,
Nâo ficáram senâo sete.
D'esses sete que ficáram,
Foram esperar os reis;
Deo-lhe o tangro-mangro nelles,
Nâo ficáram senâo seis.
D'esses seis que ficáram,
Foram depennar um pinto;
Deo-lhe o tangro-mangro nelles,
Nâo ficáram senâo cinco.
D'esses cinco que ficàram,
Foram depennar um pato;
Deo-lhe o tangro-mangro nelles,
Nâo ficáram senâo quatro.
D'esses quatro que ficáram,
Foram matar uma rez;
Deo-lhe o tangro-mangro nelles,
Nâo ficáram senâo tres.
D'esses tres que ficáram,
Foram pastar os bois;
Deo-lhe o tangro-mangro nelles,
Nâo ficáram senâo dois.
D'esses dois que ficáram,
Foram matar um perum (*sic*);
Deo-lhe o tangro-mangro nelles,
Nâo ficou senâo um[3].

(Lisboa.)

5[4].

a.

Bolinhós, bolinhós,
Para mim, e para vós;
Para os vossos finados,
Que estâo enterrados
Ao pé da bella cruz.
Para sempre. Amen Jesus!

(Coimbra.)

b.

Esta casa é bem alta,
Forrada de papelâo,
O senhor que móra nella,
E' um grande capitâo.
Esta casa cheira a unto,
Aqui morreo algum defunto!
Esta casa cheira a breo,
Aqui móra algum judeo!

(Coimbra.)

---

1. E' algumas veses transformada em jogo, exactamente como as outras duas, retirando-se ou escondendo-se a mâo que é tocada pela pessoa que falla, ao diser o ultimo verso.

2. Para a significaçâo provavel d'esta parlenga, cf. Coelho, *Romances populares e rimas* etc. (*Zeitschr. f. rom. Phil.* III, 199), onde se lê uma variante.

3. Falta o ultimo verso, em que devia contar-se a sorte do derradeiro, mas a pessôa que me dictou isto nâo o sabia.

4. Em Coimbra em « dia de finados » andam os rapazes pedindo pelas portas, e cantando estes versos. Cf. *Chants de quêtes* etc. (*Romania* II, 59 ss.).

VII.

ENIGMAS POPULARES [1].

1. *O ovo.*

a.

Egreja branca,
Sem porta nem tranca [2].
(Lisboa.)

b.

Menina bonita,
Saia amarella,
Casa caiada,
Ninguem entra nella. (Lisboa.)

c.

Branco é,
Gallinha o põe
Numas palhinhas.
(Coimbra.)

2. *A trempe.*

Tem pernas
E nâo anda ;
Tem corôa,
E nâo diz missa.
(Lisboa.)

3. *A mesa.*

Por cima do pinho
Linho ;
Por cima do linho
Flores ;
E á roda
Amores.
(Lisboa.)

4. *A romã.*

a.

Tem tantos escaninhos,
Que nem se pódem contar.
(Lisboa.)

b.

Redondinha, redondinha,
Como a pedra de jogar ;
Tem tantos escaninhos,
Que nâo se pódem contar !
(Lisboa.)

5. *O dedal.*

Nós sômos muitos irmâos,
Espalhados pelo mundo ;
Muitas mulheres,
E alguns homens
Nos procuram.
Nós nâo sendo
Carapuças,
Nem chapeos,
Nem cousas de enfeitar,
Todos nos põem na cabeça.
(Lisboa.)

6. *A azeitona.*

Verde foi meu nascimento,
E de luto me vesti ;
Para dar luz ao mundo,
Mil tormentos padeci.
(Lisboa.)

7. *A parede.*

Estando a sñra D. Branca
Muito bem repimpada,
Veio o sñr Barbaças,
Deo-lhe uma bofetada !
(Lisboa.)

8. *A lingoa.*

Estando a sñra D. Princeza
Entre taboas e taboinhas,
Chôva que nâo chôva,
Sempre está molhadinha.
(Lisboa.)

9. *A chave.*

Tenho uma intima amiga,
Com quem eu muito me dou ;
Ella sem mim nâo é nada,
Eu sem ella nada sou.
(Lisboa.)

10. *A escripta.*

Cinco bailharicos,
Uma balhâreta ;
O chão é branco,

1. Foram-me dictados quasi todos estes enigmas pelo sñr Sylvino Auta Abreo, de Lisboa.
2. Cf. Coelho, *Romances populares e rimas* etc., p. 198.

A semente é preta.

(Lisboa.)

11. *A luz.*

a.

Do tamanho de uma belota,
Enche a casa até á porta.

(Lisboa.)

b.

Do tamanho de uma belota,
Accompanha até á porta.

12. *O cigarro.*

Branca por fóra,
Preta por dentro,
Encarnada na pontinha.

(Lisboa.)

13. *O pão.*

Sem osso,
Nem espinha;
No calor se empina.

(Lisboa.)

14. *A tesoura.*

Madama delicada,
Delicada no comer;
Mastiga e bôta fóra,
Engulir não póde ser.

(Lisboa.)

Z. CONSIGLIERI PEDROSO.

Lisboa, março de 1880.

CONTES POPULAIRES LORRAINS

RECUEILLIS DANS UN VILLAGE DU BARROIS

A MONTIERS-SUR-SAULX (MEUSE)

(Suite).

LXIII.

LE LOUP BLANC.

Il était une fois un homme qui avait trois filles. Un jour, il leur dit qu'il allait faire un voyage. « Que me rapporteras-tu ? » demanda l'aînée. — « Ce que tu voudras. — Eh bien! rapporte-moi une belle robe. — Et toi, que veux-tu ? » dit le père à la cadette. — « Je voudrais aussi une robe. — Et toi, mon enfant? » dit-il à la plus jeune, celle des trois qu'il aimait le mieux. — « Je ne désire rien, » répondit-elle. — « Comment, rien ? — Non, mon père. — Je dois rapporter quelque chose à tes sœurs, je ne veux pas que tu sois la seule qui n'ait rien. — Eh bien ! je voudrais avoir la rose qui parle. — La rose qui parle ? » s'écria le père, « où pourrai-je la trouver ? — Oui, mon père, c'est cette rose que je veux ; ne reviens pas sans l'avoir. »

Le père se mit en route. Il n'eut pas de peine à se procurer de belles robes pour ses filles aînées ; mais, partout où il s'informa de la rose qui parle, on lui dit qu'il voulait rire, et qu'il n'y avait au monde rien de semblable. « Pourtant, » disait le père, « si cette rose n'existait pas, comment ma fille me l'aurait-elle demandée ? » Enfin il arriva un jour devant un beau château, d'où sortait un murmure de voix ; il prêta l'oreille et entendit qu'on parlait et qu'on chantait. Après avoir fait plusieurs fois le tour du château sans en trouver l'entrée, il finit par découvrir une porte et entra dans une cour au milieu de laquelle était un rosier couvert de roses : c'étaient ces roses qu'il avait entendues parler

et chanter. « Enfin, » s'écria-t-il, « j'ai donc trouvé la rose qui parle ! » Et il s'empressa de cueillir une des roses.

Aussitôt un loup blanc s'élança sur lui en criant : « Qui t'a permis d'entrer dans mon château et de cueillir mes roses ? Tu seras puni de mort : tous ceux qui pénètrent ici doivent mourir. — Laissez-moi partir, » dit le pauvre homme ; « je vais vous rendre la rose qui parle. — — Non, non, » répondit le loup blanc, « tu mourras. — Hélas ! » dit l'homme, « que je suis malheureux ! Ma fille me demande de lui rapporter la rose qui parle, et, quand enfin je l'ai trouvée, il faut mourir ! — Ecoute, » reprit le loup blanc, « je te fais grâce, et, de plus, je te permets de garder la rose, mais à une condition : c'est que tu m'amèneras la première personne que tu rencontreras en rentrant chez toi. » Le pauvre homme le promit et reprit le chemin de son pays. La première personne qu'il vit en rentrant chez lui, ce fut sa plus jeune fille.

« Ah ! ma fille, » dit-il, « quel triste voyage ! — Est-ce que vous n'avez pas trouvé la rose qui parle ? » lui demanda-t-elle. — « Je l'ai trouvée, mais pour mon malheur. C'est dans le château d'un loup blanc que je l'ai cueillie. Il faut que je meure. — Non, » dit-elle, « je ne veux pas que vous mouriez. Je mourrai plutôt pour vous. » Elle le lui répéta tant de fois qu'enfin il lui dit : « Eh bien ! ma fille, apprends ce que je voulais te cacher. J'ai promis au loup blanc de lui amener la première personne que je rencontrerais en rentrant dans ma maison. C'est à cette condition qu'il m'a laissé la vie. — Mon père, » dit-elle, « je suis prête à partir. »

Le père la conduisit donc au château. Après plusieurs jours de marche, ils y arrivèrent sur le soir, et le loup blanc ne tarda pas à paraître. L'homme lui dit : « Voici la personne que j'ai rencontrée la première en rentrant chez moi. C'est ma fille, celle qui avait demandé la rose qui parle. — Je ne vous ferai point de mal, » dit le loup blanc ; « mais il faut que vous ne disiez à personne rien de ce que vous aurez vu ou entendu. Ce château appartient à des fées ; nous tous qui l'habitons, nous sommes féés[1] ; moi je suis condamné à être loup blanc pendant tout le jour. Si vous gardez le secret, vous vous en trouverez bien. »

La jeune fille et son père entrèrent dans une chambre où un bon repas était servi ; ils se mirent à table, et bientôt, la nuit étant venue, ils virent entrer un beau seigneur : c'était le même qui s'était montré d'abord sous la forme du loup blanc. « Vous voyez, » leur dit-il, « ce qui est écrit sur la table : *Ici on ne parle pas.* » Ils promirent tous les deux encore une fois de ne rien dire. La jeune fille s'était retirée depuis quelque temps dans sa chambre, lorsqu'elle vit entrer le beau seigneur.

1. *Féés,* c'est-à-dire enchantés.

Elle fut bien effrayée et poussa de grands cris. Il la rassura et lui dit que, si elle suivait ses recommandations, il l'épouserait, qu'elle serait reine et que le château lui appartiendrait. Le lendemain, il reprit la forme de loup blanc, et la pauvre enfant pleurait en entendant ses hurlements.

Après avoir encore passé la nuit suivante au château, le père s'en retourna chez lui. La jeune fille resta au château et ne tarda pas à s'y plaire : elle y trouvait tout ce qu'elle pouvait désirer ; elle entendait tous les jours des concerts de musique ; rien n'était oublié pour la divertir.

Cependant sa mère et ses sœurs étaient dans une grande inquiétude. Elles se disaient : « Où est notre pauvre enfant ? où est notre sœur ? » Le père, à son retour, ne voulut d'abord rien dire de ce qui s'était passé ; à la fin pourtant il céda à leurs instances et leur apprit où il avait laissé sa fille. L'une des deux aînées se rendit auprès de sa sœur et lui demanda ce qui lui était arrivé. La jeune fille résista longtemps ; mais sa sœur la pressa tant qu'elle lui révéla son secret.

Aussitôt on entendit des hurlements affreux. La jeune fille se leva épouvantée. A peine était-elle sortie, que le loup blanc vint tomber mort à ses pieds. Elle comprit alors sa faute ; mais il était trop tard, et elle fut malheureuse tout le reste de sa vie.

Il est facile de reconnaître, dans la seconde partie de nôtre conte lorrain (séjour de la jeune fille dans le palais d'un être mystérieux auquel elle a été livrée, défense qui lui est faite de rien révéler de sa vie nouvelle, désobéissance de la jeune fille), le thème principal d'un récit célèbre dans l'histoire de la littérature antique, la fable de *Psyché*. Nous aurons donc à examiner cette fable et ce qui s'y rattache ; mais auparavant il nous faut étudier la première partie de notre conte lorrain, qui n'existe pas dans *Psyché*.

Les contes où nous trouvons cette introduction appartiennent presque tous à trois groupes plus ou moins étroitement apparentés avec la fable de *Psyché*. Dans le premier groupe, — celui qui a le plus directement rapport avec *Psyché* et dont fait partie notre *Loup blanc*, — nous pouvons mentionner d'abord un conte piémontais (A. de Gubernatis, *Zoological Mythology*, II, p. 381). Un homme, s'en allant en voyage, dit à ses trois filles qu'il leur rapportera ce qu'elles désireront : la troisième, Marguerite, ne veut qu'une fleur. Comme il cueille une marguerite dans le jardin d'un château, un crapaud apparaît et lui dit qu'il mourra dans trois jours, s'il ne lui donne pas une de ses filles pour femme. La plus jeune consent à épouser le crapaud, qui, la nuit, devient un beau jeune homme. Il défend à Marguerite de révéler ce secret à personne ; autrement il restera toujours crapaud. Les sœurs de la jeune femme, se doutant de quelque mystère, la pressent tant, qu'enfin elle parle. Le crapaud disparaît ; elle l'appelle au moyen d'un anneau qu'il lui a donné et par la vertu duquel on obtient tout ce qu'on désire ; mais en vain. Alors elle jette l'anneau dans un étang, et son mari repa-

raît à l'instant. (Cette fin est écourtée.) — Citons ensuite le conte hessois n° 88 de la collection Grimm et un conte norvégien (Asbjœrnsen. *Tales of the Fjeld*, trad. Dasent, p. 353), l'un et l'autre altérés sur certains points, mais qui se complètent réciproquement. Dans le conte hessois, l'aînée des trois filles demande à son père, qui va en voyage, des perles ; la seconde, des diamants ; la troisième, une alouette. Le père en aperçoit une à côté d'un château ; à peine l'a-t-il saisie, qu'un lion apparaît et le menace de le dévorer s'il ne lui promet de lui amener ce qu'il rencontrera d'abord en rentrant chez lui. L'homme le promet, bien à contre-cœur, et, comme il en avait le pressentiment, c'est sa plus jeune fille qu'il rencontre la première. La jeune fille se rend au château du lion, qui la nuit est un beau prince et dont elle devient la femme. (La suite est une altération du thème principal de *Psyché*, et la fin est, dans ses traits généraux, celle de l'*Oiseau bleu* de M^me^ d'Aulnoy.) — Dans le conte norvégien, l'altération porte sur l'introduction. Un roi a trois filles, mais il aime surtout la plus jeune. Une nuit, celle-ci rêve d'une guirlande d'or si jolie, qu'elle ne cesse d'y penser, et devient triste et chagrine. Son père commande à des orfèvres de tous les pays une guirlande comme celle que sa fille a vue en songe ; peine inutile. Un jour que la princesse se trouve dans la forêt, elle aperçoit un ours blanc et, entre les griffes de la bête, la guirlande dont elle a rêvé. Elle demande à l'acheter, mais l'ours lui répond que, pour prix, il veut avoir la princesse elle-même. Le marché est conclu, et l'ours doit venir dans trois jours chercher la princesse. Au jour dit, le roi range toute son armée en bataille autour de son château pour barrer le passage à l'ours : l'ours renverse tout. Le roi essaie successivement de lui donner ses deux filles aînées, mais la supercherie est bientôt découverte, et il faut donner la jeune princesse à l'ours, qui l'emporte et l'introduit dans un magnifique château. La nuit, l'ours a une forme humaine, et il prend la princesse pour femme ; mais cette dernière n'a jamais vu ses traits. L'ours lui permet, à trois reprises, sur sa demande, d'aller voir ses parents ; mais il lui recommande bien de ne pas écouter les conseils de sa mère. La princesse reste chaque fois quelques jours chez ses parents ; la troisième fois, quand elle les quitte, sa mère lui donne un petit bout de chandelle, afin que la jeune femme puisse pendant la nuit voir comment est fait son mari. Elle allume, en effet, la chandelle ; mais, pendant qu'elle est tout absorbée dans la contemplation des traits ravissants de son mari, une goutte de suif tombe sur le front de celui-ci, qui s'éveille, et lui dit qu'il est obligé de la quitter pour toujours. (La fin de ce conte correspond à la dernière partie du n° 88 de Grimm, déjà cité, et de l'*Oiseau bleu*.) — La collection Arnason (p. 278 de la traduction anglaise) renferme un conte islandais tout à fait du même genre que ce conte norvégien, et dont l'introduction est altérée aussi, mais d'une autre manière. Voici cette introduction : Un roi, étant à la chasse, est attiré par une biche jusqu'au cœur d'une forêt. Après avoir erré de côté et d'autre, il arrive devant une maison dont la porte est ouverte ; il y entre et, trouvant une table servie et un lit tout préparé, il se décide, après avoir vainement attendu le propriétaire, à faire honneur au repas et à se coucher dans le lit. Le lendemain matin, quand il se remet en route, un grand chien brun, qu'il avait vu la veille dans la maison, court après lui et lui dit qu'il est bien ingrat de ne pas l'avoir remercié de son hospitalité, et le menace de le

déchirer en mille pièces si le roi ne promet de lui donner ce qu'il rencontrera d'abord en rentrant chez lui, etc.

Le second groupe de contes où figure l'introduction de notre conte lorrain est celui auquel appartient le conte si connu de *la Belle et la Bête*, publié en 1740 par Mme de Villeneuve dans son roman intitulé : *les Contes marins ou la Jeune Américaine,* et abrégé plus tard par Mme Leprince de Beaumont[1]. Ici nous avons affaire à une branche collatérale du thème de *Psyché*. Il y a bien une désobéissance de la part de la jeune fille qui habite le palais du monstre, mais cette désobéissance n'a nullement trait à la même défense. On le verra par l'analyse suivante d'un conte basque de ce type (W. Webster. *Basque Legends*, p. 167) : Un roi, qui a trois filles, n'a d'yeux que pour les deux premières et les comble de présents. Un jour pourtant qu'il va à une fête, il demande à la plus jeune ce qu'elle désire qu'il lui rapporte. Elle demande simplement une fleur. Le roi achète des parures pour ses filles aînées et oublie la fleur. En revenant, il passe auprès d'un château entouré d'un jardin plein de fleurs; il en cueille quelques-unes. Aussitôt une voix lui crie : « Qui t'a permis de cueillir ces fleurs? » et lui dit que si, dans un an, il ne lui amène pas une de ses filles, il sera brûlé, lui et son royaume. La plus jeune princesse déclare au roi qu'elle ira au château. Elle s'y rend en effet; à son arrivée, elle entend partout de la musique, elle trouve ses repas servis à l'heure, sans jamais voir personne. Le lendemain matin, arrive un énorme serpent, qui est le maître du château. La princesse vit très heureuse, bien qu'elle soit toujours seule. Un jour le serpent lui propose d'aller passer trois jours, mais trois jours seulement, chez ses parents, et il lui donne une bague qui deviendra couleur de sang s'il est en grand danger. La princesse oublie de revenir au bout des trois jours. Le quatrième jour, elle jette les yeux sur l'anneau, et elle le voit couleur de sang. Elle retourne au plus vite au château et trouve le serpent étendu raide dans le jardin; elle le réchauffe auprès d'un grand feu et le ranime. Plus tard, le serpent lui demande si elle veut l'épouser; après quelques hésitations, elle répond oui. Quand ils vont à l'église, le serpent devient un beau prince. Il dit à sa femme de prendre sa peau de serpent et de la brûler à une certaine heure, et le charme qui le tenait enchanté est rompu pour toujours. — Dans un conte grec moderne (B. Schmidt. *Griechische Mærchen*, 1877, n° 10), il s'agit aussi d'un roi et de ses trois filles : la plus jeune demande à son père, qui s'embarque pour faire la guerre, de lui rapporter une rose. Le roi, quand il revient victorieux, oublie la rose; alors la mer devient pierre, et son vaisseau s'arrête; la demande de sa fille lui revient aussitôt à la mémoire. Ici encore, le monstre est un serpent, comme aussi dans un autre conte grec moderne, de l'île de Chypre (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, 1870, n° 7 des contes chypriotes traduits par F. Liebrecht), et dans un conte italien du Mantouan (Isaia Visentini. *Fiabe Mantovane*, n° 24). Dans tous ces contes l'objet demandé au père par sa plus jeune fille est toujours une rose. Il en est de même dans un conte tyrolien (Zingerle, II, p. 391), où le monstre est un ours, et dans un conte polonais de la Prusse orientale (Tœppen. *Aberglauben aus*

1. M. Ralston a étudié ce groupe de contes dans la revue le *Nineteenth Century* (n° de décembre 1878).

Masuren. Danzig, 1867, p. 141), où il n'est pas dit quelle forme il a. Nous ajouterons à cette énumération trois contes : un conte italien (Comparetti, n° 64), un conte sicilien (Pitré, n° 39), et un conte portugais (Ad. Coelho. *Contos populares portuguezes*. Lisbonne, 1879, n° 29), qui présentent tous, ainsi du reste que le conte chypriote ci-dessus indiqué, une ressemblance presque inquiétante avec le texte imprimé de Mme Leprince de Beaumont.

Dans ces divers contes, nous retrouvons le voyage de la jeune fille chez ses parents, et sa désobéissance plus ou moins volontaire aux ordres du monstre qui lui a dit de ne rester qu'un certain temps dans sa famille. Ce double élément a disparu des autres contes du type de *la Belle et la Bête* que nous avons encore à mentionner : deux contes de l'Allemagne du Nord (Müllenhoff, nos 2 et 4), un conte de la Basse-Saxe (Schambach et Müller, n° 5), deux contes hanovriens (Colshorn, nos 20 et 42), un conte très curieux de la région du Harz (Ey. *Harzmærchenbuch*, p. 91), un conte toscan (V. Imbriani. *La Novellaja Fiorentina*, n° 26). — N'ayant pas à traiter ici du thème de *la Belle et la Bête* dans ce qu'il a de particulier, nous nous contenterons de ces brèves indications. Mais nous ferons remarquer (ceci se rapporte directement à l'introduction de notre conte avec sa « rose qui parle ») que, dans le conte saxon, la fille du roi demande à son père une « feuille qui chante » ; dans un conte du Tyrol allemand, forme très altérée du même thème (Zingerle. I, n° 30), il y a une « rose qui chante. » Ajoutons, pour n'avoir plus à revenir sur ces petits détails, qu'un conte allemand (Müllenhoff, n° 3), du type du n° 88 de Grimm, voisin, comme nous l'avons dit, de notre conte lorrain, le monstre est un *loup blanc*. Dans l'un des contes hanovriens mentionnés il y a un instant, le roi, pour avoir l'objet désiré par sa plus jeune fille, promet à un grand chien noir la première chose qu'il rencontrera en rentrant chez lui. Ce trait, qui est à peu près celui de notre conte lorrain, s'est déjà montré à nous dans un conte hessois et dans un conte islandais, cités plus haut[1].

Nous arrivons maintenant au troisième groupe de contes où existe notre introduction. Voici, rapidement résumé, un des contes de ce groupe, un conte italien, recueilli à Rome (miss Busk. *The Folk-lore of Rome*, p. 57) :

Un riche marchand, qui a trois filles, leur demande, au moment de partir en voyage, ce qu'elles désirent qu'il leur rapporte. Les deux aînées demandent des parures ; la plus jeune, un *vaso di ruta* (un pot de « rue », sorte de plante), et elle ajoute que, s'il ne le lui rapporte pas, il ne pourra pas revenir. En effet, le marchand s'étant rembarqué sans avoir pensé à la plante demandée par sa plus jeune fille, le vaisseau s'arrête et ne veut plus avancer. Le capitaine dit alors

1. Il y a peut-être dans cette promesse un souvenir d'une vieille superstition païenne. Ainsi, la Bible nous montre Jephté, qui, on le sait, avait passé sa jeunesse parmi des voleurs et des gens sans aveu, plus païens sans doute que fidèles Israélites, faisant au vrai Dieu un vœu de ce genre, tel qu'un Moabite en eût fait à son dieu Chamos. Un écrivain du moyen âge, Hugues de Saint-Victor, a très bien exprimé cette idée : « Ritum gentilium secutus, dit-il, humanum sanguinem vovit, sicut postea legimus regem Moab filium suum immolasse super murum. » (*Adnot. in Jud.*, dans la Patrologie de Migne, t. CLXXV, col. 92).

que, parmi les passagers, il doit y avoir quelqu'un qui a manqué à une promesse. Le marchand est reconduit à terre ; il cherche partout à acheter le *vaso di ruta ;* mais on lui dit que le roi seul possède un pot de cette plante : il y tient tant que, si on lui en demande une seule feuille, on sera mis à mort. Le marchand rassemble son courage et se présente devant le roi, à qui il demande pour sa fille la plante tout entière. Le roi, ému de sa fidélité à sa promesse, lui donne le *vaso di ruta*, et le charge de dire à sa fille d'en brûler une feuille tous les soirs. De retour à la maison, le marchand remet la plante à sa fille, et lui répète les paroles du roi. Quand vient le soir, la jeune fille brûle une des feuilles de la plante, et aussitôt elle voit paraître le fils du roi, qui vient s'entretenir avec elle. Un soir qu'elle est absente, ses sœurs, qui la détestent, mettent le feu à sa chambre, et la plante est brûlée avec le reste. Le prince arrive en toute hâte : il est grièvement brûlé et blessé par les éclats des vitres de la chambre. La jeune fille, étant rentrée à la maison et voyant la plante brûlée, s'habille en homme et se met à la recherche du prince. Une nuit qu'elle s'est arrêtée sous un arbre dans une forêt, elle entend la conversation d'un ogre et d'une ogresse. « Le seul moyen de guérir le prince, » dit l'ogresse, « c'est de prendre la graisse qui se trouve autour de nos cœurs, d'en faire un onguent, et d'en oindre les blessures du prince. » La jeune fille tue l'ogre et l'ogresse pendant leur sommeil, fait un onguent avec leur graisse ; puis elle se présente comme médecin au palais du roi ; elle guérit le prince, se fait reconnaître de lui et l'épouse.

Comparez le conte grec moderne d'Epire n° 7 de la collection Hahn, un conte du Tyrol italien (Schneller, n° 21), et aussi un conte danois (Grundtvig, 1^er^ vol. de la trad. allemande, p. 125), où l'introduction n'existe à peu près plus, ainsi qu'un conte italien du Mantouan (Visentini, n° 17), où elle a complètement disparu.

Cette forme de l'idée fondamentale qui sert de base aux divers contes énumérés ci-dessus, se retrouve identiquement en Orient, dans un conte populaire indien du Bengale (miss Maive Stokes. *Indian Fairy Tales*. London, 1880, n° 25, p. 195). Un roi, qui va s'embarquer pour un lointain voyage, dit à six de ses filles qu'il leur rapportera ce qu'elles lui demanderont. Elles demandent des bijoux, des étoffes précieuses, etc. Il envoie ensuite un de ses serviteurs faire de sa part la même demande à sa plus jeune fille, qui habite dans un palais à elle. Celle-ci, qui est en train de réciter ses prières, dit au serviteur : « *Sabr*, » c'est-à-dire « attends. » Le serviteur se méprend sur sa réponse et vient dire au roi que la princesse désire que le roi lui rapporte du *sabr*. Le roi ne comprend pas ce que demande sa fille ; il se met néanmoins en route, se disant qu'il s'informera, à tout hasard, de cet objet mystérieux. Arrivé au terme de son voyage, il achète pour ses filles aînées les bijoux et autres objets précieux qu'elles désirent ; puis il se rembarque. Mais son vaisseau ne veut pas avancer (tout à fait, comme on voit, le trait si caractéristique de deux contes européens cités ci-dessus). Alors il s'aperçoit qu'il n'a pas rapporté ce que sa plus jeune fille lui avait demandé. Il envoie un de ses serviteurs à terre et lui dit d'aller au bazar pour voir s'il pourra trouver à acheter de ce *sabr*. Le serviteur s'informe, et on lui dit : « Nous ne connaissons pas cela, mais le fils de notre roi s'appelle Sabr ; allez lui parler. » Le serviteur se rend au palais, se présente devant le prince et lui

raconte toute l'histoire. Le prince lui donne une petite boîte qui ne devra être remise qu'à la jeune princesse. Dès que le serviteur arrive à bord, le vaisseau se remet en marche de lui-même. De retour dans son palais, le roi envoie la boîte à sa plus jeune fille. Elle l'ouvre et y trouve un petit éventail; elle déploie l'éventail et le prince Sabr paraît devant elle[1]. Il vient ainsi toutes les fois qu'elle tourne l'éventail d'une certaine façon, et il disparaît quand elle le tourne dans le sens contraire. Bientôt les deux jeunes gens conviennent de se marier, et la princesse invite aux noces son père et ses six sœurs. Le jour du mariage, les sœurs de la princesse, jalouses de son bonheur, disent à celle-ci qu'elles feront elles-mêmes son lit, et elles y répandent du verre pilé. Le prince Sabr s'y blesse grièvement et demande à la princesse de retourner l'éventail de façon que lui, prince, se retrouve dans son palais. La princesse ne se doute pas de la cause de la maladie. Les jours suivants, elle a beau agiter l'éventail; le prince ne reparaît pas. Alors elle se déguise en *yogi* (religieux mendiant) et se met à la recherche du prince. Une nuit qu'elle s'est étendue sous un arbre pour dormir, elle entend deux oiseaux qui parlent du prince Sabr et qui disent de quelle façon on peut le guérir. La princesse, toujours déguisée, arrive chez le prince, qu'elle guérit sans être reconnue. Comme récompense, elle demande au roi, père du prince, le mouchoir et l'anneau de celui-ci; puis elle retourne dans son pays, elle prend l'éventail, l'agite, et le prince paraît. Elle lui montre le mouchoir et l'anneau, et il voit ainsi, à sa grande surprise, que c'est elle qui était le *yogi*[2].

Inutile d'insister sur l'identité de ce conte indien et du conte italien ci-dessus. Si nous l'avons donné en entier, bien qu'il ne se rattache que par l'introduction à notre *Loup blanc*, c'est qu'au fond il n'est pas sans rapports avec la fable de *Psyché*, que nous étudierons tout à l'heure. Époux mystérieux qui disparaît, et cela par la faute des sœurs de la jeune femme; voyage de celle-ci à la recherche de son mari, jusqu'à ce qu'elle parvienne à le reconquérir, ce sont bien là des traits de la fable de *Psyché*. Du reste, dans certains contes, il s'est opéré un mélange entre le thème proprement dit de *Psyché* et celui-ci (Voir, dans la collection Comparetti, n° 33, un conte italien de la Basilicate).

Aux trois groupes de contes que nous venons d'examiner et dans lesquels se retrouve intégralement l'introduction de notre conte lorrain, il convient d'ajouter un quatrième groupe, appartenant également à la famille de *Psyché* : là, l'intro-

1. Dans le conte épirote mentionné plus haut, la ressemblance avec le conte indien est encore plus grande que dans le conte italien que nous avons résumé. Quand le marchand s'embarque pour l'Inde, ses deux filles aînées lui demandent de leur rapporter des étoffes de ce pays; la troisième demande « la baguette d'or ». Le marchand apprend, dans le pays où il est allé, que « la Baguette d'or » est le nom du fils du roi.

2. M. Lal Behari Day a recueilli, également dans le Bengale, et publié dans le *Bengal Magazine*, une variante de ce conte (n° 8), qui ne présente guère que la différence suivante : La plus jeune fille du marchand, qui s'est mise à la recherche de son mari, le prince Sobur, n'entend pas tout de suite, comme dans l'autre conte indien, la conversation des deux oiseaux. Elle a d'abord l'occasion de tuer un énorme serpent qui allait dévorer les petits de ces oiseaux, qui sont des oiseaux géants, et le père, reconnaissant, la transporte dans le pays du prince. (On peut ajouter cet épisode aux passages analogues de contes orientaux cités dans les remarques de notre n° 52, la *Canne de cinq cents livres*.)

duction n'est plus celle du *Loup blanc*, bien qu'elle ne soit pas sans analogie. Ainsi, dans un conte sicilien (G. Pitrè. *Nuovo Saggio di fiabe e novelline popolari siciliane*, extrait de la *Rivista di filologia romanza*. Imola, 1873 ; — conte n° 5), la plus jeune des trois filles d'un pauvre homme est allée dans les champs avec son père arracher des raiforts sauvages. Voyant un beau pied de cette plante, ils tirent ; mais, quand le raifort est arraché, il se trouve à la place un grand trou, et une voix se fait entendre pour se plaindre qu'on ait enlevé la porte de sa maison. Le pauvre homme parle de sa misère ; alors la voix dit de lui laisser sa fille et qu'il aura une bonne somme d'argent. Le père finit par y consentir, et la jeune fille est établie dans un beau palais. — La suite a beaucoup de ressemblance avec la fable de *Psyché* (Comparez un autre conte sicilien, n° 18 de la grande collection publiée en 1875 par M. Pitrè, un conte italien publié par M. Stanislao Prato dans son ouvrage *Quattro Novelline popolari livornesi*, publié à Spolète en 1880, p. 43-44). — On voit que cette plante arrachée amène les mêmes conséquences que la rose cueillie dans le *Loup blanc* et autres contes.

Nous avons dit en quelques mots, au commencement de ces remarques, en quoi la dernière partie de notre conte lorrain se rapprochait de la fable de *Psyché*. Il importe maintenant d'examiner cette fable aussi brièvement que possible, mais avec soin. Une question, en effet, se pose : notre conte lorrain et tous les autres contes du même genre dérivent-ils du récit latin d'Apulée ? Et ce récit lui-même, est-ce dans la mythologie gréco-romaine qu'il faut en chercher l'origine ?

La plupart de ceux qui se sont occupés de la fable de *Psyché* nous paraissent avoir fait fausse route ou s'être arrêtés à moitié chemin. Les uns voient dans le récit latin un mythe dont ils prétendent donner l'explication ; les autres qui, avec raison, y reconnaissent un simple conte bleu, ne sont pas assez familiers avec la littérature populaire pour se douter même de l'origine de ce conte. L'existence, dans les monuments figurés grecs et romains, de représentations de ce qu'on a appelé le mythe de Psyché vient encore compliquer la question.

Il nous semble qu'ici comme ailleurs un exposé suffisamment net des termes dans lesquels se pose le problème écartera la plus grande partie des difficultés.

Et d'abord, existe-t-il réellement un « mythe de Psyché » ? Ce qui est vrai, c'est qu'un grand nombre de monuments figurés grecs et romains, — statues, bas-reliefs, pierres gravées, — présentent diverses *allégories*, dans lesquelles Eros et Psyché, en d'autres termes l'Amour et l'Ame, cette dernière sous la forme d'une jeune fille à ailes de papillon (ψυχὴ signifiant à la fois *âme* et *papillon*) jouent différents rôles. Psyché torturée par Eros, Eros et Psyché se tenant embrassés, tels sont les sujets qui ont le plus fréquemment tenté le talent des artistes. Les monuments en question se répartissent, quant à leur date, sur un espace de temps qui va de la période macédonienne à la basse époque romaine. Or, aucun de ceux qui sont antérieurs au siècle des Antonins, c'est-à-dire au livre d'Apulée, n'offre le moindre rapport avec la fable de *Psyché*, telle qu'elle est racontée dans ce livre. C'est seulement sur quelques pierres gravées, postérieures à cette époque, qu'on a reconnu deux des épisodes de ce récit (Psyché aidée par les fourmis à trier diverses graines confondues en un même monceau,

et Psyché recevant d'un aigle une amphore, sans doute remplie de l'eau du Styx), et, selon toute probabilité, ces sujets ont dû être empruntés directement au récit d'Apulée [1].

Il est donc impossible de tirer de l'examen des monuments figurés la preuve de l'existence d'un « mythe de Psyché » ayant quelque relation avec la fable rédigée par le rhéteur africain. La littérature antique, en dehors d'Apulée, n'a pas non plus trace d'un semblable « mythe ». Il nous reste à examiner en lui-même le récit d'Apulée et à rechercher si la fable de Psyché, telle qu'il la raconte, a un caractère mythique.

Nous résumerons d'abord, dans ses traits principaux, le récit d'Apulée (*Metamorph.*, lib. IV-VI) : Un roi et une reine ont trois filles, dont la plus jeune, nommée Psyché, est une merveille de beauté. Les deux aînées épousent des princes. Un oracle oblige le roi à donner Psyché pour femme à un monstre inconnu, à une sorte de serpent, qui viendra la prendre sur une haute montagne où la jeune fille devra être exposée. Psyché, conduite sur la montagne, est transportée par Zéphire dans un palais enchanté et devient la femme du maître invisible de ce palais; son époux ne la visite que la nuit. Elle vit heureuse, mais elle désirerait revoir ses sœurs. L'époux mystérieux lui permet à regret de satisfaire son désir et lui recommande surtout de ne rien dire de ce qui le touche : autrement elle se perdra et lui-même avec elle. Psyché, pressée de questions, finit par avouer que jamais elle n'a vu son mari. Ses sœurs, jalouses de son bonheur, lui disent que cet époux est sans doute le serpent dont parlait l'oracle et qui doit la dévorer ; elles l'engagent à le tuer. Psyché, revenue au palais enchanté, s'arme d'un poignard et approche une lampe de son époux endormi : elle reconnaît Cupidon ; mais une goutte d'huile brûlante est tombée sur l'épaule du dieu, qui se réveille et s'enfuit pour ne plus revenir. La malheureuse Psyché, après avoir erré de côté et d'autre à la recherche de son mari, se décide à aller trouver Vénus. La déesse, furieuse de ce qu'elle a épousé son fils, lui impose plusieurs tâches. Psyché doit d'abord trier en un jour un grand amas de toutes sortes de graines mêlées ensemble ; une fourmi prend pitié d'elle et appelle à son secours toutes les fourmis du voisinage. Vénus exige ensuite que Psyché lui apporte un flocon de la toison d'or de béliers terribles. Psyché désespérée est au moment de se précipiter dans un fleuve, quand un roseau lui enseigne le moyen de recueillir sans danger de ces flocons d'or. Puis Vénus ordonne à la jeune femme de lui procurer une fiole de l'eau du Styx, qui est gardée par des dragons. L'aigle de Jupiter, ami de Cupidon, va chercher de cette eau pour Psyché. Enfin Vénus donne à Psyché une boîte et lui dit d'aller aux enfers demander à Proserpine de lui envoyer dans cette boîte un peu de sa beauté. Cette fois, Psyché croit son dernier jour arrivé. Elle se dirige vers une haute tour pour se précipiter du faîte de cette tour ; mais la tour, prenant une voix, lui apprend ce qu'elle doit faire pour mener à bonne fin cette redoutable entreprise. Psyché remonte des enfers avec sa boîte ; mais, cédant à une téméraire curiosité, elle ouvre la boîte, et aussitôt un sommeil léthargique s'empare d'elle. Cupidon accourt et la réveille. Désormais rien ne s'oppose plus à la réunion des deux époux.

---

1. Voir l'intéressant écrit de M. Maxime Collignon, *Essai sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché* (Paris, 1877).

Quiconque a un peu l'habitude des contes populaires saluera dans chacun des épisodes de ce récit des traits de connaissance. Ce prétendu « mythe » ne tient en réalité que par le nom des personnages à la mythologie grecque ou romaine. C'est tout simplement un conte populaire, frère de plusieurs contes qui vivent encore aujourd'hui, *anilis fabula,* « conte de bonnes femmes », comme Apulée le dit lui-même. Et la forme primitive de ce conte, — altérée sur divers points dans le récit latin, — nous pouvons assez facilement la reconstituer.

Pour y arriver, nous prendrons d'abord un conte populaire recueilli dans l'Inde, de la bouche d'une blanchisseuse de Bénarès, et publié en 1833 dans l'*Asiatic Journal* (Nouv. série, vol. II)[1]. — La fille d'un pauvre bûcheron, nommée Tulisa, étant un jour occupée à ramasser du bois mort auprès d'un puits en ruines, au milieu d'une forêt, entend tout à coup une voix qui paraît sortir du puits et lui dit : « Veux-tu être ma femme? » Elle s'enfuit effrayée. La même aventure lui arrive encore une fois, et alors elle en parle à ses parents, qui l'engagent à se rendre encore au puits et, si la voix lui fait la même question, à lui répondre : « Adressez-vous à mon père. » Tulisa obéit, et la voix lui dit : « Envoie-moi ton père. » Le bonhomme vient et, la voix lui ayant promis de le rendre riche, il donne son consentement. Tulisa est mariée à son prétendant invisible, et transportée dans un magnifique palais, où elle vit heureuse ; mais elle ne voit son mari que la nuit, et celui-ci lui défend de recevoir aucune personne étrangère. Pendant un temps, tout va bien ; mais, un jour, une vieille se présente sous les fenêtres de Tulisa, qui a l'imprudence de l'introduire dans le palais au moyen d'un drap de lit suspendu à une tourelle. La vieille gagne par ses paroles flatteuses la confiance de la jeune femme et finit par la décider à demander à son mari comment il se nomme. En vain l'époux mystérieux représente à Tulisa que, s'il lui donne satisfaction, ce sera pour elle la ruine ; elle insiste. Alors il la conduit sur le bord d'une rivière, il entre dans l'eau et, s'y enfonçant de plus en plus, il lui demande par trois fois si elle persiste dans sa funeste curiosité. Tulisa se montre toujours aussi obstinée. Alors il lui dit : « Mon nom est Basnak Dau ! » Au même instant il disparaît dans l'eau, et à sa place se montre la tête d'un serpent. Tulisa, redevenue la pauvre fille du bûcheron, cherche en vain le palais où elle a passé de si heureux jours, et elle est obligée de retourner chez ses parents, redevenus misérables eux aussi. — Pendant le temps de sa prospérité, la jeune femme a sauvé la vie à un écureuil. Un jour le petit animal s'approche de la cabane de Tulisa et lui fait signe de le suivre dans la forêt ; là elle a l'occasion d'entendre une conversation entre plusieurs écureuils. Elle apprend que son mari, Basnak Dau, est le roi des serpents ; la reine sa mère, mécontente d'avoir perdu le pouvoir depuis l'avènement de son fils, a découvert que ce pouvoir lui reviendrait si Basnak Dau révélait son nom à une fille de la terre. C'est elle qui a envoyé à Tulisa la vieille qui a donné à celle-ci de si funestes conseils. Un des écureuils ajoute qu'il y a pour Tulisa un moyen de rentrer en possession de son bonheur. Il faut d'abord qu'elle cherche un œuf de l'oiseau Huma et qu'elle le couve dans son sein. Dès qu'elle aura trouvé cet œuf, elle devra se rendre auprès de la reine des serpents et lui offrir ses services : la reine lui im-

1. Hermann Brockhaus en a donné une traduction allemande à la fin de ses deux volumes de traduction de Somadeva (Leipzig, 1843).

posera des épreuves très difficiles, et, si Tulisa n'en vient point à bout, elle sera dévorée par des serpents. Il est à désirer pour Tulisa, disent les écureuils, qu'elle parvienne à couver l'œuf du Huma ; car l'oiseau qui en sortira rompra le charme. — Tulisa, grâce aux écureuils, qui lui servent de guides, trouve un œuf de Huma et arrive au palais de la reine des serpents. Celle-ci, avant de la prendre à son service, lui impose une première épreuve : Tulisa doit recueillir dans un vase de cristal le parfum de mille fleurs. Un essaim d'innombrables abeilles lui apporte ces mille parfums (sur le chemin du palais de la reine des serpents, Tulisa avait rencontré une abeille ; mais il n'est pas dit, — évidemment par suite d'une altération du récit, — qu'elle lui eût rendu service). Le lendemain la reine remet à Tulisa une jarre remplie de graines et lui ordonne d'en tirer la plus belle parure que jamais princesse ait portée. Les écureuils apportent à Tulisa de magnifiques pierreries, et la jeune femme en fait une couronne qu'elle dépose aux pieds de la reine. Cependant l'œuf se trouve couvé, et il en sort un Huma qui vole droit à un serpent vert enroulé autour du cou de la reine et crève les yeux de ce serpent. Aussitôt le charme est rompu ; Basnak Dau remonte sur son trône et célèbre solennellement ses noces avec Tulisa, maintenant digne de lui.

En examinant ce conte populaire actuellement encore vivant dans l'Inde et dont tout l'ensemble offre tant de ressemblance avec la fable de *Psyché*, on y trouvera l'explication de deux traits altérés dans le récit latin et, en même temps, l'indication de leur forme primitive. Ce monstre de la race des serpents, *vipereum malum*, auquel le père de Psyché est obligé de livrer sa fille, Apulée en a fait un monstre métaphorique, l'Amour, le cruel Amour, qui porte ses ravages dans la terre entière. Le conte indien, lui, le représente comme le *roi des serpents*. Nous nous rapprochons de la forme primitive ; mais ce n'en est encore qu'un affaiblissement : le conte indien ne montre pas, du moins expressément, le « roi des serpents » comme revêtu d'une enveloppe de serpent qu'il dépouille chaque nuit. Voilà la forme primitive, et certains contes européens, se rattachant au thème de *Psyché*, l'ont conservée plus ou moins distinctement. Ainsi, dans un conte toscan (A. de Gubernatis, *Novelline di Santo Stefano*, n° 14), un gros serpent demande à un bûcheron de lui donner une de ses trois filles en mariage ; si elles refusent, le bûcheron le paiera de sa tête. La plus jeune des filles du pauvre homme se déclare prête à épouser le serpent, et celui-ci l'emporte dans un magnifique palais, où il devient un beau jeune homme, appelé *sor Fiorante*. Mais malheur à la jeune femme si elle dit à personne comment il se nomme ! Dans une visite qu'elle fait à ses sœurs, elle se laisse aller à révéler ce nom mystérieux, et son mari disparaît, ainsi que le palais. (La dernière partie de ce conte correspond à celle du n° 88 de Grimm, cité dans le premier groupe des contes étudiés ci-dessus.) — Nous avons ici le serpent qui se transforme en homme, mais nous ne le voyons pas se dépouiller de son enveloppe. Un autre conte italien, du même type pour la plus grande partie (Stanislao Prato. *Quattro Novelline popolari Livornesi*. Spoleto, 1880, n° 4), présente ce dernier trait, qui se retrouve, comme on devait s'y attendre, dans des contes indiens.

Nous citerons d'abord, parmi ces contes indiens, un conte du *Pantchatantra* (p. 144 de la traduction allemande de M. Benfey). La femme d'un brahmane n'a

point d'enfants. A la suite d'un sacrifice offert par son mari, elle devient enceinte et met au monde un serpent. Au bout d'un certain temps, le brahmane va demander pour son fils la main de la fille d'un autre brahmane [1]. Le mariage a lieu. La nuit venue, le serpent se dépouille de sa peau, et la jeune fille voit devant elle un beau jeune homme. Le matin, le brahmane entre dans la chambre, s'empare de la peau du serpent et la jette au feu. Le charme est ainsi rompu (Comparez la fin du conte basque analysé plus haut, parmi les contes du second groupe). — Un autre conte indien, actuellement encore vivant dans la bouche du peuple, et que nous avons résumé dans l'appendice de notre 7e partie (Miss M. Stokes. *Indian Fairy Tales*, n° 10), contient ce même élément : Une des femmes d'un roi a mis au monde un fils qui a la forme d'un singe. Devenu grand, le prétendu singe quitte de temps en temps sa peau et fait, sans être reconnu, toute sorte d'exploits. Enfin une princesse découvre que c'est lui qui a été vainqueur dans plusieurs épreuves imposées à ceux qui aspirent à sa main, et elle déclare qu'elle veut épouser le singe. Elle l'épouse en effet. Toutes les nuits, le jeune homme se dépouille de sa peau de singe ; mais il défend à sa femme d'en rien dire à personne. Un jour que le prince s'est rendu à une fête après avoir ôté sa peau de singe et l'avoir mise sous son oreiller, la princesse appelle sa belle-mère et lui dit que son mari n'est pas un singe, mais un beau jeune homme, et elle lui montre la peau. Puis, d'accord avec sa belle-mère, elle brûle cette peau, afin que le prince reste toujours sous sa forme humaine. Aussitôt le prince sent quelque chose qui l'avertit de ce qui s'est passé. Il accourt et reproche à sa femme d'avoir brûlé sa peau de singe ; mais, le lendemain matin, sa colère s'est apaisée, et l'on fait de grandes réjouissances.

Les deux contes indiens que nous venons d'analyser ne se rattachent que par un trait à la fable de *Psyché*. En voici un troisième, toujours du même genre, mais dont l'introduction est au fond celle de *Psyché* (nous voulons parler du passage où le roi est obligé par un oracle de donner sa fille en mariage à un monstre) : ce conte indien fait partie d'un livre sanscrit, la *Sinhâsana-dvâtrinçikâ* (*les Trente-deux récits du trône*), qui a été récemment étudié par M. Albert Weber (*Indische Studien*, t. XV, 1878, p. 252 seq.) : Le roi Premasena a une fille d'une grande beauté, nommée Madanarekhâ, et deux fils plus jeunes, Devaçarman et Hariçarman. Un jour que l'aîné est sur le bord du fleuve, il entend une voix qui dit : « Si le roi Pramasena ne me donne pas sa fille, mal lui en adviendra, à lui et à sa ville. » Le jeune homme va raconter au roi ce qu'il a entendu ; on ne le croit pas. Mais, quand ensuite le second fils du roi et le roi lui-même ont entendu la voix mystérieuse, Pramasena, après avoir pris l'avis de ses conseillers, se rend auprès du fleuve et dit : « Es-tu un dieu, un génie ou un homme ? — J'étais, » répond la voix, « le gardien de la porte du dieu Indra; mais, en punition de mes fautes, j'ai été condamné à naître ici dans cette ville sous la

1. Ce commencement est à peu près celui du conte italien de Livourne, mentionné il y a un instant : Une reine, qui n'a point d'enfants, se recommande à Dieu et aux saints, mais inutilement. A la fin elle devient enceinte et accouche d'un serpent. Quand le serpent a dix-huit ans, il dit à son père qu'il veut se marier. — Notez, comme nous l'avons dit, que ce conte italien se rattache à l'une des branches du thème de *Psyché*.

forme d'un âne dans la maison d'un potier. Donne-moi ta fille; sinon, malheur à toi et à ta ville! » Le roi, effrayé, promet de donner sa fille, mais il ajoute : « Si tu as une vertu divine, entoure la ville d'un mur de cuivre, et bâtis-moi un palais présentant les trente-deux signes de la perfection. » Dans la nuit tout est construit. La princesse se résigne courageusement à son destin et elle est donnée en mariage à l'âne. Celui-ci, quand il est seul avec elle, se dépouille de sa peau d'âne et se montre sous son apparence céleste. La princesse vit très heureuse avec lui. Un jour, quelques années après, la mère de la jeune femme vient lui faire une visite et elle voit son gendre le *gandharva* (sorte de génie) sous sa forme véritable. Elle trouve l'occasion de se saisir de la peau d'âne et la jette au feu. Quand le *gandharva* voit que la peau ne se retrouve plus, il dit à sa femme : « Ma bien aimée, maintenant je retourne au ciel; la malédiction qui me frappait a pris fin. » Et il disparaît pour toujours.

Cette disparition du *gandharva* fait tout naturellement penser à la disparition de l'époux mystérieux de Psyché. Aussi ne sera-t-on pas surpris de voir dans un conte européen, dans un conte serbe (Vouk, n° 10) voisin de ce conte indien, toute une dernière partie dans laquelle la jeune femme, après que sa belle-mère a brûlé la peau du serpent (ici nous retrouvons le serpent), se met, comme Psyché, à la recherche de son mari, et où il lui arrive les mêmes aventures qu'à l'héroïne du n° 88 de Grimm, cité dans le premier groupe des contes étudiés dans ces remarques[1].

Nous citerons encore un autre conte indien, publié en 1833 dans l'*Asiatic Journal* et résumé par M. Ralston dans son travail indiqué ci-dessus. Ici les rôles sont renversés : l'être céleste qui a l'apparence d'un animal est l'épouse, et non point l'époux. Invitée à une fête chez le roi son beau-père, la princesse-singe se dépouille pour la première fois de la peau qui la recouvre. Pendant qu'elle est chez le roi, le prince, son mari, jette la peau dans le feu. Aussitôt la princesse s'écrie : « Je brûle! » et elle disparaît, ainsi que son palais. Le prince se met à la recherche de sa bien-aimée, et la retrouve enfin dans le royaume céleste.

Ne traitant ici qu'épisodiquement de la fable de *Psyché*, nous n'insisterons pas davantage sur ces rapprochements. Aussi bien nous semble-t-il que voilà reconstituée sur un point important la forme primitive de *Psyché*. Le monstre auquel le roi est obligé de donner sa fille en mariage est un serpent, mais un serpent qui sous son enveloppe d'écailles cache un beau jeune homme; et cette forme primitive est tout indienne. Cette origine ressort de tout ce que nous venons de dire, mais on s'en convaincra davantage encore en lisant les pages que M. Benfey a consacrées à un sujet analogue dans son introduction du *Pantchatantra* (§ 92). L'altération du thème primitif sur ce point se comprend, du reste, parfai-

1. Un autre conte serbe (Vouk, n° 9), qui n'a pas cette dernière partie, se rapproche beaucoup du conte indien de la *Sinhâsana-dvâtrinçikâ*. Dans ce conte serbe, le serpent est le fils d'une pauvre femme. Il l'envoie un jour demander à l'empereur de lui donner sa fille en mariage. « Je la lui donnerai, » dit l'empereur, « s'il bâtit un pont de perles et de pierres précieuses qui aille de sa maison à mon palais. » En un instant la chose est faite. Cela rappelle tout à fait, comme on voit, la demande du roi Premasena.

tement. Du moment qu'on introduisait dans l'*anilis fabula*, dans le conte de bonne femme, Vénus et Cupidon avec tout un cortège mythologique, on était bien obligé de modifier, en cet endroit surtout, le récit original.

Pour un autre passage encore de la fable de *Psyché*, le conte indien de *Tulisa et le roi des serpents* nous indique la forme primitive. Ce passage, où des animaux exécutent pour Psyché les tâches les plus difficiles, se rattache à un thème bien connu, indien lui aussi, le thème des *Animaux reconnaissants*. Dans le récit latin, un élément important a disparu : le service que l'héroïne a rendu aux animaux ; aussi l'intervention de la fourmi qui vient secourir Psyché paraît-elle peu motivée. Un de nos contes lorrains, *Firosette*, que nous publions plus loin (n° 65), nous permettra d'étudier ce passage, ainsi que toute la dernière partie de *Psyché* (Psyché et les épreuves imposées par Vénus). Nous nous permettons donc de renvoyer aux remarques de ce n° 65.

La conclusion de cette étude sur *Psyché*, — où nous nous sommes appliqué à être aussi bref que possible, en élaguant systématiquement bien des détails, — c'est que ni notre conte lorrain, ni les autres contes européens de la même famille ne dérivent de la fable de *Psyché*, laquelle présente le thème primitif sous une forme moins bien conservée que la plupart de ces contes. La source d'où dérivent et *Psyché* et les contes modernes analogues doit être cherchée dans l'Inde.

Un mot avant de finir. A notre connaissance, notre conte lorrain est le seul des contes de ce genre déjà recueillis qui se termine d'une façon tragique par la mort du prince enchanté. Dans une autre forme de ce dénouement, également de Montiers, la jeune fille meurt, elle aussi, « en tenant la patte du loup. »

LXIV.

SAINT ÉTIENNE.

Au moment où saint Étienne vint au monde, un beau monsieur s'arrêta devant la maison et demanda si on voulait le recevoir. On lui répondit que ce n'était pas possible, parce que la femme venait d'accoucher. Alors il voulut voir l'enfant, et on finit par le laisser entrer. Il s'approcha du petit garçon, et, l'ayant bien regardé, il dit à la mère qu'il le trouvait beau à ravir et qu'il serait bien aise de l'acheter. D'abord la mère ne voulut rien entendre ; mais comme il offrait une grosse somme, elle se laissa gagner et consentit au marché. Le beau monsieur devait prendre l'enfant dans six ou sept ans, quand il serait fort ; en attendant, il viendrait le voir de temps en temps.

Le petit garçon grandit et on l'envoya à l'école. Mais la mère était toujours triste : un jour, après la visite du beau monsieur, l'idée lui était venue que c'était peut-être au diable qu'elle avait vendu son enfant. Le petit garçon lui dit : « Qu'avez-vous donc, ma mère, à pleurer toujours

ainsi ? — Hélas ! » répondit-elle, « j'ai fait une chose que je ne devais pas faire : je t'ai vendu au diable à ta naissance. — N'est-ce que cela ? » dit l'enfant. « Je ne crains pas le diable. Donnez-moi une peau de mouton que vous ferez bénir et que vous remplirez d'eau bénite. Je saurai me tirer d'affaire. »

La mère fit ce qu'il demandait, et bientôt après le beau monsieur arriva pour emmener l'enfant. Ils partirent ensemble. Le petit garçon s'était muni de sa peau de mouton. L'autre n'y avait pas pris garde ; il lui racontait des histoires pour l'amuser pendant le chemin. Ils s'enfoncèrent dans un grand bois et arrivèrent enfin devant une maison, au fond de la forêt. Alors le beau monsieur se changea en diable, ouvrit la porte et poussa l'enfant dans la maison ; elle était remplie de démons. Le petit garçon, sans s'effrayer, se mit à secouer sa peau de mouton et fit pleuvoir l'eau bénite sur les diables, qui s'enfuirent au plus vite. Après s'être ainsi débarrassé d'eux, il s'en retourna tranquillement chez sa mère.

Quelque temps après, étant allé à confesse, il raconta au curé son aventure. Le jour de Noël, le bon Dieu lui dit :

« C'est aujourd'hui ma fête, Étienne,
« Et demain ce sera la tienne. »

Et voilà pourquoi la Saint-Etienne tombe le lendemain de Noël.

Les principaux traits de ce conte, si bizarrement rattaché au nom de saint Étienne, se retrouvent dans un groupe de contes étrangers, où notre thème ne forme qu'une partie du récit et où il n'est pas question de saint Étienne.

Du reste, à Montiers même, nous avons recueilli une variante où il n'en est pas question davantage. Dans cette variante, un pauvre homme, dont la femme vient d'accoucher, se rend à un village voisin, dans l'espoir de trouver un parrain riche. Le démon, qui devine l'avenir, se trouve sur son passage, habillé en grand seigneur. Il accepte d'être parrain et donne à l'homme un sac plein d'or. Ensuite il l'oblige à signer de son sang un écrit par lequel l'homme promet de lui donner son fils dans vingt ans. Le démon comptant le jour comme la nuit, c'est au bout de dix ans qu'il arrive pour prendre l'enfant. Il est mis en fuite grâce à une image représentant la croix et à des aspersions d'eau bénite.

Parmi les contes étrangers, nous citerons d'abord un conte valaque (Schott, nº 15). Un pauvre pêcheur promet au diable, en échange de grandes richesses, « ce qu'il aime le mieux chez lui » ; il s'aperçoit trop tard que c'est son fils qu'il a promis. L'enfant, devenu grand, force son père à lui révéler le secret. Alors, sur le conseil de son maître d'école, il se fait faire des vêtements ecclésiastiques tout parsemés de croix et se met en route vers l'enfer. Arrivé à la porte, il frappe. Effrayés de ses croix, les diables veulent le chasser ; mais il ne part qu'après s'être fait rendre le parchemin signé par son père.

Dans deux contes lithuaniens, l'un de la collection Glinski (Chodzko. *Contes*

des paysans et des pâtres slaves, p. 107 s.) ; l'autre, de la collection Schleicher (p. 75), un paysan égaré dans une forêt promet au diable de lui donner « ce qui n'était pas dans sa maison au moment de son départ » ; ce qui se trouve être un fils qui lui est né pendant son absence. Dans le conte de la collection Glinski, le jeune homme, quand il part pour aller en enfer chercher la cédule du marché, se munit d'eau bénite et d'un morceau de craie, bénite aussi. Avec la craie il trace un cercle autour de lui ; avec l'eau bénite il asperge Lucifer et tous les démons, jusqu'à ce qu'ils lui aient rendu le parchemin. — Voir également un conte souabe (E. Meier, n° 16).

Nous pouvons encore rapprocher de notre conte un conte allemand (Prœhle. *Mærchen für die Jugend*, n° 63), où le père, comme la mère de « saint Étienne », vend directement son fils au diable. Comparez une variante allemande de cette même collection Prœhle (p. 235, 236) et un conte très défiguré de la collection de contes de la Basse-Saxe de Schambach et Müller (n° 32).

Dans tous ces contes étrangers, le jeune homme contribue, par son voyage en enfer, à la conversion d'un brigand endurci dans le crime.

Comparez plus loin, dans notre collection, l'introduction du n° 75, *la Baguette merveilleuse*, et les remarques de ce n° 75.

LXV.

FIROSETTE.

Il était une fois un jeune homme, appelé Firosette, qui aimait une jeune fille nommée Julie. La mère de Firosette, qui était fée, ne voulait pas qu'il épousât Julie ; elle voulait le marier avec une vieille cambine, qui cambinait, cambinait [1].

Un jour, la fée dit à Julie : « Julie, je m'en vais à la messe. Pendant ce temps, tu videras le puits avec ce crible. »

Voilà la pauvre fille bien désolée ; elle se mit à puiser ; mais toute l'eau s'écoulait au travers du crible. Tout à coup, Firosette se trouva auprès d'elle. « Julie, » lui dit-il, que faites-vous ici ? — Votre mère m'a commandé de vider le puits avec ce crible. » Firosette donna un coup de baguette sur la margelle du puits, et le puits fut vidé.

Quand la fée revint : « Ah ! Julie, » dit-elle, « mon Firosette t'a aidée ! — Oh ! non, madame, je ne l'ai pas même vu ; je me soucie bien de votre Firosette et de votre Firosettan ! » Elle ne voulait pas laisser voir qu'elle l'aimait.

Une autre fois, la fée dit à Julie : « Va-t'en porter cette lettre à ma sœur, qui demeure à Effincourt [2] ; elle te récompensera. »

Chemin faisant, Julie rencontra Firosette, qui lui dit : « Julie, où

1. *Cambine*, boiteuse.
2. Village de Champagne, à une petite lieue de Montiers.

allez-vous ?—Je vais porter une lettre à votre tante, qui demeure à Effincourt. — Ecoutez ce que je vais vous dire, » reprit Firosette. « En entrant chez ma tante, vous trouverez le balai les verges en haut ; vous le remettrez comme il doit être. Ma tante vous présentera une boîte de rubans et vous dira de prendre le plus beau pour vous en faire une ceinture. Prenez-le, mais gardez-vous bien de vous en parer. Quand vous serez dans les champs, vous le mettrez autour d'un buisson, et vous verrez ce qui arrivera. »

En entrant chez la fée, la jeune fille lui dit : « Madame, voici une lettre que madame votre sœur vous envoie. » La sœur de la fée lut la lettre, puis elle dit à Julie : « Voyons, ma fille, que pourrais-je bien vous donner pour votre peine ? Tenez, voici une boîte de rubans : prenez le plus beau et faites-vous-en une ceinture ; vous verrez comme vous serez belle. » Julie prit le ruban et s'en retourna. Lorsqu'elle fut à Gerbaux [1], elle mit le ruban autour d'un buisson ; aussitôt le buisson s'enflamma.

Quand elle fut de retour, la fée lui dit : « Ah ! Julie, mon Firosette t'a conseillée ! — Oh ! non, madame, je ne l'ai pas même vu ; je me soucie bien de votre Firosette et de votre Firosettan ! » Elle ne voulait pas laisser voir qu'elle l'aimait.

Un soir, on fit coucher la vieille cambine au chevet d'un lit, et Julie à l'autre bout, avec des chandelles entre les dix doigts de ses pieds. Au milieu de la nuit, la fée qui était dans la chambre d'en haut se mit à crier : « Mon Firosette, dois-je féer [2] ? — Non, non, ma mère, encore un moment. » Puis il dit à la vieille : « N'allez-vous pas prendre la place de cette pauvre fille ? »

La fée cria une seconde fois : « Mon Firosette, dois-je féer ? — Non, ma mère, encore un moment. » Et il dit encore à la vieille : « N'allez-vous pas prendre la place de cette pauvre fille ? »

La fée cria une troisième fois : « Mon Firosette, dois-je féer ? » Et Firosette dit une troisième fois à la vieille : « N'allez-vous pas prendre la place de cette pauvre fille ? »

La vieille fut bien obligée de céder et de mettre les chandelles entre les dix doigts de ses pieds. Aussitôt Firosette cria : « Oui, oui, ma mère, féez vite. — Je veux, » dit alors la fée, « que celle qui a les chandelles entre les dix doigts de ses pieds soit changée en cane, pour que je la mange à mon déjeuner. » Au même instant, la vieille se trouva changée en cane, sauta en bas du lit et se mit à marcher tout autour de la chambre : can can can can.

---

1. Endroit situé entre Effincourt et Montiers, où se trouve une fontaine.
2. *Féer*, faire acte de fée, faire un enchantement.

Lorsque la fée vit qu'elle s'était trompée, elle entra dans une si grande colère qu'elle tomba morte.

Ce conte, — on le reconnaîtra en l'examinant de près, — a de grandes analogies avec la dernière partie de la fable de *Psyché*, où l'héroïne est au pouvoir de Vénus. Du reste, le plus grand nombre des contes étrangers qui, à notre connaissance, doivent être rapprochés de notre *Firosette*, ont une introduction qui n'est autre, au fond, que la première partie de *Psyché*, de sorte qu'ils présentent tout l'ensemble du récit latin. Nous avons étudié, dans les remarques de notre n° 63 le *Loup blanc*, cette première partie de *Psyché ;* nous aurons ici à nous occuper de la seconde.

Voyons d'abord les principaux contes actuels qui ressemblent à *Firosette.*

Nous commencerons par rapprocher de notre conte lorrain un conte sicilien, recueilli par M. Pitrè (*Nuovo Saggio di Fiabe e Novelle popolari siciliane*, extrait de la *Rivista di Filologia romanza*, vol. I. Imola, 1873, n° 5). La première partie de ce conte sicilien, dont nous avons résumé l'introduction dans les remarques de notre n° 63 le *Loup blanc*, se rattache au thème de *Psyché.* Nous n'en dirons qu'un mot. A l'instigation de ses sœurs, jalouses de son bonheur, Rusidda, épouse d'un jeune homme mystérieux, commet la faute de demander avec instance à son mari comment il se nomme. Le nom de « Spiccatamunnu » est à peine prononcé, que Rusidda se trouve seule, au milieu d'une campagne déserte. — Ici commence la seconde partie, qui se rapporte à notre *Firosette.* Rusidda arrive chez une ogresse, la mère de Spiccatamunnu. Pour se débarrasser de la jeune femme, l'ogresse l'envoie chez une autre ogresse, sa sœur, en la chargeant de lui rapporter un coffret. Le coffret est remis à Rusidda par la sœur de l'ogresse, avec défense de l'ouvrir. Mais, en chemin, la jeune femme entend sortir du coffret des sons si mélodieux qu'elle ne peut résister à sa curiosité. Elle ouvre le coffret et il s'en échappe une foule de petites poupées qui se mettent à danser ; elle essaie de les faire rentrer : impossible. Alors elle appelle à son aide Spiccatamunnu, qui, sans se faire voir, lui jette une baguette dont elle doit frapper la terre pour faire rentrer les poupées dans le coffret. Quand elle est de retour chez l'ogresse, celle-ci lui dit que son fils Spiccatamunnu va se marier et lui ordonne de laver un grand tas de linge. Rusidda appelle Spiccatamunnu, et en un instant le linge est lavé. « Ah ! » dit l'ogresse, « ce n'est pas toi qui as fait cela ; c'est mon fils Spiccatamunnu. » Et elle ordonne à Rusidda de remplir plusieurs matelas de plumes d'oiseaux. Par l'ordre de Spiccatamunnu, quantité d'oiseaux viennent secouer leurs plumes, de manière à remplir les matelas. Le soir de la noce, l'ogresse ordonne à Rusidda de se mettre à genoux au pied du lit des nouveaux mariés, une torche allumée à la main. Au bout de quelque temps, la mariée, qui a pitié d'elle, lui fait prendre sa place et se met elle-même à genoux avec la torche. A minuit, l'ogresse ordonne au sol de s'entr'ouvrir et d'engloutir celle qui tient la torche. Et c'est la mariée qui est engloutie au lieu de Rusidda.

Nous retrouvons dans ce conte sicilien les principaux éléments de *Firosette :* les tâches imposées à la jeune fille par la fée et exécutées par le fils de cette

fée, qui aime la jeune fille ; l'envoi de cette dernière chez la sœur de la fée, et aussi le dénouement, mais moins bizarre et certainement plus voisin de la forme primitive.

On aura pu remarquer que, dans le conte sicilien, il n'est pas question de recommandations faites par Spiccatamunnu à Rusidda, quand celle-ci est envoyée chez la sœur de l'ogresse. Dans notre conte lorrain, Firosette en fait deux, mais la première, — celle qui est relative au balai, qu'il faut remettre comme il doit être, — paraît n'avoir aucune importance. Il y a là, en effet, une altération, et la plupart des contes qu'il nous reste à résumer vont le faire voir. Dans la forme primitive, si Firosette engageait la jeune fille à rendre service au balai, c'était afin que, plus tard, le balai ne lui fît point de mal: ainsi, dans plusieurs contes, l'héroïne graisse une porte, afin que, par reconnaissance, la porte ne l'écrase point quand elle s'enfuira.

L'épisode en question se trouve d'abord dans un deuxième conte sicilien qui fait partie de la grande collection de M. Pitrè (n° 18). L'introduction est à peu près celle de *Spiccatamunnu ;* mais le fils de l'ogresse se nomme *lu Re d'Amuri* (le Roi d'amour). Arrivée chez l'ogresse, Rusidda est envoyée par celle-ci porter une lettre à une autre ogresse, sa commère. Le Roi d'amour lui apparaît et lui indique ce qu'elle aura à faire pour se préserver de tout danger. Quand elle arrivera auprès d'un fleuve dont l'eau est du sang, elle devra en boire quelques gorgées et dire : « Quelle belle eau ! jamais je n'en ai bu de pareille ! » Elle devra de même se récrier sur la bonté des poires d'un poirier et du pain d'un four, près desquels elle passera. Puis il lui faudra donner du pain à deux chiens affamés, balayer et nettoyer l'entrée de la maison ainsi que l'escalier, bien frotter un rasoir, des ciseaux et un couteau qu'elle trouvera dans la maison. Enfin, Rusidda remettra la lettre à l'ogresse, et pendant que celle-ci sera occupée à la lire, elle prendra sur une table une cassette et s'enfuira en l'emportant. La jeune femme suit ponctuellement ces recommandations. Quand l'ogresse s'aperçoit que Rusidda s'est enfuie, elle crie au rasoir, aux ciseaux et au couteau de la mettre en pièces ; mais tous les trois répondent que Rusidda les a nettoyés, tandis que l'ogresse ne l'a jamais fait. L'ogresse ordonne alors à l'escalier et à l'entrée de la maison d'engloutir Rusidda ; elle reçoit la même réponse. De même, les chiens refusent de la manger, le four de l'enfourner, l'arbre de l'embrocher, le fleuve de sang de la noyer. Suit l'épisode de la cassette ouverte et ensuite celui des matelas à remplir de plumes pour les noces du Roi d'amour avec la fille du roi de Portugal. L'ogresse dit à Rusidda que c'est la coutume, aux mariages, qu'une personne se tienne à genoux près du lit avec deux torches à la main. Une heure avant minuit, le Roi d'amour dit que Rusidda ne peut rester à genoux dans l'état où elle est (en effet, elle était enceinte, comme Psyché, quand elle s'est trouvée jetée hors du palais de son mari), et il prie la mariée de prendre les torches et de se mettre un peu à la place de Rusidda. A peine la mariée a-t-elle pris les torches, que la terre s'entr'ouvre et l'engloutit.

Ce conte est, croyons-nous, le plus complet et le mieux conservé des contes de ce type qui ont été recueillis.

Mentionnons un troisième conte sicilien (Gonzenbach, n° 15), dont l'introduction se rattache aussi au thème de *Psyché* et où se retrouvent les différentes

parties du conte précédent, mais avec quelques altérations. Dans ce conte, nous relevons un détail curieux : la sorcière dit à la jeune femme, en lui imposant des tâches, qu'elle s'en va à la messe, absolument comme la fée du conte lorrain.

Quelques altérations aussi, surtout au dénouement, dans un conte de l'Italie méridionale, recueilli dans la Basilicate (Comparetti, n° 33), qui présente le même enchaînement.

Jusqu'à présent nous ne sommes pas sortis des pays de langue italienne. Nous allons rencontrer notre conte dans le nord de l'Europe, en Danemark (Grundtvig, trad. allemande, t. I [1878], p. 252). Voici les principaux traits de ce conte danois : Un roi a promis sa fille en mariage à qui devinerait un certain secret. Un loup le devine, et l'on est obligé de lui donner la princesse. Il emmène celle-ci dans un château et lui fait promettre de ne jamais allumer de lumière. Pendant la nuit, il a une forme humaine. Cédant aux mauvais conseils de sa mère, à qui elle est allée faire visite, la princesse finit par manquer à sa promesse ; elle voit son mari endormi, mais celui-ci se réveille, reprend sa forme de loup et s'enfuit pour toujours. La princesse le suit de loin et, après diverses aventures, elle arrive au château d'une sorcière, celle qui avait transformé le prince en loup parce qu'il ne voulait pas épouser sa fille : elle se met au service de la sorcière. Celle-ci lui impose plusieurs tâches, qui sont exécutées par un mystérieux vieillard. Enfin la princesse est envoyée chez la sœur de la sorcière avec ordre de rapporter pour la fille de cette dernière une parure de fiancée. Sur le conseil d'un jeune homme inconnu, elle assujettit une porte qui ne cessait de battre ; elle donne du grain à un troupeau d'oies, des fourgons (instrument pour attiser le charbon dans le four) à deux hommes qui n'avaient que leurs mains pour attiser ce charbon, de grandes cuillers à deux jeunes filles qui brassaient de la bière bouillante avec leurs bras nus, du pain à deux chiens ; enfin elle graisse les gonds rouillés d'une seconde porte. La sœur de la sorcière lui remet une boîte avec ordre de n'y point regarder. Quand la jeune femme s'en retourne, la sœur de la sorcière dit à la porte de l'écraser, aux chiens de la déchirer, etc., mais tous refusent de lui faire du mal à cause des services qu'elle leur a rendus. En chemin, elle a la faiblesse d'ouvrir la boîte : il s'en échappe un oiseau, qui y est remis, grâce au jeune homme qu'elle a déjà rencontré. Le soir des noces du prince et de la fille de la sorcière, la princesse est placée à la porte de la salle du festin avec un flambeau allumé dans chaque main. Après le repas, quand la sorcière passe auprès de la princesse, celle-ci, qu'un charme empêche de bouger, et qui sent déjà la chaleur atteindre ses mains, lui dit que ses mains vont être brûlées. « Brûle, lumière, ainsi que ton chandelier ! » dit la sorcière. La princesse implore le secours du prince, qu'elle a reconnu. Celui-ci lui arrache les flambeaux des mains et donne l'un à la sorcière et l'autre à sa fille, qui restent là comme des statues et brûlent, ainsi que leur château.

Les deux contes qu'il nous reste à citer pour l'ensemble n'ont pas l'introduction se rapportant au thème de Psyché. L'un est un quatrième conte sicilien (Pitrè, n° 17), dans lequel nous retrouvons les tâches imposées à une jeune fille par une ogresse et exécutées par le fils de celle-ci transformé en oiseau vert, et aussi le dénouement, mais avec une altération assez bizarre. Pendant

que Marvizia est à genoux au pied du lit, une torche à la main, le fils de l'ogresse dit à la mariée de se lever et de tenir un peu la torche, et la torche, qui, par ordre du jeune homme, a été remplie de poudre et de balles, éclate entre les mains de la mariée. — Le second est un conte toscan (V. Imbriani. *La Novellaja fiorentina*. Livourne, 1877, n° 16). Nous y retrouvons l'épisode des tâches. Ici, les tâches, ou plutôt la tâche (il n'y en a qu'une) est imposée à Prezzemolina par des fées à qui sa mère a été obligée de la livrer et qui la mangeront si elle n'en vient point à bout. C'est le cousin des fées, appelé Memè, qui lui vient en aide. Suit l'envoi de la jeune fille chez la fée Morgane, à qui elle demandera une certaine boîte. Ici c'est de plusieurs femmes qu'elle reçoit successivement le conseil de graisser une porte, de donner du pain à deux chiens, etc. Le dénouement est différent. Les fées ordonnent à Prezzemolina de faire bouillir de l'eau dans un grand chaudron, se proposant d'y jeter la jeune fille et de la manger. Mais ce sont elles-mêmes qui sont jetées dans le chaudron par Memè et Prezzemolina. Les deux jeunes gens vont ensuite dans une cave où se trouvent une quantité de lumières dont chacune est l'âme d'une fée : la plus grande est celle de la fée Morgane. Ils éteignent toutes ces lumières et demeurent maîtres de tout.

Il est probable que ces lumières qu'il faut éteindre pour faire périr les fées sont un souvenir confus des lumières que tient l'héroïne des contes que nous venons de citer, mais on a donné ici à ce passage un caractère qui le rattache à un groupe de contes d'un type tout différent, celui de la *Mort et son Filleul* (Grimm, n° 44).

Au XVII^e^ siècle, le napolitain Basile donnait place dans son *Pentamerone* (V, 4) à un conte qui doit être rapproché des contes précédents. Après une introduction se rattachant au thème de Psyché, vient l'épisode des tâches. La sorcière, qui est la mère d'*Eclair et Tonnerre*, l'époux mystérieux de Parmetella, ordonne à celle-ci de trier en un jour douze sacs de graines différentes, confondues en un même tas. Eclair et Tonnerre fait venir des fourmis, qui démêlent les graines. La sorcière dit ensuite à Parmetella de remplir de plume douze matelas, et la jeune femme parvient à le faire, grâce aux conseils d'Eclair et Tonnerre. Envoyée chez la sœur de la sorcière pour lui demander les instruments de musique dont on doit se servir aux noces d'Eclair et Tonnerre avec une horrible créature, Parmetella, sur les recommandations du jeune homme, donne du pain à un chien, du foin à un cheval et assujettit une porte qui ne cessait de battre. Aussi, quand elle s'enfuit après s'être emparée de la boîte aux instruments, peut-elle passer sans encombre auprès de la porte, du cheval et du chien. Parmetella, comme les héroïnes des autres contes, cède à la curiosité et ouvre la boîte, d'où les instruments s'échappent ; elle est tirée d'embarras par Eclair et Tonnerre. Au repas des noces, la sorcière fait dresser la table tout près d'un puits ; elle donne à chacune de ses sept filles une torche allumée, et deux à Parmetella, et elle place celle-ci sur le bord du puits, afin que si la jeune femme vient à s'endormir, elle tombe dedans (!). Eclair et Tonnerre, une fois dans la chambre nuptiale, tue la mariée d'un coup de couteau. — Toute cette fin est, comme on voit, complètement altérée.

Dans les contes qu'il nous reste à examiner, nous allons retrouver non plus l'ensemble de notre conte lorrain, mais certains de ses épisodes.

Ainsi, dans un conte islandais (Arnason, p. 516 de la traduction anglaise), une jeune fille, Helga, est envoyée par une *troll* (sorte d'ogresse) chez la sœur de celle-ci, pour lui demander son jeu d'échecs. Un certain personnage, qui est déjà venu en aide à Helga, lui donne divers conseils. Elle devra notamment, quand la *troll* l'invitera à s'asseoir à sa table, ne pas oublier de faire le signe de la croix sur tous les objets qui seront sur la table. Helga ne manque pas de le faire, et, quand plus tard la sœur de la *troll* dit au couteau de couper la jeune fille ; à la fourchette de la piquer ; à la nappe de l'engloutir, couteau, fourchette et nappe répondent : « Nous ne le pouvons : Helga a si bien fait sur nous le signe de la croix ! »

Dans un conte suédois (Cavallius, n° 14 B) du type de notre n° 32, *Chatte blanche*, ce n'est pas une jeune fille, c'est un jeune homme, un prince, qui est envoyé par une ondine vers la sœur de cette dernière pour lui demander les habits de noce de sa fiancée Messéria. Sur le conseil de Messéria, il graisse les gonds d'une vieille porte ; puis il donne des haches de fer à deux bûcherons qui n'en ont que de bois, et des fléaux de bois à deux batteurs en grange qui n'en ont que de fer ; enfin, il jette des morceaux de viande à deux aigles. Les aigles, les batteurs, les bûcherons et la porte refusent ensuite de lui faire du mal. Ici, comme dans plusieurs des contes précédents, le prince entr'ouvre la boîte que lui a donnée la sœur de l'ondine, et il s'en échappe des étincelles qui font comme un torrent de feu. Grâce à une formule magique qu'il a entendu prononcer par Messéria, il parvient à faire rentrer les étincelles dans la boîte.

Dans un conte russe (Ralston, p. 139), une marâtre envoie sa belle-fille chez une Baba Yaga (ogresse), sa sœur, avec ordre de demander à celle-ci une aiguille et du fil. L'enfant va trouver d'abord sa vraie tante et apprend d'elle ce qu'il faut faire : elle orne d'un ruban le bouleau de la Baba Yaga, graisse les gonds de ses portes, donne du pain à ses chiens et du lard à son chat, et tous laissent passer la petite fille quand elle s'enfuit.

Pour ce passage où des objets et des personnages reconnaissants refusent de faire du mal à celle qui leur a fait du bien, voyez les rapprochements faits par M. Reinhold Kœhler dans ses remarques sur le conte sicilien n° 13 de la collection Gonzenbach. Tous les contes mentionnés par M. Kœhler se rapportent, ainsi que le conte sicilien lui-même, au thème bien connu des *Trois oranges*. Nous y ajouterons un conte flamand du même type recueilli par M. Ch. Deulin, à Condé-sur-l'Escaut (*Contes du roi Cambrinus*, p. 191). Dans tous ces contes, c'est un jeune homme qui est le héros. Voir, en outre, pour ce passage, l'ouvrage de M. Stan. Prato déjà cité, p. 72 seq., 121 seq.

Dans une autre série de contes, qui appartiennent au thème du n° 24 de Grimm (*Frau Holle*) et où c'est une jeune fille qui est l'héroïne, le même passage se présente avec quelques modifications ; ce sont, en effet, les objets ou animaux auprès desquels la jeune fille passe, qui lui demandent de leur rendre tel ou tel service. Ainsi, dans un conte irlandais (F. Kennedy. *Firestories of Ireland*, p. 33), un pommier demande à une jeune fille de le secouer, des miches de pain qui sont dans un four de les défourner, une vache de la traire, etc., et ensuite, quand la jeune fille est poursuivie par une sorcière, ils déroutent celle-ci en lui donnant de fausses indications sur le chemin qu'a pris la jeune fille (comparez par exemple Grimm III, p. 41 et n° 24 ; Deulin, *op. cit.*, p. 283).

Tout cet épisode se rencontre en Orient dans le livre kalmouck du *Siddhi-Kûr*, dont l'origine, nous l'avons déjà dit, est indienne et bouddhique (9e récit, p. 48 de la traduction allemande de B. Jülg). Un khan est mort, et chaque mois, pendant une certaine nuit, il revient visiter sa femme. Celle-ci se lamentant de ce qu'ils ne peuvent être toujours réunis, le khan lui dit qu'il y aurait un moyen d'obtenir ce bonheur, mais que l'entreprise est bien hasardeuse. La jeune femme déclare qu'elle n'hésitera pas à s'exposer à tous les dangers. Alors le khan lui dit de se rendre telle nuit à tel endroit. « Là habite un vieillard de fer qui boit du métal en fusion et qui ensuite crie : Ah ! que j'ai soif ! Donne-lui de l'eau-de-vie de riz. Un peu plus loin se trouvent deux béliers qui se battent à coups de tête ; donne-leur du gâteau. Plus loin encore, tu rencontreras une troupe d'hommes armés ; donne-leur de la viande et du gâteau. Enfin tu arriveras devant un grand bâtiment noir, dont le sol est abreuvé de sang et sur lequel est arboré un étendard de peau humaine ; à la porte veillent deux serviteurs du juge des enfers ; offre à chacun d'eux un sacrifice de sang. Dans l'intérieur de cet édifice, se trouve, au milieu de huit effroyables enchanteurs qui l'entourent, un cercle magique bordé de neuf cœurs. « Prends-moi, prends-moi », diront les huit vieux cœurs (*sic*). « Ne me prends pas », dira un nouveau cœur (*sic*). Sans hésiter, prends ce dernier cœur et enfuis-toi sans regarder en arrière. Si tu peux revenir ici, nous pourrons être réunis pour toujours dans cette vie. » La jeune femme fait tout ce qui lui a été dit. Quand elle s'enfuit, emportant le « nouveau cœur », les huit enchanteurs se mettent à sa poursuite. Ils crient aux deux serviteurs du juge des enfers : « Arrêtez-la ». Mais ceux-ci répondent : « Elle nous a offert un sacrifice de sang. » Et ils la laissent passer. Les hommes armés répondent à leur tour : « Elle nous a donné de la viande et du gâteau ; » les deux béliers : « Elle nous a donné du gâteau ; » le vieillard de fer : « Elle m'a donné de l'eau-de-vie de riz. » La jeune femme arrive sans encombre à la maison et trouve son mari plein de vie.

Voyons maintenant ce qui, dans la fable de *Psyché*, se rapporte à *Firosette* et aux contes du même genre. Comme l'héroïne de plusieurs de ces contes, Psyché se voit imposer diverses tâches par la mère de son mari (dans *Firosette*, par la mère de son amant), furieuse contre elle. Elle est envoyée par celle-ci chez Proserpine, comme l'héroïne de plusieurs de nos contes est envoyée chez une sorcière qui doit la perdre. Enfin, toujours comme l'héroïne de plusieurs de nos contes, elle cède à sa curiosité en ouvrant une boîte qu'elle rapportait de ce périlleux voyage. Nous allons examiner successivement ces trois passages.

La première des tâches imposées par Vénus à Psyché, — nous l'avons vu dans l'analyse du récit latin donnée dans les remarques de notre n° 63, — est de trier en un jour un tas énorme de graines de toute sorte mêlées ensemble. Une fourmi prend pitié de la jeune femme et appelle à son secours toutes les fourmis du voisinage. — Ne traitant qu'incidemment de la fable de *Psyché*, nous n'avons pas à énumérer ici les nombreux contes européens de différents types où une tâche semblable est imposée au héros ou à l'héroïne. Nous nous bornerons à montrer, par quelques rapprochements avec des contes orientaux, que l'origine de cet épisode est indienne, comme celle de la première partie de *Psyché*, et que, dans le récit latin, la forme primitive est altérée.

Pour quiconque est un peu familier avec les contes populaires, le service rendu à Psyché par la fourmi a dû être précédé d'un service rendu à la fourmi par Psyché elle-même. Dans le conte populaire indien de *Tulisa et le roi des serpents*, résumé dans les remarques de notre n° 63, la Psyché indienne est aidée par un écureuil reconnaissant et ses compagnons, notamment quand la reine des serpents (la Vénus du conte indien) remet à Tulisa une jarre remplie de graines de toute sorte et lui ordonne d'en tirer la plus belle parure que jamais princesse ait portée. Les écureuils apportent à leur bienfaitrice de magnifiques pierreries. — On remarquera que la tâche imposée à Tulisa, tâche assez singulière, fait penser à celle du récit latin.

D'autres contes orientaux, provenant directement ou indirectement de l'Inde, achèveront, croyons-nous, de justifier notre conviction que cet épisode de *Psyché* se rattache au thème bien connu des *Animaux reconnaissants*.

Voici d'abord un conte des *Mille et une nuits* (t. XI, p. 216, de la traduction allemande dite de Breslau). — On sait que la plupart des contes du recueil arabe dérivent de source indienne. — Le prince de Sind se met en route pour aller conquérir la main d'une princesse qu'il aime sans l'avoir jamais vue. Il rencontre des animaux affamés, d'abord des sauterelles, puis des éléphants et autres grands animaux ; il leur donne à manger ; il régale ensuite magnifiquement des génies. Ces derniers lui indiquent le chemin qui conduit au pays de la princesse, et quand, arrivé au terme de son voyage, il doit accomplir des travaux d'où dépendent sa vie et son bonheur, il y est aidé par ceux qu'il a secourus. *Les sauterelles font le tri de diverses sortes de graines confondues en un monceau ;* les éléphants et autres grands animaux boivent l'eau d'un réservoir que le prince doit mettre à sec en une nuit ; les génies bâtissent pour lui, toujours en une nuit, un palais.

La collection publiée par miss M. Stokes, *Indian Fairy Tales* (Londres, 1880) contient un conte indien de Calcutta (n° 22), dont l'idée générale est la même que celle du conte des *Mille et une nuits*, mais qui est bien plus riche en épisodes et en général d'une couleur bien plus fraîche, bien plus primitive, si l'on peut parler ainsi. Là aussi un prince se montre bienfaisant à l'égard d'animaux ; ainsi il donne à des fourmis des gâteaux qu'il avait emportés pour les manger en voyage, et le roi des fourmis lui dit : « Vous avez été bon pour nous. Si jamais vous êtes dans la peine, pensez à moi, et nous viendrons auprès de vous. » Quand le prince demande la main de la princesse Labam, le roi, père de celle-ci, fait apporter quatre-vingts livres de graine de moutarde et dit au prince que s'il n'a pas pour le lendemain exprimé l'huile de toute cette graine, il mourra. Le prince se souvient du roi des fourmis ; aussitôt celui-ci arrive avec ses sujets, et les fourmis font la besogne.

Cette idée de services rendus à des animaux, d'animaux reconnaissants, est une idée tout indienne. Il y a là l'empreinte du bouddhisme. D'après l'enseignement bouddhique, l'animal et l'homme sont essentiellement identiques : dans la série indéfinie de transmigrations par laquelle, selon cette doctrine, passe tout être vivant, l'animal d'aujourd'hui sera l'homme de demain, et réciproquement. Aussi la charité des bouddhistes doit s'étendre à tout être vivant, et, dans la pratique, comme l'a fait remarquer M. Benfey, les animaux en profitent bien

plus que les hommes. Quant à la reconnaissance des animaux, le bouddhisme aime à la mettre en opposition avec l'ingratitude des hommes (voir l'introduction de M. Benfey au *Pantchatantra*, § 71).

En examinant l'épisode de *Psyché* qui nous occupe, on remarquera les paroles adressées par Vénus à Psyché quand elle trouve le travail achevé : « Ce n'est pas là ton œuvre, » dit-elle ; « c'est l'œuvre de celui à qui, pour son malheur et plus encore pour le tien, tu as osé plaire. » Faut-il voir dans ces paroles le souvenir à demi effacé d'une intervention de Cupidon en faveur de Psyché, intervention qui aurait disparu du récit d'Apulée? Dans ce cas, Cupidon aurait joué ici exactement le rôle de Firosette ou de Spiccatamunnu. Mais alors comment concilier l'intervention de Cupidon avec celle de la fourmi? On le pourrait, à la rigueur, et des contes indiens nous fournissent encore cette forme intermédiaire.

Dans un conte populaire indien, résumé dans les remarques de notre n° 32, *Chatte blanche*, un roi, qui veut du mal à un jeune homme nommé Toria, fait ensemencer de graine de moutarde une grande plaine, et, quand tout est mûr, il commande à Toria de récolter la graine et de l'amasser en un tas ; s'il ne l'a fait en un jour, il sera mis à mort. La fille du soleil, que Toria a épousée, *appelle ses colombes*, et en une heure la besogne est terminée. — De même (voir les mêmes remarques), dans un conte de la grande collection de Somadeva, remontant au XII[e] siècle de notre ère, le jeune prince Çringabhuya, qui veut épouser la fille du râkshasa (mauvais génie) Agniçikha, reçoit de celui-ci l'ordre de ramasser en un tas cent boisseaux de sésame qui viennent d'être semés. En un instant, Rûpaçikhâ, la fille du râkshasa, *fait venir d'innombrables fourmis*, et les graines sont vite ramassées. (Comparez, dans le conte du *Pentamerone* de Basile, le passage où Éclair et Tonnerre appelle, lui aussi, des fourmis.)

Nous dirons encore un mot de la troisième des tâches imposées à Psyché ; nous y retrouverons toujours le thème des *Animaux reconnaissants*. Vénus ordonne à Psyché de lui procurer une fiole de l'eau du Styx, qui est gardée par des dragons. L'aigle de Jupiter va chercher de cette eau pour l'épouse de son ami Cupidon. — Dans bon nombre de contes (voir les remarques de notre n° 3, *le Roi d'Angleterre et son Filleul*), des corbeaux vont chercher pour un jeune homme dont ils sont les obligés une fiole d'*eau de la mort* et une fiole d'eau de la vie.

Venons à l'envoi de Psyché aux enfers, chez Proserpine. Ici nous rentrons de plain-pied dans notre conte lorrain. Vénus donne une boîte à Psyché et lui ordonne d'aller aux enfers demander à Proserpine un peu de sa beauté. On a vu dans l'analyse donnée par nous dans les remarques de notre n° 63 que c'est une tour, — idée fort étrange, — qui donne à Psyché les conseils que Firosette ou le personnage correspondant des autres contes de ce type donne à sa bien-aimée envoyée chez la sœur de la sorcière ou de l'ogresse. Parmi ces conseils il en est un qu'il faut noter. « Aussitôt entrée, » dit la tour, « tu iras droit à Proserpine qui te recevra avec bienveillance et t'engagera même à t'asseoir sur un siège moelleux et à partager un excellent repas. Mais toi, assieds-toi à terre, et mange un pain grossier que tu demanderas. » Psyché suit ces conseils. — Dans un conte suédois (Cavallius, n° 14 B de la traduction allemande), cité plus haut, où le héros est envoyé par une ondine chez une sorcière, sœur de celle-ci, sous prétexte d'en

rapporter des cadeaux de noce, il s'abstient, d'après les recommandations de sa fiancée, de s'asseoir sur diverses chaises qui lui sont offertes; car, si l'on s'assied sur telle ou telle chaise, on est exposé à tel ou tel danger. Il a soin également de ne rien manger chez la sorcière.

Il convient d'ajouter que, dans le conte indien de Somadeva dont nous avons cité un passage, le prince est envoyé par le râkshasa Agniçikha, qui veut le perdre, chez un autre râkshasa, son frère, pour lui annoncer qu'il va épouser la fille d'Agniçikha. Sa fiancée lui donne un cheval très rapide et divers objets magiques, et elle lui dit de s'enfuir à toute bride une fois son invitation faite. Suit l'épisode de la poursuite et des objets magiques que l'on jette derrière soi (Voir les remarques de notre n° 12, *le Prince et son cheval*).

Il ne nous reste plus qu'à examiner rapidement le dernier trait de la fable de *Psyché* dont nous avons à parler. Sortie des enfers, Psyché, cédant à une téméraire curiosité, ouvre la boîte que lui a remise Proserpine. Aussitôt un sommeil magique se répand dans tous ses membres. Cupidon accourt, fait rentrer ce lourd sommeil au fond de la boîte et éveille Psyché, qui se hâte de porter à Vénus le présent de Proserpine. On se rappelle le passage tout à fait similaire de plusieurs des contes résumés plus haut.

Dans notre conte lorrain ce passage est remplacé par l'envoi d'une lettre de la fée à sa sœur et le don par celle-ci à la jeune fille aimée de Firosette d'une ceinture qui la fera périr. Ce trait se retrouve dans un conte de M^me^ d'Aulnoy, le *Pigeon et la Colombe*, où une reine, qui veut faire épouser à son fils certaine princesse, envoie chez une fée la jeune fille aimée du prince, et lui dit de rapporter la « ceinture d'amitié », espérant qu'elle mettra cette ceinture et qu'elle sera consumée.

On a remarqué que, dans les contes du genre de *Firosette*, les tâches imposées à la jeune fille sont différentes de la tâche unique du conte lorrain : vider un puits avec un crible. Dans un conte allemand de la Lusace (Grimm, n° 186), une marâtre ordonne à sa belle-fille de vider en une journée un étang avec une cuiller percée. C'est une mystérieuse vieille qui exécute cette tâche; elle touche l'étang, et toute l'eau s'évapore. — Nous avons cité tout à l'heure un conte arabe où un prince doit, lui aussi, mettre à sec en une nuit un réservoir; mais, dans le conte oriental, ce sont des animaux reconnaissants qui boivent toute l'eau. C'est là, à notre avis, la forme primitive.

Notre conte est du petit nombre de ceux où la scène est placée dans le pays même où ils se racontent.

LXVI.

LA BIQUE ET SES PETITS.

Il était une fois une bique qui avait huit biquets. Elle leur dit un jour : « Nous n'avons plus ni pain, ni farine ; il faut que j'aille au moulin faire moudre mon grain. Faites bonne garde, car le loup viendra peut-être pour vous manger. — Oui, oui, » répondirent les enfants, « nous tien-

drons la porte bien close. — A mon retour, » dit la bique, « je vous montrerai ma patte blanche, afin que vous reconnaissiez que c'est moi. »

Le loup, qui écoutait à la porte, courut tremper sa patte dans de la chaux, puis il revint auprès de la cabane et dit : « Ouvrez-moi la porte, mes petits bouquignons, ouvrez-moi la porte. — Ce n'est pas maman, » dirent les enfants, « c'est le loup. » Et, comme le loup demandait toujours à entrer, ils lui dirent : « Montrez-nous patte blanche. » Le loup montra sa patte blanche et la porte s'ouvrit. A la vue du loup, les pauvres petits se cachèrent comme ils purent ; mais il en attrapa deux et les mangea. Le loup parti, les enfants qui restaient refermèrent la porte.

Bientôt après, la bique revint. « Ouvrez-moi la porte, mes petits bouquignons, ouvrez-moi la porte. — Montrez-nous d'abord patte blanche. » La mère montra sa patte, et les enfants lui ouvrirent. « Eh bien ! » leur dit-elle, « avez-vous ouvert la porte au loup ? — Oui, » répondirent-ils, « et il a mangé Pierrot et Claudot. »

La bique aurait bien voulu ne plus laisser les enfants seuls au logis, mais il lui fallait retourner au moulin pour y prendre sa farine. « Surtout, » leur dit-elle, « gardez-vous bien d'ouvrir au loup. »

Le loup, qui rôdait aux environs, s'enveloppa la patte d'une coiffe blanche, et dit : « Ouvrez-moi la porte, mes petits bouquignons, ouvrez-moi la porte. — Montrez-nous patte blanche. » Le loup montra sa patte : on ouvrit ; alors il sauta sur les biquets et en mangea trois.

La bique, à son retour, fut bien désolée, et, comme elle était obligée de sortir une troisième fois, elle fit mille recommandations à ses enfants. Mais le loup leur montra encore patte blanche, les biquets ouvrirent, et il les mangea jusqu'au dernier.

Quand la bique revint, plus de biquets ! La voisine accourut à ses cris et chercha à la consoler. « Restez un peu avec moi, » lui dit la bique. « J'ai de la farine, je vais mettre du lait plein le chaudron, et nous ferons des gaillées [1]. »

Tandis qu'elles étaient ainsi occupées, elles entendirent le loup qui criait du dehors : « Ouvrez, commère la bique. — Non, compère le loup. Vous avez mangé mes enfants. — Ouvrez, commère la bique. — Non, non, compère le loup. — Eh bien, je monte sur le toit et je descends par la cheminée. »

Pendant que le loup grimpait, la bique se hâta de jeter une brassée de menu bois sous le chaudron et d'attiser le feu. Le loup, s'étant engagé dans la cheminée, tomba dans le chaudron, et fut si bien échaudé qu'il en mourut.

---

1. Mets du pays, fait de pâte cuite dans du lait.

Dans une variante de ce conte, également recueillie à Montiers-sur-Saulx, il n'y a que deux biquets, Frérot et Sœurette. Compère le loup, rencontrant la bique, lui demande si elle ira le lendemain à la foire pour acheter des pommes. Pendant l'absence de la bique, le loup frappe à la porte en disant :

« Ouvrez-moi la porte, mes petits biquignons,
J'ai du laiton plein mes tetons,
Et plein mes cornes de broussaillons. »

Mais les biquets lui disent de montrer la patte et n'ouvrent pas. Le lendemain la bique va ramasser des poires, et le loup revient : il a trempé sa patte noire dans la farine. Les biquets ouvrent ; il mange Frérot. Quand la bique rentre au logis, Sœurette lui dit : « Maman, le loup est venu ; il a mangé Frérot, et moi je me suis cachée dans un sabot. » — La fin est à peu près celle de notre texte, si ce n'est que le loup a été invité par la bique à venir manger des *grimées* (mélange de farine et d'œufs, cuit dans du lait). Quand le loup frappe, la bique lui dit qu'elle est occupée à passer de la farine et qu'il descende par la cheminée.

Comparez dans les Fables de La Fontaine *Le Loup, la Chèvre et le Chevreau*. Les deux récits recueillis à Montiers sont tout à fait indépendants de cette fable ; ils se rapprochent beaucoup plus de divers récits étrangers qui sont, comme eux, de simples contes où l'on fait figurer des animaux au lieu d'hommes, sans intention de moraliser.

Citons d'abord le conte allemand n° 5 de la collection Grimm. Le loup, après plusieurs tentatives infructueuses pour entrer dans la maison des chevreaux, s'en va chez le meunier et le force à lui blanchir la patte avec de la farine ; il se fait ainsi ouvrir par les chevreaux. Il les avale si goulument qu'ils descendent dans son ventre tout vivants. La bique n'a qu'à découdre le loup, pendant qu'il dort, pour ravoir ses petits ; elle met à leur place de grosses pierres, puis elle recoud le ventre du loup, qui, en voulant boire à une fontaine, est entraîné par le poids des pierres et se noie.

Dans un conte catalan (*Rondallayre*, III, p. 134), nous allons trouver quelques traits se rapprochant davantage de notre conte lorrain. Une chèvre s'en va en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle pour se faire guérir les jambes, sur lesquelles est tombée une pierre. Elle fait des fromages et les laisse à ses petits. En partant, elle leur recommande de n'ouvrir à personne si on ne leur dit :

« Obriu, obriu, cabretas,
Porto llet á las mamelletas,
Porto brots á las banyetas, » etc.

« Ouvrez, ouvrez, chevreaux ; j'apporte du lait dans mes mamelles, j'apporte des ramilles sur mes cornes, etc. » (C'est tout à fait, comme on voit, le même mot de passe, les mêmes petites rimes que dans la variante de Montiers).

Le renard, qui avait tout entendu, imite la voix de la chèvre. La porte s'ouvre, les biquets effrayés se cachent, et le renard prend les fromages. Un loup, le voyant les manger, le force à lui dire où il les a pris, et le renard lui enseigne ce qu'il faut dire pour se faire ouvrir. Le loup va frapper à la porte

des chevreaux ; mais ceux-ci reconnaissent bien que ce n'est pas leur mère. Quand la chèvre est de retour, elle leur dit que désormais à quiconque voudra entrer il faudra faire montrer la patte. Pendant l'absence de la chèvre, le loup revient, et, comme on lui demande de montrer la patte, il s'en va la tremper dans de la chaux. Alors la porte s'ouvre, et le loup mange les fromages. Le lendemain, quand le loup frappe de nouveau à la porte, la chèvre lui fait ouvrir ; mais, tout à l'entrée, elle avait mis un chaudron plein d'eau bouillante. Le loup y tombe et s'y échaude. — Le conte se poursuit par le récit des mauvais tours joués par le renard au loup et par la fin tragique du loup, qui, très maltraité dans ses aventures, est tué à coups de cornes par la chèvre et les chevreaux.

Dans un conte russe (A. de Gubernatis, *Zoological Mythology*, I, p. 406), le loup, voyant que sa voix le trahit, va chez le forgeron et se fait faire une voix semblable à celle de la chèvre (*sic*)[1]. De cette façon il trompe les chevreaux et les mange tous, à l'exception du plus petit, qui s'est caché sous le poêle. La chèvre se promet de se venger : elle invite à dîner son ami le renard ainsi que le loup. Après le dîner, elle engage ses hôtes à sauter, pour se divertir, par dessus un trou qui s'ouvre dans le plancher. La chèvre saute la première, puis le renard, puis enfin le loup, qui tombe dans le trou, rempli de cendres chaudes, et s'y brûle si bien qu'il en meurt. — Dans un second conte russe (*ibid.*, p. 407), c'est dans la forêt que la chèvre défie le loup de sauter par dessus un trou dans lequel des ouvriers avaient fait du feu. Le loup y tombe et le feu fait crever son ventre, d'où les chevreaux sortent, encore vivants, comme dans le conte allemand.

Citons encore un conte grec moderne d'Épire (Hahn, n° 85, dernière partie), où le loup contrefait la voix du renard pour tromper un poulain que le renard élève dans sa maison et se faire ouvrir la porte. (Le loup va d'abord chez un forgeron, — comme dans le conte russe, — pour qu'il lui fasse la langue bien fine ; mais la langue ne fait que grossir. Alors le forgeron lui dit de l'aller mettre dans une fourmilière et de l'y laisser jusqu'à ce que les fourmis l'aient rendue toute fine. Le loup suit ce conseil, et c'est ainsi qu'il peut contrefaire la petite voix du renard). Pour venger la mort de son poulain, le renard invite le loup à dîner, et, quand celui-ci est appesanti par la bonne chère, le renard le défie de sauter par dessus un grand chaudron rempli d'eau bouillante. Le loup accepte le défi, mais le renard le pousse ; il tombe dans le chaudron, où il périt.

Comparez un conte serbe (Vouk, n° 50 de la traduction allemande), dans lequel les personnages sont les mêmes. Ici le renard défie le loup de sauter par dessus un pieu aiguisé, et le loup s'y embroche.

Dans un conte de la Bretagne non bretonnante (P. Sébillot, *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, 1881, p. 242), le dénouement est le même que dans le conte grec, abstraction faite d'une altération. Le loup dit à la chèvre de faire chauffer une

1. Dans un autre conte russe (Ralston, *Russian Folk-tales*, p. 165), un petit garçon, nommé Ivachko, est parti dans un canot pour pêcher. Une sorcière entend la mère de l'enfant l'appeler du rivage pour le faire revenir. La sorcière répète ensuite les mêmes paroles, mais sa voix est rude, et Ivachko ne s'y laisse pas prendre. Alors la sorcière va chez un forgeron et lui dit : « Forgeron, forgeron, fais-moi une belle petite voix comme celle de la mère d'Ivachko, sinon je te mange. » Le forgeron lui forge une petite voix, et elle trompe ainsi Ivachko.

bassine d'eau : ils s'amuseront à sauter par dessus. La chèvre saute la première et ne tombe pas dans l'eau. Quant au loup, il prend mal son élan et tombe dans la bassine, où il s'échaude. — Le commencement de ce conte, où le loup ne peut entrer dans la cabane de la chèvre, la farine qu'il a mise sur sa patte étant en partie tombée, se rapproche de notre variante de Montiers et du conte catalan pour les petites rimes que dit la chèvre. Voici ces rimes :

« Ouvrez la porte, mes petits bichets,
J'ai du lait-lait dans mes tétés,
Du brou-brou (du lierre) dans mes caunés (cornes),
Débarrez, mes petits, petits. »

Il existe en Écosse une version de ce conte, mais elle n'est qu'indiquée en quelques mots dans la collection Campbell (t. III, p. 93). Le renard se déguise en chèvre et, après diverses tentatives, finit par entrer dans la maison de la chèvre et par manger les chevreaux. La chèvre s'en va chez le renard qui est en train de dîner. Après avoir englouti toute une chaudronnée de nourriture, le renard dit à la chèvre de lui gratter la panse. La chèvre la lui fend, et les chevreaux sortent du ventre du renard.

Dans un conte italien du Bolonais (Carolina Coronedi-Berti. *Novelline popolari bolognesi*, nº 21, dans la revue *il Propugnatore,* t. IX, p. 879), il est recommandé à des petits renards par leur mère de n'ouvrir que quand elle leur dira : « Montrez la petite patte. » Les petits disent au loup : « Non, ce n'est pas maman. Elle a dit de n'ouvrir que quand on dirait : Montrez la petite patte. » Le loup revient une autre fois, et il dit en faisant une petite voix : « Montrez la petite patte. » Les petits renards ouvrent la porte, et le loup les croque tous. Le renard se venge du loup en le faisant un jour descendre dans un puits au bout d'une corde et en l'y laissant périr.

Dans un conte espagnol (Fernan Caballero. *Cuentos... populares é infantiles*, éd. de Leipzig, p. 50), le *Carlanco* (sorte de loup-garou) contrefait, lui aussi, la voix de la chèvre et répète le mot de passe qu'il lui a entendu dire. Il entre ainsi dans la maison de la chèvre, mais les petits se réfugient au grenier et tirent l'échelle derrière eux. Quand la mère revient, ils lui crient que le *Carlanco* est dans la maison. Alors la chèvre va chercher une guêpe à qui elle a eu occasion de sauver la vie. La guêpe, lui rendant service pour service, entre par le trou de la serrure dans le logis de la chèvre et pique si bien le *Carlanco* qu'elle le force à déguerpir.

La fin de notre conte de Montiers se retrouve à peu près dans un conte du pays messin (Eugène Rolland. *Faune populaire de la France. Les Mammifères sauvages*, 1877, p. 134). Le loup, profitant de l'absence de la chèvre, a croqué les chevreaux. A quelques jours de là, la chèvre rencontre le loup et lui dit : « Bonjour, loup, tu as bien travaillé ; aussi je veux t'inviter à dîner pour demain. » Le loup accepte. Quand il arrive, la chèvre lui dit qu'elle est occupée à faire la pâte et ne peut ouvrir. Il n'a qu'à monter sur le toit et à passer par la cheminée. Le loup le fait et il tombe dans une chaudière pleine d'eau bouillante. « Ah ! » crie-t-il, « commère la chèvre, je ne mangerai plus tes petits. » Et la chèvre le laisse partir.

Même fin encore dans un conte italien du Mantouan (I. Visentini. *Fiabe Man-*

tovane, nº 31), que nous aurons occasion de rapprocher d'un autre de nos contes lorrains. Une jeune fille, nommée Marietta, qui a eu des affaires avec un loup et l'a plusieurs fois berné, entend un soir un bruit dans le tuyau de sa cheminée. Pensant que c'est le loup, elle prend un chaudron, le remplit d'eau et le met sur le feu. Le loup descend tout doucement et, au moment où il croit sauter sur Marietta, il tombe dans l'eau bouillante et y périt.

M. Eug. Rolland, dans sa *Faune populaire* citée plus haut, donne, d'après des images imprimées à Epinal,— images bien connues, du reste,— une variante de ce conte (p. 132 et suiv.). Là, comme dans plusieurs des contes précédents, le loup trempe sa patte dans la farine ; mais, quand il veut montrer patte blanche aux biquets, il s'aperçoit que toute la farine est tombée en chemin. Le renard conseille au loup de se déguiser en pèlerin et d'aller demander aux biquets l'hospitalité. Le loup suit ce conseil ; mais commère la chèvre l'a reconnu à travers une fente. Elle lui dit que la porte est barricadée et l'engage à passer par la cheminée : on lui mettra une échelle pour descendre. Le loup se hâte de monter sur le toit et entre dans la cheminée ; mais la chèvre a fait un grand feu, dont la fumée suffoque le loup. Il tombe dans le brasier et y est grillé comme un boudin.

LXVII.

JEAN SANS PEUR.

Il était une fois un jeune garçon, appelé Jean, qui de sa vie n'avait eu peur. Ses parents voulaient le marier, mais il déclara que, tant qu'il n'aurait pas eu peur, il ne se marierait pas. Ses parents s'adressèrent alors à son oncle, qui était curé d'un village des environs, le priant d'imaginer quelque moyen pour effrayer leur fils. Le curé se chargea de l'affaire et écrivit à Jean de venir passer chez lui la quinzaine de Noël.

Jean partit donc et fut très bien accueilli par son oncle. Le lendemain de son arrivée, le curé lui dit d'aller au clocher sonner le premier coup de la messe. « Volontiers, » répondit Jean. En ouvrant la porte de la sacristie, il se trouva en face de six hommes armés de lances. « Eh ! vous autres ! », dit-il, « que faites-vous là ? Vous montez la garde de bon matin. » Personne ne répondit, car c'étaient des mannequins. Alors Jean leur donna un coup qui les renversa tous par terre. Puis il passa dans une autre salle qu'il fallait traverser pour arriver au clocher ; il y trouva six hommes assis à une table où il y avait sept couverts. « Bonjour, messieurs, » dit-il en entrant, « bon appétit. » Et comme il ne recevait pas de réponse : « On n'est guère poli, » dit-il, « dans ce pays-ci. » Il prit place à table et mangea tout ce qui était servi. L'oncle, qui regardait par le trou de la serrure, riait de voir son neveu s'en tirer si bien.

Jean se mit ensuite à grimper l'escalier du clocher. A moitié de la montée, il se rencontra nez à nez avec plusieurs hommes armés de grands sabres. Il leur dit : « Vous vous êtes levés bien matin pour monter la garde. » Voyant qu'ils ne répondaient pas, il leur fit dégringoler l'escalier, et ils tombèrent sur le dos du curé, qui suivait son neveu à distance. Arrivé au haut du clocher, Jean vit deux hommes qui tenaient la corde. « Voulez-vous sonner, » leur dit-il, « ou aimez-vous mieux que je sonne moi-même ? » Mais ces hommes étaient muets comme les autres. Ce que voyant, Jean les jeta du haut en bas du clocher. Après avoir sonné le premier coup de la messe, il redescendit et trouva son oncle étendu tout de son long au pied de l'escalier. Il s'empressa de relever le pauvre homme, qui lui dit : « Eh bien ! mon neveu, as-tu eu peur ? — Mon oncle, » dit Jean, « vous avez eu plus peur que moi. — Jean, » lui dit alors le curé, « tu ne peux plus rester ici. Tiens, prends cette étole et cette baguette. Par le moyen de l'étole, tu seras visible et invisible à ta volonté ; et tout ce que tu frapperas avec ta baguette sera bien frappé. »

Jean dit donc adieu à son oncle et se mit en route, marchant par la pluie, le vent et la neige. La nuit le surprit dans une grande forêt. Après avoir erré quelque temps à l'aventure, il aperçut au loin une lueur et, se dirigeant de ce côté, il arriva devant une chaumière qui était à quelque distance de l'endroit où paraissait cette lueur. Il frappa et fut très bien reçu par une femme et sa fille qui demeuraient dans la chaumière. Jean leur demanda ce que c'était que la lueur qu'il avait aperçue. « Cette lueur, » répondirent-elles, « sort d'un château où l'esprit malin vient toutes les nuits, à minuit. » Elles ajoutèrent que le château leur appartenait, car elles étaient princesses, mais qu'elles n'osaient plus l'habiter par crainte du diable. « Donnez-moi un jeu de cartes, » leur dit Jean, « et j'irai dans ce château. — Ah ! » s'écria la princesse, « n'allez pas hasarder votre vie pour moi ! » Mais Jean n'en voulut pas démordre ; il se fit donner un jeu de cartes et partit.

Entré dans le château, il alluma un bon feu et s'assit au coin de la cheminée. A peine y était-il installé qu'il vit tomber par la cheminée des bras, des jambes, des têtes de mort. Il les ramassa et s'en fit un jeu de quilles. Enfin le diable lui-même descendit et dit au jeune garçon : « Que fais-tu ici ? — Cela ne te regarde pas, » répondit Jean. « J'ai autant le droit d'être ici que toi. » Le diable s'assit au coin de la cheminée, en face de Jean, et resta quelque temps à le regarder sans mot dire. Voyant que le jeune garçon ne s'effrayait pas : « Veux-tu jouer aux cartes avec moi? » lui dit-il. — « Volontiers, » répondit Jean. — « Si l'un de nous laisse tomber une carte, » dit le diable, « il faudra qu'il la ramasse. — C'est convenu, » dit l'autre, et ils se mirent à jouer.

Au milieu d'une partie, le diable laissa tomber une de ses cartes et dit à Jean de la ramasser. « Non, » dit Jean. « Il a été convenu que celui qui laisserait tomber une carte la ramasserait lui-même. » Le diable n'eut rien à répondre et, au moment où il se baissait pour ramasser sa carte, Jean prit sa baguette et lui en donna fort et dru sur les épaules. Le diable criait comme un aveugle, mais les coups pleuvaient toujours.

Quand il fut bien rossé, Jean lui dit : « Si tu en as assez, renonce par écrit à ce château. » Le diable s'empressa de faire un écrit qu'il signa. Il se croyait déjà libre ; mais Jean, qui se méfiait, prit le billet et le jeta dans le feu, où il flamba. « Comment ! » dit le diable, « voilà le cas que tu fais de ma signature ! — Ton billet ne valait rien, » dit Jean, et il recommença de plus belle à battre le diable, qui criait comme un diable qu'il était. Le billet fut refait, et, cette fois, en bonne forme.

Alors Jean fit dans la fenêtre avec sa baguette un petit trou, comme un trou de souris, et dit au diable : « C'est par là que tu vas déloger. » L'autre prétendit d'abord que c'était impossible, puis il demanda au jeune garçon de le pousser par les pieds. Jean le poussa donc ; mais le diable lui donna un grand coup de pied dans la figure et s'enfuit.

Resté seul, Jean, qui était fatigué, avisa dans la chambre un beau lit garni de perles, de rubis, d'émeraudes et de diamants ; il s'y coucha et s'endormit profondément.

Cependant la princesse et une petite négresse, sa servante, étaient venues aux écoutes dans la cour du château ; elles avaient entendu de loin le bruit de la dispute et croyaient que Jean était mort. Le matin, la petite négresse entra dans le château pour voir ce qu'il était devenu. « Monsieur Jean, » dit-elle, « où êtes-vous ? » Jean s'éveilla en sursaut, et, apercevant la négresse, il crut que c'était encore le diable ; il lui tira un coup de fusil et la tua. La princesse, bien affligée de la mort de sa servante, entra à son tour et appela Jean. « Ah ! c'est vous, ma princesse, » dit-il. « Qu'avez-vous donc à pleurer ? — Hélas ! » dit la princesse, « vous venez de tuer ma servante. — Excusez-moi, » répondit Jean, « j'ai cru voir encore le diable. »

La princesse remercia Jean d'avoir délivré son château et lui offrit sa main en récompense. Jean refusa. « Tant que je n'aurai pas eu peur, » dit-il, « je ne me marierai pas. Ne pensez plus à moi. Si je reviens ici, ce ne sera pas de sitôt : ce sera peut-être dans un an ou dix-huit mois, peut-être jamais. Je ne veux pas vous empêcher d'épouser quelqu'un de votre rang. » Il ne voulut accepter de la princesse qu'un mouchoir de soie en souvenir d'elle, et il se remit en route. Il acheta un cheval de trente-trois sous et trois liards, et arriva dans cet équipage à Paris, à l'hôtel des princes. Les princes qui se trouvaient là ne voulaient pas admettre à leur table un semblable aventurier ; mais l'hôtesse, qui aimait

autant son argent que celui des autres, refusa de le mettre à la porte.

On ne s'entretenait en ce moment à l'hôtel que de la fille du roi, qui devait être dévorée le lendemain par l'esprit malin. Jean recommanda qu'on l'éveillât de bonne heure. Aussitôt levé, il fit un bon déjeuner et sortit de l'hôtel. Les rues étaient pleines de gens qui se rendaient à l'église, où l'on devait chanter le *Libera* pour la princesse, comme si elle eût été déjà morte. Dans la rue Montmartre un grand échafaud était dressé, et la princesse était déjà sur cet échafaud. Jean y monta et dit à la princesse, en lui remettant un papier : « Ma princesse, prenez cette lettre. Quand le diable s'avancera pour vous saisir, présentez-la lui comme venant du roi votre père. Je me charge du reste. »

Cela dit, il mit son étole, et, devenu invisible, il attendit le diable, qui ne tarda pas à arriver en criant : « Ah ! la bonne petite fille que je vais manger ! Comme elle est jeune et tendre ! » La princesse, toute tremblante, lui présenta le papier. Pendant qu'il s'arrêtait à le considérer, Jean reconnut que c'était ce même diable qu'il avait chassé du château et tomba sur lui à coups de baguette. Le diable, furieux, aurait bien voulu se jeter sur celui qui le maltraitait ainsi ; mais il ne voyait personne ; il poussait des hurlements épouvantables, si bien que les gens qui étaient au pied de l'échafaud, croyant entendre les cris de la princesse, étaient remplis d'horreur.

Jean força le diable à descendre, et, l'ayant attaché à un tronc d'arbre qui se trouvait à côté de l'échafaud, il lui fit faire un écrit par lequel il renonçait à la princesse. Voulant s'assurer que le billet était bon, — car il avait ses raisons de se méfier, — il donna sa baguette à la princesse, et lui recommanda de toujours frapper jusqu'à ce qu'il fût de retour. Il entra dans la boutique d'un forgeron et jeta le billet dans le feu de la forge ; le billet brûla aussitôt. Quand il revint près du diable, celui-ci n'était plus retenu à l'arbre que par une de ses griffes. Jean le rattacha plus solidement, lui fit écrire un autre billet et dit à la princesse de bien tenir le diable pendant que lui-même irait faire l'épreuve du billet, et de ne pas épargner les coups de baguette. Cette fois le billet, jeté dans le feu, ne brûla pas. A son retour, Jean dit au diable : « Maintenant tu vas entrer dans ce sac à avoine. » Aussitôt le diable s'y blottit, sans souffler mot.

La princesse remercia Jean de l'avoir délivrée. Elle lui fit présent d'un mouchoir de soie sur lequel étaient son portrait et ceux de son père et de sa mère, des princes ses frères et des princesses ses sœurs, et elle lui dit qu'elle l'épouserait, s'il le voulait. « Non, » dit Jean. « Tant que je n'aurai pas eu peur, je ne me marierai pas. Adieu, ma princesse. Peut-être, dans un an ou dix-huit mois, repasserai-je par ici. » Il chargea sur ses épaules le sac où il avait enfermé le diable et alla le jeter dans la Seine ; après quoi, il quitta Paris.

Un an se passa. Jean se dit un beau matin : « Il est temps de retourner à Paris. » Il se mit en route et, arrivé à Paris, il descendit encore à l'hôtel des princes, où il vit les apprêts d'un grand festin. Toute la ville était en liesse. « Que veulent dire ces réjouissances? » demanda-t-il à un jeune homme qu'il trouva dans la salle à manger. Celui-ci lui répondit: « Il y a un an, à pareil jour, on préparait les funérailles de la princesse, et aujourd'hui on va célébrer ses noces avec celui qui l'a délivrée. — Et qui donc l'a délivrée? » demanda Jean. — « C'est moi, » répondit le jeune homme. « Je l'ai délivrée de l'esprit malin. Et, pour preuve, voilà le mouchoir qu'elle m'a donné. » (Il s'était fait faire un mouchoir tout semblable à celui que la princesse avait donné à Jean.) — « S'il en est ainsi, » dit Jean, « tant mieux pour vous. »

Cependant, le roi conduisait sa fille à l'église, où, au lieu du *Libera*, on devait chanter le *Te Deum*. Jean, vêtu de sa blouse, alla se mettre sur le passage du cortège. La princesse l'aperçut et dit au roi: « Mon père, voilà celui qui m'a délivrée. » Aussitôt le roi donna ordre au cortège de reprendre le chemin du château, au grand étonnement de la foule, qui se demandait si le roi ne perdait pas la tête. Jean, appelé devant le roi, lui raconta comment les choses s'étaient passées et lui montra le mouchoir dont la princesse lui avait fait présent. Le roi voulait faire mettre à mort le jeune homme qui l'avait trompé ; mais Jean demanda qu'on ne lui fît pas de mal, et il s'employa même pour le marier avec une dame d'honneur de la princesse. Quant à lui, il dit que, tant qu'il n'aurait pas eu peur, il ne voulait pas se marier.

Le roi déclara qu'il voulait à toute force qu'on fît peur à Jean ; mais personne n'en savait le moyen. Enfin le premier ministre [1] dit qu'il fallait rassembler tous les moineaux de Paris et les enfermer dans un pâté : on présenterait le pâté à Jean en le priant de l'ouvrir. Ainsi fut fait. Quand on fut à table, on présenta le pâté, d'abord au roi, puis à tous les invités ; mais chacun s'excusa, disant que c'était à Jean de l'ouvrir. Jean refusa d'abord. On insista. Il céda enfin et enleva le couvercle du pâté ; aussitôt un moineau lui sauta à la figure. Jean tressaillit. « Ah ! » dit le roi, « vous avez eu peur ! » Jean ne voulait pas en convenir ; mais tous les convives lui dirent que certainement il avait eu peur, et qu'il n'avait plus de raisons pour refuser de se marier. Finalement Jean consentit à épouser la princesse, et les noces se firent en grande cérémonie.

Nous ne connaissons qu'un petit nombre de contes où se trouvent réunies les différentes parties qui composent notre conte lorrain.

1. La personne dont nous tenons ce conte disait : « le grand-vizir, le premier ministre. »

Nous citerons d'abord un conte de la Flandre française, recueilli par M. Ch. Deulin et intitulé *Culotte-Verte, l'Homme-sans-Peur*. Gilles, surnommé Culotte-Verte, se donne lui-même le nom de l'Homme-sans-Peur. Il fait enrager tout le monde ; il dédaigne surtout les femmes et dit souvent qu'il ne se mariera que lorsqu'il aura eu peur. Son frère, un soir, veut le mettre à l'épreuve. Il dit à leur mère d'envoyer Culotte-Verte chercher une cruche d'eau à une fontaine, près du cimetière. Culotte-Verte part et rencontre en chemin un fantôme blanc, qui ne veut pas se ranger sur son passage ; il lui casse sa cruche sur la tête. Il reconnaît alors son frère, et, croyant l'avoir tué, il passe en Belgique, où il fait le métier de colporteur ; mais il est possédé de la passion du jeu et il ne fait pas de bonnes affaires. Un jour, dans un village, il n'a pas d'argent pour se loger à l'auberge. On lui dit qu'il ne trouvera de place que dans un certain château, abandonné à cause des revenants. On donne à Culotte-Verte un bâton de bois d'aubépine, qu'il casse comme une allumette. Un bâton de bois de chêne a le même sort. Le forgeron forge une barre de fer grosse comme le petit doigt, puis une autre, grosse comme le pouce ; elles sont brisées aussi. Culotte-Verte se décide, faute de mieux, à en accepter une troisième, grosse comme le poignet d'un enfant de trois ans. Puis il se fait donner du bois, de la chandelle, de la bière et tout ce qu'il faut pour faire des crêpes, ainsi qu'un jeu de cartes et du tabac. Arrivé au château, il allume du feu et se met à faire ses crêpes. A minuit, une voix qui paraît venir du haut de la cheminée dit : « Tomberai-je ? ne tomberai-je pas ? » Il tombe une jambe. Culotte-Verte la jette dans un coin. Puis il tombe une autre jambe ; puis un bras ; puis encore un autre ; puis le tronc d'un homme, enfin la tête. Culotte-Verte dit que cela lui fera un jeu de quilles. Mais les membres se rejoignent. Le revenant joue aux cartes avec Culotte-Verte et le conduit ensuite dans les souterrains du château, où il lui montre, sous une grande pierre, trois pots remplis de florins d'or. Il lui apprend qu'il a volé jadis une partie de cet or au comte de Hainaut, et que son âme est condamnée à hanter le château jusqu'à restitution. Il dit à Culotte-Verte de porter au comte deux des pots et de garder le troisième. Culotte-Verte s'en va à Mons, résidence du comte ; il trouve la ville dans la consternation. Il y a près de là un dragon auquel il faut livrer tous les ans une jeune fille. Le sort est tombé sur la fille du comte. Celui-ci a promis la princesse en mariage à celui qui tuerait le dragon. Culotte-Verte veut tenter l'aventure, bien qu'il ne veuille pas se marier avant d'avoir eu peur. Il abat d'abord une aile au dragon avec sa barre de fer, puis l'autre aile, puis la queue et enfin la tête. Il laisse la jeune fille s'en retourner seule. Elle s'égare et rencontre un *carbonnier* (un mineur). Cet homme lui fait jurer de dire au comte que c'est lui qui a tué le dragon, la menaçant, si elle refuse, de la jeter dans un four à coke. Tout le monde au château se réjouit, excepté la fille du comte. Arrive Culotte-Verte, qui apporte au comte les deux pots d'or et déclare que c'est lui et non le carbonnier qui a délivré la jeune fille. Le comte dit que le sort des armes en décidera. Au bout d'un instant de combat, Culotte-Verte tue le carbonnier ; mais il refuse d'épouser la jeune fille, puisqu'il n'a pas encore eu peur. Le comte fait en vain tirer l'artillerie pour l'effrayer. Alors la jeune fille fait apporter un pâté et prie Culotte-Verte de l'ouvrir. A peine a-t-il

soulevé le couvercle, que le canari de la jeune fille lui saute à la figure. Il fait un léger mouvement d'effroi. Alors il épouse la fille du comte[1].

Un conte de la Bretagne non bretonnante (P. Sébillot. *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, n° 11), tout en ressemblant moins à notre conte que le conte flamand, présente certains traits se rapprochant davantage du conte lorrain. Entre autres aventures, Jean sans Peur passe la nuit dans une chapelle abandonnée où se trouvent trois pendus. Jean les malmène fort parce qu'en s'entrechoquant ils l'empêchent de dormir. L'un des pendus le prie de ne pas le frapper et lui indique la place où sont cachés les trésors de l'église que lui et ses compagnons ont volés, lui demandant de les restituer au prêtre. Jean fait la commission. Le prêtre lui offre de l'argent, mais Jean le prie de lui donner seulement son étole, pour qu'il puisse repousser les embûches du démon et détruire les enchantements (on se rappelle l'étole du conte lorrain). — Vient ensuite la nuit passée dans le château hanté par des lutins. Jean fait une partie de cartes avec trois diables. Le plus jeune laisse tomber une carte et dit à Jean de la ramasser (encore un trait de notre conte). Jean refuse. Pendant que le diable se baisse pour ramasser sa carte, Jean lui passe autour du cou l'étole du prêtre. Le diable, que l'étole brûle comme un fer rouge, consent, pour en être débarrassé, à signer un écrit par lequel il s'engage, en son nom et au nom des siens, à ne plus revenir au château. De plus, dans sa joie d'être délivré de l'étole, il montre à Jean une cachette où se trouve une barrique remplie de pièces d'or. — Nous arrivons à l'épisode de la princesse exposée à la Bête à sept têtes. Après avoir tué la bête, Jean coupe les sept langues et laisse la princesse s'en retourner seule à la ville. La nuit étant venue, il se couche en pleins champs. Tandis qu'il était encore à dormir bien après le lever du soleil, une hirondelle lui effleure la figure du bout de son aile. Jean se réveille brusquement en frissonnant un peu et, voyant l'oiseau qui fuyait, il dit : « Ah ! je ne savais pas jusqu'à présent si la peur était à plumes ou à poil ; je vois maintenant qu'elle est à plumes. » — Au moyen des sept langues de la bête, Jean confond l'imposture d'un individu qui s'est donné pour le libérateur de la princesse.

L'épisode de la princesse délivrée par le héros se trouve encore dans deux autres contes de ce type : un conte du Tyrol allemand (Zingerle, I, n° 21), où le héros empoisonne le dragon au moyen de boulettes qu'il lui jette, et dans un conte hessois (Grimm, III, p. 10). Le conte tyrolien et, très probablement, le conte hessois, sommairement résumé par G. Grimm, n'ont pas le dénouement humoristique de notre conte lorrain et des deux contes que nous venons de voir.

Nous rappellerons que nous avons étudié, dans les remarques de nos n^os^ 5, *les Fils du Pêcheur*, 37, *la Reine des Poissons* et 54, *Léopold*, ce thème de la princesse exposée au dragon. Notre conte lorrain a rattaché plus étroitement que

---

1. Dans une légende française intitulée *Richard sans Peur* (*Journal des Demoiselles*, année 1836, p. 11), le héros est envoyé par sa fiancée dans un cabinet obscur pour y prendre dans certain coffret une bobine de fil. Quand il ouvre le coffret, deux passereaux, que la jeune fille y a enfermés, s'en échappent, et Richard a peur pour la première fois de sa vie.

les autres ce thème au thème principal de l'*Homme sans peur*, en faisant du monstre auquel est livrée la princesse le diable lui-même à qui le héros a déjà eu affaire. Nous ferons observer que, dans un conte indien du Bengale, analysé dans les remarques de notre n° 54, *Léopold*, ce n'est pas à un dragon, mais à une *rakhshasi* (sorte de démon, ogresse), que le roi s'est obligé, pour empêcher un plus grand mal, à livrer chaque soir une victime humaine.

Nous indiquerons maintenant les contes de ce type qui sont les plus complets après ceux que nous avons cités, en ce sens qu'ils ont le dénouement de notre *Jean sans Peur*. D'abord, le conte allemand n° 4 de la collection Grimm : ici la princesse, que le héros a épousée après avoir délivré un château hanté par des esprits, finit par s'impatienter de l'entendre se plaindre continuellement de n'avoir jamais eu peur ; une nuit, pendant qu'il dort, elle verse brusquement sur lui un seau d'eau dans lequel frétillent des goujons. « Ah ! » s'écrie-t-il, « maintenant je sais ce que c'est que la peur ! » — Dans un conte lithuanien (Schleicher, p. 79), un jeune homme, qui s'est mis en route pour apprendre ce que c'est que la peur, revient chez lui, après diverses aventures effrayantes, sans être plus avancé. Une vieille mendiante conseille à ses parents de verser brusquement sur lui pendant son sommeil un seau d'eau froide. On le fait, et il a peur. — M. de Gubernatis (*Zoological Mythology*, I, p. 202) parle d'un conte russe, « dans lequel rien ne peut effrayer le héros, ni les ombres de la nuit, ni les brigands, ni la mort ; mais un petit poisson ayant sauté sur sa poitrine, pendant qu'il est endormi dans son bateau de pêche, il est terrifié et tombe dans l'eau, où il périt. » — M. de Gubernatis a recueilli dans ses *Novelline di Santo Stefano* un conte toscan (n° 22), où Jean sans Peur (*Giovannin senza Paura*) meurt de peur en voyant son ombre.

Les contes qu'il nous reste à rapprocher du conte lorrain n'ont ni l'épisode de la princesse exposée au monstre ni le dénouement de notre *Jean sans Peur*. Nous y trouverons çà et là quelques traits du conte lorrain qui ne s'étaient pas encore présentés à nous. Ainsi, l'épisode du clocher, qui, parmi les contes cités jusqu'ici, ne figure que dans le n° 4 de Grimm. Dans ce dernier conte, le sacristain dit au père du jeune garçon qu'il saura bien faire peur à celui-ci. Il le prend chez lui et, une certaine nuit, l'envoie sonner la cloche. Il va se mettre lui-même, enveloppé d'un linceul, dans l'escalier du clocher. Le jeune garçon crie par trois fois au prétendu fantôme : « Qui est là ? » et, ne recevant pas de réponse, il le jette en bas de l'escalier. — Dans un conte catalan (*Rondallayre*, III, p. 120), c'est un mannequin aux yeux de feu, placé dans le clocher par le recteur, que le jeune homme jette en bas de l'escalier ; dans un conte suisse (Sutermeister, n° 3), un homme de paille. Dans ce dernier conte, le jeune homme est envoyé par son père le sacristain, non pour sonner les cloches, mais pour remonter l'horloge. — Enfin, dans un conte sicilien (Gonzenbach, n° 57), un squelette paraît tenir la corde des cloches. Ce conte sicilien, très incomplet, du reste, a un détail absolument identique à un trait de notre conte lorrain. La mère du jeune homme, qui n'en peut venir à bout, l'envoie chez un prêtre, son oncle, après avoir prié celui-ci de faire en sorte qu'il ait peur une bonne fois.

L'épisode du château ou de la maison hantée par des esprits, avec les membres d'homme qui tombent par la cheminée, se retrouve, indépendamment du conte flamand ci-dessus résumé, dans le conte catalan, dans le conte suisse, dans le

conte allemand de Grimm, dans le conte toscan, et dans un autre conte italien (Comparetti, n° 12).

Chose curieuse, et à laquelle nous ne nous attendions pas, nous avons trouvé en Orient, dans le livre sanscrit déjà cité dans des remarques précédentes, la *Sinhâsana-dvâtrinçikâ* (les « Trente-deux récits du Trône »), un passage tout à fait analogue à cet épisode de la cheminée. Voici ce passage (*Indische Studien*, t. XV, 1878, p. 435) : Un marchand avait fait bâtir une belle maison et s'y était installé. La nuit, comme il était couché, un génie, qui avait pris domicile dans cette maison, se mit à dire : « Hé ! je tombe ! » (Comparez, dans le conte flamand, la voix qui dit : « Tomberai-je ? Ne tomberai-je pas ? ») En entendant ces paroles, le marchand se leva tout effrayé ; mais, ne voyant rien, il se recoucha. La même scène se renouvelle deux fois encore. Le marchand ne peut fermer l'œil de la nuit. Ayant passé trois nuits de la même manière, le marchand va trouver le roi Vikrama, et il lui raconte cette histoire. Le roi se dit : « Assurément c'est un génie protecteur de cette magnifique maison qui parle ainsi pour éprouver les gens ou qui désire qu'il lui soit fait une offrande. » Et il dit au marchand : « Si tu as si peur dans ta maison, veux-tu que je la prenne pour moi et te rembourse l'argent qu'elle t'a coûté ? » Le marchand s'empresse d'accepter la proposition. Le soir même, Vikrama va s'établir dans la maison. Comme il était couché, le génie se met à crier : « Hé ! je tombe ! — Tombe vite ! » dit le roi. Aussitôt il tombe un homme tout en or. Et le génie qui logeait dans cet homme se rend visible au roi au milieu d'une pluie de fleurs, vante son courage et disparaît. Vikrama, le lendemain matin, prend l'homme d'or et retourne dans son palais. — Ce passage du livre indien a d'autant plus de ressemblances avec notre épisode, que, dans le conte toscan ci-dessus mentionné, c'est d'abord une moitié d'homme, *toute d'or*, qui tombe par la cheminée, puis un buste entier, également d'or.

Dans la plupart des contes de ce type où se trouve le jeu de quilles avec des ossements, ce n'est pas, comme dans notre conte lorrain, le héros qui a l'idée de jouer ; ce sont des revenants.

Dans une variante hessoise (Grimm, III, p. 10), — où le héros a un bâton « avec lequel on peut battre tous les revenants », comme notre Jean sans Peur a sa baguette, — après avoir chassé les diables du château, il va se rafraîchir à la cave. Le roi envoie son confesseur pour voir ce qu'il est devenu, personne autre n'osant s'aventurer dans le château. A la vue de ce vieillard tout courbé et vêtu de noir, le jeune homme s'imagine que c'est encore un diable et le met sous clef. — C'est, au fond, la même idée que l'épisode de la petite négresse, dans notre conte. Cet épisode se trouve, du reste, à peu près identique dans un conte valaque, qui n'est pas du même type que le nôtre (Schott, n° 21). Dans ce conte, Mangiferu, qui a combattu toute sorte de mauvais esprits dans un château, tue trois nègres envoyés par l'empereur et qu'il prend pour des revenants.

LXVIII.

LE SOTRÉ.

Il y avait autrefois à Montiers un sotré[1], qui venait toutes les nuits dans l'écurie du père Chaloine ; il étrillait les chevaux, leur peignait la crinière et la queue ; il emplissait leur mangeoire d'avoine et leur donnait à boire. Les chevaux devenaient gras et luisants, mais l'avoine baissait, baissait dans le coffre, sans qu'on pût savoir qui la gaspillait ainsi.

Le père Chaloine se dit un jour : « Il faut que je sache qui vient panser mes chevaux et gaspiller mon avoine. »

La nuit venue, il se mit donc aux aguets et vit entrer dans l'écurie le sotré, coiffé d'une petite calotte rouge. Aussitôt le père Chaloine saisit une fourche en criant : « Hors d'ici, coquin, ou je te tue ! » Et il enleva au sotré sa calotte rouge. « Rends-moi ma calicalotte, » lui dit le sotré, « sinon je te change en bourrique. » Mais l'autre ne voulut pas lâcher la calotte et continua à crier : « Hors d'ici, coquin, ou je te tue ! »

Le sotré étant enfin parti, le père Chaloine conta l'aventure aux gens de sa maison, et leur dit que le sotré l'avait menacé de le changer en bourrique, parce qu'il lui avait pris sa calotte rouge.

Le lendemain matin, les gens de la maison, ne voyant pas le père Chaloine, s'avisèrent d'entrer dans l'écurie et furent bien étonnés de voir un âne auprès des chevaux. On se souvint alors de la menace du sotré ; on lui rendit sa calotte rouge, et la bourrique redevint le père Chaloine.

Dans une autre variante de ce conte, également de Montiers, le sotré, au lieu de panser les chevaux, les harcèle pendant toute la nuit ; ils maigrissent à vue d'œil.

Les sotrés, follets et autres lutins affectionnent la couleur rouge : notre sotré a une calotte rouge, et nous donnerons plus loin un autre conte lorrain où un follet est tout habillé de rouge. En Irlande aussi, certain lutin porte un habit et un bonnet rouge (P. Kennedy. *Legendary Fictions of the Irish Celts*, p. 125, 126). De même en Allemagne (Kuhn et Schwarz, p. 19 et 48. — Wolf. *Deutsche Mærchen und Sagen*, n° 373) et chez les Wendes de la Lusace (Veckenstedt. *Wendische Sagen, Mærchen*, ... pp. 177, 185, 186, 187, 196, 197). Dans d'autres récits allemands, il n'est parlé que d'un bonnet rouge (Schambach et Müller. Légende n° 153 ; — Müllenhoff, p. 322), ou d'un bonnet pointu rouge (Müllenhoff, p. 319).

1. Sorte de lutin.

LXIX.

LE LABOUREUR ET SON VALET.

Il était une fois un jeune homme appelé Joseph qui cherchait un maître. Il rencontra sur son chemin un homme qui lui demanda où il allait. « Je cherche un maître. — C'est bien tombé, » dit l'homme; « je cherche un domestique. Veux-tu venir chez moi ? — Je le veux bien. Je ne vous demande pas d'argent, mais seulement ma charge de blé au bout de l'année. — C'est convenu. »

Joseph suivit son maître, qui était un laboureur du village voisin. La première chose qu'on lui commanda fut d'aller chercher les vaches, qui paissaient dans le bois. Joseph y alla. Il déracina un chêne pour s'en servir comme d'une gaule, et, au lieu de ramener les vaches, il revint chez son maître avec tous les loups de la forêt. Le maître fut bien effrayé. « Malheureux, » cria-t-il, « remène vite au bois ces vilaines bêtes. » Le domestique chassa devant lui les loups jusqu'à la forêt, et cette fois il ramena les vaches à la maison.

Le lendemain le laboureur lui dit : « Tu vas aller à la forêt prendre notre portion de bois [1]. » Joseph ne se donna pas la peine de chercher où se trouvait la portion de son maître. Il prit toutes les portions à la fois et les rapporta dans la cour du laboureur.

Le maître se disait : « Voilà un gaillard qui va vite en besogne. Nous ne saurons bientôt plus à quoi l'employer. » Il lui commanda de battre le blé qu'il avait en grange. Joseph, trouvant le fléau trop léger, coupa un cerisier et un prunier qu'il attacha ensemble pour se faire un fléau, et battit tout le blé, sans désemparer. Il voulut ensuite le vanner; mais comme le van n'était pas assez grand pour lui, il prit la porte de la grange. Puis il battit et vanna toute l'avoine, par dessus le marché, en deux heures et demie.

Le laboureur lui dit alors : « J'ai prêté cent écus au diable. Va les lui redemander de ma part. »

Joseph se mit en route, et, s'étant avancé assez loin dans une grande forêt, il rencontra un diable. « Bonjour, monsieur le diable. — Bonjour. Qu'est-ce que tu viens faire ici ? — Je viens de la part de mon maître le laboureur chercher cent écus qu'il vous a prêtés. — Attends un instant. Le patron va rentrer. » En effet, le grand diable arriva bientôt et dit à

1. Dans les villages qui possèdent des forêts communales, on répartit chaque année une certaine quantité de bois entre les habitants. Chaque « feu » a une « portion » (c'est le terme en usage à Montiers-sur-Saulx).

Joseph : « Qu'est-ce que tu demandes ? — Je demande les cent écus que mon maître vous a prêtés. » Le diable lui compta l'argent, et Joseph s'en retourna.

Quand il fut parti, le diable appela un des siens. « Tiens, » dit-il, « voici cent écus. Cours après l'homme et propose-lui de jouer aux quilles ses cent écus contre les tiens. »

Le diable eut bientôt rattrapé Joseph. « Où allez-vous ? » lui demanda-t-il. — « Je retourne à mon village. — Voulez-vous, » dit le diable, « faire une petite partie de quilles avec moi ? Nous mettrons chacun cent écus au jeu. — Volontiers, » dit Joseph. Le diable joua le premier et renversa huit quilles ; il n'en restait plus qu'une debout. Joseph prit alors la boule, et fit mine de la jeter dans la rivière. Le diable tenait beaucoup à sa boule, qui était fort belle. « Holà ! » cria-t-il, « arrête. C'est toi qui as gagné. » Il lui donna les cent écus et retourna au logis.

« Eh ! bien, » lui dit le grand diable, « as-tu gagné ? — Non. Il est plus adroit que moi. — Maintenant, » reprit le grand diable, « il a deux cents écus. En voici autant. Cours le rejoindre. »

Le diable fit grande diligence et proposa à Joseph de jouer à qui lancerait de l'eau le plus haut. Le diable commença ; mais quand ce fut le tour de Joseph, il lança l'eau si haut et si loin que toute la terre en fut mouillée. Le diable fut encore obligé de lui donner son argent.

De retour chez son maître, Joseph lui remit cent écus et garda le reste pour lui. « Maintenant, » dit-il, « mon année doit être finie. Donnez-moi ma charge de blé. » Le laboureur croyait qu'avec une douzaine de boisseaux il en serait quitte ; mais il fallut coudre ensemble douze draps de lit pour contenir tout le grain que Joseph emporta. Depuis on ne l'a plus revu.

Ce conte se rattache au même thème que nos nos 46, *Bénédicité*, et 14, *le Fils du Diable ;* mais la plupart des aventures sont différentes.

Le seul trait commun est la charge de blé demandée comme salaire. Aux rapprochements faits sur ce point avec divers contes étrangers dans les remarques de nos nos 14 et 46, nous pouvons ajouter deux contes wendes de la Lusace. Dans l'un (Edm. Veckenstedt. *Wendische Sagen, Mærchen und aberglæubige Gebræuche.* Graz, 1880, p. 60), Jean, qui est d'une force extraordinaire, s'est engagé comme valet chez un gentilhomme, en demandant pour tout salaire le droit de donner à son maître un soufflet au bout de l'année. L'année finie, le gentilhomme, effrayé à la pensée de ce qui l'attend, le prie de demander un autre salaire. Jean demande alors autant de pois qu'il en pourra battre en un jour. Il prend les draps de tous les lits du château (comparez notre Joseph) et s'en fait un sac qu'il remplit et emporte. Tous les pois du gentilhomme y passent. — Dans l'autre conte (*ibid.*, p. 69), le maître de Jean, qui veut le congédier, offre de lui donner autant de pois qu'il en pourra porter.

Le passage où Joseph ramène à la ferme, au lieu des vaches, tous les loups de la forêt, peut être rapproché d'un épisode d'un conte basque, publié dans *Mélusine* (1877, col. 160) et dont le début est à peu près celui de notre n° 1 *Jean de l'Ours*. Le vacher au service duquel est entré le jeune homme est effrayé de sa force et cherche à se débarrasser de lui. Un jour qu'une bande de loups rôdaient autour de la borde (bâtiment qui abrite pendant la nuit les bergers et les troupeaux), le vacher lui dit : « Va me réunir ces veaux. » Le garçon y va en courant, arrache un hêtre de douze ans et s'en sert pour faire entrer les loups dans la borde. — Dans un conte russe (Académie de Berlin, 1866, p. 253, mémoire de M. Schott), Ivachko Oreilles-d'Ours est envoyé par le pope, son père nourricier, dans la forêt pour y être déchiré par les bêtes. Il ramène chez le pope, au lieu de la vache, un ours qui tue tout le bétail. — Dans un récit finnois, cité par Guillaume Grimm (III, p. 159), Soïni, fâché contre le maître dont il garde le troupeau, appelle les ours et les loups, et leur fait manger les bœufs. Puis il ramène les ours et les loups à la maison. Comparez une autre légende finnoise (Schott, *loc. cit.*), où Kullervo, envoyé par le forgeron Ilmarinen comme pâtre dans la forêt, ramène, au lieu du troupeau, une bande de loups et d'ours, qui déchirent la méchante femme d'Ilmarinen. — Le Grettir des légendes du nord joue à son maître des tours de ce genre lorsqu'on veut lui faire garder les oies et les chevaux (Grimm, *ibid.*, p. 160).

Le héros d'un conte danois qui présente la plus grande ressemblance avec notre n° 46, mentionné ci-dessus (Grundtvig. Tome II, p. 72 de la trad. allemande. Leipzig, 1879), se fait un fléau avec deux poutres, comme notre Joseph avec un poirier et un prunier.

Dans le même conte danois, Jean est envoyé par son maître réclamer au diable trois années d'intérêts sur une somme qu'il lui avait prêtée. Jean se met en route avec sa canne de fer. Il arrive chez le « vieil Eric »; le diable, qu'il a déjà eu précédemment occasion de maltraiter, réclame les intérêts dus à son maître, et le diable lui fait donner une énorme quantité d'or et d'argent. — Dans un conte norvégien, également cité dans les remarques de nos nos 14 et 46 (Asbjœrnsen, p. 55 de la trad. anglaise intitulée *Tales of the Fjeld*), le roi envoie le héros chez le diable pour lui réclamer l'impôt. — Dans un conte flamand (J. W. Wolf. *Deutsche Mærchen und Sagen*, n° 22), cité aussi dans les remarques de notre n° 46, le maître dit au valet qu'il ne pourra plus le nourrir si celui-ci ne lui rapporte de l'argent de l'enfer. Le valet y va. Le diable qui vient ouvrir a eu précisément affaire dans certain moulin à notre homme, qui l'a jeté en bas d'un escalier, où il s'est cassé la jambe. En le voyant, ce diable s'enfuit. Le valet se fait donner plein sa charrette de sacs d'argent [1].

En Orient, nous trouvons un épisode du même genre dans un conte des Avares du Caucase, que nous avons déjà eu plusieurs fois à citer, notamment dans les remarques de nos nos 14 et 46. Le roi, voulant se débarrasser d'Oreille d'Ours, dont la force l'effraie, lui dit un jour d'aller réclamer à une *kart* (sorte d'ogresse) une mesure de pois qu'elle lui doit depuis longtemps. Oreille d'Ours s'en va chez

1. Pour ce voyage en enfer, comparez le conte du « pays saxon » de Transylvanie résumé dans les remarques de notre n° 46.

la *kart*, et, celle-ci ayant voulu lui jouer un mauvais tour, il l'amène au roi, qui lui dit de la ramener bien vite chez elle. Oreille d'Ours fait de même avec un dragon, auquel le roi l'a envoyé réclamer un bœuf.

L'épisode de la boule n'appartient pas en réalité à notre thème de l'*Homme fort*. Il y a ici infiltration, si l'on peut parler ainsi, d'un autre thème, celui où un personnage sans aucune force mais très rusé fait croire à un géant ou à un ogre qu'il est plus fort que lui (Voir les remarques de notre n° 45, *le Cordonnier et les Voleurs*). Ainsi, dans un conte italien (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, tome VIII, pp. 246 seq.), l'ogre, qui demeure à quelque distance de la mer, propose au héros de l'histoire de jouer à qui lancera le plus loin un *mulinello* (morceau de bois qui sert à moudre dans les moulins). Il commence et lance très loin le *mulinello*. Alors le jeune homme se met à donner du cor pour prévenir, dit-il, les gens de l'autre côté de la mer de se garer quand il lancera. Il a l'intention de lancer le *mulinello* dans la mer ; mais il pourrait se faire que le *mulinello* allât trop loin et qu'il fît un malheur. L'ogre se déclare vaincu, parce que si son *mulinello* tombe dans la mer, il ne pourra plus moudre. (On remarquera que ce passage est bien plus net et mieux conservé que celui du conte lorrain.) — Dans un conte écossais de la collection Campbell (cité par M. Brueyre, p. 25 de ses *Contes populaires de la Grande-Bretagne*), le géant lance un lourd marteau à une grande distance et invite le berger à l'imiter. Celui-ci lui déclare que, s'il lance le marteau, le marteau ira s'engloutir en un clin d'œil dans la mer. « Non, » dit le géant ; « je tiens à mon marteau, qui me vient de mon grand-père. » Et il renonce à la lutte. — Dans un conte norvégien de la collection Asbjœrnsen (p. 253 de la trad. anglaise intitulée *Tales of the Fjeld*), le jeune homme dit au *troll* (mauvais génie, ogre), qui vient de lancer sa massue de fer : « A mon tour! Vous allez voir ce que c'est que de lancer. » Et il se met à regarder fixement le ciel, tantôt au nord, tantôt au sud. « Que regardez-vous? » lui dit le troll. — « Je cherche une étoile contre laquelle je puisse lancer la massue. — Assez, » dit le troll ; « je ne veux pas perdre ma massue. » — De même, dans un conte lapon (n° 7 des Contes lapons traduits par F. Liebrecht dans la revue *Germania*, année 1870), le géant lance en l'air un énorme marteau de fer. Son valet regarde dans quel nuage il le lancera à son tour ; mais le géant lui dit de n'en rien faire, car il a hérité le marteau de son grand-père.

Ce n'est pas, du reste, dans notre conte lorrain seul que s'est produite l'*infiltration* dont nous avons parlé. Dans un conte wende de la Lusace déjà cité plus haut (Veckenstedt, p. 69) et qui appartient au thème de l'*Homme fort*, Jean, qui s'est établi dans un moulin abandonné, voit un jour venir un petit homme qui lui propose de mesurer ses forces avec lui. Jean déclare, là aussi, qu'il veut atteindre avec son marteau une tache rouge qui est au ciel, et le petit homme l'empêche de lancer le marteau. — Nous citerons encore un conte du Tyrol allemand (Zingerle, I, n° 18), de ce même type, et qui se rapproche beaucoup de notre conte lorrain. Dans ce conte tyrolien, comme dans le nôtre, c'est à un diable que Jean a affaire. Ici Jean regarde fixement le ciel, « afin, » dit-il, « de ne pas jeter bas d'étoile en lançant le marteau, » et le diable, effrayé, lui dit d'en rester là. La rencontre de Jean avec le diable a lieu quand le jeune homme s'en va, envoyé par son père qui veut se débarrasser de lui, chercher en enfer

un cheveu du diable. C'est là une ressemblance de plus avec notre conte lorrain. — Comparez encore le passage où le héros du conte tyrolien, qui a tué ses bœufs parce qu'ils ne pouvaient pas ébranler un chariot trop chargé, va dans la forêt prendre un grand ours pour l'atteler au chariot. Ce trait n'est pas sans analogie avec l'épisode de notre conte lorrain où Joseph ramène à la ferme, au lieu des vaches, tous les loups de la forêt.

LXX.

LE FRANC VOLEUR.

Pierrot, Jeannot et Claudot étaient trois frères, fils d'une pauvre veuve. Devenus grands et ne sachant que faire à la maison, ils voulurent aller chercher fortune ailleurs. Ils partirent donc ensemble, et, arrivés à une croisée de chemins, ils se séparèrent en se disant : « Dans un an, nous nous retrouverons ici. »

En arrivant dans un village, Claudot s'arrêta devant une boutique de boulanger. « Mon ami, » lui dit le boulanger, « on dirait que tu as envie d'apprendre mon état ? — Oui, » répondit Claudot ; « mais je n'ai pas d'argent. — Qu'à cela ne tienne, » dit le boulanger. « Entre chez moi, et, d'ici à un an, tu sauras le métier. »

Jeannot, étant arrivé devant une boutique de serrurier, s'arrêta à la porte. « Mon ami, » lui dit le serrurier, « on dirait que tu as envie d'apprendre mon état ? — Oui, » répondit Jeannot, « mais je n'ai pas d'argent. — Qu'à cela ne tienne, » dit le serrurier. « Entre chez moi, et, d'ici un an, tu sauras le métier. »

Pierrot, lui, tomba au milieu d'une bande de voleurs qui lui crièrent : « La bourse ou la vie ! — Oh ! oh ! » dit Pierrot, « mais c'est moi qui demande la bourse ou la vie. — Alors, » dirent les voleurs, « veux-tu être des nôtres ? — Volontiers, » répondit Pierrot.

Les voleurs le mirent aussitôt à l'épreuve : « Dans un instant, » lui dirent-ils, « il va passer un beau monsieur en carrosse ; tu lui crieras : La bourse ou la vie ! »

Pierrot s'embusqua sur le bord du chemin, et, lorsque le carrosse passa, il s'élança en criant : « La bourse ou la vie ! » Le beau monsieur lui jeta bien vite sa bourse et partit au grand galop. Pierrot ramassa la bourse. « Mais, » pensa-t-il, « ce n'est pas l'argent, c'est la bourse qu'on m'a dit de prendre. » Cette réflexion faite, il rapporta à ses compagnons la bourse vide. « Tu n'iras plus voler, » lui dirent les voleurs ; tu feras la cuisine. »

Au bout de l'année, les voleurs, se trouvant assez riches, partagèrent leur butin, et Pierrot eut pour lui une bonne sachée d'or. Il se rendit à

l'endroit où ses frères et lui s'étaient donné rendez-vous : Jeannot et Claudot s'y trouvaient déjà. Ils retournèrent donc tous les trois chez leur vieille mère. Dès qu'ils furent arrivés, leur mère leur dit : « Eh bien ! mes enfants, qu'êtes-vous devenus depuis votre départ ? — Moi, je suis boulanger, » répondit Claudot. — « Et moi, » dit Jeannot, « je suis serrurier. — Moi, je suis charbonnier, » dit Pierrot. — « Fais-tu au moins de bon charbon ? » demanda la mère. — « Ecoutez, ma mère, » lui dit Pierrot, « je vais vous dire une chose, mais gardez-vous de la répéter : je ne suis pas charbonnier, je suis voleur. Surtout n'en dites rien. — Oh ! non, mon Pierrot, sois tranquille. »

Vint la voisine : « Eh bien, Marion, » dit-elle à la mère, qui était une bavarde, comme moi, « voilà vos trois fils revenus au pays. Que font-ils à présent ? — Claudot est boulanger, » répondit la mère ; « Jeannot est serrurier ; quant à Pierrot, ... il est ... — Vous avez bien de la peine à trouver le mot, Marion. Il est : quoi ? — Il est voleur. Surtout n'en parlez à personne au monde. »

Mais la voisine parla si bien que le bruit en vint aux oreilles du seigneur. Celui-ci fit appeler Marion et lui dit : « Quel métier fait donc votre Pierrot ? — Monseigneur, il est charbonnier. — J'ai entendu dire qu'il faisait de bon charbon. — Oh ! monseigneur, comme les autres. »

Le seigneur envoya chercher Pierrot : « Bonjour, monseigneur. — Bonjour, Pierrot. Quel est ton métier, maintenant ? — Je suis charbonnier, monseigneur. — On m'a dit que tu faisais de bon charbon. — Oh ! monseigneur, comme les autres. — Entre nous, Pierrot, tu es un voleur, » dit le seigneur. « Pour voir si tu sais ton métier, je t'ordonne de voler un cheval qui est dans mon écurie, gardé par douze hommes. Si ce n'est pas fait pour demain, à neuf heures du matin, tu seras pendu. — Monseigneur, je ne pourrai jamais. — Tu le feras, ou tu seras pendu. »

Pierrot mit une robe de capucin et se rendit à l'écurie du seigneur. « Bonsoir, mes chères braves gens, je viens passer un bout de la soirée avec vous et vous aider à prendre le fripon qui veut enlever le cheval. Tenez, j'ai là quelque chose pour vous rafraîchir. » Il leur donna de l'eau des piones[1], qui bientôt les fit tous tomber endormis. Alors il enveloppa d'étoupes les sabots du cheval, afin qu'ils ne fissent pas de bruit sur le pavé, et il partit avec la bête. Le lendemain matin, le seigneur entra dans l'écurie, et, ne trouvant plus le cheval, il prit un fouet pour corriger ses domestiques. Il y en avait un que le voleur avait suspendu au plafond : ce fut lui qui reçut tous les coups.

« Pierrot, » dit le seigneur, « tu es un franc voleur. Maintenant, il

1. Évidemment cette « eau des piones » est de l'*opium*.

faut que tu voles six bœufs que douze de mes gens conduiront à la foire. — Monseigneur, je ne pourrai jamais. — Tu as pris le cheval dans mon écurie; tu prendras les bœufs, ou tu seras pendu. »

Quand les hommes passèrent sur la route avec les bœufs qu'ils menaient à la foire, Pierrot courut en avant, se mit la tête en bas et les pieds en l'air et commença à battre des pieds et des mains. « Oh! que c'est beau! » dit un des hommes; « allons voir. — Non, » dit un autre. « Monseigneur nous a recommandé de bien garder les bœufs. » Pierrot alla un peu plus loin et recommença ses tours. « Oh! » dit l'un des hommes, « que c'est beau! courons voir : six iront et six resteront près des bœufs. — Bah! » dirent les autres, « allons-y tous, ce n'est pas si loin. » Pierrot, voyant les bœufs sans gardien, se mit à courir dans la campagne; puis, par un détour adroit, il revint les prendre.

« Pierrot, » dit le seigneur, « tu es un franc voleur. Maintenant, il s'agit d'une autre affaire : j'ai un oncle curé qui dit tous les jours la messe à minuit; il faut que tu le fasses mourir, et nous partagerons la succession. — Monseigneur, je ne puis faire cela. — Tu as bien volé mon cheval et mes six bœufs; fais ce que je te commande, ou tu seras pendu. »

Pierrot acheta des écrevisses, les mit dans une assiette sur l'autel, puis il se cacha derrière l'autel. Quand le pauvre vieux curé vint pour dire la messe, Pierrot lui cria : « Payez votre servante Marguerite, puis mettez la tête dans le sac qui est au pied de l'autel, et vous irez droit en paradis. Ne voyez-vous pas les anges qui vous tendent les bras? » Le curé se mit la tête dans le sac; aussitôt Pierrot le saisit et le fit monter et descendre l'escalier du clocher. « Hélas! » disait le pauvre curé, « que de peines pour arriver au Paradis! »

Quand il fut à moitié mort, Pierrot le porta dans son poulailler. Le matin, Marguerite vint donner à manger aux poules. « Petits! petits! petits! — Quoi! Marguerite, » dit le pauvre homme, « es-tu donc aussi dans le paradis? — Beau paradis vraiment! » dit Marguerite, « c'est le poulailler de vos poules! » On mit le curé au lit; trois jours après il mourut, et le seigneur partagea sa succession avec Pierrot.

Nous avons ici une version, altérée sur divers points, d'un conte très répandu qui se retrouve sous une forme mieux conservée, par exemple dans le nº 192 de la collection Grimm.

Rappelons d'abord les principaux traits de ce conte thuringien : Le « maître voleur », revenu au pays, se présente hardiment chez le comte, son parrain. Celui-ci lui déclare qu'il le fera pendre, s'il ne réussit pas dans trois épreuves. D'abord, il faut voler le cheval du comte, gardé par des soldats. Le voleur, déguisé en vieille, portant un baril de vin mêlé d'un narcotique, vient s'asseoir

en grelottant de froid à la porte de l'écurie. Les soldats lui disent d'approcher du feu et lui demandent à boire. Le narcotique produit son effet, et, quand ils sont tous endormis, le voleur déboucle la selle sur laquelle un des soldats est assis, et l'accroche au moyen de cordes aux poteaux de l'écurie. (Dans notre conte lorrain, on parle bien d'un domestique que le voleur a suspendu au plafond ; mais on n'explique pas pourquoi ni comment.) Ensuite il s'enfuit avec le cheval, dont il a enveloppé les sabots de vieux chiffons. — La seconde épreuve consiste à voler pendant la nuit un des draps du lit où couchent le comte et la comtesse, et l'anneau nuptial de cette dernière. — Enfin, il est ordonné au maître voleur de prendre dans l'église le curé et le bedeau. Le voleur se rend la nuit au cimetière qui entoure l'église. Il a apporté un grand nombre d'écrevisses : il leur fixe sur le dos de petites bougies allumées et les lâche à travers les tombes, pour faire croire que les morts ressuscitent. (Dans notre conte, les écrevisses que le voleur apporte dans l'église n'ont aucune signification.) Puis, déguisé en moine, il monte en chaire et se met à crier : « La fin du monde est arrivée; les morts se réveillent dans le cimetière. Je suis saint Pierre. Que ceux qui veulent aller au ciel entrent dans mon sac. » Le curé et le bedeau, qui sont accourus à l'église, s'empressent d'entrer dans le sac. Alors le voleur tire le sac hors de l'église, et, après l'avoir traîné à travers les rues du village, il le pousse jusque dans le colombier du comte. (Il suffit de rapprocher cette dernière scène de la fin de notre conte lorrain pour voir combien cette fin a été défigurée.)

Le conte allemand présente, on le voit, une forme bien conservée de notre thème. Sur un point particulier, — celui où il est question des écrevisses, — il est même le seul, à notre connaissance, qui fournisse l'explication du passage inintelligible de notre conte lorrain. Mais il n'en faudrait pas conclure que le conte lorrain serait tout bonnement une dérivation du conte allemand. Il a des épisodes qui n'existent pas dans ce dernier, et ces épisodes, nous allons les rencontrer, parfois plus clairement racontés, dans d'autres contes étrangers du même type.

L'introduction de notre conte, toute différente de celle du conte de Grimm, se retrouve dans un conte norvégien, dans un conte irlandais, un conte allemand de la Basse-Saxe, un conte toscan. Dans le conte norvégien (Asbjœrnsen, t. II, p. 28 de la trad. allemande), un pauvre paysan, qui a trois fils, leur dit un jour d'aller gagner leur vie où ils pourront. Il les accompagne jusqu'à un endroit où le chemin se partage en trois, et les trois fils s'en vont chacun de son côté. Le troisième devient voleur. — L'introduction du conte irlandais (P. Kennedy. *The Fireside Stories of Ireland*, p. 38) est à peu près identique. — Dans le conte toscan (A. de Gubernatis. *Novelline di Santo Stefano*, n° 29), Jean et Jeanne donnent à chacun de leurs trois fils cent écus. L'aîné s'en va par le monde chercher fortune et perd tout. Le second, de même. Le troisième apprend le métier de voleur. — Dans le conte saxon (Schambach et Müller. *Niedersæchsische Sagen und Mærchen*, p. 316), un homme demande à ses trois fils quel métier ils veulent apprendre. L'aîné dit qu'il veut être maçon ; le second, menuisier; le troisième, voleur. Le père ne voulant pas entendre parler de ce dernier métier, le jeune homme s'enfuit et s'enrôle dans une bande de voleurs.

L'épisode de la bourse, qui manque aussi dans le conte de la collection Grimm,

existe, à notre connaissance, dans un conte de la Basse-Bretagne, un conte piémontais, un conte toscan et un conte du Tyrol italien. Bilz, le héros du conte breton (F. M. Luzel. *Veillées bretonnes*, Morlaix, 1879, p. 227) est envoyé par le chef des voleurs prendre la bourse d'un riche fermier qui doit passer sur la route. Il rapporte la bourse vide. Les voleurs font alors de Bilz leur cuisinier. Pendant qu'il est seul au logis, il découvre le trésor des voleurs et l'emporte chez lui. — Dans le conte toscan (A. de Gubernatis, *loc. cit.*), Carlo doit arrêter une diligence et prendre les *quattrini* (nom d'une petite monnaie, mis ici pour l'argent en général). Il exécute sa consigne à la lettre ; il laisse de côté l'or et l'argent et ne prend que les *quattrini* proprement dits. — Même passage dans le conte piémontais (A. de Gubernatis, *Zoological Mythology*, t. I, p. 328) et dans le conte du Tyrol italien, d'un autre type pour l'ensemble (Schneller, n° 54), où se trouve à la fois le passage de la bourse rapportée vide et celui des sous pris à l'exclusion de l'or et de l'argent.

La seconde épreuve imposée au franc voleur, — voler des bœufs que l'on conduit à la foire, — manque, on l'a vu, dans le conte de Grimm. Divers contes étrangers vont nous en fournir des formes, pour la plupart plus nettes que ne l'est celle de notre conte lorrain.

Ainsi, dans un conte islandais (Arnason, t. II, p. 609 de la trad. anglaise), le roi dit à l' « homme gris » qui lui a volé de ses béliers, qu'il lui pardonnera s'il parvient à voler un bœuf que ses gens doivent mener dans la forêt. L'homme gris se pend, en apparence, à un arbre sur le chemin par où l'on doit passer. Les gens, en le voyant, se disent que le voilà mort et qu'il n'y a plus rien à craindre. A peine se sont-ils éloignés que l'homme gris se décroche et va se pendre plus loin. Grand étonnement des gens, qui se disent qu'ils vont retourner sur leurs pas pour s'assurer si c'est le même. Ils attachent le bœuf à un arbre et vont voir ce qu'il en est. Aussitôt l'homme gris délie le bœuf et l'emmène. — Il est très probable que, dans la forme bien conservée de notre conte lorrain, les gens qui conduisaient les bœufs étaient fort étonnés de voir, à deux endroits différents, un homme, qui leur paraissait être le même, marcher sur les mains en battant des pieds, et qu'alors ils rebroussaient chemin, laissant leurs bœufs attachés, pour voir si l'homme qu'ils avaient rencontré le premier était toujours là.

La ruse que le voleur emploie dans le conte islandais se retrouve dans les contes norvégien, irlandais, saxon et toscan déjà cités, et, en outre, dans un conte allemand (Kuhn et Schwarz. *Norddeutsche Sagen, Mærchen und Gebræuche*, p. 362) et dans un conte russe (A. de Gubernatis. *Zoological Mythology*, I, p. 335). Dans ce dernier, le voleur ne se pend pas ; il se montre d'abord sur un arbre, puis sur un autre. Le conte toscan présente ici une altération : à la vue du même pendu en deux endroits différents, les paysans qui mènent leurs bœufs à la foire prennent peur et s'enfuient, laissant là leurs bêtes. Dans tous les autres contes mentionnés plus haut, ils retournent sur leurs pas, sans emmener leurs bêtes avec eux, pour vérifier un fait qui leur paraît étrange.

Avec l'épisode du vol du cheval, nous revenons au conte de la collection Grimm. Cet épisode se retrouve, plus ou moins complet, dans les contes breton, norvégien, irlandais, allemands (collection Schambach et Müller et collection Kuhn et Schwartz), déjà mentionnés, et, de plus, dans un autre conte irlandais

(*The Royal Hibernian Tales*, Dublin, sans date, p. 36), dans deux contes de la Bretagne non bretonnante (P. Sébillot. *Contes de la Haute-Bretagne,* n° 32, et *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, 1881, p. 121), dans un conte écossais (variante du n° 40 de Campbell), dans un conte flamand (J. W. Wolf. *Deutsche Mærchen und Sagen*, n° 5), — ici le voleur s'habille en vieil ermite, comme notre franc voleur en capucin, — dans un second conte flamand (A. Lootens. *Oude Kindervertelsels in den Brugschen tongval*. Bruxelles, 1868, n° 7), dans un conte basque (Webster. *Basque Legends*, p. 140), dans un conte catalan (*Rondallayre*, III, p. 67), et dans un conte serbe (*Archiv für slavische Philologie*, I, p. 283-284), où l'épreuve imposée par l'empereur au voleur a pris des proportions épiques : il s'agit de voler trois cents chevaux sur lesquels sont en selle trois cents cavaliers.

L'idée de cet épisode ou du moins du moyen dont use le voleur pour s'emparer du cheval pourrait bien être un emprunt fait à un thème très voisin, le thème de la fameuse histoire de voleurs qu'Hérodote entendit conter en Égypte. On se rappelle cette histoire du trésor du roi Rhampsinite (Hérodote, II, 121). Deux voleurs ont pénétré la nuit dans la chambre du trésor, sans qu'on puisse découvrir comment ils y sont entrés ; quand ils y reviennent plus tard, l'un d'eux est pris dans un piège, et l'autre lui coupe la tête, afin qu'il ne soit pas reconnu. Le roi, très intrigué de l'aventure, fait suspendre à un gibet le cadavre décapité, dans l'espoir que l'autre voleur, en le voyant, se trahira par quelque signe d'étonnement, ou se fera prendre en cherchant à enlever le corps de son camarade. Mais le voleur s'approche des gardes sous un déguisement, les enivre et enlève le cadavre, laissant les soldats endormis. — Nous renverrons, pour l'étude de ce thème, aux remarques de M. R. Kœhler sur le n° 17*b* de la collection de contes écossais de Campbell (dans la revue *Orient und Occident*, II, p. 303) et à un travail de M. Schiefner *Ueber einige morgenlændische Fassungen der Rhampsinitsage* (*Mélanges asiatiques*, tirés du Bulletin de l'Ac. des sciences de Saint-Pétersbourg, t. VI, p. 161). Aux formes orientales du conte de Rhampsinite citées par M. Schiefner, on doit ajouter un conte syriaque tout récemment publié (*Der neu-aramæische Dialekt des Tûr 'Abdîn,* von Eug. Prym und Albert Socin. Gœttingen, 1881, n° 42).

Enfin, la troisième épreuve de notre conte lorrain figure dans les contes norvégien, flamands, basque, catalan, écossais, islandais, et dans les trois contes de la Haute et de la Basse-Bretagne, mais souvent sous une forme plus ou moins altérée. Rappelons la forme véritable, que nous a offerte le conte thuringien de Grimm, résumé ci-dessus. Le voleur doit enlever de tel endroit une personne désignée et l'apporter à celui qui lui a donné cet ordre. Il y réussit en se donnant pour un ange (dans le conte thuringien, pour saint Pierre), qui portera au ciel quiconque entrera dans son sac. — Dans la plupart des contes européens du type du *Franc Voleur* (et aussi dans un conte autrichien de la collection Vernaleken, n° 57, où cet épisode est enclavé dans une histoire différente), la victime du voleur est un prêtre, ordinairement un curé. Dans le conte écossais, c'est l'évêque anglican de Londres ; dans deux contes russes (Schiefner, *op. cit.*, p. 179), c'est un pope. Nous ne connaissons que deux contes où il en soit autrement : le conte catalan, où le personnage mis dans le sac est un usurier, et le conte islandais.

Ce dernier a quelque chose de particulier et le passage mérite d'être brièvement résumé. Le roi fera grâce à l' « homme gris », si ce dernier parvient à enlever de leur lit le roi lui-même et la reine. (Dans le conte écossais, l'évêque de Londres défie également le voleur de le « voler » lui-même, c'est-à-dire de l'enlever.) L'homme gris va pendant la nuit dans la chapelle du château et sonne les cloches. Le roi et la reine se relèvent pour voir ce que c'est. Alors l'homme gris leur apparaît tout brillant de lumières et leur dit que leurs péchés leur seront pardonnés s'ils entrent dans un sac qui est auprès de lui. Le roi et la reine, le prenant pour un ange, se fourrent dans le sac. L'homme gris lie les cordons du sac, puis il dit qu'il n'est pas un ange, mais l'homme gris. Maintenant il a fait ce que le roi lui demandait : il l'a enlevé de son lit, ainsi que la reine, et il se débarrassera d'eux si le roi ne lui promet de lui accorder ce qu'il demandera. Le roi promet, et l'homme gris se fait donner la fille du roi en mariage. — On a vu combien, dans notre conte lorrain, cet épisode est altéré. Il l'est aussi dans d'autres contes. Ainsi, dans le conte basque, le maire du village ordonne au voleur de voler tout l'argent de son frère le prêtre, et non d'enlever le prêtre de l'église; dans le premier conte flamand, le voleur doit aussi voler tout l'argent du curé, et c'est pour arriver à ses fins qu'il imagine de faire l'ange et d'amener le curé à se mettre dans le sac, après s'être dépouillé de toutes ses richesses terrestres; dans le second conte flamand, son déguisement a pour but de voler, selon l'ordre du bailli, les ornements de l'église.

Au milieu du XVI[e] siècle, une version italienne du conte qui nous occupe a été recueillie par Straparola. La voici en quelques mots : Le préteur de Pérouse ordonne à Cassandrino de lui voler le lit sur lequel il couche, puis de lui voler son cheval (ici le voleur trouve le valet endormi sur le cheval; il met la selle sur quatre piquets); enfin de lui apporter dans un sac le recteur de l'église d'un village voisin. Pour faire ce dernier exploit, Cassandrino s'introduit, habillé en ange, dans l'église, en disant : « Si vous voulez aller dans la gloire, entrez dans mon sac. » Le recteur s'empresse d'entrer dans le sac.

En Orient, un conte des Tartares de la Sibérie méridionale (Radloff. *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stæmme Südsibiriens*, t. IV, p. 193), qui appartient pour la plus grande partie au thème du trésor de Rhampsinite, a pour dénouement la troisième des épreuves imposées au franc voleur. Le voleur du conte tartare joue toutes sortes de tours à un prince et lui rapporte ensuite ce qu'il lui a volé. Le prince lui dit qu'il lui pardonne et que même il lui donnera son trône s'il lui apporte un prince de ses voisins, qui a fait des gorges chaudes au sujet de ses mésaventures avec le voleur. Le voleur se fait donner un chameau, à chaque poil duquel on a attaché une clochette, une chèvre, également garnie de clochettes, un bâton bigarré, et encore une autre chèvre. Il tue les deux chèvres, endosse la peau de la première, fait avec la peau de la seconde un sac qu'il attache sur le dos du chameau, et se met en route, conduisant son chameau, le bâton bigarré à la main. Il arrive au bout d'un mois près de la maison du prince. Celui-ci, entendant le son des mille clochettes, dit à sa femme : « Quel est ce bruit? Est-ce une guerre, ou la fin du monde, ou bien un malin esprit? » Quand le voleur est auprès de la maison, il crie : « Regardez-moi; je suis le malin esprit; la fin du monde est arrivée. » Le prince, épouvanté, tombe sans

connaissance ; la princesse aussi. Alors le voleur les met dans le sac de peau de chèvre, charge le sac sur son chameau et le porte dans la maison de son prince, qui, en récompense, lui donne sa fille en mariage et le fait prince à sa place. — Comparez un autre conte recueilli également dans la Sibérie méridionale, chez les Kirghis, mais moins bien conservé (Radloff, t. III, p. 342).

Le conte syriaque, mentionné ci-dessus, et qui a, pour l'ensemble, beaucoup de rapports avec le conte tartare, renferme également l'épisode que nous venons de résumer [1]. Ajis, le voleur, a déjoué toutes les mesures du gouverneur de Damas. Le gouverneur d'Alep écrit à ce dernier pour se moquer de lui. Alors le gouverneur de Damas fait publier qu'il promet au voleur inconnu cent bourses et la main de sa fille, s'il se présente devant lui. Ajis se présente. Le gouverneur remplit sa promesse, puis il dit à Ajis d'enlever le gouverneur d'Alep et de le lui apporter. Ajis se fait donner une massue, une peau de chèvre et cent clochettes, qu'il attache aux poils de la chèvre. En cet équipage il entre à minuit dans la chambre du gouverneur d'Alep, et lui dit qu'il est l'ange de la mort, et qu'il est venu pour chercher son âme. Le gouverneur d'Alep demande un répit jusqu'à l'autre nuit. Alors il se couche dans un cercueil, et Ajis le porte chez le gouverneur de Damas.

Un autre conte oriental, formant le douzième récit de la collection kalmoucke du *Siddhi-Kûr*, — dérivée, nous l'avons dit bien des fois, de récits indiens, — présente la plus grande analogie avec la première des épreuves du conte lorrain. Dans un certain pays vivait un homme qu'on appelait l'Avisé. Le khan de ce pays le fait venir un jour et lui dit : « On t'appelle l'Avisé. Pour justifier ton nom, vole-moi ce talisman auquel est attachée ma vie. Si tu y réussis, je te ferai de beaux présents ; si tu n'y réussis pas, je détruirai ta maison et je te crèverai les yeux. » L'homme a beau protester que la chose est impossible, il est obligé de promettre de tenter l'aventure telle nuit. Cette nuit-là, le khan fixe le talisman à un pilier et s'assied tout auprès ; en même temps, il ordonne à ses gens de faire bonne garde. L'homme avisé s'approche de ceux qui sont postés à la porte et les enivre avec de l'eau-de-vie de riz. Quant aux autres gardes et au roi lui-même, il a la bonne chance de les trouver tous endormis (il y a ici une altération), et il peut ainsi voler le talisman. — Un trait de ce conte kalmouck est à noter. L'homme avisé enlève de dessus leurs selles, tout endormis, les gens du roi qui montaient la garde à cheval et les met à califourchon sur un pan de mur écroulé. Comparez le conte de Grimm et divers autres contes de ce type, où le voleur s'arrange de manière que les gardes, s'ils se réveillent, se croient toujours à cheval.

Avant de terminer ces remarques, il est bon de signaler l'existence d'un autre thème qui, à le considérer de près, offre beaucoup d'analogie avec celui du *Franc Voleur*. Un conte grec moderne et ses variantes font lien entre les deux

---

1. Les contes syriaques qui se trouvent dans l'ouvrage dont nous avons donné plus haut le titre, ont été recueillis par MM. Prym et Socin de la bouche d'un chrétien jacobite, originaire du Tûr 'Abdîn, région montagneuse située au nord de la Mésopotamie, dans le district de Mardîn, et habitée par des Kurdes et par des Jacobites.

thèmes, et nous donnent, si l'on peut parler ainsi, la forme héroïque, épique, de notre conte, le merveilleux y entrant pour une certaine part. Dans ce conte grec (Hahn, n° 3), le roi ordonne au voleur de lui amener le cheval ailé du drakos (sorte d'ogre), s'il ne veut être haché en morceaux ; puis de dérober au même drakos la couverture de son lit ; enfin de lui apporter le drakos lui-même. (Ces trois entreprises correspondent exactement, comme on voit, aux trois du conte thuringien de Grimm.) — Dans la variante 3, le voleur enveloppe avec des lambeaux de ses vêtements les sabots du cheval. Dans la variante 4, où il s'agit d'apporter au roi une lamie (ogresse), Zénios met des habits tout garnis de clochettes (absolument comme dans le conte tartare et dans le conte syriaque), grimpe sur la cheminée et crie : « Je suis Hadji Brulis, et je viens pour te faire mourir, si tu n'entres dans ce coffre. »

Dans les autres contes de ce second thème, il n'y a plus de voleur. C'est, en général, à l'instigation de ses frères, jaloux de la faveur dont il jouit auprès d'un roi, que le héros reçoit de ce roi l'ordre de lui apporter les objets rares ou merveilleux d'un certain être plus ou moins fantastique, et enfin cet être lui-même. On peut citer le conte sicilien n° 83 de la collection Gonzenbach. Dans ce conte, Caruseddu doit apporter au roi le cheval qui parle, appartenant au *dragu* (ogre), la couverture à clochettes d'or du *dragu* et finalement le *dragu* lui-même. M. Kœhler a étudié ce thème à propos d'un conte des Avares du Caucase (*Mémoires de l'Académie de St-Pétersbourg*, VIIIe série, t. XIX [1873], n° 6, p. x). Il suffira de citer encore ce conte avare, comme spécimen oriental de ce type de contes. — Tchilbik, le plus jeune de trois frères, a fait périr les filles de la *kart* (ogresse). Quand il revient à la maison, le roi lui dit : « On raconte que la kart a une couverture de lit qui peut couvrir cent hommes; si tu la dérobes, je te ferai grâce. » Il faut ensuite que Tchilbik aille voler la chaudière de la kart, où l'on peut préparer à manger pour cent hommes; puis sa chèvre aux cornes d'or. Enfin le roi lui dit que, s'il lui amène la kart elle-même, il lui donnera sa fille en mariage et l'associera à son pouvoir.

Dans ce conte, comme dans les autres contes de ce second thème, les moyens que le héros emploie pour s'emparer des objets et de leur possesseur diffèrent tout à fait de ceux que met en œuvre le franc voleur et les héros des contes du premier thème.

LXXI.

LE ROI ET SES FILS.

Il était une fois un roi qui avait trois fils. Il avait beaucoup d'affection pour les deux plus jeunes ; quant à l'aîné, il ne l'aimait guère. Comme chacun des princes désirait hériter du royaume, le roi les fit un jour venir devant lui ; il leur donna à chacun cinquante mille francs et leur dit que celui qui lui apporterait la plus belle chose serait roi.

Le plus jeune s'embarqua sur mer et revint au bout de six mois avec

un beau coquillage doré qui fit grand plaisir au roi. Le cadet rapporta une superbe tabatière en or, dont le roi fut encore plus charmé.

L'aîné, lui, ne revenait pas. Il n'avait songé qu'à boire, à manger et à se divertir, si bien qu'au bout d'un an presque tout son argent se trouva dépensé. Il employa le peu qui lui restait à acheter une petite voiture attelée d'un âne, avec laquelle il se mit à parcourir le pays pour vendre des balais. « Combien les balais? » lui demandait-on. — « Je les vends tant. » Et, comme on se récriait sur le prix, il disait : « Mes balais ne sont pas des balais ordinaires. Ils ont la vertu de balayer tout seuls. » Il vendit ainsi bon nombre de balais ; mais les acheteurs ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il les avait attrapés ; ils coururent après lui et le rouèrent de coups. Le prince, dégoûté du métier, vendit sa voiture ; puis, ayant mis une trentaine d'écus sous la queue de son âne, il le mena à la foire pour le vendre et attendit les chalands.

Vint à passer un riche seigneur, qui lui demanda combien il voulait de son âne. « J'en veux mille francs, » répondit le prince. — « Mille francs! perds-tu la tête? — Ah! monseigneur, » dit le prince, « vous ne savez pas ; mon âne fait de l'or. Voyez plutôt. » En disant ces mots il donna à la bourrique un coup de bâton, et les écus roulèrent par terre. « Suffit! » dit le seigneur. « Voici les mille francs. » Et il emmena l'âne. Mais l'âne ne fit plus d'or, et le seigneur courut trouver le prince à son auberge. « Ah! coquin, » lui dit-il, « tu m'as volé! Je vais te faire mettre dans un sac et jeter à l'eau. » Aussitôt fait que dit. On mit le prince dans un sac et on prit le chemin de la rivière. Avant d'y arriver, le seigneur et ses gens entrèrent dans une auberge pour se rafraîchir, laissant le sac à la porte.

Le prince poussait de grands cris. Un berger qui passait avec son troupeau lui demanda ce qu'il avait à crier et pourquoi il était enfermé dans ce sac. « Ah! » dit le prince, « c'est que le seigneur veut me donner sa fille avec toute sa fortune, et moi, je n'en veux pas. — Eh bien! » dit le berger, « mets-moi à ta place. » Le prince ne se fit pas prier, et, après avoir mis le berger dans le sac, il partit avec le troupeau. Le seigneur, étant sorti de l'auberge, fit jeter le sac dans la rivière.

Pendant ce temps, le prince avait conduit le troupeau dans une prairie qui appartenait au seigneur. Il se mit à jouer du flageolet pour faire danser les moutons. Le seigneur, qui passait avec son fils, s'approcha pour voir qui jouait si bien, et, reconnaissant le prince, il s'écria : « Comment! coquin, te voilà encore! — Oui, monseigneur, » répondit le prince ; « la mort n'a pas prise sur moi. — Et d'où te viennent ces moutons? — Je les ai trouvés au fond de la rivière où vous m'avez jeté. — En reste-t-il encore? — Oui, monseigneur. Voulez-vous les voir? — Volontiers. »

Quand ils arrivèrent au bord de la rivière, le prince fit approcher ses moutons tout près de l'eau, de façon que leur image s'y reflétait. Le seigneur, voyant des moutons dans l'eau, ôta ses habits et sauta dans la rivière. Comme il ne savait pas nager, l'eau lui entrait dans la bouche en faisant *glouglou glouglou*. « Que dit mon père ? » demanda le fils du seigneur, croyant qu'il parlait. — « Il te dit de venir l'aider. » Aussitôt le jeune garçon se jeta dans l'eau, et il y resta, ainsi que le seigneur. Alors le prince prit la bourse du seigneur et vendit les moutons ; mais l'argent ne lui dura guère ; il se trouva bientôt sans le sou.

Pendant qu'il était à se désoler au bord d'un ruisseau, une fée s'approcha et lui dit : « Qu'as-tu donc à pleurer, mon ami ? — Hélas ! » répondit le prince, « je n'ai plus rien pour vivre. — Tiens, » dit la fée, « voici une baguette. Par la vertu de cette baguette, tu auras tout ce qu'il te faudra. » Le prince prit la baguette, et, en ayant frappé la terre, il vit paraître une table bien servie. Il but et mangea tout son saoul ; puis il se mit en route pour retourner chez son père.

Chemin faisant, il rencontra un aveugle qui jouait du violon ; son violon était cassé en plus de dix endroits et n'avait qu'une corde. « Oh ! » dit le prince, « voilà un beau violon ! — Si tu connaissais la vertu de mon violon, » dit l'aveugle, « tu n'en ferais pas fi. Il ressuscite les morts. — Veux-tu me le vendre ? » dit le prince. — « Volontiers, moyennant que tu me donnes à dîner. » Le prince régala bien l'aveugle et emporta le violon. « Mon père va être content, » pensait-il ; « j'ai de belles choses à lui montrer. Ce sera moi qui aurai la couronne. »

Arrivé à quelque distance du château de son père, le prince vit un mendiant qui s'amusait avec un jeu de cartes si sale et si graisseux qu'on en aurait fait la soupe à trente-six régiments. « Que fais-tu là ? » lui dit le prince. — « Tu le vois, » répondit le mendiant ; « je joue aux cartes. — Il est joli, ton jeu de cartes ! — Ne te moque pas, » dit le mendiant. « Il suffit de jeter ces cartes en l'air pour voir paraître plusieurs régiments d'infanterie de marine, avec armes et bagages, tout prêts à faire feu. — Veux-tu me vendre ton jeu de cartes ? — Volontiers, moyennant que tu me donnes à dîner. — Soit, » dit le prince. Le mendiant mangea comme quatre, puis il remit le jeu de cartes au prince.

Après avoir fait cette dernière emplette, le prince ne douta plus que la couronne ne fût à lui, et il fit diligence pour se rendre au palais, où il arriva à deux heures du matin. Un de ses frères se releva pour lui ouvrir ; mais son père ne demanda pas même à le voir. Le lendemain pourtant il entra dans sa chambre et s'informa de ce qu'il avait rapporté. « Mon père, » dit le prince, « regardez sous mon oreiller. » A la vue du violon et des cartes, le roi haussa les épaules : « Vraiment, » dit-il, « voilà de belles choses ! Je savais bien qu'un mauvais sujet comme toi ne pouvait

rien rapporter de bon. Vive ton frère, qui m'a fait présent d'une tabatière en or ! C'est lui qui aura ma couronne. — Mon père, » dit le prince, « puisque vous voulez me faire une injustice, demain, à midi, je vous livrerai bataille. »

Le lendemain, le roi marcha contre son fils à la tête d'une armée. Le prince n'avait pas un homme avec lui ; à midi moins cinq minutes, il était encore seul. « Eh bien ! » lui cria le roi, « où sont tes soldats ? » Le prince jeta une carte en l'air, et l'on vit paraître un régiment d'infanterie de marine, avec armes et bagages, tout prêt à faire feu. Or les hommes de ce régiment ne pouvaient être tués. Ils tombèrent sur les soldats du roi et les exterminèrent ; le roi seul échappa. Il était dans une grande colère. Son fils lui dit : « Ne vous fâchez pas. Si vous voulez, je vais vous ressusciter tous vos hommes. — Bah ! » dit le roi, « tu n'as pas ce pouvoir-là. » Le prince prit son violon, et il avait à peine commencé à jouer que tous les soldats du roi se trouvèrent sur pied, comme si de rien n'eût été. Le roi lui dit alors : « C'est à toi, sans contredit, que doit revenir ma couronne. »

« Maintenant, » dit le prince, « voulez-vous que je vous donne à dîner, à vous et à toute votre cour ? » Le roi accepta. En entrant dans la salle du festin, il fut bien étonné de ne voir sur la table que la nappe, et les autres invités ne l'étaient pas moins. Quand tout le monde fut placé, le prince donna un coup de baguette, et la table se trouva couverte d'excellents mets de toute sorte et des meilleurs vins. On but, on mangea, on se réjouit, et le roi déclara qu'il donnait sa couronne à l'aîné de ses fils.

Ce conte présente un composé bizarre de deux thèmes que nous avons déjà rencontrés dans cette collection : le thème, ou plutôt un des thèmes des *Objets merveilleux* (voir nos nos 31 *l'Homme de fer* et 42 *Les trois Frères*), et le thème des *Objets donnés par un fripon comme merveilleux* (voir nos nos 10, *René et son Seigneur*, 20, *Richedeau*, et 49, *Blancpied*).

L'introduction est à peu près celle du conte allemand no 63 de la collection Grimm, très différent du reste, dans laquelle un roi promet sa couronne après sa mort à celui de ses fils qui lui rapportera le plus beau tapis et, ensuite, la plus belle bague. Cette même introduction se trouve encore dans un conte recueilli au XVIIe siècle par Mme d'Aulnoy, *la Chatte blanche*, et qui est du même genre que le conte allemand. En Orient, nous avons à citer un conte arabe de la même famille, le *Prince Ahmed et la fée Pari-Banou* des Mille et une Nuits : là le sultan dit à ses trois fils d'aller voyager, chacun de son côté ; celui d'entre eux qui lui rapportera la rareté la plus extraordinaire et la plus singulière obtiendra la main d'une princesse, nièce du sultan. Comparez un conte serbe (Vouk, no 11).

Pour l'ensemble de notre conte, qui se rattache au thème des *Objets merveilleux*, nous renverrons aux remarques de nos nos 31 et 42, et aussi à celles de

notre n° 18, *la Bourse, le Sifflet et le Chapeau.* Ainsi, pour ne rappeler que quelques récits orientaux, dans un conte persan, dans un conte kalmouck, dans un conte indien, une coupe procure à volonté à boire et à manger (n° 42, remarques). Dans un conte arabe, un tambour de cuivre fait venir au secours de son possesseur les chefs des génies et leurs légions ; dans un conte bouddhique, un tambour magique, frappé d'un côté, met en fuite l'ennemi ; frappé de l'autre côté, il fait paraître une armée entière (*ibid.*). — Dans cette dernière légende, c'est également de plusieurs personnages, auxquels il a successivement affaire, que le héros obtient les divers objets merveilleux.

Nous aurions pu encore citer dans les remarques de notre n° 42 un passage du recueil sanscrit la *Sinhâsana-dvâtrinçikâ* (les « Trente-deux récits du trône »). Vikrama reçoit d'un *yogi* (religieux mendiant, souvent magicien) trois objets merveilleux : un morceau de craie, un bâton et un morceau d'étoffe. Avec le morceau de craie on dessine une armée ; avec le bâton manié de la main droite, on donne la vie à cette armée, qui exécute les ordres qu'on lui donne ; si on prend le bâton de la main gauche et qu'on la touche, elle disparaît. Enfin, par le moyen du morceau d'étoffe, on se procure tout ce à quoi l'on pense : aliments, habits, or, parures, etc. (*Indische Studien*, t. XV [1878], p. 384).

Le violon qui ressuscite les morts a déjà figuré dans notre n° 31 *l'Homme de fer;* nous allons le retrouver tout à l'heure dans un conte flamand. Comparez la sonnette de notre n° 58 *Les trois Charpentiers*, et la guitare du conte sicilien n° 45 de la collection Gonzenbach.

Un conte allemand (Prœhle, *Kinder- und Hausmærchen,* n° 77) reproduit presque exactement un passage de notre conte lorrain. Un jeune homme rencontre une fée, qui lui donne une baguette qui procure à boire et à manger, tant qu'on en veut. Par le moyen de cette baguette, le jeune homme régale un vieux mendiant qui lui a demandé un morceau de pain, et il reçoit du mendiant en récompense trois objets merveilleux.

On peut encore rapprocher de notre conte lorrain un conte flamand (J. W. Wolf, *Deutsche Mærchen und Sagen*, n° 26). Un roi donne un vaisseau à chacun de ses trois fils, et ils partent en voyage. L'aîné arrive près d'une mine d'argent et en remplit son vaisseau ; le second fait de même avec une mine d'or. Le plus jeune reçoit d'une jeune fille une nappe qui se couvre de mets au commandement. Puis, de la même manière que le héros du conte de la collection Grimm résumé dans les remarques de notre n° 42, il se met en possession de trois objets merveilleux, notamment d'une canne qui fait paraître autant de cavaliers qu'on le désire, quand on en ôte la pomme, et d'un violon qui fait tomber morts de ravissement ceux qui l'entendent, et les ressuscite, si l'on joue sur la première corde.

Le conte flamand, et aussi le conte allemand de Grimm, — d'accord tous deux avec la légende bouddhique rappelée ci-dessus, — nous mettent sur la voie de la forme primitive d'un passage important de notre conte lorrain. Evidemment, dans la forme originale, le prince, après avoir reçu de la fée la baguette merveilleuse, l'échangeait d'abord contre le jeu de cartes ; puis, jetant une carte en l'air, il envoyait un régiment reprendre sa baguette. Il faisait de même pour avoir le violon.

Nous ne nous arrêterons qu'un instant sur les aventures du prince qui se rapportent au thème des *Objets donnés comme merveilleux par un fripon*. Nous avons étudié assez longuement ce thème dans les remarques de nos nos 10, 20, 49, et dans l'appendice de notre 5e partie. On se souvient que nous avons trouvé, indépendamment des récits européens, de nombreuses formes orientales de ce thème : deux contes des Tartares de la Sibérie méridionale, deux contes des Afghans du Bannu, trois contes indiens, et aussi un conte malgache. Aux contes européens mentionnés dans les remarques auxquelles nous renvoyons, nous ajouterons un conte italien du Mantouan, publié en 1880 (Isaia Visentini, *Fiabe Mantovane*, n° 13).

L'interprétation par le prince du *glouglou* que fait l'eau pendant que le seigneur se noie s'est déjà rencontrée dans une variante de Montiers citée dans les remarques de notre n° 20 *Richedeau*. Nous en avons rapproché un passage analogue d'un des contes indiens. Nous aurions pu citer le n° 61 de Grimm : Quand le maire se jette dans l'eau pour aller chercher les prétendus moutons, les paysans, entendant le bruit, *ploump!* s'imaginent qu'il leur crie de venir et sautent tous dans la rivière. Dans un conte islandais (Arnason, p. 595 de la traduction anglaise), l'un des deux fils du roi se jette du haut d'un rocher dans la mer pour y aller chercher un troupeau dont lui a parlé le rusé Sigurd. Dans sa chute, il pousse des cris d'effroi. Son frère demande à Sigurd ce qu'il dit; l'autre lui répond qu'il lui dit de venir le rejoindre.

Relevons encore ce petit détail que, dans un conte allemand de cette famille (Prœhle, *Kinder- und Hausmærchen*, n° 63), le héros parvient à faire croire à des marchands que des *balais* sont d'un très grand prix.

LXXII.

LA FILEUSE.

Il était une fois un homme qui s'en allait tous les soirs veiller chez les voisins, et laissait sa femme seule au logis. Un soir que celle-ci était à filer, comme à l'ordinaire, elle vit entrer un petit garçon rouge, qui s'approcha du feu en disant :

File, file, Mégeuchon,
Mé, je tisonnerâ le feuil [1].

Le lendemain et les jours suivants, il revint encore. A la fin, la femme, effrayée, dit à son mari : « Il vient tous les soirs un petit garçon rouge qui tisonne pendant que je file. Je n'ose plus rester seule. — Eh bien ! » dit le mari, « tu iras ce soir veiller chez le voisin ; moi, je filerai à ta place. »

---

1. File, file, Marguerite,
Moi, je tisonnerai le feu.

Le soir venu, l'homme prit les habits de sa femme, fit un bon feu, et se mit au rouet. Le follet ne tarda pas à arriver, et il dit en s'approchant du feu :

Tourne, tourne, rien ne doveuilde ;
Celle d'açau filôt bi meuil [1].

Pendant qu'il tisonnait, l'homme l'empoigna et le jeta dans le feu. Le follet s'enfuit en criant :

J'â chaou la patte et chaou le cû ;
Je ne repasserâ pû
Par la bourotte de l'hû [2].

Pour la couleur des habits du follet, voir les remarques de notre nº 68, *le Sotré*.

Nous ne pouvons rapprocher de ce petit conte qu'un conte basque (W. Webster, *Basque Legends*, p. 55). Il y avait une fois un homme et sa femme. La femme étant à filer un soir, arrive une fée ; ils ne peuvent s'en débarrasser, et chaque soir ils lui donnent à manger du jambon. La femme dit un jour à son mari qu'elle voudrait bien mettre à la porte cette fée. L'homme lui dit d'aller se coucher. Il endosse les habits de sa femme et se met à filer dans la cuisine. Arrive la fée qui trouve, au bruit qu'il fait, que le rouet ne marche pas comme à l'ordinaire. L'homme lui demande si elle veut son souper. Il met du jambon dans la poêle et, quand tout est bien chaud, il le jette à la figure de la fée. Depuis ce temps il ne vient plus de fée dans la maison, et peu à peu l'homme et la femme perdent leur fortune.

LXXIII.

LA BELLE AUX CHEVEUX D'OR.

Il était une fois des gens qui avaient autant d'enfants qu'il y a de trous dans un tamis. Il leur vint encore un petit garçon. Comme personne dans le village ne voulait être parrain, le père s'en alla sur la grande route pour tâcher d'en trouver un. A quelques pas de chez lui, il rencontra un homme qui lui demanda où il allait. C'était le bon Dieu. « Je cherche un parrain pour mon enfant, » répondit-il. — « Si tu veux, » dit l'homme, « je serai le parrain. Je reviendrai dans sept ans et je prendrai l'enfant

---

1. Tourne, tourne, rien ne dévide ;
Celle d'hier filait bien mieux.

2. J'ai chaud la patte et chaud le c..;
Je ne repasserai plus
Par la chatière de la porte (huis).

(*Bourotte*, petite ouverture dans le genre d'une chatière.)

avec moi. » Le père accepta la proposition, et l'homme donna tout l'argent qu'il fallait pour le baptême ; puis, la cérémonie faite, il se remit en route.

Le petit garçon grandit, et ses parents l'aimaient encore mieux que leurs autres enfants. Aussi, quand au bout des sept ans le parrain vint pour prendre son filleul, ils ne voulaient pas s'en séparer. « Il n'y a pas encore sept ans, » disait le père. — « Si fait, » dit le parrain, il y a sept ans. » Et il prit l'enfant, qu'il emporta sur son dos.

Chemin faisant, l'enfant vit par terre une belle plume. « Hé ! ma mule, hé ! ma mule ! » dit-il, « laisse-moi ramasser cette plume [1] ! — Non, » dit le parrain. « Si tu la ramasses, elle te fera bien du mal. » Mais le petit garçon ne voulut rien entendre, et force fut au parrain de lui laisser ramasser la plume. Ils continuèrent leur route et arrivèrent chez un roi. Ce roi avait de belles écuries et de laides écuries ; il avait de beaux chevaux et de laids chevaux. L'enfant passa sa plume sur les laides écuries du roi, et elles devinrent aussi belles que les belles écuries du roi ; puis il la passa sur les laids chevaux du roi, et ils devinrent aussi beaux que les beaux chevaux du roi. Le roi prit l'enfant en amitié et le garda près de lui.

Les serviteurs du palais devinrent bientôt jaloux de l'affection que le roi témoignait au jeune garçon. Ils allèrent un jour dire à leur maître que le jeune garçon s'était vanté d'aller chercher l'oiseau de la plume. Le roi le fit appeler. « Mon ami, on m'a dit que tu t'es vanté d'aller chercher l'oiseau de la plume. — Non, sire, je ne m'en suis pas vanté. — Que tu t'en sois vanté ou non, mon ami, si je ne l'ai pas demain pour les neuf heures du matin, tu seras pendu. »

Le jeune garçon sortit bien triste. « Hé ! ma mule, hé ! ma mule ! — Elle te fera bien du mal, cette plume ! » dit le parrain. « Je t'avais bien dit de ne pas la ramasser. Allons, viens avec moi dans les champs, et le premier oiseau que nous trouverons dans une roie [2], ce sera l'oiseau de la plume. » Ils s'en allèrent donc dans les champs, et le premier oiseau qu'ils trouvèrent dans une roie, ce fut l'oiseau de la plume.

Le jeune garçon s'empressa de porter l'oiseau au roi ; mais, au bout de deux ou trois jours, l'oiseau mourut. Alors les serviteurs dirent au

1. Bien que le récit ne le dise pas expressément, le parrain, que nous venons de voir emporter l'enfant sur son dos, a pris la forme d'une mule. — La jeune fille dont nous tenons ce conte interprétait dans un sens figuré ces mots : « Hé ! ma mule, hé ! ma mule ! » Il est évident qu'il faut les prendre à la lettre. Dans la plupart des contes de ce type, le héros est aidé dans ses entreprises par un cheval merveilleux, et nous ajouterons que, dans un de ces contes recueillis en Basse-Bretagne, la Sainte-Vierge est envoyée par Dieu au jeune homme sous la forme d'une jument blanche.

2. *Roie, raie :* sillon tracé par la charrue entre deux champs.

roi que le jeune garçon s'était vanté de ressusciter l'oiseau. Le roi le fit appeler. « Mon ami, on m'a dit que tu t'es vanté de ressusciter l'oiseau. — Non, sire, je ne m'en suis pas vanté. — Que tu t'en sois vanté ou non, mon ami, si l'oiseau n'est pas ressuscité demain pour les neuf heures du matin, tu seras pendu. »

« Hé ! ma mule, hé ! ma mule ! — Elle te fera bien du mal, cette plume ! Je t'avais bien dit de ne pas la ramasser. Allons, coupe-moi la tête. Tu y trouveras de l'eau, que tu donneras à boire à l'oiseau, et aussitôt il reviendra à la vie. Puis tu me rajusteras la tête sur les épaules et il n'y paraîtra plus. » Le jeune garçon fit ce que son parrain lui conseillait, et, dès qu'il eut versé l'eau dans le bec de l'oiseau, celui-ci fut ressuscité. Puis il remit la tête sur les épaules du parrain et il n'y parut plus.

Les serviteurs, de plus en plus jaloux, dirent au roi que le jeune garçon s'était vanté d'aller chercher la Belle aux cheveux d'or, qui demeurait de l'autre côté de la mer. Le roi fit venir le jeune garçon. « Mon ami, on m'a dit que tu t'es vanté d'aller chercher la Belle aux cheveux d'or, qui demeure de l'autre côté de la mer. — Non, sire, je ne m'en suis pas vanté. Je n'ai jamais entendu parler de la Belle aux cheveux d'or, et je ne sais pas même où est la mer. — Que tu t'en sois vanté ou non, mon ami, si la Belle aux cheveux d'or n'est pas ici demain pour les neuf heures du matin, tu seras pendu. »

« Hé ! ma mule, hé ! ma mule ! — Elle te fera bien du mal, cette plume ! Je t'avais bien dit de ne pas la ramasser. Allons, viens avec moi. Nous emporterons un tambour, et, quand nous aurons passé la mer, nous battrons la caisse dans le premier village où nous entrerons, et la première jeune fille qui se montrera, ce sera la Belle aux cheveux d'or. Je la rapporterai sur mon dos. » Ils traversèrent donc la mer. Dans le premier village où ils entrèrent ils battirent la caisse, et la première jeune fille qui se montra, ce fut la Belle aux cheveux d'or. Ils la prirent avec eux et se remirent en route pour revenir chez le roi. Quand ils furent sur la mer, la jeune fille jeta son anneau et sa clef dedans.

Dès que le roi vit la Belle aux cheveux d'or, il voulut l'épouser ; mais elle déclara qu'elle ne voulait pas se marier si son père et sa mère n'étaient de la noce. Les serviteurs dirent alors au roi que le jeune garçon s'était vanté d'aller chercher les parents de la Belle aux cheveux d'or. Le roi fit appeler le jeune garçon. « Mon ami, on m'a dit que tu t'es vanté d'aller chercher le père et la mère de la Belle aux cheveux d'or. — Non, sire, je ne m'en suis pas vanté. — Que tu t'en sois vanté ou non, mon ami s'ils ne sont pas ici demain pour les neuf heures du matin, tu seras pendu. »

« Hé ! ma mule, hé ! ma mule ! — Elle te fera bien du mal, cette

plume ! Je t'avais bien dit de ne pas la ramasser. Allons, viens avec moi. Nous emporterons encore un tambour ; et, quand nous aurons passé la mer, nous battrons la caisse dans le premier village où nous entrerons, et le premier et la première qui se montreront seront les parents de la Belle aux cheveux d'or. » Ils traversèrent donc la mer. Dans le premier village où ils entrèrent, ils battirent la caisse, et le premier et la première qui se montrèrent, ce furent les parents de la Belle aux cheveux d'or.

Quand ses parents furent arrivés, la Belle aux cheveux d'or dit qu'elle avait laissé tomber son anneau et sa clef dans la mer, et qu'elle voulait les ravoir avant de se marier. Les serviteurs dirent au roi que le jeune garçon s'était vanté de retirer du fond de la mer l'anneau et la clef de la Belle aux cheveux d'or. Le roi le fit appeler. « Mon ami, on m'a dit que tu t'es vanté de retirer du fond de la mer l'anneau et la clef de la Belle aux cheveux d'or. — Non, sire, je ne m'en suis pas vanté. — Que tu t'en sois vanté ou non, mon ami, si tu ne les as pas rapportés ici demain pour les neuf heures du matin, tu seras pendu. »

« Hé ! ma mule, hé ! ma mule ! — Elle te fera bien du mal, cette plume ! Je t'avais bien dit de ne pas la ramasser. Allons, viens avec moi sur le bord de la mer. Le premier pêcheur que nous verrons, nous lui demanderons son poisson, et, quand on ouvrira le poisson, on trouvera dedans l'anneau et la clef. » Tout arriva comme le parrain l'avait dit.

Alors la Belle aux cheveux d'or déclara qu'elle ne voulait pas se marier avant que le jeune garçon ne fût pendu. Le roi dit à celui-ci : « Tu m'as rendu bien des services ; je suis désolé de te faire du mal ; mais il faut qu'aujourd'hui tu sois pendu. »

Le jeune garçon sortit en pleurant. « Hé ! ma mule, hé ! ma mule ! — Elle te fait bien du mal, cette plume ! Je t'avais bien dit de ne pas la ramasser. Ecoute : Quand tu seras sur l'échafaud, au pied de la potence, il y aura sur la place quantité de curieux. Demande au roi une prise de tabac : il ne te la refusera pas. Puis jette le tabac sur les assistants, et tous tomberont morts. »

Etant donc au pied de la potence, le jeune garçon demanda au roi une prise de tabac. « Volontiers, mon ami, » dit le roi ; « tu m'as rendu bien des services ; je ne puis te refuser ce que tu me demandes. » Alors le jeune garçon jeta le tabac sur les gens qui se trouvaient là, à l'exception de la Belle aux cheveux d'or, et tous tombèrent morts. Puis il descendit de l'échafaud et se maria avec la Belle aux cheveux d'or.

Moi, j'étais à la cuisine avec un beau tablier blanc ; mais j'ai laissé tout brûler, et l'on m'a mise à la porte.

Ce conte, altéré sur divers points, se rattache au même thème que notre n° 3, *Le Roi d'Angleterre et son Filleul*. Nous renverrons aux remarques de ce n° 3, remarques qu'il serait facile d'allonger, et nous étudierons ici ce que notre conte actuel a de particulier.

Faisons d'abord remarquer que dans un conte breton (F. M. Luzel, *Veillées bretonnes*, p. 148), nous trouvons réunis et comme juxtaposés plusieurs des traits distinctifs des deux contes. L'introduction est celle du *Roi d'Angleterre et son Filleul*. Le fils du roi de France s'étant égaré à la chasse, arrive dans la maison d'un charbonnier dont la femme est en couches ; il se propose pour être parrain de l'enfant et laisse une lettre que son filleul doit lui rapporter à lui-même quand il pourra la lire. Quand l'enfant se met en route pour Paris, son père lui recommande de ne voyager ni avec un bossu, ni avec un boiteux, ni avec un *cacous* (sorte de paria, de lépreux). Ayant rencontré d'abord un bossu, puis le lendemain un boiteux, Petit-Louis rebrousse chemin. Le troisième jour, en longeant un grand bois, il aperçoit sur un arbre une plume qui brillait comme le soleil. Malgré les avertissements de son vieux cheval, il ramasse la plume ; puis il s'arrête pour boire à une fontaine. Pendant qu'il est penché, un *cacous* le pousse dans l'eau, après lui avoir pris dans sa poche la lettre du parrain, saute sur le cheval et part au galop. Le roi l'admet à sa cour, le croyant son filleul. Petit-Louis arrive à son tour au palais où il s'engage comme valet d'écurie. Il retrouve son vieux cheval dans les écuries du palais. Tous les soirs il se sert de sa plume merveilleuse pour s'éclairer pendant qu'il panse ses chevaux. Le *cacous*, ayant remarqué cette lumière, va prévenir le roi, qui surprend Petit-Louis et lui demande ce que c'est que cette plume. Petit-Louis lui répond que c'est une plume de la queue du paon de la princesse aux cheveux d'or, qui demeure dans son château d'argent. Le roi prend la plume, et le *cacous* lui dit que Petit-Louis s'est vanté de pouvoir amener au roi la princesse aux cheveux d'or. Petit-Louis est obligé de tenter l'entreprise. Conformément aux conseils de son vieux cheval, il emporte des provisions de diverses sortes et rassasie, chemin faisant, différents animaux. (Cet élément de notre thème, l'élément des animaux secourus et se montrant plus tard reconnaissants, a complètement disparu de notre *Belle aux cheveux d'or*. On se rappelle qu'il existe, bien conservé, dans le *Roi d'Angleterre et son Filleul*.) Arrivé au palais de la princesse aux cheveux d'or, il se voit imposer par celle-ci diverses épreuves dont il vient à bout, grâce à l'aide des animaux ses obligés. Enfin la princesse consent à suivre Petit-Louis chez le roi, qui veut aussitôt épouser la jeune fille. Mais elle veut d'abord qu'on lui apporte son château d'argent. Puis, — le château ayant été apporté par Petit-Louis, à peu près par le moyen qu'emploie en pareille occasion le héros de notre n° 3, — la princesse demande les clefs de son château qu'elle a jetées dans la mer. Le roi des poissons, reconnaissant, les procure à Petit-Louis. Enfin la princesse dit au roi qu'il devrait se rajeunir au moyen de l'eau de la vie et de l'eau de la mort. C'est encore Petit-Louis qui reçoit l'ordre d'aller chercher une fiole de chacune de ces eaux. Le vieux cheval lui indique le moyen de se faire apporter les deux fioles par un corbeau. Quand Petit-Louis rentre au palais, le roi demande aussitôt à être rajeuni. La princesse verse sur lui quatre gouttes d'eau de la mort, et aussitôt le roi meurt. Alors elle épouse Petit-Louis.

Cette fin du conte breton présente une lacune, l'eau de la vie ne jouant ici aucun rôle. Nous trouverons dans d'autres contes, que nous citerons tout à l'heure, cette dernière partie plus complète.

Parmi les contes du type de la *Belle aux cheveux d'or*, nous n'en connaissons qu'un petit nombre dont l'introduction soit analogue à celle de notre conte lorrain. Nous citerons un conte danois (Grundtvig, *Dænische Volksmærchen*, trad. all. de l'ouvrage original, t. II, p. 1). Des pauvres gens ne peuvent trouver un parrain pour leur dernier enfant. Un mendiant, à qui ils ont fait l'aumône, s'offre à être parrain du petit garçon. On l'accepte et, quand il s'en va, la cérémonie faite, il donne aux parents une petite clef, en leur disant de la garder soigneusement jusqu'à ce que l'enfant ait quatorze ans. Avec cette clef le jeune garçon ouvre la porte d'une belle petite maison qui est tout d'un coup apparue devant la cabane de son père. Il y trouve un petit cheval, sur lequel il va chercher fortune. — Cette introduction se rencontre, presque complètement semblable, dans le conte westphalien n° 126 de la collection Grimm. Du reste le conte danois correspond presque sur tous les points au conte de Grimm, avec cette seule différence qu'il est en général moins altéré.

Nous avons dit plus haut, dans une note, qu'évidemment dans notre conte lorrain le parrain avait pris la forme d'une mule. Un conte de la Basse-Bretagne, intitulé *Trégont-à-Baris* (F. M. Luzel, 4e rapport), auquel nous avons fait allusion dans cette note, a quelque chose d'analogue. Un enfant nouveau-né abandonné est trouvé par Notre-Seigneur et saint Pierre, qui le confient à une nourrice. A seize ans, il veut voyager, va à Paris et devient valet d'écurie chez le roi. Ses chevaux sont les plus beaux; il est félicité par le roi. Les autres valets, envieux, disent au roi que Trégont-à-Baris (c'est le nom du jeune garçon) s'est vanté de pouvoir aller demander au soleil pourquoi il est si rouge quand il se lève. Le roi ordonne au jeune garçon d'y aller. Trégont-à-Baris trouve à la porte une belle jument blanche qui l'emporte et plus tard lui donne des conseils. Le conte entre ensuite dans le cycle d'aventure du n° 29 de Grimm, le *Diable aux trois cheveux d'or*, puis passe dans celui de notre *Belle aux cheveux d'or*. Quand, à la fin, Trégont-à-Baris épouse la « princesse au château d'or, » on voit entrer, pendant le festin des noces, une femme d'une merveilleuse beauté, qui dit qu'elle est la Vierge Marie, que Dieu avait envoyée vers Trégont-à-Baris sous la forme d'une jument blanche.

On a déjà remarqué, dans le premier conte breton dont il a été parlé ici, le passage où il est question de la plume que le jeune homme ramasse malgré les avertissements de son cheval. Ce passage, qui manque dans *Trégont-à-Baris*, existe encore dans un troisième conte breton, intitulé la *Princesse de Tréménézaour* (F. M. Luzel, 4e rapport). Là c'est une mèche de cheveux d'or, brillante comme une flamme, que le héros ramasse, et cette mèche de cheveux, avec laquelle il éclaire le soir son écurie, est cause que le roi lui ordonne d'aller chercher la princesse de Tréménézaour, de qui viennent ces cheveux.

Dans un conte russe (Ralston, *Russian Folk-tales*, p. 287), un chasseur trouve dans une forêt une plume d'or de l' « oiseau de feu ». Malgré les avis de son cheval, il ramasse cette plume et la porte au roi, qui l'envoie à la recherche de l'oiseau lui-même. Il est probable que la suite des aventures se rapporte à notre thème; mais M. Ralston ne cite que ce passage. — Dans un conte des Tsiganes

de la Bukovine (*Mémoires de l'Académie de Vienne*, t. XXIII, 1874, p. 277 seq., n° 9), le héros, Tropsen, dénoncé par ses méchants frères, est également envoyé à la recherche de l' « oiseau de la plume », comme dit notre conte lorrain, puis d'une certaine jeune fille. Ici ce n'est pas sur un chemin que Tropsen a ramassé la plume. Se trouvant avec ses frères chez une vieille qui possède un oiseau d'or, il a pris, malgré son cheval, une plume de cet oiseau. Ensuite, chez le comte au service duquel il entre comme cocher, il attache chaque soir sa plume au mur de l'écurie, et elle éclaire comme un cierge. — Voir encore deux contes serbes (*Archiv für slavische Philologie,* t. V, p. 75 seq.) et un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 10), lequel a ceci de particulier que c'est sur le conseil de son cheval, et non malgré ses avertissements, que le jeune garçon ramasse successivement trois plumes, l'une de cuivre, la seconde d'argent et la troisième d'or. — Le conte danois déjà cité offre sur ce point un détail tout particulier. Le héros a ramassé trois plumes d'or, malgré les observations de son cheval; quand on rapproche ces plumes, on voit la plus belle tête de femme qu'on puisse imaginer. Le jeune homme entre au service d'un roi comme valet d'écurie. Tous les soirs il s'enferme dans sa chambrette, que les plumes éclairent, et copie la belle image. Comme il est défendu d'avoir de la lumière dans les chambres auprès de l'écurie, le palefrenier en chef entre chez le jeune homme, qui a le temps de cacher ses plumes ; mais le palefrenier s'empare de son dessin. Le roi reconnaît ce dessin pour être le portrait de la plus belle princesse du monde, dont il a fait périr le père après s'être emparé de son royaume. Elle a disparu, et les recherches du roi ont été inutiles. Il dit au jeune homme qu'il doit savoir où elle est, puisqu'il a son portrait, et il lui ordonne de lui amener la princesse. — Dans la Basse-Bretagne on a recueilli une forme très curieuse de ce même thème (A. Troude et G. Milin, le *Conteur breton*. Brest, 1870. Voir le conte intitulé la *Perruque du roi Fortunatus*). Jean, qui s'est mis en route sur son cheval, aperçoit un jour deux corbeaux qui se battent. Il voit tomber par terre un objet qu'ils ont lâché. « Que peut être cela? Il faut que je le sache. — Il vaudrait mieux poursuivre ta route, » dit le cheval. Mais le jeune homme ne veut rien entendre ; il ramasse l'objet et voit que c'est une perruque, sur laquelle est écrit en lettres d'or que c'est la perruque du roi Fortunatus ; il la met dans sa poche. Il entre comme garçon d'écurie chez le roi de Bretagne. La première nuit qu'il couche au-dessus de ses chevaux, il est réveillé par la clarté qui illumine sa chambre ; il voit que c'est la perruque, qui brille comme le soleil. Désormais l'écurie est mieux éclairée que le palais du roi. Au carnaval, Jean se déguise et met sa perruque : la ville est éclairée partout où il passe. Le roi va pour le voir et ne le reconnaît pas. A la fin, Jean lui dit qu'il est le garçon d'écurie. Le roi s'empare de la perruque. Les autres garçons d'écurie, jaloux de Jean, vont dire au roi que le jeune homme connaît le roi Fortunatus et qu'il a dit plusieurs fois que, s'il avait voulu, il aurait obtenu de lui sa fille en mariage. Le roi ordonne à Jean de lui aller chercher la fille du roi Fortunatus. — Nous signalerons encore un conte allemand assez singulier (L. Bechstein, *Mærchenbuch*, p. 102). Un père prend pour parrain de son petit garçon un bel enfant, qui est Notre-Seigneur, et qui laisse comme cadeau à son filleul un cheval blanc. Devenu grand, le

filleul monte sur son cheval et s'en va courir le monde. Chemin faisant, il voit par terre d'abord une plume de paon, puis une seconde, qu'il ne ramasse ni l'une ni l'autre, sur le conseil du cheval. Il en ramasse une troisième, et il est nommé roi dans une ville où il arrive. S'il n'avait pas ramassé cette troisième plume, il en aurait trouvé une quatrième et serait devenu empereur.

Le conte westphalien de Grimm (n° 126), déjà mentionné, présente ici une altération notable, sur laquelle il convient d'insister, surtout à cause de l'interprétation que Guillaume Grimm a donnée de ce passage. Le jeune garçon du conte allemand ramasse, lui aussi, une plume. La suite de l'histoire ne montre en aucune façon quel rôle a pu jouer cette plume, qui est ici une plume à écrire (*Schriffedder*, en patois westphalien). Guillaume Grimm admet sans hésitation que cette plume est un bâton runique (*wenigstens ist die gefundene Schreibfeder gewiss ein solcher* [*Runenstab*]). S'il avait connu toutes les formes de cet épisode que nous avons citées, il aurait assurément laissé en paix les runes et les bâtons runiques. Nouvel exemple du danger des conclusions précipitées, surtout en des matières où l'on doit toujours se demander si l'on possède la forme primitive des thèmes sur lesquels on raisonne.

Au sujet des entreprises imposées au héros, nous avons déjà dit plus haut que, dans notre *Belle aux cheveux d'or*, un élément important a disparu : les services rendus par le héros à des animaux, qui ensuite, par reconnaissance, exécutent à sa place toutes les tâches qui lui sont imposées. La plupart des contes de ce type ont bien conservé sur ce point la forme primitive. Voir les remarques de notre n° 3.

Le dénouement de notre conte lorrain présente une altération, due évidemment à quelque conteur facétieux. Nous allons jeter un coup d'œil sur les formes bien conservées.

Dans le conte danois ci-dessus mentionné, le héros ayant réussi à rapporter l'eau de la vie et l'eau de la mort demandées par la princesse qu'il a amenée au roi, celle-ci veut s'assurer si ce sont les eaux véritables. Le roi fait venir le jeune homme, sur lequel on essaie d'abord l'eau de la mort, puis l'eau de la vie ; il meurt, puis ressuscite, plus beau qu'auparavant. Le roi veut devenir plus beau, lui aussi ; il subit une fois l'opération ; mais, dans l'espoir d'embellir encore, il veut recommencer. Malheureusement pour lui, il ne reste plus d'eau de la vie pour le ressusciter. La princesse épouse le jeune homme, qui devient roi. — Comparez le conte breton de *Trégont-à-Baris*, un conte italien de la collection Comparetti (n° 16), etc.

Dans notre conte lorrain, l'eau de la vie se retrouve bien, mais simplement au milieu du récit, pour ressusciter l' « oiseau de la plume ». A quelques traits de cet épisode, — le parrain tué pour procurer l'eau de la vie, puis ressuscité, — ne semblerait-il pas qu'il y a là un souvenir confus du dénouement que nous venons d'indiquer ?

Dans tout un groupe de contes de notre type, dont nous allons dire un mot, il n'est pas question d'eau de la vie ni d'eau de la mort. Aussi le dénouement se trouve modifié, bien qu'il soit, dans son idée mère, celui que nous connaissons. Ainsi, dans des contes siciliens (Gonzenbach, n°s 30 et 83, Pitrè, n° 34), la princesse veut, avant d'épouser le roi, que le jeune homme entre dans un four

chauffé pendant trois jours et trois nuits. Le cheval du jeune homme dit à son maître de s'oindre de son écume (ou de sa sueur) et le jeune homme sort du four sain et sauf et plus beau qu'il n'y est entré. Alors la princesse dit au roi d'y entrer lui-même. Le roi demande au jeune homme ce qu'il a fait pour ne pas être brûlé ; l'autre lui répond qu'il s'est oint avec de la graisse. Le roi le croit et, à peine est-il entré dans le four, qu'il est consumé par les flammes. — Dans le conte breton la *Perruque du roi Fortunatus*, cité plus haut, la princesse, qui s'est fait apporter par Jean son château, puis sa clef, déclare qu'avant d'épouser le roi de Bretagne, elle veut que Jean soit brûlé vif sur la place publique. Le cheval de Jean dit à celui-ci de bien l'étriller, de mettre dans une bouteille la poussière qui tombera, et de remplir d'eau la bouteille. Jean demandera au roi qu'on fasse une sorte de niche au milieu du bûcher ; quand le jeune homme y sera, il se lavera tout le corps avec l'eau de la bouteille. Jean se conforme à ces instructions et il sort du brasier deux fois plus beau qu'il ne l'était auparavant. La princesse s'éprend d'amour pour Jean et dit au roi : « Si vous aviez été aussi beau garçon que Jean, vous seriez devenu le miroir de mes yeux. — Et si je fais comme lui, ne deviendrai-je pas aussi beau ? — Je le crois. » Le roi fait comme Jean, et il est consumé en moins de rien. — Dans un conte espagnol (F. Caballero, *Cuentos, oraciones, adivinas...*, p. 27) se rattachant aussi à notre thème, la princesse Bella-Flor, que José a été obligé d'enlever par ordre du roi, demande que José soit, non pas brûlé vif, mais frit dans de l'huile. Le cheval du jeune homme, comme dans un des contes siciliens, lui dit de s'oindre de sa sueur. (Comparez un conte italien de la Basilicate [Comparetti, n° 14], où cette forme de dénouement et la précédente sont assez gauchement combinées.)

D'autres contes présentent ce second dénouement sous une autre forme. Nous citerons, par exemple, le conte des Tsiganes de la Bukovine, indiqué précédemment. Là, le héros, après avoir amené au comte son maître certaine jeune fille, est obligé d'aller chercher le troupeau de chevaux de cette même jeune fille, puis de traire les cavales et de se baigner dans le lait bouillant. Son cheval merveilleux souffle sur le lait et le refroidit, et le jeune homme sort de la chaudière plus beau qu'auparavant. Le comte y entre à son tour ; mais le cheval y a soufflé du feu, et le comte périt. — Comparez, parmi les contes mentionnés plus haut, les deux contes serbes et le conte du « pays saxon » de Transylvanie, et en outre un conte valaque (Schott, n° 17), qui, du reste, a du rapport pour l'ensemble avec notre *Belle aux cheveux d'or*.

Citons enfin, comme étant curieux, le dénouement d'un conte finnois, du même type, mais assez écourté, que M. E. Beauvois a publié dans la *Revue orientale et américaine* (tome IV, 1860, p. 386). Après avoir réussi dans les expéditions où il a été envoyé à l'instigation de l'ancien écuyer, dont il a pris la place, le héros est accusé par ce dernier auprès du roi de vouloir s'emparer de la couronne. Conduit au supplice, il se sauve deux fois en obtenant du roi, au pied de la potence, la permission de jouer d'une harpe ou d'un violon qui forcent les assistants à danser et qu'il a reçus d'un certain diable en récompense d'un service rendu (on se rappelle que le héros de notre conte lorrain obtient aussi du roi une faveur au pied de la potence). La troisième fois, le roi ne con-

sent qu'à grand'peine à le laisser jouer d'une flûte, également reçue du diable; pour ne pas être forcé de danser, il a eu soin de se faire attacher à un arbre. Le diable arrive et demande au jeune homme pourquoi on veut le pendre. Après en avoir été instruit, le diable saisit le gibet et le lance en l'air, ainsi que l'arbre auquel le roi est attaché. Le peuple prend le jeune homme pour roi (Comparez, pour cette manière de se sauver du supplice, le n° 110 de Grimm, *der Jude im Dorn,* et la variante de notre n° 39, *Jean de la Noix*).

Au milieu du XVI^e^ siècle, Straparola recueillait en Italie un conte analogue à tous ces contes (n° 1 de la traduction allemande des contes proprement dits, par Valentin Schmidt). Livoretto reçoit du sultan, son maître, à l'instigation des autres serviteurs, l'ordre d'enlever la princesse Belisandra. Pendant son voyage, d'après le conseil de son cheval enchanté, il rend service à un poisson et à un faucon. Il enlève la princesse; mais celle-ci, avant d'épouser le roi, demande que Livoretto lui rapporte d'abord son anneau, qu'elle a laissé tomber dans une rivière, puis une fiole d'eau de la vie. Livoretto appelle le poisson et le faucon, qui lui procurent l'anneau et l'eau de la vie. Alors Belisandra tue le jeune homme et le coupe en morceaux qu'elle jette dans une chaudière, puis elle les asperge d'eau de la vie, et aussitôt Livoretto se relève, plus beau et mieux portant que jamais. Le vieux sultan prie la princesse de le rajeunir de cette manière. Elle le tue, et le jette à la voirie. Ensuite elle épouse Livoretto.

En Orient, nous avons à rapprocher du conte lorrain, d'abord un conte des Tartares de la Sibérie méridionale, résumé dans les remarques de notre n° 3 (voir ces remarques), et qui se rattache, par le dénouement, au groupe de contes (tsigane, serbes, etc.) que nous venons d'examiner.

Nous citerons ensuite un épisode enclavé dans un conte des Avares du Caucase, très voisin de notre n° 19, le *Petit Bossu* (voir les remarques de ce n° 19). Cet épisode, sous certains rapports moins complet que le conte tartare, contient le trait de la *plume*, qui manque dans ce conte [1].

En voici l'analyse : Le héros, un prince, s'est rendu maître d'un cheval merveilleux. Comme il chevauche, après le coucher du soleil, vers le royaume de son père, il voit tout à coup la nuit s'illuminer. Il regarde et aperçoit au milieu d'un steppe un objet tout brillant : c'est une plume d'or. « Faut-il la ramasser ou non? » demande-t-il à son cheval. — « Si tu la ramasses, » répond le cheval, « tu en souffriras ; si tu ne la ramasses pas, tu en souffriras aussi. » (Comparez, pour ce passage, le conte valaque.) Le prince ramasse la plume et la met à son chapeau. Il arrive près d'une ville et s'étend par terre pour dormir, au milieu de la campagne, après avoir mis la plume dans sa poche. Le lendemain matin, le roi du pays qui, ainsi que ses sujets, a été effrayé de voir la nuit aussi claire que le jour, envoie des hommes armés à la découverte. Ces hommes rencontrent le prince et l'amènent au roi. Celui-ci demande au jeune

1. Dans un conte arabe des *Mille et une Nuits* (t. XI, p. 175, de la traduction allemande dite de Breslau), se trouve un passage qui n'est pas sans analogie avec celui de la plume. Le plus jeune des trois fils du sultan d'Yémen trouve un jour dans une plaine un collier de perles et d'émeraudes. Ce collier ayant été remis au sultan, celui-ci déclare qu'il ne sera content que quand il aura « l'*oiseau* qui a dû porter ce collier. »

homme s'il connaît les causes du phénomène qui a eu lieu pendant la nuit. Le prince tire la plume de sa poche et la montre au roi, qui lui ordonne aussitôt d'aller lui chercher l'être, quel qu'il soit, dont provient cette plume. Le prince apprend de son cheval que la plume vient de la plus jeune fille du Roi de la mer : chaque jour, sous forme de colombe, elle arrive avec ses deux sœurs sur un certain rivage pour se baigner dans la mer. Il faudra, quand elle sera dans l'eau, s'emparer de ses vêtements de plumes, et elle sera obligée de suivre le prince. (Voir les remarques de notre n° 32, *Chatte blanche*.) Le prince s'empare ainsi de la jeune fille et la conduit au roi ; mais la jeune fille déclare à celui-ci qu'elle ne l'épousera que s'il redevient un jeune homme de vingt ans. « Comment faire ? » demande le roi. La jeune fille lui dit de faire creuser un puits, profond de cinquante aunes, de le remplir de lait de vaches rouges et de se baigner dedans. Quand tout est prêt, comme le roi hésite à tenter l'expérience, elle se fait amener un vieillard et une vieille femme et les rajeunit en les plongeant dans le puits. Alors le roi saute dans le puits, tombe au fond et périt.

Un passage du livre sanscrit la *Sinhâsana-dvâtrinçikâ* (les « Trente-deux récits du Trône ») offre beaucoup d'analogie avec le dénouement des contes tsigane, serbes, avare, etc. (*Indische Studien*, t. XV, 1878, p. 364-365). Une princesse de race divine, qui règne dans une certaine ville, a promis d'épouser celui qui se précipiterait, pour s'offrir en sacrifice, dans une chaudière remplie d'huile bouillante. L'héroïque roi Vikramâditya saute sans hésiter dans la chaudière. Tous les assistants poussent un cri d'horreur. Mais la princesse arrive, asperge d'*amrita* (eau d'immortalité) le corps du roi, qui n'était plus qu'une informe masse de chair, et Vikramâditya ressuscite, plus beau qu'auparavant.

Rappelons en terminant que, dans un groupe de contes, très voisin de notre *Belle aux cheveux d'or* et qui a été étudié dans la revue *Germania* (années 1866 et 1867) par MM. Kœhler et Liebrecht, c'est un cheveu d'or, trouvé par le roi, — et non par le héros, — qui donne au roi l'idée d'envoyer le jeune homme à la recherche de la jeune fille aux cheveux d'or. Nous ne citerons de ce groupe qu'un conte tiré d'un livre qui a été publié à Bâle, en 1602, par un Juif, sous le titre hébraïco-allemand de *Maase-Buch*. Il s'agit dans ce conte d'un roi très impie à qui les anciens du peuple viennent un jour conseiller de prendre femme pour devenir meilleur. Le roi les renvoie à huit jours. Pendant ce délai, un oiseau laisse tomber sur lui un long cheveu d'or. Le roi déclare qu'il n'épousera que la femme de qui vient ce cheveu. Il y avait à la cour un favori du roi, nommé Rabbi Chanina, qui connaissait soixante-dix langues et le langage des animaux. Ses ennemis obtiennent du roi qu'il sera chargé d'aller chercher cette femme. Chemin faisant, Rabbi Chanina vient en aide à un corbeau, à un chien et à un poisson. Les trois animaux reconnaissants accomplissent à sa place les tâches qui lui sont imposées par la princesse aux cheveux d'or. Le corbeau va chercher une fiole d'eau du paradis et une fiole d'eau de l'enfer. Le poisson rapporte sur le rivage l'anneau de la princesse. Chanina s'apprête à saisir cet anneau, lorsqu'un sanglier se jette dessus, l'avale et s'enfuit ; le chien tue le sanglier et retrouve l'anneau. Rabbi Chanina, après avoir amené la princesse au roi, est assassiné par des envieux. La jeune reine lui rend la vie en l'aspergeant

d'eau du paradis. Le roi veut se faire ressusciter aussi. On le tue ; mais la reine verse sur son corps de l'eau de l'enfer, qui le réduit en cendres. « Vous voyez, » dit-elle au peuple, « que c'était un impie ; autrement il serait aussi ressuscité. » Et elle épouse Chanina.

Le conte breton la *Perruque du roi Fortunatus*, que nous avons résumé plus haut, fait lien entre ce groupe de contes et celui auquel appartient notre *Belle aux cheveux d'or*.

En Orient, nous trouvons, réunis dans le cadre d'un même récit, le trait de l'anneau retiré de l'eau par un animal reconnaissant et celui du cheveu. Le conte en question a été recueilli par M. Minaef chez les Kamaoniens, cette peuplade voisine de l'Himalaya dont nous avons déjà parlé, et il a été traduit en russe par cet orientaliste (n° 3 de la collection). Voici le passage : Une péri, qui est devenue la femme d'un prince chassé du palais de son père, va un jour se laver la tête dans un fleuve. A quelque distance de là se trouvait une ville bâtie sur le bord de ce fleuve. Le fils du roi du pays, étant allé se baigner, trouve dans l'eau un cheveu de la péri, long de quarante-quatre coudées. Il dit à son père qu'il veut épouser la femme qui a de tels cheveux. Le roi envoie un de ses serviteurs qui parvient à enlever la péri. Le prince, mari de la péri, entre au service de ce roi, ainsi qu'une grenouille et un serpent, ses obligés, qui, par reconnaissance, l'accompagnent, la première sous forme de brahmane, l'autre sous forme de barbier. Pour se débarrasser du prince, le roi, d'après le conseil d'un de ses serviteurs, laisse tomber son anneau dans une rivière et ordonne au jeune homme de le repêcher ; sinon il lui enverra une balle dans la tête (*sic*). Alors le barbier reprend sa forme de grenouille, plonge dans l'eau et appelle les autres grenouilles, qui arrivent avec leur roi, ainsi que le roi des poissons et ses sujets. Ils retrouvent l'anneau, et la grenouille le rapporte au prince. Alors le roi veut se battre avec le jeune homme ; mais le serpent, qui était devenu brahmane, dit à son bienfaiteur qu'il lui sauvera la vie à son tour ; il pique le roi, qui meurt[1].

Pour les autres contes, — tout différents des contes du type de la *Belle aux cheveux d'or*, — où une boucle de cheveux flottant sur l'eau donne l'idée de rechercher la femme à qui cette boucle appartient, nous renverrons à notre travail sur le vieux conte égyptien des *Deux Frères*, publié dans la *Revue des questions historiques*, octobre 1877. Aux contes orientaux cités dans ce travail, nous ajouterons un conte indien du Bengale (n° 4 des *Folk-tales of Bengal*, publiés par M. Lal Behari Day dans le *Bengal Magazine*).

LXXIV.

LA PETITE SOURIS.

Un jour, la petite souris était allée moissonner avec sa mère. Celle-ci lui dit de retourner à la maison pour tremper la soupe. Pendant que la

1. Une grande partie de ce conte kamaonien a le plus grand rapport avec un conte persan du *Toûti-Nâmeh* (Th. Benfey, introd. au *Pantchatantra*, p. 217), qui n'a pas l'épisode du cheveu.

petite souris y était occupée, elle tomba dans le pot et s'y noya. Voilà sa mère bien désolée ; elle se met à pleurer.

La crémaillère lui dit : « Grande souris, pourquoi pleures-tu ? — La petite souris est morte : voilà pourquoi je pleure. — Eh bien ! » dit la crémaillère, « je m'en vais grincer des dents. »

Le balai dit à la crémaillère : « Pourquoi donc grinces-tu des dents ? — La petite souris est morte, la grande la pleure : voilà pourquoi je grince des dents. — Eh bien ! » dit le balai, « je m'en vais me démancher. »

La porte dit au balai : « Pourquoi donc te démanches-tu ? — La petite souris est morte, la grande la pleure, la crémaillère grince des dents : voilà pourquoi je me démanche. — Eh bien ! » dit la porte, « je m'en vais me démonter. »

Le fumier dit à la porte : « Pourquoi donc te démontes-tu ? — La petite souris est morte, la grande la pleure, la crémaillère grince des dents, le balai se démanche : voilà pourquoi je me démonte. — Eh bien ! » dit le fumier, « je m'en vais m'étendre. »

La voiture dit au fumier : « Pourquoi t'étends-tu donc ? — La petite souris est morte, la grande la pleure, la crémaillère grince des dents, le balai se démanche, la porte se démonte : voilà pourquoi je m'étends. — Eh bien ! » dit la voiture, « je m'en vais reculer jusqu'au bois. »

Les feuilles dirent à la voiture : « Pourquoi donc recules-tu jusqu'au bois ? — La petite souris est morte, la grande la pleure, la crémaillère grince des dents, le balai se démanche, la porte se démonte, le fumier s'étend : voilà pourquoi je recule jusqu'au bois. — Eh bien, » dirent les feuilles, « nous allons tomber. »

Le charme dit aux feuilles : « Pourquoi tombez-vous donc ? — La petite souris est morte, la grande la pleure, la crémaillère grince des dents, le balai se démanche, la porte se démonte, le fumier s'étend, la voiture recule jusqu'au bois : voilà pourquoi nous tombons. — Eh bien ! » dit le charme, « je m'en vais me fendre. »

Les petits oiseaux dirent au charme : « Pourquoi te fends-tu donc ? — La petite souris est morte, la grande la pleure, la crémaillère grince des dents, le balai se démanche, la porte se démonte, la voiture recule jusqu'au bois, les feuilles tombent : voilà pourquoi je me fends. — Eh bien ! » dirent les oiseaux, « nous allons nous noyer dans la fontaine. »

Et ils se noyèrent tous dans la fontaine.

Ce conte est une variante de notre n° 18, *Peuil et Punce* (Pou et Puce).

Aux contes hessois, norwégien, grec moderne, siciliens, français, mentionnés dans les remarques de ce conte, il faut ajouter les contes suivants, imprimés pour la plupart depuis la publication de *Peuil et Punce :* un conte du pays messin, *Pou et Puce* (*Mélusine*, n° du 20 septembre 1877) ; deux contes de la Haute-

Bretagne, la *Mort du rat* (P. Sébillot, *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, n° 55) et le *Rat et la Râtesse* (P. Sébillot, *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, p. 232) ; un conte milanais, le *Rat et la Rate* (V. Imbriani, *Conti Pomiglianesi*, p. 270) ; un conte catalan, le *Pou et la Puce*, publié par M. Maspons y Labros dans la revue de Barcelone *Lo Gay Saber* (n° du 15 janvier 1878) ; un conte espagnol, la *Petite fourmi* (F. Caballero, *Cuentos, Oraciones, Adivinas...*, p. 3 de l'éd. de Leipzig, 1878); enfin un conte portugais (Ad. Coelho, *Contos populares portuguezes*. Lisbonne, 1879, n° 1).

Notre conte de la *Petite Souris* a, pour la forme générale, plus de ressemblance avec tous ces contes que notre n° 18. Dans ce dernier, en effet, c'est le pou qui s'en va annoncer à chacun des personnages du petit drame la nouvelle de la mort de la puce (de même dans le conte messin, le seul qui fasse exception), tandis que, dans tous les autres contes, cette nouvelle se transmet de proche en proche. Ainsi, dans le conte portugais, quand Jean le Rat s'est noyé dans la marmite aux haricots, sa femme, le petit crabe, se met à pleurer. Alors, le trépied, apprenant ce dont il s'agit, se met à danser; en le voyant danser, la porte s'informe de ce qui est arrivé et se met à s'ouvrir et à se fermer ; puis, à mesure que la nouvelle va de l'un à l'autre, la poutre se brise, le sapin se déracine, les petits oiseaux s'arrachent les yeux, la fontaine se sèche, les serviteurs du roi cassent leurs cruches, la reine va en chemise à la cuisine et finalement le roi se traîne le derrière dans la braise (*sic*).

Malgré l'identité de titre entre notre *Peuil et Punce* et le *Pou et Puce* de Grimm (n° 30), notre *Petite Souris* ressemble beaucoup plus à ce dernier. C'est même, parmi tous les contes de ce genre que nous connaissons, avec ce conte hessois qu'elle a le plus de rapports pour les personnages mis en scène. Ces personnages sont, dans le conte hessois : la porte qui grince, le balai qui balaie, la voiture qui court, le fumier qui brûle, l'arbre qui se secoue et enfin la fontaine qui coule et qui noie tout.

Les deux versions de ce conte recueillies à Montiers sont donc indépendantes l'une de l'autre.

LXXV.

LA BAGUETTE MERVEILLEUSE.

Il était une fois un homme et une femme qui ne possédaient rien au monde. Ils s'en allèrent dans un pays lointain. Le mari obtint un terrain pour y bâtir, et, sans s'inquiéter comment il pourrait payer les ouvriers, il fit commencer les travaux pour la construction d'une belle maison. Quand la maison fut près d'être terminée, il comprit son imprudence : les maçons et les charpentiers devaient réclamer leur paiement dans trois jours ; il ne savait plus que devenir. Il sortit désespéré.

Comme il marchait dans la campagne, il rencontra le démon qui lui demanda pourquoi il était si triste. « Hélas ! » dit l'homme, « j'ai fait bâtir une maison ; c'est dans trois jours que je dois la payer, et je n'ai pas un sou. — Je puis te tirer d'affaire, » dit le démon. « Si tu promets

de me donner dans vingt ans ce que ta femme porte, je te donne deux millions. » Le pauvre homme signa l'engagement et reçut les deux millions. Quelque temps après, sa femme accouchait d'un garçon : on le baptisa en grande cérémonie, et, comme il avait un gros B sur la gorge, on décida qu'il s'appellerait Bénédicité.

Le petit garçon fut élevé avec tout le soin possible ; on lui donna un précepteur quand il fut en âge d'étudier ; mais, depuis sa naissance, son père était toujours triste et chagrin. Bénédicité s'en étonnait.

Un jour (il avait alors plus de dix-neuf ans) il dit à son précepteur : « D'où vient donc que mon père est toujours chagrin ? — Si vous voulez le savoir, » répondit le précepteur, « priez votre père de venir se promener avec vous dans le bois, et, une fois là, demandez-lui la cause de sa tristesse. S'il refuse de vous la dire, menacez-le de lui brûler la cervelle et de vous la brûler ensuite. »

Le jeune homme suivit ce conseil. Il mit deux pistolets dans ses poches et alla prier son père de venir au bois avec lui faire un tour de promenade. Lorsqu'ils furent entrés dans le bois : « Mon père, » dit Bénédicité, « je vous ai toujours vu triste. Je vous supplie de m'en dire la cause. » Le père refusant de répondre malgré toutes ses prières, Bénédicité prit ses pistolets. « Malheureux ! » s'écria le père, « que veux-tu faire ? — Vous brûler la cervelle et me la brûler ensuite si vous refusez de me confier vos peines. — Eh bien ! » lui dit le père, « avant ta naissance je t'ai promis au démon. Le délai expire dans trois jours. — N'est-ce que cela ? » dit Bénédicité. « Je n'ai pas peur du diable. Demain j'irai moi-même le trouver. » En l'entendant parler ainsi, le père se sentit le cœur un peu soulagé.

Le lendemain donc, Bénédicité se mit en route. Lorsqu'il se fut avancé dans la forêt loin comme d'ici à Brauvilliers [1], il entendit la voix d'un ange qui l'appelait : « Bénédicité ! Bénédicité ! — Est-ce moi que vous appelez ? — Oui, » dit l'ange. « Tiens, voici une baguette au moyen de laquelle tu pourras faire tout ce que tu voudras. »

Bénédicité prit la baguette, se remit en chemin et, après une longue marche, il arriva chez le démon. Celui-ci, le voyant entrer, lui dit : « Ah ! te voilà, mon garçon ! J'étais en train de cirer mes bottes pour t'aller chercher. — C'est peine inutile, » répondit l'autre, « puisque me voilà. Mais j'ai faim ; donne-moi à manger. »

On lui apporta du rôti et toute sorte de bonnes choses. Quand il eut bien mangé, il dit au démon : « Que vas-tu me donner à faire ? Je n'aime pas à rester les bras croisés. — Tu iras couper du bois, » lui dit le démon. « Sais-tu comment on s'y prend ? — Certainement. C'est le pre-

1. Village à trois lieues de Montiers.

mier métier que mon père m'a appris. » Le démon le conduisit dans une grande forêt. « Commence par ce bout-ci, » lui dit-il. « Tu me feras de la charbonnette et du gros bois. »

Une fois le démon parti, Bénédicité arracha une racine et donna dessus un coup de baguette ; aussitôt voilà toute la forêt par terre. Puis il prit un charbon allumé, le frappa de sa baguette, et voilà tout le bois en charbon. Après quoi il reprit le chemin de la maison, où il fut presque aussitôt que le démon. « J'ai fini, » lui dit-il. — « Quoi ? tout est fait ? — Oui ; mais j'ai faim. Donne-moi à manger. — Tu manges trop ; tu veux me ruiner. — Si tu n'es pas content, donne-moi la signature de mon père, et je m'en irai. »

Le diable voulut voir comment le jeune homme avait travaillé. Arrivé à l'endroit où était son bois, il fut bien en colère. « Comment ! » cria-t-il, « voilà tout mon bois par terre ! Que vais-je faire maintenant ? — Tu n'es pas content ? » dit Bénédicité. « Rends-moi la signature de mon père, et je m'en irai. Sinon, donne-moi de l'ouvrage. — J'ai deux étangs, » dit le diable ; « dans l'un, il y a du poisson ; dans l'autre, il n'y a que de la boue. Tu mettras ce dernier à sec ; pour l'autre, tu le laisseras comme il est. »

Lorsque Bénédicité fut près des étangs, il donna un coup de baguette sur celui où il voyait des poissons. Aussitôt l'étang se trouva vidé et les poissons transportés dans l'étang boueux, où ils ne tardèrent pas à pâmer. Quand le démon vit tout ce bel ouvrage, il dit à Bénédicité : « Mais, malheureux, ce n'était pas cet étang-là que je t'avais ordonné de vider. — Tu n'es pas content ? » répondit Bénédicité. « Rends-moi la signature de mon père, et je te débarrasserai de ma présence. En attendant, j'ai faim, donne-moi à manger. — Tu veux me ruiner ! Nous ne devions cuire que samedi prochain, et voilà qu'il faut cuire aujourd'hui. Sais-tu cuire ? — Oui, je sais tout faire. »

Bénédicité chauffa le four, puis se mit à pétrir. Pendant qu'il travaillait à la pâte, cinq ou six petits diablotins vinrent gambader autour de lui. « Bénédicité, fais-moi un gâteau à l'huile. — Bénédicité, fais-moi un gâteau au saindoux. — Bénédicité, voici des œufs pour me faire une galette. — Vous m'ennuyez tous, » dit Bénédicité. Il en empoigna cinq et les jeta dans le four. Le sixième, qui était le plus petit, s'échappa et alla dire à son père comment Bénédicité avait traité ses frères. Le démon accourut en criant : « Bénédicité ! Bénédicité ! à quoi penses-tu ? Tu ne nous fais que du mal ! — Tu n'es pas content ? » dit le jeune homme. « Rends-moi la signature de mon père et je m'en irai. — Tiens, la voilà. Va-t'en. »

Le jeune homme ne se le fit pas dire deux fois. Il arriva le soir dans un village où il demanda un gîte pour la nuit. Il y avait dans ce village

un vieux château où personne n'osait entrer, parce qu'il était, à ce qu'on racontait, hanté par des revenants. Bénédicité s'offrit à y passer la nuit, mais après avoir eu soin de faire dresser par un notaire un acte par lequel les maîtres du château le lui cédaient en don et pur don, sans aucune réserve. Cela fait, il se rendit au château. Il alluma un grand feu dans la cuisine et s'assit au coin de la cheminée. Vers onze heures ou minuit, douze diables entrèrent dans la cuisine et se mirent à jouer et à sauter. Bénédicité prit sa baguette et en tua onze. Il reconnut le douzième pour celui auquel il avait été vendu par son père. « Je ne te fais rien à toi, » lui dit le jeune homme, « parce que j'ai logé dans ta maison. Mais qu'es-tu venu faire ici ? » Le diable répondit : « Nous gardons ici depuis cinquante ans un trésor qui, au bout de cent ans, doit nous appartenir. C'est dans ce trésor que j'ai pris l'argent que j'ai donné à ton père. »

Bénédicité se fit conduire dans la cave où était le trésor. Il y avait un tonneau d'or et un tonneau d'argent enfouis dans la terre. Le jeune homme, d'un coup de baguette, les fit sortir aussitôt. Puis il ordonna au démon de les charger sur son dos et de les remonter hors de la cave. Le démon eut beau dire qu'il n'était pas assez fort, il fut obligé d'obéir, et, quand il fut arrivé en haut avec les tonneaux, Bénédicité le tua comme les autres d'un coup de baguette. Il revint ensuite chez ses parents avec le trésor, et il épousa une jeune fille encore plus riche que lui.

Moi, j'ai fait la cuisine. J'ai laissé tout brûler et on m'a mis à la porte avec un coup de pied dans le derrière.

Un conte breton du « pays gallot » (P. Sébillot, *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, n° 29) offre beaucoup de rapports avec le conte lorrain. Un homme et une femme ont vendu leur petit garçon au diable, qui doit venir le prendre quand l'enfant aura sept ans. Vers cette époque le petit garçon, ayant appris de ses parents le sort qui l'attend, s'enfuit de la maison. Un jour, il rencontre la sainte Vierge, qui lui donne une petite baguette : tant qu'il aura cette baguette, le démon n'aura aucun pouvoir sur lui, et le jeune garçon pourra commander à sa baguette de faire tout ce qu'il voudra. Il descend en enfer et, grâce à la baguette, il se fait rendre par les démons le contrat que son père a signé. — Suit l'histoire du château hanté par des diables. Le petit garçon les roue de coups avec sa baguette et se fait céder par eux tous les trésors du château.

Nous avons déjà rencontré, dans notre n° 64, *Saint Étienne*, une introduction du genre de celle du conte qui nous occupe. Voir les remarques de ce conte. Il existe un grand nombre de contes dans lesquels un être malfaisant se fait promettre, souvent par ruse, un enfant qui doit naître ou qui est déjà né. Nous citerons, comme se rapprochant particulièrement de notre conte, plusieurs contes allemands (Grimm n° 92, Wolf, *Deutsche Hausmærchen*, p. 198, et aussi Grimm n° 31). Comparez aussi les remarques de notre n° 32, *Chatte blanche*.

Le conte valaque, cité dans les remarques de notre n° 64, a un passage qu'il

faut relever ici. Pour obtenir de son père la révélation de la cause qui le rend chagrin et sujet à des accès de violence, le jeune garçon le menace d'un couteau, comme Bénédicité menace son père d'un pistolet, et cela, toujours comme dans Bénédicité, sur le conseil de son maître d'école.

Dans un conte catalan (*Rondallayre*, II, p. 86), dont le commencement est analogue à notre conte, le jeune garçon joue, comme Bénédicité, toute sorte de mauvais tours aux diables, qui finissent par le prier de s'en aller, en lui donnant, sur sa demande, un sac rempli d'âmes (*sic*).

Dans la partie du conte lorrain où il est question du séjour du jeune homme chez le diable, il s'est mêlé évidemment à notre thème des éléments provenant d'un autre thème que nous avons déjà plusieurs fois rencontré dans notre collection, le thème de l'*Homme fort* (voir nos n°s 14 *le Fils du diable*, 46 *Bénédicité*, 69 *le Laboureur et son valet*). Le nom du héros est, du reste, le même dans notre n° 46 et dans le conte que nous étudions en ce moment. Seulement le Bénédicité de ce dernier conte fait au moyen d'une baguette merveilleuse ce que l'autre fait grâce à sa force extraordinaire (la forêt abattue). L'appétit prodigieux du héros est encore un emprunt fait — assez maladroitement — à ce même thème.

Pour l'épisode du château hanté par les diables, voir les remarques de notre n° 67, *Jean sans Peur*. Dans ce conte, il n'était pas question d'un trésor déterré dans le château sur l'indication des revenants ou des diables. Ce trait, qui figure à peu près dans tous les contes du type de *Jean sans Peur*, se retrouve, on l'a vu, dans notre *Baguette merveilleuse*.

Emmanuel COSQUIN.

(*La fin à une prochaine livraison.*)

CHANTS POPULAIRES

DU VELAY ET DU FOREZ.

VIEILLES COMPLAINTES CRIMINELLES.

Le lecteur trouvera réunis ici quinze chants, qui mettent en œuvre des crimes, la plupart de nature fort diverse. Quelques-uns de ces crimes ont, par leur cruauté naïve ou le merveilleux qui s'y est introduit, un caractère légendaire ; d'autres présentent certaines circonstances précises qui leur donnent un caractère de réalité plus immédiate et semblent permettre de les rattacher à quelque fait déterminé, dont les masses auraient reçu une profonde et durable impression. Nous avons pu qualifier de vieilles nos complaintes : la plus récente date au moins de près d'un siècle ; nous en avons une sorte de preuve matérielle dans le genre de supplices que les unes ou les autres mentionnent : écartèlement, décollation, roue, bûcher ou potence ; aucune ne fait allusion à la guillotine, qui, à partir de 1792, devint l'instrument unique du dernier supplice.

Des références accompagnent certaines complaintes ; il ne faudrait pas conclure que celles que ne suit aucune indication d'analogies soient des chants purement locaux ; la France n'a pas été suffisamment fouillée pour qu'on puisse dire que, sur tel point, tel chant n'existe pas, et quant à ce qui concerne les chants du dehors déjà recueillis, nous les connaissons si imparfaitement que bien des rapports nous échappent.

I.

LE MARI MEURTRIER.

1.

Françoise, revenant d'Auvergne,
Elle s'est assise sur un banc,
Elle y a resté un gros moment.

2.

Sa belle-mère vient lui dire :
« Françoise, il faut t'aller coucher,
Voilà minuit qui va sonner.

3.
— De cette nuit je ne me couche,
Car j'ai entendu murmurer
Que mon mari voulait me tuer. »

4.
Mais quand elle fut dedans sa chambre,
Trois petits coups on a frappé.
« Françoise, venez donc m'ouvrir ! »

5.
Françoise prit sa robe blanche
Et son beau bonnet de nuit,
A son mari s'en va ouvrir :

6.
« Mari, aurais-tu le courage
De me donner la mort ici,
Enceinte comme je le suis ?

7.
— Y a pas d'enceintement qui fasse :
Il faut mourir, il faut mourir.
Adieu ma femme et mon petit ! »

8.
Mais il l'a pris' par sa main blanche,
Dans son jardin il l'a mené,
Trois coups d'épée lui a donnés.

9.
Mais il n'a pris le cœur de sa femme,
Aussi celui de son enfant,
A sa mère il les a portés.

10.
« Mère, voilà le cœur de ma femme,
Aussi celui de mon enfant,
Que votre cœur désire tant.

11.
Mère, blanchissez-moi ma chemise :
Par le pays je veux partir.
Adieu ma femme et mon petit ! »

12.
Mais nen fut pas parti à Rome,
N'entendit les cloches sonner :
C'était sa femme qu'on enterrait.

13.
N'a mis les deux genoux en terre,
Mais en pleurant, se lamentant
D'avoir tué sa femme et son enfant[1].

Variante.

1.
« Bonjour, belle Françoise,
Le bonjour vous soit donné,
Je suis ici pour vous tuer.

2.
— Ferez pas, mon ami Pierre,
Aurez pitié de moi,
Ou de l'enfant que j'ai sur moi !

3.
— Y a pas pitié qui tienne,
Ni parents, ni amis :
Belle Françoise, faut mourir ! »

4.
N'arrache l'enfant du ventre,
L'a mis dans un bassin,
Qu'ère[2] tout d'or ou d'argent fin.

5.
Si lé porte à sa mère :
« Mère, voici un plaisir,
Peut-être sera un déplaisir.

6.
Tout galant qui tue sa mie
Devrait pas être ici,
S'en devrait aller par le pays. »

7.
Si ne prend son épéie
Et son manteau joli,
S'en est allé par le pays.

8.
Ne fut pas à la Croix Blanche,
Vit venir les archers
Et les bourreaux de par derrier.

9.
« Reversez-vous, montagnes,
Reversez-vous sur moi !
Mais que mon âme soit sauvé' ![3] »

---

1. Écrit à Chazeaux, par Julie Granjeasse. — Cf. D. Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, II, 69, *Lou pastis*.
2. Qui était.
3. Appris à Sainte-Eulalie d'Ardèche, et dit à Fraisses par Nannette Lévesque.

II.

LE MEURTRE DE LA MIE.

1.
« Donnez-moi ma chemise blanche,
A la messe je veux aller.
2.
— Tu veux pas aller à la messe,
Tu veux aller voir ta maîtresse.
3.
— Qu'avez-vous donc, cruelle mère?
Car toujours vous m'en parlez.
4.
— Je voudrais que le cœur de ta mie,
Je voudrais qu'il soit crucifié.
5.
— Que me donnerez-vous, mère,
Pour aller vous le chercher?
6.
— Cent écus dans ma boursette,
Cent écus je te donnerai.
7.
— Cent écus n'est pas grand chose
Pour tuer ce que l'on aimait.
8.
— Tiens, va-t-en donc vers ta mie,
Pour son cœur me l'amener. »
9.
Mais le galant n'a pris son épée,
Chez sa mie s'en est allé.
10.
S'en va frapper à la porte,
A la porte de sa mi' :
11.
« Qui est-ce qui frappe à ma porte,
Qui m'empêche de dormi?
12.
— C'est mon tendre cœur, la belle,
Qui désire de te voir. »
13.
Il l'a prise par sa main blanche:
« Allons, mie, nous promener. »
14.
Mais quand ils furent dessous une [ombre :
« Allons, mie, il faut mourir!
15.
— N'aurais-tu donc le courage
De me faire mourir ici?
16.
— O courage que courage!
Allons, mie, te faut mourir! »
17.
Mais le galant n'en tire son épée,
Dans son cœur il l'a plongé!
18.
« O tenez, ma cruelle mère,
Ce que tant vous désirez!
19.
— C'est pas le cœur de ta mie,
Non, c'est le cœur d'un animau [1].
20.
— C'est bien le cœur de ma mie,
C'est pas le cœur d'un animau.
21.
Tout garçon qui tue sa mie
Ne doit pas rester au pays.

---

1. Les chants populaires offrent d'autres exemples de cette terminaison en *au*, au singulier. Un soldat entre à l'auberge que tient sa femme, qui ne le reconnaît pas, et lui dit :

« Soldat, avez-vous de l'argent?
— Pour de l'argent, j'en ai pas guère,
J'engagerai mon blanc manteau
Et la bride de mon chevau. »

Dans un Noël, une bergère questionne sa camarade sur l'enfant Jésus.

« Est-il chaud, bergère, est-il chaud?
— Plus froid que la glace, doux comme un agneau,
Jamais de la vie n'ai vu son égau. »

Dans la vie usuelle, les paysans disent fréquemment: « Voici votre journau » pour « Voici votre journal ».

22.
Donnez-moi ma chemise blanche
Et aussi mon manteau gris.
23.
Je m'en vais à la guerre
Ou dans l'étrange pays. »
24.
Nen fut pas rentré-z-à la porte,
Les gens d'armes n'ont entré.
25.
Si l'ont pris, ils l'ont mené,
A la potence ils l'ont monté [1].

III.

ROSINE.

1.
J'ai-t-une belle-mère,
Qu'elle ne m'aime pas guère :
Tous les jours s'en va dire à son fils :
« Quand est-ce que tu la feras mourir?
2.
— Mais attendez, ma mère,
Mais attendez pas guère,
Mais attendez le dimanche matin,
J'accomplirai votre dessein. »
3.
La belle les écoute,
Mais elle s'en redoute,
Mais si s'en va se promener,
S'en aperçoit de son fossé [2].
4.
S'en va trouver son père,
S'en va trouver son père :
« Père, vous m'avez donné-t-un mari,
Peut-être il me fera mourir.
5.
— Retourne-toi, ma fille,
Retourne-toi bien vite,
Retourne-toi dans ton même logis,
Le soir, j'irai parler-z-à lui. »
6.
Tout en montant en chambre,
Toujours son cœur lui tremble.
« Prenez, Rosine, vos plus beaux [habits blancs,
Car fait beau temps parmi les champs.
7.
— J'ai-t-un grand mal de tête,
Il me faudrait un prêtre,
Un prêtre de bonne confession,
Pour me donner l'absolution.
8.
— Ta confession, Rosine,
Ta confession est faite :
Mon couteau sera ta confession,
Et mon épé' t'absolution ! »
9.
Tout venant de le faire,
Rencontra ses trois frères,
En lui disant : « D'où viens-tu main- [tenant,
Que tes pieds en sont pleins de sang?
10.
— S'il faut que tu le saches,
Je reviens de la chasse,
J'ai tant tué des petits lapins blancs,
Que mes pieds en sont tout en sang.
11.
— Tu n'as menti, faux traître,
Tu n'as menti, faux traître,
Je le connais dans ta pâle couleur
Que tu viens de tuer ma sœur !
12.
Il faut que tu périsses,
Il faut que tu périsses,
Toi et ta cruelle mère aussi,
Car tous les deux vous étiez compli's [3]. »

---

1. Appris à Saint-Didier-la-Séauve, dit à Saint-Étienne par Julie Damou. — Cf. de Puymaigre, *Chants populaires du pays messin*, p. 85, l'*Amant barbare*.

2. C'est-à-dire de la fosse qu'on avait creusée pour l'y enterrer. Explication de la chanteuse.

3. Chamalières, Mariannette Vincent. — C'est une de ces chansons de l'Ile-de-France qui plaisaient tant à Gérard de Nerval ; on la trouve en Velay et en

IV.

LA FILLETTE ET LE CHEVALIER.

1.
De bon matin Pierre se lève,
Chez sa mie s'en est allé,
2.
En lui disant : « Réveillez-vous,
Nous irons faire un petit tour. »
3.
Mais si l'a pris' par sa main blanche,
Sur son cheval il l'a monté.
4.
En lui disant : « Tenez-vous bien,
Car mon cheval marche à grand train. »
5.
Quand i n'en fut sur ces montagnes,
Dans ces grands bois bien égarés,
6.
En lui disant : « Descendez-vous,
Car c'est le dernier de vos jours. »
7.
La belle mit genou en terre,
Les mains jointes, les larm' aux yeux,
8.
En lui disant : « Pierre, mon ami,
Oserais-tu me faire mourir? »
9.
Le galant tire son épée,
Au fond du cœur lui l'a plongé,
10.
Lui l'a plongé si rudement,
Que son épée n'est toute en sang.
11.
Mais si l'a pris' par sa main blanche,
Dans la rivière il l'a jeté.
12.
L'a jeté si profondément,
Que la rivière est toute en sang.
13.
Y avait là-t-une bergère,
Qui soignait faire tout cela,
14.
En lui disant : « Soigne pas tant,
Car je pourrais t'en faire autant. »
15.
Son pauvre père, sa bonne mère,
Trois jours, trois nuits l'ont tant cher-
[ché,
16.
L'ont tant cherché, qu'ils ont trouvé
Une bergère bien égaré'.
17.
« Oh ! dites-nous, belle bergère,
Oh ! dites-nous la vérité.
18.
— La verité, j'ai vu passer
Une fillette, un chevalier.
19.
Suivez le long de la rivière,
Suivez le long de ce ruisseau,
20.
Vous y verrez son sang caillé
Et son manteau au bord de l'eau. »
21.
Le plus jeune de ses trois frères,
Dans la rivière il s'est jeté,
22.
En lui disant : « Sœur Isabeau,
Qui t'a jeté dans ce ruisseau? »
23.
Un ange descendit du cièle,
En lui disant : « C'est son ami » ;
24.
En lui disant : « C'est son ami,
Mériterait d'être puni ! ' »

Forez, partout, et presque toujours, très défigurée. Les feuilles d'images qu'Epinal et Metz répandent en ont vulgarisé, en France, de mauvaises leçons.

1. Fraisses, Maria Planchet et Antoinette Moulin. Cette complainte, assez répandue, n'a pas toujours le caractère légendaire et merveilleux que lui prête la leçon que nous donnons. Dans la plupart des versions, il s'agit simplement du valet d'un seigneur, las de son amour satisfait avec une servante :

V.

LE TRAITRE NOYÉ.

1.
« Allons, mie, allons promener
Le long de cette mer courante,
Allons, mie, allons-y donc,
Tous nos délices nous prendrons. »

2.
Ne furent pas à bord de l'eau,
La belle n'a demandé boire.
« Avant de boire ce vin blanc,
Mie, faut boire votre sang.

3.
— Mon bel ami, déchaussez-moi,
Tirez mes bas, je vous en prie. »
Elle n'a donné un coup de pied,
Dans la rivière l'a jeté.

4.
Le beau galant fut pas dans l'eau,
Se garantit par une branche.
La belle lança son couteau,
La branche n'a coupé dans l'eau.

5.
« Mie, donnez-moi votre main,
Vous donnerai tous mes domaines.
— Va-t-en, va-t-en, méchant larron,
Tu as trahi la Madelon.

6.
« Venez anguilles [1], venez poissons,
Manger la chair de ce bon drôle,
Venez anguilles, venez poissons,
Manger la chair de ce larron !

7.
— Mie, qui vous emmènera
Dans le château de votre père ?
— Sera pas ce méchant larron,
Qui a trahi la Madelon.

8.
— Mie, que diront vos parents,
Quand vous verront venir seulette ?
— Je leur dirai la vérité,
Dans la rivière t'ai jeté [2]. »

Je me suis pensé en moi-même :
D'une femme, qu'en ferai-je ?

se dit-il, et il se répond :

Je la ferai mourir si loin,
Que personne n'en saura rien.

Une nuit, il la prend sur le cheval de son maître, l'emmène au loin, la perce de trois coups d'épée et la noie. Les trois frères de la victime se mettent à sa recherche, une bergère leur indique la rivière où elle a été jetée, et sans même qu'on sache s'ils l'ont trouvée, un dernier couplet coupe brusquement la chanson et nous ramène vers le meurtrier et la peine qui l'attend.

Dessus la place de Valence,
Et sa sentence fut jugé',
Et sa sentence fut jugé',
A être pendu ou brûlé.

Une variante dit :

Entre Paris, entre Valence,
Sa sentence sera jugé',
D'être pendu, d'être brûlé,
D'avoir aussi le poing coupé.

1. Variante *anguiers*.

2. Vorey, Marie Chabrier-Chastel. — Ce chant a été soudé à celui que les *Instructions* d'Ampère donnent sous le nom du *Beau Dion*, et qui est généralement connu sous le titre de *La Fille dans la tour*. C'est sous cette désignation que nous l'avons publiée dans la *Romania* (t. VII, p. 76) sans l'addition factice que lui prêtait Mérimée, à qui Ampère en devait la communication. Par

Des variantes ajoutent :

Tourne ta barque, marinier,
Mène-moi au château de mon père,
Tourne ta barque, marinier,
J'ai cent écus à te donner.

VI.

LE MEURTRE DE LA FILLE.

1 Beau chevalier Briand, de la guerre venant,
I n'a pris cent écus, les a mis dans la main,
Les a mis dans la main de la belle Ysabeau.

2 « Beau chevalier Briand, garde bien ton argent,
Garde bien ton argent, je garde mon honneur,
Je garde mon honneur pour mon fidèle amant. »

3 Sa mère qui est en fenêtre qui écoutait tout cela :
« O ma fille Ysabeau, tu as fait manquement :
Tu n'as pas pris l'argent du chevalier Briand !

4 — O mère, ma bonne mère, vous qui m'avez porté,
Vous qui m'avez porté neuf mois dessur vos flancs,
Vous qui m'avez porté pour de l'argent gagner[1] ! »

5 Sa mère, qui est à la chambre, n'a descendu en bas,
N'a descendu en bas, un couteau à la main,
A sa fille Ysabeau, au sein lui l'a plongé.

6 Son frère qui est à l'armée, qui n'a-t-appris cela,
Qui n'a-t-appris la mort de sa sœur Ysabeau,
Que sa mère l'a tué à grands coups de couteau.

7 « Si vous n'étiez pas ma mère, comment je vous ferais ?
Je vous ferais traîner par quatre ou cinq chevaux.
Voilà la punition de ma sœur Ysabeau[2]. »

---

une singulière rencontre, la même personne qui m'avait dit *La Fille dans la tour* l'a fait suivre immédiatement du chant que nous donnons ci-dessus sous le titre : *Le Traître noyé*, mais elle a changé d'air en même temps qu'elle changeait de rythme, et il ne lui est pas venu la pensée de considérer ce second chant comme lié au premier et en formant la conclusion. — Cf. Champfleury, *Chants pop. des provinces de France*, p. 71, Lyonnais ; de Puymaigre, p. 98, *Renaud et ses quatorze femmes ;* voyez les nombreuses références, la plupart extraites de M. Nigra et de M. A. Wolf, qu'il indique. Il faut y ajouter de nouvelles analogies que fournissent des recueils postérieurs aux *Ch. pop. du pays messin.* Voy. J. Bujeaud, *Ch. pop. de l'Ouest*, II, 232 ; Ferraro, *Canti Monferrini*, p. 4, *La Liberatrice.*

1. La fille veut dire que sa mère n'est devenue grosse que pour s'être vendue (interprétation de la chanteuse).

2. Thérèse Saignol, Yssingeaux.

VII.

PARRICIDE.

1.
Depuis l'âge de dix-huit ans
Je suis aimé' d'un capitaine,
Et ma mère, par cruauté,
Ille me l'a pas voulu donner.

2.
Un soire toute chagriné',
Je dis à ma très chère mère :
« Mère, donnez-moi ce guerrier;
Sa fantaisie, hélas ! me plaît. »

3.
Si sa mère lui répond :
« Que dis-tu, petite effrontéie?
Prends un amant de qualité,
Qui soit égal à ta beauté.

4.
— Pour un amant de qualité,
Ne m'en parlez pas, o ma mère !
Je veux soldat, vaillant guerrier,
Sa fantaisie, hélas ! me plaît. »

5.
Elle n'eut pas fini cela,
Voilà son cher amant qui arrive.
N'a vu sa mie toute en pleurs,
N'a mis son cœur à la douleur.

6.
« Je donnerais cent louis d'or,
Si quelqu'un veut tuier ma mère ! »
Le galant tire son pistolet,
Dans son palais l'a renversé.

7.
« Voilà ma mère décédé' ! »
Voilà la justice qui rentre :
« Mon cher amant, z-embarquons-nous,
Faisons notre délogement. »

8.
Tout en croyant de s'embarquer
Pour s'aller marier-z-ensemble,
Son frère, monsieur le marquis,
Les a suivis jusqu'à Paris.

9.
Nen furent pas dedans Paris,
Voilà leur sentence jugéie.
« Et mon amant sera roué,
Et j'aurai la tête tranchée.

10.
J'entends mon amant sous la roue [1],
Qui fait des cris épouvantables,
Cruelle mère, où êtes-vous ?
Vous endureriez le martyre,
Vous endureriez les tourments,
Qu'on fait souffrir à mon amant ! »

11.
Et quand le roi n'a vu cela,
De ces deux amants bien fidèles :
« Avant la mort, si j'avais su,
Dans mon palais, ils auraient vécu [2]. »

VIII.

SORORICIDE.

1 J'ai veillé le moment où mon père et ma mère,
Où mon père et ma mère sont tous deux par les champs,
Parlant de leurs affaires tout en se promenant.

---

1. J'entends mon amant sous la roue,
Que on lui casse tous ses membres,
De sa bouche, il en sortira
Le vent qui me consolera.
(Variante de Marlhes.)

2. Chanté à Vorey par les demoiselles Dunis et Colanges. Des variantes m'ont été dites par la dame Riocreux, de Marlhes, et par Jacques Granjeasse, de Fraisses. Dans la bouche de ce dernier, le couplet se composait, non d'un quatrain, mais simplement d'un distique; ou, si l'on veut, d'un vers unique de seize syllabes.

2 Nen furent pas au quart dehors, j'en ai fermé la porte.
« Il faut que tu m'accordes d'accomplir mon dessein,
Ou donc bien je t'enfonce le poignard dans ton sein. »

3 Le poignard à la main, dans son sein il l'enfonce,
Dans son sein il l'enfonce pendant cinq à six fois,
Un mouchoir à la bouche lui fit perdre la voix.

4 « Hélas ! ma sœur, hélas ! pardon je vous demande !
Pardon je vous demande ! le démon m'a tenté :
En vous voyant si belle, mon cœur n'était charmé ! »

5 Le père en arrivant, trouvant sa fille morte,
Trouvant sa fille morte, son fils au coin du feu,
Tout baigné de ses larmes du crime qu'il avait fait.

6 La mère en arrivant, trouvant sa fille morte,
Trouvant sa fille morte, le sein tout plein de sang,
Hélas ! la pauvre mère tomba morte à l'instant.

7 Les voisins de l'entour entendirent son carnage,
Mais il vint la justice, i s'en est emparé,
Au milieu de la place illes l'ont fait brûler[1].

IX.

INFANTICIDE.

1.
Dedans Lyon il y a trois filles,
Si elles s'en vont au bois seulettes,
C'est pour y cueillir d'la violette.

2.
Elles n'eurent pas cueilli trois fleurs,
Le mal de cœur a pris la plus grande,
Elle s'écria : « Oh ! la vierge dolente ! »

3.
Sa mère qui l'entend crier :
« Conserve ton enfant, ma fille,
Peut-être qu'un jour te sauvera la vie. »

4.
La fille l'a mal entendu,
L'a mis dans un linge de toile fine,
Elle l'a jeté au profond des abîmes[2].

5.
La justice vient à passer,
Si els l'ont pris', l'ont emmenée,
Dedans la prison, la belle prisonnière.

6.
Trois garçons la sont allés voir.
« Laissez-nous voir la belle prison-[nière,
Tout le monde dit qu'elle en est fort [belle.

7.
— Monsieur, vous la verrez demain,
Vous la verrez dessur la barrière,
Le juge par devant, le bourreau par [derrière. »

---

1. Écrit à Vorey, sous la dictée de la femme Dunis et de la demoiselle Colanges.

2. Dans un recueil, formé par M. le docteur Noëlas, et qu'il a bien voulu me communiquer, se trouve cette variante à nos 3e et 4e couplets :

La Vierge lui a répondu :
« Prends ton enfant dans une toile fine,
Porte le exposer près d'une église. »
La pauvre fille a mal compris,
Prend son enfant dans une toile fine,
Le porte enterrer auprès d'une vigne.

8.

Mais quand elle fut sur l'échaffaud,
Baissant les yeux regardant par terre,
Elle nen voit venir sa dolente mère :

9.

« Ma mère, qu'avez-vous nourri?
Vous m'avez nourri' jeune-z-et grande,
Et dans peu de temps vous me verrez pendre.

10.

— Oh ! ma fille, console-toi :
J'ai une bourse de quatre cent mille,
Des fois ça pourrait te sauver la vie.

11.

— Ma mère, gardez votre argent,
Car toute fille qui a fait folie,
Elle mérite bien d'en être punie.

12.

« Ma mère, j'ai une autre sœur,
Châtiez la bien, mère, je vous en prie,
Que jamais garçon ne lui fasse envie.

13.

« Quand portera ces beaux rubans,
Ces beaux rubans, ces belles coëffures,
Demandez lui d'où elles sont venues.

14.

— Je la mettrai dans un couvent,
Dans le couvent des Urselines [1],
Qu'elle n'y verra ni garçons ni filles [2]. »

X.

MÊME SUJET. — AUTRE CHANT.

1 Qui veut ausir chanson, chansonnette nouvelle ?
Est faite d'une fille, à l'âge de quinze ans;
Hélas ! la malheureuse, a mal passé son temps.

2 Personne n'en sait rien que sa proche voisine.
S'en va trouver le juge : « Juge, savez-vous pas?
Y a des malheurs en ville qu'on ne vous les dit pas !

3 — Quelle malheur y a [3]-t-il oh ! dis-moi, ma commère ?
— Une de vos voisines a [4] accouché cette nuit :
Hélas ! la malheureuse, tous deux les a détruits. »

4 L'juge monte à cheval, s'en va trouver la belle.
« Dieu de bonjour ! la belle, comment vous portez-vous ?
— Très bien, monsieur le juge, n'ai rien affaire à vous.

5 « Si j'ai eu des enfants, sont-ils de vos affaires?
J'suis maître de les tuer, puisque jen suis leur mère.
— Vous faites la rebelle, vous n'y gagnerez pas,
Vous me suivrez, la belle, à pied ou à cheval. »

6 Sa mère vient dès de là, toute déchevelée,
Ses coëffes à la main, ses cheveux par derrière,
S'en va dire à le juge : « Rendez-moi mon enfant,
Je m'en vas tout-à-l'heure acompter [5] de l'argent.

---

1. On dit à la campagne *Urseline* pour Ursuline.
2. Écrit à Roche-en-Régnier, sous la dictée de plusieurs chanteuses. — Voyez de Puymaigre, p. 68, *La Fille pendue*.
3. *Y a* ne compte que pour une syllabe.
4. La voix glisse sur *a*.
5. Variante : Vous compter. On peut voir dans cette offre moins une tenta-

7 — Pour or, ni pour argent, tu n'auras pas ta fille :
Son crime, il est trop grand, faut qu'elle soit punie.
La potence est levéie, le bourreau à l'entour,
Faut qu'elle soit penduie à la pointe du jour !

8 — Fillet' à quinze ans, à moi prenez exemple,
N'faites pas comme moi, n'allez pas à la danse,
N'allez pas à la danse, ne marchez pas la nuit :
Cela est bien la cause que je m'en vas mourir[1]. »

XI.

LA NOURRICE DU ROI.

1 Qui veut ouïr complainte, la nourrice du roi?
2 De bon matin se lève, c'est pour s'aller noyer.
3 La reine est en fenêtre, la regardant passer :
4 « Où vas-tu donc, nourrice, de si matin levé' ?
5 — Je vais à la rivière, laver les draps du roi.
6 — Retourne-toi, nourrice, la servante ira.
7 Oh ! dis-moi donc, nourrice, où est le fils du roi?
8 — Il est dans sa chambrette, dedans son lit qui dort. »
9 Leva les couvertures, le fils du roi est mort !
10 « Oh ! dis-moi donc, nourrice, qu'auras-tu mérité?
11 — La mort la plus cruelle que je puisse endurer.
12 — Le bourreau de la ville viendra pour te tuer. »
13 Quand le bourreau n'arrive, le fils du roi régnait :
14 « Tuez pas ma nourrice, elle l'a pas mérité[2]. »

Variante.

1 Qui veut ouïr complainte, la nourrice du roi?
2 Elle s'est endormie, l'enfant entre ses bras.
3 Quand elle se réveille, dans son cœur se pensait,
4 Dans son cœur se pensait, mais de s'aller noyer.
5 Le roi qui est en fenêtre, la regardant passer :
6 « Où allez-vous, nourrice, seulette si matin?

---

tive de corruption qu'un témoignage de la croyance populaire que certaines peines peuvent se compenser pécuniairement. Cette croyance elle-même ne serait-elle pas un souvenir de la composition ?

Cette offre se reproduit dans nos deux chants d'infanticide. Je ne l'ai constatée dans aucune autre complainte criminelle.

1. Vorey, Marie Chabrier-Chastel. — Cf. de Puymaigre. p. 67, *l'Infanticide.*

2. Dunières, Mariette Montélimar. — Cf. Grimm, *Veillées allemandes*, traduction de L'Héritier, I, 419, *Mort du premier né ;* Ampère, *Instructions*, p. 62, traduction d'un chant provençal ; D. Arbaud, I, 105, *La nourriço doou rei* (M. Arbaud mentionne une version languedocienne que possède M. Germain, de Montpellier) ; Milá y Fontanals, *Observaciones sobre la poesia popular*, p. 141, *La nodriza del infante ;* Pelay Briz, *Cants populars catalans*, I, 85, *La dida del infant.*

7 — Je vais à la rivière, laver les draps du roi.
8 — Tournez-vous en, nourrice, la servante ira.
9 — Bonjour [1], mère nourrice, où est mon petit roi ?
10 — A la plus haute chambre, vous le réveillerez. »
11 Levant sa couverture, voit son roi trépassé.
12 « Oh ! qu'as-tu fait, nourrice, qu'as-tu donc mérité ?
13 Tu as mérité d'être penduie et de être étranglé'. »
14 N'est pas dans la potence, petit roi n'a parlé :
15 « Ne pendez pas ma mère, qu'elle n'a pas mérité.
16 Faut pendre la servante, elle m'a-z-étranglé.
17 — Passez, messigne, rien ne vous sera reproché.
18 Le premier qui t'en parle aura le cou coupé [2]. »

Variante.

1 Qui veut ouïr complainte, la nourrice du roi ?
2 Elle s'est endormie, l'enfant entre ses bras.
3 Quand elle se réveille, petit roi trépassait.
4 « Va-t-en vite, nourrice, va-t-en te confesser. »
5 Nen fut pas mi-confesse, que on vient l'appeler.
6 « Va-t-en vite, nourrice, on va te pendoler. »
7 Nen fut pas mi-potence, petit roi a parlé.
8 « Ho ! descends-toi, nourrice, petit roi a parlé.
9 — Abaisse ta potence, car je nen suis jugé'.
10 — Jugée que jugée, petit roi a parlé [3]. »

XII.

LE PASSAGE DU BOIS.

1.

Mais si n'étaient trois compagnons,
Tous trois prirent leurs chauss' et leur [bâton,
Tous trois s'en vont d'Espagne en [France,
Avec plaisir et jouissance.

2.

Nen furent pas au bord du bois,
Ici fallut se reposer ;
Nen voient venir une fille blonde,
Qui faisait ravir tout le monde.

3.

« Où est-ce qu'allez-vous, rare beauté,
Où est-ce qu'allez-vous, en vérité ?
— Porte une bague d'or à ma tante,
Ayez pitié de moi dolente !

4.

— Nous t'aurons bien ta bague d'or,
Ta bague d'or et ton trésor,
Nous t'aurons bien ton cœur volage,
Dedans ce joli vert bocage.

5.

— Tu viendras pas à ton dessein [4],

1. Très probablement, l'interlocuteur, qui parle sans s'être annoncé, est la reine. C'est ce qu'autorise à penser l'intervention de celle-ci au chant précédent.
2. Retournaguet, femme Montchalin.
3. Marlhes, M. André Peyron.
4. Variante :

Mon cœur volage tu n'auras pas,
Je combattrai jusqu'au trépas,

J'ai un couteau et à ma main,
Je me le plongerais toute austeure,
Afin que mon pauvre cœur meure. »

6.

. . . . . .
Lève ses yeux envers le ciel :
« O mon Dieu, faites-moi miséricorde !
Que ces bourreaux ayent la corde ! »

7.

Mais si l'ont pris', l'ont enterré ;
Sous des fougères l'ont enterré ;
Se sont assis dessous une ombre,
En attendant que la nuit tombe.

8.

Mais quand la nuit i fut tombé',
I se sont mis à cheminer,
S'en vont loger et à la porte
Du père de la fille morte.

9.

Le lendemain, à leur départ,
Chacun voulut payer sa part,
Mais tout sortant l'argent de bourse,
La bague tombe de secousse[1].

10.

Le père n'en fut le plus près,
Mais si l'a pris', si l'a levé.
« Oh ! cette bague est fort jolie :
Combien vous coûte, je vous prie ?

11.

— Nous vous disons la vérité,
Nous l'avons pas même acheté,
Mais tout revenant de l'église,
Nous la trouvons, nous l'avons prise.

12.

— Tu n'as menti très faussement,
C'est la bague de mon enfant ;
Oh ! c'est la bague de ma fille,
Tu la rendras morte ou en vie ! »

13.

Mais si n'a dit le plus petit :
« Nous avons bien grand tort ici ;
Allez-vous en au bois boccage,
La trouverez sous un feuillage. »

14.

Si les ont pris, les ont menés,
Dans la prison les ont fermés,
Les ont jugés à la potence,
Devant l'auberge de la fille[2].

XIII.

VOL D'ÉGLISE.

1 Mon père m'a nourri tout le temps de ma jeunesse,
En croyant de m'avoir pour bâton de vieillesse,
Pour bâton de vieillesse, ça n'est pas mon dessein,
L'amour et la débauche m'ont rendu libertin.

2 Je m'en vais au cabaret, pour y boire bouteille,

J'ai un couteau dans ma ceinture,
Si tu t'avances, je me tue.
Le plus jeune s'est avancé.
Trois fois au cœur se l'est plongé,
Son sang qui coule en abondance,
La belle tombe en défaillance.
Le plus jeune, alors, il n'a dit :
— Mes frères, sortons-la d'ici,
Emmenons-la sous ces feuillages,
La couvrirons sous ce passage. »

1. Variante : La bague d'or tombe à la course.

2. Chamalières, Mariannette Vincent. — Cette complainte n'est pas sans quelque analogie avec *La Fille du pâtissier*, des *Chants pop. du pays messin*. Voy. de Puymaigre, p. 93.

Les pieds dessous la table, asseyé sur un banc,
Au clair de la chandelle, dépenser mon argent.

3 Je me suis mis voleur, voleur dans une église,
J'ai pris le saint ciboire, le très saint sacrement,
Et les saintes hosties, et m'en vas par les champs.

4 Je m'en vas à Paris, vendre ma marchandise,
Ma marchandise à vendre, au prix accoutumé ;
Les bourgeois de la ville m'ont rendu prisonnier.

5 Si m'ont pris, m'ont mené dans une tour obscure,
Dans une tour obscure, on n'y voit ni clair, ni jour ;
Le matin, quand je me lève, je fais trembler la tour [1].

6 J'ai trois petits enfants, une tant joli' femme,
Une tant joli' femme, que Dieu m'avait donné ;
Oh ! qu'elle est malheureuse de m'avoir épousé !

7 Le plus jeune des trois s'en va dire à sa mère :
« O mère, ma tendre mère, où est-ce qu'il est mon papa ?
Voilà bien six semaines, que je ne le vois pas.

8 — Ton papa, mon enfant, n'a jamais rien voulu croire,
N'a jamais rien voulu croire, ni amis, ni parents :
Un jour, pour récompense, mourra cruellement [2]. »

XIV.

LE VOL DE L'HÔTE.

1.
Me suis allé logéie [3]
Au château [4] de Lozi [5] ;
M'ont mis dans une chambre,
Qui était belle-z-et grande ;
Y avait cent écus dedans
J'y ai mis la main dessus.

2.
M'ont mis dedans une autre,
Qui était pleine d'estoffes,
D'estoff' et de manteaux,
J'en ai chargé trois chevaux.

3.
Me suis allé en Flandre
Ma marchandise à vendre,
A vendre à bon marché
Ce qui m'a rien coûté.

4.
Les monsieurs de Grenoble,
Qui avaient leur belle robe,

1. Variante : Je tremble dans la tour.

2. Roche-en-Régnier, Véronique Girard. Cf. Bladé, *Poésies pop. recueillies dans l'Armagnac et l'Agenais*, p. 56.

3. La terminaison féminine de *logeie* n'est ici que pour la cadence, le reste de la complainte indique qu'il s'agit d'un homme.

4. Ce mot de château ne paraît signifier rien autre qu'une auberge. Nous verrons, au dernier couplet du fragment de variante de la complainte qui suit, une auberge appelée château. D'autres chansons fourniraient d'autres exemples d'une semblable désignation. Bien des paysans, d'ailleurs, ont l'habitude d'appeler château tout ce qui n'est pas chaumière.

5. J'ai écrit *Lozi*, sous la dictée ; il semblerait préférable d'écrire *Lozie*, tous les autres couplets commençant par deux vers d'assonances féminines.

Me suivaient de pas à pas,
Je m'en apercevais pas.

5.

Les juges de Valence
M'ont jugé ma sentence,
D'être pendu et brûlé,
Un bon jour de marché.

6.

Rossignolet sauvage,
Qui parle tout langage,
Va-t-en dire à ma mère,
Va-t-en dire à ma mère,
Que je suis un enfant perdu,
Que de moi n'y pense plus[1].

XV.

LA MAITRESSE D'AUBERGE ET SON FILS.

1.

Si le soldat se prend, s'en va,
S'en va trouver son capitaine :
« Capitaine, donnez mon congé,
Dans mon pays je veux aller.

2.

— Pauvre soldat, où iras-tu ?
Je prends pitié de ta misère,
Dans ton pays tu t'en iras,
Personne te reconnaîtra.

3.

— Si personne me connait pas,
J'ai bien mon père aussi ma mère,
Ainsi que mes autres parents,
Qui m'ont écrit y a pas longtemps. »

4.

Si le soldat se prend, s'en va,
S'en va faire un tour de ville,
Mais s'il s'est mis marchand de draps,
De marceline[2] en taffetas.

5.

Mais tout en achetant ses draps,
Sa chère tante le regarde :
« A votre bouche et à vos yeux
Vous ressemblez bien mon neveu.

6.

— Oh ! oui, chère tante, je le suis,
Mais je vous prie de n'en rien dire,
Mais je vous prie, n'en dites rien
Jusqu'à demain de grand matin.

7.

— Pauvre soldat, prends garde à toi
Si tu vas loger chez ta mère :
A bien tué d'autres marchands,
Ille t'en pourrait bien faire autant. »

8.

Si le soldat se prend, s'en va,
Il s'en va loger chez sa mère :
« Bonjour, madame de cions,
Logeriez-vous la Nation[3] ?

9.

— Oh ! oui, soldat, entrez dedans,
Et posez là votre varise,
Posez la bien assuré,
N'ayez point peur qu'ille soit volé'. »

10.

Mais quand il vient à la minuit,
La mère visite la varise,
Trouve qu'il y a de quoi jouer :
« Il faut tuer ce passager. »

11.

Si la mère n'a pris le couteau
Et la servante la chandelle,
N'a pris ce couteau effrayant,
Et l'a plongé dedans son sang.

12.

Mais quand il vient au lendemain,
Sa chère tante le va voire :
« Où a-t-il passé ce beau marchand
Qui a logé ici dedans ?

---

1. Chamalières, Mariannette Vincent.
2. Variante : De la velours en taffetas.
3. Il ne faudrait pas voir dans ce mot de la *Nation*, dont le soldat se décorait sous la première République, une indication de la date originelle de la chanson. Cette qualification n'est qu'une insertion accidentelle. Toutes les variantes portent :

Bonjour, madame de céans,
Logeriez-vous riche marchand?

13.

— Ce beau marchand s'en est allé
De bon matin, sur les quatre heures,
De bon matin s'en est allé,
Car il était fort bien pressé. »

14.

Tout en parlant, en devisant,
Sa chère tante monte en chambre,
N'a découvert ce beau lit blanc,
L'a trouvé baigné dans son sang.

15.

« Ho ! ma sœure, qu'auras-tu fait?
Tu auras tué ton fils de guerre,
Tu auras tué ton propre enfant,
Pour avoir soin de son argent.

16.

— Si mon enfant jen ai tué,
Il se devait faire connaître,
Si mon enfant jen ai tué,
Cent fois la mort j'ai mérité.

17.

Ma sœur, ne criez pas si haut,
De peur que les voisins l'entendent;
L'enterrerons dans le jardin,
Que personne n'en saura rien.

18.

— J'ai tant caché que cache plus,
Je m'en vais avertir la justice. »
La justice l'a condamné
D'être pendu ou bien brûlé [1].

Une variante moins explicative que notre chant, mais plus énergique, finit ainsi :

« Ah ! malheureuse, qu'as-tu fait ?
Tu auras tué ton fils de guerre,
Tu auras tué ton pauvre enfant,
Pour avoir soin de son argent.

— Ah ! ma sœur, nen crie pas si haut !
J'ai peur que les voisins l'entendent;
Je l'enterrerai dans mon jardin ;
Il y en a plus de quarante-cinq.

— Pour te cacher je te cache plus,
Je vais te vendre à la justice ;
Moi-même, je te ferai brûler,
Et ton château sera rasé [2]. »

XVI.

L'AUBERGE DU CRIME.

1 Le fils d'un gentilhomme de la guerre venait :
« Ah! madame l'hôtesse, logeriez-vous?
— Oh oui, mon gentilhomme, descendez-vous. »

2 N'appelle sa servante : « Petite Jeanneton !
Porte du foin, d'avoine, n'épargne rien,
Le fils d'un gentilhomme payera bien. »

3 Quand vient sur les six heures, l'heure du souper :
« Ah ! madame l'hôtesse, souperons-nous ?

1. Marlhes, dame Peyron.
2. La variante dont je cite trois couplets m'a été dite, à Chamalières, par Mariannette Vincent.

— Oh oui, mon gentilhomme, asseyez-vous. »

4 N'appelle sa servante : « Petite Jeanneton !
Va-t-en dedens la cave, tirer du vin :
Le fils d'un gentilhomme payera bien. »

5 Quand vient sur les huit heures, l'heure du coucher :
« Ah ! madame l'hôtesse, coucherons-nous ?
— Oh oui ! mon gentilhomme, déchaussez-vous. »

6 N'appelle sa servante : « Petite Jeanneton !
Amène-moi cet homme, là où tu sais,
Dans la plus haute chambre, là où tu sais. »

7 Tout montant dans la chambre, la belle fait que pleurer :
« Quoi pleurez-vous, la belle, que tant pleurez ?
Tout montant dans la chambre, vous souspirez.

8 — Hélas ! ce que je pleure, y a bien de quoi pleurer :
Dans la plus haute chambre, où vous allez,
Oh ! y a trois cadavres, en vérité !

9 — Comment ferai, la belle, pour passer cette nuit ?
— Prenez un de ces cadavres, dessous le lit,
Mettez l'à votre place, pour cette nuit. »

10 Quand vient vers les onze heures, onze heures, minuit,
L'hote avec l'hôtesse se sont levés,
N'ont pris marteaux et pierres, l'ont massacré.

11 Quand vient vers les cinq heures, le soldat s'est levé.
L'hôte avecque l'hôtesse, bien étonnés,
De voir venir cet homme, l'avoir tué.

12 N'appelle la servante : « Petite Jeanneton !
Tiens voilà cent pistoles, [1] tant de louis :
Tu m'as sauvé la vie, pour cette nuit.

13 Si tu [2] veux venir, la belle, oui, je t'emmènerai,
Dans mon pays en Flandre, t'épouserai,
Dans mon pays en Flandre, t'épouserai [3]. »

---

1. Pour autant.
2. Le *tu* s'efface sous la voix de la chanteuse.
3. Une variante, dans laquelle il s'agit non du fils d'un gentilhomme, mais d'un marchand, finit ainsi, après notre 11e couplet :

Quand vient sur les six heures, le marchand s'est levé :
« Donnez-moi mon chevale, logeurs trompeurs,
Donnez-moi ma valise, assassineurs ! »

N'appelle la servante : « Petite Louison,
Tiens voilà cent pistoles et des louis,
Tu m'as sauvé la vie pour cette nuit. »

N'appelle la servante : « Petite Louison,
Ramasse ton bagage, viens avec moi,
Nous irons en Espagne, servir le roi. »

Ce chant paraît avoir été très populaire. Il m'a été dit sur bien des points. La version que je donne est due à Mlle Roche-Ramel, de Vorey. Mentionnons, comme parallèles, *Le Vassal de Duguesclin*, du *Barzaz-Breiz*, de M. de la Villemarqué, et *Yannik le bon garçon*, du t. Ier des *Gwerziou*, de M. Luzel.

Victor SMITH.

MÉLANGES.

I.

LE JUIF ERRANT EN ITALIE AU XIII[e] SIÈCLE.

J'ai inséré dans le t. VII de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* publiée par M. Lichtenberger une notice sur le *Juif Errant* (tirage à part, Paris, Sandoz et Fischbacher, 20 p. in-8°), dont M. Ralston en Angleterre, M. Nyrop en Danemark, et surtout M. d'Ancona en Italie, ont rendu compte dans des articles fort instructifs. Je compte publier quelque jour une nouvelle édition de ce travail, qui sera fort augmentée, et où je ferai entrer les renseignements nouveaux que je dois à ces savants et ceux que j'ai recueillis de mon côté (par exemple les légendes russes relatives à Marc le maudit, dont je dois la connaissance à M. Dachkevitch)[1]. La plus précieuse de ces additions sera certainement celle que mon savant ami Alessandro d'Ancona veut bien m'offrir dans la lettre qu'on va lire. J'avais en vain cherché d'où pouvait provenir le nom de *Buttadæus* donné au Juif en Allemagne au XVII[e] siècle et en Bretagne (*Boudedeo*) encore aujourd'hui. « On serait tenté, disais-je, d'y voir un composé de *bouter* et de *Dieu*, et le nom signifierait « celui qui frappe, qui pousse Dieu ; » le breton *Boudedeo* semblerait venir d'un italien *Buttadio*. Mais le nom n'est pas italien; l'Italie ne connaît pas le Juif errant. » Maintenant qu'il est établi que dès le XIII[e] siècle l'Italie connaissait le Juif errant et l'appelait *Buttadeo*, cette explication, donnée d'ailleurs expressément par Bonatti, prend beaucoup de vraisemblance. Au reste, comme le remarque M. d'Ancona, la découverte du Juif errant au moyen âge en Italie modifie considérablement l'histoire de sa légende telle que j'avais cru pouvoir la tracer ; peut-être que des recherches dans d'autres chroniques du moyen âge amèneraient des trouvailles semblables ; je suis fort reconnaissant à M. d'Ancona d'avoir communiqué celle-ci à la *Romania*.

G. P.

1. Je signalerai ici d'intéressants rapprochements, surtout théologiques et orientaux, contenus dans une dissertation de M. Caspari (Christiania, 1863), que je ne connaissais pas en écrivant mon article et que l'auteur a bien voulu m'envoyer.

Pisa, 15 novembre 1880.

Caro e pregiato amico.

Faccio, o per dir meglio, facciamo onorevole ammenda : e quando dico facciamo, non intendo soltanto voi ed io ; ma quanti dal secolo XVII in poi — e non sono pochi di certo — hanno volto i loro studi alla Leggenda dell' Ebreo errante. Due cose ormai parevano assai bene assodate ; ed io nel mio articolo della *Nuova Antologia* (1 ottobre 80) le ripeteva e confermava sulla scorta della vostra interessante pubblicazione : che cioè, dopo le narrazioni dei prelati armeni riferite da Matteo Paris e da Filippo Mousket, non si trovavano altri ricordi dell' Ebreo errante fino all' apocrifa Lettera di Paolo d'Eitzen ; e che la Leggenda poteva dirsi ignota, o almeno estranea all' Italia. Ecco ora una citazione, tanto più importante in quanto non si tratta di Cartafilo relegato quasi nel fondo dell' Armenia, ma di Buttadeo peregrinante in Italia nel sec. XIII ; e una seconda citazione che lo fa noto nuovamente fra noi e fra noi peregrinante tra il sec. XIV e il XV : nonchè alcune tradizioni orali di varie parti della Sicilia, che, unite alle testimonianze sopra accennate, mostrano che la leggenda non fu soltanto conosciuta in altri tempi, ma è tuttavia vivente in Italia.

Cominciando dalla seconda citazione, dalla quale si risale alla prima, vi dirò, che appena pubblicato il mio scritto nella *Nuova Antologia*, un dotto mio amico, il cav. Giuseppe Palmieri-Nuti di Siena, mi scriveva mandandomi trascritto un brano di cronista senese. È questi Sigismondo Tizio, nato in Castiglione fiorentino circa il 1458, stabilitosi in Siena nel 1482, ed ivi morto verso il 1528. Fu autore di una voluminosa Cronaca, nella quale, sotto l'anno 1400, così discorre di certe pitture di Andrea di Vanni : *Hoc profecto libuit annotare, quoniam tempestate nostra ab antiquis civibus percepimus Johannem Buttadeum, qui olim Christum, dum ad patibulum duceretur, inhumaniter impulerat, cui a Christo fuit dictum :* Expectabis me, dum venero, *Senis aliquando transivisse : imaginemque ipsius ab Andrea isto, ut diximus, in angulo pictam, crucem ferentem inspexisse, seque Christo similiorem haudqua(m)quam vidisse fuisse testatum.* Andrea di Vanni visse dal 1369 al 1413 ; il Tizio scriveva queste parole nel 1400 : abbiamo dunque una menzione del passaggio dell' Ebreo errante, di Buttadeo, per Siena, che risale alla seconda metà del sec. XIV. Ma non basta : ecco in qual modo il Tizio continua : *Quae autem de Johanne Buttadeo in vulgus spargi a teneris nos etiam audivimus, fabulosa existimavimus. Verum Senae agentes, priusquam sacris initiaremur ordinibus, profitentes astrologiae disciplinam, Guidonem Bonatum forolivensem, astrologum peritissimum, in libro decimo tractatuum, qui* Introductorius ad divina *nuncupatur, consideratione CXXXXI, legimus hunc Johannem ponere, et anno Christi ducentesimo sexagesimo septimo supra millesimum transivisse Forolivio*

ad S. Jacobum proficiscentem, ut quandoque ad credere adduceremur, si apud viros graves nimiae argueremur credulitatis ac simplicitatis; in suo igitur quisque intellectu dijudicet. Il Palmieri mi soggiunge che questo passo, da lui riscontrato sul manoscritto del Tizio, che conservasi nella Biblioteca di Siena, trovasi anche a stampa nel *Diario Senese* di Girolamo Gigli, part. I, p. 401 (Lucca, 1723) : in un libro, adunque, del quale nessuno finora si era giovato per la leggenda dell' Ebreo errante.

Naturalmente volli, dopo questa comunicazione, ricorrere al libro del Bonatti; ed avendone scritto al gentile amico cav. Enrico Narducci, bibliotecario dell' Alessandrina di Roma, seppi da lui che il passo trovasi non già nell' opera inesattamente indicata dal cronista senese, ma in quella intitolata *Introductorius ad judicia stellarum*. Il passo da lui trascrittomi sulla edizione « Augustae Vindelicorum M CCCC LXXXXI » in-4°, *tractat. quintus, considerat.* 141, dice così a proposito di un tal Riccardo, che nel 1223 erasi in Ravenna vantato col Bonatti di esser vissuto già alla corte di Carlo Magno, più che quattrocent' anni addietro : *Et dicebatur tunc quod erat quidam alius qui fuerat tempore Jesu Christi, et vocabatur Joannes Buttadaeus, eo quod impulisset Dominum quando ducebatur ad patibulum, et ipse dixit ei :* Tu exspectabis me donec venero ; *et vidi Ricardum Ravennae aera Christi millesima ducentesima vigesima tertia, et ille Joannes transivit per Forlivium vadens ad sanctum Jacobum aera Christi millesima ducentesima sexagesima septima.* Ecco adunque nel 1267 una prima apparizione dell' Ebreo errante in Italia, dove egli ha già il nome di Buttadeo, che voi avevate ritrovato primamente in un libretto tedesco del 1604, e che evidentemente ha etimologia italiana, da *buttare*, ributtare, respingere.

Vi trascrivo per ultimo due tradizioni orali siciliane raccolte dal mio egregio amico Salvatore Salomone-Marino, che distruggono quanto io supposi circa l'esser la leggenda nota soltanto nella famiglia del villico Cascio. Il mio amico mi avverte che, oltre che a Borgetto, dove ha raccolto questi due testi, la tradizione è viva anche a Partinico, in Palermo e in altre parti dell' isola.

1. *Narrazione del villico Pietro Randazzo.*

BUTTADEU.

A lu tempu chi purtavanu a Gesu Cristu a lu munti Carvanu, vogghiu diri a tempu di la sò santa passioni, iddu avia la cruci supra li spaddi, e, beni miu ! quasi ca nun putia cchiui, pirchì li 'nfami judei lu jianu puncennu e cacciannu di tutti maneri pri fàrilu curriri. A lu passaggiu, Gesu Cristu vitti a 'n Abreu davanti la so' porta, chi taliava la passioni di lu Figghiu di Diu, e iddu era appujatu a un vanchiteddu. Dici Gesù tuttu stancu : Bon omu, vuliti chi mi arriposu tanticchia supra ssu vanchiteddu, cà nun pozzu cchiù ? No, vi spunni l'Abreu, ca lu vanchiteddu servi pri mia. — E mancu tu ha a 'rripusari nni la to' vita, dici Gesù Cristu, camminannu sempri sempri. Ora, di dd'ura 'n poi, stu

Buttadeu (a st' Abreu cci misiru lu nnomu di Buttadeu pirchì arributtau a Gesù Cristu), stu Buttadeu si misi a caminari spersu pri lu munnu e sempri gira e camina senza arripusari nè notti nè ghiornu. St' omu è vecchiu, stravecchiu, ma nun mori mai, pirchì accussi nisciu la sintenza, e vonnu diri ca è vivu ancora e camina sempri, e corcheduno di li cchiù granni cunta ca tempu arreri passau macari di lu Burgettu ; chiua forti, e trona e lampi a minnitta, e iddu mancu vosi arristari la notti e sùlitu ca accittau un tozzu di pani : pirchì dicia ca nun si putia tiniri a nuddu puntu fina a lu jornu di lu Giudiziu aniversali.

2. *Narrazione del villico Giuseppe Morici.*

ARRIBUTTA-DIU.

Haju 'ntisu diri ca cc'è un vecchiu anticu ca camina sempri e giria tuttu lu munnu, senza 'ntrateniri mai ; lu nnomu 'un lu sacciu, e cci dicinu Arributta-Diu, pirchì arributtau a Gesù Cristu, quannu passava cu la cruci di passioni 'n coddu, e cci addimandau tanticchia di riposu dintra la so' casa, e iddu 'un cci lu vosi accurdari. A cui lu vidi, iddu cci cunta, sempri caminannu, la passioni di Gesù, e li forti chiaghi e dulura chi suffriu, e si metti a chianciri a lârmi di sangu. Dici, cui è ca l'ha vistu, ca porta un turbanti e un casaccuni coma un càmmisu, ma di culuri sangu draguni, un pocu cchiù scuru, ed havi un vastuni di lignu di vruca.

E con ciò vi lascio, dicendomi vostro

A. D'ANCONA.

P. S. Il sig. MARZOCCHI mi scrive da Siena che, secondo una tradizione ivi nota, l'Ebreo errante è sprofondato sotto terra, e che sul posto ove egli sprofondò si sente romore, cagionato dall' Ebreo che batte per scavare una buca, compiuta la quale cadrà giù nell' inferno. Secondo un' altra tradizione, è chiuso, come Malco, in una stanza che percorre continuamente, dandosi schiaffi, e ha fatto tutt' attorno una specie di fossa, dove ora è caduto sino al naso. Quando la buca si farà ancora più profonda e gli sarà sopra il capo, finirà il mondo.

Il PITRÉ mi scrive : La leggenda su *Arributtadeu* è popolarissima tra noi, e sarebbe errore il ritenerla soltanto salaparutana, perch'io ne diedi una versione di quel comune. Che egli, l'Ebreo errante, avesse negato a Gesù Cristo, carico della croce, un po' di riposo ; che Gesù lo avesse condannato a non riposarsi mai ; ch' egli vecchio, stravecchio, cammini tuttavia pel mondo senza posa nè quiete, è tradizione di *tutta l'isola*. V'è poi chi lo ha fatto passare pel proprio paese ; chi dice di aver saputo di un dialogo da esso avuto con antichi suoi paesani ; e chi narra della continua mobilità ed irrequietezza di lui. Gli si danno abiti di questa o quella forma, di questo o quel colore, e se ne dicono delle strane sul suo viso e portamento. La tradizione più diffusa è che egli porti in capo un cappellaccio a larghe tese, capelli e barba lunghissimi e bianchi come neve, il volto

affaticato e sofferente, il corpo tutto coperto di una specie di soprabito lungo e largo di color rosso cupo, scarpe sciupate. E la sua presenza ed esistenza e caratteristica si ritengono tanto vere e certe, che *Buttadeu* o *Arribbuttadeu* è proverbiale. Di persona che si muove sempre, che non si dà o non ha mai posa, che non si ferma mai in un sito, si usa dire : *È un Buttadeu, È comu Buttadeu, Nun stà mai fermu comu Buttadeu, Curri sempri comu Buttadeu, Mancu Buttadeu!* nè più nè meno come si dice in quel di Montpellier : *Sembla un Juif errant, Marcha couma lou Juif errant, Fai tant de camin couma lou Juif errant.*

II.

CUMENT COMMENT = QVA MENTE.

Cument comment vient, selon Diez, *E. W.* s. v. *come*, de QVO MODO + MENTE, et selon Littré de QVO MODO + INDE. Aucune de ces deux étymologies ne me satisfait. *Cument*, qui est la graphie des plus anciens textes français, ne permet pas d'admettre celle de Diez, invraisemblable déjà d'elle-même, me semble-t-il. L'étymologie proposée par Littré ne convient pas au sens. Une base QVA MENTE lève toutes les difficultés. L'A de QVA s'est changé en *u* ou *o* sous l'influence des deux labiales. Cf. les premières personnes du pluriel dans la conjugaison, *ovuec* = *avuec*, *uvrir* (*ovrir*, *ouvrir*) = APERIRE [1].

III.

DE L'INFLUENCE REGRESSIVE DE L'*i* ATONE SUR LES VOYELLES TONIQUES.

Voir *Romania*, t. VII (1878), p. 360-362.

S'il est évident que *tinc*, *vinc* [2], *pris*, *quis*, *sis*, *fis* [3], n'ont un *i* que par l'influence de l'*î* posttonique et s'il est clair aussi que *tint*, *vint*, *prist*, *quist*,

1. [Ces rapprochements ne sont pas concluants ; on songerait plutôt à des formes comme *chalumeau*, *fumelle*, etc., mais il s'agit là d'un *ü* et non d'un *ó* comme dans *comment*. La persistance de *qua* dans le français, le provençal et le sarde est suspecte ; l'altération de l'*a* en *o* n'a guère pu se faire à la fois dans ces trois dialectes. L'étymologie de Littré me paraît encore la plus probable. — G. P.]

2. *Vinc* est sûrement VĔNUÎ, comme le prouve non seulement le prov. *vinc*, mais encore l'ancien esp. *vieno* VĔNUIT et l'anc. port. *vẽo*, d'où *veo veio*. Cf. Fœrster, *Umlaut*, p. 495.

3. Ce dernier exemple a été cité mal à propos p. 357 : *berbiz* m'avait induit en erreur.

sit, *fist*, *tindrent*, *vindrent*, *pristrent*, *quistrent*, *sistrent*, *fistrent*, ont été refaits sur la première personne, découverte que je ne dois point à M. Fœrster malgré l'insinuation malveillante dans sa brièveté de la *Zeitschrift für rom. Philologie* 1879, p. 494 (note 1), il n'est pas moins hors de doute que dans *tenis*, *venis*, *presis*, *quesis*, *sesis*, *fesis* etc., — ĭSTI est devenu *-is* en vertu de l'*î* posttonique. Sur ce point, M. Fœrster ne nous dit rien dans son *Umlaut*. Par conséquent les secondes personnes du pluriel *tenistes*, *venistes*, *presistes*, *quesistes*, *sesistes*, *fesistes*, etc., ne viennent pas directement des bases latines, mais ont emprunté l'*i* à la seconde personne sing., *i* qui a passé aussi à la première du pluriel.

Ce ne peut nullement être par un simple effet du hasard que dans le Psautier d'Oxford par exemple, aux premières personnes du singulier *espandi*, *rendi*, *atendi*, *entendi* répondent les troisièmes personnes *descendiet*, *espandiet*, *resplendied*, *respondiet*, *deperdiet*, *derumpiet*, *entrerumpiet*, *atendiet*, *entendiet*, *estendiet*, et les troisièmes personnes du pluriel *espandierent*, *deperdierent*, *entendierent*; voir Meister, *Die Flexion im Oxforder Psalter*, p. 43-44. *Perdiet* est exactement PERDĔDIT et *perdierent* PERDĔDERUNT, comme on l'a dit depuis longtemps, tandis que *perdit* et *perdirent* doivent leur *i* à l'influence des deux premières personnes singulières. Sur *perdiet* et *perdierent* s'est formé l'inf. du subj. *perdiesse*, *deperdiest*, Ps. d'Oxf. 105/23 26. Quant à la première personne du singulier, elle peut s'expliquer de deux manières : ou bien PERDĔDI est devenu **perdiei perdi*, ou bien (et c'est la manière de voir qui s'accorde avec l'explication que j'ai donnée de *tinc*, *vinc*, *pris*, *quis*, *sis* et que j'aurais dû donner de *fis*) il a passé par **perdidi*, **perdii*, contracté en *perdi*.

La seconde personne PERD(ĕ)DĭSTÎ n'a pu donner régulièrement que *perdis*. Le Psautier d'Oxford a *deperdis*, *entendis*, *estendis*, à côté de *espandies*, *confundies*, *perdies*, *derumpies*, *vendies*, formés sous l'empire de la 3e personne du singulier. PERDEDĭSTIS aurait dû faire **perdestes*, mais nous avons donné plus haut la raison de *perdistes*. PERD(ĕ)DĭSSEM ne pouvait devenir autre chose que *perdesse*, qui est précisément la forme que nous trouvons dans la prose de sainte Eulalie.

Voici en résumé la genèse de toutes les formes :

PERDĔDÎ *perdi*
PERD(ĕ)DĭSTI *perdis* } d'où *perdit*, *perdistes*, *perdimes*, *perdirent*
PERDĔDĭT *perdiet*, d'où *perdies* et *perdiesse*.
PERD(ĕ)DĬSTIS **perdestes* confirmé par le *perdesse* d'Eulalie.
PERDĔDIMUS ?
PERDĔDERUNT *perdierent*.

J. CORNU.

IV.

LA KEUCE LAIT, SI PRANT L'ESTRAIN

Chansonnier de Berne, n° 389, DXIV.

Nos nen avons poent de demain,
A certes le poons savoir :
Teil cuide avoir lou cuer moult sain
K'ains lou quart jor tout son avoir
Ne prixe poent ne son savoir,
Quant voit la mort lou tient a frain,
Si k'il ne puet ne pié ne main
A li saichier ne removoir :
La keuce lait, si prant l'estrain ;
Maix trop vient tairt a (=al) persevoir.

Telle est la leçon de Brakelmann (*Die altfr. Liederhandschrift Nro.* 389 *der Stadtbibliothek zu Bern*, *Archiv* de Herrig, t. XLIII, p. 386) de cette chanson assez mal publiée par Bartsch, *Chrest.* p. 231-232. L'avant-dernier vers de cette strophe a singulièrement embarrassé le premier éditeur, ainsi qu'il nous l'apprend en note. Vainement il s'était adressé à É. du Méril et à M. G. Paris. Le même passage n'a nullement embarrassé Bartsch : il traduit *keuse*, qui n'existe que dans son texte, par « couseau, *Weizenstroh ;* » mais si ce mot signifiait « paille », il n'y aurait ni perte ni gain au change : ce serait *burro por burro*. On aura la bonne leçon en lisant *keute*, « couette ». Cf. *Auc. et Nic.* 23/55 : « Une lasse mere avoie, si n'avoit plus vaillant que une keutisele, si li a en sacie de desou le dos, si gist a pur l'estrain [1]. »

J. CORNU.

V.

UNE ÉPITRE FRANÇAISE DE SAINT ÉTIENNE

COPIÉE EN LANGUEDOC AU XIII[e] SIÈCLE.

J'ai publié sous ce titre, il y a neuf ans, dans la *Romania* (t. I, p. 363), un article où j'ai montré, par l'examen des rimes, qu'une épître farcie de saint Étienne, contenue dans un ms. de Saint-Guilhem du Désert et publiée dans la *Revue des langues romanes* (t. II, p. 135) comme provençale, n'était que le calque d'une pièce française. J'ai le plaisir aujourd'hui

1. [Cf. surtout le passage de Bodel, *Congés*, v. 162, et l'explication qui en a été donnée ici, IX, 245. — *Réd.*]

d'apporter la preuve matérielle de ce que j'avais établi théoriquement. P. Meyer m'a signalé dans le ms. de la B. N. fr. 1555, anc. 7595 *bis* (f° 121 r°), une épître farcie de saint Étienne [1] qui est évidemment l'original français de la version méridionale. Je l'imprime en mettant en regard des vers français ceux qui leur correspondent dans le texte provençal, qui est notablement abrégé, surtout vers la fin. Le ms. 1555 est des premières années du XV^e^ siècle, tandis que l'épître farcie remonte sans doute au XII^e^ ; il suit de là que le texte en est assez altéré ; je l'ai corrigé où j'ai pu (sans essayer de restaurer les formes primitives), et parfois la version provençale m'a permis de le faire avec sûreté : il faut noter que cette version, écrite au commencement du XIII^e^ siècle, représente un manuscrit français bien antérieur au nôtre.

Incipit vita sancti Stephani.	*Epistola beati Stephani prothomartiris.*
I. Oués trestout conmunaument :	Entendes tug cominalmen :
Moustrer vous veuil regnablement	Mostrar vos vuiel apertamen
La passion et le tourment	De sanc Esteva lo turmen,
De saint Estienne apertement,	
5 Que il souffrit mout doucement	Ques el sofri mont dousamen
Pour l'amour Dieu omnipotent.	Per amor Dieu omnipoten.
Juis le trairent laidement	Jusieu lon traisson laiamen
Dehors les murs du chasement	Defors los murs Jherusalem
Ou Dieu fu mort corporelment,	On Dieus fo mortz corporalmen,
10 Dont il prendra son vengement	Don el penra so vengamen
Quant il vendra au jugement.	Quant il venran al juggamen.
Lectio actuum apostolorum.	
II. Uns livres est que nous avon :	Us libres es que nos avem :
Faiz des apostres l'apellon,	*Fags dels apostols* l'apelam,
Quer cen qu'il firent i trovon :	Quar so qu'il fero i trobam :
15 Cil recompte la passion	Cel recomta la passio
De saint Estienne le baron,	De sanc Esteve lo baro :
Qui fu de lour election :	
Cil qui l'escrit Lucas out non.	Cel que l'escrieg Lucas ac nom.
In diebus illis.	
III. So fu après que Dieu fu nez	Apres que Jhesucrist fo naz
20 Et de Jordain regenerez,	
Et en la sainte crois penés,	
Et en sepulcre fu posés	
Et au tiers jor resuscités	E fo de mort resuscitaz
Et ens es haus sieges posés,	E pueis el cel sen fon poiatz,

1. Elle avait déjà été indiquée par E. du Méril dans une note de ses *Origines latines du théâtre moderne.*

5 Quer — 8 meurs ; *le provençal a peut-être ici conservé la leçon originale, changée dans le français* — 11 *la leçon du français est préférable à celle du provençal, facile d'ailleurs à corriger en lisant* el venra — 13 Fait — 18 lescript, ou — 22 En en s. — 24 Et en ces haulx sieges. *J'avais conjecturé que pour* poiés,

Et vous meismes pas n'en doubtez,
Fu saint Estienne lapidés : — San Esteves fon lapidatz :
Ja l'orreis bien se vous voulez. — Auiatz comen, si l'entendatz.

Stephanus plenus gratia, etc.

IV. Saint Estienne plein de bonté — Sanc Esteves plen de bontat
Vers Dieu tourna tout son pensé : — Ves Dieu torna tot son pessat :
Onc n'out cure de richeté ; — Non ac cura de richedat ;
Le mont avoit tout adossé, — De mon a tot desamparat,
Car trop y vit de fauceté. — Car trop i vi gran falsetat.
Ly apostre l'ont moult amé, — Li apostol l'an molt amat,
Quar il estoit bien emparlé,
Sages homs et bien pourpencé :
A diacre l'ont ordené, — A diague adordenat,
A leur compaignie adjousté — Esems ab se l'aun ajustat
Pour essaucier crestienté : — Per mantener cristiandat :
Bien la maintint sans fauceté — Be la mante sans falsedat.
Tant con vesquit en son aé.

Surrexerunt autem quidam, etc.

V. Envers lui se sont esdrecié — Encontra lui son endressat
Pluseurs Juis par leur pechié. — Li fals Juzieu per lur peccat,
Ly plus hault et li mieuz prisié
Entour lui se sont aprochié ; — E entorn lui son apropchat,
Pour desputer sont afichié — De disputar tug aficat
Pour desrener leur mauvetié. — Por defendre lur malvestat.

Et non poterant resistere, etc.

VI. Il ne pouaient maintenir — Mas non la podo mantenir
Leur fauce loy ne garantir — Lur fals error ni guerentir
Encontre le benoist martir — Contral benaurat martir,
Qui amoit tant Dieu a servir — Que volc amar Dieu e servir
Qu'il ne doubtoit pas a mourir — E non duptet pas a morir.
Ne pour s'amour paine souffrir.

Audientes autem haec, etc.

VII. Quant il virent a escient — Quant o viro la falsa gen
Que vaincus sont apertement, — Que nol venco,
Dedens leur cuers en sont dolent ; — mot son dolen
Lores soupirent moult forment,

---

impossible à la rime, le fr. avait montés, *répondant au* poiatz *provençal ;* posés *convient aussi bien, mais il a l'inconvénient de terminer déjà le v.* 22 — 25 *ce vers est altéré* — 29 *ce vers dans le prov. est placé après* 32 — 30 Onques — 31 Ly mont auoit trop adole — 34-35 *ces deux vers, où la grammaire demande des rimes en* -és, *étaient sans doute assonants dans la rédaction originaire* — 36-37 *ces deux vers sont intervertis dans le provençal* — 40 Tout conuaincu — 41-46 *toutes les rimes de cette strophe sont en* -iés *dans le ms. français* — 41 escries ; *cf. outre le prov. le latin* surrexerunt — 42 *la leçon du prov. doit être la bonne* — 43 li mains prises. *Après ce vers le ms. ajoute* Lybien sont appelles, *vers qui ne rime pas et qui paraît avoir été interpolé d'après le latin* — 44 Enuers lui ce sont aires — 49 ly b. *La leçon primitive était sans doute* Contre le beneoit m. — 51 Que il ne doubtet — 54 *le ms. prov. a* ueso, *qui n'a pas de sens* — 56 Lors

Leurs dens rechignent leidement, Lurs dens li mostro issamen,
Com fait le lou quant l'aignel prent. Co fai le lops cant l'aniel pren.

Cum autem esset, etc.

VIII. Quant li Juix furent maté
Et convaincus et desperé,
Esvous le saint enluminé Vecvos lo sanc enluminat
Et du saint esprit affermé ; Del esperit Dieu be fermat;
Vers les cieux a son vis tourné,
Sy i vit Dieu en majesté Vi Dieu lo paire e magestat
Et a sa destre par verté E a sa dextra per vertat
Son filz y vit o grant clarté ; Jhesum lo fill ab gran clartat,
Envers le ciel a regardé,
Sy dist par grant humilité : E dis ab gran humilitat :

Ecce video cœlos apertos, etc.

IX. « Je voy le ciel appertement « Ieu vei lo cel apertamen
Et si voy Dieu omnipotent E si vei Dieu omnipoten,
Et a sa dextre vroiement E a sa dextra veramen
Son filz y voy moult clerement, Jhesum so fill mot claramen
Qui m'escoura presentement Quel me socorra empresen. »
Et m'ostera de cest tourment. »

Exclamantes autem, etc.

X. Quant li Juyz ont escouté Quant li Jusieu l'aun escotat,
Qu'il a si bien de Dieu parlé Qu'el aisi de Dieu a parlat,
Et qu'il vit Dieu en majesté,
Tuit ensemble sont escrié,
Leur oreiles ont estoupé, Lurs aurellas au estopat,
Encontre lui vont abrivé, Encontra lui vau en privat,
Si le fierent par grant fierté,
Fors le jetent de la cité, Fors lo jeto de la ciutat,
Et moult griément l'ont decassé E mot formen l'au decassat
Et a grans pierres lapidé. E ab grans peiras lapidat.

Et testes deposuerunt vestimenta, etc.

XI. De Dieu ostérent leur pencez ;
Leur vestemens ont desposés Sos vestimens au depausatz
Et a un jouvencel livrés Ed ad u juvensel livratz
Qui Saulus estoit appellés, Ques era Saulus apelatz ;
Mais puis li fu son non mués
Le jour qu'il fu crestiennés :
Saint Pol out non, bien le savez, Sanc Paul a nom, ben o sapchats.
Cest apostre bien reclamés ;

---

61 Et vous ly s. — 62 esperit — 64 Sy wit d. en sa m.; *dans le prov. je restitue* e (= en) *avant* magistat — 65 verite — 77 Et qui vit d. en sa m. — 78 e. ce s. — 80 *ce vers manque dans le ms. français; je le restitue d'après le provençal, d'autant plus sûrement qu'il répond au latin* — 81 Sy refierent — 82 Lors le jetoient — 83 Et *manque*, lapide — 84 aux decassé. Decassé *signifie ici « brisé, fracassé »; j'avais eu tort de voir dans le* decassat *du prov. un équivalent du fr.* dechacié *et de supposer le mot altéré* — 85 penceez — 86 despouilles — 87 Et au j. bailles — 89 Ains ly fu — 90 qui f.

U regne Dieu est couronnez,
Sy serés vous se vous voullés,
Se vous faites ses volentés.

Et lapidabant Stephànum, etc.

XII. Il lapidoient le martir — E lapizero lo martir
Et feroient o grant air,
Pour ce qu'il ne voulloit souffrir
Leur fauce loy ne garantir,
Ains reclamoit Dieu pour mourir — Que reclama Dieu per morir :
Ainsi con vous pourrois ouir :

Domine Jesu accipe, etc.

XIII. « Dame Dieu, pére poteis, — « Seinner Dieus, paire Jhesu Crist,
Qui en t'ymage me fais — Que ab ta dextra me fesist,
Et de ton sanc me reensis, — E de to sanc me resemist,
Pour cui amour ci ier ocis, — Por cui amor serai ausistz,
Resoy huy m'ame en paradis — Recep me uei em paradis. »
Ou tu repons les tiens amis. »

Positis autem genibus, etc.

XIV. Ses genous a terre posa, — Ses ginols en terra pausa,
Envers le ciel son vis tourna,
Moult doucement Dieu reclama, — Per los Juzieus Dieu reclama,
Pour les Juys le deprya — Mot dossamen lon depreia.
Et son pardon leur octria.

Domine, ne statuas, etc.

XV. « Dame Dieu, pere glorious, — « Ai seinner paire creator,
Cui reclament tuit pecheour,
La mort de mei pardonne lour — La mort de me perdona lor
Si com faites ains de vous,
Quant en croiz fustes angoues- — Car ieu ten prec per ta dossor. »
sous. »

Et cum hoc dixisset, etc.

XVI. Quant sains Estiennes out ce dit, — Cant ac parlat le sang martir,
Puis clost les iex et s'endormit ; — Lo termes fon quel dec morir ;
Ly esprit de son corps essit : — Li angel vengron al fenir
Dieu le receut qu'il out servy. — Per la sua arma requerir :

---

95 sa v. — 97 seroient — 98 qui n. — 100 p. souffrir — 104 me resiouys — 105 Pour quel amour je fu ocis — 107 repos — 108 Ces — 113-117 *l'auteur de la version provençale a eu sous les yeux un texte de cette strophe remanié et dont les assonances avaient été écartées* — 114 Qui reclament tous pecheours — 115 Pardonnes leur la mort de vous — 116 ains *manque* — 118-126 *ici les deux récensions sont complètement divergentes; le texte français paraît contenir des assonances; cependant les rimes seraient valables dans un dialecte du nord-est* (dit endormit eissit servit crit mentit mercit), *à l'exception de celles des deux derniers vers, qui ont très bien pu être ajoutés après coup; le texte suivi par le traducteur provençal était d'ailleurs tout aussi français que l'autre, comme l'indique la forme* requerir *pour* requerer — 118 saint estienne ; *j'ai dû rétablir la forme correcte, nécessaire pour la mesure, bien qu'en général je n'aie pas fait de corrections de ce genre* — 120 esperit

Or lui prion tuit a un cry
Qu'il prie Dieu qui ne menty
Que de nos ames ait mercy,
Et noz corps prenge a bonne fin
Quant nous tourneron a declin.

No fes sanglot ni fes sospir,
Ans lo fes Dieus si ben transir
Co s'il se degues adormir.

Le texte du ms. 1555 ressemble beaucoup à celui qu'a publié E. du Méril, *Origines latines du théâtre moderne*, p. 410, et celui-ci, à son tour, a beaucoup de ressemblance avec la version imprimée dans le t. I des *Mystères du XV^e siècle* de Jubinal; enfin ces trois versions ont des points de contact certains avec le texte le plus répandu, publié par Rigollot (voy. Du Méril, *l. c.*). L'examen comparatif de toutes ces versions et la recherche de leur origine demanderaient une étude à part, que je ne veux pas entreprendre pour le moment.

G. P.

VI.

MÉLANGES CATALANS.

I.

PLAINTE DE LA VIERGE.

Ce *planh* est en vers décasyllabiques partagés en couplets à *cobla capcaudada* rimant en *a b b a a c c d*. Cette forme n'offre rien de bien remarquable. Le fonds non plus : on sait que la lamentation de la Vierge au pied de la croix est un des sujets les plus souvent traités dans la poésie religieuse du moyen âge, et la littérature catalane n'est pas dépourvue de spécimens du genre ; l'un même, selon J. de Villanueva, aurait été conservé par un ms. antérieur au XIII^e siècle [1]. Celui que je publie ci-après n'est pas inédit, au moins dans sa totalité. M. Milá en a publié les cinq premiers couplets dans ses *Trovadores en España*, p. 467 note, d'après un ms. des archives de la Couronne d'Aragon, indiquant par des points que la pièce n'était pas donnée en son entier, mais ne nous faisant pas savoir si elle est ou non complète dans le ms. Le ms. latin 6652 de notre Bibliothèque nationale [2] m'a fourni de cette même pièce un texte complet, en dix strophes y compris l'envoi. Ce texte a été écrit d'une

123 Qui.

1. La pièce qui commence par *Augats, seyós, qui credets Deu lo paire*, publiée par Jaime de Villanueva, *Viage literario*, IX, 281 ; le premier couplet en a été reproduit par Torres Amat, *Memorias*, au mot CONPLANCH, par M. Milá, *Trovad. en Esp.*, p. 466, note, par Diez, *Gram.*, trad., I, 103, n. 2.

2. Ce ms. a appartenu successivement à J.-A. de Thou et à Colbert. Le catalogue imprimé ne mentionne pas la pièce catalane.

main évidemment catalane, au XV^e^ siècle, sur un feuillet de parchemin actuellement relié à la fin du ms. et qui ne paraît pas en avoir fait partie originairement. Cette poésie, qui n'est pas sans mérite, quoiqu'un peu abondante en épithètes, me paraît remonter au XIV^e^ siècle.

La leçon du ms. 6652 présente la particularité dialectale qui, selon M. Milá (*Trovad. en Esp.*, 462), caractérise le catalan oriental : la substitution de *a* à *e* et de *e* à *a* avant l'accent : v. 14 *clavalats* (= *clavelats*), v. 22 *anans*, *fanir* (= *enans*, *fenir*), v. 46 *sacorrer* (= *secorrer*), vv. 10, 54, 59 *vazen* (= *vezen*) ; et inversement, v. 26 *desestrada* (= *desastrada*), v. 46 *ejudar* ; de même *ten* pour *tan*, vv. 30, 37, 43, 65. De nombreux exemples du même phénomène ont été rassemblés par M. Mussafia dans sa préface au roman catalan des Sept Sages, §§ 1 et 3. M. Mussafia a signalé aussi, § 2, le passage d'*e* posttonique à *a*, que nous trouvons ici dans *mayra*, vv. 58, 66, 72, 73. Je donne en note les variantes du texte de M. Milá.

I. « De grieu dolor cruzel ab mortal pena, (F. 91).
De marrimen ab tristor descauzida,
De plants, de plors, lassa, trista, marrida,
Suy al jorn d'uy e de greus trabayls plena ;
E dols corals quim destruu em dessena
Em romp lo cor dolent, marrit e trist,
Lassa ! per vos, mon car fill Jhesu Crist,
Car sus la crots vos vey dura mort pendre.

II. « Ay lassa ! fills, lo cor me cuya fendre
Vazen la grieu passio dolorosa,
Aspra, cruzel, trista, mortal, ontosa,
Que vos sofrits, car entrels lairos pendre
Vostre cors vey e trancan scuxen lre,
Los mas els pes clavalats sus la crots,
Tant que tot ets cassats, troxits e rots,
Que res no par enteyr que sus vos sia.

III. « Ay ! mos cars fills, degus homs no poria
Pensar lo mal ne la pena deserte,
Nel greu trabayl que vostre cors soferte,
Cert, a gran tort, d'un mes cruzel lo die,
On prestament, lassa ! morir volria
Anans queus vis axi fanir languen ;

---

1 O gran dolor — 4 Suy el... trebalhs — 5 destruy — 7 filz — 11 cruzel *est illisible dans le ms. de Paris ; Milá :* Aspra trista cruzel mortal ontoza — 13 e trencar e scuxendre (*Milá* e stuxendre), *ce qui vaut mieux.* — 14 los p. clavalhar — 15 Si que totz etz cruxitz cassatz — 16 entir — 17 Ai laissa f. — 18-9 deserta... soferta — 20 Hab gran dolor a tort en aycest dia — 21 Don soptamen — 22 morir l.

Cal reguardan vostre dulers turmen
Lo cor me fall el sen me desempara.

IV. « Fill Jhesu Crist, pus trista suy encara
On mays vos guart, desestrada, caytiva,
Car vostre sanc vas totes parts vos riva,
Per cap, per pes, pels uyls e per la cara;
Car esta gent aspra, cruzel, amara,
Vos han romput ten fort ab greus flagells
Que tot ets ples de blaveyrols cruzels,
Ners e mortals del pe tro sus la testa.

V. « E per far mays ontar (?) manifesta
E per greujar pus la vostra persona,
Han vos al cap mes un'aspra corona
D'espines greus, cruzels pus que tempesta,
Ten fort punyents q'una sol no s'arresta
Tro ins al test, laïns al mays preyon,
Si que la sanc vos sayl per mig lo fron
E per lo[s] uyls vostres humils goteia.

VI. « Dun craus vey, de suor mortal freia,
De sanc, d'escups la vostra cara tota
Cuberta, fills, e ten ferament rota
Que degus homs no vos coneix quius veya, (F. 91 v°)
E vostre cors qui mays pot lo pesseya;
Es eu nous puix sacorrer n'ejudar,
Ne far plazer nel vostre cors tocar,
Tant es la crots alta, lassa, dolenta!

VII. « E car no puix avenir a m'antenta
Vos esguardant, eu tinc la crots a brassa,
E vostra sanc dona desus ma fassa,
E sus mey uyl; dun cove ques eu senta
Tot vostre mal el turment queus turmenta;
E vazen, fill, com vostre cors faneix,
Coltell de mort mon cor per mis perteix,
Per que vos prec qu'eu ensemps ab vos mora.

VIII. « Per la merçe, fill meu, qu'en vos demora,

---

23 Car esgardan vostre divers tormen; *la leçon de P. n'a pas de sens, mais il est facile de lire* C'al reguarda[r] v. divers — 24 Lo sen me f. el cor me d. — 26 vos vey — 27 p. s'ariva — 28 Pels pes pel cap pels ulhs — 29 g. trista. — 30 V. an tan fort romput — 32 Fers e m. dels pes sus en — 33 *Lisez avec B.* m. d'onta pus — 34 grevar miels la — 35 sul cap mes — 37 punyentz que nulha no s'a. — 38 Tro dins el test layhmhs (?) el plus p. — 40 Que p... gotea. *Ici s'arrête le texte de M. Milá.* — 41 *Sic, corr.* Encaras?

Haiats merçe de vostra mayra pura
Qui viu languen vazen l'aspra e dura
Diversa mort que tent soptaus acora.
Ha Jhesu Crist! ges no vos puix defora
Mostrar l'afayn qu'eu ay, ne l'aspre dol,
Sofert per vos, mes trista, sus lo sol
Estic per vos mortalmen eblasmada. »

IX. Quant Jesu Crist viu ten fort turmentada
De gran dolor la sua mayra trista,
E mantes vetz que l'ac en terra vista
Caser de cors asprament enguxada,
Soptament dix : « Fembra desconsolada,
Vec te Johan que prenes per fill teu. »
E apres dix a Johan cosi seu :
« Meu mayret laix, qu'eu vuyl sia teu mayra. »

X. Quant Jesu Crist comendad' ac seu mayra
A sent Johan lo coral amic seu,
Sens plus trigar lo veray fill de Deu
Enclinal cap e l'arma ret al payre.

II.

DU MS. DOUCE 162 ET DE LA PRÉDICATION DE VINCENT FERRER EN FRANCE.

Lorsque j'ai décrit, il y a douze ans [1], le ms. Douce 162, j'ai commis deux péchés de négligence que je vais confesser et, si c'est possible, réparer. Pour l'un j'ai à faire amende honorable aux philologues, pour l'autre aux historiens. Les uns et les autres me pardonneront d'autant plus volontiers mes fautes qu'ils ne s'en sont probablement pas aperçus [2].

Je ne puis m'expliquer maintenant par suite de quel oubli j'ai négligé de noter, lorsque j'ai étudié pour la première fois ce ms., qu'il est d'origine catalane, ou peut-être valencienne. Je me suis exprimé comme s'il avait été indubitablement composé au nord des Pyrénées et j'ai fini par me le persuader. L'ayant revu récemment à Oxford, le caractère purement catalan de l'écriture et de la langue m'a aussitôt frappé. Il offre même une particularité notable qui est aussi fréquente au sud des Pyrénées qu'elle est rare ailleurs et qui aurait dû tout d'abord éveiller mon attention, c'est que les cahiers dont il se compose sont

64 *Ms.* e blasmada.

1. *Archives des Missions*, 2, III (1868), 167 et 266; tiré à part, pp. 163 et 262.

2. Je note en passant qu'il n'y a rien dans ma description, si imparfaite qu'elle ait été, du ms. Douce, qui ait pu autoriser M. Bartsch (*Grundriss d. prov. Liter.*, p. 56) à faire remonter au XIII[e] siècle certaines des pièces contenues dans ce ms.

régulièrement formés de quatre feuillets en papier et de deux en parchemin, ces deux derniers étant placés l'un à l'extérieur, l'autre au centre du cahier. Comme il contient en ses 24 premiers feuillets un sermon prononcé à Toulouse par Vincent Ferrer, comme d'autre part il est infiniment probable que le célèbre dominicain prêchait dans sa langue maternelle, le valencien, surtout lorsqu'il prêchait dans le midi de la France, il y a là une circonstance très notable, en ce qu'elle pourrait amener à croire que nous avons dans le cas présent l'un des sermons sous sa forme originale. Sans doute ce sermon, comme les autres du même auteur, existe et a été publié en latin, mais il n'y a pas de doute que la forme latine, dût-elle émaner de Vincent lui-même, ce qui est fort contestable [1], n'est pas celle sous laquelle les sermons ont été prononcés. Le prodigieux succès, l'immense popularité de la prédication de Vincent seraient inexplicables s'il avait parlé en une langue que le peuple n'aurait pas plus entendue alors qu'aujourd'hui. D'ailleurs nous savons, par le témoignage précis de son principal biographe, le dominicain Razzano, qui écrivait vingt-six ans après la mort du saint, en 1455 [2], que Vincent se servait de sa langue maternelle, le valencien [3]. Quant à supposer la

1. Voy. N. Antonio, *Bibliotheca hispana vetus*, éd. de 1788, II, 206.

2. Quétif et Echard, *Script. Ord. Præd.*, II, 876.

3. Selon Razzano, le miracle du don des langues avait été renouvelé en faveur de Vincent, de telle sorte que des populations dont la langue n'avait aucun rapport avec le valencien comprenaient toutes les paroles du prédicateur. Sans admettre cette assertion dans sa plénitude, on conçoit sans peine que dans le midi de la France, au commencement du XV^e^ siècle, le valencien ait été communément compris. Voici le passage qui est assez curieux pour mériter d'être cité. Je le transcris d'après le texte publié par les Bollandistes :

(*Acta Sanctorum*, Apr. I, 495). Magna etiam admiratione dignum illud est quod donum linguarum, sicut et veteribus apostolis, ei concessum est. Cum enim per illas singulas regiones quas supra memoravimus suas prædicationes diffunderet, et sua Valentina ac materna lingua fuerit semper locutus, tamen singuli, tam pueri quam ætate provecti utriusque sexus, ejus sermonem per singula verba percipiebant, perinde ac si in singulorum patria fuisset natus et eorum idiomate fuisset locutus. Multi quoque Græci, Teutonici, Sardi, Hungari et alii in aliis locis nati, qui non nisi materna lingua loqui sciebant nec aliam intelligebant, devenientes ad loca in quibus prædicabat Vincentius, cum aliis ad audiendum concurrerunt, et tandem facto verborum ejus fine, fassi sunt se singula viri Dei verba percepisse, non minus quam si eorum lingua eum loquentem audissent. In illa Galliæ regione quæ nostro tempore Britannia dicitur sunt quidam populi quos Galli vocant Britones britonizantes, quorum lingua solis ipsis cognita est ; et quamvis plurimi eorum lingua Gallorum loqui sciant, multi tamen non nisi sua lingua loquuntur et nullam aliam intelligunt : qui tamen virum Dei, suo materno idiomate loquentem, distincte intelligebant, ita ut singuli quoque pueri et feminæ maximum fructum ex salutifera ejus doctrina perceperint.

Les mêmes faits sont rapportés en substance dans un autre ouvrage de Razzano — un extrait fait par lui-même du vingtième livre de ses Annales — que J. de Villanueva a publié dans son *Viage literario a las iglesias de España*, IV, 277 et suiv.; voy notamment p. 286.

Razzano n'était peut-être pas un très bon linguiste, à en juger par la façon

leçon du ms. Douce traduite du latin, c'est là une hypothèse que la différence considérable des deux textes ne permet guère d'accepter [1].

Je passe à ma seconde erreur. La rubrique initiale du ms. est ainsi conçue : *Aysso es lo sermo que fetz lo reveren maestre Vincen en la cioutat de Tholoza lo jorn del divendres sanht, miel CCCC XVI, ont es enserida tota la substansa de la passio de nostre Senhor Jesu Crist.* Sur quoi je me suis borné à faire remarquer que le texte latin du même sermon n'offrait rien qui correspondît à cette rubrique, et j'ajoutais, sur le témoignage de l'archiviste municipal de Toulouse, que les archives de cette ville ne contenaient aucune mention relative à Vincent Ferrer. Avant de me préoccuper des documents inédits, j'aurais agi plus sagement en vérifiant si les documents imprimés ne contenaient pas la mention du passage de Vincent à Toulouse. Or ce n'est pas une simple mention, mais une narration très détaillée du séjour de Vincent en Languedoc et des circonstances merveilleuses qui accompagnèrent sa prédication, que nous offrent les historiens de ce saint personnage. Je renverrai notamment à Francesco Vidal y Mico [2], qui ne s'est pas borné comme d'autres à paraphraser le récit de l'ancien biographe Razzano, mais a fait usage, et précisément pour le point qui nous intéresse, du procès de canonisation. Au rapport de Vidal, le vendredi saint de l'année 1416, devant la cathédrale de Toulouse, Vincent Ferrer aurait prêché pendant six heures avec une telle onction sur la Passion que tout le monde fondait en larmes, et que le lendemain dix mille personnes revinrent sur la place de la cathédrale, altérées de sa parole.

Mais ce ne sont pas seulement les historiens du saint qui s'étendent sur les succès oratoires de Vincent pendant la semaine sainte de l'année 1416. Les historiens de Toulouse fournissent aussi à cet égard des mentions intéressantes. Le vieil annaliste Bertrandi a consacré quelques

---

dont il rend *Languedoc*, nom de province : « Dum per eam partem Galliarum quam vocant *Linguam anserinam* verbum ædificationis Vincentius seminaret ... » (III, 3, p. 502 D).

1. A ce propos, il serait intéressant de savoir ce qu'est devenu un recueil (en langue vulgaire?) des sermons de Vincent Ferrer, que Fr. Diago mentionne en ces termes à la fin du prologue de sa vie de Ferrer : « La averiguacion de los tiempos, ... y la puntualitad de las jornadas y caminos que el santo hizo a penas pueden ser mayores. Ha me sido de importancia para ellas un libro manuscripto antiquissimo que, de los sermones que el santo predico en los reynos de Murcia y Castilla los años de 1411 y 1412, tiene el patriarcha de Antiochia y arçobispo de Valencia don Juan de Ribera. »

2. *Historia de la portentosa vida y milagros del Valenciano apostol de Europa, S. Vicente Ferrer... su autor el M. R. P. M. Fr.* Francisco Vidal y Mico. Valencia, 1735, in-fol., p. 254 (§ 344). — Il y a une autre édition in-8° publiée à Valence en 1857. — Toutes deux paraissent rares en France ; je n'en ai pas trouvé d'exemplaire à Paris.

lignes, assez peu précises il est vrai, à frère Vincent[1], et Percin traite avec détail de la prédication de Toulouse et des miracles auxquels elle donna lieu, dans ses *Monumenta conventus Tholosani ordinis Fratrum Prædicatorum*, à l'année 1416 (pp. 94-5).

Tous les biographes de V. Ferrer, depuis Fr. Diago[2] jusqu'au R. P. Pradel[3], en y comprenant l'abbé Bayle[4], sont des panégyristes dont plusieurs ne font guère que paraphraser Razzano et à qui la critique est étrangère[5]. Pourtant, entre les mains d'un homme exercé aux recherches historiques, la biographie de cet étrange personnage gagnerait singulièrement en précision et en intérêt. Il y aurait lieu de suivre à la trace V. Ferrer, de relever les mentions que les chroniques locales, que les documents d'archives, — lesquels abondent dans le midi de la France pour le XIV^e^ siècle, — nous ont laissées sur le célèbre prédicateur. On obtiendrait ainsi des témoignages de première main, datés de temps et de lieu, autrement intéressants que la narration édifiante de Razzano. Je joins ici quelques-uns de ces témoignages que le hasard de mes lectures m'a fait rencontrer.

En mai 1400 et en décembre 1401, Ferrer prêche à Sisteron. Les délibérations du Conseil de la ville constatent les services qu'il a rendus à la ville, « in predicando, et alias rancores et malivolencias tollendo in dicta civitate, et quamplura et infinita alia bona faciendo », et lui votent une subvention consistant, la première fois en vivres pour lui et sa suite, et la seconde fois en trois cannes de brunette, « tres cannas de brunetta, pro uno habitu » (Éd. de Laplane, *Hist. de Sisteron*, I, 228).

Entre ces deux prédications de Sisteron, Vincent Ferrer séjourna à deux reprises tant à Aix (27 oct.-1^er^ déc. 1400 et janvier 1401) qu'à

---

1. « ... Hic igitur, cum inter Tholosates habitans, egregius declamator, ut plurimum eisdem de futuro Dei judicio ita preconizaret ut omnes in admirationem converteret et futuram iram pertimescendam persuaderet atque penitus horrendam, a Tholosanis magno habitus est in precio, circa annum Domini .cccc., et a Callixto III in sanctorum confessorum numero eas ob res fuit aggregatus, qui sua mira devotione et sanctitate prosperam Tholosanam effecit civitatem. » *Domini Nicolai Bertrandi... opus de Tholosanorum gestis ab urbe condita.* Tholose, 1515, fol. lxvij. — Cf. *Les Gestes des Tholosains et d'aultres nations de l'environ, premierement escriptz en langaige latin par ... Nichole Bertrandi...* et après translatés en françoys. Lyon, 1517, feuillet O iij.

2. *Historia de la vida, milagros, muerte y discipulos del bienaventurado ... S. V. Ferrer*, Barcelona, 1600, in-4°. Il y a pourtant dans ce livre beaucoup de recherches originales, surtout pour ce qui concerne la prédication de Ferrer en Espagne.

3. *S. Vincent Ferrier, sa vie, ses enseignements spirituels*, 1864, in-12.

4. *Vie de S. Vincent Ferrier*, 1855, in-12.

5. Je dois dire que je ne connais pas les travaux de L. Heller, *Vincentius Ferrer nach seinem Leben und Wirken dargestellt*, Berlin 1830, ni de W. Hohenthal-Stædteln, *Dissertatio de Vincentio Ferrerio confessore*, Leipzig 1839, que je n'ai trouvés ni à Paris ni à Londres.

Marseille (1er-29 déc. 1400 et 17 mars-6 avril 1401) ; voir l'abbé Bayle, p. 121-2. Il est certain qu'il prêcha vers le même temps en plusieurs villes de la Provence, mais les archives locales n'ont pas été explorées à ce point de vue. Si, comme il est probable, il s'est arrêté à Tarascon, on en trouvera la preuve dans le registre BB 4 des archives de cette ville. Ce qui est sûr, c'est qu'il prêcha avec son succès accoutumé à Arles, en février 1401. Voici en effet ce qu'on lit dans la chronique récemment publiée de Bertran Boysset :

L'an que desus (1401, n. s.), lo jorn .v. de febrier venc un fraire predicador en Arle, per son non apelat frayre Vincens, e prediquet a l'arsivesquat tres sermons generals e motos sermons autres ad Predicados d'Arle, tant coma demoret en Arle. E prediquet si autamens e si noblamens que yeu crese que despueis que los apostols morts foron, e per la fama que las gens en dizien, non fon vist ni auzit home si autamens prediquant coma aquel davant dig. — Item, los Juzieus, a tots los sermons qu'el dig en Arle foron presens, per ausir los, que esser i volc.

Pour les années suivantes que Ferrier passa en grande partie hors de France, je renvoie aux historiens. On a recueilli plus d'une fois le récit développé de la mission de Ferrer à Montpellier en 1408, que nous a conservé la chronique de cette ville [1]. Les renseignements abondent sur sa prédication à Toulouse et lieux circonvoisins en 1416, et l'un des documents les plus précieux de cette prédication est précisément le sermon que nous a conservé, avec sa date de temps et de lieu, le ms. Douce.

Après avoir prêché dans le Toulousain, Ferrer se rendit à Albi. Parmi les prédicateurs qui se firent entendre en cette ville, il convient de citer, dit M. J. Rolland, en un livre récent [2] : « Me Vincens, maître en théologie, que les consuls envoient chercher le 20 mai 1416 à Saint-Paul-Cap-de-Joux [3] pour le prier de venir prêcher. Ce Vincens ... resta à peu près un mois dans notre ville, faisant des processions, disant la messe et prêchant en plein air. Lorsqu'il partit, on remit à son *gubernador* une bourse contenant 20 écus pour le plaisir qu'il avait fait par sa bonne doctrine » (Arch. d'Albi, CC 168).

Je ne trouve plus dans mes notes que deux témoignages à citer. L'un se rapporte à Dijon. Le registre BB 159 des archives de cette ville, contenant les délibérations du Conseil pour les années 1414 à 1418, fait mention de mesures extraordinaires prises pour assurer la sûreté publique

1. *Petit Thalamus*, p. 446 ; cf. Germain, *Hist. de la commune de Montpellier*, III, 324 ; l'abbé Bayle, p. 161-2.

2. *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, Toulouse, 1879, p. 196. — On voit que l'auteur n'a pas reconnu que ce « Me Vincens » n'était autre que Vincent Ferrer.

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lavaur.

durant les prédications du frère Vincent [1]. Le second témoignage concerne le Puy. Vincent Ferrer y fit son entrée le 3 octobre 1416 et y prononça quinze sermons. Estienne de Médicis, qui n'était pas un contemporain, mais qui puisait avec intelligence à des sources maintenant perdues, nous a laissé des effets de cette prédication un récit bien intéressant, où on voit à l'aide de quels procédés Ferrer savait frapper l'imagination des masses. Il se faisait accompagner de quatre-vingts à cent religieux qui se donnaient publiquement la discipline, « dont plusieurs gens de bien se disciplinoient, voyant et contemplant ces devotes gens ainsi, pour avoir la remission de leurs pechés, se battre. » C'est alors que Ferrer entrait en scène ; il disait la messe et prêchait avec un tel effet qu'on venait, pour l'ouïr, de vingt lieues à la ronde. Une circonstance importante que note le chroniqueur, c'est que Ferrer n'était pas aimé des clercs : « Et l'avoit chascun moult agreable, excepté les clercs [2]. »

Je suis convaincu que des recherches dans les archives des villes du Midi amèneraient la découverte d'un grand nombre de mentions analogues à celles que je viens de signaler. On arriverait ainsi peu à peu à dresser l'itinéraire du puissant prédicateur et à se rendre compte d'une façon plus complète et plus exacte de sa prodigieuse activité. Ces recherches seraient faciles à faire, étant limitées aux dix-huit premières années du XIVe siècle et à deux séries seulement des archives communales, BB et CC. Je me permets de les recommander à l'attention de ceux de nos lecteurs qui seraient en situation de les faire [3].

Paul MEYER.

---

1. Inventaire sommaire des arch. comm. de Dijon par M. de Gouvenain, I, 28 *a*. — Ce volume a été publié en 1867 sous le régime inepte qui interdisait aux archivistes de marquer la date des documents qu'ils analysaient, d'où il suit que je ne puis donner la date précise du fait qui doit être de 1416.

2. *Chroniques d'Estienne de Médicis*, bourgeois du Puy, p. p. A. Chassaing, 1869. Voy. p. 233-4.

3. La collation des fragments du ms. Douce que j'ai publiés dans mes rapports m'a fait trouver dans mon texte quelques petites erreurs qui ne sont en général que des fautes d'impression. Voici celles des pages 266 à 269 (tiré à part 262 à 265). P. 266 (tiré à p. 262), *Vincent*, lis. *Vincen* ; *Jhesu*, là et ailleurs, lire *Jesu*. P. 267 (t. à p. 263), l. 2, 3 *passion*, l. 8 *compassion*, lis. *passiou*, *compassiou* ; l. 15 *femna*, lis. *fempna* ; l. 18 du bas, *dous*, lis. *doas* ; l. 7 du bas, XIIII, lis. IIII. P. 260 (t. à p. 264), l. 10, aj. *E* au commencement de la ligne ; l. 13 du bas, *nostre*, lis. *nostra* ; l. 6 du bas, *homes*, lis. *homs*. P. 269 (t. à p. 265), l. 4 *tos*, lis. *tas* ; l. 5 *dictios*, lis. *diccios* ; l. 19 du bas, *predicant*, lis. *predican* ; l. 16 du bas, *font*, lis. *fo*. — Disons aussi que le ms. provient de la collection du duc de La Vallière (n° 722 du catalogue, I, 247).

VII.

DEUX MANUSCRITS GONZAGUE.

A propos de notre publication du catalogue Gonzague et de nos observations sur les manuscrits qu'il mentionne, nous avons reçu deux précieuses communications, l'une de M. Thor Sundby, à Copenhague, l'autre de M. Ad. Mussafia, à Vienne. Voici la première :

« Sur le numéro 14, *Liber de regimine civitatis*, vous n'avez rien trouvé. Je crois qu'il faut identifier ce numéro avec la deuxième partie du livre III du *Tresor* de Brunetto Latino : *Del gouvernement des citez*, dont le premier chapitre commence par : *Es premiers livres :* le ms. du catalogue donne à l'*incipit* du numéro 14 la forme *Eo primers luis*, que vous corrigez en *Es premiers lius*. — La fin du livre ne s'accorde pas avec l'*explicit* de l'inventaire, mais cela ne prouve rien, puisque la seconde partie du manuscrit était en latin.

« Vous savez qu'on trouve plusieurs des parties du *Tresor* isolées dans des manuscrits comme des ouvrages particuliers : ainsi *l'Etica di Aristotile, la Rettorica di Tullio*, sans compter *les Enseignemens de moralité*. S'il était possible d'établir que la première partie du ms. Gonzague n'était que la traduction de la seconde, ce serait une preuve de plus que Brunetto n'a fait que traduire, en les abrégeant le plus souvent, des textes latins. Il serait très intéressant de retrouver le *Liber de regimine civitatis*, qui doit être la source de la deuxième partie du livre III du *Tresor*. »

Voici la seconde :

« Sul nº 19 del catalogo dei codici Gonzaga posso farvi osservare che è il codice 2585 della Palatina di Vienna, di cui trattai prima io a pag. 25 dei miei *Beitræge zur Geschichte der romanischen Sprachen* (vol. XXXIX dei *Sitzungsberichte* dell' Accademia di Vienna), poi Wolf nel suo *Ueber einige Doctrinen der Minne im Mittelalter* (nelle *Denkmæler* della medesima Accademia). A questo proposito vi dirò anzi che, alcune settimane fa, diedi commissione perchè si copiasse il codice. Pare anche a voi, come pare a me, che non sarebbe inutile publicarlo per intero? E potreste voi ajutarmi a scoprire *la tor que vient dite* MIZANE? »

Assurément ce curieux ouvrage, que nous sommes confus de n'avoir pas reconnu dans le nº 19 du catalogue Gonzague, nous paraît mériter d'être publié, surtout si l'éditeur est notre ami Ad. Mussafia, et s'il l'accompagne d'un de ces excellents commentaires qu'il sait faire. Mais quant à le renseigner sur la tour de Mizane, nous en sommes incapables : quelqu'un de nos lecteurs sera peut-être plus habile. Voici le passage où elle figure, tel que l'a publié jadis le savant professeur de Vienne : *Cist*

livres fu escriz sus la tor que vient dite Mizane en l'an milloismes ducentoismes otantoismes setoismes en la endicion quindoisma puis l'encarnacion dou douz sangnor Jesu Crist. Et fu escriz por Rofin qui a celui tens estoit garde de cele tor, a cui Dex doint joie et granz bonaventure en cest monde et en l'autre paradis. Amen. Et fu espleuz an un di de sabaho qatorze di de guing. — Ces derniers mots forment l'*explicit* du ms. de Vienne, identique, comme on le voit, à celui du *Liber mor(t)alitatum* dans le catalogue Gonzague (à corriger d'après le manuscrit autrement que nous ne l'avons fait en note). L'*incipit* du manuscrit porte *Enanchet* au lieu de *En achet* que donne le catalogue, et M. Mussafia nous apprend que ce nom, sous la forme *Annanchet*, se retrouve dans la rubrique du dernier chapitre.

VIII.

SUR UN PRÉTENDU FRAGMENT INÉDIT DE DESCLOT.

Sous le titre de « Crónica de B. Des Clot. Fragmento inédito », M. S. Sanpere y Miquel a publié dans la *Revista de ciencias históricas* de Barcelone (n° d'avril 1880, p. 45-54) une relation de la prise de l'île de Sardaigne par l'infant Alphonse, fils du roi Jacme II d'Aragon. Cette relation, qui se trouve dans le manuscrit II-2-17 de la bibliothèque universitaire de Barcelone à la suite d'un texte de la chronique de Desclot conforme, en étendue, au texte imprimé par Buchon, porte le titre suivant : « Assi comensa la preso de la illa de Sardenya, la qual illa feu conquerir lo Rey En Jachme, fill qui fo del rey En Pere de qui fo feyt aquest libra, a son fill Nanfos, lo qual Nanfos fou apres la mort del rey En Jachme son pare rey de Arago et de Cerdenya. » La chronique de Desclot dans les mss. connus s'arrête à la mort de Pere III d'Aragon (1285), et jusqu'ici l'on tenait cet historien pour contemporain du roi dont il a conté la vie. Si l'attribution du fragment en question à Desclot, soutenue par M. Sanpere, vient à être prouvée, il est clair que le chroniqueur, qu'on croyait de la fin du XIII^e^ siècle, devra être rajeuni d'un bon quart de siècle au moins, les derniers faits relatés dans le fragment, la bataille et le siège de Cagliari, appartenant à l'année 1324[1]. Les arguments allégués par l'éditeur pour défendre son opinion sont au nombre de deux et sont très faibles. L'un est la conformité de style de ce fragment et de la chronique de Desclot : « pues cuantas cualidades de literato y de historiador podemos admirar en la citada crónica, se reproducen en el fragmento que por primera vez vé la luz publica, y aun nos

1. M. Sanpere dit inexactement que le fragment « llega ... al año 1320 ». Le fragment commence vers 1320 et s'étend jusqu'à l'année 1324.

atrevemos á asegurar que pocas literaturas, ya no la catalana, podrán presentar una página mas bella que la que consagra des Clot en este importante fragmento á narrar la batalla de Caller. » Je doute fort que cette admiration soit partagée par beaucoup de connaisseurs de la littérature historique du moyen âge ; mais peu importe le mérite littéraire du morceau : ce qu'il fallait montrer, c'est à quoi l'on peut reconnaître cette conformité qui semble sauter aux yeux du clairvoyant éditeur. Or tant que M. Sanpere n'aura pas prouvé par des exemples empruntés au vocabulaire, à la grammaire et à la syntaxe des deux textes que l'un et l'autre sont sortis d'une même plume, ladite conformité sera considérée comme imaginaire. L'autre argument consiste à dire que le fragment se présente dans le manuscrit comme une continuation de Desclot[1]. M. S. a sans doute en vue ici ce passage du titre : « ... del rey En Pere, *de qui fo feyt aquest libra* », qui s'applique en effet à la chronique de Desclot transcrite dans la première partie du ms., et, constatons-le bien, à la chronique de Desclot telle qu'on la connaît, c'est-à-dire terminée à l'année 1285, car en citant dans ce titre les noms de Jacme II et d'Alphonse son fils, l'auteur ou le compilateur ou le scribe ne dit pas qu'il en ait été parlé plus haut : il rattache donc directement son récit à un livre où l'on traitait *en dernier lieu* de Pere III. Inutile de remarquer d'ailleurs que cette allusion n'implique nullement que le fragment et la chronique soient du même auteur. Voilà pour le titre. Passons au texte. A la quatrième ligne, où il s'agit de la restitution de Murcie faite par Jacme II au roi de Castille, on lit ces mots *segons que damunt es escrit*, que M. S. a soulignés. Pour être conséquent, il aurait dû souligner aussi les mots de la cinquième ligne *lo dit Infant En Jacme :* l'infant Jacme étant mentionné dans le fragment pour la première fois, l'expression *lo dit* est à relever au même titre que *segons que damunt es escrit.* Ces deux membres de phrase renvoient incontestablement à un récit où figuraient le roi Jacme II et son fils l'infant du même nom. Il en résulte qu'il y a contradiction évidente entre l'allusion du titre, qui relie directement le fragment à la chronique de Pere III, et les références des premières lignes du texte, qui le relient à une chronique de Jacme II. Or cette contradiction est impossible à expliquer si l'on admet que le fragment de la conquête de l'île de Sardaigne est un morceau de la chronique de Desclot menée jusqu'à l'année 1324 au moins. Si en effet Desclot avait continué son ouvrage de la mort de Pierre à la prise de Cagliari, il n'aurait pas pu, dans le titre du chapitre sur la conquête de l'île de Sardaigne, écrire les mots « del rey En Pere, de qui fo feyt aquest libra, » son *livre* n'étant plus alors l'histoire du roi

1. « En este exemplar y à continuacion del texto impreso por Buchon, sigue un fragmento sobre la conquista de Cerdeña que *se dá* como siendo continuacion de des Clot. »

Pere III exclusivement, mais aussi de ses deux successeurs, Alphonse II et Jacme II. Tout s'explique au contraire dès que l'on reconnaît dans le fragment un chapitre d'une compilation due à un autre historien que Desclot. Un amateur quelconque ou un simple scribe a détaché d'un ouvrage historique faisant suite à la chronique un chapitre relatif à la prise de l'île de Sardaigne par l'infant Alphonse et l'a inséré après cette chronique sur les derniers feuillets du manuscrit [1]. De là, d'une part, le *segons que damunt es escrit* et le *dit Infant*, tout naturels ici, puisque le chapitre est extrait d'un ouvrage consacré en tout ou en partie à Jacme II; de là, d'autre part, le *rey en Pere, de qui fo feyt aquest libra*, qui n'est qu'une remarque du scribe transcrivant son extrait immédiatement après la chronique de Pere III de Desclot. Enfin la meilleure preuve que le fragment n'a pas Desclot pour auteur, c'est qu'il est en réalité une version abrégée des chapitres 271 et 273-276 de la chronique de Muntaner, çà et là plus ou moins modifiée par des infiltrations d'une ou de plusieurs autres sources jusqu'ici inconnues. Pour le prouver, je vais donner sur deux colonnes quelques passages du texte de l'anonyme et du texte de Muntaner.

Après les premières phrases, qui se rapportent à la renonciation à la couronne de l'infant Jacme, l'anonyme aborde son sujet.

ANONYME (p. 46).

En lo any que hom comptava M. CCC. XX. lo Rey mana corts a la ciutat de Gerona, a les quals corts fo lo Rey de Mallorques e tots los barons de Catalunya e a (*sic*) aqui lo Rey dix e manifesta que ell volia trametra son fill Namfos a conquerir lo regne de Serdenya e de Corssegue, car gran temps era passat que sen escrivia Rey, e axi que ora era que hu fos de dret; mas avants que en als hi anectas (*sic*) que volia saber lur acort e lur consell. E lo Rey de Mallorcas don Sanxo, cosin germa seu, lo ala (*sic*) y molt e perferi li valensa, e que de present harmaria .XX. galeres hon irian .CC. homens a cavall e molta gent a peu. E tots los barons e cavallers atressi lo hi consellaren, e li proferien valenssa [3]

MUNTANER (ch. CCLXXI) [2].

Veritat es quel senyor rey Darago vae sos fills grans e alts e bons, e mana corts a la ciutat de Gerona, en les quals fo lo senyor rey de Mallorques e tots los barons de Cathalunya. E aqui publicas (*sic*) que de tot en tot trametes son fill, lo senyor infant Nanfos, a conquistar lo regne de Serdenya e de Corssega, qui deu esser seu, per ço com li paria a ell e a ses gents que li era gran carrech com nou conquistava, pus que havia tant de temps que sen escrivia rey. E aqui finalment tuyt ho tengren per be, e sobre tots lo senyor rey de Mallorques li proferi que li armaria XX galees a son cost e a sa messio. E hi trametria CC homens a cavayll, e gent de peu. E com aquesta proferta hach feyta,

1. Après le récit de la prise de l'île, la même main a transcrit le chapitre 277 de Muntaner (ce chapitre seulement?).

2. Je suis ici la réimpression de D. Antonio de Bofarull (Barcelone, 1860).

3. Cette expression, qui revient ici plusieurs fois dans les deux textes, a

de tot quant poguessen. E pus lo Rey vench sen en Arago e tench corts en Saragossa ab los barons e cavallers de la terra, e manifestals semblanment lo viatge de Sardenya e tuyt loaren lo hi e proferiran li valenssa de tot lur poder, si que lo Rey se tench per pagats dels huns e dels altres, etc.

(P. 48) E apres parti daqui ab tot lastol e vench a Palma de Sols qui es en Serdenya, hon foren totes les naus e lenys e galeres ajustades dins .I. jorn, e tota la cavalleria e la alumgaveria (*sic*) axiren aqui en terra; e vench aqui al infant lo Jutge darborea ab tot lo major poble que havia de cavall, e lo Jutge es lo pus poderos hom que fos lavors en Serdenya, e for da qui cindichs e procuradors de les viles e ciutats e de lochs, e tots esempes (*sic*) reheberen linfant per Senyor, e li feren homanatge. E linfant hac son conssell que faria, e hagut son acort e consell ell vench assetiar Vila de Sglesias, e del setge de Vila de Sglesias l'infant feu manament en (*sic*) En Francesch Carros almirall del Rey de Arago que anas ab .XX. galeres al Castell de Caller hon era lo vescompta de Rocaberti, etc.

(P. 50) E quant lo compte Neyra fo a una legua de Calle, linfant ab sa companya anaren vers ells, si que hora de tercia foren los huns en vistes dels altres. E linfant dona la devantera al nobla En Guillem de Anglasola, e ell romas al tota laltra companya.

E devest (*sic*) saber que de Vila da Sglesias era axit .I. cavaller qui havia nom Rodrigo, qui era tudesch, e aquell conexia lo Infant, e lo compte Neyra per concell del dit Rodrigo asigna .XII. cavallers que nos daguessen entrametre hals mas de firir en lo Infant ensemps ab lo dit Rodrigo. E lo Infant mana a son senyaler que nos tots los richs homens e les ciutats e bisbes e arquebisbes e abats e priors li proferiren valença de cosa saduda, axi quel secors fo axi gran quel senyor rey troba en Catalunya, que fo maravella. E axi mateix venchsen en Arago, e axi mateix li fo feyta gran proferta, etc.

(Ch. CCLXXIII) E lo senyor infant Nanfos hach bon temps, e ajustas a la illa sent Pere, ab tot lestol. E com foren tosts ajustats, anarensen a Palma de Sols, e aqui exi tota la cavalleria en terra, e lalmugaveria. E tantost fo aqui lo jutge Darborea ab tot son poder, quel rebe per senyor, e gran res de tots los sarts de la illa, e aquells de la ciutat de Sacer quis reteren a ell. E aqui hagren dacord, ab conseyll del iutge, quel senyor infant anas assatiar Vila Desgleyes. E aço feu lo jutge, per ço com per Vila Desgleyes venia gran mal a la sua terra, major que per altre loch. E axi lo senyor infant posa son setge a Vila Desgleyes, e tramis lalmirayll ab tot lestol assatiar lo castell de Caller, ab lo vescompte de Rocaberti, etc.

(Ch. CCLXXV) E lo senyor infant quels vae, ordona axi mateix sa bataylla, e dona la devantera a un noble hom de Cathalunya, per nom En G. Danglesola, e ell ab la sua senyera, ab tota la cavalleria, vench... Queus dire? Les hosts sacostaren, e el compte Ner, ab conseyll de un bon cavayller qui havia nom Horigo, tudesch, qui era exit de Vila Desgleyes e conexia lo senyor infant, ordona que XII cavallers fossen ordonats ab lo dit Horigo, tudesch, qui no haguessen cura mas de la persona del senyor infant. E axi mateix fo ordonat que deu homens dapeu nos partissen del estrep del

---

passé aussi dans la chronique de Pere IV (éd. Bofarull, Barcelone, 1850, p. 35).

partis dell, e mana a be .XL. cavallers que nos partissen dell, ni de la senyera, e atre ssi, mana a .XX. homens forts... (*sic dans le texte*) que nos partissen del seu strep mentra que vidals bastas.

senyor infant, e cavallers sabuts qui guardassen la sua persona e la sua senyera, quel senyor infant nos partia de la sua senyera, etc.

Ces passages ne sont naturellement pas les seuls qui pourraient être cités, mais ce que je viens de transcrire suffit amplement à établir les rapports très étroits qui unissent l'anonyme à Muntaner. Quant aux différences qui les séparent, ce n'est pas le lieu ici de les examiner. J'ai simplement voulu montrer par cette comparaison que l'hypothèse de M. Sanpere est sans fondement et que la source principale du fragment est la chronique de Muntaner [1].

Je passe maintenant au côté philologique de la publication de M. Sanpere. Le texte du fragment est assez mauvais et semble ne pas avoir été très fidèlement transcrit : en tout cas la plupart des fautes que j'y ai rencontrées ne sauraient être imputées à l'imprimeur. Le système suivi par l'éditeur est hybride : il semble avoir voulu conserver exactement la graphie du manuscrit en reproduisant des sutures et des séparations de mots contraires à la grammaire, et cependant il s'en est écarté en distinguant par exemple l'*u* du *v*, en ponctuant (quoique assez mal), etc. Voici quelques corrections et observations.

P. 46, l. 4 « Quant lo Rey de Arago En Jachme... hach feyta pau ab lo rey de Castella... e li hac *retest* lo regna de Murcia ». La forme *retest* est impossible, le participe passé de *retre* ne peut être que *retut* ou *ratut;* cf. ici-même p. 49, l. 1 du bas : « despuys que hagueren *ratuda* Vila da Sglesias ». — Ibid., l. 8 « e lo Rey volch saber dell (de l'Infant) com era aço, sis tenia per agreviat de res, o per que deya aço ; si que totes coses feytes lo dit Infant lo (*corrigez* En) Jacme renuncia al Regna de Arago », etc. Le *si que* et ce qui suit se rattache mal à ce qui précède : tout cela est un abrégé maladroit de plusieurs phrases où était expliquée la renonciation de l'infant. — P. 47, l. 2 « mas avans que en als hi *anectas* que volia saber lur acort e lur consell ». *Anectas* n'a aucun sens ; il faut lire *anantas* pour *enantas*. Le verbe *enantar* signifie « hâter une chose ». — Ibid., l. 3 « *lo ala* y molt e *perferi* ». Lire *loalo* et *proferi*. — Ibid., l. 16 *sa parallasen*. Lire *saparallasen*, ou mieux *s'aparallasen*. — Ibid., l. 31 *apallades*. Lire *aparallades*. Même faute à la l. 34. —

1. Parlant des deux mss. de Desclot que possède la bibliothèque de Barcelone, Piferrer s'exprime ainsi : « El uno contiene junto con la de D'Esclot la crónica de Tomich, bien que con algunas hojas de separacion ; en el otro, antes de llegar à la muerte del rey D. Pedro, sigue el testo de Ramon Muntaner, en la misma pàgina y sin señal que lo marque » (*Recuerdos y bellezas de España. Mallorca,* p. 115). Ce serait à vérifier.

Ibid., l. 33 « de viandes, e armes, e de *tenebres*, e daltres cosas que havia menester ». Que signifie *tenebres ?* Comme il s'agit ici d'armes et d'instruments, on pourrait voir dans ce mot un représentant du lat. *terebrum* : la substitution de *n* à *r* va de soi. — Ibid., l. 36 « e l'infant mana que tot hom que fahes la via del port de Maho, e que daqui *feria lo colla* de Serdenya ». Les mots soulignés n'ont pas de sens. Probablement *ferias lo stoll*. — Ibid., l. 37 *partiria*. Lire *partiren*. — P. 48, l. 6 *alumgaveria*. Lire *almugaveria*. — Ibid., l. 9 *da qui*. Lire *d'aqui*. — Ibid., l. 11 *ensempes*. Lire *ensemps*. — Ibid., l. 16 «ab .cc. *cubertes* de cavalls ». *Cubertes* n'a pas de sens. Il faudrait *homens*. — Ibid., l. 18 « ans que pertis de Catalunya ab naus e ab *lemp* ». Au lieu de *lemp*, lire *lenys*. — Ibid., l. 21 « tengueren lo castell tan *stut* ». Au lieu de *stut*, lire *stret*. — Ibid., l. 28 *ell*. Lire *ells*. — Ibid., l. 30 *a qui*. Lire *aqui*. — P. 49, l. 3 « feren torneigs e justas *da rallo* ». Que signifie *da rallo ?* — Ibid., l. 13. Avant *per socorer* il manque un verbe comme *vengueren*. — P. 50, l. 2 « e los altres fugiren axi *con fe so han.* » Ces mots ne donnent pas de sens. Le passage est corrompu et semble correspondre à l'expression de Muntaner « ans s'en anaren axi com un bon cavayll fa davant pahons ». — Ibid., l. 5 « ab *to* sa compaya ». Lire *tota*. — Ibid., l. 14 *devest*. Lire *devests*. — P. 51, l. 8 « la senyera *na na* a terra ». Lire *aná*. — Ibid., l. 33 *ahuils*. Lire *almils*. — Ibid., l. 36 *gossaben*. Y a-t-il bien un *b* dans le ms. ? Cela serait étonnant à cette époque. — P. 52, l. 15 « .xx. galeres *espervarades* ». Que signifie ce mot ? Il s'agit des fameuses *galeres leugeres* de Muntaner. — Ibid. l. 19 « *al* lo Infant ». Lire *a*. — Ibid., l. 29 *destrouissen*. — Ibid., l. 34. Après *poguessen* manque le verbe *anar*. — Ibid., l. 36 « E hagut *aço* sobre aço ». Lire « e hagut *acort* sobre aço ». — P. 53, l. 7 « e quant la *devanta* vench ». Lire *devantera*. — Ibid., l. 23 *exiaren*. Lire *exiren*.

Il reste encore plusieurs passages obscurs, sinon positivement incorrects, qu'on ne peut espérer corriger qu'en étudiant de très près la matière d'après toutes les sources, ce que je ne puis faire ici.

Alfred MOREL-FATIO.

Alger, 18 janvier 1881.

IX.

CREVICHE, CREVUCHE.

Dans le numéro de la *Romania* de juillet dernier (VIII, 442) j'ai donné comme étymologie des deux mots *creviche* et *crevuche* — nom du *crangon vulgaris* — l'a. h. a. *krepaz(o)* ou *chrepazo ;* l'autorité de M. Littré, qui dit que *creviche* est « une autre forme de crevette », m'avait amené à

identifier ces deux vocables et à leur assigner une même origine. Il y a là, je crois, une erreur. Je doute beaucoup aujourd'hui que *creviche* soit véritablement un des noms de la crevette, et par suite il n'y a guère lieu de le rapprocher du mot *crevuche ;* en tout cas *creviche*, à ce qu'il paraît, sert, dans certaines parties de la Normandie, à désigner non pas une espèce de crevette, mais l'écrevisse [1], ce qui se comprend du reste fort bien, *creviche* étant la forme normande de *crevice*, nom dans l'ancien français de ce crustacé [2]. D'après cela il est certain, au double point de vue de la forme et du sens, que *creviche* vient bien de *krepazo ;* mais faut-il aussi, comme je l'avais fait, dériver *crevuche* de ce même vocable ? Je ne le pense pas, et il me semble maintenant qu'il faut plutôt voir dans ce mot un doublet péjoratif du vocable *crevette*, doublet employé pour désigner le *crangon vulgaris*, crustacé de qualité inférieure au *palaemon serratus* [3], la crevette franche ou bouquet ; par conséquent il convient de dériver *crevuche*, comme *crevette*, de la racine *capra* [4].

Charles JORET.

X.

NOTES SUR LA LANGUE DES *FARSAS Y ÉGLOGAS* DE LUCAS FERNANDEZ.

Les *Farsas y églogas al modo y estilo pastoril fechas por Lucas Fernandez, salmantino*, publiées par D. Manuel Cañete en 1867 [5], n'offrent pas seulement à l'historien du théâtre espagnol de précieux documents pour

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, IX, 185.

2. Cf. Littré, s. v. *écrevisse*.

3. C'est ainsi qu'à côté de *navette* — nom du *brassica napus*, — on a le mot *navuche*, — nom dans l'arrondissement de Saint-Lô du *raphanus raphanistrum*, — dérivés l'un et l'autre de *napus*. Ce rapprochement m'a été suggéré par M. Lepingard, secrétaire de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

4. Depuis que cet article a été écrit, j'ai eu l'occasion (IX, 30) de revenir sur l'étymologie de *crevette ;* il paraît que dans ma nouvelle démonstration j'ai blessé par un mot M. Suchier ; je le regrette bien sincèrement et je le remercie non moins sincèrement de la leçon d'allemand qu'il a cru devoir me donner ; elle était d'ailleurs inutile : quoique je sois loin de prétendre connaître tous les mots allemands, — je n'ai même pas la prétention de connaître tous les mots français, — je n'ignorais pas la signification du vocable *umdeutung*, et la meilleure preuve que je ne lui attribuais pas le sens de dérivation, c'est que je n'ai pas essayé de le traduire.

5. Cette publication forme le troisième volume de la *Biblioteca clásica española* entreprise par l'académie espagnole et malheureusement interrompue depuis plusieurs années. L'exemplaire de l'édition originale de Salamanque, 1514, qui a servi à M. Cañete est unique et n'est même pas complet. Gallardo a supposé (et à sa suite le nouvel éditeur) que la feuille qui manque au volume avait dû être occupée par un *Coloquio* pastoral, dont on connaît deux éditions, sans nom

l'étude de la *comedia pastoril* du commencement du XVI^e^ siècle : le linguiste peut aussi récolter chez ce poète de l'école de Juan del Éncina des formes dialectales intéressantes et des mots rares que n'ont point encore enregistrés les dictionnaires usuels.

Autant que possible Lucas Fernandez a fait parler ses bergers dans le dialecte de la province de Salamanque ; je dis autant que possible, parce que l'éducation plus ou moins littéraire de l'auteur et son intention d'être compris et lu en dehors de son petit milieu ont fait qu'il n'a pas osé tout écrire dans son patois, qu'il y a mêlé bon nombre de formes de la langue écrite de Castille. Ce caractère *mélangé* de la langue de Fernandez est facilement reconnaissable. Peut-on supposer, par exemple, que le dialecte parlé aux environs de Salamanque au commencement du XVI^e^ siècle ait eu deux formes distinctes pour la 2^e^ pers. pl. de l'impératif des verbes de la première conjugaison ? Évidemment non ; et cependant notre auteur en connaît deux. A quelques vers d'intervalle, le même personnage dira *tiradvos* et *guardaivos*. C'est donc que la première fois Fernandez se sera souvenu de la forme castillane et qu'il aura, la seconde fois, suivi son dialecte. Une étude approfondie de la langue de ces *farsas* devrait porter : 1° sur les formes dialectales ; 2° sur les mots jusqu'ici inconnus ou rares, et 3° sur les déformations populaires de la langue écrite. Ici je n'ai l'intention que de présenter quelques observations sur divers mots et formes qui n'ont pas été expliqués ou qui ont été mal expliqués par l'éditeur. D. Manuel Cañete a eu le soin de dresser une liste alphabétique de tous les mots de son texte qui lui ont paru « oscuros ó de uso poco frecuente ». Dans certains cas il a réussi dans ses interprétations et ses étymologies, dans d'autres il me paraît avoir échoué. Je n'ai pas la prétention de rectifier toutes les erreurs ou de remplir toutes les lacunes du glossaire de l'académicien espagnol ; je ne traite que des mots dont je crois avoir trouvé une explication satisfaisante.

ABORRIGO (p. 85).

Llacerado y aborrigo,
Perdido he ya mi sentido.

M. Cañete a corrigé *aborrido* pour rétablir la consonance ; mais la forme avec le *g* est assurée par les exemples suivants : *llogragos* (p. 92)

---

d'auteur, de Valladolid, 1540, et d'Alcalà de Itenares, 1604. Cette conjecture ne me paraît pas fondée. Sans compter que le style de cette pièce a un cachet notablement plus jeune que les *farsas* de Fernandez, on y trouve une allusion très claire aux *fausses bergeries*, qui ne permet pas de la croire si ancienne. Voici le passage (c'est le berger qui parle à la *doncella*) : « Otead, otead acà Estos hatos tan lozanoz, *Que todos los cortesanos Dicen que los usan ya* ». Voir l'*Ensayo de una bibl. esp.* t. I, col. 705.

qui assonne avec *perpassanos*, et *desabriga* (p. 52), même mot évidemment que *desabrida :* « Fortuna me es enemiga Y desabriga. » Ces exemples du changement de *d* libre en *g* sont donc à ajouter à ceux qu'a réunis M^me^ Michaëlis de Vasconcellos, *Studien zur romanischen Wortschœpfung*, p. 237.

AFRITA (p. 148).

Corrió la vieja maldita
Por me azotar muy afrita.

S'il n'y avait pas à tenir compte du sens, *afrita* pourrait être fort bien dérivé du participe *aflicta* (cf. dans notre texte *aflito* pour *aflictus*, p. 223, *perheta* pour *perfecta*, p. 167, et le changement de l'*l* en *r* n'offrirait naturellement aucune difficulté) ; mais le sens, comme l'a vu l'éditeur qui traduit par « presurosa », est sans aucun doute « à la hâte, prestement ». Je crois donc qu'il faut lire *á frita* et voir dans cet adverbe le correspondant de l'italien *a fretta*.

ARGULLOSO (p. 119).

Con furor muy argullozo
Y furioso.

Cañete : « Agudo, sutil, refinado. Viene del latin *argutus?* ». *Argulloso* est simplement pour *orgulloso ;* cf. les formes catalanes *argull* et *ergull*, et les exemples donnés par M^me^ de Vasconcellos du changement de *o* initial en *a*, *Wortschœpfung*, p. 254.

ATURAR (p. 191).

Anda vete, mamaburas (éd. *mama burras*),
Dende ya que nos aturas.

Le sens des deux vers est « Allons, va-t'en, tette-bourrique, il y a assez longtemps que tu nous retardes. » Je ne sais pourquoi M. Cañete voudrait corriger *aturrar* et traduire « arturdir, molestar. » Le verbe *aturar* (dans l'ancienne langue aussi *turar*) est cependant d'un usage fréquent. Le catalan a de plus le réfléchi *aturarse*.

CALCAR (p. 129).

Y' os calco mi bendicion
Con pracer muy gasajoso
Y amoroso.

M. Cañete traduit « echar ». C'est bien cela ; mais d'où vient la forme ? Je serais porté à voir dans *calco* une forme divergente de *colgo* (*col'co*). Le changement de l'*o* en *a* peut être admis (cf. *argulloso*), il resterait à expliquer la conservation du *c*. L'autre étymologie *carico* ne satisfait guère mieux pour la forme et a contre elle le sens [1].

1. Dans un *villancico* d'Encina on lit : « Calcole mil zapatetas ». Mais il faudrait, ce semble, *calço*. Il ne serait pas impossible que la même correction dût être faite dans notre passage.

CARRIA (p. 14).

Tiremos nuestro camino
Allá carria la majada.

M. Cañete traduit exactement « hácia » ; mais la forme est fautive. Corrigez *caria* = *cari á* = *cara á*. On sait que dans les composés castillans dont le premier terme est un substantif en *a*, ce substantif change son *a* en *i* : ici même nous avons *barbiponiente*, *barbihecho*, etc. Sur l'expression *cara á* dans le sens de « vers », voy. Gil Vicente, *Obras*, t. I, p. 8 (éd. de Hambourg) : *Cuando cara al cielo oteo*. On trouve aussi *cara* tout court : *Alza el dedo cara el cielo* (*Ensayo de una bibl. esp.*, t. I, col. 709).

DIZCAS (p. 152, 179).

Isboset descabezado
Dizcas hú
Por dormir muy sosegado.
. . . . . .
Los duelos suyos y ajenos
Dizcas que con pan son buenos.

Cette expression *dizcas*, qui est pour *dizque* (= *dice que*), a été assimilée pour la forme à un adverbe par l'addition de l'*s* adverbiale et le changement de l'*e* final en un *a* qui soutient l'*s*.

HESICA (p. 101).

Flor de sago y doradilla
Y manzanilla
Es muy chapada hesica.

Cañete : « Mistura ? Vendrá del lat. *esca*, manjar, comida, mezcla ? ». — *Hesica* est pour *fesica* = *fisica* « médecine ».

HODIDO (p. 189).

Párate á tuyas, hodido.

Cañete : « Importuno, molesto, fastidioso. Del frances *hoder* » ? — Je ne connais pas de français *hoder* (le mot *hodé*, « fatigué », usité dans plusieurs provinces, n'a pas de verbe correspondant), mais bien un espagnol *hoder* (lat. *futuere*) dont le participe, employé ici par le berger Pascual, sort encore tous les jours de la bouche de beaucoup d'Espagnols sous la forme andalouse *jodido*. Cf. Storm, *Romania*, t. V, p. 182.

LLUMBRE (p. 10).

Pues que estás emponzoñado,
Date un gran boton de llumbre.

Par *boton* [1] *de llumbre*, il me semble difficile d'entendre autre chose qu'une « grande bouteille d'alun ». *Llumbre* pour *alumbre* est des plus

1. *Boton*, augmentatif de *bota*.

admissibles. Pour l'aphérèse de l'*a*, voyez la belle liste dressée par Mme de Vasconcellos, *Wortschœpfung*, p. 74, note. Quant à *ll* initial pour *l*, les exemples abondent dans notre texte : *llacerado, lladero, llastimadas*, etc.

PIORNADO (p. 88).

Son praceres con letijos,
Tropecijos,
Do caemos pïornados.

Cañete : « Despernado ? Apiolado, preso, muerto ? ». — *Pïornado* est pour *peor nado ;* le participe *nado* est la forme de l'ancien espagnol détrônée par *nacido*.

SEJO (p. 24).

Pegarvos he en los costados
Un par de sejos pelados.

Cañete : « Puñetazo limpio : el que se da haciendo con el nudillo del dedo de corazon como punta de ariete ? Aguijonazo con la contera del cayado ? ». — Tout cela me paraît écrit au hasard. Des *sejos pelados* sont des « cailloux bien lisses ». De *saxum* l'espagnol a tiré les formes *seso* (portugais *seixo*), *saxo* (mot savant) et en troisième lieu *sejo*, qui, à ma connaissance, n'a pas encore été relevé.

TOSTE PRIADO (p. 180).

Llevanta toste priado,
Desecha, desecha el sueño.

M. Cañete n'a pas noté dans son glossaire cette expression dont le sens est « rapidement » ; il remarque seulement qu'on la trouve dans un *villancico pastoril* d'Encina (*Levanta toste prïado ;* voy. l'*Ensayo de una bibl. esp.* t. II, col. 893). L'un et l'autre mot sont employés isolément dans l'ancienne langue : *priado* sous la forme *privado* dans le *Cid*, Berceo et l'*Alexandre ; toste* aussi sous la forme abrégée *tost. Priado* et le redoublement *toste priado* apparaissent dès le XVe siècle au moins, par exemple dans la *Dança de la muerte*[1] ; voy. les *Poetas castellanos ant. al siglo XV*, éd. Janer, p. 385 (à la page 380 on lit *toste parado*, ce qui, vraisemblablement, doit être corrigé en *toste priado*). *Priado* est très fréquent dans les textes du commencement du XVIe siècle ; voyez par ex. Gil Vicente, *Obras* (éd. de Hambourg), t. I, p. 7, 9 et 11[2] ; Juan de Pedraza, *Danza de la muerte* (*Autos sacramentales* de la *Bibl. Rivadeneyra*, p. 42, col. 2).

ZEMAN (p. 54).

Zagal soi de buen zeman ;
Turo á san
Que quizá os agradaré.

1. Ce texte est traduit ou imité du français, comme le prouvent les mots *paje, saje, cantona, sotar, gorsiré, corroçedes*.
2. A la p. 14 on trouve aussi le redoublement *toste priado*.

Cañete : « De buena edad, mozo en sazon ? *Zaman* en arábigo vale tanto como *tiempo* ». — *Zaman* est pour *ademan* « maintien, tournure » par changement du *d* libre et médian en *z* (phénomène surtout propre au provençal, mais qui n'est pas sans exemple en castillan) et par aphérèse de l'*a* (voyez plus haut au mot *llumbre*).

Je termine par quelques observations sur des formes verbales. J'ai parlé tout à l'heure des impératifs en *ai* : il y en a beaucoup d'exemples dans nos *Farsas ;* c'était à n'en pas douter la flexion régulière du dialecte de Salamanque au commencement du XVI^e^ siècle. — Une forme curieuse est *sos*, 2^e^ pers. sing. du présent de *ser*, pour *eres*. *Sos* est souvent employé en castillan à la 2^e^ pers. plur. pour *soes, sodes ;* mais ici se trouvent bien des exemples de *sos* au singulier : *quierote abrazar, Pues que desposada sos* (p. 35) ; *Y tu sos el forcejudo ?* (p. 42), etc. Dans Juan del Encina aussi : *Porque sos tan tesonero ? Pósate* (*Ensayo*, t. II, col. 840) ; *Tus trovas y cantilenas Que dicen que son ajenas Y el dueño tú no lo sos* (ib. col. 898). C'est donc une formation par analogie sur *soy, somos, sodes, son*. — *Traye* (p. 120) a été corrigé à tort par M. Cañete en *traíe* : cette forme n'est pas un imparfait, mais un présent, pour *trae, trahe*. — *Sabo* (123), *saba* (p. 87) et *cabo* (p. 11) supposent des formes *sap(i)o, sap(i)am, cap(i)o*.

Alfred MOREL-FATIO.

XI.

L'ÉNIGME, CONTE MENTONAIS.

Il y avait une fois un roi qui devint amoureux de sa propre fille. Ils allèrent ensemble en Afrique, où en pareil cas on peut se marier. — Elle devint enceinte, mais mourut avant de donner naissance à l'enfant, qu'on mit au jour en ouvrant le ventre de sa mère. — Elle fut enterrée sous le palais dans une caisse de cuivre. Quand l'enfant eut grandi, il chercha le corps, le trouva, enleva la peau des mains et s'en fit des gants. Puis il trouva un cheval dont la naissance était semblable à la sienne et partit pour les aventures. Arrivé dans un pays étranger, il se présenta à la cour et défia tout le monde de deviner cette énigme : « Je ne suis pas né, ni mon cheval non plus ; je suis fils de la fille de mon père et je porte les mains de ma mère. » La princesse promit de deviner le lendemain. Aussitôt le jeune homme sorti, elle se déguisa en homme et le suivit à son auberge. Là elle se lia avec lui, et ils convinrent de souper et de coucher ensemble. Elle lui demanda son histoire. Il lui raconta tout sans soupçon. Ils se couchèrent, et mirent leurs chemises sous l'oreiller. Elle se leva avant le jour, pendant que le jeune homme dormait encore,

et se sauva, mais en oubliant sa chemise. Quand il se réveilla, voulant prendre sa chemise, il trouva aussi une chemise de femme et comprit la tromperie. Il se rendit au palais, et quand la princesse fit semblant d'avoir deviné son énigme, il montra la chemise et dévoila la ruse. Elle se trouva forcée de l'accepter comme époux.

Recueilli par J. B. ANDREWS.

XII.

LE PRISONNIER DE RENNES

(RONDE BRETONNE).

1.
Dans la ville de Rennes,
Houpp' la la la, houpp' la,
Dans la ville de Rennes
Il ya-t'un prisonnier.

2.
Personn' ne va le voir,
Houpp' la la la, houpp' la,
Que la fill' du geôlier.
Que la fill' du geôlier.

3.
Elle lui porte à boire,
Houpp' la la la, houpp' la,
A boire et à manger,
A boire et à manger.

4.
Et des chemises blanches,
Houpp' la la la, houpp' la,
Tant qu'il en veut changer,
Tant qu'il en veut changer.

5.
Un jour lui demanda,
Houpp' la la la, houpp' la :
Quell' nouvelle apportez?
Quell' nouvelle apportez?

6.
Jeanne n'osa rien dire,
Houpp' la la la, houpp' la,
Et se mit à pleurer,
Et se mit à pleurer.

7.
Puisqu'il faut que je meure,
Houpp' la la la, houpp' la,
Déliez-moi les pieds,
Déliez-moi les pieds.

8.
La fille encor jeunette,
Houpp' la la la, houpp' la,
Lui délia les pieds,
Lui délia les pieds.

9.
Quand il fut sur la place,
Houpp' la la la, houpp' la
Il se mit à chanter,
Il se mit à chanter.

10.
Si je reviens à Rennes
Houpp' la la la, houpp' la,
Jeann', je t'épouserai,
Jeann', je t'épouserai.

(Ronde recueillie à Rennes par Adolphe Orain.)

CORRECTIONS.

SUR *LE SACRIFICE D'ABRAHAM*,

édit. Ulrich, *Rom.*, VIII, 374.

Ayant eu l'occasion il y a plus d'une année de comparer le texte de la copie du *Sacrifice d'Abraham* conservé au British Museum, fonds Egerton n° 2101, avec l'édition de M. Ulrich, j'ai constaté d'autre part quelques différences entre cette édition et celle de 1684. Je donnerai ci-dessous les résultats de ces collations.

J'aurais aussi quelques rectifications à faire à la description de notre ms. et à celles des autres que M. Varnhagen a données il y a quelques mois dans les *Rom. Stud.* IV, 477-9; mais comme je les ai remises entre les mains de M. Bœhmer, je me bornerai ici à mentionner ce qui concerne notre mystère. 1) Le ms. a été écrit d'un bout à l'autre en 1720 par le pasteur Peidar p. Jovalta, sans doute celui qui a publié à Coire en 1719 l'*Extract historic del velg et nouf Testamaint.* 2) La copie offre (à l'exception des rimes) un assez grand nombre de formes haut-engadinoises (Jovalta était natif de la Haute-Engadine) comme : *eau* (partout où l'édition porte *eu* ou *eug*), *ægian* 281. 588. 644. 924, *liaungia* 942, *Raig* 316. 680. 919, *pajais* 436. 922, *rouv* 769. 791 etc., sans parler des nombreuses formes en *t* de la seconde pers. sing. 3) Sur les cinq premiers feuillets aujourd'hui perdus il n'y a pu avoir de la place pour la mélodie, par laquelle s'ouvre la pièce dans l'imprimé de 1684. Jovalta s'est probablement contenté de l'indiquer comme il l'a fait pour le titre de l'*Histoargia da Süsanna* (seconde pièce du ms.). En revanche le titre a dû être beaucoup plus long que celui que donne l'imprimé, puisqu'il n'a pu y avoir que quatre ou cinq lignes de texte sur la première page.

Collation.

La première page, qui précède immédiatement la mélodie dans l'imprimé, a été omise par l'éditeur [1]. Elle contient ceci : *Historia.* | *Da co*

1. M. Flugi dit de même que notre pièce manque de titre dans l'imprimé de

chia Deis pruvet | Abraham cun cumond ch'el | all dess offerir sü seis filg | Isacc per üna offerta dad' | ars in Moriah tuta oura | da Gen. Cap. 22. | Deis cloma ad Abraham et disch | O Abraham etc.

12 jürâ[1] — 18 vœglia — 21 'N' — 28 rend — 61 lœ — 66 our' — 101 (ell) — 114 cul' — 126 e] & — 141 tü — 163 à — 172 nhai — 202 *eschet* — 203 *Incraschantüm, eau*[2] — 204 *nun eschet* — 207 *quel* — 209 *mulgêr* — 211 *chiasa* — 212 *cumpagnia* — 214 (ch'eu), 214 et 15 e] et, *et* — 216 *stà* — 217 *chie voul managiare* — 218 suppr. le ? — 219 eug — 222 *tschêra* — 223 *palantâre* — 224 *læd*, vœlg *vœlg* — 225 *ô, mulgêre* — 227 *Infin'* — 228 *nun, pissêre* — 230 *têmp* — 232 *Tal voutas* — 234 *sabbi* — 238 *Chie* — 239 Sch', *Sch'* — 240 à, *à, surleivgiare* — 241 *Mulgêre* — 242 *Nun, pissêre* — 243 cul', *cu'l*, à, *à* — 244 *n's* — 246 *ilg têmp* — 247 *hvain* — 250 251 *el* — 252 et] *et* — 253 *ha'l* — 254 *ha l'* — 255 *da l'* — 256 (E't), mettez un point après *zuonde* — 257 (L) — 259 *confortâre* — 260 *læd* — 261 *Quel*, ün, *ün, plæde* — 262 *laêde* — 263 *s'algurdâre* — 265 tü, *tü* — 266 *dumandâre* — 267 *Bab* — 268 *Chie*, è l', *e l'* — 269 Tü, *Tü* — 270 *cour* — 271 *schburflâre* — 272 sche] schi — 274 *cümandat* — 275 *Gugend* — 276 *Bab* — 277 *chiarischem* — 278 mai] *à mai, quel* — 279 *Che* — 280 *zuppantâ* — 281 *voass, ægian* — 282 *à, ditt* — 283 *lœng* — 284 *tuots* — 286 vœlgiat, *vœgliat, cumandâre* — 288 *vitt'* — 289 *uffaunte* — 290 *à, stà*, l'avaunte] *avaunte* — 291 *dvaint'* (nosa chiassa) — 294 *ün, dy* — 295 *nun* — 296 *à* — 298 *Nun* — 300 *fà* — 301 *Bab* — 302 *Nun, conturblâre* — 303 *Scha bain* — 304 in nossa] *pro nuo in* — 305 *Piglain* — 309 *d'cheu* — 310 *trâre* — 311 *compagniâre* — 312 *'mpromischiun, salvâre* — 313. 315 *stò.* — 316 *Raig, da'l* — 319 *'ns, piglia* — 320 *sgürr, tschêle* — 322 *el, fitae* — 323 juvn', *juvn'* — 324 e] et, *et* — 326 *purtâre* — 327 *vain* — 328 *el, vittoarg'* — 331 *Chie* — 332 *Bab* — 332 *ha l'* — 333 *el, stà*, l'avante] *avaunte* — 334 *tuott* — 335 Veng' alck] *Vegnia, à* — 337 *Cuntuott*, (vol', *voul, el* — 338 *ün, dij* — 339 *nun, voul, dvantâre* — 340 *Offeartas, voul, el* — 341 ün, *ün* — 343 *quels, dys, orâre* — 345 *à, nun* — 346 *et* — 348 *laêd*, fare] *dare* — 349 vœlgia — 351 et] *et* — 352 *reista* — 353 *Tuot* — 357 *Chie, voul, managiare* — 359 *ingiavinâre* —

1684 (*Zeitschr.* IV, 5). C'est sans doute cette omission de l'éditeur qui l'a induit en erreur.

1. Je donne la leçon de la nouvelle édition seulement quand la clarté l'exige, et je la sépare des variantes par un crochet]. La leçon en romain est celle de l'imprimé, la leçon en italique (à partir du vers 201) celle du ms. Les leçons mises entre ( ) sont fautives. — Je ne relève pas les erreurs d'accent et de ponctuation sauf en quelques cas. La ponctuation est d'ailleurs l'œuvre du dernier éditeur, l'imprimé de 1684 ne donnant que des points ou des points d'interrogation à la fin des strophes, et cela même pas toujours.

2. Partout comme dit plus haut. Je ne relève plus cette variante.

360 *declarâre* — 365 *nun, suleivast* — 367 *h'veivast* — 369 *Dormivast e* 370 *à, confortavast*—374 *Dauard*— 375 *da d'*, adampchiare] *ampchiare* — 376 *el* — 377 *quel* — 378 *et* — 379 *el* — 380 *et, sprauntza.* — 382 *à quell'* — 383 *Scha bain, custâre* — 385 *sprauntz'* — 386 *craja* — 387 *Imprò, fraschlezza* — 388 *D'intaunt* — 389 *Hotz, tertz, dy* — 390 *plaêd* — 391 *nun, vain*, à, *à.* — 393 (vœlg'), *salvâre* — 395 *El* — 397 *laêde* — 398 *à, tscherte* — 400 *Noass, cours* — 401 *cuntuott* — 405 *D'intaunt* — 407 vœlg', *vœlg', drizzare* — 408 *adachiâre* — 409 *gugend* — 410 *chiâre* — 411 ruguae, *ruguae* — 413 vœlgia — 417 tü, *tü* — 418 *dest* — 419 *stoust, maje* — 420 *Nun, poass, taje* — 421 *voass*, — 422 *Gugend* — 424 *Quel* — 427 *chiaminâre* — 428 *Davend, passâre*, — 429 *famaglia* — 431 *Nun*, lascharai, *lascharai* — 435 rivâe, *rivâe* — 436 *pajais* — 437 *et* — 438 *H' vain* — 439 *Nun*, v'lain, *lœng* — 440 *Ma*, v'lain, *v'lain, davend, passâre, Famaglia* — 441 *h'vai, cumandae* — 444 Et, *Et, cumpagnia* — 445 *à*, ô, *ô* — 447 *à* — 448 (n', *n'*) — 449 *à* — 450 *voeglia, ccmpagniâre* — 451 *el*, cumond', *cumond'* — 452 *e, d'faje* — 453 *Tuott, Bab* — 454 *voul, cumondâre* — 455 *Gugend* — 456 *moart* — 457 *clapp*, suppr. le point à la fin du vers — 458 *rivâe* — 459 *v'lain, impà, pussâre* — 460 *refraischiare* — 461 *Uzand*, œlgs, *œlgs, aquia* — 462 *Vetz*, mettez une virgule à la fin du vers — 463 *h'vain, da d'* — 464 (Noss), *Noass', ouvra, cumplire* — 465 Cuntuott, *Cuntuott, famaglia* — 468 *Statt* — 471 *dvantâre* — 473 *et* — 474 *v'lain, 'navaunt, passâre* — 476 *turnâre* — 477 *Famaglia, O, Patruñe* — 482 *pudaivuo* — 485 *Famag:* — 486 *vœglia* — 487 *à, quel* — 488 *el, drizzare* — 489 cul', *cu l'.* — 490 *quel* — 492 *Poassan* — 493 *Bab* — 494 *tscherte* — 495 ô, *ô, Bab* — 498 Noss, *Noss*, Deise, *Deise* — 500 à, *à, mussâre* — 502 *sü l', plazze* — 504 *drizzâre* — 506 *drizzar* — 507 *scanlaêr, possan, fâre* — 510 *scanlaêr* — 511 *tscherchiare* — 513 *pussâre* — 514 *radschunare* — 516 *melg inavaunte* — 518 à, *à, quel* — 519 *stô* — 520 *ün', ouvra, stò, fâre* — 521 *Hotz*, l' *l'* — 524 Dal', *Da l'* — 525 *Quels, dys* — 526 *cour* — 527 palantâre *palantâre* — 528 *conturblâre* — 529 *và, taje* — 530 *faje* — 533 *tschêl, el* — 535 *manâre* — 539 *voeglia* — 540 *quel, schiargiâre* — 541 *Nun* — 542 *et* — 543 *cuffermâre* — 544 *dvantâre* — 542 *Cuntuott* — 548 *murire* — 551 *à, da d'*, *amazzare* — 552 *nun, dvantâre* — 553 *voul* — 554 *dest* — 555 *à* — 556 *et* — 557 *tscherte* — 560 *dvantâre* — 562 *geast* — 563 *üna* — 564 *Signure* — 566 usche, *usche, voul* — 567 *voegliast, pardunâre* — 568 *stô* — 569 Cuntuott, *Cuntuot* — 571 *beadêntscha* — 572 rend', *rend', obedientia* — 573 ilg, *ilg* — 576 *Chie*, à, *à* — 577 ô, *Bab, chie, chiauss'* — 578 *Chie* — 584 *giüda, pussaunte* — 585 *Bab* — 588 *ægian, mazzare* — 590 *D'alchiün* — 591 *el, vœglia* — 594 *et* — 595 *Nun, lgieud* — 597 *sgrisch'* — 598 natüra *natüra* — 599 *schanajen* — 600 frütt, *frütt, et, quel, nudrajen* —

601 *Quaunt. sgrischure* — 602 *loeng* — 603 *uffaunt* — 605 *saj'*, *tschêrte* — 608 *lgieud*, à, *à.* — 609 Cuntuott, *Cuntuott* — 610 *impissâ* — 611 *nun*, *ingiañae* — 612 ün', *ün'* — 614 D', *D'*, *dubitare* — 615 nhai, *nhai* — 617 *craj'* — 619 *cour* — 620 *Nun* — 622 *drizzae* — 623 *ingiün*, *amazzare* — 624 *schianâre* — 625 *Ma*, *voul*, *dispüttare* — 626 *quel* — 627 *voul* — 628 *Nun* — 629 *El* — 630 *Signure* — 631 *drizzae* — 632 *ha l'* — 633 Cuntuott, *Cuntuot*, *nun* — 634 *Nun* — 636 *à* — 638 ün, *ün* — 639 *à* — 641 *da'l* — 644 *ægian* — 645 *quel* — 646 *voass*, *cour* — 648 *e* — 649 *Chie* — 651 *Ingiün* — 653 *Scha bain* — 655 *Imprò* — 656 *à* — 657 *uffaunte* — 658 *sprantz'* — 659. 660 *el* — 661. 663 *El* — 665 Cuntuott, *Cuntuott* — 668 *gugend*, *quel* — 669 *passâre* — 670 *fâre* — 671 *Imprò*, *o*, *Bab* — 672 *ün*, *puoinch* — 673 *ün*, *plæd* — 674 *Nun*, *tschessantae* — 675 *el* — 676 *et* — 680 *Raig*, *da'l* — 681 *a* — 683 *stò*, *quel*, *plæd*, *tschessare* — 684 *nun*, *pò* — 685 *uffaunte* — 686 *tuot*, *pussaunte* — 687 *El*, *pò*, *giüdare* — 688 *'mpromischiun* — 691 *resüstâre* — 692 *turnantâre* — 693 *El* — 694 *plauntas* — 696 *secchiâ* — 697 *El* — 700 *et* — 708 *Tschêl*, *et* — 710 *plaêd*, *creâre* — 711 *Nun*, *po'l* — 713 sald, *sald*, *e* — 715 *resüstâre* — 716 *plaêd* — 720 rend', *rend'* — 724 *metz* — 725 *Quaunt* — 727 *tschêl* — 728 *quel*, *giudaire* — 730 *dvantâre* — 734 *dapoarta* — 735 *el*, *à*, la, *la* — 736 *vâ*, *el* — 737 *uffaunte* — 738 *dà*, *cumonde* — 739 *à* — 741 *quel* — 742 *à*, *segundare* — 743 *el* — 745 *quel* — 748 *à*, *condemnâre* — 751 sguond', *sguond'* — 754 ün, *ün* — 755 *hasch* — 757 *Bab*, *aquia* — 760 *sgiürr*, *et* — 764 (Na), *La* — 767 *segundâre* — 769 *rouv*, *Bab* — 770 *stò* — 771 vœgliat, *vœgliat* — 772 *larg*, *à*, *giüdare*, *plandscha* — 774 *Chie* — 776 (cuffartare) — 782 *Pears*, *et* — 783 *et* — 785 *gugiend* — 790 *Quai*, *nun*, *pò*—791 *rouv*, *Bab* — 792 *cunfortare* — 793 *cour*, *et*, *faje* — 794 *Nun*, *pissêr* — 797 *L'ais ün* — 798 *nun* — 799 *laêd*, *et* — 800 *el* — 801 Dad, *Da d'*, *el*, *dest* — 802 *pissêr*, *el*, *chiargiâre* — 803 *cours* — 804 *giüdar*, *purtâre* — 808 *murire* — 809 *uffaunte* — 811 *Gugiend*, *pardunâre* — 813 *et* — 814 *à l'*, *Signure* — 815 *el*, t' sta] *stà*, *prô* — 816 t' rendas], *vaindschast* — 817 *racumand* — 818 tü] *ilg* — 821 *taje* — 822 O Bap] *Bab*, *Tschêl*, *et*, *faje* — 824 *ch't* — 825 *Bab*, *à*, *stà* — 829 *laêd*, *Bab* — 830 Vœglias, *Vœglias* — 831 *à* — 832 *cuffortâre* — 833 *l'oarma* — 834 Huoss', *Huoss'* — 835 *à*, *Bab*, *pussaunte* — 836 quella t', *quella t'* — 837 *Bab* — 839 *cumplie* — 840 Ell, *El* — 842 (dün) — 843 *chià*, fatt', *fatt' stò* — 845 *à*, *larg*, *giüdae* — 846 à, *à* — 848 *nhaja* — 849 *cuntainte* — 851 *larmâre* — 852 L'ün, *L'ün* — 854 Sün, *Sün*, *scanlaêr* — 855 *Fatt*, *stà* — 856 guardâ, *guardâ* — 859 *ün*, *cour*, *et* — 860 *metz* — 861 *qui tü* — 864 *'Na*, *branclâre* — 865 *à* — 867 *à*, obeid', *obeid'* — 868 *à* — 869 *à*, *Bab*, *chiar* — 870 vœlgia, *confortar* — 871 *Insemel*, *d'cheu*, *n's* — 872 *'ns* — 873 *stâ* — 875 *Signure* — 876 *cour*, *quaist* — après 880 et] *et*,

tschassantâ — 881 *Bab, pussaunte* — 882 *oarm'* — 883 Pilgl', *Pilgl'* — 884 *tuot* — 888 *quel* — 890 *larg, quel* — 891 *taje* — 892 avuond', *avuond', maje* — 893 *daloentsch, maje* — 894 *taje* — 895 *amazzare* — 896 *quel* — 898 *à* — 899 *amast, maje* — 900 *cour, et, faje*—902 *nun* — 903 *à, seguondâre* — 904 *Leivast, mazâre* — 906 *et* — 907 *Ingiün, tschessantâre* — 908 *'mpromischiun, chiassâre* — 909. 910 *à* — 913 *oelgse* — 914 *tschêle* — 915 *Sast* — 916 *dvantâre* — 917 *da d'* — 919 *Raig, pussaunte* — 920 *Salüd, à l'* — 921 *Al* — 922 *pajais* — 923 *Quel, dell, par, hiert'* — 924 Sco] *Seis, ægian* — 925 *Segnurâre* — 926 *regnâre* — 927 *Da d'* — 928 *Avaunt, el* — 929 *plaêde* — 930 *têmp, e, laêde* — 931 *quel, dest, fidâre* — 932 *nun, fallâre* — 933 *bandûse* — 935 *pussaunte* — 936 *uffaunte* — 938 *ün* — 939 quaist', *quaist', maje* — 940 *Bab, tschêl, e, faje* — 942 *Liaungia, nun, pò* — 944 *stà* — 947 *à* — 948 *moart* — 950 *a* — 952 *autischem* — 953 *'Sche, pussaunte* — 954 *uffaunse* — 955 *els, impà* — 956 *soulast, allegrâre* — 957 *larg, uffaunte* — 659 *pè*, stà — 960 *Spendrâ*, da, *da* — 961 Huoss', *Huoss'*, tü, *tü* — 962 *cõmandamaint* — 963 *hast, inrüglâre* — 964 *poust, allegrâre* — 965 *à* — 966 *Bab* — 968 *autischem* — 970 *scanlaêr* — 971 *stà*, sül', *sü l'* — 973 *chiarischem* — 974 *h'veiva* — 975 *quel, chiatschâre* — 976 m', *m', hast, sprendrâre* — 978 *Vetz* — 979 *ün, la* — 980 *Quel, ha, quà* — 983. 984 *quel* — 985 *Quel*, stigia [1]], sligia, *s'ligia* — 986. 988 *quel* — 987 *mazzare* — 990 *giüdast* — 991 *sast, metz* — 992. 994. 996. 998 *à* — 999 schi, *schi* — 1000 *cumpagnia* — 1001 *vetz, noassa, famaglia* — 1002 *manâ, laina* — 1004 *e* — 1006 *à* — 1007 *H'vai, cour* — 1008 *hà, cũmandae* — 1009 *Famaglia, Signuorse* — 1010 *cours* — 1011 *H'vain, à* — 1013 *davend* — 1014 *h'vain, gia* — 1015. 1016 *à* — 1017 Sar', *Sar'*, gniande, *gniande* — 1019 *bè* — 1021 *voelgia, allegrâre* — 1022 *'Na* — 1023 (salüdade) — 1024 *Mulgêr* — 1026 *cour* — 1028 *algrezchia*, nuo s', *nuo w's* — 1030 *et, Patruñe* — 1032 *chiâr* — 1033 *seat* — 1036 *à* — 1037. 1040 *passâ* — 1042 *el* — 1043 tschaina, *tschaina*, settae], *pinae* — 1044 *à* — 1045 *radschunare* — 1049 *h'vett, tschêl* — 1050 *à* — 1051 ('N) — 1054 *là* — 1055 *mazzare* — 1057 *ha'l*, tgnü, *tgnü* — 1059 *nun* — 1061 *Stuvond* — 1062 *Pudiand* — 1063 Alguav', *Alguav', ilg, maje* — 1065. 1066 *el* — 1067 *el, a m'* — 1068 tuott, *tuott* — 1070 *cour* — 1071 *nun* — 1074 *suspürâre* — 1076 *eir', el, moarte* — 1077 *teartz, dy* — 1078 *Noass* — 1079 *N'il, pajais* — 1080 *hvet* — 1081 *L' schiandlaêr, drizzae* — 1082 *quel* — 1083 statt, *statt* — 1084 *el* — 1085 Hvetgiâ [2]], Hvet giâ, *H'vet giâ, ilg* — 1086 *Pa l', sch' ün* — 1087 *h' vett* — 1090 *padümae* — 1092 *vœglia* — 1094 à, *à* — 1095 *el* — 1096

1. Ce n'est pas une faute d'impression, puisque *stigiar* figure au glossaire et y est traduit par « monter ».
2. *Hvetgiar* « aiguiser » dit le glossaire.

quel — 1098 *el* — 1099 *el, chiattâ, faje* — 1100 *maje* — 1105 *Quel, h'vain* — 1106 ell ais] *ais el, idt* — 1107 *H' vain* — 1108 *Bab* — 1109 *ha l'* — 1110 L'inpromischun, *L'inpromischiun, sgiürae* — 1111 *da d'* — 1112 da, *da* — 1114 *Raig* — 1115 *Salüd* — 1116 *à* — 1117 *haj', radschunae* — 1120 müravglius, *müravglius* — 1123 *peard* — 1124 *nouva* — 1125. 1126 *plaêds* — 1127 *pass'* — 1128 *'Na*, ilg, *ilg* — 1130 *Eirast, quel* — 1131 *à* — 1132 t' spartire] *spartire* — 1133 Hveivas mai] *A m' veivast, imblidae* — 1134 *fatt, cumiae* — 1135 *Leivast, passâre* — 1139 *Da d'* — 1141 *Nun* — 1142 *h' veiv'* — 1143 (cuffartare), *cuffurtare* — 1144 *Bab* — 1145 *ô* — 1146 *quel* — 1147 *et* — 1148 *moarta*. Après 1148 ajoutez les 4 vers suivants :

Mu Deis sea aut ludae
Ch' el hà tai turnantae
L' bastun da mia velgdüna
Cuffort in la suldüna.

1149 *h'vess, quel* — 1151 *H' vess, l'ouvra* — 1152 l', *l', nun* — 1154 tngü, *tgnü*, — 1155 *El* — 1156 fraschel] *flaivel* — 1157 noss, *noss* — 1158 *E* — 1159 *el, sâ* — 1160 *tuots* — 1161 *quel, v'lain* — 1162 *el* 1163 Aint, *Aint* — 1164 *noassa* — 1165 *voegliast, giüdare* — 1168 *pruvamainte* — 1169 *Giüdans, giüstrare* — 1170 *müdâre* — 1171 *et* — 1172 *tschêl.*

Les divergences du ms. et de l'édition de 1684 ne portent donc sur le sens qu'en un petit nombre de passages, savoir aux v. 304, 335, 348, 764, 816, 818, 861, 913, 924, 1043, 1106, 1133, 1164, y compris la strophe intercalée. Les autres ne sont que des variantes d'orthographe dues soit au copiste Jovalta, soit au modèle qu'il avait sous les yeux ; car les variantes de sens, et notamment la strophe intercalée, prouvent qu'il a fait sa copie sur un autre texte que celui de l'imprimé. C'est peut-être le ms. Planta. J'ai signalé ci-dessus les variantes importantes pour faciliter les recherches à cet égard.

Corrections et additions.

Le texte nous est parvenu dans un assez bon état, et quelques fautes des plus évidentes ont déjà été corrigées par l'éditeur. Je vais en relever d'autres en laissant toutefois le soin d'épuiser la matière à ceux qui pourront consulter les deux autres mss.

17 *völg* ou *vœlg* — 55 *ün* (faute qui se répète partout où *ün* commence un vers, parce que l'imprimerie de Tschlin n'avait pas de majuscules surmontées des signes diacritiques. C'est ainsi que la préposition lat. *ad* est rendue par A (58, 132, 152 etc.) ou *à* (65, 66, 98, 100 etc.), l'interjection *o* par O (50, 52, 69, 137 etc.) ou *ô* (70, 81, 137, 169 etc.), la conjonction *et* et le pron. *illud* par E (155, 209, 351,

352 etc., 1127) ou *è* (68, 83, 175, 288 etc., 383) selon leur place au commencement d'un vers ou non) — 120 *Quell* — 133 *quai* — 135 *völg* ou *vœlg* — 142 *Ta rend'* — 211 *chiasa* (leçon du ms.) — 274 *cumandavat* (leçon du ms.) — 278 *à mai* (ms.) — 291 *dvaint'* (ms.) — 294 *ün* (ms.) — 309 *d' cheu* (ms.) — 338 *ün* (ms.) — 404 *'n'* — 408 *'d ell* — 453 *Tuott* (ms.) — 563 *üna* (ms.) — 592 *Offert* — 632 *ha 'l* — 652 *vœgl'* — 673 *ün* (ms.) — 728 *giudair* (?) (ms.) — 730 *dvantare* (ms.) — 790 *Quai* (ms.) — 797 *L'ais* (ms.) — 800 *Succorr'* (?) c'est au moins la forme actuelle — 1022 *'Na* (ms.) — 1076 *eir'* — 1108 *Al* — 1122 *id* ou *idt* — 1127 *pass'* (ms.) — 1128 *'Na* (ms.).

J'ai laissé subsister quelques inconséquences dans l'orthographe comme *lg* à côté de *gl* pour le son *ł*, *ng* à côté de *gn* pour *ñ*, *sch* à côté de *s* (devant une cons.) pour *š*, les différentes formes de l'article et des pronoms personnels etc., parce que l'orthographe se trouvait en ce temps-là en pleine transition. On donnerait donc à la langue un aspect ou trop archaïque ou trop moderne, si l'on y introduisait une rigorosité absolue.

Quant à l'auteur du mystère, M. de Flugi (l'éditeur n'en parle pas) croit devoir le reconnaître dans *Johannes Martinus* ou *Martinus ex Martinis* (père du précédent, « parce que le mystère n'a jamais été imprimé (« zusam̃engebunden » dit-il) qu'à la suite de la 1re édition de la *Philomela* » (*Zeitschr.* IV, 5). Cette fine remarque manque un peu d'exactitude. M. de Flugi a oublié de nous dire que ce recueil de chants pieux qu'il appelle avec M. Ulrich « Philomela », quoique ce titre ne convienne qu'à une partie du livre, est divisé en deux parties, dont chacune a son titre à part. La première (f° 1 r°-199 v°) contient les chansons du fils *Joh. Martinus* et est intitulée *Philomela* etc., la seconde (f° 200 r° jusqu'à la fin) comprend celles du père et porte ce titre : *Alchünas* | *Canzuns* | *Componidas tenor velg Stylo* | *et sün velgias contschaintas* | *melodias.* | *Tras Meis Reverendo chiar Bap* | *Martinum* | *ex Martinis f. m.* | *Statt Minister da la Baselgia* | *da Remuosch de l'A° dal prin-* | *cipio da seis Ministerij.* 1644. | *Infina l'A°.* 1668. *die* 30. *Maij.* | *Sün il qual ell ais da quaista* | *miserabla clamâ in la beata* |

æterna vita. |
Stampâ in Tschlin in Ingiadinna Bassa. |
Anno 1684.

Or notre mystère appartient à cette seconde partie ; il est suivi lui-même de deux nécrologies rimées sur Martin père. Dans les trois éditions suivantes de la *Philomela* les chansons du père manquent et avec elles le mystère. Tout cela n'est-il pas une preuve évidente que le mystère faisait un ensemble avec les chansons de Martinus ex Martinis et qu'il était par conséquent l'œuvre de celui-ci, ce qui fixerait la date de la composition avant le 30 mai de l'année 1668 ?

En effet, si la langue n'est pas fort différente de celle de la première partie du livre, elle est pourtant mieux d'accord avec celle des chansons du père. Ainsi les rimes inexactes, qui abondent dans notre mystère aussi bien que dans les poèmes de Martinus ex Martinis, ne sont pas si nombreuses chez Johannes Martinus ; l'addition d'un *e* final aux mots à terminaison masculine, si fréquente dans notre drame et dans les chansons du père, ne se rencontre pas une seule fois dans celles (il y en a plus de 80) du fils. Celui-ci ne connaît pas non plus ces rimes anciennes comme *chiara : cumandava[t]* 273, *mangiavasch : confortavas* 369, *mangiava : chiaminava* 1065, *dumandava : furava* 1067, *guardava : mazava* 1069.

Il peut paraître surprenant que Johannes Martinus ne parle pas de notre mystère, quoiqu'il mentionne dans les deux titres et dans la préface les chansons de son père. C'est évidemment parce qu'il comprenait le mystère parmi les « canzuns », et en réalité ce n'est rien autre chose qu'une chanson. Comme toutes les autres il a été chanté en entier à quatre voix, l'action dramatique n'y faisant pas obstacle.

Comme je n'ai pu, ici à Londres, faire des recherches sur la provenance de la pièce, je ne puis avoir d'opinion raisonnée et prouvée sur l'une ou l'autre des deux hypothèses qu'on a émises à ce sujet. Je ferai toutefois remarquer que les dialogues que M. de Flugi regarde comme les précurseurs des « Singdramen » (*Ztschr.* IV, 5) sont pour la plupart traduits de l'allemand. Ainsi le « *discuors d'üna fidela orma cun seis Salvader Jesu Christo* » (Philomela, fol. 9 r°) est la traduction exacte de *Liebesgespræch einer christglæubigen Seel mit ihrem Herren und Heiland Jesus Christus* (J. W. Simler's *Teutsche Gedichte*, édit. 1653, p. 62) et *la batailgia da lo Spiert è da la chiarn* (Chiampell, Chiantzuns Spirtualas, édit. 1560, p. 495) est faite d'après un original allemand qui commence : *Nun hœrendt zuo ier Christen lüth*.

Le petit glossaire que M. Ulrich a joint à son édition aurait pu sans inconvénient s'ouvrir à un plus grand nombre de mots. Je vais l'augmenter d'un certain nombre de ceux que je me suis notés au courant de la lecture.

algretia 348, 944 etc. allégresse, joie, plaisir ; mod. *allegrezza* h. eng. *algrescha*.

ant (prép.) 528 avant (ante).

ant (conj.) 483, 491, 863 vfr. *ains* (*ante*).

aunt dans la locution *aunt hura* 168 avant le temps (*ante*).

arsius 1010 ardent.

bandus 933 bénin, débonnaire (**bonitosus*, voy. Schuch. *Lautwd.*, p. 29, n. 1).

barun dans la locution *da b.* 734, 752 en homme, vaillamment (*barone*, Diez, lex. I).

bain 201, 235, 749 etc. bien; oberld. *bein* (*bene*).

bœn (subst.) 185, 700 le bien; oberld. *bein* (*bonum*).

bœn (adj. neut.) 263, 299, 478, bon; obld. *bien* (*bonum*).

bun (adj. masc.) 25, 467 bon; obld. *bien* et *bun* (*bonus*).

beadenscha 571 béatitude.

blers 723 beaucoup (*pleri(que)*, Ascoli, Arch. gl. I, 101-2).

bler main 624 beaucoup moins.

bler ant 711 beaucoup plus, plutôt.

chia 847 maison (abréviation fréquente de *chiasa*, restée dans beaucoup de noms propres de lieu et de famille).

chiantun 1115 coin (Diez, I, *canto*).

clap 457 quantité, long chemin (?), tirol. *tlap* (Diez, II, c. *clap*).

culpant 576 redevable; oberld. *culpont*.

cuntuott 609 etc. pourtant, it. *con tutto*, tirol. *cun dut* (*ke*).

dalettaivel 934, 1129 agréable, doux, cher.

dalœnsch 893 loin (oberld. *dalunsch*, tirol. *dalontsch* (*de longe*).

darcheu 945, 991 derechef; h.-eng. *darcho*.

davent 403, 428 etc., it. sp. via, oberld. *navend*, tirol. *davan* (*de-ab-inde*).

davo 431 après, derrière, h.-eng. *davous*, oberld. *davos*, tirol. *dapo* (cf. Mussaf., Nd. It. Mda., *dapo*) (étym. *de- a- post* (?) [1].

dindett 722, 753, 1091 subitement, vite; oberld. *d'anadetg* (Bonifaci, Cat.), *aneg* etc. (Carisch, *lex.* s. *aneg*).

d'intant 405 en attendant; oberl. *dentant*, *dantont*, tirol. *ntant*.

dœli 642 deuil, affliction.

dolur 663 douleur.

drett 632 droit.

dutsch (subst.) 930 joie (*dulce*).

fallar 932 tromper (Diez, I, *fallire*).

fantschella 54 servante; oberld. *fantschella*.

fasch 489, 540 faix.

flaivel 583 faible (Diez, I, *fievole*).

1. M. Ascoli (*Arch. gl.* I, 60) en a proposé une autre, **de-avorso*. Mais *davo* (*davous*, *davos*) employé comme adj. dans le sens de « dernier » est toujours (au moins dans les anciens documents) invariable, une forme *davosa* pour le féminin, que l'adj. **de-avorsa* ferait supposer, n'existait pas autrefois, et de **de-avorso* on s'attendrait plutôt à une forme *daviers* dans la vallée du Rhin antérieur. L'étym. *de-a-post* satisfait mieux aux exigences phonologiques et a en outre le grand avantage de mettre nos dialectes en accord avec toutes les autres langues romanes. Je dois toutefois faire une objection qui d'ailleurs s'adresse également à l'étymologie **de-avorso*, c'est que l'adj. *davos* est une fois écrit *davaas* par Bonifaci, *Cat.* 331 (*Rom.* IX, 258) et que le nom de lieu, aujourd'hui appelé *Davos*, était encore au XVII[e] s. en bas-end. *Tavau* et en allem. *Davas*, ce qui semble indiquer que la voyelle tonique était *a* ou *au*, le changement de *ŏ* en *au* sous l'accent n'étant pas connu à ce dialecte.

fraschleza 387 infirmité (**fragilitia*).
frai 550, 1064, froid.
fradüra 696 froid, froidure.
frunta 634 front, opposition.
gia 1014 vfr. *ja;* it. *già.*
güdar 480, 482, 687, 990 aider.
hoz 389, 521 aujourd'hui (*hodie*).
impro 169, 180, 317, 387, 655, 671 etc. cependant.
inavo 856, en arrière, oberld *anavos* (in-a-post).
infina 435, 456, jusqu'à (Diez, II, a. fino).
ingianar 611, 620 vfr. enganer (Diez, I, inganno).
ingio 495 où, eng. mod. *innua*, oberld. *nua.*
intravgnir 267 entrevenir, s'informer.
invia 879, it. sp. *via* (Diez, I, s. v.), oberld *anvi.*
larma 542 larme.
larmar 851 pleurer.
leid 819, 1000 gai, joyeux (lætus), oberl. *lets* (*leds*).
lengua 942 langue, oberld. *liunga*, h.-eng. *laungia.*
ligiam 958 lien, engad. mod. *liam*, oberld. *ligiom.*
lœnch 283, 439 longtemps, oberl. *lunsch*, h. eng. *lœng.*
ma 780 jamais, oberld. *mai*(*na*), (*na*)*mæ*, h. eng. *mê* (Diez, I, *mai*).
mo 440 etc. mais; oberld. *mo* (Diez, I, *mai*).
manigiar 217, 357 signifier; oberld. *maniar* (allem. meinen, pour la signification cf. engl. *mean*).
massa 666 beaucoup, très, trop; oberld., tirol., it. du Nord *massa* (Mussaf. *Nd. It. Mda*, s. v.).
maun (masc.) 39, 59, 73, 588, 591, 886 etc. main; oberld. *maun* (masc.) ce mot est partout ailleurs resté féminin.
melginavant 516 plus loin, plus longtemps, ensuite.
mütschar 148 échapper (Diez, II, *musser*).
nudar 941 nager, oberld. *nudar*, it. *nuotare*, vfr. *nouer.*
nudriar 600 nourrir, oberl. *nutri*(*gi*)*ar.*
œlg 913, 1069 etc. œil.
œgliada 353 regard, œillade, it. *occhiata.*
offerta 21 sacrifice, offrande; tirol. *dunfiarta*, oberld. *unfrenda.*
plonscher 773 se plaindre; oberld. idem.
puonch 672 point; oberld. *punct.*
raschunar 514 parler, raconter; oberld. id., it. *ragionare.*
resüstar 691, 715 ressusciter.
retschvü 523 reçu; moderne *ardschvü*, h.-eng. *arvschieu*, it. *ricevuto.*
rœ 840 prière; oberld. *rieug*, vh.-eng. *aroef*, esp. *ruego*, pg. *rogo.*
ruguar 411, 487, 537, 769, 791 etc. prier; moderne *rovar*, h.-eng. *rover*, vfr. *rover* (obld. *rugar*).

rœng 106 réprimande, reproche ; tirol. *ragn* (?), com. *rogn*, pr. *roun*, esp. *runrun ;* piém., vén. romand. *rogna* (étym. : subst. vb. de lat. *grunnire ;* qui a pris la forme **runniare* dans tous nos dial. lad. et la plupart de ceux du Nord de l'Italie).

sa 1044 vous (se).

sablun 1112 sable.

sald 468, 712 ferme (*solidus*).

saschin 79 celui qui répand du sang, assassin (Diez, I, *assassino*).

schaniar 599 épargner ; oberld. idem (all. *schonen*).

schburflar 271, faire jaillir, jeter, lancer, oberld. *sburflar* ébrouer, respirer bruyamment, h.-eng. *sburfler*, tirol. *sbolfrar*, piacent. *sbroffleint* (adj.) it. *sbruffare*, fr. *ébrouer* (étym. *buffare*, Diez, I, buf).

sche 273, 916, 953 etc. si, tant (*sic*).

sa schgrischar 597 s'épouvanter (étym. *grisch*, cf. all. *grauen*).

schlass 667 ferme, délassé.

serrà 906 arrêté, déterminé.

servitüt 1005, 1034 domestiques.

sligiar 895 } détacher (*disligare*).
schligiar 1001 }

sœn 372 sommeil ; oberld. *sien*, frioul. *siun*, it. *sogno*, esp. *sueño*, pg. *sonho* (*somnium*).

sœngiar 636 songer, it. *sognare*.

spartir 807, 1132 partir, 820 mourir ; oberld. *spartir* mourir.

staila 914 étoile ; oberld. *steila*.

strett 958 étroit ; oberld. *stretg*.

stut 578 triste ; frioul. *stott* (?) (**dis-tollitus* v. Asc. l. c. I, 273, n. 1).

svess 738 soi-même ; oberld. *sez* (**se-ipsa-ipsu*, Asc. ibid. I, 215-6).

surchia 63 au bout de, après ; vfr. *à chief de* (*super caput*).

surlevgiar 830, 1042 soulager ; oberld. idem (*levis*).

terra 861 ?.

thrun 952, 968 trône.

tour 582, 661, 764 ôter, enlever (it. *togliere*).

tut 778, 848, 1134 ôté, enlevé (it. *tolto*).

tschassar 683 cesser (*cessare*).

tschera 222 figure ; oberld. idem (Asc., l. c. IV, 119).

tschendra 682, 692 cendre.

tun 46 tonnerre ; oberld. *tun*, it. *tuono*.

turnar 995-6, 1015, 1038 retourner.

vadẽ 972, 1086 veau, oberld. *vadì*, h. eng. *vdè*.

vis 1103 vu.

vœglia 18 volonté ; it. *voglia*.

vout' 864 fois ; it. *volta*.

En outre le glossaire renferme, comme on a déjà pu s'en apercevoir, des mots imaginaires et des explications erronées.

Adachiar a déjà été rectifié par M. de Flugi. — *Gugent* et *gient* sont des adverbes et signifient « volontiers » ; l'étymologie *gaudens*, déjà proposée par M. Schuchardt (*Vok.* II, 502), plus tard révoquée en doute (*Vok.* III, 309), n'est pas acceptable, parce que le *g* se palatalise toujours devant *a* dans notre dialecte ; *gaudens* aurait donné *giugent* comme *gaudere giudair*. L'étymol. *cum genio*, donnée par M. Schneller (*Rom. Mda.* p. 237) ne satisfait pas non plus. Il me semble que *volens* a plus de chance d'être la bonne étymologie. On s'expliquerait au moins facilement les deux formes *gugient* et *bugient*. — Les lexiques de Conradi et Carisch attribuent à *gialgiard* seulement la signification de « fort, vigoureux » et de « brave, courageux ». La dernière convient très bien ici à mon avis. — *Hvetgiar*, « aiguiser, » n'existe pas dans notre mystère ni ailleurs, que je sache ; l'éditeur l'a forgé sur un prétendu participe *hvetgià* qu'il faut tout simplement lire avec l'imprimé et le ms. *hvet già* et qui signifie *eut déjà*. — L'étymologie d'*inguotta* est *nec-gutta* (Ascoli, *Arch. gl.* I, 37), car il n'a jamais besoin d'une négation. — *Larck* a aussi la signification de « largement, beaucoup » (p.-e. 772, 845). — *Magunia* signifie « chagrin, crève-cœur », et n'a rien à faire avec « méhain ». Il se rattache à *magun*, « estomac », d'où est aussi dérivé le verbe *magunar*, « avoir mal à l'estomac », *nauseare*, qui se retrouve dans tous les dialectes ladins et italiens (du Nord) (Diez, I, *magone ;* Mussaf. *Nd. It. Mda.*, *magone*). — *Stigiar* « monter » doit être lu *sligiar* (v. la collation plus haut). Il s'agit de *détacher* (et non pas de *monter*) le bélier qui s'est embarrassé avec les cornes dans un buisson. — *Schdrualgiar* signifie toujours « réveiller », c'est **ex-de-re-vigilare*. — *Schgrisch'* n'est pas un substantif, mais la 3^e^ pers. sg. de l'indicatif présent du verbe *schgrischar* ou *sa schgrischar*, « s'épouvanter ». — Carisch traduit *schianar* par « stechen, das Blut ablassen » ; c'est « couper la gorge », l'étymol. étant **excannare*, it. *scannare*, le mot devrait donc se trouver sous la lettre *S*, puisque l'*s* et le *ch* sont ici deux lettres séparées. Je n'approuve pas du reste cette séparation de *S* et *Sch*, parce qu'elle repose sur une écriture tout à fait arbitraire. Ainsi l'éditeur aurait dû ranger le même mot, *sligiar* 895 et *schligiar* 1101, une fois sous la lettre *S*, et l'autre sous *Sch*, parce qu'il est écrit de deux manières différentes. — *Tadlar* signifie plutôt « écouter, prêter l'oreille » (cf. all. *mercken*, *aufmercken*). — *Tschunck* est tiré du v. *tschunchar* (Diez, II, a. *cioncare*). — *Zuock* est l'all. *Zug* signifiant « respiration », *'n il plü davo zuock* est la traduction littérale de *in den letzten Zügen* = « aux abois ». — *Zuond* paraît être l'allem. *besonders*, prononcé *bsund(ers)* dans la Suisse allemande.

Jacob STÜRZINGER.

COMPTES-RENDUS.

Untersuchung über die Chronique ascendante und ihren Verfasser, von Hermann Hormel. Marburg, Elwert, 1880, in-8°, 34 p.

Dans cette brochure l'auteur rapporte d'abord et discute (trop longuement) les opinions des critiques qui l'ont précédé, après quoi il expose la sienne : la « Chronique ascendante » est bien de Wace, mais elle n'est ni le prologue ni l'épilogue du « roman de Rou » ; c'est un ouvrage à part, que Wace a composé plusieurs années après celui-là, et qui est au fond une biographie de Henri II avec l'addition, sur ses prédécesseurs, de renseignements ayant un caractère purement généalogique. J'ai exposé ici tout récemment (IX, 598-601) une opinion différente ; M. Hormel n'avait pu encore prendre connaissance de mon article quand il a publié son travail. Ce travail ne modifie pas ma manière de voir : il reste évident, à mon sens, que les vers du début de la « Chronique ascendante », où se trouve l'éloge commun de Henri II et d'Alienor, et les vers 62-93, où il est parlé du siège de Rouen en 1174, n'ont pas été composés à la même date ; ce dernier morceau est une interpolation de l'auteur, analogue à celles que j'ai signalées dans la partie de la *Geste des Normanz* écrite en octosyllabes, et à celles qu'on pourrait tout aussi bien relever dans la *Geste des Bretons* ou « roman de Brut. » La « chronique ascendante » ayant, sauf cette interpolation, été composée en 1160, est le début même de la *Geste des Normanz* (première partie), qu'elle résume d'avance en ordre inverse et à laquelle elle renvoie à plusieurs reprises. M. H. termine sa dissertation en mettant en regard les passages correspondants de la « chronique ascendante » et du « roman de Rou ». Cette juxtaposition, qui met hors de doute à tout le moins l'identité d'auteur pour les deux ouvrages, n'est pas sans intérêt ; mais il aurait été plus utile encore de relever les quelques passages où Wace en dit plus dans la « chronique ascendante » que dans le « roman de Rou » (cf. *Rom.* IX, 526).

G. P.

Betontes ĕ + i und ŏ + i in der normannischen Mundart. Dissertatio inauguralis quam scripsit Paulus Schulzke. Halis, in-8°, 1879, 37 p.

Le travail de M. Schulzke se compose de cinq paragraphes d'inégale longueur et d'importance bien inégale ; dans le premier (1-10), il examine le traitement des groupes *ĕ* + *i* et *ŏ* + *i* dans le *francien* (le dialecte de l'Ile-de-France

d'après la définition de M. Suchier) ; dans le second (10-21) il recherche ce que ces deux groupes sont devenus dans ce qu'il appelle le *normand ordinaire* (*gemein-normannisch*), c.-à-d. sans doute le normand proprement dit ; dans le troisième (20-31) il étudie les transformations de ces mêmes groupes dans ce qu'il nomme le *normand méridional ;* les deux derniers paragraphes traitent de *ĕ* + *i* et *ŏ* + *i* dans les dialectes de la France occidentale (31-36) et dans ceux de l'Est (36-37). Je ne dirai rien du paragraphe 5, ce n'est qu'une très courte esquisse d'un sujet traité ici même (V, 64) par M. Thomsen. Je n'insisterai pas beaucoup plus sur le quatrième paragraphe ; l'auteur, sortant de son sujet, y suit les transformations des deux groupes qu'il étudie dans divers monuments d'origine occidentale et arrive à cette conclusion que dans ces textes *ĕ* + *i* et *ŏ* + *i* sont traités absolument comme dans le prétendu normand méridional. Je reviens au premier paragraphe. Que sont devenus *ĕ* + *i* et *ŏ* + *i* dans le *francien* ou le français proprement dit? M. S., étudiant *ĕ* et *ŏ* dans toutes les combinaisons où ils sont immédiatement ou médiatement suivis de *i* ou d'une consonne qui donne naissance à *i*, montre, ce qui était prévu, que dans toutes sans exception il n'est sorti « au temps historique » que *i* de *ĕ* + *i* et *ui* de *ŏ* + *i* dans le français proprement dit. Cette exposition est fort bien faite ; je reprocherai seulement à l'auteur de faire venir *feuille* de *folium* et *huile* de *oleum ; folium* et *oleum* auraient donné *feuil* et *huil*. Je l'engagerai aussi à réfléchir sur la théorie des gutturales, et à ne pas confondre, comme il le fait p. 7, la palatale avec la vélaire. C'est dans le second paragraphe que M. S. aborde seulement à vrai dire son sujet : le traitement de *ĕ* + *i* et de *ŏ* + *i* dans le normand. M. W. Fœrster avait essayé de démontrer que dans ce dialecte ces groupes ont donné respectivement *iei* et (*uoi*) *uei*, triphtongues atténuées plus tard en diphtongues, mais qu'il faudrait rétablir dans les anciens textes pour avoir la forme même employée par les poètes normands. De l'examen attentif de treize monuments différents, M. S. conclut que en normand, tout comme en français, *ĕ* + *i* et *ŏ* + *i* ont donné respectivement *i* et *ui*, ce qui contredit la manière de voir de M. Fœrster. Mais que deviennent ces groupes dans le *Roman du Mont Saint-Michel* et dans le *Livre des manières*, textes que M. S., — je reviendrai tout de suite sur ce point, — regarde comme normands méridionaux? Ici la question est plus compliquée ; une étude minutieuse de ces deux textes montre, en effet, que dans le premier texte *ĕ* + *i* est représenté par *ie*, *ei*, *i* ou *iei ; ŏ* + *i* par *oi*, *ui*, *oie*, *u* ou *eu ;* que dans le second *ĕ* + *i* donne *ei*, *e*, ou *i ; ŏ* + *i*, au contraire, *ei*, *e* ou *ui*. Cette multiplicité de formes a fait supposer avec raison à M. S. qu'elles venaient pour la plupart des copistes, et un travail très ingénieux auquel il s'est livré pour retrouver parmi ces formes diverses celles qui étaient bien authentiques et dont avaient dû réellement se servir les auteurs du *Roman du Mont Saint-Michel* et du *Livre des manières* l'a amené en définitive à admettre que le poète du *Roman* avait employé seulement *iei* ou *ei : oei*, celui du *Livre des manières*, *ei : ei ;* ce qui donne en partie raison à M. Fœrster, et semble indiquer en même temps que les deux textes que M. S. a ainsi rapprochés ne sont pas écrits dans le même dialecte. Et ici je touche au côté faible de la théorie de M. S. ; c'est le peu de souci qu'il a eu de l'établir sur des bases solides en faisant un choix rigoureux parmi les textes qu'il interrogeait. Ainsi

parmi les monuments du normand il place *Gormund*, qui est un texte picard; il me paraît aussi attacher trop peu d'importance à l'origine des manuscrits qu'il a consultés ou d'où sont tirés les textes qu'il étudie; comment peut-il en effet, s'ils n'ont pas été écrits en Normandie, s'en servir pour une classification des sous-dialectes normands? La plupart des monuments sur lesquels il s'appuie ont été sinon composés, du moins transcrits en Angleterre, ils ne sauraient dès lors servir à la connaissance de l'idiome parlé en Normandie. Je serais bien désireux de savoir aussi sur quoi se fonde M. S. pour diviser le dialecte normand en normand proprement dit et en normand méridional; il est incontestable qu'il y a et qu'il y avait dès le moyen âge des différences nombreuses entre le parler de la région septentrionale et celui de la région méridionale de la Normandie; mais celles que relève l'auteur sépareraient plutôt la région orientale de l'occidentale. Et puis qu'est-ce qui doit constituer à vrai dire le domaine du normand méridional? Il va de soi, ou cette dénomination n'aurait pas de sens, que c'est la partie sud de notre province, c'est-à-dire le Perche, la campagne d'Alençon, le Houlme et l'Avranchin; de tous ces pays, M. S. ne paraît faire entrer que le dernier dans le domaine normand méridional; il est vrai qu'il y place le territoire de Rennes et de Fougères, qui « n'appartiennent plus politiquement à la Normandie, mais à la Bretagne »; voilà une méprise qui risque de surprendre autant que de mécontenter les habitants de cette dernière province. Plus loin M. S. nous dit très sérieusement qu'il « est difficile de découvrir si le dialecte des îles de Jersey et de Guernesey se rattachait à celui du sud ou du nord de la Normandie », et il se croit obligé de rechercher aussi si le patois de Rouen ne serait pas du normand méridional. Est-ce que, si la classification de M. S. est fondée, la question n'est pas résolue géographiquement? J'ajouterai que l'idiome de Jersey et de Guernesey ne diffère que par des nuances de celui du Cotentin, et que la *Muse normande* de L. Petit, consultée par M. S., ne peut faire autorité comme texte de langue. Enfin je demanderai à l'auteur quel est ce mot *lect*, « la seule forme du patois actuel de la Normandie méridionale » qu'il ait trouvée? S'il avait lu plus attentivement l'*Étude sur la poésie populaire* de M. de Beaurepaire, il aurait vu que la chanson où se trouve ce mot singulier n'est nullement donnée comme normande. Encore une question, au risque de passer pour indiscret : comment se fait-il que le *Roman de Rou* et le *Bestiaire divin* figurent à la fois parmi les textes normands proprement dits et normands méridionaux? Est-ce que M. S., en voulant ainsi tirer des mêmes textes les caractères de dialectes qu'il suppose différents, ne condamne pas lui-même la diversité prétendue de ces dialectes? Je terminerai par une simple remarque : p. 27, la rime *milie : lie* du *Roman du Mont Saint-Michel* est remplacée par *milèu : liè;* cela n'est pas inadmissible, seulement je ferai observer que dans les idiomes de la région occidentale de la Normandie, *ieu* se réduit à *iè* et que par conséquent *milié : lié* pourrait bien ne pas avoir besoin d'être modifié. P. 30, M. S. change la rime *Guernerie : oie* en *Guerneroei : oei;* cela est ingénieux; mais je ferai encore observer : 1° que *ŏ* + *i* donne dans le patois actuel de Guernesey *iè*, ce qui suppose une forme plus ancienne *ieu* = *ioe;* 2° que Jersey dans le patois actuel s'appelle *Jerriè*, ce qui pourrait bien justifier la

forme *Guernerie* pour *Guernesey*[1]; il semble dès lors qu'il serait plus exact de laisser le premier mot sans modification et d'écrire le second *ioe*.

Charles JORET.

Guilhem Figueira, ein provenzalischer Troubadour, Inaugural-Dissertation.... von Emil LEVY. 1880, Berlin, Liebrecht. Gr. in-8°, 112 pages.

Leben und Werke des trobadors PONZ DE CAPDUOILL, von Max von NAPOLSKI. 1880, Halle, Niemeyer. In-8°, 152 pages.

Depuis que M. Bartsch a publié à la suite de son *Grundriss der provenzalischen Literatur* une table commode, sinon toujours exacte, des poésies des troubadours, les jeunes romanistes allemands, en quête de sujets de dissertation, entreprennent volontiers de traiter de la vie et des œuvres de quelque troubadour. Ils sont séduits par les circonstances en apparence avantageuses dans lesquelles le travail s'offre à eux. Les sources de la publication leur sont indiquées par le *Grundriss*, les principales données historiques sont en général fournies par les *Leben und Werke der Troubadours* de Diez; des notes de cours et l'aide de leur professeur leur donnent le moyen de remplir le cadre tracé d'avance, et c'est ainsi que peu à peu les anciens poètes du midi de la France sont l'objet d'éditions séparées, en attendant l'édition générale à laquelle M. Bartsch travaille depuis longtemps. Le bénéfice qui résulte pour les études provençales de cette façon de procéder est plus apparent que réel. Les poésies des troubadours sont d'une intelligence difficile; elles soulèvent une quantité de questions, les unes linguistiques, les autres historiques, qu'un débutant n'est guère en état de résoudre. Aussi, parmi les nombreuses dissertations relatives aux troubadours qui ont paru dans ces dernières années, en est-il peu qui s'élèvent au-dessus d'une honnête médiocrité. On nous excusera donc si, dans la plupart des cas, nous nous bornons à les annoncer dans notre chronique.

Le travail de M. Levy sur Guilhem Figueira mérite toutefois mieux qu'une simple mention. C'est l'œuvre d'un homme intelligent, capable de construire un raisonnement, et sachant présenter sa pensée sous une forme claire. Ajoutons que le troubadour qu'il a pris pour sujet de sa thèse compose en un style commun et facile où les difficultés d'interprétation sont rares, que cependant certaines pièces peuvent donner lieu à d'intéressantes recherches, l'ensemble étant assez bien approprié à un premier essai.

Le bagage poétique de Guilhem Figueira se compose de dix pièces, à savoir une chanson amoureuse (n° 5), fort ordinaire à tous égards, cinq sirventés (2-4, 7), deux exhortations à la croisade (1, 6), et trois suites de couplets échangés entre lui et d'autres troubadours (8-10). Entre ces diverses compositions ce qu'il y a de plus saillant, ce sont les sirventés. Le n° 7, qualifié de

1. Cette forme existe d'ailleurs, et M. J. Havet l'a relevée (*Biblioth. de l'École des chartes*, 1878, p. 201).

sirventés par l'auteur lui-même, est un éloge de l'empereur Frédéric II, les autres sirventés sont dirigés contre l'Église et les Français, alliés de celle-ci dans la lutte contre le comte de Toulouse Raimon VII. Ces pièces, par l'esprit qui les anime, par les invectives violentes dont elles sont remplies, font penser à Peire Cardinal, mais la comparaison n'est pas à l'avantage de Guilhem Figueira. Chez Cardinal, la pensée est plus forte et plus condensée; l'invective, non moins constante que chez Figueira, est soutenue par un sentiment élevé du droit et de la justice; l'expression aussi est plus vigoureuse, et le trait mieux aiguisé. La violence monotone de Figueira fatigue, et son célèbre sirventés (n° 2) contre Rome est une ennuyeuse rhapsodie.

Figueira fut le contemporain de Cardinal, mais sa carrière poétique fut moins longue. Il est possible d'en déterminer à peu près les limites. Ce que nous apprenons d'essentiel par son ancien biographe se résume en ceci que G. Figueira, natif de Toulouse, dut quitter cette ville lorsque les Français s'en furent emparés (*quan li Frances agron Tolosa*) pour se réfugier en Lombardie. M. Rajna a pensé que le moment indiqué par la biographie était celui où le traité de Meaux (1229) mit en fait le comté de Toulouse dans la main des Français[1]; M. Levy croit avec l'*Histoire littéraire* (XVIII, 652) qu'il s'agit de l'occupation réelle et complète de Toulouse qui eut lieu après la bataille de Muret (1213-1216). L'une et l'autre opinion peut se soutenir, sans toutefois qu'aucune des deux soit susceptible de démonstration. Car, si l'interprétation adoptée par M. L. s'accorde mieux avec la lettre du texte, il semble d'autre part que le sirventés contre Rome a dû être composé dans le Toulousain plutôt qu'en Lombardie, et ce sirventés est sûrement postérieur à la mort de Louis VIII, c'est-à-dire à l'année 1226 (cf. Levy, p. 8-9). Les pièces elles-mêmes, par les allusions historiques qu'elles renferment, fournissent des données chronologiques plus précises que la biographie, ce qu'on peut du reste constater pour maint autre troubadour. Ces données conduisent, d'après les recherches de M. L. (p. 2-3), à renfermer la carrière poétique de Figueira entre les années 1215 et 1245, ou environ, car la pièce n° 1, qui est une exhortation à la croisade, ne peut guère se rapporter qu'à la première expédition en Terre Sainte de saint Louis. Les personnages avec qui notre troubadour s'est trouvé en rapport, ou qu'il mentionne, ne laissent pas d'être assez nombreux eu égard au petit nombre de pièces que nous avons de lui, et il y a là quelques indications biographiques à glaner tant pour l'histoire de certains de ces personnages que pour celle de Figueira lui-même. L'une de ses poésies (n° 1) est adressée au comte de Toulouse Raimon VII; une autre (n° 5) à Blacas, deux à l'empereur Frédéric (nos 6 et 7). Dans la pièce n° 7 est mentionné, à l'envoi, un certain Taurel qualifié de *belhs amics :* c'est selon toute apparence le troubadour de ce nom de qui on possède une tenson avec Falconet[2], et qui, à en juger par cette tenson, vivait en Italie. Enfin les couplets satiriques échangés entre Figueira, Aimeric de Pegulhan, Bertran d'Aurel, Lambert (nos 8-10), ont aussi leur intérêt biographique. Ces couplets ont été de la part de M. L. l'objet de recherches

1. Voy. *Giornale di filologia romanza*, I, 88.
2. Le texte dans Herrig, *Archiv*, XXXIV, 383.

intéressantes (pp. 9-12). Il en résulte d'abord que le *Figera* qui figure dans le ms. 3207 du Vatican comme auteur ou destinataire de tel ou tel de ces couplets n'est point différent de notre Guilhem Figueira; puis, qu'en ces vers (n° 9, coupl. *b*) : *Bertrans d'Aurel s'aucizia*[1] | *N'Auzers Figeral deptor*, il faut voir dans *Auzers* et *Figera* les noms de deux personnes différentes, le premier au cas sujet, le second au cas régime. Cela semble de toute évidence, mais néanmoins on s'y était trompé, et depuis Raynouard jusqu'à M. Bartsch en son *Grundriss*, on admettait l'existence d'un troubadour appelé *Auzer Figera*. Ces résultats ne sont pas sans intérêt : les couplets en question nous montrent que Figueira était un personnage fort décrié, ce qui confirme le dire de l'ancien biographe : « No fo hom queis saubes cabir entrels barons ni entre la bona « gen, mas mout se fetz grazir als arlotz et a las putans et als ostes et als « taverners. » *Auzer* (plus correctement *Augier*) qui, d'après l'un de ces couplets (n° 8 *b*) et d'après des vers de Sordel rapportés fort à propos par M. L. (p. 11-2), se livrait à des voies de fait contre Figueira, ne valait peut-être pas beaucoup mieux que son adversaire. Enfin Bertran d'Aurel jouait aussi du couteau à l'occasion (voir le n° 10). Ils étaient donc, là dans quelque ville du nord de l'Italie, toute une société de troubadours-jongleurs, plus mal élevés les uns que les autres. Ceci posé, je me risquerai à ajouter aux résultats bien établis par M. L. une conjecture, touchant une pièce dont, sauf erreur de ma part, il ne me semble pas qu'on se soit guère occupé. Il y a dans le ms. fr. 1749 un jeu-parti dont les interlocuteurs sont Bertran et Augier, et qui a pour sujet la question de savoir s'il est préférable d'être jongleur ou d'être larron[2]. Elle commence ainsi : « Bertran, vous qui alliez habituellement avec les larrons, enlevant « bœufs, boucs, chèvres, moutons, porcs, poules, oies, chapons, vous qui avez « été glouton et voleur, dites-moi votre avis : quel métier est le plus honteux : « celui de jongleur ou celui de larron? » Bertran répond qu'il préfère être larron. M. Bartsch, dans son *Grundriss*, a imaginé que les deux interlocuteurs étaient Bertran de Lamanon et Guillem Augier, attribution assurément bien invraisemblable, si on considère que Bertran de Lamanon était un homme de haut rang. N'y aurait-il pas plus de probabilité à identifier ce Bertran et cet Augier, l'un et l'autre très chétifs personnages, avec le Bertran d'Aurel et l'Augier que nous venons de voir en rapport avec Figueira? Remarquons que cette tenson a exactement la même forme strophique — et c'est une forme très rare — que les couplets échangés entre Guilhem Figueira et Aimeric que M. L. imprime sous le n° 10, à savoir trois vers de onze syllabes et quatre plus courts. C'était donc une forme qui courait dans la société assez peu unie des jongleurs provençaux ou toulousains réfugiés en Italie.

Revenons à Guilhem Figueira et à l'édition qu'en a donnée M. Levy. Il y aurait à examiner l'introduction, le texte et le commentaire. Je me bornerai, pour ne pas étendre cet article outre mesure, à un petit nombre d'observations. Je passerai rapidement sur la partie de l'introduction où il est traité de la vie de Figueira, ayant plus haut rendu justice aux recherches que l'éditeur a con-

1. *Aucizia*, qui manque dans le ms., est une bonne restitution due à M. Tobler.
2. Le texte imprimé dans Mahn, *Ged. d. Troub.*, n° 534.

sacrées à cette partie de son sujet. Il y a çà et là de l'inexpérience dans le choix des ouvrages où M. L. puise sa science historique. Ainsi, lorsque pour les événements dont Toulouse fut le théâtre en 1216, on a le récit si détaillé et si vivant de la chanson de la croisade albigeoise, c'est vraiment avoir la main malheureuse que de citer cette phrase ridicule d'un historien du siècle dernier : « Foulques (l'évêque Folquet) était la furie cruelle qui secouait ses flambeaux « sur un peuple trahi par lui seul. » Pour la pièce 1, j'ai déjà dit plus haut que M. L. en aurait pu préciser un peu davantage la date s'il avait remarqué qu'elle est du temps où on prêchait la première croisade de saint Louis (1245 à 1247). L'allusion de la première strophe aux dissensions existant entre le pape et Frédéric II indique la même époque. Quelques recherches sur le nom, ou plutôt le surnom, de l'auteur, n'eussent pas été superflues. Le nom d'arbre, *figueira*, a été très peu employé comme surnom ; et parmi les très rares exemples que l'on peut signaler de cet emploi, l'un appartient à Toulouse, patrie de notre Guilhem. Je trouve parmi les membres du chapitre de Toulouse Arnaut Figueira en 1202[1] et en 1214[2], Bernart Figueira en 1221[3]. — Les pièces les plus caractéristiques de Guilhem Figueira étant des sirventés, M. L. a voulu dire aussi son mot sur le sens et l'étymologie du nom de ce genre poétique. Il y a là, comme on sait, une question qui a été controversée dans ces derniers temps. La *Romania*[4] a déjà repoussé l'opinion émise par M. Rajna, qui adopte l'explication présentée par la *Doctrina de compondre dictats*, d'après laquelle le sirventés, poésie composée dans la forme et pour s'adapter à la musique d'un chant antérieur, serait ainsi appelé, parce qu'il est le serviteur du chant dont il adopte la musique et les rimes (*Romania*, VI, 358). C'est là l'explication d'un grammairien qui veut justifier par l'étymologie les règles en vigueur de son temps. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que les sirventés aient toujours emprunté leur forme à une composition déjà existante. M. L. rejette avec raison cette ingénieuse mais invraisemblable étymologie, remarquant que l'imitation d'une forme antérieure n'est point le caractère essentiel du genre en question. Il montre aussi que sur un point au moins, l'obligation de donner au sirventés autant de couplets qu'en a la pièce prise pour modèle, la *Doctrina* est dans l'erreur, ce qui diminue d'autant l'autorité de son témoignage. Jusqu'ici, tout est bien : la partie négative de la discussion à laquelle se livre M. L. est irréprochable ; mais, dès qu'il arrive à la partie positive, je me sépare de lui. M. L. se range à l'opinion exprimée par Diez et adoptée par M. Bartsch[5], que le *sirventés* est une poésie faite pour le service ou pour la louange d'un seigneur. Cette définition, outre qu'elle a le défaut de ne convenir qu'à un très petit nombre de sirventés, pèche en ce qu'elle rattache le terme en question à *servir* au sens de « être au service de... » Je rattache, avec G. Paris, dans l'article cité plus haut, *sirventés* à *sirvent* au sens de « soudoyer », de « sergent ». Le *sirventés* est originairement une poésie composée par un *sirvent*, comme *gilosesca*

1. D. Vaissète, nouv. éd., VIII, pièces 108, 111, 114.
2. Ibid., pièce 170.
3. Du Mège, *Hist. des institutions de Toulouse*, I, 348.
4. VII, 626, art. de G. Paris.
5. *Grundriss*, p. 33.

(*Leys* I, 348) était la poésie d'un jaloux. Il y avait entre le *sirvent* ou soldat d'aventure et le *joglar* plus de rapports qu'on ne pense : on pouvait être à la fois ou successivement l'un et l'autre. Bertran de Lamanon, s'adressant à un de ses contemporains, lui dit : « Vous avez été longtemps *trotier*, puis vous « vous êtes élevé au rang de *sirvent...;* puis vous êtes devenu jongleur[1]... »

Les dernières pages de l'introduction sont occupées par une étude sur la métrique. M. L. s'est surtout attaché à chercher quelles pièces ont pu servir de type, quant à la forme, aux sirventés de Figueira, puisqu'il est maintenant bien établi qu'en général les sirventés sont construits sur un modèle plus ancien. Pour la pièce 2 (le long sirventés contre Rome), M. L. adopte l'opinion de M. Bartsch (*Zeitschr. f. rom. Phil.* II, 202) qui divise le couplet, non plus comme on avait coutume de faire en onze vers rimant en *a b a b a b c c c b c*, mais en sept vers, dont les trois premiers et le sixième ont des rimes intérieures, les rimes finales, par rapport à la division en onze vers, étant *b b b c c b c*. Je ne vois pas l'avantage de cette nouvelle division, que M. Bartsch n'a appuyée sur rien de solide, tandis que j'en vois clairement l'inconvénient, qui est de faire disparaître l'enchaînement des couplets par la rime. Cette pièce, en effet, est en *coblas capcaudadas*, c'est-à-dire que le dernier vers d'un couplet a la même rime que le premier vers du couplet suivant. Or, cet effet cherché est perdu dès qu'on réunit en un les deux premiers vers de chaque couplet. Du reste, la division des vers n'avait pas, avant l'invention de l'imprimerie, toute l'importance que nous lui donnons maintenant : pour les gens du moyen âge qui écrivaient les poésies lyriques à lignes pleines, un long vers avec rime intérieure, deux petits vers avec rime finale, c'était tout un; voir ce que disent les *Leys* (I, 154) des *rims reforsatz*. — Pour la pièce 6 en décasyllabiques rimant en *a b b a c c d d*, M. L. ne trouve à comparer qu'une pièce de G. de Capestang. Ce n'est pas une forme rare; voy. par ex. *Parn. Occit.*, p. 78, *Ged. d. Troub.*, n° 78. — La pièce 7 présente une forme si rare que M. L. n'a pu lui trouver aucun analogue. Le couplet a douze vers, rimant en *a b a b c d c d e d e d*, dont les quatre premiers vers et les quatre derniers sont de onze syllabes, avec pause après la cinquième, comme dans le type cité par les *Leys d'amors*, I, 116. Il existe pourtant une chanson, inédite à la vérité, qui a exactement la même forme[2] : bien plus, cette chanson et le sirventés de Figueira ont les mêmes rimes, de sorte qu'on peut être assuré que l'une est imitée de l'autre, ou que toutes deux ont un original commun. Je vais transcrire, à titre d'échantillon, les deux premiers couplets de la pièce inédite, qui a pour auteur uu troubadour jusqu'ici peu connu, Peire de Casals[3]. Mais d'abord citons le premier couplet du sirventés[4] :

Un nou sirventes ai en cor que trameta
A l'emperador, a la gentil persona,

1. *Amicx Guigo*, Raynouard, V, 73; Mahn, *Werke*, III, 148.
2. Sauf que la pause, après la cinquième syllabe, n'est pas constante.
3. C'est la pièce où il est question des « pierres d'Alzone » (Raynouard, *Lex. rom.* II, 61), sur lesquelles M. Noulet a publié une dissertation dans les mémoires de l'Académie de Toulouse, 7e série, t. IV.
4. Je reproduis sans modification le texte de M. Levy, qui en deux endroits (vv. 9 et 11) est douteux. — Je dispose les vers de façon à indiquer la longueur de chacun d'eux par la place où il commence. M. L., suivant un usage presque général en Allemagne, fait commencer tous les vers, grands ou petits, au même point.

Qu'eras m'a mestier qu'en son servezim meta,
Que nulhs hom plus gen de lui non guazardona;
Qu'el gietal paubre de paubreira,
El valen melhura e reve;
Per qu'es dreitz qu'el guasanh e conqueira,
Pus tan fai d'onor e de be.
Per que quascus hom deu benezir la via
De tan bon senhor, per on el va e ve;
Et ieu benezisc lei per ma dona Dia
E per En Taurel quar tan gen se capte.

Voici maintenant la pièce de Peire de Casals, dont le texte ne se trouve que dans le ms. 856, fol. 246 *c* :

I D'una leu chanso ai cor que m'entremeta,
Q'una donam fai la razo e lam dona,
Qu'aras quan la prec mi ditz qu'alhors cometa.
Cum s'anc mais no fos de josta sa persona.
Mala m'es e brava e sobreira,
Ieu no sai lo cum ni[l] perque,
Qu[e] ieu la vi ja d'aital manieyra
Que de cor m'aimava e de fe;
Eras, mas li platz, vol que passon solia(tz)[1],
E foral trop mielhs que duresson jasse,
Qu'ieu veni'a lieys e de nueyt(z) e de dia(s)
Totas las veguadas quem mandava a se [2].

II Bes degra albirar ans qu'aital [3] cor se meta
Cum soliam far tercia et ora nona
E las autras horas e nostra [4] completa,
Que durava leu tro qu'om la prima sona.
Tot sabrai si es fracha o entieyra,
Nim laissa del tot om rete,
O si es ges que autr'om la m'enquieira,
O de que vol dir quar nom cre.
Verament hi falh, qu'ieu nom pretz ren fadia(s);
S'illam tolh s'amor en autruy la cove,
Qu'om non fara ja lo(s) sen(s) ni la(s) folia(s)
Nil guap ni las novas qu'ieu en fas ancse.

M. L., à l'exemple de M. Stimming, éditeur de Bertran de Born, a rangé les pièces de Figueira dans l'ordre alphabétique des premiers vers. Cette disposition, déjà peu acceptable pour Bertran de Born, l'est beaucoup moins encore pour un auteur tel que Figueira, dont les compositions, en petit nombre, se laissent toutes dater approximativement. L'ordre chronologique était indiqué. Là où cet ordre ne peut être établi, les genres, la construction des couplets, les noms de ceux à qui les pièces sont adressées, fournissent toujours un élément de classification meilleur que l'ordre alphabétique. La commodité que procure le

1. *Sic*, je ne vois pas la correction. Il faut un sujet à *duresson* du vers suivant.
2. Ici et aux vers 15 et 24 il n'y a pas de pause à l'hémistiche.
3. Corr. *en tal?* — 4. Corr. *e tota?*

classement alphabétique peut en tout cas être obtenu à l'aide d'une table. Ce que je désapprouve aussi, c'est l'usage, que d'autres encore que M. L. ont suivi, de publier en appendice les pièces que tel ou tel ms. attribue, contre toute probabilité, à l'auteur qui est l'objet de la publication. Dès qu'on a établi — ce qui doit être fait dans la préface — que telle attribution est dénuée d'autorité, la publication de la pièce rejetée devient sans objet. Avec le système suivi par M. L., toute édition spéciale d'un troubadour serait accompagnée d'un appendice souvent considérable de pièces étrangères au sujet. Des cinq pièces imprimées en appendice par M. L., une seule à mon avis, la pièce de dame Gormonda, qui est la contre-partie du sirventés sur Rome, avait droit de figurer dans son édition. — Dans l'établissement du texte, M. L. suit la graphie tantôt d'un ms., tantôt d'un autre. Ce procédé, qui est celui de M. Stimming dans son édition de Bertran de Born, n'est pas très critique. Il a toutefois moins d'inconvénient pour Figueira que pour Bertran de Born. Plus tard, on pourra faire mieux. Le choix des leçons a été déterminé par le classement, entrepris pour chaque pièce, des leçons qu'on en possède. Il y a là une suite d'opérations délicates, que je n'ai pas vérifiées dans le détail, mais qui paraissent faites avec soin. M. L. fait des italiques un emploi souvent bien peu judicieux. Il s'en sert pour indiquer les modifications qu'il apporte à la leçon des mss., et rien n'est moins clair. Ainsi pièce 4, v. 3, *dels clergatz* est en italiques ; pourquoi? parce qu'il y a dans le ms. *dels fals clergatz*, comme on le voit en note. Mais puisque toute la modification consiste dans la suppression de *fals*, puisque *dels* et *clergatz* ne sont pas touchés, pourquoi mettre ces deux mots en italiques? J'aurais mis *fals* entre ( ), ou je l'aurais simplement rejeté en note, sans faire usage d'italiques. Et de même en maint autre cas. — M. L. a dû plusieurs excellentes corrections à son maître M. Tobler, dont la forte méthode se reconnaît par toute la publication. D'autres, en assez grand nombre, ont été proposées par M. Bartsch dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, II, 439-43. Après la révision de ces deux savants, il ne reste plus qu'à glaner. Voici pourtant deux menues remarques sur la première pièce : coupl. 5, *E l'ardit feridor* | *Devon tut az un crit* | *Passar* GUERRIER *complit*, | *Ab gran afortiment* | *De cobrar lo sant moniment*. Au lieu de *guerrier*, correction due à M. Tobler, le ms. a *quar er*. La correction ne me satisfait pas du tout : *qu'ar er* serait supportable, ou peut-être *on er* en construisant *complit* avec *De cobrar*. V. 58, *estiers* ne s'entend pas bien ; on attendrait plutôt un nom propre, ou encore *es tanh*.

Ce qui dans cette édition est le moins satisfaisant, c'est le commentaire, qui est surchargé de remarques superflues et de rapprochements de peu d'intérêt, tandis que des notes essentielles ou du moins utiles n'ont pas été faites. Ainsi ces vers du sirventés sur Rome (coupl. 41, *Roma als homes pecs* | *Rozetz la carn e l'ossa*, et (coupl. 10) *Trop rozetz las mans a lei de rabiosa*, rappellent le vers latin si répandu et si souvent imité au moyen âge : *Roma manus rodit, si rodere non valet odit*[1]. — Ce vers de la pièce 3 : *Que qui non dona so quel dol*, | *Mantas*

1. *Carmina Burana*, p. 23 ; il est rapporté par Du Cange sous *Romanizare;* les trois premiers mots sont cités par les *Leys d'amors*, II, 30. Cf. les Vers de la mort d'Hélinant (éd. Méon, coupl. XIII, cités par Du Cange *l. l.*) :

Va moi saluer le grant Rome

vetz non pren so ques vol sont à rapprocher du proverbe français: *Ki ne dune que il aime ne prend que il desire*[1]. — Dans la pièce de Gormonda, p. 74, v. 24, il y avait lieu de faire une remarque sur *decx* qui paraît bien, d'après le contexte, être le *decs*-vitium enregistré dans le Donat provençal parmi les rimes en ECS *estreit* et qui toutefois ici rime avec des mots en *ecs* ouvert comme *precx*, *becx*, *senecx*, *bavecx*, *pecx*, *secx*[2].

En somme, le travail de M. Levy, bien qu'il prête le flanc à la critique par divers côtés, n'en est pas moins fort estimable.

On n'en dira pas autant de l'édition de Pons de Chapteuil, qui a pour auteur un élève de M. Stengel, M. Max de Napolski. Aussi ne nous y arrêterons-nous pas longtemps. On ne peut pas rendre compte longuement d'un travail où tout est à refaire. Disons tout d'abord que M. de N. n'a rien fait pour élucider le troubadour dont il a entrepris de publier les œuvres. Il n'y a dans son édition ni commentaire ni glossaire. Quant à l'établissement du texte, il résulte des courtes et vagues indications données à la fin de la brochure (p. 151) que l'éditeur ne s'est pas astreint à un système véritablement scientifique. De propos délibéré il a renoncé à la classification des diverses leçons qu'on a de la plupart des pièces de Pons, trouvant cette besogne trop difficile. On voit par les quelques lignes dans lesquelles il s'explique à ce sujet qu'il a confondu deux ordres de recherches très différents : la classification des mss. des troubadours, travail qu'il n'avait pas à faire, et la classification des copies de chaque pièce, travail qu'il devait au moins tenter. Je suis très loin de croire qu'il soit toujours possible de classer même approximativement les divers textes d'une chanson provençale, et je tiens pour purement chimériques beaucoup des tableaux généalogiques dans lesquels certains éditeurs résument leurs recherches sur la filiation des mss. dont ils se sont servis, mais encore est-il que ce genre de recherche donne assez souvent des résultats assurés pour qu'il ne soit plus permis de le négliger. Les textes de M. de N. sont constitués d'une façon si arbitraire qu'il n'y a même pas lieu de les examiner. Je me bornerai à faire remarquer que là

Qui de rungier a droit se nome,
Car le char runge e le cuir poile.

De même dans le *Besant* de Guillaume le Normand (vv. 2813-4) :

Geo vus ai dit des clers Romains
Qui as autres rungent les mains.

1. Ms. Digby 53 (Oxford), fol. 9 (cf. mes *Rapports*, p. 174), et Old roy. 13. A. IV (Musée brit.), fol. 84 v°.

2. Diez (*Etym. Wœrt.*, II *b*) et Mahn (*Etym. Untersuch.*, n° 36) confondent *dec*, « borne, limite », et *dec*, « vice », en un seul mot, auquel ils assignent pour étymologie le premier edictum, le second dictum. Ils se trompent certainement, car *decs*-terminus et *decs*-vitium sont clairement distingués par le Donat, et classés l'un à *ec* ouvert, l'autre à *ec* fermé. D'ailleurs, la différence des sens est telle, qu'elle ne permet pas la confusion. L'étymologie de *dec*, « limite », a depuis longtemps été trouvée par Du Cange : c'est *decus*, sous une autre forme *decussis*, signe dont on marquait les pierres ou les arbres destinés à servir de limite ; voy. Du Cange, sous DEXTRI, au dernier paragraphe, et cf. DECHI, DECI, DECUS. Reste à trouver l'étymologie de *dec*, « vice », qui ne peut assurément être dictum ni edictum : le *ct* latin ne peut se réduire à *c*. Ce qui est sûr, c'est que ce mot, bien que Gormonda l'accorde avec des mots en *ec* ouvert, a un *e* fermé; ainsi on le trouve en rime avec *sec*, prét. de *sezer* (*ec* fermé, cf. Donat, éd. Stengel, p. 21, l. 30), dans *Sainte Enimie*, éd. Bartsch, 130, 26, passage cité par Raynouard, III, 19 *a*.

où l'éditeur est en présence d'un texte unique, il a une manière de faire les restitutions qui n'est qu'à lui. Ainsi dans la pièce 5 on lit ceci : *Qu'als digz de totas gens | Es vostre cors onratz | ... | Tant humils, tant prezatz | ... | Que caps es de totz bes |* SOL MEINS NO MI LO FOS. Ce dernier vers n'est pas du provençal ordinaire, c'est du provençal de M. de Napolski, et je ne me charge pas de l'expliquer. Il y a dans le ms. *Sol meins non fos*, et le mystérieux *mi lo* est une addition de l'éditeur. La restitution consiste tout simplement à rétablir *merces* après *meins*.

L'introduction est assez travaillée; on voit que l'auteur a fait ce qu'il a pu, mais cela ne veut pas dire qu'il ait fait beaucoup. La pauvreté des idées va de pair avec la faiblesse de l'expression. Ce n'est ni pensé ni écrit : l'auteur ne sait seulement pas mettre ses paragraphes en rapport avec les divisions de son sujet. Les pages 16 à 23, — où sont traitées des matières fort diverses, — ne forment qu'un seul alinéa ! M. de N., chez qui le sentiment littéraire paraît peu développé, s'est dispensé d'étudier Pons de Chapteuil en tant que poète : à ses yeux, il n'y a, chez les troubadours, à peu de chose près, aucune individualité, « si bien que la plus grande partie de leurs poésies pourrait passer pour « l'œuvre d'un seul et même auteur » (p. 30). M. de N. ne sait pas qu'on en pourrait dire autant de bien des littératures. D'ailleurs, s'il est vrai que les idées dominantes de la poésie des troubadours sont bientôt passées à l'état de lieux communs, encore est-il qu'il fut un temps où ces idées n'étaient pas des lieux communs. Il y a donc lieu d'en rechercher la genèse, d'en suivre le développement. A y regarder de près, on trouve chez les troubadours plus d'individualité que ce qu'il semble de prime abord, et il y a là un élément dont la critique peut tirer parti pour l'attribution des pièces dont l'auteur est incertain. Mais M. de N. n'a rien de ce qu'il faut pour résoudre les délicates questions d'attribution. On en jugera par ce seul fait. Le chansonnier de Bernart Amoros (Riccardiana 2814) est seul à mettre sous le nom de Pons de Chapteuil quelques pièces qui, d'après le témoignage des autres mss., ne peuvent en aucune façon appartenir à ce troubadour. Il résulte de ce fait que les attributions fournies par ce chansonnier n'ont pas d'autorité en ce qui concerne Pons de Chapteuil. Une pièce conservée dans le seul ms. de Bernart Amoros ne pourrait, en bonne critique, être considérée comme étant de Pons de Chapteuil, parce que le ms. de Bernart Amoros l'attribuerait à ce troubadour. Ce serait, ou jamais, le cas de dire : *Testis unus, testis nullus*. Or, ce cas se présente deux fois, pour les pièces V et XXI, que M. de N. range sans aucune hésitation parmi les pièces authentiques de son troubadour.

M. de N., qui s'est dispensé de tant de recherches qui lui incombaient, — et qui aurait bien fait de se dispenser de toute l'édition, — n'a pourtant pas pu ne pas réunir sur son personnage quelques notions biographiques. Mais là encore il a montré une lamentable inexpérience. La première recherche à faire portait sur le surnom du poète, surnom d'autant plus important que Pons n'était pas un simple jongleur : c'était, au rapport de sa biographie, un « riche homme » et un « noble baron ». Qu'est-ce que ce *Capduoill* ou *Capduelh* d'où il tire son surnom? Sur ce point, silence complet de la part de l'éditeur. Il n'était pourtant pas bien difficile de découvrir sur une carte le bourg de Saint-Julien de Chap-

teuil (c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement du Puy) où était la seigneurie de notre troubadour. Ce point établi, on pouvait entreprendre des recherches qui, bien conduites, eussent été fructueuses, sur la famille du personnage. Au lieu de cela, M. de N. fait naître Pons au Puy, — ce dont nous ne savons rien, ce qui est même peu probable, — et à ce propos il écrit une note d'une impayable naïveté, pour prouver, à l'aide d'un témoignage emprunté à *Aye d'Avignon*, que le Puy était au moyen âge un lieu de pèlerinage (p. 16). Voilà une démonstration bien utile ! Ailleurs (p. 17, note 2), le Mercœur qui est mentionné dans la biographie du poète est identifié avec le lieu du même nom qui existe dans la Corrèze. La moindre recherche, — et le contexte l'indiquait clairement, — eût suffi pour établir qu'il s'agissait de Mercœur en Auvergne[1]. — M. de N. cite (p. 22) deux témoignages sur Pons de Chapteuil. Le premier, déjà signalé par M. Suchier[2], celui d'Elias de Barjols, est bon, mais le second, tiré d'une tenson de Ricau (et non *Richart*) de Tarascon avec Gui de Cavaillon, est difficilement acceptable. D'après M. de N. lui-même, — qui ne fait en cela que suivre ses devanciers, — Pons vivait au temps de la troisième croisade, à laquelle il paraît avoir pris part, et d'où on ne sait s'il est revenu. Or, Ricau de Tarascon et Gui de Cavaillon vivaient, comme je l'ai établi ailleurs, trente ou quarante ans plus tard. Le témoignage en question se rapporte donc, selon toute apparence, à un autre Pons de Chapteuil[3]. M. de N. a été malheureux avec ce texte : il le cite d'après une leçon corrompue, et rejette en note la bonne leçon que lui fournissaient deux mss. (*Ged.*, nos 531 et 532), n'ayant évidemment pas plus compris l'une que l'autre.

L'auteur nous apprend en terminant que M. Stengel a bien voulu l'aider dans ses recherches et revoir les épreuves de son travail. Le meilleur service à rendre à M. de Napolski était de lui démontrer que son édition avait tout à gagner à rester inédite.

P. M.

La légende d'Œdipe, étudiée dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes, en particulier dans le Roman de Thèbes, texte français du XIIe siècle, par L. CONSTANS. Paris, Maisonneuve, 1880, in-8°, x-390-xcj p.

M. Constans a divisé en trois parties l'étude du vaste sujet qu'il avait choisi pour sa thèse de docteur ès lettres. La première partie (p. 3-92) est consacrée à « la légende d'Œdipe dans l'antiquité, » la troisième (p. 373-388) à « la légende d'Œdipe à la Renaissance et dans les temps modernes. » Nous laisserons de côté ces deux parties, qui restent en dehors du cadre de notre recueil, et dont l'examen demanderait un critique plus compétent, et nous nous en tien-

1. Voir par ex. Moréri ou Expilly. Mercœur, indiqué dans Expilly comme étant une paroisse de 92 feux, est maintenant un lieu inhabité; il n'y reste plus que les ruines de l'ancien château, situées sur la commune d'Ardes, ch.-l. de c. de l'arr. d'Issoire.

2. *Jahrb. f. roman. Liter.*, 2, II, 122.

3. Peut-être à celui qui, en 1205, fut dépouillé par arrêt de la Cour du roi et au profit de Robert, évêque de Clermont, du château de Vertaizon (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, 894 ; Boutaric, *Actes du Parl.*, I, CCXCIX).

drons à la troisième (p. 93-372, j-xcj), de beaucoup la plus importante comme la plus neuve. Elle se compose elle-même, outre un *Appendice*, de deux chapitres bien distincts. Nous passerons rapidement sur le premier (p. 95-129), où l'auteur étudie « la légende d'Œdipe dans les traditions populaires, » c'est-à-dire la légende de Judas, celle de saint Grégoire et certains contes populaires. M. Constans a cherché à connaître tout ce qui se rapportait à son sujet ; il a résumé et apprécié, d'ordinaire judicieusement, les travaux qui ont précédé le sien ; mais il n'y a guère ajouté de recherches personnelles et il n'a pas toujours évité les méprises qui menacent les travaux de seconde main (voyez notamment les nombreuses fautes d'impression dans les mots étrangers cités p. 98, n. 2 ; les vers mal disposés, et dont l'un est omis, tirés de la *Passion* de Greban, p. 99 ; « César Heisterbach, *Illustr. mir.*, p. 122, pour « Césaire de Heisterbach, *Dialog. Mir.* »). L'auteur admet avec raison que M. d'Ancona a bien saisi le caractère littéraire et non populaire de la légende de Judas, mais il oublie à l'occasion cette juste remarque. On est en tout cas bien peu fondé à voir dans une rédaction en hexamètres léonins « l'intention de répandre la légende parmi le peuple. » L'explication de la trahison de Judas par la perte de la « redîme » dont il jouissait sur l'argent de son maître en qualité de trésorier est bien plus ancienne que la *Passion* provençale (p. 100). L'exposition de Judas dans un coffre lancé sur les eaux se retrouve dans des versions grecques de l'histoire d'Œdipe (voy. Lippoldt, *Ueber die Quelle des Gregorius*, p. 53), que M. C. n'a pas connues (cf. cependant l'*errata* pour la p. 129). — Les contes populaires qui se rattachent à l'histoire d'Œdipe sont nombreux, surtout chez les Slaves, et la plupart sont omis ici, comme j'aurai occasion de le montrer dans une prochaine étude sur la légende de saint Grégoire. — Malgré ces critiques et d'autres qu'on pourrait faire à l'auteur, cette partie de son livre, appuyée surtout sur les excellents travaux de M. d'Ancona, a certainement de quoi instruire et intéresser les lecteurs français.

Le chapitre sur le roman de *Thèbes* (p. 130-356), vrai centre du livre de M. C., se divise en sept sections, que nous allons examiner l'une après l'autre.

Section I (p. 132-155). *Stace et les traditions classiques au moyen âge*. Après quelques remarques sur l'étude et la connaissance de l'antiquité au moyen âge, où l'auteur se rattache avec raison au beau livre de M. Comparetti, mais où on peut relever quelques marques d'incertitude et de confusion [1], M. C. se demande quels motifs ont amené l'auteur du roman à mettre en vers français la *Thébaïde*. Il en démêle trois principaux, « l'intérêt que la légende d'Œdipe offrait pour les intelligences naïves du moyen âge, la renommée universelle de Stace, et l'erreur qui faisait de lui un chrétien. » Le plus important, à mon avis, est le grand succès obtenu par le roman de *Troie*, qui avait inauguré ces longs récits en vers de huit syllabes rimant deux à deux (les poèmes sur Alexandre avaient une autre forme), où des clercs présentaient aux laïques des

1. Ainsi la qualité de « populaires » est encore ici attribuée à des compositions latines qui naturellement n'ont jamais pu sortir du monde des clercs. Les *goliards* (mot qui n'a rien d'italien) étaient des clercs, et l'auteur cite lui-même les passages où ils expriment leur mépris pour les laïques. Ces erreurs remontent en grande partie à Du Méril, mais il ne fallait pas les lui emprunter.

histoires qui, tout en étant à leur avis authentiques par le fond, avaient tout l'intérêt des fictions romanesques, et où ils ne se faisaient pas faute d'inventions et de modifications arbitraires. On ne voit pas quelle influence le prétendu christianisme de Stace a pu exercer sur la traduction de son poème, absolument étranger à toute idée chrétienne. M. C. a d'ailleurs présenté sur l'origine de cette erreur du moyen âge, si admirablement exprimée par Dante, des observations curieuses et dignes de tout intérêt.

Section II (p. 156-170). *Les manuscrits*. Nous devons réunir ici, dans notre examen, une note additionnelle (p. lxxxj-xcj) jointe par M. C. à son *Appendice* après un voyage en Angleterre, et une grande partie (p. 242-271) de la section IV sur « les deux rédactions et leurs sources ». On possède du roman de *Thèbes* cinq manuscrits complets, trois (A B C) à Paris, un (P) à Cheltenham, un (S) à Spalding (voy. *Romania*, V, 3). Le ms. A a été écrit par Jehan Madot d'Arras avant 1288; le ms. P est également de la fin du XIII^{e} s.; le ms. B est de la fin du XIV^{e} s.; le ms. C, attribué à tort par M. Constans à la même époque, est au plus tard du commencement du XIV^{e} s. et probablement de la fin du XIII^{e}; le ms. S a été écrit en Angleterre dans le dernier tiers du XI^{e} s. Ces cinq manuscrits présentent de si grandes différences qu'on n'en rencontre de pareilles, à ma connaissance, dans les transcriptions d'aucune autre œuvre du moyen âge. M. C., qui a écrit son livre avant de connaître les mss. anglais, avait distingué deux rédactions contenues l'une dans A, l'autre dans B C. Il regardait la seconde comme un remaniement de la première fait par un auteur qui avait étudié le poème de Stace et en avait rapproché l'œuvre primitive, en y pratiquant d'ailleurs beaucoup de suppressions, d'additions et de changements. Il attribuait ce remaniement au XIV^{e} siècle, en se fondant (p. 265) sur une prétendue allusion au poème de *Hugues Capet* qu'a cru y découvrir M. Joly. Cette allusion, fût-elle réelle, ne prouverait rien; car la légende qui donne un boucher pour aïeul aux rois de la troisième race est sûrement bien antérieure à la chanson publiée par le marquis de La Grange; mais elle est imaginaire: en disant qu'il ne parlera « ni de pelletiers, ni de vilains, ni de bouchers, » le poète indique simplement, comme en d'autres endroits, qu'il ne s'adresse qu'aux auditeurs de distinction. L'âge réel du ms. C empêche d'ailleurs de placer cette rédaction après 1312; mais la langue seule, qui est incontestablement beaucoup plus ancienne, aurait dû prémunir M. C. contre cette erreur. Les mss. d'Angleterre, connus plus tard, ont d'ailleurs ébranlé son système: si le ms. P reproduit à peu près la rédaction de A, le ms. S celle de B C, ils présentent et entre eux et avec les autres des ressemblances et des différences toutes particulières. La question est encore compliquée par le rapprochement d'un double fragment de 54 et 97 vers, découvert par M. Boucherie dans la reliure d'un volume de la bibliothèque d'Angers. Ce fragment (D) est du XII^{e} siècle, et présente certainement le texte le plus ancien et le meilleur. M. C., qui l'a imprimé en entier, a constaté qu'il se rapprochait plus, en général, de B C S que de A P, ce qui rend suspecte l'hypothèse dans laquelle B C S représenteraient un remaniement de A P. D'autre part, six vers indispensables au sens, qui se trouvent dans D, dans P et dans S, manquent à la fois dans A et dans B C. M. C. a cru tout concilier en supposant que S (ou son auteur) avait eu sous les yeux à la fois un

ms. de la rédaction remaniée (d'où dérive B C), tandis que A et cette rédaction remaniée remonteraient également à un ms. où les six vers en question avaient déjà été omis, ce qui expliquerait leur présence dans D P S, leur absence dans A B C. Mais il constate aussi que deux vers de D (77-78) où se trouve le mot rare et difficile *solsi* (voy. *Romania* VI, 436), et qui se lisent tels quels dans B C S, ont été modifiés de même et délayés en quatre vers dans A et dans P. Ces deux mss. ont donc pour ces vers un auteur commun, tandis que A et B C accusent un auteur commun par l'omission des six vers sus-mentionnés. Il y a là des contradictions inextricables, au moins jusqu'à présent, et que je me contente d'indiquer sans essayer de les résoudre. M. C. a collationné tous les manuscrits d'un bout à l'autre, et ce travail considérable lui permettra sans doute par la suite d'arriver à un résultat. Je me borne ici à émettre l'hypothèse que nous pourrions bien avoir affaire, non pas à un, deux ou plusieurs remaniements successifs (telle paraît être la dernière opinion de M. C.), mais à des rédactions diverses dues au même auteur, qui aurait ainsi, mais sur une plus grande échelle, procédé comme l'a fait Wace dans la *Geste des Normanz* et dans la *Geste des Bretons*. Il me semble, à vue de pays, que cette hypothèse pourra aider à lever quelques difficultés ; mais ces difficultés sont extrêmes, et il n'est pas certain qu'on arrive à en triompher complètement. Il faudra sans doute se résoudre, dans l'édition de *Thèbes*, à prendre pour base un des textes parallèles et à imprimer en variantes les rédactions divergentes. Pour les leçons à peu près semblables, le régulateur devra être le fragment D; mais il est malheureusement si court qu'il donne des doutes plus encore que des lumières.

Section III (p. 171-241). *Analyse du poème.* Cette analyse est faite d'après le ms. A, suivant l'opinion qu'avait M. C. en l'écrivant ; il indique d'ailleurs dans la section suivante les différences principales de B C. L'analyse paraît exacte, elle est intéressante, et l'auteur y a entremêlé de longs extraits textuels, qui permettent d'apprécier le style et la manière du poète[1]. J'aurais voulu qu'il rapprochât d'une manière plus continue le roman français de la *Thébaïde*, et qu'il marquât les additions et les retranchements de notre trouveur. Cette étude est reprise plus loin, mais d'une manière fragmentaire qui ne permet pas de se rendre aussi bien compte des résultats.

Section IV (p. 242-278). *Les deux rédactions et leurs sources.* J'ai déjà parlé de la partie la plus importante de cette section ; M. C. a modifié lui-même son opinion par la suite, mais sans en adopter bien franchement une autre ; il reviendra sur ce point difficile dans l'édition qu'il donnera de *Thèbes*. — Passant à la question des sources, il est porté à croire que l'auteur du roman a travaillé non pas directement sur le poème de Stace, mais sur une rédaction en prose latine faite d'après ce poème. Cette opinion est admissible sans doute, mais elle manque de fondements solides. Je ne saurais du moins en voir un dans

1. Dans ces extraits, imprimés avec un système d'accentuation particulier qui consiste surtout à distinguer *ó* de *o* ainsi qu'*é* de *è*, on pourrait relever certaines fautes qui indiquent que l'auteur n'est pas encore aussi familier avec l'ancienne langue qu'il le deviendra en poursuivant ses consciencieuses études (ainsi *alas !* p. 175 pour *a las*, *Poi mès* p. 229 pour *Primes*). La plus étrange (p. 191, v. 2943) a été corrigée dans la *note additionnelle*.

l'un des noms donnés aux sept portes de Thèbes : six de ces noms reproduisent plus ou moins fidèlement ceux de Stace ; la septième porte, appelée dans Stace *Dircaea culmina*, est dans le roman nommée *Crimes* (A) ou *Pulmes* (D C) : M. C. adopte la leçon de A et rapproche *Crimes* de *Crenaeae*, nom attribué à cette porte dans d'autres textes antiques; mais je lirais plus volontiers *Culmes*, et je verrais là une mauvaise interprétation du *culmina* de Stace. On pourrait trouver un argument plus fort dans *Ortolaine* (B C, A *Catolaine*) donné à la porte Ogygée : il s'explique par ce qu'en dit le trouveur (p. 76) qu'elle mène « aus courtils que li borjois el marois ont » : c'est donc le latin « hortulana », et ni cette épithète, ni ce détail ne se trouvent dans Stace ; il en est de même du prétendu surnom de « Pile » (= gr. πύλαι) donné à la porte « Homoloïdes » et de quelques autres renseignements sur les portes. Mais ces traits semblent indiquer simplement que l'auteur du roman a travaillé sur un Stace glosé. M. C., qui énonce une conjecture de ce genre (p. 278, n. 2), croit « difficile d'admettre que le trouvère lui-même ait utilisé ces notes ». Cependant puisqu'il le désigne, et avec raison, comme un clerc, il n'y a là rien d'impossible. Je m'étonne à ce propos que l'auteur de la *Légende d'Œdipe* ne nous donne aucun renseignement sur les mss. glosés de la *Thébaïde* qui nous sont parvenus ; il semble, d'après ses paroles (*l. c.*), qu'ils ne contiennent pas les renseignements en question ni d'autres traits propres au poème français qu'on serait tenté d'y chercher ; mais il ne nous donne nulle part une énumération et une étude de ces manuscrits. C'est dans la section I de ce chapitre que nous les aurions attendues. Stace ayant été au moyen âge un des auteurs lus dans les écoles, et le clerc qui a écrit notre roman ayant certainement connu la *Thébaïde* par ce canal, c'est dans les commentaires scholastiques qu'on aurait des chances de trouver la source de certains traits de son œuvre qui ont une origine antique, mais ne sont pas dans le poème latin.

Section V (p. 279-301). *Benoit de Sainte-More est-il l'auteur du roman de Thèbes?* En comparant les traits principaux de la langue de *Thèbes* à celle des œuvres de Beneeit de Sainte-More, tels qu'ils ont été établis par MM. Settegast et Stock, M. C. conclut que notre roman n'est pas du même auteur que *Troie* et l'*Estoire des dus de Normandie*. Ses raisonnements en eux-mêmes sont bons ; mais ils ne reposent pas sur une base assez assurée. La langue de *Thèbes* ne pouvait guère être suffisamment connue à l'aide des trois manuscrits A B C, dont le plus ancien est d'un siècle au moins postérieur à l'original ; en s'aidant de P et de S, M. C. arrivera peut-être à des résultats différents en plus d'un point. Mais c'est de D surtout qu'il faut tenir compte, le seul manuscrit à peu près contemporain de l'œuvre. Or le copiste de ce ms. était poitevin ou au moins des régions avoisinantes, ce qui nous fait penser involontairement au tourangeau Beneeit, et on n'y trouve nulle trace des formes picardes que M. C. signale en nombre plus ou moins grand dans chacun des trois manuscrits qu'il a étudiés. Il me paraît donc, tout en reconnaissant la force de plusieurs des arguments de l'auteur, que sa conclusion, ici comme en plusieurs autres points, ne peut être regardée que comme provisoire. Il lui appartient de la revoir et de la rectifier ou de l'affirmer définitivement.

Section VI (p. 301-315). *La légende d'Œdipe dans le roman de Thèbes*. Cette section est remplie d'observations intéressantes et justes, bien que disposées un

peu sans ordre ; l'auteur y revient sur la comparaison du roman avec la *Thébaïde*, qui aurait dû être faite d'une manière plus suivie et plus méthodique. L'estime qu'il fait du poème français n'est pas exagérée, et il réfute avec raison quelques critiques de M. Joly.

Section VII. Destinées du roman de Thèbes. I (p. 315-349). *Rédactions en prose du roman de Thèbes.* Cette partie du travail de M. C. est tout à fait neuve et lui a demandé beaucoup de peine. En effet les rédactions en prose de notre roman font toutes partie de grandes compilations historiques, notamment de celle qu'on appelle le *Livre d'Orose* (voy. *Rom.* IX, 507), où il a fallu aller les trouver et les lire. Le roman d'*Edipus* lui-même, imprimé à part au XV^e^ siècle (et réimprimé dans la collection Silvestre), est extrait, comme le montre M. C., d'une de ces compilations, de celle que contient le ms. de la B. N. fr. 301. Toutes ces rédactions n'en font d'ailleurs qu'une, composée sur un texte semblable à celui du ms. A, et qui a été diversement altérée dans les différentes copies. Cette rédaction a sans doute existé isolément avant d'être incorporée aux histoires universelles où elle figure. L'étude consciencieuse de M. C. manque encore ici d'un peu d'ordre : il parle des traits qu'il a jugé bon de relever à propos de chacun des mss. qu'il examine ; il eût été plus court et plus clair de traiter d'abord de ce qui est commun à tous les textes de la version en prose, quitte à signaler ensuite ce que chacun d'eux peut avoir en propre. — Cette version rapporte que les Thébains, quand ils eurent rebâti leur ville, lui donnèrent le nom d'*Estine* (*Estines*, *Estives*, *Esture*, *Estire*), et M. C. voit là avec vraisemblance une réminiscence erronée du nom de la ville d'*Hestiée*, fondée, au dire d'auteurs grecs, par des Thébains fugitifs. C'est sans doute encore dans des scholies de Stace que les compilateurs du moyen âge ont pris ce renseignement.

II (p. 349-3). *Allusions au roman de Thèbes.* M. C. a réuni dans les littératures française et italienne du moyen âge les mentions de notre roman, précieuses soit pour en indiquer la date (les plus anciennes sont antérieures à la fin du XII^e^ siècle), soit pour en montrer la popularité. Celle du poème de *Galerent de Bretagne* (p. 352), inconnue jusqu'ici et que doit publier M. Boucherie, est particulièrement intéressante. La mention de Tydée par Lambert d'Ardres se rapporte à Stace plutôt qu'au roman. Les vers où Simon *Chèvre d'Or* montre l'enfant Paris souriant à l'épée du meurtrier qui veut le frapper ne proviennent sans doute pas des vers de *Thèbes* où le petit Œdipe (âgé d'un jour !) sourit à ceux qui s'apprêtent à le tuer : c'est un lieu commun des récits de ce genre. — M. C. a pour la première fois bien interprété un passage de Guiraut de Cabreira : *De Daire[l] ros*, *Que tan fon pros*, *Ques defendet de traison;* c'est une allusion évidente, non à Darius de Perse, mais à Daire « le roux », personnage du roman de *Thèbes*, qui livre une tour de la ville aux assiégeants, est accusé de trahison et s'en défend devant Étéocle. Mais il est plus douteux que dans ce passage de Peire de la Mule : *Per dar conques Alexandres Roais*, *Eper tener perdet Daris le ros*, le second vers « se rapporte évidemment » au même épisode. Un grand nombre de passages, dont un cité par M. C. lui-même, mettent en opposition les succès que dut Alexandre à sa largesse et les revers que causa à Darius son avarice, et il est d'autant plus sûr que nous avons ici la même antithèse que le Darius de *Thèbes* n'est nullement accusé de *tener*, c'est-à-dire d'être serré, chiche ; il

faut seulement admettre que le troubadour, par une confusion comme on en trouve plus d'une en des cas semblables, a donné au roi de Perse l'épithète consacrée du baron thébain. — Les deux vers de Bertran de Paris : *Ni no sabetz per que selet so nom Palamides sul palaitz al prim som* (cf. *Rom.* VII, 460) sont également rapportés à *Thèbes* par M. C., qui propose de changer *Palamides* en *Polinice* et voit là une allusion à l'arrivée dans le palais d'Adraste, au commencement de la nuit, de Polynice, qui refuse d'abord de dire son nom (voy. p. 178) ; cela paraît très vraisemblable. — Dans le passage de Guiraut de Calanson : *Del rei Brutus E de Leus Con saup ab son fraire partir*, M. C. propose de corriger *D'Etioclus*, mais l'un des deux ms. portant *deleus*, l'autre *degelus* (voy. *Rom.* VII, 458), il n'est nullement sûr qu'il s'agisse là de personnages de la légende thébaine.

III (366-374). *Imitations du roman de Thèbes.* Cette section se distingue assez mal de la précédente : elle recherche aussi bien les mentions que les imitations de *Thèbes* dans les littératures anglaise, allemande et néerlandaise. M. C. a oublié Wolfram d'Eschenbach, qui, dans son *Parzival*, a emprunté à la légende thébaine les noms de *Prôthizilas* et d'*Ipomidon*, et peut-être d'autres encore (voy. Bartsch, *Germanistische Studien*, II, 154). — Les vers latins cités p. 368 (et qui n'appartiennent nullement à une « chanson populaire ») ne sont pas anglais et se rapportent d'ailleurs à Stace, aussi bien que le passage de Giraud de Barry, et non au roman français. — M. C. groupe avec raison autour de *Thèbes* les poèmes d'*Ipomedon* et de *Partenopeus*, qui ont emprunté les noms de leurs héros à ce roman, dont ils attestent ainsi la date ancienne et le grand succès ; seulement Ipomedon, dans le poème de ce nom, est encore le guerrier qui devait finir devant Thèbes (son fils Protesilaus est le héros d'un autre roman du même auteur), tandis que Partenopeus n'a plus rien à faire avec le cycle thébain et est censé vivre à une tout autre époque (on est étonné de voir M. C. répéter l'attribution si souvent réfutée de *Partenopeus* à Denis Piramus). — M. C. trouve encore une trace de la faveur dont jouit le roman de *Thèbes* dans le nom (*Athis*) de l'un des héros du *Siège d'Athènes* et dans le rôle qu'y joue *Theseus*. Il aurait pu mentionner ici la *Teseide* de Boccace, dont le début se rattache expressément au dénouement de la guerre thébaine.

Un *Appendice* de 80 pages contient l'étude grammaticale du roman de *Thèbes*, divisée en quatre paragraphes (*Versification*, *Phonétique*, *Flexion*, *Syntaxe*), et un *Glossaire*. Cette étude, comme je l'ai déjà indiqué et comme l'auteur s'en rend parfaitement compte, est à reprendre en sous-œuvre à l'aide de nouveaux matériaux fournis par les deux manuscrits anglais ; il paraît donc inutile de la discuter ici en détail. Telle qu'elle est, elle n'est pas exempte d'erreurs, mais elle est faite en général avec soin et intelligence ; on peut surtout lui reprocher de ne pas distinguer nettement entre la langue de l'auteur et celle du ms. A. La table des rimes est une excellente innovation ; mais elle ne prendra toute sa valeur que quand elle sera faite d'après la comparaison critique de tous les manuscrits. — Le glossaire est intéressant et atteste chez l'auteur des connaissances réelles et des recherches dignes d'éloge ; mais il sera plus utile et plus facile à contrôler quand il accompagnera l'édition du texte complet.

L'impression finale que laisse le livre de M. Constans, si estimable à beaucoup d'égards, est, on l'a sans doute éprouvé en lisant ce compte-rendu, celle

d'un travail quelque peu hésitant, hâtif et provisoire. Il faut en effet regarder ce livre surtout comme une préparation à l'œuvre vraiment difficile et considérable qu'a entreprise l'auteur d'une édition du roman de *Thèbes*. Il étudiera, affermira, précisera d'ici là son information et sa critique, et les erreurs même où il est tombé lui seront utiles pour son travail définitif, en lui faisant voir tous les côtés des questions difficiles qu'il aura à résoudre. Il a déjà fait, pour écrire ce livre, un louable et sérieux effort, qui a été très justement récompensé par le doctorat ; il a depuis consacré de longues heures à la collation des deux mss. anglais ; il continue à se préparer par tous les moyens à la tâche qu'il a choisie et qu'il se met en état de remplir aussi bien que possible. — M. Constans a bien voulu inscrire mon nom en tête de sa thèse ; je lui en suis reconnaissant, et je serai heureux de le voir mener à bonne fin une œuvre qui ne sera ni sans honneur pour lui ni sans importance pour l'étude de notre antiquité littéraire[1].

G. P.

Recull de eximplis e miracles, gestes e faules e altres ligendes ordenades per A. B. C., tretes de un manuscrit en pergami del començament del segle XV, ara per primera volta estampades. Sans lieu ni date. [Barcelone, A. Verdaguer, 1881.] 343 p. in-8°.

La *Biblioteca catalana* de D. Mariano Aguiló y Fuster vient de s'enrichir du premier volume complet d'un intéressant recueil d'*exemples* moraux. Je dis complet parce qu'on lit au bas de la page 343 : « Feneix lo primer volum del present legendari ». D'ailleurs point de titre, point d'introduction. Tout ce que l'on sait jusqu'ici du manuscrit de ce légendaire, c'est qu'il est en parchemin et date, au dire de l'éditeur, du commencement du XV^e^ siècle. Les *exemples* se suivent dans l'ordre alphabétique déterminé par la première lettre du résumé en latin qui précède chaque récit. La matière du premier volume, comprenant les exemples des lettres A à K, est tirée de quelques vies de saints, du *Vitas patrum*, de Jaques de Vitri, du *Dialogus miraculorum* du cistercien Césaire de Heister-

1. Je réunis ici quelques menues observations qui n'ont pas trouvé place dans les pages précédentes. P. 146 Freher devient « M. Freher ». — P. 148 « Henri d'Andeli le place [Stace] parmi les poètes qu'il range sous la suprématie d'Aristote. » Bien au contraire, comme on le voit par les vers même cités, Stace et les autres poètes combattent Aristote et ses suppôts dans la *Bataille des sept arts*. — P. 300 sur les *Pincernats*, voy. *Rom.* II, 480 ; les *Uslaghes* ne sont pas un peuple, mais des pirates (de l'angl. *utlaga*). — P. 314 *Que tant s'amort vielle as buillois Qu'a le fie s'en quist les dois* (et non *lesdois*) signifie simplement : « La vieille se laisse si bien allécher par le pot qui bout que souvent elle s'y brûle les doigts. » — P. 329 *Helmadus* n'est pas pour *Helmoldus*, mais pour *Helinandus*, et telle est sans doute la leçon du manuscrit. — P. 338 *Dinevaux*, l. *Vinevaux*. — P. 341 le lieu où Œdipe tue son père, dans un texte en prose, est appelé une fois *Pliote*, une autre fois *Ephese* ; M. C. voit dans *Pliote* une altération de *Phlionte* et attribue *Ephese* à une confusion avec Delphes (à cause du temple, également fameux) ; c'est trop d'érudition : nous avons là sans doute deux mauvaises lectures du mot *Phoce*, employé dans d'autres textes. — P. 347, lisez : « et au commencement du second feuillet a écrit : *Edipus qui estoit avecque Polibus*. » — P. 349 un livre donné dans un ancien catalogue comme « en molle » est un imprimé et non un manuscrit ; « le livre de Theseus » est sans doute *Theseus de Cologne*, qui n'a rien à faire avec *Thèbes*. — P. 363 *Nouvelle Comédie* pour *Divine Comédie*.

bach (cet auteur, cité ici sous le nom de *César*, rarement *Cesarius*, a beaucoup fourni), des *Dialogues* de Grégoire, de la *Légende dorée*, de Valère Maxime, de Pierre Alphonse, etc. Ces sources sont en partie les mêmes que celles où a puisé Climente Sanchez, l'auteur du *Libro de enxenplos por a. b. c.*[1], et les deux ouvrages ont naturellement bien des points de contact, mais ils n'en sont pas moins indépendants l'un de l'autre. Le compilateur catalan est plus riche, mais les historiettes sont généralement chez lui plus écourtées que chez son confrère léonais. Il ne sera pas inutile de donner à la fin du second volume une liste, avec renvois au texte, des auteurs et des ouvrages mis à contribution pour faciliter la comparaison du *legendari* avec les autres abécédaires connus et déterminer la source directe du recueil catalan, si tant est qu'il ait été traduit d'une seule collection latine.

A en juger d'après l'état de la langue, la date de la compilation du *Recull* touche de près celle qui a été assignée au manuscrit dont s'est servi l'éditeur. Ainsi dans ce texte les substantifs, adjectifs et participes dont le radical se termine par une consonne sifflante font le plus habituellement *os* au pluriel du masculin : *ossos*, *corsos*, *vasos*, *braços*, *cortesos*, *abdosos*, *graciosos*, *rasos* (part. de *raure*), etc. Or, ces finales indiquent une époque assez avancée, le commencement du XV[e] siècle environ[2]. Le *Recull* serait donc de cette époque, ou un peu antérieur, si l'on veut attacher de l'importance à quelques vestiges de pluriels masculins en *es :* ainsi *meses* 62, 242, et *preses* 9, 12, 244, à côté de *mesos* 102, et *presos* 128, 278, 280 et 298.

Le ms. publié par M. Aguiló a été fort soigneusement et fort correctement écrit : aussi les fautes et obscurités que présente l'édition se réduisent-elles à peu de chose. Je signale ici tout ce qui m'a choqué à la lecture.

P. 29 et 85 *sens raho*. Il faut écrire en un mot *sensraho* qui correspond au castillan *sinrazon*. Le *sens* a ici la valeur de l'*in* négatif latin. On dit de même en catalan moderne *sinjusticia*[3] et *sinsabor*. — P. 113. « Senyor, aço fa perque « los frares totstemps menjen una vianda continuament, e per aquesta raho son « pus sans e pus bells ; car en lo mon menge *jo e no* a hora ordenada, » etc. Avant *e* il faut restituer *de moltes viandes*. — P. 124 *viaçosa*, et p. 303 *viaçosament*. Dans les deux cas le sens est « vite ». Doit-on corriger *ivaçosa*, *ivaçosament?* On serait porté à le faire, en considérant : 1° que la forme *ivaçosament* se trouve au moins quatre fois dans notre texte, p. 131, 165, 182 et 194, et la forme *iverçosament* ou *iversosament* six fois, p. 34, 48, 49, 146, 174 et 184 ; 2° que ces dernières formes ainsi que le simple *ivas* (écrit très souvent *yvas* ou *yvaç*) abondent dans d'autres textes où l'on ne trouve jamais écrit *vias* ou *viaç*, qui correspondrait exactement au provençal *viatz*. M. Mussafia croit que le mot a été pris au provençal et introduit en catalan par la voie érudite, qu'il a été mal lu et que la tradition littéraire a consacré la forme incorrecte[4]. Il est vrai

1. Voir *Romania*, t. VII, p. 481 et suiv.
2. On ne trouve pas de ces finales en *os* dans le ms. de Poblet de la Chronique de Jacme I[er], qui est daté de l'an 1343.
3. Cette forme est connue aussi du v. castillan et du dialecte aragonais. Voir *Revue critique* du 8 avril 1876, p. 245, et Borao, *Diccionario de voces aragonesas*, s. v.
4. *Die catalanische metrische Version der Sieben weisen Meister*. Vienne, 1876, p. 83.

qu'il considère comme une faute d'écriture ou d'impression la forme *ivarçosament* ou *iverçosament*, *iversosament*, laquelle pourtant n'est rien moins que rare. Outre les cas cités de notre texte, on trouve encore *ivarsosament* dans la *Coleccion* des Archives d'Aragon, t. XIII, p. 124, et *iversosament*, ibid., p. 127, 129 et 157, et t. XL, p. 175. Néanmoins je crois que le savant romaniste est dans le vrai. A l'aide du suffixe *os*, les Catalans ont formé sur le provençal *viatz* mal lu toutes ces formes assez bizarres à première vue : le *rs* de *iversosament* n'est pas un obstacle, car ce groupe se substitue souvent à *s* dans les adjectifs en *os* = *osus* (voir plus bas). Sans doute il est singulier que la forme incorrecte prédomine à ce point en catalan; mais voici précisément un nouveau texte qui fournit au moins deux exemples assurés de *viaçosament :* c'est un argument sérieux en faveur de l'opinion de M. Mussafia[1]. — P. 129. « Un frare era *temptat* en son menjar « e beure, pero era cast e guardava lo seu cor de mals pensaments, » etc. Au lieu de *temptat*, lire *temprat*. — P. 132. « Pare, be *es* mesqui ! » Lire *est*. — P. 134. « Et lo diable li respos ... que quant la persona stava en peccat mortal « tots los membres tenia ligats ..... e tentost ques *comfessat* ..... esta alegre. » Lire *comfessa*. — P. 149 : « e axi *es* foll en tot ». Lire *est*. — P. 155. « Mas « verament jo faria bisbe un hom que fos *desnangat* e sens orelles ». Le mot *desnangat* ne s'entend pas. Lire *desnarigat*. — P. 165. « Digues me *quala* es « aquella mala custuma ? » *Quala* me semble bien suspect : je n'hésiterais pas à corriger *qual*. — P. 205. « Una sgleya appellada Santa Creu, *achnexa* de Santa « Maria de Caritat ». Lire *adnexa*. — P. 236. « Un bisbe stant al punt de la « mort fon li viares quel diable lo citava ..... e que *el* diable quel acusava... E « *el* bisbe, » etc. Les exemples de l'article *el* en catalan sont trop rares et trop peu assurés pour autoriser ces cas, tout à fait exceptionnels, dans notre texte[2]. Je corrigerais sans scrupule « *quel* diable » et « *El* bisbe ». — P. 303 *ignonencia*. Lire *ignocencia*. — P. 317. « Ciutat de *cos* ». Lire *Tos*, pour *Tors :* il s'agit d'une translation du corps de saint Martin. — P. 336 *contell*. Lire *coutell*. Pourtant la forme du texte n'est pas absolument impossible.

Je crois utile maintenant de dresser la liste des mots de notre texte qui ne se trouvent pas parmi les *veus antiquadas* du dictionnaire de Labernia[3]. Comme nous ne possédons pas encore de dictionnaire de l'ancien catalan en rapport avec les exigences de la philologie romane, il importe de dépouiller les textes anciens nouvellement mis au jour, pour préparer le terrain aux futurs lexicographes[4].

---

1. Il y a encore une petite difficulté, c'est la forme *juas* donnée par Esteve. M. Mussafia ne croit pas à son existence. Au contraire, M. Mila semble considérer *juas* ou *juars* (ce qui revient au même) comme la forme vraiment vivante; voir *Poètes catalans*. Montpellier, 1876, p. 42.

2. Parmi les rares exemples de l'article *el*, il en est qui sont dus à une influence aragonaise. Ainsi dans la Chronique de Jacme I^er^, on lit (p. 217) : « E dix li *el* Justicia ». Or, le *justicia* est une institution de la couronne d'Aragon : le terme étranger a entraîné l'emploi de l'article étranger. D'ailleurs on trouve à la même page *lo justicia*, et à la p. 215 et 216 *la Justicia*.

3. Autant que j'ai pu le vérifier jusqu'ici, la partie ancienne du Dictionnaire de Labernia doit avoir été uniquement copiée dans le Dictionnaire d'Esteve.

4. On peut opérer avec confiance sur les textes de la *Biblioteca catalana*, qui sont généralement bien lus et correctement imprimés. Que ne peut-on en dire autant d'autres recueils, notamment du fameux tome XIII de certaine collection, où l'éditeur et l'imprimeur semblent avoir rivalisé de négligence et d'ignorance !

ADULAR 207, 280, « hurler » ; *adulament*, « hurlement ». Correspondant exact du castillan *aullar*.

AGOLLAR 211. De *ad(i)gualare*. En v. catalan *go* pour *gua* est constant : *gorit*, *gordar*, *gornir*, etc. Labernia ne connaît que la forme *agolejar*.

ANTUYLL 125, « caprice ». Cf. cast. *antojo*. Le cat. mod. *antoix* a sans doute été calqué sur *antojo*.

AVEARSE 169, 183, « s'accoutumer ». Pour *aveçarse*, *avesarse*.

AYGUA A MANS 289. On dit maintenant *ayguamans*, comme en castillan *aguamanos*.

BESTIA 57. Le mot se trouve dans l'*exemple* connu de Pierre Alphonse, *Du vrai ami :* « Amich, sapiats que jo per mala ventura mia oucis un hom e aport « lo aci en una *bestia*. » Donc « un sac ». Ce *bestia* est-il pour *bastia* et doit-on le rattacher au roman *basto ?*

COBEU 283. « Un abat del arde de Cistell era molt escas e *cobeu* ». De *cupidus*.

DESANCNAR 174, « saigner », au sens actif. Même forme en provençal. A la même page on trouve aussi *sagnar*, forme où le *g* est dur : *sagnar* = *san(c)nar* et non *sanyar*.

ENDEYN 8, « colère ». — « E apres que labat fon dinat, ell crida .I. frare « ab molt gran *endeyn* ». Du lat. *indignum*.

ENTREGUE 286, « entier ». De *integrum*. Dans la *Coleccion* des archives d'Aragon, t. XIII, p. 25 : *entreg*.

EXORENSE 185. « E *exorense* a dormir tots tres ». Je ne comprends le sens de ce mot.

HUJAT 103, « fatigué ». Le mot est dans Labernia et n'est pas rare. Je le cite ici parce qu'il en a été question récemment (voir une remarque de M. Baist dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, t. IV, p. 470), et que je l'ai moi-même méconnu (voir *Romania*, t. V, p. 460, l. 196, où j'ai lu *vyat* au lieu de *uyat*[1]). L'étymologie de *hujar* est *odiare*. Le composé *enujar* a dans les anciens textes le sens de « vexer, faire du mal » (voir Chronique de Jacme Ier, p. 146 et 150) ; plus tard il a pris à peu près la valeur du fr. *ennuyer*.

INFINTA 336, « feinte ».

JUST 234, 328, substantif verbal de *justar*. Proprement « réunion, acquisition ».

LANTA 124. « Tenia denant una *lanta* en la qual cremava lum ». Dans le *Genesi de scriptura* aussi *lante* « lampe ». Le cat. mod. a *llantia*, sorte de lampe.

MALMESCLAR 171, « mettre la brouille entre deux personnes ». Usité en provençal.

PENAVAYRE 131, pour *penna vaire*.

PERHULIAR 161, 266, « donner l'extrême onction ». Labernia donne seulement les formes *pernoliar*, *pernuliar*.

PIADORS 60, et IMPIADORS 284. Ce sont les cas de *rs* =. *s* cités plus haut à propos de *iversosament*.

---

1. Cf. la remarque du regretté M. Alart dans la *Revue des langues romanes*, t. XI, p. 136.

PUT 220. « Puts sembra ». Comme en provençal.

RESTANYAR 33. « Dava molts grans crits e spaventables, e *restanyava* se la « cara, e mordia se les mans ». Le mot n'a donc rien à faire avec le cast. *restañar*, « étancher ».

RETORTALLAR 285, « enrouler ».

ROBOSA 257. « Ach en ella una filla a la qual mes nom guineu o *robosa* ». *Guineu* est le nom catalan du renard ; *robosa*, dérivé de *robar* et donné ici comme synonyme, signifie « voleuse ». De même le cast. *raposa,* dont on n'a proposé jusqu'à présent aucune étymologie satisfaisante, se rattache à *rapar* « voler ».

SUFUMAR 189, « parfumer » ; cf. le cast. *suhumar*. A la page 131 on a *sufumadura*.

SARZIL 331, « sorte de vêtement ou d'étoffe de laine ». Voir Du Cange au mot *sarcilis*.

TROPIA 284. 1re pers. sing. du subjonctif présent de *trobar*, pour *trop,* qui est la forme habituelle. Cf. *dia* de *dar, estia* de *estar*, et en castillan *curia* [1] et *pesia* de *curar* et *pesar*.

VILTENIR 251, 265, 314, « mépriser, outrager ».

VIN AMERAT 4, 341, « vin baptisé ». On dit aussi *vin ayguat*.

Avant de finir je dois signaler une particularité de l'historiette sur la famine de Jérusalem pendant le siège de Vespasien (ici *Titus Vespaziu*) [2]. Le récit se termine ainsi : « E segons que diu Josephus, nonanta set vegades *mill iudios « fueron vendidos*, e .XI. veguades cent milia de juheus hi morizen per fam e « per armes ». Pourquoi ces quatre mots en castillan ? Je ne saurais en découvrir le motif, en admettant même (ce qui est peu probable) que le compilateur ait pris son texte dans une version castillane de la *Prise de Jérusalem* [3] ; car pourquoi reproduire ces mots-là plutôt que d'autres ?

Alfred MOREL-FATIO.

Nouveau recueil de Farces françaises des XVe et XVIe siècles, publié d'après un volume unique appartenant à la bibliothèque royale de Copenhague, par Émile PICOT et Christophe NYROP. Paris, Morgand et Fatout, 1880, in-16, lxxx-244 p. [4].

M. Nyrop, jeune philologue danois déjà connu par de bons travaux sur les langues et les littératures romanes, a trouvé dans la bibliothèque de Copenhague

1. Je ne m'explique pas pourquoi M. Baist n'admet pas que *curia* se rattache à *curar* (*Zeitschrift f. rom. Philologia* IV, 450). Quel serait donc l'infinitif de ce nouveau verbe dont le subjonctif fait *curia ?*

2. Sur les versions de la *Prise de Jérusalem*, voir un travail de M. P. Meyer dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*. Année 1875, p. 52 et suiv.

3. On connaît au moins une version castillane de ladite histoire qui commence (comme les autres versions) : « A cabo de cuarenta y dos años que Jesucristo ». Voir *Ensayo de una bibl. esp.*, t. II, col. 530 ; cf. ibid., t. I, col. 1227. Une version catalane en vers est conservée à la Colombine ; voir J.-M. Bover, *Biblioteca de escritores baleares*, t. I, p. 124.

4. C'est le second volume de la *Collection de Documents pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre français*, que M. P. a entreprise chez les mêmes éditeurs, et que nous ne saurions trop recommander. Le premier volume est une intéressante *Notice sur Jehan Chaponneau, metteur en scène du mystère des Actes des Apôtres joué à Bourges en* 1536.

le seul exemplaire qui subsiste d'un recueil de farces imprimé à Lyon en 1609 et contenant neuf pièces, dont quatre jusqu'à présent inconnues et cinq connues par d'autres éditions. M. Nyrop s'est associé à M. Picot pour publier intégralement ce document précieux, et les deux savants nous l'offrent aujourd'hui dans un charmant petit volume, accompagné d'un travail bibliographique, philologique et littéraire excellent. Le recueil de Lyon, qui rappelle beaucoup le recueil, deux fois réimprimé, de Rousset (Paris, 1612), lui est, à vrai dire, encore inférieur. Les textes remontent au XVI^e^, plusieurs même au XV^e^ siècle; ils ont été à la fois rajeunis et défigurés d'une façon lamentable par les éditeurs du XVII^e^. Ces deux recueils sont d'ailleurs les derniers de leur genre : avec le règne de Louis XIII l'ancienne farce en vers cesse réellement de vivre ; elle est remplacée, à ce qu'il semble, pour quelque temps, par la farce en prose improvisée sur un canevas donné. M. Picot, à qui nous croyons pouvoir attribuer dans l'édition actuelle la part la plus importante, a cherché à améliorer le texte soit par la conjecture, soit par le rapprochement des variantes, et il a accompagné chaque pièce d'un commentaire aussi sobre qu'instructif. Nous allons passer en revue les neuf farces que contient le volume.

1. *Le cuvier*. M. P. signale, d'après Oesterley (auquel avait toutefois échappé le rapprochement avec Straparole), plusieurs versions du sujet de cette farce; la plus intéressante est celle qui se trouve dans les *Aventures du gourou Paramarta* et qui atteste l'origine orientale du récit. M. P. pense que la source directe de la farce est un fableau perdu : ce serait là, si je ne me trompe, un cas à peu près unique. A l'époque des farces, les fableaux étaient oubliés, et les poètes qui travaillaient pour le théâtre populaire n'allaient certainement pas les chercher dans les manuscrits. Ils prenaient leurs sujets dans la tradition orale, d'où les fableaux étaient eux-mêmes sortis. — Il aurait été bien précieux d'avoir un second texte de cette excellente farce ; car le seul que nous possédions (Lyon, Chaussard, vers 1545) est étrangement défectueux. Malheureusement, la réimpression de 1619 a été faite sur ce même texte, qui y est corrigé et rajeuni parfois avec un certain bonheur, mais naturellement sans aucune autorité. M. P. paraît le reconnaître, en disant (p. xiv) qu' « un poète inconnu a voulu le corriger (le texte de 1545) et lui donner un aspect plus moderne » ; mais il semble l'oublier quand il ajoute qu' « il nous a conservé quelques bonnes leçons. » Les leçons de B qui diffèrent de A ne sont que des conjectures, qui ne valent ni plus ni moins que celles de n'importe quel éditeur, et M. P. les a souvent accueillies dans son texte au détriment de celles qu'il aurait pu faire lui-même et qui eussent sans doute été meilleures. Ainsi, après le v. 3, il admet, d'après B, qu'il manque dans A un vers rimant en *ien*, c'est-à-dire avec le v. 1 (ce qui donnerait l'ordre *a b b a*); mais toute la pièce est écrite en vers plats : il manque bien plutôt en tête soit un vers, soit un prologue qui se terminait en *ien* et fournissait une rime au v. 1, etc. Au reste les variantes de A et de B, communiquées de la façon la plus complète et la plus claire, permettent de juger chacune des décisions de l'éditeur.

2. *Le Franc Archer de Bagnolet*. Nous avons en réalité deux textes de ce petit chef-d'œuvre : l'un (A de la liste bibliographique de M. P.) annexé aux éditions de Villon depuis celles de Galliot du Pré (1532), l'autre (E) imprimé à part

vers 1550 à Paris par Nicolas Chrestien. E paraît indépendant de A, bien qu'il remonte sans doute à la même source, et il doit par conséquent être employé concurremment pour la constitution du texte ; mais l'original avait déjà dû subir des altérations dans l'exemplaire (perdu) dont procèdent l'un et l'autre. Le texte de Copenhague (F) n'a encore ici aucune valeur pour la critique : il n'est qu'une reproduction parfois fautive de E. M. P. a fait son texte d'après A(BC) et E(F), et il en donne un fort supérieur à celui des éditions antérieures. On peut encore, avec les faibles ressources que nous avons, l'améliorer çà et là. Voici quelques remarques pour une édition future. V. 10-11, l. *Ça! tost recueillent Mon gantelet : vela pour gaige.* — 13, la leçon de E paraît meilleure. — 18, tous les textes donnent *tuez*, qu'il ne faut sans doute pas changer en *ruez ;* c'est une plaisanterie un peu grosse, voilà tout ; seulement il faut changer la ponctuation, l. au v. 17 *Povres prisonniers desnuez*, et ensuite : *Si tost que je les eu tuez*, etc. — V. 61-2, un point après *meshaigné*, une virgule après *daigné*. — 152, on peut lire *un dimenche* avec E et ne pas suppléer *a* au vers suivant. — 156, la leçon d'E *Son cheval* est à préférer à celle d'A *D'ung ch.;* de m. 162 la leçon est meilleure. — V. 177, je ne vois pas de sens à la leçon d'A ; celle d'E est satisfaisante. — 188, la leçon d'E est bien préférable à celle d'A. — 191, *la vie franche*, donné par tous les mss., est bon ; *vie* ne compte que pour une syllabe ; de m. 224 *que j'aye*, etc. — V. 204-5, *Il est fait de toy ceste foys, Pernet! c'est du party contraire!* excellente lecon d'E gâtée dans A, qui lit : *C'est Pernet, du party contraire.* — *Estor* (E) au v. 282 me paraît valoir mieux qu'*estoc* (A). — V. 287, pas de point d'interrogation. — V. 310-11, l. *Relevez un peu votre corde, Ferez ? que le trait ne me blesse.* Cette locution fréquente équivaut à notre « voulez-vous ? » [1]. — En dehors des soins donnés au texte, M. P. a accompagné le *Franc Archer* d'une notice et de notes de grande valeur. Il a réuni des renseignements en grande partie nouveaux sur le succès qu'obtint cette pièce et sur les imitations qui en furent faites ; mais surtout il a établi, en déterminant les faits, les personnages et les lieux auxquels elle fait allusion, qu'elle a été composée à l'occasion de la guerre de Bretagne de 1468. C'est là une acquisition précieuse pour l'histoire littéraire. M. P. pense avec toute raison qu'il n'y a aucun motif d'attribuer le *Franc Archer* à Villon, dont on n'y retrouve nullement le style.

3. *Dialogue de deux amoureux.* Pour cette pièce charmante et bien connue de Marot, M. P. apporte aussi un enrichissement à l'histoire littéraire. Il montre qu'elle a dû être composée non pas dans la jeunesse du poète, comme on l'admettait jusqu'ici, mais vers 1541, époque où elle fut publiée. Il donne en outre sur les éditions de Marot où se trouve la pièce de précieux renseignements bibliographiques, et imprime le texte complet de la chanson dont le premier vers termine la pièce. Pour le texte, il relève avec soin les variantes des éditions anciennes, mais elles n'ont pas d'importance.

4. *Farce nouvelle de deux jeunes femmes qui coiffèrent leurs maris par le conseil de maitre Antitus.* Cette pièce est la première qui ne se trouve que dans le

1. M. P. y a vu l'imp. d'un verbe *ferer*, « arrêter la corde de l'arbalète. »

recueil de Copenhague ; le texte, qu'on ne peut corriger à l'aide de variantes, n'est pas trop altéré, et les éditeurs l'ont amélioré où il était besoin. Voici quelques remarques. Les deux premiers vers sont tirés d'une chanson que chante le *Cousturier*, et auraient dû être imprimés comme tels. V. 11 *du grand matin* peut rester, de m. 165 *de par*, 185 *J'iray ma queue traisner*, 188 *ma queue*, 272 *Et veullent*. V. 57 il faut sans doute *Av'ous pas*. Aux v. 245-6 *queues* rime avec *jouent ;* j'aimerais mieux corriger *jeuent* que *coues*. Après le v. 255 il ne faut pas de point d'interrogation. — La farce des *Femmes qui coiffèrent leurs maris* est faible : ce n'est à vrai dire qu'une scène assez peu spirituelle. Il ne faut pas d'ailleurs prendre le mot *coiffer* dans le sens métaphorique qu'il a souvent plus tard : les bourgeoises qui veulent être maîtresses mettent des *coiffes* de femme sur la tête de leurs maris ; c'est comme si elles leur prenaient leurs braies, comme dans tant de contes du moyen âge. Elles agissent sur le conseil d'Antitus, et M. P. a rassemblé dans la préface beaucoup de passages curieux sur ce type facétieux bien connu par Rabelais. Il a trouvé un personnage qui, à la fin du XV^e^ siècle, portait réellement ce nom, était chapelain des ducs de Bourgogne, et traduisit l'*Histoire d'Euryale et Lucrèce*. Mais à vrai dire il ne me semble pas que la célébrité de *maistre Antitus* remonte à ce grave prébendier : elle doit bien plutôt provenir d'une farce dont le héros portait ce nom. Je ne vois pas non plus qu'Antitus figure nulle part comme un gourmand, ni que dans notre pièce il soit présenté comme un homme « trop galant ». Toutes les mentions de ce personnage qui ont quelque chose de caractéristique me paraissent plutôt confirmer la définition qu'en donne Oudin (1648), dont le livre en bien des points conserve vivantes de vieilles traditions : « Maistre Antitus de Cressonières, un badin qui se mesle impertinemment de tout. »

5. *Farce à quatre personnages, deux hommes et leur deux femmes*. Cette farce se retrouve dans le célèbre recueil du British Museum, et, bien que M. P. ait oublié de l'indiquer, dans la réimpression qu'en a donnée Viollet Le Duc (t. I, p. 145). Ici encore, le recueil de Copenhague n'a d'autre source que l'édition déjà connue (Lyon, Chaussard, vers 1545), et ne peut servir à améliorer le texte. V. 11, *crye* est bon, de m. 85 *Si tu la tues*, 215 *et de loups*, 236 *m'amye la belle*, 329 *vrayement*, 435 *je ne vous dis riens*, etc. — M. P. croit cette pièce, assez spirituelle, d'un basochien, à cause de certaines expressions latines. En tout cas il n'y faut pas comprendre *reus*, qui n'a rien à faire avec le latin *reus*, mais vient de l'ancien verbe *reuser* (voy. *Rev. crit.*, 1877, t. I, p. 47). *Anne* n'est pas non plus le lat. *anne*, mais doit s'écrire *anné* ou *enné ;* cf. Villon, *Gr. Test.* huit. CXXXIX.

6. *Farce a deux personnages, le pelerin et la pelerine*. Cette pièce est unique. L'auteur s'est nommé, en acrostiche, Claude Mermet, et M. P. a reconnu en lui un notaire de Saint-Rambert, qui a imprimé divers ouvrages de 1574 à 1601. Sa farce n'est ni amusante ni honnête, et en outre elle n'est, comme le fait voir le savant éditeur, que le remaniement d'une sottie jouée à Rouen en 1566 et interdite, sans doute à cause de certains traits qui parurent irrévérencieux pour la religion et que Mermet a supprimés (*Rom.* VII, 313-316).

7. *La Présentation des Joyaux*. Cette pièce était faite pour être récitée aux noces ; le messager présente à l'épousée les joyaux offerts par le mari, et le fou

accompagne chaque phrase d'un commentaire facétieux, composé le plus souvent d'équivoques d'une remarquable grossièreté. Cette petite pièce, facilement rimée, est intéressante pour l'histoire des mœurs. Elle était inconnue.

8. *Sermon joyeux a un personnage.* Le titre ajoute « pour jouer a une nopce » ; mais on a peine à croire qu'il dise vrai. C'est une amère diatribe contre le mariage. L'énumération « des choses qui faillent en mesnage », imitée, comme le montre M. P., de pièces plus anciennes, n'en occupe qu'une partie. Le reste est un tableau déplorable de la vie d'un homme marié : *Mieux luy vaudroit estre tué, Ou au profond d'un puits fiché, Ou ars, ou tout vif escorché, Ou estre au plus profond d'enfer Logé avecque Lucifer.* On ne se figure pas ces jolies choses récitées à un festin de noces ; rien d'ailleurs dans le texte n'indique cette destination. Le titre me paraît être une mystification ou une ironie.

9. *Maistre Hambrelin.* Cette pièce, plusieurs fois imprimée au XVI[e] s., et insérée récemment dans le t. XIII du *Recueil* de MM. de Montaiglon et de Rothschild, est un renouvellement de *Watelet de tous mestiers*, et ce monologue du « valet à tout faire » est lui-même imité de pièces plus anciennes, comme le montre M. Picot. Parmi celles qui appartiennent au moyen âge, il aurait pu mentionner le discours du premier des deux *Bordeors ribauz* [1].

Un glossaire-index fait avec beaucoup de soin termine ce joli volume. Plusieurs mots sont cités sans être accompagnés d'aucune explication ; on ne comprend pas toujours bien la raison de leur admission : p. ex. *anguille*, *faucille*, *pasté*, *tetins*, *tonneau*, etc. D'autres fois au contraire ce sont des mots dont le sens est difficile : l'auteur du glossaire connaît-il ou ignore-t-il ce sens ? nous ne le savons pas. Tels sont les mots *anguillé*, *barraux* (barils), *cisoires* (ciseaux), *mande* (manne), *menées*, *moré* (violet foncé), *rum*, etc. Quelques mots ont reçu une interprétation erronée : *se deshettier* ne veut pas dire « se divertir », mais au contraire « s'attrister, se décourager » ; *essanger* ne signifie pas « changer », mais « nettoyer », de l'anc. fr. *sange*, *sanges*, « ordure, saleté du linge ». *Rasenaire* est traduit par « barbier » ; sur quelle autorité ? *Renferrer esguilletes* doit être pris au sens propre. *Eschace*, *espinceau*, *esteulle* sont donnés à tort comme des formes picardes.

En somme, il y a bien peu à reprendre au livre de MM. Picot et Nyrop, et il y a bien plus à profiter que je n'ai pu le dire ; car je n'ai pas indiqué tout ce que les notes et le glossaire (notamment l'art. *Rimes*) contiennent de renseignements utiles, nouveaux et précis [2].

G. P.

---

1. L'épigramme citée p. 212 et bien connue est de Saint-Gelais (éd. Blanchemain, I, 277) ; seulement au premier vers il y a *Un charlatan* et non *Maistre Gonin*.

2. L'impression du volume est très soignée ; je n'ai remarqué qu'une faute grave : « *Oublieur*, fabricant d'oublis », pour « d'oublies », au glossaire. En revanche l'œil est très souvent choqué par la substitution des *s* longues aux *f*.

Faune populaire de la France, par Eugène ROLLAND. I. Les mammifères sauvages, noms vulgaires, dictons, proverbes, légendes, contes et superstitions, pp. xv, 179; 1877. II. Les oiseaux sauvages, pp. xv, 421; 1879. III. Les reptiles, les poissons, les mollusques, les crustacés et les insectes, pp. xv, 365; 1881. 3 vol. in-8°. Paris, Maisonneuve[1].

Les trois volumes que nous annonçons sont le début d'une série d'études sur l'histoire naturelle dans ses rapports avec la linguistique et la mythologie populaire. Chaque espèce animale est étudiée dans un chapitre spécial, divisé en deux parties: la première contient les noms vulgaires, les termes de chasse, les dictons, les proverbes d'un caractère général; la seconde contient les proverbes qui font allusion à des contes ou à des croyances spéciales, les contes, les préjugés, les superstitions, les pratiques. M. Rolland passe en revue dans ces trois volumes les mammifères sauvages de la France, les oiseaux sauvages, les reptiles, les poissons, les mollusques, les crustacés et les insectes; les deux volumes suivants seront consacrés aux animaux domestiques et termineront la Faune populaire de la France.

Cette œuvre considérable n'est elle-même que la première partie d'une étude d'ensemble, faite sur le même plan, qui embrassera dans toute son étendue le domaine de la science populaire: après la *Faune* viendront la *Flore populaire;*— la *Minéralogie populaire;* — les *Forces de la nature;* — l'*Anthropologie;* — enfin les *Dieux et les héros populaires de la France;* bref, l'auteur nous donnera une encyclopédie complète du *folk-lore* français. Cette branche de la science a jusqu'ici été bien négligée en France, et y est même presque inconnue; la revue que MM. Rolland et Gaidoz avaient fondée pour la constituer, *Mélusine*, n'a point trouvé dans le public l'appui et l'encouragement qu'elle méritait et a dû s'arrêter, après avoir donné néanmoins une riche collection de documents qui ne sont pas perdus pour la science. Malgré des circonstances si défavorables, quand M. Rolland aura achevé son entreprise, nous aurons pour le *folk-lore* français une œuvre qui, je crois, n'a pas d'équivalent en Angleterre ni en Allemagne, qui, par la simplicité et l'élasticité du plan, est susceptible à la fois et de servir de modèle à des œuvres similaires pour tous les *folk-lores* de tous les pays et de fournir aux progrès ultérieurs de la science des cadres tout faits où tous les faits nouveaux trouveront place indéfiniment.

Je laisse aux philologues le soin de faire ressortir tout ce que la linguistique proprement dite trouve à recueillir dans les collections si riches, formées par l'auteur, des noms d'animaux et des termes de chasse; tous ces noms appartiennent essentiellement à la couche la plus populaire de la langue, mais à une série peu étudiée jusqu'ici, et qui mériterait pourtant une attention toute particulière, parce que, dans cette partie de la langue, la métaphore joue un rôle plus

1. [J'ai ajouté çà et là au remarquable article qu'on va lire quelques observations qu'on trouvera entre crochets. J'en vois d'autres à faire, mais elles demanderaient de longues recherches, et elles ne porteraient en somme que sur des points de détail. Le *folk-lore* est un sujet sur lequel on peut toujours trouver à dire. L'essentiel en pareilles matières, c'est la méthode, et M. Darmesteter appelle avec raison l'attention sur les difficultés qu'elle présente. — G. P.]

grand peut-être que dans aucune autre et se prête le mieux à une étude de la psychologie populaire. J'essaierai seulement de marquer le service qu'un ouvrage de ce genre rend aux études de mythologie générale, et quelques-unes des questions nouvelles qu'il amène à poser.

M. Rolland s'est proposé avant tout d'amasser des matériaux pour le *folk-lore* français ; néanmoins, il ne s'est pas interdit les rapprochements qu'il pouvait rencontrer dans les domaines étrangers, et l'impression qui se dégage de la lecture du livre, c'est que tout ce qui est dans le *folk-lore* français se rencontre aussi dans tous les autres, qu'il n'y a pas à proprement parler de *folk-lore* français, ou allemand, ou italien, mais un seul *folk-lore* européen, ou même universel, car telle croyance ou telle légende qui paraît dans un coin isolé d'une province de France est soudain rapportée par un voyageur dans des termes identiques ou analogues de chez quelque peuplade d'Afrique ou d'Australie. Ainsi se pose un problème en apparence insoluble, car toutes les solutions qui s'offrent d'abord à l'esprit lui répugnent également. Il est également impossible d'admettre une création partout indépendante et partout identique : les partisans les plus déterminés de l'identité universelle de la nature humaine n'iraient pas jusque-là ; ou une tradition commune remontant à une parenté primitive, et se perdant nécessairement dans un passé ultra-préhistorique : les défenseurs les plus convaincus de la tradition primitive de l'humanité hésiteraient à mettre sur le même plan dans cet héritage premier de l'homme la légende du déluge ou du paradis terrestre et tel proverbe ou telle recette de bonne femme ; ou enfin l'hypothèse d'un emprunt et d'un échange universel : l'échange et l'emprunt se conçoivent pour des contes, des récits amusants, qui passent et se transmettent de bouche en bouche avec une facilité étonnante, mais non pour des croyances, souvent liées à des pratiques, qui tiennent au fond même de la pensée populaire et dont la ténacité est souvent un signe d'originalité.

Je ne dirai pas que le problème soit soluble, et je crois que longtemps encore la mythographie comparée offrira une difficulté insurmontable ; mais je crois que le problème est en partie mal posé, parce que le domaine du *folk-lore* est encore imparfaitement défini, et que beaucoup de choses que l'on donne à présent comme populaires sont tradition savante, œuvre de *clerc*. Le vrai *folk-lore* est celui qui est recueilli, ou plutôt surpris des lèvres du peuple ; car si on l'interroge en règle, il donnera, non plus le produit spontané de sa pensée et son savoir naturel, mais ce qu'il aura pu entendre du savant de l'endroit, du maître d'école, du curé ou du coq de village. Malheureusement, l'observation personnelle ne fournira jamais qu'une part relativement restreinte dans la constitution du *folk-lore ;* elle ne permet d'ailleurs que l'étude du présent, où les croyances populaires sont déjà si fortement entamées par les ravages de l'école ; le passé lui échappe, et par suite, ce qui pourtant est l'objet réel de toute étude psychologique, elle est impuissante à s'élever au point de vue historique. De là donc la nécessité absolue de remplacer l'observation directe et personnelle par le témoignage, par le livre ; de là aussi une source infinie d'erreurs, sitôt que l'on prend au mot, sans plus ample informé, comme tradition populaire, tout ce que le livre donne comme croyance, pratique ou légende. Quand l'on y regarde de plus près, on voit que maintes fois cette croyance ou cette légende n'est pas rapportée sur

vue directe, mais d'après une tradition antérieure ou sur ouï-dire, et de proche en proche on arrive soit à la preuve, soit à la conviction, que le prétendu trait du *folk-lore* moderne est simplement une ligne de Pline, soit transmise de livre en livre par la tradition savante du moyen âge jusqu'à nos jours, soit ayant passé du livre dans le peuple, comme tel mot savant qui passe du langage des clercs dans le langage populaire.

Il y a donc à faire pour le *folk-lore* une critique des textes et des sources aussi sévère que pour les autres branches de l'histoire. Je donnerai quelques exemples, pris au cours de la lecture du livre de M. Rolland, et qui nous fourniront des spécimens de la plupart des cas qui peuvent se rencontrer : soit similitude apparente des traditions ne reposant que sur l'illusion savante, l'*idolum libri;* soit similitude réelle des traditions, mais remontant à une source savante qui a pénétré dans le peuple; soit enfin similitude réelle de traditions vraiment populaires, d'origine comme de caractère. Je ne me bornerai pas aux rapprochements donnés par M. Rolland, et qui sont empruntés en général à l'Europe, mais je puiserai surtout, pour rendre les rapports plus frappants, aux sources orientales.

Volume I, p. 7, à propos de la chauve-souris : « *Autrefois,* en Alsace ..... lorsque les sauterelles dévastaient un canton, il suffisait de suspendre quelques chauves-souris aux arbres les plus élevés : les sauterelles, chassées par une force secrète, portaient leurs ravages ailleurs » (Gérard, *les Mammifères de l'Alsace*, p. 6; Colmar, 1871). — Or on trouve dans la *Cosmographie* de Kazwini (un Vincent de Beauvais arabe, contemporain du nôtre) : « Lorsqu'on suspend une chauve-souris à un des arbres d'un village, les sauterelles passent le territoire du village sans s'y arrêter (S. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, 1re éd. III, 401). » Je ne trouve rien d'analogue dans Pline, ni dans Vincent de Beauvais ni dans aucune des sources générales que j'ai consultées. Cependant les termes mêmes de l'auteur français prouvent qu'il ne s'agit point d'une tradition populaire vivante : ce n'est guère dans le climat de l'Alsace que pouvait naître cette pratique, mais dans un pays où les sauterelles sont un fléau avec lequel le laboureur a à compter et où les chauves-souris passaient, comme les chouettes en Grèce, pour de grandes destructrices de sauterelles[1] (Aristophane, *Oiseaux*, 588). S'il y a ici une croyance populaire ou une tradition savante, c'est au naturaliste à le décider.

P. 103. « C'était anciennement une coutume tirée du paganisme de se couvrir de peaux de cerf et de biche le premier jour de janvier et de porter en cérémonie des bois de cerf sur les épaules. Cette coutume fut improuvée par un article du concile d'Auxerre, ainsi conçu : *Non licet calendis januarii vitula aut cervulo facere, vel strenas diabolicas observare* (Méry, *Proverbes*, III, 51). » Bien que ceci ne soit pas du *folk-lore* moderne (le concile d'Auxerre est de 578), le trait intéresse l'histoire de la mythologie de France, et la rattache à la mytho-

1. Mortes elles effraient les sauterelles comme elles le feraient vivantes. La vertu des objets survit à la vie : c'est une idée qui est au fond de bien des croyances et des actes populaires : l'Indien qui mange le cœur de son ennemi, les Bohèmes faisant un tambour de la peau de Ziska, les Turcs se partageant comme talisman les ossements de Skander-beg, etc.

logie indo-européenne. Cette pratique, probablement gauloise, rappelle de près la procession du Pélion : chaque année les jeunes gens des environs se rendaient au sanctuaire de Zeus sur le Pélion, couverts d'une peau de bélier fraîche et bien fournie (Dicéarque, dans *Fragm. hist. Gr.*, éd. Müller, II, 262). L'objet de cette procession, qui se faisait au moment de la canicule, était sans nul doute d'obtenir la pluie, et cette peau de bélier, appelée aussi Διὸς κώδιον ou ὄϊον κώδιον était le symbole de la nuée, cette *peau de chèvre* du ciel couvert (αἴγις ; les Védas appellent le nuage *divyâ trac*, la peau céleste). La procession gauloise reproduit peut-être le même symbolisme, mais avec une intention autre, se faisant en janvier : il s'agit de représenter le ciel tel qu'il est, non tel qu'on le désire. Dans cet exemple le *folk-lore* remonte à une tradition primitive tenant à la communauté d'origine, à un héritage de race[1].

P. 117. Les détails sur les amours de la louve semblent de tradition savante : une partie se retrouve dans Brunetto Latino, qui certainement n'écrit pas sous la dictée du peuple : « plusor masle ensuient la louve, mais a la fin elle regarde entre touz, et esleist le plus lait qui gise o li (I, 5, 192). »

Ibid. La rencontre du loup rend muet. « Il passe pour certain (dans le Berry), dit Laisnel de la Salle, que si le loup qui survient pour enlever un mouton voit la bergère avant d'être vu, à l'instant même celle-ci devient *rauche* (enrouée) au point de ne pouvoir crier. » De même Pline : « Creditur (lupos) ... vocem homini, quem priores contemplentur, adimere ad praesens » (VIII, 34). De même saint Ambroise dans l'Hexameron (VI, 4) : « Lupus si primo hominem viderit, vocem ei eripit et eum tanquam victor vocis ablatae despicit[2]. » De même Isidore de Séville : « lupus de quo *rustici aiunt* vocem hominem perdere, si eum prior lupus viderit. Unde et subito tacenti dicitur : *Lupus est in fabula*[3] (*Etymol.* XII, 2, 24 ; cf. I, 37, 28). » Virgile (*Ecl.* IX, 55), Théocrite (*Id.* XIV, 22) et Platon (*Rep.* X) font à cette croyance des allusions très claires. Il paraît, par les termes de Laisnel de la Salle, comme par ceux de ces divers auteurs, qu'il s'agit bien aujourd'hui et qu'il s'agissait autrefois d'une croyance existant parmi le peuple ; elle se traduit même par certains préceptes pratiques pour détruire l'effet du maléfice, et l'emploi de l'expression *il a vu le loup* en parlant d'une

1. [Cette pratique est d'ordinaire rattachée à la mythologie germanique ; elle était encore usitée au XVI^e^ s. en Alsace, et elle se retrouve de nos jours, dans plusieurs régions de l'Allemagne, sous le nom de *Berchtelspringen*. Dans le texte du concile d'Auxerre, il faut d'ailleurs lire *vetula* et non *vitula*.]

2. Reproduit par Vincent de Beauvais (*Speculum Naturale*, XIX, 83). Vincent ajoute l'explication *naturelle* d'après le *Physiologus* : « Lupus, ut dictum est, hominem quem prius viderit conticescere facit, quia radios oculorum suorum in eum mittit, et desiccat spiritum ejus visibilem, qui desiccatus desiccat alios hominis spiritus, et illi tandem desiccant arterias, et sic homo raucus efficitur (Ib. 84). » Le rationaliste Reginald Scot explique de la même façon l'effet du mauvais œil et l'effet du regard du loup : l'œil malade envoie une infection qui se gagne : « The poyson and desease in the [sore] eye infecteth the air next unto it, and the same proceedeth further, carrying with it the vapour and infection of the corrupted blood, with the contagion whereof the eyes of the beholders are most apt to be infected. By this same means it is thought that the cockatrice depriveth the life, and a wolf taketh away the voice of such as they suddenly meet withal and behold (*The Discovery of Witchcraft*, XVI, 9 ; ed. de 1665) ». Aucun ne s'avise de dire que ce n'est pas le regard du loup qui rend muet, mais la peur.

3. [Notons qu'Isidore mêle ici mal à propos cette locution, équivalente à notre *Quand on parle du loup on en voit la queue.*]

personne qui a perdu la voix ne laisse point de doute raisonnable sur le caractère populaire de cette croyance[1]. Voilà un cas de *folk-lore* très ancien, puisqu'il existe déjà du temps de Platon, et très étendu, car il se trouve qu'il donne le sens d'une formule de l'Avesta : « Puissions-nous voir le loup les premiers et qu'il ne nous voie pas le premier! » (Yasna, IX), qui ne prend sa valeur réelle et entière que quand l'on y supplée le sous-entendu que fournit le *folk-lore*.

P. 123. « Garder la lune des loups » signifie-t-il en effet « faire une chose inutile » ? Ce ne sera en tout cas qu'un sens dérivé : « Dieu garde la lune des loups » n'aurait guère de sens dans cette interprétation. L'on dit en Forez, quand la lune est voilée par les nuages, que « les loups ont mangé la lune, pour mieux pouvoir faire leurs déprédations » ; ceci nous prouve que nous sommes en présence d'une formule mythique. L'Edda offre le mythe complet : la lune est poursuivie par un loup, *Managarm*, « le loup de la lune », qui la dévore (sans doute aux éclipses ; v. Grimm, *Deutsche Mythol.*, p. 224-51). C'est le mythe indien de Rahu : la forme française et la forme germanique forment un groupe plus étroit (dans le mythe indien c'est un crocodile qui dévore la lune). Voilà encore un cas de *folk-lore* remontant probablement à l'hérédité aryenne.

P. 155. « Certains individus sont forcés au temps de la pleine lune (le choix du moment se lie-t-il à la croyance précédente?) de se transformer en *loups garoux*. Le mal les prend toujours la nuit ; lorsqu'ils en sentent les approches, ils s'agitent, sortent de leur lit, sautent par la fenêtre et vont se précipiter dans une fontaine ou dans un puits, d'où ils sortent quelques instants après, revêtus d'une peau blanche ou noire que le diable leur a donnée. Dans cet état ils marchent très bien à quatre pattes, passent la nuit à courir les champs et à hurler dans chaque village qu'ils traversent. A l'approche du jour, ils reviennent à la fontaine, y déposent leur enveloppe et rentrent chez eux, où ils tombent souvent malades de fatigue (Gautier, *Statistique de la Charente-Inférieure*, 1839, p. 234). » Cette croyance, qui court, semble-t-il, les campagnes de la Charente-Inférieure est venue là d'Arcadie par l'intermédiaire de Pline : « Evanthes inter auctores Graeciae non spretus tradit Arcadas scribere, ex gente Anti cujusdam, sorte familiae lectum, ad stagnum quoddam regionis ejus duci, vestituque in quercu suspenso transnatare, atque abire in deserta, transfigurarique in lupum, et cum ceteris ejusdem generis congregari per annos novem. Quo in tempore si homine se abstinuerit, reverti ad idem stagnum ; et quum transnataverit, effigiem recipere, ad pristinum habitum addito novem annorum senium. Id quoque Fabius, eamdem recipere vestem (VIII, 34). » Il n'est guère possible de douter devant l'identité des deux récits que le paysan de la Charente n'ait appris le sien de Pline, par une série d'intermédiaires qu'on ne peut aujourd'hui rétablir, mais dont il est aisé d'imaginer la nature et la succession : traductions, abrégés, extraits, recueils de contes, récit oral. En dernière analyse, le *folk-lore* charentais se trouve être la version moderne d'une vieille légende née en Arcadie[2].

1. [L'authenticité de cette locution dans ce sens est douteuse ; d'ailleurs elle dit le contraire de ce qu'elle devrait dire : on n'est pas enroué pour avoir vu le loup, mais pour avoir été vu par lui.]

2. [Cette croyance se retrouve chez tous les peuples indo-européens, avec des circonstances plus ou moins identiques, et je ne vois aucune raison de lui assigner une provenance savante. Voy. notamment le savant livre de W. Herz, *Der Werwolf*.]

II, p. 62. M. Rolland rapproche des récits normand et berrichon sur l'herbe magique du pivert le récit analogue de Pline (X, 20) : ce récit, que Pline semble devoir lui-même à Trebius Niger, ne serait-il pas historiquement la source même de nos légendes ?

P. 317. L'hirondelle n'a pas à craindre la cécité : elle connaît une pierre qui la guérit. Cf. Elien, *De nat. anim.* III, 25.

III, 40. Aux Côtes du Nord avec un serpent sur soi on devine toutes les métamorphoses ; le bouvier écossais acquiert la science universelle rien qu'en touchant à un bouillon fait avec un certain serpent blanc. M. Rolland rapproche la croyance, attribuée aux anciens Arabes par Philostrate, qu'en mangeant le cœur ou le foie d'un serpent on comprenait le langage des oiseaux. L'Edda offre un témoignage plus authentique et plus direct de cette croyance : Sigurd, ayant mangé le cœur de Fafnir, comprend la langue des oiseaux. La croyance normande et écossaise est dérivée d'un conte ancien, transporté jusque là par des intermédiaires à déterminer[1].

P. 41. Les détails sur les amours de la vipère sont d'origine savante (Pline, X, 82 ; Elien, I, 24)[2].

Les légendes sur le basilic sont d'origine savante ; cf. Pline, VIII, 33 ; Brunetto Latino, I, 5, 141 ; le *Physiologus*. Elles sont d'ailleurs répandues sur une aire très vaste : les livres théologiques des Parses leur défendent de tuer les poules qui chantent (*Shâyast lâ Shâyast*, *Sadder*) ; ce qui suppose l'existence de la coutume défendue, laquelle à son tour trouve son explication dans ces lignes relatives à une superstition du département de la Vienne : « On croit à l'accouplement du mâle de la couleuvre verte et jaune avec la poule d'où vient le *cocatri* ou œuf de coq. Ces poules *jaltées* par un reptile se reconnaissent à ce que leur chant qui imite celui du coq est rauque. Ces poules doivent être tuées de suite. » L'origine exotique de cette superstition est prouvée par le nom même du reptile : le *cocatri* est appelé ailleurs *cocodrille* (dans le Loiret), ce qui, rapproché de Brunetto Latino, I, 5, 132, prouve qu'il n'y a là en dernière analyse qu'une légende sur l'origine du *crocodile ;* ce n'est point certes en France qu'elle a pu naître[3].

Je me borne à ces exemples qui prouvent, je crois, suffisamment que, dans le savoir populaire, il faut, comme dans la langue populaire, faire une part très large à l'élément savant. Comme tel mot grec et latin a passé des livres des clercs dans la bouche du peuple et s'y est absolument fondu avec sa langue à lui, ainsi en est-il advenu pour une bonne partie des traditions populaires. Elles ne doivent pas pour cela être bannies du *folk-lore*, et M. Rolland a bien fait de les

1. [Ce conte se retrouve encore vivant chez presque tous les peuples de l'Europe. Voy. *le Serpent blanc*, dans Grimm, et les rapprochements donnés au t. III, auxquels il serait facile d'en ajouter une masse d'autres.]

2. [On les trouve déjà dans les *Choéphores* d'Eschyle ; cf. Tschischwitz, *Germ. Mythe in Shakspeare*, p. 121.]

3. [Le *cocatri* a été confondu avec le *cocodrille*, mais il ne lui est pas originairement identique, bien au contraire, puisque *cocatris*, comme l'a montré M. Th. Sundby. (*Brunetto Latino*, p. 141-55), est le lat. *calcatrix*, traduisant lui-même le gr. ἰχνεύμων. Au reste, j'ai peine à croire que la superstition sur la poule qui « chante le coq » ait une origine savante. Le nom de *cocatri* donné à son produit ou au prétendu œuf de coq a été amené là par étymologie populaire et est tout à fait étranger à la croyance elle-même.]

admettre sans distinguer : seulement quand tous les matériaux seront réunis, il faudra faire un départ ; et de même que dans le glossaire populaire on recueille indifféremment tous les mots réellement vivants, que leur origine dernière soit populaire ou savante, quitte plus tard, quand l'on essaie l'histoire de ce glossaire, à distinguer scrupuleusement ces deux origines et à marquer exactement pour chacun des mots savants le degré et la nuance de popularité qui lui revient dans la conscience du peuple ; de même il importe à présent de recueillir fidèlement tout ce qui est donné comme savoir populaire, mais à condition de soumettre plus tard les faits accumulés à un examen rigoureux. Cet examen fera disparaître une bonne partie des faits qui, en réalité, mal rapportés ou mal interprétés par le témoin, n'expriment qu'une imagination propre à un seul individu et non une croyance d'un groupe. Une seconde couche comprendra des faits qui s'étendent en effet sur une aire considérable, mais sont entrés dans le peuple par une tradition savante. Viendra enfin une troisième et dernière couche, irréductible au moins à l'analyse présente, et qui comprendra le véritable *folk-lore*, spontané et original [1].

La première chose à faire pour arriver au départ de ces deux couches, c'est de faire pour les imaginations dont il s'agit un travail analogue à celui que Loiseleur Deslongchamps, Sacy, Benfey, ont fait pour la propagation des fables. La tâche est infiniment plus difficile parce que l'on n'a pas ici, comme on l'a souvent pour les fables, une source unique et connue à suivre à la piste. L'on a cependant un point de départ assez ferme, c'est Pline. C'est là le Père Océan d'où coule tout le *folk-lore* savant du moyen âge et des temps modernes. Il faudra recueillir toutes les rêveries contenues dans son livre, les suivre à travers les traductions ou les compilations similaires du moyen âge, saint Ambroise, Vincent de Beauvais, Barthélemi de Glanville, Brunetto Latino, le *Speculum mundi*, le *Lucidaire*, le *Livre de Sidrac*, les Bestiaires, etc. Une édition de Pline, annotée avec les extraits de toutes ces œuvres, se trouverait englober la moitié du *folk-lore* d'Europe. Cela sans doute n'embrasserait pas encore tout ce que la tradition populaire moderne doit à la tradition savante, qui a pu s'infiltrer par bien des sources et bien des canaux différents, principalement par les rapports plus étroits établis avec l'Orient depuis les croisades et par l'inter-

1. Il y aurait encore bien des réserves à faire sur la valeur de ces termes. On peut se demander si le *folk-lore* est jamais de création populaire. Entre la croyance ou la littérature dite populaire et la croyance ou la littérature dite savante, il n'y a qu'une différence de temps et non d'origine ; l'une et l'autre sont de création savante : le peuple proprement dit ne crée pas, il se contente de vivre ; mais de tout temps, et dans les milieux les plus rudimentaires, il y a à côté de la masse passive des esprits qui réfléchissent, qui créent, qui *formulent* les idées et les sensations inconscientes de la masse, en un mot des savants ; c'est de cette classe que le peuple reçoit ses premières connaissances, ses premières croyances ; avec le progrès de la réflexion, la classe savante s'élève à des créations plus compliquées, et le peuple reste à l'étage inférieur, ne pouvant suivre le mouvement trop rapide de la pensée savante. Il n'y a pas une croyance créée par le peuple, et une croyance créée par le savant : il y a seulement une croyance acceptée par le peuple, et une croyance qu'il n'accepte pas ; mais l'une et l'autre viennent également de savants, l'une du savant d'autrefois, l'autre du savant d'aujourd'hui. L'abime entre les deux ordres d'idées vient de ce que la création du savant primitif répond mieux aujourd'hui encore à l'état intellectuel du peuple, encore primitif, et le *folk-lore* du jour est la science des premiers jours.

médiaire des contes, d'où l'imagination populaire tire des formules larges, transformant le fait particulier conté en fait général et en loi ; mais le terrain serait déjà largement déblayé[1].

Il resterait alors un résidu plus foncièrement populaire et qui comprendrait, d'une part, le *folk-lore* spécial, plus ou moins différent, non pour chaque *pays*, mais pour chaque *climat*, et né de l'observation directe du milieu ; d'autre part, les débris d'un *folk-lore* général, dérivé de la vieille mythologie indo-européenne et qui, consulté avec prudence, pourra fournir des indications utiles à l'histoire comparée des mythologies.

La principale difficulté de ce départ et qui fait que les solutions ne seront certaines et définitives que pour le petit nombre de cas où la croyance populaire retrouvée dans une source savante se rapporte à des objets étrangers au milieu où elle paraît, c'est que parfois le trait signalé dans Pline a pu appartenir également, et d'une façon indépendante, au fonds populaire celte, germanique. Il faudra donc soumettre Pline à son tour à un départ de même ordre : quand Pline reproduit-il une tradition populaire et vraiment vivante de son temps ? quand reproduit-il une tradition écrite, le plus souvent d'origine grecque, empruntée elle-même la moitié du temps aux fables de l'Asie, à l'histoire naturelle telle que l'ont rapportée de l'Orient les voyageurs grecs depuis les guerres médiques jusqu'à la conquête d'Alexandre, depuis Critias, de réputation douteuse, jusqu'à Onésicrite, l'amiral du mensonge ? Les chances de communauté primitive seront plus grandes dans le premier cas que dans le second. Il faut dire que le premier cas est le plus rare : Pline n'est pas un observateur qui note ce qu'il entend autour de lui, c'est un compilateur qui lit et copie.

En attendant qu'il se rencontre un érudit pour résoudre cette double question : « d'où vient Pline ? » et « qu'est devenu Pline ? », le pressant est de faire ce que fait M. Rolland. Il n'a pas fait le départ et n'avait pas à le faire : il a rangé son trésor d'observations et de notes dans un ordre excellent, et l'a mis à la disposition du public. Il a organisé le cadre où viendront s'enregistrer à leur place marquée toutes les observations que l'on pourra recueillir désormais. Il a par là rendu un service signalé à la science.

J'ajoute pour terminer quelques observations de détail prises au courant de la lecture. I, p. 16 : le messin *jane d'eurson*, employé comme terme d'injure, signifie-t-il proprement « enfant de *hérisson ?* » Le rapprochement de l'anglais *urchin*, au sens de *polisson*, *gamin*, suggère peut-être une autre explication : le sens de *polisson* est un sens tertiaire, dérivé d'un sens secondaire, *fé, diable, diablotin ;* Byron l'emploie encore dans ce sens, comme synonyme de *little fiend, dwarfish demon* (*Childe Harold*, I, 24). L'*urchin* est dans le moyen âge une des

1. [Je crois que notre collaborateur fait à l'élément savant une part beaucoup trop large dans le *folk-lore* réellement vivant ; cette part diminuerait bien si on éliminait de nos recueils tout ce qui n'est pas réellement « surpris », comme il le dit si bien plus haut, de la bouche du peuple. En tout cas, pour rechercher la source antique des superstitions savantes du moyen âge, c'est à Solin qu'il faudrait s'adresser plutôt qu'à Pline. Pline a été peu lu, tant à cause de l'étendue de son livre et du grand nombre de choses sans intérêt pour le moyen âge qu'il contient qu'à cause de son style recherché et souvent difficile. Solin au contraire, renfermant une masse énorme de faits en un petit volume et les exposant dans un style accessible à tous et déjà marqué du sceau de la décadence, devint la base des encyclopédies.]

formes favorites du démon ou au moins de son esprit familier (cf. *Macbeth*, IV, 1, 2); *eurson* ne serait-il pas pris ici dans ce sens?

P. 43. « Les ours enlèvent les jeunes filles, dont ils ont des produits moitié hommes, moitié ours » (Cordier, *Superstitions des Pyrénées*). Comparer la légende du *Bundehesh*, selon laquelle les ours sont nés de l'union de Yima avec un démon femelle. La forme persane est plus primitive : l'ours ressemble trop à l'homme pour ne pas l'avoir dans ses ascendants (la réciproque est vraie : à preuve les Aïnos du Japon) ; de là l'idée secondaire de rapports continués : l'ours veut rentrer dans sa famille. Ceci est un cas de *folk-lore* naturel et où les analogies peuvent être à la fois très étendues et tout à fait indépendantes[1].

P. 116. *The wolf in one's stomach* se dit surtout à propos de l'appétit d'une femme enceinte : « You have thrived well under him. — Faith ! *like a wolf in a woman's breast* (Webster, *The White Devil;* voir la note correspondante dans l'édition Al. Dyce)[2].

P. 41. Le proverbe : « il est de la nature de l'ours, il ne maigrit pas pour pâtir », me semble d'origine savante. L'abstinence prolongée de l'ours en hiver a pour premier garant Pline l'Ancien (VIII, 54) : « Ils dorment quatorze jours durant d'un sommeil si profond qu'on peut les blesser sans qu'ils le sentent : ce temps écoulé ils vivent en suçant leurs pieds de devant (reproduit dans Kazwini, I, 1, 396) ».

III, p. 42. A la pierre précieuse dans la tête du serpent, comparer le diamant dans la tête du crapaud :

> Sweet are the uses of adversity,
> Who, like the toad ugly and venenous,
> Still wears a precious jewel in his head (*As you like it,* II, 1).

P. 72. « L'eau qu'on va puiser après le coucher du soleil est malsaine. On l'appelle eau de grenouille ». Cf. *Shayast lâ Shâyast :* « In the night water is not to be drawn from a well » (XII, 17, tr. West).

Au dicton du Berry :

> Si l'orvet voyait
> Si le sourd (= salamandre) entendait
> Pas un homme ne vivrait.

comparer le proverbe de Suffolk :

> If the viper could hear and the slowworm could see,
> Then England from serpents would never be free.

James DARMESTETER.

---

1. [Cf. le conte de *Jean de l'ours* et les notes de M. Cosquin *Rom.* t. VI, p. 83 ss.]
2. [Ne s'agirait-il pas ici d'un cancer au sein?]

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 3e série, t. III, n° 3. — P. 105-146. Chabaneau, *Sermons et préceptes religieux en langue d'oc du XIIe siècle*. Les sermons sont ceux que j'ai fait connaître en 1866 par une publication partielle insérée dans le t. VII du *Jahrbuch f. romanische Literatur*. Dès 1860 j'en avais préparé une édition complète, qui fut jugée trop étendue pour prendre place dans le *Jahrbuch*, le seul recueil qui alors pût donner asile à une publication de ce genre. Il y a quelques années j'avais pensé à les faire imprimer dans la *Romania*. Je renonçai à ce projet en faveur de M. Armitage, qui prépare un recueil de textes provençaux en prose, dont l'impression est depuis longtemps commencée. L'annonce de cette publication [1] paraît avoir déterminé M. Ch., qui avait aussi une copie de ces mêmes sermons, à prendre les devants, et il nous donne actuellement le texte des sermons et des poésies religieuses contenues dans le même ms. (Bibl. nat. lat. 3548 B), avec une préface, mais sans aucune note. La préface est judicieuse, mais ne contient guère autre chose que le développement des idées que j'ai émises en diverses occasions sur ces sermons [2]. Les notes, qui contiendront un travail philologique, et sans doute aussi un commentaire relatif à l'établissement du texte et l'indication des sources des citations latines, sont remises à plus tard. C'est seulement lorsque ce travail sera complet qu'il sera possible d'en rendre compte. Notons en passant que si les sermons sont incontestablement du XIIe siècle, les uns de la première moitié de ce siècle, les autres de la fin, il ne faut pas considérer les poésies religieuses du même ms. comme aussi anciennes à beaucoup près. L'écriture de cette partie du ms. n'est guère que de la fin du XIIIe siècle. — P. 151-155. Bibliographie. Sous cette rubrique, M. Boucherie rend compte de la publication faite par M. Castets, dans le numéro précédent de la *Revue*, d'un miracle de Notre-Dame tiré de la *Vie des Pères*, et y relève une infinité d'erreurs de tout genre. Assurément, c'est sous la rubrique *Errata* que les observations de M. Boucherie auraient dû

1. Dans la *Romania*, IX, 128.

2. M. Ch. reproduit dans une note de la p. 114 une opinion que je lui ai communiquée autrefois et d'après laquelle le ms. Harl. 2928, qui contient la traduction partielle du quatrième évangile, serait originaire de Charroux; mais il y a déjà plusieurs années qu'une étude plus approfondie du calendrier contenu dans ce ms. m'a fait changer d'avis. Selon toute probabilité ce ms. a été fait à Limoges. Je reviendrai quelque jour sur cette question que j'ai traitée au Collège de France dans mon cours de 1877-8.

paraître. C'est d'ailleurs avant la publication véritablement regrettable de M. Castets que la révision fructueuse à laquelle s'est livré M. B. aurait eu toute son utilité. M. B. n'a pas su, non plus que M. Castets, que le miracle donné comme inédit avait déjà été publié (voy. *Romania,* IX, 621).

T. IV, n° 4. — P. 157. Chabaneau, *Les sorts des apôtres*, texte provençal du XIII[e] siècle. Au mois de juillet dernier, M. Rocquain fit à l'académie des inscriptions une lecture sur un singulier document dont il avait l'original entre les mains. C'est une feuille de parchemin où sont écrites cinquante-sept sentences auprès de chacune desquelles est placé, fixé dans la marge, un fil de soie. Ces sentences constituent les « sorts des apôtres ». On suppose que celui qui voulait consulter les sorts prenait au hasard l'un des fils et se faisait lire la sentence correspondante. Lorsque M. Rocquain fit sa communication à l'académie, il croyait inédit le document qui lui avait été confié (et qui depuis a été acquis par la Bibliothèque nationale). Mais peu après, il apprit que la *Revue archéologique du midi de la France* en avait donné le texte accompagné d'un fac-similé. Il ne crut pas toutefois devoir renoncer à mettre au jour l'édition qu'il avait préparée, et qui a pris place dans le t. XLI de la bibliothèque de l'École des chartes, pp. 457-474. Cette édition, facilement supérieure à celle de la *Revue* précitée, est en somme un bon travail, surtout si on considère que M. Rocquain n'avait jamais eu jusque-là à fournir la preuve de ses connaissances en provençal [1]. M. Chabaneau, informé par un compte-rendu, de la lecture faite par M. Rocquain, s'est empressé de publier, d'après le fac-similé donné par la *Rev. archéol. du midi de la Fr.*, l'édition des *Sorts des apôtres* que nous apporte la *Revue des langues romanes*, et qui a paru quelques jours seulement après celle de M. Rocquain. Il eût mieux valu, de toute façon, ne pas tant se hâter. Si M. Ch. avait un peu plus attendu, il eût pu profiter du travail de M. Rocquain, qui, exécuté sur l'original même, donne un texte plus assuré, malgré quelques négligences de copie, et il n'eût pas été obligé d'insérer dans le n° 6 du t. IV de la *Revue* trois pages d'additions et corrections (pp. 271-4). Cela dit, je m'empresse de constater que l'édition de M. Ch. a sa valeur propre, qui résulte du commentaire développé qui l'accompagne. J'ai collationné sur le ms., à la Bibliothèque nationale, l'édition de M. Rocquain. Voici le résultat de cette collation : Prologue, l. 4, lis. *pozestatz* ; l. 5 *patriarcas* ; l. 9 *eil* ; l. 22 *causzas* ; l. 23 *corces* ; l. 37 (10 de la p. 466) ajoutez *sa* après *tota* ; l. 38 *sortz* ; § 3 *pregua* ; § 4 ajoutez *tu* après *que* ; § 6 *no* ; §§ 8, 14, 18, 29 *causza* ; § 8 *e cela ter* (*e c'ela t'er ?*) ; § 10 *jacil* ; § 13 *guovernada* ; § 17 *pregas* ; § 20 *cairau et adones ... mieilhers* ; § 24 *son* ; § 26 *quer* (*l's* est exponctuée) ; § 28 *cauza* ; § 48 *pervenguo* ; § 49 *veias* ; § 52 *mor* ; § 57 ajoutez *so* après *aiso*. — P. 179. *Les Provençalistes du XVIII[e] siècle* (fin). — Bibliographie. P. 195. *Les chansons de J. Bretel* p. p. G. Raynaud (A. B.) ; *Poésies des XIV[e] et XV[e] siècles* p. p. E. Ritter (A. B.) ; *Karls d. Grossen Reise nach Jerusalem* hgg. v. Koschwitz

1. Puisque M. Rocquain a bien voulu citer les noms de ceux qui lui ont donné leur avis sur quelques passages. je suis intéressé à faire remarquer qu'au § 33 (p. 471 de l'édition de la *Bibliothèque*) il s'est produit, sous la plume de M. Rocquain, une confusion de noms. La leçon que j'ai proposée, et qui est la seule possible, est *delivrar t'a*.

(A. B.) ; *Sonnets inédits d'Olivier de Magny* p. p. Tamizey de Larroque (C. C.). — Périodiques. P. 199. *Archives des missions*, rapport sur une mission en Espagne, par M. Fr. Michel (C. C.). Nous parlerons de ce rapport.

T. IV, n° 5. P. 209-247. Boucherie, *La langue et la littérature françaises au moyen âge*. Réponse à M. Brunetière. Je suis d'avis que les 38 pages de cette réponse, comme aussi toute la polémique antérieure de MM. Brunetière et Boucherie (voy. *Romania* IX, 477 et 619), constituent une perte pure et simple de temps et d'espace. M. Brunetière essaie de prouver au grand public qui lit la *Revue des Deux-Mondes* que la langue et la littérature du moyen âge français sont dépourvues de valeur esthétique. M. Boucherie essaie de prouver le contraire au public spécial de la *Revue des langues romanes*. C'est prêcher des convertis. Ceux qu'il faudrait prêcher et convertir, ce sont les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*. D'ailleurs, si le gros du public éclairé doit être amené à une appréciation équitable de notre ancienne littérature, ce n'est point d'une discussion dogmatique ni d'une démonstration en règle qu'il faut attendre sa conversion, mais d'une connaissance de plus en plus étendue des œuvres de nos ancêtres. Je répète ce que j'ai déjà dit ici-même : le meilleur moyen de faire apprécier notre vieille littérature, c'est de travailler à la faire connaître. Et en m'exprimant ainsi, je n'ai pas seulement en vue, comme paraît le croire M. Boucherie (voy. p. 211), la publication des textes : je veux dire que, quand on a parmi ses lecteurs — ce qui est le cas de la *Revue des langues romanes* — des hommes capables de s'intéresser à la littérature proprement dite, il ne faut négliger aucune occasion, soit par des dissertations, soit par des comptes-rendus conçus d'une certaine façon, de faire ressortir l'intérêt très varié que présentent nos anciens textes. Il ne faut pas les considérer seulement comme un champ d'exercice propre aux philologues, comme une matière à corrections et à rectifications : il faut mettre en lumière, ce qu'oublient trop souvent les auteurs de « recensions critiques », tout ce que ces textes apportent de données précieuses à l'histoire des institutions, des mœurs, des idées, du goût. Il faut enfin y voir et y faire voir, non pas uniquement des documents de notre langue, mais aussi des documents de notre civilisation. — Bibliographie. P. 248. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (A. B., remarques de détail, pas d'observations générales sur la méthode, à mon avis très défectueuse, selon laquelle est rédigé ce vaste répertoire de notre ancienne langue). — P. 249. Constans, *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue* (C. C., premier article ; grand nombre de critiques de détail qui paraissent en général très fondées). — P. 255. *Mémoires de Jean d'Antras* p. p. J. de Carsalade du Pont et Tamizey de Larroque (C. C).

T. IV, n° 6. P. 261. Noulet, *Un texte roman de la légende religieuse l'Ange et l'Ermite*. [Ce texte est tiré du *Doctrinal de sapiensa*, imprimé à Toulouse en 1504, lequel est lui-même traduit du *Doctrinal aus simples gens* de Gui de Roie. La légende de *l'Ange et l'Ermite* y est rapportée d'après Jacques de Vitri ; voy. le texte latin dans Wright, *Latin Stories*, n° 7. — G. P.] — P. 234. Chabaneau, *Les sorts des apôtres* (fin). — P. 275. *Actes de décès à Saint-Paul-Trois-Châteaux* (*Drôme*). Quatre actes en patois de 1551, 1553, 1559 et 1560, publiés par M. Accarias. — P. 277. A. Mir, *Glossaire des comparaisons populaires du Nar-*

bonnais et du Carcassez (commencement d'une collection curieuse, mais qui paraît devoir occuper un peu bien longtemps les pages de la *Revue :* le premier article, qui a 22 pages, ne comprend que l'A). — P. 291. Variétés. Note de M. Boucherie sur le v. 980 de la chanson de Rolant : *Dient alquant que diables i meignent* [L'explication de *meignent* par *mainent* (Gautier) et par *meinent* (Fœrster) étant contraire à l'assonance ou au sens, M. B. propose de garder *meignent* et d'y voir le représentant du latin *mingunt*. Dans le pays de Chernuble, dirait le poète, « le soleil ne luit pas, le blé n'y peut croître ; il n'y tombe pas de pluie, il n'y vient pas de rosée, on n'y voit pierre qui ne soit toute noire ; plusieurs disent que les diables y pissent. » Cette explication est très ingénieuse ; l'idée, quoique d'un burlesque peu ordinaire à l'auteur du poème, n'est pas inacceptable, et elle a des analogies ailleurs ; M. B. rappelle lui-même le nom de « merde du diable » donné à l'*assa fœtida* (appelée aussi en allemand *Teufelsdreck*) ; et le pays de Chernuble aurait été ainsi exactement l'inverse de celui où pâturaient les moutons de Dindenaut : « Par tous les champs es quelz ilz pissent, le bled y provient comme si Dieu y eust pissé. » Phonétiquement, *mingunt* a dû donner *meignent*, comme *pingunt* a donné *peignent*. La seule difficulté, mais elle est grave, est que le mot *mingere* n'a passé dans aucune langue romane, et semble ainsi avoir été inconnu déjà du latin vulgaire. M. B. croit, il est vrai, le retrouver en roumain et en espagnol, mais il se trompe sûrement dans le premier cas et probablement dans le second. Le roumain *mîngi* ou *mângi* signifie « tacher », et n'a rien à voir avec *mingere ;* c'est un mot slave, comme le montre M. de Cihac (II, 185 : M. B. n'a pas trouvé le mot dans Cihac à cause de l'orthographe différente, et il a été induit par celle qu'il a suivie à rapprocher le mot de *mingere*). L'esp. *minga fria* se traduit assez bien par « pisse-froid », mais il n'a pourtant pas tout à fait le même sens : *minga* y répond probablement à l'it. *minchia*, de *mentula ;* cf. la forme *mingo* citée par Diez. — Le vers du ms. offrant une faute de grammaire, les différents éditeurs corrigent *que li diable i meignent* pour *que diables i ;* M. B. propose *que diable s'i meignent*, rapprochant les expressions *se dormir*, *se disner*, etc. ; mais il n'y a pas de rapport : *disner* est un verbe actif, qui signifie à l'origine « nourrir pour la première fois de la journée » ; *se dormir* s'explique, comme le dit M. B., mais on n'a jamais pu dire *se pisser* ; il ne s'agit pas là d'un « acte naturel fait et supporté (!) par une seule personne ». — P. 295-307. Compte-rendu par M. Boucherie de la *Légende d'Œdipe* de M. Constans ; voy. ci-dessus l'article que j'ai consacré à cet ouvrage. Les remarques et corrections de M. B. sont judicieuses ; il y aurait cependant plus d'une réserve à faire : *matere* (p. 156) ne peut rimer avec *terre ; joi* (p. 167) ne peut venir de *jocum ; jorz* et *corz* (p. 293) riment fort bien, mais sans que le singulier de *jorz* soit pour cela *jort ; duit* pour *dout* (p. xxxij) n'a rien de hasardé ; *encochier*, en parlant d'une flèche, est aussi fréquent que *descochier* (ce qui n'empêche pas qu'au passage cité il ne faille sans doute lire *entoscie*) ; *engaignier*, « se courroucer », est un dérivé très connu d'*engaigne ;* sur *reus*, voy. ci-dessus, p. 284. — G. P.]. — P. 307-8. Compte-rendu, par M. Boucherie, de la belle publication héliotypique de M. Monaci, *Il mistero di Santa Agnese.* P. M.

II. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, IV, 2-3. — P. 195. Scholle, *La critique de la chanson de Roland :* l'auteur essaie de prouver que le poème a été longtemps conservé par la tradition orale avant d'être écrit, et que les différentes rédactions que nous en avons présentent elles-mêmes beaucoup de variantes dues à l'intervention des jongleurs et non simplement aux copistes. — P. 223. Warnke, *Sur l'époque de Marie de France.* Il y a de bonnes choses dans ce travail d'un élève de M. Suchier, mais toutes les conclusions n'en sont pas solides. L'auteur place Marie vers 1150, parce que c'est le temps où vivait Denis Pyramus, qui parle d'elle : il n'y a aucune vraisemblance à faire remonter si haut la *Vie de saint Edmunt.* L'auteur veut que Marie ait été Normande, parce qu'elle a le double imparfait en *-out* et en *-eit* : il n'y a aucune raison pour ne pas attribuer ce double imparfait, au XII^e^ s., au langage de l'Ile-de-France : il est vrai que Garnier de Pont-Sainte-Maxence et Chrétien confondent les deux formes, mais la confusion devait commencer de leur temps, et Marie, leur contemporaine, établie depuis longtemps en Angleterre, a dû conserver les formes anciennes d'autant mieux que l'anglo-normand les tenait séparées. Jamais une Normande vivant en Angleterre n'aurait dit : *si sui de France;* là le mot *France* désigne sans aucun doute le royaume de France. — P. 248. Foth, *Les verbes auxiliaires dans la formation des temps français.* C'est une critique de la théorie de M. Chabaneau sur ce sujet. M. F. a pleinement raison sur quelques points ; sur d'autres je ne suis pas de son avis ; ainsi je ne crois pas que les participes déponents latins aient exercé aucune influence sur le français : ils étaient déjà tout à fait morts en latin vulgaire ; mais je ne puis aborder ici cette discussion compliquée. — P. 256. A. von Flugi, *Poésies historiques* (de la fin du XV^e^ siècle) *en langue ladine.* — P. 266. Breymann, *les* Altspanische Romanzen *de Diez :* détails sur les remaniements apportés par Diez, en 1821, aux traductions de romances espagnoles publiées par lui en 1818, accompagnés d'intéressants extraits d'articles peu connus du maître. — P. 278. Jacobsthal, *le Chansonnier de Montpellier* (suite et fin). — P. 319. Baist, *Version catalane de la* Visio Tundali. [M. Baist a découvert dans un ms. de la bibliothèque de Munich (cod. hisp. 66) un texte catalan de la *Vision* de Tundalus différent de celui qui a été publié dans le tome XIII de la *Coleccion de doc. ined. del archivo general de la corona de Aragon ;* il en donne ici une copie diplomatique. Aux additions à la *littérature* du sujet fournies par M. Baist, on peut ajouter encore cet article du catalogue de la bibliothèque de Ferdinand Colomb : « 3257. Libro del Caballero D. Comgano (*sic*) y de las cosas que en el Infierno y Purgatorio y el Paraiso vido, trasladado de lengua italiana en romance castellano. El prólogo inc. *Este es el libro.* Opus inc. *Comenzando la obra.* Des. *A la parte diestra llaman.* Es en 4°. Impr. en Sevilla por Jacobo Cromberger, año 1508. Costó en Sevilla 6 maravedis (*Ensayo de una bibl. esp. de libros raros y curiosos*, t. II, col. 530). » Cette édition se trouve peut-être encore à la Colombine. M. Mussafia ne connaissait que le titre de l'édition de Tolède, 1526 (cf. *Ensayo*, t. I, col. 1214). A propos d'une ancienne version castillane dont une copie se trouve dans un ms. de Tolède [1], M. Baist relève

1. Je communique à cette occasion quelques notes sur un manuscrit de la bibliothèque

justement la méprise de feu Amador de los Rios qui a pris le Pero Gomez copiste ou traducteur de cette version pour l'auteur d'un poème moral en quatrains monosyllabiques intitulé *Las palabras que dixo Salomon ;* mais il fallait ajouter que l'erreur est plus ancienne : elle a été commise d'abord par Sanchez (*Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, t. I, p. 114) qui a transcrit une strophe dudit poème. Au reste le texte en question n'est pas entièrement inédit : une version abrégée en a été publiée, d'après un ms. de l'académie de l'histoire, par les traducteurs espagnols de Ticknor (t. I, p. 506 de l'édition espagnole ; t. II, p. 674 de l'éd. allemande). M. Baist en annonce une nouvelle édition d'après le ms. de Tolède. J'avais moi-même l'intention d'imprimer ce petit poème d'après une copie prise sur le ms. de Tolède par le fameux calligraphe Palomares, mais puisque M. Baist a pu transcrire l'original, je lui abandonne volontiers la partie. — La copie diplomatique de la *Visio Tundali* paraît

---

particulière du roi d'Espagne qui n'a pas encore été indiqué. Dans son état actuel, il ne contient plus la vision de Tundalus, mais il l'a contenue, et d'ailleurs il n'est pas inutile de signaler les autres textes qu'il renferme.

Ce ms. coté 2 — G — 7 (jadis VII — D — 5) est un petit in-4° sur papier de 302 ff. paginés, plus un feuillet préliminaire ; relié en basane, si je me souviens bien, il porte au dos le titre : *Leyes de Palencia.* Au fol. 301 se trouve une table ainsi conçue : « En este libro son copilados onze tratados. El primero se llama libro del arra (*sic*) del anima, como se rrasona el cuerpo con el anima e el anima con el cuerpo e aun es llamado dialogo*. El segundo de la vida de Sant Macario e de Sergo e Alchino como fueron ver (?) su santa vida a una cueva cerca el parayso terrenal. El terçero de la vida de Berlan e del infante Josafa. El quarto tratado de las vidas de los santos padres. El quinto es de frey Johan de Rocaçisa. El sesto de Iosep ab Arimatia e el qual libro es llamado del santo grial que es el escodilla en que comio nuestro señor Jesu Christo el jueves de la çena con sus discipulos en la qual escodilla cogio Josep la sangre del nuestro salvador Jesu Christo. El VII° tratado es llamado el libro de Merlin. El VIII° el libro de Tungano. El IX° de los articulos e sancta fe de los christianos. El X° fabla de Lançarote e del rrey Artus e su mugier. » Suit une autre table (avec renvois à une ancienne pagination en chiffres romains) qui reproduit, en l'abrégeant, la première, et ajoute deux articles : « Sermo Domini. Vocatum est nomen eius Jesus. CCLXXIX. — Reglas de la yglesia de Leon para rezar. CCLXXXVII ». Au bas du fol. la date : « E este libro se acabo anno Domini MCCCCLXIX. Petrus Ortis clericus. » Dans l'état actuel le ms. contient : 1) « Libro de las leyes.... Nos Don Alfonso... entendiendo que la noble cibdat de Palencia e de Sevilla no ovieron fuero, » etc.; en quatre livres (fol. 1–94 v°). — 2) « Aqui comiença el libro de la vida de Berlan e del rrey Josapha de India, siervos e confesores de Dios, » etc. (fol. 95-213). — 3) « Aqui comiença el libro de la mesquindat de la condicion humanal e fue compuesto por uno que era diacono e en este libro se contienen de los amonestamientos e de las vidas de los sanctos padres. Ay en el veynte e tres capitulos, aunque no estan aqui ». En effet il n'y en a que huit (fol. 213-237 v°). — 4) « En el nombre de Dios aqui comença el libro que conputo frey Juan de Rrocacisa, frayre de la orden de Sant Francisco, de las cosas maravillosas y espantos que han de venir y acontecer en los tiempos que han de acontescer, el qual llamo buen amigo non te partas de mi en el tiempo de la tribulacion » (fol. 237 v°-251). — 5) « Este tratado se llama el libro de Josep ab Arimatia e otrosi libro del sancto grial, que es el escodilla en que como Jesu Christo » (fol. 251-281). — 6) « Aqui comiença la estoria de Merlin e cuyo fijo fue e del rrey Artus e de como gano la Grand Bretaña que se dize Inglaterra » (fol. 281-296). — 7) « Titulo de la santa fe e crehencia de los fieles christianos » (fol. 296-298). — 8) « Lançarote. » Incomplet à la fin. Il ne reste que les deux premiers chapitres et le commencement du troisième. Ce fragment se termine par « E la donzela luego se partio e levo su mandado e contolo todo al rrey, e ante que el rrey respondiose (?) Galvan que el rrey estava para vengar la su vengança... » (fol. 298–300 v°). Au bas du fol. 300 v° : « Escriptus fuyt anno Domini MCCCCLXX. Petrus Ortis. » — J'ai pris ces extraits très à la hâte il y a cinq ans. — A. M.-F.

* C'est la *Vision de Filiberto* publiée par J. M. Octavio de Toledo, dans la *Zeitschrift f. rom. Philologie*, t. II, p. 50.

faite avec grand soin. Le texte du ms. de Munich, sans être malade, a pourtant reçu quelques blessures ; mais il n'est pas très utile de chercher maintenant à les panser, puisqu'une édition critique du texte latin est annoncée. Voici pourtant quelques remarques. P. 319, l. 8 du bas, *er*, lire *era*. — P. 321, l. 4, *lexat* peut être conservé. — Ibid., l. 15 du bas, *e[n] manera de segi en panna cremat* signifie « comme de la graisse brûlée sur la couenne ». — P. 322, l. 21 du bas, *palager* doit être lu *palagré ;* la version des archives de Barcelone a *palagri*. — Ibid., l. 19 du bas. Je ne vois pas de raison pour changer *perdurable* en *perturbarda*. — Ibid., l. 12 du bas, *no comparables* est bon ; cf. la version de Barcelone, p. 89 : *una bestia molt horrible e desfigurade sens nula comperacio*. — P. 323, l. 6 du bas, *no sabe*. Autant vaut corriger *nos sabe* que *no saben*. — P. 234, l. 16, *es*. Corriger *als*. — Ibid., l. 15 du bas, *traucatz*, lire *trancatz*. — P. 325, l. 8 du bas, *vimgam*, lire *vingam*. — P. 326, l. 4, *carnices* est sûrement pour *carnicers* ; cette réduction de *ers* (= *arius*) à *es* est fréquente en catalan. — Ibid., l. 21 du bas, *ensemament* doit être lu *enseniament* = *ensanyament* (de *sania*). — Ibid., l. 20 du bas, *en*, lire *eren*. — P. 327, l. 2 du bas, *e en*, lire *eu lo* et non pas *en el*. — P. 328, l. 5, *cumplien*, lire *umplien*. — P. 328, l. 10, *traucauen*, lire *trancauen*. — Ibid., l. 22 du bas, *estro*, lire *entro*. — Ibid., l. 1 du bas, *monestircs*, lire *monestires*. C'est une faute d'impression comme la précédente. Lorsque les textes latins seront publiés, on pourra sans doute restituer d'autres passages. Il serait à désirer aussi qu'on collationnât à nouveau le ms. de Barcelone, fort incorrect, mais, à ce qu'il semble, très mal lu. — A. M.-F.] — P. 330. Apfelstedt, *Poésies religieuses des Vaudois :* [reproduction diplomatique de *la Barca* et du *Novel Sermon* d'après le ms. de Genève. C'est la suite d'une publication dont il faut chercher le commencement dans l'*Archiv* de Herrig, t. LXII. La courte et insignifiante introduction imprimée dans l'*Archiv* ne justifie pas le système d'édition adopté par M. A., qui consiste à reproduire tant bien que mal, à l'aide des ressources qu'offre la typographie, les abréviations du ms. Il n'y avait pas, dans le cas présent, de motif suffisant pour avoir recours à cet incommode système. Il fallait, ou bien faire une édition critique des poésies vaudoises d'après les mss. de Genève, Cambridge et Dublin, ou, si on reculait devant ce travail, se borner à donner la collation du ms. de Genève avec l'une des éditions qu'on en possède. Tout ce qu'il y a à prendre dans la copie diplomatique de M. Apfelstedt pouvait tenir en moins d'une page. — P. M.]

MÉLANGES. I. *Histoire littéraire*. P. 347. C. M. de Vasconcellos, *Sur la question d'*Amadis ; curieuse petite découverte : une chanson de João de Lobeira, poète portugais du temps du roi Denis, conservée dans le chansonnier Colocci-Brancuti, se retrouve, altérée et remaniée, dans l'*Amadis*, dont la rédaction primitive est, on le sait, attribuée au portugais Vasco de Lobeira. — II. *Bibliographie*. P. 31. Grœber, *le ms. B. N. fr.* 24489 *et le ms. Sainte-Geneviève fr. fol. H.* 6 : ces deux manuscrits sont les deux parties d'un même volume : la table de la seconde partie (ms. B. N.) se trouve sur le dernier feuillet de la première (ms. S.-G.). — III. *Textes*. 1. P. 353. Bartsch, *le Chansonnier provençal*, fin. — 2. P. 362. Suchier, *Fragment d'une* Madeleine *en anglo-normand* (cf. *Rom.* IX, 491). — 3. P. 364. Stengel, *Un fragment d'*Aspremont : à Flo-

rence, feuillet provenant d'un ms. italien du XIV^e^ ou XV^e^ siècle. — 4. P. 365, Stengel, *la Desputoison de l'ame et du cors :* additions au précédent article sur le même sujet (voy. *Rom.* IX, 479). — 5. P. 368. Stengel, *Fragment d'un glossaire latin-français* du XIII^e^ siècle ; un feuillet, appartenant à un particulier à Wiesbaden. — IV. *Exégèse.* P. 371. Liebrecht, *Sur la* Chanson de Rolland ; conjectures étymologiques, surtout sur des noms propres, qui manquent de base et de valeur ; le savant auteur n'est pas là sur son terrain. — V. *Recherches étymologiques.* 1. P. 373. Tobler, *Etymologies.* 1. It. *Paragone :* ne vient pas de l'esp. *paragon* pour *para con* (Diez), mais bien du grec παρακόνη, « pierre de touche », παρακονάω, « frotter contre la pierre de touche ». — 2. Fr. *ponceau :* n'est pas *punicello*, car l'ancienne forme est *pooncel ;* c'est donc un dimin. soit de *poon* = *pavone* (à cause de l'éclat du coquelicot), soit plutôt de *pavo(t)*, qui lui-même vient de *papaver*, par la chute de la terminaison et non de la première syllabe (Diez). On pourrait encore regarder *pooncel* comme se rattachant à *paeonia*, d'où *pivoine*, anc. *pione*, *peone.* — 3. Fr. *acariâtre :* ne vient ni d'un imaginaire *acarier*, « affronter » (Diez), ni du bas-latin juridique *accarare*, mais a été fait au XIV^e^ s. sur le grec ἄχαρις, affublé d'une terminaison française (cf. *opiniâtre*). Je ne crois pas à cette étymologie plus qu'aux autres. La folie s'appelait jadis le *mal saint Acaire*, parce que saint Acaire, évêque de Noyon, très vénéré dans tout le nord de la France, en guérissait (voy. les jolies scènes du *Jeu de la Feuillie*) ; de là, à mon avis, *acariastre*, qui signifiait jadis « fou furieux » (voy. Sainte-Palaye aux mots *Acaire* et *acariastre*). Sylvius, dès le commencement du XV^e^ s., a rapproché les deux mots, mais il semble, d'après ce qu'en dit Sainte-Palaye, qu'il ait attribué à saint Acaire la renommée de guérir les *acariastres* à cause de la ressemblance de son nom au leur, tandis que le leur me paraît dérivé du sien ; la terminaison a sans doute été influencée par *folastre.* — 4. Esp. *cachalote* (qui est l'auteur du fr. *cachalot*) ; ce mot doit être un augmentatif de *cachuelo*, qui signifie un poisson, et se rattache avec d'autres mots de sens analogue à *catulus.* — 2. Fœrster, *Etymologies romanes* (suite). 25. It. *piviale :* de *pluviale*, et non de *plebeale* (Diez). — 26. Fr. *pouture :* de *pultura* (cf. *Rom.* IX, 579). — 27. It. *vello :* de *vellus*, et non de *villus* (Diez). — 28. Fr. *pluriel :* fort bonne explication de cette forme (où l'auteur s'est rencontré avec M. Tobler) ; il faut noter que jusqu'à une époque toute récente ce mot, bien que s'écrivant *pluriel*, se prononçait *plurié* = *plurier ;* on a d'abord modifié l'orthographe, puis elle a, comme il arrive trop souvent, changé la prononciation. — 29. Fr. *messeant :* l'auteur démontre l'interprétation que j'ai donnée comme seule admissible (*Rom.* VIII, 289). — 30. Fr. *verve.* M. F. propose de le tirer non de *verva,* mais de *verba :* il hésite pourtant quelque peu ; pour moi je regarde depuis longtemps cette étymologie comme sûre (pour *rb* = *rv* cf. *verveine* de *verbena*) ; le mot se retrouve en ladin, sous la forme *verva*, comme pluriel de *vierf* = *verbum.* — 3. P. 383. Ulrich, it. *assestare*, esp. *sesgar :* dériveraient l'un et l'autre de *sexus*, participe de *secare*, parallèle à *sectus* (le latin *sexus* n'est en effet pas autre chose que ce participe). — 4. Suchier, *crevette, chevrette :* voy. ci-dessus, p. 238. — VI. *Grammaire.* P. 384. Schuchardt, note additionnelle sur un point de grammaire irlandaise traité dans le précédent cahier.

COMPTES-RENDUS. P. 386. Scheler, *Anhang zu Diez' Etymol. Wœrterbuch* (Vollmœller : indication de quelques omissions). — P. 387. Bartoli, *Storia della Letteratura italiana* I-III (Gaspary : bon livre, remarques intéressantes). — P. 393. Reinhardstœttner, *Grammatik der italienischen Sprache* (Mussafia : sans valeur). — P. 394. Salomone-Marino, *Leggende popolari siciliane* (Liebrecht). — P. 401. Koschwitz, *Karl's Reise ; Sechs Bearbeitungen des Gedichts von Karl's Reise* (Suchier : long et important article ; l'auteur n'est pas convaincu par mes raisons que le poème soit du XI^e siècle). — P. 415. Fœrster, *De Venus la deesse d'amor* (Suchier). — P. 420. Weber, *Ueber den Gebrauch von* devoir, *etc. im Altfranzœsischen* (Stimming). — P. 422. Lachmund, *Ueber den Gebrauch des reinen und des præpositionalen Infinitivs im Altfranzœsischen* (Foth : dissertation qui mérite d'être lue). — P. 424. Lubarsch, *Franzœsische Verslehre ;* Foth, *Die franzœsische Metrik* (Lamprecht). — P. 429. Tourtoulon et Bringuier, *Etude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl* (Breymann). — P. 430. Clédat, *Bertrand de Born* (Stimming : discussion de plusieurs points historiques). — P. 438. Levy, *Guilhem Figueira* (Bartsch : cf. ci-dessus). — P. 443. Hartmann, *Ueber das altspanische Deeikœnigsspiel*. [L'art. de M. Baist, très savant, et qui rectifie en divers points le travail de M. Hartmann, me semble toutefois trop sévère. Ses conclusions sur la date à assigner à la pièce espagnole sont, à très peu de chose près, les mêmes que celles de l'auteur qu'il critique : M. B., qui croit le ms. des dernières années du XII^e siècle, date la composition elle-même de la seconde moitié du même siècle ; il reconnaît également que c'est à cette époque que les noms connus des Rois Mages apparaissent avec fréquence dans les textes littéraires, tout en contestant que cette vulgarisation soit due à la découverte de Milan et à la translation à Cologne. Comme nous, M. B. croit à l'origine française de ce théâtre liturgique espagnol. — A. M.-F.]. — P. 456. Morel-Fatio, *L'Espagne au XVI^e et au XVII^e siècle*. [Je remercie vivement le critique, M. Baist, d'avoir bien voulu me lire avec tant d'attention. Ses remarques et corrections sur le texte du *Cancionero* de Wolfenbüttel sont précieuses, et j'en tiendrai compte à l'occasion. — A. M.-F.]. — P. 459. Robert, *Inventaire sommaire des mss. des Bibliothèques de France* (Bartsch : M. Grœber ajoute de précieuses notices sur divers manuscrits de l'Arsenal). — P. 463. *Romanische Studien*, XIV-XV (Grœber, Seeger, Gaster. M. Gr. doute de l'explication de *il* neutre donnée par M. Horning ; il admet son explication de *bricon ;* M. Seeger donne sur Philippe de Beaumanoir d'intéressantes remarques). — P. 468. *Romania*, 33-34 (Grœber, Baist, Aimeric, Bartsch, Flugi. Ces comptes-rendus, notamment ceux de MM. Grœber et Baist, contiennent beaucoup de bonnes observations, qu'il serait trop long de reproduire ici. M. Bartsch déclare que j'ai sur la rhythmique des idées si différentes des siennes qu'il doit renoncer à continuer une discussion avec moi (à propos des rapports de la versification celtique et de la versification romane). M. l'abbé Aymeric répond à P. Meyer[1].

1. [Je n'ai nullement l'intention de répliquer à M. l'abbé Aymeric, qui ne comprend pas toujours les objections qu'on lui fait, et dont les erreurs sont principalement des erreurs de méthode. Je me borne à dire que j'aurais pu, sans excès, être beaucoup plus

IV, 4. P. 483. Flugi, *Deux drames ladins du XVII^e siècle.* — P. 502. Bartsch, le *Chansonnier provençal* Q. — P. 521. Apfelstedt, les *Poésies religieuses des Vaudois :* fin de la reproduction du ms. de Genève. — P. 542. Faulde, le *Redoublement en ancien français* : travail utile.

MÉLANGES. I. *Histoire littéraire.* 1. Gaspary, la *Lettre de Boccace à Fr. Nelli :* l'auteur en soutient l'authenticité contre A. Hortis. — 2. P. 574. Gaster, *Giufà :* un trait attribué à ce héros des contes siciliens se retrouve dans le livre turc de Nasr-Eddin. — II. *Textes.* 1. Bartsch, *Fragments d'un ms. des* Loherains : publiés d'après des feuilles appartenant à M. de Salis à Metz. — 2. P. 582. Apfelstedt, Sur les *Novas del heretge* p. p. Meyer. [M. A. avait copié de son côté le débat d'Izarn et de Sicart que j'ai publié récemment (voy. *Romania* IX, 340). Les différences qu'il constate entre sa copie diplomatique et mon édition sont de deux sortes : les unes totalement insignifiantes (*ieu* ou *yeu*, *enemics* ou *enemicx*) viennent de *lapsus* soit de M. A, soit de moi, je n'ai guère le temps de l'aller vérifier ; les autres n'ont jamais existé que dans l'imagination de M. A., car en maint cas les abréviations du ms., qu'il a reproduites de son mieux en signes typographiques, ne peuvent donner une autre leçon que celle que j'ai adoptée. Pour faire une édition il ne suffit pas d'être en état de reproduire mécaniquement les signes de l'écriture, il faut encore savoir ce que veulent dire ces signes. — P. M.] — III. *Bibliographie.* P. 583. Kœhler, la *Première édition des* Altspanische Romanzen *de Diez :* elle est de 1817. — 11. *Exégèse.* Suchier. *Josqu'as Seinz* (*Rol.* v. 1428 : *De Seint-Michel del Peril josqu'as Seinz*). M. S. rend très vraisemblable l'idée que par *les Sainz* il faut entendre la ville de Xanten, appelée *Sancti* dans divers textes depuis le IX^e s. — V. *Critique des textes.* P. 585, Varnhagen, *Sur le* Dialogus *inter corpus et animam* (*Zeitschr.* IV, 75, 365). — VI. *Recherches étymologiques.* Gaster, *brucolaque :* ce mot est bien, comme le dit M. G., le mot slave et roumain correspondant, mais il est venu au français par la voie purement littéraire, au temps du romantisme, et nullement comme *Bougre.* — VII. *Grammaire.* P. 586. Baist, *Encore* -ioron : à propos de l'art. de M. Cornu sur ce point dans la *Romania*; remarques d'un grand intérêt.

COMPTES-RENDUS. P. 591, Storck, *Camoens' Gedichte* (C. M. de Vasconcellos). — P. 610. Caix, *Origini della lingua poetica italiana* (Gaspary : le critique recon-

---

sévère. Je ne puis cependant laisser passer sans explication quelques remarques de M. A. (p. 476) qui n'ont aucun rapport au dialecte rouergat. Du même coup je répondrai à une observation juste en elle-même, mais mal appliquée, qu'a faite M. Kœrting dans la *Zeitschrift für neufranzœsische Sprache und Literatur.* Il avait été dit dans la *Revue des langues romanes* à propos de la thèse présentée à l'université de Bonn par M. l'abbé Aymeric que « c'est encore en Allemagne que nos apprentis en philologie « romane vont faire leurs études plutôt qu'en France, *où ce nouvel enseignement vient à « peine de naître* » (voy. *Romania*, IX, 159). C'était là une assertion à la fois inexacte et désobligeante pour les personnes qui, depuis bien des années, enseignent à Paris la philologie romane. J'ai dû rectifier cette assertion. On peut si bien, et depuis longtemps, étudier les langues romanes — principalement l'ancien français et le provençal — à Paris, que des Allemands même, et en nombre relativement considérable, viennent suivre nos cours de l'École des hautes études, de l'Ecole des chartes, du Collège de France. Je n'ai rien dit de plus. C'est donc faute de s'être reporté au point de départ de mes observations que M. Kœrting m'a prêté l'idée — qui est très loin de ma pensée — qu'on ne pourrait poursuivre les études romanes qu'en France. Il y aurait là une exagération dans laquelle je ne suis point tombé. — P. M.]

naît l'importance capitale de ce livre). — P. 612. Castelli, *Credenze ed usi popolari siciliani* (Liebrecht). — P. 613. Finamore, *Vocabolario dell' uso abruzzese* (Liebrecht). — P. 615. Monaci, *Il mistero provenzale di S. Agnese* (Grœber : à propos de cette belle reproduction photographique, remarques sur le texte). — P. 617. Gayangos, *Catalogue of the spanish Mspts. in the British Museum* (Vollmœller, compte-rendu très indulgent). — P. 619. *Giornale di filologia romanza* (Gaspary). G. P.

III. — ROMANISCHE STUDIEN, XVII (t. V, fasc. 1). — Ce gros cahier est entièrement consacré à *Girart de Roussillon*. Les pages 1-193 contiennent la reproduction diplomatique du ms. Canonici exécutée par M. Fœrster avec la collaboration d'un de ses élèves. M. F. avait obtenu le prêt à Bonn du ms., condition particulièrement favorable qui n'a pas été celle où se sont trouvés ceux qui avant lui se sont occupés du même texte. Les pages 193-201 contiennent la description matérielle du ms., des observations fort contestables sur son origine, et des notes sur la lecture d'un certain nombre de passages. Les pages 203 à 280 nous offrent la reproduction plus diplomatique encore (j'expliquerai ce comparatif) du ms. Harléien par M. Stürzinger. Enfin les dernières pages sont occupées par la collation du ms. de Paris avec l'édition de M. C. Hofmann, par M. Apfelstedt. Pour ce dernier ms., l'édition de M. Hofmann est certainement supérieure à celle de M. Fr. Michel ; je l'ai constaté longuement il y a vingt ans[1] ; elle est cependant fautive en maint endroit. De plus, comme le commentaire qui devait l'accompagner n'a point paru, le lecteur n'est pas averti des corrections bonnes ou mauvaises introduites par l'éditeur dans le texte du ms. La copie du Canonici et celle de l'Harléien visent à l'exactitude la plus rigoureuse. Les abréviations des deux mss., les lettres suscrites, les *s* longues, etc., sont reproduites à l'aide de caractères fondus *ad hoc*. Il semble que deux copies conçues dans ce système doivent atteindre au même degré d'exactitude. Il n'en est pourtant pas tout à fait ainsi. La copie du ms. Harléien est plus matériellement fidèle que celle du Canonici, et si en ce genre de labeur — qui n'a avec la science qu'un rapport lointain — la palme doit être donnée à l'œuvre la plus automatique, c'est à M. Stürzinger plutôt qu'à M. Fœrster qu'elle doit être attribuée. L'un et l'autre seraient du reste battus aisément par n'importe quel photographe. Ajoutons en passant que l'emploi de la photographie aurait eu, en ce qui concerne le Canonici, un avantage particulier. L'encre de ce ms. est très pâle ; les traits qui, par places, sont à peine distincts, ressortiraient, je crois, plus nettement dans une photographie que dans l'original. Une autre supériorité du travail de M. Stürzinger est que les notes sont au bas des pages, tandis que M. Fœrster met les siennes à la suite du texte. Comme dans l'un et l'autre cas ces notes sont relatives à des particularités (corrections, surcharges, etc.) que la typographie ne peut reproduire, il est commode de les avoir aussi près que possible des passages auxquels elles se rapportent. La copie de M. Stürzinger est aussi fidèle qu'une copie peut l'être ; j'en puis porter témoignage, possédant moi-même une collation minutieusement exacte du ms.

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, II, 50-68.

Harléien. La reproduction du ms. Canonici n'est pas, comme je l'ai dit, aussi parfaite en son genre. Bien des particularités que M. Stürzinger n'eût pas manqué de noter ont été passées sous silence, soit par mégarde, soit de propos délibéré, par M. Fœrster. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, il y a au haut du fol. 86 v° une indication importante relative au placement des tirades copiées sur les deux feuillets rapportés qui maintenant sont numérotés 87 et 88. M. F. ne s'en est pas aperçu, non plus que M. Stengel qui s'est occupé jadis de ce passage. J'ai relevé ce détail dans ma traduction (sous presse) de *Girart de Roussillon,* p. 158, note 7. D'autre part M. F. ne semble pas avoir eu une idée bien claire de ce qu'il voulait faire. En principe, il vise à une reproduction littérale du ms.; en fait, il nous donne souvent autre chose. Il ne peut s'empêcher (et je l'en excuse) de chercher à comprendre ce qu'il copie, et il lui arrive fréquemment de faire part de ses lumières au copiste consciencieux, mais peu intelligent, du Canonici. Prenons quelques vers de la page 80, l'une de celles que je me suis amusé, me trouvant à Oxford, à collationner avec le ms. Au v. 4139 M. F. imprime en un mot *mimai* (mi mai) ce qui est conforme au ms., mais partout ailleurs dans la même page les mots sont divisés d'après le sens, quoi qu'il en soit du ms.; ainsi le ms. porte : v. 4140 *cosai*, 4142 *iuai*, *losigrai*, 4143 *loferai*, etc., et M. F. écrit *co sai*, *i uai*, etc. Ce n'est plus une reproduction diplomatique. Au v. 4118 M. F. écrit *Gi de beu clar;* il faut choisir entre l'esprit et la lettre : la lettre veut *gide beu clar*, l'esprit *gi de beuclar*. Dans la même page je note une faute (les fautes proprement dites sont rares, je dois le dire) : *per*, 4113, quand il y a très clairement *par;* v. 4130, il n'y a aucune raison pour mettre $\overline{n}$ entre parenthèses. — J'ai dit plus haut que les observations de M. F. sur l'origine du ms. étaient fort contestables. Il est de toute certitude, quoi qu'il en dise, que le ms. a été exécuté par un copiste italien; la forme de l'écriture ne me laisse aucun doute à cet égard. On a vu du reste dans notre précédent cahier (*Romania*, IX, 512, n° 48) — et c'est déjà une forte présomption — que le Canonici faisait partie, en 1407, de la bibliothèque des Gonzague. — Malgré ces menues critiques, M. Fœrster s'est acquis par cette publication un mérite dont on lui saura gré, moi plus que personne, celui d'avoir fait rentrer dans le néant les publications plus ou moins illisibles, dans tous les sens du mot, dont les mss. Canonici et Harley avaient été l'objet jusqu'ici de la part de MM. Mahn[1], Schweppe[2], Fr. Michel et autres. — P. M.

— XVIII (V, 2). P. 297. Schwitz, *Le verso du fragment de Valenciennes :* l'auteur donne en quatre planches (à la suite de la livraison) la restitution et le déchiffrement du texte, avec quelques remarques; le tout sera utile. — P. 301. Rose, la *Mètrique de la Chronique de Fantosme :* l'auteur combat la théorie de M. Suchier sur la versification anglo-normande, et cherche à prouver que Fantosme a écrit toute sa chronique en alexandrins, sauf un morceau, 120 vers décasyllabiques. Si le poète a changé ainsi de rythme une fois, il a bien pu le faire d'autres fois, et on est autorisé à admettre d'autres groupes de vers non alexandrins. Sont-ce des vers de 14 ou de 16 syllabes? c'est une autre question. Je remarque pour ma part que le second hémistiche des vers de Jourdain Fantosme est à peu près

1. Voy. *Romania* III, 308-9.
2. *Romania* VIII, 128.

toujours régulier (en tenant compte des deux manuscrits), tandis que le premier hémistiche a tantôt six, tantôt huit, tantôt quatre syllabes. M. R., qui veut tout ramener à deux hémistiches de 6 syllabes, pratique des corrections en masse et admet des formes anglo-normandes qui ne sont pas toutes justifiées. Son travail, long et minutieux, est d'ailleurs très difficile à suivre et à contrôler, même avec les deux éditions de Jourdain sous les yeux ; il aurait mieux fait d'imprimer les vers tels qu'il les restitue, en mettant en note les variantes des manuscrits. Au reste, il y a dans ce travail beaucoup d'application et de méthode. — P. 383. Wehrmann, *Contributions à l'étude des particules de coordination en français :* il ne s'agit que des plus anciens textes ; le dépouillement en est bien fait, et les résultats, s'ils ne sont pas très nouveaux, prennent de l'intérêt à cause de la base solide sur laquelle ils sont appuyés. J'ai remarqué çà et là quelques méprises, mais elles sont légères, et ne diminuent pas la valeur de ce morceau. — P. 445. Vogels, *l'Emploi syntaxique des temps et des modes chez Pierre de Larrivey :* quoi qu'en dise l'auteur, il n'a pas été bien inspiré d'étudier la syntaxe du XVI^e^ siècle dans Larivey, auteur d'origine italienne qui traduit de l'italien et qui présente plus d'une bizarrerie. Le travail de M. V. dépassant le cadre de la *Romania,* je n'ai pas à en rendre compte ; en le parcourant, il m'a paru renfermer un assez grand nombre d'inexactitudes. Une singulière méprise historique est de faire de Grosley (p. 445) un « contemporain » de Larivey. M. V. reproche aux Français, sans exception, d'avoir grossi avec partialité la part de Larivey dans ses comédies. Je me permets de rappeler que j'ai écrit il y a quatorze ans : « Larivey a traduit très fidèlement des comédies italiennes, en changeant quelques noms et en supprimant çà et là un rôle ou une scène (*Rev. crit.*, 1867, t. I, p. 47 n.) ». — P. 557. Mærtens, *la Légende de Lancelot.* Cette étude très consciencieuse ne résout pas ou ne résout pas bien tous les problèmes ; mais elle en résout quelques-uns, et elle marque un pas important dans l'étude si difficile des romans en prose de la Table-Ronde. J'aurai prochainement l'occasion de traiter ce sujet en détail, et je me servirai plus d'une fois du travail de M. M.; je me borne ici à noter deux points capitaux sur lesquels je diffère de lui : il veut que le Lancelot du roman traduit par Ulrich de Zazikhoven ait déjà été connu comme l'amant de la reine, ce qui n'est pas soutenable ; il pense que le poème de Chrétien (*la Charete*) et l'épisode du *Lancelot* en prose qui porte le même titre remontent indépendamment à une source commune ; je crois être en état de prouver que *la Charete* en prose est faite sur le poème. — P. 707. Horning, *L's à la première personne du singulier en français* : l'ingénieux philologue propose de regarder l'*s* de *je viens*, *je rends*, *je vois*, etc., comme provenant du *ch* picard (écrit souvent *c*) dans des formes comme *je porch*, *je rench*, et aussi *je viench*, et ces formes elles-mêmes comme venant du subjonctif avec *c ch*. Cette proposition séduisante ne me paraît pas devoir être adoptée ; mais il faut en tenir compte, et les formes picardes en question, qui paraissent bien expliquées (l'affinité du subj. prés. avec la 1^re^ pers. sing. de l'ind. pr. est notable en anc. fr.), doivent être examinées avec soin. Je signale à l'auteur l'inadvertance qui lui fait dire qu'une édition de Molière « reproduit fidèlement *les manuscrits.* » Hélas ! — P. 716. Bœhmer. *Bibliographie.*

G. P.

IV. — Literaturblatt für germ. und rom. Philologie, 1880, nº 11. Novembre. — Col. 397. Reinsch, *Die Pseudo-Evangelien* etc. (M. Mussafia signale les innombrables fautes dans les textes français ; voy. *Rom.* VIII, 636). — Col. 417. Becq de Fouquières, *Traité de versification française* (M. Tobler, se plaçant surtout au point de vue historique, réfute les ingénieuses théories de l'auteur). — Col. 420. Luzel, *Veillées bretonnes* (Liebrecht). — Col. 421. Guerrini, Croce (remarques précieuses de M. R. Kœhler). — Col. 424. Alton, *Die ladinischen Idiome* (Gartner : ouvrage utile, où la méthode laisse à désirer).

12. Décembre. — Col. 460. Pitrè, *Proverbi siciliani* (Liebrecht : rend pleine justice à cet important recueil). — Col. 461. Hartmann, *Ueber das altspanische Dreikœnigspiel* (article très favorable de M. Lidforss, qui avait publié les *Reies Magos* avant M. H.).

1881. 1. Janvier. — Col. 16. Picot et Nyrop, *Recueil de farces* (Ulbrich : bonnes remarques). — Col. 20. Demattio, *Grammatica provenzale* (Ulrich : très médiocre). — Col. 22. Kœrting, *Boccaccio* (Gaspary : long et important article).

2. Février. — Col. 45. Grundtvig, *Lœsningsstenen* (Liebrecht : recueil intéressant de diverses superstitions relatives aux pierres). — C. 58. Müller, *Etymol. Wœrterbuch der engl. Sprache*, 2e Auflage (Neumann). — C. 54. Jarnik, *Index zu Diez' Etym. Wœrterbuch* (Baist). — C. 59. Merkel, *Der franzœsische Wortton* (Storm). — C. 60. Hofmann et Muncker, *Joufrois* (Mussafia : beaucoup de bonnes corrections). — C. 64. Zingerle, *Ueber Raoul de Houdenc* (Suchier : fait l'éloge de cette remarquable dissertation et en adopte les conclusions). — C. 66. Gautier, *Les épopées françaises* (Stengel). — C. 67. Prato, *Quattro novelline popolari livornesi* (Liebrecht). — C. 68. Grassi, *Saggio intorno ai sinonimi della lingua italiana* (Vockeradt). — C. 69. B. Della Lega, *Bibliografia dei vocabolari ne' dialetti italiani* (Neumann). — C. 69. Gartner, *Die Gredner Mundart* (Alton).

3. Mars. — Col. 95. Kreyssig, *Geschichte der franz. Literatur*, 5e Auflage (Vollmœller : ce qui concerne le moyen âge est sans valeur). — Faulde, *Ueber Gemination im Altfranzœsischen* (Suchier : voy. ci-dessus, à la *Zeitschrift*). — Perschmann, *Die Stellung von* O *in der Ueberlieferung des Rolandsliedes* (Scholle ; voy. la réponse de M. Stengel, et la réplique de M. Scholle, col. 155). — Col. 103. Vayssier, *Dictionnaire du patois de l'Aveyron* (Aymeric). — C. 104. Hortis, *Studi sulle opere latine del Boccaccio* (Kœrting : ouvrage de premier ordre). — C. 110. Vitali, *Cantare di madonna Elena* (Liebrecht).

4. Avril. — C. 135. Zielcke, *Sir Orfeo* (Wissmann : ce curieux poème anglais provient d'un original français perdu). — C. 137. Riese, *Recherches sur l'usage syntaxique de Froissart* (Stimming : laisse à désirer). — C. 139. Hormel, *Die* Chronique ascendante (Kœrting : admet les conclusions de l'auteur). — C. 141. D'Ancona, *Studj* (Gaspary). — C. 147. Andeer, *Rhætoromanische Elementargrammatik* (Ulrich : ouvrage maladroitement fait).

V. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1880, nº 1. — P. 38-40, *Ancienne traduction française en vers du* Pater *et du* Credo. Cette traduction, publiée d'après une copie de feu L. Pannier, est tirée du

ms. lat. 3799 qui provient de l'abbaye de Val-Secret, au diocèse de Soissons. Elle remonte par l'écriture au commencement du XIII[e] siècle. Le *Pater* est traduit en 24 vers octosyllabiques, le *Credo* en 20 vers décasyllabiques rimant deux à deux. — N° 2. P. 46-84, P. Meyer, *Notice du ms. Douce* 210 *de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford*. Ms. exécuté en Angleterre ou en Irlande, à la fin du XIII[e] siècle, et contenant 16 ouvrages ou opuscules, presque tous en français, et en vers. Quatre d'entre eux étaient jusqu'à ce jour inconnus, à savoir : n° I, poème allégorique sur les membres du corps humain, incomplet du commencement et de la fin ; n° III, sermon en vers sur la vie humaine ; n° IV, traité en vers « du chevalier Dieu » ; n° V, le *Corset*, traité en vers sur les sacrements, dédié par l'auteur, le chapelain Robert, « à son très chier seignor Alain ». Il faut signaler aussi dans le même ms. un fragment, publié *in extenso*, du *Roman des romans*, poème d'un style tout à fait remarquable.

VI. — NUOVA ANTOLOGIA (janvier et mars 1881, 2[e] série, t. XXV, p. 201-216, et XXVI, 3-16). — G. Carducci, *Un poeta d'amore del secolo XII*. Étude littéraire sur Bernard de Ventadour, faite avec tout le talent que l'on doit attendre de son éminent auteur. Au point de vue historique, M. C. s'appuie surtout sur les résultats obtenus par M. Hans Bischoff (dans sa *Biographie des Troub. B. von V.*, Berlin, 1873) et s'en sépare seulement pour reconnaître, avec Fauriel, l'authenticité de la chanson *Bels Monruels*. D'ailleurs M. C. s'est uniquement proposé de faire connaître au grand public italien les plus beaux morceaux de Bernard de Ventadour, qu'il a su admirablement traduire. « Sopraccaricare di considerazioni storiche ed estetiche cotesti gracili fiori, mi parve peccato... Cercai soltanto di rimovere d'intorno da essi la neve ed il ghiaccio per farne un po' meglio spiccare i colori se non l'odore. »

— 15 février. — Caix, *Le origini della lingua poetica italiana* (art. de Fornaciari, qui donne une idée claire de l'importance et de l'intérêt de ce travail).

VII. — RASSEGNA SETTIMANALE, 1880, 6 déc. — P. 374-378. Sabatini, *Abelardo ed Eloisa*. A propos de ce livre, dont nous avons rendu compte (IX, 617), et qu'il juge avec sévérité, M. d'Ancona donne les renseignements les plus intéressants sur le docteur salernitain Petrus Barliarius et les légendes monastiques ou populaires dont il a été l'objet. Le savant auteur établit parfaitement qu'il n'y a rien de commun entre ces légendes et le souvenir d'Abailard, et que les noms de *Bailardo*, *Bajolardo*, etc., donnés au héros des récits italiens, reposent sur une confusion relativement récente. La légende de Barliario a pour point de départ une singularité locale, un crucifix peint dans une attitude peu ordinaire, précisément au-dessus du tombeau qui portait l'inscription : *Hoc est sepulchrum m. Petri Barliarii*, tombeau placé lui-même à côté des inscriptions funéraires (beaucoup plus anciennes) de trois autres personnes, une femme et deux enfants. Le crucifié semblait pencher la tête vers le tombeau : on en conclut qu'il l'avait inclinée miraculeusement en signe de pardon accordé à Barliario ; il fallait que ce Barliario fût, pour avoir obtenu un pareil prodige, un grand pécheur ou un grand saint ; au moyen âge, grâce à la vertu attribuée au repentir, les deux allaient fort bien ensemble. Barliario étant sur son tombeau

qualifié de *magister*, son crime devait avoir été sa science, l'étude des choses défendues. La femme enterrée près de lui était sans doute sa fille, les enfants étaient ses petits-fils : ils avaient été étranglés par le diable qu'ils avaient évoqué en maniant maladroitement les grimoires de leur grand-père. Ainsi formée (sans doute vers le XV^e^ siècle), la légende passa dans le peuple, et tout naturellement on fit précéder ce dénouement d'une histoire complète de la vie du grand magicien Barliario, histoire pour laquelle on fit de larges emprunts aux récits sur Virgile et autres enchanteurs non moins célèbres. Aujourd'hui l'église de Salerne a été changée en théâtre ; le crucifix merveilleux et la pierre tumulaire de Barliario ont disparu, mais il est encore célèbre dans toute l'Italie, grâce aux poèmes populaires qui le chantent, et sur lesquels M. d'A. nous donne des renseignements plus précis qu'on ne l'avait encore fait.

— 16 janv. 1881. — Torraca, *Una leggenda napoletana e l'epopea carolingia*. Après quelques détails sur la popularité dont jouissent dans le sud de l'Italie les *Reali di Francia* et leurs dérivés, l'auteur rapporte, dans sa forme latine et dans son développement postérieur en langue vulgaire, un récit du XIV^e^ s. qui raconte une invasion des Sarrazins à Naples repoussée par Didier et son fils Adelgis ; avec eux figurent Bernard et Aimon auquel les chroniqueurs postérieurs donnent quatre fils, l'identifiant sans doute à l'Aimon de l'épopée française.

G. P.

VIII. — ZEITSCHRIFT FÜR OESTERREICHISCHE GYMNASIEN, 1880, VIII-IX. — P. 642-646. Suchier, *Reimpredigt* (Mussafia : remarques très intéressantes ; on y voit que l'auteur n'a pas arrêté son opinion sur l'âge du *Roland*, mais qu'il n'est pas porté à le faire, avec M. S., contemporain d'Henri I^er^ d'Angleterre ; M. Mussafia n'est pas non plus fixé sur la question de savoir si l'*s* au nomin. du féminin de la 3^e^ déclin. est antérieure ou postérieure au nominatif privé d'*s*).

IX. — REVISTA D'ETHNOLOGIA E DI GLOTTOLOGIA. Estudos e notas por Ad. Coelho. Lisboa, 1880. — M. Coelho a entrepris la publication d'une série de travaux relatifs à toutes les branches de l'ethnographie de la péninsule hispanique : il était seul en état de concevoir comme de bien mener une si grande entreprise. Nous relevons dans le premier fascicule de sa revue, à laquelle nous souhaitons le meilleur succès, un article sur les usages de la fête de Noël en Portugal, avec un commentaire historique et comparatif fort savant. A vrai dire, les études de ce genre ne touchent presque que négativement l'ethnographie, car elles arrivent presque toujours à démontrer que le *folk-lore*, sous toutes ses formes, ne se distribue point par races ; mais cela même est un résultat ethnographique. Espérons que les cahiers de cette importante revue se succéderont rapidement.

X. — ERA NOVA, revista do movimento contemporaneo, dirigida por Th. Braga e Teixeira Bastos. Lisboa, n^o^ I, julho 1880. — Dans ce numéro, le seul que nous ayons reçu, se trouve le commencement d'un travail de M. Braga sur les *Livres populaires portugais*, contenant beaucoup de faits intéressants.

XI. — Sitzungsberichte der koenigl. Bayer. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Philologische Classe. 1880, livr. V. — P. 556-570. A. Mayer, *Waldensia*. M. A. Mayer s'est rendu à Dublin pour y étudier les mss. des Vaudois qui appartiennent à la bibliothèque de Trinity-College, et qui sont, dans leur ensemble, suffisamment connus par le livre du Dr Todd, *The Books of the Vaudois* (Londres, 1865). M. Mayer prépare, en collaboration avec M. C. Hofmann, une publication sur les écrits des Vaudois, et le court mémoire que nous annonçons semble destiné à prendre date pour ce futur travail. Il n'y a dans ces quelques pages rien de neuf, sinon quelques rectifications peu importantes au livre du Dr Todd mentionné plus haut. M. Mayer est peu exercé aux travaux de la critique, soit historique, soit philologique. Il semble prendre au sérieux l'assertion d'un Vaudois du XVIe siècle qui portait à 800,000 le nombre de ses coréligionnaires. Il croit utile de rapporter le texte grec du *Physiologus*, comme terme de comparaison avec la version vaudoise de cet ouvrage, tandis qu'il est de toute évidence que cette version a été faite sur un texte latin. Il admet encore que la *Nobla Leyczon* est du XIIe siècle, ce qui ne peut être soutenu sérieusement alors même qu'on repousserait la leçon du ms. de Cambridge *Ben ha mil e .cccc. anz compli entierament*. En somme, M. Mayer se montre, jusqu'ici, très peu qualifié pour traiter le sujet qu'il a abordé. — Dans le même fascicule, p. 617-628, se trouve une bonne dissertation de M. W. Heyd, établissant que *funda* et *fundaco* n'ont pas deux origines distinctes, comme l'a admis Diez, mais représentent également le mot arabe *funduk*. P. M.

XII. — Revue Critique, janvier-avril 1881. — Art. 24. Monaci, *Il Mistero di Santa Agnese* (Π.). — 27. Bastin, *le Participe passé en français ;* Mercier, *Histoire des participes français* (G. Bonnard). — 47. Loiseau, *Histoire de la langue française* (P. M.; cf. à la p. 274). — 61. Clairin, *Du génitif latin et de la préposition* de (P. Antoine).

XIII. — Literarisches Centralblatt, oct.-déc. 1880. — N° 44. Mende, *Étude sur la prononciation de l'e muet ;* Dihm, *Franzœsisches Vocabular*. — 46. Baragiola. *Italienische Grammatik*. — 48. Koerting, *Boccaccio's Leben und Werke*. — 49. Suchier, *Reimpredigt ;* Wolter, *der Judenknabe*. — 50. Fœrster, *De Venus la deesse d'amor*. — 51. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français*, I-III. — 51. Demattio, *Grammatica provenzale ;* Hortis, *Studj sulle opere latine del Boccaccio*.

— Janv.-mars 1881. — N° 1. Schapiro, *Révélations étymologiques*. — 3. Monaci, *Il Misterio di Santa Agnese*. — 7. Andresen, *Roman de Rou ;* Meyer. *Chanson de la croisade contre les Albigeois*. — 9. Alton, *Beitræge zur Ethnologie von Ostladinien*. — 12. Loiseau, *Histoire de la langue française*. — 13. Andeer, *Rhætoromanische Elementargrammatik*.

XIV. — Deutsche Literaturzeitung, oct.-déc. 1880. — N° 2. De Cihac, *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*. II. *Éléments non latins* (M. Jagic fait de ce volume un grand éloge, auquel sa compétence comme slaviste donne une valeur toute particulière) ; Caix, *Le Origini della lingua poetica italiana* (M. Tobler signale le mérite de ce travail). — 3. Tobler, *Der franzœsische Versbau* ; Lubarsch.

Franzœsische Verslehre (Stengel). — 6. Biagi, *Le novelle antiche.* — 11. Giuliani, *la Commedia di Dante* (Ten Brink). — 13. Hartmann, *Das altspanische Dreikœnigsspiel* (Baist).

— Janv.-mars 1881. — N° 1. Petzholdt, *Bibliographia Dantea ab anno* 1865. — 2. Milchsack, *Die Oster-und Passionsspiele,* I; Vollmœller, *Poema del Cid.* — 4. Muncker et Hofmann, *Joufrois* (cet article de M. Tobler est d'une grande sévérité; un article sur le même poème paraîtra dans notre prochain numéro). — 5. Vollmœller, *Ein spanisches Steinbuch.* — 6. Miklosich, *Die Wanderungen der Rumunen* (A. Br.); Graevell, *Die Charakteristik im Rolandsliede* (Stengel). — 8. Hammesfahr, *Die Comparation im altfranzœsischen* (Tobler); Picot et Nyrop, *Recueil de Farces* (Vollmœller). — 11. Riese, *L'usage syntaxique de Froissart.* — 12. Monaci, *Il Mistero di Santa Agnese.* G. P.

XV. — El Averiguador Universal. Ce journal, publié à Madrid (*San Juan,* 46, 3° *izquierda*), répond à ce qu'est chez nous l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux;* mais il admet, outre les *Questions et réponses,* des articles plus étendus. Dans les nos 43, 45 et 48 de la 2e année (1880) M. Machado y Alvares (*Demófilo*) y a inséré une étude intéressante sur les *Devinettes* de M. Rolland, dont il compare plusieurs aux énigmes populaires espagnoles, qu'il connaît mieux que personne.

CHRONIQUE.

M. Paulin Paris, né le 25 mars 1800, est décédé à Paris le 13 février 1881. Tous nos lecteurs savent ce qu'il a fait pendant cinquante ans pour la littérature du moyen âge. Nous aurons occasion de revenir en détail sur sa personne et ses travaux ; pour le moment il nous serait impossible de traiter avec le calme d'esprit nécessaire un sujet qui nous touche aussi douloureusement. Nous avons reçu de toutes parts, non seulement de nos amis, mais de personnes qui ne connaissaient le défunt que comme savant, des témoignages de condoléance qui nous ont profondément touché, parce qu'ils montraient l'estime et la sympathie qu'il s'était acquises et en France, et dans tous les pays où on s'intéresse aux études qui avaient si constamment et si fructueusement occupé sa vie. Il a travaillé jusqu'à la dernière heure : le t. XXVIII de l'*Histoire littéraire* de la France, qui a été déposé sur le bureau de l'académie à la séance qui a suivi le jour de sa mort, contient de sa plume des articles importants, et il en laisse encore plus d'un pour les prochains volumes.

— Le 30 janvier dernier est décédé à Alger, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, Henry Nicol, romaniste d'une grande distinction, dont nous avons eu plus d'une fois à apprécier les travaux. Il n'avait que trente-six ans. Quoique ayant fait de bonnes études classiques, il n'avait point passé par les universités. Très jeune il était entré dans le commerce, et tant que sa santé lui permit de séjourner à Londres, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1879, il occupa un emploi dans la Cité. Ses occupations ne lui permettant guère de fréquenter les bibliothèques, il dut se résigner à travailler avec peu de livres, et il concentra tous ses efforts sur l'étude de la phonétique française, ayant principalement en vue l'élément français dans la langue anglaise. Il préparait sur ce sujet un grand mémoire, ou plutôt un livre, dont quelques parties, nous l'espérons, se trouveront suffisamment rédigées pour qu'il soit possible de les mettre au jour. Les travaux qu'il a publiés sont peu nombreux. Ce sont quelques mémoires imprimés dans les *Transactions* de la société philologique de Londres (voir *Romania* II, 273-4, et III, 428), quelques notes fournies à la *Chaucer Society*, un précis, riche en faits et en idées, de la grammaire de l'ancien français, écrit pour l'*Encyclopædia Britannica* (voy. *Romania* VIII, 474-5), enfin, un assez grand nombre de comptes-rendus insérés dans l'*Academy* et ayant pour objet des publications relatives aux études romanes, principalement à l'ancien français. Le dernier de ces comptes-rendus, sur l'édition du *Voyage à Jérusalem* due à M. Koschwitz, a paru

dans l'*Academy* du 19 février dernier. Nicol était doué d'un esprit éminemment précis et logique. Ses moindres articles sont des chefs-d'œuvre de composition et de raisonnement. Il vaudrait la peine de réunir en un volume le peu qu'il a écrit. Les romanistes, qui n'ont pas en général à leur disposition les mémoires de la societé philologique de Londres ou la collection de l'*Academy*, y trouveraient beaucoup de faits bien observés et d'idées bien exposées, et peut-être la vue de ce que Nicol a su accomplir dans les circonstances les moins favorables inspirerait-elle à quelqu'un de ses compatriotes l'idée de se livrer à des études qui maintenant ne sont plus représentées en Angleterre.

— La Société des anciens textes français a publié au commencement de cette année la chanson d'*Elie de Saint-Gilles*, éditée par M. G. Raynaud. A la suite du poème est imprimée une traduction de l'*Elis-Saga* faite pour la Société par M. E. Kœlbing. Cette publication complète l'exercice 1879. Deux volumes, appartenant à l'exercice 1880, sont dès maintenant terminés et auront été mis en distribution lorsque la présente livraison de la *Romania* paraîtra. L'un est le t. II d'Eustache Deschamps, qui renferme la description d'un ms. d'Ashburnham-Place (collection Barrois) où se trouvent diverses pièces de Deschamps et une note de M. S. Luce sur le copiste qui a exécuté le principal ms. de Deschamps, celui qui sert de base à l'édition. L'autre volume est la chanson de geste provençale de *Daurel et Beton* publiée pour la première fois d'après le ms. unique appartenant à M. Didot. Le même ms. renferme, comme on sait, un mystère de la Passion qui sera édité ultérieurement par la Société, et toute une suite de poésies religieuses, jusqu'à ce jour inconnues, dont le texte entier est imprimé en appendice à l'édition de *Daurel et Beton*. Ce volume apporte donc aux études provençales un contingent important d'éléments entièrement nouveaux. — Dans une de ses dernières réunions, le conseil de la Société a décidé la mise sous presse de l'édition de *Raoul de Cambrai* préparée par M. P. Meyer d'après le ms. de la Bibliothèque nationale, qui a déjà été reproduit, fort imparfaitement du reste, par Ed. Le Glay (1840), et d'après un recueil manuscrit du président Fauchet, dans lequel se trouve d'assez nombreux extraits de chansons de geste, notamment de *Raoul de Cambrai*. Ces extraits sont tirés d'un ms. perdu que Fauchet cite assez fréquemment dans ses *Œuvres* imprimées, notamment dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*. Mais les citations sont beaucoup plus copieuses dans le recueil manuscrit que dans les *Œuvres* imprimées. Entre les extraits que renferme le recueil en question, plusieurs sont tirés d'une chanson de geste perdue, *Doon de Nanteuil*, et seront ici-même l'objet d'un prochain article. — Le conseil vient aussi de décider la publication de la chanson de *La mort Aimeri*, proposée par M. Couraye Duparc.

— Le comité directeur de la *Diez-Stiftung* (voy. *Rom.* IX, 630) est ainsi composé : MM. Mommsen, Tobler, Waitz, Müllenhoff, G. Paris, désignés par l'académie de Berlin ; M. Mussafia, désigné par l'académie de Vienne ; M. Ascoli, désigné par l'académie des *Lincei*. — Les membres de ce comité, invités à choisir l'un d'entre eux comme président, ont porté sur M. Ad. Tobler la majorité de leurs suffrages.

— M. Pio Rajna a obtenu le grand prix royal de 10,000 francs, décerné par

l'Académie des *Lincei*, pour son ouvrage, encore inédit, sur les *Origines de l'épopée chevaleresque*. Le monde savant attendra avec impatience la publication d'un ouvrage dont le nom de l'auteur et le suffrage de juges compétents attestent la haute valeur. Nous comptons donner dans notre prochain numéro l'intéressant rapport de M. Ascoli à l'Académie sur le livre de M. Rajna.

— A la réunion des sociétés savantes des départements qui a eu lieu à la Sorbonne dans la semaine de Pâques, M. Joret a fait une communication qui a vivement intéressé les auditeurs sur l'extension de certains traits phonétiques de la région normande.

— La Société philologique-historique de Copenhague a imprimé le compte-rendu sommaire de ses séances d'oct. 1878 à oct. 1880. Nous y remarquons une étude de M. Nyrop sur *Apollonius de Tyr* et les ouvrages qui en dérivent : à ceux qu'on avait déjà signalés, il ajoute une ballade danoise remontant peut-être au XIII[e] siècle et un conte grec de l'Asie-Mineure (Hahn, n° 50).

— M. Koschwitz, *privat-docent* à Strasbourg, qui avait renoncé à cette situation à la fin de l'année dernière, est maintenant *privat-docent* à l'académie de Münster.

— M. Gaspary, *privat-docent* à Berlin, connu par son intéressant ouvrage sur l'*Ecole sicilienne* (voy. *Rom.* VII, 637), a été nommé professeur extraordinaire à Breslau.

— M. Van Hamel, élève de l'École des hautes-études, va proposer, pour être publiée dans la « Bibliothèque » de cette École, une édition critique du *Miserere* du « Renclus de Morliens. » Il a l'intention d'éditer ensuite le *Roman de Charité* du même auteur.

— M. Coelho prépare la publication de deux versions portugaises anciennes de la *Visio Tundali*.

— Plusieurs journaux scientifiques annoncent que M. Baist, qui s'occupe depuis plusieurs années de la chronique de Turpin, va publier cet ouvrage « d'après le ms. original. » Cette annonce pique vivement la curiosité, et nous espérons que l'auteur n'en fera pas trop longtemps attendre la réalisation.

— On annonce un travail de M. A. Seibl sur « la langue des troubadours. »

— M. Fréd. Wulff annonce une édition des *Vers de la Mort*, d'Hélinand, d'après tous les manuscrits. Il rappelle à ce propos (*La Chronique de Turpin*, p. III) l'existence d'un autre poème portant le même titre, et qui ne comprend pas moins de 326 strophes (mss. B. N. fr. 375 et Mouchet 19). Nous souhaitons que l'édition du poème d'Hélinand, l'une des productions les plus remarquables du moyen âge, soit le plus tôt possible entre les mains des savants.

— M. Hugo de Feilitzen, jeune philologue suédois, prépare une édition de la chanson des *Enfances Vivien*. Il a copié ou collationné les manuscrits de Paris, de Boulogne, de Londres et de Milan. La chanson des *Enfances Vivien* est à beaucoup d'égards une des plus intéressantes de la geste de Monglane.

— La librairie Maisonneuve a entrepris une collection d'ouvrages relatifs aux *Littératures populaires de toutes les nations :* chaque volume, très bien imprimé,

tiré à petit nombre et cartonné, coûte 7 fr. 50. Le premier volume sera un nouveau recueil de M. Sébillot. Parmi ceux qui sont annoncés ensuite, mentionnons : Bladé, *Littérature populaire de la Gascogne;* Sébillot, *Traditions et superstitions populaires de la Basse-Bretagne;* Vinson, *Littérature orale du pays basque*, etc.

— M. le prof. Ed. Stengel a entrepris une collection d'éditions et dissertations (*Ausgaben und Abhandlungen*) relatives à la philologie romane, dont nous reparlerons en détail dans notre prochain cahier.

— M. Vietor a fondé et publie depuis le mois d'octobre chez Werther, à Rostock, un *Journal d'orthographe* (*Zeitschrift für Orthographie. Unparteiisches Centralorgan für die orthographische Bewegung im In- und Ausland*), qui mérite d'attirer l'attention de nos lecteurs. Il n'est pas de nation chez laquelle la question orthographique ne soit ou ne doive être bientôt à l'ordre du jour ; et sur ce sujet important et difficile il est bon de s'éclairer en mettant en commun les réflexions et les idées de chacun.

Livres adressés à la *Romania :*

Turpini Historia Karoli magni et Rotholandi, texte revu et complété d'après sept manuscrits, par Ferdinand CASTETS. Paris, Maisonneuve, in-8°, xij-92 p. (public. de la *Société des langues romanes*). — En attendant l'édition critique de Turpin promise par M. Baist, celle de M. C. sera utile ; le texte en est généralement bon, et il y a joint des notes intéressantes notamment sur la géographie de l'Espagne et la littérature carolingienne en Italie.

Una leggenda araldica e l'epopea carolingia nell' Umbria, documento antico pubblicato per le nozze Meyer-Blackburne da A. D'ANCONA ed E. MONACI. Imola, in-12, 15 p. — Les armes d'une petite localité de l'Ombrie, Corciano, sont un « quartiere » (cf. *Hist. poét. de Charl.*, p. 411), parce que Roland donna ses armes au sarrazin Cornaletto, qu'il avait vaincu et baptisé. Dans une note intéressante sont mentionnées diverses dénominations de lieux ou de monuments italiens où figure le nom de Roland.

Il mistero provenzale di S. Agnese, fac-simile in eliotipia dell' unico manoscritto Chigiano, con prefazione di Ernesto MONACI. Roma, tipografia Martelli, 1880. Gr. in-4°, 8 p. et 15 planches. — Cette édition en fac-similé photographique, que nous avons annoncée *Romania*, IX, 343, tient toutes les promesses du prospectus. L'exécution matérielle, qui est ici le point important, est très satisfaisante, et la notice préliminaire fait bien ressortir l'intérêt de la publication. Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Monaci sur l'utilité qu'il y aurait à faire passer sous les yeux des étudiants romanistes à défaut des originaux, du moins des fac-similés exacts des textes les plus importants. C'est la méthode qu'on applique depuis bien des années au cours de philologie romane de l'École des chartes. Toutefois, on doit reconnaître qu'après les éditions de M. Bartsch et de M. Sardou, après surtout la collation publiée par M. Clédat et les notes complémentaires de M. Stengel (p. 64 de son édition du chansonnier Chigi) il ne restait plus beaucoup de leçons douteuses. Il ne manque pas de manuscrits, à Rome même, dont la reproduction en fac-similé eût été plus désirable. Nous espérons que

M. Monaci et son généreux éditeur, M. Martelli, ne s'en tiendront pas à ce premier essai si bien réussi, et qu'ils nous donneront, selon le même procédé, au moins quelques pages des principaux mss. romans des bibliothèques romaines.

Histoire du théâtre français. Les Mystères, par L. PETIT DE JULLEVILLE. Paris, Hachette, in-8°, 2 vol. de 458 et 648 pages. — La *Romania* reviendra en détail sur cette importante publication, que nous recommandons dès à présent à nos lecteurs.

Der syntaktische Gebrauch der Tempora und Modi bei Pierre de Larivey, von J. VOGELS. Bonn, Weber, in-8°, p. 445-556 (extrait des *Romanische Studien*).

Matériaux pour servir à l'historique du français, par A. DELBOULLE, professeur au lycée du Havre. Paris, Champion, gr. in-8°, xi-314 p. — Enrichissement, par des citations qui vont du moyen âge au XVIII^e^ siècle, de l'*historique* d'un grand nombre des mots du dictionnaire de Littré.

Julian KLACZKO. Causeries florentines. Paris, Plon, in-12, 272 p. — Sous une forme brillante, ces causeries contiennent sur Dante, sur l'inspiration de la *Divine Comedie*, sur la conception de l'amour en Italie au XIV^e^ s., etc., des vues fort intéressantes, habituellement justes et souvent profondes.

Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge par R. DOZY. Troisième édition, revue et augmentée. Leyde, Brill, in-12, 2 vol. de xiv-388-lxxx et 480-cxvij p. — Nous reviendrons sur cet excellent ouvrage, dont la nouvelle édition contient plusieurs chapitres en moins que la première, mais en plus une importante dissertation sur le Pseudo-Turpin.

Ueber die ælteste franzœsische Version des dem Bischof Marbod zugeschriebenen Lapidarius, von Paul NEUMANN. Neisse, in-8°, 44 p. (diss. de docteur de Breslau). — M. N. annonce une édition du *Lapidaire* ; celle que Pannier a laissée en manuscrit va paraître incessamment dans la Bibliothèque de l'École des hautes études. Elle est annoncée depuis de longues années, et nous nous étonnons qu'on n'en ait pas averti le jeune auteur.

La Chronique de Turpin, publiée d'après les mss. B. N. 1850 et 2137, par Fredrik WULFF. Lund, in-4°, vj-76 p. — M. Wulff imprime, d'après les deux mss., l'un comme l'autre unique, qui les contiennent, les versions françaises de Turpin désignées sous les n^os^ 3 et 4 dans G. Paris, *De Pseudo-Turpino* (les n^os^ 1 et 2 ont été imprimés par M. Auracher, et un savant danois a entrepris une édition critique du n° 2, contenu dans de nombreux mss.). En marquant par des italiques, dans la seconde traduction, les passages où elle diffère de la première, M. W. a facilité la comparaison.

Storia di Stefano, figliuolo d'un imperatore di Roma, versione in ottava rima del libro dei *Setti Savi*, pubblicata per la prima voltes da Pio RAJNA. Bologna, Romagnoli, in-18, xxxij-256 p. — C'est le poème auquel M. Rajna a consacré dans la *Romania* trois articles (voy. ci-dessus, p. 1 ss.).

Essai de questionnaire pour servir à recueillir les traditions, les coutumes et les légendes populaires, par Paul SÉBILLOT. Paris, Maisonneuve, in-8°, 16 p. — A recommander à tous ceux qui s'occupent de ces recherches.

Proverbi siciliani, raccolti e confrontati con quelli degli altri dialetti d'Italia da G. PITRÈ. Palermo, Pedone-Lauriel, in-12, 4 vol. (prix : 20 fr.). — Cette

admirable collection, due à vingt ans de recherches infatigables, ne comprend pas moins de 13,000 numéros. Elle est indispensable, cela va sans dire, à tous ceux qui s'occupent de proverbes, non seulement par sa propre richesse, mais par les rapprochements et les commentaires de toute sorte qu'y a joints l'éditeur, au premier rang desquels nous signalons la remarquable introduction sur les proverbes en général, leur origine, leur diffusion et leur valeur pour l'histoire et l'éthologie. Ces quatre volumes forment le digne pendant des quatre volumes de contes et des deux volumes de chansons que la science doit à l'heureuse collaboration du peuple sicilien et de M. Pitrè.

Petit atlas phonétique du pays roman (sud du Rhône), par Jules GILLIÉRON. Paris, Champion, in-8° oblong, 38 p. et 30 cartes. — Nous reviendrons sur cette excellente publication, que nous voulons signaler dès aujourd'hui, pour en recommander l'étude et l'imitation à tous ceux qui s'occupent de patois.

Le Livre du chemin de long estude par Christine de Pisan, publié pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Bruxelles et de Berlin, par Robert PÜSCHEL. Berlin, Damkœhler; Paris, Le Soudier, in-8°, xxij-270-31 p. — Bonne édition, d'après les sept mss. connus qui sont classés et dont les variantes sont communiquées. Le glossaire pourrait être plus riche; l'introduction philologique accuse une assez grande inexpérience. Ce qu'on regrette surtout, c'est l'absence de toute introduction littéraire et de toute recherche sur les sources d'un ouvrage dont la valeur poétique est médiocre et qui n'a d'intérêt que pour l'histoire des idées et de l'instruction au XV^e^ siècle. Il aurait fallu au moins relever tous les noms propres cités. Peut-être M. Püschel a-t-il l'intention de combler cette lacune dans une publication particulière.

Aucassin und Nicolete... von H. SUCHIER. *Zweite Auflage*. Paderborn, Schœningh, in-8°, ix-117 p. — Cette nouvelle édition, pour laquelle l'auteur a revu le ms. et a profité des observations faites sur la première, trouvera sans doute aussi bon accueil que celle-ci.

Ueber Aucassin und Nicolete... von Hugo BRUNNER. Halle, in-4°, 32 p. (dissertation de docteur). — Ce petit écrit, tout littéraire, est d'une lecture agréable; il contient quelques renseignements intéressants dans la partie relative aux imitations de la *chantefable*. L'auteur veut que le poète ait visité le midi et qu'il n'ait pas imité *Beuve d'Hanstone* : on peut en croire ce qu'on veut. Il trouve, comme M. Suchier, que la seconde partie vaut la première : affaire de goût. Il rapproche le nom d'Aucassin de l'arabe *Al Kacim* (cf. *Rom.* VIII, 293). — Les poésies de Clotilde de Surville ont été fabriquées non par Vanderbourg, mais par le marquis Étienne de Surville.

Contribuições para una mythologia popular portugueza, por Z. CONSIGLIERI PEDROSO. IV-V. Superstições populares (varia), 23 et 25 p. — VI. As superstições populares num processo da Inquisicão, 26 p. Porto, Impr. commercial, in-8°. — Suite de l'intéressante série déjà annoncée.

Œuvres de Henri d'Andeli ... publiées par A. HÉRON. Rouen, in-8°, cxxj-210 p. — Nous donnerons dans notre prochain cahier un compte-rendu de cet

ouvrage, que nous nous bornons à signaler aujourd'hui comme très intéressant et très digne d'éloge.

Ueber Raoul de Houdenc und seine Werke, von Wolfram Zingerle. Erlangen, in-8°, 44 p. (dissert. de docteur). — Cette étude se distingue entre toutes celles du même genre qui foisonnent en Allemagne par la finesse et la précision des recherches. La critique de l'auteur peut même sembler excessive. Il conclut de son étude linguistique que Raoul de Houdenc n'a composé que le *Songe d'Enfer*, le *Roman des Eles*, et *Meraugis de Portlesguez ;* le *Songe de Paradis* serait une imitation du *Songe d'Enfer* par un autre auteur; la *Vengeance Raguidel* serait d'un autre Raoul. Ces conclusions pourront ne pas être acceptées définitivement ; mais la méthode circonspecte et intelligente avec laquelle l'auteur les obtient, les faits qu'il signale, les remarques qu'il fait donnent en tout cas une valeur sérieuse à son travail.

Beitræge zur Ethnologie von Ostladinien, von Dr Johann Alton. Innsbruck, Wagner, in-8°, 68 p. — M. Alton, avantageusement connu par un livre sur les *Idiomes ladins*, essaie ici d'analyser étymologiquement un grand nombre de noms de lieux de la région qu'il appelle *Ostladinien ;* ce travail intéressant et difficile est fait avec soin, bien que les principes phonétiques de l'auteur ne soient pas rigoureux ; beaucoup de ses étymologies sont contestables, mais la majorité paraît assurée. Il résulte de cette liste que l'élément latin est tout à fait prépondérant, que l'élément germanique est assez abondant, et que l'élément « rhétique » est presque impossible à discerner de l'élément « inconnu ».

Histoire de saint Louis, par Joinville. Texte original ramené à l'orthographe des chartes, précédé de notions sur la langue et la grammaire de Joinville et suivi d'un glossaire, par M. de Wailly. Paris, Hachette, in-18, xlij-336 p. — On ne saurait trop recommander ce petit volume d'un prix extrêmement modique, et dans lequel le savant éditeur a encore amélioré le texte de sa dernière édition.

Razyskanizia v oblasti russkich duchovnych stichov. I. *Gretcheskii Apokrif o sv. Theodorie*. II. *Sv. Georgii v legendie, piesnie, i obriadie* (Saint-Pétersbourg, extrait des *Mém. de l'Académie des Sciences*, in-8°, 22 et 228 p.). — Nous signalons surtout la seconde de ces deux études de M. Vesselofsky, consacrée à « Saint Georges dans la légende, la chanson et la liturgie ». Le savant auteur, complétant les recherches faites sur le même sujet par M. Kirpitchnikov, apporte beaucoup de documents nouveaux sur cette légende si intéressante. En appendice il publie plusieurs textes inédits, en grec, slavon et français (vie de S. Georges d'après une *Vie des Saints* en prose conservée à Saint-Pétersbourg). Nous ferons remarquer à M. V. que la vie de S. Georges en vers français qu'il indique a été bien souvent signalée : l'abbé Lebeuf l'attribuait à Wace ; P. Meyer ayant reconnu dans les initiales des cinq premiers vers l'acrostiche du *Simun*, E. du Méril mit le fait sur le compte du hasard (voy. *Études sur quelques points d'archéologie*, p. 226, n.); mais depuis, ayant lu le poème en question, je reconnus que les premiers vers donnaient en acrostiche *Simund de Fresne me fist ;* Simon de Fresne, poète anglo-normand et littérateur connu du xiiie siècle, s'est nommé de même dans un autre ouvrage. M. Joseph Herz a depuis longtemps copié et compte publier cette vie de

S. Georges. Une autre, en vers aussi, se trouve dans un ms. de Saint-Brieuc.

Paul SÉBILLOT. *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 2e série : contes des paysans et des pêcheurs. Paris, Charpentier, in-12, xvj-344 p. — C'est la suite, non moins bien venue, de l'intéressant recueil annoncé ici l'an dernier (p. 328).

Les portes antiques de Reims et la captivité d'Ogier le Danois, par L. DEMAISON. Reims, in-8°, 26 p. — Curieuses et solides recherches sur les portes de Reims mentionnées dans la chanson d'*Oger* et sur les traditions locales relatives à ces portes.

Étude sur le patois créole mauricien, par M. BESSAC. Nancy, Berger-Levrault, in-12, lvij-232 p. — Nous donnerons un compte-rendu détaillé de cet ouvrage intéressant.

Seize superstitions populaires de la Gascogne, recueillies par M. G. F. Bladé. Agen, in-8°, 30 p. (non mis dans le commerce). — La plupart de ces superstitions sont plutôt, à vrai dire, des *Sagen*.

Die Mundart des Münchener Brut... scripsit C. JENRICH. Halle, 1880, in-8°, 36 p. — Ce *Brut* de Munich, les éditeurs n'osaient en localiser le langage, qu'ils qualifiaient seulement de « mixte » ; M. Grœber pensait qu'il n'avait pu être écrit qu'en Angleterre ; M. Suchier le disait composé par un Picard non loin de la frontière du wallon ; M. Schwan l'a attribué au Beauvaisis ; enfin M. Jenrich le regarde comme appartenant à Namur. Il est probable qu'on ne s'en tiendra pas là, et que d'autres dissertations le déplaceront encore, prouvant surtout combien nous connaissons encore mal la géographie de l'ancien français. Au reste, le travail de M. J. est bien fait : l'auteur, élève de M. Suchier, applique avec rigueur la méthode du maître, et il ne laisse guère passer de faits intéressants sans les-signaler.

Der Dialect von Ile-de-France im XIII und XIV. Jahrhundert..., von Ernst METZKE (diss. de Breslau), in-8°, 32 p. — Nous reparlerons de cette étude, dont la seconde partie a paru dans l'*Archiv* de Herrig.

Grammatica della lingua provenzale, con un discorso preliminare sulla storia della lingua e della poesia dei Trovatori, un saggio di componimenti lirici provenzali... per Fortunato DEMATTIO. Innsbruck, Wagner, 1880. — Ce travail, dû à un professeur *ordinaire* à l'université d'Innsbruck, est une mauvaise compilation faite à l'aide de la grammaire de Diez et de la *Chrestomathie provençale* et du *Grundriss* de M. Bartsch. En dehors de ces ouvrages et de quelques livres italiens maintenant arriérés, l'auteur ne connaît rien de ce qui a été écrit sur la langue et sur la littérature provençale. Les textes sont empruntés à la *Chrestomathie*. Le glossaire n'est accompagné d'aucun renvoi au texte. On jugera de la valeur de cette soi-disant grammaire par ce fait que la phonétique est traitée en cinq pages. Le tout fourmille de fautes. En somme, c'est un ouvrage nul et non avenu.

Le gérant : F. VIEWEG.

EXTRAITS

DES ARCHIVES DU VATICAN

POUR SERVIR A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Une des grandes difficultés de l'histoire littéraire est, dans beaucoup de cas, l'absence plus ou moins complète de renseignements chronologiques et biographiques sur les auteurs dont nous possédons les œuvres. C'est donc toujours une bonne fortune lorsque l'on peut trouver dans des pièces d'archives datées le nom de quelque écrivain, et toutes les mentions de ce genre doivent être soigneusement relevées. Au commencement de l'année dernière, mon confrère, M. Paul Durrieu, parcourant différents registres du Vatican pour ses études sur l'histoire des relations politiques de la France et de l'Italie sous Charles VI, remarqua une bulle adressée à Guillaume de Machaut et voulut bien me la signaler ; je n'eus pas de peine à reconnaître qu'il s'agissait dans la pièce en question du célèbre auteur du *Voir Dit*, et cette trouvaille inattendue m'encouragea à parcourir les registres pontificaux avec l'intention d'en faire profiter l'histoire littéraire. Mes recherches n'ont pas été complètement stériles, car, à force de persévérance, j'ai pu rassembler de cette façon des documents inédits sur plus de vingt écrivains appartenant généralement au XIV^e^ siècle [1]. Comme il fallait s'y attendre, les auteurs latins sont les plus nombreux ; le chiffre des auteurs en langue vulgaire sur lesquels les registres pontificaux m'ont apporté quelques renseignements ne s'élève qu'à six. Ce sont ces derniers naturellement dont je vais m'occuper ici, et les lecteurs de la *Romania* seront, je pense, agréablement surpris de voir que ma liste s'ouvre par deux noms de troubadours.

1. Il est de mon devoir de remercier vivement S. E. le cardinal Hergenroether et M. le professeur Balan de toutes les facilités de travail que l'on m'a accordées aux archives du Vatican ; je dois aussi une reconnaissance spéciale à Dom Gregorio, l'un des archivistes, pour son obligeance inépuisable.

I.

Jaufré de Foixa.

M. Paul Meyer, en publiant récemment le traité de poétique que l'on doit à cet auteur[1], a réuni tous les renseignements que l'on possédait alors sur sa personne. Ces renseignements se réduisent à bien peu de chose : le nom de notre personnage est très probablement emprunté à *Foixá*, localité de la province de Gerona ; son traité étant dédié à Jacques, roi de Sicile, la composition doit en être placée entre 1286 et 1291 ; enfin deux témoignages du XV^e^ siècle font de l'auteur un bénédictin.

Une bulle de Boniface VIII, du 11 juillet 1295, vient fort à propos confirmer et augmenter ces données biographiques. Elle est adressée *dilecto filio Gaufrido de Fuxano, monacho monasterii sancti Felicis Guixallensis, ordinis sancti Benedicti, Gerundensis diocesis*, et dans ce destinataire il est impossible de ne pas reconnaître l'auteur du traité de poétique. La concordance exacte du nom, la mention du diocèse de Gerona et la qualité de bénédictin viennent corroborer d'une façon authentique ce que nous savions déjà de Jaufré ; la simple adresse de la bulle nous apprend en outre qu'il était moine du monastère de San-Feliu de Guixols, localité située sur le bord de la mer, dans la province actuelle de Gerona. Le texte de la pièce est encore plus riche en renseignements, et voici ce qui en ressort. Jaufré de Foixá avait d'abord appartenu à l'ordre de Saint-François ; depuis vingt ans, c'est-à-dire en 1275, il avait abandonné cet ordre, avec la permission de ses supérieurs, pour se faire bénédictin. Une constitution de Nicolas IV interdisait aux Franciscains qui avaient ainsi abandonné leur ordre l'accès de tous offices et de toutes dignités dans les ordres différents qu'ils avaient embrassés depuis ; la bulle de Boniface VIII a pour objet de lever cette interdiction en faveur de Jaufré de Foixá, qui s'était rendu en personne à la cour pontificale, à Anagni, pour obtenir cette dispense. Il est possible, d'après cela, que l'on trouve plus tard notre personnage prieur ou abbé de quelque monastère bénédictin de l'Espagne.

Voilà donc sur Jaufré de Foixá un assez fort contingent de faits nouveaux dont nous sommes redevables aux registres pontificaux. Mais ce n'est pas tout. Je ne crois pas qu'il soit encore venu à l'idée d'aucun provençaliste de rapprocher de ce nom : *Jaufré de Foixá*, cet autre nom : *Lo monge de Foissan*. Sous ce dernier, les chansonniers provençaux Fr. 856 et 22543 nous ont conservé trois pièces lyriques que l'on trou-

1. *Romania*, IX, 51.

vera enregistrées dans le *Grundriss* de M. Bartsch sous le n° 304 ; toutes trois sont adressées à la Vierge et ont pour auteur un frère mineur. Émeric-David [1] fait en outre remarquer qu'une quatrième pièce, publiée par Raynouard, *Cor ai e voluntat* (IV, 469), et qui se trouve dans les deux mêmes manuscrits attribuée à un *Fraire Menre*, doit être du même auteur. Je ne me prononcerai pas sur cette dernière identification ; mais s'il en est une qui me paraisse indubitable, c'est celle du moine de Foissan et de Jaufré de Foixá. Ainsi, les trois pièces dont nous venons de parler sont l'œuvre de l'auteur du traité de poétique, et, comme il s'y qualifie de frère mineur, elles sont antérieures à 1275. S'il subsistait encore le moindre doute, il suffirait de rappeler que les deux chansonniers qui les contiennent sont ceux qui nous ont conservé la plupart des poésies de cette époque tardive de la littérature provençale, celles, par exemple, de Guiraut Riquier et de Serveri de Gerona, un compatriote de Jaufré ; que dans l'une de ces trois pièces, *Be m'a lonc temps*, chaque couplet finit par un vers emprunté à un troubadour antérieur, et que cette habitude de citer les troubadours est particulière aux Catalans comme Jaufré. Mais il est inutile d'insister, car je crois que là-dessus tout le monde sera du même avis. Voici, maintenant, publiée *in extenso*, comme il n'est que juste, la précieuse bulle de Boniface VIII.

Anagni, 11 juillet 1295.

Dilecto filio Gaufrido de Fuxano, monacho monasterii sancti Felicis Guixallensis, ordinis sancti Benedicti, Gerundensis diocesis.

Constitutus in presentia nostra sic te nostro gratum aspectui presentasti quod propter hoc et quia de te nobis tam de litterarum scientia quam honestate vite ac bonis moribus laudabile testimonium perhibetur, dignum duximus ut personam tuam apostolici favoris gratia prosequamur. Exposuisti siquidem nobis quod licet olim a pueritia tua fratrum Minorum ordinem et habitum assumpsisses ac fecisses professionem expressam in eodem, diuque fuisses conversatus in illo, tamen per fratrem Petrum Stephani, tunc ministrum dicti ordinis, ab ipso ordine absolutus, de ipsius ministri licentia te ad sancti Benedicti ordinem transtulisti, in quo jam per viginti annos sub regulari observantia devotum impendisti Domino famulatum. Verum cum felicis recordationis Nicolaus papa .IIII., predecessor noster, duxerit statuendum ut fratres predicti ordinis Minorum qui post professionem ab eis in ordine ipso factam ad quoscunque ordines alios professionis cujuslibet, petita vel non petita, obtenta vel non obtenta a superioribus suis licentia, immediate vel per alium seu alios ordines mediate transissent vel transirent postmodum, in ordine vel ordinibus ad quem vel ad quos transitum habuissent vel imposterum habere contingeret, vel etiam extra illos, ad nullam

1. *Hist. litt.*, XIX, 469 et 574-575.

omnino administrationem vel officium curam habentia animarum nec etiam ad aliquam dignitatem vel prelaturam seu personatum quoquo modo possint assumi absque apostolice sedis speciali et expressa licentia per ipsius sedis patentes litteras concedenda, facientes plenam, certam et determinatam de statuto et ordinatione hujusmodi mentionem, nobis humiliter supplicasti ut dispensare tecum super hoc de benignitate apostolica curaremus. Nos itaque tuis supplicationibus inclinati, ut ad quelibet prelaturas seu etiam dignitates, personatus, administrationes vel officia curam animarum habentia, tui duntaxat ordinis, assumi libere valeas, constitutione hujusmodi predecessoris nequaquam obstante, tecum auctoritate apostolica de speciali gratia dispensamus. Nulli ergo, etc. nostre dispensationis, etc.

Datum Anagnie .V. idus julii, anno primo.

(Reg. de Boniface VIII, année 1, bulle n° 593.)

II.

Luchetto Gattilusio.

C'est depuis peu seulement qu'on s'est aperçu que le troubadour enregistré par M. Bartsch sous le nom de Luquet Gatelus, et dont nous possédons un sirventés politique de 1264, appartenait à une illustre famille génoise. L'honneur de cette remarque revient à M. T. Casini, de Bologne, qui lui a consacré un petit article intitulé : *Un trovatore ignoto del secolo XIII*, dans la *Rassegna Settimanale* de 1880 [1]. Mais les moyens d'information de M. Casini étaient insuffisants quand il a cru que les écrivains génois ne connaissaient pas ce personnage, au moins au point de vue historique. M. A. Neri a rappelé justement [2] que M. Corn. Desimoni, l'érudit génois bien connu, avait parlé, dans le *Giornale Ligustico* de 1878, de Luchetto Gattilusio « ambassadeur auprès du pape et de Charles d'Anjou en 1266, de nouveau auprès du pape en 1295, à l'occasion des pourparlers vénéto-génois, podestà de Bologne, de Milan, de Crémone et de Lucque, et ancêtre des futurs seigneurs de Mételin dans l'Archipel [3]. »

La bulle de Boniface VIII que je publie ci-dessous se rapporte précisément au voyage fait par Luchetto en 1295 à la cour pontificale. Elle

---

1. Tome V, p. 391. M. Casini l'appelle *Gattalusi*. Je ne dis rien de l'*i* final : c'est l'usage des Italiens modernes, bon ou mauvais, qui leur fait également dire Brunetto *Latini*, au lieu de *Latino*. Quant à l'*a* qui précède l'*l*, c'est une forme postérieure qu'il n'y a pas de raisons pour adopter quand les documents contemporains donnent un *i* ou tout au plus un *e*. Je vois d'ailleurs que les écrivains génois actuels disent *Gattilusio*. (Voy. *Giornale Ligustico*, I, 86.)

2. *Rass. sett.*, t. VI, p. 29.

3. Je n'ai pu me procurer ce volume du *Giorn. Lig.*; la *Nazionale* de Florence n'a que l'année 1874.

accorde des indulgences à l'église de San Giacomo *de Priano*[1], fondée par lui dans sa ville natale. Je ne saurais dire rien de bien précis sur cette église. Dans un acte de 1409, publié dans le *Giornale Ligustico*[2], elle est appelée *capella seu ecclesia sancti Jacobi de Sexto fundata per dominos de Gateluxiis;* les éditeurs de cet acte mettent en note qu'on la trouve déjà mentionnée ailleurs en 1387, d'où je conclus qu'on ignorait jusqu'ici le fait et la date de sa fondation en 1295 par Luchetto Gattilusio. Parmi les 252 églises ou chapelles de Gênes que mentionne Casalis[3], je trouve, outre l'église paroissiale de San Giacomo a Carignano qui est sûrement à écarter, trois oratoires, dont deux détruits aujourd'hui, entre lesquels je ne saurais choisir : San Giacomo, San Giacomo della Marina et San Giacomo delle Fucine.

Anagni, 19 août 1295.

Universis presentes litteras inspecturis.

Vite perennis gloria, *etc. usque* collaudetur, *ut in forma.* Cupientes igitur ut ecclesia sancti Jacobi de Priano, quam dilectus filius Luchetus Gatiluxius, civis Januensis, de bonis propriis fundasse dicitur et dotasse, congruis honoribus frequentetur, omnibus vere penitentibus et confessis qui eandem ecclesiam in festo ejusdem sancti Jacobi et per octo dies festivitatem ipsam immediate sequentes venerabiliter visitaverint annuatim, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, auctoritate confisi, unum annum et quadraginta dies de injuncta sibi penitentia misericorditer relaxamus.

Datum Anagnie .XIIII. kalendas septembris, anno primo.

(Reg. de Boniface VIII, année 1, bulle n° 640.)

III.

Guillaume de Machaut.

Si les documents d'archives peuvent fournir à l'histoire littéraire un précieux contingent de renseignements que l'on demanderait en vain aux manuscrits proprement dits, — les pièces diplomatiques ayant en effet l'avantage de porter avec elles des dates certaines et de donner ainsi, pour la vie des écrivains qu'elles mentionnent, des points de repère assurés, — il y a à l'emploi des documents de ce genre un danger que l'on n'évite qu'avec beaucoup de circonspection, celui d'attribuer à un écrivain célèbre des pièces relatives à quelqu'un de ses homonymes, ou

1. Probablement Prè, quartier actuel de Gênes.
2. Tome I, p. 218.
3. *Dizionario geog... degli stati di S. M. il rè di Sardegna* (Torino 1839), tome VII.

quasi homonymes, tout à fait étranger à l'histoire littéraire. La réalité et la gravité de ce danger ne sauraient être mieux rappelées qu'à propos de Guillaume de Machaut, car ceux qui se sont occupés de cet écrivain n'ont pas tous su l'éviter. Avant donc de publier les quelques bulles qu'un heureux hasard m'a fait trouver dans les registres des papes, il faut dire un mot des différentes erreurs dont la personnalité de l'illustre poète du XIV^e^ siècle a été victime.

C'est l'abbé Le Beuf qui semble le premier, au XVIII^e^ siècle, avoir rappelé l'attention du public sur Guillaume de Machaut, oublié depuis longtemps ; c'est à lui aussi que remonte la première erreur. N'ayant aucune donnée sur l'époque de sa naissance, il s'est laissé aller à l'identifier avec un *Guillelmus de Macholio*[1], *valetus camere*, qui figure en 1301 sur les tablettes de cire de Florence, et qui, sous le nom de *Guillelmus de Machello*, reçut en 1308 de Philippe le Bel la terre de Bouilli en Beauce[2]. Cette identification a été acceptée sans examen par l'abbé Rive[3], et, ce qui est plus surprenant, par M. L. de Mas-Latrie, qui a publié trois diplômes royaux relatifs au valet de chambre de Philippe le Bel comme des documents très importants pour la vie de l'auteur du *Voir Dit*[4]. M. Gaston Paris n'a pas eu de peine à montrer que cette identification ne soutenait pas l'examen et était en contradiction avec ce que Guillaume de Machaut nous apprend sur son propre compte[5]. Dès 1849 d'ailleurs — et c'est ce qui rend l'erreur de M. de Mas-Latrie plus inexplicable — Tarbé avait réfuté solidement et par des raisons analogues l'opinion de l'abbé Le Beuf et de l'abbé Rive[6].

A cette identification impossible, Tarbé en a substitué une autre, qui semblait avoir pour elle toutes les vraisemblances. Le grand obstacle qui s'oppose à ce que Guillaume de Machaut, le poète, soit le même que le valet de Philippe le Bel, c'est qu'étant mort seulement en 1377, il ne pouvait dès 1308 avoir rendu de longs services au roi de France, comme le dit la pièce publiée sous le n° 1 par M. de Mas-Latrie. Or on trouve mention, de 1315 à 1319, d'un procès pen-

---

1. Il est probable que cette forme insolite vient de la lecture *Machol.*, au lieu de *Machel.*, à laquelle on aura donné une terminaison en conséquence.

2. *Mém. de l'Académie des inscriptions*, 1^re^ série, XX, p. 398. (Mémoire lu en décembre 1746).

3. *Notice d'un ms. de Guillaume de Machaut*, à la fin du tome IV de l'*Essai sur la musique ancienne et moderne*, par B. de Laborde et l'abbé Roussier, Paris, 1780.

4. *La Prise d'Alexandrie... par Guillaume de Machaut* (publ. de la *Société de l'Orient latin*), Genève, 1877. La préface a été aussi publiée dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1876, 6^e^ livr.

5. *Revue historique*, IV, 215.

6. *Les œuvres de Guillaume de Machaut* (Collection des poètes champenois), p. IX.

dant entre « monseigneur Jehan de Machau, Pierre et Guillaume de Machau, enfans et hers de noble homme monseigneur Pierre de Machau, jadis chevalier et chambellan le roy », et Jeanne de Chambli, leur sœur, au sujet de l'héritage paternel[1]. Pierre de Machau, le père, était mort avant 1307 ; le troisième de ses fils, Guillaume, devait être encore jeune en 1319, puisqu'on ne lui donne dans les actes aucune qualité, et pouvait être né vers 1300, ce qui convient précisément à l'auteur de la *Prise d'Alexandrie*. Il paraissait donc bien légitime de voir dans ce dernier le fils de Pierre de Machau, et, comme on savait qu'il avait été chanoine de Reims, cette circonstance n'en convenait que mieux à un cadet de bonne maison, pour qui la carrière ecclésiastique était une voie tout indiquée. On savait également d'une façon certaine que Guillaume de Machaut avait eu un frère, du nom de Jean, qui fut enterré avec lui dans la cathédrale de Reims, et c'était une nouvelle raison en faveur de l'identification précitée. M. Paulin Paris pouvait donc se croire très fondé à accepter l'opinion de M. Tarbé[2].

Mais si le vrai n'est pas toujours vraisemblable, ici le vraisemblable n'est pas vrai. M. Gaston Paris a été le premier à voir et à indiquer le côté faible de toutes ces suppositions, en demandant sur quoi on se fondait pour identifier les deux familles *de Machaut* (*de Machaudo* ou *Machaudio*) et *de Machau* (*de Machello*), dont le nom était très distinct « à une époque où les consonnes finales n'étaient pas encore devenues muettes[3] ». En effet, ces deux noms de famille tirent leur origine de deux localités tout à fait différentes, ce qu'on semble n'avoir pas bien vu jusqu'ici. *Machellum* est le nom latin de Machau, ou mieux Macheau en Brie, sur les limites de l'Orléanais, à proximité de Melun, Sens et Montargis, villes dont la mention revient souvent dans les documents relatifs à la famille de *Machello*[4]. *Machaudium* ou *Machaudum*, au contraire, désigne le chef-lieu de canton des Ardennes que l'on juge bon aujourd'hui d'écrire Machault, ancien diocèse de Reims, et c'est incontestablement de ce dernier, et non de Macheau en Brie, comme l'a cru M. Tarbé, que Guillaume de Machaut tire son nom.

Qu'il ait existé à la même époque deux personnes ayant presque le

---

1. M. de Mas-Latrie, *loc. cit.*, pièce n° 7. C'est par une erreur de scribe que l'aîné des fils de Pierre de Machau est appelé Guillaume, comme le plus jeune, au lieu de Jean.

2. Dans son édition du *Voir Dit* (Paris, 1875), p. IV, XIV, etc.

3. *Revue hist.*, IV, 218.

4. Canton du Châtelet (Seine-et-Marne). L'orthographe actuelle, *Machault*, est aussi récente qu'absurde. On trouve *Machel* au XIII[e] s. (*Historiens de Fr.*, XXIII, 662d), *Machiau* dans les *Olim*, en 1310 (III, 568, LXIII). Je n'en vois pas très bien l'étymologie, car sa dérivation du latin classique *macellum* n'est pas soutenable.

même nom, mais tout à fait étrangères l'une à l'autre, c'est là une circonstance fâcheuse, sans doute, à cause des confusions qu'elle a engendrées, mais qui en soi n'a rien de bien étonnant. Par un heureux hasard, les registres du Vatican nous offrent des documents à la fois sur Guillaume de *Machello* et sur Guillaume de *Machaudio*, chanoines tous les deux, mais de cathédrales différentes, et ils nous permettent ainsi de dégager nettement et définitivement « le vrai et populaire Guillaume de Machaut », comme dit M. de Mas-Latrie, de la biographie postiche qu'on a voulu lui faire à l'aide de celle d'un autre personnage.

Le 12 janvier 1332, le pape Jean XXII accorde à Guillaume de *Machello*, chanoine d'Orléans, une dispense pour percevoir pendant trois ans les revenus des bénéfices ecclésiastiques dont il était revêtu (bénéfices qui ne sont pas énumérés), à condition de résider dans l'un d'eux. Les exécuteurs de cette bulle sont les abbés de Fleury-sur-Loire et de Saint-Pierre-de-Ferrières, et le doyen de Saint-Aignan d'Orléans [1]. Il est bien évident qu'il faut reconnaître là le plus jeune des fils de Pierre de Macheau dont il a été question plus haut, et dont la famille avait de nombreuses possessions dans le diocèse d'Orléans. Il est plus évident encore que les quatre bulles publiées ci-dessous, et elles seules, se rapportent à Guillaume de Machaut le poète.

La première est du 30 juillet 1330 : c'est une provision de canonicat dans la cathédrale de Verdun en faveur de Guillaume de Machaut, à la prière du roi de Bohême qui avait imploré les grâces du pape « pro clerico, elemosinario et familiari suo domestico ». On voit combien ces détails concordent avec ceux que l'auteur du *Voir Dit* nous donne sur lui-même, quand il parle de son séjour auprès de Jean de Luxembourg :

> Je fui ses clers ans plus de trente,
> Si congnu ses meurs et s'entente,
> . . . . . .
> Car j'estoie ses secretaires
> En trestous ses plus gros affaires [2].

La seconde bulle donne précisément à Guillaume de Machaut la qualité de « notarius » ou secrétaire du roi de Bohême, qu'il s'applique dans ces derniers vers. Elle est du 17 avril 1332 et confère au protégé de Jean de Luxembourg un second canonicat dans la cathédrale d'Arras. Ces deux concessions, en même temps que le titre de chanoine, lui assuraient la jouissance de la première prébende vacante; mais aucune

---

1. Reg. de Jean XXII en papier (dits reg. d'Avignon), tome XXXIX, f° 332, pièce 602.
2. Vers cités par M. de Mas-Latrie, p. XV.

vacance ne s'était produite à Verdun depuis 1330, et il n'était toujours chanoine qu'en expectative au moment de la seconde concession, faite d'ailleurs sans préjudice de la première. Nous apprenons en outre par ces pièces qu'avant 1330 il était déjà revêtu d'un bénéfice ecclésiastique et possédait la chapellenie perpétuelle de l'hôpital de Houdain (Pas-de-Calais).

Les faveurs de Jean XXII envers Guillaume de Machaut ne s'arrêtèrent pas là : une troisième bulle (4 janvier 1333) lui donna un canonicat à Reims, toujours sans préjudice des nominations antérieures et de sa chapellenie de Houdain. Ces bénéfices, on peut le croire, ne l'obligeaient pas à la résidence, et il n'avait même pas besoin d'une dispense particulière à ce sujet, car le roi de Bohême, comme tous les souverains, avait obtenu du pape le privilège de non-résidence pour les clercs de son entourage.

Tout fut remis en cause à l'avènement de Benoît XII (couronné le 8 janvier 1335), qui, dès sa nomination, voulut remédier aux abus de tout genre, et particulièrement à celui des *expectatives*, qui s'étaient glissés dans l'administration de son prédécesseur. Guillaume de Machaut dut sacrifier ses deux premiers canonicats, dont il n'avait pas encore touché les revenus, pour sauver le troisième : à ce prix seulement Benoît XII lui confirma le titre de chanoine de Reims, et encore y mit-il pour condition qu'il se démettrait de sa chapellenie de Houdain aussitôt qu'il aurait pris possession d'une prébende vacante dans la cathédrale de Reims. Le pape l'autorisa cependant à garder la prébende qu'il possédait déjà à Saint-Quentin et qu'il avait obtenue sans recourir à la faveur pontificale (pièce IV, 17 avril 1335 [1]).

A ces quatre bulles j'en joins une cinquième relative à Jean de Machaut : comme je l'ai dit plus haut, M. Tarbé en avait fait l'aîné de Guillaume, toujours à cause de ce malheureux dualisme. En réalité il devait être son cadet, puisqu'en 1333 il était simple clerc sans bénéfice, et c'est probablement grâce à lui qu'il entra également au service de Jean de Luxem-

1. Une chose est surtout à remarquer dans cette dernière bulle : il y est dit que Guillaume de Machaut était auprès du roi de Bohême depuis *douze* ans ou environ, ce qui reporterait à 1323 seulement son entrée au service de ce prince. Comment concilier ce témoignage avec les vers de l'auteur du *Voir Dit* que nous avons cités plus haut, et d'après lesquels il aurait été clerc de Jean de Luxembourg († 1346) pendant plus de trente ans, c'est-à-dire depuis 1316 au moins? Il me paraît bien probable que, dans ces vers, le bon Machaut a un peu exagéré la longueur de son séjour auprès de son protecteur, pour mieux persuader le lecteur de la connaissance intime qu'il dit avoir eue de toutes les affaires du roi de Bohême. Lorsqu'il les écrivait d'ailleurs (en 1369 ou 1370), il y avait plus de vingt ans que Jean de Luxembourg était mort, et c'est peut-être plus encore la mémoire de Guillaume de Machaut que sa bonne foi que l'on peut légitimement suspecter.

bourg. Par cette bulle, du 4 janvier 1333, Jean XXII lui accorde un bénéfice de 40 livres tournois de revenu, au plus, à la nomination de l'abbé et du couvent de Montebourg [1].

Toutes ces pièces, considérées en elles-mêmes, nous révèlent, comme on voit, des faits absolument nouveaux, et qu'il est toujours intéressant de recueillir quand il s'agit de la biographie du poète français le plus célèbre du XIVe siècle ; mais elles prennent encore plus d'importance en ce qu'elles permettent de dissiper définitivement une confusion regrettable, qui avait absolument faussé l'histoire des premières années de Guillaume de Machaut.

I.

Avignon, 30 juillet 1330.

Nomination de Guillaume de Machaut à un canonicat dans l'église de Verdun par le pape Jean XXII.

Dilecto filio Guillelmo de Machaudo, canonico Virdunensi, salutem, etc.

Laudabilia tue probitatis et virtutum merita, super quibus apud nos fide dignorum testimonio multipliciter commendaris, exposcunt ut personam tuam affectu favorabili prosequentes tibi reddamur ad gratiam liberales. Volentes itaque tibi premissorum intuitu, necnon consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, pro te, clerico, elemosinario et familiari suo domestico, nobis in hac parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Virdunensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus ; prebendam vero, si qua in dicta ecclesia vacet ad presens, vel cum vacaverit, quam tu per te vel procuratorem tuum ad hoc specialiter constitutum infra unius mensis spacium, postquam tibi vel eidem procuratori vacatio illius innotuerit, duxeris acceptandam, conferendam tibi post acceptionem hujusmodi cum omnibus juribus et pertinentiis suis donationi apostolice reservamus, districtius inhibentes venerabili fratri nostro..., episcopo, et dilectis filiis capitulo Virdunensibus, seu illi vel illis ad quem vel ad quos in dicta ecclesia predictorum provisio vel quevis alia dispositio pertinet communiter vel divisim, ne de predicta prebenda interim nec ante acceptationem eandem... disponant... nonobstantibus de certo canonicorum numero et quibuslibet aliis ipsius ecclesie statutis et consuetudinibus... seu si presens non fueris ad prestandum de observandis statutis ejusdem ecclesie solitum juramentum, dummodo in absentia tua per procuratorem ydoneum, et cum ad ecclesiam ipsam accesseris corporaliter illud prestes, sive quod liberam per-

1. Après la mort du roi de Bohême, Jean de Machaut, comme son aîné, passa au service du roi de Navarre. Par une bulle du 14 octobre 1354, Innocent VI lui fit don d'un canonicat à Toul « consideratione carissimi in Christo filii nostri Caroli, regis Navarre illustris, pro te dilecto suo nobis super hoc humiliter supplicantis ». (Reg. d'Innocent VI, an II, livre III, bulle n° 510.)

petuam capellaniam hospitalis Beate Marie de Husdinio, Atrebatensis diocesis, nosceris obtinere. Nulli ergo, etc...

Datum Avinione .III. kal. augusti, anno quarto decimo.

In eundem modum *dilectis filiis.., abbati monasterii Lucemburgensis, Trevirensis diocesis, et.., decano sancti Salvatoris Mettensis, ac magistro Petro de Vigone, canonico Taurinensis ecclesiarum, scriptori nostro, salutem etc...* (ut eumdem Guillelmum vel ejus procuratorem in possessionem inducant).

(Bulle égarée dans les registres de l'antipape Clément VII, tome LXVI, f° 481.)

II.

Avignon, 17 avril 1332.

Nomination de Guillaume de Machaut à un canonicat dans l'église d'Arras par le même pape.

Dilecto filio Guillelmo de Machaudio, canonico Atrebatensi, salutem, etc.

Vite tue ac morum honestas aliaque laudabilia tue merita probitatis, super quibus apud nos fide dignorum testimonio commendaris, nos excitant et inducunt ut personam tuam prerogativa specialis favoris et gratie prosequamur. Hinc est quod nos volentes tibi hujusmodi meritorum tuorum obtentu, necnon consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, pro te, domestico, familiari, notario suo, nobis in hac parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Atrebatensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus, prebendam vero... (*ut supra*)... nonobstantibus... seu quod in hospitali Beate Marie de Houdaigii (*sic*)[1], Atrebatensis diocesis, capellaniam et in ecclesia Virdunensi canonicatum sub exspectatione prebende nosceris obtinere...

Datum Avinione .XV. kal. maii, anno sexto decimo.

In eundem modum *dilectis filiis.. preposito Vaurensis, et.., archidiacono Abrincensis ecclesiarum, ac.., officiali Atrebatensi, salutem, etc.* Vite ac morum... (*ut supra*)...

(Reg. en parchemin coté 102, pièce 1218; la minute se trouve également dans les Registres dits d'Avignon, tome XXXIX de Jean XXII, f° 587 v°.)

III.

Avignon, 4 janvier 1333.

Nomination de Guillaume de Machaut à un canonicat dans l'église de Reims par le même.

Dilecto filio Guillelmo de Machaudio, canonico Remensi, salutem, etc.

Vite ac morum honestas aliaque laudabilia tue merita probitatis super quibus apud nos fide dignorum testimonio commendaris nos excitant et inducunt ut personam tuam prerogativa specialis favoris et gratie prosequamur. Hinc est quod nos volentes tibi hujusmodi meritorum tuorum obtentu, necnon consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, nobis pro

1. Le ms. porte *Husdinio*.

te familiari et domestico, notario, secretario suo, in hac parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Remensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus, prebendam vero... non obstantibus... seu quod in Virdunensi et Atrebatensi ecclesiis canonicatus sub expectatione prebendarum ac capellaniam hospitalis Beate Marie de Husdinio[1], sine cura, Atrebatensis diocesis, nosceris obtinere...

Datum Avinione .II. non. januarii, anno decimo septimo.

In eundem modum *dilectis filiis..*, *abbati monasterii sancte Genovefe Parisiensis, et..*, *scolastico ecclesie Tullensis*, *ac..*, *officiali ecclesie Remensis*, *salutem*, etc. Vite ac morum honestas, etc.

(Reg. sur parch. coté 104, pièce 212 ; Jean XXII, an 17, part. 1.)

IV.

Avignon, 17 avril 1335.

Le pape Benoît XII confirme la nomination de Guillaume de Machaut à un canonicat dans l'église de Reims, mais révoque les autres nominations faites par son prédécesseur Jean XXII.

Dilecto filio Guillelmo de Machaudio, canonico Remensi, salutem.

Laudabilia tue merita probitatis, super quibus apud nos fide dignorum testimonio commendaris, nos excitant et inducunt ut personam tuam prerogativa specialis favoris et gratie prosequamur. Sane dudum felicis recordationis Johannes papa XXII[us], predecessor noster, volens tibi meritorum tuorum intuitu, necnon consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, pro te familiari et domestico, notario suo secretario, eidem predecessori in ea parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, canonicatum ecclesie Remensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate contulit et providit de eodem, prebendam vero... prout in eisdem litteris plenius continetur. Cum autem tu, sicut asseris, nondum vigore dicte gratie in dicta ecclesia hujusmodi prebendam fueris assecutus, nos volentes te premissorum intuitu, necnon et consideratione regis ejusdem pro te, adhuc clerico suo secretario et familiari domestico, quem asserit duodecim annis vel circa suis obsequiis institisse, nobis in hac parte humiliter supplicantis, favore prosequi gratioso, canonicatum ejusdem ecclesie Remensis cum plenitudine juris canonici apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo providemus, prebendam vero... reservamus... nonobstantibus... sive quod in Atrebatensi et Virdunensi per diversas alias dicti predecessoris litteras sub expectatione prebendarum in canonicum es receptus et in sancti Quintini in Viromandia ecclesiis canonicatum et prebendam ac perpetuam capellaniam hospitalis Beate Marie de Husdinio sine cura, Noviomensis et Atrebatensis diocesium, nosceris obtinere. Volumus autem quod omnes predicte ipsius predecessoris littere per quas in predictis Remensi et Atrebatensi ac Virdunensi ecclesiis sub expectatione prebendarum canonicus existebas et processus per eas habiti et quecunque alia inde secuta ex nunc sint cassa et irrita et nullius prorsus existant roboris vel momenti, quodque, quamprimum vigore presentis gratie hujusmodi prebendam pacifice fueris assecutus, predictam perpetuam capel-

laniam quam obtines, ut fertur, quamque extunc vacare decernimus, omnino dimittere tenearis...

Datum Avinione .XV. kal. maii, anno primo.

In eundem modum *dilectis filiis...*, *sancte Genovefe Parisiensis et...*, *sancti Nicasii Remensis monasteriorum abbatibus*, *ac...*, *archidiacono Abrincensi*, *salutem*. Laudabilia dilecti filii Guillelmi, etc...

(Reg. sur parch. coté 119 (Ben. XII, ann. 1, p. 1) pièce 399.)

V.

Avignon, 4 janvier 1333.

Provision d'un bénéfice à la nomination de l'abbé de Montebourg en faveur de Jean de Machaut par Jean XXII.

Dilecto filio Johanni de Machaudio, *clerico Remensis diocesis*, *salutem*, etc.

Multiplicia tue merita probitatis super quibus apud nos fide dignorum testimonio commendaris... Hinc est quod nos volentes... consideratione carissimi in Christo filii nostri Johannis, regis Boemie illustris, pro te dilecto familiari et domestico, elemosinario suo, in hac parte humiliter supplicantis, gratiam facere specialem, beneficium ecclesiasticum cum cura vel sine cura, consuetum clericis secularibus assignari, cujus fructus, redditus et proventus, si cum cura, sexaginta, si vero sine cura fuerit, quadraginta librarum turonensium parvorum, secundum taxationem decime, valorem annuum non excedant, ad dilectorum filiorum.., abbatis, et conventus monasterii Beate Marie de Montisburgo, ordinis sancti Benedicti, Constanciensis diocesis, collationem, provisionem seu presentationem... pertinens, si quod vacat ad presens vel cum vacaverit... tibi auctoritate apostolica conferimus...

Datum Avinione .II. non. januarii, anno decimo septimo.

In eundem modum *dilectis filiis...*, *abbati monasterii sancte Genovefe Parisiensis*, *et...*, *archidiacono Constanciensis*, *ac...*, *scolastico Tullensis ecclesiarum*, *salutem*. Multiplicia, etc.

(Reg. sur parch. coté 104, pièce 217 ; Jean XXII, an 17, part. 1.)

Antoine THOMAS.

(*A suivre.*)

ÉTUDES

DE GRAMMAIRE PORTUGAISE.

Les recherches que je publie aujourd'hui et d'autres que je prépare sont basées en bonne partie sur des manuscrits de l'ancien couvent d'Alcobaça conservés à la Torre do Tombo et à la bibliothèque nationale de Lisbonne où j'ai passé les étés de 1878 et de 1880. La bienveillance et la prévenance sans égale avec laquelle m'ont accueilli M. Silva Tullio, conservateur de la bibliothèque nationale, et M. José M. C. Basto, official maior da Torre do Tombo, les ont singulièrement facilitées et leur ont donné un charme qui me fait désirer ardemment le jour où je pourrai revoir les rives du Tage et poursuivre mes travaux dans ces riches dépôts.

Le catalogue des manuscrits de l'ancien couvent d'Alcobaça [1] qui sont aujourd'hui pour la plupart conservés à la bibliothèque nationale de Lisbonne n'étant sans doute pas à la portée de chacun, et le dit catalogue offrant en plusieurs points de regrettables omissions ou donnant plus d'une fois des indications peu sûres, voici en ordre à peu près chronologique les manuscrits que j'ai parcourus et dont je pense publier l'un ou l'autre. Plus loin je donne les anciens textes que j'ai eus à ma disposition et d'autres ouvrages qui reviennent et reviendront souvent dans ces études et dans celles qui suivront. Je n'ignore point que j'en ai bien d'autres encore à parcourir, mais il n'y en a pas qui puissent modifier les résultats obtenus.

Ms. de l'ancienne bibliothèque du couvent d'Alcobaça n° 266, conservé à la Torre do Tombo, écrit par plusieurs mains du XIV^e^ siècle, contenant les

1. Index codicum Bibliothecae Alcobatiae, in quo non tantum codices recensentur, sed etiam quot tractatus, epistolas, etc., singuli codices contineant, exponitur, aliaque animadvertuntur notatu digna. Olisipone ex typographia regia anno MDCCLXXV.

ouvrages suivants attribués par le titre moderne à Fr. Hylario da Lourinhãa : fol. 1 r°-42 r° *Vida do iffante Josaphat ;* fol. 42 v°-50 v° *Vida de Euffrossina* ; fol. 51 r°-66 r° *Vida de Sancta Maria egipcia ;* fol. 66 v°-67 v° *Vida de Tarssis ;* fol. 68 r°-73 r° *Vida de Sancto Allexo confessor ;* fol. 73 v°-74 v° *Vida d'hũa muy Sancta Mõia ;* fol. 74 v°-82 v° *Vida de Sancta Pellagya ;* fol. 83 r°-89 v° *Os dez mandamentos da ley de Moyses despostos per os doctores da Sancta Egreja ;* fol. 89 v°-96 r° *Morte do bem aventurado Sam Jeronimo* ; fol. 96 v°-111 r° *Hũa devocta contemplaçõ de Sanct Bernardo*, et *A contemplaçõ que fez (o santo) Sam Bernardo segundo as seis oras canonicas do dia ;* fol. 111 r°-123 v° *Conto de Amaro ;* fol. 124 r°-137 r° *Tungullo ;* fol. 137 v°-155 r° *Da hora da morte ;* fol. 155 r°-158 r° *Da luxurya* ; fol. 158 r°-165 v° *Da castidade ;* fol. 165 r°-167 v° *Do dia do Juizo ;* fol. 167 v°-169 v° *Do inferno ;* fol. 170 r°-171 r° *O* quicunque vult *per linguagem.*

Ms. d'Alcobaça n° 244 (B. n. de Lisbonne) du XV^e^ siècle selon le catalogue, sûrement du XIV^e^ selon moi, contenant : fol. 1 r°-7 v° *Os dez mandamentos que son dictos moráães e naturáães*, publiés dans les *Ineditos de Alcobaça* I, p. 133-153 ; fol. 7 v°-73 r° *Virgeu de Consolaçon ;* fol. 73 r°-90 v° *O tractado das meditaçoões e penssamentos de Sã Bernardo* (= ms. 291 fol. 125 r°-146 v°) ; fol. 90 v°-104 v° *Estoria dhũu cavaleyro aque chamavã Tungulu, ao qual foron mostradas visibilmente e nõ per outra Revelaçõ todas as penas do inferno e do purgatorio. E outrosi todos os bẽes e glorias que ha no santo parayso, andante sempre hũu angeo cõ el. Esto lhe foi demostrado por tal que se ouvesse de correger e ẽmendar dos seus peccados e de suas maldades.* (Ce texte diffère de celui qui est contenu dans le manuscrit n° 266.)

Ms. d'Alcobaça n° 273 (B. n. de Lisbonne) contenant fol. 1 r°-155 v° l'*Orto do esposo* écrit dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, et fol. 155 v°-185 v° *Soliloquio de Sancto Agostinho* écrit par trois ou quatre mains de la fin du XIV^e^ ou du commencement du XV^e^ siècle.

Ms. d'Alcobaça n° 37 (B. n. de Lisbonne) mutilé, contenant les *Dialigos de Sam Grigorio*, du XIV^e^ siècle.

Ms. d'Alcobaça n° 36 (B. n. de Lisbonne) contenant les *Dialogos de Sam Gregorio* et quelques autres textes du commencement du XV^e^ siècle. Je n'ai étudié que les deux premiers livres, jusqu'au fol. 54 v°.

Ms. d'Alcobaça n° 291 (B. n. de Lisbonne) écrit par plusieurs mains du commencement du XV^e^ siècle, contenant : fol. 1 r°-74 r° *Vida de San Bernardo abbade de Claraval* (traduction) ; fol. 75 r°-125 r° *Especullo monacorum ;* fol. 125 r°-147 v° *Livro de San Bernardo dos pensamentos que homẽ deve daver cõsigo meesmo pera se conhecer e outrosy viir ẽ conhecimento de deus ;* fol. 148 r°-190 r° *Deceplina monacorõ que fez e cõpos San Bernardo ;* fol. 191 r°-222 v° *Trautados que fallã do Sagramento do corpo do noso senhor Jesu Cristo.*

Ms. de la bibl. de la cour de Vienne n° 2594, écrit par plusieurs mains du XIV^e^ au XV^e^ siècle, contenant la *Demanda do Santo Graal.*

Les chansonniers : *Trovas e Cantares,* CV et CCB.

Collecção de ineditos portuguezes dos seculos XIV e XV ordenada... por Fr. Fortunato de S. Boaventura. Coimbra 1829. Volume I comprenant : *Os Actos dos Apostolos, Os dez Mandamentos que son dictos moraaes e naturaaes, Explicação*

dos dez Mandamentos da lei de Deus, O quicumque vult *per linguagem*, Opusculos do doutor Fr. João Claro, *Fragmentos de uma versão antiga da regra de S. Bento*. Volumes II et III comprenant les *Historias d'abreviado testamento velho, segundo o meestre das historias scolasticas e segundo outros, que as abreviarom, e com dezeres dalgũs doctores e sabedores*.

Dom Duarte (1391-1438), *Leal conselheiro e livro da ensinança de bem cavalgar toda sella*. Lisboa 1843.

Fernão Lopes (1380?-1459?), *Chronica d'El Rey D. Pedro I et Chronica d'El Rey D. Fernando* dans la *Collecção de livros ineditos de historia portugueza*, t. IV.

Gomes Eannes de Azurara, *Chronica do descobrimento e conquista de Guiné*. Paris, 1841.

Je cite Gil Vicente et Camoens d'après les éditions de Hambourg, Diogo Bernardes (Lyma) d'après l'édition parue à Lisbonne en 1820.

Sur le langage populaire on trouve de précieuses indications dans les nombreux travaux consacrés à l'orthographe. Je me suis servi surtout des suivants :

Joaõ de Moraes Madureyra Feyjo, *Orthographia ou arte de escrever e pronunciar com acerto a lingua portugueza*. Segunda impressaõ. Coimbra 1739.

Fr. Luis do Monte Carmelo, *Compendio de Orthografia*. Lisboa 1767.

Exercicios de cacographia portugueza. Segunda edição. Por M. M. M. Lisboa, 1864.

I.

DE L'INFLUENCE DES LABIALES SUR LES VOYELLES AIGUES ATONES.

Diez a traité brièvement des modifications produites par les labiales sur les voyelles aiguës dans la *Gramm. des langues romanes*, I, 173-175 (trad. I, 161-3). Mais en plus d'un endroit de cet ouvrage et du *Dict. étymologique*, l'on s'aperçoit qu'il ne leur avait pas accordé l'importance qu'elles ont de fait dans quelques parties du domaine roman. Le travail le plus approfondi est l'étude vraiment remarquable que M. Schuchardt leur a consacrée, *Vok.* I, p. 169-178 ; II, p. 218-272 ; cf. les additions, III, p. 236-256. Voir aussi *Albanisches und romanisches* du même auteur, *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, XX. M. Ascoli a touché le même sujet dans plusieurs passages de l'*Archivio*. L'espagnol et le portugais me permettent de compléter les recherches de mes devanciers. Le portugais surtout fournit un nombre fort considérable d'exemples, et la langue populaire doit en posséder bien d'autres.

Il est rare que les labiales modifient les voyelles toniques. A *fome* [1],

1. *Fome* Conto de Amaro 112 v°, Tungullo 125 v°, 127 r°, 132 r°, Orto 47 r° a, *famiito* Orto 57 r° b, *fame* Virgeu de Cons. 14 v°, 37 v°, 71 v°, Vida

qui doit sa forme aux deux labiales agissant en même temps sur la même voyelle, comme l'ont bien vu Schuchardt et Ascoli, je ne puis ajouter que l'anc. port. et le gal. moderne *acó* qui a produit *aló*, et le gal. *alforsa* (= esp. *alfalsa*) qui prouve que l'*r* n'empêche pas l'influence de l'*f*. Comme ailleurs dans le domaine roman, ce sont les atones qui sont attaquées de préférence par les labiales. L'*a*, l'*e* et l'*ĭ* se changent en *o* (aujourd'hui *u*) et l'*i* devient *u*. Ces modifications ont lieu aussi bien quand la voyelle précède que quand elle suit la labiale, comme on le verra dans les séries d'exemples qui suivent.

Devant P :

intropolar blâmé par Fr. L. do Monte Carmelo p. 626 ;
ouropel ;
ouropimento ;
rodopello ;
rodopio ;
ssupultura, Vida de Euffrossina 50 r° ;
sopultura, Espec. monac. 77 r° 81 r° ;
sopoltura, ibid. 80 v°.

Après P :

Gal. *paporrubio*, Cuveiro Piñol ;
pocado = *pecado*, Orto 140 r° a ;
podeluvio (= *pediluvio*) blâmé par Fr. L. do Monte Carmelo p. 661 ;
Alter podrôso, blâmé par Mad. p. 178 ;
porou = *parou*, Orto 137 v° b ;
por per et per-
procurrer = *percorrer*, Exerc. p. 18 ;
purduar = *perdoar*, Exerc. p. 8 23 29 ;
porfia d'où *porfiar aporfiar*. *Profia*, Exerc. p. 7. Voir Diez *Et. W.* II b ;
porguntar, blâmé par Mad. p. 430 ;
purguntô, Exerc. p. 23, *porgunta*, Exerc. p. 23, MC.
proguntar et *progunta*, blâmés par Fr. L. do MC. p. 665, Exerc. passim.
pormanecer, blâmé par Mad. p. 430 ,
porsuadir, blâmé par Mad. p. 431 ;
por pro prae-
purcursor, Exerc. p. 38 ;
purgoeiros, Exerc. p. 37 ;
porjuizo ou *projuizo*, blâmés par Fr. do MC. p. 665 ;

---

do iff. Josaphat 24 r°, 36 v°, Morte de S. Jeron. 90 v°, Orto 59 r°, 85 b v°, Solil. de S. Agost. 157 v°, 177 r°, Vida de S. Bernardo 14 v°, 19 v°, 20 v°, 60 r°, Actos XI 28, Historias I, pp. 18, 38, 295, Fern. Lopes p. 209, Azurara p. 39, *famiinto* Virgeu de Cons. 61 v°, Orto 58 v° b, Dec. monac. 184 r°, Trautados do sacr. 197 r°.

porrogativa, Azurara p. 53, blâmé par Fr. L. do MC. p. 662;
purgaminho, Historias II p. 162, Orto 22 v° a 67 r° b; Contempl. de S. Bern. 107 r°;
porgaminho, blâmé par Mad. p. 430;
pulgaminho, Exerc. p. 39;
Pampollona, Fern. Lopes 132 134 135;
prosporidades Azurara, p. 22;
reportoiro (= *repertorio*), blâmé par Mad. p. 461;
vespora, Vida de S. Bernardo 7 v°, Fern. Lopes p. 66 67 191 401 508, Gil Vicente II p. 227 234, III p. 323, blâmé par Mad. p. 531 et par Fr. L. do MC. p. 712. De même en gal. d'après Cuveiro Piñol.

Cf. dans Schuchardt, *Vok.* I, p. 175, *antopodosi*, *sopores*, *oporiamur*, *areopogo*, *Epogathiano*, *Epominondae*, *potescat*, *potiatur*.

Devant B :

buber bibere, vulgaire à Lisbonne. Exerc. p. 8 28;
cobranto, blâmé par Mad. p. 451 et par Fr. L. do MC. p. 558;
cobrantar, blâmé par Mad. p. 451 et par Fr. L. do MC. p. 558;
cobrar e quebrar. « *Cobrar* he o mesmo que receber dinheiro, ou cousa « que se deve. *Quebrar* he partir, ou fazer algũa cousa em pedaços. « E sendo taõ diversas as significaçoens destes dous verbos, naõ « sei com que fundamento escrevem alguns hum por outro. » Mad. p. 236. « *Quebrar* e *cobrar* saõ muito diversos; porque *Quebrar* he « fazer em pedaços etc. *Cobrar* he arrecadar. » Mad. p. 451. Voir aussi p. 456.
Dobruar, blâmé par Mad. p. 260;
Dobrum, blâmé par Mad. p. 260;
nobrecidade (= *universidade*), blâmé par Fr. L. do MC. p. 648;
Nobucadanasor, Deceplina Monac. 186 v°;
obispo, episcopus qui a perdu l'*o* initial qu'on a pris pour l'article;
robida *rapita, Alex. 302 b 365 b;
robolar, blâmé par Mad. p. 455;
sobollir, Apol. 290 c 446 b;
sobores (= *sabores*) Solil. de S. Agost. 185 r°.

Après B :

alboquorque. « Albricóque fruta nova. Outros dizem albecorque, outros « alboquorque e outros alvericóque. » Mad. p. 169. Voir Dozy, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, s. v. *albaricoque*.
bolóta et *bolêta*, esp. *bellota*. Voir Dozy, s. v.
boutismo, Espec. monac. 82 v° à côté de *bautismo* 81 v° 83 r°;
sabodores, Vida do Iffante Josaphat 1 r°;
sabodoria, Especullo monac. 100 v°;

anbollas maãos, Dem. do S. Graal 38 r° b à côté de *anbalas* etc.
anbollas penas, ibid. 82 v° a ;
anbollas partes, ibid. 85 r° a ;
anbolas partes, ibid. 192 r° a et v° a ;
borbolêta, erro *barbolêta*, Mad. p. 213 ; *berbeleta* Orto 135 r° a ;
barboros, Orto do esposo 85 r° a ;
Barbora (= *Barbara*), Mad. p. 216, gal. selon Cuveiro Piñol;
sobollir, Apol. 290 c 446 b ;
vibora, Gil Vicente, II, 353 ; Camões, Lus. V, 11 ; II, 228 ; III, 23 476. « *Vibora*, erro *bibora* » Mad. p. 531 (*bibera* Virgeu de Cons. 12 v°, Orto 43 v° b, Actos XXVIII 5).

Sobre avec l'article a donné d'abord les formes suivantes : *sobrelo mar* Actos XXVII 9, *sobela terra* Historias I, 3 ; *sobela augua* Historias I, 49 ; *sobelo moço* Historias I, 32, *sobrelos montes* Historias I, 14 etc., *sobello olho* Orto 138 r° b, *ssobella cabeça*, Dem. do S. Graal 86 v° b, *ssobella fonte* ibid. 87 v° b, *sobelo leyto* ibid. 185 r° b, d'où :
sobolo altar, Dem. do S. Graal 78 r° a ;
sobola donzela, ibid. 106 r° a ;
sobola cabeça, ibid. 106 r° a ;
sobola erva, ibid. 106 v° a 108 v° b ;
sobola fonte, ibid. 109 r° b ;
sobola canpaa, ibid. 161 r° a ;
sobolo melhor cavalo, ibid. 175 r° b ;
sobolo lago, ibid. 179 v° a ;
sobola tavoa, ibid. 180 r° b 181 r° a ;
sobolas coyxas, ibid. 180 v° a ;
sobolo moymento, ibid. 180 r° b ;
sobolas cãpaas, ibid. 190 v° b ;
sobolas aguas, Gil Vicente I, p. 265 ;
sôbolo tanque, Camões Lus. IX, 60 ;
sôbolo teito, Camões II, p. 263 ;
sobolos rios, Camões III, p. 9 ;
sôbola e sôbolo, Mad. p. 485.

Cf. dans Schuchardt, *Vok.* I, p. 170, *Dolobella* p. 174, *Hecoba*, *Heelagabolo*, *canova canobum*, *canopus*, *canops*, *mirabolanum*.

L'*î* s'est fermé en *u* dans *derrubou* Dem. do S. Graal 79 v° b 83 v° a, *dirruballos* ibid. 86 v° b, *dirrubey* ibid. 89 r° a, *derrubastes* ibid. 89 r° a, *dirrubastes* ibid. 91 v° a, *derrubar* Livro da Enss. p. 20, *derrubamento* Leal cons. p. 247, *derrubadas* Gil Vicente I, p. 310, *derrubar* Diogo Bern., Lyma p. 123, *derrubado* ibid. p. 92, *derrubar e derribar* Mad. p. 264. — *Derrubã* Orto 69 r° b, *derruba* Dem. do S. Graal 80 r° a et Leal cons. p. 278, *derrubam* Leal cons. p. 58 180 203, *derrube* ibid.

p. 133, *derrubẽ* ibid. p. 272, sont tirés des formes accentuées sur la terminaison.

L'ĭ est devenu *u* dans le mot savant *destrubua*, Leal Cons. p. 281.

Devant F :

Gal. *alforsa* = *alfarsa*, Cuveiro Piñol ;
escorofunchar (= *escarafunchar*), blâmé par Fr. L. do MC. p. 586 ;
rodofolle ;

Après F :

fanforrice, blâmé par Fr. L. do MC. p. 586 ;
folom, Dial. de S. Gregorio (mss. d'Alcobaça 36) 48 v° ;
folam, ibid. 12 r° ;
folonya, ibid. 5 v° 12 r° 26 r° 49 r° ;
folon, Dem. do S. Graal 152 r° a ;
folloões, Livro da enss. p. 44, *folloa* ibid. p. 110 118 ;
formentar, blâmé par Mad. p. 316 ;
formento, blâmé par Mad. p. 316 ;
fromento ou *frumento*, blâmé par Fr. L. do MC. p. 606 ;
afformentar, blâmé par Mad. p. 316 ;
formoso e formosura, Mad. p. 322 ;
afformosear, Mad. p. 322 ;
forrôlho, blâmé par Mad. p. 317 ;
forrolhar, « fechar com ferrôlho » blâmé par Mad. p. 317 ;
afforrolhar, blâmé par Mad. p. 165, en gal. *afôrrôllar ;*
forrête, « a marca que se faz com ferro quente », blâmé par Mad. p. 317 ;
forretada (= *ferretoada*), blâmé par Mad. p. 317 ;
afforrotear, blâmé par Mad. p. 165 ;
forruge (= *ferrugem*). blâmé par Mad. p. 317 ;
forrugento, blâmé par Mad. p. 317 ;
forvedoiro (= *fervedouro*), blâmé par Mad. 317 ;
forvura, blâmé par Mad. p. 317 ;
afforvurar, blâmé par Mad. p. 366 ;
rrefortoyro, refectorium, Orto 144 r° b et v° a (*refertoyro* Espec. monac. 85 r° 85 v° 87 v°) ;
isofogo (= *esóphago*), Exerc. p. 32.

Devant V :

oveença, «decania », Regra de Sam Bento 21, gal. *ovenza y oveenza*, « tenencia ó priorato » Cuveiro Piñol ;
oveençal, « decanus », R. de Sam Bento 21 62 65. L'étymologie de ces deux mots est mise hors de doute par la forme *aveença ;* voir Santa Rosa de Viterbo s. v. et s. *oveença.*
asovyo, Orto 69 r° a, gal. *asubio*, Cuveiro Piñol ;
asuvio, ibid. 133 v° a ;

suviar, ibid. 133 v° a, gal. *asubiar*, Cuveiro Piñol ;
assoviar, Mad. p. 204 ;
cotovélo, « erro *cutevelo* », Mad. p. 253 ;
gal. *roverso*, « reverso », Cuveiro Piñol.

Après V :

Alvoro, fréquent dans Fern. Lopes.
Arevollo (= *Arevalo*), Fern. Lopes p. 48 375.
bevodo, Historias I, p. 283, à côté de *bevedo*, Orto 106 r° b, *bebedo* et *bebado*.
covodo, Orto 11 r° a 148 v° b, Vida de S. Maria egipcia 56 r°, Dec. monac. 175 v°, Dem. do S. Graal 164 v° a 166 r° b 195 v° a, Leal cons. p. 118 à côté de *covedo*, Livro da enss. p. 18, et de *covado*, Dem. do S. Graal 52 r° b 78 v° a, Gil Vicente III, p. 205.
nevoda (= *neveda*), Gil Vicente II, p. 14.
polvora, Leal cons. p. 126, « *pólvora*, erro *polvra* » Mad. p. 438.
polvorinho, « erro polvarinho » Mad. p. 438.
polvorizar, Mad. p. 438.
polvoroso
vavoquia, Juan Ruiz 43 c 922 d.
gal. *vordasca vodrasca vodresca* = *verdasca vardasca* « vara delgada » Cuveiro Piñol.
vorgonha, blâmé par Mad. p. 529.

Cf. dans Schuchardt, *Vok.* I, p. 177-178, *vocare* = *vacare*, *covus* = *cavus*, *coverna* = *caverna*, *covare* = *cavare*.

Devant M [1] :

Atomorizar, blâmé par Mad. p. 205 et par Fr. L. do Monte Carmelo, p. 558 ;
benomerito, blâmé par Fr. L. do MC. p. 538 ;
charomela et *churumela* (= *charamela*) blâmés par Fr. L. do MC. p. 543 et 557 ;
gal. *churumela churumbela*, Cuveiro Piñol ;
cominho (= *caminho*), Vida de S. Bernardo 5 v° ;
domage, CCB 428/9 ;
Dometrio, Orto 64 v° a 148 r° b ;
domonio, blâmé par Mad. p. 263 ;
intromittencia et *intromittente*, blâmés par Fr. L. do MC. p. 626 ;

1. Pourquoi l'*o* de stomachus est-il devenu *a* dans *estamago* qui est la forme des anciens textes et celle dont se servait encore le peuple au XVIII[e] siècle? (Virgeu de Cons. 41 v° 52 v°, Orto 20 v° a 60 r° b 66 v° a 133 r° a, Espec. monac. 86 v°, Dec. mon. 171 v°, Opusc. de João Claro p. 206, Leal Cons. p. 244 289 321 323, Mad. Fr. L. do MC.) Vraisemblablement sous l'empire de l'*a* posttonique.

omagem, Dem. do S. Graal 17 v°b, blâmé par Mad. p. 348;
umagem, blâmé par Fr. L. do MC. p. 714;
Philomõ, Orto 67 r° b 67 v° a;
promeiro, blâmé par Mad. p. 444;
rodomoinho ou *redomoinho;*
gal. *romedio,* Cuveiro Piñol;
romendar, blâmé par Mad. p. 460 et par Fr. L. do MC. p. 678, gal. d'après Cuveiro Piñol;
romendo, blâmé par Mad. p. 460 et par Fr. L. do MC. p. 678;
rumotos, Exerc. p. 37;
sollomente, Espec. monac. 108 v°;
somana, Dez Mandamentos dans les Ineditos I, p. 134 136, Conto de Amaro 111 v° 112 r°, Trautados do sacr. 197 v°, Fern. Lopes p. 193 289 364 417, Leal cons. p. 32 88, Gil Vicente II p. 427, III p. 238, Diogo Bern., Lyma, p. 209 234; *somana*, blâmé par Mad. p. 478 et 488 et par Fr. L. do MC. p. 689, gal. d'après Cuveiro Piñol;
somella, Trovas e Cantares 22;
somelhava, Dem. do S. Graal 45 v° a;
tormentina (= *trementina termentina terebinthina*), blâmé par Fr. L. do MC. p. 698;
gal. *tromentana*, « tramontana », Cuveiro Piñol.

A côté de *esmar*, R. de S. Bento p. 251 65, Soliloq. de S. Agost. 182 v°, Vida de S. Maria egipc. 54 v°, on rencontre *osmar* R. de S. Bento 7/4/12, Dem. do S. Graal 132 r° a, Leal cons. p. 303, et la même forme revient souvent dans le dial. de l'Alex. (1026 c 1370 a 1426 b 1454 c. 2434 c). Pour l'expliquer, il faut supposer que aestimare est devenu *istumare, d'où **estomare* **ostmare osmar;* cf. exustumare, Schuchardt, *Vok.* II, p. 237.

Après M :

azémola, blâmé par Mad. p. 214;
balsomo, blâmé par Mad. p. 216;
gal. *brétoma* = *brétema*, « bemetra », Cuveiro Piñol;
momaluco (= *mamaluco* filho de branco e de india), blâmé par Fr. L. do MC. p. 642;
Moudanela, Decepl. monac. 182 v°, à côté de *Maudalena* Espec. monac. 100, Decepl. monac. 182 v°, Traut. do sacr. 217 r°, de *Maudanella* Decepl. monac. 182 v°, Vida do Iffante Josaphat 22 v°, Contempl. de S. Bern. 108 r° 110 v°, et de *Madanella* ou *Madanela* Dec. monac. 183 r° 189 v° 193 r°, Gil Vicente I, p. 134 172 264, II, p. 26 423, III p. 123 128, gal. d'après Cuveiro Piñol.
molão, blâmé par Mad. p. 389 et par Fr. L. do MC. p. 641;

moloal, blâmé par Mad. p. 389;
muludia, Exerc. p. 32;
motgia, Apol. 311 b;
tymodo, Livro da enss. p. 10;
lumiar, « a entrada da porta » Mad. p. 377. Voir aussi p. 373.

Cf. dans Schuchardt I, p. 169, *clumat*, *dolumen*, *condumnari* p. 173; *Oxoma* = *Uxama* p. 174.

Après QV :

Acó anc. port. (= *acá*) qui a produit *aló* ou *alló*, Fern. Lop. p. 10. *Acó* et *aló* vivent encore en galicien.
quoreenta, Orto 82 v° a 95 r° a 102 v° b;
quorenta, Vida do Iff. Josaphat 32 r°, Morte de S. Jeronymo 91 r°, Dem. do S. Graal 80 v° a.
quoremta, Fern. Lopes p. 66, gal. *corenta corentena*, Cuveiro Piñol.
quoreesma, Orto 109 v° b, Vida de S. Maria egipcia 62 v° 63 r°, Vida de S. Bern. 7 v° 24 r°;
coreesma, Vida de S. Maria egipcia 52 v° 53 v°;
coresma, blâmé par Fr. L. do MC. p. 562, gal. d'après Cuveiro Piñol.
cortilho (= *quartilho*), blâmé par Mad. p. 451;
cinquoenta, Orto 73 r° b 82 v° a 103 r° a, Dial. de S. Gregorio (mss. d'Alcobaça n° 36) 34 r° 34 v°, Actos XIII 20, Historias passim Vida de Euffrossina 43 v°, Tungullo 155 v°, Dem. do S. Graal 39 r° a, Fern. Lopes, Azurara. On trouve dans les mêmes textes les formes *quareenta* et *quareesma*.

Cf. dans Schuchardt, *Vokal.*, *quodratus* I p. 173, *coptato* = *coaptato* III p. 98, *coctus* II p. 516, *coculat* ibid., *colerunt colescere colescat*, *quod* ibid.

Après GV :

algorrem aliqvamrem, Gil Vicente I p. 139 et Prestes d'après Moraes;
golardom, Dem. do S. Graal 107 v° b 110 v° a;
gornicida, ibid. 163 v° b;
goreçesse, ibid. 22 v° a et v° b;
goreçer, ibid. 22 v° b 29 v° a 35 r° b (*guareçer* 23 v° 24 r° b 35 r° b);
goraçer, ibid. 176 v° a;
goreçerei, ibid. 23 v° b;
guoreçera, ibid. 43 r° b;
goreçera, ibid. 64 r° b;
gorir, ibid. 66 r° b;
gorido, ibid. 177 v° b.

Intropolar, *supultura*, gal. *paporrubio*, *podrôso*, *procurrer*, *purduar*, *porguntar proguntar progunta*, *porsuadir*, *purcursor*, *purgoeiros*, *porjuizo projuizo*, *porrogativa*, *Pampollona*, *reportoiro*, *dobruar dobrum*, *Nobucadanasor*, *robolar*, *sobollir*, *sobores*, *alboquorque*, *bolóta*, *sabodores*, *sabodoria*,

borbolêta, *destrubua*, *folom folonya*, *formoso formosura*, *forrôlho forrolhar afforrolhar afforrotear*, *forruge forrugento*, *forvura afforvurar*, *rrefortoyro*, *vorgonha*, *atomorizar*, *domonio*, *rumotos*, *molão moloal muludia*, et autres, sont susceptibles d'une autre explication. Il y a eu peut-être influence de la seconde voyelle sur la première, autrement dit assimilation, comme dans *anotomia anotomico*, Fr. L. do MC. p. 518, *ginorosa* Exerc. p. 24 25, *ruzolveramse* Exerc. p. 9, *ruzolveo* ibid. p. 10, *ruzelução*, ibid., p. 24. On pourrait aussi admettre que les deux causes ont contribué à modifier la voyelle.

Albernoz, *arrebol*, *berdoadas* Exerc. p. 32, *Bregonha* Azurara p. 17, gal. *delor*, gal. *denosinha*, *desabetoar* = *desabotoar* Mad. p. 265, *ferores* Exerc. p. 37, *fertuna* Mad. p. 323, Fr. L. do MC. p. 600, Exerc. p. 18 30, *feturo* Exerc. p. 14 37, *fremuzura*[1] Exerc. p. 25, *menomento* Exerc. p. 22 23, *mermuradores* Exerc. p. 20, *peçonha* erro *poçonha* Mad. p. 425, gal. *pezoa pezoña penzoña*[2], gal. *Pelonia* = *Apolonia*, gal. *percurar*, *precurar*, *perduções* Exerc. p. 28, *perfundamente* Exerc. p. 25, gal. *prefundo*, gal. *perlongar perlungar*, *pernostico* Exerc. p. 21, gal. *prenostico*, gal. *prenunciar*, *persolana* Fr. L. do MC. p. 657, *pespontar* erro *pospontar* Mad. p. 431, Fr. L. do MC. p. 662, *precurar* Fr. L. do MC. p. 663, Exerc. p. 31, *preluxo proluxo* = *prolixo* Fr. L. do MC. p. 664, *prepor*[3] Fr. L. do MC. p. 694, *quemuns* = *communs* Exerc. p. 31, *rebusto* Mad. p. 465 Fr. L. do MC. p. 672, *redondo*, *relogio* gal. *relós* esp. *reloj*, *secorre* Exerc. p. 35, *secorro* Exerc. p. 13, *sacorro* Fr. L. do MC. p. 680, *sepurtado* = *soportado* Exerc. p. 12, *tetor* Trautados p. 207 v° 209 r° *titor* Fr. L. do MC. p. 700, *vellume* Azurara p. 1 5 16 78 134 463 etc. semblent en partie contredire l'influence que nous attribuons aux labiales. Mais nous avons dans ces exemples une dissimilation du même genre que celle par laquelle *i* — *í* devient *e* — *í*, dissimilation qui l'emporte sur l'influence des labiales. Cf. Schuchardt, *Vok.* II, p. 211 et suivantes, où sont réunies des formes toutes semblables.

Avant de clore ce chapitre, qu'il me soit permis d'y joindre quelques formes dont il m'est difficile de donner une explication qui me satisfasse. Pourquoi l'*o* s'est-il changé en *a* dans *devaçom* (Orto 8 r° a 30 v° a 32 r° b

---

1. *Fremosso*, Vida do iff. Josaphat fol. 1 r° ; *fremoso*, Azurara p. 71 ; *fremusura*, Vida de S. Bernardo p. 58 r° 61 r°, Fern. Lopes p. 5.

2. *Poçonha*, Virgeu de Cons. 26 v° 179 r°, *poçoento*, Vida do iff. Josaphat 35 r°, *peçonha*, Orto 29 v° b 73 v° b 113 r° b, Vida de S. Bern. 20 v°, *peçonhento* Virgeu de Cons. 51 v°, Orto 45 v° b, *peçoento*, Orto 52 r° a 58 r° b 85 v° a, Historias II, 110, Leal Cons. p. 167, *peçonhentar*, Leal Cons. p. 57, *empeçonhentar*, Tungullo 149 v°, Dem. do S. Graal 82 v° a, *empeçoentar* Solil. de S. Agost. 168 v°, Leal Cons. p. 165.

3. *Premeter* = *prometer*, Fr. L. do MC. p. 604, et *perpina* ou *pirpina* = *propina* Fr. L. do MC. p. 657, sont des exemples d'assimilation.

86 v° b 104 r° a 144 r° b, Contempl. de S. Bernardo 99 r° 101 r°, Vida de S. Bernardo 4 r° 18 r° 24 v° 29 r° 62 v°, Solil. de S. Agost. 155 v°, Leal cons. p. 108 111, Azurara p. 24, *devacão* Mad. p. 259), *Salamõ* (Orto 1 v° a), *Sallamõ* (Espec. monac. 84 v°, Decepl. monac. 161 v°, cf. Mad. p. 473), *Salom* Solon (Fern. Lopes p. 26), *Bertolamou* (Vida de S. Bernardo 6 v°), *Bartholameu* (Gil Vicente II, p. 320, cf. Mad. p. 218 et Fr. L. do MC. p. 538), *Tholameu* = *Tholomeu* (Orto 18 v° b)? Pourquoi AE est-il devenu *a* dans *castom* = *questom* (Dec. monac. 159 v° 167 r°, Traut. dos sacr. 195 r° 202 v°)? Pourquoi avons-nous *a* dans *elamento ellamento* (Orto 30 r° b 39 v° a 42 v° b 53 r° b)? Il y a eu vraisemblablement échange de suffixe.

Parmi les mots qui ont l'accent sur l'antépénultième, pourquoi l'*a* est-il rendu par *o* dans *apostota* (Vida de S. Bernardo 68 v°, *aposteta* Decepl. mon. 161 v°, Traut. dos sacr. 200 v°, *apestosia* Traut. dos sacr. 199 v°) et dans *escandolo* (Vida de S. Bernardo 36 r° 65 r° 67 v°, Dec. monac. 171 r°, Trautados dos sacr. 210 r°, *escandola* Gil Vicente I, p. 135, Mad., Fr. L. do MC.)? *Asparamente* (Pens. 127 v°) offre la même modification de la voyelle que *camara*, etc. Mais pourquoi *patana* (*patana do cales*, Vida de S. Bern. 38 v°) de patina? La première syllabe étant plus accentuée que la seconde peut l'avoir modifiée. Cf. *aname* dans le Saint-Alexis. Pourquoi y a-t-il *a* dans *bebado*, *covado*, *filosafo* (Orto 3 r° a 19 v° b 27 v° a) et *i* dans *Crisostimo* (Orto 142 v° b)? *Avitar* (Vida de S. Bern. 16 r°), *aprimidos* (ibid. 53 v°), *apremendo* (ibid. 66 v° 69 r°), *aficazmente* (ibid. 66 v°), *acupaçoês* (Espec. monac. 82 r°) sont des preuves à l'appui de l'opinion émise par Diez, *Gramm.* I, 173, que les voyelles initiales atones se changent volontiers en *a*.

J. CORNU.

ESSAI

DE PHONÉTIQUE ROUMAINE.

VOYELLES TONIQUES [1].

III) La troisième personne du singulier au prétérit se présente, dans tout le domaine roumain et dans les plus anciens monuments de cette langue, avec un *ă* tonique à la place du latin avit, ainsi :

laudavit	*lăudă*
aravit	*ară*
portavit	*purtă*
sonavit	*sună*
saltavit	*săltă*
cantavit	*cîntă*
etc.	etc.

Et même, par la force de l'analogie, les deux autres personnes du singulier présentent aussi cet *ă*, surtout dans le dialecte moldave :

laudavi	*lăudăi*	laudavisti	*lăudăşĭ*
aravi	*arăi*	aravisti	*arăşĭ*
portavi	*purtăi*	portavisti	*purtăşĭ*
etc.		etc.	

Mais en Valachie et dans l'ancien roumain (même dans celui de la Moldavie), on a :

lăudái	*lăudaşĭ*
purtái	*purtaşi*
etc.	etc.

avec un *a* pur, ce qui prouve que ce phénomène d'analogie n'est pas très vieux. Il ne reste donc d'organique que l'*ă* tonique de la 3e pers., dont nous allons rechercher la provenance.

---

[1]. Voy. t. IX, p. 366 ss.

Jusqu'ici tout le monde a expliqué cet *ă* comme provenant de avit, par la chute de la syllabe vit et par le changement de a en *ă*, changement qui se serait fait pour distinguer la 3e personne du prétérit (*lăudá* de laudavit) d'avec la même personne de l'imparfait de l'indicatif (*laudá* de laudabat)[1]. Mais nous avons montré ailleurs que le roumain, comme toute langue à syntaxe développée, ne fuit pas les homonymes de cette sorte (cf. *cînta* infinitif et 3e personne de l'imparfait, cantare et cantabat; *cîntai* première personne du prétérit cantavi et 2e personne de l'imparfait cantabas etc. etc.), et qu'il ne différencie que lorsqu'une forme, se dédoublant, donne naissance à deux mots, qui appartiennent à deux catégories grammaticales différentes[2]. La différence entre la 3e personne du prétérit et celle de l'imparfait est plus ancienne qu'on ne le suppose : elle remonte au latin populaire, comme il sera démontré par ce qui suit. Toutes les autres langues romanes tirent leur 3e personne du prétérit d'un type terminé en *avt*, comme cantavt, qu'on trouve sur les inscriptions de Pompei (exmuccavt), et qui devient pour les langues du midi *cantau-cantó*, forme que confirment d'un côté l'italien et l'espagnol *cantó* et de l'autre le portugais *cantou*. Pour les langues du nord-ouest, qui conservent la consonne finale *t*, nous avons en vieux français *chantat*, où la présence de la tonique *a* ne s'explique que par la longue persistance du *v*, autrement nous aurions eu *chantet*[3]. Le provençal *chantet* est dû à l'analogie de la 2e conjugaison, car nous aurions eu *chantat*, comme en français[4]. Main-

---

1. C'est l'explication donnée par M. Mussafia dans son article « Zur rumænischen Formenlehre » (*Jahrbuch für rom. Liter.*, 1869, p. 365) et par M. Ciparıu dans sa « Gramatica limbei romane », I, p. 299.

2. C'est un moyen de créer des mots nouveaux dont nous ne pouvons nous occuper ici plus amplement, parce qu'il n'entre pas dans le domaine de la phonétique; mais nous y reviendrons dans une étude à part. Ajoutons pourtant encore quelques exemples à ceux que nous avons donnés (voir *Romania* IX, 102, notes). La forme *are*, qui vient de háberet — *auere* — *auăre* — *are*, s'est dédoublée en *are* (il a, 3e personne du présent de l'indicatif) et *ar* (3e personne de l'auxiliaire, à l'aide duquel on forme en roumain le conditionnel). *Acel* (ecillum — *eccelu* — *acelu* — *acel*) se dédouble en *acel* (celui-là) et *cel* article secondaire ou article de l'adjectif (car l'adjectif s'accorde en roumain avec le substantif de trois manières : 1) *om bun*, 2) *omul bun* et 3) *omul cel bun*).

Le pronom *el* (de illum) se dédouble en *el*, qui reste pronom personnel, et *ăl*, démonstratif et article de l'adjectif en valaque populaire.

Les infinitifs *cîntare*, *lăudare*, *vedere*, *auzire* etc. sont devenus substantifs; mais comme ils devaient remplir aussi le rôle d'infinitifs, une différenciation eut lieu : on retrancha la syllabe *re* pour l'infinitif, de sorte qu'on eut *cînta*, *lăuda*, *vede*, *auzi* etc., les seules formes de l'infinitif de nos jours. Pour prouver que cette chute de re n'est pas phonétique, il suffit de montrer que spinalem — *spinare*, subtilem — *subţire* etc. gardent la syllabe re.

3. Voy. *Romania*, VII, 368.

4. Voy. les explications de M. P. Meyer dans la *Romania*.

tenant le roumain *cîntă*, au lieu de partir de cantavit (par le retranchement de la syllabe vit), comme on l'a prétendu jusqu'ici, ne partirait-il pas plutôt du type commun cantavt, qui serait devenu *cantó*, avant la séparation des langues méridionales ? Nous sommes de ce dernier avis, parce que nous pouvons expliquer phonétiquement le changement de *o* tonique en *ă*, tandis qu'on ne peut pas faire la même chose pour celui de *a* tonique en *ă* dans ces conditions ; aussi est-on obligé d'avoir recours à des hypothèses psychologiques, qui ne sont pas démontrées, du moins en ce qui concerne le roumain.

Comme la question du prétérit *lăudă* est étroitement liée au traitement de l'*o* tonique en roumain, nous sommes obligé de nous en occuper ici ; mais il va de soi que nous n'y traiterons qu'une seule condition de l'*o* tonique, celle où il se trouve à la fin du mot. Tout *o* tonique et final devient en roumain *ă* :

vos *vă* [1] (accusatif et datif)
nos *nă* [2] aujourd'hui *ne* (qui se différencie en *ni* pour le datif)
illos *los* *lă* [3] de nos jours *le* (différencié en *li* pour le datif)
quod (conjonction) *că* (fr. que).

Ces mots, quoique monosyllabes, attirent souvent l'accent sur eux, surtout en vers ; tandis que des monosyllabes comme *o* (pronom provenant de illam [4]), *o* (article indéfini provenant de unam), n'étant jamais accentués, restent intacts [5].

Il est vrai que nous n'avons pas beaucoup de mots romans, qui nous présentent un *o* tonique après la chute des consonnes finales ; mais si nous considérons un autre ordre de faits, nous pourrons augmenter le nombre de ces mots. En effet, nous avons les pronoms *tău* (tien et ton), *său* (sien et son), au pluriel *tăi*, *săi*, qui viennent de tŭus, sŭus, tŭi, sŭi et par conséquent (*ŭ* = *ó*) *too*, *soo*, *toi*, *soi*, d'où par contraction *to*,

1. Forme que les étymologistes écrivent *vĕ*, comme si la voyelle *ă* provenait d'un *e*.

2. Dans le dialecte macédo-roumain on a encore *nă*, comme en ancien roumain ; voir Cipariu, « Gramatica limbei romane », I, p. 250.

3. Voir Cipariu, ibid., p. 251.

4. Voir notre étude, *Romania*, IX, 371.

5. Les adverbes *încotró* (où, de quel côté) et *acoló* (là, par là) n'ont pas toujours eu l'accent sur la dernière syllabe : le premier est un composé de *cătră* (vers, envers) et de l'adverbe *o* provenant de ubi), *cătră-o* — *cătro-o* (forme qui se trouve dans un document de 1591, Valachie, voir « Cuvente den Batrîni », I, p. 59, par M. Hasdeu). *cătrŭ-o* (dans une chronique valaque de 1620, voir « Cuvente den Batrîni », I, p. 373, 375) — *cotró*, forme de nos jours où l'*o* final a attiré l'accent. *Acoló* vient de *eccúlo-o* — *acolo-o* — *acoluo* — *acoló* ; même de nos jours l'accent est tantôt sur la finale, tantôt sur le radical. Nous reviendrons ailleurs sur l'adverbe *o* (ubi) ; ce qui nous importe ici, c'est qu'il ne portait pas l'accent du temps du changement de *ó* en *ă*.

so [1] au singulier. Comme les formes *to*, *so* étaient frappées d'accent, on a eu *tă*, *să* et ensuite *tău*, *său*, où la finale *u* s'est ajoutée, soit par l'analogie de *mieŭ* (de m ĕ us), soit parce qu'elle y marque le genre masculin. Il va de soi que les pluriels *toi*, *soi* sont devenus *tăi*, *săi* sous l'influence du singulier. Pour le féminin *toa*, *soa* (de t ŭ a, s ŭ a), il est devenu aussi *tăa*, *săa* sous l'influence du masculin ; mais ensuite, comme le roumain ne peut pas supporter un *ă* devant un *a*, on a eu *ta*, *sa*.

Le changement de *o* tonique et final en *ă* ne saurait être antérieur au x[e] siècle, parce que les mots magyars qui sont entrés en roumain et qui présentent un *o* tonique et final ont subi le même changement que l'élément latin. En voici une liste que j'extrais du dictionnaire de M. A. de Cihac (*Éléments étrangers slaves, magyars*, etc., p. 473-540) :

magyar	h o r d ó (tonneau)	roum.	*hîrdău* (baquet)
—	ü l ö (enclume)	—	*ilău*
—	m á n g a l ó (calandre)	—	*măngălău*
—	r e s z e l ö (râpe)	—	*răzălău*
—	s ü l l õ (perca lucioperca)	—	*şalău*
—	t ó (étang)	—	*tău*
—	h a l a s t ó (riche en poisson)	—	*hălăstău*, *heleşteu* (étang)
—	b a k ó (bourreau)	—	*bacău* (dans une seule expression)
—	t s a t l ó (action de lier)	—	*ceatlău* (garrot, rondin)
—	k o p ó (chien de chasse)	—	*căpău*, de nos jours *copou*
—	f o g a d ó (hôtel)	—	*făgădău*
—	s a r a m p ó (palissade)	—	*şarampău*
—	b i r ó (possesseur)	—	*birău* (prévôt, juge)
—	f e l e z ö (râcloire)	—	*felezău* (espèce de balai)
—	h a j t ó (batteur, traqueur)	—	*haidău*
—	f ü r d ö (bain)	—	*feredău*, *feredeu*
—	h á l ó t á r (compagnon de lit)	—	*hatalău* (amant)
	etc.		etc.

On a ajouté un *u* à la fin de ces mots comme suffixe de la déclinaison

---

1. C'est quelque chose d'analogue aux formes *to*, *so*, de l'ancien espagnol, qui sont devenues *tu*, *su* dans la langue moderne. — De nos jours on dit en roumain : *frate-to*, *tată-so*, *socru-to*, *moşu-mio* (mon oncle) etc., mais ces formes atones *mio*, *to*, *so*, sont récentes, et ne se rencontrent pas dans l'ancien roumain. Elles dérivent certainement des formes *tu*, *su* que M. Cipariu (voir *Gramatica limbei romane*, I, p. 256) a trouvées dans la bible de Bucharest (1680). L'ancien roumain employait le plus souvent le pronom possessif absolu, même après des noms de parenté (comme *frate*, *tată*, *văr*, *socru* etc.) : *socru-său*, *nepotu-său* etc. (voir *Cuvente den Batrîni*, I, p. 57, 101, 424, l'*Archiva istorica* de M. Hasdeu, III, p. 264, 266, 168, 276).

masculine [1]. De nos jours les mots français qui se sont introduits en roumain et qui se terminent en *ó* (= eau), gardent cet *o* intact, tout en ajoutant un *u*, signe de la déclinaison masculine :

cadeau	roum.	*cadóu*
tableau	—	*tablóu*
plateau	—	*platóu*
bureau	—	*biuróu*
trousseau	—	*trusóu*
etc.		etc.

Il s'ensuit donc qu'à une époque postérieure au x[e] siècle et antérieure à tout monument écrit en roumain (car dans les plus anciens monuments de la langue ce phénomène se présente tel que nous le connaissons de nos jours), tout *o* final et tonique est devenu *ă* [2]. — Si notre démons-

---

1. C'est là l'origine du suffixe roumain *ău*, qui sert à former beaucoup de mots avec des éléments soit romans, soit étrangers, par exemple :

De *mîncare* (manducare)	on a *mîncău* (gourmand)
— *lingere* (lingere)	— *lingău* (flatteur, vil courtisan)
— *ninge* (ningere)	— *ningău* (mois des neiges, décembre)
— *freca* (fricare)	— *frecău* (frottant, frotteur)
— *talpă* (magyar talp = semelle)	— *tălpău* (rustre, grossier)
— *fală* (éclat, du vsl. hvala = laus)	— *fălău, fulău* (fanfaron)
etc.	etc.

Quelquefois le primitif est perdu, ainsi :
flăcău (garçon) vient du vsl. hlakŭ = célibataire, qui n'existe plus en roum.
nătărău (rustre, niais, sot) vient du mot perdu *nătură* (du lat. natura)
Ceahlău (nom de la plus grande montagne de la Moldavie) vient du vsl. čehlŭ = voile, par l'intermédiaire d'une forme roumaine qui est perdue, etc.

Le suffixe *ău* s'est enrichi d'une *l* et a donné naissance au suffixe *lău*, qui sert souvent à former des péjoratifs, par exemple :

De *tont* (esp. port. *tonto*) on a fait *tontălău* (nigaud, sot)
— *prost* (simple, ignorant, vsl. prostŭ = simple) on a fait *prostălău* (grand sot)
— *babă* (vieille femme, vsl. baba) on a fait *băbălău* (pareil à une vieille femme)
— *cioc* (trognon, vsl. čok = tronc) on a fait *ciocălău* (trognon)
— *cacă* (it. *cacca*, esp. port. prov. fr. *caca*) on a fait *căcălău* (ordure, saleté)
etc. etc.

Il va de soi que cet enrichissement du suffixe *ău* lui vient des mots où le radical contient un *l*, comme *măngălău, ilău, răzălău, ceatlău, hatalău* etc., phénomène qui est assez fréquent dans toutes les langues.

2. Un *ă* final du roumain de nos jours, tonique ou atone, était représenté en ancien roumain par un *o*, toutes les fois qu'une voyelle labiale (*o, u*) le précédait :

toniques	anc. roum.	roum. de nos jours
levavit	*luó*	*luă*
plŭvavit	*ploó*	*ploă* (plouă)
novam	*nõo*	*noă* (nouă)
novem	*nóo*	*noă* (nouă)
duo	*dóo*	*doă* (două)
nobis	*nóo*	*noă* (nouă)
ros-rorem	*róo*	*roă* (rouă)
vĭduam	*văduo*	*văduă* (văduvă)
etc.	etc.	etc.

La question est si, d'un côté, l'*o* tonique de *luó* est le même *o* que celui du

tration est bonne, il est plus logique d'admettre un type *cantó*, qui est devenu *cîntă*, que de supposer, contrairement aux lois phonétiques du roumain, le changement de *cantá* (cantavit-canta) en *cîntă ;* et cela d'autant plus que notre hypothèse a pour elle l'accord des autres langues romanes.

C'est toujours par un *o* provenant de la diphthongue *au* (soit organique, soit produite par l'analogie) qu'il faut expliquer les monosyllabiques *lă*, *dă*, *stă*, *fă* et *vă* [1]. Et en effet *lă*, 3e personne du singulier du prés. de l'indicatif du verbe *lavare*, ne peut pas venir de lavat, car cette forme, en vertu de la loi que nous avons constatée (*Romania* IX, 370, note), aurait donné lavat — *lauă* — *lá* et jamais *lă*. Si nous examinons la 3e personne du pluriel *lau*, nous voyons qu'elle ne peut pas non plus venir de lavant, qui aurait donné *lá* (lavant — *lauă* — *lá*). Le fait est qu'il y a eu pour ces deux personnes un changement de conjugaison, lavant a été remplacé par lavunt, lavat par *lavit* (ce changement eut lieu sous l'influence du participe passé lautus, qui est devenu *lăut*). La 3e personne du singulier lavit est devenue *lă* en passant par *lavt* — *laut* — *lo* — *lă ;* la 1re du singulier lavo et la 3e du pluriel lavunt ont abouti aussi à *lau ;* mais *au* n'est pas devenu *o*, parce qu'il n'était pas final à l'époque de ce changement. Car on sentait encore un *u*, qui provenait, pour la 1re personne, de *o* (lavo) et pour la 3e de *u* (lavunt) ; *u* qui, même après la contraction (lavo — *lauo* — *lauu* — *lau* — *laŭ ;* lavunt — *lauunt* — *lauu* — *lau* — *laŭ*), était considéré

---

prétérit (avt — *au* — *o*), qui se serait conservé sous l'influence attractive de la labiale précédente ; ou si cet *o* provient de *ă* sous une influence postérieure des voyelles labiales sur les voyelles obscures. D'un autre côté l'*o* final atone marque-t-il une étape des transformations par lesquelles a passé l'*a* atone final avant d'arriver à *ă* de nos jours, ou est-il seulement le résultat de l'action postérieure des voyelles labiales sur les voyelles obscures ? Ce sont des questions que nous ne pourrions aborder ici sans entrer trop avant dans le domaine de l'*o*. Notons seulement que sous l'influence de l'analogie des autres prétérits (*lăudă*, *cîntă* etc.), *ploó*, *luó* sont devenus *ploă*, *luă* (au XVIIIe siècle ; et sous l'influence des substantifs féminins terminés en *ă*, les mots : *dóo*, *nóo*, *róo* etc. sont devenus *doă*, *noă*, *roă* etc. Nous reviendrons sur ces mots, quand nous parlerons de *o*, pour expliquer pourquoi à côté de *dóo*, *nóo*, *róo* etc. on a des fois dans les vieux livres *doao*, *roao*, *noao* etc.

1. De ces cinq monosyllabes les trois premiers, *lă*, *dă*, *stă*, sont en même temps des présents de l'indicatif et des impératifs :

lă (il lave, lave)
dă (il donne, donne)
stă (il reste, reste)

et les deux autres ne sont que des impératifs :

fă (fais)
vă (vas)

De plus le dernier, *vă*, est le seul reste du verbe vadere qui existe en roumain ; encore ne se trouve-t-il qu'en ancien roumain.

comme suffixe de la 1re personne du singulier et de la 3e du pluriel (*credŭ* représente en anc. roumain aussi bien credo que credunt).

Les verbes dao (pour do), stao (pour sto), vao (de vado), ont dû se conjuguer à la 3e personne du pluriel : daunt, staunt, vaunt[1], formes qui sont représentées en roumain par *daŭ*, *staŭ;* pour vaunt nous n'en avons plus de trace, comme 3e personne du pluriel. Dans *daŭ*, *staŭ*, nous trouvons un traitement pareil à celui de *laŭ* (lavunt), *ieu* (lĕvunt pour levant), *au* (de habunt pour habent) ; car, en roumain, les verbes de la 2e conj. comme videre, tacere etc. sont traités, à la 3e pers. du pluriel, comme les verbes de la 3e conjugaison, credere, dicere ; de sorte qu'on a *văd* = vĭdeo, vident ; *tac* = taceo, tacent, à côté de *cred* = credo, credunt, *zic* = dico, dicunt, etc.) ; ce qui nous confirme l'identité des conditions pour tous ces verbes dans le latin populaire. Maintenant si nous avons à la 3e personne du singulier *dă*, *stă*, *vă* à côté de *lă* et si *lă* part de lavt — *laut* — *lo* — *lă*, il faut admettre que *dă*, *stă*, *vă* partent aussi de *daut, *staut, *vaut, formes refaites sur le pluriel daunt, staunt, vaunt, qui sont devenues d'abord *do*, *sto*, *vo*, et ensuite *dă*, *stă*, *vă*.

L'impératif *fă* ne vient pas du latin classique fac, qui aurait donné en roumain *fa ;* mais de même que *dă*, *stă*, *lă*, *vă* partent de types comme daut — do, staut — sto, laut — lo, un type faut, fait sur la 3e pers. du pluriel faunt (dont l'existence est attestée par d'autres langues romanes), a donné en roumain *faut* — *fo fă*. Il est vrai que ce que nous venons de dire n'explique qu'une 3e personne du présent de l'indicatif, *fă*, qui n'existe plus en roumain, étant remplacée par *face* (facit), et non pas l'impératif *fă*. Mais si nous considérons que la 2e pers. de l'impératif singulier est, en roumain, pareille à la 3e pers. du prés. de l'indicatif (*láudă* = lauda et laudat), et que la plupart des verbes en question sont de la 1re conjugaison, lavare, stare, dare, nous aurons d'abord les impératifs *dă*, *stă*, *lă* pareils à la 3e pers. du prés. de l'indicatif, et ensuite par la force de l'analogie *fă* et *vă*, qui n'étaient que des formes de la 2e pers. de l'indicatif, sont devenus aussi des impératifs. Plus encore : à ces deux derniers il n'est resté que le rôle d'impératif.

---

1. Voir *Romania* IX, p. 167, où M. G. Paris suppose l'existence dans le lat. populaire des formes

stao — staunt
vao — vaunt
dao — daunt
dao — faunt p. facunt.

Cette supposition est d'autant plus fondée qu'on ne saurait expliquer autrement les formes roumaines *dau*, *stau*, etc.

IV) Un *a* tonique devient *e* toutes les fois qu'il est enfermé entre deux voyelles linguales (*e*, *i*), dont l'une le précède immédiatement et l'autre se trouve dans la syllabe qui le suit. Ce phénomène s'est produit dans le dialecte moldave et sporadiquement dans les autres dialectes ; de là il a pénétré dans la langue littéraire de nos jours, du moins en partie. Nous allons examiner les cas où le phénomène a lieu :

a) Les infinitifs de la 1re conjugaison (devenus substantifs), où l'*a* tonique est précédé d'un *i*, changent cet *a* en *e*. Exemples :

	anc. roum. et valaque de nos jours.	moldave de nos jours.
*molliare	*muiare*	*muiere*
jugulare-juglare	*giunghiare*	*giunghiere*
pervigilare-pervegliare	*priveghiare*	*privighiere-privighere*
*ingenuculare-ingenuclare	*îngenunchia*	*ingenunchiere— ingenunchere*
*taleare-taliare	*tăiare*	*tăiere*
de vivus - *viu* on a fait	*înviare*	*înviere*
de subtilem —	**subtiliare, subtiare*	*subțiere*
*exfasciare	*sfășiare*	*sfășiere*
etc.		etc.

Des mots comme *muiare*, *giunghiare*, *privighiare* etc., étaient primitivement des infinitifs ; de nos jours ils sont des substantifs et on a comme infinitifs : *a muia*, *a giunghia*, *a privighia* etc. qui sont devenus dans le dialecte moldave *a muie*, *a giunghie*, *a privighe* etc. sous l'influence des formes complètes *muiere*, *giunghiere*, *privighere* etc.

L'élément étranger qui se trouve dans les mêmes conditions que l'élément roman a subi la même modification ; ainsi :

du vsl. prašta (fronde) on a en anc. roum. et en Valachie un verbe *împrăștiare* (disperser) qui est devenu en Moldavie *împrăștiere*.

anc. roum. *sgăriare* (orig. inconnue) aujourd'hui en Moldavie *sgăriere* (égratigner) etc.

Les verbes qui ont un *ț* (provenant de *t* + *i*) ou un *z* (provenant de *d* + *i*) avant la tonique *a*, gardent cet *a* intact; exemples :

de convenientia *cuvüință* on a un verbe *încuvüințare* (approuver)
— fientia (fieri) *fünță* — *înfünțare* (créer, former)
— credentia (credere) *credință* — *încredințare* (confier)
— vendeo-vendio (*vînz*) on a fait un subst. *vinzare* (vente)
— prandium (*prînz*) — *prînzare* (dîner)
— assideo-assidio (*așez*) on a un verbe et subst. *așezare* (institution, placer) etc. etc.

Cela prouve qu'on ne sent plus l'*i* qui a donné naissance à *ț* ou à *z*,

comme on le sent encore dans les verbes où l'*a* tonique est précédé d'un *ş* (provenant de *sc* + *i*) ; exemples :

*infasciare (de fascia) a donné en a. roum. *înfăşare* (emmaillotter)
*pisciare[1] (de piscis) — *pişare* (pisser et pêcher).

C'est de pareils verbes que part le suffixe *şare* à l'aide duquel on forme d'autres verbes, surtout des adjectifs terminés en *s*, p. ex. :

De *gros* on a *îngroşare* (grossir)
— *gras* — *îngraşare* (engraisser)
— *sănătos* on a *însănătoşare* (se remettre)
etc. etc.

Tous ces verbes ont changé, dans le dialecte moldave, l'*a* tonique d'abord en *e* et ensuite en *ă*, ainsi :

l'anc. *înfăşare* est devenu en mold. *înfăşere* (langue litt.) *înfăşăre* (prononc. populaire) etc.

Les néologismes qui pénètrent de nos jours dans la langue suivent la méthode valaque ou la méthode moldave. Exemples : on dit *deviare, abreviare, iniţiare*, etc. aussi bien en Moldavie qu'en Valachie ; mais on dit en Moldavie *studiere, atrofiere* etc., et en Valachie *studiare, atrofiare*, etc.

b) Le prétérit des verbes dont nous nous occupons ici se conjugue :

anc. roum. valaque de nos jours.	moldave.
1re pers. *tăiaĭ*	*tăieĭ*
2e — *tăiaşi*	*tăieşi*
1re — *giunghiai*	*giunghieĭ*
2e — *giunghiaşi*	*giunghieşi*
1re — *muiai*	*muiei*
2e — *muiaşi*	*muieşi*
1re — *împrăştiai*	*împrăstieĭ*
2e — *imprăstiaşi*	*împrăstieşi*
etc.	etc.
Le néol. *studiai*	*studiei*
— *deviai*	*deviei*
etc.	etc.

Les verbes qui ont un *ţ* ou un *z* devant *a* tonique gardent cet *a* en anc. roum. et en valaque, et le modifient en *ă*[2] dans le dial. moldave :

---

1. En roumain pour éviter le mot *pişare, pişa*, on emploie l'expression « *a prinde peşte* » ; ainsi on dit d'un enfant, qui a fait pipi au lit, « a prins peşte » (comme si l'on disait en fr. « il a attrapé du poisson »). Ne serait-ce pas par un euphémisme analogue que le lat. populaire aurait dit pisciare (de piscis) pour mingere? — [Non : parce que pisciare aurait donné en it. *pesciare*, en fr. *poissier*. L'euphémisme roumain repose sur un jeu de mots. — G. P.]

2. Voir l'explication que nous donnons au nº III.

anc. roum. et valaque.	moldave.
încredinţaĭ	*încredinţăi*
încuviinţai	*încuviinţăi*
aşezai	*aşezăi*

mais si *d* est précédé de *ş* on a :

anc. roum. val.	mold. litt.	moldave pop.
înfăşai	*înfăşei* [1]	*înfăşăi*
îngroşai	*îngroşei*	*îngroşăi*
etc.	etc.	etc.

c) Les participes passés des verbes en question subissent en moldave la même modification, exemples :

valaque et anc. roum.	moldave.
tăiat	*tăiet*
giunghiat	*giunghiet*
muiat	*muiet*
împrăştiat	*împrăştiet*
etc.	etc.

Sous l'influence du pluriel *tăiaţĭ-tăieţĭ* etc. et des autres formes du verbe, le singulier *tăiat, muiat* etc. est devenu *tăiet, muiet* etc.

Les participes où *a* tonique est précédé de *ţ* ou *z* ont la même forme dans les deux dialectes, exemples :

încredinţat
înfiinţat
aşezat
etc.

Mais si *a* est précédé de *ş*, il reste intact en valaque et se modifie en *e* — *ă* dans le dialecte moldave :

valaque.	mold. litt.	mold. pop.
înfăşat	*înfăşet*	*înfăşăt*
îngroşat	*îngroşet*	*îngroşăt*
ingrăşat	*ingrăşet*	*îngrăşăt*
etc.	etc.	etc.

d) Le suffixe *ariŭ* provenant du latin a r i u m se change en *eriŭ* toutes les fois qu'il est précédé d'un *i* ou d'un *e*. Ce phénomène se présente de nos jours aussi bien en valaque qu'en moldave, exemples :

	anc. roum.	roum. de nos jours.
* venerarium	*viariu*	*vieriŭ-vierĭ* [2]

1. On écrit *înfăşei*, mais tous les Moldaves prononcent *înfăşăi ;* encore de nos jours écrit-on même *înfăşăĭ* etc.

2. De nos jours on prononce en Moldavie : *vieri, oieri, boieri* etc. par la chute de *ŭ* final, de même qu'on dit :

ochi (oculum) pour *ochiu*

oviarium	*oiariŭ*	*oieriu-oierĭ*	
vsl. vistijarĭ (trésorier)	*vistiariu*	*vistieriu*	*vistierĭ*
vsl. boljarŭ (noble, seigneur)	*oiariŭ*	*boieriu*	*boierĭ*
etc. etc.			

Les formations par le suffixe *ariu*, où ce suffixe est précédé de *ţ* et *z*, gardent *a* intact :

De *iţe* (licĭa) on a fait *iţari* (caleçons)
— *frunză* (frondea) — *frunzariu* (feuillage)
— *varză* (viridia) — *vărzariu* (gâteau rempli de choux)
— *cărnaţ* (carnaceŭm) — *cîrnăţariu* (charcutier)
etc. etc.

Mais les formations où le suffixe *ariu* est précédé de *ş* modifient *a* tonique en *e* — *ă* dans le dialecte moldave [1] :

	val. et anc. roum.	mold.	mold. pop.
de ostiarium (de ostia)	*uşariŭ*	*uşeriŭ*	(*uşărĭ*)
— păpuşă (poupée)	*păpuşariu*	*păpuşeriu*	(*păpuşărĭ*)
— coş (panier)	*coşariu*	*coşeriu*	(*coşerĭ*)
— cenuşă (cendre)	*cenuşariu*	*cenuşeriu*	(*cenuşerĭ*)
etc. etc.			

Les néologismes gardent *a* intact :

ziar plur. *ziare* (journal)
fonciar — *fonciare*
liniar — *liniare*, etc.

e) Le pluriel des mots comme *muntean*, *săteau*, *vălean* et des autres formations par le suffixe *ean* (voir *Romania* IX, 116) est partout *munteni*, *săteni*, *vălenĭ* etc. et non pas *văleani*, *săteani*, *munteani* etc., parce que l'*a* enfermé entre deux linguales est devenu *e* (on a eu d'abord *munteeni* et ensuite par contraction *munteni*).

f) Le suffixe *aş*, quelle qu'en soit la provenance, devient *eş* en moldave, toutes les fois qu'il est précédé d'un *i* ou d'un *e*, exemples :

Du magyar óriás anc. roum. et val. *uriaş*, mold. *urieş* (géant)
Du nslave medjaš anc. roum. et val. *megiaş*, mold. *megieş* (voisin)
Du roumain *scaun* (scabnum) on a anc. roum. et val. *scăuiaş*, mold. *scăueş* (petite chaise)

---

genunchi (genuculum) — *genunchiu*
unchi (avunculum) — *unchiu*
etc. etc.

1. Le valaque conserve ici, comme dans la plupart des cas, la forme archaïque. — Cette irrégularité, et beaucoup d'autres que nous allons signaler plus loin, nous prouvent que le phénomène dont nous nous occupons ici n'est en aucun cas organique dans le dialecte valaque et qu'il ne lui vient que par l'influence du dialecte moldave.

Du roumain *nunchiŭ* (maniplum-manuplum) on a anc. roum. et val. *mănunchiaş*, mold. *mănuncheş* etc. etc.

Cela s'explique par le fait que dans la prononciation de ş on a toujours senti un *i*, comme nous l'avons déjà vu dans des mots comme *uşariŭ* — *uşeriu* etc.

Le nom propre *Iaşi* (ancienne capitale de la Moldavie) est devenu *Iesi* — *Eşi* — *Eş*. Dans la langue littéraire on écrit toujours *Iaşi;* mais la population moldave prononce *Eşi* et même *Eş*. Dans l'ancienne langue de l'église on a constamment *Iaşi*, de même qu'on a *Uriaş*, *Unchiaş*, etc.; mais dans les actes écrits par des scribes on trouve parfois *Eşi;* ainsi dans une narration faite par des paysans moldaves vers le commencement du XVIII^e^ siècle, on lit *Eşi* (voir *Archiva istorică* de Hasdeu III, p. 278). Il est donc certain qu'au XVIII^e^ siècle on prononçait en Moldavie *Eşi*, quoiqu'on écrivît *Iaşi*. Nous ne pouvons pas prouver directement que l'on prononçât *Eşi* au XVII^e^ et au XVI^e^ siècle ; mais si nous nous appuyons sur l'analogie des autres mots, où l'*a* tonique est précédé d'*i*, nous pouvons dire que le changement de *á* en *e* eut lieu au XVI^e^ siècle. Cette prononciation populaire pénétra un instant, au XIX^e^ siècle, même dans la langue littéraire ; ainsi dans la première publication des poésies de G. Asaki, faite en 1836, on a *Eşi*, de même que dans l'*Histoire naturelle* du docteur Cihac (le père de notre philologue M. A de Cihac) ; mais on revint bientôt à l'orthographe de l'église *Iaşi*, parce qu'on la trouvait plus voisine de *Iassii*, qu'on prenait pour l'étymologie de ce mot. On tirait ce *Iassii* d'une inscription fausse ou mal copiée, publiée par Gruter (259, 8), où l'on parlait de *Daci Iassii*[1] (voir *Essai sur le règne de Trajan*, par C. de La Berge, p. 56, note 5).

M. de Cihac, dans son dictionnaire (*Éléments étrangers*, p. 508), donne pour étymologie au mot *Iaşi* le magyar Iász (barbare, ennemi, etc.). A l'appui de cette étymologie, que nous croyons vraie, nous apporterons deux faits : 1) *Iasz*, qui donne phonétiquement en roumain *Iaş* — *Ieş* — *Eş*, a dû être un nom de personne avant de devenir un nom de lieu. Cela est prouvé par la tradition rapportée par Cantemir dans sa *Description de la Moldavie*, où l'on raconte qu'un des premiers habitants de cette ville (qui n'était primitivement qu'un très petit village) était un vieux meunier nommé *Ias* (on ne peut pas déterminer l'époque à laquelle vivait

1. J'ai cherché en vain, au petit musée de Jassy, le fragment d'une inscription que G. Seulescu prétendait avoir trouvée à Tiglina, ruines sur la rive gauche du Sereth, près de l'embouchure de cette rivière dans le Danube (voir le *Glaneur moldo-valaque*, 1841, janvier-février, p. 44-51). On y lisait C. LEG ..SSIENSIS que G. Seulescu expliquait par *legio iassensis*. Mais cette inscription a-t-elle existé, ou n'a-t-elle pas été inventée par le patriotisme de cette génération de savants qui fabriqua le document de Huru ?

le meunier Ias; Cantemir le fait vivre du temps d'Etienne le Grand, 1456-1504, mais cela ne peut pas être vrai, car nous trouvons le nom *Iaşi* en 1407 [1]), et que c'est du nom de cet homme que dérive le nom de la ville. Le mot *Ias*, qui est sans doute le magyar Ász, aurait donné en ancien roumain *Iaş* (avec l'art. *Iaşul*), comme *óriás* donne *uriaş*, et non pas *Iaşi*, qu'on trouve partout dans les anciens monuments; c'est que nous avons affaire ici à un pluriel, parce que les descendants de *Ias* devraient s'appeler *Iaşü* (voir *Romania* IX, 114). 2) Dans les monuments slaves écrits dans les pays roumains, toutes les fois qu'on parle de la ville de Jassy, on l'écrit *Jas*, ce qui prouve que malgré la prononciation roumaine, on a conservé l'orthographe qui indiquait l'origine du mot.

g) Le pluriel des noms terminés au sing. en *iac*, *iag* etc. présente l'*a* tonique modifié en *e*:

vsl.	liljakŭ (plongeon)	on a	*liliac* (chauve-souris)	plur.	*lilieci*
grec	διάυος	—	*diac* (écrivain)	—	*dieci*
vsl.	tojagŭ (bâton)	—	*toiag* (bâton)	—	*toiege*
	etc.		etc.		

h) La 2e pers. du singulier à l'imparfait de l'indicatif:

vedeai
credeai
tăceai
purcedeai
aveai etc.

est devenue dans le dialecte moldave: *vedei*, *credei*, *tăcei* etc. (*vedei* contraction de *vedeei*), et sous l'influence de l'analogie toutes les autres personnes de l'imparfait ont subi la même modification, de sorte que l'imparfait se conjugue en moldave de la façon suivante:

vedém (et même *videm*)
vedéi
vedé
vedém
vedétĭ
vedéu,

tandis qu'en ancien roumain et en valaque de nos jours, il se conjugue ainsi:

vedeam
vedeai
vedea

---

1. Voir *Archiva istorică*, par M. Hasdeu, II, p. 140.

vedeam
vedeaţĭ
vedeau

i) En ancien roumain un *e* tonique, suivi d'une syllabe finissant par un *e* atone, s'ouvrait à tel point qu'il aboutissait à la diphtongue *ea,* qu'on marquait par différents caractères ; exemples :

legem	*leage*
nĭtĭdum	*neatedu-neatedŭ*
credit	*creade*
vĭdet	*veade*
porcellas	*purceale*
vitellas	*viţeale*
stellas	*steale*
mea	*meale* (pl. de *mea* par l'anal., v. *Rom.* IX, 371 n.)
greva (grevis)	*greale* — *grea* —
etc.	etc.

De nos jours cette diphtongue s'est réduite partout à *e,* par le changement de *a* en *e* et ensuite par la contraction de deux *ee : leage* — *leege* — *lege* etc.

Si à la place de l'*e* tonique, provenant d'un *é* (*ē, ĭ* classiques) se trouve la diphtongue *ie,* provenant d'un *è* (*ĕ* classique), on aura la triphtongue *iea,* qui se réduit à *ia* et ensuite à *ie,* aussi bien en Valachie qu'en Moldavie :

			anc. roum.	roum. de nos jours.
pĕrdit	*pierde*	*piearde*	*piarde*	*pierde*
pĕrit	*piere*	*pieare*	*piare*	*piere*
vermem	*vierme*	*viearme*	*viarme*	*vierme*

Mais lorsque la diphtongue *ie* est précédée d'un *s* devenue *ş*, on a :

			a. r. et val.	mold.	mold. pop.
sĕdet	*siede*	*şeade*	*şăade*	*şade*	*şede*	*şăde*
sĕptem	*siepte*	*şeapte*	*şăapte*	*şapte*	*şepte*	*şăpte*
sĕx	*siese*	*şease*	*şăase*	*şase*	*şese*	*şăse*
sĕrpens	*sierpe*	*şearpe*	*şărpe*	*şarpe*	*şerpe*	*şărpe*
etc.		etc.				

Il est clair que c'est sous l'influence des deux voyelles linguales (*e* final et *i* qu'on sent dans le voisinage de *ş*) qu'eut lieu la modification d'*á* tonique en *e*. Il s'en suit donc que l'*e* tonique des mots comme *şerpe*, *şepte* etc. (du moldave littéraire) ne reproduit pas l'*e* latin.

Comme on voit, le changement de *a* tonique en *e*, sous l'influence de deux voyelles linguales, s'est fait, sans aucune exception, dans le dialecte moldave. En Valachie il ne se présente que dans quelques cas ;

aussi croyons-nous que c'est un emprunt fait au dialecte moldave [1]. — Nous nous demandons à présent à quelle époque il s'est produit. Pour répondre à cette question nous allons interroger les monuments écrits du passé ; or, ces monuments se divisent en deux catégories : monuments religieux et monuments civils (actes de vente, confirmations de propriété, etc. etc.). Dans les premiers on a toujours *a* intact :

tăiare
tăiaĭ
tăiat
viar
uriaş
vedeai
leage
şarpe
etc.,

que les livres soient imprimés en Moldavie, en Valachie ou en Transylvanie ; et cela même au commencement de ce siècle. Il y a plus : même les livres civils, écrits au commencement de ce siècle et imprimés dans les imprimeries de l'Eglise, nous représentent cet *a* intact ; telle est une traduction de la *Descriptio Moldaviae* par Démètre Cantemir faite à Jassy en 1806, sous la protection du célèbre métropolitain Benjamin Costachi, et imprimée au *monastère Neamţu* en 1825. Les formes populaires moldaves telles que *tăiere*, *vier* pénétrèrent pour la première fois dans les livres imprimés entre 1830 et 1840 ; car c'est alors qu'on eut pour la première fois une imprimerie laïque en Moldavie (c'était la *Tipografia Albinei*). Jusqu'à cette époque les codes ou collections de lois étaient imprimés dans les imprimeries de l'Eglise ; aussi nous en présentent-ils l'orthographe [2]. Pourtant, même dans les livres civils imprimés dans des imprimeries laïques entre 1830 et 1850, on voit parfois les formes avec *a* à côté des formes avec *e*. Ainsi dans le code civil de Moldavie imprimé à Jassy (*Eşi*), *Tipografia Albinei*, en 1833, on a :

vede à côté de *şase* etc.

Dans le réglement organique, édition de 1846 (*Tipografia Albinei*), Jassy (*Iaşi*), on a :

şase à côté de *şese* etc.

---

1. Nous n'avons pas les moyens d'étudier ce fait dans les autres dialectes roumains ; c'est possible qu'il soit aussi organique quelque part. Il serait très facile à constater s'il y est organique ou emprunté, d'après la régularité avec laquelle il se présènterait.

2. La seule exception est le code autrichien traduit en roumain, dialecte moldave, et imprimé à Cernăuţi (Boucovine) en 1814. On y trouve des formes populaires moldaves, et encore de la dernière étape, telle que *şăse* etc.

mais les formes avec *a* sont rares. — Dans les monuments civils, les scribes, tout en voulant imiter l'orthographe de l'Eglise, introduisaient souvent la prononciation de leur patois. Aussi voyons-nous dès le XVI^e^ s. en Moldavie :

verde, fiere à côté de *vearde, iaste* etc.

(voir *Catastihul monastirei Galata*, Jași, 1588 ; *Cuvente den Bătrîni*, par M. Hasdeu, p. 192-212).

En 1670 (*Arch. ist.* Hasdeu III, p. 271) on a *șese.*

En 1695 (— — I, p. 62) on a *șese*, *miere*, *Botășeni* (p. *Botășani*).

En 1698 (— — III, p. 264) on a *me* (p. *mea*), *degetele* (p. *deagetele*) à côté de *iaste* (aujourd'hui *este*), *megiași* (aujourd'hui *megieși*).

En 1699 (*Arch. ist.* Hasdeu III, p. 265) on a *așe* (p. *așa*), *mele* à côté de *meale*, *boeri* (p. *boiari*) à côté de *aleage.*

En 1699 (— — III, p. 266) on a *me*, *mele*, *boeri.*

En 1708 (— — III, p. 271) on a *șese.*

En 1742 (— — III, p. 281) on a *Floreni*, *Munteni* p. *Floreani*, *Munteani*, etc.).

Dans la narration des paysans moldaves, que nous avons déjà citée, on a partout le parler populaire moldave.

Si nous considérons que les formes *e* (à la place de *a*) paraissent dans les monuments moldaves plus fréquentes à mesure que nous approchons du XVIII^e^ siècle, nous pourrons supposer que ce phénomène commença au XVI^e^ siècle, où nous voyons pour la première fois échapper à la plume d'un scribe moldave des formes comme *verde*, *fiere*, *ferestre* etc., et que ce n'est que peu à peu qu'il pénétra dans la langue écrite. S'il n'envahit pas plus amplement la langue écrite de Moldavie au XVI^e^ et au XVII^e^ s., c'est parce que, d'un côté, il n'avait pas probablement l'extension qu'il a de nos jours, et que de l'autre la langue des premières traductions religieuses faites en Transylvanie (entre 1560 et 1581) exerçait une puissante influence sur tout ce qu'on écrivait dans les deux principautés. C'est cette langue des livres religieux imprimés à Brașov qui, jouant le rôle de langue littéraire, a maintenu l'unité du roumain : les différents parlers populaires se sont presque éteints devant elle.

V) Un *a* tonique devient *ă* au pluriel des substantifs féminins terminés en *i* ; exemples :

dată (du partic. fém. d a t a)	plur.	*dăți* (date)
bucată (— b u c a t a)	—	*bucăți* (morceau)
lucrare (infinitif devenu subst.)	—	*lucrări* (travail)
nare (n a r e m)	—	*nări* (narine)
spinare (s p i n a l e m adj. dev. subst.)	—	*spinări* (épine du dos)

mare (mare)	—	*mări* (mer)
carte (charta)	—	*cărți* (livre)
parte (partem)	—	*părți* (part)
etc.		etc.

Les substantifs féminins qui font le pluriel en *e* gardent cet *a* intact :

barbă (barbam)	plur.	*barbe*
casă (casam)	—	*case*
faptă (du participe facta)	—	*fapte* (fait)
palmă (palmam)	—	*palme*
etc.		etc.

On ne peut attribuer cette modification à aucune des voyelles ou des consonnes qui environnent *a* ; car les substantifs masculins et les adjectifs [1] qui se trouvent dans les mêmes conditions ne subissent aucune modification au pluriel :

lapte	plur.	*lapți* (lac-lactis)
fag	—	*fagi* (fagus)
cald	—	*calzi* (calidus)
alb	—	*albi* (álbus)
larg	—	*largi* (largus)
lat	—	*lați* (latus)
frate	—	*frați* (frater)
etc.		etc.

C'est donc un phénomène psychologique, une fausse analogie, dont nous montrerons le point de départ quand nous parlerons d'*e* tonique. Pour le moment nous pouvons dire que ce changement ne saurait être bien ancien ; car les vieux livres de l'Eglise nous présentent encore au XVII^e^ siècle des exemples d'*a* pur. M. Cipariu (*Princip. di limbă*, p. 121, 323) nous en donne une liste où l'on trouve :

carte	plur.	*carți*
parte	—	*parți*
mîncare	—	*mîncări* (manducare)
mare	—	*mări* (mare)
dare	—	*dări* (inf. devenu subst.)
călare	—	*călări* (— —)
etc.		etc.

Ces formes à *a* pur se trouvent à côté de *părți*, *cărți*, *mări* etc.

L'analogie n'a pas encore complètement réussi à changer tout *a* tonique

---

1. Il y a un seul adjectif, *călare* (à cheval), qui fait au pluriel *călări* ; mais c'est un ancien infinitif, provenant de caballare — *călare*, qui est devenu d'abord substantif et ensuite adjectif.

des substantifs féminins terminés au pluriel en *i*, car on a même de nos jours :

vacă	au pluriel	*vacĭ*
gramatică	—	*gramaticĭ*
sarcină	—	*sarcinĭ*

et encore quelques-uns. On commence à dire *grămăticĭ*, mais pas encore *văcĭ*. — Comme l'action de l'analogie n'est pas encore achevée, il est clair que les éléments étrangers et les néologismes même l'ont subie et la subissent au même degré que l'élément latin :

lăcată (magyar lakat)	plur.	*lăcăţĭ* (cadenas, serrure)
postată (vsl. postatĭ = part)	—	*postăţĭ* (rangée)
ladă (sl. ladà)	—	*lăzĭ* (caisse)
baltă (russe balta)	—	*bălţĭ* (bourbier, marais)
grămadă (vsl. gramada)	—	*grămăzĭ* (amas, monceau)
ogradă (vsl. ograda)	—	*ogrăzĭ* (clos, enclos, cour)
gară (fr. gare)	—	*gărĭ*
gardă (fr. garde)	—	*gărzĭ*
barcă (fr. barque)	—	*bărcĭ*
marcă (fr. marque)	—	*mărcĭ*
etc.		etc.

En dehors de ces cinq cas que nous avons étudiés et de quelques faits d'analogie que nous allons voir dans diverses occasions, l'*a* tonique de l'élément latin reste intact. — Des cinq cas où l'élément latin subit un changement, les deux derniers sont relativement récents ; aussi s'étendent-ils à tout l'élément étranger de la langue ; tandis que les trois premiers (*á* + *n* = *în* ; *a* + *m* = *ăm* et *au* final = *o* = *ă*), étant plus anciens, n'en atteignent qu'une partie, celle qui se trouvait présente dans la langue au moment où le premier ébranlement de l'*a* eut lieu. Or nous remarquons que plus le phénomène est ancien, moins l'élément étranger est abondant; ainsi, par exemple, du temps du premier ébranlement de *á* + *n* vers *în*, à peine trouvait-on quelques mots étrangers dans les mêmes conditions que l'élément latin. Il s'ensuit donc : 1) que le grand envahissement du roumain par l'élément étranger est relativement récent [1] ; 2) que c'est à tort que M. A. de Cihac, dans la préface de son dictionnaire d'étymologie daco-romane (*Éléments slaves*, *magyars* etc.,

---

1. Nous verrons à d'autres occasions que presque tous les mots slaves sont entrés en roumain par la voie savante, c'est-à-dire par la langue slave de l'Église et des documents officiels.

p. IX), accuse le roumain de n'avoir pas fait *le moindre effort pour assimiler les éléments étrangers au fond latin de la langue*. Car tout mot étranger a subi la même modification que subissait l'élément latin, au moment où il arrivait dans la langue, s'il se trouvait dans les mêmes conditions. Ce n'est pas la faute du roumain s'il avait déjà fini les grandes transformations qui caractérisent son individualité, lorsque l'élément étranger commença à l'envahir en grande quantité. C'est mal comprendre la nature des langues que de les accuser de la sorte. En effet, est-ce faiblesse de la part du français moderne de ne pas avoir fait subir aux mots arrivés par la voie savante toutes les transformations qu'avait subies l'élément latin, qui a toujours persisté dans la langue ? On est obligé de distinguer les époques et d'admettre pour les phénomènes des langues, comme pour ceux de la vie humaine, des évolutions qui, une fois terminées, ne reviennent plus pour le même individu et dans les mêmes conditions. — Nous avons vu que les éléments étrangers ont subi tous les changements des deux derniers cas (IV et V), parce que ces transformations de l'élément latin sont encore en train de se faire, ou du moins ne sont pas encore terminées. Il est vrai que les transformations subies par le roumain depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours sont moins grandes, moins radicales que celles qu'il avait subies avant cette époque ; mais cela s'explique par l'influence de la langue de l'Eglise, qui détruisait les différentes modifications qu'éprouvaient les parlers locaux, ou du moins les empêchait de s'étendre.

A. LAMBRIOR.

(*A suivre.*)

Jassy, le 1er février 1881.

CHANSONS POPULAIRES

RECUEILLIES EN OCTOBRE 1876 A FONTENAY-LE-MARMION,

ARRONDISSEMENT DE CAEN (CALVADOS) [1].

CHANSONS ÉPIQUES.

I [2].

Le roi a une fille à marier,
A un Anglais la veut donner.
« Mon père, donnez-moi mes effets,
Car je m'en vais ;
J'aimerais mieux soldat français
Que cet Anglais. »

---

1. La jolie collection de chansons que M. Emile Legrand a recueillie en Normandie et a bien voulu nous communiquer a le mérite capital d'avoir été transcrite aussi fidèlement que possible sous la dictée des personnes qui représentent la tradition orale. Nous les reproduisons telles quelles, sans chercher à introduire dans la notation et dans la coupe des vers une logique constante, qu'il est très difficile d'atteindre pour des textes aussi incertains, et qu'on ne pourra inaugurer qu'après un grand travail comparatif sur la poésie populaire française. — Nous avons joint à la plupart des chansons l'indication des versions parallèles que nous avons rencontrées ; cette indication n'a nullement la prétention d'être complète : nous nous sommes borné aux recueils de chansons françaises (sauf pour les *Canti monferrini* publiés par M. Ferraro) que nous avions sous la main. Même dans ces limites, nos rapprochements pourraient être beaucoup plus nombreux ; nous n'avons signalé que ceux qui sont tout à fait précis et s'appliquent à des pièces entières. Nous n'avons nullement essayé le travail difficile de rapprocher les formules semblables, souvent pendant des couplets entiers, les refrains identiques, etc., qui se retrouvent dans des pièces d'ailleurs fort différentes. Dans la poésie populaire purement lyrique, il y a tout un domaine flottant où les pièces prises à part n'ont pas à vrai dire d'individualité, mais se forment et se décomposent sans cesse avec les mêmes éléments. L'étude et l'appréciation générale de ces faits seraient encore prématurées ; quand on aura plus de matériaux, il sera possible de les aborder. Quand nous avons cité des auteurs qui, comme notre savant collaborateur V. Smith, comme MM. de Puymaigre, Bujeaud, Bladé, etc., indiquent les chansons identiques à celle pour laquelle nous renvoyons à leurs recueils, nous n'avons mentionné que ces auteurs eux-mêmes, sauf le cas où des variantes du même texte ont été publiées après eux ou leur étaient restées inconnues. — La division de nos chansons en *Chansons épiques*, *Chansons à danser*, *Chansons d'amour* et *Chansons plaisantes*, n'a rien d'absolu ; la limite entre les divers genres est sujette à beaucoup varier. Il serait à désirer que les collecteurs de chansons indiquassent toujours si la pièce qu'ils recueillent est simplement chantée ou accompagne la danse. — G. P.

2. Cf. *Romania*, III, 365 ; Quépat, p. 46.

Quand c'est venu pour embarquer,
Les yeux lui a voulu bander :
« Bande les tiens, laisse les miens,
Maudit Anglais :
Puisque j'ai la mer à passer,
Je veux la vaie. »

Quand c'est venu pour débarquer,
Tambours, violons de tous côtés.
« Qu'est-ce que ceci, qu'est-ce que cela,
Maudit Anglais?
Ce n'est pas là le vrai tambour
Du bon Français. »

Quand c'est venu pour y souper,
Du pain lui a voulu couper :
« Coupe pour toi et mange et bois,
Maudit Anglais;
Je ne puis ni boire ni manger
Quand je te vois. »

Quand c'est venu pour se coucher,
Ses bas lui a voulu tirer.
« Tire les tiens, laisse les miens,
Maudit Anglais.
Mon père a-t-il pas des sujets
Si j'en voulais [1] ? »

Quand c'est venu sur la minuit,
La belle pleure dedans son lit [2] :
« Ratourne-toi, embrasse-moi,
Mon bel ami ;
Puisqu'un Anglais m'a été donné,
Je veux l'aimer. »

(Mme C. Legrand.)

II [3].

Sur le pont du Nord un bal y est donné ;
Adèle demande à sa mère y aller.
« Non, non, ma fille, tu n'iras pas danser. »
Monte à sa chambre, elle se mit à pleurer.
Son frère arrive dans un bateau doré :
« Prends ta robe blanche et ta ceinture dorée. »
Adèle s'en va dans un bateau doré ;
Elle fit trois tours et la voilà noyée.
« Hélas ! mon frère, allez-vous me laisser ? »
« Non, non, ma sœur, je vais vous retirer. »
Il fit trois pas et le voilà noyé.
La mère entend les cloches du Nord qui sonnent ;
« Voisine, voisine, qué qu' c'est donc ça qui sonne ? »
« C'est pour votre fille et votre fils aîné. »
Voilà le sort des enfants obstinés.

(Mlle Marie Daumesnil.)

---

1. *Variante :* J'ai t'y pas gens de mon pays,
Pour me servi ?
2. *Var. :* Quand c'est venu le matin jour
La belle pense à ses amours.

3. Cf. Puymaigre, *Chants pop. messins*, p. 60. Notons que cette chanson, qui se chante dans toute la France, est visiblement moderne et, avec sa plate morale à l'usage des « enfants obstinés », sort du caractère vraiment populaire. On peut en dire autant de l'air sur lequel elle se chante. — Une forme populaire, dont celle-ci est sans doute une parodie, se trouve dans Bujeaud, I, 154.

III [1].

« Ma pauvre fille, j'avons bien du malheur ;
Voilà ton prince qui vient pour te chercher (*bis*). »

« Ma bonne mère, présentez-lui ma sœur,
Elle me ressemble de la bouche et des yeux ;
Encore bien mieux, elle parle gracieux
Encore bien mieux.

Aussitot qu'il la vit venir :
« Ce n'est pas là celle (*bis*) que vous m'aviez promis (*bis*). »

« Ma pauvre fille, j'avons bien du malheur (*bis*) ;
Voilà ton prince qu'a refusé ta sœur (*bis*). »

« Prenez, ma mère, la clef de mon armoire (*bis*) ;
Atteignez-y le doublier le plus fin
Pour me bander le côté et le sein. »

Aussitôt qu'il la vit venir :
« Voilà venir celle que vous m'aviez promis (*bis*). »

« Dites-moi, la belle, qui est le père de votre fils ? »
« Hélas ! mon prince, quand je devrais mourir !
Il vint de nuit, de nuit s'en retournit,
Par ses laquais les bras il me bandit,
De son mouchoir les bras il me liit. »

« C'est moi, la belle, qui suis le père de votre fils.
Regardez, belle, au ciel de votre lit,
Regardez-y, mon nom y est écrit.
Je vins de nuit, de nuit je m'en retournis,
Par mes laquais les yeux je vous bandis,
De mon mouchoir les bras je vous liis. »

(Mme C. Legrand.)

IV [2].

Ah ! quand le roi rentrit dans Paris,
Salue toutes ces dames ;
La première qu'il a saluée
Elle a ravi son âme.

---

1. Pour comprendre cette chanson évidemment tronquée, il faut suppléer les événements antécédents : la jeune fille, fiancée au prince, a été violée par un inconnu et vient de mettre un fils au monde au moment où le prince revient d'une longue absence.

2. Cf. *Romania*, III, 369 ; Bladé, *Poésies populaires en langue française recueillies dans l'Armagnac et l'Agenais*, p. 25.

Le roi demandit au marquis :
« Marquis, qui est cette dame ?
Oh ! elle est parfaite à mon gré,
Elle a ravi mon âme. »

Le marquis lui a répondu :
« O sire, ci est ma femme,
Celle qui vous doit porter honneur
Et à moi révérence. »

« Marquis, tu es plus heureux que moi,
Tu as une jolie femme,
Quand tu voudras j'aurai l'honneur
De coucher d'avec elle. »

« O sire, tout vous est permis,
Tout pouvoir et puissance ;
Mais si vous n'étiez pas le roi,
J'en aurais la vengeance. »

Marquis s'est fait vêtir de noir,
A la cour s'en fut rendre,
Où le roi lui a demandé
Le sujet de ce change.

Le marquis lui a répondu :
« Oh ! sire, ci est ma femme ;
Puisqu'elle est morte pour moi
Le deuil j'en dois prendre. »

Le roi prit son manteau royal,
Au marquis le présente :
Le marquis en a fait refus ;
L'exila de la France.

« Adieu donc, mon ami marquis,
Adieu, mon espérance !
Puisque le roi le veut ainsi,
Faut prendre patience. »

(Mme C. Legrand.)

V [1].

Un garçon revenant de guerre
Dit à sa mère tout de bon :
« Où est donc ma sœur Jeanneton ? »

« Elle est là-haut dans ces bruyères,
Dans ces bruyères, dans ces vallons,
A garder ses blancs moutons. »

« Ma mère, vous n'avez pas de honte
D'envoyer ma sœur aux champs ?
L'armée du roi s'y en va passant. »

« En passerait-il bien dix mille,
Dix mille encore, dix millions,
Ils n'emmèneraient pas Jeanneton. »

« Ma mère, voulez-vous faire gageaille,
J'irais là-haut dans ces vallons,
Que j'emmènerais bien Jeanneton ?

Ah ! bonjour donc, gentille bergère,
Avez-vous affaire d'un beau berger
Qui puisse bien vous soulager ? »

« D'un beau berger je n'ai que faire ;
Je garde bien mes blancs moutons ;
Retirez-vous, gentil garçon. »

« J'ai cent écus dans ma boursette :
Belle, si tu veux m'aimer,
Eh ! bien, je te les donnerai. »

« De cent écus je n'ai que faire,
Je n'ai pas de bourse à les loger ;
Retirez-vous, joli berger. »

« Nous passerons dedans la ville,
Une boursette nous achèterons,
Cent écus d'or nous y mettrons. »

Elle jeta sa houlette.
« Garde mes moutons qui voudra,
D'avec mon berger je m'en vas.

Oh ! adieu donc, mes brebiettes,
Mes brebiettes, mes blancs moutons :
Depuis à longtemps nous nous revoirons. »

« Si fait, si fait, gentille bergère,
Vous reviendrez à vos moutons,
Car je suis votre frère Alion. »

« Ah ! puisque vous êtes mon frère,
Ne le dites pas à la maison,
Car j'aurais des coups de bâton. »

« Ma mère, vous avez une fille,
Elle est à moi si je la voulais ;
Mais c'est ma sœur, je n'oserais. »

(Delphine Lacroix.)

1. Ferraro, *Canti popolari monferrini*, p. 90.

VI [1].

Dessous un laurier blanc la belle s'y promène :
Trois jolis capitaines vont lui faire l'amour.

Le plus jeune des trois la prit par sa main blanche.
« Montez, montez, la belle, dessus mon cheval gris,
A Paris je vous mène dans un fort beau logis. »

Quand la belle fut entrée, l'hôtesse la regarde.
« Ah ! dites-moi, la belle,
Etes-vous là par force, ou bien est-ce par plaisir ? »

« Je vais vous le dire sans crainte, ni sans mentir :
Je suis bien là par force, et non pas par plaisir ;
Trois jolis capitaines m'ont amenée ici. »

Entendant ce discours le capitaine entra :
« Soupez, soupez, la belle, prenez tous vos plaisirs,
Entre trois capitaines vous passerez la nuit. »

Au milieu du repas, la belle fit la morte.
« Sonnez, tambours, trompettes, sonnez pitieusement,
Car c'est ma mie qui est morte, j'en ai le cœur dolent.

Où enterrerons-nous cette aimable princesse ?
Dans le jardin de son père dessous la fleur de lys.
Nous prierons Dieu pour elle qu'elle aille au paradis. »

Au bout de ces trois jours son père s'y promène.
« Levez, levez ma tombe, mon cher père bien-aimé :
Trois jours j'ai fait la morte pour mon honneur garder. »

(Mme Blanche Lecarpentier.)

VII [2].

Ah ! c'est le beau Carême qui va se marier :
Quelle est la femme heureuse qui le va épouser ?

Le lendemain de ses noces le roi l'a-t-appelé
Pour aller à la guerre servir Sa Majesté.

« A qui lairai-je ma femme, ma pauvre femme à garder ? »
« Laisse-moi la, Carême, je te la garderai.

Tous les jours à la messe je la ferai aller.
Quand elle sera revenue, je la ferai déjeuner ;

---

1. Cf. *Romania*, IV, 114.
2. Cf. *Romania*, I, 352 ; Quépat, *Chants populaires messins*, p. 5 ; Ferraro, p. 51.

Tous les jours de robe je la ferai changer ;
Tous les jours dans les champs je la ferai promener. »

Sitôt que le beau Carême eut les talons tournés,
Envers sa pauvre femme tout était bien changé.

« Ce beau cornet d'ivoire, ma mère, donnez-moi le ;
Là-haut dedans les champs je m'en divertirai. »

Elle a pris une poche, dedans s'est enflubée,
Elle s'en fut aux champs pour les pourceaux garder.

Elle y fut bien sept ans, sept ans sans y corner,
Et au bout de sept ans elle se mit à corner.

Le prince par la fenêtre il l'entendit corner.
Il a dit à son page : « Entends-tu bien corner ? »
« Ce sont hélas ! je crois, les cornes de ma femme. »

« Vous vous trompez, mon maître, c'est qu'il vous l'est avis. »
« Mets ton pied sur le mien, tu l'entendras aussi. »
Mit son pied sur le sien, il l'entendit aussi.

. . . . . Approchant de nos clos
J'avisai la porchère qui gardait nos pourceaux.

« Ah ! petite porchère, enseignez-nous loger. »
« Hélas ! vraiment, messieurs, grand tort vous avez.

Au château de Carême n'y a de belles chambres,
De beaux lits préparés pour vous, messieurs, coucher,
Et de belles écuries pour vos chevaux loger. »

« Ah ! petite porchère, enseignez-nous du pain. »
« Hélas ! vraiment, messieurs, grand tort vous avez,
Car il y a bien sept ans que de pain je n'ai mangé
Et encore bien autant que mes mains n'ont lavé. »

« Ah ! petite porchère, enseignez-nous à boire. »
« Hélas ! vraiment, messieurs, grand tort vous avez.

. . . . . .
Du jus de la mâlière encore pas trop souvent.

« Ah ! madame l'hôtesse. . . . . .
La petite porchère avec nous pour souper. »
« Hélas ! vraiment, messieurs, grand tort vous avez.
Car n'y a bien sept ans qu'en table elle n'a mangé
Et encore bien autant que ses mains n'ont lavé. »

« Ah ! madame l'hôtesse, apportez une chaudière
Et de l'eau pour chauffer les mains à la porchère ;
Nous allons les y laver,
Et d'une serviette blanche nous allons les essuyer.

Ah ! madame l'hôtesse. . . . . .
La petite porchère elle est venue pour coucher. »

« Hélas ! vraiment, messieurs, grand tort vous avez,
Car n'y a bien sept ans que dans de draps blancs n'a couché
Et encore bien autant que ses pieds n'ont lavé. »

« Ah ! madame l'hôtesse, apportez une chaudière
Et de l'eau pour chauffer les pieds à la porchère.
Nous allons les y laver,
Et d'une serviette blanche nous allons les essuyer. »

Tout pendant le souper
La petite porchère ne faisait que pleurer.
« Ah ! qu'avez-vous, porchère, qu'avez-vous à pleurer ? »

« C'est mon ami Carême qui est parti à la guerre;
Tous les autres en reviennent, Carême ne revient pas. »
« Que vous a-t-il laissé Carême en s'en allant ? »

« Il m'a laissé un anneau dont le voilà-t-encore. »
« Mettez-le sur la table, mariage sera d'accord. »
Elle le mit sur la table, le mariage fut d'accord.

Le lendemain matin
La mère à la porchère est venue l'appeler.
« Ah ! lève-toi, porchère, il est huit heures sonnées ;
Voilà tes camarades qui viennent t'appeler. »

« Si vous n'étiez pas mère de mon loyal mari,
Je vous ferais manger par mes chiens et mes lions,
Je vous ferais jeter à l'eau par sous les ponts. »

VIII [1].

Amont les rues de Nantes
J'ai été m'y promener :
Je rencontre une fille,
J'ai voulu l'embrasser ;
Mais les messieurs de Nantes
M'ont rendu prisonnier.

Quand la belle entendit
Que son amant fut pris,
Fit faire un habit rouge,
Un habit de garçon ;
Et sur son cheval monte,
Va comme un postillon.

Quand la belle arriva
Proche de la prison :
« Madame la geôlière
Donnez-moi permission
De parler à mon maître
Qui est dans la prison. »

« Par votre bonne mine
Ah ! vous y entrerez.
Mais soyez de parole
Avec le prisonnier,
Car les messieurs de Nantes
Vont bientôt arriver. »

Quand la belle fut entrée
A son amant parler :
« Vite tes habits quitte,
Prends les miens promptement ;
Dessus mon cheval monte
Qui va comme le vent.

1. Cf. *Romania*, VII, 74 ; Bladé, p. 37.

Quand tu seras dans la ville,
Tu iras modestement ;
Quand tu seras en campagne
Tu iras comme le vent. »

Au bout de trois quarts d'heure
La justice arriva.
Elle fut jugée à pendre,
A pendre et étrangler
Sur la place de Nantes
Au milieu du marché.

Quand la belle fut montée
Au troisième échelon :
« Messieurs de la justice,
Vous n'avez pas raison
De faire mourir une fille
Sous l'habit d'un garçon.

« Ah ! si vous êtes fille,
Faites-nous le savoir. »
« Oui vraiment je suis fille,
Fille, n'en doutez pas.
Je me suis déguisée
Le jour de carnaval. »

Amont les rues de Nantes
Le roi a fait afficher
Qu'il n'y entrerait personne
Qui ne soit visité
Pour l'amour d'une fille
Qui son amant a sauvé.

Amont les rues de Nantes
La belle s'en va chantant :
« Je me moque des juges
Et des bonnets carrés ;
Je ne m'en soucie plus,
Mon amant est sauvé. »

(Adelaïde Le Paulmier.)

IX [1].

« L'autre jour allant à la chasse,
Dans mon chemin j'ai rencontré
Un loup qui était bien affamé ;
Il m'a mordu le côté.

Qu'on fasse mon lit bien en penchant,
Que je ne perde pas tout mon sang.
Qu'on ne le dise pas à ma femme ;
Car elle est accouchée d'un fils :
Cela la ferait mouri. »

« Le cœur me bat, la mort me touche.
Ah ! dites-moi, mère tant douce,
Qu'est-ce qu'ont nos valets à pleurer ? »
« Ma fille, en conduisant vos chevaux,
Un des plus beaux s'est échappé. »
« De mes plus beaux chevaux qu'est-ce que je me soucie ?
Que Dieu conserve mon mari,
Nous en aurons de plus jolis.

Le cœur me bat, la mort me touche.
Ah ! dites-moi, mère tant douce,
Qu'est-ce qu'ont nos servantes à pleurer,
Qui ne décessent que de pleurer ? »

---

1. Cf. *Romania*, I, 255.

« Ma fille, en lavant votre lessive,
Vos draps de lin ont laissé aller. »
« Mes draps de lin qu'est-ce que je m'en soucie ?
Que Dieu conserve mon mari,
Nous en aurons de plus jolis.

Maman, qu'est-ce qu'on entend sonner ? »
« Ma fille, c'est le roi Louis
Qui habite dans notre pays. »

« Maman, qu'est-ce qu'on entend chanter ? »
« Ma fille, c'est la procession
Qui fait le tour de la maison. »

« Maman, qu'est-ce qu'on entend frapper ? »
« Ma fille, ce sont les maçons
Qui raccommodent notre maison. »

« Maman, quand irai-je à la messe ? »
« Ma fille à la quinzaine d'ici. »
« Maman, la quinzaine est passée ;
A la messe je veux aller.

Maman, quel habit je prendrai ? »
« Ma fille, celui que vous voudrez ;
Prenez le noir, prenez le blanc :
Le noir sera plus avenant
Pour une femme qui relève d'enfant. »

Elle s'en fut dans son jardin,
Elle aperçoit un beau tombeau.
« Maman, à qui ce beau tombeau-là ?
« Il n'a pas coutume d'être là. »
« Ma fille, je ne puis plus vous le cacher,
C'est celui de votre pauvre mari. »

« Carreaux fendus, carreaux ouverts !
A mon mari je veux parler.
Ah ! que ta bouche sent le remucre,
Et que la mienne sent le sucre !
Avant qu'il soit trois jours d'ici
La mienne le sentira aussi.

Tenez, maman, voilà les clefs :
Au logis jamais je ne rentrerai. »
« Ma fille, vous avez des enfants. »
« Maman, j'ai de bons parents
Qui me les élèveront saintement. »

(Adelaïde Le Paulmier.)

X [1].

J'ai fait une maîtresse, je me suis marié.
Le lendemain de mes noces il me vint commandement
Pour aller à la guerre servir le roi puissant.

Cette jeune épousée se mit à soupirer.
Je lui dis : « Ma brunette, ne soupirez pas tant ;
Je serai de retour avant qu'il soit deux ans. »

Cette jolie campagne a bien duré sept ans ;
Au bout des sept années je revins au pays :
La journée que j'arrive ma femme prend un mari.

Je m'en fus chez sa mère que mon cœur aimait tant.
J'y laissai ma valise, mon or et mon argent :
« Brave soldat de guerre logera-t-il cians ? »

Je m'en fus à la noce demander à souper.
On me dit : « Mon jeune homme, nous ne vous logerons pas ;
Brave soldat de guerre, nous sommes dans l'embarras. »

Je n'avais qu'un petit frère qui me vint saluer ;
Tous les gens de la noce m'ont prié de souper.
Moi qu'en étais bien aise je n'ai pas refusé.

Et quand nous fûmes en table, au milieu du repas,
Je demande à jouer aux cartes, aussi aux dés
Qui aurait la mariée ce soir à son côté.

Tous les gens de la noce sont mis à me regarder.
Ils m'ont dit : « Mon jeune homme, que cela ne vous fâche pas :
La nouvelle mariée ne vous appartient pas. »

Je me suis approché d'elle voulant la caresser ;
Je lui dis : « Ma mignonne, où sont les deux diamants
Que je vous ai donnés n'y a aujourd'hui sept ans ? »

Elle fit un si haut cri : « Grand Dieu qui est ceci ?
Je croyais être veuve, et voilà mon mari. »

(Adelaïde Le Paulmier.)

XI [2].

Brave militaire
Partant pour la guerre
Cherchait ses amours.

Ah ! il les a cherchées,
Ah ! il les a trouvées
Dedans une tour.

---

1. Cf. Puymaigre, p. 20 ; Daymard, *Collection de vieilles chansons* (Cahors, 1878), p. 44.
2. Cf. Buchon, p. 82 ; Haupt, *Franzœsische Volkslieder*, p. 5 ; Puymaigre, p. 44.

« Gentille brunette,
Qui t'y a fait mette
Dedans cette tour? »
« Hélas ! ci est mon père
Qui m'y a fait mette
Au rapport à vous. »

« Brave militaire,
Demande à mon père
Quand j'en sortirai. »
« Grand général de France,
Votre fille demande
Quand elle sortira. »

« Brave militaire,
Ne m'en casse pas la tête,
Car tu ne l'auras pas. »

« Ah ! je l'aurai par mer,
Ah ! je l'aurai par terre
Ou par trahison. »

Le père en colère
Prit sa ménagère,
La jeta dans l'eau.
Son amant jeune et brave
Se jette à la nage,
La retire de l'eau.

A la première ville,
Son amant l'habille
Tout en beaux diamants.
A la seconde ville,
Son amant l'habille,
Tout d'or et d'argent.

(Adélaïde Le Paulmier.)

XII [1].

Marguerite est assise sur le bord de la mer,
Pour son plaisir écoute le marinier chanter :
« Beau marinier, bon drille, apprends-moi à chanter. »
Tu me dis toujours, ma Nanon,
Tu retiens mon cœur en prison.

« Comment t'apprenderai-je? tu es trop éloignée.
Entrez dans ma nacelle, nous vous apprenderons. »
Quand elle y fut entrée, elle se mit à pleurer.

« Ah ! qu'avez-vous, la belle, qu'avez-vous à pleurer ? »
« Je pleure mon anneau d'or, dans la mer est tombé. »
« Ne pleurez pas, ma belle, nous vous le retrouverons. »

Le galant se dépouille, dans la mer a plongé.
Le premier coup qu'il plonge, ah ! il n'a rien trouvé ;
Le second coup qu'il plonge, il l'entendit fringuer.

Le troisième coup qu'il plonge, le galant s'est noyé.
La mère par la fenêtre qui entend ce parler :
« Faut-il pour une fille que mon fils soit noyé?

Y en a tant en France de filles à marier,
Des blondes, aussi des brunes à Saint-Martin d'Auray. »
Tu me dis toujours, ma Nanon,
Tu retiens mon cœur en prison.

(Adélaïde Le Paulmier.)

---

1. Cf. Puymaigre, p. 62 ; *Romania*, VII, 69, etc.

XIII [1].

« Marianson, dame gentille,
Vous plaît-il d'aller à Paris ? »
« A Paris je veux bien aller
De chez mon père pour accoucher,
De chez ma mère pour me relever. »

« Marianson, si vous y allez,
N'allez pas par le bois joli. »
Car les charretiers ont bu du vin,
Ils ont détourné le chemin.

Par la vallée, par la cavée,
Quand l'enseveli la vit veni,
Un verre de vin lui présentit.

« Marianson, si vous le buvez,
Cent écus vous y payerez,
Et cent écus pour vos chevaux,
Et tout autant pour les chariots,
Et autant pour le petit né
Qui repose dans vos côtés. »

« J'aimerais mieux me voir étouffer
Que de ton vin j'en eusse goûté. »
« Marianson, si vous passez,
Laissez-nous des gages jolis. »

« Hélas ! quels gages vous lairai-je ?
Je n'ai que mes trois anneaux dorés. »
« Marianson, laissez-nous les. »
Marianson mal avisée,
Marianson les a laissés.

Quand il a eu ses trois anneaux,
Chez l'argentier s'en est allé :
« Bel argentier, fin argentier,
Prenez ces trois anneaux dorés ;
Je vous les donne à mon coucher,
Faites m'en de pareils pour mon lever. »

Voici le matin revenu,
Vers l'argentier s'en est allé ;
A son chemin a rencontré
L'homme de Marianson.

« Bonjour, bonjour, franc chevalier,
Que le bonjour te soit donné ! »
« Autant à toi tout comme à moi. »
« Ta femme est accouchée d'un fils,
D'avec ta femme j'ai couchi. »
« T'en as menti, franc chevalier,
Ma femme m'est fidèle assez. »

« Ceux qui te l'ont dit en ont menti,
Car elle a passé par ici ;
Elle a bu de mon blanc vin,
Elle a couché dans mes draps de lin ;
Pour te montrer la vérité,
Voilà ses trois anneaux dorés. »

Quand il a vu que c'était vrai,
Au contre terre il s'est jeté.
Il y fut trois jours et trois nuits
Sans se pouvoir relever.
Au bout des trois jours et trois nuits,
Sur son cheval a remonté.

Il n'allait pas en homme de guerre,
Il allait en poudre et en tempête ;
Il n'allait pas en homme d'assent,
Il allait comme la poudre et le vent.

Sa pauvre mère sur ses châteaux
De loin voit venir son fils Renaud.
« Ma fille, voilà venir ton mari,
Qui ne me paraît pas réjoui.

« Il ne vient pas comme le vent,
Il vient en foudre et en tourment ;
Il ne vient pas en homme d'armée,
Il vient en foudre courroucée. »

« Ma mère, présentez-lui son fils ;
Il sera fâché, s'il ne rit. »
« Tiens, beau Renaud, voilà ton fils ;
Quel nom donnes-tu à ton fils ? »

« A mon fils je lui donne un nom,
Et à la mère mauvais renom ;
A mon fils je lui donne des fleurs,
Et à la mère peine et douleurs. »

Il prit l'enfant par les deux pieds,
Contre le pavé l'a massacré ;
Il prit la mère par les cheveux,
A la queue de son cheval l'attachit.

---

1. Cf. Damase Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, II, 82 ; Ferraro, p. 11 ; Haupt, p. 99.

Il la traîna depuis Paris
Jusqu'à la Seine de Saint-Denis :
N'y avait ni haie ni bisson
Que n'y eût du sang de Marianson ;
N'y avait ni haie ni épine
Que n'y eût du sang de sa belle chair fine.

« Mon beau Renaud, mon doux ami,
Arrêtons-nous un peu ici. »
« Si je m'arrête, ce n'est pas pour toi,
C'est pour mon cheval qui est lassé.

Dis-moi, catin, franche catin,
Où sont tes trois anneaux d'or fin ? »
« Prenez la clef de mon buffet,
Et dedans vous les trouverez. »

Au premier tour que la clef fit,
Les trois anneaux d'or amenit.
Tout aussitôt qu'il les a vus,
A la guerre il s'en est allé.

Sa pauvre mère qui court après,
Comme une femme folle,
Son bonnet à sa main,
Ses cheveux sur sa robe.

« Beau Renaud, rends-moi mon enfant !
Si tu ne me rends pas la peau,
Rends-moi seulement les pauvres os ;
Si tu ne m'en rends pas le sang,
Rends-moi les os tout sangliants.
Petits oiseaux d'amont les chants,
Mangez la chair de mon enfant. »

« Marianson, dame gentille,
Que vous faut-il pour vous guérir ?
Vous faut-il pain ? Vous faut-il vin ?
Vos draps de soie, vos draps de lin ? »

« Il ne me faut ni pain, ni vin ;
Ni draps de soie, ni draps de lin.
Il me faut une aiguille et du fi,
Un beau drap pour m'enseveli,
Et un beau père cordelier
Pour tous mes péchés confesser. »

Comte Renaud monte à sa chambre,
Prit une belle chemise blanche ;
S'est habillé en cordelier,
Péchés de sa femme a confessés.
A chaque péché qu'elle lui disait,
Un brin de barbe il s'arrachait.

« Marianson, à votre mari,
A votre mari pardonnez-lui. »
« A mon mari, je lui pardonne ;
Je n'ai que ma mort à lui pardonner,
Mais non pas celle du petit né,
Qui est mort sans être baptisé. »

Comte Renaud monte à sa chambre,
A pris un gros tison flambant,
S'est brûlé la barbe et le menton.

A deux heures d'après-midi,
Marianson a donc fini ;
A quatre heures d'après midi
Le beau Renaud a donc fini.

(Adélaïde Le Paulmier et Marie Roger.)

XIV [1].

Au château des martyrs c'est la mère et la fille ;
La mère chante et rit et la fille soupire.
« Qu'avez-vous à soupirer, ma fille Marguerite ? »

« La nuit je suis comme vous, le jour en blanche biche.
La chasse est après moi, comtes et barons me suivent,
Et c'est mon frère Julien qui est encore le pire. »

« Julien, récrie tes chiens, je suis ta sœur Marguerite. »
Il les cria trois fois, ne peut les faire venir ;
La quatrième fois la blanche biche est prise.

1. Cf. Haupt, p. 19 ; Ampère, *Instructions du Comité*, p. 18.

Julien tire son couteau, par quartiers il l'a mise.
« Tenez, tenez, ma mère, portez à la cuisine,
Et dites au cuisinier qu'il la fasse bien cuire. »

Quand ce vint pour souper : « Où est ma sœur Marguerite ? »
« Soupez, soupez, messieurs, je suis la première assise ;
Ma tête est au plat et ma courée à bouire,
Et mes pauvres boyaux que tes grands chiens déchirent. »

(Adelaïde Le Paulmier.)

XV [1].

C'est le duc du Maine, à la guerre il s'en va.
Il en a tant de hâte que son bel oiseau laissa ;
C'est la petite Olive qui à manger lui porta.

« Tiens, bel oiseau de France, mangeras-tu cela
Pour l'amour de ton maître qui mon époux sera ? »

Elle monta dans un arbre criant Jésus Maria,
Disant qu'elle est enceinte, que son père ne le sait pas.

Le roi par la fenêtre entend ce discours-là :
« Entends-tu, mère reine, ce que ta fille dit là ?

Elle dit qu'elle est enceinte, que tu ne le sais pas.
Lève-toi, mère reine, lève-toi et y vas. »

« Beau sire, si j'y allais, elle y paierait mes pas. »
Le roi prit sa grand robe, au jardin il s'en va,
Tendit sa belle main blanche, un beau fils receva.

« Ah ! dis-moi donc, Olive, pour qui cet enfant là ? »
« C'est pour le duc du Maine, ce grand roi du Brabant. »

« Qu'on m'apporte mon sabre et mon grand coutelas,
Que je lui tranche la tête et aussi les deux bras. »

Sitôt la parole dite, le duc du Maine entra.
« Tout beau, tout beau, le sire, mon fils ne le tuez pas. »

« Ah ! dis-moi, duc du Maine, pour qui est cet enfant là ? »
« C'est pour moi, mon beau sire, je ne le dénie pas. »

« Par toutes tes belles pensées ma fille tu épouseras,
Et par tes belles actions mon gendre tu seras. »

XVI [2].

La belle n'avait que quatorze ans
Et quelques mois davantage.
Son père la fit mettre à la tour
C'est pour apaiser ses amours.

Son amant la suit pas à pas,
Et son visage qui fond en larmes :
« Si je savais où est la tour,
J'irais vous y voir tous les jours. »

1. Cf. Beaurepaire, p. 63.
2. Cf. *Romania*, VII, 82.

« O mon ami, mon doux ami,
J'y mettrai un flambeau pour enseigne.
Quand le flambeau sera allumé,
N'ayez pas peu d'en approcher. »

Elle y fut bien quarante jours
Sans y voir ni ciel ni terre,
Et au bout de quarante jours
La belle a mis la tête au jour.

Elle regardit du haut en bas,
Elle vit son amant au trépas :
« O mon ami, mon doux ami,
Que ta mort me cause de peine !

S'il ne fallait que de mon sang
Pour ressusciter mon amant,
Avec la pointe de mes ciseaux,
Je me percerais une veine,
Et je verrais couler mon sang
Pour ressusciter mon amant. »

(Mme C. Legrand.)

CHANSONS A DANSER.

XVII [1].

Entre Paris et Saint-Denis il s'est fait une danse :
Toutes les dames de Paris sont à l'entou qui dansent.
Dansons la, la dérideéra, dansons l'allemande.

N'y a que la fille du roi, qui est seule dans sa chambre ;
Elle regarde de tout côté les mariniers de France.

« Beau marinier, beau marinier, quelles nouvelles à la Flandre ? »
« Je ne sais pas d'autre nouvelle, que votre amant vous mande

Que vous cherchiez un autre amant, qu'il a une autre amante. »
« Ah ! qu'il eût la corde au cou ! la nouvelle qu'il me mande !

S'en peut-il une plus belle que moi, et une plus puissante ?
Je fais rire le soleil à minuit dans ma chambre ;

Je fais bouilli mon petit pot sans feu ni sans flambe,
Et je balie bien ma maison sans balai ni sans manche. »

Entre Paris et Saint-Denis il s'est fait une danse,
Toutes les dames de Paris sont à l'entou qui dansent.
Dansons la, la dérideéra, dansons l'allemande.

(Mme C. Legrand.)

XVIII [2].

Nous étions trois filles, filles à marier,
Nous nous en fûmes au pré, au pré pour danser.
Haut le pied, mes compagnes, fait-il bon danser !

A notre chemin rencontre un jeune berger,
Il a pris la plus jeune, a voulu l'embrasser.

---

1. Je ne retrouve pas pour le moment l'endroit où j'ai vu une chanson pareille à celle-ci.
2. Chanson très répandue dans toute la France avec des variantes.

Nous y courûmes toutes pour la soulager.
Le berger timide se mit échapper.

« Vous teniez la caille, fallait la plumer,
Vous teniez la fille, fallait l'embrasser. »

(Mme C. Legrand.)

XIX.

Mon père y a fait faire un bois de vert joli ;
Le rossignol y chante et le jour et la nuit.
Aurai-je Nannette, oui-t-ou non ?
Aurai-je Nannette ? je crois que non.

Chante, rossignol, chante, je t'en prie,
Chante pour ces filles qui n'ont pas d'ami.

Ne chante pas pour moi, j'en ai un, Dieu merci :
A votre avis, mesdames, n'ai-je pas bien choisi ?

(Mme C. Legrand.)

XX [1].

Au château de mon père un oiseau n'y a
Il dit tous les jours qu'il s'envolera,
Qu'il s'envolera, larira.
Attendez-moi là, bergère, bergère, attendez-moi là.

L'oiseau prend son vol, au bois s'en alla,
Sur la branche d'olive l'oiseau s'appuya.

La branche était faible, l'oiseau tombe en bas,
La terre était dure, le corps se brisa.

La douce alouette dit qu'il en reviendra
Et le doux rossignol dit qu'il en mourra

(Mme C. Legrand.)

XXI [2].

A Paris n'y a une gentille couturière,
Elle coud si menu qu'elle n'y gagne guère.
Jamais je n'ai vu
Si menu, si menu, si menu coudre,
Jamais je n'ai vu coudre si menu.

Elle fait des collets à monsieur le vicaire.
« Combien que je te dois, gentille couturière ? »
« Vous me devez cinq sous, c'est mon ordinaire. »

---

1. Cf. Puymaigre, p. 293.
2. Cf. Bujeaud, II, 260 ; Tarbé, p. 214.

« Tiens, en voilà cent, gentille couturière :
Tu feras mon lit, tu balieras mon aire,
Tu coucheras dedans toute la première. »

(Mme C. Legrand.)

XXII [1].

C'est à Paris dans ces verts prés,
Lanfarira dondé :
Trois demoiselles ont tant hi, hi, ont tant ha, ha, ont tant dansé,
Lanfarira larira, larirette
Lanfarira dondé.

Trois demoiselles ont tant dansé,
Lanfarira dondé,
Qu'elles ont décousu leur hi, hi, et leur ha, ha, et leur soulier,
Lanfarira larira, larirette
Lanfarira dondé.

Qu'elles ont décousu leur soulier,
Lanfarira dondé.
Par ici passe un cor, hi, hi, un cor, ha, ha, un cordonnier,
Lanfarira, larirette,
Lanfarira dondé.

Par ici passe un cordonnier,
Lanfarira dondé.
« Veux-tu recoudre mon hi, hi, mon ha, ha, et mon soulier?
Lanfarira, larira, larirette,
Lanfarira dondé.

Veux-tu recoudre mon soulier,
Lanfarira dondé?
Je te donnerai un sou hi, hi, un sou ha, ha, un sou marqué.
Lanfarira, larira, larirette,
Lanfarira dondé.

Je te donnerai un sou marqué,
Lanfarira dondé. »
« J'aimerais mieux un doux hi, hi, un doux ha, ha, un doux baiser.
Lanfarira, larira, larirette,
Lanfarira, dondé.

J'aimerais mieux un doux baiser,
Lanfarira dondé. »
« Savez-vous à qui vous hi, hi, à qui vous ha, ha, à qui vous parlez?
Lanfarira, larira, larirette,
Lanfarira dondé.

---

1. Cette ronde, avec quelques variantes, se chante en Champagne. Cf. Bujeaud, I, 94.

Savez-vous à qui vous parlez,
Lanfarira dondé ?
C'est à la fille d'un chan hi, hi, d'un chan ha, ha, d'un chancelier.
Lanfarira, larira, larirette,
Lanfarira dondé.
C'est à la fille d'un chancelier.
Lanfarira dondé. »
« Et moi je suis le fils d'un cor hi, hi, d'un cor ha, ha, d'un cordonnier.
Lanfarira, larira, larirette.
Lanfarira dondé. »

Puis on répète le premier couplet.

(Mme C. Legrand.)

XXIII [1].

De chez mon père n'y a-t-un arbre
Qui produit des pommes rouges et blanches.
L'herbe est coupe, coupons la,
Faut couper, coupons l'herbe.
L'herbe est coupée, la fleur est fanée.
Je m'en fus au marché les vendre.
« Combien vos poumes, belle marchande ? »
« Trois sous les rouges, six sous les blanches. »
« Montez là-haut dedans ma chambre. »
Quand la belle fut en haut, elle tremble.
« Ah ! qu'avez-vous, belle marchande ? »
« Monsieur, j'ai la fièvre et je tremble. »
« Ah ! descendez, belle marchande. »
Quand la belle fut en bas, elle chante,
« Ah ! remontez, belle marchande. »
« Monsieur, je n'ai plus de pommes à vendre. »

(Delphine Lacroix.)

XXIV.

Mon père et ma mère se sont laissé mouri ;
Ils m'ont laissée seulette à quinze ans et demi.
Tandis que je suis jeune, je veux me diverti.
Je disais en moi-même : « Jamais je n'aurai de mari. »
Ma tête vive et légère m'a fait changer d'avis.
J'aime un fort beau jeune homme qui n'est pas loin d'ici,
Il est dedans la danse là qui se divertit.
Je le tiens par la main ; n'est-il pas bien joli ?
A votre avis, mesdames, n'ai-je pas bien choisi ?

(Delphine Lacroix.)

1. Cf. Bujeaud, I, 249, 251.

XXV [1].

Mon père et ma mère n'avaient que moi d'enfant,
Ils m'ont fait faire une robe de beau satin blanc.
Aurai-je jamais l'âge, l'âge de quinze ans? (*bis*)

Courte par derrière et longue par devant,
Et de la longueur je m'en suis fait des gants.

Je m'en fus au marché pour vendre du froment,
Je n'y fus pas deux heures qu'il me vint des marchands.

« Ah! dites-moi, la belle, combien votre froment? »
« J'en ai deux boisseaux, je voudrais en avoir cent francs. »

« Ah! dites-moi, la belle, vos amours sont-ils dedans? »
« Non, non, ce me dit-elle, c'est pour mon cher amant,

Qu'est là-haut dans la plaine, qu'est là-haut qui m'attend
Et qui pour moi endure et la pluie et le vent,
Et aussi la grosse grêle qui du ciel descend. »

(Delphine Lacroix.)

XXVI [2].

J'ai cueilli la rose rose
Dans mon beau tablier blanc
Je l'ai portée à mon père
Sur le chemin de Rouen.
Belle rose, rose, rose,
Belle rose, rosier blanc!

Je l'ai portée à mon père
Sur le chemin de Rouen.
Je n'ai rencontré personne
Qu'un rossignol chantant
Qui m'a dit par son langage :
« Marie-toi, il en est temps. »

Qui m'a dit par son langage :
« Marie-toi, il en est temps. »
« Comment je me marierais?
Je suis servante en tous temps. »
« Combien gagnez-vous, la belle,
Combien gagnez-vous par an?

Combien gagnez-vous, la belle,
Combien gagnez-vous par an?
« Je gagne mille cinq cents livres,
Une paire de gants blancs. »
« Venez chez moi, la belle,
Vous en gagnerez autant.

Venez chez moi, la belle,
Vous en gagnerez autant.
Vous n'aurez que mon lit à faire,
Et vous jeterez la poudre au vent.
Vous coucherez avec ma mère,
Avec moi le plus souvent.

Vous coucherez avec ma mère,
Avec moi le plus souvent. »
« Je ne couche pas avec les hommes,
Que je ne les épouse avant,
Le chapelet derrière la tête,
Et tous les paroissiens devant. »

(Mme C. Legrand.)

---

1. Cf. Puymaigre, p. 342.
2. Cf. Puymaigre, p. 325; Buchon, *Noëls et chants populaires de Franche-Comté*, p. 77; Beaurepaire, p. 64.

XXVII.

Allons voir nos vignes pendant qu'il fait beau temps,
La vigne est fleurie, le raisin y pend.
C'est le beau temps qui nous mène, mène, mène,
C'est le beau temps qui nous mène, mène aux champs.

A chaque branchette trois boutons d'argent ;
Le fils du roi passe qui s'en va cueillant.

Il en a plein sa poche et aussi plein ses gants,
Il les porte à sa mie que son cœur aime tant.

« Tenez, tenez, ma mie, gardez-moi mes gants.
Et faites un beau bouquet de ce qui est dedans ;

Et ne le portez que trois fois dans un an :
Une fois à Pâques et l'autre à la Saint-Jean,
Et le jour de nos noces pour accomplir l'an. »

(Mme C. Legrand.)

XXVIII [1].

Dans la cour à ma tante n'y a un pommier doux,
La fille du roi d'Espagne est qui pleure dessous.
Tandis que nous sommes jeunes,
Ah ! divertissons-nous.

Son père qui la va voir : « O ma fille, qu'avez-vous ? »
« Je pleure mon ami Pierre, qui est là-haut dans la tou. »

« Ah ! ne pleurez pas Pierre, Pierre ça n'est pas pour vous ;
Demain on le pend en l'air, demain au point du jour. »

« Ah ! si on le pend en l'air qu'on m'enterre dessous :
On mettra sur ma tombe un blanc rosier d'amour. »

(Mme C. Legrand.)

XXIX.

Il était un berger nommé Colin
Auprès de sa bergère ;
Et tandis que son troupeau
Se reposait au bord de l'eau,
Et Colin lalélilela, lalanlilela,
Et Colin la caresse.

La bergère a dit à Colin :
« Ma foi, tu n'es pas sage ;
Ah ! s'y avait par derrière nous
Quéque petit berger jaloux
Et qu'allît le dire à ma mère ? »

« De ta mère t'en soucies-tu,
Mon aimable bergère ?
De ta mère t'en soucies-tu ?
Tu n'en es pas légère.
Embrassons-nous, renversons-nous,
Sur la fugère jetons-nous,
Et goûtons du plaisir de l'amour. »

1. Variante très altérée d'une chanson bien connue ; voy. *Romania*, VII, 81.

« Ah ! que diront donc mes parents
De voir cette aventure,
Et d'avoir vu si promptement
Enlargir ma ceinture ?
Ah ! ils pourront bien se vanter
Que c'est un aimable berger
Qu'en a fait la folie. »

(Clélie Péronne.)

XXX[1].

Dans la cour à ma tante, vive la rose, un oranger n'y a,
Vive la rose et le lilas.
Et n'y a tant d'oranges qu'on croit qu'il en rompra.
Vivent la, vivent la, vivent la rose et le lilas.

Marguerite demande quand on les cueillera.
« On les cueillera, ma fille, quand votre amant sera là. »

Les oranges sont mûres, l'amant ne revient pas.
Marguerite prend l'échelle et le panier à son bras.

Elle cueilla les plus mûres, les vertes elle les laissa,
Et elle s'en fut les vendre au marché de Terouar[2].

Le premier qu'elle rencontre, c'est le fils d'un avocat.
« Que portez-vous, la belle, pendu à votre bras ? »

« Monsieur, c'est des oranges, ne vous en plaît-il pas ? »
En prit une demi-douzaine, et ne les paya pas.

« Montez dedans ma chambre, ma mère vous les paiera. »
Quand elle fut dans la chambre, la mère n'y était pas.

Il la prend et l'embrasse ; sur son lit la jeta ;
Les perches étaient si faibles qu'elles faisaient cric et cra.

« Ah ! que dira ma mère, quand elle saura cela ? »
« Vous lui direz, la belle, que c'est d'un avocat.

Et si c'est une fille, couturière elle sera ;
Et si c'est un garçon, avocat il sera,
Et il plaidera sa cause quand le besoin en sera. »

(Mme C. Legrand.)

XXXI.

Un jour m'en allant au moulin (*bis*)
Je perdis ma jarretière en chemin (*bis*),
Frétillant (*bis*) sur l'herbette ;
Je n'avais pas encore quinze ans
Quand j'ai perdu ma houlette.

Je perdis ma jarretière en chemin,
Un gros lourdaud me l'a ramassée.
Un gros lourdaud me l'a ramassée,
Il croyait être mon ami.

Il croyait être mon ami :
J'en ai un plus joli que lui.

J'en ai un plus joli que lui,
Il a l'épée au côté mis.

1. Cf. Buchon, p. 79.
2. Troarn, arr. de Caen (Calvados).

Il a l'épée au côté mis,
C'est pour se battre au plus hardi.
C'est pour se battre au plus hardi :
Le plus hardi sera mon ami.

On reprend le premier couplet et on finit par le refrain.

(Mme C. Legrand.)

XXXII [1].

Mon cheval a frappé à trois brins de lavande ;
J'en ai fait un bouquet pour porter a ma mie.
Ho ! lonlanla mon ami la, m'avez-vous délaissée déjà ?

« Tenez, tenez, ma mie, voilà la départie ;
A une autre que vous ma mère me marie :
N'est pas si belle que vous, mais elle est bien plus riche.

Ah ! ma mie, je vous prie de venir à mes noces
Et de vous habiller par sur toutes les autres. »

La belle n'a pas manqué, prit trois couleurs de robe,
L'une de satin blanc, et l'autre qui est rose,
Et l'autre qui est noire pour faire voir qu'elle est noble.

Son amant l'aperçoit par sur toutes les autres :
« Venez, venez, ma mie, nous danserons deux notes. »

Le premier tour qu'elle fit, la belle tomba morte,
La belle sur le côté droit, l'amant sur le côté gauche.

On s'en allait disant : « Voilà de tristes noces !
Y voilà deux amants qu'ont mouru l'un pour l'autre :
Il faut les enterrer tous les deux côte à côte. »

(Mme C. Legrand.)

XXXIII.

En revenant de Paris la grand ville, omo !
J'ai rencontré un bonhomme et sa fille, omo !
Dansons-la sans dire dire dire
Dansons-la sans dire un mot.

J'ai rencontré un bonhomme et sa fille ;
Je lui ai dit qu'elle serait ma mie.

Je lui ai dit qu'elle serait ma mie :
« Prenez ma sœur, elle est bien plus jolie.

Prenez ma sœur, elle est bien plus jolie. »
« Est-ce celle-là qui porte de si beau linge ?

1. Cf. *Romania*, VII, 82.

Est-ce celle-là qui porte de si beau linge,
Des beaux mouchoirs, tabliers d'étamine?

Des beaux mouchoirs, tabliers d'étamine,
Des beaux souliers, des boucles qui verrinent? »

Puis premier couplet et refrain.

XXXIV.

« J'ai des poules à vendre, au ju !
J'ai des poules à vendre. »
« De quelle couleur sont-ils vos poules? »
« Elles sont vertes et rouges,
Un peu noires par dessus ;
Mamzelle, tournez-vous le cul. »

En chantant ce dernier vers, tout le monde se tourne le dos en dedans de la ronde.

(Mme C. Legrand.)

XXXV.

LA CHANSON DES OREILLERS [1].

1er chœur. Nous sommes venus ici de Basse-Normandie,
Pour dire une chanson, s'il plaît à la compagnie.

2e chœur. Oui-dà, oui-dà, messieurs, s'il vous plaît nous la dire.

1er Sur le pont d'Avignon j'ai ouï chanter la belle,
Qui dans son temps disait une chanson nouvelle[2].

2e J'ai perdu mes amours, je ne puis les requerre ;
Ils sont dessus la mer dans un bateau de verre :
Le bateau a cassé, mes amours sont à terre[3].

1er Belle, que donneriez-vous à qui vous les irait querre?

2e Je leur ferais un don le plus beau de la terre ;
Je leur donnerais Paris, Rouen et La Rochelle,
Encor qui bien mieux vaut cent acres de ma terre.

---

1. Cette chanson, d'après M. Legrand, extrêmement populaire dans tout l'arrondissement de Caen, se chante à deux chœurs au moment où l'on met la mariée au lit (d'où le titre). Un chœur se tient dehors, et l'autre à l'intérieur de la maison. C'est celui du dehors qui commence. L'air est très solennel. — Cette chanson si intéressante est ici gravement altérée. Elle se retrouve avec des variantes dans plusieurs recueils ; voyez notamment Tarbé, *Chants populaires de Champagne*, p. 89 ; Beaurepaire, p. 25 ; Bladé, p. 60 ; Bujeaud, II, 4.

2. Ces deux vers n'appartiennent pas réellement à notre chanson ; ils forment le début d'une chanson très populaire au XVIe siècle et encore au XVIIe ; il faut seulement lire : *Qui en son chant disait*.

3. Il semble que ces vers devraient être chantés par le premier chœur, mais on a l'habitude de les chanter ainsi. Au 3e vers, certains disent : *sont en Angleterre*.

1er Bridez le cheval moreau et lui donnez la selle;
Guidez-le de l'éperon à la porte à la belle,
Et, quand vous serez là, mettez le pied à terre;
Frappez trois petits coups à la porte à la belle.
« Ouvrez votre porte, ouvrez, nouvelle mariée! »

2e « Comment vous l'ouvrirai-je? Suis dans mon lit couchée,
Auprès de mon mari la première nuitée;
Attendez à demain la fraîche matinée,
Quand mon mari sera parti à sa journée. »

1er « Et comment attendrai-je? J'ai la barbe gelée,
La barbe et le menton, la main qui tient l'épée,
Et mon cheval moreau qu'est mort sur la gelée.
Ouvrez votre porte, ouvrez, nouvelle mariée,
Car, si vous ne l'ouvrez, vous serez accusée. »

2e « De quoi m'accuserait-on? Ne suis-je pas mariée? »

1er « Ce sont trois petits faucons qui vous ont avisée
Dans le jardin du roi cueillant la giroflée,
Giroflée, romarin, lavande cotonnée.
Ils ont volé si haut, la mer ils ont passée,
La mer et les poissons et toute la marée;
Sur la maison du roi ont pris leur reposée,
Ont pris cailles et perdrix et ne les ont pas mangées;
Sur la table du roi ils les ont présentées.
Ouvrez votre porte, ouvrez, qu'on voie la mariée! »

(Mme C. Legrand.

CHANSONS D'AMOUR.

XXXVI [1].

Là-haut sur ces côteaux j'y entendis pleurer.
Ah! c'est la voix de ma jolie maîtresse :
Je m'en vais pour la reconsoler.

Ah! qu'avez-vous, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer?
Ah! si je pleure, ah! si je soupire,
Ingrat, c'est de t'avoir trop aimé.

Aimer n'est pas un crime,
Dieu ne le défend pas :
Ah! il faudrait avoir le cœur bien tendre
D'aimer, ingrat, et vous, vous n'aimez pas.

1. Chanson très altérée et presque inintelligible.

Les moutons vivent d'herbe, les papillons de fleurs,
Et vous, et vous, aimable bergère,
Vous vivez des amours de mon cœur.

Vos moutons, ma bergère, sont en danger du loup,
Et vous, et vous, aimable bergère,
Vous êtes en danger de mes amours.

(Mme C. Legrand.)

XXXVII.

Hier matin je me suis levée
Plus matin que tous nos gens,
Ma coiffure sur mon oreille
Mes cheveux à bas volant.
Brunette, allons, gai, gai,
Brunette allons gaîment.

Je m'en fus dans notre jardin,
Mes amours entretenant ;
J'aperçois un rosier rouge
Tout couvert de boutons blancs.

J'en ai fait un beau bouquet,
Je l'ai lié de fil d'argent,
Je l'envoie à la campagne
Pour porter à mon amant.
Il m'a renvoyé une lettre
Par le rossignol chantant.

Il y avait dans cette lettre :
« Ma mie, je vous aime tant !
Il y a longtemps que nous faisons l'amour,
Mais nous nous marierons pourtant.

Nous ferons faire un ermitage,
Tous deux nous irons dedans ;
Nous ferons graver à la porte :
Voilà deux amants contents. »

(Delphine Lacroix.)

XXXVIII [1].

En revenant des noces j'étais bien fatiguée,
Au bord d'une fontaine je me suis reposée.
Vous m'avez la lanla dérirette,
Vous m'avez délaissée.

La fontaine était claire, mes mains je me suis lavé,
A la feuille d'un chêne je me les suis essuyées.

A la plus haute branche le rossignol chantait.
Chante, rossignol, chante, toi qui as le cœur gai.

Le mien n'est pas de même, mon amant m'a quitté,
Pour un bouton de rose qu'un autre m'a donné.

Je voudrais que la rose fût encore au rosier,
Et que mon ami Pierre fût encore à m'aimer.

(Mme C. Legrand.)

1. Cf. *Romania*, VII, 81 ; Bladé, p. 91.

XXXIX [1].

J'ai fait une maîtresse, trois jours n'y a pas longtemps ;
J'irai la voir dimanche sans plus tarder,
J'irai la voir dimanche par amitié.

« Ah ! si t'y vas dimanche sans plus tarder,
Je me renderai rose dans un rosier,
Et tu n'auras de moi aucune amitié. »

« Ah ! si tu te rends rose dans un rosier,
Je me rendrai en forme d'un jardinier,
Et je cueillerai la rose par amitié. »

« Si tu te rends en forme d'un jardinier,
Je me rendrai carpe dans un vivier,
Et tu n'auras de moi aucune amitié. »

« Ah ! si tu te rends carpe dans un vivier,
Je me rendrai pêcheur pour te pêcher,
Et je pêcherai la carpe par amitié. »

« Si tu te rends pêcheur pour me pêcher,
Je me renderai biche d'amont les champs,
Et tu n'auras de moi aucun agrément. »

« Ah ! si tu te rends biche d'amont les champs,
Je me rendrai chasseur pour te chasser,
Et je chasserai la biche par amitié. »

« Si tu te rends chasseur pour me chasser,
Je ferai de la morte pendant trois jours,
Et tu n'auras de moi aucun amour[2]. »

« Si tu fais de la morte pendant trois jours,
Je me rendrai saint Pierre du Paradis
Et j'ouvrirai la porte à mon amie. »

« Si tu te rends saint Pierre du paradis,
Je me rendrai étoile du firmament.
Aimons-nous tous ensemble, mon cher amant. »

(Mme C. Legrand.)

XL [3].

J'ai un long voyage à faire, je ne sais qui le fera ;
Rossignol si tu n'y vas, je ne sais qui le fera.
La violette double, double ; la violette doublera.

---

1. Cf. *Romania*, VII, 61. La même chanson, à peu près identique à la présente version, se chante en Champagne.

2. Il y a ici une lacune : dans la chanson champenoise la belle se fait d'abord *nonne dans un couvent,* puis *malade dedans son lit ;* et enfin *morte dans un drap blanc ;* l'amant se fait *prêcheur pour y prêcher,* puis *panseur pour y panser,* et enfin *saint Pierre.*

3. Cf. Buchon, p. 90 ; Beaurepaire, p. 40 ; Puymaigre, p. 318 ; Tarbé, p. 159.

Rossignol prend son envolée, au palais de la belle s'en va,
Trouva les portes fermées, par la fenêtre il entra.

« Bonjour l'une, et bonjour l'autre, bonjour la belle que voilà!
Votre amant m'envoie vous dire que vous ne l'oubliiez pas. »

« Fallait qu'il vinsse lui-même me faire ce compliment-là ;
Tout amant qui craint sa peine mérite d'être campé là. »

(Mme C. Legrand.)

XLI [1].

Une jeune fille âgée de quinze ans
Disait à sa mère : « Il me faut un amant.
A quinze ans, ma mère, je crois qu'il est temps
De me satisfaire ; il me faut un amant. »

« Non, non, non, ma fille, point de tout cela ;
Vous irez en ville dedans un couvent
Pour apprendre à lire, à passer votre temps. »

« Dites-moi, ma mère, ah ! dites-moi donc,
Dedans ce couvent, comme s'y comporte-t-on ?
Porte-t-on des fontanges et des beaux habits,
Va-t-on à la danse, prend-on ses plaisis? »

« Non, non, non, ma fille, point de tout cela :
Une robe noire elle vous servira,
Une robe noire et un voile blanc ;
Te voilà, ma fille, à l'état du couvent. »

« Au couvent, ma mère, non je n'irai pas :
Le garçon que j'aime je ne le quitterai pas ;
Le garçon que j'aime n'est pas loin d'ici,
Il est à la porte, je le vois veni. »

Sitôt la parole dite le garçon entra ;
Humblement la fille il la salua
En lui disant : « Belle, ne te souviens-tu pas
De toutes tes promesses? Ne les tiendras-tu pas? »

« Toutes les promesses que je vous ai faites
Dedans ma jeunesse je vous les tiendrai.
Il n'y a que ma mère qui ne le veut pas ;
Ce sera tout de même : ne t'embarrasse pas.

Mon père est bien tendre de me voir pleurer :
D'un amour sincère je lui en parlerai ;
Je lui ferai comprendre par mes sentiments
Que sans plus attendre il me faut un amant. »

(Mme C. Legrand.)

---

1. Cf. Quépat, p. 44.

CHANSONS PLAISANTES.

XLII.

« D'où venez-vous si crotté
Monsieur le curé ? »
« Je viens de la foire et du marché,
Simonne, ma Simonne,
Je viens de la foire et du marché,
Ma petite mignonne. »

« Que m'avez-vous apporté,
Monsieur le curé? »
« Des souliers blancs pour danser,
Simonne, ma Simonne,
Des souliers blancs pour danser,
Ma petite mignonne. »

« Voulez-vous me les donner,
Monsieur le curé? »
« Pour çà il faut travailler,
Simonne, ma Simonne,
Pour çà il faut travailler,
Ma petite mignonne. »

« Je sais bien coudre et filer,
Monsieur le curé. »
« Si tu ne sais que çà, faut t'en aller,
Simonne, ma Simonne,
Si tu ne sais que çà, faut t'en aller,
Ma petite mignonne. »

« Ah ! si je m'en vais j'en mourrai,
Monsieur le curé ! »
« Si tu meurs, je t'enterrerai,
Simonne, ma Simonne,
Si tu meurs, je t'enterrerai,
Ma petite mignonne. »

« Le feriez-vous sans pleurer,
Monsieur le curé ? »
« Oui, car il faudra chanter,
Simonne, ma Simonne,
Libera me, Domine,
Ma petite mignonne. »

(Mme C. Legrand.)

XLIII [1].

Marguerite est auprès du bois,
Qui pleure et qui soupire ;
Et son amant qui la va voir :
« Qu'avez-vous, Marguerite ? »
La déri déri ladéra lalala,
La déri déri, ladérette.

Et son amant qui la va voir :
« Qu'avez-vous, Marguerite ? »
« Je n'oserais passer le bois,
Je suis encore trop petite. »
« Nous le passerons vous et moi,
Marguerite, ma mie.

Nous le passerons vous et moi,
Marguerite, ma mie. »
Quand elle fut au milieu du bois,
Elle se mit à sourire.

« Oh ! qu'avez-vous à sourier ?
Pensez-vous à la malice ?

Oh ! qu'avez-vous à sourier ?
Pensez-vous à la malice? »
« C'est de m'avoir passé le bois
Sans jamais mot me dire. »
« Rentrez-y, belle, dans ce bois,
Je vous donnerai cent livres.

Rentrez-y, belle, dans ce bois,
Je vous donnerai cent livres. »
« Quand vous m'en donneriez deux cents,
Je n'en ferais pas la folie.
Il fallait plumer la perdrix,
Pendant qu'elle était prise. »
« Ah ! si jamais je la retrouvais,
Je la plumerais toute en vie. »

(Mme C. Legrand.)

1. Cf. Puymaigre, p. 112, 114 ; *Rev. Critique*, 1866, t. II, p. 351 ; Bujeaud, I, 244.

XLIV.

Il était un moine blanc qui confessait trois fillettes ;
Quand i'n eut confessé deux, il dit à la plus jeunette :

« Laquelle est-ce de vous deux qui veut veni dans ma chambrette ? »
« Je ne, je ne vous connais pas, je ne sais qui vous êtes. »

« Laquelle est-ce de vous deux qui veut veni dans ma chambrette ? »
« Ce ne sera ni elle, ni moi; nous sommes encore trop jeunettes. »

Quand le moine entendit ça, de dépit fut dire la messe ;
Quand il fut à *per omnia* se souvint de la fillette.

« *Per omnia secula*, si je te tenais dans ma chambrette,
Je te ferais bien passer ta couleur vermillonnette. »

Et le clerc qui était là dit : « Ce n'est pas de la messe. »
« Qué qu'ça t' fait, petit foucadier ? si ça n'y est pas, il faut l'y mettre. »

« Je le dirai au père gardien, vous aurez les olivettes. »
« Je voudrais les avoir eues, et que ma volonté fut faite. »

(Mme C. Legrand.)

XLV [1].

Quand j'étais chez mon père, garçon à marier,
Je n'avais rien à faire qu'une femme à chercher.
Hélas ! pourquoi me mariait-on ?
J'étais si aise étant garçon.

A présent j'en ai une qui me fait enrager.
Je vais à la charrue dans un sac enfûbé ;

Et le soir quand j'arrive : « Qu'as-tu pour mon souper ? »
« J'ai mangé des poulardes et des pigeons lardés.

Les os sont sous la table, si tu les veux ronger,
Et encore, si tu grouces, le bâton va rouler. »

Je mange du pain d'avoine, du gras de notre cochon ;
Ma femme fait la dame, et moi le marmiton.

Mais c'est bien autre chose, quand son favori vient,
Je suis derrière la porte en rouelle tout comme un chien.

Le pauvre Jean se couche, il se mit à pleurer.
« Ah ! pleure, mon pauvre Jean, pleure ; va, t'y as beau pleurer.

Pendant que je serai jeune, je me divertirai,
Et quand je serai vieuille je me retirerai

1. Cf. Puymaigre, p. 270.

Dedans un presbytère avec un vieux curé
Qu'èra du vin en cave, du grain dans son grenier. »
Hélas ! pourquoi me mariait-on ?
J'étais si aise étant garçon !

(Pierre Guillot.)

XLVI.

« Petite coquette, tu t'en vas courir
Le soir en cachette, sitôt qu'il est nuit.
Voilà ma béquille, approche ton dos,
Il faut que je t'étrille, petite Margot. »

« Vous êtes bien cruelle, ma bonne maman !
J'ai été chez ma tante un petit moment ;
J'ai soupé avec elle d'un bon appétit.
Vous êtes bien cruelle, je n'ose plus sorti. »

« Tu as des tournures, petite effrontée :
Voilà ta coiffure toute chiffonnée,
Ton chignon qui flotte jusqu'au bas du dos.
Il faut que je t'enchaîne au fond d'un cachot. »

« Je vous fais réponse à mon arrivée
Que c'est une ronce qui m'a décoiffée ;
Je me suis sauvée, j'avais peur du loup.
Me voilà rentrée ; maman, qu'avez-vous ? »

« Petite friponne, que me dis-tu là?
Tu es amoureuse, mais tu n'y es pas.
Ton affaire est faite, tu vas aller danser
De belles olivettes après ton souper. »

XLVII [1].

La bonne femme s'en va-t-au moulin.
Elle y mena Fine, elle y mena Mine,
Elle y mena Guillemette et Martine,
Elle y mena la jeune Suzon,
Et la comtesse de Montbazon,
Elle y mena sœur Hélène,
Et conduisit la du Maine.

Le fils du roi les rencontra toutes,
Rencontra Fine, rencontra Mine,
Rencontra Guillemette et Martine,
Rencontra la jeune Suzon
Et la comtesse de Montbazon,
Rencontra sœur Hélène,
Et la jolie du Maine.

Le fils du roi les embrassa toutes,
Embrassa Fine...
Un baiser à la du Maine.

Il leur donna une maison à toutes,
Une maison à Fine...
Un château à la du Maine.

Le fils du roi les dota toutes,
Il dota Fine...
Un comté à la du Maine.

1. Cf. Bujeaud, I, 90.

Le fils du roi les bagua toutes,
Il bagua Fine...
Un anneau à la du Maine.

Il leur donna un habit à toutes,
Un habit à Fine...
Une robe à la du Maine.

Le fils du roi les maria toutes ;
Il maria Fine...
Et épousa la du Maine.

Il leur donna un lit à toutes
Lit de plumes à Fine...
Et duvet à la du Maine.

(Adelaïde Le Paulmier.)

XLVIII.

« Voilà bientôt le temps, ma mère,
Qu'il faut me donner un mari,
Car j'ai dix-sept ans et demi ;
Maman, cédez à ma prière,
Puisque c'est pour mon plus grand désir,
Car je crains bien fort d'en mourir. »

« Effrontée, hélas ! que vous êtes !
Si je prends le manche à balai,
Au couvent de la sœur Babet
Je te mets pour la vie entière,
Et à grands coups de martinet
On apaisera votre caquet. »

« Maman, quand vous fûtes à mon âge,
N'étiez-vous pas tout comme moi?
Quand l'amour vous faisait la loi,
N'ayant ni force, ni courage,
Vous aimiez si fort votre amant
Qu'on voulait vous mettre au couvent. »

« Ne vous souvient-il pas, ma mère,
Que vous me racontiez un jour
Lorsque vous étouffiez d'amour ?
Il était temps que mon cher père
En prisse vite le devant,
Car vous aviez plus d'un galant. »

« Effrontée, hélas ! que vous êtes !
Je vois par où que le pot court ;
Je vois à ce petit jeu d'amour
Que votre amant a su vous plaire.
Mariez-vous, n'en parlons plus :
Je vais vous compter mille écus. »

(Adelaïde Le Paulmier.)

XLIX [1].

Je sais bien eune petite chanson,
Qui n'est ni courte ni longue ;
S'il y a un mot de vérité,
Je veux que la langue me tombe,
La langue et les deux oreilles.

J'ai pris ma charrue sur mon dos,
Mes quatre chevaux dans ma pou-[quette [2] ;
Je m'en fus labourer ma terre,
Ma terre de l'Angleterre.

J'ai trouvé un petit garçon
Qui labourait ma terre ;
Je lui ai dit : « Petit garçon,
Laboure, laboure ma terre ;
Je te donnerai eune mêle [3],
Eune mêle de mon mêlier. »

Il a tant lochi [4] le mêlier
Qu'il y en teumbit eune su' le pied,
Et eune aut'e su' l'oreille,
Qu'il en saignit bien quinze pots,
Tout plein sa grande corbeille.

Je m'en fus sieuz [5] nous,
Creyant y trouver merveille.
J'y ai trouvé ma femme au lit
Et Merveille aussi.

Les quatre pouchins [6] qui filent,

1. Ces chansons de mensonges se retrouvent dans toute la France ; mais celle-ci est assez différente de celles que nous connaissons, et d'ailleurs visiblement fort altérée.
2. Ma poche. — 3. Une nèfle. — 4. Secoué. — 5. Chez. — 6. Poussins.

Le roi qui dévide,
L'âne qui est au coin du feu,
Qui lit dans son livre ;
Le chien qui fait la soupe,
Et le chat qui la goûte ;
Le chat en goûtant la soupe,
Qui s'est brûlé la lippe [1] ;
Le rat qu'est au grenier
Qui s'étrange [2] de rire.
O rat, ô rat, ne ris pas tant
De poue qu'i [3] n't'en arrive autant.
Le chat monte au grenier,
Il y étrange le tambourinier.
Tambourinier est mort,
C'est sa femme qui en hérite
D'eune vieûlle caudiére,
D'eune vieûlle galetiére [4],
Dans qui qu'il faisait toutes ses affaires.

Ma mère me racontait cela, lorsque j'étais enfant, sans chanter, mais en observant une certaine cadence. Sa mère le lui avait raconté de la même façon.

Émile LEGRAND.

---

1. La *langue*, et non la lèvre. — 2. S'étrangle. — 3. De peur. — 4. La *galetière* est une sorte de grande poêle très plate qui sert à faire les crêpes de farine de sarrasin, dites en Normandie « galettes de sarrasin ».

MÉLANGES.

I.

NUPTIAS EN ROMAN.

En italien (*nòzze*), en provençal (*nòssas*), en français (*nòces*), le lat. nuptias a pris une forme contraire aux lois de la phonétique. L'*u* de nupto et par conséquent de nuptias doit être long, car il est long dans nub-[1], et on ne voit aucune raison pour qu'il se soit abrégé au participe [2]. Or l'*u* long, qu'il soit libre ou entravé, se maintient toujours en roman. Nuptias devrait donc donner en it. *nuzze*, en pr. *nussas*, en fr. *nuces*. M. Fœrster (*Zeitschr.* III, 517) admet en lat. nŭptiae, sans dire comment il se fait que l'*u* soit bref, et il explique les formes romanes par l'influence de l'*i* atone posttonique, qui aurait amené pour ce mot un « abaissement de la voyelle, » tandis qu'ailleurs il produirait une « élévation de la voyelle. » Cet effet contradictoire d'une même cause est peu probable, et toute la théorie d'ailleurs, comme on l'a déjà dit ici, est loin d'être démontrée.

Les formes romanes ont évidemment pour base un *ŏ*, tandis que le mot latin a étymologiquement un *ū*. Il faut donc qu'il y ait là quelque perturbation apportée par l'analogie. Il me semble facile d'indiquer le mot perturbateur : c'est novo et ses dérivés. La mariée s'appelait en latin nova nupta ; de là, par une dérivation fréquente, le nom de *novia* qu'elle porte dans plusieurs langues romanes, l'époux recevant celui de *novio*. Ainsi esp. *novio novia*, port. *noivo noiva*, pr. (cat.) *novi novia* [3]. Le

1. L'*u* bref de pronuba ne prouve rien : l'*u* s'est abrégé sous l'influence de l'accent, qui portait originairement sur le préfixe : prónūba d'où prónŭba.

2. Lachmann pose en règle que les thèmes verbaux terminés par une sonore (douce, moyenne) allongent au part. passé leur voyelle si elle est brève (voy. Ulrich, *Das Part. præter. in den rom. Sprachen*, p. 6) ; à plus forte raison reste-t-elle longue si elle l'était déjà.

3. Cf. *Rom.*, IX, 550.

mot nubere ayant disparu du latin vivant, nūptias, qui restait isolé, a été, par étymologie populaire, rapproché de *novio novia;* on a dit sans doute nòvtias, ce qui explique les formes romanes [1]. On a même poussé plus loin l'assimilation, puisqu'on trouve en bas-latin novias pour nuptias, d'où le prov. *novias* (Diez, *Et. Wtb.*, II b, *novio*). — Un autre dérivé du même thème a dû exercer de l'influence sur la transformation de nuptias, c'est novitio. En vénitien *novizzo*, *novizza* signifient « sposo, sposa (Boerio) », et on trouve le même sens dans d'autres dialectes du nord de l'Italie [2]. Entre novitia et nuptias, on devait tendre à produire le même rapprochement qui a fait créer novias à côté de novia [3].

Le mot nupto avec ses dérivés n'a pourtant pas disparu complètement du latin vivant. On le retrouve aujourd'hui dans deux régions fort éloignées du domaine roman, en roumain et en sarde, avec la voyelle latine ū bien conservée, mais avec une modification dans les consonnes, qui est loin d'être sans exemple [4]. Le roum. *nuntă*, pl. *nunți*, « noces, » vient non pas de nuptias, mais de nuptas, d'où nupta [5]; il en est de même du sarde *nuntas*, « nozze, sposalizio », tandis que la forme voisine *nunsas* et le verbe *nunsare*, « sposare, » remontent à nuptias, nuptiare.

G. P.

---

1. La parenté saisie par le peuple entre novo et novtias est sensible dans l'anc. fr. *nueces*, où l'ŏ se diphtongue, bien qu'entravé, sous l'influence de novo *nuef*, comme dans *nuefme* sous l'influence de nove *nuef*.

2. Ainsi à Bergame (Zappettini) : *noes*, *noesa*, « fidanzato, fidanzata ». — M. Mussafia cite d'après un glossaire imprimé à Venise en 1477 « *novizo* preutigam », et remarque que le mot existe encore à Venise et dans le Tyrol. Il en rapproche *novizia* employé par Dante avec le sens de « nouvelle mariée » (*Beitrag zur Kunde der nordital. Mundarten*, p. 83).

3. Comment s'explique l'anc. fr. *noceier*, *noçoier?* Il est tiré directement de *noce* par le suffixe *-eier* comme *festeier*, *courteier*, de *feste*, *court*. On perdrait sa peine à chercher à ces formations françaises un type latin.

4. M. Fœrster, en repoussant l'étymologie proposée par Diez de l'esp. *incentar* (inceptare), dit que l'insertion d'une *n* devant une labiale est inconnue à toutes les langues romanes (*Zeitschr.*, III, 561) ; mais naturellement l'*n* n'est ici que secondaire : on a d'abord intercalé une *m* devant le *p*, puis, le *p* tombant, l'*m* est devenue *n;* on a dit *numpta*, puis *numta* et *nunta*, absolument comme de computare comptare on a dit *contare*. Au contraire, comme je l'ai déjà remarqué (*Rom.* VII, 467), il est inexact de dire avec M. Fœrster (*Zeitschr.* I, 559; III, 561) qu'une *n* s'insère en roman devant une gutturale *et une sifflante;* le phénomène ne se produit que devant les gutturales.

5. Dans toutes les langues romanes le mot nuptias n'a dû exister d'abord qu'au pluriel, comme en latin ; le singulier s'est développé plus tard, mais non dans toutes ; il en a été de même de nuptas, base du mot roumain.

II.

GIERRES GIERRE GIERES GIERE GIERS GIER = IGITUR.

Gierres senz achaisun justifiai le mien cuer, Ergo sine causa justificavi cor meum, Psautier d'Oxford 72/13. *Ore gieres, vus rei, entendez*, Nunc ergo, reges, intelligite, Psautier de Cambridge 2/10. *Gieres nen oïs la voiz de la meie preiere?* Ergo ne audisti vocem deprecationis meae? ibid. 30/23. *Gieres saieterat eals Deus*, Sagittabit ergo eos Deus, ibid. 93/7. *Gieres dunne esneiai en vein men quer?* Ergone frustra mundavi cor meum? ibid. 72/13. Ces exemples suffiront à rappeler l'emploi de *gierres gieres*, fréquent surtout dans les traductions. Sans même discuter l'étymologie de ha re (*Zeitschrift für rom. Philologie*, 1877, p. 431), je propose comme base de *gierres gierre gieres giere giers gier* la conjonction IGITUR, qui a dû passer par les étapes suivantes : *igetur *i(g)edro *iedre *ierre etc. Sur *rr* = tr dr cf. *Romania*, 1878, p. 387. Diez, *EW.* IIc s. v. *gier*, avait pensé à igitur ou à ergo, et avait cru pouvoir tirer le mot plus aisément de ce dernier.

J. CORNU.

III.

ESTRUMELÉ.

Dans la première édition de son *Aucassin*, M. Suchier avait traduit *estrumelé* par « déguenillé, qui a les jambes nues. » Je fis remarquer (*Rom.* VIII, 293) que « si *estrumelé* venait de *trumel*, il ne pourrait signifier autre chose que « privé de jambes, » comme *esnasé*, [*esgareté*, *essorillé*], etc. [signifient « privé de nez, de jarrets, d'oreilles, etc.] », et je lui attribuai le sens de « couvert d'écrouelles, de tumeurs, » le tirant de strumella, dim. de struma. M. Suchier a adopté cette explication dans sa seconde édition. M. Gaspary vient de la contester (*Zeitschr.* V, 99). D'après lui, « quand Haucebier dit à Renoart (*Alesch.* 6377) :

Tortus *estrumelez*,
Par Mahomet, tu sembles bien desvez....

et que celui-ci répond :

A vos qu'en tient se ai dras despannez?

on ne peut admettre d'autre sens pour le mot que « déguenillé ». »

L'exemple est mal choisi. L'édition Jonckbloet, dont s'est servi M. Gaspary, est faite pour ce morceau d'après le ms. La Vallière 23 (actuelle-

ment fr. 24369), qui n'a guère d'autorité. L'édition Guessard et Montaiglon, qui a emprunté ce passage au ms. 1449 (le ms. de l'Arsenal ayant une lacune), a un texte beaucoup meilleur (p. 202) :

Dist Aucebiers : « T'es fol escervelez...
Tes dras ne valent deux deniers moneez... »
Dist Rainoars : « Or ne me ramponez :
A vous que monte se j'ai dras despanez? »

Estrumelez est une faute d'un copiste pour *escervelez*, et le même copiste ou un autre a passé le vers qui seul donne son sens à la réponse de Rainouart.

Cet argument écarté, il faut reconnaître que le mot *estrumelé* se trouve presque toujours accompagné d'autres adjectifs qui indiquent en effet un habillement misérable et défectueux. Voici les exemples que j'en ai recueillis :

Aleschans, 3579 : Vit Rainouart qui estoit strumelés,
Les jambes arses et les jenous tostés,
Tous ses drapiaus ot rous et despanés[1].

Gaidon, 1199 : Mal fu vestus, si fu estrumelez,
Et comme fous fu par lius bertaudez.

Huon de Bord., 4069 : Quant li ribaut nu et estrumelé
Oent ces mos, s'ont grant joie mené.

Chev. au Cygne (Reiff.), 7734 : En dis lieus se sont mis ribaut estrumelé...
9126 : Dist un taffur liegois granz et estrumelés[2].

Chev. au Barizel, 584 : Por chou qu'il le voient si nu,
Si grant, si fort et si membru,
Si lait, si teint et si hallé,
Jusqu'as cuisses estrumelé[3].

Aucassin : Cil a ces viés capes eréses e a ces viés tateceles vestues, qui sont nu et decaus et estrumelé, qui moeurent de faim et de soi et de froit et de mesaises.

Il semble bien résulter de tous ces passages, et notamment de l'avant-dernier, qu'*estrumelé* se rattache à *trumel* et signifie « privé du vêtement des jambes » ; toutefois, pour que ce sens fût assuré, il faudrait que

1. Le morceau auquel appartient ce vers ne se trouve que dans le ms. de l'Arsenal.

2. *Estrumelé* figure au glossaire de Gachet d'après ces deux passages. Gachet remarque que Reiffenberg, dans le premier, rattache *estrumelé* à l'all. *sturm*, et dans le second ne le traduit pas. Pour lui il le rapproche de *trumel*, « jambe, » et croit qu'il signifie « aux grandes jambes, agile. »

3. Barbazan (*L'Ordene de Chevalerie*, etc., p. 227) donne pour ce vers *Dusques as cuisses desnué ;* c'est la leçon du ms. de Notre-Dame M 7 ; celle où se trouve *estrumelé*, et qui doit être la bonne, est dans le ms. 837, d'après lequel Sainte-Palaye a cité le mot.

trumel eût eu ce sens de « vêtement des jambes », ce qui n'est pas impossible (cf. tibia et *tige de botte*), mais ce qui n'est attesté, à ma connaissance, par aucun passage. Il ne serait pas non plus impossible qu'*estrumelé* signifiât « aux jambes brûlées, abîmées par le feu. » Cf. ce qui est dit de Rainouart au second des vers cités ci-dessus ; on reproche souvent aux ribauds de se rôtir les jambes au feu (autre chose est d'avoir *les mustiaus cuiz*, c'est-à-dire d'avoir eu, comme les énervés de Jumièges, les muscles des jarrets détruits par le fer rouge). Quoi qu'il en soit, et en attendant qu'un passage plus clair tranche la question, il me paraît en effet maintenant qu'*estrumelé* n'a rien à faire avec strumella.

G. P.

IV.

VALEUR DE *CH*

DANS LA PROSE DE SAINTE EULALIE, LA VIE DE SAINT ALEXIS, LA CHANSON DE ROLAND ET LES PSAUTIERS D'OXFORD ET DE CAMBRIDGE.

Un élève de M. Suchier, M. H. Varnhagen, parlant du *c* en ancien normand, *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1879, p. 161-177, après avoir longuement tourné autour du pot, n'en a tiré qu'un maigre os à ronger. Il dit fort posément ce dont on n'a que faire, par exemple quand il attaque Schuchardt (p. 164) où il est inattaquable, mais quand ce vient au fait du *ch*, rien qui vaille. Car il nous dit ce que personne n'ignorait : au *c* devant *a* maintenu ou modifié (et devant *au*) répond un son palatal dont la nature est à déterminer. Le Psautier d'Oxford écrit constamment *chi* = qui et quis. Or *chi* est le français moderne *qui*, où la gutturale a persisté d'elle-même ou peut-être sous l'empire de *que* ou de *cui*. Par conséquent *chi* ne peut signifier autre chose que *kyi* ou *tyi*, autrement dit le *k* mouillé. Que l'on rencontre *caval*, *čaval* ou *chaval*, toutes ces graphies veulent rendre la prononciation *kyaval* [1]. L'*h* exprime le son *y*, comme

1. Qu'il me soit permis de répondre ici à une critique de la *Zeitschrift für romanische Philologie* (1879, p. 148). J'avais dit (*Romania*, 1878, p. 354) : *gisums*, *gisons*, *gisez*, *giseie* et *gesir* doivent remonter à des formes théoriques **gieisums*, **gieisons*, **gieisez*, **gieiseie* et **gieisir*, comme *cheval* a été à un moment **chieval*. « Nicht richtig, dit M. Suchier. Alle von mir mit Stern ausgezeichneten Formen haben nie existirt. » Dans un ouvrage aussi connu que la *Chrestomathie* de Bartsch il y a des formes semblables, et dans *Aucassin et Nicolete* publié par Hermann Suchier je lis *acievée* 10/40 = *akievée*. « Der Diphthong *ie*, » dit le même critique, « entsteht aus rein lautlicher Entwickelung nur in betonter Silbe ; folglich ist *i* in *gisums* u. s. w. aus der Nachbarschaft des Palatals zu erklæren wie *i* in *signor*, *millor*. » Encore aujourd'hui, deux ans après que cette critique a paru, je perds mon latin à deviner quelle bonne explication il a voulu donner

Schuchardt l'a dit avec raison, *Romania*, 1874, p. 283. Aussi comprend-on aisément l'incertitude et la variété des graphies *c č ch ch''* pour indiquer le même son. Cette même prononciation *ky* ou *ty*, nous devons l'admettre aussi pour la prose de sainte Eulalie, la vie de saint Alexis, la chanson de Roland et les psautiers d'Oxford et de Cambridge.

J. CORNU.

V.

NO, *NOZ* EN NORMAND.

En parcourant dernièrement la collection de la *Romania*, j'ai trouvé (VII, 120), sur une expression du patois normand, des explications qui me semblent contestables. Je ne crois pas inutile de faire connaître les raisons qui m'empêchent d'y adhérer.

Dans le patois de la Basse-Normandie et des îles anglo-normandes, le pronom qui se prononce *on* en français se dit *no, noû, nou*, suivi, devant une voyelle, d'un *s* ou *z* euphonique :

Quand *noz* a beu d'chu cidre là,
No s'entrer'garde et pieis *no* tremblle.

M. Havet voit dans ce mot *no* la transformation du latin nos. Je crois que le docte critique s'est laissé tromper par une fausse analogie.

1. *No, noz* est toujours sujet. Les formes normandes tirées du latin nos (*nous, nouës*) ne s'emploient jamais au contraire comme sujets avant le verbe. Ce sont des datifs et des accusatifs.

I *nous* donnent. I *nous* aiment. Ch'est à *nouës* qu'i donnent. Ch'est *nouës* qu'il aiment.

En normand, le pronom sujet de la première personne est toujours *je*, au pluriel comme au singulier. Il en est de même du pronom masculin sujet de la troisième personne, qui est toujours, pour les deux nombres, *i* devant une consonne, *il* devant une voyelle, et ne prend jamais d'*s* :

Allons comme *j*'allions et enco muës si *j*'pouvons.

Nouës ne figure comme sujet que lorsque le sujet est répété par pléonasme après le verbe, comme dans cette phrase où l'on s'amuse à imiter le chant d'un coq de bonne maison.

J'sieimes riches, nouës !

à la place de la mienne. D'après la phonétique la plus élémentaire, *cheval* remonte à *caval* par *txeval txieval tyeval kyeval kyaval*. La modification de l'*a* en *e* ne peut avoir eu lieu que par l'influence d'un *yod* développé par la palatale. C'est ce que M. S. dit après moi, en ayant l'air de me contredire.

2. Le patois normand, tout au moins celui de la Hague, que je connais à fond, n'ayant pas parlé d'autre langue pendant toute mon enfance, est extrêmement scrupuleux en fait de syntaxe. Il emploie le subjonctif et fait accorder les participes passés de façon à en remontrer à un grammairien. Si *no* provenait de nos latin, on retrouverait dans la langue quelque forme, quelque locution rappelant la première personne du pluriel. Or je puis affirmer qu'il n'en existe pas l'ombre.

3. Nous possédons un poème en « Hague language » composé vers la fin du XIII^e^ siècle sur un thaumaturge du pays, Thomas Hélie[1]. Ce poème est nul comme poésie, mais il est assez long (1094 vers de huit syllabes), et par conséquent précieux comme texte de langue. Or, dans ce poème, notre *on* moderne est toujours écrit *len* ou *lon*, et rien ne permet de soupçonner que, sous ces formes, puisse se cacher une première personne du pluriel.

Ces raisons paraissent suffisantes pour prouver que *no* ne saurait provenir de nos. A mon avis, *non*, qui a perdu son *n* sauf devant les nasales, est simplement le fr. *l'on*, dans lequel l'*n* finale s'est assimilé l'*l* initiale : on a dit *non*, puis *no*. La preuve, c'est qu'il n'est pas rare de rencontrer des personnes, des vieillards surtout, qui disent

L'en n'en sait rien

au lieu de

No n'en sait rien.

Nous n'avons pas même ici à faire de conjectures, nous pouvons prendre la nature sur le fait, comme on dit. Dans le patois *gallot* ou haut breton, *on* se dit comme en français. Cependant, l'ouvrage que M. Sébillot vient de publier sous ce titre : *Littérature orale de la Haute-Bretagne*[2], nous fournit une énigme où nous trouvons jusqu'à quatre fois *non*, écrit *n'on*, à la place de *on*.

Quand je suis petit, je suis vert ;
A vieilli je jaunis.
N'on m'arrache, *n'on* me lie,
N'on me délie,
N'on me casse les os,
N'on me met dans l'eau, etc.

---

1. Ce poème fait partie d'un livre de dévotion intitulé : *Vie du B. Thomas Hélie de Biville, à l'usage des pèlerinages de la paroisse N.-D. du Vœu de Cherbourg, illustrée d'un portrait, suivie d'un poème du XIII^e^ siècle*, publié pour la première fois par M. de Pontaumont. In-12, 174 pages. Cherbourg, Feuardent, 1868. Le texte n'est pas toujours correct. Mais on n'en connaît qu'un seul manuscrit, qui se trouve à la Bibliothèque nationale fr. 4901, f. 47 s. Les vers ne sont pas numérotés dans l'imprimé. Il y a sur cet ouvrage un article de M. Couppey dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*.

2. Un volume elzévirien. Paris, Maisonneuve, 1881.

M. Havet a cru trouver une faute d'impression dans une phrase que M. Joret transcrit ainsi :

Non' n'ée content.

Cette transcription en effet n'est pas correcte, puisqu'elle a l'air de faire intervenir une négation là où il n'y en a pas. L'anomalie disparaîtra si l'on écrit :

Non 'n ée content,

c'est-à-dire :

On *en* est content, no z en est content.

avec suppression de la lettre euphonique *z* et l'élision de l'*e* dans *en*.

Voici encore quelques phrases de ce genre :

Si no n'n est pas content, no-z-est bien difficile.
(Si on n'en est pas content, etc.)
Si no n'n ot rien, ch'n'est pas manqu' que no n'crie.
(Si l'on n'en entend rien, ce n'est pas faute qu'on ne crie.)

Pour se rendre compte de ces phrases et d'autres semblables, il suffit de les bien orthographier.

Jean FLEURY,
Lecteur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

VI.

ÉTYMOLOGIES ESPAGNOLES.

FALAGAR HALAGAR.

(*Romania*, 1880, p. 133.)

J'ai vu postérieurement avec satisfaction dans Brinkmann, *Metaphern*, p. 244, qu'il explique le prov. *lagot*, flatteur, et l'esp. *lagotear*, flatter, par la même succession d'idées que moi. Peut-être que mon critique de la *Zeitschrift für rom. Philologie* (1880, p. 474), après avoir lu ce passage, trouvera plus de son goût mon étymologie, contre laquelle il ne produit aucun argument qui vaille [1].

MIENNA.

Diez (*Gramm.* II[3], p. 95) attribue à Berceo un adjectif possessif *mieña* qui serait le portugais *minha*. Ce n'est autre chose que le *mienna* dont

1. [Comme rapprochement à l'appui, je dirai que le fr. *flatter* a suivi le même développement; il signifie proprement « lécher avec le plat de la langue, laper,» ou « caresser avec le plat de la main ». L'ourse *flattait* son ourson ; le palefrenier *flatte* encore son cheval. On trouve aussi en anc. fr. *flater du lait*, pour « le laper, » l'absorber à coup de plat de langue. — G. P.]

nous avons donné l'étymologie dans ce recueil même, 1880, p. 134. Le passage doit être en conséquence biffé.

Anc. esp. REGUNZAR.

Dans les *Miracles de la vierge* de Berceo, on rencontre plusieurs fois un verbe *regunzar :*

Maguer tornó encabo en todo so sentido,
V. 178 d *Regunzó al convento por qué avie troçido.*
V. 264 b *Regunzóli al papa quanto que avie visto.*
Estonz dixo Ubert : prior, fe que debedes,
V. 294 b *De vos commo estades vos me lo regunçedes.*
Tu eres mi fianza, esso misme te digo.
V. 659 *Lo que e regunzado al que tienes contigo.*

Il y a aussi un substantif *regunçerio* v. 709 d :

Contar las sus bondades serie grant regunçerio.

Le sens de renuntiare dans ces passages est évident; mais comment a-t-il pu donner *regunzar ?* Il y a eu chute de l'*n* par dissimilation et *g* est venu empêcher l'hiatus. Cf. *agora* et *cadaguno,* Poema de José 44 d 117 c 166 c 181 c 234 b 252 a.

J. CORNU.

VII.

ALPHONSE X A-T-IL CONCÉDÉ UNE VILLE LIBRE AUX TROUBADOURS RÉFUGIÉS EN CASTILLE ?

Don Victor Balaguer, membre de l'Académie d'histoire de Madrid et ancien ministre, admet dans un livre récent[1] qu'Alphonse X de Castille aurait concédé une ville franche et libre aux troubadours proscrits du midi de la France. Voici ses paroles:

Si no mienten memorias y noticias que, registrando empolvados manuscritos y libros poco comunes, tuvo la buena suerte de encontrar un dia el autor de estas lineas, D. Alfonso el Sabio llegó a conceder una villa franca y libre a los poetas que, extrañados de su patria vendida al extranjero, pudieron al menos, gracias a esa hidalga concesion del monarca castellano, tener en Castilla suelo propio donde levantar la morada del fugitivo, tierra patria donde abrir la tumba del proscrito.

En note, M. Balaguer, expliquant ce qu'il faut entendre par les « manuscrits couverts de poussière et les livres peu communs » sur lesquels il a eu l'heureuse chance de mettre la main, nous informe que l'in-

1. *Historia politica y literaria de los Trovadores,* Madrid, 1878, in-8°, I, 83.

formation communiquée ci-dessus est tirée d'un ms. du XIVe siècle conservé à Avignon : « Halló el autor este dato curioso en un manuscrito « del siglo XIV que existe en Avignon. »

L'assertion est bien positive. M. Balaguer ne garantit pas d'une façon absolue la vérité du fait — en lui-même bien extraordinaire — de la concession d'une ville libre aux poètes provençaux réfugiés en Castille, mais il garantit l'existence d'un ms. du XIVe siècle où ce fait est attesté.

Il est bien regrettable que M. Balaguer ne nous ait pas parlé avec un peu plus de détails de ce ms. Est-ce un cartulaire où se trouverait la teneur même de la charte d'Alphonse X ? En ce cas il eût valu la peine d'en citer un court extrait. Car enfin, nous savons bien ce que c'est qu'une ville franche, et nous possédons les actes constitutifs d'un grand nombre d'entre elles, mais ce que pour ma part je ne me représente qu'imparfaitement, c'est une ville franche composée uniquement de troubadours. De quoi vivaient-ils ? assurément Alphonse a dû leur constituer des rentes. Et voilà ce qu'on eût été bien aise de savoir.

A un autre point de vue encore quelques détails sur ce mystérieux manuscrit eussent été les bienvenus. M. Balaguer le dit du XIVe siècle. Est-ce bien sûr ? L'éloquent académicien n'aura-t-il pas été la dupe d'une fausse apparence ? Ne pourrait-on pas, en soumettant le document en question à un examen plus attentif, le rapporter à une époque beaucoup plus moderne, à une date postérieure à 1845 par exemple ? Pourquoi 1845 plutôt que 1844 ou toute autre date ? Le voici : en 1845 M. le baron de Roisin publiait une traduction (qui est d'un bout à l'autre une vraie trahison) de la *Poesie der Troubadours* de Diez. Or dans cette traduction se lisent, p. 61, ces lignes : « Parmi les rois de Castille nous dis- « tinguerons ..... surtout Alphonse X (1252-1284), lequel, après la chute « des cours de Provence et de Toulouse, accorda UNE VILLE LIBRE aux « derniers poètes errants. » Seulement il y a dans l'original non pas une *ville libre*, mais un *asile* : « Und besonders Alphons X (1252-1284), « welcher, nachdem die Hœfe von Provence und Toulouse verschwunden « waren, den letzen umherirrenden Dichtern eine *Freistætte* gewæhrte. » (*Die Poesie der Troubadours*, 1826, in-8°, p. 61). — On conçoit combien il serait curieux de trouver dans un texte du XIVe siècle la justification d'un contre-sens commis au XIXe. La *Romania* est prête à s'ouvrir à toute communication ultérieure sur ce sujet intéressant.

P. M.

VIII.

LE N° 44 DES MANUSCRITS FRANÇAIS DES GONZAGUE.

Les lecteurs de la *Romania* se rappellent l'intéressant catalogue des mss. français de Francesco Gonzaga publié tout récemment dans cette

revue (t. IX, p. 497 et s.) ; ils se rappellent sans doute aussi que M. Gaston Paris a insisté sur l'importance du ms. 44 au point de vue de l'histoire littéraire, ce ms. devant presque sûrement, selon lui, être identifié avec le fameux ms. fr. XIII de Venise. En m'occupant de tout autre chose, je viens d'être amené à faire une observation intéressante au sujet de ce ms. : sans toucher à la question proprement dite — à savoir quelle était l'étendue primitive de l'œuvre dont le ms. fr. XIII nous a conservé un si précieux fragment — cette observation me paraît avoir pour résultat d'établir que le ms. 44 des Gonzague et le ms. de Venise sont complètement étrangers l'un à l'autre et contenaient des œuvres essentiellement différentes.

Fazio degli Uberti, — qui s'attendait à le voir intervenir ici ? — au moment où Solin lui fait visiter l'Auvergne (*Dittamondo*, livre IV, ch. 20), s'exprime ainsi :

> ... per amor d'Ugo assai m'aggrada,
> Che per amor di Carlo andò allo Inferno.

Je venais de relever cette allusion, intéressante par sa date et sa provenance, à la légende de *Huon d'Auvergne* [1], lorsqu'en parcourant l'ouvrage de Gian-Maria Barbieri, *Dell' origine della poesia rimata*, je m'aperçus que le savant modenais m'avait devancé de trois siècles. Et vraiment il eût été dommage qu'il n'en fût pas ainsi, car ce n'est pas moi qui aurais pu — et pour cause — rédiger la note que l'on lit à ce propos dans Barbieri, et que voici tout au long (p. 94) :

> Fa mentione il medesimo Fatio nel preallegato capitolo di Ugo di Alvernia, il quale per comandamento di Carlo Martello dopo lo havere cercate molte e diverse parti del mondo n'andò ancora vivo allo inferno, dove vide varii tormenti e varii tormentati alla maniera di Dante, come racconta il suo libro scritto a penna, il quale comincia :
>
> Seignor barons Dieus vos soit in garant,
> Si vos condue tot a suen saunament (*l.* buen sauvament) :
> Vos vodroie dire chanzon molt auenant
> De Karle Martiaus l'empereor di Franc.

Or qu'on se rappelle le signalement du ms. 44 en question :

« KAROLUS MAGNUS. Incipit : *Segneur barons deu uos sia inguarant*. Et finit : *da qui auant se noua la canzum*. Continet cart. 218. »

L'*incipit* est identiquement semblable, et je ne mets pas en doute que le ms. 44 ne soit le même que celui qu'avait vu Barbieri, ou du moins

---

1. [Notons en passant un témoignage qui prouve que ce poème a été connu en Angleterre. Dans la *Bestournée* de Richard, publiée par M. Stengel dans sa notice sur le ms. Digby 86 (voy. *Romania* I, 248), on lit : *Al tens mestre Huge l'avernaz* (v. 219). — P. M.]

un ms. de la même chanson de geste de *Huon d'Auvergne*. Dans le système de M. Gaston Paris il est très difficile d'expliquer le titre de *Karolus magnus* que l'auteur du catalogue donne au manuscrit ; dans le nôtre, au contraire, on voit facilement que *Karolus magnus* dérive du quatrième vers, où l'auteur du catalogue aura lu *Karle magnes*, par une distraction très naturelle.

Ce curieux passage de Barbieri atteste en outre l'existence d'une version de *Huon d'Auvergne* différente des deux que nous possédons et qui sont représentées par les mss. de Turin et de Padoue. A en juger par les premiers vers et par l'analyse qu'en fait Barbieri, il faut y voir comme dans les deux autres une œuvre franco-italienne. Plus on va, plus on se convainc de la fécondité de cette curieuse littérature, dont si peu de monuments nous sont parvenus, plus on voit qu'il est aussi légitime qu'indispensable de supposer de nombreux intermédiaires entre les chansons de geste purement françaises et les compositions en *ottava rima* et en prose de la littérature italienne proprement dite [1].

Antoine THOMAS.

Florence, 1er juin 1881.

IX.

LE BATTOUÉ CASSÉ

(RONDE BRETONNE).

1.

Du premier coup qu'ell' frappe (*bis*)
Son battoué a cassé, digue don ma dondaine,
Son battoué a cassé, digue don ma dondé.

---

1. [Ce passage de Barbieri est important, et je pense avec M. Thomas que l'auteur avait sous les yeux le manuscrit même auquel nous avons donné le n° 44 dans notre catalogue des mss. Gonzague ; mais il ne s'en suit nullement que le ms. XIII de Venise ne contienne pas une partie de ce même ms. Gonzague. Barbieri a pu avoir sous les yeux le ms. 44 de Gonzague quand il était encore complet, ou la première partie (fol. 1-123) déjà détachée du reste. Seulement il faut maintenant admettre que ce ms., au lieu de contenir, comme je l'avais conjecturé, les romans qui, dans les *Reali*, précèdent *Beuve d'Hanstone*, comprenait, avant ce poème, *Huon d'Auvergne*, et n'en comprenait peut-être aucun autre. L'ensemble des poèmes franco-italiens qui le remplissait n'en mérite pas moins le titre général de *La Geste de France* que j'ai proposé de leur donner. — Dans une lettre reçue après l'impression de cette note, M. Thomas adopte l'explication qui y est proposée. Il ajoute un renseignement qui achève de prouver l'identité du ms. XIII de Venise avec le ms. 44 du catalogue Gonzague. Le vers *E Deo vos beneie qui sofri passion*, qui suit encore dans le ms. celui que le rédacteur du catalogue donne comme le dernier, est barré à l'encre rouge, ce qui explique comment ce rédacteur a pris le précédent pour en faire l'*explicit*. — G. P.]

2.

La fille est désolée (*bis*),
Ell' se mit à pleurer, digue don ma dondaine,
Ell' se mit à pleurer, digue don ma dondé.

3.

Par le grand chemin passe (*bis*)
Beau jeune cavalier, digue don ma dondaine,
Beau jeune cavalier, digue don ma dondé.

4.

Qui lui demanda : Belle (*bis*),
Qu'avez vous à pleurer? digue don ma dondaine,
Qu'avez-vous à pleurer ? digue don ma dondé.

5.

J'ai beau pleurer, dit-elle, (*bis*)
Mon battoué est cassé, digue don ma dondaine,
Mon battoué est cassé, digue don ma dondé.

6.

Que donneriez-vous, belle (*bis*)?
J'irais vous le chercher, digue don ma dondaine,
J'irais vous le chercher, digue don ma dondé.

7.

J'ai cent écus-t'en bourse (*bis*),
Je vais vous les donner, digue don ma dondaine,
Je vais vous les donner, digue don ma dondé.

8.

Le garçon se dépouille (*bis*),
Dans la mer a sauté, digue don ma dondaine,
Dans la mer a sauté, digue don ma dondé.

9.

Du premier coup de nage (*bis*)
Il a très bien plongé, digue don ma dondaine,
Il a très bien plongé, digue don ma dondé.

10.

Du second coup de nage (*bis*)
Au fond il est coulé, digue don ma dondaine,
Au fond il est coulé, digue don ma dondé.

11.

Du troisièm' coup de nage (*bis*)
Le garçon s'est noyé, digue don ma dondaine,
Le garçon s'est noyé, digue don ma dondé.

12.

La fill' s'est écriée (*bis*) :
Monsieur, vous vous noyez, digue don ma dondaine,
Monsieur, vous vous noyez, digue don ma dondé.

13.

Faut pas l'dire à ma mère (*bis*)

Que je me suis noyé, digue don ma dondaine,
Que je me suis noyé, digue don ma dondé.

14.

Faudra plutôt lui dire (*bis*)
Que j'me suis marié, digue don ma dondaine,
Que j'me suis marié, digue don ma dondé.

15.

O[1] la plus belle fille (*bis*)
Qu'i ya dans l'évêché, digue don ma dondaine,
Qu'i ya dans l'évêché, digue don ma dondé.

16.

Elle a les cheveux jaunes (*bis*)
Et les sourcils dorés, digue don ma dondaine,
Et les sourcils dorés, digue don ma dondé.

17.

Elle a les deux mains blanches (bis)
Comme un' feuill' de papier, digue don ma dondaine,
Comme un' feuill' de papier, digue don ma dondé.

18.

Elle a la bouch' vermeille (*bis*)
Comm' la rose au rosier, digue don ma dondaine,
Comm' la rose au rosier, digue don ma dondé.

(Ronde recueillie par Adolphe Orain au village du Canée, en Paimpont, dans l'Ille-et-Vilaine.)

J. FLEURY.

---

1. *O* veut dire « avec ».

COMPTES-RENDUS.

Joufrois. Altfranzœsisches Rittergedicht, zum ersten mal herausgegeben von Konrad Hofmann und Franz Muncker. Halle, Niemeyer, 1880, in-8°, viij-134 pages[1].

On savait par la *Description des manuscrits français du moyen âge de la bibliothèque royale de Copenhague* de M. Abrahams qu'un ms. de cette bibliothèque, écrit au commencement du XIV^e^ siècle, contenait une partie d'un poème français ayant pour héros le comte Joufroi de Poitiers. M. Konrad Hofmann a fait venir le ms. à Munich, où trois de ses élèves l'ont copié et collationné; l'un d'entre eux, M. Muncker, l'a publié avec l'aide constante du savant professeur.

Le poème de *Joufroi* méritait d'être imprimé, bien qu'il n'existe qu'à l'état de fragment (4611 vers). Il est intéressant à beaucoup d'égards, et tranche d'une façon originale sur la monotonie trop habituelle des romans d'aventures. L'auteur paraît avoir été un chevalier, un homme du monde plutôt qu'un poète de profession. Il n'écrit, dit-il, que pour plaire à celle qu'il aime, et qui, à son grand regret, l'appelle encore « Sire », et non « Beaus douz amis ». Il entremêle souvent son récit de réflexions toutes personnelles sur cet amour, semblable en cela aux auteurs de *Partenopeus* et du *Bel Desconeu*. Dans un curieux passage (v. 4209-28) il se tourne vers ceux qui écoutent lire son roman, et leur demande ce qu'ils feraient s'ils étaient dans la position fort scabreuse où il a placé un de ses personnages. Après leur avoir laissé le temps de répondre, il reprend : *Des or, seignors, avez vos dit? Or me rescoutez un petit, Si vos dirai... Ce que g'en feisse.* Cette plaisanterie, ce jeu de scène semblent indiquer un jongleur; mais ils prouvent simplement que l'auteur se représentait son poème comme devant être lu au public élégant auquel il était destiné. C'est le cas pour tous les auteurs de *romans*, surtout de ce genre : ils s'adressent aux oreilles et non aux yeux et ils ne les atteignent que par la bouche d'un tiers. Cette remarque, soit dit en passant, explique beaucoup de choses dans leurs écrits, et notamment l'habitude de parler d'eux-mêmes, surtout au début, à la troisième

---

1. Cet article était écrit quand a paru celui d'Ad. Mussafia dans le n° de février du *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*. Les observations et les corrections contenues dans cet article coïncident souvent avec celles qu'on va lire ; j'ai signalé en note quelques remarques particulières. Le n° de février de la *Revue des langues romanes* contient sur le même poème un intéressant article de M. Chabaneau que j'ai cité dans quelques notes.

personne : les passages de ce genre sont écrits pour le jongleur qui débitera le livre et qui, naturellement, commence par en faire connaître l'auteur; cela n'empêche pas celui-ci, une fois nommé, de parler de lui à la première personne.

Celui de *Joufroi* a de l'esprit, de la grâce et de l'agrément ; il conte avec rapidité et manie fort bien la langue. Il a l'air d'avoir inventé son histoire ; au moins les trois grands épisodes dont elle se compose (amours avec la dame de Tonnerre, — voyage incognito en Angleterre, — aventure avec la reine Alis) ne ressemblent à aucun conte connu et peuvent fort bien être sortis de son imagination. Ils sont amusants, mais peu édifiants : le déguisement de Joufroi en ermite pour attirer la dame qu'il aime dans sa cellule est traité notamment avec une liberté fort digne de remarque. La désinvolture avec laquelle le comte de Poitiers, n'ayant plus d'argent en Angleterre où il ne veut pas se faire connaître, épouse la fille d'un bourgeois et la laisse là plus tard, en priant le roi (qui le fait) de lui trouver un bon mari, est extrêmement curieuse. Beaucoup d'autres traits de mœurs intéressants sont à relever dans ce poème, où il faut aussi signaler la singulière introduction dans l'action même, comme porteur d'un message, de « Marchabrun » (v. 3601 ss.), dont il est dit : *Trovere fu molt de grant pris ; Bien le connut li rois Henris, Qu'assez l'ot en sa cort veu.*

Ce roi Henri d'Angleterre, qui figure là, est le mari d'Alis, et, comme le remarquent les éditeurs, ce rapprochement indiquerait Henri Ier, mari d'Aelis de Louvain. D'autre part le rapprochement avec Marcabrun ferait plutôt pencher pour Henri II. Le poète paraît avoir su vaguement qu'il y avait eu en Angleterre un roi Henri et une reine Alis ; il ne précise pas l'époque où vivaient ses héros. Il n'y a jamais eu à Poitiers de comte Joufroi[1], et Poitiers n'avait plus de comtes particuliers depuis la mort de Guillaume X († 1137). Les parents de Joufroi s'appellent *Richer* (et non Richard, comme le dit la préface) et *Alienor :* ce dernier nom paraît emprunté à l'héritière du dernier des comtes de Poitiers. Joufroi est d'abord l'ennemi, puis le gendre d'un comte Alfons (*Nanfos*) de Toulouse ou de Saint-Gilles (c'est la même chose, voy. par ex. les v. 3590 et 4530), qui n'est pas moins imaginaire que lui-même[2]. L'auteur n'a sans doute employé tous ces noms que pour donner à son récit une apparence historique dont il avait besoin. Il pousse un peu loin la plaisanterie en assurant

1. L'*Estoire de France* saintongeaise contenue dans le ms. de la B. N. fr. 5714 prétend que le comte Taliafer de Léon eut un fils appelé Odon, qui fut empereur. « E cist Odo (voy. *Revue des langues romanes*, II, 116) ot .IIII. filx : a Gaufrei dona Peito e Borguognia. Icest comps Joffrez fit l'abaia de Vendoma, et fit l'abaia daus nonans e la comtessa Agnies sa femna, e dona granz teneures en Pesto, e commanda a l'abé que fust abbes daus nonans e que les tenguist coma recluses. » Y a-t-il là quelque tradition qui serait arrivée à notre poète ?

2. M. Chabaneau a émis sur tous ces noms une hypothèse fort ingénieuse. D'après lui, le vrai héros du poème est Guillaume IX, le troubadour, dont les aventures amoureuses, chantées souvent par lui-même et demeurées célèbres, ressemblent fort à celles de Joufroi. Le père de Guillaume IX, Guillaume VIII, s'appelait réellement Gui Geoffroi et ne prit le nom de Guillaume qu'en devenant comte de Poitiers : son nom a été transporté à son fils. Nanfos de Toulouse est le comte de Toulouse Alphonse Jourdain, qui fit réellement la guerre à Guillaume IX ; enfin Joufroi épouse la fille de ce comte de Toulouse Alphonse, et Guillaume IX avait réellement épousé la fille du comte de Toulouse Guillaume IV, le prédécesseur d'Alphonse Jourdain. Malgré tout ce que ces rapprochements ont de séduisant, il me semble plus probable de ne pas en attribuer la pleine conscience à l'auteur du roman.

qu'il l'a traduit d'un livre latin qu'il avait trouvé à Saint-Pierre de Maguelone (v. 2324 ss.). Voulant raconter des aventures de princes et de grands seigneurs, il était d'ailleurs obligé d'en agir ainsi, à moins de transporter sa scène dans des pays fantastiques ou dans le fabuleux royaume d'Artur, ce qui ne convenait pas au caractère de son roman. Les éditeurs pensent avec vraisemblance qu'il écrivait au commencement du XIII^e^ siècle. Ils n'hésitent pas à le déclarer « bourguignon », d'après la langue ; mais les preuves sont réservées pour l'époque où M. K. Hofmann aura publié « le plus important des documents linguistiques bourguignons, une traduction du commentaire de saint Grégoire sur le prophète Hésékiel. » Le poète se permet très souvent de ne pas élider l'*e* féminin final, ce qui, d'après la préface, « est propre à la poésie bourguignonne en général ». J'avoue ne pas savoir à quels ouvrages il est fait ici allusion ; ce trait est, il est vrai, tout à fait caractéristique de *Florimont;* mais Aimon de Varennes était lyonnais et non bourguignon[1]. M. Muncker, seul responsable sur ce point, n'a ajouté à cette preuve que cinq remarques : *on* pour *un* (p. 84, 113), *sperons* pour *esperons* (p. 105 ; add. *scorce* 354, *strenz* 559) sont bourguignons ; *feïl* pour *feït* = *feïst* (p. 7), *del* pour *de* (p. 11, 17), *nuil* pour *nul* (p. 20) sont des « graphies bourguignonnes ». Cela ne prouverait que pour le scribe. Quant à *on* pour *un*, il se présente dans des textes qui n'ont rien de bourguignon, et *oni*, *onir*, pour *uni*, *unir*, sont les formes habituelles du moyen âge ; des formes privées d'*s* prothétique comme *sperons* se trouvent dans des textes lorrains et wallons et se sont sans doute trouvées un peu partout ; les exemples bourguignons m'en sont inconnus. Au reste, M. M. ne nous dit pas ce qu'il entend par « bourguignon » ; c'est un mot dont on a beaucoup abusé : le restreint-il au duché de Bourgogne, ou y comprend-t-il le comté ? D'autre part, continue-t-il à regarder comme bourguignons les textes que, depuis quelques années, on considère comme liégeois et qui sont en tout cas lorrains-wallons ? Il ne s'explique pas sur ce point. Il joint seulement à ses rares remarques une liste des rimes « les plus irrégulières », voulant dire sans doute « les moins ordinaires ». Il serait bon aujourd'hui de demander aux éditeurs de poèmes un relevé complet des rimes, au moins à ceux qui n'ont pas assez de préparation pour faire un bon choix. Les rimes ne sont intéressantes que quand elles apprennent quelque chose sur l'homophonie de voyelles ou de consonnes étymologiquement distinctes ; le fait que des syllabes étymologiquement pareilles et rimant ensemble ont dans un ms. une graphie différente n'a pas d'intérêt, ou au moins n'en a pas pour la rime. M. Muncker a dressé sa liste uniquement d'après la graphie ; il en résulte qu'il confond tout, qu'il enregistre des choses insignifiantes et qu'il omet ce qui est important ; il ne paraît même pas savoir au juste ce que c'est qu'une rime, car il relève les rimes *a, ai*, etc., comme s'il s'agissait d'assonances. Je dis qu'il confond tout : ainsi sous cette rubrique « *ai* et *ei*, » nous voyons réunies (c'est-à-dire indiquées, car on ne trouve ici que les chiffres des vers, et il faut aller vérifier) seize rimes, dont onze ne

1. Les exemples en paraissent fréquents aussi dans *Erec*, mais je n'ai pas contrôlé l'édition de Bekker par les autres manuscrits. Le phénomène se présente assez souvent, mais rarement avec certitude, dans beaucoup de poèmes du XII^e^ siècle. C'est un point dont l'élucidation appelle une étude spéciale.

signifient rien, quatre (*freins rains* 1306, *enseigne compaigne* 3045, *quinteine paine* 4495, *destreignent ateignent* 4567) nous montrent *ei* et *ai* rimant *devant les nasales* et une (*palais apreis* 3835) *ai* rimant non pas avec *ei*, mais avec *è* écrit *ei*. De même sous la rubrique « *e* et *ei* » sont réunies les rimes (d'ailleurs toutes sans aucun intérêt phonétique) de *freire pere*, *amorniere maneire*, *largeiche proeche*, *merveiles oeles*, *fere afeire*. Le poète, par une licence fréquente, admet *large* dans la rime *age :* M. M. appelle cela « rime de *a* et *ar* », etc. — Il enregistre des choses insignifiantes ; on en a déjà vu des preuves ; le reste presque entier est de cet ordre, comme la prétendue rime de *agne* avec *aigne*, attestée par celle de *Bretaigne* et *Champagne*, ou de *a* avec *ai*, attestée par la rime de *abat* avec *plait* (= *plat*). — Enfin, et c'est là le plus grave, il omet ce qui est important. Sous la rubrique « *c* et *ch* », il note cinq rimes, dont quatre n'ont aucun intérêt, dont une *sache menace* 565 méritait d'être relevée ; mais au v. 1258 on trouve la rime *cloches noces*, qui ne le mérite pas moins, et qui ne l'est pas, parce que le ms. a *cloces*, etc. Tous les cas de rime d'*ei* avec *oi* notés par M. M. sont purement graphiques, *oi* y étant égal à *ei*, mais il a négligé les rimes comme *voie joie* 162, *soie joie* 693, *avoient amoient*, etc., qui prouvent que le langage du poète avait changé en *o* l'*e* de *ei* provenant de *é* (= lat. *ē*, *ĭ* ; *voient reloient* = religant 3120 est à noter). Il remarque que *ie* rime avec *igne*, tandis que *beneigne* 3633 doit être lu *beneigue* et corrigé *beneie*, mais il ne dit pas que *partie* rime avec *fiancie* 312, *chauchie* avec *oblie* 1367, *sie* avec *vie* 1614, *mie* 3494 et *die* 3482, attestant ainsi pour le poète la prononciation *ie* de la triphtongue *iée*. Notons encore les rimes suivantes : *chai aprendrai* 3642, *lai esmai* 3650 ; — *tuit noit* 1271, *tuit desduit* 1126, *noit desduit* 1628, *enoi lui* 3850, même *nue apue* 1155 (*enoie foie* 613 doit donc être corrigé en *enuie suie*) ; — *adober neier* 3428 est tout à fait isolé et doit sans doute être corrigé (l. *nel puis muer* pour *nel puis neier*). *S* rime avec *z* (*passim*), et M. M. a relevé des rimes qui prouvent l'amuïssement de *s* devant *t*.

Signalons encore quelques traits particuliers attestés par les rimes ou la mesure. L'auteur emploie la forme *richace* pour *richece* (: *place* 2689) ; — il fait rimer (c'est le seul exemple de ce genre) *divers* et *josters* 842 ; — il fait rimer (c'est également un cas unique) *vait* (écrit *voit*) avec *esploit* (écrit *esplait*) ; — il ne donne souvent pas d'*h* aspirée à *onte* 350, *aut* (*pass.*) ; il dit, au féminin pluriel de l'article, *a les* (2420 et la note) et peut-être *de les* (4507 on peut facilement lire *De lor*) ; — il emploie l'impératif *sachois* (*sacheis reis* 1758), les subj. en *-oie* (voy. *Rom.* VII 228, VIII 299) de la première conjugaison, les 3es pers. sg. en *-sse* et non *-st* de l'imp. du subj. (*feisse* 778 et les exemples réunis dans la note de ce vers [1]) ; — il traite (une seule fois, *Quel seneschaus le* (= *li*) *fist entendre* 239) *li* comme enclitique élidant son *i* devant une consonne (usage provençal que je n'ai jamais rencontré en français) ; — il emploie fréquemment le pronom neutre *o ;* — enfin il paraît dire, comme en prov., *ne* pour *en* (2046 etc.) [2].

1. M. Mussafia fait remarquer qu'un cas non signalé par l'éditeur (*adobas*[*s*]*e*) se trouve déjà au v. 116 attesté par la rime.

2. *Soi eüz* = *ai esté* 2756 est signalé par M. Mussafia, qui le premier, jadis, a étudié cette curieuse formule.

Si nous rapprochons tous ces traits, nous en conclurons volontiers que l'auteur était, non pas « bourguignon » précisément, mais d'une province appartenant au sud-est du domaine français ; *o* pour *lo* cependant n'a été relevé jusqu'ici, si je ne me trompe, que dans des textes du sud-ouest. C'est à cette dernière région que semble avoir appartenu le copiste, comme l'indiquent l'usage fréquent de *a* pour *e* féminin (*ela* 208, *forcha* 369, *amia* 1436, *aigua* 1717, *daingna* 2818, *sembla* 3296, *filla* 3549, *poina* 3692, *torneiament* 889, 1281, *fermaure* 2252), de *eu* pour *eau* (*beus*, *chasteus*, *heume* etc.), — et des formes comme *menchoge* 46, *aprob* 1346, *seigre segre* 21 etc., *sent* (*senz*) 218, *fo* 129 etc., *vost* 697, *vaust* 1328, *larcs* 1405, etc. Cependant on les retrouve dans le manuscrit de la *Bible* de Macé de la Charité, exécuté en Berri (v. *Hist. litt.* XXVIII, 218) ; et dans le même manuscrit j'ai relevé l'emploi habituel de *ou* pour *uo*, tout à fait ordinaire au copiste de *Joufroi*[1] (*jous* 1, 842, *estout* 122, *lou* 1600-1613, *acout* 2060, *cou* 2275, *nouf* 1280) et de *ou* (*au*, *aou*) pour le lat. *au* devenu *o* en français (*paroule* 192, *paraules* 1203, *paraoule* 211, *chouse* 229, 608, *pouse* 374, *repouse* 609, *lous* 4, *enclouse* 841 ; mais la rime *gros los* 542 prouve que l'auteur traitait *au* comme le français). On peut donc croire que le poème de *Joufroi* a été composé vers le sud-est de la région méridionale (Comté, Bourgogne, Bourbonnais) et copié un peu plus à l'ouest (Bourbonnais, Berri, Poitou). Mais je ne prétends nullement résoudre la question par ces quelques remarques.

Quoi qu'il en soit, le texte est étrangement corrompu. Le copiste semble n'avoir guère cherché à comprendre ce qu'il écrivait, et comme il était plus familier avec son dialecte propre qu'avec le français généralement correct du poème, il est tombé dans des erreurs et des confusions sans nombre. Les éditeurs ont suivi, pour l'impression, un système très prudent. Ils ont reproduit fidèlement le texte (sauf les distinctions typographiques et la ponctuation) et rejeté toutes les corrections en note, sauf celles qui pouvaient s'exprimer par des ( ) ou des [ ][2]. En note aussi, ils ont donné, généralement au moyen d'indications très brèves (=, *l.*, *corr.*), l'explication des formes inusitées. Ce travail est en général digne de tout éloge, et dans beaucoup de corrections, qui paraissent très simples quand elles sont faites, on reconnaît le talent éprouvé de M. K. Hofmann pour cet art délicat. Les éditeurs déclarent d'ailleurs qu'ils sont loin de s'imaginer qu'ils ont levé toutes les difficultés. En lisant attentivement le poème, j'ai noté un certain nombre de passages que je corrige ou que j'entends autrement qu'eux ; je vais les indiquer brièvement.

V. 27 *Por ce motroz tote ma vie Que amors m'ait en sa baillie*, éd. « = *motrer* = *montrer* ». Je ne saisis pas le sens ; je lis *m'otrei* (deux points après *baillie*). — 129 *Molt en fo liez, ses peire a dit:* le sens veut *son p.* — 155 l. *uns borjois Lor dist : A Evuric mis sire Tient la feste.* — 232 *C'om ne doit pas croire felon Se il ne dit si grant raison ;* les éditeurs suppriment *ne* et ajoutent *non* après *raison*,

1. Au reste cette graphie se retrouve dans le ms. du *Livre des Manières* d'Estienne de Fougères, où on lit *pout*, *mout*, *mourent*, *fout*, etc., et ailleurs encore.

2. M. Mussafia signale plusieurs cas d'inconséquence dans l'application de ce procédé ; il remarque aussi qu'il n'est pas raisonnable de faire dépendre l'admission d'une correction dans le texte d'une circonstance tout extérieure.

mais *Se il dit si grant raison non* n'a pas de sens ; je conserverais le vers tel quel, en changeant peut-être *si* en *trop* ou *mout*[1]. — 286 *Si de ce ne me pois defendre Mon cors, si voil que l'en me pende, Que ja a voirs ne me defende ;* l. *avoirs :* le sénéchal veut dire que s'il est vaincu il consent à être pendu, sans que son argent puisse le racheter. — 374 *S'or*, l. *Sor*. — 407 *A son col pent un blachon A or bendé et a achon ;* la note dit : « = ein Schild, gestreift mit einem Balken in Hackenform, » et accompagne cette explication d'une figure où je ne vois nullement de hache. *Blachon* étant pour *blazon* (voy. v. 4507 *blazons*), *achon* est pour *azon*, et *azon* est une variante d'*azur* (cf. *Bel Desc.* v. 5509, 5819, cités dans Godefroy ; on trouve la forme intermédiaire *azor*, p. ex. *Durmart*, v. 7732, 8557). — 413-451 *quant il fu sur li* (= *le*) *destrier, Armez bien senbra chivalier ;* ponctuez : *quant il f. s. l. destrier Armez, b. s. ch.* — 518 *qu'il het*, impr. *quil het* (520 point après *maz*, 522 virg. après *defendre*). — 551 *del poing Li fait voler l'espee loing Et lo braz li mist tot entros : Tel coup li done del retros.* Le glossaire enregistre *entros*, mais sans explication ; l. *en tros* (= en morceaux, cf. v. 2095), et changez les : en virgule. — 579 *Sin aient itel gierdon ;* inutile de lire *Si en.* — 609 *Plus est douce* (l'amour) *que nule chouse ; Sariz est cuers o se repouse* ; les éditeurs corr. *Sa raïz* et *o s'repouse :* il faut évidemment *Gariz*. — 702 deux points au lieu de virgule, 703 suppr. le point après *siee*, 704 virg. après *dist*. — 721 *A grant poi ne puet faillir mie ;* en note : « Keineswegs kann es nicht ausbleiben, d. h. es wird gewiss ausbleiben. » Cette explication est très bizarre, et la locution *A grant poi* ne le serait pas moins ; l. *A grant poine ;* mais tout le passage reste obscur. — 775 Le poète dit : « Ma dame amasse tant d'honneur chaque jour qu'elle en pourrait doubler l'échiquier (allusion à une histoire bien connue) ; moi, je pourrais doubler l'échiquier d'amour, tant j'en ai ; mais je m'arrangerais bien pour faire un échange avec elle, si elle voulait : je lui donnerais la moitié de mon amour pour la moitié de son honneur, à condition qu'elle tournerait vers moi cet amour que je lui aurais donné en échange. » Les vers doivent donc être lus ainsi : *Mais volentiers li changeroie, S'el voloit, demie* (ms. *de moi*) *m'amor Por la moitie*[2] *de s'onor, Mais que teus termes* (ms. *tornes*) *me feisse* (= *feist*) *Que cele amor*(*s*) *en moi meisse* (= *meist*) *Que je li avroie eschangié*. Les éditeurs impriment : *Mais volentiers li changeroie, S'el*[*e*] *voloit de moi m'amor, Por la moitié de s*[*oe*] *onor, Mais que teus tornes me f.* etc., et traduisent : « Mais je changerais volontiers tout mon amour, si elle le voulait de moi, pour la moitié de son honneur, mais seulement si elle faisait avec moi une telle communauté de biens (= *tornes* ?) qu'elle tournât vers moi cet amour que je lui aurais donné. » Il est clair que le poète ne peut consentir à perdre tout son amour, et son idée est plus ingénieuse. — 810 *metre a fuerre* est traduit par « mettre dehors », mais ce n'est pas admissible ; cela veut sans doute dire « exposer au pillage, au fourrage. » — 859 *Soz lo perier de la Monjoie*, l. *de la monjoie*. — 867 *Qu'entre Torneuerre el gué ;* éd. *Que entre Tornuerre e l'gué ;* l'élision de l'*e* de *le* dans ces conditions est invraisemblable, l. *et le*. — 899 *peindre*, l. *pendre ;* la rime n'y est pas, et *peindre*, qui pourrait convenir à « un escu », ne convient pas à « quatre vint lances. »

1. M. Mussafia lirait : *Ja ne dira si grant raison.*
2. *Moitie* pour *moitié* se trouve dans des textes très divers.

— 907 *Et dos reubes refist faire*, éd. *does* ; je trouve hardi de restituer cette forme qui ne se retrouve pas dans le poème (cf. v. 2515, 2518, 4361), et je préfère de toutes façons insérer *il* après *fist*. — 976 *Que si serjant que lauoient A granz peine[s] lo conosoient* ; éd. *la venoient* : je lirais plutôt *l'avisoient*. — 1042 l. *Paor a li tornois ne faille*. — 1066 *Que il [avi]a*, l. *Que il avra*. — 1154 *Li autres des espees nues Et au(s) tranchant des poinz s'apue Et tumbent* ; l. *trait s'espee nue... Et tumbe*. — 1186 je lirais *Ainz i meïst ele l'oielet* (2 syll.) *Qu'ele* etc. — 1190 *Qu'a donc amberc de ses devises?* en note : « esp. *embargo*, obstacle ». Cela est bien peu probable ; je lirais *Qu'adonc a molt de ses devises*, en rattachant ce vers au précédent. — 1284 *m'a fait*, l. *m'otreit*. — 1292 *Que encor n'ai ge oi mie Qu'il ait dit unae vilanie De tant con vos l'avos veu* ; en note « l. *avés* » ; l. plutôt *nos* pour *vos* ; *avos* est pour *avons*, par une graphie fréquente dans les textes du sud-ouest. — 1366 *A l'entree d'une chanchie* ; en note « Wegwechsel » ; je préfère lire *chauchie*. — 1405 *larcs* est douteux, il vaut mieux corriger *larges*, qui donne au vers sa mesure. — 1478 *soz*, l. *sor*. — 1490 *Et s'el avoit gran desiror Coment ele vousise laconte, Sa destreiche a riens ne monte Avers cele qu'avoit li cuens Qu'il la veist* ; éd. *Coment ele vousist l'aconte* ; plutôt *Coment ele veist le conte*. — 1497 *Tot ja [a]torne son penser* ; non, mais *Tot i a torné* (point après *penser* ; plus loin virgule après *aidier*). — 1508 *Rongnier sse fist con chapelans* ; bon ; éd. *R[e]ongnier s'fist*, mais l'élision de l'*e* dans ces conditions est inadmissible, et des contractions comme *rongnier* se retrouvent dans le poème (cf. *Halis* 425, 3785, 3791, 4099, 4214, 4403, *heudure* (ms. *endaure*) 508, *espenisse* 1603). — 1521 *Qui rent son cors a deservir*, l. *a Dé servir*. — 1550 *Soz cel perier*. — 1554 *s'il*, l. *sil*. — 1560 *Et baissiez ces jou ester* : éd. *laissiez icest jou*, plutôt *laississiez cest jou*. — 1555 *jugier* ; éd. *juer*, mais *juer* ne rime pas avec *ennoier* ; l. *gaagnier*. — 1590 *Que ne lairoie por baudas* ; en note « étoffe d'or de Bagdad » ; je n'ai jamais trouvé ce mot pris absolument (cf. 1934 *paile de Baudas*) ; je lis *Baudas*, « Bagdad ». — 1604 *mes pechiez Dont je suis molt fort enhoschiez* ; en note « = *opprimere*, lat. *occare*, herser, trancher ; cf. *Rois*, p. 236 ». Dans les *Rois* on trouve *aocher*, qui signifie bien « opprimer », mais ni le sens ni la forme ne conviennent ici ; on ne peut guère non plus rattacher ce mot à *osche*, « entaille » (voy. Diez) ; j'aimerais mieux lire *entoschiez*. — 1663 *Sovent entor son hermitage Aloit le conte fossoiant* ; en note « l. *Asvos* » ; mais *Asvos* ne va pas avec *sovent* ; il vaut mieux accepter la faute contre la déclinaison, qui n'est pas isolée. — 1750 *Che que*. — 1751 *Certes grant pitié en avés*, l. *picié* = *pechié* (cf. 342). — 1772 *Qui n'ot pas nuble la chiere* ; éd. *Qui nen ot* ; plutôt *ennuble*. — 1758 *Que riens non i feist por li reis* ; éd. *n'i* ; mais *li reis* (: *sacheis*) ne peut être régime : suppr. *por*. — 1824, 1827 *a pris*, l. *apris*. — 1834 *n'en*, l. *nen*. — 1861 *li*, l. *l'i*. — 1886 *fiance(r)*. — 1926 *Assez i ot et jounc et lesche* ; en note « = *lische* (lat. *lichen*). » Que signifie « lische » ? *Lesche* est l'it. *lisca*, fr. *laiche* (voy. Diez). — 2065 *Quar ilos erent celeement* ; éd. *ils*, mais *ils* est inconnu au m. â. ; l. *il oevrent?* — 2240 *Bien vos dimentir en poroie*, l. *Bien vos di m*. — 2359 *Alez s'en est, il n'i est mie*. — 2441 *haan[i]e* (: *vie*) ; 2663 *ahanie* (: *mie*) ; l. *aatie* (cf. 3361). — 2476 *Quant*, l. *Que*. — 2481 *Et lors sort* (l. *sorz*) *lor ai fait faillir* ; en note : « ihre Kniffe » ; non, mais « leurs divinations ». — 2513-14 *Que li cuens fist [sis] robes faire Molt beles et chieres se[n]s paire* ; l. *Que li cuens*

fist de robes faire Molt beles et chieres sis paire. — 2556 *Quar se furent hari andui ;* en note « = *harié* etc. » ; l. *hati.* — 2716 l. *Ce ne poez mes dire mie.* — 2738-9 suppr. le point après le premier vers et mettez-le après le second. — 2993 l. *au travers(i)er.* — 3101 l. *Qui vos chace?* — 3112 *Li uns les* [*l'*]*autre d'els despoint ;* en note « = de isto puncto » ; cet adverbe est inconnu, et après *li uns* il faut un verbe au singulier ; l. *Li uns les l'autre d'els dos point* (cf. 3373). — 3208 *Et cil cui l'ot comandé* ; éd. *cui il l'ot ;* mais il faut *cui en l'ot.* — 3295 *Ne s'en vont pas comme vilain Ne come decroi ator ;* en note « l. *detroit,* misérable » ; il faut *Ne come home de croi ator ;* l'adj. *croi,* qui n'est d'ailleurs connu qu'en provençal, se retrouve au v. 8533[1]. — 3348 l. *Amerai et porterai foi?* — 3343 la lacune supposée est inutile. — 3474 le roi Henri envoie aux deux héros *Set cent mars en menoie ;* les éditeurs suppléent *en* [*une*] *menoie* et remarquent : « = *manaie,* en une poignée ». Ce serait là une forte poignée, et *manaie* ou *manoie* n'a pas ce sens : il signifie « aide, secours ». Quand ils ont dépensé leurs sept cents marcs, le roi leur renvoie (3379) *Quatre vint marz tot de fin or ;* les sept cents premiers étaient d'argent (cf. 119) : l. *Set cens mars d'argent en menoie.* — 3389 le roi, voyant qu'ils dissipent tout ce qu'il leur donne, se lasse de leur donner : *Que beaus chancier a la feie Enuie bien ;* les éditeurs veulent lire pour *chancier* « *daneire* = *doneire, donator.* » Mais c'est ici le proverbe bien connu : « De beau chanter s'ennuie on bien », l. *chanters.* — 3405 *Veoir coment metre porroit,* éd. *Avoir* ; je préférerais garder *Veoir* et lire *mentir* (cf. 3402). — 3532 le comte est si habile qu'il trompe tout le monde, *Qu'arein ne set on por or vendre ;* cela ne signifie rien ; l. *Qu'areinne set il por or vendre.* — 3543 *Si tost com il les ot eüz, La moité mon seignor Robert envoie Maintenant, qui en ot grant joie ;* les éditeurs suppriment *Robert,* mais *mon seignor* ainsi sans nom n'est pas possible ; d'autre part Robert, étant chevalier, ne peut être et n'est jamais nommé sans que son nom soit précédé de *mon seignor* ; c'est *Maintenant* qui est inutile ; l. *Mon seignor Robert* [*en*] *envoie La moitié.* — 3580 dans un morceau curieux, le bourgeois beau-père de Joufroi, voyant son gaspillage, lui dit que s'il devient jamais riche, *Iche sera quant Deus li reis Non amera foi ne creanche, Et Provenceil conquerra Franche Par armes sanz negun(s) content, Et or*[*s*] *sera plus vil*[*s*] *d'argent, Et Judas iert de pechiez quites.* Les éditeurs veulent que *Provenceil* équivaille à *Provence,* mais il faut bien plutôt changer *conquerra* en *conquerront.* — 3615 *Bien vos savez soifrir de nos* ne signifie pas : « Vous savez vous soustraire à notre société », mais : « Vous savez bien vous passer de nous. » — 3622 *l'a,* l. *la.* — 3814 quand on apprend que le « soudoyer » marié à la fille du bourgeois n'est autre que le comte de Poitiers, toute la famille comprend que le mariage ne tiendra pas : *Quar ce pas sanblant non estoit Que li buens cuens qui tant valoit Deignast avoir itel moillier, Fille de vilain revevier.* Je ne devine pas ce que peut signifier *revevier*[2] ; mais en tous cas l'explication des éditeurs, qui le rapprochent de *reviere,* « coupe de foin, » et le traduisent par « faucheur de regain, » n'est pas acceptable. — 3737 l. *A ceste foiz* [*de*] *vostre avoir.* — 3770 *voist,* d'après

1. MM. Mussafia et Chabaneau font la même correction.
2. M. Chabaneau lit *renevier* et identifie ce mot au prov. *renovier,* « usurier », ce qui est évidemment juste.

les éditeurs, = *vosist* ; c'est plutôt à corriger en *volst* ; de m. 3824 *Si ne l[e] vols* (ms. *voist*) *onques retraire*, et 3977 *vols* (ms. *vois*). — 3895 [*ne*], plutôt *n'i.* — 3928 *Avoie talant de vos veoir ;* les éditeurs corrigent *Oi en t.;* mais *Avoi* pour *Avoie* n'est pas inadmissible (voy. Tobler, *Versk.*, p. 34). — 3974-75 *E ge, fait ele, vos recei A ami, et par bone foi Vos doing et mon cuer et m'amor.* — 4041 *an[z] que nuit*, l. *anquenuit.* — 4091 *fresine*, « agitation », est traduit par « embarras » et rapproché du prov. *frezillar* et du fr. *frétiller* (qui n'a rien de commun avec *frezillar*) ; je doute de l'étymologie du mot. — 4107-8 *Sovent escoute s'ele vient O si li cuens encor l'atient ;* en note « = *atent ;* » mais *atent* ne peut rimer avec *vient ;* l. *la tient ; encor* a ici un sens voisin de « déjà », qu'on lui trouve parfois au m. â. — 4269 *Cele respont qui fu trahie, Et dist : Ja m'avez vos trahie ;* les éditeurs changent le premier *trahie* en « *transie*, immobile d'indignation », mais *transi* au m. â. ne signifie que « mort » ; on pourrait lire *irie.* — 4286 *Voir dist li vilains entresait : Quoraige de bien fait* (ms. *bien faire*) *col frait ;* en note : « cf. le proverbe provençal : *coratge de be far col franch ;* » je ne connais pas ce proverbe, et je ne le comprends pas bien, mais le proverbe mille fois cité dans les anciens textes français est : *de bien fait col frait,* et ici il faut lire *Qu'or ai ge de bien fait col frait.* — 4362-63 le poète, prétendant que la conduite de sa dame l'a rendu fou, raconte ses bizarres imaginations : *Ne sai si ge sui om(e) o beste, Ne sai si ge ai cors ne teste ; Mi braz me resenblent dous maces, Et li doi de mes mains limaces, Mi pre me resenblent chasteus, Et li orrels sunt creneus ;* les éditeurs lisent *oveles* pour *orrels*, ainsi : « Mes prés me semblent des châteaux, et les brebis sont des créneaux. » Il est beaucoup plus probable que l'auteur parle, après ses bras et ses doigts, non de ses prés (*li pré* reviennent d'ailleurs huit vers plus loin), mais de ses pieds ; lisez donc *Mi pié* et au vers suivant *Et li orteil senblent creneus.* — 4450 *Ni onques ot reigne tenue,* l. *N'i ot onques.* — 4452 *Ot en l'ost*, l. *En l'ost ot.* — 4535 *Quar voit asté son bon seignor ;* en note : « l. *a pié* » ; *hasté* signifie « pressé », qui convient très bien au sens. — 4598 *Amauberjon l'apelle l'on* (la femme de Joufroi) ; en note : « l. *Amauberjain* ». C'est bien inutile : plusieurs noms de femme de la déclinaison en *a* ont en anc. fr. deux régimes, l'un en *-ain,* l'autre en *-on,* correspondant aux accusatifs germaniques en *-án* et en *-ûn ; Amauberjon* est à *Amauberjain* comme *Marion* à *Marien ;* le mot même se trouve ailleurs.

Cette intéressante publication se termine par un double index des noms propres et des « mots et des formes rares » ; le dernier pourrait être mieux choisi et plus complet. G. P.

Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449), publié d'après les manuscrits de Paris et de Rome par A. TUETEY. Paris, Champion, 1881, xliv-415 pages. (Publication de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

Nous ne pouvons rendre compte longuement de cet ouvrage, qui appartient beaucoup plus au domaine de l'histoire qu'à celui de la littérature. Toutefois le philologue ne lira pas sans profit ce « Journal », l'une des plus importantes chroniques locales qui aient été composées en français. Il y trouvera, outre certains termes bons à relever, beaucoup de faits à noter pour l'histoire littéraire :

des refrains de chansons de circonstance (§§ 85, 92, 93), des mentions variées de représentations de mystères, avec date et indication des circonstances où elles eurent lieu (voy. l'index au mot *mystère*), des témoignages sur des prédicateurs célèbres (855), sur ce jeune clerc espagnol, Fernand de Cordoue, qui étonna ses contemporains par son omniscience (§§ 860-65), etc. — L'édition de M. Tuetey est en grand progrès sur celle de La Barre, publiée pour la première fois en 1729 et réimprimée sans amélioration dans les collections de Buchon et de Michaud et Poujoulat. Le texte de La Barre reproduisait le ms. 10145 du fonds français de la Bibliothèque nationale. M. T. a collationné un ms. du Vatican, qui paraît être l'original de celui-ci ; il a aussi collationné le ms. 3480 du fonds français de la Bibl. nat., qui est indépendant du ms. de Rome et lui a permis de combler, à l'année 1438, une lacune de trois pages (§§ 732-50), et d'améliorer les textes en maint endroit [1].— Le commentaire, pour lequel un grand nombre de documents inédits, notamment les registres du Parlement, ont été mis à contribution, fournit tous les éclaircissements désirables; on appréciera tout particulièrement les nombreuses notices biographiques sur les personnages qui figurent dans la chronique. — La partie la plus importante de la préface est celle où M. T. recherche quel fut l'auteur du Journal. Cet auteur, M. Longnon [2] avait cru le trouver dans un certain Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. M. T. démontre par une discussion très serrée, dans laquelle sont utilisées des données inconnues à M. Longnon, que cette hypothèse doit être rejetée; il propose, sans arriver il est vrai à une démonstration complète que ne permettent pas les éléments dont on dispose jusqu'à ce jour, le chanoine Jean Chuffart, chancelier de Notre-Dame de Paris et conseiller au Parlement, à qui Vallet de Viriville a cru pouvoir attribuer l' « Advis à Isabelle de Bavière » [3]. — La table est faite avec soin; il eût été désirable qu'elle renvoyât, non aux pages, mais aux paragraphes. P. M.

Frédéric Godefroy. **Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle,** composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées; publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. — Paris, Vieweg, 1880; 8 fascicules parus grand in-4° (lettre *A* entière et *B-Besistre*) ; pages iv-632.

Qui de nous n'a rêvé un dictionnaire général de la langue française qui, suivant l'usage de la langue, depuis les origines jusqu'à nos jours, à travers toutes les variétés dialectales, recueillerait non seulement tous les mots communs de la langue littéraire et parlée, mais encore les noms propres de personnes, les noms propres de lieux et leurs ethniques et tous les mots des patois actuels; bref,

1. Toutefois il subsiste encore quelques lacunes qui se retrouvent dans les deux mss., ce qui prouve qu'ils dérivent d'un même original.
2. Dans le t. II des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*.
3. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e^ série, II, 154-7.

toutes les formes possibles sous lesquelles depuis huit ou dix siècles s'est manifestée l'activité de la langue?

L'heure n'est pas encore venue de composer un recueil de ce genre, qui dépasse les forces d'un homme. Mais si un pareil travail paraît trop vaste, en laissant de côté les mots patois et les noms propres de personnes et de lieux, n'y aurait-il pas à faire un dictionnaire historique de la langue commune, embrassant tous les mots de la vieille langue et de la langue actuelle, dont il suivrait l'histoire de siècle en siècle? travail plus considérable que le dictionnaire de Littré ou celui de Grimm, qui donnent seulement le développement historique de l'élément vivant, et non point de ce qui est sorti de l'usage dans la langue.

C'est ce dernier travail qu'avait jadis entrepris M. Godefroy. Il avait recueilli des matériaux pour une histoire générale de la langue commune et réuni des exemples de la langue écrite de tous les temps et de tous les lieux depuis les origines jusqu'à nos jours. Nous avons pu voir de près ce prodigieux amas de notes et d'exemples, classés par lettres dans plusieurs centaines de cartons. Mais quand il s'agit de publier le fruit de trente-cinq ans de recherches, M. Godefroy recula devant l'immensité du labeur matériel, ou plutôt il ne trouva pas d'éditeur qui voulût imprimer l'œuvre entière; il fut ainsi contraint à morceler son travail et à n'en publier qu'une partie.

On dut donc diviser cette vaste unité; mais comment? M. Godefroy crut qu'il fallait courir au plus pressé. Ce qui manque aux lecteurs de notre vieille littérature, c'est un dictionnaire qui les mette à même de comprendre sans peine les textes. L'auteur se résolut à extraire de son manuscrit le dictionnaire de ce qui n'est plus compris de nos jours, c'est-à-dire de la partie morte de la langue.

De là deux dictionnaires : dictionnaire de ce qui est sorti de l'usage depuis la fin du moyen âge et le XVI[e] siècle ; et dictionnaire de ce qui dans la vieille langue a survécu, est encore aujourd'hui en usage et constitue la langue moderne. Le premier dictionnaire contiendra tous les mots qui existaient dans la vieille langue jusqu'au XVI[e] siècle, et qui sont morts maintenant, ou toutes les formes et acceptions, aujourd'hui disparues, de mots encore aujourd'hui en usage. Le second contiendra tous les mots ou emplois de mots nés dès les premiers temps de la langue, ou que l'activité incessante du français a produits dans des temps plus récents, et qui sont encore usités de nos jours. Ce second dictionnaire rappellera celui de M. Littré avec cette différence que tandis que, dans le dictionnaire de M. Littré, la langue moderne précède la langue ancienne, ici les articles commenceront par la partie historique et les exemples se suivront de siècle en siècle depuis le IX[e] jusqu'au XIX[e]. Il sera pour le français, au moins comme plan général, ce que le dictionnaire inachevé de Grimm est pour l'allemand.

A ces deux dictionnaires, M. Godefroy veut en ajouter un troisième, le dictionnaire de la langue savante qui s'est entée sur la langue commune. Cette langue, en bonne partie conventionnelle, individuelle et de fantaisie, ne pouvait être fondue dans un dictionnaire avec la langue commune sans en altérer le vrai caractère. Langue tout à part et artificielle, elle devait avoir son dictionnaire spécial.

Tels sont les trois dictionnaires que M. Godefroy a tirés de son vaste manuscrit. De ces trois dictionnaires, le premier s'imprime, et pour les deux autres la préparation marche de front avec la publication du premier, de telle sorte que quand l'impression de ce dernier sera achevée, les deux autres seront prêts à être imprimés [1].

Voilà le nouveau plan que des exigences purement matérielles ont imposé à l'auteur.

Devant la difficulté matérielle, il n'est pas de critique qui tienne. On peut regretter que M. Godefroy ait été obligé de morceler son œuvre, mais on ne saurait lui en faire un reproche. Le public doit subir avec lui une nécessité à laquelle il n'a pas pu échapper.

Mais, en admettant que M. Godefroy ait dû ne livrer au public qu'un fragment de son dictionnaire, la solution qu'il a adoptée est-elle la plus satisfaisante? N'y en avait-il pas de meilleure à faire prévaloir? Une seule était admissible : il fallait donner le dictionnaire complet de la vieille langue jusqu'à une époque déterminée, soit la fin du XIII[e] siècle, soit la fin du XVI[e].

Dans un dictionnaire historique qui suit le développement de la langue depuis les origines, on est toujours libre de s'arrêter à une époque quelconque, sans courir le risque de manquer aux exigences de la méthode scientifique. S'arrêter au XIV[e] siècle ou au XVII[e] est tout aussi rigoureux que s'arrêter au XIX[e]. Dans ce dernier cas, l'auteur embrasse toutes les périodes de la langue jusqu'à la dernière, qu'il voit; dans les cas précédents, il se fait le contemporain des hommes du XIV[e] ou du XVI[e] siècle et donne le tableau complet de la langue jusqu'à l'époque où il vit par la pensée. Dans tous les cas l'œuvre est complète et offre un ensemble organique.

M. Godefroy pouvait donc et devait donner le tableau complet de la vieille langue, en s'arrêtant à l'un de ces deux termes.

Il y avait un grand avantage et un inconvénient plus grand encore à prendre pour limite le XIV[e] siècle. L'avantage était de présenter la langue française sous la forme la plus parfaite qu'elle ait connue dans son développement quinze fois séculaire, alors que son lexique est l'œuvre des forces naturelles du langage, que les mots ont encore leur pleine et entière acception primitive, que le vocabulaire n'est pas encore ou est à peine atteint par l'intrusion des mots de formation savante. Un pareil dictionnaire offrait aux réflexions d'un écrivain ou d'un grammairien un des plus beaux domaines qu'ait jamais présentés une langue.

L'inconvénient, c'est que s'arrêter à la fin du XIII[e] siècle, c'était se condamner à être incomplet, un grand nombre de mots qui appartiennent sans conteste à la bonne langue du moyen âge, au fonds primitif, ne paraissant pour la première fois que dans des écrivains du XIV[e] ou du XV[e] siècle. M. Godefroy, dans certains cas, est obligé de descendre jusqu'à la fin du XVI[e] siècle et même jus-

1. Ajoutons que M. Godefroy prépare en même temps un petit glossaire à l'usage des étudiants, qui contiendra tout le lexique de la vieille langue avec les définitions et les explications, mais sans les exemples; sorte de sommaire du Dictionnaire général, plus commode à manier dans les lectures rapides, et plus abordable aux étudiants.

qu'au milieu du XVII^e^ pour y retrouver les derniers témoins d'usages anciens de la langue. En ne consultant que les textes du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, il se privait volontairement d'une importante source d'informations et ne donnait qu'un lambeau de dictionnaire.

Ce qu'il y avait donc de mieux à faire, c'était de prendre pour limite la fin du XVI^e^ siècle, de donner le tableau le plus complet de toute la langue passée jusqu'à l'aurore de la langue moderne, et de fondre dans une seule œuvre le dictionnaire que M. Godefroy publie en ce moment avec la partie historique du deuxième dictionnaire qu'il prépare. L'œuvre, ainsi comprise, perdait de son unité, mais gagnait en vérité et en profondeur. Elle présentait les aspects multiples que dix siècles de langue parlée, cinq siècles de langue littéraire avaient successivement donnés à notre idiome. Le dictionnaire de la langue savante pouvait être fondu dans les deux autres.

Au lieu de diviser son dictionnaire historique, comme il l'a fait, en trois fragments, M. Godefroy n'avait qu'à le diviser en deux parties, donnant l'une tous les mots connus de la langue depuis les origines jusqu'au XVI^e^ siècle, l'autre tous les mots employés depuis la fin du XVI^e^ siècle jusqu'à l'an de grâce 1881. Cette deuxième partie, toute morcelée qu'elle paraissait, se rattachait naturellement à la première. Pour suivre l'histoire d'un mot, on n'avait qu'à prendre les deux articles correspondants dans les deux parties. L'unité était bien rompue matériellement, mais non logiquement. Les deux parties non seulement se complétaient, mais se rejoignaient, formaient un tout organique. M. Godefroy qui, dans ses notes, avait classé ses exemples de siècle en siècle, dans l'ordre alphabétique, n'avait donc à donner pour le moment à l'impression que la première partie de chaque article, en arrêtant ses exemples au XVI^e^ s. Son travail d'élimination recevait une simplification considérable, et en satisfaisant aux exigences de la méthode scientifique il s'épargnait un vaste labeur de remaniement.

Au lieu de cela, qu'a-t-il fait ? Il s'est condamné à une étrange et minutieuse révision, dans laquelle il a éliminé, pour les reporter ailleurs, soit les mots, soit les acceptions de la vieille langue qui ont vécu jusqu'à ce jour, labeur effrayant dont l'unique résultat a été de désorganiser la teneur de tous les articles et d'en faire le plus souvent des fragments sans unité.

M. Godefroy, dans son avertissement, écrit les lignes suivantes : « Ce fragment, qui ne formera pas moins de dix volumes in-4°, contient tous les mots « de la langue du moyen âge que la langue moderne n'a pas gardés. Lorsque « nous enregistrerons des mots conservés, ce ne sera que pour certaines significations disparues. Il suit de là qu'il ne faut pas toujours s'attendre à trouver « une classification satisfaisante des sens des mots que nous citons, puisque tel « sens ancien peut dériver d'une signification encore aujourd'hui vivante que « nous supprimons *systématiquement*. »

Ces lignes contiennent la critique la plus nette et la plus franche qu'on puisse faire de la méthode que l'auteur a employée. Du moins a-t-il la bonne grâce d'aller au-devant des reproches et d'en atténuer ainsi la portée. Mais le mal n'en est pas moins réel. Il n'est guère de pages où le lecteur, curieux de suivre le développement et la succession d'un sens primitif dans la série de ses significations

secondaires ou des mots dérivés qu'il produit, ne voie sa curiosité mise en défaut devant ces fragments épars et incohérents des familles de mots qu'il examine. *Aveuglëement*, *aveugleté*, *aveuglir*, *aveuglissement*, toute la famille d'*aveugle* se déroule sous les yeux du lecteur ; le chef de la famille, *aveugle*, seul fait défaut, parce qu'il a eu le bonheur de vivre jusqu'à nos jours. Je ne cite qu'un exemple, j'en pourrais citer des centaines ; il suffit de feuilleter au hasard le dictionnaire. Du même coup, l'intérêt si vif qu'offre à la lecture un dictionnaire bien fait où chaque article apporte au lecteur le déroulement systématique des diverses acceptions de mots, cet intérêt est brisé, détruit. On n'a plus devant soi que des fragments sans vie, *disjecta membra*.

Une fois résigné à ne donner que ce qui est mort, soit en fait de mots, soit en fait d'acceptions, et à écarter de plus les mots disparus de la langue savante du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, comment l'auteur a-t-il fait le départ entre ce qu'il devait actuellement accueillir et ce qu'il devait réserver ? Pour la langue populaire, il laisse de côté tous les mots encore vivants aujourd'hui ou toutes les acceptions encore vivantes aujourd'hui, *quelle que soit la forme, l'orthographe que ces mots aient eue dans la vieille langue. Aveugle* s'étant maintenu, le dictionnaire ne donnera pas *avule*, ou *aveule*, qui sont les formes vraiment françaises du mot. Mais alors pourquoi donne-t-il *achoison*, au lieu de le réserver pour *occasion ?* Pourquoi donner la plupart des sens d'*acomplir* encore vivants aujourd'hui ? quelques-uns d'*acoter ?* Pourquoi mettre *acoubler*, qui est une autre forme d'*accoupler ? acuseor* qui est la forme populaire d'*accusateur ? adjacences* encore existant au sens de *terres adjacentes à ? aie*, *aiue* et *aidier*, conservés dans *aide* et *aidier ? aigue* et ses variantes, représentées par *eau ? ajou* qui s'est conservé dans la forme moderne (corrompue sous l'influence de *jonc*) *ajonc ? alsi*, au sens propre de *aussi* qui est la forme moderne ? *altrui*, *autrui* dans les premiers emplois cités ? *amee*, c'est-à-dire *aimée*, au sens de *bien aimée*, *amante ? administrer* au sens de *gouverner ? anti* et *antif*, rajeunis dans *antique ? aplique*, *aport*, conservés dans le français moderne ? Dans les mots conservés, il donne les acceptions vieillies. Pourquoi omettre alors *balais* au sens de verge ou de brin, et ne pas même indiquer la forme ancienne *balain* ? Comment ne trouve-t-on pas d'article *bacheler*, mot dont le sens et la forme même sont différents en ancien et en nouveau français ? etc. Le principe adopté par M. Godefroy présentait dans l'application trop de difficultés, soulevait trop de problèmes et de trop délicats pour que l'auteur ne se heurtât pas fréquemment à des inconséquences et des contradictions. Quant aux mots de la vieille langue, disparus de la langue moderne, il en suit régulièrement l'histoire, quand il y a lieu, dans les patois modernes, histoire fort intéressante, et qui rehausse la valeur de tous ces articles. Il a donné là des développements qui n'auraient pu trouver place dans le deuxième dictionnaire, puisque celui-ci n'offrira aucune tête d'articles à laquelle on puisse les rattacher. Nouvelle inconséquence, heureuse il est vrai. Grâce à elle, on assiste à l'histoire complète des mots de la vieille langue dont les derniers souvenirs vivent çà et là dans les patois. En revanche on n'a que des fragments d'articles pour les mots qui ont eu un sort plus heureux dans la langue. Cette inégalité de traitement donne un caractère singulièrement mélangé à l'ensemble de l'œuvre.

Pour les mots savants, le départ offre les mêmes incertitudes. A quelle marque reconnaître que telle formation savante est trop artificielle et est d'un usage trop individuel pour ne pas être adoptée dans le dictionnaire? Qui dira pourquoi tels mots sont accueillis et tels autres omis? Pourquoi rejeter *astronomien*, usité dès le XII^e^ siècle, alors qu'on accueille *acete* (vinaigre), *adeneрer*, *adeneration*, *adequer*, *adeption*, *afflation*, *aggere*, *adinvection*, *agrere*, *agrarien*, *amendacion*, *amphibologien* (Nic. Oresme), *anathematisacion*, etc.?

Dans tout cela, l'auteur a suivi plutôt son sentiment qu'une règle rigoureuse et précise. Il est vrai que dans les premières pages d'une œuvre de ce genre, les tâtonnements et les inconséquences sont inévitables, et que la règle se précise à mesure qu'on avance dans le travail. Mais pourquoi avoir voulu, comme à plaisir, aller au-devant des inconséquences et chercher à augmenter les difficultés d'une tâche si hérissée, au lieu de suivre le plan qui avait d'abord été adopté et qui ensuite a été si étrangement désorganisé? Lorsque nous faisions ces observations à M. Godefroy, il nous répondait qu'il fallait d'abord courir au plus pressé et donner la partie du dictionnaire qui pouvait être la plus utile aux étudiants, et qu'ensuite pour un dictionnaire complet de la vieille langue jusqu'au XVI^e^ siècle, ce n'est pas dix volumes qu'il aurait fallu, mais bien vingt.

Ces raisons ne sont que spécieuses, car il est aussi utile et profitable de donner aux étudiants l'intelligence complète de la vieille langue, en faisant passer sous leurs yeux toutes les significations que les mots ont pu avoir au moyen âge à la fois dans l'ordre de leur développement naturel. Quant à l'étendue de l'œuvre, il est toujours possible de faire court en restant complet. Nous verrons plus loin l'excessive richesse de M. Godefroy en exemples, richesse qui devient parfois encombrante. Avec plus de discrétion et un choix plus réservé, M. Godefroy aurait pu sans grande difficulté faire tenir dans ses dix volumes la langue complète du moyen âge jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle.

Pourquoi donc ne s'est-il pas imposé cette discrétion et ce choix? Parce que M. Godefroy est avant tout un collectionneur. Il attache moins d'importance aux groupements des mots, aux classements des sens qu'aux mots eux-mêmes. Il a regret à sacrifier des exemples qui sont autant de témoins réels et visibles des usages de la langue. Toutes les richesses qu'il a accumulées dans trente-cinq ans de recherches, il ne peut se résigner à les garder par devers lui, sans en faire profiter le lecteur. Il lui apporte sa récolte tout entière, et la mettant à sa disposition, lui dit : Voilà ce que j'ai trouvé; tirez-en maintenant le parti qu'il vous plaira.

Cette œuvre, telle que l'auteur nous l'offre, avec ses défauts qui sont de méthode et ses qualités, il est temps de l'apprécier. Nous avons à suivre les articles du dictionnaire, en examinant les diverses questions qui se rattachent à la nomenclature, aux définitions et classements de sens et aux exemples. Nous avons sous les yeux la lettre *A* tout entière avec le commencement de la lettre *B*; par suite, nous avons, grâce aux nombreuses compositions de mots avec la préposition *a*, comme un abrégé et un sommaire du dictionnaire.

Ce qui frappe tout d'abord dans le dictionnaire, c'est la richesse de la nomenclature et l'étendue des dépouillements. Que de mots obscurs, ignorés, qui

viennent pour la première fois sous les yeux du lecteur solliciter son attention et éveiller son intérêt! Ce sera là le vrai mérite de M. Godefroy, l'éminent service qu'il aura rendu à l'étude de la langue française. Ce serait faire une sorte d'injure à l'œuvre que d'essayer même de la comparer, quant à la richesse de la nomenclature, aux nombreux glossaires tentés, essayés jusqu'aujourd'hui, glossaires de Sainte-Palaye, de Roquefort, de Henschel, etc. Ceux-ci doivent rentrer dans l'ombre, effacés et absorbés par l'œuvre de M. Godefroy.

Le dépouillement s'étend sur une quantité prodigieuse de textes publiés ou manuscrits. Ce ne sont point seulement des textes courants, devenus classiques, mais des documents à peine signalés ou analysés, des archives locales que les historiens consultaient bien, mais que les lexicographes n'avaient pas songé à utiliser. Les archives du Nord, déjà dépouillées par La Fons-Mélicoq dans un glossaire inédit, apportent un contingent considérable de mots spéciaux, pour la plupart inconnus, et qui sont presque tous autant d'énigmes. La Suisse romande nous fournit des formes du XIVe siècle dont on ne soupçonnait pas l'ancienneté. Les diverses provinces du centre, de l'est, de l'ouest, nous livrent avec leurs archives nombre de mots et d'exemples locaux.

Cette richesse de la nomenclature fait revivre la vieille langue sous ses faces diverses, langue littéraire et langue technique, langue des écrivains, des jurisconsultes, des savants, des industriels, des artisans. Cette récolte forme un vrai trésor de la langue française.

Non point qu'il n'y ait des omissions. Dans une enquête aussi vaste que celle à laquelle s'est livré M. Godefroy, ce serait exiger au delà des forces humaines que de demander des dénombrements parfaits. Quand on dépouille un texte pour y chercher les mots commençant par une lettre déterminée, on a bien des chances de ne pas faire d'omission. Mais quand l'attention doit se reporter à la fois sur les vingt-quatre lettres de l'alphabet, il serait bien difficile qu'elle ne se lassât pas en quelques points et que des mots intéressants ne lui échappassent. Nous en signalerons ici quelques-uns : *aasprir*, *abander*, *abece*, *acaïr*, *acovetas*, *afirer*, *afit*, *ageliner*, *aiol* (au sens donné dans le roman de *Rou*, éd. Andresen, v. 346), *alevée* (s. f. « plant nouveau »), *amable* (*amableté* est présent), *asorbir*, *astronomien*, *avilonir*, — *abiter* (au sens de *s'attaquer à*), *aforcer* (au sens de faire violence à une femme, à une fille), *s'apercevoir* (au sens de prendre ou reprendre possession de soi-même, au propre et au figuré), *al ainz que* (= le mieux que [possible]).

Ces omissions sont fort excusables dans un ouvrage, et un premier ouvrage de ce genre. De nouvelles lectures permettront à M. Godefroy de compléter son dictionnaire, et vraisemblablement le supplément qu'il prépare à mesure de l'impression sera assez riche en mots oubliés pour former un volume considérable. Être complet est un idéal qu'il faut se résigner à ne pas atteindre. On peut dire dès à présent que tous ceux qui recueillent depuis un certain temps sur l'ancien français des notes lexicographiques trouveront encore largement à ajouter à l'inventaire de M. Godefroy, mais qu'il n'en est pas un qui ne trouve encore beaucoup plus à y recueillir pour la première fois.

Les mots une fois recueillis, il faut rédiger les articles. Ici commence un travail de critique singulièrement délicat. Et d'abord, parmi ces mots, il

en est qui n'ont d'autre autorité que des fautes de copistes, ou des erreurs d'éditeurs. Ces mots doivent être éliminés sans aucun égard. Les inscrire dans le dictionnaire comme articles avec exemples à l'appui, c'est leur donner une autorité à laquelle ils n'ont aucun droit[1]. Sur ce point, M. Godefroy n'a pas été assez sévère. Il a recueilli trop facilement de ces mots qui n'ont jamais existé dans la langue : leçons erronées de mss. (M. Godefroy sait mieux que nous avec quelle inintelligence et quelle facilité d'erreurs les scribes copiaient les mss.); fautes d'éditeurs que M. Godefroy accepte avec trop de confiance; erreurs mêmes de M. Godefroy, qui a parfois mal lu ses textes. Voici des exemples :

aaise, adj., « plusieurs de ces exemples pourraient s'écrire en deux mots : *a aise* », — tous les exemples cités.

aasaer, « mot douteux, assiéger : « ont conseil pris d'*aasaer* a force Paris » (Benoit) », — mot barbare, vers faux, lire *aseir*.

abaptisier, « on pourrait lire ces deux mots : *a baptisier* ». — Assurément, il n'y a que cela à lire.

ablente, dans deux vers barbares et inintelligibles empruntés au *Bull. du Biblioph.* (II, 240) : *Et autre deux en dyapente Od simi tornes e tornes ablente.* — Le dernier vers est faux d'ailleurs (M. Godefroy les dit tirés du *Livre as lais* pour la *Lumiere as lais*).

abnurage. M. Godefroy propose la correction *abunnage;* il faut *abuvrage* (cf. l'art. *Aboivrage*) ; en tout cas la forme *abnurage* ne devait pas être admise.

achation ou *machanion*, dans un vers d'ailleurs faux ; l'un est aussi impossible que l'autre ; le texte où se trouve ce monstre existe dans de très nombreux manuscrits, qui auraient permis de corriger l'édition où il figure.

achreier, « mot douteux dont le sens semble être donner, octroyer. » Exemple unique, un vers de Garnier de Pont-Sainte-Maxence, où ce mot *achreier* fait un vers faux ; lire tout bonnement *achareier* ou *acharier*.

acomble, adj., lire *a comble*.

aconqueremenches, ex. unique ; lire sans doute soit *aconquerements*, soit *aconqueranches*.

actaber, d'après *actaberai* (= achèverai) ; lire sans doute *achaberai*.

adcloant (éclosion), forme barbare que suffit à faire exclure l'article *au* (*au adcloant*) qui la précède dans l'exemple cité.

aerc, « s. m.? : *Le fer tranchant li mist el cors O l'aerc bote li cuir fors* (*Tristan* I, 4013, Michel) » ; — lire *acier*.

agenoailleement, lire *agenouilleement*.

aguette, espèce d'oiseau, lire *agrette* ou *aigrette*.

ahucier, rassembler, entasser ; exemple d'*Ogier*, vers faux ; lire *hucier* ou *huchier*.

alant, dogue, chien de chasse, lire *alan* (espagnol *alano*) ; la forme *alant* n'est qu'une mauvaise orthographe récente.

amain, adj., lire *a main*, locution adverbiale.

---

1. [A notre avis, le mieux serait d'enregistrer tous ces mots à leur ordre alphabétique, en indiquant qu'ils sont fautifs et en renvoyant à l'article où ils figureront sous leur vraie forme. — *Réd.*]

amissier, leçon mauvaise du *Rou* de Wace, donnée seulement par le texte sans autorité de Pluquet ; lire avec Andresen *amaissier*.

amat, exemple unique : *Adam en fut dolent et amat*, vers faux ; lire *mat*.

ancedis, « probablement ancêtre », exemple unique tiré du *Roncisvals* de Bourdillon, texte de fantaisie sans valeur.

anfaim, affamé. Exemple unique de l'*Ysopet*. Lire sans doute *en faim*.

apartiner, faute évidente pour *apartenir*.

apenoir, expier ; les deux exemples cités indiquent qu'on a là des variantes dialectales pour *espenoïr* et *espenir*.

arestevoir, infinitif qui n'a jamais existé pour *arester*, tiré, à tort, du parfait *arestuit* et du participe *aresteu*, etc. etc.

Nous aurons occasion d'en citer d'autres plus loin ; rappelons seulement encore ici l'adjectif *bes*, en repos, content ; il faut lire *lies*.

Les mots recueillis se présentent avec des variantes multiples et des différences orthographiques considérables. Quelle est la forme à adopter pour en faire la tête de l'article ? La solution la plus juste consiste à prendre la forme française du moyen âge, et à la faire suivre de toutes les variétés dialectales ou de toutes les formes diverses dues aux caprices des auteurs ou des copistes. C'est bien la solution adoptée en principe par M. Godefroy, qui rejette à leur ordre alphabétique toutes ces formes multiples, en renvoyant à la forme française pour le corps de l'article. Toutefois, ce principe n'est pas toujours appliqué avec sûreté et rigueur. D'un côté en effet, les diverses formes citées dans les exemples ne figurent pas toujours en tête de l'article ; elles ne sont pas toujours rappelées à leur ordre alphabétique avec renvoi à la forme qui constitue l'article ; enfin certaines formes renvoient quelquefois à des articles qui manquent. De l'autre, il y a hésitation dans le choix des formes qui doivent constituer les têtes d'articles. Après avoir adopté les formes en *al* comme formes de têtes d'articles (*albe*, *alçor*, *altaigne*, etc.), M. Godefroy reporte à *bau* les articles *balsent*, *bauche* et sa famille, *baudequin*, etc. Il admet tantôt le préfixe *ad* sous la forme simple et française *a*, tantôt sous la forme *ac* (*accoier*, etc.), *ad* (*adjointure*, *adjoustances*, etc.), *af* (*affener*, *affiler*, etc.), *al* (*alluitier*). etc. Les mots en *o* fermé sont tantôt cités avec l'*o*, tantôt avec l'*ou*. *Adoler* est plus fréquent que *adouler*, qui fait la tête de l'article ; *adoler* même manque à son rang alphabétique. En revanche l'adverbe de *adouler* est à l'*o* : *adoleement* et non *adouleement*. On trouve à *an* des mots qui doivent figurer à *en* (*ampas*, *anfain*, *anservante*, *anuiant*). Inversement, on voit figurer comme têtes d'articles des formes secondaires : *aengler* pour *aangler*, *aressier* pour *arecier* (cf. *drecier*), *afaitiement* pour *afaitieement*, *afammer* pour *afemmer*, *afetardir* pour *afaitardir*, *afichiement* pour *afichieement*, *affisceler* pour *afficeler*, *afroier* pour *afreier*, *agensir* pour *agencir*, *ageter* pour *agetier*, *aillevain* pour *ailevin* ou mieux *alevain*. Il fallait choisir la forme principale du dialecte français, celle qu'indiquent les lois de la phonétique étymologique.

Il n'y a pas à objecter que plus d'une fois cette forme fait défaut, et que dans l'usage général du français au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle, telle forme dérivée a pris la place de la forme primitive. Ainsi *affubler* à côté de *affibler* (ad-fibulare), qui est étymologique. Car, de vouloir dresser actuellement l'état exact, précis

et minutieusement détaillé de la langue du moyen âge est un pur rêve. Chaque jour, l'étude plus approfondie des textes vient modifier sur quelques points l'idée que nous nous faisons de la langue. Et plus les conquêtes de la science s'étendent sur ce domaine, plus l'on pénètre dans les détails, plus les points de vue particuliers changent. Aussi, dans cette incertitude où l'on est d'établir pour nombre de mots la forme ou l'orthographe dominante à telle époque dans chacun des divers dialectes, ce qu'il y a de plus simple et de plus méthodique, c'est d'admettre pour tête d'article la forme, *réelle* ou *théorique*, du dialecte français du XII^e^ siècle. Que M. Godefroy désormais suive rigoureusement cette méthode, les chances d'erreur seront moins grandes que dans tout autre système, et les avantages seront nombreux, quand ce ne serait que de faciliter aux lecteurs les recherches dans le dictionnaire[1].

Il s'agit maintenant de constituer les articles. Ici M. Godefroy n'est pas absolument à l'abri de la critique. Il lui est arrivé assez souvent de séparer des articles qui ne devaient en faire qu'un, et de réunir des articles qui devaient être séparés. La règle à suivre ici encore consistait à interroger l'étymologie. Quand un même mot a pris, par suite des diverses lois phonétiques, des formes différentes, il fallait réunir ces formes divergentes sous le même chef; les variétés dialectales n'ont aucun droit à être séparées de la forme considérée comme normale. Il n'y aurait d'exception à faire à cette règle qu'au cas, très rare en ancien français, où chacune des deux formes aurait reçu de l'usage un emploi spécial et bien déterminé. Tels, dans la langue moderne, *chaire* et *chaise*. Mais presque toujours, dans la vieille langue, chacune des formes divergentes a toutes les significations des autres ; il n'y a donc aucune raison pour en faire des articles différents. Au contraire, si deux mots différents par l'étymologie arrivent, par suite des lois de la phonétique, à se confondre dans un même mot, y eût-il même confusion de sens, un dictionnaire historique doit les diviser et les rendre chacun à sa famille.

M. Godefroy, à tort, a séparé *aïe* et *aiue*, *acueillir* et *akeudre*, *aconsivre* et *aconsivir*, *agire* et *agesir* (cf. *plaire* et *plaisir*, *taire* et *taisir*), *ahuisier* et *aguisier*, *acreu* (l. *acreus*) et *acrous*, *accoier* et *acoier*, *aardoir* et *aerdre*, *ajuirie* et *aiure*, l'adj. *ber* et *baron*, *amesir* et *amaisir*, *anti* et *antif*, l'interjection *aga* et le verbe *agarer*, *andief* et *andier*, *amil*, *amin* et *ami*, *angrols* et *angros*, *aprismement* et *aproismement*, *algier* et *agiet*, etc. etc. Dans ces séries de mots, l'étymologie est la même, et les variétés de formes n'ont qu'une valeur secondaire.

Mais en revanche il a eu tort de réunir (*claim d'*)*aherse* qui vient d'*aerdre* avec *aherse* de *irpicem*, *aflamer* (de *flame* = flamma) et *aflamber* (de *flambe* = flammula), de rapprocher de *adeser* (addesare addensare) le picard *adhequier* qui reporte à un type latin en -care, de rapprocher de *arder* le picard *asir* qui doit être d'origine germanique, de *adevine* s. f. le wallon *adevina*, qui doit être *adevinal* s. m. (= *addivinale*). Dans *aduire*, *aduit*, il faut distinguer docere et ducere. L'exemple

1. [Ce conseil nous paraît difficile à suivre pour M. Godefroy, non qu'il ne soit excellent en lui-même ; mais il suppose une connaissance exacte et complète de la phonétique étymologique des divers dialectes que bien peu de philologues possèdent aujourd'hui suffisamment. — *Réd.*]

de l'*Internelle consolation* de *adherer* est placé à tort au verbe *aerdre*. *Agreer* (un chemin) n'appartient pas au verbe *agreer*, rendre agréable, mais à un autre verbe *agreer* omis, composé de *a* et de *greer* (disposer, arranger) et dont le substantif verbal est *agroi* ou *agrai* (aujourd'hui *agrès*), recueilli par le dictionnaire. *Areer* renferme deux verbes, l'un composé de *raie*, l'autre du radical *red* qui se trouve dans *conreder conreer corroyer*, et est d'origine scandinave, etc. etc.

Allons plus loin dans notre examen. Après les têtes d'article, on s'attendrait à trouver l'étymologie. M. Godefroy la supprime systématiquement, sans doute parce qu'en bien des cas elle reste inconnue et impénétrable. M. Godefroy ne songe à donner au public savant que des éléments d'information ultérieure et n'a pas la prétention de faire œuvre de critique et de science personnelles. De là cette réserve et ces scrupules, réserve et scrupules que nous comprenons bien, non sans regretter toutefois que M. Godefroy ne se soit départi quelquefois de la règle de prudence qu'il s'est imposée. Dans bien des cas, l'étymologie était facile à reconnaître et à indiquer; et cette étymologie aurait donné à la lecture des articles une clarté et un intérêt dont l'auteur se voit forcé de les priver. L'étymologie met sur la voie du sens primitif, et permet de classer les significations avec plus de sûreté et de précision. Si M. Godefroy s'était imposé cette tâche, non dans toute son étendue, mais dans les cas où elle est le plus facile, peut-être la composition de ses articles s'en serait-elle avantageusement ressentie [1].

En effet, une des parties faibles du dictionnaire est la définition et le classement des sens. M. Godefroy ne s'est pas assez attaché à en serrer de près la signification et à en montrer la filiation et le développement. Je ne parle naturellement pas des articles systématiquement incomplets, qui ne présentent que les significations disparues aujourd'hui de l'usage, et dont les significations encore vivantes, qui permettent de les relier entre elles et d'en montrer les dépendances et les rapports, ont été volontairement supprimées. Mais je parle d'articles complets par eux-mêmes, de mots qui ont eu toute leur vie dans la vieille langue, ont vécu et sont morts avec elle, et qui par suite doivent présenter un système bien coordonné de significations. Eh! bien, ces articles en général, qui sont nombreux dans le dictionnaire, sont peu satisfaisants. Les définitions sont trop lâches, les acceptions diverses mal reliées. Les sens ne se suivent pas dans leurs divisions et subdivisions, marquées par des numéros d'ordre qui indiquent les genres et les espèces. Ils viennent le plus souvent les uns au bout des autres sans qu'on voie nettement pourquoi ils occupent telle place plutôt que telle autre. En un mot la précision et la rigueur font défaut dans cette partie de la tâche de M. Godefroy, la plus ardue, il est vrai, et la plus délicate. Il aurait pu l'améliorer sensiblement s'il avait tenu plus de compte des recherches si fructueuses qui depuis quelques années ont été faites tant en France qu'en Allemagne sur ce domaine. Non seulement il n'y renvoie jamais ses lecteurs, ce

1. [Nous pensons que M. Godefroy, s'étant sagement abstenu de s'aventurer sur le terrain si périlleux de l'étymologie contestable, a fait œuvre conséquente en renonçant à toute étymologie. La limite entre ce qui est sûr et ce qui est douteux varie selon la science de chacun, et si une fois on abandonne le principe salutaire de l'abstention, on ne sait plus où s'arrêter. — *Réd.*]

qui lui aurait souvent permis d'être à la fois précis et bref ; mais il paraît ne pas les connaître fort bien lui-même.

Il n'est guère de pages qui, à ce point de vue, ne prêtent à la critique. Nous ne citerons que quelques exemples.

Amenee, « action d'asséner un coup *avec violence*. » Exemples : *si grant* amenee ; *moult ruiste* amenee. — On voit que l'idée de violence est uniquement contenue dans les épithètes qui accompagnent le nom.

Apertise, « franchise indiscrète : Pour la *trop grande* apertise et la legereté, etc. (*Livre du chevalier de La Tour*). *Trop grant* apertise n'a mestier (id., ibid.). » — Ici encore le sens d'indiscrétion dans la franchise se trouve, non dans *apertise*, mais dans l'épithète *trop grande*. Le sens même de *franchise* donné à *apertise* est fort douteux.

Aventuré, « heureux : Fut ele bien aventuree (Wace). » — Ici aussi l'idée de *bonheur* vient de l'adverbe *bien*, qui modifie *aventuree*.

Aposté, « abominable : Corrumput sunt e sunt fait aposté en felunie (Ps. de Cambridge LII, 1, Michel) ; lat. : abominabiles. » — Le latin *abominabiles* traduit non *aposté*, qui veut dire simplement placé, posé, mais *aposté en felunie*, ce qui est tout autre chose.

Adelier n'est pas *amincir*, mais *rendre délié*.

Le sang qui *s'afile* (*Roland*, 1614) ou qui *afile* (J. Bodel, *Saisnes*, cxx) n'est pas le sang qui *coule*, mais qui *coule en filet*. L'image a disparu dans l'interprétation de M. Godefroy. De même *afonder*, v. neutre, « être renversé, abattu : Si un lièvre, l'autre afonde (God. de Paris). » La traduction dit moins que le mot à traduire.

Aouiller est expliqué « remplir un tonneau » ; ajoutez : jusqu'à l'œil, la bonde.

Pour expliquer un sens, on multiplie les synonymes qui l'interprètent : *aluchier* est expliqué par quatre mots qui se suivent à la file ; dans la même ligne *amaisnier* au figuré, par cinq ; *alouer*, dans un sens par quatre, dans un autre par cinq ; *amonter*, dans un sens, par six ; *amanevi*, par sept !

Nous retrouverons ce manque de précision dans les classements de sens et les sous-définitions ; voyez par exemple les articles *aaisier*, *aatir*, *acueillir*, *ademettre*, *adenter*, *adosser*, *adresser*, *afronter* : comme on pourrait les simplifier et les rendre plus clairs avec une méthode plus rigoureuse et qui serrât de plus près la signification ! Tels, comme *acueillir* et *adresser*, sont absolument inextricables. L'article *adresser* a neuf colonnes où se déroulent, à peu près au hasard, je ne sais combien de sens et de sous-sens spéciaux. Le début est encore assez satisfaisant : « remettre à droit, rendre droit, redresser, tenir droit, relever : *adrecier les ruines, la sente del pont, les chevols*, etc. (pourquoi ces cinq expressions pour traduire *adrecier ? redresser* et *relever* suffisaient). — Réfl. se dresser, se redresser, se tenir droit, être redressé, se lever, s'élever, se soulever (suivent des exemples pour lesquels *se redresser* et *se relever* suffisaient). — Act. mettre dans le droit chemin, la droite ligne. — Fig. remettre dans le droit chemin, ramener à la raison, à l'ordre. — Réfl. *s'adresser*, rentrer dans le bon chemin, réparer ses torts, faire réparation. — Act. rendre droit, juste ; régler, former instruire (tous ces sens pourraient être contenus dans une définition unique, tenir ou mettre en droit chemin). » — Jusqu'ici les sens, quoique un peu lâches, se suivaient assez

bien ; voici où commence le chaos : « Avec un régime de chose, indiquer, enseigner (*adrecier la voie*) ; avec un régime de personne, instruire, donner des nouvelles à, diriger par des conseils (*adrescier qqn.*) ; dresser à (*adrecier qqn. aux armes*) ; avec un régime de choses, réparer, corriger, amender, faire droit à, rectifier, rétablir (*adrecier un tort*, etc.) ; arranger, ordonner (*adrecier la bataille*) ; exécuter, accomplir entièrement (*adrecier des souhaits*). Avec un régime de personne, faire droit, réparation à qqn., lui rendre justice : secourir, aider, pourvoir, munir, rendre service à ; préparer, former, lever ; reproduire exactement (dans une traduction) ; diriger, conduire, guider, et par ext. *adrecier son chemin ;* viser, atteindre, frapper ; *adrecier en mariage*, faire contracter mariage ; *s'adrecier*, prendre le droit chemin, se diriger quelque part ; approcher, parvenir, arriver, marcher, s'arranger, en parlant de choses. Neutralement, *adrecier*, se diriger à, être proche de, appartenir à, venir à bout de, réussir ; *adrecier à*, s'adresser à. » Telles sont les définitions des sous-sens dans l'ordre du dictionnaire, et nous avons simplifié l'article en supprimant des significations secondaires peu importantes. Et ce n'est pas tout ; car après le verbe vient le participe avec ses significations multiples et aussi incohérentes que celles du verbe. Grâce à cette absence de méthode, les mêmes sens se trouvent épars au commencement, au milieu et à la fin de l'article. *Adrece-mei en dreit sentier* se trouve dans la col. 1 ; *Li Tyois s'adrescierent tout droit vers Nique* se trouve à la colonne 7, et *Sa doctrine nous adrecet en la voie de pais*, à la colonne 6. Et ces trois exemples qui offrent le même sens sont séparés par je ne sais combien de sens différents, sans aucun rapport avec eux.

Voyez encore *adosser :* « mettre à dos, renverser sur le dos, en général renverser, jeter par terre, faire tomber. — Poursuivre (lisez : presser qqn. par derrière). — Appuyer, garnir, tapisser. — Abandonner, quitter jeter. — *Adossé*, placé derrière le dos. — Protégé, mis à couvert par. » Quels rapports entre ces divers sens ? Ils se réduisent tous cependant à quelques sens simples : renverser sur le dos, d'où par ext. abattre ; appuyer sur le dos, d'où appliquer ; tourner le dos, d'où abandonner, et, par extension, d'un côté, jeter derrière le dos ; de l'autre presser de près qqn. qui fuit, tourne le dos.

Il y a dans toute cette partie du dictionnaire un défaut de rigueur qui sera vivement senti par les lecteurs. Reconnaissons toutefois que pour nombre de significations de détail, les définitions sont données avec netteté et témoignent d'une connaissance réelle de la langue.

Nous arrivons maintenant aux exemples. Avec le matériel des mots, les exemples forment la partie la plus riche, la plus neuve du dictionnaire. On ne se lasse pas d'admirer la richesse de la lecture, l'abondance inouïe des citations. Pour tel mot rare où les plus habiles et les plus compétents auraient à peine fourni un ou deux exemples, M. Godefroy en apporte les mains pleines et les sème avec une véritable profusion. Les éloges que nous donnions plus haut à la nomenclature, nous n'avons qu'à les répéter textuellement pour les exemples. Ceux-ci, dans leur variété infinie, font passer sous nos yeux sinon complète, du moins dans une grande partie de son étendue, l'immense littérature du moyen âge, publiée ou inédite. C'est là qu'on peut vraiment mesurer à quel labeur long et acharné l'auteur du dictionnaire a dû se livrer.

Cependant, puisque nous devons faire notre devoir de critique jusqu'au bout, il faut avouer que cette richesse devient quelquefois encombrante. Nous avons déjà fait pressentir notre avis sur ce point dans les premières pages de cet article. Les exemples doivent servir à élucider ou à établir le sens d'un mot. Deux ou trois exemples bien nets pour un sens doivent évidemment suffire. M. Godefroy ne se contente pas de cela, et ne pouvant se résigner à faire un choix dans sa récolte, il la donne tout entière. Un ou deux spécimens suffiront. Soit *abateis*, c'est-à-dire *abattis*. M. Godefroy définit : action d'abattre, de renverser, qu'il s'agisse de choses ou de personnes (définition qui, par parenthèse, n'est pas tout à fait juste, car *abateis* désigne aussi bien, dans la plupart des exemples cités, la réunion d'un certain nombre de personnes, de choses abattues que l'action d'abattre). Après quoi il donne un exemple tiré de *Garin le Loherain* :

La veissiez un grant abateis
De gens navres, de mors et de malmis.

suivi de deux ou trois variantes du même texte d'après des mss. de Paris et de Montpellier : *La veisiez un fier abateis*, ou *moult grant abateis*, ou .i. *abateis grant*. Viennent ensuite des exemples presqu'identiques : *La veissiez un abateis fier* (*Coronement Looys*), *La veissiez estor et fort abateis* (*Parise la Duchesse*) et d'autres exemples d'*Athis*, de *Fierabras*, de *Parise*, qui ne nous apprennent rien de nouveau. Est-ce tout ? Nullement. Car voici venir les exemples en prose : *abateys de Turcs* (Contin. de G. de Tyr), *abateis de tabernacles et de logeis* (Bersuire), *abattis d'hommes* (Wavrin), *abateis des loges* (Froissart), *grant abateis*, *abatis* (id.). Nous n'en avons pas encore fini. Voici maintenant le second sens de M. Godefroy : chose abattue, renversée, monceau de cadavres, pour lequel l'auteur donne trois exemples, sans parler d'un troisième sens (fort problématique) d'*abateis*, taillis, bois fraîchement taillé, qui se trouve dans deux vers de *Garin* et de *la Mort de Garin*.

Arrement (atramentum) a *trente-trois* exemples au seul sens d'encre.

Franchement, n'y a-t-il pas ici abus? M. Godefroy aurait pu épargner une place qui eût été plus utilement employée. C'est qu'il ne peut se résigner à garder pour lui un seul des exemples qu'il a réunis ; ils l'ont intéressé, chacun d'eux a son prix à ses yeux, et il croit de son devoir d'en faire profiter le lecteur. Un peu de discernement était ici à recommander.

Ce n'est pas seulement l'abondance stérile des exemples qu'il faut blâmer. Souvent ils sont beaucoup trop longs et occupent inutilement de la place. Tels exemples qui pourraient se réduire à deux ou trois lignes s'étendent sur huit, dix, quinze, vingt et quelquefois trente lignes. Pour *actionnement*, action judiciaire, M. Godefroy a cet exemple : « Que les lettres d'actionnement, en cas d'appel, qui seront présentées a mondit seigneur le chancelier ou a messieurs des requestes ordinaires de l'hostel, touchant le fait de ladite vente et du tresor et les dependances qui toucheront le domaine dudit seigneur ou les finances extrordinaires ne soient passees ne scellees sinon que la clause qui s'ensuyt y soit au long declaree. » Ne pourrait-on pas remplacer par quelques points de suspension toute cette longue incise depuis *qui seront presentees*, *etc.*, jusqu'à *finances extraordinaires*, qui n'éclaire en aucune manière le sens propre d'*actionnement* ?

Les exemples doivent être choisis avec scrupule, et se suivre dans l'ordre des sens des mots. Au verbe *aminer*, l'exemple qui donne le sens primitif (*aminer un mur*) vient le troisième, après deux autres vagues. — *Baucent* veut dire, à ce qu'il semble, cheval dont le pelage, de quelque couleur qu'il soit, est marqué de taches, sans doute de taches blanches. M. Godefroy traduit vaguement cheval tacheté, pie. C'était le cas de renvoyer à une bonne dissertation de M. Bœhmer (*Rom. Studien*, I, 260), que nous recommandons à M. Godefroy pour les autres noms de couleurs de chevaux. Il y trouverait des exemples intéressants qu'il ne cite pas, comme celui-ci d'*Alexandre : Les costés a baucens et fauve le crepon*. Parmi ceux qu'il cite, le premier à donner était celui d'*Elie de S. Giles : La teste fut bauchande et tuit li quatre piet*. M. Godefroy le place après *neuf* exemples sans portée : *destrier balcent et sor* ; *cheval balcent d'Espagne ; cheval bauzant gascon ; un* (cheval) *sor*, *un noir et un baucent ; un noir palefroi baucent*, etc. M. Godefroy en général n'a pas apporté plus de rigueur et de précision dans le classement des exemples que dans celui des sens.

De même pour les formes grammaticales. Ainsi dans les verbes, les exemples doivent être choisis pour faire paraître sous nos yeux les variétés de formes qui affectent les conjugaisons un peu difficiles. Prenez les verbes *aidier*, *araisnier*, *aparler*, et autres de ce genre : les exemples du premier sens, du sens propre, doivent déjà nous donner le tableau à peu près complet de la conjugaison, et l'on doit pouvoir suivre dans les citations la succession des formes diverses qu'amènent les déplacements de l'accent. Cette règle non plus n'a pas été rigoureusement suivie par M. Godefroy, qui classe au hasard les exemples, sans se préoccuper assez des renseignements qu'ils peuvent apporter à l'histoire de la langue[1].

Cet oubli des questions grammaticales se montre encore d'autre manière. A l'article *altain*, M. Godefroy cite un exemple où *altain* est précédé d'une *h* manifestement aspirée (*une feste hautainne*), un autre où, même écrit sans *h*, il n'admet pas l'élision (*Karles les voit de sa saule autaigne*), plusieurs enfin où *altain* admet l'élision (*Tresqu'en la mer cunquist la terre altaigne*, *Roland*, 3, etc.). En outre il cite deux fragments d'exemples, découpés de telle manière qu'il est impossible de savoir si derrière l'orthographe *altain*, il faut admettre une prononciation *altain* ou *haltain*. L'un d'eux est frappant : *une pierre autainne* (*Gaydon*, 1929) ; il semble qu'il faille lire *hautaine ;* point du tout : le vers complet est : *Et puis porter sor une pierre autainne*. — M. Godefroy, qui supprime *alcun*, *aucun*, donne *alcunui*, parce que cette forme a disparu ; mais il ne dit pas que *alcunui* ne se présente jamais que comme complément indirect.

Après ces observations générales, nous avons à aborder quelques questions particulières, et d'abord le système graphique adopté dans la publication des exemples.

Nous ne pouvons aborder ici la discussion générale du meilleur système de

1. [A notre avis les exemples d'un dictionnaire ne doivent être choisis et donnés *in extenso* qu'au point de vue du sens des mots. Les formes variées de la déclinaison et de la conjugaison peuvent être réunies en tête de l'article, avec simple renvoi aux sources. Au fond, elles appartiennent à la grammaire. — *Réd.*]

reproduction à suivre dans l'impression de textes du moyen âge. C'est une question sur laquelle les sentiments peuvent varier ; il faut surtout remarquer que, suivant le but qu'on se propose, telle ou telle méthode est indiquée. Une édition diplomatique peut être bonne en certains cas ; l'emploi le plus abondant des signes diacritiques peut être utile dans certains autres. Nous n'avons ici à nous occuper que du cas spécial d'un dictionnaire. L'auteur d'un dictionnaire, prenant ses exemples dans des manuscrits et dans des éditions conçues d'après des systèmes différents, a le choix entre deux manières de faire : ou reproduire chaque passage tel qu'il le trouve dans sa source immédiate, ou adopter un système général qu'il applique à tout. La première manière amènerait une insupportable bigarrure ; la seconde est plus raisonnable : c'est celle qu'a suivie M. Godefroy. Nous l'approuvons également d'avoir fait des signes diacritiques un emploi très restreint : ils peuvent être introduits avec une certaine sûreté dans un texte spécial dont l'éditeur a déterminé la date et la provenance ; ils ne pouvaient être appliqués à des citations qui vont du IX^e^ siècle au XVI^e^. Le seul que l'auteur du Dictionnaire ait admis (outre la distinction de *u* et *v*, *i* et *j*) [1], c'est l'accent aigu sur l'*e* final accentué ; cela peut en effet se soutenir, mais ce qui est fort peu logique, c'est de ne pas mettre l'accent sur ce même *e* final quand il est suivi d'*s* : toutes les raisons qui conseillent d'imprimer *bonté*, *chanté*, *dé* engagent également à imprimer *bontés*, *chantés*, *dés*. Nous pourrions faire plus de réserves sur l'emploi de l'apostrophe. La ponctuation était indispensable plus qu'ailleurs dans ces petits morceaux fragmentaires où le contexte général n'aide pas l'intelligence ; celle de M. Godefroy est bien conçue, mais dans l'exécution laisse souvent à désirer.

Comment M. Godefroy a-t-il reproduit matériellement les textes qu'il cite ? Généralement, semble-t-il, avec assez de soin. Il se rencontre cependant, dans la masse énorme de ses exemples, beaucoup d'inexactitudes, soit que M. Godefroy ait admis sans le corriger un texte ms. ou imprimé défectueux, soit qu'il se soit trompé dans la reproduction d'un texte exact. Quelques-unes des fautes que nous signalons doivent aussi être attribuées à l'imprimeur.

a : page 3, col. 3, n. 2 : *a sa voiz grande halte*, lire *grand e halte*. — *a* : page 6, col. 1, ligne 6 : *Nel dis pas...*, lire *di*. — *aaise* : *a cels qu'ils trouvent demandeirent Ou ert dans abes, s'ert en aiese ;* lire *il* et *aise* ; cet exemple ne doit pas figurer à *aaise*. — *aatie* : premier exemple *qu'il on tourné ;* lire *ont*. — Ibid., avant-dernier exemple : *en cel ost ... hardie*, lire *cele*. — *abondos* : (*regne*) *E riche e bele et delitable E plenteif e abundos* (Benoît). Pourquoi laisser *bele*? — *abonné* : dernier exemple, *Hes Hue Chapet endementres, Qui d'Orliens tent la ducheé, Fist tant ... Qu'il fu*, etc. (Guiart, *Roy. lign.*) Que veut dire ce *Hes*? Il est sans doute pour *Mes*. — *abosmer*, page 29, fin de la colonne 2 : *Comme ceus qui paour abonne* (Guiart, *Roy. lign.*), lire *que* ou *cui*. — *abraser*, 1, fin : *de smaragde et sardoine ;* sans doute *et de sardoine*. — *abrivé*, ex. de *Brun de la Montagne*, changer *sir* en *sire*. — *achesmes*, ex. de Le Maire de Belges, p. 48, col. 3, en

1. [A notre avis, la distinction de *c* et *ç*, *g* et *ǧ*, est aussi utile et en général aussi sûre que celles-là. Sur d'autres points encore nous croyons que M. G. aurait pu faire plus. — *Réd.*]

haut, *des peu heureux femmes,* lire *heureuses*. — *acop*, dernier mot de la col. 1, *is*, lire *si*. — *adesirer* : pourquoi laisser l'abréviation *Gue*, c'est-à-dire *Guenes*, au milieu du vers ? — *adevaler : espaules qi point n'encraiçoient*, lire *encrucoient* (variantes : *encrucquoient*, *encruncoient*). — *adevinal :* ex. de *Cléomadès* : *car il n'est blans*, etc., lire *ert*. Dans l'exemple de Froissart (Scheler, I, 93), mettre des points après le second vers pour indiquer la suppression de deux vers. — *adirer :* lire *ert* pour *est* dans l'exemple du *Besant de Dieu*. — Un peu plus loin, au bas de la colonne, *qu'avoye perdu et adiree,* lire *avoy*. — Peut-on laisser les vers faux qui terminent les colonnes 1 et 2 de la page 107 (art. *adomesgir* et *adonc*) ? — *adonner*, ex. du *Roman des Eles :* mettre deux points après *regarde* (vers 2), et le reste jusqu'à *povre* entre guillemets, ou séparer *ce n'adonne;* autrement cette longue citation est inintelligible. — *adosser,* 2e exemple en vers, vers 2 faux. — *aente : etsi*, lire *et si*. — Ibid., *Or m'en merveille dont vos est pris Chis maus...*, lire *merveil*. — *aentrer : Set el que l'ait ? par foi, ele non ;* lire *el non*. — *aerdre* : *Ne voloit le tanz perde ;* lire *perdre*. — *ahucier*, fausse leçon, vers faux ; lire *hucier*. — *ainz,* page 192, col. 2 : *Ne sa hunte ne quier, ainz sa grant honur* (Garnier de P. Ste-Max.), vers faux, lire *ainz voil*. — *ale*, 2, premier exemple : *tete,* lire *tele*. — *alongir : Ramedieus*, lire *Damedieus*. — *amie : tolue*, lire *tolu*. — *aparer : fillette ... Veult estre aujourd'hui mariee Et a ung masle apparee ;* lire *appariee*. — *aterminer,* p. 474, col. 1, ligne 2 : vers faux, lire *come*. — *aventurelle :* le vers 2 de l'exemple est inintelligible dans sa première partie. — *belizor : bel aviet corps*, lire *avret*. — etc. etc.

Ces fautes sont relevées au hasard dans le dictionnaire, plus particulièrement dans les premières feuilles ; elles sont un peu trop nombreuses. M. Godefroy fera bien de veiller avec soin à la correction des textes, et de les faire vérifier à plusieurs reprises ; il serait tout à fait fâcheux que des fautes et des négligences de ce genre missent le lecteur en défiance, et enlevassent à ses citations l'autorité qu'elles méritent en général.

M. Godefroy cite volontiers ses exemples d'après les manuscrits, en indiquant les folios : cela est bien quand les ouvrages ne sont pas imprimés ; mais s'ils sont publiés, il vaut mieux faire les citations d'après les éditions en indiquant la page et les vers ; car on permet aux lecteurs de vérifier l'exemple, d'étudier le contexte et de préciser ainsi la signification. M. Godefroy ne suit pas assez strictement cette règle. Ainsi il cite généralement le *Roman de la Rose* d'après les manuscrits de Paris et de Rome (manuscrits Corsini, du Vatican, etc.). Pourquoi ne pas le citer simplement d'après Méon ? A *aaisier* ex. de la *Rose* d'après le ms. Corsini, fol. 18 ; lisez Méon 2489-90 ; à *acordance*, ex. d'après le ms. Corsini et le ms. Vat. Ott. 1212 ; lisez Méon 485-6. Dans certains cas, il est intéressant de rappeler des variantes, par exemple à *aconsivre : La nature n'aconsurront*, *Rose*, Vat., Ott. 1226 ; *aconsuiront*, ibid. Vat. Chr. 1522, 104 a ; *aconsieura* Vat. Chr. 1858, 138 b. Le lecteur serait pourtant aise de trouver un renvoi à Méon. Mais pour *baiserie*, pourquoi ne pas citer tout bonnement les deux vers de Méon : *Et lor donront si grans colees De baiseries, d'acolees* (11676-77)? et à quoi bon donner après la citation du ms. de la B. N. 1573, f° 92 a, qui porte *beseries*, les variantes *De baiseries, d'acolees* (Vat. Chr. 1522 f° 70 d), *De bayseries* (ib. Corsini, 73 c), *De baseries* (ibid. Vat.

Chr. 1858, 93 c)? Un peu plus loin, il y a un article à part pour la variante *besir : Ele ot la boche petiteste Et por* BESIR *son ami preste*, variante citée d'après le ms. de Lausanne. On serait bien aise de voir un renvoi au texte de Méon : *Et por* BAISIER *son ami preste* (vers 855), et de s'assurer que la leçon *baisir* ou *besir* n'est due qu'à une faute de copiste. Il est vrai qu'en ce cas particulier, M. Godefroy n'a pas même le droit de citer la vraie forme *baisier;* car de par le plan qu'il s'est imposé, *baisier* s'étant maintenu dans la langue moderne sous la forme *baiser*, n'a pas droit de cité dans le présent dictionnaire. Bizarre conséquence de la méthode suivie, qui exclut la forme française et consacre par un article spécial une faute de copiste.

Nous pourrions relever nombre de citations de ce genre : il n'est guère de page du dictionnaire qui ne nous offre un exemple. Nous nous bornerons à quelques faits. *Abé : être en abé de*, désirer ardemment de ; exemple du *Vrai anel*, d'après Richelieu, 25566, f° 226 v° ; pourquoi ne pas citer d'après le texte de Tobler, p. 15, v. 365-7, que M. Godefroy a eu certainement sous les yeux? car, comme M. Tobler, il cite à l'appui de cette expression le même exemple de Jean de Condé (édit. Scheler, II, 225, v. 59 ; il le cite inexactement d'ailleurs, et avec une faute de renvoi).

Aaisier : Qui ... me baisast Entre ses bras et m'aaisast (*De Jouglet*, Richelieu, 837, f° 116 d). Il serait plus simple de lire, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, p. 117, v. 174-175. — *Ne se pooient aaisier Ne d'acoler ne de baisier* (*Du Vair palefroi*, Richelieu, 837, fol. 349 c). Citez également Méon, I, 171, et Montaiglon, I, 31.

Aemplir : Aemplissons la prophecie (Gerv., *Best.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 87). Citez simplement d'après le texte publié par M. Paul Meyer, *Romania*, I, p. 428, v. 174.

Agaitier : pechié Qui me cuide avoir aguetié (*La Houce partie*, Richelieu, 837, 151 b). Voilà un texte qui a été publié plusieurs fois, par Méon, par Raynouard, dans Legrand d'Aussy, par Bartsch, par Montaiglon ; il était bien facile de renvoyer à une de ces éditions.

Ahochier : Mes son soupeliz ahocha A un pel (*Estula,* Richelieu, 837, f° 228) ; mettez Barbazan, III ; Méon, III, 397 ; Montaiglon et Raynaud, IV, 91.

La page qui suit cet article est typique. J'y vois successivement l'article *ahoge* avec des citations de trois mss. du *Brut* de Wace sans aucun renvoi au texte de Le Roux de Lincy, II, p. 150, vers 2 ; l'article *ahonir* avec un exemple du *Court Mantel* d'après le ms. de la B. N. 1593, f° 114 ; renvoyer à Fr. Michel dans F. Wolf, *Ueber die Lais*, ou à Montaiglon et Raynaud, III, 13, v. 387, variante; *ahontagier,* avec trois citations de la *Rose* d'après les mss. que nous avons vus plus haut, une citation du dit de *Leesse*, d'après Vat. Chr. 1519, 37 a : on pouvait renvoyer au texte publié par Keller, *Romvart ; ahonter* avec des citations de la *Rose*, du *Content dou monde*, de Gace de la Bigne, de Charles d'Orléans, des *Loherains*, d'après les mss., alors que tous ces textes sont publiés.

Je viens de citer le *Romvart* de Keller; il est à remarquer que nombre de passages indiqués comme cités d'après les manuscrits du Vatican font partie d'extraits publiés par Keller dans le *Romvart*, précisément d'après ces mêmes manuscrits. A *adevaler*, je vois un exemple avec cette indication : *Anc. poés.*

franç., Vat. Christ. 1490, f° 132 v° ; le passage est pris à Keller : qui reconnaîtrait derrière cette citation et cet extrait d'un ms. de Christine de Suède deux vers d'Adam de la Halle, deux vers du *Jeu de la Feuillée?* N'y a-t-il pas là de quoi dérouter le lecteur? Pourquoi ne pas renvoyer tout bonnement au *Romvart*? Quelquefois M. Godefroy indique à la fois l'édition et les manuscrits. J'ai en ce moment le dictionnaire ouvert à la page 320, et je vois à l'art. *aparent* adj. six exemples consécutifs tirés du Froissart de M. Luce : le 1er sans autre indication ; le 2e avec la note ms. Amiens fol. 27 v° ; le 3e avec la note ms. Rome; le 4e avec la note ms. Rome fol. 94 ; le 5e sans indication ; le 6e avec la note ms. Amiens. A quoi servent ces additions? à indiquer que M. Godefroy s'est donné la peine de vérifier ces leçons sur les mss.? Pourquoi alors le folio n'est-il pas indiqué aux n°s 3 et 6, qui reportent à des mss.? N'est-ce pas plutôt que M. Godefroy a pris ces indications dans le texte même de M. Luce? à quoi bon?

Je ne nie pas que dans quelques cas M. Godefroy n'ait dépouillé des mss. qui ont été publiés plus tard. Ses premières recherches remontent à 1845 ou 1850 ; et dans la rédaction définitive du dictionnaire, il a conservé pour les exemples tirés de ces mss. l'indication des sources telle qu'il l'avait donnée à l'origine; cela est fort légitime. Mais dans d'autres cas, comme dans certains des exemples cités plus haut, la publication des textes était antérieure à ses recherches, et dans d'autres certainement il n'a connu les mss. que par les éditions. Il faut bien avouer qu'au fond de tout cela il y a un secret désir de paraître avoir consulté beaucoup plus de mss. qu'il n'en a été vu. Cependant M. Godefroy est assez riche de son propre fonds, et son dictionnaire met en circulation assez de documents inédits pour que le simple tableau et l'exposé exact de ses recherches personnelles dans les mss. lui fasse le plus grand honneur. Quand il cite d'après des textes imprimés, qu'il indique donc simplement l'édition, en donnant au lecteur les moyens de contrôler ses citations.

J'ai voulu quelquefois, dans ces derniers cas, vérifier les exemples, et j'ai trouvé les indications en défaut. Page 6, col. 1, *Sus la teste a tranchier*, ex. de Cuvelier, *Du Guesclin*, I, 217 ; *Sus à perdre le cors* (id., ibid.) ; je n'ai pas trouvé les exemples aux pages indiquées ; — *aaisier*, *Perceval*, ms. Mons, p. 132, Potvin. Je ne vois rien de pareil à la page 132 de l'étude de Potvin sur le ms. de Mons (bibliogr. de Chrestien de Troyes) ni de son édition du *Perceval* ; — *adestrer* (*Dolopatos*, 9534), renvoi inexact ; — *aplaignier*, *Rose*, Méon, 697, lire 6970 ; — *adetir*, et ailleurs, renvois à Benoit, *Chronique ;* confusion constante quant à la tomaison ; — *adevaler*, *Perceval*, ms. Berne, 106 c (et de même en plusieurs endroits) ; indication insuffisante. Quel est le ms. indiqué, le ms. 113 ou le ms. 154? tous les deux contiennent un *Perceval*.

Quand M. Godefroy cite des exemples en vers d'après les éditions, il renvoie généralement au premier vers de la citation. *Aas*, dans un exemple de *Guillaume de Palerne*, est renvoyé au vers 5607 de l'édition de Michelant : la citation a *treize* vers et le mot *aas* se trouve seulement au vers 7 de la citation, c'est-à-dire au vers 5612. Ainsi encore à *adaugier*, le lecteur est renvoyé au vers 1419, lisez 1421, des *Set dormans* de Chardry (éd. Koch) ; *afaitement*, « Wace, *Brut*, 2705 L. de Lincy », lire 2706 ; « *Rou*, 2919, Andresen », lire 2920 ; *afaitié*, « Benoît, *Ducs de Normandie*, II, 10843 », lire 10845 ; *afi*, « Mousket, *Chronique*, 30183,

Reiff. », lire 30188 ; *apaint*, « *Dolopatos*, 12670 », lire 12674. Ce système, qui manque de rigueur, n'est pas sans présenter des inconvénients. Le renvoi doit indiquer soit les numéros du premier et du dernier vers cité, soit le numéro du vers contenant le mot pour lequel est cité l'exemple.

Une dernière observation sur ce point. Pour un certain nombre d'exemples, on voudrait une indication plus précise de l'époque à laquelle ils appartiennent. Il ne faut pas oublier que les exemples s'étendent sur une durée de *six* siècles, et plus d'un texte, surtout des textes anonymes, sont assez peu connus pour que le lecteur ignore absolument à quelle époque les rapporter. De quelle époque est le *Kalend. des berg.* cité à *alongir?* le fragment du *Cartulaire de la Frairie de la Halle des dras de Valenciennes* cité à *ajuchit?* etc. Il y a là une lacune que je signale à l'attention de M. Godefroy.

Arrivé à la fin de ce compte-rendu, trop long pour le lecteur, trop court pour la matière (car bien des observations de détail ont dû être écartées), nous terminons en émettant le vœu que M. Godefroy poursuive courageusement son œuvre, en la perfectionnant, mais sans la ralentir. Il est de l'intérêt de ces études qui nous sont si chères que le monument élevé par M. Godefroy à la langue nationale soit le plus tôt possible achevé. Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* paraît sous le patronage du ministère de l'Instruction publique; celui-ci tiendra à honneur de voir mener à bonne fin une œuvre aussi vaste et d'un intérêt aussi général [1].

Arsène DARMESTETER.

---

1. Le 9e fascicule vient d'être mis en distribution.

PÉRIODIQUES.

I. — REVUE DES LANGUES ROMANES, 3e série, t. V (janvier 1881). — P. 1-12. Milá y Fontanals, *Lo sermo d'en Muntaner, adicio*. Supplément à l'article dont il a été rendu compte ci-dessus, IX, 476. M. Milá tient compte de diverses observations que ce travail a suscitées et fait connaître les variantes d'un ms. du *Sermo* qui lui a été récemment signalé à la bibliothèque de Barcelone. M. M. prend en sérieuse considération les objections qui ont été faites ici sur son interprétation du vers de Muntaner : *En so de Gui Nantull*, et essaie d'y répondre. Il convient que la versification du poème français de *Gui de Nanteuil* n'a rien de commun avec celle du *Sermo*, mais il suppose que Muntaner a eu en vue quelque imitation provençale de *Gui de Nanteuil*, et que cette imitation hypothétique pouvait avoir la forme du *Sermo*. Voilà une hypothèse bien compliquée. M. M. pense que dans *Gui Nantull* pour *Gui* DE *Nantuli*, l'omission de *de* ne constitue pas une grande difficulté, et il cite l'expression *Temple Salomo* employée par Muntaner comme un exemple du même fait. Mais les deux cas sont bien différents : dans *Temple Salomo* le second mot correspond à un génitif latin. Or il est bien connu que dans des constructions de ce genre la dépendance des noms de personnes se marque par la simple juxtaposition des deux mots en rapport[1]. *Temple Salomon* est une expression constante (voir les chroniqueurs des croisades), tandis que je n'ai pas souvenir d'avoir rencontré *temple* DE *Salomon*. De même *hôtel Dieu*, *le fils Aimon*, *le fils Doon*. Mais le *de* marquant l'origine est indispensable : *Gui Nanteuil*, *Girart Roussillon*, *Renaut Montauban* seraient des formes impossibles. Je ne crois donc pas que M. Milá ait suffisamment répondu à mes objections. — P. 27. Bibliographie. Constans, *Le sous-dialecte du Rouergue* (C. C., second article). — P. 37. Montel et Lambert, *Chants populaires du Languedoc*. — P. 44. Périodiques. A propos du mémoire sur les troisièmes personnes du pluriel en provençal (*Romania* IX, 192), M. Chabaneau présente diverses observations qui ne me paraissent pas toutes également fondées. Je ne m'attacherai qu'à l'une d'entre elles. M. Ch. conteste l'hypothèse d'après laquelle les deux finales latines *ent* et *unt* se seraient réduites dès une époque ancienne à une seule qui serait *unt* (*l. c.* p. 212). Il lui semble plus simple et plus raisonnable d'admettre que « *ant*, *ent*, *unt* ont produit respectivement *an*, « *en*, *on*, qui ensuite, selon les dialectes, ont gagné ou perdu plus ou moins de

1. Voy. par exemple Darmesteter, *Formation des mots composés en français*, p. 49.

« leur terrain héréditaire. » Cette explication est tellement simple que c'est aussi la première, M. Chabaneau peut m'en croire, qui s'est présentée à mon esprit. Mais ce n'est pas sans de sérieux motifs que je l'ai écartée. Il est un cas au moins où l'absorption de *ent* par *unt*, dès l'époque préhistorique du roman méridional, est un fait constaté et non pas une simple hypothèse. Ce cas est celui d'*habent* devenant *habunt*, comme le montre la forme *aun*. Bien plus, la forme *habunt* a réellement existé. Elle a été récemment signalée dans un texte de la basse latinité ; on a aussi *debunt*, *valunt*, *lugunt* [1].

T. V (février 1881). — P. 54. P. Guillaume, *Spécimen du langage parlé dans le département des Hautes-Alpes vers la fin du XII^e siècle.* A propos de la publication, due à M. l'abbé Guillaume, d'un document du langage des Hautes-Alpes au XV^e siècle, je disais l'an dernier (*Rom.* IX, 623) : « Il n'est pas exact qu'il « n'existe de ce langage aucun document antérieur au XV^e siècle », et je mentionnais, d'après un fac-similé appartenant à l'École des chartes, une charte de la fin du XII^e siècle en langue vulgaire, conservée aux archives de Gap. Voici qu' « un heureux hasard » a fait tomber cette même pièce sous les yeux de M. G., qui la publie avec un commentaire géographique. Je l'ai depuis longtemps imprimée dans mon histoire de la légende d'Alexandre [2], p. 89, note 2. Cette charte présente des difficultés d'interprétation qui m'embarrassent, et que M. G. n'a pas abordées. Là où il lit *Dionene* à la première ligne, j'ai lu (d'après le fac-similé) *Dionenc*, voyant dans *enc* un suffixe dérivatif (Diez, *Gramm.*, trad., II, 347-8). De toute façon, qu'on lise *Dionenc* ou *Dionene*, il reste à rechercher de quel nom ce mot est dérivé. — P. 56. Balaguer y Merino, *La traduccio catalana del* Flos sanctorum, *comparada per medi de dos differents texts.* M. Balaguer publie, selon deux textes disposés en colonnes parallèles, un fragment d'un ouvrage sur lequel il ne donne pas, à beaucoup près, tous les renseignements désirables, mais qui, d'après l'incipit cité p. 57, serait de Gerson. L'un des textes est tiré d'un ms. de Barcelone (*A*), l'autre d'un imprimé (*B*) daté de 1524 (a. st.). Le texte *B* paraît reproduire exactement la ponctuation de l'imprimé original ; c'est un système acceptable. Pour le texte *A* il semble que l'éditeur ait combiné la ponctuation rudimentaire du ms. avec la ponctuation moderne ; du moins est-il que la ponctuation, de quelque façon qu'elle ait été constituée, est d'un bout à l'autre absurde. Les différences que présentent les deux textes n'ont été ni discutées ni même signalées. De quoi sert la juxtaposition de deux textes si on n'en tire aucune conclusion ? Quand on veut présenter au public un document, il y faut plus de cérémonie. En terminant, M. B. dit que le texte *A* lui paraît être la copie catalanisée d'un ms. provençal. Cette supposition soulève une difficulté : le texte *A* et le texte *B* appartiennent à un même ouvrage qui, d'après l'incipit de *B*, serait la traduction d'un ouvrage latin de « Johan Jerson, molt digne canceller de la ciutat de Paris. » Est-il probable qu'au temps de Gerson on ait traduit du latin en provençal ? Le fait vaudrait la peine d'être

1. Voy. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, V, 43. Cf. aussi ci-dessus, p. 352.

2. J'y ai joint quelques notes géographiques qui s'accordent assez bien avec celles de M. l'abbé Guillaume, ce qui s'explique par cette circonstance que j'ai été aidé par M. J. Roman, auteur d'un dictionnaire topographique des Hautes-Alpes qui vient, sur ma proposition, d'être mis sous presse à l'imprimerie nationale.

vérifié de près. M. B. aurait dû donner ses motifs. — P. 60. L. Clédat. *Note sur la déclinaison du pronom relatif français.* Il s'agit de l'emploi de *moi*, *toi*, *soi*, et de *me*, *te*, *se*, puis de *qui*, *cui*, *que*. Il y a là deux sujets absolument distincts : *qui*, *cui*, *que* sont des cas différents ; *moi* et *me* sont deux formes du cas régime ; j'appelle maintenant dans mon enseignement de l'École des chartes *moi* forme emphatique, et *me* forme enclitique. La même distinction, en formes emphatiques ou enclitiques (ou proclitiques), se retrouve en d'autres pronoms, par ex. dans l'article par rapport au pronom de la troisième personne (*il*, *le*). Le sujet doit être traité dans son ensemble, et des résultats intéressants ne peuvent être obtenus qu'à condition de dresser d'après de nombreux textes des statistiques de l'emploi des diverses formes. M. Clédat cite trois exemples de *Rolant* et un de La Fontaine. Il aurait pu au moins profiter des dépouillements si commodes qui ont été publiés pour le Psautier d'Oxford (par M. Meister) et pour celui de Cambridge (par M. Fichte). — P. 63. J. Bauquier, *Izalar-azilar*. M. Bauquier veut que *izalar*, qui se trouve dans le Donat (Stengel, 31, 2) avec l'explication « propter muscam fugere », soit pour *alizar* qui viendrait par métathèse d'un hypothétique asilare, dérivé d'asilus, taon. Tout cela est bien douteux. Il faudrait trouver quelque autre trace d'asilus en roman, et expliquer la conservation de l'intertonique d'asilare. — P. 63. Chabaneau, *Les Sorts des apôtres, dernière addition.* — P. 65. J. Bauquier, *Le premier sonnet fait par un Français*. Ce sonnet serait, selon M. Bauquier, un sonnet italien, ou plutôt lombard, dont le texte, visiblement corrompu, se trouve dans le *Vergier d'Honneur* d'André de la Vigne. Mais il est douteux qu'André de la Vigne ait composé un sonnet qui porte en acrostiche ces mots : *Andrei* (ou *Andree?*) *parisino vertuoso*. Il est plus probable que ce sonnet lui est adressé. — P. 71-80. Boucherie, *Technologie botanique*. M. Boucherie extrait d'un livre de botanique publié en 1556 par le hollandais Dessen des noms français de plantes, pour servir de supplément au dictionnaire de M. Littré. Ces extraits comprennent les lettres A-C. Il n'eût pas été inutile, au moins en certains cas, de joindre, pour faciliter l'identification, le nom scientifique. Je remarque en passant qu'il serait facile d'augmenter dans une très notable proportion la nomenclature botanique de Littré. Il y a notamment à la bibliothèque nationale de Turin (K. v. 13) un dictionnaire botanique et médicinal du XIII^e^ siècle, si j'ai bonne mémoire, que j'ai copié il y a vingt ans pour le D^r^ Daremberg, et qui fournirait une très riche moisson. Mais, sans parler des mss., il reste beaucoup à prendre dans des livres imprimés, dont plusieurs offrent des exemples beaucoup plus anciens que ceux qu'a relevés M. Boucherie. Je citerai par exemple le *Volume of vocabularies* de Th. Wright, et particulièrement le vocabulaire botanique latin-français-anglais des pages 139-141. — P. 90. Bibliographie. *Joufrois*, hgg. von Hofmann und Muncker (C. C. ; voir le compte-rendu publié ci-dessus dans le présent numéro) ; Prato, *Quattro novelline popolari livornesi* (Castets) ; Malval, *Étude des dialectes romans ou patois de la Basse Auvergne* (A. Roque-Ferrier, travail sans valeur où l'auteur s'attache à comparer l'auvergnat au piémontais). — P. 97-103. *La Légende d'Œdipe*, discussion entre MM. Boucherie et Constans sur certains passages du roman de Thèbes.

Mars 1881. — P. 105. A. Mir, *Glossaire des comparaisons populaires du Narbonnais et du Carcassez*. Les 13 pages de cet article contiennent la lettre B. Ce

curieux travail ainsi coupé par fragments sera bien peu commode à consulter. N'eût-il pas mieux valu lui consacrer un numéro double de la *Revue,* ou, mieux encore, l'une des publications spéciales de la Société? — P. 118-37. Boucherie, *Technologie botanique* (fin). — P. 147. Variétés. A. Roque-Ferrier, *Le dieu qui lançait des pierres*. Notice sur un travail publié par M. Cerquand dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*. — P. 149. Bauquier, *Odierne et Beaucaire*. Reproduction d'une note de feu Germer Durand, d'après laquelle Odierne, nom de lieu qui figure en plusieurs des poèmes de Guillaume au court nez, ne serait autre qu'*Ugernum*, c'est-à-dire Beaucaire. L'assimilation d'*Ugernum* et d'*Odierne* n'est point admissible. On peut admettre qu'*Ugernum* vienne d'*Odiernum*, mais non l'inverse. Or *Ugernum* est la forme antique constatée par Strabon (Οὔγερνον), par des inscriptions romaines et par divers textes de l'antiquité. Ces témoignages, que le même Germer Durand a réunis dans son *Dictionnaire topographique du Gard*, excluent l'identification proposée. — P. 150. Bibliographie. Clairin, *Du génitif latin* (Constans). — P. 153. Périodiques. M. Boucherie conteste vainement l'étymologie qui tire *esfreer* d'**exfridare* (*Rom.* IX, 476) : il s'appuie sur la forme *esfraer* et demande où on a vu *-idare* devenir *-aer* dès la fin du XII[e] siècle. Mais, pour procéder méthodiquement, M. B. aurait dû tout d'abord se demander à lui-même laquelle des deux formes *esfreer* et *esfraer* était la plus proche de l'étymologie. La comparaison avec le provençal *esfredar* eût suffi à lui montrer que cette forme était *esfreer*. Puis se renseignant sur le sort d'*e* (lat. *e* ou *ĭ*) en hiatus avant la tonique, il eût sans doute rencontré des exemples tels que *monaé* pour *moneé*, *conraer* pour *conreer*, *paonier* pour *peonier*, etc., qui ne sont pas moins anciens ni moins communs qu'*esfraer* pour *esfreer*.

P. M.

II. — Zeitschrift für romanische Philologie, V, 1. — P. 1. Rajna, *Il Cantare dei Cantari e il Serventese del Maestro di tutte l'arti* (suite). — P. 41. Stünkel, *La flexion des verbes dans la Lex Romana Utinensis* ; c'est la rédaction de la *Lex romana Visigothorum* qui a déjà fourni à M. Stünkel la matière d'un travail sur la déclinaison (voy. *Rom.* VI, 475). Il rassemble ici les faits relatifs à la conjugaison ; on n'y trouve rien de nouveau, mais ces dépouillements ont toujours leur utilité. — P. 51. Wolpert, *Un manuscrit inconnu de la Vie de sainte Marguerite :* c'est la vie la plus répandue (voy. *Romania*, VIII, 275) ; M. W. donne les variantes de son ms. comparé à l'édition de M. Joly. Le ms. étant de la seconde moitié du XIV[e] siècle, ces variantes ont peu d'intérêt. Le ms. en lui-même (qui appartient à un particulier d'Augsbourg) est curieux en ce qu'il constitue non un volume, mais un rouleau formé de sept bandes de parchemin mises bout à bout et mesurant 4 mètres de long sur 105 millimètres de large.

Mélanges. 1. *Histoire littéraire*. 1. P. 64. Baist, *La patrie de l'hymne latin sur le Cid ;* M. B. établit avec toute raison, par les vers 8-9 et 24-25, que cette pièce infiniment précieuse a été composée du vivant même du Cid, et par conséquent pour les Castillans et par un Castillan ; il résume la controverse à laquelle elle a donné lieu avant lui et réfute les objections qu'on pourrait lui faire. — 2. P. 70. Gaspary, *Sur la chronologie des drames de Mairet*. — 3. P. 72. Kœrting, *Encore la lettre de Boccace à Fr. Nelli ;* réponse à M. Gaspary

(voy. *Rom.* X, 304). — 4. P. 77. C. M. de Vasconcellos, *Sur le* Cancionero general *de Nagera*. — 5. P. 80. C. M. de Vasconcellos, *Sur le* Cancioneiro geral *ou* de Resende, à propos d'une publication de Tito de Noronha. — II. *Bibliographie*. P. 85. Vollmœller, *Sur le* Laberinto amoroso. — III. *Textes*. 1. P. 86. Kœlbing, *Sur le ms. IV de Venise ;* rectifications à l'édition du *Rolland* que M. K. a donnée d'après ce manuscrit. — 2. P. 89. Stengel, *Sur les fragments des* Loherains (*Zeitschr.* IV, 575) ; ils appartiennent bien au groupe E M P. — 3. P. 87. Stengel et Grœber, *Sur le chansonnier prov.* Q *décrit par Bartsch* (*Zeitschr.* IV, 502). — IV. *Étymologies*. 1. P. 95. Fœrster, *Étymologies romanes* (suite). 31. Fr. *aboyer ;* des difficultés réelles s'opposent à ce que ce mot vienne d'adbaubare ; l'anc. fr. *baier abaier* se retrouve dans l'it. *bajare abbajare ;* l'auteur suppose que l'un et l'autre mot viennent d'un dérivé de badare. C'est plus acceptable que badare lui-même, jadis proposé par M. Boucherie, mais pour le sens ce n'est pas satisfaisant. — 32. Fr. *ruisseau :* ne peut venir de rivicellus (Diez) ni *ru* de rivus ; ces mots (et l'it. *ruscello*) remonteraient à un type *rū-* (cf. Rumo, rumen, rumina). — 33. Fr. *hâve* ; ne viendrait pas de l'anglo-saxon hasva (Diez), mais serait identique au terme du jeu d'échecs *have*, variété du *mat*. — 34. Fr. *haver*, *havet*, *havel* ; 35. Fr. *houe*. Tous ces mots seraient de la même famille et se rattacheraient à l'anc. h. all. *haco*, angl.-sax. *hoc*. — 36. Fr. *hoche*, *hocher :* seraient l'anc. fr. *osche*, *oschier*, peut-être de absecare. — 37. Fr. *hocher*, secouer : se rattacherait à *hoc*. Toutes ces étymologies sont fort bien déduites, mais laissent place à des doutes qu'il serait trop long d'exposer ici. — 38. Fr. *rancune* est une variante phonétique de l'anc. fr. *rancure ;* il faudrait toutefois tenir compte du verbe a. fr. *rancuner*, qui pourrait bien avoir produit *rancune*. — 39. It. *zotico :* se rattache à l'esp. *zote*. — 40. Fr. *plais*, fr. *plaissié*, *plaisseïs*, etc., ne peuvent venir de plexus (Diez), mais postulent un type plaxus, d'origine à déterminer. — 41. It. *goccia*, d'un typ. *guttea et non de *gocciare*, qui serait contracté de *gotteggiare* (Diez). — 42. It. *brivido* se rattache au thème *brio*, qui peut venir du celtique brig. — 2. P. 99. Gaspary, v. fr. *estrumelé* (voy. ci-dessus aux *Mélanges*). — 3. P. 100. Schuchardt, fr. *gilet*. Il viendrait de l'esp. *jileco* ou *gileco* (apparenté à *gilecuelco*), mot qui désigne une casaque d'esclave et qui vient du turc *yelec*. Cette étymologie a déjà été proposée par M. Müller (voy. le *Dictionnaire* d'Engelmann-Dozy) ; mais elle me paraît peu probable, à cause de la date fort récente de l'introduction du mot en français (voy. Littré) : *gilet* vient du costume de Gilles, type du théâtre de la foire, comme *pantalon* de Pantalon.

Comptes-rendus. — P. 101. Storck, *Camoens' Gedichte* (C. M. de Vasconcellos). — P. 136. Braga, *Bibliographia Camoniana* (C. M. de Vasconcellos). — P. 139. Olavarria y Huarte, *Tradiciones de Toledo* (Liebrecht). — P. 147. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, I-V (Tobler : rend pleine justice à l'utilité du livre et au grand travail dont il témoigne, en critiquant avec raison le plan, la méthode et bien des détails dans l'exécution). — P. 160. Constans, *Essai sur l'histoire du sous-dialecte de Rouergue* (Aymeric ; cf. ci-dessous, p. 445). — P. 162. Reinbrecht, *Die Legende von den sieben Schlæfern und Chardri* (Varnhagen : bons suppléments bibliographiques). — P. 165. *Romania* 35 et 36 (M. Baist soumet à une étude critique fort intéressante le *Canto de la*

Sibila, fait quelques remarques sur les notes de M. Tailhan, et rectifie une méprise commise à propos du roi Ramiro des versions portugaises de la *Femme de Salomon*; M. Gaster discute l'article de M. Lambrior sur l'*a* roumain; M. Kœhler complète, suivant son usage, les notes de M. Cosquin sur ses *Contes lorrains*, et ajoute aux légendes du Vent recueillies par M. Nyrop une variante de Bonn et une de Strasbourg; M. Suchier soutient que *crevette* n'est pas pour *chevrette*, mais l'inverse, et que le *bouquet* est un mâle donné par étymologie populaire à la *crevette* quand on l'eut changée en *chevrette*; M. Stengel propose de reconnaître le ms. 2 du catalogue Gonzague dans le Canonici *misc.* 249[1] et présente différentes remarques sur les autres mss. de ce catalogue; M. Grœber propose une ingénieuse explication de l'origine des récits étudiés dans mon article *Sur un épisode d'Aimeri de Narbonne*, rejette l'étymologie de-ex-ripare pour *desver*, et rend compte de plusieurs autres articles).

G. P.

III. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, 1881. — 5. Mai. Col. 176. Scheibner, *Ueber die Herrschaft der franzœsischen Sprache in England* (Foth). — C. 180. Neumann, *Die ælteste franz. Version des Lapidarius* (Suchier : jugement peu favorable). — C. 180. Levy, *Guilhem Figueira* (Stimming). — C. 182. Kantorowicz, *Storia della letteratura italiana* (Scartazzini : sans aucune valeur). — Col. 183. Demofilo, *Colleccion de enigmas y adivinanzas* (Liebrecht).

— 6. Juin. — C. 200. Milchsack, *Die Oster- und Passionsspiele*, I (Bechstein : travail très important). — C. 209. Constans, *Essai sur le sous-dialecte de Rouergue* (Aymeric : critique sévère; cf. ci-dessus, p. 444).

IV. — Bulletin de la Société de l'histoire de France, t. XVII, 1880. P. 269-309, *Inventaire des bijoux, vêtements, manuscrits et objets précieux appartenant à la comtesse de Montpensier*, publié par M. A. de Boislisle. Il s'agit de Gabrielle de la Tour, mariée en 1443 à Louis de Bourbon, dit le Bon, décédée en 1474. L'inventaire actuellement publié est tiré des Archives de M. le duc de la Trémoille. Ce qu'il renferme de plus intéressant c'est la liste des mss. que possédait en propre la comtesse de Montpensier. De ces mss. un très grand nombre pas-

1. [Cette identification, sans être inadmissible, reste incertaine. Le ms. Canonici commence, comme le ms. Gonzague 2, par *Les paraboles Salemon*; il a 315 ff. et le ms. Gonzague est porté comme en ayant 316, différence insignifiante. Mais les derniers mots du ms. Canonici sont : *La grace de N. S. soit o vous touz. Amen. Ci fenist l'apocalipse.* Tout autre est *l'explicit* donné par le catalogue Gonzague. On peut dire, à la vérité, que cet *explicit*, fort surprenant tel qu'il est, est le produit d'une erreur de copiste, et c'est la supposition que nous avons exprimée (*Romania*, IX, 505, n° 2). Mais ce qui rend douteuse l'attribution du ms. Canonici à la bibliothèque Gonzague, c'est qu'il est d'origine française et qu'on ne peut en faire remonter l'écriture plus haut que les dernières années du XIV[e] siècle, époque bien voisine de celle où a été rédigé le catalogue Gonzague. — Le ms. Canonici *misc.* 450, décrit dans mes *Rapports* (pp. 246-6), n'est certainement pas identique au ms. Gonzague 12, bien qu'il renferme, comme le remarque M. Stengel, le même ouvrage; mais il vient aussi de quelque ancienne bibliothèque italienne, dont on retrouvera peut-être un jour le catalogue : on lit à la fin, écrit d'une encre très pâle, *car.* 108, ce qui indique qu'on avait, de même que pour le catalogue Gonzague, compté les pages. — P. M.]

sèrent à son fils Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier († 1496), puis au fils de celui-ci, le connétable de Bourbon. En 1507 ils se trouvaient au château d'Aigueperse. La bibliothèque d'Aigueperse fut inventoriée à cette date et l'inventaire en a été publié trois fois : par Le Roux de Lincy, par M. L. Paris, et en dernier lieu par feu Chazaud, à la suite de son édition des *Enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, à sa fille Suzanne de Bourbon* (Moulins, 1878). Il est intéressant de comparer l'inventaire de 1474 à celui de 1507. Il y a dans le second bien des additions, notamment en livres imprimés, mais il y manque beaucoup des mss. catalogués dans le premier. M. de Boislisle a pu établir avec précision la concordance des deux inventaires en se référant aux numéros placés au-devant de chaque article par M. L. Paris dans son édition de l'inventaire de 1507. Il est regrettable que cet exemple ne lui ait pas donné l'idée de numéroter aussi les articles de l'inventaire de 1474. Nous ne cesserons de répéter que toutes les fois qu'on publie un catalogue d'une nature quelconque il est nécessaire d'en numéroter les articles. Si M. de B. avait pris cette peine pour l'inventaire de 1474, il eût été possible d'établir, à l'aide des numéros des deux inventaires mis en colonnes parallèles, un tableau concordant de ces deux documents, ce qui eût été fort intéressant. On n'a jusqu'à présent retrouvé qu'un petit nombre des mss. portés sur les deux inventaires : voir le *Cabinet des manuscrits* de M. L. Delisle (p. 172), qui n'a pu faire usage que de l'inventaire de 1507 puisque celui de 1474 était inconnu avant la publication dont nous rendons compte[1]. Le commentaire que M. de B. a joint à sa publication laisse parfois à désirer. Les notes sur les ouvrages pourraient être plus complètes, les références à l'inventaire de 1507 sont quelquefois inexactes. Ainsi, page 299, de cet article : « Ung livre de Tristan et autres chevaliers », on rapproche cet article de l'inventaire de 1507 (n° 14) : « Tristan, escript en impression, en papier, couvert de cuir tané », rapprochement doublement inadmissible, d'abord parce que le *Tristan* de l'inventaire de 1474 figure parmi les livres en parchemin, ensuite parce qu'en 1474 il ne pouvait être question d'un Tristan imprimé, la première édition de ce roman étant de 1489. Même page, « la Passion Nostre Seigneur », ouvrage classé parmi les livres en parchemin, ne peut être identique à « la Passion Nostre Seigneur, en rime, ... en *papier*, » de l'inventaire de 1507, et il n'est pas certain que ce soit là « le livre d'Arnoul Greban ». — Il n'est pas démontré, jusqu'à présent du moins, que l'*Amant rendu cordelier* (p. 301) soit de Martial d'Auvergne. Pour « le dit de la Pastoure » (p. 306), il ne suffisait pas de mettre en note « voy. le ms. fr. 2184 », ce ms. étant anonyme et le rédacteur du *Catalogue des mss. français de la Bibliothèque nationale* n'ayant pas su restituer le nom de l'auteur, qui est Christine de Pisan ; voy. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1875, p. 28. — Le « petit livre qui commence : *Cum nichil utilius* » est le *Facetus*, poème très souvent copié au moyen âge, maintes fois imprimé à la renaissance, qu'on a attribué à tort à Jean de Garlande ; voy. la

1. Les mss. ayant appartenu aux ducs de Bourbon dont M. Delisle donne la liste, pp. 173-5, sont nombreux, mais beaucoup sont postérieurs à l'inventaire de 1474.

notice de M. Hauréau sur J. de Garlande dans les *Notices et extraits des mss.*, XXVII, II, 16 et ss. Signalons, parmi les livres qui ne se retrouvent pas dans l'inventaire de 1507, « Durmas le Galoiz, en rime, et est de petite valeur » (p. 299), ms. différent de celui d'après lequel M. Stengel a publié (Stuttgart, 1873) le roman de *Durmart ;* et « le livre Arnaiz d'Orleans » (p. 301), qui contenait sans doute la chanson de geste perdue d'*Arnais d'Orliens*, dont G. Paris a établi l'existence (*Hist. poét. de Charlemagne*, p. 403). Disons en terminant que le document publié par M. de Boislisle était en somme très digne de voir le jour et qu'il nous a paru très correctement édité. P. M.

V. — Revue historique (nouvelle) du droit français et étranger, 1881, janvier-février, p. 45-97. — *Coutumes de Clermont-Dessus* en Agenais, publiées par H. Rebouis. Cette coutume, octroyée par les seigneurs de Clermont-Dessus (Lot-et-Garonne) en 1262, et rédigée, ou du moins écrite pour la première fois, par un certain Pons Mainard, notaire d'Agen, est fort développée. Elle contient un grand nombre de dispositions de droit civil qu'on ne rencontre pas ordinairement dans les documents de ce genre et qui ne sont pas toujours exprimées en un style très clair. Ajoutons que la copie qui nous en est parvenue (Bibl. nat. fr. 25235) bien que de très peu postérieure à la rédaction, si elle n'est pas contemporaine, est fort incorrecte. M. Rebouis, ancien élève de l'École des Chartes, a édité ce document ; il y a joint, au bas des pages, une sorte d'interprétation qui tient à la fois de la traduction libre et de l'analyse, et un commentaire consistant en courtes notes principalement historiques et juridiques. Tout cela, étant donnée la difficulté du texte, constituait une tâche assez ardue. On ne peut pas dire que M. R. ait réussi à la mener à bonne fin, bien que son travail soit très loin d'être sans mérite. La principale faute de l'éditeur consiste à ne pas s'être rendu compte de l'état du texte, qui, je le répète, est très corrompu. Que ce texte ait du sens ou non, M. R. traduit toujours, devinant plus ou moins heureusement les passages inintelligibles, sans jamais proposer une correction, sans même exprimer un doute sur la pureté des passages qu'il n'entend pas. Si nombreuses sont les fautes du texte que j'ai d'abord cru que beaucoup devaient être portées au compte de l'éditeur, mais, vérification faite sur le ms., j'ai reconnu que dans la plupart des cas la copie de M. R. était fidèle. Voici cependant quelques erreurs qui ne sont pas imputables au manuscrit, et que je relève dans les premières pages de l'édition. Prologue. *Sene Bru*, lis. *Senebru*, nom qui n'est pas rare en Gascogne ; § XII, *del matremoniis*, lis. *dels ;* § XIV, *si dar nont pot,* lis. *non;* dans ce § et ailleurs, ce que M. R. lit *cuz* doit être lu *cum*, et, à la fin du § XII, *sios*, écrit *sioz* dans le ms., doit se lire *sion :* l'espèce de *z* qui termine le mot étant, ici comme en d'autres mss. (par ex. dans le chansonnier La Vallière), un signe d'abréviation ; § XIV, *En tot plech*, lis. *plach ;* à la ligne suivante, *quant aura fermant,* lis. *fermat ;* § XXI, *dias* a été omis à la troisième ligne après *VIII ;* ibid., *posca estre avat*, lis. *anat ;* ibid., *no pesca esca alongamens*, lis. *esta ;* ibid., *tu tos cors mas aital causa douta*, lis. *m'as ... touta*. Mais les fautes du ms. sont bien plus nombreuses ; en voici quelques-unes : Prologue, *habitans ebitadors* pour *e abitadors ;* § VII, *e qui sonara aquela electio* pour *soanara ;* § XIV, *prendar* pour *prendre* ou

prender ; § XV, *sio entursis* (soient confisqués), pour *encors* ou *encorses ;* § XVI, *dapner* pour *dampnar ;* § XVIII, *format* pour *fermat* (la même faute se reproduit plusieurs fois) ; ibid., *lon recepia* pour *nol*. Outre ces fautes, dont la correction se présente d'elle-même, et qui pourtant n'ont pas été signalées par M. R., il en est un beaucoup plus grand nombre d'autres que l'on ne saurait entreprendre de corriger sans se livrer à des discussions et à des rapprochements de textes pour lesquels la place nous fait défaut. J'en ai dit assez pour montrer que la coutume de Clermont-Dessus, telle qu'elle nous est présentée, est, peut-être à l'insu de l'éditeur, en partie inintelligible. On conçoit ce que peut être la traduction d'un texte pareil : c'est un perpétuel à peu près où les difficultés sont beaucoup plus souvent esquivées que résolues. Ajoutons que la ponctuation est très défectueuse et que la division en paragraphes est très souvent arbitraire. Que M. Rebouis me permette de le lui dire (ou plutôt de le lui redire, et j'espère que ce sera pour la dernière fois) : les textes en langue d'oc ne sont pas d'une intelligence facile ; il ne suffit pas pour les entendre d'être méridional et d'avoir l'esprit prompt ; rien ne dispense de se rendre compte de chaque phrase et de chaque mot, et surtout rien ne dispense de dire qu'on ne comprend pas quand on ne comprend pas. P. M.

VI. — Archives des missions scientifiques et littéraires, 3e série, t. VI, 3e livr. (1880). P. 269-288. — Fr. Michel, *Rapport sur une mission en Espagne.* Une mission doit être appréciée moins d'après les résultats qu'elle a donnés que d'après la méthode selon laquelle elle est exécutée. Lorsqu'on explore des bibliothèques pour y chercher des documents littéraires ou historiques, on ne peut y découvrir que ce qui s'y trouve, et les résultats, fussent-ils négatifs, ont leur importance dès qu'ils sont assurés. L'exploration à laquelle s'est livré M. Michel n'a pas été conduite méthodiquement. Elle a été visiblement entreprise avec une préparation très insuffisante. Cette fois, comme jadis lors de ses missions en Angleterre, M. Michel paraît s'en être tenu aux indications des catalogues, souvent bien imparfaits, qu'il a rencontrés sur sa route, et aux renseignements qu'ont pu lui donner les bibliothécaires, de sorte que cette fois encore il a laissé beaucoup trop à faire à ceux qui viendront après lui. Ce n'est guère qu'à son retour qu'il a été informé, et d'une façon bien incomplète, des travaux accomplis par ses devanciers dans le même champ d'exploration. Il est deux ouvrages que doit connaître à fond tout homme qui explore l'Espagne au point de vue de notre ancienne histoire et de notre ancienne littérature : le *Viaje literario a las iglesias de España* de Jaime de Villanueva, et le catalogue du marquis de Cambis-Velleron. J. de Villanueva a vu et décrit, souvent en grand détail et avec compétence, un nombre considérable de mss. dont beaucoup intéressent notre histoire ou notre littérature. Entre ces mss. il en est qui ne sont plus aux lieux où Villanueva les a vus, ou qui même ont disparu sans laisser de trace. Il y avait donc là une recherche intéressante à faire. Or M. M. ne paraît pas avoir fait le moindre usage de Villanueva. Jusqu'à ces dernières années on ignorait absolument le sort de la précieuse collection de M. de Cambis, dont le catalogue, qui forme un volume in-4°, fut publié à Avignon en 1770. Il y a cinq ans, je reconnus à la Bibliothèque nationale de Madrid deux mss. de cette

collection. Je donnai la description détaillée de l'un d'eux, un important recueil d'anciens poèmes français maintenant coté F 149, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* de l'année 1878, et j'exprimai l'idée que, selon toute apparence, la plupart des mss. de M. de Cambis devaient se trouver à Madrid. M. M., qui n'a appris qu'à son retour l'existence de ma notice, a perdu l'occasion de faire une vérification qui aurait, j'ai lieu de le croire, confirmé mon hypothèse et amené des résultats non dénués d'intérêt. A Madrid, M. M. n'a guère trouvé que ce ms. F. 149, déjà longuement décrit par moi, et la traduction béarnaise de la *Disciplina clericalis* déjà signalée (ce qu'il n'a pas su) par M. Milá y Fontanals, et dont l'origine a été établie ici-même VI, 151-2. Tout ce qu'il y a à tirer du rapport de M. M. se borne à la description de deux mss. de la bibliothèque Colombine, à Séville. Le premier contient trois ouvrages provençaux : le *Savi* ou *Libre de Seneca,* dont on connaissait déjà deux mss., et qui a été publié par M. Bartsch dans ses *Denkmæler ;* puis un poème allégorique intitulé *lo Gardacors de nostra Dona Santa Maria*, dont je connais un autre ms. que je ferai prochainement connaître ; enfin — et c'est là le plus important des trois — un mystère intitulé *L'espozalisi de nostra Dona sancta Maria verges et de Josep.* Le second ms. renferme un poème catalan sur la passion et le jugement dernier, dont le début manque. La description de ces deux mss. laisse beaucoup à désirer ; ainsi, pour ne citer qu'une des lacunes qu'on y pourrait relever, le nombre des vers de chaque ouvrage n'est pas indiqué. Maints autres détails dénotent dans ce rapport une grande négligence. Ainsi, p. 284, M. M. signale, comme la chose la plus naturelle du monde, l'existence, à Tolède, d'un ms. de l'Histoire naturelle de Pline, qui remonterait au VIII[e] siècle ! Malheureusement il ajoute que ce ms. est « le même que celui que signale M. Ch. Fierville dans son second rapport ». Or, dans le second rapport de M. Fierville, deux mss. seulement de Pline sont mentionnés, l'un à Valence, du XV[e] siècle, l'autre à Madrid, du XIV[e] [1]. P. M.

VII. — Revue critique, avril-juin. — Art. 76. Klaczko, *Causeries florentines* (Joret). — 82. Valois, *De arte scribendi epistolas apud Gallos medii aevi scriptores.*

VIII. — Literarisches Centralblatt, avril-juin. — N° 14. Graevell, *Die Charakteristik der Personen im Rolandsliede* (bon travail). — 16. Weidner, *Der Prosaroman von Joseph von Arimathia.* — 17. Hammesfahr, *Zur Comparation im altfranzœsischen* (étude de valeur); *Joufrois*, hgg. von Hofmann und Muncker. — 20. Fœrster, *Spanische Sprachlehre* (tout à fait bon). — 22. Stengel, *Ausgaben und Abhandlungen*, I.

IX. — Deutsche Litteraturzeitung, avril-juin. — N° 14. Martin, *Zur Gralsage*; Storm, *Englische Philologie* (capital). — 15. Loiseau, *Histoire de la langue française* (détestable) ; D. Juan Manuel, *El Libro de la Caza,* hgg. von Baist. — 17. Joly, *La Vie de sainte Marguerite.* — 18. Budinszky, *Die Ausbreitung der lateinischen Sprache* (bon livre). — 19. Schultz, *Das hœfische Leben.*

1. Voy. *Archives des Missions*, 3[e] série, V, 101 et 105.

CHRONIQUE.

Nous avons décidé que dorénavant, au moins dans les articles où il s'agit de questions grammaticales et étymologiques, les mots des langues romanes seraient imprimés en *italique*, les mots appartenant au latin ou à quelque autre langue à laquelle le roman les a empruntés en espacé. Nous prions nos collaborateurs de se conformer à cette règle : pour qu'un mot soit imprimé en *italique*, ils devront le souligner dans leur manuscrit; pour qu'il soit imprimé en espacé, ils devront l'encadrer.

— Dans le courant de l'année 1882 paraîtra une table analytique très détaillée des dix premiers volumes de la *Romania*. La rédaction de cette table est confiée à M. J. Gilliéron.

— Le 7 avril est mort à Cœthen M. Ed. Müller, né le 29 juillet 1824, auteur d'un *Dictionnaire étymologique de la langue anglaise* fort estimable, qui a eu assez récemment une seconde édition.

— M. Theodor Müller, professeur à Gœttingen, mort le 14 avril, a rendu son nom inséparable de la *Chanson de Rolland*. Dès 1851 il en avait imprimé une édition qui ne fut pas mise en vente, parce que celle de Génin, qui parut à ce même moment, démontra à M. Th. Müller que l'édition princeps n'avait pu lui fournir pour le texte une base assez assurée. En 1863 il mit au jour, après de longs travaux et l'étude de plusieurs manuscrits autres que celui d'Oxford, un texte bien supérieur à ceux qui l'avaient précédé. Les notes qui accompagnaient ce texte étaient purement critiques; une seconde partie devait paraître bientôt, contenant le commentaire proprement dit. Mais le savant éditeur, relisant sans cesse le poème, reconnut que le texte était encore susceptible de bien des améliorations; des secours nouveaux, comme la *Karlamagnus-Saga*, lui furent révélés; enfin, à partir de 1872, commencèrent à paraître les éditions de MM. Gautier, puis Hofmann, puis Bœhmer, qui marchaient d'un pas plus hardi dans la voie de restauration critique où M. Müller s'était engagé le premier. Il abandonna donc son projet, et l'édition de 1863 resta incomplète, comme celle de 1851, dont il n'avait aussi été imprimé que l'*Erste Abtheilung*. En 1878 parut une nouvelle *Erste Abtheilung*, dans laquelle le texte marquait sur celle de 1863 un progrès considérable : elle tomba juste au milieu de la polémique que soulevait alors entre divers savants la question du rapport des mss. du *Rolland* et de la méthode à suivre pour en donner une édition critique.

M. Müller intervint lui-même, quoique sans beaucoup d'entrain, dans cette controverse où on se plaçait à un point de vue qui n'était pas tout à fait le sien. Il est mort avant le temps, sans avoir donné cette *Zweite Abtheilung*, ce commentaire trois fois promis et auquel les notes du texte renvoient si souvent. On nous assure que l'impression en était commencée, et on nous fait espérer qu'il pourra voir le jour. On doit le souhaiter vivement. Depuis trente ans, M. Theodor Müller lisait, recueillait et réfléchissait en vue de ce commentaire : il n'est pas douteux qu'il n'ait amassé bien des matériaux importants pour l'intelligence de notre vieux poème, et il serait regrettable qu'un trésor si patiemment formé et si difficile à reconstituer fût perdu pour ceux auxquels il était destiné.

— M. Littré, décédé le 2 juin dernier à l'âge de 80 ans, a été l'un des plus puissants travailleurs de notre siècle. Son activité s'est exercée en des branches d'études très diverses. Dans toutes il a laissé une trace durable. Nous n'avons point qualité pour parler de ses travaux sur l'histoire de la médecine ni de ses conceptions philosophiques ; nous voulons seulement résumer en quelques traits ce qu'il a fait pour la philologie française. M. Littré a abordé tard l'étude de notre ancienne langue ; il s'y est appliqué surtout à l'occasion de ce dictionnaire si largement conçu qui restera son principal titre de gloire, et qui devait, selon sa propre expression, « embrasser et combiner l'usage présent de la langue et « son usage passé, afin de donner à l'usage présent toute la plénitude et la sûreté « qu'il comporte. » C'était, il y a quarante ans, se préparer une tâche ardue que d'entreprendre l'étude du vieux français. Les maîtres n'existaient pas, les livres de doctrine étaient plus propres à tromper qu'à instruire. La grammaire de Diez, alors à sa première édition, était loin d'être ce qu'elle est devenue dans la seconde édition, et d'ailleurs elle n'était guère connue en France ; les textes édités étaient peu nombreux et publiés sans méthode. Par dessus tout un préjugé régnait qui faisait de notre vieille langue un idiome sans règle et pour ainsi dire sans grammaire. Le grand mérite de M. Littré a été de rompre sans hésitation comme sans ménagement avec le préjugé, et de se faire peu à peu, non sans tâtonnements, sa doctrine à lui. A force de lectures et d'application, il arriva bientôt à une possession peu commune du français du moyen âge. On peut suivre le progrès de ses études dans les articles qu'il a publiés, à partir de 1855, dans le *Journal des savants* sur la philologie française, et qui ont été réunis sous le titre assez mal approprié d'*Histoire de la langue française*. Les plus récents de ces articles, et surtout l'introduction rédigée, en dernier lieu, témoignent d'une bien plus grande sûreté de vues que les premiers. Ce qui attira tout d'abord l'attention vers ces essais, ce qui leur assurera longtemps encore des lecteurs, c'est l'effort de l'auteur pour tirer des faits observés un certain nombre de conclusions générales, c'est la puissance avec laquelle ces conclusions sont déduites. La science marche vite. Parmi les idées à la démonstration desquelles M. Littré semble avoir attaché le plus de prix, il en est assez peu qui puissent actuellement être adoptées dans leur plénitude. Nous ne croyons plus maintenant que les langues romanes soient nées du latin tombé en décomposition au temps de l'invasion barbare ; sur ce point les vues de Fuchs ont repris le dessus. Nous croyons qu'il n'y a qu'une part de vérité dans cette idée sur laquelle M. Littré est revenu à plusieurs fois avec une grande insis-

tance, que le français et le provençal, par cela seul qu'ils ont conservé longtemps un débris de la déclinaison latine, marquent dans le développement des langues romanes une phase particulière. Des recherches plus étendues nous ont prouvé que si, en ce qui concerne la déclinaison, le français et le provençal sont plus archaïques que les autres langues romanes, ils le sont moins en d'autres points. Nous sommes bien convaincus que notre ancienne langue a ses règles, que ces règles sont souvent violées par l'inattention ou l'impéritie des copistes, et que par conséquent il est de nombreux cas où les textes transmis par la tradition manuscrite doivent être corrigés. Mais, tout en reconnaissant que M. Littré a été souvent très bien inspiré dans les corrections qu'il a proposées pour tel ou tel texte, nous croyons que d'autres fois, et particulièrement en ce qui concerne *Sainte Eulalie*, il a fait complètement fausse route, et nous pensons d'une manière générale que la tradition manuscrite doit être traitée avec un art particulier. De toute façon l'édition d'un texte roman du moyen âge nous paraît en bien des cas une œuvre beaucoup plus compliquée qu'elle ne paraissait à M. Littré. Mais la recherche minutieuse et le classement méthodique des faits, qui sont actuellement de rigueur dans nos études, ne pouvaient se concilier avec le nombre et la grandeur des travaux que M. Littré poursuivait. Il vaut mieux qu'il ait négligé les détails infinis que nous nous plaisons à colliger et à discuter, et qu'il ait achevé cet inappréciable dictionnaire qui est constamment entre nos mains. D'ailleurs, ce n'est pas seulement par son œuvre que M. Littré a bien mérité de la philologie française : c'est tout autant par son exemple. Avec son esprit clair et dépourvu de préjugés, il reconnut de bonne heure l'intérêt de l'étude historique de notre langue : il le proclama avec l'autorité que lui donnaient et son caractère et ses travaux ; c'est à lui plus qu'à personne que la philologie française doit d'avoir été reconnue comme une science tout aussi réelle que la philologie grecque, latine ou orientale. — Il ne faut pas oublier non plus ce que M. Littré a fait pour l'histoire de la littérature du moyen âge. Ses nombreux articles dans l'*Histoire littéraire de la France*, dont plusieurs ont été réimprimés ailleurs, ses études sur l'épopée française, même sa tentative, peu heureuse d'ailleurs, de mettre l'*Iliade* en vers de chansons de geste, ont contribué à faire connaître et comprendre notre ancienne poésie. Il devait mieux réussir avec Dante qu'avec Homère : sa traduction de l'*Enfer* en vieux français, diversion à ses graves et multiples travaux, charme des dernières et douloureuses années de sa vie, restera comme une œuvre curieuse, intéressante et souvent instructive. L'idée favorite de Littré sur la place qu'occupe le moyen âge dans l'histoire de l'humanité, idée d'après laquelle il ne fut ni un état durable et satisfaisant, ni une décadence grossière, mais une phase nécessaire et à certains égards heureuse de l'évolution générale, cette idée a perdu de son intérêt aujourd'hui que la philosophie de l'histoire est devenue plus *pragmatique*. Elle n'en renferme pas moins une grande part de vérité, et elle a exercé sur les études historiques et par conséquent littéraires et même philologiques une influence très salutaire. Une autre idée à laquelle il ne tenait pas moins, celle qui attribue aux envahisseurs germains, dans la formation de la société du moyen âge, une part nulle ou purement perturbatrice, est assurément très contestable; mais les raisonnements qu'il a donnés à l'appui contiennent beaucoup de vrai et méritent

d'être pris en sérieuse considération par qui entreprend la difficile analyse des éléments qui constituèrent le monde nouveau formé sur les ruines du monde ancien.

— M. J. Bauquier est mort récemment à Nîmes, où il exerçait depuis peu les fonctions de bibliothécaire. Il avait suivi en 1871 et 1872 les cours de l'École des hautes études. La *Romania* a publié de lui quelques notes relatives à la philologie provençale ancienne et moderne (V, 493, VI, 266, 450, VIII, 113, 134). Entre ses autres travaux, tous de peu d'étendue, on peut citer ses articles dans la *Revue critique* et dans la *Revue des langues romanes,* et sa *Bibliographie de la chanson de Roland* (Heilbronn, Henninger, 1877, 24 pp. in-8°).

— Le Rév. H.-O. Coxe, bibliothécaire de l'université d'Oxford, est décédé le 8 juillet dernier à la suite d'une longue maladie qui, depuis près d'un an, le tenait éloigné de la bibliothèque où il était entré en 1838 comme sous-bibliothécaire et qu'il dirigeait depuis 20 ans. Il avait publié en 1842, d'après un ms. de son collège (Worcester), pour le Roxburghe Club, le poème du Prince Noir, par Chandos Herald, ouvrage d'une réelle valeur historique, malheureusement tiré à très petit nombre. Tous ceux qui ont fréquenté la Bodléienne auront une pensée de regret pour cet homme savant et bon qui accueillait les érudits avec tant d'obligeance et de cordialité.

— M. Andresen, connu de nos lecteurs par son estimable édition de Wace, s'est fait « habiliter » à l'université de Bonn.

— Plusieurs journaux ont annoncé, d'après le Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique, que M. Meyer était chargé d'une mission ayant pour objet la recherche de documents en langue vulgaire dans les archives du midi de la France. Il s'agit d'une mission purement gratuite. Le but de M. Meyer est de compléter dans la mesure du possible la collection de documents en roman du midi dont il fait usage dans son enseignement.

— M. Bonnardot a été chargé d'une mission dont l'objet est de copier le ms. d'*Hervis de Metz* qui se trouve à la Bibliothèque de Turin.

— Nous avons annoncé que M. Pio Rajna avait obtenu le prix de philologie fondé par S. M. le roi d'Italie et décerné par l'académie royale des *Lincei*. La commission était composée de MM. Amari, Ascoli, Comparetti, Fabretti, Flechia, Guidi et Valenziani. Voici la partie du rapport de M. Ascoli qui concerne l'ouvrage de M. Rajna, intitulé : *Les origines de l'épopée française*.

Il problema è questo : L'epica francese, o insomma quella produzione poetica che si può comprendere sotto il nome di *Chansons de geste*, va essa attribuita al genio gallo-romano, o non va piuttosto ripetuta dalle schiatte germaniche che hanno dominato nella Gallia e si sono poi fuse coi Gallo-Romani ?

Il Rajna si pronuncia per le origini germaniche dell' epopea francese. Vede egli bene, che non si può conseguire una dimostrazione diretta di coteste origini, pochi essendo i resti o gl' indizi positivi di un fondo comune tra l'epopea germanica e la francese. Ma è germanico lo spirito dell' epopea della Francia ; germanici ne sono i costumi, il diritto, le idee, e germanici ne sono anche i soggetti, poichè essa è veramente l'epopea dei nobili, cioè della schiatta dominatrice, e insomma dei Franchi. L'epopea carolingia continua un' epopea dell' età dei Merovingi, l'unica lingua della quale dev' essere stata, per lungo tempo, la germanica dei Franchi. Deve però l'epopea dei Merovingi essersi come

addoppiata, talchè insieme convivessero, e variamente si toccassero tra di loro ne' tempi diversi, i canti epici de' Franchi sempre teutoni e i canti epici de' Franchi romanizzati; canti perciò, questi secondi, d'idioma neo-latino, i quali sono gl' immediati precursori dell' epopea carolingia. La merovingia rientra alla sua volta nel gran sistema dei canti eroici de' Germani, cioè continua l'antica abitudine del canto epico-storico, la quale ci è attestata, oltre che pe' Franchi e pe' Borgognoni, anche per gli Anglo-Sassoni, pei Longobardi, pei Goti, e più in su affermasi da Tacito per tutti quanti i prischi Germani.

Questa brevemente la tesi, intorno alla quale il Rajna esercita uno spirito fine e metodico, già splendidamente provato in altre indagini di tal maniera. Espositore lucidissimo e attraente, egli maneggia un' erudizione copiosa ed eletta con grande sagacia e con giusta cautela, fecondando sempre e correggendo l'opera altrui e sempre aggiungendoci la creazione sua propria.

Per quanto è della distribuzione dei prodotti epici della Francia secondo ragion territoriale, l'autore confessa che l'età delle origini, o delle prime manifestazioni, lo lascia assai dubbioso; ma per le successive, gli appar chiaro che la Gallia va tripartita, anche per questa ragione, in *Francia* vera e propria, *Aquitania* e *Burgundia*, e che il dominio dell' epopea sia costituito dalla Francia e dalla Borgogna, cioè dai paesi, che, anche nell' ordine etnologico e dialettale, vanno più strettamente tra di loro congiunti. In altri termini, francese e *franco-provenzale* starebbero in antitesi col provenzale anche nell' ordine delle origini poetiche. Per quanto è poi dell' età dei canti a noi pervenuti, le *chansons de geste* paiono bensì formare un solo ciclo, il carolingio; ma gli è che la gran figura di Carlomagno è un centro assorbente, e la narrazione poetica non s'accontenta di arrichire il figliuolo di Pipino il Breve con le spoglie del figliuolo di Pipino d'Heristal, ma intesse anche di fila merovingie la splendida veste del carolingio ch'essa idolatra. Il nostro autore ficca uno sguardo acutissimo in codeste tradizioni poetiche, spettanti alla prima razza, che vengono attratte dalla grandezza dell' eroe della seconda. Son queste altrettante parti dell' epopea merovingia; alle quali più altre ne aggiunge il molto suo acume. Così le *Gesta Regum Francorum* ci danno una guerra romanzesca di Clotario II e Dagoberto contro i Sassoni, la quale affatto s'ignora dalla storia, e altro veramente non può essere se non una materia storico-epica delle imprese di Clotario I, trasportata al II. La storia di Fiovo e quella di Fioravante o meglio di Fiovante, si risolvono in una storia sola; tra *Floovent* e *Chlodovech* è dimostrata un' identità assoluta; e pur questo poema ci riconduce al primo periodo della conquista franca. Ma la pretesa storia di Childerico I si risolverebbe essa medesima in un poema. Sempre però poesia che si radica nella storia; perchè l'epopea, qui non meno che altrove, resulti essenzialmente storica e umana, come l'autore espone molto egregiamente in una introduzione premessa a questo suo lavoro, la quale flagella in giusto modo i mitomani ed è la più splendida parte del libro.

Ma i giudici troppo severi potranno trovare, che questa bella introduzione si chiuda come in tronco. Nè parrà loro prudente, che quando il Rajna vede poesia e non più storia in ciò che dagli storici si ripete intorno al primo Clodoveo, non pensi ad attutire l'obbiezione che gli sorge contro pel fatto dell' aver Gregorio di Tours potuto parlare egli medesimo con dei contemporanei di Clodoveo. È egli probabile o possibile, gli diranno, che la leggenda o anzi il poema di Clodoveo già potesse, a così breve distanza, nasconder la storia vera a un uomo tanto capace di trovarla? Nè troverà facilmente il nostro autore chi gli consenta nell' identificazione di Cariberto con Gisberto. E potrà parer debole il capitolo « sul verso epico »; debole e prolisso quello sulle « Cantilene »; e stentato un po' (non solo per la forma, che è alquanto trasandata in molti luoghi) l'altro capitolo che s'intitola da « Flovent e Floovent ». Si sente, in generale, che è un libro, il quale non ancora ci dà tutto quanto può l'autore. Ma, così com' è, si può dirlo asseveratamente un libro che molto onori la scuola italiana; e la Commissione, a voti una-

nimi, gli ha assegnato il primo posto nella serie complessiva dei quattordici lavori venuti alla prova.

— La dernière livraison (4e du t. II) du *Breviari d'amor* publié par la Société archéologique de Béziers vient de paraître. Elle contient la fin du poème (vv. 31697-34597), la lettre de Matfre Ermengaud à sa sœur, un long *errata* (pp. 681-708), et le glossaire (pp. 709-772) rédigé par M. G. Azais. La première livraison avait paru en 1862. Voy. sur cette publication *Romania*, VI, 315-6.

— Dans un article qui a été tiré à part (Palerme, Montaini), la rédaction des *Nuove Effemeridi siciliane* démontre qu'un livre publié par M. Kaden (Leipzig, Brockhaus, 1880) sous le titre de *Unter den Olivenbaümen, süditalische Volksmærchen*, renferme uniquement, non pas, comme le dit l'auteur, des contes recueillis par lui de la bouche du peuple italien (*Vorrede*, p. xvj), mais des traductions de contes publiés par M. Imbriani, M. Comparetti et surtout M. Pitrè (34 sur 44). C'est ainsi qu'il faut interpréter « la servante amalfitaine, calabraise ou abruzzienne, l'homme de Pouzzoles, le portier de Palerme, » dont l'auteur allemand prétend reproduire les récits. C'est là un plagiat d'une espèce nouvelle, qu'il faut signaler [1] tant pour l'honnêteté littéraire qu'à cause des erreurs où il peut faire tomber les mythographes.

— Dans la séance du 1er juillet de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Hauréau a lu un mémoire contenant des faits importants pour l'histoire littéraire. Il y démontre que le commentaire latin moralisé des *Métamorphoses* d'Ovide, attribué à Nicolas Triveth et plus souvent encore à Thomas Waleys ou Thomas de Galles, est réellement l'œuvre de Pierre Berçuire. D'autre part, l'attribution à Philippe de Vitri, évêque de Meaux, de l'*Ovide moralisé* en vers français ne repose que sur un passage mal interprété de la préface de Berçuire. Berçuire dit que Philippe de Vitri lui fit connaître l'ouvrage en vers français composé « ad instanciam illustrissime domine Johanne quondam regine Francie ». Deux bons manuscrits de ce poème l'attribuent à Chrestien Legouais de Sainte-More près Troyes, et cette attribution, confirmée par un passage d'Eustache Deschamps, doit être regardée comme digne de toute créance.

— Nous avons récemment parlé, à propos du catalogue Gonzague, des mss. XXI et V de Venise, qui contiennent l'un l'*Entrée de Spagne*, l'autre la *Prise de Pampelune*, et nous avons rappelé les discussions auxquelles ils ont donné lieu (*Rom.* IX, 503, 513). M. Antoine Thomas, en ce moment à Venise, vient d'étudier à nouveau ces manuscrits et est arrivé à des résultats qui paraissent assurés ; il compte les publier prochainement avec les recherches qui l'y ont conduit ; nous voulons seulement les signaler à nos lecteurs. D'après M. Thomas, c'est à tort que M. Léon Gautier et tous les critiques qui l'ont suivi ont identifié le *Patavian* qui, au fol. 214, dit formellement qu'il ne veut pas se nommer, et le Nicolas qui, au dernier feuillet du ms., se nomme et

1. Il a été dénoncé, avant de l'être en Sicile, dans le *Literarisches Centralblatt* du 5 mars 1881.

déclare continuer l'œuvre de l'anonyme [1]. Cette continuation, à peine commencée dans le mss. XXI, le ms. V en est un fragment, car l'œuvre de l'anonyme et la suite de Nicolas avaient été réunies au XIVe siècle dans un seul et même manuscrit, divisé en plusieurs volumes, dont le ms. V nous est seul parvenu ; le ms. XXI, au contraire, ne contenait d'abord que l'œuvre du Padouan anonyme ; on a ajouté plus tard sur les deux derniers feuillets, restés blancs, le début de la continuation de Nicolas. Ce Nicolas sans patrie peut être identifié avec une vraisemblance qui touche à la certitude à Nicolas de Vérone, dont M. Gautier a dit avec raison qu'il écrivait « dans la même langue et avec le même style que l'auteur de la *Prise de Pampelune* [2]. » Quant au « Patavian » (qu'il ne faut d'ailleurs pas regarder avec M. Gautier comme un simple compilateur, mais qui au contraire a très largement augmenté ses sources d'après son imagination, et qui mérite tous les éloges adressés jusqu'ici à Nicolas), il faut renoncer à savoir comment il s'appelait, à moins qu'on ne veuille y reconnaître le Minocchio mentionné comme auteur de l'*Entrée de Spagne* par un des manuscrits Gonzague (*Rom.* IX, 513). Nicolas avait étudié à fond l'œuvre de son prédécesseur, et il s'est efforcé de le continuer et de l'imiter jusque dans les détails : ainsi s'explique la ressemblance entre l'*Entrée de Spagne* et la prétendue *Prise de Pampelune* qui avait engagé G. Paris à les attribuer à un seul et même poète : cela n'est vrai que des 131 derniers vers du ms. XXI (ajoutés plus tard), qui ont bien le même auteur que le ms. V, à savoir Nicolas de Vérone. Entre Nicolas et le « Patavian », il y a des différences de langue et de style qui ont déjà été relevées par P. Meyer [3] et d'autres critiques après lui, et qui les ont empêchés d'adopter l'hypothèse émise dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*. Le système de M. Thomas semble devoir contenter tout le monde [4].

— M. A. Thomas nous écrit qu'ayant revu à Bologne le ms. de la Chirurgie de Roger de Parme traduite en provençal, il lui semble que le surnom du traducteur doit se lire, non pas *Aniller* (voy. ci-dessus, p. 65), mais *Avinionensi*. Rien ne prouve que ce R. d'Avignon soit identique à l'auteur de la pièce *Sirvens soi avutz et arlotz* qui a été publiée par Raynouard et par M. Bartsch. — M. Thomas nous informe en même temps qu'il a copié en entier la version de la *Chirurgie*, en vue d'une prochaine publication.

— Livres adressés à la *Romania* :

Essai sur le patois normand du Bessin, suivi d'un dictionnaire étymologique, par C. Joret. Paris, Vieweg, in-8°, xii-184 p. — Cet important travail, publié à de longs intervalles dans les *Mém. de la Soc. de linguistique*, forme enfin un

1. Voy. ces passages dans Rajna, *la Rotta di Roncisvalle*, p. 27 ; Gautier, *Ép. fr.* III², 404, 409, etc. ; *Rom.* IX, 503, etc.
2. *Ép. fr.* III², 405.
3. *Recherches sur l'épopée française*, p. 44-47 (*Bibl. Éc. Ch.*, 6, III, 311-4).
4. M. Stengel paraît être arrivé de son côté à une opinion analogue : « Nicolas, dit-il (*Zeitschr.* V, 175), peut très bien être le continuateur du Padouan anonyme, et le nom de celui-ci peut très bien avoir été Minocchio. Je regarde la *Prise de Pampelune* comme le remaniement d'une partie de l'œuvre de Nicolas. Ce n'est point ici le lieu de développer cette opinion. » On ne voit pas pourquoi le ms. V contiendrait un remaniement de l'œuvre de Nicolas et non cette œuvre elle-même.

volume qui est une vraie curiosité bibliographique, car les quinze feuilles qui le composent ont été imprimées dans quatre imprimeries et même dans quatre villes différentes. L'*Essai* de M. Joret, déjà fort digne d'éloge, aurait été meilleur encore si l'auteur l'avait composé après l'achèvement de son excellent dictionnaire. Il l'a bien senti lui-même : il indique dans la préface comment il ferait aujourd'hui. Souhaitons qu'il soit bientôt en état de revoir tout son travail et de lui donner la forme définitive. Tel qu'il est, il sera déjà très utile à ceux qui s'efforcent de recueillir les parlers provinciaux et à ceux qui veulent mettre ces matériaux en œuvre.

Ueber Gemination im Altfranzœsischen... von Oswald FAULDE, Halle, in-8°, 33 p. (diss. de docteur). — Ce travail a aussi paru dans la *Zeitschrift für rom. Philologie* (voy. ci-dessus, p. 304).

Recherches sur l'usage syntaxique de Froissart, par G. RIESE. Halle, Niemeyer, in-8°, 67 p. — Travail digne d'éloge.

Ueber die Sprache des Guillaume le Clerc de Normandie und über den Verfasser und die Quelle des Tobias, von H. SEEGER. Halle, in-8°, 43 p. (dissertation de docteur). — C'est à peu près le même sujet qu'a traité M. Schmidt dans les *Rom. Studien* (voy. *Rom.* IX, 626) ; M. S. le complète et le rectifie souvent.

La Grammatica ed il lessico del dialetto Teramano, due saggi di Giuseppe SAVINI, aggiuntevi poche notizie sugli usi, i costumi, le fiabe, le leggende del medesimo popolo Teramano. Torino, Loescher, in-8°, 207 p. — Le titre de cet ouvrage en indique suffisamment le contenu et l'intérêt.

Untersuchungen über die Quellen der Image du Monde *des Walther von Metz*, von Franz FRITSCHE. Halle, in-8°, 59 pages.— Bonne dissertation d'un élève de M. Suchier.

Zur Comparation im Altfranzœsischen, von Alexander HAMMESFAHR. Strasbourg, Trübner, in-8°, 40 p.

Catalogue des manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale, par M. Alfred MOREL-FATIO. Première livraison. Paris, Impr. nat., in-4°, 243 p. — Nous reparlerons de cet excellent travail quand la seconde et dernière livraison sera publiée, ce qui, nous l'espérons, ne tardera pas. Bornons-nous à dire que les manuscrits catalans sont compris dans les espagnols ; les portugais forment une section à part.

Eine italienische Prosaversion der Sieben Weisen Meister, nach einer Londoner Handschrift zum ersten Male herausgegeben von H. VARNHAGEN. Berlin, Weidmann, in-8°, xvj-39 p. — Ce texte, contenu dans un ms. récemment acquis par le British Museum (le même que M. d'Ancona avait fait connaître d'après des notes de Mortara, et qui était alors à Oxford dans une collection privée), est une traduction abrégée d'une version française du groupe A, mais avec un dénouement emprunté à L (voy. G. Paris, préface de *Deux rédactions en prose du roman des Sept Sages*) ; il remplace seulement le conte *Puteus* par un autre (*Mercator*), inconnu à toutes les versions, et d'ailleurs sans intérêt (si ce n'est qu'il place la scène à *Orbuveto* = Orvieto). Dans sa préface, M. V. réunit quelques notices intéressantes sur des mss. des versions anglaises, allemandes et latines du célèbre récit.

Cantare di Madonna Elena imperatrice. Livorno, in-18, 57 p. (public. *per nozze*). — M. Odoardo Vitali publie, dans cette élégante plaquette, un petit poème intéressant, dont le sujet est une variante du thème si répandu qui est surtout connu par la *Violette* et *Cymbeline*. Hélène (qualifiée à tort d'*impératrice*) est ici fille d'Arnaud de Gironde, fils d'Aimeri de Narbonne, ce qui indiquerait pour source une chanson de geste française, s'il n'était probable que ce nom a été emprunté au hasard aux *Narbonesi*. M. V. a publié le *Cantare d'Elena* d'après deux mss., l'a accompagné d'une préface où il ne prétend pas épuiser la question des origines du récit, et l'a fait suivre de remarques critiques.

Jean Palsgrave und seine Aussprache des Franzœsischen... von Franz Lütgenau. Bonn, in-8°, 66 p. (diss. de docteur).

Der Conjunctiv bei Chrestien, von Dr Fritz Bischoff. Halle, in-8°, iv-126 p. — Travail très minutieux et qui paraît bien fait.

Les plus anciens monuments de la langue française, publiés pour les cours universitaires par Édouard Koschwitz. Seconde édition. Heilbronn, Henninger, in-12, vij-48 p. — L'utilité de ce recueil, véritablement *zweckmæssig*, est attestée par le fait qu'une seconde édition est si vite devenue nécessaire. « Elle ne diffère de la première ni par le contenu ni par la disposition de l'ouvrage. Les seuls changements introduits se réduisent d'une part à l'intercalation du recto du *Fragment de Valenciennes*, ajouté à la fois au fac-similé et au texte de ce monument, et d'autre part à l'indication en tête de chaque pièce des manuscrits et des fac-similé dont je me suis servi pour l'établissement des textes. En outre, j'ai augmenté cette édition de notes complémentaires, corrigé quelques leçons erronées et fait subir, par des raisons pratiques, certaines modifications au numérotage des lignes. »

Per le nozze Mutinelli-Fischer. Verona, in-12, 7 p. — Quelques *rispetti* du Trentin, détachés par M. Zenatti d'une collection qu'il compte publier plus tard.

Lateinisches ŏ *in der normannischen Mundart...* von Max Strauch. Halle, in-8°, 90 p. — Ce travail très consciencieux développe les idées émises par M. Suchier dans son article sur le *Dialecte du Saint Léger* (*Zeitschr.* II) ; les résultats, à quelques nuances près, sont parfaitement assurés. La disposition des faits relevés soigneusement dans un grand nombre de mss. franco-normands et anglo-normands laisse à désirer, surtout pour la commodité du lecteur ; la distinction entre les « syllabes ouvertes » et les « syllabes fermées » ne nous paraît ni juste ni pratique.

Vocabolario dell' uso abruzzese, compilato dal dott. cav. Germ. Finamore. Lanciano, Carabba, in-8°, vij-337 p. — Ce vocabulaire, tout entier recueilli de la bouche du peuple, d'un parler qui était jusqu'à présent presque inconnu, n'est, à ce que nous apprend l'auteur, que le spécimen d'un travail plus considérable : tel qu'il est, il a droit à tous les éloges et à tous les encouragements. Il est suivi : 1° d'un choix d'étymologies, dont plusieurs sont fort contestables ; on remarquera quelques mots qui paraissent bien venir du français ; 2° de proverbes ; 3° de chants populaires.

Coleccion de cantes flamencos, recojidos y anotados por Demófilo. Sevilla, impr.

de El Porvenir, in-18, xviij-210 p. — Nous avons dit un mot l'an dernier (p. 633) des *Enigmas* publiées par « Demofilo ». M. Machado y Alvares, qui a pris ce pseudonyme littéraire, nous donne maintenant une précieuse collection de chants « flamencos » (c'est-à-dire proprement bohémiens, le nom de *Flamencos* étant donné aux Gitanos), petites poésies andalouses recueillies par lui et fidèlement transcrites.

Theoria da historia da litteratura portugueza por Th. Braga. Terceira edição, totalmente refundida. Porto, Impr. portugueza, in-12, vij-206 p. — Cet ouvrage, sorte de philosophie de la littérature portugaise dont l'auteur a écrit l'histoire, parut d'abord en 1870. « Nous l'avons repensé et récrit », dit M. Braga, qui nous annonce qu'il soumet aussi à un travail complet de révision sa grande *Histoire de la littérature portugaise*. Cette édition diffère en effet beaucoup de la première. Il y aurait sur les nouvelles idées de l'auteur autant de réserves à faire que sur les anciennes (cf. *Rev. crit.* 1872, t. II, art. 226); mais ce qu'il écrit a toujours de l'intérêt, tant par le grand nombre de faits qu'il connaît et domine que par la vivacité de l'exposition et le mouvement de la pensée. En devenant positiviste, comme il nous apprend qu'il l'a fait, M. Braga n'a pas sacrifié son imagination.

Les chevaliers limousins à la première croisade (1096-1102) par l'abbé Arbellot. In-8°, 72 p. — Nous n'avons pas à apprécier cette brochure au point de vue historique; nous ne voulons que dire un mot de deux points d'histoire littéraire auxquels touche M. l'abbé Arbellot. Il est traité, aux pages 36-40, de la légende de Golfier de Las Tours, sur laquelle l'auteur aurait pu trouver quelques témoignages, qu'il n'a pas connus, dans l'édition du poème de la Croisade albigeoise donnée par la Société de l'Histoire de France (II, 279, note); M. A. fait connaître que sur le tombeau de Golfier et de sa femme étaient figurés un lion et un serpent. Selon lui cette représentation mal comprise aurait donné lieu à la légende du lion apprivoisé de Golfier. Nous ne garantissons pas cette explication. M. A. a plus sûrement raison lorsqu'il montre, pages 44 et suiv., que le « *Gregorius* cognomento *Bechada* » qui composa, au commencement du XII^e^ siècle, une histoire en langue vulgaire de la première croisade, doit réellement être appelé *Geraldus*, le nom *Gregorius* s'étant introduit dans le texte du prieur du Vigeois par une erreur d'autant plus facile à comprendre que nous n'avons pas d'anciens mss. de cette chronique. M. A. ne fait du reste que reproduire l'opinion émise il y a une vingtaine d'années par feu Bosvieux, ancien archiviste de la Creuse, dans une publication restée pour ainsi dire inconnue, la *Vie* (latine) *du bienheureux Geoffroy du Châlard* (*Mémoires de la Société des sciences de la Creuse*, t. III). Ce Gerald Bechada était frère de Golfier de Las Tours. — M. A. est moins heureux lorsqu'il essaie de corriger le texte, très satisfaisant à cet endroit, de l'édition du prieur du Vigeois. Dans cette phrase : « ... horum gesta preliorum materna, ut ita dixerim, lingua, *rytmo* « vulgari, ut populus pleniter intelligeret, ingens volumen decenter compo- « suit », il veut qu'on lise, selon une copie évidemment fautive : « ... materna « ut ita dicam, dixerim lingua ritius vulgari, ut populus pleniter intellige- « ret... » il croit que l'inintelligible *ritius* est le comparatif de *rite* et

ayant ainsi supprimé *rytmo*, il conclut que l'œuvre de Bechada devait être en prose. C'est se donner bien du mal pour aboutir à une conclusion singulièrement invraisemblable.

Il Canzoniere portoghese Colocci-Brancuti, pubblicato nelle parti che completano il codice Vaticano 4803, da Enrico MOLTENI. Halle, Niemeyer, in-4°, x-187 p. — Ce beau volume, qui fait suite au *Canzoniere* du Vatican publié par M. Monaci, est dû à un jeune savant qui est mort avant d'en avoir vu la mise au jour. M. Monaci, dans sa préface, annonce la publication subséquente de notes et remarques de M. Molteni et de lui-même. Nous espérons donner bientôt un travail d'ensemble sur les importantes publications de chansonniers portugais faites dans ces derniers temps.

El Fio del re di Dammarca, fiaba popolare veneziana, pubbl. ed illustr. da Fr. SABATINI. Roma, in-8°, 15 p. — La fille d'un roi s'éprend du fils du roi de Danemark dont elle a entendu parler, qui de loin la dédaigne, mais plus tard, l'ayant vue sans savoir qui elle est, l'aime et l'épouse.

Il Fiore, poème italien du XIII^e^ siècle, en ccxxxij sonnets, imité du *Roman de la Rose* par Durante. Texte inédit publié avec fac-similé, introduction et notes, par Ferdinand CASTETS, professeur à la faculté des lettres de Montpellier. Paris, Maisonneuve, xxiv-184 p. (*Publication spéciale de la Société pour l'étude des langues romanes.*) — La traduction (partielle) du *Roman de la Rose* en sonnets italiens par un poète florentin de la fin du XIII^e^ siècle, conservée à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, devait depuis longtemps être publiée par MM. d'Ancona et Monaci, qui, apprenant que M. Castets avait de son côté préparé une édition de ce poème, ont renoncé à leur projet en sa faveur et ont bien voulu revoir les épreuves de sa publication. Cette publication, accompagnée de notes et d'une introduction judicieuse, offre un véritable intérêt littéraire à divers points de vue. Je me bornerai à signaler ici un passage particulièrement remarquable, sur l'interprétation duquel je m'écarte de l'éditeur. Faux-Semblant rappelle qu'il a su réduire au silence les « grands clercs » qui ont essayé de le démasquer ; il cite, comme chez Jean de Meun, Guillaume de Saint-Amour, mais il mentionne une autre de ses victimes, dont ne parle pas l'auteur français (S. XCII) :

> Mastro Sighier non andò guari lieto :
> A ghiado il fè morire a gran dolore,
> Nella corte di Roma, ad Orbivieto.

M. C. a bien reconnu qu'il s'agissait ici de ce Siger de Brabant, immortalisé par Dante,

> Che, leggendo nel vico degli Strami,
> Sillogizzò invidiosi veri.

Nous apprenons par le poème de Durante, contemporain et homonyme de l'Alighieri, où et comment périt Siger de Brabant, que M. Potvin a récemment démêlé de la confusion avec Siger de Courtrai où l'avait laissé V. Le Clerc. M. C. a compris singulièrement les deux vers de Durante : pour lui Siger mourut « de misère » ; mais *morire a ghiado* signifie certainement « mourir par le glaive », et *a gran dolore* indique une exécution judi-

ciaire plutôt qu'un meurtre. *Nella corte di Roma*, pour M. C., veut dire « dans le territoire soumis à la juridiction du pape » ; il faut bien plutôt prendre ces mots dans leur sens propre et entendre que Siger de Brabant (que le légat du pape avait cité comme hérétique en 1277) fut condamné et exécuté [1] à Orvieto, dans un des trois séjours qu'y fit la cour de Rome pendant le dernier quart du XIII[e] siècle. M. C. remarque d'ailleurs avec raison que Siger étant mort à Orvieto, Dante n'a pas eu besoin d'aller à Paris pour le connaître (la rue du Fouarre était d'ailleurs célèbre dans toute l'Europe), et qu'ainsi tombe un des arguments principaux allégués en faveur du séjour du grand exilé à Paris [2]. — G. P.

L'Amore in Bernardo di Ventadorn ed in Guido Cavalcanti, Saggio di Tullio Rongoni. Bologna, in-8°, 85 p. (extrait du *Propugnatore*).

Littérature orale de la Haute-Bretagne, par Paul Sébillot. Paris, Maisonneuve, in-12, XII-400 p. (cart.). — Ce joli volume est le premier d'une collection intitulée « Les littératures populaires de toutes les nations ». Il contient des contes, des chansons, devinettes, formulettes, proverbes et dictons, le tout soigneusement recueilli et bien classé, suivant l'habitude de l'auteur.

Istoria limbei române de B. P. Hasdeu. Partea I. *Principie de linguistica*. Bucuresci, Typogr. natională, in-4°, XVJ-160 p. — L'infatigable auteur donne ici l'introduction, consacrée surtout à des généralités, d'une *Histoire de la langue roumaine*. L'ouvrage lui-même ne tardera sans doute pas à paraître ; nous en entretiendrons nos lecteurs.

Les troubadours Renaud et Geoffroy de Pons, par Camille Chabaneau. Paris, Maisonneuve, 1881. In-8°, 27 pages (extrait du *Courrier littéraire de l'Ouest*, publié à Pons, Char.-Inf.). — Dans cette brochure, M. Chabaneau publie d'après trois mss. la tenson *Senher Jaufre respondetz me sius platz*, déjà publiée d'après l'un des mss. de Milan dans l'*Archiv* de Herrig. Cette pièce, qui n'est pas d'une grande valeur, se trouve dans neuf mss., dont deux à la vérité sont des doubles de ceux que M. Ch. a pu consulter. Le texte serait probablement plus assuré en quelques endroits, notamment au dernier vers, si l'éditeur avait eu à sa disposition tel ou tel des mss. qui lui ont fait défaut. Pour les vers 43-4, la variante de *M* rejetée en note nous paraît meilleure que la leçon adoptée. La traduction de cette tenson, en général fort claire, est bonne ; les vers 6, 31, 60, auraient pu être rendus avec plus de précision. La notice biographique, qui occupe la plus grande partie de la brochure, est très étudiée : si M. Ch. n'est pas arrivé à une identification certaine de Renaud de Pons, la faute en est à l'insuffisance des documents.

---

1. *A ghiado* montre qu'il ne fut pas brûlé, et par conséquent sans doute que le crime dont on le punit n'était pas l'hérésie. D'ailleurs s'il eût été brûlé comme hérétique, Dante ne l'aurait pas mis dans le paradis avec les grands théologiens. Il est bien plus probable, d'après le mot de Dante et ce que Pierre Du Bois rapporte de l'enseignement de Siger, qu'il avait attaqué le pouvoir politique du pape, ce qui était fait pour plaire à l'auteur de la *Commedia*. D'autre part, comme sous le nom de Faux-Semblant l'auteur français et son traducteur attaquent visiblement les Dominicains, on peut croire que leur ordre fut pour quelque chose dans la mort de Siger.

2. J'ai fait sur ce sujet une communication plus détaillée à l'Académie des Inscriptions, en lui présentant le livre de M. Castets, le 6 mai.

Dans le n° de mai de la *Revue des langues romanes* (p. 256), M. Ch. annonce que de nouvelles recherches lui permettront de donner une édition revue, corrigée et augmentée de sa notice sur Renaut de Pons dans un travail d'ensemble sur les troubadours de Saintonge.

Lothringischer Psalter ... mit einer grammatischen Einleitung und einem Glossar zum ersten Mal herausgegeben von Fr. APFELSTEDT. Heilbronn, Henninger, in-12, lxiij-177 p. (t. III de l'*Altfranzœsische Bibliothek* dirigée par M. Fœrter). — M. Bonnardot avait annoncé depuis bien des années la publication de ce texte (voyez notamment les couvertures des premiers fascicules de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* et la notice d'un ms. d'Épinal dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* pour 1876) ; son édition, mise enfin sous presse il y a plus d'un an, va paraître prochainement. Elle aura sur celle de son concurrent l'avantage d'être faite d'après trois manuscrits, qui permettent notamment de combler les lacunes du ms. de la bibliothèque Mazarine, le seul qu'ait connu l'éditeur allemand. L'édition de M. Apfelstedt paraît faite avec soin, quoiqu'il y ait, surtout vers la fin, des traces de négligence ; l'introduction grammaticale a une valeur supérieure à celle des travaux du même genre : c'est en réalité une grammaire élémentaire des principaux monuments anciens appartenant au dialecte lorrain.

Guillaume de Lorris et le testament d'Alphonse de Poitiers, par M. L. JARRY. Orléans, Herluison, in-8°, 52 p. — Dans son testament, écrit en 1270, Alphonse de Poitiers lègue dix livres de rente « aux hoirs feu Guillaume de Lorris. » M. Jarry trouve en outre un Guillaume de Lorris dans un acte de Philippe-Auguste de 1210, un « filius Guillelmi de Lorriaco » mentionné en 1239 comme « operarius ad ballistas » pour le compte du roi, et un Guillaume de Lorris dans les comptes d'Alphonse de 1244 et 1245. Ce Guillaume, mort entre 1245 et 1270, serait, d'après M. J., l'auteur du *Roman de la Rose*, le même que celui qui travaillait en 1239 aux balistes de saint Louis, et le fils du premier Guillaume de Lorris, sergent de Philippe-Auguste. Tout cela, comme on voit, est fort hypothétique et en fait peu vraisemblable. Jean de Meun a composé sa continuation vers 1276, plus de quarante ans, nous dit-il, après la mort de Guillaume ; celui-ci est donc mort (jeune) vers 1235 et ne peut être aucun des personnages mentionnés dans les actes de Philippe et d'Alphonse. Les homonymies sont très fréquentes au moyen âge, et c'est bien naturel, puisque la plupart des noms de personnes sont simplement composés du prénom et du lieu d'origine ; il faut toujours s'en méfier. C'est ainsi que le Jean de Meun dont le testament (de 1298) a été publié par M. Doinel (dans le t. V de l'édition du *Roman de la Rose* par M. Croissandeau) n'a certainement rien à faire avec le célèbre continuateur de Guillaume.

Dante, sa vie et ses œuvres, par Fr. BERGMANN, 2e édition augmentée. Strassbourg, Schmidt, 1881. In-8°, 376 pages. — Sous ce titre, qui promet plus qu'il ne tient, l'ancien doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg a réuni une suite d'articles ou de notes relatifs à Dante et publiés originairement en diverses revues de France ou d'Allemagne. Ces écrits, qui n'avaient pas grande valeur lors de leur publication première, n'en ont plus aucune

actuellement. Ici comme dans tant d'autres ouvrages du même auteur, l'érudition est confuse, puisée à de mauvaises sources, et la critique est absente. Il est évident que M. B. s'est peu tenu au courant des travaux des vingt ou trente dernières années, qui, soit en Italie, soit en Allemagne, ont apporté tant d'éclaircissement à l'histoire de Dante et de ses œuvres. Même parmi les travaux antérieurs, il a choisi fort mal ses sources. C'est ainsi qu'il émet à plusieurs reprises, et comme un fait avéré (pp. 11, 14, 61), cette idée étonnante que Dante aurait composé en latin sept chants de la Comédie, et qu'il en aurait conçu la pensée dès 1296. Et d'autre part il suppose (p. 60) que certains chapitres au moins de la *Vita nuova* (ch. 35, 36) ont été composés vers 1306. De telles aberrations ne sont pas surprenantes de la part d'un homme qui croit que le *Trésor* de Brunetto Latino est un poème, et que dans ce poème Brunetto « a déposé les trésors de la science encyclopédique de son temps *revêtue de la forme allégorique à la mode du moyen âge* » (p. 11).

Dell' esilio di Dante. Discorso commemorativo del 27 Gennaio 1302, letto al circolo filologico di Firenze il 27 Gennaio 1881, da Isidoro Del Lungo. *Con documenti*. Firenze, successori Le Monnier, 1881. In-12, 210 pages. — Ce discours, prononcé à l'occasion du cinq cent soixante-dix-neuvième anniversaire de l'exil de Dante, est tout autre chose qu'une simple harangue académique. C'est un exposé substantiel, et en un style élevé, des circonstances qui ont précédé la sentence du 27 janvier 1302 et de l'histoire de Dante pendant les premières années de son exil. L'auteur, se tenant strictement sur le terrain de l'histoire, s'est soigneusement gardé de prêter à Dante des idées politiques autres que celles qu'il pouvait avoir : l'exactitude des faits va de pair avec la justesse des appréciations. Ce qui assure à ce travail une valeur durable, c'est un copieux appendice de documents (pp. 91-208) tirés des archives florentines, et dont la plupart n'étaient connus que par les extraits publiés plus ou moins correctement par divers érudits, notamment par Fraticelli (*Storia della vita di Dante*). Nous signalerons sous le n° I la notice sur le *Libro del Chiodo*, des archives de Florence, sous les nos III et IV le texte complet des sentences du 27 janvier et du 10 mars 1302, sous le n° VI celui de la sentence du 6 novembre 1315. En somme, ce nouvel ouvrage du savant éditeur et commentateur de Dino Compagni est à recommander à tous ceux qui s'intéressent à Dante.

A. Beljame, *Quæ e gallicis verbis in anglicam linguam Johannes Dryden introduxerit* (thèse latine de docteur ès lettres). Paris, Hachette, in-8°, 107 p. — Quoique ce travail dépasse l'époque où nous nous arrêtons, nous le signalons d'autant plus volontiers qu'on y trouve la preuve de l'introduction récente en anglais de plusieurs mots français qu'on aurait pu croire et dont on a cru plusieurs anciens.

Leçons de syntaxe historique sur les modes et temps des verbes en français, par Léon Clédat. Paris, Delagrave, in-8°, 29 p. — Nous n'avons là qu'un « chapitre détaché d'un livre en préparation. » Nous nous bornons à le signaler, avec le dessein de revenir sur le livre quand il aura paru. La méthode de l'auteur nous paraît bonne.

Sagnet om Odysseus og Polyphem, af Kr. Nyrop. Copenhague, Madsen, in-8°, 44 p. — Cette étude intéressante, qui ajoute beaucoup au mémoire connu de W. Grimm sur le même sujet, touche à plusieurs récits qui appartiennent au moyen âge ou à la littérature populaire des peuples romans.

Les Patois lorrains, par Lucien Adam. Paris, Maisonneuve, in-8°, LI-452 p. — Nous reviendrons sur ce travail considérable, entrepris sous les auspices de l'Académie de Stanislas.

J. Zemlin. *Der Nachlaut* i *in den Dialecten Nord- und Ost-Frankreichs* Halle (dissert. de docteur), in-8°, 31 p. — L'auteur dépouille un assez grand nombre de textes pour y relever les groupes *ai*, *ei*, *oi*, *ui* représentant les formes normales *a*, *e*, *o*, *u* ; il résume et localise ensuite les résultats obtenus. Malgré quelques erreurs de détail et certaines idées contestables, ce travail, qui paraît fait consciencieusement, sera utile.

— M. Morel-Fatio nous communique l'erratum suivant pour ses articles et comptes-rendus publiés dans le précédent fascicule de la *Romania*, et dont il n'a pu corriger les épreuves.

P. 235, col. 1, l. 10 du bas : lire *que hu fos de feyt axi com de dret.* — Ibid., l. 8 du bas : *consell*, lire *concell.* — P. 238, l. 20 : *devests*, lire *devets.* — Ibid., l. 21 : au lieu de « *ahuils*. Lire *almils* », il faut lire : « *amils*. Lire *a mils.* » — P. 241, l. 17 : *argullozo*, lire *argulloso.* — Ibid., l. 24 : lire *mamaburras.* — P. 243, l. 2 du bas : *Turo*, lire *Juro.* » — P. 244, l. 2 : *Zaman*, lire *Zeman.* — P. 280, l. 17 : *san(c)nar*, lire *sa(n)cnar.* — P. 281, l. 1 : *sembra*, lire *fembra.* — P. 301, l. 18 : *estro* est bon : c'est une forme usitée en catalan.

Aux corrections proposées pour le prétendu fragment de Desclot, p. 237 et 238, il faut ajouter celle-ci. A la page 50, l. 6 du bas, on lit : « E lo Infant fo en .j. loch qui es roquisal e *es lo fat* de roca », etc. Les mots *es lo fat* ne donnent aucun sens. Lire *enlosat* ; c'est-à-dire : « un lieu pierreux et pavé de rochers ». Cf. Desclot (éd. Buchon, p. 676, col. 2) : « va obrir e trencar les lloses de la cambra que era *enllosada* ».

Le gérant : F. VIEWEG.

ÉTUDES

SUR LES ROMANS DE LA TABLE RONDE.

J'ai entrepris depuis quelque temps une exploration méthodique de ce grand domaine poétique qu'on appelle le cycle de la Table Ronde, le cycle d'Arthur, ou le cycle breton. J'avance en tâtonnant, et bien souvent, revenant vingt fois sur mes pas, je m'aperçois que je suis perdu dans un dédale inextricable. Il me semble cependant que j'ai reconnu quelques directions assez sûres, rectifié quelques indications erronées de mes devanciers, relevé quelques points de repère. J'ai l'espoir d'accroître, en continuant mes recherches, la somme de mes connaissances précises, et de pouvoir peut-être, un jour, présenter dans un ouvrage d'ensemble des résultats dont chacun ne prend toute sa valeur que si on le rapproche des autres. En attendant je demande aux lecteurs de la *Romania* la permission de leur soumettre, sans ordre, et sous une forme qui n'est pas définitive, des chapitres détachés de cet ouvrage qui est loin d'être fait, même dans ma tête. Les premières de ces études concernent Lancelot du Lac, Erec, Ivain, Yder, Gauvain, Perceval et le graal ; d'autres viendront sur l'histoire religieuse de l'Angleterre, sur les lais, sur Nennius et Gaufrei de Monmouth, sur Merlin, sur Tristran, etc.; la question des romans en prose, souvent touchée dans les divers articles, sera l'objet d'une investigation particulière. J'appelle sur ces essais l'attention critique des savants compétents : ce qu'on voudra bien faire pour les compléter ou les corriger sera accueilli par moi avec reconnaissance et trouvera sa place dans la mise en œuvre définitive des matériaux que je réunis. J'ai déjà à ceux qui m'ont précédé, parmi lesquels mon père occupe le premier rang, les obligations les plus grandes : je les citerai chaque fois qu'ils me sembleront avoir reconnu l'état réel des choses ; je discuterai leurs dires quand je ne les croirai pas conformes à la vérité. — Avant d'entrer dans les études de détail, il me paraît nécessaire d'exposer très sommairement quelques-unes de mes vues générales sur le sujet.

Les romans bretons sont le produit du contact de la société française et des Celtes; ce contact a eu lieu surtout, sinon exclusivement, en Angleterre (il faut admettre cependant qu'il s'est produit, quoique plus faiblement, entre Bretons et Normands sur le sol continental); il remonte à la conquête de Guillaume, mais il n'a pas eu d'effet littéraire avant le second tiers (environ) du XII^e^ siècle. A ce moment se produisent à la fois dans le monde clérical et dans le monde laïque des tentatives de faire pénétrer dans la littérature générale les traditions ou les contes propres aux Bretons (Gallois) et restés jusque là inconnus aux autres peuples. Gaufrei de Monmouth écrit son *Historia Britonum* et sa *Vita Merlini;* William de Malmesbury, pour illustrer les prétendues antiquités de l'église de Glastonbury, puise dans les légendes bretonnes; des vies apocryphes ou interpolées de saints bretons font pénétrer dans l'hagiographie des fictions plus ou moins anciennes de provenance celtique. D'autre part, les jongleurs bretons parcourent l'Angleterre (et aussi la France) en jouant sur la rote ou la harpe des *lais,* morceaux de musique rattachés à quelque aventure romanesque ou mythologique, dont les poètes français donnent bientôt des versions plus ou moins fidèles. Plusieurs de ces lais, rapportés au même personnage, finissent par lui faire une sorte de biographie poétique: telle paraît être l'origine des romans consacrés à Tristran, les plus anciens peut-être qui aient paru en vers français. Nous ne savons si les conteurs qui, à peu près à la même époque, remplissent de récits sur Arthur et ses chevaliers les cours des rois et des princes, sont, au moins en partie, de race bretonne; on peut l'admettre; en tout cas, s'ils étaient Français, c'est aux sources galloises qu'ils puisaient. Ces conteurs donnent naissance à toute une série de romans composés en Angleterre, qui ont tous à peu près le même caractère : ce sont des romans *biographiques*, consacrés à chacun des chevaliers de la Table Ronde. La cour d'Arthur n'y est généralement que le point de départ et d'arrivée; le héros, attiré par la renommée de la Table Ronde, mérite par ses premiers hauts faits l'honneur d'y être admis; Arthur et Guenièvre jouent un rôle très effacé : ils ne paraissent guère que comme les juges du camp : ils reçoivent le héros au début du roman et le couronnent à la fin. Il n'est pas d'ordinaire question de guerres générales, de grands intérêts nationaux. Il ne s'agit que d'aventures particulières, placées toujours, semble-t-il, dans cette grande paix de douze ans dont parle Gaufrei de Monmouth, et pendant laquelle, au dire de Wace, Arthur institua *la roonde table Dont Breton dient mainte fable.* On sait vaguement que tout ce monde enchanté doit finir quelque jour d'une manière terrible, mais on dirait dans ces romans qu'il ne vieillit pas et qu'éternellement le même il n'a ni passé ni avenir. La scène des aventures est toujours en Grande-Bretagne, tout autour du séjour d'Arthur (Caerléon, Caradigan,

Carduel, etc.) ; mais dès qu'on a quitté ce séjour (bien qu'on remarque souvent les traits précis d'une géographie réelle, attestant la provenance insulaire des récits), on entre dans des pays fabuleux. A quelques heures de marche de la ville où trône le roi breton, le guerrier qui quitte sa cour trouve des royaumes inconnus, des forêts fantastiques, des géants qui dominent de vastes contrées, des merveilles dont Arthur semble n'avoir jamais ouï parler. Dans la même classe que les romans biographiques, il faut placer les romans *épisodiques*, racontant quelque aventure particulière, quelque exploit isolé d'un chevalier célèbre : presque tous les romans de ce genre sont consacrés à Gauvain. — Ce groupe de romans forme le vrai fond celtique et ancien du cycle ; nous serons étonnés, à mainte reprise, d'y rencontrer des traits qui appartiennent à la plus haute antiquité, à la mythologie primitive. Mais la forme la plus ancienne qu'ils aient prise en français ne s'est sans doute conservée pour aucun d'eux (quant à la forme bretonne, elle n'a probablement jamais été écrite). Ils ont dû en effet exister presque tous dans des rédactions anglo-normandes qui ne nous sont pas parvenues. Transportées en France, au moins dans leur matière, dès avant le milieu du XII^e^ siècle, ces rédactions anglo-normandes ont été complètement refaites par des poètes français, dont le plus célèbre, Chrétien de Troyes, a composé ainsi les romans d'*Erec* et d'*Ivain* (laissant ici de côté *Cligès*, *Lancelot* et *Perceval*) ; autour de lui, nous pouvons ranger les auteurs de *Lancelet*, *Yder*, *Durmart*, *Giglain*, etc. Il est très difficile de démêler dans ces productions de troisième main ce qui appartient à la source celtique, à la première imitation anglo-normande, à la rédaction française définitive. Un heureux hasard nous a conservé pour certains de ces poèmes, à côté de l'arrangement français, des versions galloises ou anglaises de l'œuvre anglo-normande, qui permettent de la comparer à la version continentale, et nous montrent que les rimeurs français ont dû souvent travailler sur des matériaux transmis par la tradition orale et gravement altérés. Il est très remarquable qu'à part ces versions plus ou moins fidèles de poèmes anglo-normands, à part quelques allusions éparses çà et là, la littérature galloise ne nous offre aucun secours pour l'étude qui nous occupe. J'aurai à revenir en détail sur cette difficile question : je me borne ici à constater que la poésie galloise des XII^e^ et XIII^e^ siècles qui nous est arrivée, la seule sans doute qui ait été écrite, est une poésie de cour et d'école, absolument factice et conventionnelle, qui se place trop au-dessus des contes populaires pour daigner même en signaler l'existence ; au XV^e^ siècle, il est vrai, sous l'influence de divers récits en prose traduits du français ou de l'anglais, on écrit le précieux recueil des *Mabinogion*, où sont conservés quelques-uns des contes arthuriens dans leur forme, sinon primitive, au moins purement galloise ; mais il se trouve qu'aucun de ces contes n'a passé

dans la littérature française. Ils n'en sont pas moins intéressants par la différence même qu'ils offrent avec les contes arthuriens du même recueil traduits de poèmes anglo-normands (*Gheraint*, *Owenn*, *Peredur*) : il y a un monde entre les deux séries, et leur comparaison montre que les conteurs français, tant insulaires que continentaux, ont fait subir à la *matière de Bretagne* une transformation complète. On aurait pu d'ailleurs l'affirmer *a priori*, en considérant la différence profonde qui existait entre les deux civilisations du pays de Galles et de l'Angleterre francisée, et en constatant les liens étroits qui rattachent à la dernière et à celle de la France du même temps les œuvres écrites en français sur des thèmes bretons. Les romans de la Table Ronde sont les romans chevaleresques par excellence : or les Gallois n'ont connu la chevalerie et tout ce qui en dépend que par les Français, devenus leurs voisins : mœurs, armement, habitation, usages, tout ce qui fait le *costume* des romans bretons est (sauf quelques traits isolés restés çà et là) absolument étranger à la société galloise. Je reviendrai sur ce sujet et j'essaierai de tracer le tableau de cette société, si dissemblable de celle que nous représentent déjà les plus anciens romans de la Table Ronde. Ces romans ont tous en commun un double motif général : l'*aventure* et la *courtoisie;* le premier de ces éléments est *de fond* et appartient, au moins dans ses données primitives, aux contes gallois ; le second est *de forme* et appartient aux conteurs français ; il existait déjà dans les poèmes anglo-normands, mais les versions continentales lui ont donné singulièrement plus d'importance. L'amour est nécessairement de la partie ; mais il sert surtout à amener l'aventure et à mettre en relief la courtoisie ; il ne domine pas tous les événements et les caractères autant qu'il le fera plus tard. La religion est extérieurement observée (les chevaliers entendent la messe, jeûnent, etc.), mais, à très peu d'exceptions près, elle n'a ni dans les événements ni dans les sentiments des personnages aucune place quelconque. — Tel est, dans ses traits les plus généraux et les plus constants, ce premier groupe de romans, qui, bien qu'indirectement, tient encore à la tradition galloise et en reproduit, quoique en les altérant dans le fond et dans la forme, les épisodes les plus populaires [1].

1. Il est très difficile de distinguer de ces romans français fondés sur des poèmes anglo-normands perdus d'autres romans composés en France à l'imitation des premiers, mais n'ayant pas de modèle anglo-normand et par conséquent pas de base galloise. Ce sont aussi des romans *biographiques* et *épisodiques*, et les aventures dont ils sont pleins ressemblent tout à fait à celles qui font le sujet des romans ayant vraiment un fond celtique. L'étude de chaque roman à part peut seule éclairer la critique sur le caractère qu'on doit lui assigner, et décider s'il faut le regarder comme provenant réellement d'une source celtique ou comme étant le produit de l'invention ou plutôt de l'imitation française. Un *criterium* assez bon, quoique non infaillible, est fourni par la géographie et les

En face de ce groupe de récits isolés s'en place un autre qui, par sa masse même, par ses éléments variés, par son immense succès, a plus vivement attiré l'attention, et qui propose à la critique des problèmes bien plus compliqués. Ce sont ceux où il est question du saint graal, et dont on ne peut séparer ceux qui sont consacrés à Lancelot. Ces romans ont pour caractères communs : 1° d'exister généralement, avec de grandes variantes, en vers et en prose, tandis que ceux de la première série sont tous en vers ; 2° de donner plus d'importance à Arthur et à Guenièvre, qui avancent sur le premier plan et sont eux-mêmes les héros de plusieurs des aventures racontées ; 3° de présenter, notamment dans la liaison de Lancelot et de Guenièvre, une nouvelle conception de l'amour, sur laquelle nous aurons à revenir ; 4° de mêler aux anciens éléments de la matière bretonne (aventure, courtoisie, amour) un élément religieux et même mystique. Si nous embrassons tous ces romans (*Saint Graal*, *Merlin*, *Arthur*, *Lancelot*, *Queste du saint graal*, *Mort Arthur*) dans leur ensemble, nous trouvons qu'ils forment comme deux cycles ayant chacun un centre, les deux centres étant d'ailleurs dans un rapport étroit : l'un de ces centres est la quête du saint graal, objet mystérieux et divin que doivent chercher plusieurs chevaliers de la Table Ronde, et que trouve seul l'un d'entre eux (soit Perceval, soit Gauvain, soit Galaad) ; l'autre est l'amour de Guenièvre et de Lancelot, qui se rattache au premier en ce que cet amour coupable empêche Lancelot d'atteindre le graal, et que Galaad, qui le conquiert dans l'une des versions, est son fils. L'un de ces sujets nous présente l'élément mondain, l'autre l'élément mystique, à leur apogée : cet immense amas de récits consacrés à la peinture et à l'exaltation de l'amour le plus profane et de la chevalerie la plus mondaine se termine par la glorification du détachement et de la chasteté. Notons encore que, comme l'amour et la piété, la courtoisie dans les romans de ce groupe est poussée jusqu'à un raffinement excessif et bizarre ; les aventures aussi s'entassent et les merveilles se multiplient sans mesure ; tous les chevaliers deviennent des chevaliers *errants* et sortent absolument des conditions de la vie réelle ; les inventions les plus étranges, quoique jetées d'ordinaire dans un moule assez uniforme, sont

---

noms propres. Dans les romans purement français, la géographie est vague ou absolument fantastique, et les seuls noms de lieux qui soient identifiables sont ceux qui figuraient déjà dans les romans antérieurs ; en outre, à côté des noms celtiques de personnages fournis par les romans vraiment gallois d'origine, figurent des noms provenant d'autres langues, surtout des noms d'origine germanique. Je signalerai, comme douteux ou appartenant sûrement à la catégorie des imitations purement françaises, les romans de *Meriadoc* (le Chevalier aux deux épées), *Rigomer* (voy. ci-dessous), *Meraugis*, le *Bel desconeu*, *Jaufré*, *Morien* (dans le *Lancelot* néerlandais), le *Chevalier à la Manche* (id.), *Torec* (id.), et plusieurs des romans dont Gauvain est le héros.

prodiguées, et cependant on ne sent pas, comme dans les romans de l'autre groupe, le vieux fond mythologique et national. Plusieurs des grands romans en prose de ce groupe (auxquels il faut ajouter les deux *Tristan* et *Palamède* ou *Guiron*) sont attribués à des auteurs anglo-normands : ce sera une des questions que j'aurai à étudier de près.

Dans le second comme dans le premier groupe, les romans français, écrits au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, ont rapidement obtenu un grand succès, qui ne s'est pas arrêté aux pays où on parlait la langue d'oïl. Ils ont été traduits, dès le XII^e^ siècle et jusqu'au XV^e^, en allemand, en néerlandais, en norvégien, en italien, en catalan, en espagnol, en portugais, en grec. Ces traductions sont parfois précieuses : elles ont pu être faites sur des manuscrits meilleurs que ceux que nous avons ; elles ont même souvent pour originaux des poèmes français que nous avons perdus et qu'elles remplacent. Dans cette mesure, j'en tiendrai grand compte, et je les étudierai comme les poèmes français eux-mêmes ; mais là où nous connaissons l'original, où il s'agit seulement de constater le plus ou moins de fidélité du traducteur, je me bornerai à indiquer l'existence des traductions, laissant aux critiques de chaque pays ces questions d'un intérêt spécial.

LANCELOT DU LAC.

On lit dans l'*Erec* de Chrétien de Troyes (éd. Bekker, v. 1682) que le premier de tous les chevaliers de la Table Ronde était Gauvain, le second Erec, et le troisième Lancelot du Lac. C'est la première mention de ce personnage qui nous soit parvenue ; mais le rang où il est placé, immédiatement après Gauvain, le neveu d'Arthur, le modèle de toute prouesse et de toute courtoisie [1] (car Erec n'est nommé en second que parce qu'il se trouve être le héros du poème), atteste qu'il jouissait déjà d'une grande célébrité. Il est encore mentionné en passant dans *Cligès*, comme un des chevaliers qui sont renversés par Cligès dans un tournoi : c'est là un épisode qui est pour ainsi dire de style dans chacun des romans *biographiques* du cycle breton ; le chevalier qui en est le héros joute avec les guerriers les plus célèbres et les abat tous [2], excepté Gauvain, contre

1. Lancelot est également le premier après Gauvain dans *Durmart* (v. 7147) ; dans plusieurs autres romans on les désigne comme les deux premiers des chevaliers de la Table Ronde.

2. Lancelot est de même renversé par Fergus, avec d'autres chevaliers de la Table Ronde, dans le roman consacré à ce personnage (v. 6465 ss.).

lequel le combat reste toujours indécis : on n'ose faire vaincre Gauvain par personne. Ces deux mentions, dont la date sera examinée plus loin, ne nous donnent encore de renseignement ni sur les aventures de Lancelot, ni sur l'origine de son surnom.

I.

LE *LANZELET* D'ULRICH DE ZATZIKHOVEN.

Un poème français perdu, mais conservé dans une traduction allemande qui paraît fidèle, nous fournit l'un et l'autre. Dans ce poème, notre personnage s'appelle *Lancelet* (écrit *Lanzelet*) et non *Lancelot*. C'est là une variante de peu d'importance, mais il ne faudrait pas l'attribuer à l'auteur allemand. Le troubadour Guiraut de Calanson reproche à son jongleur Fadet de ne pas connaître les aventures de *Lanselet*, et la voyelle finale est attestée par la rime [1].

L'auteur du *Lanzelet* nous a fait connaître son nom et, ce qui est plus précieux, la source où il a puisé. Il s'appelait Ulrich de Zatzikhoven ; c'est aujourd'hui Zetzikon, hameau du canton de Thurgovie en Suisse [2]. Ulrich nous raconte qu'il connut le *welsches buoch* qu'il a mis en allemand par « Huc von Morville », l'un des sept otages qui remplacèrent Richard d'Angleterre auprès de Henri VI : ce remplacement eut lieu en 1194. Ce Huc n'était sans doute autre que Hugues de Morville, l'un des quatre chevaliers qui, en 1170, massacrèrent Thomas Becket dans sa cathédrale de Canterbury [3]. C'est donc dans les dernières années du XII^e^ siècle qu'Ulrich a écrit son ouvrage ; quant au poème français que Hugues de Morville avait apporté avec lui pour charmer les loisirs de sa captivité, il devait être sensiblement plus ancien.

Ce poème, à en juger par l'imitation allemande, était fort décousu ; il paraît en outre probable que le manuscrit français offrait des lacunes ; l'embarras du traducteur est visible en plus d'un endroit [4]. C'est un vrai roman du genre

---

1. Voy. *Romania*, VII, 457. L'allusion de Guiraut est si vague qu'on ne sait à quel poème la rapporter.

2. Voy. Bæchtold, *Der Lanzelet des Ulrich von Zatzikhoven* (Frauenfeld, 1870), p. 19.

3. J'avais pensé aussi autrefois (*Bibl. Ec. Ch.*, 1865, p. 261) à un autre Hugues de Morville, fils sans doute de celui-là, qui fut évêque de Coutances au commencement du XIII^e^ siècle. Mais Ulrich, parlant des otages livrés par Richard, dit que c'étaient « de nobles seigneurs de terres lointaines, de bien haute naissance, comtes, barons et leurs pareils. » Il semble qu'après ces paroles, si Hugues de Morville eût été un clerc, Ulrich l'aurait remarqué, au lieu qu'il dit simplement : « Un de ces otages s'appelait Huc de Morville. »

4. Cf. Mærtens, *Rom. Studien*, V, 689.

que j'ai appelé biographique : le héros y est pris dès sa naissance et conduit jusqu'à sa mort ; mais cette biographie présente de singulières incohérences. Lancelet a successivement trois amies, ce qui est déjà peu conforme à la poétique du genre ; mais le plus étrange, c'est que les deux premières disparaissent subitement du récit sans laisser aucune trace. Leurs trois histoires sont d'ailleurs fort pareilles : chaque fois Lancelet tue, justement il est vrai, le père (ou l'oncle) de la jeune fille dont il s'agit ; chaque fois celle-ci, qui l'aimait avant le combat, lui pardonne cette mort et lui fait partager la possession de son héritage en lui accordant celle de sa personne. Ce sont sans doute trois variantes du même récit [1], et ce récit se retrouve d'ailleurs sous des formes plus ou moins identiques dans maint autre roman. De pareilles répétitions, aussi mal motivées et agencées, nous permettent, avec d'autres traits sur lesquels nous reviendrons, de voir dans le *Lancelet* un de ces romans de la première époque, œuvres hâtives de quelque conteur errant, formés par l'assemblage d'épisodes originairement sans lien ou au contraire par la dissimilation d'aventures identiques à l'aide de variantes légères, comme il s'en produit dans la transmission orale. Était-il anglo-normand ? Nous ne pouvons le décider ; mais il a bien le caractère des poèmes anglo-normands encore en contact immédiat avec la tradition celtique, et il n'y a rien d'invraisemblable à ce que Hugues de Morville ait emporté en Allemagne un roman composé en Angleterre. Une autre question est de savoir s'il a un fondement celtique. On peut l'affirmer pour la plupart des aventures qu'il raconte, qui ont tout à fait le caractère des contes gallois mis en français dans les romans de la première époque ; les noms aussi, tout défigurés qu'ils sont sans doute dans le poème allemand, ont bien, pour la plupart, un caractère gallois (je reviendrai plus tard sur celui du héros). Mais il est fort possible que les divers traits dont se compose la biographie de Lancelet n'aient pas été réunis et ne lui aient pas été attribués par les Bretons, et que leur concentration autour de Lancelet soit, avec maint détail dans leur reproduction, du fait d'un conteur français.

Voici une analyse très sommaire du poème d'Ulrich [2].

Le roi Pant de Genewis s'est fait haïr par ses sujets : ils se soulèvent et l'assiègent dans son château, qu'ils prennent d'assaut. Il s'enfuit avec sa femme Clarine et leur fils Lanzelet, âgé d'un an seulement. En chemin, le roi, qui est mortellement blessé, expire après que sa femme lui a

1. Il revient une quatrième fois, mais avec plus de divergences, dans l'épisode de la reine de Pluris.

2. Une analyse plus détaillée a été donnée par M. Bæchtold ; je m'en suis servi, en recourant souvent au texte, publié par K. A. Hahn (Frankfurt, 1845).

donné à boire l'eau puisée dans une source voisine. Les rebelles qui les poursuivaient arrivent et l'emmènent prisonnière. Un instant auparavant, une *fée de mer*, s'élevant comme une vapeur [1], avait enlevé son enfant auprès d'elle sous l'arbre où elle l'avait posé, et l'avait emmené dans son merveilleux pays, situé au milieu de la mer et entouré de tous côtés de murs infranchissables [2]. La fée n'avait pas pris l'enfant sans avoir un motif : elle savait qu'il serait un chevalier sans pareil, et elle le destinait à délivrer son fils Mabuz de son puissant ennemi et voisin, le géant Iweret de Dodone.

Lanzelet est élevé dans le pays de féerie. A l'âge de quinze ans, la fée lui apprend que le moment est venu pour lui de rentrer dans le monde des mortels ; elle ne lui dit pas qui il est : il ne le saura que quand il aura vaincu Iweret. Lanzelet traverse dans un bateau les flots qui le séparent de la terre et y aborde. Il se sent le cœur vaillant, mais il n'a aucune expérience du métier des armes ; heureusement il rencontre un chevalier, Johfrit de Liez, qui s'intéresse à lui et lui apprend tout ce qui est nécessaire [3]. Son premier exploit ne tarde pas à s'accomplir : il tue le cruel Galagandreiz, qui voulait le mettre à mort parce qu'il avait accueilli les tendres avances de sa fille, et il conquiert du même coup le royaume de Galagandreiz et la main de la demoiselle, qui trouve que son père ne peut avoir un meilleur successeur. Après quelque temps de bonheur conjugal, il éprouve le besoin de se distraire par des excursions souvent menées fort loin ; dans l'une d'elles il rencontre une aventure qui l'éloigne pour toujours de sa première amie, de laquelle il n'est plus question, et dont on ne rappelle même pas l'existence quand il épouse une autre femme [4].

---

1. Nous voyons de même ailleurs une fée qui disparaît *ausi conme blance nuée* (*Rigomer*, fol. 55 b).

2. Tout cela est raconté assez confusément par le poète allemand ; au lieu d'une *merfeine* il devait sans doute dire une « dame du lac » (il appelle son héros *Lanzelet du lac* ou *del lac ;* voy. *Rom. Stud.* V, 688), et il devait nous représenter son merveilleux empire comme situé sous le lac et non au milieu de la mer. Ce pays est appelé *Meide lant* (v. 468), la *terre as puceles* sans doute dans le français ; on retrouve dans plusieurs romans bretons (nous en reparlerons) l'idée d'un pays merveilleux habité par d'immortelles jeunes filles.

3. Cet épisode rappelle beaucoup l'instruction donnée dans les mêmes conditions à Perceval par Gurnemant dans le poème de Chrétien de Troyes.

4. L'oubli que fait d'elle le héros est cependant quelque peu justifié par le poète. Dans la nuit où Lanzelet avait reçu l'hospitalité de Galagandreiz, il avait avec lui deux compagnons. La fille de Galagandreiz, poussée par la *minne,* vient faire ses propositions d'abord au premier, puis au second, qui n'osent accepter. Lanzelet au contraire les accueille avec ardeur ; « mais, dit le poète, il ne put jamais oublier qu'elle était venue à lui en dernier ; il ne lui en dit rien alors, mais elle le paya d'une autre façon (v. 1109 ss.). » C'est à cela que se rapportent les vers 1368-9, qui étonnent M. Mærtens (*Rom. Stud.*, V, 690).

Il arrive dans la ville de Limors [1], où règne une coutume inflexible : aucun étranger ne doit traverser la ville en armes. Lanzelet, qui l'ignore, y entre armé. Aussitôt les habitants se jettent sur lui et l'emprisonnent. Grâce à l'amour qu'il inspire à la belle Ade, nièce de Linier, seigneur de Limors, il est sauvé de la mort qui l'attendait et délivré de prison. Mais c'est pour être soumis à une rude épreuve : il doit combattre d'abord un géant, puis deux lions, enfin Linier lui-même, le plus terrible. Il est trois fois vainqueur, et Ade lui abandonne sans rancune son cœur et ses états. Ayant appris qu'Arthur donne un grand tournoi [2], il s'y rend avec sa nouvelle amie, et il triomphe dans la joute de tous les chevaliers fameux qui se mesurent avec lui ; il reste d'ailleurs inconnu, ne lève pas la visière de son heaume, et part comme il était venu. En revenant à Limors, il voit un château et y entre ; mais il y est la victime d'un terrible enchantement. Ce château, appelé *Schâtel le mort*, n'était autre que celui du lâche et cruel Mabuz, le fils de la dame du lac : pour préserver son fils des atteintes de son ennemi Iweret, elle avait si bien féé le château que tout chevalier qui en avait franchi la porte devenait aussitôt le plus couard des hommes, fût-il le plus preux de tous. Lanzelet subit le charme [3]. Ade, accompagnée de son frère, était restée en dehors : elle voit son ami qui se laisse saisir, insulter, désarmer et mener en prison sans opposer la moindre résistance. Désolée, et ne pouvant rien faire, elle s'en va, renonce à un ami si peu digne d'elle, et dès lors, comme la fille de Galagandreiz, disparaît du récit pour ne plus y reparaître.

Cependant Mabuz, attaqué par son dangereux voisin Iweret, veut se servir de la prouesse de son prisonnier. Celui-ci refuse absolument tout combat ; il faut l'armer de force et le traîner hors de la porte ; mais à peine est-il à cheval qu'il redevient lui-même, va provoquer Iweret [4], le tue, et, toujours doublement heureux, gagne l'amour de sa fille Iblis et reçoit avec sa main le riche patrimoine de son père. Bientôt arrive

---

1. Dans *Erec* figure un comte de Limors, et cette ville, que je ne sais pas identifier, est encore mentionnée dans divers romans.

2. Auparavant il a rencontré Walwein (Gauvain), avec lequel il a jouté sans résultat. Dans le tournoi suivant ce combat indécis se renouvelle.

3. D'après Fauriel (*Hist. litt. de la France*, t. XXII, p. 219), il était prédestiné qu'Iweret ne pourrait être vaincu que quand le plus brave des chevaliers aurait tremblé devant le lâche Mabuz. Il n'y a rien de tel dans Ulrich, ni dans Hofstæter (voy. ci-dessous), que Fauriel suivait. Le plus étrange, c'est qu'il qualifie ensuite (p. 223) ce trait qui est de son invention de « merveilleux bizarre et recherché. »

4. Dans le bois merveilleux de Behforet, qui entoure le château de Dodone, près d'une fontaine, est une cymbale suspendue à un tilleul ; un marteau est auprès. Si on frappe trois fois sur la cymbale, on défie Iweret, qui accourt prêt à combattre. Ce trait rappelle le perron de la fontaine dans le *Chevalier au lion* et plus d'un autre épisode de nos romans.

une messagère de la « fée de mer », qui apprend à Lanzelet son nom et son origine (sa mère est sœur d'Arthur), lui annonce qu'il rentrera en possession du royaume de Genewis, et lui offre de magnifiques présents de la part de celle qui l'a élevé. Sur ces entrefaites, Lanzelet apprend que le roi Falerin est venu à la cour d'Arthur revendiquer la possession de Ginover, qui, prétend-il, lui était promise avant d'épouser Arthur. L'affaire doit se décider par un combat singulier que personne n'ose soutenir, tant Falerin passe pour redoutable. Lanzelet arrive à Caradigan, livre le combat, où il est vainqueur, puis il se fait connaître comme neveu d'Arthur, et est admis parmi les chevaliers de la Table Ronde ; Iblis est reçue à la cour avec grand honneur.

Mais une nouvelle aventure attendait Lanzelet. Il a entendu parler de la reine de Pluris, qu'on ne peut épouser que si on défait les cent chevaliers qui l'entourent ; personne n'a réussi, et on ne tente plus cette épreuve impossible. Lanzelet ne peut résister au désir de l'affronter, bien qu'il n'ait pas le dessein de profiter de sa victoire. Il quitte secrètement la cour, arrive à Pluris, combat et vainc les cent chevaliers. Mais la reine, comme toutes celles dont il tue les défenseurs, s'éprend de lui et ne le laisse pas sortir de son château. Sa disparition étonne, puis en se prolongeant inquiète tout le monde, surtout Iblis. Sur ces entrefaites arrive à la cour d'Arthur une messagère porteuse d'un manteau féé, qui ne sied qu'à une femme absolument pure : toutes les dames, la reine en tête, l'essaient, mais à leur honte ; Iblis seule sort victorieuse de l'épreuve. C'était la « fée de mer » qui avait envoyé le manteau pour mettre en lumière la vertu de la femme de Lanzelet. Sa messagère révèle aux chevaliers de la Table Ronde le sort de leur compagnon et les engage à aller le délivrer. Quatre d'entre eux se mettent en route et arrivent bientôt devant Pluris : Lanzelet, qui les voit des créneaux, les reconnaît pour des chevaliers d'Arthur, obtient de la reine la permission d'aller à leur rencontre, soi-disant pour les combattre, et, une fois sorti, se joint à eux pour ne plus revenir auprès d'elle.

En retournant à la cour, ils apprennent que le perfide Falerin a enlevé Ginover pendant une partie de chasse et l'a emmenée dans son château, qu'entoure une ceinture impénétrable de monstres, de serpents, etc. Pour la délivrer, il faut absolument avoir l'aide de l'enchanteur Malduc. Malduc ne promet son secours qu'à la condition qu'on lui remettra Erec et Walwein, qui ont tué son père et son frère : après beaucoup d'hésitation, on y consent, et les deux chevaliers se livrent eux-mêmes. Le château de Falerin est pris, il est mis à mort, et Ginover, que Falerin avait plongée dans un sommeil magique, est rendue à son mari. Il s'agit maintenant de délivrer les deux compagnons ; Lanzelet y parvient avec l'aide du jeune géant Esealt ; Malduc et les siens sont tués.

Iblis raconte un jour à Lancelet l'étrange aventure de Roidurant, qui, dans une forêt, a rencontré un terrible serpent qui l'a supplié de lui donner un baiser. Roidurant s'y est refusé ; plusieurs des chevaliers d'Arthur sont allés depuis trouver le serpent ; mais tous se sont enfuis à sa vue. Lanzelet se rend dans la forêt, et, quand le monstre apparaît, il n'hésite pas, sur sa prière, à le baiser sur la bouche. Le serpent devient alors une femme d'une merveilleuse beauté : c'était Elidia, fille du roi de l'île de Thilé (= Thulé) ; elle avait été condamnée, pour avoir manqué aux lois du fin amour, à être serpent jusqu'à ce que le meilleur chevalier du monde lui donnât un baiser. Elle est admise à la cour d'Arthur, où l'expérience qu'elle a acquise à ses dépens lui fait donner les fonctions de juge en dernier ressort dans toutes les questions d'amour et de courtoisie.

Lanzelet retourne enfin dans le royaume de Genewis, qu'il trouve paisiblement gouverné par son parent Aspiol ; il y embrasse sa mère, qui n'espérait plus le revoir. Ensuite, laissant ce royaume à Aspiol, il va avec Iblis se faire couronner à Dodone ; on donne à cette occasion des fêtes splendides, auxquelles Arthur prend part. Lanzelet et Iblis règnent en paix ; ils ont une fille et trois fils, et l'histoire dit que, parvenus à une vieillesse aussi avancée qu'heureuse, ils moururent tous deux le même jour.

On voit par ce résumé que le *Lanzelet* se compose d'une série d'épisodes dont quelques-uns lui sont particuliers, dont la plupart se retrouvent dans d'autres romans de la même époque et du même genre. L'idée que des personnages surhumains habitent au fond des lacs est fréquente dans les fictions celtiques ; une « fée de mer » enlève Wigamur (= Guingamor), le héros d'un poème dont nous n'avons aussi que la traduction allemande, comme *Lancelet*. — La fée qui ravit Lancelet a un fils mortel (on n'en dit pas le père) : les amours des fés et fées avec les humains ne sont pas rares ; c'est ainsi que Tidorel, dans le lai qui porte son nom, est le fils d'un « homme du lac » et d'une reine de Bretagne. L'espérance que la fée fonde sur Lancelet, l'enchantement du château de Mabuz, sont ce qu'il y a de plus original dans le roman. — J'ai déjà remarqué que les diverses aventures où Lancelet tue un dominateur insolent et épouse ensuite sa fille ne sont que des variations d'un thème très répandu. — Il faut noter les messagères que la dame du lac envoie à plusieurs reprises, soit à Lancelet, soit à la cour d'Arthur. Elles rappellent la messagère envoyée à Ivain par la dame de la fontaine (qui n'est, comme nous le verrons ailleurs, qu'une autre dame du lac), et avec elle elles ont sans doute donné naissance à ces « messagères du graal » que nous retrouverons en parlant du *Perceval* de Chrétien. On comprend que des fées envoient des « damoiseles » pour faire leurs messages ; mais on ne s'explique qu'il en soit ainsi pour le graal que si

l'imagination était déjà accoutumée à voir ces fonctions remplies par des femmes. — Nous retrouverons ailleurs et les prétentions élevées sur la reine par un amoureux se disant évincé à tort par Arthur, et l'enlèvement de Guenièvre suivi de sa délivrance par Lancelot; tout l'épisode de Malduc est intéressant et, autant qu'il m'en souvienne, propre à notre poème. — L'aventure du manteau féé est, au contraire, comme on sait, le sujet d'un petit poème particulier, le *Mantel mal taillié*[1]; la même épreuve, avec un succès aussi peu flatteur pour la chasteté des dames de la cour bretonne, est, dans d'autres récits, rattachée à une corne ou à une coupe féée, où celles-là seules qui n'ont pas failli, même en pensée, peuvent boire sans répandre une plus ou moins grande part du breuvage qu'elle contient; ailleurs c'est le mari ou l'« ami » qui verse plus ou moins de ce qu'il veut boire suivant le degré d'infidélité de sa femme. Dans le *Mantel*, il ne s'agit pas d'Iblis : la seule femme qui réussisse dans l'épreuve est la femme de Karados *Bresbraz*[2]; c'est également elle ou du moins son époux qui met à bonne fin l'épreuve de la corne enchantée dans le *Lai du Corn* de Robert Biket; de même dans le *Perceval* (v. 15672 ss.), et dans la *Vengeance de Raguidel* (v. 3922 ss.), c'est Karadoc seul qui a le bonheur de boire dans la corne sans rien verser. Cet accord prouve que notre poème n'a fait qu'adapter à son héroïne une histoire célèbre, appartenant originairement à une autre. — Lancelet n'est sans doute pas non plus le premier auquel on ait fait honneur du « fier baiser » et du désenchantement accompli par ce trait de courage. La même épreuve est subie par Giglain dans le *Bel desconeu* (v. 3101 ss.), par Carduino dans le poème italien qui lui est consacré (voy. *Rom.*, IV, 141), et par plusieurs autres. C'est d'ailleurs une histoire d'origine sans doute orientale, qui se retrouve en Grèce et ailleurs[3].

Au milieu de toutes ces aventures, que termine l'heureuse union de Lancelet et d'Iblis, il n'est, comme on le voit, nullement question d'amour entre Lancelet et la reine Guenièvre. L'auteur d'un récent travail dont j'aurai plus d'une fois à m'occuper, M. Paul Mærtens[4], pense néanmoins que cet amour devait déjà exister dans la source d'où vient notre poème, et il donne deux raisons à l'appui de cette opinion. Premièrement, Ulrich dit (v. 2276, 2413) que la renommée de Lancelet s'étant répandue, à la suite de ses premiers exploits, jusqu'à la cour d'Arthur, tout le monde

1. Publié par Wolf, *Ueber die Lais*, p. 342 ss. M. Wulff en donnera incessamment dans la *Romania* une édition critique.

2. J'aurai occasion de revenir sur ce personnage, son surnom et son histoire.

3. Voy. Dunlop-Liebrecht, p. 175, 481, et la préface de M. Rajna à son édition de *Carduino*. L'histoire est assez maladroitement appliquée à Lancelet, qui ne sait que faire de la nouvelle amie qu'il conquiert.

4. *Rom. Studien*, V, 700.

désirait le voir, *et surtout la reine*. Cet argument est trop faible pour qu'il soit besoin de le réfuter. Secondement, ce qui, aux yeux de M. Mærtens, est encore plus démonstratif, c'est que quand Guenièvre veut mettre à son tour le manteau de fidélité, il se trouve trop court pour elle. Cela prouverait tout au plus qu'elle avait quelques torts à se reprocher (encore est-ce très vaguement exprimé dans Ulrich : je reviendrai sur ce point tout à l'heure). Mais rien n'indique que Lancelet fût complice de ces torts. Lancelet, dans le poème suivi par Ulrich, est un chevalier comme un autre, qui a des aventures pareilles aux autres et dont l'histoire finit, comme celle d'Erec, d'Ivain, de Durmart, de Meriadoc *e tutti quanti*, en le laissant paisiblement établi dans son royaume avec sa femme. Il faut seulement remarquer qu'il se trouve avec la reine dans un rapport particulièrement amical. Il la défend une première fois, seul, contre les prétentions de Falerin; il prend plus tard une large part à sa délivrance ; il semble éprouver pour elle des sentiments d'admiration et d'attachement particuliers. Il est possible que cette indication légère, qui, un peu moins marquée, s'appliquerait à plusieurs autres des chevaliers de la Table Ronde, ait précisément suggéré à un conteur postérieur, qui voulait donner à l'épouse d'Arthur un amant digne d'elle et montrer dans leur liaison le type de l'amour *courtois*, l'idée de choisir Lancelot du Lac pour ce rôle. Mais, je le répète, le poème français traduit par Ulrich ne connaît et ne fait supposer absolument rien de semblable.

Que l'original d'Ulrich fût bien un poème français, c'est ce qui ne peut faire l'ombre d'un doute. Il reproduit tout à fait l'allure habituelle des romans bretons composés en vers français au XII^e^ siècle. Cependant on a voulu y voir un poème provençal ; on a été plus loin : on en a nommé l'auteur, Arnaut Daniel. Bien que cette erreur ait déjà été dissipée [1], il importe de l'écarter définitivement, d'en expliquer l'origine, de montrer avec quel mélange de légèreté et même (qui le croirait en pareille matière ?) de mauvaise foi elle a été propagée, d'autant plus que cette discussion touche à quelques points intéressants d'histoire littéraire.

Arnaut Daniel est un troubadour de la fin du XII^e^ siècle, dont il nous est resté dix-sept chansons, d'un style très travaillé, très particulier et très obscur ; il est par excellence le maître du *trobar clus*, de cet art singulier où on estimait en seconde ligne la difficulté de composition pour le poète et en première la difficulté de compréhension pour l'auditeur.

---

1. Voy. G. Paris, *Bibl. Éc. Chartes*, t. XXVI (1865), p. 260 ss.; C. Hofmann, *Sitzungsberichte der Münchener Akademie*, 1870, II, 48 ss.; Bartsch, *Grundriss*, p. 18; Birch-Hirschfeld, *Ueber die den Troubadours bekannten epischen Stoffe*, p. 45 ss.; Mærtens, *Rom. Stud.*, V, 687.

Ce genre, qui nous paraît rebutant et puéril, avait certains mérites dont le plus grand était, en donnant à chaque mot une importance exagérée, de préparer la création du style expressif, concis, propre et personnel qui devait se produire avec un incomparable éclat dans la *Divine Comédie*. Aussi Dante admirait-il profondément Arnaut Daniel, qu'il avait certainement étudié à fond. Dans un passage célèbre du *Purgatoire* (c. XXVI), il le déclare bien supérieur à Guiraut de Borneil, que lui préfère la vaine opinion du vulgaire. Nous sommes aujourd'hui de l'avis du vulgaire, et le jugement de Dante a surpris tous les critiques modernes. Il n'y a cependant aucune raison de supposer que le poète florentin ait connu d'autres œuvres d'Arnaut que celles qui nous sont parvenues [1] : dans le *De vulgari eloquentia*, Dante cite comme exemples des chansons d'Arnaut Daniel, et elles font toutes partie du recueil que nous connaissons.

Dans l'éloge qu'il fait du troubadour, Dante dit : *Versi d'amore e prose di romanzi Soverchiò tutti*, et c'est ce passage qui, mal interprété à ce que je crois, a donné naissance à diverses erreurs. On l'a toujours entendu en ce sens qu'Arnaut aurait composé des vers d'amour et des romans en prose qui surpassaient tous les autres; mais il signifie simplement : « Il a dépassé tous les vers d'amour et toutes les proses de romans; il est supérieur à la fois aux auteurs de vers d'amour et de romans en prose, » c'est-à-dire, si on tient compte de la manière toujours très particulière dont Dante formule ses jugements, et si on se reporte à un passage bien connu du *De vulgari eloquentia*, « il a effacé tous ceux qui ont écrit soit en provençal, soit en français. » Dante dit en effet dans le *De vulgari eloquentia* que la langue d'oïl allègue pour elle que tout ce qui existe en prose vulgaire, soit traduit, soit original (*quicquid redactum sive inventum est ad vulgare prosaicum*) lui appartient : ce *vulgare prosaicum*, c'est la *prosa di romanzi* [2]. S'il en était autrement, si Dante avait voulu dire, dans la *Comédie*, qu'Arnaut écrivit les plus beaux romans en prose qui existent, comment aurait-il pu affirmer ailleurs que tout ce qui est écrit en prose vulgaire est en langue d'oïl ? Comment surtout aurait-il pu ajouter : « comme les belles histoires du roi Arthur (*Arturi regis*

1. Cette hypothèse a été émise par Fauriel, *Hist. litt.*, XXII, 213.

2. On a prétendu, il est vrai, que *vulgare prosaicum* et *prose di romanzi* désignaient des romans en vers (v. Diez, *Poesie der Troubadours*, p. 208), car les romans arthuriens qui circulaient à l'époque de Dante étaient en vers; Fauriel (*l. l.*, p. 214) émet la même opinion. C'est une erreur qu'il est inutile de réfuter aujourd'hui. Voyez sur ce point la note tout à fait décisive de M. Bœhmer, *Ueber Dante's Schrift de vulgari eloquentia*, p. 7. Au reste, avec les romans bretons, Dante cite, comme texte de prose française, « Biblia cum Trojanorum Romanorumque gestibus compilata » ; il s'agit évidemment de ces grandes compilations historiques comme le *Livre d'Orose* dont les Gonzague possédaient plus d'un exemplaire.

ambages pulcherrimae) », si la plus célèbre de ces histoires, le *Lancelot*, eût été en provençal[1] ?

Mais le vers du *Purgatoire* fut de bonne heure mal entendu et pris dans le sens qu'il offre en effet le plus naturellement. Pétrarque, qui connaissait directement Arnaut Daniel et l'a imité[2], l'appelle simplement *gran maestro d'amor*[3], et les anciens commentateurs de Dante ne font encore sur le vers en question aucune remarque qui prouve une méprise. Il semble toutefois que l'idée qu'Arnaut Daniel avait composé des romans se soit bientôt répandue : c'est ainsi qu'on peut expliquer que Pulci, par une de ces plaisanteries dont il est coutumier, attribue au *famoso Arnaldo*[4] un poème sur les exploits de Renaud en Égypte, exploits qui sont de sa pure invention. Mais d'autres se demandèrent plus sérieusement quels étaient ces romans en prose où Arnaut Daniel avait excellé, et comme Dante cite à plusieurs reprises le roman de *Lancelot*, et qu'on ne connaissait pas l'auteur de ce roman qui avait gardé une célébrité sans pareille, on devait naturellement avoir l'idée d'en faire honneur à Arnaut Daniel, de manière que le plus fameux des romans eût pour auteur celui que Dante avait, croyait-on, proclamé le premier des romanciers. Le fait que le *Lancelet* était en français ne pouvait arrêter, car nous avons mille preuves qu'en Italie, à partir d'une certaine époque, on ne faisait guère de différence entre le provençal et l'ancien français.

C'est à Torquato Tasso le premier que cette idée paraît être venue, et il s'agit bien pour lui du roman français en prose. Dans son second *Discours sur le poème héroïque*, il exprime ainsi son admiration pour *Amadis* : « Qualunque fosse colui che ci descrisse Amadigi amante d'Oriana merita maggior lode che alcuno degli scrittori Francesi, e non traggo di questo numero Arnaldo Daniello, il quale scrisse di Lancillotto, quantunque disse Dante : *Rime* (sic) *d'amore e prose di romanzi Soverchiò*

1. On pourrait essayer d'échapper à ce raisonnement en supposant qu'Arnaut avait écrit son roman ou ses romans en français ; mais une telle hypothèse est, pour bien des raisons, plus qu'invraisemblable. Dante loue d'ailleurs Arnaut comme le meilleur « fabbro del parlar *materno* ».

2. Voy. Diez, *Leben und Werke*, art. d'A. Daniel. Notons que les chansons d'Arnaut imitées par Pétrarque font partie de celles que nous avons. Les Italiens n'en ont pas connu d'autres. M. Bartsch (*Jahrbuch der Dante-Gesellschaft*, t. II, p. 380 ss.) a même pu déterminer à quelle classe de manuscrits appartenait celui par lequel Dante a connu les troubadours qu'il cite, et notamment Arnaut Daniel.

3. M. Birch-Hirschfeld (l. l., p. 46) écrit, après avoir cité le vers de Dante, cette singulière phrase : « De là Pétrarque a tiré la conclusion qu'Arnaut était l'auteur du roman de Lancelot. » Et il cite en preuve Diez et les vers mêmes de Pétrarque où il appelle Arnaut *gran maestro d'amor* !

4. M. C. Hofmann (*l. l.*) suppose que l'Arnaldo de Pulci est tout simplement Eginhard ; mais Pulci paraît avoir connu la *Vita Karoli* d'Eginhard sous le nom d'Alcuin (voy. *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 492).

tutti, etc. [1]. » Dans un autre écrit, il est plus correct de toutes façons ; il cite exactement les vers de Dante, et il les applique à des romans en prose provençale, ne faisant plus mention de *Lancelot :* « Romanzi furono detti quei poemi, o piuttosto quelle istorie favolose, che furono scritte nella lingua de' Provenzali o de' Castigliani ; le quali non si scrivevano in versi ma in prosa, come alcuni hanno osservato prima di me, perchè Dante parlando d'Arnaldo Daniello disse : *Versi d'amore e prose di romanzi*, etc.[2]. » Si, comme il me semble, ce second passage a été écrit après le premier, il atteste que le Tasse avait réfléchi depuis, et, reconnaissant qu'Arnaut Daniel était Provençal, ne songeait plus à lui attribuer un roman français. Au reste, aurait-il persisté dans son opinion, il est clair que pour nous son autorité est nulle en pareille matière ; mais sa remarque, lancée sans doute un peu au hasard, devait avoir de longues et fâcheuses conséquences. Les bibliographes la recueillirent[3], et, parvenant en Allemagne, elle y devint le point de départ de nouvelles confusions. On s'avisa d'identifier le prétendu roman d'Arnaut Daniel avec l'original d'Ulrich de Zatzikhoven, et cette identification impossible resta longtemps en faveur.

C'est dans une liste des anciens poètes allemands, donnée en 1784 par J.-Chr. Adelung, que je trouve cette attribution exprimée pour la première fois. En mentionnant Ulrich de Zatzikhoven, Adelung dit : « Je ne connais rien de lui, si ce n'est qu'il vivait vers la fin du XII[e] siècle, et qu'il a traduit le roman de chevalerie de Lancellot du Lac du français d'Arnauld Daniel, qui vivait vers 1170[4]. » On peut douter, d'après cette façon rapide de parler, que ce soit Adelung qui ait eu le premier la pensée de reconnaître dans l'original d'Ulrich l'œuvre d'Arnaut Daniel ; mais il ne renvoie à aucun prédécesseur [5], et comme il était très versé en bibliographie, il est permis de lui attribuer l'idée de ce rapprochement entre le poème allemand et le *Lancelot* d'Arnaut Daniel, dont, depuis le Tasse, l'existence ne faisait plus doute pour les bibliographes. Ce qui me fait croire qu'Adelung a utilisé l'indication du Tasse, c'est la qualification de *français* qu'il donne au roman d'Arnaut Daniel, et aussi l'orthographe

1. *Opere di Torquato Tasso*, Firenze, 1724, in-folio, t. IV, p. 62 (p. 46 de l'édition de 1594 des *Discorsi*).

2. Ib., t. IV, p. 210 (*Discorso sopra il parere fatto dal signor Fr. Patricio in difesa di Lodovico Ariosto*).

3. Par exemple Crescimbeni, cité par Diez, *Poesie der Troubadours*, p. 211.

4. *Magazin für deutsche Sprache*, t. II, 3[e] part., p. 11.

5. Adelung indique l'existence à Vienne d'un manuscrit du poème d'Ulrich, et il ajoute que Gottsched possédait une copie de ce manuscrit, d'après laquelle il l'a décrit dans le tome VIII des *Unterhaltungen*. Il s'agit, d'après Græsse, des *Hamburger Unterhaltungen*, et l'article de Gottsched se trouve à l'année 1769, p. 305 ss. Je n'ai pu le voir, mais il est peu probable qu'il contienne rien sur la source d'Ulrich.

Lancellot, empruntée sans doute à l'italien *Lancillotto*. On comprend d'ailleurs que l'idée de ce rapprochement lui soit venue ; mais s'il avait lu le poème d'Ulrich, il l'aurait aussitôt écartée. Il est clair en effet que si Arnaut Daniel a composé un *Lancelot*, c'est le *Lancelot* que Dante a connu ; or le *Lancelot* que connaissait Dante avait pour sujet les amours de Lancelot et de Guenièvre, cela éclate assez dans le passage de l'*Enfer* que tout le monde sait par cœur. Dans le *Lancelet* d'Ulrich, il n'est nullement question de ces amours ; ce *Lancelet* n'a donc rien à faire avec le *Lancelot* dont la lecture perdit Francesca de Rimini. C'est ce qu'Adelung ne pouvait savoir, ne connaissant que le titre du *Lanzelet ;* le premier qui le lut et le fit connaître fut P. F. Hofstæter, qui publia en 1811 à Vienne, sous le titre de *Altdeutsche Gedichte aus den Zeiten der Tafelrunde*, deux volumes dont le premier est presque entièrement consacré à la traduction mêlée d'analyse du poème d'Ulrich. Hofstæter s'exprime sur Arnaut Daniel d'une manière hésitante et confuse. Une première fois (p. xxv), il remarque qu' « Arnauld Daniel ne peut guère être, ainsi qu'on le dit, le chantre de Lancelet », puisque ce poème ne figure pas dans le catalogue de ses écrits donné par Nostradamus [1] et Sainte-Palaye. Malgré cela, revenant à cette question plus loin (p. xxxix), il dit : « Arnauld Daniel aurait écrit ce poème en langue provençale. C'est ce que nous apprend Wolfram d'Eschenbach, et des amis de l'ancienne muse allemande l'ont répété..... L'original, qu'il soit de Daniel ou d'un autre, ne s'est pas, que je sache, encore retrouvé en France. » Il répète ensuite, plus longuement que la première fois, l'énumération des ouvrages attribués au troubadour, et ajoute : « Mais je ne trouve nulle part qu'il ait fait un Lanzelet de Lac. Il est vrai qu'Eschenbach le dit, et qu'il était plus près de la source. Cependant il reste toujours surprenant qu'on n'en trouve aucune trace chez les biographes anciens ou nouveaux. » Il résulte de ces remarques que Hofstæter ne connaissait pas le passage du Tasse et n'avait pas l'idée que le *Lancelot* attribué à Arnaut Daniel fût le *Lancelot* de Dante ; toute cette partie italienne du sujet lui est étrangère. Il avait trouvé dans une source qui m'est inconnue [2] (et qu'il désigne par « des amis de l'ancienne muse allemande ») l'assertion, complètement fausse, relative à Wolfram d'Eschenbach : celui-ci ne parle nulle part d'Ulrich. On voit du reste que Hofstæter doute beaucoup de cette attribution et ne dit nullement qu'Ulrich nomme Arnaut Daniel comme son original.

1. Nostradamus, suivant son usage, met dans sa liste plusieurs écrits imaginaires, et dont le titre même est absurde.

2. En 1810, dans le *Museum für altdeutsche Kunst und Litteratur* (t. I, p. 603), Von der Hagen insérait une note sur le manuscrit de *Lanzelet*, où il ne dit mot d'Arnaut Daniel ni de Wolfram ; ce n'est donc pas à lui que Hofstæter doit ce faux renseignement.

D'Allemagne l'erreur passa en France, où le patriotisme provençal l'accueillit volontiers. Raynouard paraît avoir eu connaissance de l'ouvrage de Hofstæter seulement par ouï-dire et d'une façon assez inexacte. Après avoir allégué le passage du *Purgatorio* pour prouver qu'Arnaut Daniel avait composé des romans, il ajoute [1] : « Mais il existe une preuve positive de l'existence d'un roman d'Arnaud Daniel ; c'est celui de LANCELOT DU LAC, dont la traduction fut faite, vers la fin du treizième (*sic*) siècle, en allemand, par Ulrich de Zatschitschoven, qui nomme Arnaud Daniel comme l'auteur original [2]. » Cette affirmation, que je suppose faite par simple erreur de mémoire, devait être acceptée sans autre examen. En 1823, Val. Schmidt, dans les *Wiener Jahrbücher für Literatur* (t. XXIV, p. 160), cite les paroles de Raynouard, et remarque que c'est là un renseignement très important, parce que dès lors il est clair que le *Lancelot* de Dante, le *Lancelot* de Francesca, est le roman d'Arnaut Daniel. Par un singulier hasard, Schmidt, qui avait cependant une lecture fort étendue, et qui écrivait à Vienne, n'avait pas connaissance du livre de Hofstæter, paru à Vienne en 1811 : s'il l'avait lu, il aurait vu d'abord qu'Ulrich ne nomme aucunement Arnaut Daniel, ensuite que son poème ne pouvait ressembler en rien à celui que Dante connaissait. En 1825, le même savant revint sur la question, et crut avoir trouvé une preuve certaine que le *Lancelot* de Dante n'était pas le roman en prose français : il s'agissait de la toux de la dame de Malehaut *Al primer fallo scritto di Ginevra*, qui est mentionnée par Dante (*Par.* XVI, 13), et qui ne se trouverait pas dans le *Lancelot* français : M. Hofmann a montré depuis que cet incident, supprimé en effet dans les éditions anciennes, se trouve dans les manuscrits [3]. En 1826, Diez traita la question dans son livre sur la *Poésie des Troubadours* (p. 207 ss.), mais il ne réussit pas à discerner clairement la vérité. « Que le célèbre chansonnier Arnaut Daniel, dit-il, se soit distingué aussi dans le genre du roman, bien que les deux genres n'aient guère été réunis et qu'on ne trouve aucune allusion à ce fait dans les poésies des troubabours, c'est ce que le valable témoignage de Dante élève au-dessus de tout doute. » On a vu plus haut que ce témoignage est au contraire sans valeur. Après avoir ensuite essayé de rendre vraisemblable l'interprétation de *prose di romanzi* par « romans en vers », et

1. *Choix des Poésies des Troubadours*, t. II (1819), p. 318.
2. Raynouard ajoute en note : « Des extraits de cette traduction allemande ont été publiés. » Il veut évidemment parler du livre de Hofstæter. Il est curieux que Raynouard, qui cite ensuite le premier passage du Tasse sur Arnaut Daniel (voy. ci-dessus), ne mentionne pas le second, où le Tasse lui attribue positivement un *Lancelot*.
3. *Sitzungsberichte*, l. l. — Voy. aussi P. Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, III, 263.

avoir cité, en y croyant trop, les passages de Pulci sur « Arnaldo », Diez ajoute : « En outre Arnaut est désigné comme auteur d'un roman de *Lancelot*. On s'appuie pour cela sur Ulrich de Zazichoven, qui nommerait expressément le poète provençal comme son prédécesseur[1] ; mais nulle part on ne cite le passage original, et l'exactitude du renseignement est douteuse[2]. On ne sait même pas au juste si Zazichoven a travaillé d'après un modèle provençal ou français..... Cependant il y a un autre témoignage favorable. Le Tasse nomme expressément le troubadour comme l'auteur de *Lancelot;* que cette notice s'appuie directement sur la connaissance de l'ouvrage, qui peut s'être conservé jusque-là, ou sur des renseignements antérieurs, il est sûr que ce témoignage n'est pas suspect. » Il suppose ensuite, sans bonne raison, que Pétrarque, en appelant Arnaut *gran maestro d'amor*, avait en vue son *Lancelot ;* enfin il renvoie à l'observation de Schmidt sur la dame de Malehaut, et conclut qu'il a dû exister un roman provençal de *Lancelot*, « que nous pouvons non sans fondement attribuer à Arnaut Daniel. » Cette opinion était encore la sienne en 1829, où il écrivait dans ses *Leben und Werke der Troubadours :* « Arnaut est désigné par Dante comme auteur de chansons d'amour et de romans..... Ces derniers sont tout à fait perdus ; mais l'indication générale de Dante est fortifiée par des témoignages postérieurs, d'après lesquels le poète provençal aurait composé les romans de Renaud et de Lancelot. » Malgré sa persistance dans l'erreur qu'il trouvait établie, Diez avait eu le mérite de révoquer en doute tout rapport entre le poème d'Ulrich et le prétendu roman d'Arnaut Daniel, et de dire expressément que celui-ci n'était pas nommé dans le poème d'Ulrich.

Cela ne devait pas empêcher l'assertion lancée par Raynouard d'être reproduite. En 1842, Græsse, qui avait cependant Diez sous les yeux, après avoir dit que le *Lancelot* d'Arnaut Daniel est perdu, ajoute : « Toutefois il fallait qu'il fût encore bien connu au XII^e^ siècle, car c'est d'après ce roman, *comme il nous le dit lui-même*, qu'Ulrich de Zatzichoven composa son poème allemand de *Lanzelet*[3]. » Fauriel, qui, dans son cours d'histoire de la littérature provençale, professé en 1832, avait déjà affirmé en passant l'existence d'une traduction allemande du *Lancelot* d'Arnaut Daniel[4], revint sur ce sujet dans un article spécial, publié après sa mort (1844) dans le t. XXII de l'*Histoire littéraire de la France*

1. C'est sans doute à Raynouard qu'il fait allusion.

2. Il cite là les articles d'Adelung et de Schmidt, plus ceux de Docen, que je n'ai pu retrouver, où il contesterait la mention d'Arnaut par Ulrich, et fait remarquer que Hofstæter, qui avait lu le poème d'Ulrich, attribue cette mention non à lui, mais, « d'après d'autres », à Wolfram d'Eschenbach.

3. *Die grossen Sagenkreise des Mittelalters*, p. 199.

4. *Histoire de la poésie provençale*, t. II, p. 451 : parmi les romans dont « l'origine provençale est attestée par des témoignages historiques », Fauriel

(1852), où se trouvent réunies et aggravées toutes les erreurs, toutes les confusions antérieures.

Après avoir traduit le vers de Dante sur Arnaut Daniel par « *Dans* les chants d'amour, dans les proses de romans, il surpassa tous les autres »; après avoir affirmé, en citant Diez qui dit le contraire, que *prosas de roman* a été usité en langue d'oc « jusqu'à l'extinction du provençal comme idiome littéraire », pour signifier des « poèmes narratifs plus ou moins longs, rimés de diverses manières »; après avoir allégué Pulci et le prétendu « Renaud en Égypte » d'Arnaud; Fauriel arrive au *Lanzelet* d'Ulrich, qu'il connaissait par le livre de Hofstæter. Il prétend que, au dire d'Ulrich, « Hugues de Morville..... avait une copie du roman de Daniel; Ulrich la vit entre ses mains, et l'obtint en prêt pour en faire la traduction. » Il laisse ainsi entendre qu'Ulrich dit que son original était d'Arnaut Daniel; il savait cependant fort bien qu'il n'y a rien de pareil dans *Lanzelet*. Il continue : « Sans être célèbre entre les minnesingers, Ulrich de Zazichoven est pourtant connu, et désigné plus d'une fois, parmi eux, comme l'auteur de la version du *Lancelet* d'Arnaud. » Ici Fauriel se garde de citer une source; il en eût été fort embarrassé. Le seul poète du XIII^e^ siècle qui nomme Ulrich est Rudolf d'Ems, qui le mentionne deux fois; au XV^e^ siècle Ulrich Fürterer et Jacob Pütterich parlent encore de son *Lanzelet;* aucun d'eux ne fait, naturellement, la moindre mention d'Arnaut[1]. Fauriel pensait sans doute simplement à la prétendue assertion de Wolfram d'Eschenbach, alléguée par Hofstæter, et dont je n'ai pas retrouvé l'origine. Ces arguments, aussi peu sincères que peu solides, lui suffisent pour donner une analyse du *Lanzelet* comme représentant « le Lancelot provençal. » Tout cela doit aujourd'hui être définitivement écarté[2]: les Provençaux ont peu connu Lancelot; Arnaut Daniel n'a fait que des chansons; Dante ne lui attribue pas de romans, et c'est le Tasse qui a eu l'idée de lui faire honneur du *Lancelot* français en prose; Wolfram ni aucun autre *minnesinger* ne souffle mot d'Arnaut Daniel plus qu'Ulrich lui-même; le roman prêté par Hugues de Morville

---

range « un Lancelot du Lac d'Arnaut Daniel traduit vers 1184 (*sic*), en allemand, par un nommé Ulrich de Zachichoven. »

1. Voyez les passages dans Bæchtold, l. l., p. 27.

2. Il est assez piquant de suivre le développement et l'accroissement successif des erreurs. Dante cite le *Lancelot* français et dit ailleurs qu'Arnaut Daniel a dépassé tous les auteurs de vers d'amour et de romans *en prose;* — on en conclut qu'il a fait des romans; — le Tasse lui attribue le *Lancelot* français; — Adelung dit que ce *Lancelot* français d'Arnaut est l'original du *Lanzelet* allemand d'Ulrich; — un auteur que je ne retrouve pas prétend que Wolfram d'Eschenbach dit en effet qu'Ulrich a traduit le *Lancelot* d'Arnaut; — Raynouard affirme qu'Ulrich lui-même le déclare; — enfin Fauriel attribue cette assertion à Ulrich et à plusieurs minnesinger.

était un roman français en vers, et le *Lancelot* que lisaient Paolo et Francesca était le roman français en prose dont nous parlerons plus tard.

Jusqu'à présent, ni dans les allusions de Chrétien et des troubadours, ni dans le roman traduit par Ulrich, nous n'avons trouvé aucune trace de liaison coupable entre Lancelot et Guenièvre[1]. Dans les récits de la première époque, celle-ci est toujours donnée pour le modèle des épouses et des reines, comme Arthur est le modèle des rois et des chevaliers. Il est vrai que, dans les diverses versions du *Manteau mal taillé* ou de la *Corne enchantée*, elle est présentée comme ne réussissant pas très bien dans cette terrible épreuve ; mais c'est qu'elle doit être sacrifiée à l'héroïne du récit : c'est ainsi que le héros de chaque roman désarçonne tous les chevaliers d'Arthur (dont chacun est toujours vainqueur dans le roman qui lui est consacré) et lutte contre Gauvain sans que la victoire se décide. Il en est à peu près de même de l'épreuve où l'héroïne des divers récits humilie toutes les dames : Guenièvre est la seule qui soit ménagée par les conteurs ; sa culpabilité est présentée de la façon la plus atténuée. Dans le *Lanzelet*, elle n'a eu que des pensées contraires à son devoir, et encore des pensées d'un caractère tout général (v. 5869 ss.). Dans le *Mantel* elle est celle à qui le manteau est le plus près d'aller bien (v. 271). Dans la *Crone* de Henri du Türlin, elle vide la coupe sans accident, et en la rendant seulement en verse si peu qu'on le voit à peine (v. 1271 ss.). Dans le même poème, elle est soumise à l'épreuve, assez mal inventée, du gant féé : quand on le met, on devient invisible de la moitié du corps, sauf de la partie par laquelle on a péché : de Guenièvre on ne voit qu'un coin de la bouche (v. 23623 ss.). Dans *Perceval* (v. 15720) l'époux de Guenièvre (ce sont ici les maris qui éprouvent en buvant la vertu de leurs femmes) ne se mouille aussi que légèrement ; il est vrai qu'elle se tire d'embarras par un trait d'esprit qui inspire des doutes sur sa parfaite innocence ; mais le continuateur de Chrétien connaissait naturellement l'histoire de ses amours avec Lancelot, racontée en partie dans le *Chevalier à la Charrette*. Enfin je

1. L'histoire de cette liaison a plus tard, comme on peut s'y attendre, passé aussi chez les Provençaux. M. Birch-Hirschfeld rapporte avec vraisemblance à Lancelot un passage d'une chanson anonyme où il est parlé de la reine Genivre, qui faisait mourir et revivre cent fois le jour un des chevaliers de sa cour (l. l., p. 45). Dans *Flamenca* (v. 660) il est parlé de « la piucella breta, Con tenc Lancelot en preiso Cant de s'amor li dis de no ». P. Meyer (p. 284, n. 3) reconnaît dans cette pucelle Viviane ; mais c'est une erreur. Il s'agit sans doute soit de la dame de Malehaut, soit de Morgue, qui toutes deux, dans le *Lancelot* en prose, retiennent Lancelot en prison à cause de son refus de les aimer. Il est vrai que le nom de *piucella breta* ne convient bien ni à l'une ni à l'autre ; c'est peut-être une allusion à quelque aventure dont le récit ne nous est pas parvenu.

citerai en entier les jolis vers du *Lai du Corn* de Robert Biket, où, s'adressant à Ivain, elle se justifie quand elle voit qu'Arthur a répandu le vin contenu dans la corne enchantée :

« Iwein, » dit la reine,
« Or face un fu d'espine
Mes sires enbraser,
Enz me face geter :
Se chevel i ai ars
Ou neient de mes dras,
Face me trainer,
A cheval detirer ;
Que onc home n'amai
Ne ja mais n'amerai
Fors seulement son cors.
Mout est verais ciz cors :
Por petit d'achaison
M'a sorprise a bandon.
Jo donai un anel,
L'autre an, a un danzel,
Un jovencel enfant
Qui ocist un geant,
Un encrime felon
Qui de grant traison
Reta çaenz Gauwain,
Un suen cosin germain.
L'enfes le defendi,
A lui se combati :
Al trenchant de l'espée
Ot la teste coupée.
Dès lors qu'il fu ocis
A çaenz congié pris :
M'amor lui presentai,
Un anel lui donai,
Quel cuidai retenir
Por la cort aemplir ;
Mais se il fust remés
De mei ne fust amez.
Certes, » dist la reine,
« Puis ke jo fui meschine
Et jo te fui donée
Fui jo beneurée,
N'onc plus de vilenie
Ne fis jor de ma vie.
Soz ciel n'a si riche home,
Neis le rei de Rome,
Cui jo amasse mie
Por tot l'or de Pavie,
Ne amiral ne conte
. . . . . .
Mout par fait grant oltrage
Dame de haut parage,
Quant ele a bon mari,
Qui d'autre fait ami.
Cil qui quiert meillor vin
Nului que de raisin
Ou pain a escient
Meillor que de forment,
Celui devreit om pendre
Et puis venter la cendre.
Le meillor ai des treis
Qui onc sans Deu fust reis [1] :
Qu'ireie donc querant
Plus bel ne plus vaillant [2] ? »

Nous ne savons quel était ce « danzel » à qui la reine avait fait des avances, à l'en croire, toutes politiques ; mais il est clair qu'il ne s'agit pas de Lancelot, auquel aucun texte n'attribue l'exploit rappelé par Guenièvre ; et tous ces passages, on le voit (sauf peut-être celui de *Perceval*), laissent au fond intact l'honneur de la reine [3]. Gaufrei de Monmouth

1. David, Alexandre, Arthur. Plus tard Charlemagne remplaça David dans cette trilogie des « meilleurs rois ». Peut-être, malgré l'anachronisme, le poète l'avait-il dans la pensée (cf. *Chev. au lion*, v. 3229).

2. Wolf, *Ueber die Lais*, p. 336 ; j'ai corrigé les formes du texte.

3. J'aurai plus tard à étudier un épisode qui la traite assez différemment, mais qui est resté à peu près inconnu au grand courant des récits, et où Lancelot ne figure pas. — Quant aux divers enlèvements auxquels elle est en butte de la

raconte bien, à la vérité, que « Guanhumara, » pendant l'absence de son mari, s'était livrée à Modred, neveu d'Arthur, l'avait même épousé, et que, Arthur étant revenu et ayant vaincu Modred, elle s'était faite nonne à Saint-Jules de Caerléon ; mais cette histoire, qui repose peut-être sur une tradition bretonne, n'a pas été accueillie dans nos romans en vers, qui ne doivent rien à Gaufrei de Monmouth. L'auteur du *Perceval* en prose publié par M. Hucher (qu'il suive ou non un poème de Robert de Boron) raconte les choses à peu près comme Gaufrei ; mais toute la fin de ce roman n'est qu'une imitation fidèle et presque une traduction de l'*Historia Britonum*[1]. Quant au roman en prose de la *Mort d'Arthur*, il a également Gaufrei pour source plus ou moins directe, mais il a beaucoup modifié le récit : d'ailleurs il appartient au groupe des romans consacrés aux amours de Lancelot avec la reine. Dans les romans de la première époque, Guenièvre aime tendrement son mari, et elle n'inspire à tous les chevaliers qui l'entourent que les sentiments d'un dévouement respectueux.

L'idée d'en faire l'amie de Lancelot appartient donc à une période plus récente, et comme on n'en trouve pas trace dans les narrations qui ont pour sources directes les contes celtiques, il est fort probable qu'elle est née en France. M. de La Villemarqué, il est vrai, a cru pouvoir prouver que cette idée s'appuyait au contraire sur les traditions galloises, et que dès une époque reculée ces traditions connaissaient Lancelot comme amant de Guenièvre. Ses raisons, si elles n'ont pas convaincu tout le monde[2], n'ont cependant pas été réfutées, et elles ont généralement été regardées comme probantes[3]. Il est donc bon de les examiner de près : elles sont aussi ingénieuses que peu solides. Elles se laissent résumer en trois points. 1° Le nom de *Lancelot*, à la vérité, n'est pas celtique, mais il doit réellement se lire *l'ancelot ;* c'est un nom commun pris comme nom propre ; « les plus anciens manuscrits supposent l'apostrophe, car ils portent souvent *Ancelot* sans article. » — 2° *Ancelot* est le diminutif d'*ancel*, et *ancel* en ancien français signifie « serviteur ». — 3° Or « serviteur » en gallois se dit *mael*, et nous trouvons dans les traditions galloises un Mael qui joue exactement le rôle de Lancelot et est l'amant de la femme de son oncle Arthur. —

---

part de Falerin (*Lanzelet*), de Méléagant (*Charete*), de Gosozein (*Crone*), de Brun de Morois (*Durmart*), ils se passent tous malgré elle et n'entachent pas sa vertu.

1. Hucher, *Le Saint Graal*, t. I, p. 495 ss.

2. Voy. P. Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, pass. Dans des annotations manuscrites que j'ai sous les yeux, mon père combat l'argumentation de M. de La Villemarqué.

3. Voy. notamment la *Préface* de M. Jonckbloet à son édition de la *Charete* (La Haye, 1850, p. XIV ss.) ; Holland, *Crestien von Troies*, p. 143 ss.

Aucun de ces trois points ne peut se soutenir devant un examen sérieux. 1° Si Lancelot était pour *l'ancelot*, on aurait quelquefois au sujet *li anceloz*, qu'on ne trouve jamais, et ce chevalier aurait certainement, à côté de son surnom, un nom à lui[1]. Les « plus anciens manuscrits » qui « portent souvent Ancelot » se réduisent à un manuscrit du XV^e^ siècle[2] d'un renouvellement d'*Oger le Danois*, où on lit dans le prologue :

N'est mie de la flabe Ancelot ne Tristant.

Le vers permettrait aussi bien de lire *Lancelot*, et cette fantaisie d'un scribe du XV^e^ siècle ne peut assurément rien signifier[3] ; on ne trouve jamais que *Lancelot* dans tous les manuscrits où il s'agit de ce personnage. — 2° *Ancel* n'est pas un mot français, ni ancien ni moderne. M. de La Villemarqué a emprunté l'unique citation qu'il en donne à Barbe de Verrue, c'est-à-dire au marquis de Surville, qui inventa cette « gente trouveresse » du XIII^e^ siècle pour servir, dans l'histoire littéraire, d'avant-*coureuse* à sa Clotilde, et mit sous son nom des vers qui ont eu du succès, mais qui font dresser les cheveux sur la tête des philologues. *Ancel* serait le masculin d'*ancele*, mais *ancele* est le lat. *ancilla*, et *ancilla* ne saurait avoir de masculin. — 3° Étant admis (ce qui n'est pas bien sûr) que *mael* veuille dire serviteur en gallois, ce serait un assez singulier nom de héros. Et en effet, il n'existe pas : le savant auteur dont j'examine le système s'est amusé à extraire ce prétendu Mael des noms de deux personnages fort différents, Mailcun et Maelwas, noms dans lesquels *mael* ou *mail* entre comme élément composant et inséparable. Mais d'ailleurs le *mael* (ou *mail*) qui figure dans ces noms ne signifie nullement « serviteur » ; il n'est que la forme plus récente de l'ancien *maglo-*, qui répond au grec μεγαλο- et signifie « grand » : Mailcun est appelé par Gildas, son contemporain, Maglocunus, ce qui met l'identité de *maglo* et de *mail* hors de doute[4]. Ce Maglocun, appelé *Mailcun* dans Nennius[5], *Mailgun* et *Maelguin* dans les *Annales Cambriae*[6],

1. Il est vrai que d'après le *Lancelot* en prose, il s'appelait Galaad, et Lancelot, nom de son grand-père, était son « seurnon » ; mais c'est là une invention récente ; les anciens textes ne la connaissent nullement, et ce nom biblique de *Galaad* suffit à la caractériser.

2. Michel, *Rapports au ministre* (1839), p. 94. Le ms. de l'Arsenal 190, cité par Barrois dans la préface de son édition d'*Ogier*, donne *Lancelot*.

3. Ce scribe a sans doute été influencé par les noms *Ancel*, *Ancelet* (nom d'un des héros du *Partonopeus*), *Ancelot*, *Ancelin*, qui ne sont pas rares.

4. L'explication de *maglo* et des noms composés avec cet élément a été l'objet d'une lecture de M. d'Arbois de Jubainville à l'Académie des Inscriptions.

5. « Mailcunus rex apud Britones regnabat (§ 62, éd. de San Marte). » L'époque de Mailcun n'est pas déterminée. J'étudierai la valeur, la date et les sources de Nennius dans un article spécial. Notons ici que la mention de Mailcun se trouve dans une partie ajoutée à l'ouvrage primitif. Les textes du *Myvyrian Archæology* cités par M. de La Villemarqué où ce personnage est mentionné l'appellent *Maelgun*, *Maelgwn*, *Faelgwn*, et jamais, naturellement, *Mael*.

6. Les *Annales Cambriae* placent sa mort en 547, et ajoutent : « Unde dicitur

Malgun dans les lois d'Howel et *Malgo* par Gaufrei de Monmouth[1], est parfaitement distinct de Maelwas. Gildas lui adresse de violentes invectives[2] et lui reproche entre autres d'avoir dans sa jeunesse « opprimé son oncle par la lance, l'épée et le feu » ; il dit qu'il s'est fait ensuite moine, mais qu'ayant rompu son vœu, il a épousé d'abord une première femme qu'il a mise à mort, puis la femme de son neveu, après avoir fait périr ce neveu. Il faut beaucoup de bonne volonté pour reconnaître, même en supprimant « par la lance, l'épée et le feu », que cela signifie qu'il avait séduit la femme de son oncle ; d'ailleurs cet oncle n'est pas Arthur, inconnu à Gildas ; enfin Lancelot n'est pas le neveu d'Arthur dans les romans où il est l'amant de sa femme[3]. Dans Nennius, Mailcun est seulement nommé comme roi de Guenedotie (= Gwyned ou Galles du nord) ; Gaufrei a pris, suivant sa manière, le nom dans Nennius en l'altérant un peu, a donné son Malgo pour quatrième successeur à Arthur, et lui a fabriqué une petite biographie en employant à tort et à travers quelques-uns des renseignements qu'il trouvait dans Gildas[4]. Il fait du roi de Gwyned un roi de toute l'île, et ajoute, avec sa sotte exagération, qu'il conquit l'Irlande, l'Islande, le Gothland, les Orcades, la Norvège et le Danemark. — Quant à Maelwas, il est plus intéressant pour nous. Il est mentionné dans un texte fort suspect au point de vue historique, la *Vita Gildae,* mise sous le nom de Caradoc de Lancarvan (vers 1150), mais certainement postérieure : on y raconte que le roi de Somerset Melvas enleva la reine Guennuvar, femme d'Arthur, et l'emmena à Glastonbury ; Arthur vint l'y assiéger ; mais, grâce à l'intervention de saint Gildas et de l'abbé de Glastonbury, la reine fut rendue à son époux et la paix fut

---

Hir hun Wailgun en blis Ros, quod interpretatur : *longa est quies Maelguin in regia Ros.* » Comme l'a très ingénieusement conjecturé Holtzmann (*Germ.* XII, 277), c'est sans doute ce Maelguin dont on découvrit le tombeau près de la mer, dans le comté de Ros, sous le règne de Guillaume le Conquérant. La forme *Wailgun*, due à une loi phonétique du gallois sur laquelle j'aurai lieu de revenir, fit confondre ce nom avec celui de Walwan, en français Gauguain ou Gauvain, le neveu d'Arthur, et ce fut lui dont, d'après Guillaume de Malmesbury (III, 287), on crut avoir retrouvé la tombe. Le dicton sur Mailgun cité plus haut, ainsi que la conservation de son tombeau, atteste que ce roi du VI[e] siècle avait eu un règne glorieux et avait laissé un long souvenir.

1. *Hist. Britonum*, XI, 7, et voy. la note de San Marte.

2. « Quid tu, ... Maglocune, in tam vetusto scelerum atramento velut madidus vino de Sodomitana vite expresso stolide volutaris ? ..... Nonne in primis adolescentiae tuae annis avunculum regem cum fortissimis propemodum militibus ..... acerrime hasta, ense, igni oppressisti (éd. San. Marte, § 7)? »

3. On a vu plus haut qu'il l'est dans le *Lanzelet ;* mais dans Chrétien il n'est pas fait mention de cette circonstance, et dans les romans en prose la reine Hélène, sa mère, n'est nullement sœur d'Arthur.

4. Gaufrei, prenant dans un sens qu'elle n'a pas l'expression *Sodomitana vitis* de Gildas, dit que Malgo avait toutes les qualités d'un grand roi, mais qu'il était sodomite.

faite [1]. Un texte gallois du XIVe siècle, sur lequel je reviendrai, fait une allusion au même conte, mais sans parler de Glastonbury. La mention de Glastonbury indique en effet la date récente du récit latin et l'altération qu'y a subie le conte primitif. A partir du second tiers du XIIe siècle, à ce qu'il semble, les moines de Glastonbury eurent la singulière idée de prétendre que leur abbaye s'était jadis appelée *Ynys witryn*, en gallois « l'île de verre », et que le nom qu'elle portait (qu'ils changeaient en Glaston et latinisaient en Glastonia) signifiait « ville de verre » et n'était que la traduction du nom celtique [2]. Or Glastonbury s'appelait en anglo-saxon Glaestingabyrig, « le bourg des Glaestings », du nom de la famille qui y dominait, et ce nom ne saurait avoir aucun rapport avec le mot *glass*, « verre » ; mais la présence dans le nom de la syllabe *glas* avait d'abord produit une fausse étymologie, puis suggéré cette fable érudite. Ce qui la favorisa, c'est que de tout temps on avait comparé et on compare encore aujourd'hui la localité à une île, parce qu'elle est entourée de marécages. Mais si Glastonbury n'a rien à faire avec l' « île de verre », l' « île de verre » n'est pas une invention des historiographes de Glastonbury ; elle appartenait réellement à la mythologie celtique, où nous aurons à en rechercher la signification, et nous avons dans la *Vita Gildae* et dans le texte gallois du XIVe siècle le double écho d'une tradition galloise authentique : on racontait en effet que Gwennuvar avait été enlevée par Maelwas, le seigneur de l'île de verre. Ce personnage n'est même pas inconnu à la poésie française; Chrétien le mentionne dans *Erec*, ainsi que son merveilleux royaume [3] :

Avec ces que m'oez nommer
Vint Maheloas, uns hauz ber,

---

1. « Gildas... ingressus est Glastoniam... Melvas rege regnante in Aestiva regione... Glastonia, id est *Urbs vitrea* (quae nomen sumsit a vitro) est (et) urbs nomine primitus in britannico sermone [*suppl.* dicta Ynys witryn?]. Obsessa est itaque ab Arturo tyranno cum innumerabili multitudine propter Guennuvar uxorem suam violatam et raptam a praedicto iniquo rege et ibi ductam propter refugium inviolati loci, propter inundationes arundineti ac fluminis et paludis, causa tutelae. Quaesiverat rex rebellis (?) reginam per unius anni circulum, audivit tamen (*l.* tandem ?) illam [Glastoniae] commorantem. Illico commovit exercitus totius Cornubiae et Dibueniae ; paratum est bellum inter inimicos. Hoc viso, abbas Glastoniae, comitante clero et Gilda sapiente, intravit medias acies, consuluit Melvas regi suo pacifice ut redderet captam ; reddita ergo fuit quae reddenda fuerat per pacem et benevolentiam (Ed. San Marte, § 10). » — Melvas devient ici roi de Somerset (*Aestiva regio*) simplement parce qu'on veut retrouver sa résidence, l'île de verre, dans Glastonbury, située dans le Somerset.

2. Voy. là-dessus Zarncke, dans les *Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache* de Paul et Braune, III, 329.

3. On le retrouve aussi dans les romans en prose ; du moins je le reconnais dans le *Magloas* énuméré avec d'autres dans le *Lancelot* (voy. la préface de M. Jonckbloet à son édition du *Lancelot* néerlandais, t. II, p. XXXVIII).

Li sire de l'isle de voirre.
En cele isle n'ot l'en tonoirre,
Ne n'i chiet foudre ne tempeste,
Ne boz ne serpenz n'i areste;
N'i fait trop chaut, ne n'i iverne (v. 1933 ss.)[1].

Nous reviendrons plus tard sur ce Maheloas, visiblement identique à Maelwas, et nous verrons que l'histoire même de son rapt a passé, bien que fort altérée, dans la poésie française. Il suffit ici d'établir que s'il répond à un personnage du roman d'Ulrich, c'est à Falerin et non à Lancelot; ce n'est pas Lancelot qui enlève la reine, c'est lui qui la délivre, dans Ulrich de Falerin, dans Chrétien (*la Charrette*) de Méléagant.

Il ne reste donc rien du système élevé par M. de La Villemarqué sur trois appuis également ruineux: Lancelot est un nom propre [2] et n'est pas pour *l'ancelot;* — *ancelot* comme nom commun, signifiant « serviteur », n'existe pas plus en français qu'*ancel* dont il serait dérivé; — en admettant que le gallois *mael* signifie « serviteur, » ce qui n'a pas d'intérêt dans la question, il n'y a pas de personnage appelé Mael dans les traditions celtiques; Maglocun (Mailcun Malgo) et Maelwas (Melvas Maheloas) ne se sont ni l'un ni l'autre appelés Mael tout court, et le premier élément de leur nom signifie « grand » et non « serviteur »; ils n'ont rien de commun entre eux, et surtout ils n'ont rien à faire avec Lancelot. Il est parfaitement vain de chercher dans la tradition celtique l'origine des amours de Lancelot et de Guenièvre chantés par la poésie française; ces amours étaient inconnus même aux plus anciens romans français du cycle breton; ils sont étrangers à l'histoire de Lancelot dans sa première forme, que nous a conservée le poème d'Ulrich; ils

1. Holtzmann (*Germania*, XII, 282) prétend à tort que la *Vita Gildæ* « est postérieure au roman en prose, où l'enlèvement de la reine est raconté d'une façon essentiellement identique. » L'accord de la *Vita* avec *Erec* prouve l'authenticité de la tradition conservée dans le texte latin, et, dans le *Lancelot*, tout à fait transformée.

2. Le nom de Lancelot est peut-être un nom celtique altéré, comme il s'en trouve plus d'un dans nos poèmes, bien qu'en général ils aient conservé avec une remarquable fidélité la forme galloise, souvent bien étrange pour des oreilles françaises, des noms que leur fournissaient les récits bretons. Peut-être aussi à un nom breton que nous ne pouvons plus retrouver a-t-on substitué un nom d'origine germanique : c'est ainsi que dans le *Tristran* de Béroul, poème anglo-normand encore très voisin des sources celtiques, figure un personnage appelé *Guenelon*, d'un nom germanique (*Wenilo*) qui ressemblait sans doute au nom gallois original. On trouve dans les *Loherains* un évêque du nom de *Lancelin* (voy. aussi Fœrstemann) : *Lancelin*, *Lancelet*, *Lancelot* peuvent être des diminutifs de *Lanzo*, qui existe comme forme hypocoristique de *Lantwulf*, *Lantfrid*, *Lantberht*, etc. C'est par une substitution analogue qu'au XIVe siècle le nom de Lancelot servit à rendre en français le nom slave de Ladislaw. — Avant M. de La Villemarqué, on avait proposé des interprétations celtiques, tout à fait invraisemblables, du nom de *Lancelot* (voy. Jonckbloet, *la Charete*, I. I.).

ont été inventés plus tard de toutes pièces, et probablement en France.

Avant de passer au groupe des romans dans lesquels Lancelot est présenté comme l'amant de la reine, il est bon de rechercher s'il n'y a pas de traces de récits relatifs à ce personnage, en dehors du poème d'Ulrich, dans lesquels il n'aurait pas encore ce caractère. Des récits de ce genre se trouvent en effet en assez grand nombre, mais il est souvent difficile de dire si leurs auteurs ignoraient la liaison attribuée à Lancelot avec la reine, ou s'ils ont simplement omis d'en parler, parce que cela ne rentrait pas dans leur sujet. On peut admettre la première explication pour l'auteur d'un conte perdu en français, mais inséré dans la version néerlandaise du *Lancelot* en prose (III, 22271-23126) : Lancelot y a exactement la même aventure, qui, dans la seconde partie d'un lai que j'ai publié (*Rom.*, VII), est attribuée à Tyolet [1] ; sauvé et défendu comme Tyolet par Gauvain, il vient présenter le pied blanc du cerf à la dame dont la main est à ce prix, et sans doute il l'épousait dans le récit français ; mais le compilateur néerlandais, soucieux ici comme ailleurs d'accommoder à son cadre général les récits qu'il y faisait entrer de toutes parts, feint que Lancelot dit à la dame qu'il reviendrait quelque jour, et retourna auprès de Guenièvre, qu'il aimait trop pour songer jamais à aucune autre [2]. — La question n'est pas aussi claire pour un long roman encore inédit, conservé dans un manuscrit de la bibliothèque de Mgr le duc d'Aumale à Chantilly, auquels ceux qui en ont parlé donnent le titre du « *Lancelot* de Jehan », et qui serait mieux appelé *Rigomer*. Rigomer est le nom d'un château situé à l'extrémité de l'Irlande, où se trouvent toutes sortes de « merveilles » auxquelles doit mettre fin le meilleur chevalier du monde. Lancelot [3] part secrètement de la cour pour courir cette aventure, mais ce n'est pas lui qui y réussit, c'est Gauvain. Une fois Rigomer *asomé*, d'autres aventures recommencent et le poème est interrompu avant la fin ; mais le dénouement devait sans doute se rattacher encore à Rigomer, en procurant un époux à la demoiselle du lieu. Quand Lancelot se décide à partir pour Rigomer, la reine en est très affligée (f° 1e), ce qui ferait croire qu'elle lui porte une affection particulière ; mais le roi n'en est pas moins triste ; de même quand Lancelot reparaît à la cour, *Dont fu la cors mout enforchie, Et la roiine esleechie,*

1. M. Jonckbloet rapproche à tort (*Lancelot*, II, CLXXIII) ce conte de *la Mule sans frein ;* sauf quelques circonstances du début, ces deux récits n'ont aucun rapport.

2. La même aventure de Tyolet, mais avec plus de variantes, est encore attribuée à Lancelot dans le roman de *Morien*, également perdu en français et intercalé dans le livre I du *Lancelot* néerlandais (voyez les v. 46517-46675) ; ce roman est d'ailleurs peu ancien et fait de lieux communs des romans antérieurs.

3. Le ms. de Chantilly écrit toujours *Lanselot*, non seulement dans ce poème, mais dans la *Charete* et autres.

mais aussi *Mout en fu liés li rois Artus* (f° 51 d). Cependant certains traits me paraissent indiquer entre Lancelot et Guenièvre une tendresse plus qu'ordinaire. Lancelot envoie à la reine de Bretagne tous les chevaliers dont il est vainqueur le long de sa route (voy. fol. 6 e, 8 b, 11 c, 13 a, 20 b), et il est à remarquer que quand s'offre à lui l'occasion d'un riche mariage ou même d'une bonne fortune, il la refuse sans hésiter (4 c, 15 e). Le dernier épisode du poème est peut-être encore plus probant. Arthur part pour un combat qu'il doit soutenir en personne : il monte à cheval, ayant refusé tout compagnon ; Gauvain lui tient l'étrier. Le roi se met à rire. La reine, qui pleure, s'offense de ce rire : « J'ai sujet de grande joie, dit le roi, car je songeais, en regardant mon pied, à trois choses qui m'ont donné lieu de rire : je suis le meilleur roi du monde, j'ai sous moi le meilleur destrier du monde, et le meilleur chevalier du monde me tient l'étrier. » La reine soutient qu'il faut mettre la vérité avant tout, et qu'il y a bien aussi bon chevalier que Gauvain. Le roi furieux veut la battre, et lui déclare qu'il lui tranchera la tête si elle ne nomme pas le chevalier qu'elle a en pensée [1]. Gauvain, avec sa courtoisie ordinaire, intervient entre les époux, assure que la reine a raison, et demande seulement pour elle un répit d'un an, au bout duquel elle devra présenter ce chevalier. Arthur accepte, et Guenièvre aussi, mais à condition que le roi emmènera Lancelot comme écuyer dans son expédition (fol. 52 d-f). Il est fort probable que le champion de la reine n'était autre que Lancelot lui-même, et qu'Arthur reconnaissait son excellence aux exploits qu'il accomplissait dans ce voyage, au milieu duquel le poème s'arrête. On peut donc croire que Jehan, l'auteur de *Rigomer*, connaissait, mais peut-être assez vaguement, la liaison de Lancelot avec la reine [2]. — L'auteur de *Durmart*, au contraire, ne paraît rien en savoir : il mentionne à plusieurs reprises Lancelot du Lac comme un des principaux chevaliers de la cour d'Arthur, mais il ne le met avec Guenièvre dans aucun rapport particulier : quand Brun de Morois enlève la reine à une partie de chasse et l'emmène dans son château presque inaccessible [3], c'est Durmart et non Lancelot qui la délivre. — Mais l'ouvrage le plus intéressant à étudier

1. Il est impossible de ne pas rapprocher ce début de celui du *Pélerinage de Charlemagne*, dont la donnée a d'ailleurs été appliquée à Arthur.

2. Notons dans ce roman une particularité sur Lancelot que je n'ai pas remarquée ailleurs. Il arrive inconnu et dans le costume le plus pauvre à une assemblée présidée par Arthur. Il se nomme à un chevalier, et, pour se faire reconnaître, *Dont li a la paume tendue, Et cil a le plaie veue Qui saine est et rascousturée, Car d'une fort lance acerée Fu auec le suie* (sic) *ferus. Par cel est mout reconneus : N'avoit chevalier en Bretaigne Ne le conneust par l'ensaigne* (f° 51 a).

3. Tout cet épisode peut être regardé comme une imitation affaiblie de celui de Falerin dans le *Lanzelet*, dont l'auteur de *Durmart* a dû connaître la forme française.

sous ce rapport est la compilation d'aventures bretonnes, rattachées pour la plupart à Gauvain, que Henri du Türlin a mise en vers allemands sous le titre de *la Couronne*. Je reviendrai ailleurs sur cet ouvrage, sa date probable et son caractère. Je remarquerai seulement ici que les nombreuses mentions de « Lanzelet[1] » dans la *Couronne* se divisent en deux séries (sans parler de celles qui n'ont pas d'intérêt, comme celles des v. 840, 12877, et la part insignifiante que prend Lanzelet à l'aventure finale, v. 22971 et ss.). Dans l'une de ces séries, on fait allusion à l'aventure de la charrette, qui fera l'objet de mon prochain article, et qui est un épisode des amours de Lancelot avec Guenièvre : ainsi (v. 2099 ss.) Lanzelet ne peut boire sans accident dans la corne enchantée, parce qu'il a subi un déshonneur le jour où il a consenti à monter dans la charrette infamante ; le même tort lui est reproché aux v. 24496 ss., et son combat avec Méléagant (appelé ici *Milianz*) est encore rappelé au v. 5988. Mais d'autre part ce même Lanzelet nous apparaît avec des traits que ne connaissent nullement les récits ordinaires : « Monseigneur Lanzelet qu'on appelait du Lac[2] réunissait deux métiers : il était chevalier et clerc en même temps; il lisait des aventures et les faisait connaître à la compagnie : ce travail lui était familier dès son enfance..... Sa force était de telle nature que quand on arrivait à midi elle augmentait jusqu'à la nuit : qui combattait contre lui pendant ce temps était sûr d'être vaincu (v. 2074 ss.). » L'idée de la « clergie » de Lancelot peut à la rigueur avoir son origine dans un passage de la *Charete* (v. 1864)[3] ; mais la singulière particularité qui concerne l'accroissement de ses forces rappelle trop ce qui est dit généralement de Gauvain (je reviendrai là-dessus) pour qu'on ne pense pas qu'il y a ici une confusion. Quand on apporte à la cour le gant féé dont j'ai parlé plus haut, parmi les dames qui l'essaient s'en trouve une qui est l'amie de Lanzelet et qui n'est ni la reine ni aucune de celles que lui attribue le poème d'Ulrich. Elle s'appelle Jamphie (var. *Janphit*), et est loin de se tirer de l'épreuve comme Iblis ; elle est au contraire celle qui en sort avec le plus de honte. Il n'y a peut-être là qu'une invention momentanée de l'auteur du conte du gant ; mais il n'en est pas de même d'un autre passage de la *Couronne*, où il est parlé d'une aventure de Lancelot qui nous est inconnue. Gauvain, sortant d'un enchantement qui lui a fait perdre la

1. Henri a certainement eu sous les yeux des poèmes français où il était appelé *Lancelot ;* mais il a conservé partout la forme *Lanzelet*, introduite en allemand par Ulrich.

2. Des deux mss. l'un porte *von harlach*, l'autre *von arlet ;* au v. 849 l'un a *Lanzelet de lac*, l'autre *L. von arlach*. Il faut partout rétablir *du Lac*.

3. Cf. encore le *Lancelot* en prose, dans P. Paris, *Les romans de la Table Ronde*, t. III, p. 165.

mémoire, se retrouve et rappelle tous ses exploits : « C'est moi, dit-il, qui ai rompu l'enchantement à Gladet, par lequel mon ami sire Lanzelet fut près d'être brûlé ; s'il ne s'était pas enfui dans la montagne de Branaphie, il aurait abandonné le rameau qui avait une si merveilleuse vertu (v. 9016 ss.). »

Ainsi, indépendamment de ce groupe de romans qui va nous occuper maintenant, où Lancelot du Lac est présenté comme l'amant de Guenièvre, il s'était formé autour de lui tout un cycle de récits sans grand lien entre eux[1], comme il s'en est formé autour d'autres héros, surtout de Gauvain, qui n'a jamais eu, comme nous le verrons par la suite, une biographie fixée et connue. En général, on peut dire que les contes bretons de la période anglo-normande se composent d'un certain nombre d'aventures rattachées à un certain nombre de noms, mais sans qu'il y ait entre ces noms et ces aventures un rapport quelque peu constant. Les personnages les plus célèbres deviennent successivement, avec mille variantes, les héros des aventures les plus répandues. Cela s'explique d'autant plus naturellement que ces personnages n'ont aucun caractère individuel et sont tous aussi capables l'un que l'autre d'accomplir les prodiges de courage, de force, de galanterie et de courtoisie qui sont imposés au héros de chaque aventure.

Gaston PARIS.

---

1. Il est inutile de rapporter ici les mentions de Lancelot, sans circonstances particulières, qui se retrouvent çà et là dans d'autres romans.

MÉLANGES

DE LITTÉRATURE CATALANE.

I. L'AMANT, LA FEMME ET LE CONFESSEUR.

CONTE EN VERS DU XIV^e^ SIÈCLE.

Le tome second du manuscrit n° 377 de la bibliothèque de Carpentras peut passer, malgré la grave mutilation qui le dépare (99 feuillets), pour un des plus précieux recueils d'ancienne littérature catalane qui nous aient été conservés. Signalé depuis 1862 à l'attention du public par l'excellent catalogue de C. G. A. Lambert, c'est seulement dans ces dernières années que trois érudits ont entrepris d'en extraire quelques textes jusqu'alors inédits. En 1876, M. Mussafia nous donnait, d'après une copie prise par M. W. Foerster, la version rimée du roman des Sept Sages[1]. Il serait banal de louer cette publication, digne à tous égards des travaux antérieurs de l'éminent professeur de Vienne ; rappelons seulement que M. Mussafia l'a enrichie d'une étude philologique admirablement ordonnée, qui désormais servira de base à tout travail sur l'ancienne langue catalane. L'année suivante M. W. Foerster publiait l'amusant dialogue d'En Buch et de son cheval[2]. De son côté Don Mariano Aguiló y Fuster reproduisait avec un grand luxe typographique, dans son *Cançoner de les obretes mes divulgades en nostra lengua materna durant los segles XIV, XV e XVI*, deux morceaux de notre manuscrit : le *Libre dels mariners* et le long poème de Turmeda[3] (articles 9° et 12° de la description de Lambert). Pour compléter ces indications bibliographiques il convient encore de rappeler que M. Milá y Fontanals a fait connaître de longs passages du roman de Torrella dont un fragment

1. *Die catalanische metrische Version der Sieben Weisen Meister*. Vienne, 1876, in-4°. Tiré à part du tome XXV des *Mémoires de l'Académie de Vienne*.
2. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I (1877), p. 79 et suiv.
3. L'impression de ce poème n'est pas encore entièrement terminée : du moins je n'en ai vu que les quatre premières feuilles, soit 120 couplets.

occupe les premières pages, malheureusement très mutilées, du manuscrit de Carpentras[1].

Tout ce qui reste d'inédit dans le précieux recueil de la bibliothèque d'Inguimbert mérite d'être publié. Aujourd'hui, je commence par un conte en vers octosyllabiques (selon notre manière française de compter) et à rimes plates. Cette forme de versification, qui paraît avoir joui d'un grand succès dans les pays de langue catalane au XIII^e^, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, a été adoptée surtout pour deux genres : la poésie narrative et la poésie morale. Au premier genre, plus spécialement désigné sous le nom de *noves rimades,* appartiennent par exemple le *Blandin de Cornouailles* publié par M. P. Meyer[2], plusieurs ouvrages du ms. de Carpentras, tels que les *Sete Savis,* le poème de Torrella, la dispute d'En Buch et de son cheval, le *Libre dels mariners* et notre conte, puis d'autres productions de la même époque ou postérieures décrites par M. Milá. La poésie morale est représentée entre autres par diverses œuvres de Ramon Lull, *Lo dictat de Ramon, L'aplicació de l'art general, La medicina del peccat*[3], une série de préceptes moraux intitulés *Proverbis* et attribués avec raison au philosophe de Palma[4], puis le *Fasset* du manuscrit de Carpentras.

Le conte rimé, que le scribe a transcrit sans lui donner de titre, d'où la nécessité d'en forger un, *L'amant, la femme et le confesseur,* ce conte a été l'objet d'une courte notice de Lambert, qui en a transcrit également les dix-sept premiers vers. « L'auteur » (*sic*), dit Lambert, « *qui habite Mataró en Catalogne,* se lamente de ce qu'après plus de six ans de soins pour se faire aimer d'une dame, elle avait, contre toute espérance, changé de sentiments à son égard ». Il y a là une petite inexactitude qu'il importe de relever, d'autant plus qu'elle a passé dans l'étude déjà citée de M. Milá[5]. Nulle part le héros du conte, le chevalier, car c'est à cette classe de la société qu'appartenait notre amant, n'est désigné comme habitant Mataró. La vérité est qu'il se nomme lui-même ou se fait nommer *En Materó* (v. 387 et 903) et *En Mataró* (v. 443). Que ce nom soit identique à celui de la petite ville maritime de la province de Barcelone, c'est ce qu'on peut facilement admettre, mais il n'y a pas à en conclure que le porteur dudit nom ait été originaire de Mataró ou y ait résidé. On chercherait d'ailleurs vainement à localiser cette historiette ; du moins

1. *Poètes catalans. Les noves rimades.* — *La codolada*, par Manuel Milá y Fontanals. Montpellier, 1876, p. 8 et suiv.
2. *Romania*, t. II, p. 170 et suiv.
3. *Obras rimadas de Ramon Lull* (éd. Rosselló), p. 368, 384 et 424.
4. Ces *proverbis*, copiés par M. A. Stickney dans un ms. de l'Ambrosienne, seront, je l'espère, prochainement publiés dans la *Romania*.
5. *Poètes catalans*, p. 8.

n'y ai-je rien découvert qui permette d'indiquer un lieu plutôt qu'un autre de Catalogne ou des Baléares comme le théâtre possible des mésaventures d'En Materó. Dans cette même notice Lambert dit que l'amant attribue l'inconstance de sa dame « aux conseils d'un confesseur qui paraît appartenir au couvent des Augustins de cette ville » (Mataró). Ce sont sans doute les vers 887 et suiv.

Que nols mana (aux religieux) Sent Agosti
Que els visquessen de rrapina,
Mas en pobrea e diciplina
E sens rraubar e sens far tort,

qui ont donné à Lambert l'idée que les religieux visés dans la plainte d'En Materó devaient être des Augustins. Il semble toutefois que cette allusion à saint Augustin ne suffit pas pour charger les religieux de cet ordre des infractions à la règle que notre galant chevalier reproche à ses ennemis personnels. Comme chez nous (qu'on pense à nos Cordeliers!), ce sont les religieux franciscains qui ont été dans les pays catalans le plus souvent en butte à de telles accusations [1]. Confesseurs zélés, prédicateurs populaires, assez aimés des petites gens, il leur arrivait parfois d'enfreindre certain précepte du décalogue et de mériter ainsi de graves censures, voire même des coups de bâton. Pour ne citer qu'un exemple, c'est un *fra menor* qui « se voulait *plevir* » de la femme d'En Bernat Serradell de Vich, pendant que le malheureux en était à se confesser et à dicter son testament [2]. Il est vrai que le séducteur reçut le châtiment dû à sa lubricité et que la femme vertueuse sut éviter à son mari l'agrément d'être fait, selon sa jolie expression, « capitaine de Cervelló [3] ».

Notre conte, si je ne m'en exagère pas le mérite, me semble passablement tourné. L'auteur, cela se voit à sa langue et à certaines formules, avait quelque pratique de la littérature provençale. Il a réussi à rendre vivante la *cara amiga*, forme déjà bien accusée du type qui plus tard deviendra la *Célestine;* le fra Pere aussi n'est pas mal venu, et l'habile

1. N'est-ce pas le cas aussi de rappeler les *Cordeliers de Catalogne* de Lafontaine?

2. Voyez le *Testament d'En Bernat Serradell de Vich*, dans le *Cançoner* d'Aguiló (Barcelone, 1873), composition qui semble avoir été faite à l'imitation des *testaments* de la poésie française du XV^e^ siècle. Dans ses *Poètes catalans* (p. 49) M. Milá dit que « D. Andrés de Balaguer a découvert dernièrement que le véritable auteur du *Testament* était Frare Bernat de Vinclera, et a conjecturé, avec beaucoup de vraisemblance, que le livre a été imprimé avant 1798 ». Pour rendre cette conjecture tout à fait vraisemblable, il suffisait d'ouvrir l'*Ensayo de una biblioteca española* de Gallardo, au tome II, col. 540, où se trouve consignée une édition dudit *Testament*, de Barcelone, 1515, acquise vers la même époque par Ferdinand Colomb et qui se trouve peut-être encore à la Colombine.

3. Les armes parlantes de ce petit bourg de Catalogne ne sauraient être qu'une tête de cerf munie de ses appendices.

retraite qu'il opère, après sa déclaration manquée, dénote chez l'auteur un certain sentiment des nuances rare au moyen âge.

Voici une brève analyse du conte à l'usage de ceux que pourrait rebuter la lecture de ces neuf cents vers d'un style parfois un peu lourd et obscur.

Le chevalier En Materó se lamente, il se trouve plus à plaindre que Flore [1], Tristan et Jaufre. Après « six ans et plus » de soins empressés, de cour assidue et respectueuse, au moment « où il pensait avoir conduit son plait à bonne fin », sa belle lui tourne le dos, « tout cela pour un méchant confesseur », et notre homme part de là pour invectiver non pas l'individu seulement qui lui a ravi son bonheur, mais l'espèce tout entière. « Au beau temps d'avril, qui est un temps doux et gentil », Materó, passant un jour devant la maison où vit celle qu'il aime, trouve « close la fenêtre où il soulait voir clarté qui dans son cœur se réfléchissait. — Allons-nous-en », dit-il à son compagnon, « nous ne ferons nul profit aujourd'hui ». Plein de rage il va trouver une *cara amiga* qui déjà lui avait rendu de bons services, et lui conte ses peines. L'*amiga* se charge « de savoir ce qui en est de l'affaire ». Elle va et revient au bout d'un temps que Materó trouve fort long. Sa « figure triste et changée » témoigne assez du fâcheux résultat de la visite. « Vous ne pouvez y donner aucun conseil ni personne au monde », dit la confidente, pourtant « ne désespérez pas encore, car femme change son vouloir pour maintes raisons qu'on ne sait pas ». Voici ce qui est arrivé. L'*amiga* a été reçue par la dame dans sa chambre. Quelle n'a pas été sa surprise en la trouvant vêtue d'une robe sombre, avec un voile sur la tête et des patenôtres au cou. Son air contrit non moins que son costume dénote que sa vie vient d'être troublée par quelque grave événement. Questionnée par l'*amiga* qui lui apprend le motif de sa venue et la supplie d'être plus compatissante envers celui « qui est plus à elle qu'à lui-même », la dame dévoile le secret de cette subite transformation. Frère Pierre, « d'un ordre qui est près d'ici », est venu lui rendre visite, et, après avoir fait sortir le « compain » qui l'escortait, s'est mis en devoir de la confesser. « Qui donc est cet En Materó qu'on voit si souvent passer par ici ? » lui demande le bon père. « On dit qu'il est amoureux de vous et que vous-même l'aimez ». Bien plus : « vous recevez de lui des joyaux et anneaux et d'autres joyaux plus cachés ». La dame se récrie : elle n'a reçu du chevalier aucun présent ; quant à l'empêcher de passer dans sa rue, de « la regarder avant tous les autres » et même de la chanter dans ses chansons, elle ne le peut, puisqu'il ne touche pas à son honneur et ne l'offense en rien. Mais le religieux est plus exigeant.

1. *Paris* dans le texte est évidemment un lapsus.

« Le diable vous a échauffée », dit-il, « et vous allez perdre votre réputation pour un mauvais homme qui ne cherche que votre honte ». Ces fils de chevaliers sont aussi orgueilleux que méchants ; pour faire croire à de bonnes fortunes, ils n'hésiteront pas à compromettre les femmes les plus vertueuses. D'ailleurs ils ne sont pas seuls coupables. Vous, belles dames, « avec votre front luisant et votre tête gentiment peignée et votre poitrine trop bien présentée », vous faites tourner la tête à tous, et, dit le père, qui commence à passer du général au particulier, « je ne m'étonne point si vous les faites pécher, car je vous jure par l'habit que je porte, que si vous le vouliez bien, vous pourriez tant dire et tant faire que je laisserais l'ordre pour faire votre bon plaisir ». Le religieux détaille avec complaisance et compétence les grâces de sa pénitente et lui démontre par des arguments très forts qu'amour de religieux est aussi efficace et plus sûr qu'amour de chevalier. « Je vous prouverai, par ma foi, qu'il vaut mieux m'aimer que les autres. Vous n'en aurez ni blâme ni ennui et on ne pourra pas vous mal juger, car sous prétexte de vous visiter, je viendrai ici en grand secret, et ainsi les mauvaises gens n'auront aucune mauvaise pensée ». Et puis le cœur est chaud si l'habit est froid. « J'ai beau porter un habit trop ample et mal taillé, j'ai le cœur plus brûlant que d'autres mieux vêtus ». Enfin la raison décisive : « Avec moi point de péché, puisque je les absous ». La belle dame n'est nullement disposée à se laisser séduire par l'éloquence de Fra Pere ; elle ne veut ni de son amour discret ni de ses accommodements avec le ciel. Le confesseur, assez déconvenu, et qui s'attendait à autre chose, ne perd pourtant pas la tête. Il a, dit-il, voulu la tenter pour mieux connaître le fond de sa pensée ; il n'y a pas là de quoi s'émouvoir, c'est une petite ruse innocente que peut se permettre un confesseur. Maintenant il sait à quoi s'en tenir : qu'elle confesse donc ses péchés véniels (car elle ne saurait en avoir commis de mortels), qu'elle se garde à l'avenir de toute coquetterie, de trop de recherche dans sa parure, et il l'absoudra. On s'arrange, la pénitente promet de ne rien faire qui puisse lui attirer les regards et les déclarations du chevalier ; le frère lui donne l'absolution et s'en va. A l'*amiga* qui vient d'écouter ce récit la dame affirme sa volonté bien arrêtée de suivre les conseils de Fra Pere et la prie de dire à Materó qu'en continuant sa cour « il travaillerait en vain, ce que nul homme sensé ne peut faire ». L'*amiga* a beau se lamenter, flatter la femme, injurier le religieux, montrer que la pénitence imposée n'est qu'une vengeance du refus qu'il a essuyé, louer et plaindre Materó : rien n'y fait. Elle part pour rendre compte au chevalier de sa mission ; mais en route voici qu'elle rencontre le frère et son compagnon. Furieuse, elle se précipite sur le premier et le maltraite de la belle façon. Le compagnon vient au secours du confesseur et aurait fait un mauvais parti à

l'*amiga*, si deux *enamorats* passant par là n'avaient pris sous leur protection la terrible messagère d'amour. Le poème finit comme il a commencé, par les plaintes amères de l'infortuné Materó.

La langue du conte de Materó a un grand air de parenté avec celle des autres morceaux en vers octosyllabiques du manuscrit de Carpentras, notamment les *Sete Savis*, l'*En Buch* et le *Fasset*; peut-être toutes ces compositions ont-elles un même auteur. Il ne me semble toutefois pas prudent de discuter la question avant d'avoir fait connaître tout l'inédit du recueil. La phonétique ni les flexions de notre texte n'offrent rien de bien remarquable; je me contente de renvoyer le lecteur à l'introduction des *Sete Savis*, où il trouvera l'explication de la plupart des particularités de ce dialecte ; d'autres sont relevées dans les notes qu'on pourra lire au bas du texte. J'ai de plus donné la liste des mots qui m'ont paru nouveaux ou tout au moins rares.

Le vers octosyllabique est traité ici à peu près comme dans les trois autres poèmes cités. Les finales masculines l'emportent de beaucoup sur les féminines : celles-ci riment toujours parfaitement ; au contraire dans les finales masculines la rime n'est pas toujours pure. Il est vrai qu'un certain nombre de ces assonances sont plus apparentes que réelles. Ainsi des fins de vers telles que *es : parlers* (194-195), *aportats : fas* (161-162), *fas : sapiats* (226-227), *pecas : cars* (577-578), *bastas : cars* (817-818), *entendre : pendra* (866-867), sont bien de véritables rimes. La terminaison *ers*, pluriel de substantifs ou adjectifs en *arius*, est constamment réduite dans la prose et la poésie catalane à *es*; je crois donc qu'au vers 195 il faut prononcer *parles*. De même le *ts* de la 2e pers. pl. des verbes devant *a* et *e* est si souvent remplacé dans l'écriture par une *s* simple qu'on doit admettre dès une époque ancienne une tendance à supprimer le *t* dans la prononciation. Dans le ms. de Poblet de la chronique de Jacme Ier qui date de 1343 (voir l'éd. de la *Bibl. catalana*) on trouve par exemple *vingues* pour *vinguets* (p. 43), *fosses* p. *fossets* (p. 84), *respones* p. *responets*, *dixes* p. *dixets*, *esquivas* p. *esquivats* (p. 123), *gitas* p. *gitats* (p. 176), *faças* p. *façats* (p. 177). Ici même nous avons *sabes* pour *sabets* (v. 740 et 748), *fes* p. *fets* (v. 582) et les fins de vers *pres : trobes* p. *trobets* (v. 240-241). Ainsi *fas* a pu rimer parfaitement avec *aportats* et *sapiats*. Dans *cars*, l'*r* a été ajouté : la forme *cas* était aussi usitée que l'autre. Enfin *pendre* et *entendra* riment, car avant ou après la tonique les scribes catalans écrivaient continuellement *a* pour *e* et *e* pour *a*. — Ces cas écartés, reste une série de véritables assonances. On doit distinguer, comme dans les *Sete Savis*, plusieurs cas :

1. La consonne qui suit la voyelle accentuée diffère : *afany : gran* (246-247), *estech : net* (270-271), *complit : dich* (473-474), *pensar : celat* (541-542), *sentit : inich* (595-596), *pinzel : almell* (501-502).

2. Une consonne assonne avec deux consonnes, ou deux consonnes assonnent avec trois :

Plazents : sens (29-30), *any : aymans* (123-124), *comenets : mantinents* (204-205), *seny : desconortament* (236-237), *engany : auant* (481-482), *continent : seny* (509-510), *confessor : socors* (567-568), *lats : bras* (591-592), *honests : vels* (623-624), *sagrament : en* (688-689), *marriment : seny* (754-755), *clam : duptant* (756-757), *sercant : dan* (778-779), *seny : trebellment* (823-824), *grans : cars* (527-528).

3. La diphtongue assonne avec la voyelle suivie d'une consonne :

Crey : consell (228-229), *altruy : bruyll* (535-536). Dans *gays : atretal* (125-126), le cas est plus compliqué, la diphtongue étant suivie d'une consonne.

4. La voyelle assonne avec une diphtongue, ou la voyelle suivie d'une consonne avec une diphtongue suivie de la même consonne :

Peus : confes (380-381), *leyal : saul* (343-344), *mal : saul* (704-705 et 726-727).

Le conte est écrit en vers à rimes plates, mais il arrive parfois qu'au lieu d'avoir deux vers sur la même rime (ou assonance), on en a trois, quatre, cinq, six ou sept. Voici le relevé de ces séries de plus de deux vers sur une même rime ou assonance :

123-128 *any : aymans : gays : atretal : far : alegrar.*
308-312 *ver : tener : crezent : auer : vaser.*
402-408 *estat : grat : veritat : demandat : cuydets : celat : comptat.*
448-450 *respondreus : greus : auets.*
607-610 *estar : par : estar : demandat.*
659-661 *volenter : entegrament : xastiament.*

Lorsque le nombre des vers rimant ou assonant ensemble est impair, il y a lieu d'admettre que les scribes ont omis d'écrire un vers, car si la succession de deux ou trois couplets sur la même rime ou assonance peut passer pour une licence tolérable, on ne saurait croire que le poète ait pris la liberté de violer la règle du couplet en réunissant trois, cinq ou sept vers sous la même rime ou assonance. Peu importe que l'enchaînement des idées ne souffre pas de cette irrégularité dans la versification : toute cette poésie est pleine de vers inutiles au sens, de remplissages ; on pourrait dans les parties correctement versifiées supprimer bon nombre de vers, sans pour cela rendre inintelligible le récit. De même doit-on admettre des lacunes dans le cas relativement fréquent d'un vers se présentant seul et sans rime entre deux couplets régulièrement construits ou de deux vers isolés ne rimant ni ensemble ni avec les couplets qui les précèdent ou les suivent ; dans le second cas cependant il est plus facile de croire que les deux isolés formaient originairement un

couplet qui a été détruit par une mauvaise lecture de l'une des finales, que de supposer une lacune de deux vers [1].

Alfred MOREL-FATIO.

Sitot mi suy pres de la mort [125 *a*],
Car viu en trop gran desconort
Pels mals qu'eu sostench nuit et [jorn,
Don no trop repaus ne sejorn
Mas sol planyer e sospirar,
E tant ay ausit reconptar
Que asso m'es trop gran refrany,
Car [qui] de sos mals se conplany
Semblant m'es qu'eu sia leuiats :
Perqueus vull dir, si m'escoltats,
Los grans dans c'ay pres per amor.
Quez anc Paris per Blanxaflor
Ne Tristany per Yseut la bronda
Ne Jaufre cant passet la onda
Per la comptessa, on finet,
Anch no foren en tal destret
Per amor com eu suy [e]stats.
E mi dons sab ne la ver(i)tats,
Car anc pus vi son bel cors car
E sos bels vlls ab son vis clar
E sa fayxo blanxa plazents
E sa boca fresqu'e rients [125 *b*]
E son portament gracios
E son parlar tan amoros
E tot quant es en leys tan gen,
E axim conques si fermamen
Qu'eu en als no ay mon cossir
Mas en honrar e en be dir
E en far tot quant l'es plazents.
Axi n'ay mes tots mos .v. sens,
Ben a passats .vi. anys e may.
Eres, cant cuyaua mon play
Auer portat a bona fi,
E que mi dons ab son prets fi
Ma fazes qualque gazardo,
Car be fora d'uy may sazo
Quem fazes algun poch de be,
E sere y conplida merce
Que m'aleuges la gran dolor
Qu'eu sosteny per destret d'amor
Per leys qui m'a vensut e pres;
E car no li fuy anch defes
En far res qui li fos plasent,
Veylan vas me de gran talent [125 *c*]
Pus c'anch no fo e ay assatz,
E ja Deus nom perdo pecatz
Qu'eu anc fazes z'eu li tenc tort,

---

1. Je dois un certain nombre de corrections à M. Paul Meyer et plusieurs indications utiles à M. Barrès, bibliothécaire de Carpentras.

1-6. Les vers 2 à 5 forment une parenthèse et le vers 1 se rattache directement au vers 6. « Quoique je sois près de la mort, — car je vis en trop grand désespoir, à cause des maux que je souffre nuit et jour, qui ne me laissent ni repos ni tranquillité mais seulement plaintes et soupirs — j'ai tant entendu raconter », etc.

6 *tant*, ms. *cant*

6-10. « J'ai tant entendu raconter (que j'en ai les oreilles rebattues) que celui qui se plaint de ses maux croit se soulager [ici passage de la 3e personne à la 1re qui ne peut se rendre], c'est pourquoi », etc.

12. *Paris*. Lire *Floris*.

38. *Sere y*, pour *sera y*. On s'attendrait plutôt au conditionnel. Le ms. a peut-être *ferey*.

45. Je ne comprends pas *ay assatz*.

Ne anch vas leys ani en tort
Mas ab cor dreig, fi e leyal;
E es me vengut aycest mal
Tot per un mal confessor
Qui meten les gents en error
Ab semblant de dar bon conseyll
E son cuberts de falsa peyll,
Perque hom nos pot dels gardar;
Car daycels veyrets [e]squiuar
On ells troben maior plaser
E podets o tot jorn veser
En les obres quels vesets far,
Car ceyll qui mays hi pot portar
En lur orde es mils vengut,
E no garden si es legut
A ells de pendra o si no,
E cant pendran confessio
D'algun hom rich ne assesat [125*d*]
Qui sera en fort gran pecat
Don es tengut restituhir,
Si ell los dona vn vestir,
Non fara puys gran [e]smenda
Acell qui deu, ans sens contenda
L'absolran a tot son voler,
Per tal qu'en puxen gran auer
E quels regonega souen;
Mas tal dura pena e turmen
E sera per ells laix menat
Algun desestruch malfadat
Qui sera paubre e mesqui,
Qui no aura morabeti
Ne argent quels puxa donar.
Aquell(s) lo(s) veyrets encolpar
E vas luy esser fort irats
Per tal com nols pot far pagats
Atressi com lo rich ha fayt.
Ja dels no aura nulhom bo playt
Ne algun bon absoluiment.
Veus com fan be ne egualment, [126 *a*]
Segons Deu, so que deuen far!
E dels no vull er pus parlar,
Que tant n'ay dit quel front m'en [dol;
Mas ja no vege post lo sol
Si u dich per mala voluntat,
Mas say que es veritat,
Car ja tan no dire ogan
Ffos caball del dan que dat m'an,
E mans d'altres crey que n'an [pres,
Mas eu planch plus lo meu ades :
Perqu' enb els nom veurets anar
Ne may no mi vull confessar
Ne esser ab ells en vn loch,
Ans m'en tolray pus que de foch
Anc nom gardá la mia mayre.
E ab aytant vull vos retrayre
So quim fa viur' eb gran dolor,
Qui m'es vengut pel confessor
Qui mal anc a mos obs fo nat;
Car de amor m'a desertat,
Segons que vos m'ausirets dir,
Que de res nous en vul mentir, [126*b*]
Ans vos diray del tot vertats,
Si del tot la rao nom plats,
Si n'ay del dir algun afany,
E no meresch altre gasany

48. *ani*, ms. *anc*. « Je ne me suis jamais mal porté envers elle ». — 51. Lire, pour le vers, *Trestot*, ou mieux *maluat;* cf. v. 130-131.

51-52. Ce passage du singulier au pluriel est un trait de la langue du ms.; voyez les notes de M. Mussafia sur les vers 2112 et 2452 des *Sete Savis*.

82. *far*, ms. *for*. — 93-94. « Je n'arriverai pas en cette année à en dire tant que cela puisse être la somme du mal qu'ils m'ont fait ».

97. *nom*, ms. *non*. — 100-101. « Mais je m'en garderai plus que du feu ne m'a jamais gardé ma mère ».

101. *nom*, ms. *non*.

108. *nous*, ms. *non*.

Mas cant fan tots jorns
Sospirs mil cascun ayn.

En l'azalt temps d'abril,
Quis temps dols e gentil,
Axi com es acostumats
Ecels qui son anamorats
Ladoncs deuen esser jausents
Pel temps qui es gay e plasents,
Garnit de fuylles e de flors,
Qui dins lo cors porten dolsors
Mes que nuyles saysons del any,
On tot li dret e fin aymans
Se meten tot jorn en tenir gays.
E eu mateix atretal,
Axi com fis aymants deu far,
Esforse mi en alegrar
E tenir me gays e baudors,
No sabent so quel confessors
Maluat me auia bastit.
E quant axi, per mon delit
Anar veser e remirar,
Empris per son hostal passar,[126c]
Pensant que veser la posques,
E si Deus tant de bem volgues
Fora de gauig rich e manent;
Mas a Deu plach mays mon tor-
[ment
Que no mon be, pus leys no vi.
Don ach dol e tristor en mi
Cant viu lo finestral serat
Hon solia vaser claredat
Qui dins lo cor mi resplandia,
Cant layns son bel cors vesia
Axi complit de gran valor,
Que al mon non say lugor
Qui ab leys sia par ni egual.
« E com m'a Deus complit de mal! »
Dix[i] eu a mon companyo,
« Ja no farem vuy nostre pro
Per mati quens siam leuats. »
E eu fuy trop desconortats,
Pensant que pogre esser stat;
E nom fuy tro[p] ymaginat,
Mas axi com hom[e] yros
Ani m'en com a rabios
A una cara amiga mia
Qui d'aquest fayt re no sabia.
E cant ella me viu venir, [126 *d*]
Mantinent gita .j. sospir.
« Qualque mal nouel aportats,
Segons que apar en vostra fas,
Que no solets axi [e]star.
Digats me sius pusch consell dar.»
— « Hoc, » dix eu, « mal nouel
[aport,
E sabrets o tost sen[e]s triga.
No sabets vos, ma cara amiga,
Eceyla qu'eu am e azor
Con sol [e]star al mirador
Axi gentilment endressada,
Ab sa corona gint obrada,
D'aur e de perles gint garnida;
Eceyla qu'es dols'a grasida,
Ques hom no y pot res smendar,

113-116. Ces vers sont trop courts de plusieurs syllabes et les v. 113 et 114, qui ne riment pas, ne donnent pas de sens. Le passage entier est corrompu.

125. Ce vers trop long semble corrompu. *En tenir gays* est mauvais, on ne connaît pas de substantif *gay*. — 131. *me auia*, ms. *mauia*. — 133. *Anar*, ms. *anas*. — 134. *Empris*, ms. *Em pris*. — 140. *Don*. Il y a dans le ms. un signe abréviatif sur ce mot; peut-être faut-il lire *donchs*.

156. *com a rabios*. J'écris *com a*, parce que cette tournure est très usitée en vieux catalan. Certains éditeurs impriment *coma* (pour *come*), mais il ressort d'un grand nombre de passages qu'il faut écrire *com a*. Par exemple : « Lo rey los respos que molt o deyen be, e *com a* bons et *a* leyals vesayls, e quels o greya molt ». *Historia de la hija del rey de Hungria* (éd. Muntaner), p. 54.

168. *Eceyla*, ms. *ceyla*.

Be y pogra tot enguany passar,
No y era layns axi con sol,
On dins mon cor ay gran dol
Tro sapia con es [e]stat.
E vos quim auets ajudat
A mos mals e a mes dolors,
Ara m'es ops vostra socors
E ajuda may c'anch no fo,
C'anch nous trobi eu de no
De re queus volgues azemprar,
[127 *a*]
E si aram podets aydar,
Tostemps me serets [a]grazida,
E per so vos mis nom ma vida,
Car bem sots vida e confort,
Car mantes vets m'auets [e]stort,
Que fora sol d'ira fenits;
Mas ans qu'eu no seray finits
Ne cobrarets bon gasardo.
Doncs acorrets lay d'espero
Per saber del fayt [so] que es,
Si leusengers ne mal parlers
M'aurien de res acusat.
Vos qui saubets (del tot) la ver[i]-
Vesets com l'ami coralment; [tat,
Responets li tot humilment;
Digats li qu'eu no li tench tort,
Ans me do Deus la cruel mort
Qu'eu li posques far desplaser,
Encara quem fos gran mester.
En sa graciam comenets. »
Elem respos tot mantinents :
« Con nom lexats d'uy may anar?
Que tals fayts nols deu hom trigar,
Qu'en .j. punt se guanya gran re,
E sius promet en leyal fe
Que no si perdra res per dir, [127*b*]
Si lay me sabien aucir
Vostre dret sera mantengut,
E ab aytant Deus vos ajut,
Qu'eu men vay lay dret e corrent.»
E nous pensets que anas durment,
Segons quem parech al partir,
Car en tres salts la vi axir
De la carrera on [e]staua.
Ez eu qui en als no pensaua
Mas de luy [e]sperant respos,
Axim conuench longa saysos
En [molt] greu cossir [e]star.
E quant eu la vi retornar
Ab sa color trist'a camjada,
Eu dixi : « Male y sots anada,
Segons que par en vostra fas.
Be o direts co u sapiats ».
Dix ela : « Per cert [eu] o crey
No y podets dar nagun consell
Ne le y daria arma nada.
Pero vejats con so squinsada
Denant layns, si res valgues. »
Axi fos pagat tota res
Con eu fuy con agui ausit,
Don casich tot [e]sbalahit
Axi con hom fora de seny. [127*c*]
E de aquest desconortament
Ela hac gran re [a] sa part.
« Aram digats, si Deus vos gart,
Ma vida, e con vos ha pres
Ne si doncs con [vos] la trobes
Ne si [e]sta [si] con sol far
Ne sius hi viu nulhom intrar,

---

220. *luy* ne peut être que pour *luny*. Peut-être faut-il corriger *leys*.

225. *Male*, pour *mala*, expression adverbiale qui a le sens de *en mala hora*. En voici un exemple tiré de Desclot : « que hanch nengu non scapa sancer, que tots *mala hi* pujaren, que hanch pus nols pres desig de escales a pujar ne a fer ». Ed. Buchon, p. 722, col. 1.

230. *le* y. Sur *le* pour *lo* devant y, voir Mussafia, introduction des *Sete Savis*, § 77.

232. *Denant layns?*

233. Ms. *Ara fos pagat axi tota res.*

Si Deus vos do gaug e salut. »
« Axi Nostre Senyor m'ajut,
Senyer, con del vostre afany
Ay eu dins mon cor dolor gran,
Aytant con vos o [be] poch menys
E con ay desplegats mos senys
Denant leys, si res me valgues.
Mas non desesperets ades,
Que enquer se pot [e]smenar,
E be pora venir sayso
Que vos n'aurets algun plaser,
Car dona camge son voler
Per mantes raysos c'om no sap,
E eu ay vist venir a cap
De maiors fayts que aquest no es,
E non age que far per res
Que nulhom o conega en vos, [127*d*]
C'axis pertany a home pros
Que sapge cobrir son talant.
Doncs pus que volets vos dir tant
De leys que mi ha dit ne fayt,
Per mius sera trestot retrayt,
Que ja de res nous en mintray.
Eu m'en ani dret cami lay,
On la trobi dins son hostal,
E entri m'en dret e egual.
En la cambra sua [e]stech,
On la trobi ab son cors net
E molt deuotament [e]staua,
Aparech me que Deus pregaua,
En terra stech, jonoylls fermats ;
Dixi li : « Madona, con stats
Par m'en quel Senyor preguets ;
El vos do so que li querets
E deu o far, car ben sots digne,
Car humil li sots e benigne,
Sègons qu'en vostras obras par. »
E mantinent s'anech leuar
E dix me : « Be [e]stats venguda. »
E cant l'agui regoneguda
Stigui tota mereueylada,
Car vi c'axis fo cambiada
De tot quant solia portar, [128*a*]
C'apenes vos sabray conptar
Con hac camiats sos portaments.
Don sapiats primeraments
Que en son cap tingue un vel,
No creats que fos axi bel,
Ans fo honestament ligada,
E fo d'una saya morada
Sens nulles obres gint vestida.
Beus pux dir qu'en tota ma vida
Non viu altre mils [e]stant,
E tench penduts pel coll denant
De paternostres .j. gent(il) fil.
E [e]stech simpla e humil,
Sen[e]s que nos moch de parlar.
E eu qui axi la vi star
Ja o tingui a mal senyal ;
Mas pus [eu] la vi percabal,
Comensi li a dir axi :
« Madona, (eu) so venguda ayci,
On me tramet lo vostra sclau,
Qui te fermat pel cor .i. clau
Tro sapia del fet lo ver,
E puys poral fora tener.
E siats, madona, crezent
Quel maior be qu'el pot auer,
Si es c'ous plau, queus pot vaser. [128*b*]
Que vuy mayti hic es passat,
Cuydant que bones fos lauat, [gues
Qu'en (alg)un loch vaser vos po-
E si a uos, madona, plagues,
Aguerets hi fayta merce.
Mas eu no say rayso perque
Tots vostres fayts vey cambiats,
C'axi con solets no [e]stats,

---

248. *menys*, ms. *may*. — 270. *estech*, ms. *estrech* ou *estreth*. — 276. *quel*, ms. *que nostre*. — 281. *s'anech*, ms. peut-être *sauech*. — 296. *viu*, ms. *vis*. On pourrait aussi corriger *visi*.

314. *bones* = *bona se* ; cf. *mala* au v. 225. — *Lauat* est pour *leuat*.

Neus vey axi anar vestida.
Qualque personaus ha trahida,
Per mal conseyll queus ha donat.
E crey que an vos acusat
Ceyll qui es mils vostre que seu.
E veurets o tost e breu
Que tal cosa porá ausir
Que de iras lexará morir,
E vos perdrets vostra seruent,
Per consell d'algun mal dient :
Perque, quant eu pux ne say,
Vos clam merce ab cor veray
De quant [que] vos ay demandat
Ne vullats dir la veritat
Axi con a uos tany de far. »

Ab tant ela va comesar
A sa rrayso, dient axi :
« Dona, pus tant volets de mi
Saber la veritat del tot, [128 *c*]
Ja nous en mentiray d'un mot,
Que mantes vets vos ay conptats
De mos afanys los pus celats,
On vos trobi tostemps leyal,
C'axi nostre senyor me saul
Con eu vos porti bon' amor :
On vos prech, per la mia honor,
Que secret o vullats tenir.
Mils o farets qu'eu no say dir,
Segons acostumats auets.
Ffrare Pere, sil conexets,
D'una orde quis pres d'eci,
Hic fo l'altre jorn, .j. mayti,
Dient que veser me volia,
E enaxi cant me solia
Ffas mi a luy acompanyar,
E vam humilment saludar.
« Ben vingats vos, payra senyor. »
Ell me respos per sa honor :
« Ffiyla, Jesu Christ vos conseyll
Eus sia gouern e capdell
Contra tots vostres anamichs. »
Si que feu me vns grans presichs
De sanctas obres com deu far
E con se deu hom confessar [128*d*]
Souin per delar sos pecats.
E cant m'ach de ço molt parlats,
Comensá mi a dir axi :
« Ma fiyla, yous vull pregar
Queus vullats eres confessar
Mentre [que] sots al jorn de Deu,
E serets ne [e]storta leu
Ab Deu quius vulla ajudar. »
E mantinent, s'enech baxar
La capula qu'el cap portaua
E dix al conpany que menaua :
«Ffrayre, lunyats vos de pres nos. »
Si que romanguem sols abdos
Per faser la confessio.
E eu ab ma deuocio
Ajonolém als seus peus,
Segons hom deu far a confes,
E veets qu'es acostumats.
E quant m'ach gran re demandats
De quant m'auia fayt ni dit,
No li romas ges en oblit
Que nom dixes [e]sta rayso :
« Ma fiyla, qu'es d'En Matero,
Que tan souin hic sol passar ?[129*a*]
Que a mi an vengut conptar
Qu'ell es de vos anamorats,
E vos axi mateix l'amats
E que li fets de grans simbels,
En prenets joyes e anels
E daltres joyes pus celades.
E apar ver, car mil vagades
Hic sol passar lo jorn o plus,
E no crey que sia nagus
Qui vulla trabaylar en va
Si doncs algun gasany no y fa :
Perque n'ay mala sospeixo.

355. *Ffas mi*, ms. *Ffasim.* — 367. *Comensa mi*, ms. *Comensam.* — 373. *s'enech*, ms. *seuech.* — 378. *faser*, ms. *far*. La forme *faser* se trouve au v. 652.

Digats me de hoc o de no
Tot quant entr'enduy es [e]stat. »
« Eu dixi, senyer, de bon grat
Eu vos diray la veritat
De tot quant m'auets demandat.
E ja per paor nous cuydets
Que res vos en tenga celat ;
Mas ceyll qui assous ha conptat,
Saul vostra honor, diu gran falcia,
C'anch ab ell no agui paria
Perque eu dell joyes preses,
Mas ben dich que .v.' anys o pres
Eu say que ell enten en mi, [129*b*]
E si ell n'es pus foyll en si,
Nou seray eu ja per s'amor
Tant qu'en fazes ma dezonor
Per nuyla re qui al mon sia.
E suy certa qu'el no faria
Res qui a mi tornas a dan,
Car tostemps, ma honor gardan,
Ha sostengut molt gran trabayll.
Con deyts que va amunt e auall,
Souin passant per ma carrera,
Sabets vos que axis manera
D'ome qui enten en amar,
E eu no li o pux vadar
Ne contrestar per nuyla re.
Con diets qu'eu li ffas de me
Grans simbels con lo vey passar,
Per forsa me coue gardar
Ceylls qui passen per ma contrada.
Beus dich que alguna vagada
M'esgart ell pus anans que tots,
Car per mi ell ha fayts mants mots
Perque eu lin port mays d'emor,
Car ell me dona gran lausor
Aytant con pot en sos xantars,
E aço saben los juglars [129 *c*]
Qui van souin per cort xantant.
Doncs, pus va ma honor gardant,
Troba[nt] de mi en be dir plaser,
No li sabria mal voler :
Car quisquisia En Mataro,
No sé qu'en res me sia ofes.
Ara sabets lo fet quin es,
Que sol nous n'ay d'un mot man-
« Ara m'escoltats hun patit, » [tit.»
Dix lo confes, « e respondreus
Tals causes quius seran molt greus,
Si nul entendiment auets :
Qu'el vos ama be ha .v. anys,
[E] que ha soferts mants afanys,
Totes vets gardant vostra honor,
E ques fa trop gran leusador
Cant fa de vos cantar ni dansa,
E que vostres prechs fort auansa
La on hom diu so que ell no fa :
D'(equ)esta rrayso vey qu'en sera.
Lo diabla vos ha [e]scalfada.
E con sots [en] tan mal punt nada
Que volets perdre vostre nom
Per aqueix qui es maluat hom,
Qui no va mas a vostra dan ? [129*d*]
Sitot vos fa d'amor semblan,
No auets piyor anamich.
Ara entendets be so queus dich :
Que tots [los] fills de cauallers
Tots son truxes e ufaners,
Plens d'enueya e maluestat,
Complits d'erguyll e de pecat
E de tots mals ensenyaments ;
Entr'els altres certanaments

---

420. *gardan*, ms. *gardada ;* cf. v. 440 et 453. — 421. *Ha*, ms. *He.* — 439. *xantant*, ms. *xantar ;* et de première main, au lieu de *cort xantar*, il y avait *sos xantars.* — 443. Ce vers ne rime pas ; cependant il n'y a pas de lacune pour le sens.

450-457. Littéralement : « Et qu'il vante beaucoup vos mérites là où on dit ce qu'il ne fait pas ». C'est-à-dire « les éloges exagérés qu'il fait de vous laissent croire aux gens qu'il a obtenu des faveurs que vous ne lui avez pas accordées ».

Say d'equeix que nes complit.
Ara scoltats be so queus dich :
Con deyts que de bon cor vos [ama,
No es vertat, ans vos desama,
Pus ne fa les gens mal parlar,
Car per son gran ufanejar
Qu'el fa entorn vostra mayso,
N'auets perduda bona rayso,
Que no la cobrarets engany.
Con diets qu'el vos met auant
E que fa de vos [e]stribots,
Tot asso son maluats legots
Quel vos vol donar [a] entendra,
E porets ne d'onor dexendra,
Si doncs nous en volets gardar ;
Car per ben dir ne per xantar [130a]
Que fassa de vos ne per als
Nous poden venir sino mals
E desonor e blasmes grans.
Mas sabets de que vos ve dans
A uos e daltres qu'eu ne say ?
Cant fasets so que mes vos play
Eus serets gint aparelades
Ab corens corones obrades
D'aur e de perles e d'argent,
E aurets vostra front luent
E vostra cap gint pentinat
E vostra pits trop reparat,
E tots l'als qui es a pinzel,
Car portats axi [un] almell
Que no y fall res pel coll tencar.
Aceylls quius vezen axi star
En vostres finestrals pintades
Faent los semblants e ulades,
Per forsa los couen gardar,
Car vosaltres los fayts arrar
Ab vostra maluat continent,
E aycels qui an pauch de seny
Ffets los anar lo cap en gir,
Nom mereueyll sils fets falir ;
Car jur vos per l'abit que port [130b]
Que si vos vos voliets fort,
Tant me poriats far e dir
Que l'ordem fariets jaquir,
E farial vostra voler,
E sius venia a plaser
Que volguessets soffrir de me
Qu'eu fos a la vostra merce,
Bey auria gran gasany fayt,
Car lo cor m'auets del cors trayt
Sol depuys que so pres de vos,
Tant vos vey lo cors gracios,
Los ulls amorosos e rients,
La boca fresque e beles dents,
Los cabells saurs, albits e grans.
Nom cal pus dir, car en tot cars
Vos vull seruir trop may que deu,
E si nom acorrets en breu,
Pus m'auets del seny fet axir,
A greu mort me farets morir,
E uos noy gasanyareu re;
E prouar vos he per ma fe
Que val mes de mi que d'altruy,
Car non aurets blasme ne bruyll
Ne nous en poran mal jutgar :
Que en semblansa de visitar
Hic vendray tot cubertament, [130c]
Et ab tant la maluada gent
Non aura degu mal pensar,
Car mil tants sera pus celat
De mi que d'altre (no) poria esser,
Car tuyt li maluat caualler,
Enquer altre hom, si d'orde no,
An de costum, cant fan lur pro
De dona ne de fayt d'emor,
Que tan sempre a li piyor
O van trestot manifestant.

---

475. Ms. *de cor enter.* — 480. Je ne sais comment corriger ce vers qui est trop long. — 496. *corens corones.* Le mot *corens* doit être un *lapsus pennae* dû au voisinage de *corones* : il faudrait un adjectif comme *belles.* — 504. *quius*, ms. *quin.* — 537. *jutgar*, ms. peut-être *jutyar.*

Mas de mi ne de hom semblant
Nous en cal auer nul regart,
E sia eu de mal foch art,
Si en res vos en cal duptar,
E si bem vets l'abit portar
Axi ampla e mal taylat,
Eu n'ay lo cor pus [e]scalfat
Que d'altres qui van pus polits;
E sabray far vostres delits
Axi com (a) vos pertany de far.
Eu na vull la pena portar
Que vos ne deuriets auer.
Doncs de pecat nous cal temer
Pus fayta ajats confessio,
Qu'eu vos faray la absolucio
Aytal con vos sol la volets, [130*d*]
C'aytal poder n'ay, jau sabets,
Con nagun altre confessor.
Doncs fasets me algun socors
Ades ans quem parta de vos,
Quel vostra humil cors gracios
Me fa sants e Deu oblidar. »
« Lo mon s'en deuria intrar, »
Respos eu, « frayra, per ma fe,
Car anch, despuys quel segla fo
Jesu Christ, no fo atrobat
Qu'en semblansa de sanctidat
Nul hom tan cruelment pecas.
Aduyta me auets en tal cars
Que, sius volia obehir,
Leugerament pogra falir,
Tant qu'en fera ma dezonor,
Qu'els prims vos fes xastiador,
Eres demandador vos fayts
De ço que ja per nagun playts
No consegrets tant con visquats.
Absoluets me ous en [e]stats,
Pus me son confessada a uos,
Que may no fi confecios
Tant desplaent con esta es. »
Ab tant me leué de sos pes
Ab cor quem partis de son lats.
E ell anám pendra pel bras [131*a*]
E [e]strench lom de tal virtut,
C'axi Nostre Senyor m'ajut,
Que d'un gran temps nol m'e sentit.
« Ha, frayra, com sots tan inich
Ne tan foll ne tan abriuat
Que sol en re m'ajats tocat
Qu'en ma persona port ne aja? »
« Ma fiyla cara, nous desplaya
Trestot aço que vos ay dit,
Car ja Deus nom saul l'esperit,
Siu ay fayt mas per assejar
E queus ay volguda prouar
Si auets de seny compliment:
Perqu'eu trop qu'en gran jausiment
Poden vostres amichs [e]star,
Car vos ets sola senes par,
De esser sens nul mal [e]star;
Que tot quant vos ay demandat
Eu fi per aquesta rayso.
Doncs fets vostra confessio
De vostras pecats venials,
Car be so cert que dels mortals
Non ha .j. sol rromas en uos;
Perqueus prech que en tot cars
Vullats fer so queus diray :
C'aytant con vos viscats, jamay
No portets obra entaylada [131*b*]
D'aur ni de perles obrada
En vestadures que ajats,
Ne vullats aportar maytats,
Mas draps ricoses e honests

---

572. « Le monde devrait s'en effondrer ». Expression assez usitée; voir Mussafia, *Sete Savis*, au glossaire sous le mot *intrar*, et Desclot (éd. Buchon, p. 593, col. 2) : « si quel cel e la terra tot *s'en entras* en aquella hora ».

582. *els prims* = *als prims*, « d'abord ». Que sous-entendre dans cette expression? *Sons?* On dit au singulier *á prim son* (Labernia).

595. *m'e sentit* = *m'ay sentit*.

599. Que signifie *port?*

E en [lo] vostra cap prims vels,
E vull que honestament tingats
Axi [sempre la] vostra vida,
E ja non siats pus marrida
Ne y trobets per res desplaser,
Car conseguir porets per ver
Complit be de say e de lay.
Encara vull que fassats may :
Que nous fassats al finestral,
Car no y podets fer sino mal,
C'auinentesa es de pecar.
Si doncs, perque ac om delitar,
Nous hi fets vn pauch a les vets,
Mas gardats vos tant con porets
Que nagu nous hi vege star,
E si veyts aycel passar
Que deyts que tant vos ha cantada,
Tan sempre ab cara irada
Entrats vos en tost e corrent
E no li fassats bell paruent
Per res que sabge far ni dir ;
E sius fa missatge venir
Per nulles noues aportar, [131c]
Tal resposta li vullats far
Que ja no y torn engany souen,
Car en lur lenga de serpen
Na fan arrar de les pus certes,
Tant son soptils e apertes
En faser trestot mal engeny :
Doncs fets o segons queus enseny
E ja no y falirets en re ;
E per tal que u conpliscats be
Tot quant vos ay dit ne mandat,
Vull que me fassats de bon grat
Sagrament per mils acomplir. »
« Ez eu » (dix li) « faray o vo-
[lenter
De bon cor [e] entegrament
Trestot vostra xastiament,
Car be vey c'auets [e]smendat,
Car m'euets dit e ensenyat
So hon comensav' a falir ;
Perque d'uy may nom vull partir,
Car be vey que tot es mon pro,
De quant en la confessio
M'auets xastiada e represa ;
Ab trop grande alegresa
Ffare alegrament ab cor d'atendra,
E vulats m'o fort be caruendra,
Si en re m'o vesets trencar. » [131d]
E ab tant fech me ajonolar
E absolguém de mos pecats
C'auia dits, fets ni pensats,
De tots ensemps complidement,
Axi con (a)costumadement
O fan trestuyt li confessor,
E puys ab compliment d'onor
Pres comiat de mi mantinent
Ell e son companyo exament
E tingueren lur dret cami:
Perque veus tot lo feyt axi,
Que anch nous en menti d'un mot :
Perque d'uy may quim daua tot
Quant tresor ha lo rey engles,
Eu no faria nuyla res
Qui fos contra mon sagrament.
Doncs, amiga, tornats vos en,
E digats li que eu lo prech

632. *nous*, ms. *non*. — 638. *nous*, ms. *non*. — 643. *fassats bell paruent*, « fassiez bon accueil ». Labernia a *fer parvensa*, « perdonar ».

650-651. Les deux derniers mots de ces deux vers ne sont pas sûrs. Au v. 650 il y a *cres* ou *ctes* avec un trait sur le *c* ; au v. 651 *apres* ou *aptes* avec le *p* barré. Tel que je l'ai imprimé le v. 651 est trop court ; en outre la grammaire demande *aperts* et non le féminin *apertes*.

652. *engeny*, ms. *engan*. — 664. *comensav'*, ms. *comensas*. — 665. *nom*, ms. *non*. — 669-670. Corriger pour la mesure : *Fare ab trop grande alegresa Alegrament ab cor d'atendra*. Le sens n'est pas clair.

685. *daua*, imparfait avec le sens du conditionnel comme *sabien* au v. 211. — 690. *que eu*, ms. *qu'eu*.

Que no sia foll ni tan pech
Que de mi [el] no age cura;
Car perdrie y mes per uentura,
Mes qu'enguany no gasanyará,
E no deu trabaylar en ua
Nul hom qui aja entendiment.
E eu vos pregui coralment
Que per missatge aportar
Vos no ych volguessets pus tornar,
[132 *a*]
Que exament vendriets hi en bades,
E si (uoy ?) tornats moltes vagades
Nous en vendra totes vets be,
E sabriem greu per ma fe
Que per mi presesets nul mal:
Perque, si Jesu Christ vos saul,
Anats vos (en) en bona ventura. »
« Ay lassa, con me es tan dura!
Ay, en tan mal punt fuy anch nada!
Ay dolsa, e quin ha girada
Axi vostra enteniment ?
Ay francha, e quius fa perdent
Aycel quis mils vostra que seu ?
Mal gasardo n'aye de Deu
Lo cugot fals, cap d'oreneyla;
E jam costas una oreyla
Que per la cugulal tingues.
E dich vos be que, siu fases,
Tost fora fayt d'ell o de mi;
Mas si eu lo trop ans del mati,
N'aura per cert paga conplida,
Car be veig qu'el vos ha trayda
Ab sa vil lenga d'estornell.
A mal goig tinga de la pell,
Ell ne quin l'orde l[i] soste!
Que may no fara tant de be
Con en poch temps ha fet de mal.
Perque, si Jesu Christ vos saul,
[132 *b*]
Madona, vos nol vullats creyra,
Car no es frayre ne preueyra
Qui may volgues be per altruy;
E podets o veser en luy,
Que, faent la confessio,
Ab tota ferma intencio
Mes son poder en vos trahir,
E sil volguessets fer jausir
Del vostra gentil cors asaut,
El ne fora jausent e baut
E o prenguera tost e de grat;
Mas Deus vos ha tant de seny dat
Queus sabes gardar de foylor.
Perqueus dich c'aytal confessor
No deu esser cregut de res,
Axi poc de be con de mal,
Car tot quant diu es voluntats;
E podets o veser en arts
En so queus dix cous asseyet
Ques jausis del vostra cors net,
D'on vos lo sabes be gardar,
E cant viu c'alre no y poch far,
Hac son voler e son mal pens
Que aquell mesqui vos acusas
Qui met son temps en vos seruir,
Per tal quel posques far languir
Ab dolor e ab marriment;
Mas no siats vos d'aytal seny;
[132 *c*]
Aytant con pux merce vos clam.
Sofrits queus serua con duptant,
Mentre que visque en est mon;
Car trestots sons pensaments son
Queus puxa honrar e seruir,
Auensar e gent ben[e]dir,
Aytant con pot en son poder;
E si pert en vos son [e]sper
Qu'en vos no trop algun sofert,
Be so certa qu'en loch desert
Ira fenir trestots sos jorns,
E nous deu esser pas sajorns
Quel fassats morir enaxi,
Car be sabets c'anch no parti

---

707. *me es*, ms. *mes*. — 708. *fuy*, ms. peut-être *suy*. — 746. *cous*, ms. *con vos*.

Son cors ne son enteniment
De seruir be e leyalment ;
Ans volgra mil veus esser mort. »
Elem respos sens lonch acort :
« E queus cal axi preycar ?
Que tostemps poriats parlar,
Qu'en mi [vos] no trobarets res
Que eu d'uy may vas luy faes ;
Mas que vage son pro sercant.
E vos, ans que no y prengats dan,
Anats [vos] en bona ventura...
Ben leu cant volrets no porets...
[132 *d*]
Tals vos hic poran encontrar. »
E cant l'auzi axi raysonar
Tan cruelment senes merce,
Eu vau cridar : « Acorrets me,
Mayre de Deu, Santa Maria ! »
Trencant e rompent quant vestia,
Que non lexe vestit senser.
« A Deu ! e cous pot plaser
Tan gran e cruel desmesura ?
Con no tenits al menys dretura
D'aquell qui aço ha bastit,
Que a tot li altre fos mirall,
Car qui en amor met trabayll
No deu esser tengut a vida.
Ara fos ma rrayso ausida
Per tots los fins anamorats
E que est fayt fos condempnats
Segons lur guany demantinent. »
E mentre era en est turment
Qu'en mi mateixam confondia,
Eles leuech e tench sa via,
A una cambra fort preyona
Desade, e parech falona,
C'anch sol non dix res al partir.
Adoncs me conuench a axir
Ffors son hostal e animen,
[133 *a*]
Ploran, sospiran e planyen,
Cant eu no la posqui girar
E con axi m'anech lexar
Sens nul be e sens nul confort.
Don m'en parti ab tal acort
Quel cugot fals, lenga de foch,
Qui auia fayt aquest joch,
Anas lay en l'orde querer,
Ab cor de far son despleser,
Mentre que poder ma bastas.
E Deus adux me en tal cars,
Car tot axi con lay anaua
Tot dret, que en als no pensaua,
Eu l'encontri en la carreyra,
E ab grans crits, en tal maneyra
Con persona fora de seny,
Eu lo vay prendre trebellment,
Per la cugulal vau tirar,
Si quel bras li cuyde trencar,
Tal ne done lats d'una taula.
E no u tinguessets pas en faula,
Que anch no i vaes fayt d'emor
Mils venjat e sens gran ramor
En tan poch temps con aquest fo ;
Si no quel maluat companyo,
Que auia ensemps ab luy,
Ma cuydá fer tan gran anuy
C'un pauch nom adux a preso.
E eu ab gran deuocio
[133 *b*]
Reclami dos anamorats
Qui foren lay apres mos lats.
« Seyors, ajudats per amor,
Car aquest maluat confessor
Ffa als fins aymants pits de mort. »
E sempre, senes nul acort,

---

780. Après ce vers il manque certainement quelque chose, comme aussi après le v. 781.

804. *Desade*. Corrigez *desáse* « se retira ».

830. *ramor* pour *rumor* par les formes intermédiaires *remor* et *romor*.

835. *nom*, ms. *non*. « Que peu s'en fallut qu'il ne me retînt prisonnière ».

Els enteneren mon lati
E van me defendre axi
Que eu anch no prengui nul dan.
Enquer me feren de be tan,
Per lur honor e cortesia,
Quem mostreren pus dreta via
En que menys de perill agues.
Perque veus axi con m'a pres,
Que anch nous en menti d'un mot,
E podets veser que en tot
Ay fet tot quant ay poscut.
E axi Nostre Senyor m'ajut
Con eu ay trop gran desplaser
Con mylor consell nous pux dar. »
« Ma vida, nous ay que reptar,
Car be pux veure clarament
Que auets fayt complidement
Tant quant al fayt tanya a far ;
Mas, pus Deus nom vull ajudar
Ni[l] plau visque de amor gay,
Viuray ab dol e ab [e]smay,
Mentre visque en aquest mon. »

On per los fins aymants qui son,
[133 c]
Quin aquest fayt volran entendre,
Cascun lo vulla ab si pendra
Ab tal cor que sia venjat.
Que no crey que may fos trobat
Tan [e]strany fayt con aquest es.
Perque deu esser fort carues,
Car diu hom que a fayt strany
Justicia [e]stranya se tany,
Per dar aximpli a les gents.
Don aquest es descouinents,
[E]strany e de stranya natura
Deu auer merit per mesura
Per cels qui son destret d'emor :
Perque trestot li confessor
Se graden de semblant falir
(Que) no fassen a hom pits d'aucir
Ab lur falsa confessio,
Car ja no fara hom son pro
La on sian massa priuats.
On yo prech cel(s) quils ha formats
Quels aport tots a mala fi ;
Que nols mana Sent Agosti
Que els visquessen de rrapina,
Mas en pobrea e diciplina
E sens rraubar e sens far tort ;
Mas no ha tengut tal acort
Aquest maluat fals e traydor, [133 d]
Lo qual es [e]stat raubador
De ço de qu'eu era jausent.
Perqu'eu viuray ab marriment
Mentre qu'eu visque ab dolor,
Car [eu] visch desertat d'amor
Quant que mi las ! no ay forfay[t],
Que anch no plangui nul mal trayt
Quim vingues per luy a seruir.
Ara [eu] vey que be pux dir
Que per falsa confessio
Es mort mesqui En Matero.
Deo gracias.

---

871. *carues*, littéralement « cher vendu ». Voici un autre exemple de ce participe *ves* pour *venut* : « E com ho hagueren oït, dix lo cardenal : que ans no vendria deu dies que ells lin havrien *car ves* sus al cos, a ells e a tots cells qui ab ell eren ». Desclot, p. 709, col. 1 (éd. Buchon).

875. Le sens ?

880. *graden* = *garden*.

GLOSSAIRE.

Albit 527, clair?

Almell 502. Se rattache probablement à *armella armilla*, anneau. Pourrait être aussi pour *armeli*, hermine.

Anar. L'emploi du présent de ce verbe comme auxiliaire pour former le parfait est connu. Ici le poète a employé trois fois au lieu du présent *va* le parfait *anech : s'anech levar* (281) = *se levá ; s'enech baxar* (373) = *se baxá ; m'anech lexar* (810) = *me lexá*.

Arts (*en*) 745. Je n'ai jamais rencontré cette expression dont le sens m'échappe. *Arts* doit être le substantif *art* au pluriel.

Avansar 456, vanter beaucoup. Un synonyme est *metre avant* (482).

Baudors 129, joyeux, pour *baudos*.

Bruyll 536. Correspond pour la forme et le sens à l'ital. *broglio*.

Cars 528, pour *cas*.

Cugot 714, 813, cocu. En prov. *cogotz ;* cat. mod. *cugut*. C'était une injure fort usitée dans les pays catalans au moyen âge, à en juger par cet article des franchises de Majorque de 1230 : « Si alcu dira a altre *cugus* o *renegat*, e mantinent aqui alcun dau (*lire* dan) pendra, no sia tengut de respondre a alcun seyor o son loctinent ». Villanueva, *Viage literario*, t. XXII, p. 290.

Cuyar 32, pour *cuidar*.

Defes 42, défendu, interdit ; cf. le subst. v. fr. *defois*.

Delar 365. Labernia n'a que le participe *delat*, dénoncé, accusé.

Durar 74, supporter.

Durment 215, en dormant, c.-à-d. lentement.

Ecel 118, *eceyla* 173, *eci* 351, pour *aycel*, etc.

Enb 97 = *amb*, *ab*.

Er 88, *eres*, 32 = *ara*.

Gir (*en*) 511. *Fer anar lo cap en gir*, faire tourner la tête.

Gran 72, adv. beaucoup.

Laix menar 75, mener en longueur.

Legot 484, flatterie.

Lugor 146, lumière.

Maytat 622, vêtement de drap de deux couleurs ou de deux tissus différents. Voir Du Cange au mot *medietas*. Le mot est assez usité en ancien catalan ainsi que l'adjectif dérivé *maytedat*. Voici deux exemples : « E foren vestides ... XXX persones ... de drap d'or e de vellut ab drap blau de florenti, faent *meytats* dels drap d'or et de vellut ab lo dit drap de florenti ». Chronique de Salcet dans Villanueva, *Viage literario*, t. XXI, p. 227. — « Erem vestits, a la manera tiesa (c'était donc une mode allemande ou flamande), de drap *maytedat*, ço es la una part de vellut vermell e l'altra de drap d'aur ». Chronique de Pere IV, p. 148 (éd. Bofarull).

Pinzel (*a*) 501, littéralement « à pinceau », comme nous disons « fait au tour ».
Refrany 7, répétition.
Simbel 392, 429, signe.
Sofert 764, support, tolérance.
Truxer 468, trompeur? moqueur?
Ufaner 468, présomptueux, vainqueur.

LE

JU DE LE CAPETE MARTINET.

I.

Le manuscrit qui renferme le petit poème publié plus loin appartient à la Bibliothèque nationale de Paris, où il est entré par voie d'acquisition en septembre 1864 ; il porte aujourd'hui le n° 1731 des nouvelles acquisitions françaises. C'est un volume sur vélin, écrit par un scribe picard à l'extrême fin du XIII^e^ ou au commencement du XIV^e^ siècle ; il compte 72 feuillets à 2 colonnes ; il est incomplet au commencement et a perdu plus du quart du feuillet 16 par suite de l'arrachement d'une lettre ornée.

Ce ms. contient trois pièces différentes :

1° (fol. 1-32 *a*) *Le Court d'Amours que Mahius li Poriiers fist.*

2° (fol. 32 *a*-36 *a*) *Le Ju de le Capete.*

3° (fol. 36 *a*-72 *b*) *Le Court d'Amours.*

La première pièce, *Le Court d'Amours que Mahius li Poriiers fist*, est un assez long poème allégorique (plus de 4400 vers, dont le commencement manque), où se montre évidente l'influence du *Roman de la Rose*. Du reste l'auteur, Mahiu le Poriier [1], un nouveau venu dans l'histoire littéraire, cite deux fois (fol. 1 *a*)

. . . . . cheli
Qui fist le *Roumant de le Rose*,

et il le blâme d'avoir osé dire que

Onques preudefemne ne fu.

Le passage visé par Mahiu le Poriier se trouve dans la partie du *Roman*

1. Un troubadour du nom de Porier est cité dans l'*Histoire littéraire*, t. XIX, p. 610, mais n'a rien de commun avec le trouvère picard.

de la Rose qui a été composée par Jean de Meun (v. 8985-8987 de l'éd. Méon) :

Si n'est il mès nule Lucrece,
Ne Penelope nule en Grece,
Ne prodefame nule en terre ;

Jean de Meun écrivait vers 1275 [1] : c'est donc postérieurement à cette date qu'il faut placer la composition de la *Cour d'Amour* et par suite l'existence de Mahiu le Poriier, sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements.

Le poème de Mahiu le Poriier n'a rien de bien original ; c'est une œuvre de pure imagination inspirée par le *Roman de la Rose*, dont nous retrouvons certains personnages ; et la *Cour d'Amour* que nous représente l'auteur n'est certes pas de celles dont l'existence réelle au moyen âge a pu sembler vraisemblable à M. Antony Méray [2].

Au moment où commence le ms., un *jalous* se plaint de sa femme, dont il punit à coups de bâton les infidélités :

Je cuidoie estre assés vaillans
Pour autele femne que j'ai ;
Mais le loudiere a kier le glai,
Et aime autrui, che me dist on.
Et je [le] bas tant d'un baston
Que je li froisse les costés....

La *Cour d'Amour* est assemblée dans le *Chastel d'Amour*, et le *grand Bailli* préside, assisté de ses douze pairs : *Avisé*, *Percevant*, *Ami*, *Deduiant*, *maistre Connissant*, *Hardi*, *Cremu*, *Soutieu*, *Biauparler*, *Desiré*, *Profitant* et *Atraiant*. L'auteur assiste caché à tout ce qui se passe. Le Bailli donne tort au jaloux. Arrivent alors plusieurs personnages, un damoisel courtois, un chanoine *rieulé*, d'autres encore, qui consultent la *Cour* sur diverses questions amoureuses. Un roi de Frise notamment demande au Bailli de lui procurer les moyens d'épouser une bergère qui le repousse et lui préfère son pastoureau.

Le poème continue ainsi, développant longuement une série de problèmes amoureux et difficiles. Huit jours se passent, au bout desquels le Bailli met au ban de sa *Cour* les jaloux et les félons d'amour. Malheureusement *Envie* survient, assiège le *chastel*, le prend, s'y établit, et le Bailli et toute sa cour sont forcés d'émigrer au ciel, car c'est là seulement qu'ils pourront retrouver la sécurité.

Ce premier poème est suivi dans le ms. du *Ju de le Capete*, sur lequel

1. Voy. au sujet de cette date attribuée à Jean de Meun l'article de M. Paulin Paris dans l'*Histoire littéraire*, t. XXVIII, p. 432-439.
2. *La Vie au temps des Cours d'Amour*... (1876), p. 107 et suiv.

nous reviendrons plus loin. Vient ensuite (au fol. 36 *a*) un second poème de la *Cour d'Amour*, qui est la suite et la contre-partie du premier.

Le Bailli est parti ; *Envie* règne toute puissante dans son *chastel*, et poursuit de sa haine les vrais amants, qui regrettent l'ancienne *Cour d'Amour*. Les méchants au contraire sont loués et encouragés, témoin le vilain qui raconte ainsi son histoire (fol. 38 *c*) :

. . . . . J'ai amé
Dame, si vous dirai comment :
J'avoie .I. maistre qui souvent
Avoit en pluseurs lius a faire ;
Privéement tout son affaire
Me disoit, et tant se fioit
En mi que le sien me laissoit
A warder souverainnement,
Et se fenme que loiaument
Amoit par chertainne occoison.
Mais une si grant traïson
Li fis, de coi je m'avisai,
Que se femne li violai
Par forche et coukai avec li,
Et puis tout le sien li toli,
N'onque puis riens ne l'en vaus rendre.

Envie rit de ce bel exploit et l'approuve ainsi que bien d'autres encore, tellement que l'auteur, qui assiste caché à tout ce débat, quitte à la hâte le *chastel* et court prévenir le roi de Frise, dont il a été question dans le premier poème. Le roi de Frise, plein de reconnaissance pour le Bailli qui lui a fait épouser sa bergère, convoque ses barons, parmi lesquels il faut noter un Bernier, prince de Mourée (fol. 42 *c*). On part, on arrive sous les murs du *chastel*, on parlemente, on donne l'assaut, et finalement Envie est priée de céder de nouveau la place au Bailli et à sa Cour.

Tout ce qui précède fournit la matière de plus de 5000 vers, dont l'intérêt est minime, sauf dans une certaine partie (fol. 60 *a*-62 *d*), où sont reproduits des refrains de chansons, dont plusieurs se retrouvent ailleurs, et dont il ne sera pas sans utilité de donner la liste.

I. — Bien ait qui primez ama (*fol.* 60 *a*).

II. — Se vous et vous l'aviez juré,
S'amerons nous.

Même refrain dans le ms. de Montpellier[1], fol. 318 v°, qui change *S'amerons nous* en *S'amerai je*.

1. Le ms. dont il s'agit est le ms. H. 196 de la Faculté de médecine de Montpellier, dont nous ferons bientôt paraître une édition, formant le premier volume d'un recueil de motets français.

III. — Dius! se j'ai le cuer joli,
Se me font amouretes.

Même refrain dans Montp., fol. 318 v°.

IV. — Amours, par vo grant signourie (*fol.* 60 *b*)
Et pour vo conseil que j'ai prest,
Gais et jolis suis pour m'amie ;
Des mesdisans a riens ne m'est.

V. — Je n'ai mie amouretes a men voloir,
Si en suis mains jolie.

Même refrain dans la *Chastelaine de Saint-Gille*, voy. *Rec. des Fabliaux*, p. p. A. de Montaiglon et G. Raynaud, t. I, p. 140.

VI. — Se pour bien amer doit nus hons avoir
Goie, je l'arai.

VII. — Nus n'iert ja jolis, s'il n'aimme (*fol.* 60 *c*).

Ce vers commence une pièce du ms. fr. 12786 de la Bibl. nat., fol. 79 v°, et forme aussi le *tenor* d'une pièce de Montp., fol. 300 r°.

VIII. — Loiaus amouretes ai au cuer
Qui me tienent gay.

IX. — Or du destraindre et du metre en prison :
Je l'amerai qui qu'on poist ne qui non.

Même refrain dans Montp., fol. 319 r°.

X. — Je l'amerai, m'amiete, (*fol.* 60 *d*)
Maugré les mesdisans.

XI. — Hareu! comment m'i mentainrai ?
Amour ne m'i lessent durer.

Même refrain dans le ms. fr. 12786, fol. 80 v°, et dans les *Tournois de Chauvenci*, v. 3486-7. C'est le commencement d'une pièce du ms. du Vatican, Christ. 1490, fol. 118 *d*, publiée par Heyse, *Rom. Ined.*, p. 56.

XII. — Hareu! hareu! je la voi la,
Chele qui m'a en sa prison.

C'est le premier et le dernier vers d'une pièce du ms. de Montp., fol. 133 r°, qui a été publiée par Heyse (*Rom. Ined.*, p. 52) d'après le ms. du Vatican, Christ. 1490, fol. 116 *a*.

XIII. — Ainsi les doit on mener (*fol.* 61 *a*)
Nouveletes amours (*bis*).

XIV. — Triquedondele,
J'ai amé la pastourele.

XV. — Ore chi tout coi (*bis*), (*fol.* 61 *b*)
Mesdisant nous gaitent.

XVI. — Amés pour avoir goie :
Mius en vaurés.

XVII. — J'ai joie ramenée chi.

Même refrain dans les *Tourn. de Chauv.*, v. 1516.

XVIII. — J'ai pensé a tel i a ; (*fol.* 61 *c*)
Se Diu(s) plaist, mius m'en sera.

XIX. — Ostés moi l'anelet du doit :
Je ne suis pas mariée a droit.

Premier et dernier vers d'une pièce du ms. Douce 308. de la bibl. Bodl. d'Oxford, fol. 244 v°.

XX. — Ore en la bonne eure!
Che nous font amouretez
Qui nous keurent seure.

XXI. — Onques n'amai tant con je fui amée ; (*fol.* 61 *d*)
Par men orgueil ai mon ami perdu.

Premier et dernier vers d'une pièce qui se trouve dans les mss. fr. de la Bibl. nat., 844, fol. 205 *a*, et 12615, fol. 179 r°, avec le tenor SANCTE GERMANE, et qui n'est autre que le premier couplet d'une chanson de Richart de Fournival (Bibl. nat., ms. fr. 20050, fol. 137 v° ; Vatican, Christ. 1490. fol. 68).

XXII. — Maine je (*bis*) bien la danse
A le guise de Normande?

XXIII. — Tout mon vivant bonne amour servirai,
Amer m'i fait et donne quanque j'ai.

La 30e ballette du ms. Douce 308 de la Bodl. d'Oxford commence à peu près de même :

De tout mon cuer bone amour servirai.

XXIV. — J'ain loiaument et amerai tous jours.

XXV. — Cuers qui dort, il n'aimme nient, (*fol.* 62 *a*)
Ja n'i dormira li miens.

Voy. dans le ms. de Montp., fol. 140 r°, la même idée rendue presque de même :

Cuers qui dort, il n'aime pas,
Ja n'i dormirai.

XXVI. — Pour moi desduire vins je cha
Et pour amour a tel y a.

XXVII. — Je sai (*bis*) amouretez servir, (*fol.* 62 *b*)
Ne ja nus jour ne m'en ruis departir.

XXVIII. — J'ai le capelet d'argent (*fol.* 62 *c*)
Et bel ami a men talent.

XXIX. — Or voi je bien que li maus d'amer mi tient.

XXX. — Mesdisant creveront,
Ja n'en saront
La joie que j'ai.

Même refrain dans Montp., fol. 242 r°. La pièce tout entière, dont ces trois vers forment le premier, le huitième et le dernier vers, se lit dans le ms. fr. 845 de la Bibl. nat., fol. 190, et dans le ms. Douce 308, fol. 245.

XXXI. — Ainsi doit aler qui aimme (*fol.* 62 *d*)
Par amours joliement.

XXXII. — Ma loial pensée
Tient men cuer joli.

Commencement d'une pièce du ms. de Montp., fol. 242 r°.

XXXIII. — Fui te, gaite, fais nous voie :
Par chi passe gent de joie.

Même refrain dans les *Tourn. de Chauv.*, v. 2342-3, et dans une pièce d'Adan de la Hale (Montp., fol. 313 r°, et Bibl. nat., ms. fr. 25566, fol. 35), publiée par Coussemaker, *Œuvres d'Adam de la Halle*, p. 256. Ces deux vers se trouvent aussi dans le ms. Douce 308, fol. 248 r°, où ils forment le premier et le dernier vers d'une pièce tout entière.

II.

Le *Ju de le Capete*, dont nous avons maintenant à parler, est placé dans le ms. (fol. 32 *a*–36 *a*) entre les deux poèmes de la *Cour d'Amour* et leur sert évidemment de trait d'union. Ce petit poème allégorique de 553 vers, où l'auteur, tout d'abord trahi par sa dame, se reprend ensuite à espérer, est en effet la transition toute naturelle entre le premier poème, où Mahiu le Poriier assiste à la défaite d'Amour, et le second, où le poète assiste au triomphe d'Amour. De ce fait il est facile de conclure que Mahiu le Poriier doit être l'auteur de tout le ms., aussi bien du *Ju de le Capete* que des deux poèmes de la *Cour d'Amour*, d'autant que nous revoyons partout la même langue, le même style et la même tournure d'esprit.

Non plus que les deux poèmes qui l'encadrent, le *Ju de le Capete* ne

semble avoir été connu jusqu'ici. Nous n'en trouvons la mention que dans l'*Inventaire des joyaulx et autres biens meubles* ... de la duchesse de Bourgogne [1] (7 mai 1405), dont une copie nous a été communiquée par M. Paul Meyer. On lit en effet, au milieu de l'énumération des manuscrits ayant appartenu à Marguerite de Flandres, la note suivante : « Le romant de la capette Martinet. » Il n'y a pas de doute pour l'identification des deux poèmes : le jeu de la capette est bien le même que le roman de la capette *Martinet*, car ce dernier mot paraît aussi dans notre poème (v. 58-59) :

. . . . . « Juons a le capete
Martinet... »

Ce jeu de *le capete Martinet*, sorte de *colin-maillard*, où le bandeau était peut-être remplacé par une *capete*, ou petite chape, fait évidemment allusion à la chape de saint Martin [2], dont la popularité au moyen âge se trouve justifiée une fois de plus. La comparaison qu'établit l'auteur entre ce jeu et la *vie d'amour* est la seule raison d'être du titre.

Quel que soit l'auteur de ce poème, Mahiu le Poriier ou un autre, nous pouvons affirmer, d'après l'étude de la langue, qu'il était originaire du nord de la France, car, sans parler de certaines formes linguistiques qui peuvent aussi bien provenir du copiste : *sen* (*son*), v. 3, 92 ; *veritavles* (*veritables*), v. 37 ; *rewardai* (*regardai*), v. 94 ; *blanques* (*blanches*), v. 242, etc., etc., nous relevons les rimes : *cangie* (*changiée*), v. 31 ; *muchie* (*muchiée*), v. 319 ; *mi* (*moi*), v. 272 ; *ti* (*toi*), v. 65, qui appartiennent à la seule région du Nord. Remarquons de plus, comme caractère dialectal déjà signalé par M. W. Fœrster (*Cheval. aus .II. espees, Introd.*), *és* et *ès* rimant ensemble : *adès* et *amés* (v. 145-146) ; *près* et *prés* (v. 77-78) ; *près* et *espeuentés* (v. 253-254) ; ce fait se retrouve aussi dans le *Jeu Saint Nicolas* de Jean Bodel [3].

Nous n'avons pas cru utile de faire suivre cette publication d'un glossaire, car aucun mot du texte ne présente de sérieuse difficulté d'explication.

---

1. Ce ms. porte le n° 203 de la bibliothèque de la ville de Troyes ; c'est une copie du XVIII[e] siècle faite sur l'original. Voy. le *Catalogue général...*, t. II, p. 95-96.

2. Nous trouvons une pièce lyrique intitulée la « Note Martinet » dans le ms. fr. 845 de la Bibl. nat., fol. 187 *c*. Dans ce titre « Martinet » semble bien être le nom de l'auteur.

3. *Le Théâtre français au moyen âge*, p. 167 (*irés* et *après*).

LE JU DE LE CAPETE.

Amours qui d'onneur et de joie (f. 32 *a*)
Pourvoit tous cheus qui sont en voie
D'amer et de sen gré souffrir,
L'autre jour, pour faire esjoïr
Men cuer qui d'anui estoit plains
Et pour che on c'on oïst mes plains,
[(f. 32 *b*)
Me fist en .i. vergier entrer,
Lau mout me pleut a demourer,
Car li lius estoit biaus et gens,
Et peu y repairoit de gens.
Ensi qu'en chu vergier estoie
Et que je merancolioie
En pluseurs pensées d'amours,
De le nobleche et des atours,
Du regart et des dous sanlans
Me dame, dont li nons est grans,
Me souvint, et me pleut l'entrée
Du vergier et de le pensée,
Lau je fui tant que je m'assis
Dessous .i. arbre tout pensis,
Car li pensers m'abelissoit ;
Et pour che qu'il me souvenoit
Des douz biens de l'acointement
Me dame, a quel assentement
Amours douchement me saisi,
Je mis et vauch metre en obli,
Pour les dous biens de l'acointanche,
Le grant anui et le soufranche
Que mes cuers en a puissedi
Sans avoir nul confort senti,
Pour che qu'en peu d'eure cangie
Me fu trop chele qui d'amie
Estre me faisoit grant sanlant ;
Si fui pris en li regardant
Aussi que plus sages de mi
Seroit ; or recongnois(t) par li
.I. mot qui mout est veritavles :
Que cuers de fenme est trop muables ;
Mais de che me convient passer
Et confort de joie esperer,
Car je n'i sai nul milleur tour. (f. 32 *c*)
Tant melancoliai chu jour
Qu'il fu l'eure de miedi
U gracieus vergié flouri
Qui mout me sanla gens et biaus ;
De mainte maniere d'oisiaus
Y entendi chu jour les cans,
Mais une grant route d'enfans,
Que je vi de mi aprochier
Un peu d'autre part le vergier
En .i. pré ou mout faisoit bel,
Me fist delaissier le revel
Pour yaus regarder volentiers.
Mout en y avoit de legiers
Et de nès, si qu'il me sanloit
Qu'entre les autres y avoit
Une faitiche baisselete,
Qui dist : « Juons a le capete
Martinet, et je clugnerai.
Mais le premier que je porrai
Tenir, sachiés, le paiera. »
Pluseur dirent : « Or y parra,
Car ch'est li droiture du ju ;
Mais clugne bien, ou ja, par Diu,
Nus ne le paiera fors ti. »
A chest mot, sans nul autre si,
Se fist li jus qui mout me pleut
A veoir, et mout en y eut
Entour li qui point ne voloient
Au ju ou li plus s'acordoient
Juer, ains estoient rebours,
Et quant chele faisoit ses tours
Qui le ju paioit liement,
Plus tost et plus hardiement
C'a chiaus du ju y assenoit :
Dont mes cuers mout s'esmervilloit,
[(f. 32 *d*)
Car chil le feroient de près
Qui juoient, et se li prés
Fust assés plus grans qu'il n'estoit
Et li uns de chiaus qui n'avoit
Que faire du ju se vausist
Traire au bout, chele le presist
Plus tost, et se fust la tous seus,
Qu'ele ne fesist de vint deus

---

69 li *manque* — 84 .xxii.

L'un de chiaus qui du ju estoient;
Mais aucune fois devenoient
Li rebours du ju, non pas tous,
Car li douz sanlans amourous
De chele qui les avoit pris,
Le contenanche et li dous ris
Qu'ele douchement leur faisoit,
A sen ju mout en atraioit
Qui puis juoient liement.
Le ju rewardai bonnement
Des enfans, tant qu'il s'en partirent
Du pré u bien le ju parfirent.
Che me sanla de le capete,
Et je me rasis seur l'erbete
Du vergier qui nouvele estoit,
Car mout grandement me plaisoit
Li jus des enfans que j'avoie
Veü, pour che que je soloie
Juer quant j'estoie petis,
Et par chu ju me fu avis
Aussi que tout chertainnement
Que tout chil especialment
Qui dames servent et Amours
Doivent du ju savoir les tours,
Et pour che qu'il en sont prochain :
Car il prient wi et demain
Dame, sans avoir se merchi, (f. 33 *a*)
Anchois le lait, et prent cheli
Qui de li se fuit et eslonge.
Et comment vit cuers qui ne fonge
Qui si se trueve mesqueans?
Ch'est li propres jus des enfans
Qui juoient a le capete ;
Et le faitiche baisselete
Du gieut qui goute n'i veoit,
Par juste examplaire et par droit
Dame en tous tans me segnefie ;
Car s'uns cuers loiaument li prie
D'avoir s'amour, et qui bien l'aint,
Et en li requerant se plaint
A li d'aucun mal s'il le sent,
Ch'est merveille s'ele y entent
Si qu'ele n'ait sen cuer aillours :
C'est li jus des enfans rebours,
Qui du ju as enfans n'ont cure,
Car che n'est fors droite aventure
Quanques dame fait en amant.
Aussi bien voit on .i. truhant
Amer, qui d'amours n'a que faire,
C'on fait .i. franc cuer debonnaire
Qui tous tans sert amours et croit;
Dont je dis que goute n'i voit
Nient plus qu'a s'amour otrier
Dame, tant a le cuer legier,
Qui fait le tousete du gieu,
Que chiaus qui sont du giu eskieu
Prent ains que chiaus qui le requierent.
Tout aussi fait, dont dolant yerent
Maint cuer, dame en amant souvent;
Car a cheli qui riens n'entent
A s'amour vieut penser adès,
Et s'aucune fois est amés (f. 33 *b*)
Amis de bonne dame sage,
Se veil je bien croire et si sa ge
Que toutes ne font mie ainssi :
Comment c'Amours les ait saisi,
Ja cheus qui aimment ne trerront
A ami, anchois ameront
Lau leur plaisanche se donra ;
Non toutes, mais mout en y a
Aussi que des rebours enfans,
Qui du giu qui fu biaus et grans
De le capete n'eurent cure ;
Et se chil l'avoient en cure
Puissedi, grant merveille estoit,
Pour che s'on les en requerroit.
Tout aussi es che grant merveille
Quant cuers de dame s'apareille
A amer sen loial ami,
Comment que de cuer puissedi
Li otroit s'amour liement ;
Dont je dich, et se n'i entent
Mes cuers autre contrucion,
C'on puet droite comparison
Du giu de le capete faire
A le vie d'amours, qui plaire
Puet sans cause, et je m'i affi
Par les poins que j'en ai senti ;
Car en amours a trop a dire.
En chele pensée fu d'ire
Mes cuers trop longuement espris,
De coy je dis que chil soupris

112 prent et lait — 129 na cure

Sont qui aimment sans estre amé,
Si con je sui et ai esté,
Qui onques grace n'i trouvai.
A! trés bonne Amours, je cuidai,
Quant je devins de vos servans, (f. 33 *c*)
Mout bien emploier i mon tans,
Mais je l'ai mius que nus perdu.
Amours, bien m'avés decheü,
Si m'en puis complaindre et doloir.
Ha! trés douche dame a veoir,
Que sont devenu li sanlant
De coi je soloie avoir tant
De goie, sans merchi trouver?
Car riens ne me pooit grever
U tans que de vous fu espris.
Esperanche, dont je traïs
Ai esté, tu soies hounie,
Et Fausse Acointanche t'amie
Si soit, car mes cuers le voroit.
Ainsi que luec se dolosoit
Mes cuers, en soufrant se malaise,
Je vi par le bout d'une haise
Ausi que d'un waste manoir
Issir dames a men espoir
Dusques a .v., et si entroient
U vergier pour che qu'els avoient
De loins veü l'uisquet ouvert;
.I. homme avoit net et apert
En le compengnie des dames.
Tout sans avoir siéges n'escames
S'assirent delés .i. figuier,
Mais a l'uisquet reveroullier
Fu Esperanche le courtoise.
Une en y eut, dont trop me poise,
Exeptée de leur couvent,
Car Esperanche sagement
Le mist hors a l'uisquet fremer.
Je n'en saroie plus nommer
De li, pour che que je l'avoie
Veü et bien le connissoie, (f. 33 *d*)
Car trop souvent m'avoit gabé;
Et quant ele eut l'uisquet fremé,
Le trés bele decheveresse
De cuer par se fausse promesse
Avec les autres dames vint
Seoir, et mout bel li avint.
Mais quant toutes furent ensanle
Les dames, ainssi qu'il me sanle,
Et chius qui de leur compengnie
Estoit, je ne cuidasse mie
Que par tout le mont euïst tant
D'onnour que je vi par sanlant
Et par fait en cascun avoir:
Bel abit plaisant a veoir
Et blanc avoit vestu cascune,
Fors chele qui fu tout[e] brune
Vestue, qui dehors estoit
Et qui le vergier regardoit,
Car ele n'i pooit entrer.
Mout me pleurent a regarder
Les dames et leur contenanches;
Et chius qui de leur acointanches
Et de leur compengnie fu
Avoit .i. dyaspré vestu
Aussi que tout semé de flours
Blanques, et de toutes coulours
En y eut, si qu'il me sanla.
Tant vint et tant abeveta
Chele qui dehors le vergier
Estoit, que de mi aprochier
Se vaut, et si parla a mi
De bien loins, sans avenir i,
Comment qu'ele y tendist le main,
Car .i. grant fossé d'yaue plain
Entre mi et le dame avoit (f. 34 *a*)
Qui hideuse et vilainne estoit
Et laide a regarder de près.
Je fui de li espeuentés
Si tost que de près le coisi,
Comment qu'ele desist: « Ami,
Viens t'en: tu n'as laiens mestier. »
De li ne de sen acointier,
Ne de se parole n'euch cure,
Car Esperanche le seüre
Qui va hardiement par tout
Le perchut bien vers le debout
Du vergier ou j'estoie assis,
Et bien sai que je fui coisis
De li, coi qu'il m'en despleüst;
Mais pour che qu'ele n'esmeüst
Cheles qui avec li estoient
Et qui garde ne s'en donnoient

196 lueques — 202 quele — 221 Auecques — 267 Cheus

De nos deus ne de no affaire,
Aussi que pour .i. capel faire
Se leva et se departi
D'aus pour venir parler a mi ;
Mais quant je le vi aprochier
De mi par un orbe sentier,
Je commenchai .i. peu a rire,
Car je ne savoie que dire
En li, tant estoit bele et gente.
Adont sans faire longue atente,
Me salua et dist ainssi :
« Biaus sires, que faites vous chi?
Lonc tans avés esté perdus.
Bonne Amours vous mande salus
Qui courtois est et debonnaires
Et qui bien set tous vos affaires,
Comment que vous l'aiés guerpi,
Et de tant que desobeï (f. 34 *b*)
Avés a li ne m'est pas bel. »
Et je, qui ne demandoie el
Que le dame des faus creüe
Li dis : « Bien soiés vous venue,
Trés douche dame, saus mes drois !
Amours n'est mie si courtois
Ne si vaillans que vous le faites,
Car mout de folies retraites
Sont de li et de sen convent ;
Et de vous, dame, vraiement
M'a trop peu valu l'acointanche.
Et n'estes vous chou, Esperanche,
Qui si souvent m'avés moquié?
Vous m'avés fait mal et pequié
En tant que j'ajoustoie foy
En vous ; or m'avés en tel ploy
Mis que jamais ne vous crerai :
Faus fu quant je vous acointai
Ne vous ni Amour, vo signeur ;
Car anui, souffranche et doleur
Y ai trouvé sans nul confort,
Et bien sai que vos avés tort,
Dame, quant plus me tariés. »
Comment que je fusse tous liés
De li, me plaisoient chil mot
A dire, mais ele pour sot
Me tint et me mostra raison
Belement, sans mouvoir tenchon,
Car mout bien estoit avisée,
Et me dist c'a Desesperée,
Le mauvaise, avoie parlé :
« Vés le la outre che fossé
Entre ches espines muchie.
Bien set que je ne l'aimme mie
Pour che qu'ele l'a deservi (f. 34 *c*)
En tant qu'ele a maint cuer ravi
Et tourné a mauvaise voie,
Se n'est pas raisons c'on le croie,
Car Amours, mes sires, le het ;
Pour che que lues c'un amant set
Qui sen voloir ne puet furnir
En amant, pour li asservir
Vient a li et l'acole et baise,
Le serve traïstre pugnaise,
Et li fait menchongnes acroire.
Tout ainssi maint cuer desespoire
Et point d'un avenimé dart ;
Mais quant je me trai chele part,
Lau ele est, je l'en fais fuïr,
Car mi aprochier ne veïr
Ne porroit le serve traïtre,
Qui fait par tout lau ele abite
Tristreche et anui demourer. »
Mais quant j'oïs ainssi parler
Esperanche le deliteuse,
Je li dis : « Trés douche amoureuse
Dame, pensés de me besongne,
Si que mes cuers plus ne resongne
L'acointanche de Bonne Amour ;
Encore par nul milleur tour
Que par vous croire n'ai je mie
Connissanche d'avoir amie :
Se vous veil encore essaier ;
Mais je vous pri, dame, et requier
Pour amours, de cuer humblement
Que vous me dites quele gent
Che sont en mi chu vergier la.
Trois dames faitiches y a
Dont je ne perchois fort l'abit ;
Chius ne les a mi[e] en despit (f. 34 *d*)
Qui se tient en leur compengnie ;
De nobleche et de courtoisie
Est mout plains et de grant honour.
— A ! dous amis, ch'est Bonne Amour
Et Merchis, se fille l'ainnée
Et Grace qui bien achesmée
Est tout ainsi c'a li affiert ;
Et chele qui tous les requiert

De juer, chou est Souffisance,
Et je sui clamée Esperanche,
Qui sui leur maistre camb[e]riere
Et de par eles messagiere
A tous chiaus qui mestier en ont.
Or vous ai dit quel gent che sont.
Mais bien ne les connissiés mie
Ne que leur abit segnefie,
Se je ne le vous fais savoir.
— Par foi, dame, vous dites voir,
Et ch'est che que je vous voloie
Demander, et si ne savoie
Mie bien se che vous plairoit
A dire, et pour tant se tenoit
Mes cuers de vous enquerr[e] ent plus.
— Amis, chius qui la est vestus
De chu gracieus dyaspré,
Ch'est Amours que je t'ai loé
Non mie tant qu'il apartient,
Car c'est chius de qui tous biens vient :
Tant vaut et set et est poissans
Que tous li mons doit estre engrans
De li servir entierement ;
Pour che qu'en li tous bien[s] comprent,
Tous sens et toutes bonnes meurs
Est il de chel habit de fleurs
Si achesméement vestus. (f. 35 *a*)
Tout aussi bien, voir assés plus,
Que ses abis est desduians,
Biaus et gens et soués flairans
Plus que nus autres vestemens.
Est Amours vertueus et gens
Sor toutes les cozes du mont,
Et tout chil qui sen gré feront
Et font, seront aidiés en fin.
— Dame, je vous croi que devin ;
Pour Diu ne me dechevés mie.
— Amis, vous faites grant folie
De sifais mos ramentevoir :
Je ne sai nului dechevoir,
Pour tant qu'il ait en mi fianche.
Et vieus tu savoir en plaisanche
Par quele raison nous portons
Ches vestemens que nous avons?
Nos cors achesmés par raison
Goie, pais, santé et pardon
De tous mautalens senefient ;
Che sévent chil qui d'amours prient
Dames en atendant merchi.
— Dame, je croi qu'il soit ainssi,
Et bien me tieng a vo recort,
Mais je suis en grant desconfort
De che que je voi la Amours
Et ches dames qui nul secours
Ne nous font, si qu'il m'en anuie.
— Amis, se tes voloirs s'apuie
A confort en eles trover,
Bien porras t'entente aquiever. »
Ainssi qu'illuec me castioit
Dame Esperanche et ensignoit,
Amours devers moi se tourna,
Qui tout a plain nous regarda (f. 35 *b*)
Et se dit : « Je voi grant merveille ;
Je voi la dessous chele treille
Esperanche et .I. mien ami.
Or tost, venés aveques mi ;
Dame[s], si l'alons visiter. »
L'une dist : « Laissiés nous ester, »
Qui fu le plus noble des trois ;
« Il a renonchié pluseurs fois
A no vie, s'en sui dolente.
— A! dame, et s'il a bonne entente,
Et veut avoir desoremais?
Alons metre sen cuer en pais,
Si ferons bien et courtoisie ;
Mais cascune de nous vous prie
Que vous fachiés bien vo devoir
D'aler i, si ferés savoir
Et s'i estes ausi tenus ;
Et nous parferons le seurplus.
Alés, si le nos amenés! »
A ches(t) mos c'est acheminés
Amours et c'est venus vers nous ;
Tant me sanla courtois et dous
Et delitans a regarder
Que pour li a point saluer
Je salis sus en men estant,
Et li dis aussi qu'en riant :
« Sire, je me rens a vous pris
Comme chius qui mout a mespris

366 clames — 433 iij.

Envers vous, s'en requiert pardon.
Bien vous en dirai l'acoison,
Sire, mais qu'il ne vous anuit.
— Amis, je le sais mius, je quit,
Asés que vous ne le savés :
Vous avés esté effraés
Hui d'une fole souvenanche : (f. 35 *c*)
Faus est qui se met en soufranche
De chou don il puet estre en pais.
Se par .I. example mauvais
Qui vous [a .I.] peu decheü
Du giu que vous avés veü
De le capete a ches enfans
Faire, m'avés guerpi lonc tans,
Vous avés fait trop grant folie.
De comperer le a me vie
N'avés vous mie trop bien fait ;
Car qui le verité retrait,
I font ju et je sui Amours ;
Car on ne doit penser aillours,
Puis c'on c'est mis en men serviche,
C'a m'onneur qui point n'apetiche
Ensauchier, si fait on men gré ;
Et s'aucuns n'a se volenté
Si tost qu'il le vorroit avoir,
Il doit chertainnement savoir
C'adès en serai en sen liu ;
Et cheste dame qui du gieu
D'amours a tous les tours apris,
C'est Esperanches, dont saisis
Est chius qui aimme loiaument,
Car de sez vertus fait present
A tous lez loiaus amoureus.
Bien fait a croire ses conseus
Et li miens, mais qu'il en sovigne,
Car je ne croi c'a li se tigne
Cuers qui bien ne soit confortés
De par mi qui sui li ainnés,
Car je me tieng de sen conseil.
— A ! dous maistres, je me merveil
De vous, qui estes tous poissans,
Comment jou qui estoie amans (f. 35 *d*)
A dame qui bien me plaisoit
Mius que nule fame qui soit
Soufresistes que je fui pris
Et en chele prise souspris
Si qu'ele me tenoit pour nient ;
Pour tant que de li me souvient,
Me plait il a parler ent chi.
Encore ne sai je pour li
Dame que je vausisse mie
Pour amours tenir a amie,
Et si n'en puis a kief venir
Ne de me plaisanche joïr ;
Amours, et che m'avés vous fait.
— Voirs est, mais je veil c'on ensait
Bien aucune temptation
Pour justement le souspechon
Hoster de l'amoureuse vie ;
Car se chius sen souhait qui prie
Dame d'amer avoit errant,
Mains li en seroient plaisant
Li bien de grace a conchevoir ;
Mais quant .I. peut se veut doloir
Sans avoir en Amours fianche
Et parler a Desesperanche,
Le serve qui les cuers engigne,
Pert sen tens, car ele requigne
Tout chil qui sont de sen mennage.
Vois tu ore par quel usage, »
Fait Amours, « ele a ches noirs dras?
Pour che c'on est tristes et mas
[E]n tous lieus ou ele repaire.
Vois conme ele est de pute afaire,
Laide, assourchillie et hideuse ;
Et se veut le maleüreuse
Toudis sivir no compengnie ; (f. 36 *a*)
Mais ele est de nous si haïe
Que ses afaire ne nous siet.
Dont je dis c'a cheli mesquiet
Laidement qui fait sen plaisir ;
Mais se tu veus d'Amours goïr
Eslonge le che que tu pues. »
Quant ge oi che dire Amours lues,
Je di : « Sire, je vous crerai ;
A tous dis vo plaisir ferai,
Si me mech en vo pourveanche,
Et quant vous plaira, Souffisanche,
Grace et Merchi connisterai
Mius que connustes ne les ai,

---

521 ces cuers

Car ch'a par vo deffaute esté ;
Et vous qui m'avés avisé
De sens et jeté hors d'errour,
Esperanche, et vous, Bonne Amour,
De fin cuer je vous en merchi.
Or cantons en partant de chi,

Et bien ait qui respondera :
« *Onques chius d'amours ne goy*
Qui dame par amours n'ama ! »

Explicit li Ju[s] de le Capete.

Gaston RAYNAUD.

---

547 iere

LA FARCE DES TROIS COMMÈRES

TIRÉE D'UN MS. DE TURIN.

Cette farce est tirée d'un ms. de la bibliothèque nationale de Turin, actuellement coté H. 3. 26, et qui dans le catalogue de Pasini [1] porte le n° CDLXXXVIII des *Codices latini* et la cote K. II. 20. C'est un ms. en papier de $0^{m}290$ sur $0^{m}135$, dont les 72 premiers feuillets sont occupés par le poème en vers élégiaques que Wilichinus, juge de Spolète et bon guibelin, composa en 1236 sur Alexandre, d'après la version latine du Pseudo-Callisthènes connue sous le nom d'*Historia de præliis*. Ce personnage est appelé ailleurs *Qualichinus*, et dans le ms. de Turin *Julianus*, mais la forme *Wilichinus* semble être la plus autorisée [2].

1. *Codices manuscripti bibliothecæ regii Taurinensis Athenaei...* Taurini, 1749, in-fol. II, 111.

2. Voici, d'après le ms. d'Edimbourg (Bibliothèque des avocats, 18. 4. 9), les vers où l'auteur se nomme :

Hystoriam dictam dictavit carmine quidam
Qui WILIKINUS nomine dictus erat,
Judex officio, genitus de gente Spoleti,
Gesta ducis Macedi versibus ipse docens,
Post natum Christum sunt anni mille ducenti
Terque duodeni quando fit istud opus,
Et correxit opus anno durante sequenti
Ut sibi dictanti contulit ipse Deus.
Romanus princeps Fredericus sceptra tenebat,
Sicilium regnum Jerusalemque regens,
Quando devicit reprobos stravitque rebelles
Inter Lumbardos qui caruere fide.
Non omnes caruere fide : pars magna remansit
Que domino proprio subdita rite fuit.
Sunt alibi scripta preconia principis hujus
Que Wilikinus edidit ipse metro.

Même leçon dans le ms. Bodley 844 de la Bodleienne, sauf les variantes peu importantes qui suivent : vv. 2 et 16 *Guilleminus ;* 4 *Macedum ;* 10 *Sicilie ;* 16 *metris*. Ces vers sont omis dans le ms. de Trente, d'après lequel le poème a

Immédiatement après le poème, vient (fol. 72) la date du ms. qui est ainsi exprimée : « Anno Domini 1475, die 25 augusti, finitum fuit hoc opus per me Stephanum de Rapaluto, ora terciarum. » Au verso du même feuillet, d'une écriture un peu plus récente, commence la *Farce des trois commères*, que Pasini, après avoir consacré plus d'une colonne à l'*Alexandreis*, indique ainsi qu'il suit : « In fine nonnulla ludicra addun- « tur, sed nullius momenti, partim gallico, partim italo sermone exarata. » On conviendra que cette désignation est un peu vague, et on ne s'étonnera pas qu'elle n'ait pas attiré l'attention des érudits qui s'occupent de l'histoire de notre ancien théâtre.

été analysé par Endlicher, *Jahrbücher der Literatur*, t. LVII, Anzeigeblatt, p. 13-8 ; ils manquent par suite d'une lacune dans le ms. de la Bodleienne, Bodley 496. Ils sont réduits ainsi qu'il suit dans le ms. de Paris, Bibl. nat., lat. 8501 :

Istoriam dictam dictavit carmine quidam
Qui QUALICHINUS nomine * dictus erat,
Civis Spolenti, dum esset apud Recanatum;
Illic versificans condidit ista metra.
Post natum Christum sunt anni mile ducenti
Terque duodeni quando fit istud opus,
Et correxit opus anno durante secundo,
Et sic dictanti musa magistra dedit.
Gregorius nonus tunc Petri sedem regebat,
Romanus princeps tunc Fredericus erat.

La leçon du ms. de Turin, où l'auteur est appelé *Julianus*, nom qui ne saurait régulièrement prendre place ni dans un hexamètre ni dans un pentamètre, se rattache à la leçon de Paris; elle en diffère cependant par l'omission du second distique, par la leçon corrompue du vers 2 et par la leçon correcte des vers 8 et 9 :

Istoriam dictam dictavit nomine quidam
Qui JULIANUS erat nomine dictus hospes,
Post natum Christum sunt anni mille ducenti,
Terque duodeni quando fit istud opus,
Et correxit opus anno durante secundo,
Ut sibi dictandi musa magistra dedit.
Gregorius nonus tunc Petri sede sedebat,
Romanus princeps tunc Federicus erat.

On ne peut hésiter qu'entre *Qualichinus*, leçon incertaine du ms. de Paris, et *Wilichinus* du ms. d'Edimbourg. Je n'hésite pas à adopter la seconde forme qui est confirmée par un ms. de Florence (Laurentienne, Plut. 89 inf., n° 46) : « Incipit prohemium in istoria Alexandri regis Macedonie, a WILICHINO judice, « cive Spolentino, metrice composita. » (Grion, *I nobili fatti di Alessandro magno*, Bologna, 1872, p. 187 ; cf. Bandini, *Catal. Codicum latinorum Biblioth. Laurentianæ*, III, 410.) Le nom de Qualichino a été introduit dans les ouvrages d'histoire littéraire par Quadrio (*Storia d'ogni poesia* IV, 478-9) qui l'avait pris à Labbe (*Bibliotheca nova*, 1653, in-4°, p. 68); or Labbe ne connaissait pas d'autre ms. que celui de Paris.

* Ms. *Qlichinus nois;* le *q* du premier mot a la haste barrée, et de plus est refait. Dans *nois*, qui est surmonté d'un signe d'abréviation, l'*s* est refaite; il faut sûrement *nomine*.

La farce est un genre d'origine française dont les premiers débuts semblent remonter à la fin du XIII^e siècle [1]. C'est surtout au XV^e et au XVI^e siècle qu'il a été cultivé. Mais, comme il arrive ordinairement des compositions destinées à l'amusement du peuple, il ne nous est parvenu, soit en manuscrit, soit surtout en des imprimés de toute rareté, qu'un nombre relativement très restreint de ces pièces populaires. Celle que nous a conservée le ms. de Turin a pour premier mérite de ne se trouver que là. A ce mérite elle en joint un autre : celui d'être courte. C'est assez pour en justifier la publication. D'ailleurs il faut convenir que c'est un des plus faibles spécimens d'un genre où le médiocre et le mauvais abondent. La pièce, ou plutôt la scène, consiste en un débat entre trois femmes, toutes trois mariées, qui se disputent les bonnes grâces d'un jeune homme appelé Marmet. De ces trois femmes, deux, Jana et Perneta, se recommandent par une certaine retenue, au moins apparente ; la troisième, qui porte le nom caractéristique de Poc-file, paraît accoutumée à jouir sans obstacle de sa liberté. Du moins c'est ce que lui disent en forme de reproche les deux autres femmes. Le jeune Marmet joue un rôle assez indécis. Il semble disposé à accorder des témoignages de bienveillance à dame Perneta et à Poc-file, mais on ne distingue pas en faveur de qui il se décide, ni même s'il se décide. On ne voit pas bien comment cette indécision peut s'accorder avec la morale finale que l'auteur place dans la bouche de ce fortuné jeune homme : « Voyez en combien de guises les dames changent leur cœur, « aimant un homme, puis un autre. C'est grand péché que d'avoir un « bel ami et de ne savoir le garder, et de même, pour un homme « qui a belle amie, de ne point lui faire compagnie. »

Cette petite farce soulève plus de difficultés qu'elle n'est grosse. Et d'abord dans quel pays a-t-elle été composée ? Bien que l'identification du *Rapaluto*, d'où tirait son surnom le copiste du poème d'Alexandre, reste à faire, on peut tenir pour certain que le ms. tout entier a été exécuté en Italie, et probablement dans la Haute-Italie ; mais la pièce elle-même a-t-elle été faite au-delà des Alpes ? Je ne le crois pas, ne trouvant rien d'italien, particulièrement rien de piémontais, dans ce texte, sinon, ça et là, quelques faits qui appartiennent uniquement à la copie, par ex. *gh* pour *g* guttural, dans *gheyre* (guères) 13, *gl* pour *l* mouillée, dans *igl* 4, *vermeglete* 75, *batagl* (a. fr. *batail*) 96 ; *ghi* pour *ch* ou le français *j* : *ghiambes* (jambes) 80, *ghiauchun* (chacun) 85 [2]. Ce que

1. On peut considérer comme une farce le dialogue du garçon et de l'aveugle composé à Tournai vers la fin du XIII^e siècle, que j'ai publié en 1865 dans le *Jahrbuch f. rom. Literatur*, VI, 165-72.

2. Ailleurs, vv. 93, 96, *zauchun*.

nous devons plutôt prendre en considération, ce sont les formes assurées par les rimes. Malheureusement notre farce est rimée d'une façon si irrégulière qu'il est difficile d'arriver par cette voie à des conclusions précises. Remarquons qu'un très grand nombre de vers sont isolés (1, 4, 10, 16, 17, 20-6, 39, 49, 58-60, 77-8, 85-8, 93, 96-101, 104-5). Quelle qu'ait été l'impéritie du copiste, on ne peut admettre qu'il ait corrompu un aussi grand nombre de rimes, ou omis tous les vers qui devaient correspondre à ceux dont la rime est isolée. Je suis donc porté à croire que l'auteur n'a pas cherché à rimer toute sa pièce. Mais il est impossible qu'il n'ait pas suivi à cet égard quelque règle. N'y a-t-il pas un cas particulier où il lui semblait nécessaire de rimer ? Ce cas existe : selon une règle à peu près constante dans l'ancien théâtre français, le dernier des vers placés dans la bouche de l'un des interlocuteurs rime avec le premier des vers prononcés par l'interlocuteur suivant. L'auteur de la Farce des trois commères observe exactement cette règle[1]. D'ailleurs plusieurs des rimes ne sont que des assonances : *amy-mentir* 71-2, *file-ivre* 83-4, *compagnie-file* 91-2, *vivre-guises* 102-3. D'autres fois — et ceci indique une connaissance très vague de la versification usitée au théâtre — trois vers consécutifs riment ensemble ; voy. vv. 13-5, 29-31, 32-4, 50-2, 53-5, 69-72 (ici quatre vers), 90-2, 99-101.

Si maintenant on examine les rimes que nous offre la pièce, on trouvera qu'elles sont toutes françaises et que par conséquent il n'y a pas d'indice de provenance à chercher de ce côté. Des érudits plus versés que moi dans l'histoire de notre ancien théâtre comique trouveront peut-être ailleurs les éléments d'information qui me manquent. En attendant, voici une conjecture. Le nom de Marmet, le seul personnage masculin de la pièce, ne paraît guère se trouver ailleurs que dans la Bresse, le Bugey, le Genevois, la Savoie, le nord du Dauphiné[2]. D'autre part M. Picot a récemment montré[3] que le théâtre avait été très cultivé en Savoie au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Il y a donc quelque vraisemblance à

1. Il n'y a d'exception qu'aux vers 22-3 et 27-8, où le texte est probablement corrompu ou incomplet.

2. Claude Mermet, notaire du duc de Savoie, né à Saint-Rambert en Bugey, littérateur du XVI^e^ siècle ; voy. Picot et Nyrop, *Nouv. rec. de Farces*, p. lxiv. Deux autres *Mermet*, nés l'un dans l'Isère, l'autre dans le Jura, figurent dans la *Biographie générale*. Je lis dans un livre intitulé *Promenades historiques dans le canton de Genève avec des recherches sur les noms propres et les noms locaux du pays*, par M. Gaudy Le Fort (Genève, 1841) : « *Mermet* est un ancien nom « de baptême qu'on retrouve assez souvent dans nos registres civils. Nous « avions en 1444 un syndic Mermet Fabri, et en 1464 un Mermet Dunant, « aussi syndic » (p. 247). Actuellement encore ce nom n'est pas rare dans la région indiquée.

3. Voir une notice imprimée dans le *Bulletin mensuel* de la librairie Morgand et Fatout, année 1880, p. 475.

attribuer à la Savoie notre farce, qui de là a pu facilement être portée en Italie.

La versification de la Farce des trois commères, irrégulière quant aux rimes, ne l'est pas moins quant à la mesure des vers. Ici toutefois, je ne crois pas que l'auteur puisse être rendu responsable de tant de vers trop longs ou trop courts. Je pense qu'à l'origine tous les vers étaient octosyllabiques, sauf le dernier de chaque partie du dialogue, qui pouvait être plus court. C'est en ce sens que j'ai proposé un certain nombre de corrections qui laissent encore bien des passages sans remède. Il est difficile d'opérer la restitution systématique d'un texte altéré par la transmission orale ou écrite (probablement par l'une et par l'autre) à tel point que les principes mêmes suivis par l'auteur ne peuvent être reconnus avec certitude.

Falsa trium comatrum. (fol. 72 v°)

Diu gard, Diu gard la compagnie !
S'il vous plet, ascoté moy :
Je di voyr en bonne foy,
Igl e ci trés bonnes galles
Che tute troy comere sont ;
Elle mingion de gallines,
De perdis e de capons.
Lors homes sont a l'eglise

1. *compagnie;* la première syllabe en abrégé; de même vv. 40, 42, 58, 109, 111.
1 à 11. Ces vers sont un prologue.
4. *Galles*, corr. *galloises?* Le substantif *galois*, *galoise*, qui signifie ordinairement celui ou celle qui aime à rire, a fini par prendre un sens très défavorable, « a filthy whore, » Cotgrave. L'histoire de ce mot n'est pas encore faite et l'origine en est incertaine. On peut le rapprocher de *galer*, s'amuser bruyamment; voir plus bas la note sur *galerie*. D'autre part, G. Paris est disposé à rattacher l'emploi de ce mot comme nom commun à la folle confrérie des Galois et Galoises dont parle le chevalier de La Tour-Landry, en son chap. CXXI, et il ajoute que cette confrérie s'était donné ce nom parce qu'elle prétendait faire revivre les mœurs gaies et brillantes de la cour d'Artur (*Chansons du XV^e^ s.*, p. xvj). Mais il faut aussi considérer que le mot *galois* a eu une autre application. Vingt-cinq ans environ après que le chevalier de La Tour-Landry composait son livre, en 1397, nous trouvons, dans un exemple cité par Du Cange, sous GALLETUS, le mot *galois* désignant un certain corps de gendarmes.
6. *Elle mingion*, « elles mangent »; la perte de l'*s* finale dans *elle* n'est pas seulement propre à l'italien ; le même fait s'observe dans la plupart des pays du domaine que M. Ascoli appelle franco-provençal. Le passage d'*an* latin à *in* dans *mingion* s'observe dans le même domaine et plus loin encore vers le nord : voy. Cornu, *Romania*, VII, 432; pour la finale en *on*, voy. *ibid.* IX, 203, §§ 11 et 12. Remarquons que le vers serait complet si on rétablissait l'ancienne forme française *manjuent*, qui a duré jusqu'au XV^e^ siècle ; voy. *Romania*, VII, 433.

Pour gaygner le perdons
A Nostra Dama de Lianse
E a monsegneur sain Johan.

MARMET.

Hé! hé! Diu vous metet en mal an!
Vous nen avés pas gheyre doleur
De voustre maris que sont a labour!

JANA.

Pour monsignour san Victour
Nous sions apresté de retrover
Des cantins sus vos espalles,
Se Dius ne vous ayde.

PERNETA.

Comeyre Jana, nous arons bonne ayde
A nostra comeyre Poc-file;
Alé vous ant a la gleyse prestemant
E regardés se noustre mari li sont.

PUOC FILE.

Et par monsigneur sant Sovent (fol. 73)
Ce n'est que moquerie:
Je scey bien que vous voulés
Tous dues estre amorouse
De Marmet, je le voy bien.

JANA.

Et vous mentés, par voustre dens,

---

9. On peut corriger *ga[a]ygner*.

10. Notre-Dame de Liesse (*de Lientia*), arr. de Laon, canton de Sissonne, encore au XV^e^ s. *Lience* et *Liance*, voy. le Dict. topogr. de l'Aisne, par M. Matton. C'était un lieu de pèlerinage très fréquenté. Le sens est, non pas que les maris de ces trois commères sont allés en pèlerinage à N.-D. de Liesse, mais qu'ils s'étaient rendus à l'église de leur village pour y gagner des indulgences spéciales par des prières adressées tant à N.-D. de Liesse qu'à saint Jean; cf. vv. 21, 22. Il y avait dans beaucoup d'églises des chapelles dédiées à Notre-Dame de Liesse, par ex. à Saint-Alban près Chambéry (*Mém. de la Soc. savoisienne d'histoire et d'archéologie*, III, 223).

16-7. Passage corrompu.

20. *Poc-file* signifie celle qui file peu, une fainéante, par suite, une coureuse. Ce nom est fort ancien. Une *Pou-file* paraît dans des poèmes de Renart (Méon, v. 10,377); *Pou-fille* dans la Farce d'un pardonneur, etc. (*Anc. Th. fr.*, II, 62). En italien, *Poco-fila* est employé dans le même sens par Boccace, *Décam.*, 4^e^ journée, nouv. II.

23. *Et*, pour *Hé!* — *Par* avec un *p* barré; de même vv. 28 et 59. — *Sant Sovent;* est-ce S. Sauvent, plus anciennement S. Sauvain (*S. Silvanus*), dont le nom est conservé par deux communes, l'une de la Vienne, l'autre de la Charente-Inférieure? Saint Simon (cf. v. 57) ferait mieux la rime.

28. *Dens*, qui ne rime pas avec *bien*, est probablement corrompu.

Dame bernouse et desouneste.
Allé vous ant, ne gastés nostre feste !

PUOC FILE.

Et pour monsigneur sant Silvestre,
Je voy biem coment y va.
Or va ! de par le diable, va !

PERNETA.

Or, Sathen, ors de meyson ! or t'en va !
Che en mal ant soyes tu entrée
Toy et ta sanglante vie !

PUOC FILE.

Pour madama saynte Marie,
Dama Perneta, vous estes bien jolie.
Quand vous avés un bon beton
Vous ne voudrés rien de compagnie.
Or fetes, fetes votre (*sic*) galerie !
Je troverey bien autre compagnie
Bonne, belle, gracieuse e yolie.
O mestre Marmet, venés a moy, (v°)
Je vous amerey am bonne foy
En despiet de jelousie.

MARMET.

Savés de moy que dittes, amie ?
Pour ma foy vous este bien joulie,
Honeste, gracieuse e belle,
E savés bien le tourn
D'amouretes, de joye e d'amour.
Pour tant, s'il vous plet, fasons le tours
En despiet de fauls jelous.

JANA.

E que vous soyés pendus tous deus !

---

34. *Sic ;* faut-il corriger *Va t'en hors de meyson, or va ?* [Je crois plutôt que c'est la traduction de la formule : *Vade retro, Satanas!* — G. P.]

35. Si on était assuré que cette farce fût en savoyard, on pourrait rétablir la rime en corrigeant *entra*, les participes féminins étant dans ce patois en *a* tonique, comme les masculins.

37. Ce vers est écrit deux fois de suite dans le ms.

40. « *Mon beton*, my darling, » Cotgrave.

42. *Galerie,* mot qui paraît de même origine que *galois*, voy. plus haut, « *gallerie*, mirth, glee, pleasantness, good sport, » Cotgrave ; *mener galerie*, cité par Du Cange, au mot GALARE, signifie « s'amuser bruyamment ».

47. Corr. *S'avés de moy ce dit ?*

48. Corr. *Par foy.*

51. Il faudrait remplacer *amouretes* par un mot de trois syllabes.

53. Corr. *Alez au diable trestous ?*

Alé vous ant, de part le diable, treytors!
Ne mené vous tel joye an ma meyson?
Pour ma lyauté que je doye a sant Symon,
Se tu ne le comperes, Marmet!
Dama Perneta, regardés par vostre foy,
Comant Puoc file se gouverne!
Or mantenant il estoyt si sayge.
Vous puite voyr comant 'l inrage.
D'amer Marmet.

PERNETA.

Pour Dieus elle ara cest buffet.
Diu vous metet en mal an, damoysella!

PUOC FILA. (fol. 74)

Hé! puten, tu m'as rompu la cervella!
Par Diu! par Diu! dame bernouse,
Vous pensés d'estre tous jours amorouse
De Marmet mon amy.
Alé vous ant, puten, avec vostre maris,
Hé je beyserey un petit mon amy.

MARMET.

Or voy ge bien sans mentir
Che vous estes joiouse,
Belle, sayge, honeste e amorouse;
Belle bouche hé vermeglete,
Petit nas e curte mamelles,
Petite mains e beaus ventre;
C'est pour feyre bon apetit,
Beaux creyson e violetes,
Belle ghiambes riondetes,
E anchores beau col.

JANA.

E, pour Dius! vous estes un fol
D'amer Puoc file,
Car tous jours ell' est ivrie

---

59. Suppr. *par vostre foy?*
61. On peut supprimer *Or*, ou corriger *estoyt* en *ert*.
62. Corr. *V. pouvez v. come ele enrage?* La deuxième lettre du dernier mot est surchargée.
66. Suppr. le second mot.
68-9. Corr. *V. p. t. j. a.* || *Estre de ...?*
70-1. *Hé* pour *et*, l'inverse de ce qui a été noté au v. 23. On peut aisément ramener ces deux vers à la mesure en retranchant au premier *vous ant puten*, et au second *un petit*. — 79. Corr. *Beau crepon?*

E se lasset a ghiauchun cogher
E anchoures fayre la besoygne.
Or regardés s'ele est bien folle ! (v°)
Ancores quant unne femme
Puit avoir un bel amy
Et un home belle amie,
Ilz se dont tenir bonne compagnie ;
Mais c'est contrayre de Puoc file
Que avech zauchun souvent se couche
Sans jamès arester.

PERNETA.

Pour m'arma, c'est verité
Che zauchun li met le batagl
Pour soner pour le tans.
Or regardés bien s'il vous amet ;
Mès se vous voulés,
Je vous aymerey bien de bon cuer
E n'amerey autre que vous
Tout jour que vivre.

MARMET.

Or regardés en quantes guises
Le femes viront leur courages
D'amer un home e puis l'autre !
C'est chose de gran pechire
D'avoyr bel amy e no savoyr le garder,
E ausi home chi a bella amia
De no li fayre croye compagnie. (fol. 75)
Prennés an gré noustre foulie,
C'est che Diu gard la compagnie !

FINIS.

Suivent treize vers italiens fort corrompus dans lesquels il faut reconnaître les débris d'un sonnet qui a tout droit de prendre place dans le

---

85. *Cogher*, l'anc. fr. *cauchier* (calcare).
87 *s'ele est*, ms. *se lest*.
96. On a d'autres exemples de l'emploi métaphorique de *batail ;* ainsi *Anc. Th. fr.*, VIII, 97.
109. Suppr. *croye*.
110-1. Beaucoup de farces se terminent d'une façon analogue ; ainsi dans la *Farsa del franzoso alogiato a l'ostaria del Lombardo*, d'Alione (Milan, 1865, p. 353) :

A Dieu, la farse est accomplie,
Prenés en gré nostre folie.

dossier volumineux des pièces écrites contre le mariage. Je dois à l'obligeance de M. S. Morpurgo de savoir que ce sonnet se trouve fréquemment en manuscrit parmi les poésies d'Antonio Pucci. M. Morpurgo, qui prépare une édition de plusieurs des pièces de cet auteur, a bien voulu me communiquer les diverses leçons qu'il a rassemblées du sonnet en question. J'en extrais les corrections qui suivent : V. 4, corr. *Provedi si*. Entre les vers 4 et 5, il faut suppléer : *E fallo innanzi che ti truovi casso* || *Della tua libertà, cosa sincera,* || *Chè chi la perde fa del mattin sera* || *El penter no val dopo al fatto scasso.*

In nostra curta vita niun passo
Nonne[1] piu scuro che prender la moglera,
Per ho con mente ferma e rason vera
Prende cossa che non romagni lasso.
Se tu prendi moglera e aura te trovi solo,
In cavo lo anno cinque saray :
Uno ...[2], una la dona che tu pigleray,
Uno el fanghiollo che tu n'averay,
El quarto la bayla che tu li daray,
El quinto siè che del dolo guarda el parto ;
A le toe speyse tutti li tegnerai.
Manchando lo avere e cressendo lo affanno
Vecchio e infermo saray el quaranten anno.

Paul MEYER.

1. Pour *Non è*.
2. Une piqûre de vers a enlevé deux lettres : *tu*.

CONTES POPULAIRES LORRAINS

RECUEILLIS DANS UN VILLAGE DU BARROIS

A MONTIERS-SUR-SAULX (MEUSE)

(*Fin.*)

Les contes qui vont suivre seront donnés simplement en résumé, les notes que nous avons conservées n'étant pas assez détaillées pour que nous puissions les publier autrement.

LXXVI.

LE LOUP ET LES PETITS COCHONS.

Il était une fois un loup et trois petits cochons. Un jour, le plus gros des trois petits cochons dit au loup : « Demain, j'irai avec toi à la foire. Tu viendras m'appeler à cinq heures du matin. »

Le lendemain le petit cochon se lève avant cinq heures et s'en va tout seul à la foire. Il y achète un petit baquet et file comme l'éclair. En revenant, il aperçoit le loup ; il se cache sous son baquet, et le loup ne le voit pas.

Quelque temps après, il rencontre le loup, qui lui dit : « C'est toi, cochon ? — Oui. — Pourquoi n'es-tu pas venu avec moi ? — C'est que j'ai eu peur de toi. Mais je sais un beau poirier. A tel moment voudrais-tu venir avec moi manger des poires ? — Volontiers. » Le cochon court au poirier avant l'heure dite et monte sur l'arbre. Arrive le loup : « Comment ! te voilà déjà en haut ! » Quand il s'approche, le cochon lui jette un sac de cendres dans les yeux et se sauve.

Le gros cochon dit ensuite au petit cochon et au moyen cochon de venir l'aider à faire une petite cabane. Quand la cabane est bâtie, il y entre et dit aux deux autres : « Je suis bien là-dedans ; j'y reste. Si le loup vient, il ne pourra pas entrer. »

Le moyen cochon bâtit ensuite une cabane avec l'aide du petit cochon et s'y installe.

Le petit cochon veut à son tour se faire une petite maison ; mais les deux autres ne veulent pas l'aider. Le petit cochon s'en va en pleurant. Il rencontre un forgeron, qui lui fait une maison en fonte [1].

Le loup arrive. « Eh ! gros cochon, ouvre-moi la porte ! — Non. — Eh bien ! je renverserai ta maison. » Il renverse la maison du gros cochon et le mange. Même chose se passe avec le moyen cochon ; mais le loup ne peut renverser la maison de fonte du petit cochon.

Des récits analogues ont été recueillis en Bretagne, en Angleterre, dans le Tyrol italien, dans le Mantouan, en Espagne.

Le conte qui, pour l'ensemble, se rapproche le plus de notre conte lorrain, est le conte anglais (Halliwell. *Nursery Rhymes*), qui a été traduit par M. Brueyre dans ses *Contes populaires de la Grande-Bretagne* (p. 351). En voici l'analyse : Une vieille truie envoie ses trois petits cochons chercher fortune. Le premier rencontre un homme portant une botte de paille ; il se fait donner la botte de paille et s'en construit une maison. Le loup arrive, et, comme le petit cochon ne veut pas le laisser entrer, il lui dit qu'il renversera sa maison, ce qu'il fait ; après quoi il mange le petit cochon. Le second petit cochon se fait une maison avec une botte de genêts ; même aventure lui arrive avec le loup. Le troisième se bâtit, avec des briques qu'un homme lui a données, une maison solide, et le loup ne peut la renverser. — Vient ensuite, dans le conte anglais, une seconde partie, qui correspond à la première partie du conte lorrain. Le loup, voyant qu'il ne peut renverser la maison du petit cochon, dit à celui-ci qu'à tel endroit il y a un beau champ de navets ; il lui donne rendez-vous pour le lendemain à six heures du matin. Le petit cochon se lève à cinq heures et va prendre les navets. Quand le loup arrive pour chercher le petit cochon, ce dernier lui dit qu'il est de retour et qu'il a rapporté une bonne potée de navets. Le loup lui propose alors de venir le prendre le lendemain matin, à cinq heures, pour le conduire à un beau pommier. Le petit cochon se lève à quatre heures ; mais la course est longue, et, en revenant, il voit arriver le loup, qui lui demande où sont les pommes. Le petit cochon lui en jette une bien loin, et, pendant que le loup va la ramasser, il regagne son logis en toute hâte. Le lendemain, le loup lui demande s'il veut venir avec lui à la foire. Le petit cochon dit oui. Il se lève avant l'heure convenue et achète à la foire une baratte. En revenant, il aperçoit le loup ; il se cache bien vite dans la baratte et se laisse rouler jusqu'au bas d'une colline. Le loup, effrayé à cette vue, s'enfuit. Quand il apprend que le petit cochon l'a encore attrapé, il déclare qu'il descendra chez lui par la cheminée et qu'il le mangera. Mais le petit cochon met sur le feu un grand chaudron d'eau qu'il fait bouillir ; le loup tombe dedans et y périt. (Comparez pour cette fin notre n° 66, *la Bique et ses Petits*.)

1. Il y a, dans le pays, un haut-fourneau.

Dans le conte italien du Mantouan (I. Visentini : *Fiabe mantovane*, n° 31), une veuve, en mourant, dit à ses trois filles d'aller trouver leurs oncles et de se faire bâtir par eux une petite maison pour chacune. L'aînée demande à son oncle le fabricant de paillassons de lui faire une maison de paillassons. La seconde se fait construire par son oncle le menuisier une maison de bois. Enfin la dernière, Marietta, se fait bâtir par son oncle le forgeron une maison de fer. Le loup vient successivement enfoncer la porte des deux aînées, qui ne voulaient pas lui ouvrir, et les mange. Mais il se casse l'épaule contre la porte de fer de Marietta. Il se la fait raccommoder avec des clous par un forgeron et va dire à Marietta que, si elle veut venir avec lui le lendemain matin, à neuf heures, ils iront cueillir des pois dans un champ voisin. « Volontiers », dit la jeune fille. Mais elle se lève avant le jour, va cueillir les pois, et, quand le loup arrive, elle lui montre les cosses qu'elle a jetées par la fenêtre. Le jour d'après, où elle doit aller cueillir des lupins avec le loup, elle lui joue encore le même tour. Le troisième jour, il est convenu qu'on ira ensemble dans un champ de citrouilles. Marietta y arrive de très bonne heure; mais le loup s'est levé matin lui aussi. Quand elle l'aperçoit, elle fait un trou dans une citrouille et s'y blottit. Le loup prend justement cette citrouille et va la jeter par la fenêtre dans la maison de Marietta. « Merci, » dit celle-ci, « j'étais dans la citrouille, et tu m'as portée à la maison. » Alors le loup furieux veut descendre par la cheminée de Marietta; mais il tombe dans un chaudron d'eau bouillante qu'elle a mis sur le feu.

Les trois contes de ce genre qu'il nous reste à citer n'ont pas la seconde partie des contes anglais et italien, qui correspond à la première partie de notre conte lorrain.

Dans le conte du Tyrol italien (Schneller, n° 42), trois oies, revenant de la foire et obligées de passer la nuit dans un bois, se bâtissent chacune une maison, pour se protéger contre le loup; la première, une maison de paille, la seconde, une maison de bois, et la dernière, une maison de fer. Le loup vient près de la maison de paille et dit à l'oie de lui ouvrir; sinon, il renversera sa maison. L'oie n'ouvrant pas, le loup renverse la maison et avale l'oie. Il fait de même pour la seconde, mais il ne peut renverser la maison de fer; il s'y casse une patte. Il s'en fait refaire une par le serrurier, puis il retourne demander à l'oie d'ouvrir, pour qu'il se fasse cuire une soupe. L'oie lui répond qu'elle va elle-même lui en faire cuire une. Elle fait bouillir de l'eau, dit au loup d'ouvrir la gueule, et, par la fenêtre, elle lui verse l'eau bouillante dans le gosier. Le loup meurt; l'oie lui ouvre le ventre et en retire ses deux sœurs encore vivantes.

Dans le conte breton (P. Sébillot. *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 2e série, 1881, n° 53), la plus grande de trois petites poules demande aux deux autres de l'aider à se faire une maison, après quoi elle les aidera à son tour. Mais, quand elle est entrée dans sa petite maison, elle dit à ses sœurs qu'elle y est trop bien pour en sortir. La moyenne poule se fait aider par la petite et lui ferme ensuite au nez la porte de sa maison. La petite poule, bien désolée, rencontre un maçon qui lui bâtit une maison solide, et, de peur du loup, elle jette des épingles partout sur le toit. Le loup démolit la maison des deux plus grandes poules et les mange; mais il se pique si fort aux épingles du toit de la petite poule, qu'il en meurt.

Le conte espagnol (F. Caballero. *Cuentos... populares é infantiles*, p. 53 de l'éd. de Leipzig) a beaucoup de rapports avec ce conte breton. Trois petites brebis se réunissent pour bâtir une petite maison de branchages et d'herbe. Quand elle est finie, la plus grande se met dedans, ferme la porte et laisse les autres dehors. Celles-ci bâtissent une autre maison dans laquelle s'enferme la seconde. La petite, restée seule, abandonnée, voit passer un maçon, qui, touché de ses pleurs, lui construit une maison toute hérissée de pointes de fer, pour qu'elle soit à l'abri des attaques du *carlanco* (sorte de loup-garou). Le *carlanco* vient, en effet, et dit à la plus grande brebis de lui ouvrir; sur son refus, il enfonce la porte de branchages et mange la brebis. Il mange aussi la seconde. Mais, quand il arrive à la maison de la troisième et qu'il veut ouvrir la porte, il se jette contre les pointes, qui lui entrent dans le corps, et il périt.

LXXVII.

LE SECRET.

Un homme a l'habitude de dire à sa femme, qui naturellement se récrie : « Je te dis que tu me ferais bien pendre ! »

Un jour, il va acheter un porc, le tue et l'enterre dans la forêt. Quand il rentre à la maison, sa femme lui dit : « Tu n'as pas l'air gai. — Ah ! » répond le mari, « si tu savais ! J'ai tué mon camarade et je l'ai enterré dans le bois. Surtout n'en dis rien à personne. »

La femme s'en va chez la voisine, et il ne se passe pas un quart d'heure qu'elle lui a conté toute l'affaire, en lui recommandant bien de n'en point parler. La voisine jase à son tour, et le bruit de l'assassinat parvient aux oreilles de la gendarmerie.

Le brigadier se présente chez l'homme et lui enjoint de le conduire dans la forêt à la place où il a enterré le cadavre. L'homme l'y conduit, et, au grand ébahissement du brigadier, c'est un cochon que l'on déterre.

Rentré chez lui, l'homme dit à sa femme : « Quand je te disais que tu me ferais bien pendre ! »

Nous n'avons trouvé ce conte que dans deux des collections de contes européens que nous connaissons, la grande collection de contes siciliens publiée par M. Pitrè, et la deuxième série des *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, de M. Sébillot (1881). Nous l'avons rencontré également deux fois en Orient, chez les Afghans du Bannu et chez les Kamaoniens de l'Inde septentrionale.

Voici le conte sicilien (Pitrè, n° 169) : Un homme est persuadé que sa femme lui veut tout le bien du monde : elle lui fait tant de caresses ! Il parle un jour à son compère du bonheur qu'il a d'avoir une telle femme. Le compère, qui est un fin matois, dit que c'est en paroles qu'elle l'aime, et qu'il faudrait la mettre

à l'épreuve. Le mari, d'après les conseils du compère, achète au marché une tête de mouton encore saignante, l'enveloppe dans un mouchoir et rentre chez lui, l'air tout troublé. Il dit à sa femme qui regarde avec étonnement le mouchoir ensanglanté : « J'ai tué un homme. » La femme va le dénoncer à la justice. Le juge arrive et demande au mari où est la tête de celui qu'il a assassiné. « Je l'ai jetée dans le puits, » dit le mari. On fait descendre un homme dans le puits; il trouve la tête et crie : « Mais elle a des cornes! » Le juge reste stupéfait. Voilà comment le mari fut édifié sur le bien que lui voulait sa femme.

Dans le conte breton (Sébillot, n° 49), un homme qui veut savoir si sa femme est bavarde, coupe la tête d'un ajonc (*jan*, en patois) avec sa faucille, et dit à sa femme qu'il a coupé la tête d'un Jean. La femme se laisse aller à parler de la chose à sa voisine, qui va prévenir la gendarmerie. Le brigadier et ses hommes se rendent à l'endroit où l'homme travaille, et celui-ci leur montre la tête du *jan* qu'il a coupée.

Dans le conte afghan (S. S. Thorburn. *Bannu, or Our Afghan Frontier*, 1876, p. 178), un père, sur son lit de mort, donne à son fils les trois conseils suivants : Ne jamais confier un secret à sa femme; ne pas se lier d'amitié avec un cipaye (soldat); ne pas planter d'arbre épineux dans sa cour. Ces conseils paraissent si peu raisonnables au jeune homme, qu'aussitôt il se fait ami d'un cipaye; puis il plante un arbre épineux dans sa cour; enfin, après avoir tué une chèvre, il la jette dans un puits desséché et dit à sa femme en grand secret qu'il a tué quelqu'un. Aussitôt la femme va parler, en grand secret elle aussi, de l'assassinat à sa voisine. Quelque temps se passe : l'arbre a grandi, le cipaye est devenu officier de police, et l'histoire de l'assassinat est parvenue aux oreilles du roi. L'officier de police est envoyé pour arrêter le prétendu meurtrier, et il le trouve assis sous l'arbre épineux. Quand le jeune homme se lève pour suivre l'officier, son turban reste pris dans les épines de l'arbre, et l'officier, au mépris de leur ancienne amitié, le traîne nu-tête devant le roi, sans lui laisser le temps de dégager son turban. Quand il entend porter contre lui l'accusation d'assassinat, le jeune homme raconte au roi comment son père lui avait donné trois conseils, et comment finalement il en a reconnu la justesse. Le roi fait faire des recherches dans le puits : on trouve le squelette de la chèvre, et l'innocence du jeune homme est reconnue.

Le conte kamaonien est plus compliqué, mais notre conte y forme toujours le noyau du récit (Minaef, n° 28). Un prince s'en va par le monde. Avant de partir, il demande à sa femme ce qu'elle veut qu'il lui achète. « Achète-moi quatre choses, » dit-elle. « La première, le mauvais du bon; la seconde, le bon du mauvais; la troisième, le chien de *kotwal* (officier de police); la quatrième, l'âne sur le trône. — Fort bien, » dit le prince. Il marche, il marche, et arrive à Delhi. La première chose qu'il fait, c'est d'envoyer chercher le kotwal, auquel il donne une pièce d'or. Le kotwal lui procure une maison, et chaque jour il reçoit du prince une pièce d'or. Bientôt le prince se lie avec une *pâthar* (courtisane), à qui il donne beaucoup d'argent. — Un jour, le kotwal dit au prince : « Mahâradja, il y a ici une princesse très belle, fille d'un pauvre roi, et qui est à marier. Elle vous conviendrait admirablement. » Le prince la voit; elle lui plaît et il l'épouse. S'en allant un jour à la chasse, il se dit qu'il veut éprouver cette

seconde femme. Il tue une chèvre sauvage et lui coupe la tête; puis il enveloppe cette tête dans un mouchoir et la rapporte à la maison, où il la pend à un clou. Sa femme lui ayant demandé ce que c'était, il répond que ce jour-là il n'a pas trouvé de gibier, mais qu'il a rencontré un homme et lui a coupé la tête. Pendant les six jours suivants, il fait le même manège. Sa femme, effrayée, se dit qu'un beau jour il la tuera elle aussi. Elle fait appeler le kotwal et lui dit : « Tu m'avais dit que je serais mariée à un homme très bon. Eh bien! regarde : il a coupé la tête à sept hommes. » Aussitôt le kotwal, qui recevait chaque jour du prince une pièce d'or, court rapporter la chose au padishah. « Comment l'as-tu su? » demande le padishah. — « C'est sa femme qui me l'a dit. — Eh bien! qu'on le pende. » Alors le kotwal saisit le prince et le conduit chez le padishah, pour qu'il y soit pendu. La pâthar, l'ayant su, accourt et obtient du padishah que l'on fasse une enquête. Finalement les mouchoirs sont apportés; on les ouvre et on en tire les sept têtes de chèvres. Le padishah demande au prince pourquoi il a agi comme il l'a fait. Celui-ci répond : « Quand j'ai quitté mon pays pour aller dans l'Hindostan, ma première femme m'a dit de lui rapporter quatre choses. C'est pour avoir ces quatre choses que j'ai agi de la sorte, et je les ai toutes maintenant. La première, *le bon du mauvais*, c'est la pâthar. Elle ne mérite pas de confiance; quiconque lui donne un *païs* peut aller chez elle; mais elle a cela de bon, qu'elle m'a sauvé. — La seconde chose, *le mauvais du bon*, c'est la femme que j'ai épousée ici. Je lui ai dit de garder le secret, et elle en a fait part au kotwal; donc le mauvais du bon. — La troisième chose, *le chien de kotwal*, c'est le kotwal lui-même. Je lui ai donné de trois à quatre cents pièces d'or, et il s'est empressé de me mener à la potence : c'est pourquoi il est le chien de kotwal. — La quatrième chose, *l'âne sur le trône*, c'est toi. Tu as ordonné de me pendre sans avoir rien vu de tes yeux, uniquement sur la parole du kotwal. » A ce discours le padishah reste fort confus, et il donne au prince sa fille en mariage et la moitié de son royaume.

LXXVIII.

LA FILLE DU MARCHAND DE LYON.

Il était une fois la fille d'un marchand de Lyon. Sa mère, qui ne l'aimait pas, ordonne un jour à un serviteur de la tuer et de lui apporter son cœur tout vif. Le serviteur ne peut se décider à exécuter cet ordre; il prend le cœur d'un chien et le porte à sa maîtresse. La jeune fille s'enfuit dans la forêt et se cache dans le creux d'un chêne.

Un jour qu'un comte était à la chasse dans cette forêt, ses chiens s'arrêtent devant l'arbre et se mettent à aboyer. Le comte, étant arrivé, se dit qu'il y a quelqu'un de caché dans l'arbre. « Sors d'ici, créature! » dit-il, « sinon je te tue. » La jeune fille sort de l'arbre, et le comte la recueille dans son château. Bientôt il l'épouse, et elle lui donne un fils.

La mère du comte n'aimait pas sa belle-fille. Un jour, la jeune femme

s'en va dans son carrosse faire des emplettes à la ville, ayant avec elle son petit enfant. Le cocher et le laquais l'insultent, sachant que la mère du comte la déteste. Ils prennent l'enfant et le jettent sur la route, où il est écrasé.

La jeune femme saute en bas de la voiture, à demi-morte, et se réfugie dans un village. Elle prend des habits d'homme et se fait appeler Petit-Jean.

[Ici nos notes sont tout à fait incomplètes. Dans une occasion que nous ne pouvons préciser, le comte se trouve dans la même maison que Petit-Jean. Ce dernier est invité à conter un conte. Il fait alors le récit de tout ce qui lui est arrivé. Le comte reconnaît sa femme. On lui fait des excuses, et le cocher et le laquais sont brûlés vifs.]

Ce conte se rattache, pour la première partie (jusqu'au déguisement de la jeune femme), à un groupe de contes que M. Kœhler a étudié dans ses remarques sur le conte sicilien nº 24 de la collection Gonzenbach. Il se rapproche surtout, croyons-nous, d'un conte du Tyrol italien (Schneller, nº 50), dont voici l'analyse : Une mère, jalouse de la beauté de sa fille, charge un homme de la tuer et de lui apporter son cœur comme signe d'exécution de cet ordre. L'homme se laisse toucher par les pleurs de la jeune fille et apporte à la mère le cœur d'un chien. Au bout d'assez longtemps, la jeune fille, s'imaginant que sa mère a regret de sa cruauté, revient au pays. Sa mère ordonne de nouveau au même homme de la tuer et de lui apporter ses mains. L'homme coupe les mains de la jeune fille, mais ne la tue pas. Elle vit pendant longtemps dans une forêt, se réfugiant la nuit dans le creux d'un vieux saule. Un jour que le fils du roi est à la chasse, il l'aperçoit et croit d'abord que c'est un animal singulier ; il la poursuit jusqu'à son arbre. Il l'en fait sortir et l'emmène dans son château, où bientôt il l'épouse, malgré la reine sa mère. Quelque temps après il part pour la guerre, et, pendant son absence, la jeune femme accouche de deux enfants. La reine mère envoie dire à son fils qu'elle est accouchée de petits chiens. Le prince répond qu'à son retour il verra ce qu'il y aura à faire. La reine mère envoie un second messager pour faire savoir au prince qu'en présence de l'irritation du peuple elle est obligée de faire brûler sur la place publique la jeune reine et ses enfants. Mais la jeune reine a eu vent de ce dessein, et elle s'enfuit dans la forêt avec ses enfants. Elle rencontre deux personnages à l'air vénérable, saint Jean et saint Joseph, qui baptisent les enfants et donnent à la mère une belle maison dans la forêt ; puis la Sainte Vierge lui dit de plonger ses moignons dans une certaine fontaine, et elle a de nouveau des mains. Au bout de six ans, le prince, étant à la chasse, s'égare dans la forêt et demande l'hospitalité dans la maison. Sa femme se fait reconnaître, et ils vivent heureux.

M. Kœhler fait remarquer que ce type de conte, qui se retrouve avec quelques modifications dans un conte du Tyrol allemand (Zingerle, II, 124), dans un conte allemand (Prœhle. *Kinder- und Hausmærchen*, nº 36), dans un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, I, nº 15), et, pour l'introduction, dans un conte serbe (Vouk, nº 33), paraît être dérivé d'une sorte de légende, bien connue au

moyen âge. Dans cette légende, une princesse, que son père veut épouser, se fait couper les mains (notons que, dans les divers contes que nous venons de mentionner, la méchante mère ordonne à ceux qu'elle charge de tuer sa fille de lui apporter les mains de celle-ci), et elle est ensuite chassée par son père, qui, dans la plupart des versions, l'expose sur la mer dans un frêle esquif.

Il est curieux de constater qu'un conte syriaque du type de notre n° 28, *le Taureau d'or* (voir l'analyse de ce conte dans l'index), et dans lequel un père veut également épouser sa fille, a une seconde partie, du reste absolument indépendante de la première, qui présente une suite d'aventures non sans analogie avec les contes ci-dessus (c'est à peu près le thème de *Geneviève de Brabant)*. La jeune reine Çabha a mis au monde un petit garçon et une petite fille aux cheveux d'or et d'argent. Pendant que le prince est à la chasse, l'intendant fait d'odieuses propositions à la reine, qui les repousse avec indignation. Alors l'intendant tue le petit garçon et dit ensuite au prince que Çabha a cherché à le faire tomber dans le péché et que, de dépit de voir sa résistance, elle a tué son propre fils pour lui attribuer ce meurtre. Le prince ordonne de porter la mère et les enfants dans la montagne, de les tuer et de lui apporter de leur sang, pour qu'il le boive. Les serviteurs, chargés de l'exécution de cet ordre, se contentent de les abandonner dans la montagne ; ils tuent un oiseau et rapportent son sang au prince. Çabha, restée seule dans ce désert, voyant sa fille morte comme son fils, lave les corps dans une certaine fontaine avant de les ensevelir. Alors, par la grâce de Dieu, ils reviennent à la vie. Dieu lui donne aussi un beau château. Plus tard, le prince passe du côté de ce château. Çabha dit à son fils de l'inviter à entrer. Elle paraît le visage voilé devant le prince et lui dit de rendre un jugement sur ce qu'elle va lui exposer. Elle lui raconte alors toute son histoire, et le prince la reconnaît.

La fin de notre conte lorrain, où la jeune femme se déguise en homme, fait penser à un conte indien de la collection de Somadeva (*Kathâ Sârit Sâgara*, translated by C. H. Tawney, Calcutta, 1880, I, p. 260). Kirtisenâ, femme d'un riche marchand nommé Devasena, a une belle-mère qui la déteste et la maltraite. Pendant l'absence de son mari, parti pour un long voyage, elle est jetée dans un souterrain par la méchante femme. Elle trouve moyen de s'échapper, prend des habits d'homme et se met à la recherche de son mari, qu'elle rejoint enfin après diverses aventures. — Nous n'oserions pas nous prononcer sur la parenté de ce conte indien avec le conte lorrain. Il ne se trouve pas, dans les traits qu'ils ont en commun, de détails assez caractéristiques, assez individuels, pour qu'on puisse en conclure que l'un et l'autre dérivent d'une même source.

Un conte swahili de l'île de Zanzibar nous paraît n'être pas sans ressemblance avec le thème de la « Jeune fille aux mains coupées » ; on y retrouve, disposés et motivés d'une façon particulière, plusieurs des éléments importants de ce thème : la main coupée, puis miraculeusement rétablie ; la jeune fille trouvée dans la forêt par un prince qui l'épouse, et ensuite calomniée ; enfin la reconnaissance des deux époux. Voici ce conte swahili (E. Steere : *Swahili Tales*, Londres, 1870, p. 393) : Un père, en mourant, dit à son fils et à sa fille : « Que voulez-vous avoir, ma bénédiction ou ma fortune? — La fortune, » dit le fils. — « La

bénédiction, » dit la fille. La même chose se renouvelle à la mort de la mère[1]. Le fils prend tout le bien ; il enlève même à sa sœur deux objets qui la faisaient vivre et vient enfin chez elle pour couper une plante produisant des potirons, sa seule ressource. La jeune fille lui dit qu'avant de couper cette plante, il faudra qu'il lui coupe la main. Il le fait. Alors la jeune fille s'en va dans la forêt et monte sur un arbre. Ses larmes tombent sur un fils de roi, qui l'emmène et en fait sa femme. Son frère, apprenant où elle est, va dire au roi, père du prince, en l'absence de celui-ci, qu'elle tue tous ses maris. On la conduit hors de la ville, avec son petit enfant. Quand le prince est de retour, on lui dit que sa femme et son fils sont morts. La jeune femme a l'occasion de rendre service à un serpent, qui lui dit de tremper son bras dans un certain lac, et la main repousse. Elle vit quelque temps chez les parents du serpent. Comme elle désire retourner chez elle, le serpent, son obligé, lui dit : « Demandez à mon père son anneau, et à ma mère son coffret. » Les serpents sont très affligés de cette demande, mais ils donnent néanmoins l'anneau et le coffret. Par la vertu de l'anneau, qui donne tout ce que l'on désire, la jeune femme se procure une grande maison, à côté de la ville de son mari. Le roi, le prince et leur suite viennent voir la maison ; la jeune femme les reçoit et se fait reconnaître.

LXXIX.

LE CORBEAU.

Une femme veut à toute force acheter un corbeau. Son mari le lui défend. Comme il est obligé de s'absenter et qu'il se défie de sa femme, il dit à un mendiant qu'il rencontre sur la route d'aller demander l'hospitalité dans sa maison : « Tu verras si ma femme a acheté quelque chose. »

Le mendiant va frapper à la porte de la femme et demande qu'on veuille bien le recevoir. « Nous ne pouvons vous loger, » dit la femme. — « Ah ! » dit le mendiant, « ayez pitié d'un pauvre homme qui ne voit goutte et n'entend goutte.—Puisqu'il ne voit goutte et n'entend goutte,» se dit la femme, « il ne me gênera pas. » Et elle ouvre la porte au mendiant. Pendant qu'il est là, feignant toujours d'être aveugle et sourd, elle achète le corbeau dont elle avait envie ; puis elle se fait du gâteau et va chercher une bouteille de vin.

---

1. Il est curieux de retrouver à peu près ce début dans des contes écossais et irlandais. Au moment où l'aînée de trois sœurs quitte la maison de sa mère, celle-ci lui demande si elle veut moitié d'un gâteau avec sa bénédiction ou le tout avec sa malédiction. Elle préfère tout le gâteau. Même demande est faite ensuite à chacune des deux autres filles, et la plus jeune, seule, préfère la bénédiction. (Voir Campbell, n°s 13, 17 ; Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts*, p. 54.)

Tout à coup on frappe. La femme cache vite le corbeau sous le lit, le gâteau sous la huche, et la bouteille derrière le seau. « Qui est là ? — C'est moi, » dit le mari. Elle lui apprête sa soupe, et l'homme dit au mendiant de venir manger avec lui. Pendant qu'ils sont à table, l'homme demande au mendiant de lui raconter quelque chose. « Je ne sais rien. — Depuis longtemps que vous voyagez, vous devez avoir vu bien des choses. — Eh bien ! » dit le mendiant, « je vais vous raconter ce qui m'est arrivé un jour. J'ai vu un loup aussi noir que le corbeau qui est sous votre lit ; j'ai vu une pierre aussi ronde que le gâteau qui est sous votre huche, et j'ai saigné du sang aussi rouge que le vin qui est derrière votre seau. »

Le mari tire le corbeau de dessous le lit, le gâteau de dessous la huche et la bouteille de derrière le seau.

Un conte vénitien présente une forme bien complète de ce conte. Le voici (Bernoni. *Fiabe popolari veneziane.* Venise, 1873, n° 7) :

La femme d'un pêcheur est infidèle à son mari. Celui-ci partant pour la pêche, elle en avertit son amant, qui lui envoie un lièvre, un fromage et une bouteille de vin. Il arrive ensuite lui-même. Cependant une tempête s'est élevée. Un vieux bonhomme vient demander l'hospitalité. La femme lui dit d'entrer, mais d'être discret. Tout à coup on sonne à la porte. La femme met le lièvre sur le manteau de la cheminée, le fromage sur la dalle du balcon, la bouteille derrière la porte, et elle cache son amant sous le lit. Elle ouvre alors à son mari, qui lui dit de lui préparer à souper. Il fait manger avec lui le vieux bonhomme, en lui demandant de lui raconter un conte. « Je n'en sais pas. — Alors racontez n'importe quoi. — Eh bien ? je vais raconter une chose qui m'est arrivée. Passant un jour dans un champ, j'ai vu une bête aussi grande.... Comment dire ?... Aussi grande que le lièvre qui est sur le manteau de la cheminée. » Le mari lève les yeux et voit le lièvre. « Je lui ai jeté une pierre aussi grosse.... que le fromage qui est sur le balcon. » Le mari regarde et voit le fromage. « Il a coulé autant de sang et aussi noir.... que le vin qui est dans la bouteille derrière la porte. Ensuite la bête est morte, mais elle faisait des yeux.... des yeux comme l'homme qui est sous le lit. » Le pêcheur prend un bâton et reconduit à grands coups le galant à la porte ; puis il corrige d'importance sa femme. Après quoi il invite le vieux bonhomme à se régaler avec lui des victuailles qui avaient été préparées pour les autres.

Le conte vénitien se rattache à un thème qui se trouve assez souvent lié avec le thème de nos nos 10, *René et son seigneur*, et 20, *Richedeau*. Le corbeau, dont il est parlé au commencement du conte lorrain, est un débris, qui n'a plus de signification, de certaines variantes de ce même thème. Dans ces variantes, en effet le personnage qui correspond au mendiant donne le corbeau pour un devin et lui fait dire, par des signes de tête, ce qui s'est passé dans la maison où on l'a reçu, c'est-à-dire, en réalité, ce qu'il a vu lui-même. Nous avons donné, dans les remarques de notre n° 20, *Richedeau*, une variante lorraine de ce type.

Nous trouvons en Orient, dans un conte syriaque de la région du nord de la

Mésopotamie, une forme assez fruste du thème du conte vénitien (*Der neu-aramæische Dialekt des Tur 'Abdîn*, von E. Prym und A. Socin. Gœttingen, 1881, t. II, n° 71, p. 293). Un renard rencontre un homme et lui dit : « Veux-tu que nous nous jurions l'un à l'autre amitié de frères? » L'homme y consent. Ils arrivent ensemble dans un village et entrent dans une maison, où une femme aux paupières fardées vient justement de tirer son pain du four. Le renard lui demande un morceau de pain ; elle le chasse. Puis elle émiette plusieurs pains tout chauds et y mélange du beurre ; cela fait, elle sort pour aller chercher son amant. Pendant ce temps, le renard et son compagnon rentrent dans la maison. Le renard dit à l'homme de se cacher dans un coffre à grain, et lui-même s'en va dans son trou. La femme, étant revenue avec son amant, le régale de pain beurré. Tout à coup on entend les pas du mari. La femme dit à son amant de se cacher dans le coffre à grain. Il s'y fourre bien vite et s'y trouve, à sa grande surprise, avec le camarade du renard ; mais il n'ose pas faire de bruit. Le mari demande à manger à sa femme ; elle lui donne du pain dur. Sur ces entrefaites, arrive le renard, qui est sorti de son trou. Il demande du pain à la femme qui le repousse encore une fois. Alors le renard dit au mari : « Il y a ici du pain beurré. » Et il lui montre la place. « Pour qui ce pain beurré? » dit le mari à la femme. « Pour toi. — Pourquoi ne me l'as-tu pas présenté? — Je l'avais oublié. » « Mensonge, » dit le renard, « c'était pour tes amants qui sont dans le coffre à grain. » Le mari ouvre le coffre et y trouve les deux hommes ; il les tue et tue aussi sa femme. Puis il dit au renard de manger avec lui le pain beurré.

LXXX.

JEAN LE PAUVRE ET JEAN LE RICHE.

Une veuve qui a deux fils a donné tout son bien au plus jeune, qu'on appelle Jean le Riche. L'aîné, Jean le Pauvre, a femme et enfants, et pas grand' chose pour les nourrir. Un jour qu'il n'a plus de lard à mettre au pot, il dit en lui-même, comme s'il parlait à son frère : « Tu m'as volé, mais je t'attraperai. » Son frère avait deux porcs ; Jean trouve moyen d'en faire mourir un, puis il se le fait donner par son frère.

Leur mère étant tombée malade, Jean le Riche fait dire à son frère de venir la voir. Jean le Pauvre y va. Il avait dans sa poche une croûte de pain qui y était bien depuis sept ans ; il la donne à la vieille femme ; la voilà qui étrangle, la voilà morte.

Jean le Pauvre dit à son frère : « Il faut lui mettre ses beaux ornements, son beau bracelet pour l'enterrer. Tu m'as volé, » disait-il en lui-même, « mais je t'attraperai. » Pendant la nuit, il va déterrer la vieille femme et la porte chez son frère, près de l'auge des chevaux. Le lendemain, Jean le Riche, effrayé, dit à son frère : « Voilà notre mère revenue ; il faut que tu m'en débarrasses. »

Jean le Pauvre promet de s'en charger si son frère lui donne de l'argent. Il porte la vieille femme sur le mur d'un baron, auprès d'un poirier, et met près d'elle des poires et des pommes. Le baron, étant venu à passer par là, aperçoit cette femme sur un mur. « Comment ! » crie-t-il, « tu es bien effrontée de voler mes fruits en ma présence ! » Il la jette en bas du mur ; mais, quand il la voit morte, il est bien effrayé. « Qu'est-ce qu'on va dire ? » Comme il a entendu parler de la misère de Jean le Pauvre, il pense que pour quelque argent celui-ci le sortira d'embarras. Il fait donc venir Jean le Pauvre, lui raconte l'histoire et lui demande s'il voudrait le débarrasser de cette femme. Jean le Pauvre se fait donner quatre-vingt mille francs ; puis, à minuit, il prend la vieille femme et la porte devant la maison d'un curé. Il se met à crier d'une voix lamentable : « Confession, Monsieur le curé, confession, pour l'amour de Dieu ! » Le curé finit par se lever, et il trouve la femme morte. « Qu'allons-nous faire de cette femme ? » dit-il à sa servante Marguerite. — « Tirez-la bien vite dans la maison, » dit Marguerite ; « je connais un homme très pauvre qui nous en débarrassera volontiers. »

Le lendemain soir, le curé fait donc venir Jean le Pauvre, lui raconte la chose, et lui demande s'il voudrait le débarrasser de cette femme morte. « Je ferai bien cela pour vous, » dit Jean le Pauvre. Il se fait donner dix-sept mille francs ; puis il achète un âne, lie la vieille femme dessus, et conduit l'âne au marché. Arrivé là, il le laisse aller tout seul, et l'âne s'en va droit au milieu d'un étalage de poteries. Les poteries sont cassées ; la marchande, furieuse, lance une pierre à la vieille femme ; puis, croyant l'avoir tuée, elle est bien désolée.

(*La fin nous manque.*)

Ce conte doit être rapproché surtout d'un conte écossais (Campbell, n° 15). Il s'agit, là aussi, de deux frères, l'un riche et l'autre pauvre. Le pauvre a pris à son service un garçon pour l'aider dans son travail. Maître et serviteur n'ayant rien à manger que du pain sec, le garçon émet l'avis qu'il faudrait voler une vache au riche. La chose est exécutée. Le riche, se doutant que ce sont eux qui ont fait le coup et voulant s'en assurer, met sa belle-mère dans un coffre avec quelques provisions de pain et de fromage, et demande à son frère de lui garder ce coffre. La vieille femme a la consigne d'écouter tout ce qui se dira, et d'observer par un trou du coffre tout ce qui se passera. Le garçon trouve le moyen, pendant la nuit, de l'étouffer en la bourrant de fromage (Ce passage est assez obscur). Quand le riche reprend son coffre, il trouve dedans sa belle-mère morte. On enterre la vieille femme. Pendant la nuit, le garçon va la déterrer pour prendre la bonne toile qui l'enveloppe, et il porte le corps dans la maison du riche; il l'assied auprès de la cheminée, les pincettes entre les genoux. Grande frayeur le lendemain dans la maison. Le riche va raconter la chose à son frère. « Ce n'est pas étonnant, » dit le garçon; « si elle revient, c'est que tu n'as pas assez dépensé pour ses funérailles. » On fait de grandes emplettes,

dont la moitié reste chez le pauvre, et on enterre de nouveau la vieille. Pendant la nuit, le garçon va encore la déterrer, prend toute la bonne toile et va porter la vieille dans la cuisine du riche, où il la met debout, auprès de la table. Nouvelle frayeur, et même refrain de la part du garçon. Le riche lui dit d'acheter lui-même ce qu'il faudra. Après l'enterrement, le garçon va pour la troisième fois déterrer la vieille; il la porte dans l'écurie du riche et l'attache sur le dos d'un poulain d'un an. Le lendemain, quand le riche fait sortir la jument, le poulain suit avec la vieille sur son dos. Désespéré, le riche dit au garçon de dépenser tout ce qu'il voudra pour les funérailles, pourvu qu'on ne revoie plus la vieille. Le garçon fait faire un enterrement magnifique, et, finalement, le frère pauvre se trouve aussi riche que l'autre.

Dans un conte souabe (Meier, n° 66), un pasteur, qui soupçonne son sacristain de lui avoir volé un cochon, le prie, comme dans le conte écossais, de lui garder quelques jours un certain coffre, dans lequel est cachée sa belle-mère. Le sacristain, s'apercevant de la présence de celle-ci, introduit dans le coffre par une fente un morceau de soufre allumé. Il s'attendait à ce que la bonne femme appellerait au secours; mais elle est aussitôt asphyxiée. Quand le pasteur reprend son coffre, il trouve la vieille morte. Il fait venir le sacristain et lui dit que sa belle-mère est morte subitement et qu'il craint qu'on ne lui reproche de ne pas avoir appelé de médecin. Bref, il le prie de l'enterrer secrètement. Le sacristain, au lieu de l'enterrer, la porte dans le grenier du pasteur, où une servante la trouve le lendemain, à sa grande terreur. Le sacristain dit qu'évidemment la vieille était une sorcière, puisqu'elle est revenue. Le pasteur le supplie de l'enterrer une seconde fois, lui offrant cent florins de récompense. Le sacristain porte le corps dans la forêt et le met dans la caisse d'un marchand ambulant qui dormait; puis, quand le bonhomme se réveille, il l'engage à aller offrir sa marchandise au pasteur. Le marchand le fait; en ouvrant sa caisse, il y trouve le corps de la vieille femme. Il pousse les hauts cris, et le pasteur est obligé de lui donner deux cents florins, et deux cents florins également au sacristain, qui, cette fois, enterre bien et dûment la vieille[1].

1. Nous résumerons ici l'introduction de ce conte souabe, à cause de sa ressemblance avec un conte que nous avons entendu à Montiers, mais dont nous n'avons pas de notes. Voici cette introduction : Les gens d'un village ont coutume, toutes les fois qu'ils tuent un porc, d'en donner un morceau au pasteur. Celui-ci, au moment de faire tuer, lui aussi, un porc qu'il a engraissé, se dit que, s'il rend à chaque paysan un morceau en reconnaissance de ce qu'il a reçu, tout le cochon y passera. Il parle de son embarras au sacristain, qui lui donne l'avis suivant : quand le cochon sera tué, le pasteur le pendra devant sa maison et l'y laissera toute la journée; à la nuit, il le fera subitement disparaître, et, le lendemain, il dira que le cochon a été volé. Le pasteur trouve l'idée bonne et la met à exécution; mais, la nuit venue, il ne trouve réellement plus son cochon : le sacristain est venu en tapinois l'enlever et l'a emporté chez lui. Le pasteur, fort ennuyé, se rend chez le sacristain, et lui dit qu'on lui a volé son cochon. « Oui, oui, » dit l'autre, « c'est bien là ce qu'il faut dire : les gens le croiront. » Le pasteur a beau protester que c'est vrai, le sacristain lui répète : « Mais je connais bien l'affaire; c'est moi qui vous ai donné le conseil. » — Ce petit conte se trouve également dans la collection des Contes portugais de M. Coelho, n° 62, et dans l'*Elite des contes du sieur d'Ouville*, livre imprimé en 1680.

On aura été frappé de la ressemblance que notre conte lorrain offre avec le conte arabe du *Petit Bossu*, dans les *Mille et une Nuits*. La différence entre la marche des deux récits, c'est que, dans le conte arabe, le corps du petit bossu est porté de maison en maison par *différentes personnes*, qui successivement croient l'avoir tué, tandis que, dans le conte lorrain, c'est le *même individu* qui porte le corps de la vieille femme de place en place, à la demande, il est vrai, des diverses personnes chez lesquelles il l'a successivement déposé. — Dans le conte écossais, c'est, comme dans le conte lorrain, le même homme qui prend et reprend le cadavre; mais c'est toujours dans la même maison qu'il le rapporte. Il n'y a donc plus guère, en réalité, dans ce conte écossais, de lien avec les *Mille et une Nuits*.

Presque tous les contes que nous allons avoir encore à mentionner sont construits sur le même plan général que le conte arabe. Le principal est un vieux fabliau qui, sous différentes formes, *la Longue nuit*, *le Sacristain de Cluny*, etc., appartient à la classe trop nombreuse des fabliaux « anticléricaux », si l'on peut appliquer au moyen âge cette expression de notre temps. (Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 141.) Ce fabliau revit actuellement dans un conte norwégien (Dasent, p. 184 de la trad. anglaise intitulée *Tales of the Fjeld*), et aussi dans un conte sicilien (Pitrè, n° 165) où, par exception, c'est la même personne que chacun appelle successivement pour se débarrasser du corps de Fra Ghiniparu, mais non pas, comme dans le conte lorrain, le conte écossais et le conte souabe, celle-là même qui est cause de la mort. Un conte du Tyrol italien (Schneller, n° 58) présente la même histoire, mais fort habilement débarrassée de sa teinte « anticléricale. »

Les contes suivants, qui ressemblent beaucoup, pour le plan, au *Petit Bossu*, ne se rapprochent plus du fabliau du moyen âge : ce sont un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, I, n° 36), un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 61, p. 292), un conte roumain, également de Transylvanie (dans la revue *Ausland*, 1856, p. 716), un conte hongrois (G. von Gaal. *Mærchen der Magyaren*. Vienne, 1822, p. 283).

LXXXI.

LE JEUNE HOMME AU COCHON.

Un garçon, qui demeure avec sa mère, se dit un jour qu'il veut tâcher de gagner quelque argent. Il s'en va à la foire et achète un porc pour cinquante écus. En revenant chez lui, il passe dans une forêt où habitent des ermites. L'un d'eux lui marchande son porc et le lui achète pour cent écus ; il le paiera, dit-il, dans quinze jours.

Quand le garçon rentre au logis, sa mère lui reproche son imprudence. « Je sais où demeurent ces gens-là, » dit le garçon. « S'ils ne me donnent pas mon argent, ils auront affaire à moi. »

Les quinze jours se passent. Ne voyant venir personne, le garçon

s'habille en fille et s'en va au bois, un panier au bras. Il cueille des fleurs, qu'il met dans son panier. « Que faites-vous, mademoiselle ? » lui dit un des ermites. — « Je cueille des fleurs pectorales pour donner du soulagement aux malades. » L'ermite prie la prétendue fille de venir voir son frère, qui est malade depuis longtemps. C'était justement le « maître », celui à qui le garçon avait vendu son porc.

Arrivé dans la chambre, le garçon dit aux ermites : « Allez chercher les herbes que je vais vous indiquer. Je lui ferai prendre un bain. » Les ermites une fois partis, il tire un bâton de dessous ses habits et se met à battre le malade en criant : « Paie-moi mes cent écus. — J'ai là cinquante écus, » dit le malade, « prenez-les. — Si vous ne m'apportez pas le reste dans huit jours, vous verrez. » Les autres reviennent et trouvent le malade à la mort. « Qu'est-il donc arrivé ? — C'est le marchand de cochons. Payez-le, sans quoi il m'achèvera. — Attendons qu'il revienne, » disent les autres ; « nous lui apprendrons à vivre. »

Au bout des huit jours, le garçon revient, vêtu d'une soutane. « Vous êtes Monsieur le curé ? — Non ; je suis médecin, je guéris toutes les maladies. — J'ai mon frère qui est bien malade ; il est tombé du grenier, il est près de mourir. — Je le guérirai. » Le soi-disant docteur envoie l'un allumer du feu, l'autre chercher de l'eau. Pendant ce temps, il roue de coups le malade, qui lui donne cinquante écus « pour ses peines ; » puis il détale. Le malade supplie ses frères d'aller porter ses cent écus au marchand de cochons ; mais les autres refusent. « Il nous le paiera. S'il revient, il ne nous échappera pas. »

Le garçon revient une troisième fois, déguisé en prêtre, un livre sous le bras. On le prie d'administrer le malade. Il le bat une troisième fois comme plâtre et s'esquive après avoir encore reçu cinquante écus « pour ses peines ».

Alors deux des frères du malade se décident à lui porter les cent écus. Le garçon les retient chez lui et les fait coucher dans la chambre haute ; mais ils sont pris d'une telle peur que, pendant la nuit, ils attachent ensemble deux draps de lit, descendent par la fenêtre et décampent au plus vite.

Ce conte se retrouve à Rome, en Sicile, en Catalogne, en Norwège.

Voici d'abord le conte romain (miss Busk. *The Folk-lore of Rome,* p. 336) : Le portier d'un couvent, voyant passer un paysan avec un porc, veut lui jouer un tour. Il l'interpelle et lui parle de son porc comme d'un âne. Le paysan répond que le frère portier se trompe, et que c'est un porc qu'il conduit. On appelle le père gardien pour trancher la question : s'il donne raison au frère portier, celui-ci gardera l'animal. Le père gardien, qui est de connivence avec le portier, déclare que l'animal est un âne, et le paysan est obligé de laisser son porc au couvent. (Cf. pour cette introd., un conte indien du *Pantchatantra*, III, 3,

et les rem. de M. Benfey, § 146.) Pour se venger, il s'habille en fille, et, le soir, par un violent orage, il se présente à la porte du couvent, implorant un asile. Après bien des pourparlers, on le laisse entrer. Pendant la nuit, il prend un bâton et en donne fort et ferme au père gardien, en lui disant : « Ah! vous croyez que je ne distingue pas un âne d'un cochon! » Puis il s'esquive. Le lendemain, il revient, habillé en médecin, demandant si personne n'a besoin de ses soins. Le frère portier l'introduit auprès du père gardien, qui est tout moulu des coups reçus la veille. Le prétendu médecin envoie les frères chercher dans les champs une certaine herbe, et, quand ils sont tous partis, il tombe à coups de bâton sur le père gardien, en lui répétant : « Ah ! vous croyez que je ne sais pas distinguer un âne d'un cochon ! » Et il disparaît. Au retour des frères, le père gardien leur dit qu'ils sont justement punis : ils ont eu tort de prendre le cochon de cet homme, bien qu'ils n'aient regardé la chose que comme une plaisanterie. On rend le cochon au paysan, et, en outre, on lui donne un âne pour le dédommager.

Dans le conte catalan (*Rondallayre*, III, p. 93), un jeune homme assez simple est envoyé par sa mère vendre un cochon. Des voleurs s'emparent du cochon par le même moyen que les moines du conte précédent (ils disent que c'est un bœuf). Le jeune homme, fortement grondé par sa mère, se déguise en fille et s'en va près du château des voleurs. Le capitaine fait entrer la prétendue jeune fille et la mène dans sa chambre ; alors le jeune homme tire un bâton de dessous ses habits et rosse le capitaine en lui disant : « Était-ce un cochon ou un bœuf? » Après quoi il se fait donner trois cents livres. Sa mère lui dit qu'elle en veut encore trois cents. Il s'habille en médecin, et, le jour suivant, s'en va au château. On le conduit auprès du malade; il envoie les voleurs les uns d'un côté, les autres de l'autre. Quand il est seul, il prend un gourdin et bat le capitaine de toutes ses forces. Il se fait encore donner trois cents livres. Sa mère en veut encore autant. Le jeune homme, par un stratagème, attire tous les voleurs hors du château ; puis il pénètre auprès du capitaine, qu'il bâtonne pour la troisième fois et qu'il force à lui donner trois cents livres. Le capitaine, craignant de le voir revenir, lui fait rendre son cochon.

Le conte sicilien n° 82 de la collection Gonzenbach se rapproche de ce conte catalan. Le capitaine d'une bande de voleurs a volé à Peppe, qui passe pour niais, une poule que celui-ci allait vendre. Peppe, pour se venger, lui joue, par quatre fois, de mauvais tours. Il s'habille notamment en fille et en médecin, et ces deux épisodes ont beaucoup de ressemblance avec les épisodes correspondants du conte catalan.

Dans un autre conte sicilien (Pitrè, n° 152), un pauvre cordonnier, qui a vendu son cochon à un père gardien et qui n'a reçu pour prix que des coups de bâton, se venge également en lui jouant toutes sortes de tours. Des épisodes analogues à ceux de notre conte lorrain, nous ne retrouvons ici que l'épisode du médecin. A la fin, le père gardien envoie un frère porter de l'argent au cordonnier pour qu'il laisse le couvent tranquille. Le cordonnier fait loger le frère dans une chambre haute ; mais, comme les ermites du conte lorrain, le frère est pris d'une telle peur qu'il s'enfuit dans la nuit.

Dans le conte norwégien (Dasent, p. 259 de la trad. anglaise intitulée *Tales of the Fjeld*), un vieil avare a attrapé un jeune garçon en lui achetant son cochon

pour un prix dérisoire. Le garçon trouve moyen de le rouer de coups en diverses occasions, et il lui dit, après chaque bastonnade : « C'est moi le garçon qui a vendu le cochon. » Dans ce conte, comme dans le précédent, il n'y a que l'épisode du médecin qui se rapporte directement aux épisodes de notre conte.

LXXXII.

LES DEVINETTES DU PRINCE DE FRANCE.

Le prince de France s'en va, avec une grande armée, pour combattre un roi son ennemi. Sur son chemin il rencontre le roi d'Angleterre et sa suite. Il a plu à seaux. Le roi d'Angleterre et les siens sont trempés jusqu'aux os ; le prince de France et ses soldats ont leurs habits bien secs. « Vous n'êtes pas mouillés ? » dit le roi d'Angleterre. — « Non ; mes soldats portent leur maison sur leur dos. » C'est-à-dire : ils ont des manteaux.

Plus loin, il faut traverser une rivière. Les gens du roi d'Angleterre sont à moitié noyés. Les soldats du prince de France n'ont eu aucun mal. « Comment cela se fait-il ? » demande le roi d'Angleterre. — « Mes soldats ont leur pont. » C'est-à-dire : ils ont des chevaux.

Ce fragment de conte se retrouve dans un conte écossais (Campbell, n° 17 b). Un Gaël et un Saxon voyagent ensemble. Une grosse pluie étant venue à tomber, le Saxon, qui n'a pas de manteau, demande au Gaël de lui prêter son plaid. « Je vous en prêterai une partie, » dit le Gaël ; « mais si j'étais un gentilhomme comme vous, je ne voyagerais jamais sans ma maison, et ne voudrais devoir rien à personne. — Tu es fou, » dit le Saxon. « Est-ce qu'un homme peut porter une maison sur son dos ? » Ils arrivent ensuite à une petite rivière, grossie par la pluie. Comme il n'y avait pas de pont, le Saxon demande au Highlander de le porter sur son dos. « Oui, » dit l'autre ; « mais si j'étais un gentilhomme comme vous, je ne voyagerais jamais sans mon pont à moi et ne voudrais devoir rien à personne. — Tu n'es qu'un imbécile, » dit le Saxon. « Comment veux-tu qu'un homme voyage avec un pont de pierre et de chaux qui pèse autant qu'une maison ? » Le Saxon raconte ensuite ces réflexions du Gaël au maire de Londres, qui les lui explique d'une manière assez peu claire. Dans une autre version de ce conte écossais, la maison signifie une voiture, et le pont un cheval de selle.

Dans un conte allemand (Simrock, n° 43), qui a beaucoup de rapports, pour l'ensemble, avec ce conte écossais, celui qui donne l'explication des paroles du voyageur dit, au sujet de la « maison » : « Il avait raison. Pourquoi n'aviez-vous pas un manteau et un chapeau ? » L'explication du « pont » est assez embrouillée.

Il nous semble avoir vu ces énigmes dans un conte des Tartares de la Sibérie méridionale ; mais, quand nous avons recherché le passage dans l'immense collection de M. Radloff, nous n'avons pu réussir à le retrouver.

LXXXIII.

LA FLAVE DU ROUGE COUCHOT [1].

Voulez-vous que je vous raconte la *flave* du Rouge Couchot? — Volontiers. — Il ne faut pas dire : Volontiers. — Comment... ? — Il ne faut pas dire : Comment ? — Mais... — Il ne faut pas dire : Mais.

(*Le même jeu se poursuit aussi longtemps qu'on le peut, et, quand les auditeurs, impatientés, demandent si on ne leur racontera pas enfin cette « flave du Rouge Couchot, » on termine ainsi :*)

Eh bien ! la voilà, la flave du Rouge Couchot.

Cette plaisanterie se retrouve, à peu de chose près, et sous le même titre : *Die Mæhr vom rothen Hahn* (le conte du Coq rouge), dans le « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, nº 69).

INDEX ET SUPPLÉMENT GÉNÉRAL.

A mesure que nous avancions dans la publication des contes de Montiers-sur-Saulx, commencée en 1876, les renseignements nouveaux, les rapprochements à faire, se sont multipliés. Nous les avons mentionnés en grande partie, soit dans des appendices, soit dans les remarques de contes qui étaient en réalité des variantes des contes précédents.

On nous demande de réunir dans une sorte d'index, après le titre de chacun des contes, l'indication de ces divers renseignements épars, en y ajoutant ceux que nous avons recueillis plus récemment, ou, du moins, ce que nous avons trouvé de plus saillant : toutes les formes orientales et, parmi les formes européennes, surtout celles qui, pour tel détail caractéristique que nous n'avions pas encore rencontré, se rapprochent de nos contes lorrains. Nous avons fait ce travail, espérant qu'il aura quelque utilité, mais sans nous dissimuler qu'en raison de l'abondance des documents, ce serait, pour certaines de nos remarques, une refonte complète qu'il faudrait entreprendre. Cette refonte, nous nous en occuperons un jour, mais naturellement elle est impossible ici.

---

1. Le conte du Coq rouge.

I. — JEAN DE L'OURS ..... *Romania*, t. V, p. 83.

Comparer notre n° 52, *la Canne de cinq cents livres* et ses deux variantes (*Rom.*, VIII, p. 579).

Ajouter aux rapprochements faits ceux qui se trouvent dans les remarques de notre n° 52 et dans l'appendice de la 7e série (*Rom.*, IX, p. 423), et aussi, pour l'épisode des bijoux, la fin des remarques de notre n° 19, *le Petit Bossu* (R., VI, p. 539).

L'introduction de notre conte se retrouve dans un conte syriaque (E. Prym et A. Socin, *op. cit.*, II, p. 258). Une femme, qui poursuit dans la montagne un bœuf échappé, est prise par un ours qui l'emporte dans son antre et en fait sa femme. Elle finit par s'enfuir et rentre dans la maison de son mari. Elle y accouche d'un fils moitié homme et moitié ours. Quand l'enfant est devenu grand, personne n'est plus fort que lui. Le conte finit brusquement.

Dans l'Asie centrale, chez des peuplades qui habitent, au pied du plateau du Pamir, dans les vallées des affluents de l'Oxus, on a recueilli un conte qui a un grand rapport avec *Jean de l'Ours*. Voici l'analyse de ce conte *shighni* (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*, t. XLVI, [1877], part. I, n° 2) :

Le fils d'un vizir s'est mis en route pour aller chercher un faucon blanc, qui lui fera obtenir la main de la fille du roi. Il rencontre un cavalier nommé Ala-aspa; il se joint à lui. Les deux compagnons entrent dans un château inhabité qu'ils trouvent au milieu d'un désert. Le lendemain matin, Ala-aspa dit au fils du vizir de rester à la maison, tandis que lui ira à la chasse. Le jeune homme prépare le dîner; après avoir mangé sa part, il met de côté celle d'Ala-aspa. Tout à coup la porte s'ouvre : un petit bout d'homme, haut d'un empan, arrive près du foyer; il s'arrache un poil de la moustache, en lie les pieds et les mains du fils du vizir et le jette par terre; après quoi, il mange ce qui était préparé[1]. Pendant ce temps le jeune homme a réussi à se dégager; il poursuit le nain et le voit disparaître dans une sorte de puits. Au retour d'Ala-aspa, le fils du vizir, entendant la porte grincer, se précipite sabre en main; en voyant son compagnon, il lui raconte ce qui s'est passé. Le lendemain, c'est Ala-aspa qui reste à la maison; à peine le nain ouvre-t-il la porte, qu'Ala-aspa lui tranche la tête d'un coup de sabre; mais voilà la tête qui rejoint les épaules, et le nain qui s'enfuit. Ala-aspa ne peut l'atteindre. — Il dit au fils du vizir qu'il faut tresser une corde pour pouvoir descendre dans le puits. La corde étant prête, c'est le fils du vizir qui tente le premier l'aventure. A peine commence-t-il à descendre, qu'il se met à crier : « Je brûle. » Ala-aspa le fait remonter et se fait descendre à son tour en ordonnant à son camarade de ne tenir aucun compte de ses cris. En effet, il a beau crier : « Je brûle », le fils du vizir n'en continue pas moins à lâcher la corde, et enfin Ala-aspa touche terre. Il rencontre successivement plusieurs troupeaux, qu'on lui dit appartenir au nain, et arrive à une ville. Un homme qui

1. Dans le conte correspondant recueilli chez les Avares du Caucase et résumé dans les remarques de notre n° 1, le nain s'arrache également un poil de la barbe pour lier les compagnons d'Oreille d'Ours.

est assis à la porte lui donne le moyen de tuer le nain, dont la vie est cachée dans deux pierres placées auprès de lui. Le nain étant mort, Ala-aspa met la main sur ses quarante clefs : dans la dernière chambre, il trouve une belle jeune fille, qui avait été enlevée par le nain à l'âge de sept ans. Le lendemain, il ramasse toutes les richesses du nain et les fait remonter par le fils du vizir; il lui fait remonter en dernier lieu la princesse. Au lieu de s'attacher ensuite lui-même à la corde, il met à sa place une brebis noire. Le fils du vizir, qui veut s'emparer de la princesse, coupe la corde, et la brebis est fracassée. Il regrette ensuite ce qu'il a fait et jette la corde à Ala-aspa, qu'il fait remonter. Ala-aspa lui pardonne, lui cède ses droits sur les trésors et sur la jeune fille, et va même lui chercher le faucon blanc.

Nous avons encore à citer, comme parallèles orientaux, deux contes syriaques. Le premier (E. Prym et A. Socin, *op. cit.*, II, n° 46) est très simple. Comme dans une série de contes européens de ce thème, mentionnée dans les remarques de notre n° 52, c'est afin de poursuivre un monstre, — ici un géant, — qui vole chaque nuit les fruits d'un certain arbre dans le jardin d'un roi, que le plus jeune des trois fils de ce roi se fait descendre par ses frères dans une citerne. Il y voit le géant blessé, qui repose sa tête sur les genoux d'une belle jeune fille. Après avoir tué le géant, il trouve encore deux autres jeunes filles. Il en épouse une, et donne les deux autres à ses frères.

Le second conte syriaque (*ibid.*, n° 39) rentre dans le même groupe de contes que le précédent, mais il est bien autrement complet, et il nous offre même tout un passage de *Jean de l'Ours*, — l'épisode des bijoux, — qui ne s'était pas encore présenté à nous d'une façon complète en Orient. Ici il ne s'agit pas des trois fils d'un roi, mais de ses deux fils et du frère de ce roi, et le géant dérobe non point des fruits, mais des oies. Le plus jeune prince, qui seul a pu veiller sans céder au sommeil, a blessé d'un coup de feu le géant. Le lendemain, on suit la trace du sang et on arrive à une citerne. Le frère du roi, puis l'aîné des princes veulent se faire descendre dans le gouffre; mais ils n'y sont pas plus tôt jusqu'à moitié du corps, qu'ils crient : « J'étouffe. Remontez-moi. » Le plus jeune prince, lui, parvient jusqu'au fond de la citerne, sur laquelle s'ouvrent trois cavernes. Il trouve dans chacune un géant endormi et une jeune fille, qui lui donne le moyen de tuer le géant. La seconde est plus belle que la première, et la troisième est la plus belle de toutes. Il se dit dans son cœur : « Celle-ci est pour moi. » La jeune fille jouait avec une poule d'or et des poussins d'argent qui picoraient des perles; elle portait un vêtement qui avait été coupé sans ciseaux et cousu sans aiguille; enfin elle avait une pantoufle d'or, qui ne touchait pas la terre quand elle marchait. Au moment où il va faire remonter cette jeune fille, elle lui dit de remonter le premier; autrement ses frères (*sic*) s'empareront d'elle et le laisseront dans la citerne; mais il ne veut pas la croire. Alors elle lui donne trois anneaux : s'il tourne le chaton du premier, aussitôt paraîtra la poule d'or; s'il tourne celui du second, le vêtement merveilleux; s'il tourne celui du troisième, la pantoufle. Elle lui donne de plus un certain oiseau : quand ses frères couperont la corde, le jeune homme s'enfoncera jusqu'au fin fond de la terre; là il verra trois chevaux; il leur arrachera à chacun un crin de la queue et le mettra dans sa poche; ensuite l'oiseau le transportera à la surface de la terre.

Tout arrive comme la jeune fille l'avait dit, trahison des compagnons du prince, et le reste. — Une fois sorti du monde inférieur, le prince se couvre la tête d'une vessie (comparez notre n° 12, *le Prince et son cheval*), afin d'avoir l'air chauve et de ne pas être reconnu, et il se rend dans la ville de son père. A l'occasion du mariage du frère du roi avec l'une des jeunes filles, on avait organisé un grand tournoi. Le prince tire de sa poche un des crins : aussitôt paraît un superbe cheval noir. Le prince endosse un beau vêtement, saute sur son cheval et se mêle aux cavaliers, qui se demandent qui peut bien être ce chauve. Il reparaît ensuite sur un cheval blanc, puis sur un cheval brun. Cette fois il enlève au marié son bonnet et s'enfuit, sans qu'on puisse l'atteindre. Il entre alors au service d'un orfèvre [1]. — Le mariage du frère du prince avec les deux autres princesses devait avoir lieu ensuite; mais la fiancée du prince, qui avait vu les trois chevaux, savait que le prince était de retour; elle dit qu'avant de se marier elle veut avoir une poule d'or et des poussins d'argent, qui picorent des perles. Le roi ordonne à l'orfèvre de lui fabriquer ces objets ; sinon il lui fera couper la tête. Comme l'orfèvre était à se lamenter, le « chauve » lui dit qu'il se charge de la besogne. Il tourne le chaton de la première bague, et aussitôt paraissent la poule et les poussins. Même chose arrive pour le vêtement (le prince s'est engagé chez le tailleur de la ville), et enfin pour la pantoufle. Alors la princesse déclare qu'elle ne veut épouser que celui qui a fait la pantoufle, et, comme le roi lui dit : « Mais c'est le chauve! » elle répond : « Non, c'est ton fils. » Le prince raconte toute l'histoire, et il épouse la belle jeune fille.

II. — LE MILITAIRE AVISÉ ..... *Rom.*, V, p. 92.

Pour le dénouement, comparer encore deux contes allemands (Meier, n° 59, et Prœhle, *Mærchen für die Jugend*, n° 28).

III. — LE ROI D'ANGLETERRE ET SON FILLEUL ..... *Rom.*, V, p. 94.

Comparer notre n° 73, *la Belle aux cheveux d'or* (*Rom.*, X, p. 176). Aux rapprochements faits dans les remarques de ce conte, ajouter ce qui est dit dans l'Appendice de la 4e série (*R.*, VI, p. 587). — Voir aussi un conte grec moderne du Péloponnèse (Émile Legrand, *Contes populaires grecs*, p. 57).

Nous retrouvons en Orient le « roi des fourmis » qui, par reconnaissance, promet au héros son secours et celui de ses sujets. Dans un conte indien de Calcutta (miss Stokes, *Indian Fairy Tales*, n° 22), que nous avons analysé en partie dans les remarques de notre n° 65, *Firosette* (*Rom.*, X, p. 141), un prince ayant donné à des fourmis des gâteaux qu'il avait emportés comme provisions de route, le *radjah* des fourmis lui dit : « Vous avez été bon pour nous. Si jamais vous

1. Nous trouvons également l'apparition du prince à cheval sous divers costumes dans un conte grec moderne de Smyrne qui appartient à ce type (*Contes populaires grecs*, trad. par M. Émile Legrand. Paris, 1881, p. 195 seq.). — Comparez également un conte portugais, toujours de ce type (Ad. Coelho, *Contos populares portuguezes*, n° 22), où le héros, qui s'est couvert la tête d'une vessie, prend part à une course de chevaux et s'enfuit sans vouloir dire son nom.

êtes dans la peine, pensez à moi, et nous arriverons. » — Pour le passage où le roi des poissons donne au jeune homme une de ses arêtes, le roi des corbeaux, une de ses plumes, etc., comparez un conte oriental des *Mille et un Jours*, cité par M. Benfey (*Pantschatantra*, I, p. 203) : Un serpent reconnaissant donne au héros trois de ses écailles, en lui disant de les brûler si jamais il est menacé d'un danger : alors le serpent accourra à son secours. — Dans un conte arabe des *Mille et une Nuits* (*Histoire de Zobéide*), Zobéide a sauvé la vie à une fée transformée en serpent ailé; la fée lui donne un paquet de ses cheveux, dont il suffit de brûler deux brins pour la faire venir immédiatement, fût-elle au-delà du Caucase.

IV. — Tapalapautau ..... *Rom.*, V, p. 333.

Comparer nos nos 39, *Jean de la Noix* (*Rom.*, VII, p. 571) et 56, inexactement indiqué 55, *le Pois de Rome* (*Rom.*, IX, p. 381), ainsi que les remarques de ces deux contes.

Dans un conte syriaque (E. Prym et A. Socin, *op. cit.*, n° 81, p. 343), un renard, que sa femme a mis à la porte de sa maison, reçoit d'un personnage mystérieux, qui tout à coup s'est dressé devant lui du fond d'une source, une assiette qui se remplit de mets au commandement; mais il lui est défendu de la montrer à sa femme. Il a l'imprudence de se servir, en présence de celle-ci, de l'assiette merveilleuse, et sa femme l'oblige à inviter à dîner le roi des renards. Ce dernier, quand il voit quelle est la vertu de l'assiette, envoie de ses gens qui s'en emparent. Le renard retourne à la fontaine, et l'homme lui donne un âne qui fait des ducats. Même imprudence de la part du renard. Un jour sa femme veut absolument monter sur l'âne pour aller au bain. La maîtresse du bain substitue à l'âne aux ducats un âne ordinaire, tout semblable en apparence. Force est au renard de retourner une troisième fois à la fontaine. Cette fois l'homme lui donne une gibecière d'où sortent, quand le renard le leur ordonne, deux géants, qui tuent la femme du renard, pour la punir, le roi des renards et la maîtresse du bain, pour leur reprendre l'assiette et l'âne.

V. — Les Fils du Pêcheur ..... *Rom.* V, p. 336.

Variante. La Bête a sept têtes ..... *Rom.*, V, p. 339.

Comparer nos nos 37, *la Reine des poissons* (*Rom.*, VII, p. 563), et 55, inexactement indiqué 54, *Léopold* (*Rom.*, IX, p. 377). Ajouter un conte portugais (Coelho, n° 52). — Voir aussi, pour le trait de l'objet qui signale la mort ou le danger du héros, l'appendice de la sixième partie (*Rom.*, VIII, p. 606). Ajouter un trait que M. de Charencey (*Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1881, p. 942) a trouvé dans une légende américaine recueillie chez les Toltèques occidentaux. Les héros de ce conte *quiché* plantent au milieu de la maison de leur aïeule une canne qui doit se dessécher s'ils viennent à périr.

VI. — Le Follet ..... *Rom.*, V, p. 344.

Aux rapprochements faits dans les remarques, ajouter un conte allemand de la Basse-Saxe (Schambach et Müller, n° 152, IV), un conte espagnol (F. Cabal-

lero, *Cuentos.... populares é infantiles*, éd. de Leipzig, p. 81), plusieurs petites histoires anglaises (W. Henderson, *Notes on the Folk-lore of the northern counties of England and the Borders*. Nouvelle éd. Londres, 1879, p. 248).

VII. — Les deux Soldats de 1689 ..... *Rom.* V, p. 345. *Variante* ..... *Rom.*, V, p. 348.

Voir l'appendice de la quatrième partie (*Rom.*, VI, p. 586) et celui de la septième (*Rom.*, IX, p. 415-418). Ajouter aux contes européens mentionnés un conte portugais (Coelho, n° 20).

L'altération caractéristique de l'introduction de notre conte, que nous n'avions rencontrée que dans un conte allemand du Harz, se retrouve encore dans un conte breton (F.-M. Luzel, *Veillées bretonnes*. Morlaix, 1879, p. 258).

Aux divers contes orientaux que nous avons rapprochés du conte lorrain, il faut ajouter un conte *sarikoli*, recueilli dans l'Asie centrale, chez des peuplades qui habitent les vallées descendant à l'ouest du plateau du Pamir. Voici ce conte (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*, vol. 45, part. I, n° 2, p. 180). Deux hommes, l'un bon, l'autre méchant, s'en vont en voyage ensemble. Le bon ayant épuisé ses provisions, le méchant ne consent à lui donner du pain que s'il se crève d'abord un œil, puis l'autre; alors il l'abandonne. Le bon, qui s'est réfugié dans une caverne, entend pendant la nuit la conversation d'un loup, d'un ours et d'un renard, qui se sont donné rendez-vous là. Ils s'entretiennent de la fille du roi, qui est aveugle, et du moyen de la guérir. L'un d'eux indique un certain arbre et une fontaine, tout voisins de la caverne, par le moyen desquels un aveugle peut recouvrer la vue. Le bon se guérit lui-même et guérit ensuite la princesse, que le roi lui donne pour femme. — Dans la seconde partie de ce conte, qui est altérée, le méchant se rend à la caverne, sur les indications du bon ; les animaux l'entendent faire du bruit, et le loup le déchire.

VIII. — Le Tailleur et le Géant ..... *Rom.*, V, p. 350.

Voir l'appendice de la sixième partie (*Rom.*, VIII, p. 602).

Ajouter aux contes cités un conte russe, l'histoire de *Gol Voyansky*. (J. T. Naaké, *Slavonic Fairy Tales*. Londres, 1874.)

IX. — L'Oiseau vert ..... *Rom.*, V, p. 354.

Comparer notre n° 32, *Chatte blanche* (*Rom.*, VII, p. 526), ainsi que les remarques.

Ajouter un conte de la Basse-Bretagne (F.-M. Luzel, *Contes bretons*. Quimperlé, 1870, p. 37).

X. — René et son Seigneur ..... *Rom.*, V, p. 357.

Comparer nos n^{os} 20, *Richedeau* (*Rom.*, VI, p. 539), 49, *Blancpied* (*Rom.*, VIII, p. 570), et 71, *Le Roi et ses fils* (*Rom.*, X, p. 170), ainsi que les remarques de ces contes. — Ajouter aux rapprochements faits un conte grec moderne de la Terre d'Otrante (E. Legrand, *Contes populaires grecs*, p. 117).

Voir l'appendice de notre cinquième partie (*Rom.*, VII, p. 589 seq.).

Dans le texte du conte lorrain, nous nous étions vu obligé de supprimer, vers la fin, un passage qui ne présentait aucun sens raisonnable. Après avoir dit que le seigneur avait fait mettre René dans un carrosse, pieds et poings liés, pour aller le jeter à l'eau, et que, chemin faisant, le seigneur et ses gens étaient descendus un moment, le conte de Montiers ajoutait que René, voyant passer un lièvre, sautait à pieds joints hors du carrosse. Venait ensuite, rattachée n'importe comment, la rencontre du pâtre. — Un conte irlandais nous a mis sur la voie de la forme primitive de cet épisode du lièvre. Dans ce conte irlandais, les deux voisins de Donald, à qui celui-ci a joué plusieurs tours pour se venger du mal qu'ils lui ont fait, le mettent dans un sac pour aller le jeter à la rivière. Chemin faisant, ils font lever un lièvre ; ils déposent alors leur fardeau et courent après le lièvre. Pendant ce temps, passe un pâtre, que Donald attrape, comme cela a lieu dans tous les contes de ce genre. — Évidemment voilà la forme primitive du passage complètement défiguré de notre conte lorrain.

Le passage où la peau de vache avec ses grandes cornes fait croire aux gens qu'ils voient le diable se retrouve, avec certaines altérations, dans un conte allemand de ce type (Müllenhoff, n° 24). Voir aussi un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, I, p. 213).

XI. — La Bourse, le Sifflet et le Chapeau ..... *Rom.*, V, p. 361.

Comparer nos n^{os} 42, *Les trois Frères* (*Rom.*, VII, p. 581), et 71, *le Roi et ses Fils* (*Rom.*, X, p. 170), et aussi, pour les objets merveilleux, notre n° 59, inexactement indiqué 58, *les trois Charpentiers* (*Rom.*, IX, p. 394).

Nous avons retrouvé une variante de notre conte, provenant d'Ecurey, hameau situé à deux ou trois kilomètres de Montiers-sur-Saulx. Cette variante est, sur certains points, plus complète que notre n° 11. — Trois militaires, qui reviennent de la guerre, entrent dans un beau château, au milieu d'une forêt. Ils y trouvent une table bien servie, avec trois couverts ; mais ils ne voient personne, sinon des mains, qui les servent. En se promenant dans le jardin, ils rencontrent un chat, qui donne au premier une bourse toujours remplie ; au second, une baguette qui fait paraître des soldats, autant qu'on en veut ; au troisième, un petit billet, par la vertu duquel on se transporte partout où l'on désire être. Celui qui a la bourse s'en va jouer aux cartes avec une princesse. Celle-ci, qui gagnait toujours, exprime son étonnement de voir qu'il a toujours de l'argent. Il lui parle de la bourse. La princesse se lève pendant la nuit, va fouiller dans sa poche, lui prend sa bourse et en fait faire une autre d'apparence semblable, qu'elle met à la place de la bourse merveilleuse. Le militaire se fait prêter la baguette par son camarade ; mais il a l'imprudence de la remettre à la princesse qui demande à l'examiner, et il est obligé de s'enfuir. Il revient avec le billet qu'il a emprunté à son autre camarade, et il offre à la princesse de la transporter avec lui en un instant bien loin sur la mer. La princesse accepte, et ils sont transportés dans une île. Voyant un beau pommier, la princesse demande au militaire de lui cueillir des pommes. Pendant qu'il monte sur l'arbre, il laisse

tomber son billet ; la princesse le ramasse et se souhaite chez elle. Le militaire, resté sur son arbre, mange des pommes, et voilà qu'il lui pousse des cornes, et plus il mange de pommes, plus il lui pousse de cornes. Il descend de l'arbre et s'en va plus loin. Il monte sur un poirier et, à peine a-t-il commencé à manger des poires, qu'il voit une corne tomber, puis une autre ; elles finissent par tomber toutes. — Il rencontre une fée qui lui conseille de s'habiller en fruitier et d'aller dans le pays de la princesse crier ses pommes à cinquante, deux cents et trois cents louis la pomme. Le militaire suit ce conseil ; la princesse fait acheter par sa servante un panier de pommes ; elle en mange, et aussitôt il lui vient des cornes et des cornes. Tous les docteurs y perdent leur latin. Le militaire se présente au palais, déguisé en docteur ; il est bien reçu. Pendant deux ou trois mois, il donne des tisanes à la princesse, sans qu'il y ait d'amélioration. Enfin il lui dit : « Il faudrait aller vous confesser, et vos cornes s'en iraient. » La princesse répond d'abord qu'elle n'oserait pas traverser le village avec ses cornes ; puis elle dit qu'elle ira se confesser au curé, le lendemain, à six heures du matin. — Le lendemain, à six heures, le militaire s'affuble d'un surplis et se met dans le confessionnal. La princesse se confesse. « Vous devez avoir encore quelque chose sur la conscience, car le docteur m'a dit que toutes vos cornes tomberaient si vous disiez tout. — Je n'ai qu'une méchante bourse. — Donnez-la toujours. » La princesse la donne, et le prétendu curé lui fait manger deux poires « pour la remettre. » Aussitôt il tombe plusieurs cornes. Le militaire se fait ainsi donner la baguette et le billet, et chaque fois il fait manger deux poires à la princesse. Quand il est rentré en possession des trois objets, il crie : « Par la vertu de mon billet, que je sois transporté avec mes camarades ! » Il rend à chacun ce qui lui appartient, et ils se marient tous les trois avec des princesses.

Ajouter aux rapprochements faits ceux-ci : un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, I, n° 5), un conte de la Flandre française (Deulin, *Contes d'un buveur de bière*, p. 85), un conte irlandais (P. Kennedy, *Fireside Stories of Ireland*, p. 67).

XII. — Le Prince et son Cheval ..... *Rom.*, VI, p. 212.

Voir l'appendice de la septième partie (*Rom.*, IX, p. 418-424), et *suprà*, dans cet index, au n° 1, le conte syriaque où le héros se couvre les cheveux d'une vessie, comme le prince du conte lorrain.

Voir aussi les quelques additions faites par M. Reinhold Kœhler à nos remarques dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (II, p. 182).

XIII. Les Trocs de Jean-Baptiste ..... *Rom.*, VI, p. 221.

XIV. — Le Fils du Diable ..... *Rom.*, VI, p. 223.

Comparer nos nos 46, *Bénédicité* (*Rom.*, VIII, p. 558), et 69, *Le Laboureur et son Valet* (*Rom.*, X, p. 158), ainsi que les remarques. — Pour l'introduction, voir l'appendice de notre septième partie (*Rom.*, IX, p. 418).

XV. — Les dons des trois Animaux ..... *Rom.*, VI, p. 230.

Comparer notre n° 50, *Fortuné* (*Rom.*, VIII, p. 576), ainsi que les remarques, et, de plus, pour l'épisode de l'âme du géant, cachée dans un œuf, les appendices de notre sixième partie (*Rom.*, VIII, p. 607) et de notre septième partie (*Rom.*, IX, p. 424-426).

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.* p. 182) et y ajouter un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, I, n° 9).

XVI. — La Fille du Meunier ..... *Rom.*, VI, p. 236.

Voir l'appendice de la quatrième partie (*Rom.*, VI, p. 587) et ajouter, pour le rapprochement relatif à l'introduction, un conte de la Haute-Bretagne, écourté pour le reste (P. Sébillot, I, n° 62). — Quelques additions de M. Kœhler (*loc. cit.*).

Au sujet de la « main de gloire », on peut consulter W. Henderson : *Notes on the Folk-lore of the northern counties of England and the Borders* (nouvelle édition. Londres, 1879, pp. 239-240). Le *Folk-lore Record* (vol. III, 1881, p. 297) signale l'existence de cette superstition dans un conte toscan.

Nous avons donné dans nos remarques le résumé d'une variante de Montiers, dans laquelle la jeune fille échappe au voleur grâce à un charbonnier qui la cache dans un de ses sacs (nous pouvons aujourd'hui préciser cette fin que nous n'avions indiquée que d'une façon assez vague). Dans une autre variante, également de Montiers, le père de la jeune fille passe au moment où elle va être égorgée, et, profitant de l'absence momentanée du brigand, il la met dans un des paniers de son âne. — Aux contes étrangers qui ont un dénouement de ce genre et que nous avons cités dans nos remarques, on peut ajouter un conte allemand (Meier, n° 63), et un conte toscan (V. Imbriani, *La Novellaja fiorentina*, 2e éd., p. 220). Ce même passage se rencontre dans deux contes différents pour le reste : un conte sicilien (Pitrè, n° 115), où se trouve l'âne avec ses paniers, et un conte grec moderne de l'île de Chypre (E. Legrand, *Contes populaires grecs*, p. 122).

XVII. — L'Oiseau de Vérité ..... *Rom.*, VI, p. 239.

Voir l'appendice de notre septième partie (*Rom.*, IX, 420-423) et les additions de M. Kœhler (*loc. cit.*).

M. Luzel a publié, dans *Mélusine* (col. 206 seq.), un conte breton du même type où se trouve, comme dans le nôtre, l' « Oiseau de vérité », qui figure aussi dans un conte analogue faisant partie d'un livre intitulé *le Gage touché* (Paris, 1722) et signalé par M. E. Rolland (*Mélusine*, col. 214). Consulter les remarques de M. Kœhler sur le conte breton (*ibid.*) et sur un conte slave (*Archiv für slavische Philologie*, II, p. 626-627).

La collection de contes syriaques publiée par E. Prym et A. Socin, et déjà plusieurs fois citée par nous, contient un conte du même genre, mais incomplet. En voici le résumé (n° 83) : Un roi a trois femmes et point d'enfants. Enfin la

plus jeune de ses femmes met au monde un garçon et une fille. Les deux autres femmes leur substituent deux petits chats. Le roi, trompé par le rapport qu'elles lui envoient faire, ordonne de noyer les chats et d'enfermer la mère dans une peau de buffle qu'on placera sous la porte de la ville pour que les passants lui donnent des coups de bâton. Les deux enfants sont mis dans une boîte et jetés dans la mer. Un pêcheur ramène la boîte dans ses filets et l'emporte chez lui. Sa femme élève les enfants, qui font la fortune de leurs parents adoptifs : quand on les lave, en effet, l'eau dont on s'est servie se trouve remplie d'or et d'argent. Un jour que le petit garçon, devenu jeune homme, s'occupe à lancer avec une fronde des pierres aux oiseaux, il atteint involontairement une femme. Cette dernière, furieuse, lui dit : « On ne sait seulement qui est ton père, et tu veux chasser aux oiseaux ! » Le jeune homme va trouver ses parents adoptifs et finit par apprendre qu'il a été trouvé sur la mer, lui et sa sœur. Les deux jeunes gens se mettent alors en route pour aller chercher leurs parents. Ils arrivent dans le pays des renards, où une vieille renarde leur raconte tout ce qui concerne leur naissance. Ils se rendent alors dans le royaume de leur père, et font bâtir en face de son château un château beaucoup plus beau. Le roi invite le jeune homme à venir chez lui, mais celui-ci n'accepte qu'à condition que l'on délivre la femme qui est attachée sous la porte de la ville. Quand le roi vient à son tour chez les jeunes gens, on lui fait connaître toute l'histoire ; il ordonne de couper la tête à ses deux méchantes femmes, et la mère des jeunes gens redevient reine.

Nous avons oublié, dans nos remarques, d'indiquer un conte populaire indien du Dekkan (miss M. Frere, *Old Deccan Days,* n° 4) qui, pour l'introduction, présente du rapport avec les contes de ce type. Un radjah, qui a douze femmes et point d'enfants, épouse encore Guzra-Bai, la fille d'un jardinier, au sujet de laquelle il lui a été prédit qu'elle lui donnerait cent fils et une fille. Pendant qu'il est en voyage, Guzra-Bai met au monde, en effet, cent petits garçons et une petite fille. Les douze « reines », qui la détestent, disent à une vieille servante de les débarrasser des enfants ; celle-ci les porte hors du palais sur un tas de poussière, pensant que les rats et les oiseaux de proie les dévoreront. Puis, de concert avec les reines, elle met une pierre dans chaque petit berceau. Quand le radjah est de retour, les reines accusent Guzra-Bai d'être une sorcière, et la servante affirme que les enfants se sont transformés en pierres. Le radjah condamne Guzra-Bai à être emprisonnée pour le reste de sa vie. Les enfants échappent au sort qui leur était réservé et, après nombre d'aventures, la vérité triomphe.

XVIII. — Peuil et Punce ..... *Rom.*, VI, p. 244.

Comparer notre n° 74, *la Petite Souris* (*Rom.*, X, p. 187) et les remarques. Voir les additions de M. Kœhler (*loc. cit.*).

XIX. — Le Petit Bossu ..... *Rom.*, VI, p. 529.

Voir l'appendice de notre sixième partie (*Rom.*, VIII, p. 605). Aux contes cités ajouter un conte de la Haute-Bretagne (Sébillot, I, n° 1), dans lequel le mort que le héros a fait enterrer vient ensuite à son aide sous forme de renard.

XX. — RICHEDEAU..... *Rom.*, VI, p. 539.
Variante I ..... *Rom.*, VI, p. 541.
Variante II ..... *Rom.*, VI, p. 543.

Voir, dans cet index, les indications faites au sujet du n° 10, *René et son Seigneur*, et, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (II, p. 350), les additions de M. Kœhler.

XXI. — LA BICHE BLANCHE ..... *Rom.*, VI, p. 546.

Voir l'appendice de notre septième partie (*Rom.*, IX, p. 426).

XXII. — JEANNE ET BRIMBORIAU ..... *Rom.*, VI, p. 548.
Variante I ..... *Ibid.*
Variante II-III .... *Ibid.*, p. 549.
Variante IV. .... *Ibid.*

Voir l'appendice de notre cinquième partie (*Rom.*, VIII, p. 604), ainsi que celui de la septième (*Rom.*, IX, p. 427).

Nous avons trouvé en Orient un trait qui figure dans une de nos variantes recueillies à Montiers et dans beaucoup d'autres contes de ce type. Dans la *Kathâ Sârit Sâgara*, la grande collection sanscrite publiée au XII[e] siècle de notre ère par Somadeva, un marchand, en sortant de chez lui, dit à son valet, qui est niais : « Garde la porte de ma boutique ; je reviens dans un instant. » Le valet prend la porte sur son dos et s'en va voir des bateleurs. Tandis qu'il revient, son maître le rencontre et lui adresse une réprimande. « Mais, » répond le valet, « j'ai gardé la porte, comme vous me l'aviez dit. » (Cité par M. Ch. H. Tawney, dans l'*Indian Antiquary*, fév. 1886, p. 51.)

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, II, p. 350). — Un passage altéré d'un conte portugais (Coelho, n° 1) rappelle l'épisode de l'homme qui va au Paradis.

XXIII. — LE POIRIER D'OR ..... *Rom.*, VI, p. 554.
Variante I. — LES CLOCHETTES D'OR ..... *Rom.*, VI, p. 555.
Variante II ..... *Rom.*, VI, p. 557.

Voir l'appendice de notre cinquième partie (*Rom.*, VII, p. 592) et les remarques de M. Kœhler sur un conte écossais (*Revue celtique*, 1878, p. 365 seq.).

Ajouter deux contes de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, I, n° 3 et surtout n° 58).

XXIV. — LA LAIDE ET LA BELLE ..... *Rom.*, VI, p. 561.

Voir l'appendice de notre cinquième partie (*Rom.*, VII, p. 592). M. A. Lang, dans la *Revue celtique* (1878, p. 373), cite un conte zoulou de la collection Callaway (I, p. 121), qu'on peut rapprocher d'un passage de notre conte. Les oiseaux avertissent le prince qu'il chevauche avec la fausse fiancée : « *Ukakaka!* le fils du roi est parti avec une bête ! — Eh ! mes hommes, » dit le prince,

« avez-vous jamais entendu des oiseaux parler? — Oh ! seigneur, » répondent les hommes, « il en est ainsi dans le pays des épines. »

Comparer la fin du conte portugais nº 36 de la collection Coelho.

XXV. — LE CORDONNIER ET LES VOLEURS ..... *Rom.*, VI, p. 562.

XXVI. — LE SIFFLET ENCHANTÉ ..... *Rom.*, VI, p. 565.

Voir dans *Mélusine* (col. 423) un conte français, recueilli dans le département de la Loire. — Additions de M. Kœhler (*op. cit.*, II, p. 350). Ajouter un conte portugais (Coelho, nº 40).

XXVII. — ROPIQUET ..... *Rom.*, VI, p. 568.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, II, p. 351). Ajouter un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, I, nº 48) avec sa variante (*ibid.*); un conte de la Hague dans le département de la Manche (*Rom.*, VIII, p. 613); un conte picard (*Rom.*, VIII, p. 222).

Au moment où nous éditions notre conte lorrain, nous ne connaissions pas d'autre conte dans lequel l'élément tragique, — le danger qui menace l'héroïne, — eût disparu. Le conte haguais, que nous venons d'indiquer et qui a été publié depuis, est sur ce point, comme sur presque tous les points d'ailleurs, identique au conte lorrain. Le diable propose à une bonne femme de lui tisser sa toile pour rien si elle devine son nom en trois fois ; sinon la toile sera pour lui. — Nous avons également découvert, au milieu d'histoires lithuaniennes de *laumes* (êtres malfaisants sous forme de femmes), un conte de ce type qui a le commencement de notre conte lorrain. Le voici (Schleicher, p. 96, 97) : Une paysanne a du fil de lin à tisser ; mais les travaux des champs l'empêchent de se mettre à cet ouvrage ; aussi dit-elle souvent de dépit : « Mon lin, vous verrez que ce seront les *laumes* qui le tisseront ! » Un jour, à sa grande surprise, une *laume* entre chez elle et lui dit : « Tu offres sans cesse ton lin aux *laumes ;* eh bien ! me voici; je te le tisserai. Quand la toile sera finie, si tu devines mon nom et que tu me régales bien, la toile sera à toi ; sinon, elle m'appartiendra. ».

Un almanach lorrain, *Lo pia ermonèk loûrain* (Strasbourg, 1879, p. 51), présente ce thème d'une façon toute particulière. Le diable, sous la forme d'un beau monsieur, dit à un pauvre bûcheron que, si le lendemain celui-ci a deviné son âge, il lui donnera un sac d'écus; sinon le bûcheron deviendra son valet et devra le suivre partout. Le lendemain, le bûcheron, arrivé à l'endroit du rendez-vous, est pris de peur en voyant qu'il n'a pas deviné, et il se cache dans un arbre creux. Quand le beau monsieur arrive, le bûcheron se met à crier dans sa cachette : *coucou, coucou.* Le diable s'arrête court et dit tout haut : « Je suis pourtant bien vieux ; voilà que j'ai bien cent mille ans, et je n'ai jamais entendu chanter le coucou dans cette saison. » Le bûcheron qui a entendu, peut répondre à la question du diable, et le diable est obligé de lui donner le sac d'écus.

XXVIII. — LE TAUREAU D'OR ..... *Rom.*, VI, p. 571.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, II, p. 351). — Ajouter un conte italien de Bologne (Carolina Coronedi-Berti. *Novelle popolari bolognesi.* Bologna,

1874, n° 3), qui a beaucoup de rapport avec le conte romain analysé dans nos remarques, — la jeune fille se met là aussi dans un gros chandelier, — mais qui est moins complet; un conte grec moderne (B. Schmidt, *Griechische Mærchen*, 1877, n° 12), composé de divers élèments, et où la jeune fille s'enferme dans un coffre doré ; un conte breton (P. Sébillot, *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 2e série, 1881, n° 40), écourté pour la fin, mais qui, pour le reste, offre de grands rapports avec notre conte lorrain : ainsi la princesse s'enferme dans un *bœuf d'or* qu'elle s'est fait donner par son père.

Il paraît que notre conte forme le sujet d'un de ces petits livres populaires anglais connus sous le nom de *chap-books*. C'est ce qui ressort du titre de ce *chap-book* , que M. Kœhler emprunte à un livre anglais de M. Halliwell. Voici ce titre : « Le Taureau d'or, ou l'Adroite Princesse, en quatre parties. — 1. Comment un roi voulut épouser sa propre fille, la menaçant de la tuer si elle ne consentait pas à devenir sa femme. 2. Adresse de cette demoiselle qui se fait transporter au-delà de la mer dans un taureau d'or vers le prince qu'elle aimait. 3. Comment son arrivée et son amour vinrent à la connaissance du jeune prince. 4. Comment sa mort fut concertée par trois dames en l'absence de son amant; comment elle fut préservée, et, bientôt après, mariée au jeune prince ; avec d'autres remarquables incidents. »

En Orient, un conte syriaque ressemble beaucoup à notre conte lorrain, malgré diverses altérations (E. Prym et A. Socin, n° 52) : La femme d'un riche juif, se sentant mourir, fait promettre à son mari de ne se remarier qu'avec la femme à qui iront ses souliers à elle. Le juif a beau essayer les souliers à toute sorte de femmes : aucune ne peut les mettre. Un jour, sa fille les prend, et ils lui vont à ravir. Le juif déclare qu'il veut l'épouser. La jeune fille lui dit qu'elle veut d'abord qu'il lui rapporte de beaux habits de la ville. Pendant qu'il est parti, elle fait mettre une serrure à l'intérieur d'un coffre et s'y enferme avec des provisions. Le juif, étant de retour, cherche partout en vain sa fille, et, de colère, il porte le coffre au marché et le met en vente (il est probable que, dans la forme complète, sa fille lui avait demandé de lui donner un coffre de telle et telle façon : on comprend alors que la vue de ce coffre l'irrite). Un prince achète le coffre et le fait porter dans la chambre de son fils. Pendant l'absence de celui-ci, la jeune fille sort de sa cachette, fait cuire le riz et met la chambre en ordre. Le lendemain, de grand matin, elle prépare le café. Le prince, fort surpris, fait semblant de sortir et se cache dans un coin de la chambre. Il surprend ainsi la jeune fille, qui lui raconte son histoire, et il l'épouse. — Le conte se poursuit en passant dans d'autres thèmes.

XXIX. — La Pouillotte et le Coucherillot ..... *Rom.*, VI, p. 575.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, p. 351). Y ajouter un conte français du département de l'Ardèche (*Mélusine*, col. 425), un conte italien de Bologne (Coronedi-Berti, n° 10), un conte portugais (Coelho, n° 13).

Depuis la publication de notre conte lorrain, on nous a communiqué un conte provenant des environs de la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). Le coq a donné un coup de bec à la poule. Celle-ci va trouver le cordonnier « pour qu'il lui

raccommode le petit trou que le coq lui a fait. » Le cordonnier n'a pas de soie. La poule va en demander au cochon. Le cochon veut avoir du son. Le meunier, avant de donner le son, veut avoir des chats pour se débarrasser des souris. La chatte ne veut donner de ses petits chats que si on lui apporte du lait. La vache demande de l'herbe. Le pré n'en veut pas donner sans avoir une herse (*sic*). La poule va chercher la herse, qui fauche vingt arpents d'un coup. Le conte finit là.

En Orient, nous avions trouvé chez les Ossètes du Caucase un conte de ce genre. Nous en possédons maintenant un autre, plus ressemblant encore, qui a été recueilli dans l'Inde et qui est, paraît-il, très populaire chez les Hindous et chez les Mahométans dans les districts de Firôzpûr, de Siâlkôt et de Lahore (*Indian Antiquary*, sept. 1880, p. 207) : Un moineau et une corneille conviennent un jour de faire cuire du *khirjrî* (préparation de riz et de pois) pour leur dîner. La corneille apporte les pois ; le moineau le riz, et le moineau fait la cuisine. Quand le *khirjrî* est prêt, la corneille arrive pour avoir sa part. « Non », dit le moineau ; « tu es malpropre; va laver ton bec dans l'étang là-bas, et ensuite tu viendras dîner. » La corneille s'en va près de l'étang. « Tu es monsieur l'étang; moi, je suis madame la corneille. Donne-moi de l'eau que je puisse laver mon bec et manger mon *khirjrî*. — Je t'en donnerai, » dit l'étang, « si tu vas trouver le daim, que tu prennes une de ses cornes pour creuser un trou dans le sol auprès de moi, et alors je laisserai couler mon eau claire et fraîche. » La corneille va trouver le daim : « Tu es monsieur le daim ; moi, je suis madame la corneille. Donne-moi une de tes cornes, que je puisse creuser un trou, etc. » Le daim lui dit : « Je te donnerai une de mes cornes, si tu me donnes du lait de buffle ; car alors je deviendrai gras, et cela ne me fera pas de mal de me casser une corne. » La femelle du buffle demande à son tour de l'herbe ; l'herbe dit à la corneille d'aller d'abord chercher une bêche. Le forgeron, à qui la corneille s'adresse pour avoir la bêche, dit qu'il la donnera, si la corneille lui allume son feu et fait aller le soufflet. La corneille se met à allumer le feu et à faire aller le soufflet ; mais elle tombe au milieu du feu et elle y périt. « Ainsi le moineau mangea tout le *khirjrî* à lui seul. »

XXX. — Le Foie de Mouton ..... *Rom.*, VI, p. 578.

Nous avons oublié, comme le fait justement remarquer M. Kœhler (*loc. cit.*), de mentionner un conte russe (Ralston, *Russian Folk-Tales*, p. 351), dans lequel un pope joue le rôle du militaire de notre conte, et saint Nicolas celui du bon Dieu.

XXXI. — L'Homme de fer ..... *Rom.*, VI, p. 580.

Comparer la seconde partie de notre n° 71, *le Roi et ses fils* (*Rom.*, X, p. 170).

XXXII. — Chatte blanche ..... *Rom.* VII, p. 526.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, t. III, p. 156), et ses remarques sur un conte écossais (*Revue celtique*, III, p. 373 seq). — Ajouter un conte de

la Basse-Bretagne (Luzel, *Veillées bretonnes,* p. 10), un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, I, n° 31), un conte basque (W. Webster, p. 120), un conte portugais (Coelho, n° 14).

L'épisode des galants mystifiés se retrouve, altéré, dans le conte de la Basse-Bretagne qui vient d'être indiqué ; dans un conte toscan qui n'est pas sans rapport avec le conte lorrain (*Rivista di letteratura popolare.* Rome. 1878, p. 84 seq.) ; dans un conte de la Haute-Bretagne, où il forme à peu près tout le conte à lui seul (P. Sébillot, I, n° 16).

Dans un conte indien de Calcutta, déjà cité (voir ci-dessus, dans l'index, le n° 3), une des épreuves imposées au prince qui demande la main de la princesse Labam, est de couper en deux un énorme tronc d'arbre avec une hache de cire, comme le héros du conte lorrain doit couper une forêt avec une hache de carton. Le prince indien est aidé par la princesse Labam, comme Jean est aidé par Chatte blanche.

XXXIII. — LA MAISON DE LA FORÊT ..... *Rom.,* VII, p. 544.

XXXIV. — POUTIN ET POUTOT ..... *Rom.,* VII, p. 546.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 156). Ajouter un conte portugais (Coelho, *Contos populares portuguezes*, n° 4) et plusieurs contes espagnols donnés par M. Antonio Machado y Alvares dans la revue *la Enciclopedia* (Séville, livraison du 30 octobre 1880, p. 622). M. Machado cite un passage de *Don Quichotte*, dans lequel Cervantès fait évidemment allusion à un conte de ce thème. « Et comme on a coutume de dire : *le chat au rat, le rat à la corde, la corde au bâton,* le mulet tapait sur Sancho, Sancho sur la servante, la servante sur lui, l'hôtelier sur la servante. » (*Don Quichotte*, partie I, chap. 16.)

Ajouter encore un conte swahili de l'île de Zanzibar (E. Steere, *Swahili Tales*, p. 287 seq.), dans lequel on retrouve presque exactement la série des personnages du conte provençal, résumé tout à la fin de nos remarques, et d'un conte portugais, n° 2 de la collection Coelho. (A ce propos, nous nous apercevons que cette série a été, sur un ou deux points, mal indiquée dans notre travail ; il faut la rétablir ainsi : soleil, nuage, vent, muraille, rat, etc.) Voici le conte swahili : Il y avait un maître d'école, nommé Goso, qui apprenait aux enfants à lire sous un calebassier. Un jour, une gazelle, étant montée sur l'arbre (!), fait tomber une calebasse qui frappe Goso et le tue. Après avoir enterré leur maître, les écoliers déclarent qu'ils vont chercher pour le tuer celui qui a fait tomber la calebasse. Ils se disent d'abord que ce doit être le *vent du sud*. Ils le prennent donc et le battent. Quand le vent sait ce dont il s'agit, il leur dit : « Si j'étais le chef (*sic*), serais-je arrêté par une *muraille* de terre? » La muraille dit à son tour aux écoliers : « Si j'étais le chef, serais-je percée par le rat? — Et moi », dit le rat, « serais-je mangé par le chat? » Le chat dit qu'il est lié par la corde ; la corde, qu'elle est coupée par le couteau ; le couteau, qu'il est brûlé par le feu ; le feu, qu'il est éteint par l'eau ; l'eau, qu'elle est bue par le bœuf ; le bœuf, qu'il est piqué par un certain insecte ; enfin, l'insecte, qu'il est mangé par la gazelle (*sic*). La gazelle, interrogée par les écoliers, ne répond rien. Ils la prennent alors et la tuent.

XXXV. — MARIE DE LA CHAUME DU BOIS .. .. *Rom.*, VII, p. 552.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 156).

XXXVI. — JEAN ET PIERRE ..... *Rom.*, VII, p. 556.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 156).

En Orient, outre les contes indiqués dans nos remarques, on a trouvé, dans l'Asie centrale, chez les peuplades *sarikoli*, un conte analogue dont voici le résumé (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*, t. 45, 1876, p. 182) : Un homme, en mourant, dit à ses trois fils de ne point aller dans certain moulin : il y a là un vieillard borgne qui mange les gens. Le père une fois mort, l'aîné s'en va au moulin. Le vieillard lui dit qu'il le recevra comme son fils. Il le charge de nettoyer l'étable de son âne. « Mais », ajoute-t-il, « j'ai une habitude. Si tu te fâches, je t'arracherai les yeux; si c'est moi qui me fâche, tu me les arracheras. — Bien, » dit le jeune homme. Au bout de la journée, il n'a pas encore fini d'enlever le fumier. Impatienté, il rentre au moulin et jette son outil par terre. « Tu es fâché? » dit le vieillard. — « Comment ne serais-je pas fâché? tu m'as tué de travail. » Le vieillard se lève et lui arrache les yeux. — Quelque temps après arrive le second fils. Après qu'il a nettoyé l'étable, le vieillard lui dit d'aller le lendemain chercher du bois à la forêt, et il dit à son âne : « Quand il te chargera, couche-toi. » C'est ce que fait l'âne. Le jeune homme, voyant qu'il ne veut pas se lever, tire son couteau et lui coupe une oreille. Alors l'âne se montre docile. Quand le vieillard voit l'oreille coupée, il demande au jeune homme pourquoi il a agi ainsi. « Oh! père », dit le jeune homme, « est-ce que tu es fâché? — Oui, » dit le vieillard. Le jeune homme se jette sur lui et lui arrache les yeux, et le vieillard meurt.

XXXVII. — LA REINE DES POISSONS ..... *Rom.*, VII, p. 563.

Comparer nos nos 5, *Les Fils du Pêcheurs* (*Rom.*, V, p. 336) et 55, inexactement indiqué 54, *Léopold* (*Rom.*, IX, p. 377). Voir plus haut, dans l'index, le n° 5. — Voir aussi les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 157). Ajouter, pour le trait des chiens dont chacun a son nom et qui aident le héros, un conte de la Basse-Bretagne (Luzel, *Contes bretons*, 1870, p. 23), appartenant au groupe de contes, différents du nôtre pour l'ensemble, que nous avons indiqué dans nos remarques, après M. Kœhler. Dans ce conte breton, l'un des deux chiens se nomme Brise-fer, comme dans le conte lorrain.

Comparer un conte portugais du type de notre conte (Coelho, n° 49).

XXXVIII. — LE BÉNITIER D'OR ..... *Rom.*, VII, p. 568.

XXXIX. — JEAN DE LA NOIX ..... *Rom.* VII, p. 571.

Variante ..... *Rom.*, VII, p. 573.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 157).

LX. — La Pantoufle de la Princesse ..... *Rom.*, VII, p. 574.

XLI. — Le Pendu ..... *Rom.*, VII, p. 580.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 157).

XLII. — Les trois Frères ..... *Rom.*, VII, p. 581.

Comparer nos nos 11, *la Bourse, le Sifflet et le Chapeau* (*Rom.*, V, p. 361), 71, *le Roi et ses Fils* (*Rom.*, X, p. 170), et aussi, pour les objets merveilleux, notre no 59, inexactement indiqué 58, *les trois Charpentiers* (*Rom.*, IX, p. 394).

XLIII. — Le petit Berger ..... *Rom.*, VIII, p. 545.

Voir l'appendice de notre septième partie (*Rom.*, IX, p. 419) et aussi, *suprà*, l'index, au no 1, *Jean de l'Ours*.

XLIV. — La princesse d'Angleterre ..... *Rom.*, VIII, p. 552.

Ajouter un conte portugais (Coelho, no 43).

XLV. — Le Chat et ses Compagnons ..... *Rom.*, VIII, p. 554.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 617). Ajouter la seconde partie, assez altérée, d'un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, II, no 63, p. 329).

XLVI. — Bénédicité ..... *Rom.*, VIII, p. 558.
Variante ..... *Ibid.*, p. 560.

Comparer nos nos 14, *le Fils du diable* (*Rom.*, VI, p. 223) et 69, *Le Laboureur et son valet* (*Rom.*, X, p. 158), ainsi que les remarques.

Voir, pour l'introduction, un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, II, no 26), où le héros se repose pendant quatorze ans. La suite de ce conte se rapporte à notre no 1, *Jean de l'Ours*.

XLVII. — La Chèvre ..... *Rom.*, VIII, p. 563.

Voir une addition de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 617). Ajouter un conte italien de Livourne, que M. Stanislao Prato a publié dans la revue *Preludio* (Ancône, no du 16 avril 1881, p. 80 seq.).

XLVIII. — La Salade blanche et la Salade noire ..... *Rom.*, VIII, p. 565.

XLIX. — Blancpied ..... *Rom.*, VIII, p. 570.

L. — Fortuné ..... *Rom.*, VIII, p. 573.

Comparer notre no 15 *les Dons des trois animaux* (*Rom.*, VI, p. 230). Voir index, no 15.

LI. — LA PRINCESSE ET LES TROIS FRÈRES ..... *Rom.*, VIII, p. 576.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 617).

LII. — LA CANNE DE CINQ CENTS LIVRES ..... *Rom.*, VIII, p. 579.

Variante I ..... *Ibid.*, p. 582.

Variante II ..... *Ibid.*, p. 583.

Comparer notre n° 1, *Jean de l'Ours* (*Rom.*, V, p. 83). Voir index n° 1.

LIII. — LE PETIT POUCET ..... *Rom.*, VIII, p. 590.

Variante I. — LE PETIT CHAPERON BLEU ..... *Ibid.*, p. 591.

Variante II ..... *Ibid.*, p. 592.

Voir une addition de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 617). Ajouter un conte italien des Marches, publié par M. A. Gianandrea dans le *Giornale di filologia romanza*, n° 5. Ce conte, où le héros s'appelle *Deto grosso*, « gros doigt, pouce », n'a de commun avec le conte lorrain que l'épisode où *Deto grosso*, qui s'est caché dans la laine d'un mouton, est avalé par un loup, en même temps que le mouton. M. Gianandrea, qui dit avoir recueilli quatre autres variantes dans les Marches, signale un conte toscan intitulé *Cecino*, « petit pois », publié par M. Pitrè dans la troisième livraison de la *Rivista di letteratura popolare.* — Voir aussi un conte portugais (Coelho, n° 33), où Grain de Mil est avalé d'abord par un bœuf, puis par un loup, à peu près comme dans notre conte lorrain.

LIV. — LE LOUP ET LE RENARD ..... *Rom.*, VIII, p. 596.

Variante ..... *Rom.*, VIII, p. 598.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, III, p. 617).

LV [inexactement indiqué LIV]. — LÉOPOLD ..... *Rom.*, IX, p. 377.

Comparer nos n^os^ 5, *les Fils du Pêcheur* (*Rom.*, V, p. 336) et 37, *la Reine des poissons* (*Rom.*, VII, p. 563).

LVI [inexactement indiqué LV]. — LE POIS DE ROME ..... *Rom.*, IX, p. 381.

Comparer nos n^os^ 4, *Tapalapautau* (*Rom.*, V, p. 333) et 39, *Jean de la noix* (*Rom.*, VII, page 571). Voir ci-dessus l'index au n° 4, et les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, IV, p. 171).

LVII [inexactement indiqué LVI]. — LE PAPILLON BLANC ..... *Rom.*, IX, p. 389.

LVIII [inexactement indiqué LVII]. — JEAN BÊTE ..... *Rom.*, IX, p. 389.

Variante I ..... *Ibid.*, p. 390.

Variante II ..... *Ibid.*, p. 390.

Variante III ..... *Ibid.*, p. 391.

Nous n'avons donné, dans notre texte, que la première partie de la troisième variante. Voici la seconde partie, qui se retrouve également dans des contes

étrangers. La grand'mère de Jean, qui veut le marier, le conduit dans un village voisin, chez un homme qui a trois filles. On les invite à souper. La grand'-mère dit à Jean : « Tu es gros mangeur. Cela pourra faire mauvais effet. Quand je verrai que tu auras assez mangé, je te marcherai sur le pied. — Bien! » dit Jean. A peine commence-t-on à souper, qu'un chien qui était sous la table marche sur le pied de Jean. Aussitôt celui-ci dépose sa cuiller, et, malgré toutes les instances qu'on lui fait, il ne mange plus de tout le repas. Le souper terminé, la grand'mère lui demande pourquoi il s'est conduit ainsi. « Mais, » dit-il, « vous m'avez marché sur le pied. »

Cette histoire se retrouve, pour le fond, non seulement en France, dans la Haute-Bretagne (Sébillot, I, n° 35), mais en Allemagne, dans un conte souabe (Meier, n° 52) et dans un conte de la région du Harz supérieur (Prœhle. *Kinder- und Hausmærchen*, n° 69).

Dans ces trois contes, le personnage qui correspond à Jean a encore, pendant la nuit, après le souper, des aventures ridicules, que nous nous souvenons d'avoir aussi entendu raconter à Montiers dans un autre conte commençant par l'épisode du souper et du chien qui marche sur le pied du garçon. N'ayant pas de notes pour rédiger ce conte, nous nous bornerons à dire qu'il ressemble extrêmement au conte breton.

LIX [inexactement indiqué LVIII]. — LES TROIS CHARPENTIERS ..... *Rom.*, IX, p. 394.

Comparer, pour les objets merveilleux, notre n° 42, *les trois Frères* (*Rom.*, VII, p. 581), et aussi nos n^os^ 18, *la Bourse, le Sifflet et le Chapeau* (*Rom.*, V, p. 361) et 71, *le Roi et ses Fils* (*Rom.*, X, p. 170).

LX [inexactement indiqué LIX]. — LE SORCIER ..... *Rom.*, IX, p. 396.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, IV, p. 172).

LXI [inexactement indiqué LX]. — LA POMME D'OR ..... *Rom.*, IX, p. 403.

LXII. — L'HOMME AU POIS ..... *Rom.*, IX, p. 406.

Voir les additions de M. Kœhler (*op. cit.*, IV, p. 172).

Le conte indien de la collection Stokes, que nous avons résumé à la fin de nos remarques, se retrouve, très ressemblant pour l'ensemble, dans un conte portugais (Coelho, n° 10).

LXIII. — LE LOUP BLANC ..... *Rom.*, X, p. 117.

LXIV. — SAINT ÉTIENNE ... *Rom.*, X, p. 131.
Variante ..... *Rom.*, X, p. 132.

LXV. — FIROSETTE ..... *Rom.*, X, p. 133.

LXVI. — La Bique et ses petits ..... *Rom.*, X, p. 143.

Variante ..... *Rom.*, X, p. 145.

Ajouter un conte de la Haute-Bretagne (P. Sébillot, II, n° 68).

LXVII. — Jean sans peur ... . *Rom.*, X, p. 148.

Voir un conte portugais (Coelho, n° 37), qui se compose de l'épisode de la maison inhabitée et d'un dénouement analogue à celui de notre conte lorrain.

LXVIII. — Le Sotré ..... *Rom.*, X, p. 157.

LXIX. — Le Laboureur et son Valet ..... *Rom.*, X, p. 158.

Comparer nos nos 14, *le Fils du Diable* (*Rom.*, VI, p. 223) et 46, *Bénédicité* (*Rom.*, VIII, p. 558).

LXX. — Le franc Voleur ... *Rom.*, X, p. 162.

LXXI. — Le Roi et ses Fils ..... *Rom.*, X, p. 170.

Comparer, pour la première partie, nos nos 10, *René et son Seigneur* (*Rom.*, V, p. 357), 20, *Richedeau* (*Rom.*, VI, p. 539), et 49, *Blancpied* (*Rom.*, VIII, p. 570), pour la seconde, nos nos 31, *l'Homme de fer* (*Rom.*, VI, p. 580), 42, *les trois Frères* (*Rom.*, VII, p. 581).

LXXII. — La Fileuse ..... *Rom.*, X, p. 175.

LXXIII. — La Belle aux cheveux d'or ..... *Rom.*, X, p. 177.

Ajouter un conte portugais (Coelho, n° 19), qui commence comme notre conte lorrain. Ici le parrain est saint Antoine et l'enfant est une fille. Arrivée à l'âge de treize ans, la jeune fille se déguise en garçon, sur le conseil du parrain, et entre en qualité de page au service d'une reine. Celle-ci, voyant ses avances repoussées par le beau page, dit au roi, pour se venger, qu'Antonio (c'est le nom du prétendu jeune homme) s'est vanté de pouvoir accomplir plusieurs tâches impossibles : trier en une nuit un gros tas de graines mélangées; retirer du fond de la mer l'anneau de la reine; retrouver la fille du roi depuis longtemps captive des Mores. Saint Antoine vient à l'aide de sa filleule. (Il n'y a pas ici, pas plus que dans notre conte, d'animaux reconnaissants.) Le passage relatif à la seconde tâche présente beaucoup de rapports avec notre conte lorrain. Saint Antoine dit au page d'aller pêcher : le premier poisson qu'il prendra, il l'ouvrira, et l'anneau sera dedans.

LXXIV. — La petite Souris ..... *Rom.*, X, p. 187.

LXXV. — La Baguette merveilleuse ..... *Rom.*, X, p. 189.

LXXVI. — Le Loup et les petits Cochons ..... *Rom.*, X, p. 543.

LXXVII. — Le Secret ..... *Rom.*, X, p. 546.

LXXVIII. — La Fille du Marchand de Lyon ..... *Rom.*, X, p. 548.

LXXIX. — Le Corbeau ..... *Rom.*, X, p. 551.

LXXX. — Jean le Pauvre et Jean le Riche ..... *Rom.*, X, p. 553.

LXXXI. — Le jeune Homme au Cochon ..... *Rom.*, X, p. 556.

LXXXII. — Les Devinettes du Prince de France ..... *Rom.*, X, p. 559.

[Le fragment recueilli par M. Cosquin provient du livre populaire de *Jehan de Paris*. Sur le conte même, voy. *Rev. critique*, 1867, t. I, p. 157-8. Aux rapprochements qui y sont indiqués, et que ne mentionne pas M. Oesterley sur le n° 193 des *Gesta Romanorum*, il faut ajouter que l'épisode des devinettes se retrouve dans le roman de *Horn*. — G. P.]

LXXXIII. — La Flave du Rouge Couchot ..... *Rom.*, X, p. 560.

CHANTS DU VELAY ET DU FOREZ.

RENAUD. — LA PORCHERONNE.

Les chansons de tradition orale les plus répandues offrent un intérêt dont on ne se lasse point. Aussi n'avons-nous pas cru superflu de donner des variantes de *Renaud* et de la *Porcheronne.*

I.

Renaud ou *Arnaud* se chante partout en France, et partout, si ce n'est en Basse-Bretagne, en langue française [1].

La première de nos leçons appartient au Forez, les deux autres au Velay.

1.

Madame Arnaud, dans son château, *bis* 1
Ne voit venir son fils Arnaud.

« Venez, mon fils, venez jouir : 2
Votre femme a accouché d'un fils.

— Je ne peux pas m'en réjouir, 3
Ni à ma femme, ni à mon fils.
J'apporte dessous mon manteau 4
Mes tripes et aussi mes boyaux.

Déchaussez-moi, mère, ma mie, 5
Préparez-moi z-un beau lit blanc ;
Mettez-le moi dans quelque coin, 6
Que ma femme en sache rien. »

Le même jour, à la minuit, 7
Monsieur Arnaud rendit l'esprit.

Toutes les servantes qui pleuraient, 8
Z-et les valets qui surpleuraient.

« Z-oh ! dites-moi, mère, ma mie, 9
Que les servantes pleurent-illes ?
— La lessive elles ont menée, 10
Les plus beaux draps elles ont taché.

— Des plus beaux draps je m'en [soucie, 11
Pourvu qu'Arnaud ne soit pas mort.
Quand Arnaud de la guerre viendra, 12

1. Nous ne mentionnerons pas les références d'une complainte qui se trouve dans plusieurs recueils étrangers et dans presque tous les recueils français. L'érudit, curieux de son origine, sait ce qu'en a dit M. Gaston Paris, rendant compte des *Chants de l'Ouest* de M. J. Bujeaud (*Revue critique*, 22 mai 1866). Voy. encore *Romania*, X, 372.

Des plus beaux draps n'achètera.

Z-oh ! dites-moi, mère, ma mie, 13
Que les valets nen pleurent-ils ?
— C'est le plus beau de nos chevaux 14
Dans l'écurie n'a tombé mort.

— Plus beau cheval je m'en soucie, 15
Pourvu qu'Arnaud ne soit pas mort !
Quand Arnaud de la guerre viendra, 16
Plus beau cheval n'achètera.

Z-oh ! dites-moi, mère, ma mie, 17
Qu'est-ce qu'on entend frapper ici ?
— Ma fille, c'est les charpentiers 18
Qui raccommodent le grenier.

— Z-oh ! dites-moi, mère, ma mie, 19
Qu'est-ce qu'on entend chanter z-ici ?
— Ma fille, c'est la procession 20
Qui fait le tour de la maison.

— Z-oh ! dites-moi, mère, ma mie, 21
Irons-nous ' la messe aujourd'hui ?
— Z-oh ! oui, ma fille, nous irons, 22
De bonne heure nous partirons.

— Z-oh ! dites-moi, mère, ma mie, 23
Quel habit prendrai-je aujourd'hui ?
— Prenez le blanc, prenez le gris, 24
Prenez le noir pour mieux choisir. »

Lorsqu'elle nen fut dedans les champs,
Ses bergers s'en vont en disant : 25
« Voici la femme de ce grand roi 26
Que l'on enterra hier au soir.

— Z-oh ! dites-moi, mère, ma mie, 27
Que ces bergers nous disent-ils ?
— Ils nous disent d'avancer le pas, 28
Que la messe nous l'aurons pas.

— Z-oh ! dites-moi, mère, ma mie, 29
Ces flambeaux que signifient-ils ?
— Ma fille, je ne peux plus tenir, 30
C'est Monsieur Arnaud qui est mort ici.

Ne pleurez pas, belle, ma mie, 31
Vous trouverez d'autres maris.
Vous trouverez d'autres maris, 32
Moi, je trouverai plus de fils[1]. »

Cette fin, qui transporte d'une façon si imprévue l'intérêt de la femme à la mère, est, à n'en pas douter, d'imagination récente. Les leçons suivantes, malgré les lacunes qui les traversent, maintiennent mieux leur unité.

2.

Madame Arnaud, de son château, 1
Nen voit venir son fils Arnaud.
« Réjouis-toi, mon fils Arnaud, 2
Que ta femme a un bon fils.

— Ni de ma femme, ni de mon fils, 3
Je ne peux pas me réjouir.
Je porte mes tripes et boyaux : 4
Venez les voir sous mon manteau.

Allez, ma mère, passez devant, 5
Allez-moi faire un beau lit blanc,
Et faites-le un peu si loin 6
Que ma femme n'entende rien. »

Et quand il vint z-à la minuit, 7
Le fils Arnaud rendit l'esprit.
La mère s'est mise à pleurer 8
Et la servante à soupirer.

« Oh ! dizez[2]-donc, mère, ma mie, 9
Qu'est-ce que j'entends pleurer ici ?
— Ma fille, c'est un de nos chevals 10
Que cette nuit a pris mal.

— Pour de chevals je m'en soucie, 11
Pourvu qu'Arnaud ne soit pas mort.
Quand Arnaud de la guerre viendra, 12
Un plus beau n'en amènera.

---

1. Chanté à Fraisses, en décembre 1867, par Jean-Marie Just.
2. Dans le cours de la chanson, les chanteuses disent quelquefois *dites*, mais moins souvent que *disez*, qui est le mot qu'elles emploient, parlant patois. Nous avons suivi cette dernière forme, sans tenir compte de quelques variations.

Oh ! dizez-donc, mère, ma mie, 13
Qu'est-ce que j'entends frapper ici ?
— Ma fille, c'est les charpentiers 14
Qui raccommodent nos planchers.

— Oh ! disez-donc, mère, ma mie, 15
Qu'est-ce que j'entends chanter ici ?
— Ma fille, c'est la procession 16
Qui fait l'entour de la maison.

— Oh ! disez-donc, mère, ma mie, 17
Qu'est-ce que j'entends sonner ici ?
— Ma fille, c'est la fête d'un grand [saint, 18
Qu'on s'y prépare pour demain.

— Oh ! disez-donc, mère, ma mie, 19
Quel habit prendrai-je aujourd'hui ?
— Ma fille, toute femme qui a un [nouveau fils 20
De blanc, de noir, doit se vêtir. »

Quand ille fut sur ces bateaux, 21
N'a rencontré des bergereaux :
« *Vêtia la fena dou seignour* 22
Qu'enterravoun 'questou zour.

— Oh ! dizez-donc, mère, ma mie, 23
Que disent ces bergers ici ?
— Ma fille, de redoubler le pas, 24
Qu'à la messe nous serions pas.

— Oh ! disez-donc, mère, ma mie, 25
Qui a conduit ce tombeau z-ici ?
— Ma fille, je le peux plus cacher, 26
C'est le tombeau de ton Arnaud.

S'ille n'a poussé mais un grand cri,
Toute la terre n'a resplendi. 27
« Tenez, ma mère, tenez la clef, 28
Tenez la clef de mon château,
Prenez soin de mon fils Arnaud [1]. »

3.

Renaud, Renaud de la guerre vient, } *bis*
Ayant la mort entre les dents. 1
Sa mère, qui est sur le carreau, } *bis*
Nen voit venir son fils Renaud.

« Renaud, Renaud, réjouis-toi 2
Et de ta femme et de ton fils.
— Je ne peux pas me réjouir,
Puisque la mort je dois subir. »

Fils Renaud dit à sa mère : 3
« Préparez-moi z-un beau lit blanc
A la minuit trépasserai,
Au point du jour m'enterrerez.

— Oh ! dites-moi, mère, ma mie, 4
Qu'est-ce qu'on entend plaindre ici ?
— Ma fille, c'est un de nos valets
Qui s'est fait mal avant-hier. »

Quand il nen vient z-à la minuit 5
Fils Renaud n'a trépassé.
Sa mère s'est mise à pleurer,
Et les valets de leur coté.

« Oh ! dites-moi, mère, ma mie, 6
Que les valets nen pleurent-ils ?
— Nen pleurent un de nos chevaux,
A l'écurie n'a tombé mort.

— Si c'est que ça, oh ! ça n'est rien,
Pourvu que Renaud soit pas mort. 7
Renaud de la guerre i viendra,
Des beaux chevaux n'achètera.

Oh ! dites-moi, mère, ma mie, 8
Que les servantes nen pleurent-illes ?
— Nen pleurent un de nos draps blancs,
Qu'elles ont perdu le lavant.

—Si c'est que ça, oh ! ça n'est rien, 9
Pourvu que Renaud soit pas mort.
Renaud de la guerre i viendra,
Des beaux draps blancs n'achètera.

Oh ! dites-moi, mère, ma mie, 10
Qu'est-ce qu'on entend frapper ici ?
— Ma fille, ce sont les charpentiers
Qui raccomodent le grenier.

— Oh ! dites-moi, mère, ma mie, 11
Qu'est-ce qu'on entend chanter ici ?
— Ma fille, c'est la procession
Qui fait le tour de la maison.

1. Écrit à Roche-en-Régnier, en septembre 1868, sous la dictée de Marie Filhol.

— Oh ! dites-moi, mère, ma mie, 12
Quel habit prendrai-je aujourd'hui ?
— Prenez le vert, prenez le gris,
Le noir est toujours plus joli. »

Tout en passant dans ces beaux prés, 13
Trois paysans n'ont rencontré :
« Voilà la femme de ce roi [1],
Qu'on a enterré, hier au soir.

— Oh ! dites-moi, mère, ma mie, 14
Ces paysans que disent-ils ?
— Ils disent d'avancer le pas,
Que la messe, nous l'aurions pas.

— Oh ! dites-moi, mère, ma mie, 15
Que signifie ce drap de mort ?
— Ce drap de mort, il est bien beau,
C'est le plus grand de tes trésors.

J'ai tant caché, je cache plus : 16
Renaud est mort et enterré. »
Elle en a fait un si grand cri,
Que l'église n'a resplendi.

« Allons, ma fille, allons-nous en, 17
Viens prendre soin de ton enfant.
— De mon enfant je m'en soucie,
Renaud est mort, je reste ici [2]. »

II.

La *Porcheronne*, qui rappelle, sous une forme moins condensée, un événement moins dramatique que la mort d'un guerrier, n'est pas aussi souvent redite que la *Chanson d'Arnaud*. On la chante cependant encore, quoique généralement fort altérée, dans la France entière : en français dans le Nord, Basse-Bretagne exceptée, et dans le Centre ; en langue d'oc dans le Midi.

Comme tant d'autres chants populaires, la leçon vellavienne que nous donnons entre brusquement en matière, sans faire connaître les acteurs du drame et la situation qui en est le point de départ. Elle a bien d'autres lacunes encore. Telle qu'elle est, elle présente certaines particularités qui ne se rencontrent point dans les deux leçons que nous avons publiées ici-même (*Romania*, I, 355), et, à ce titre, elle nous a paru mériter d'être conservée. Voy. encore *Romania*, X, 259.

[3] « *Quao bellarai ma mia,* } *bis* 1
Ma mia à garder?
— *Bella-ka à ta mèra,* 2
Qué te la gardara.
— *Ma mèra est tant cruella,* 3
Me la gardaia pas.

Oh ! gardez-la, ma mère, 4
Oh ! gardez-la moi bien.
Ne lui faites rien faire 5
Et qu'à boire et manger.
Fialer sa coulognette, 6
Quand elle voudra filer.

---

1. Variante. Voilà la femme de Terre-et-Cieux,
Qu'on a enterré dans ces lieux.
2. Chanté par Julie Damon, de Saint-Didier-la-Séauve, le 10 avril 1870.
3. Une variante de Monistrol-sur-Loire débute ainsi :

Beauver se marie,
Se marie dans Paris,
N'a pris femme si jeune
Qu'elle se sait pas vêti.

Au bout de trois semaines,
Le roi l'a demandé.
« Que faire de ma femme ?
Si jeune, je l'ai pris. »

La laisser aller à la messe,
Quand elle voudra y aller [1]. »

N'oguè pas passa la porta,
Lou porcs gnion fait garda [2].
« *You n'èra una grand' dama,*
Lou porcs me foun garda. »

Quand ille fut par les rues,
Nen fait rien que pleurer;
Quand ille fut par les bois,
Nen fait rien que chanter.
Au bout de la huitième,
Son mari vient à passer.

Tout en entrant dedans le bois,
N'entend une belle voix.
La voix de sa miounne,
Qui chante dans le bois.

« Passe, toi, par les varennes,
J'entends une belle voix.
La voix de ma miounne,
Qui chante dans le bois. »
Tout en s'approchant d'elle,
Son mari la reconnut.

« Bonjour, la porcheronne,
A qui sont ces cochons?
— De Madame de Grenoble,
De Monsieur le beau roi [3].
Dieu lui donne la vie,
Et sa mère à la mort!

— Dis-moi, la porcheronne,
Pourquoi dis-tu cela?
— *You n'èra una grand' dama,*
Lou porcs me foun garda.

— Dis-moi, la porcheronne,
Tu n'es pas marié'?
— Si fait, mon gentilhomme,
Y a sept ans j' l'ai pas vu.

— Dis-moi, la porcheronne,
Oh! veux-tu t-en aller?
— Non, non, mon gentilhomme,
N'ai pas encore fait.
J'ai mon fuseau à faire,
Mon fais à amasser.

---

1. Une variante de Marlhes, après ce couplet, ajoute :

Ses beaux habits de noce,
Faites les lui porter;
Aussi ses belles bagues,
Mettez-les lui aux doigts.

2. Beauver fut pas *d'ainlain l'ainguo,*
Les pourceaux fut garder.
Les a gardés sept années,
Sans rire ni chanter.
Au bout de la septième,
Elle chante une chanson.
Beauver, qui est *d'ainlain l'ainguo,*
Entend cette chanson.
« Arrête-toi, mon page,
Car j'entends une voix,
La voix de ma *miouno,*
Qui chante dans le bois. »
(Variante de Monistrol-sur-Loire.)

Dans la *Pourcheireto* des chants provençaux publiés par D. Arbaud, c'est aussi d'au-delà de l'eau que Beauvoir entend la voix de sa femme :

De tant que cantavo,
Fai resclantir la mar.
Et Guilhem de Beauvoire
Qu'as de delà la mar :
— Semblarie qu'es ma fremo,
Que s'es mess' à cantar?

3. C'est la seule version où j'aie vu la qualification de *beau roi.* Dans l'une, qui débute ainsi :

Dison que se maride *Le viscounte dou rei.*

à cette question :

Dis donc, la porcheronne, Où est-ce qu'irons-nous loger?

il est répondu :

— Chez Monsieur de Grenoble, Il y a de quoi manger.

Des autres versions recueillies, deux parlent du *Viscounte dou rei*, sans le nommer; une parle du *counvi dou rei* et le nomme : *Monsieur de Baume ;* cinq autres lui donnent le nom de *Beauver* ou *Beauvoir*, qu'il porte déjà dans le chant provençal de D. Arbaud.

— Venez, la porcheronne,
Oh ! venez-moi peigner [1].
— Non, non, mon gentilhomme,
N'ai pas accoutumé,
Toutes les gens qui passent,
Qui se fassent peigner.
— Dis-moi, la porcheronne,
Oh ! veux-tu t'en aller ?
— Non, non, mon gentilhomme,
Mes cochons s'écarteraient.
— Dis-moi, la porcheronne,
Où est-ce que j'irai loger ?
— Chez madame de Grenoble
De monsieur le beau roi.
Dieu lui donne la vie,
Et sa mère à la mort !
— Dis-moi, la porcheronne,
Y aura de quoi manger ?
— Y aura des poules grasses
De lard entrelardées,
Et une belle chambre,
Monsieur, pour vous coucher.
— Bonsoir, dame l'hôtesse,
Ne logeriez-vous pas
Un jeune capitaine,
Qui apporte son congé ?
— Si fait, mon gentilhomme,
Y aura boire et manger,
Y aura des poules grasses
De lard entrelardé's,
Et une belle chambre,
Monsieur, pour vous coucher.
— Bonsoir, dame l'hôtesse,
Pour la première fois,
Et une de vos filles,
Pour souper avec moi ?
— Mes filles sont trop grandes,
Sont prêtes à marier.
Prenez la porcheronne,
Monsieur, si la voulez.
— La porcheronne est bonne,
Mâ que veuilla vegni.
— Non, non, mon gentilhomme,
N'ai pas accoutumé
Toutes les gens qui passent,
De souper avec lui.
— Dis-moi, la porcheronne,
Qu'as-tu z-accoutumé ?
— De souper sous la table,
Moda de chiens *livrers*.
— Bonsoir, dame l'hôtesse,
Pour la seconde fois,
Et une de vos filles
Pour coucher avec moi ?
— Mes filles sont trop grandes,
Y perdraient son honneur.
Prenez la porcheronne,
Monsieur, si la voulez.
— La porcheronne est bonne,
Mâ que veuilla vegni.
— Non, non, mon gentilhomme
N'ai pas accoutumé
Toutes les gens qui passent
De coucher avec lui.
— Dis-moi, la porcheronne,
Qu'as-tu z-'accoutumé ?
— De coucher sur la paille,
Comme et mes cochons. »
La prend par sa main blanche,
Dans sa chambre l'*entré* [2] :
« Venez, la porcheronne,
Venez vous reposer. »
La belle porcheronne,
I s'est mise à pleurer,
Mit son cœur en fenêtre,
Se veuillant dérocher.

1. Peut-être faut-il voir ici l'indice d'un usage. On trouve quelque chose de semblable dans l'un des passages de ce manuel du savoir-parler et aussi du savoir-vivre au XIVe siècle, qu'a publié M. Paul Meyer (*Manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français*. Paris, 1873). M. Meyer a déjà fait remarquer la concordance de certain trait de *la Porcheronne* avec les mœurs dont témoigne l'opuscule précité.
2. Pour *l'entra*.

« Madame de Grenoble,
Montez bien vitement :
Si venez pas tout à l'heure,
Je vais perdre mon honneur[1].
— Criez pas tant, la belle,
Je suis votre épouseur.

Où sont les belles robes
'Vant[2] mon département[3] ?
La belle coulognette
Et tous vos beaux diamants ? »

La mère monta bien vite,
Vite par les degrés,
« *Lèva-te,* porcheronne,
Puta de cavalier.
Tes cochons sont par les rues,
Qu'enragent de manger.

— Allez, allez, ma mère,
Allez les garder vous.
Si vous n'étiez pas ma mère,
Je vous ferais brûler,
De le bois de ma femme,
Qu'ille vous a ramassé[4]. »

Victor SMITH.

---

1. Met son cœur en fenêtre,
En danger de se tuer.

Met son cœur en fenêtre,
Sa tête par la Loire,
— Oh ! Monsieur de Beauvoire,
Où êtes-vous ce soir?
(Variante de Chamalières.)
Criant : — Monsieur de Baume,
Venez à mon secours !
(Variante de Retournaguet-sur-Loire.)

2. Pour *avant*.

3. Où sont tes joli's coiffes
Que je t'avais acheté's ?
— Ta sœur la plus jeune
Les a toujours porté's.
— Où sont tes beaux rangs d'or
Que je t'avais acheté's?
— Ta sœur la plus grande
Les a toujours porté's.
— Où sont tes belles robes
Que je t'avais acheté's?
— Ta sœur la cadette
Les a toujours porté's.
(Variante de Retournaguet.)

4. Écrit à Vorey, en août 1869, sous la dictée de Thérèse Goy, femme Jousserand.

MÉLANGES.

I.

Norm. *TORP* ET *TROP* = nor. *THORP*.

M. J. Storm a montré (*Rom.*, I, 490) que l'adverbe *trop* venait du got. *thaurp*, nor. *thorp*, b. lat. *troppus ;* les noms de lieu normands offrent une curieuse confirmation de cette ingénieuse explication. Le nor. *thorp* est devenu *torp* en danois; or on trouve dans le pays de Caux une localité qui s'appelle *Le Torp*, c'est-à-dire « le village », comme il y a dans le pays d'Auge et dans le Cotentin *Le Ham*, c'est-à-dire « la demeure, l'habitation ». Il y a aussi dans le Lieuvin un village du même nom que celui du pays de Caux, nom que l'orthographe moderne a changé en *Le Torpt;* il n'est pas besoin de dire que le *t* ne se trouve pas dans les anciennes chartes, mais on rencontre dans l'une d'elles [1] la forme *Le Trop*, avec la métathèse de l'*r* qui a persisté dans le mot français.

Charles JORET.

II.

J ESPAGNOL = *J* PORTUGAIS.

Diez, *Gramm.* I, p. 371-372 (trad. fr., p. 346), et Joret, *Du C dans les langues romanes*, p. 214 et suivantes, ont réuni un certain nombre de témoignages de l'ancienne valeur de la lettre *j*. Voir aussi L. Havet, *Romania*, 1875, p. 461. Les rimes suivantes dans Gil Vicente (1470-1536) et dans Camoens (1524-1580) nous en fournissent d'autres :

Sahirā a bailar *Valejo*,
O galinheiro que em Thomar
Chamava ao coelho — *conejo*, I, p. 130 de l'édition de Hambourg.

1. An 1449. *Dictionn. topographique de l'Eure*, s. v.

DUA. E Brezeanes guardador
Das damas, que es perro *viejo?*
CEZ. Esse Brezeanes, senhor,
O seu sino he de *cranguejo*, III, p. 258.

CLE. No veis vos? Moç. Bem o *vejo*
Que não vos quer sóis olhar.
CLE. Caza mata el porfiar
Como dice el refran *viejo*, III, p. 302.

CAL. Lembranças de vos deixar
Picar- vos- hão como *tojos*.
FEL. Senhor, haveis d'assentar
Que onde amor vos quer mâtar,
Siempre allá miran *los ojos*. *Os Amphitriões*, p. 316 de l'édition de Hambourg.

J. CORNU.

III.

CHUTE DE L'*A* EN PORTUGAIS A L'IMPÉRATIF DE LA PREMIÈRE CONJUGAISON.

Au lieu de *cala-te*, *guarda-te* et *tira-te*, le langage familier emploie *cal-te*, *guar-te* et *tir-te*. Le dictionnaire portugais de Moraes Silva a relevé ces formes. S. v. *tir-te* je trouve *sem tir-te nem guar-te* « sem avisar primeiro, d'improviso » et le proverbe « *Tir-te* lá ganho, não me dès perda ». Dans Gil Vicente elles sont fréquentes : *cal-te* I (édition de Hambourg), p. 199 223 256 266 267 357; III, p. 109 110 124 136 244; *guar-te* II, p. 527; III, p. 21 144; *tir-te* I, p. 145 266; II, p. 434 436 438 473.

Elles manquent à Diez.

J. CORNU.

IV.

Esp. *REVENTAR*, port. *REBENTAR ARREBENTAR* = REPEDITARE.

« *Reventar*, v. n. Abrirse una cosa por el impulso de otra interior. Dirumpi, rumpi, crepare (*Dicc. de l'Acad. esp.*). » Selon Diez, *EW.* II b *s. v.*, de ventus. Mais la forme portugaise *rebentar* ou *arrebentar* rend cette étymologie peu probable. Le *b* correspond à un *p* latin. *Repēditare me semble satisfaire aussi bien au sens qu'à la forme.

J. CORNU.

V.

ESTRUMELÉ.

(Voy. ci-dessus, p. 399.)

Mon savant ami M. Aug. Scheler me signale un intéressant passage où figure ce mot et qui m'avait échappé. C'est dans le *Conte* si curieux *des hiraus*, de Baudouin de Condé, qu'il a publié (*Dits et Contes de Baudouin de Condé*, Bruyelles, 1866, p. 153 ss.). Ce passage présente, il est vrai, des obscurités et des difficultés particulières, et je le reproduis ici en l'accompagnant de quelques remarques critiques et explicatives; mais il ne laisse guère de doute sur le sens d'*estrumelé*, qui signifie bien « privé du vêtement des jambes ». Le poète dépeint les hérauts d'armes du temps passé, qui menaient ce que nous appellerions aujourd'hui une vraie vie de Bohême, et il termine en racontant que, même dans les froids hivers, ils allaient perdre à la taverne, à boire et à jouer au *tremel*, tous leurs gains et même leurs vêtements.

Tout ert porté en lor taverne...
Et lues beu et tremelé.
Lors seoient estrumelé
Li uns vers l'autre a cest feuier[1],
S'ierent rosti jusqu'as ciuier (?)
Et tapiné[2] de chi as re[i]ns.
N'avoit a Paris ne a Reins[3]
Tans tapis, au voir dire, en anbes
Ces deux viles, com en lor janbes.

Voici comment j'essaierais de traduire : « Alors, nu-jambes, ils s'asseyaient l'un en face de l'autre près du foyer. Ils étaient [bientôt] rôtis jusqu'au ..... (?)[4], et *tapinés* jusqu'aux reins. Il n'y avait pas dans les deux villes réunies de Paris et de Reims autant de tapis qu'en leurs jambes. » J'ai déjà signalé les plaisanteries fréquentes au moyen âge sur

1. Les quatre mss., d'après l'éditeur, portent cette leçon, et *ciuier* au vers suivant; il faut donc la garder, semble-t-il, plutôt que d'introduire le pluriel dans les deux mots uniquement à cause de *as* au v. 508.

2. C'est la leçon de B; A a *dapiné*, C et Br. *despané*, leçon adoptée par M. Scheler, mais qui a bien l'air d'une correction de copiste, outre que *despané* ferait double emploi avec *estrumelé*.

3. C'est la leçon du seul ms. B, ce qui la rend douteuse; les trois autres ont *n'a Relens;* mais M. Scheler donne de bonnes raisons pour rejeter cette leçon.

4. M. Scheler corrige *ciuier* en *cuiers*, et soupçonne un dérivé de cutis.

les ribauds qui se rôtissent les jambes au feu ; il faut y joindre ces vers, qui, si je ne me trompe, nous donnent un nouveau mot ou au moins un nouveau sens. *Tapin* devait signifier ce qu'on appelle aujourd'hui « maquereau », c'est-à-dire une « tache qui vient aux jambes quand on s'est chauffé de trop près. » Le mot était employé presque uniquement au pluriel, et *tapins* se prononçait à peu près comme *tapis*, d'où le jeu de mots de Baudouin [1]. J'ajouterai que la difficulté qui m'avait surtout empêché de donner à *estrumelé* le sens que je lui reconnais maintenant, c'est que je ne connaissais pas *trumel* au sens de « vêtement de la jambe ». Il était cependant facile de le trouver dans Littré, où on lit, à l'historique de l'art. *Trumeau*, cette citation :

> Or a chaperons bons et beaux,
> Or a chauces et blans trumeaulx (Eust. Deschamps).

Littré traduit entre crochets *trumeaulx* par « caleçons » ; ce n'est peut-être pas tout à fait exact, car ce qui répondait aux caleçons, c'étaient les *braies ;* mais il est clair en tout cas que les *trumeaulx* sont ici, comme les *chaucès* et les *chaperons,* des pièces du vêtement. On en trouverait sans doute d'autres exemples.

G. P.

VI.

GRÉGOIRE BÉCHADA.

M. l'abbé Arbellot, dans un récent travail intitulé : *Les Chevaliers limousins à la première croisade* (voy. ci-dessus, p. 459), a voulu entre autres choses démontrer : 1° que l'histoire en langue vulgaire de la première croisade composée au commencement du XII^e^ siècle par Grégoire Béchada devait être un ouvrage en prose et non un poème ; 2° que le Béchada en question s'appelait Gerald, et non Grégoire, et n'était autre qu'un frère aîné du célèbre Golfier de Las Tours. La *Romania* (*loc. cit.*) a fait voir que la première de ces affirmations, fort invraisemblable en elle-même, reposait sur une correction inadmissible au texte de Geoffroi de Vigeois, mais elle a accepté la seconde comme parfaitement démontrée. Je crois, pour mon compte, que l'une ne vaut pas mieux que l'autre et j'estime que la question doit rester exactement en l'état où elle était avant le travail de M. l'abbé Arbellot.

---

1. « Le poète, dit M. Scheler, compare à des tapis les morceaux de toute couleur cousus sur les vêtements des *hiraus*. » Non : il s'agit de leurs jambes et non de leurs vêtements.

Sur quoi se fonde M. l'abbé Arbellot pour établir la parenté de Béchada avec Golfier de Las Tours ? Sur ce passage de Geoffroi : « Gregorius, cognomento Bechada, de castro de Turribus, professione miles... » Comprend-on Geoffroi de Vigeois parlant en ces termes du frère de Golfier de Las Tours, de ce héros limousin dont il rappelle si magnifiquement les exploits, et négligeant de nous apprendre cette parenté ? Ce passage me paraît indiquer bien clairement au contraire que Béchada n'appartenait pas à l'illustre famille de Las Tours ; autrement le « professione miles » ne serait-il pas une naïveté ? Tout le monde pensera avec Allou, dont M. l'abbé Arbellot rapporte les paroles, « que ces mots *du château de Las Tours* font présumer que Béchada n'était pas de cette famille, mais qu'il s'y trouvait attaché par un service quelconque. »

Pour corriger *Gregorius* en *Geraldus*, M. l'abbé Arbellot s'appuie uniquement sur la *Vie de Geoffroi du Châlard* qui, à la date de 1089, mentionne en effet un certain « Geraldus, miles egregius, Becada cognominatus ». Mais qu'est-ce qui prouve l'identité de ce Gérald avec le Grégoire du chroniqueur de Vigeois ? Au moyen âge, les mots « cognomen, cognominatus » désignent souvent un surnom personnel et passager, mais souvent aussi un véritable nom de famille : les Bechada étaient une famille dont nous trouvons plusieurs membres mentionnés dans les documents limousins du XII^e^ siècle. Dans l'accord passé en 1126 entre Golfier de Las Tours et l'évêque Eustorge, on lit : « Ex parte Golferii auditores fuerunt Guichardus Bechada, Guido de Perigors, Gaiferus Bechada [1]... » Le cartulaire de Dalon mentionne vers 1185 « Aimericus Bechada », et ailleurs « Geraldus Betchada, canonicus de Chaslar [2]. » J'avoue n'avoir trouvé aucune mention d'un « *Gregorius* Bechada » ; mais est-ce une raison suffisante pour corriger arbitrairement le texte de Geoffroi de Vigeois ? Je reconnais avec M. l'abbé Arbellot que le nom de Grégoire est extrêmement rare en Limousin au XII^e^ siècle, et je n'en ai remarqué aucun exemple dans le cartulaire de Dalon ; mais il suffit qu'il ne soit pas impossible — ce que nous montre la mention par Bernard Itier de trois moines de Saint-Martial portant ce nom au commencement du XIII^e^ s.[3] — pour ne pas le rejeter à la légère. Comment en effet se serait-il introduit sous la plume d'un scribe distrait ? On comprendrait qu'un scribe inattentif eût confondu entre eux des noms comme *Gaufredus*, *Golferius*, *Geraldus*, qui reviennent à chaque instant dans la chronique, mais à qui serions-nous redevables de cet ἅπαξ λεγόμενον de *Gregorius* si ce n'est à Geoffroi de Vigeois lui-même ?

1. Bibl. nat. *lat.* 17118, p. 90.
2. *Id. ibid.* 17120, p. 144 et 15.
3. Voy. Duplès-Agier, *Chron. de Saint-Martial*, à la table.

En somme, Béchada n'est certainement pas le frère de Golfier de Las Tours, et, jusqu'à plus ample informé, il n'y a aucune raison sérieuse de ne pas continuer à l'appeler Grégoire.

A. THOMAS.

VII.

FRAGMENT INÉDIT DES TOURNOIS DE CHAUVENCI DE JACQUES BRETEL.

Le ms. Douce 308, de la Bodléienne, à Oxford, écrit de diverses mains dans la première moitié du XIV^e^ siècle, contient les *Vœux du Paon,* le *Bestiaire* de Richard de Fournival, les *Tournois de Chauvenci* de Jacques Bretel, un grand recueil de poésies de trouvères, la prophétie de Sibille, le *Tournoiement Antechrist* de Huon de Meri. De toutes les parties qui composent ce précieux livre, la plus importante est sans contredit le recueil de pièces lyriques. Aussi me suis-je particulièrement attaché à le bien faire connaître, par un index de toutes les poésies qu'il renferme et par la publication de plusieurs d'entre elles, lorsque j'ai donné une notice de ce ms. dans mon troisième rapport sur ma mission dans la Grande-Bretagne [1]. Limité par le temps et par l'espace, je me suis borné pour le reste du volume à des indications assez sommaires. Après le chansonnier, le plus important des morceaux compris dans le ms. Douce est assurément le poème de Jacques Bretel (*Bertiaz* dans ce ms.). On ne connaissait en effet de cet ouvrage qu'un seul ms., celui de Mons, dont une édition, préparée par un ancien bibliothécaire de cette ville, Philibert Delmotte, a été publiée en 1835, quelques années après la mort de cet érudit, par les soins de son fils. Le ms. de Mons n'est, pas plus qu'un autre, exempt de fautes. Dans mon rapport, je signalai l'importance du ms. Douce pour la critique du texte des *Tournois*, et j'en donnai, à titre d'échantillon, deux morceaux contenant ensemble un peu plus de 100 vers. En regard d'un de ces morceaux je fis imprimer la partie correspondante d'un fragment du même poème que j'avais trouvé en 1861 dans les gardes d'un ms. de la bibliothèque de Reims [2].

Depuis 1867, époque où je préparais mon rapport sur les mss. de la Bodléienne, j'ai eu plus d'une fois entre les mains le ms. Douce 308.

1. *Archives des Missions*, 2^e^ série, t. V. — Tiré à part (1871, A. Franck), p. 212-40.

2. Je n'avais pu retrouver le n° de ce ms. lorsque je rédigeais mon rapport. Ce doit être un vol. portant cette cote bizarre : I 697-703.

J'ai collationné notamment, en vue d'une publication ultérieure [1], tous les motets et fragments de chansons qui se trouvent dans les *Tournois*. Au cours de ce travail je me suis aperçu de circonstances qui avaient échappé à mon premier examen, et qui méritent d'être signalées.

Le texte du ms. Douce présente deux lacunes, qui comprennent les vers 997-1558 [2] et 2011-2172 [3] de l'édition. La première peut être le résultat d'une suppression volontaire, soit de notre copiste, soit d'un copiste antérieur, car la lacune commence avec une phrase et finit de même. Quant à la seconde lacune, moins considérable de beaucoup, elle provient probablement de la perte d'un feuillet, non dans le ms. d'Oxford, mais dans son original, car les 162 vers qui manquent sont à peu près ce que pouvait contenir un feuillet in-folio à deux colonnes par page et à 40 ou 41 vers par colonne.

Le ms. de Mons a aussi ses lacunes. Plusieurs sont d'un vers seulement, par ex. après le v. 224 (*Sire, si Dieu me gart de blasme*) où l'éditeur nous fait savoir qu'il se trouve un vers gratté. Ce vers est dans Oxf. : *De corrous et de mavistiet*. Toutefois il n'y a pas de lacune en tous les endroits où l'éditeur en indique. Ainsi, quoi qu'il en dise, aucun vers n'est omis entre les vers 2343 et 2344 : Oxf. ne donne rien de plus que Mons à cet endroit, et l'examen du passage montre qu'en effet il n'y manque rien. De même pour les prétendues omissions dont l'éditeur a marqué la place par des points après les vers 2449 et 2497. C'est également à tort qu'après le v. 3246, entre ces deux vers :

Diex ! qui (*l.* que) dirai en mon pais ?
Que j'ai amour novelle.

l'éditeur suppose une lacune d'un feuillet : le sens se suit parfaitement d'un vers à l'autre, et le ms. d'Oxford (fol. 138 *d*) est conforme en ce point au ms. de Mons [4].

Mais, si Delmotte a indiqué des omissions là où il n'y en a pas, en revanche il en est plusieurs dont il ne s'est pas donné garde : quelques-uns n'ont que peu d'importance [5], mais il en est une qui est très considérable : ce n'est rien de moins que la conclusion du poème qui manque

1. Cet article a été écrit il y a dix ans ; il est annoncé dans le premier vol. de la *Romania*, p. 115. Depuis j'ai remis à M. Raynaud tous les éléments de la publication que je préparais sur les motets.
2. Fol. 115 *c* de la nouvelle pagination, 122 de l'ancienne.
3. Fol. 119 *c* de la nouvelle pagination, 126 de l'ancienne.
4. Ce qui est particulièrement aggravant, c'est que l'éditeur, évaluant à 180 le nombre des vers perdus par suite de cette prétendue lacune, a augmenté d'autant le chiffre du vers qui vient après, de sorte que le vers 3246 est suivi du v. 3426.
5. Ainsi le ms. d'Oxford permet de restituer deux vers après le v. 48, un vers après le v. 193, deux vers après le v. 621, etc.

entièrement dans le ms. de Mons, soit 225 vers[1] dont je vais donner le texte. Dans les derniers vers de l'édition Delmotte, on voit un chevalier, nommé Henri de Brie, s'adresser à l'auteur du poème et lui dire : « Jac-« quet, par la foi que vous devez au vin d'Arbois, contez-nous un ser-« mon d'armes. » Jacquet ne se fait pas prier, et il commence ainsi :

Joie d'amors, vrai cuer d'amer,
Sens et pousance dou garder,
Loial voloir dou retenir
Puise hui a tot ciaus avenir
Qui ainment amors et honorent
Et en son servise demourent !
Dex les i laist perseverer
Et jusc'ai la fin demorer
Que ons en puist chanter chanson
Bone de dis, bone de sons !
Benois soit ke dirait : amen !
Et je sermonerai briement[2]. 4499

Mais le texte s'arrête brusquement, nous laissant désirer le sermon dont nous avons ici l'exorde. Le ms. d'Oxford, au contraire, poursuit ainsi :

La brief parauleest profitauble
Et la longe aikes anuable ;
Brief parolle entre par l'oïe
Que jusc'a cuer nest et convoie,
La longe areste en mi la voie.
Or m'otroi[t] Amors ke je soie
Digne de conter sa parole
Saigement et de bone escole,
Et as profis des vrais amans
Ci lor dont faire ces conmans.
E vos, signor, ke de boins estes
[(f. 138)
Ovreis les eulz, dresciez les testes,
Regardeis moi ans ou visaige,
Antandeis la parolle saige
Dont li fais sont plaisans et dous,
Quant amor fait .i. cuer de dous.
Amors est .j. dons precious
Et li fais an sont gracious.
De Deu vient une grant partie
Des fais d'amors, de sa partie,
Si lou vos proverai briement :
Que cuer ki ainme[nt] loialment
Ne feroient desloialteit
Pour l'avoir d'une roialteit,
Ains se tresveillent de bien faire,
D'estre cortois et debonaire
Si ce gardent de mavais visces,
Et porchaiscent tot les delices
Qui apartiennent a honor,

1. 230 en comptant les cinq derniers vers (si tant est que ce soient des vers) qui sont manifestement l'œuvre du copiste.

2. Ces vers sont cités d'après le ms. Douce ; au v. 4491 il faudrait *toz*, et *son* au v. 4497, mais ici et ailleurs je crois devoir conserver la leçon du ms., si fautive qu'elle soit. Voici le texte de l'édition Delmotte : Joie d'amors, vrais cuers d'amer, | Sens et puissance del garder, | Loial voloir des (*l.* del) retenir, | Puissant (*l.* Puissent) hui a tous ceus venir | Qui aiment amors et honorent | Et en son service demorent ! | Diex les i laist perseverer | Et jusques en la fin si ouvrer | Que on n'i puist chanter chançon | Belle de dit, bone de son ! | Benoit soit qui dira amen ! | Et je sermonerai briement.

4503 Corr. *Qui* (ou *Et*) *jusc' al cuer est convoïe*. L'auteur fait rimer *ie* étymologique et *ie* venant de *iée ;* ainsi vv. 123-4 *compagnie-ensaignie*, vv. 137-8 *cortoisie-envoisie*, etc.

Et de ceu sont bien an tenor.
Et qui autrement s'y maintient,
Je di c'a bone amor n'aitient
De lui ne de chose k'il faicet,
Mais force de son escrit faicet.
Amors est .j. gentilz mestier ;
Et si vos di ke chivaillier
Qui ainme bien sans vilonie
Moinne assez plus joouse vie
Que cil qui ainme faucement.
Ainme ! non fait, par foi, je ment,
Ains ait desloial volanteit. (*b*)
Jai boin cuer n'iert antalanteis
D'esconplir mavais desirier
Qui airme et cors fait enpirier.
Bacheler doit a droit amer,
Ne nuns cuers ne poroit asmer
Com on conquiert d'amandement
Et de cortois ensignement.
Baicheler doit estre jolis
De cuers, de cors nés et polis,
Simple de cens et de maniere
Et tenir sa parolle chiere ;
Et bone dame doit avoir
Franchise en cuer, et recevoir
La requeste dou fins amans
Bel, et respondre liement,
Si l'an doblerait sa poissance,
Et sa proesse et sa vaillance,
Et ces sans et sa volanteit.
Si lou prues par atoriteit :
Cant Eneas vint an Cartaige
Dido trovait et son barnaige ;
A li remest, bel lou retint,
S'amor li quist, tant l'an avint
Ke cortoisement li donait,
Et Eneas tant se penait
Que ces guerres et ces meffais
Furent amandeis et defais.
D'amors vient mainte jantil euvre
Ja fist la roïne Guenuevre
Mains chivalier[s] par ces boins dis (*c*)
Prous et vaillans, fiers et hardis :
Lancelot, dont oït aveis,
Et cil Tristant ke bien saveis,
Pallamides lou Sarrasin(s),
Si amandait mout Chaidin
Por .i. juel qu'il li donait
Et ceu ke bel l'araisonait.
Per les dames en cestui monde
Grant foixons de bien nos abonde :
Totes bonteis, totes honor[s]
An vienent et si et aillors.
Benois soit ki les amerait
Et qui honor lor porterait.
Si proi a totes jones gens
Que lou mestier ke tant est gens
D'amer aprannent an jonesse
Et maintignent jusc'a viellesse,
Tant ke la mort les i ataigne :
S'iront tot droit an la compaigne
A Deu d'amors per signorie,
Mais k'il ainee sans tricherie ;
Autrement ne lou di je pas.
Et je vos di isnel lou pais
Une braiciée de pardon
De pair Venus ke fist lou don
Paris li filz Priant d'Alainne,
Dont cil de Troie orent grant poinne.
Et se vos aveis riens meffait
Ni an paroles ni an fais,
Amors et son comandement, (*d*)

4533 vers corrompu? — 4546 *on*, corr. *an* (= *en*). — 4561 *Dido*, ms. *Aido*. — 4575 Corr. *Chaerdins* ou *Kaherdins* ; c'est le beau-frère de Tristan, voy. Fr. Michel, *Tristan*, II, pp. 2, 6, 7, 9, etc. — 4578 *Per* est abrégé, ici et aux vv. 4590, 4606, etc. Je suis la graphie habituelle du ms. qui donne quelquefois ce mot en toutes lettres, par ex. v. 4662. Aux vers 4595 et 4658 *de pair* est en toutes lettres. — 4591 *ainee*, corr. *aiment*. — 4593 *di*, corr. *doins?* — 4596 Corr. *le fil*.

Prometeis li amandement,
Si vos ajoins en penitance
Que vos aieis an estinance
(Mes)dire vilonie et vanter.
Et ki ore vorroit chanter
Per cortoisie une chanson
Bien deservirait lou pardon.
Benois soit ki comancerait ! »
A ces parolles se dressait
Messire Simon de Lalain,
Une dame an chascune main ;
.II. pes passait, a tiers chantoit
Con cil ki de cuer lou faisoit,
Et mout li abelit li jeus :

Dex ! doneis amors a sous
Qui amors maintienent muez.

A chanter se sont tout repris
Dames et chivailliers de pris.
Après .ij. tors ou .iij. ou .iiij.
Se departent, si vont a[m]baitre
Li chivaliers en lor maisons.
De couchier fut tans et saisons,
Car longement orent veilliet ;
Laisseis furent et travilliés
De porter armes au tornoi.
D'iaus me parti, arier tornai,
Vers les dames repris ma voie
Por ceu ke grant talant avoie
D'oïr ceu k'il vos plait a dire
Sus ciaus ke soffrent lou martire
[(f. 139)
D'amors et de trop bien amer,
C'on trueve asseis dous et amer.
En la chambre mignote et cointe
De Nersizus et d'Echo pointe
La mort l'orguel qui l'abatit
Entre les dames m'anbati,
Que ne sambloient pas troblée[s].
Deliées et desafublée[s]
Les trovai tot an pur lor chief,
Onkes n'i ot autre meschief.
De grant desdut s'antremetoient ;
Les proesses avant metoient
Qu'elles ont a lor eus veües
Et les paour[s] c'orent eües
Des folleïs et des mellées
Qui er(r)ent chaudes et mellées,
Des despis et des grant outraiges,
Brixier brais et coper visaiges,
Et grant cop dou poing sor lou neis ;
Ensi est fins amans meneis
Qui vuelt avoir honor et pris
Et les desdus et lou repris
D'amer, c'Amors a siens promet,
Por les desdus k'il lor tramet.
En iteil parolle trovai
Les dames ke je lai trovai ;
Après lou vin congié rovai.
De pair la deïtei de s(o)us,
Dont li diable iert deceüs,
Lor ai bone nuit otroiée. (*b*)
Autreteile l'a m'ont prieie.
Per bel congiet m'an suis torneis.
Après estoit presc'ajorneis
Li venredi, car la nuit m'iere
Amblée por la belle chiere,
Por lor boin[s] fais, por lor boins dis;
M'est avis ke li vanredis
Vient trop plus tost ke il ne suet :
Qui joie kiert joie li xuet.
Avanredi, lou jor hatime,
Chante messe haute et saintisme
Dou S. Espir li ordeneis
Cui Dex an ait lou don doneit.
La vinrent oïr lou servise
De boin cuer et en belle guise
Li chivalier mout simplement
Et les dames tot ausiment.

4610 Ce personnage est déjà mentionné aux vers 3631, 4081, 4095 ; Lallaing, arrond. de Douai — 4629 *vos*, corr. *lor*. — 4634 Ms. *de uersizus et de cho*. — 4635 vers corrompu? — 4655-7 Trois rimes semblables. Il manque probablement piusieurs vers après le v. 4655.

Cant il orent la messe oïe
Dont fu la joie resjoïe
Et reprinse tot de novel.
Blanche corroie et blanc cordel
Avoient per deconissance.
Ensi antrérent an la dance.
Permi les loges lou tor firent,
Tot ansi a maingier s'asirent.
Cant maingiet orent per loisir
Et meneit feste a lor plaisir,
Li chambrelains plus n'i sejornent:
Hernoix et charretis atornent,
Garçons torcerent les somiers, (*c*)
Prous fut ki an alait premiers.
Chascuns se trait vers son païs.
La fut congiez mout esjoïs,
En enclin et en escoller,
Per promettre et per biaus parler.
Et ki ce sot apersevoir
Si pot an plusors leus veoir
L'amin concillier a l'amie,
Dont chascuns tanrement larmie,
Mais por la gent se vont covrant,
Et an gries sospirer sevrant
Ou il parollent .ij. et .ij.
Tient li uns l'autre per lou doi.
La puet on bien veoir as chieres
Que les desevrées sont chieres.
Les sambues sont aprestées
Et les dames tantost montées.
Li bachelers montent après.
Chascuns tient ceu k'il li plait près.
Lai n'avoit tronpe ne tabor,
Car Wallerans de Lusambor
Chante devant mout liement;
Amont sus les estriers s'estant,
Car il vuelt que chascuns lou voie:
Voix je dont bien lou droit chamin ?
Vos qui d'amors saveis la voie.

Quant ceste chanson fut finée,
Hors dou chastel, et la montée,
A Damedeu s'antrecomandent, (*d*)
Li uns l'autre congiet demandent
Cortoisement et anbraissant,
De cuer et de cors anbraisant,
De grief tormant et de clamors
C'on prant an amer par amors.

Amen ! li rois de Paradix
Dont as amans joie toz dis
Et an la fin S. Paradix,
Et celui ke tout ceu escrit
Dex lou traisent a bone fin.
Amen.

Paul MEYER.

P.-S. — Il existe à la Laurentienne, bibliothèque palatine nº CXVII (voir Bandini, *Bibliotheca Leopoldina-Laurentiana*, III, 323) un ms. des *Tournois* de Chauvenci, provenant de l'érudit J.-J. Chifflet. Ce ms. m'est signalé à la fois par M. le Dr Bos et par M. A. Thomas. Grâce à la description fort exacte et aux extraits que M. Bos a bien voulu me communiquer, il m'est facile de constater que ce ms., dont l'écriture est du XVIe siècle, est une simple copie du ms. de Mons. Il a les mêmes leçons, au moins dans les passages que les extraits de M. Bos m'ont permis de comparer; il offre à la fin la même lacune. — P. M.

4682 Vers corrompu? — 4689 Ce n'est pas *charretes* : le même mot paraît à la rime au v. 2331. — 4694 *enclin et,* corr. *encliner.* — 4718 *et*, corr. *en.*

COMPTES-RENDUS.

Der Prosaroman von Joseph von Arimathia. Mit einer Einleitung über die handschriftliche Ueberlieferung herausgegeben von Georg WEIDNER. Oppeln, Franck, 1881, 8°, lxv-148 p.

On sait que le *Joseph d'Arimathie* (c'est le meilleur titre à donner à cet écrit) nous est parvenu sous deux formes, l'une en vers (*Roman du saint Graal* publié par M. Fr. Michel), l'autre en prose (*Petit saint Graal* publié par M. Hucher); M. Weidner donne du roman en prose une édition critique, d'après les six mss. complets qu'on en connaît (il n'a pu en utiliser entièrement que quatre) et les trois mss. du *Grand saint Graal* où ont été insérés des fragments du *Joseph*. Par un travail minutieux, mais assez malaisé à suivre, M. W. établit que les neuf mss. en prose, qui se groupent en trois familles, remontent à une source commune perdue, P, dont il s'agit de déterminer la relation avec le texte en vers, R. M. W. prouve plus longuement qu'il n'était nécessaire que l'opinion de M. Hucher, d'après laquelle le poème serait fait sur la prose, n'est pas soutenable; mais, au lieu de reconnaître simplement la vérité de l'autre opinion, émise ou adoptée par MM. P. Paris, Zarncke et Birch-Hirschfeld, qui voit dans P une simple mise en prose de R, il veut subtiliser, et, déclarant que la question est mal posée, il cherche à établir que R et P sont indépendants l'un de l'autre et remontent à une source commune. Cette source commune serait un poème en vers de huit syllabes, comme R, et beaucoup de vers ou de lignes de R se retrouvant textuellement dans P, on ne voit pas bien en quoi cette source différait de R. En réalité, les différences relevées par M. W. entre P et R prouvent simplement que P a été fait d'après un ms. de R autre que celui qui nous est arrivé : c'est ce qui était évident *a priori*, et c'est ce qui fait l'intérêt de P, qui peut servir par endroits (bien qu'en somme très rarement) à améliorer le texte de R. M. W. allègue, il est vrai, que « dans plusieurs passages où R est corrompu les vers sont parfaitement corrects, si bien qu'on ne peut pas objecter que la corruption a pour auteur le scribe de R » : l'argument est assez plaisant, car un scribe peut évidemment fausser le sens d'un passage sans détruire le vers. Les passages allégués par M. W. ne prouvent d'ailleurs absolument rien. Dans le premier, R 2979, P 1273, *respondent*, leçon de R, est tout aussi bon que *respont*, et, étant appuyé par un des mss. de P, est l'original. — Les v. 2997-3000 de R sont inintelligibles; mais il suffit sans doute de changer au v. 2997 *retenez* en *si orrez*. — R dirait au v. 3406 le contraire de ce qu'il veut

dire, parce qu'il porte : *Plus amé et chieri seront Et... plus douté*, tandis que P n'a pas *douté ;* M. W. ne semble pas connaître le sens de *douté* en ancien français, qui convient parfaitement ici[1]. — R 2726 a la bonne leçon : *Li plus grant feis de nostre gent s'en seront alé ;* c'est sans doute encore une expression inconnue au critique. — Il suffit d'intervertir les vers R 3459-60 pour avoir un bon sens. — R 3377 on peut garder *ceste chose*, ou lire *toute chose*. Tout le reste est encore moins probant : que signifient par exemple des lacunes dans le ms. de R? Dans le poème lui-même il y a certainement des passages très obscurs, et on voit en général que le rédacteur de P les a eus sous les yeux tels quels, et qu'il lui ont donné de la peine ; il les a ou omis, ou seulement transcrits sans les comprendre, ou délayés et souvent rendus plus obscurs encore en essayant de les éclaircir. « Notre opinion, dit M. W. en terminant, sur l'indépendance et la source commune de R et de P, est appuyée par deux passages, dont l'un est corrompu dans P et manque dans R, l'autre est corrompu tant dans le poème que dans la prose. » Le premier cas rentre dans les lacunes ordinaires ; le copiste de notre ms. a pu en effet omettre ce passage parce qu'il ne le comprenait pas (non plus que M. W.), mais cela ne va pas au-delà des omissions familières au copiste. Quant au second passage, R a la bonne leçon (*Mais il ne garisseit neent ne garesist entierement*, c'est-à-dire : Jésus ne guérissait jamais à demi), altérée dans P et changée par M. W. en une phrase dénuée de sens. — M. Birch-Hirschfeld a montré que P reproduit très souvent le premier de deux vers de R et modifie le second : « Il est clair, dit M. W., que cela prouve non que P dépend de R, mais seulement que P n'a pas été originairement composé en prose. » Cependant si on ne retrouvait pas les vers de P dans R, comment prouveraient-ils quelque chose? Les rimes que M. W. signale ensuite dans P et qui ne se retrouvent pas dans R ou sont fortuites ou attestent, comme le texte, simplement les variantes qu'offrait le ms. de R suivi par P comparé à celui que nous possédons. — M. W. cherche ensuite à montrer par les rimes que la source commune de R et de P est un poème composé dans la France continentale et remanié par un Anglo-normand après le milieu du XII[e] siècle. Il s'aventure là après M. Koschnitz (*Zeitschr. f. r. Phil.* II, 618) sur un terrain fort glissant, où je ne le suivrai pas présentement. Mais il s'égare tout à fait en allant plus loin encore sur les traces de son maître. Il veut que les endroits du poème où la même rime sert à quatre vers au lieu de deux et quelques passages analogues du texte en prose attestent l'existence d'une rédaction en tirades monorimes octosyllabiques, œuvre primitive de Robert de Borron, d'où serait sorti d'abord un premier poème en rimes plates, puis, parallèlement, R et P. Tout cela, je l'ai déjà dit ici (VIII, 299), est purement imaginaire, et ne mérite pas d'être discuté. R, poème composé par Robert de Borron, a été mis en prose (d'après un autre manuscrit que celui qui nous l'a conservé), et neuf mss. reproduisent cette rédaction en prose plus ou moins complètement et avec des variantes plus ou moins grandes. Tel est le résultat qu'on peut regarder comme assuré. Quant à l'époque

1. Ailleurs (p. xxxi) P ayant : « Ensinc fu Joseph perduz au siecle » et R : « Au siecle fu bien adirez », M. W. dit : « *Adirez* ne donne aucune espèce de sens. » Le mot est cependant assez connu.

et à la patrie de Robert de Borron, quant à ses sources, au caractère et au succès de son œuvre, ce sont là des questions qui demandent encore une étude spéciale. — Le texte du roman en prose, tel que M. W. l'a publié, m'a paru en général satisfaisant, au moins en ce qui concerne les leçons [1]. Les variantes sont disposées d'une façon peu commode et auraient pu être communiquées avec moins d'abondance. Je n'ai pas examiné de près si l'éditeur est resté rigoureusement fidèle à sa classification des mss., qui, à vue de pays, m'a semblé fondée. Il aurait augmenté beaucoup l'intérêt de sa publication, la clarté de son tableau et l'agrément du lecteur s'il avait imprimé le poème de Robert de Borron en regard de la mise en prose. Ce poème est presque tout entier communiqué dans les variantes, dont il augmente l'encombrement, sans qu'on puisse le lire de suite en le comparant à la prose, comme il faudrait pouvoir le faire. L'opinion erronée de M. W. sur le rapport de P et de R me paraît avoir eu çà et là quelque dommage pour le texte : toutes les fois qu'un des mss. de P a la même leçon que R, il va de soi que c'est la bonne ; mais même quand tous les mss. en prose s'éloignent de R, on doit pouvoir quelquefois les corriger à l'aide du texte en vers. Il est vrai que la question est compliquée, car les mauvaises leçons de P peuvent reposer sur les leçons du ms. du poème sur lequel P a été fait, et nous n'avons pas le droit de refaire P d'après la meilleure leçon, que son auteur ne connaissait pas. — A l'aide de la louable publication de M. Weidner, quelque autre savant devrait maintenant nous donner une édition du poème de Robert de Borron qui vaudrait assurément mieux que l'édition *princeps*.

G. P.

Les patois lorrains, par Lucien ADAM. Paris, Maisonneuve, 1881, in-8°, 21-460 p.[2].

Les académies et les sociétés savantes de province, qui sont souvent embarrassées de remplir en quelques années un mince volume, ont à exploiter des champs immenses qui leur sont naturellement dévolus, et qu'elles ont jusqu'ici complètement laissés en friche. Étudier les patois, recueillir le *folk-lore*, telles devraient être deux de leurs tâches principales (sans parler d'autres qui nous intéressent moins directement, et auxquelles d'ailleurs elles sont, sans les accomplir, restées un peu moins étrangères). On doit donc louer sans réserve l'initiative prise par l'académie de Stanislas d'une enquête sur les patois parlés dans l'ancienne Lorraine, le Barrois et le pays messin. Un questionnaire assez bien conçu, demandant « 1° des textes ; 2° des renseignements grammaticaux ; 3° un vocabulaire restreint aux mots les plus usuels », fut en 1874 distribué dans la région. L'académie reçut 268 mémoires, presque tous dus à des instituteurs

1. M. W. ne nous apprend nulle part d'après quel principe il a réglé les formes. Tant au point de vue de la phonétique que de la grammaire, on aurait voulu des explications.

2. Il vient de paraître dans la *Revue Celtique* (t. V, p. 150-152) un intéressant article de M. E. Rolland sur cet ouvrage. On y trouvera plusieurs excellentes explications de formes lorraines et quelques remarques générales analogues à celles que j'ai faites de mon côté.

que les inspecteurs avaient encouragés à ce travail, la plupart fort imparfaits et incomplets. Les lacunes étant surtout considérables pour le Barrois, on en a ajourné l'étude ; on a aussi, sans dire pourquoi (mais on le devine), laissé de côté le pays messin : restent donc les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, dans lesquels, malgré beaucoup de blancs, l'enquête a donné des résultats assez riches et assez compactes pour pouvoir être mis en œuvre (quelques mémoires paraissent avoir été excellents). L'académie avait, semble-t-il, primitivement l'intention de publier les mémoires eux-mêmes ; elle a reconnu sans doute qu'on n'obtiendrait ainsi qu'un chaos inextricable, et elle a chargé deux de ses membres de rédiger à l'aide de ces mémoires un travail général qui leur convenait d'autant mieux que c'étaient ces deux membres qui avaient eu l'idée de l'enquête et fait le questionnaire. De ces deux membres, l'un, M. Charles Gérard, mourut au début du travail ; le survivant, M. Lucien Adam, connu par des travaux linguistiques estimés, a tiré des mémoires qu'il a eus entre les mains le volume que nous annonçons.

J'ai dit plus haut que le questionnaire distribué par l'académie de Stanislas était assez bien fait. On y louera l'insistance avec laquelle les rédacteurs ont recommandé à leurs correspondants d'écarter les mots français introduits dans le parler patois (bien qu'à un certain point de vue ces mots aient aussi leur intérêt), et surtout de ne pas confondre des mots recueillis dans différentes localités. C'est une heureuse idée que d'avoir dressé une liste des mots les plus nécessaires en en demandant l'équivalent dans le parler de chaque commune. Mais pourquoi avoir restreint le vocabulaire aux mots « les plus usuels »? Une masse énorme de vocables reste évidemment inconnue après le travail de l'académie, bien qu'elle ait dressé, grâce à quelques-uns de ses correspondants qui ont dépassé son programme, une liste déjà intéressante. La partie grammaticale aurait pu être plus complète et en certains points mieux ordonnée. La partie du programme la plus difficile à bien rédiger était celle où il s'agissait des « textes ». Il est très embarrassant, à vrai dire, d'en recueillir de suffisants par le procédé d'une enquête officielle. Le système de la traduction en chaque idiome local d'un seul et même morceau, appliqué jadis, comme on sait, pour la parabole de l'Enfant prodigue, est loin d'être satisfaisant, d'abord parce que le morceau choisi est nécessairement très court et laisse échapper un trop grand nombre de faits, ensuite parce qu'une traduction, surtout faite par des gens inexpérimentés, ne donne pas une juste idée de l'usage vivant et spontané d'une langue. L'académie a voulu mieux faire ; elle a demandé des « compositions originales telles que : chansons, ronde aux (?), noëls, fabliaux (?), légendes, proverbes et dictons. » Si on en juge par ce qu'elle a communiqué, elle a recueilli fort peu de chose, et il devait en être ainsi. Les personnes à qui elle devait s'adresser ne comprennent pas bien en général de quoi il s'agit et n'ont pas le flair délicat à l'aide duquel on discerne et on recueille les vraies productions du génie populaire. Au reste, au point de vue purement linguistique, ce n'est un réel dommage que pour la syntaxe, la partie la plus cachée, la plus difficile à atteindre et jusqu'à présent la moins bien connue de toutes nos grammaires. En somme, le questionnaire de l'académie était conçu d'une façon pratique et pouvait obtenir de bons résultats.

Le travail de rédaction mérite aussi des éloges, mais prête à de sérieuses critiques. La première partie, la *Phonétique*, est faite sur un plan défectueux. On ne saurait trop répéter que la phonétique d'un patois roman, comme celle d'une langue romane, doit se composer de deux parties distinctes : la partie descriptive et la partie étymologique. La première doit relever tous les sons, les faire connaître aussi exactement que possible, indiquer soigneusement les limites où chacun se fait entendre; la seconde doit toujours partir du latin, prendre chaque son et chaque groupe de sons du latin et montrer ce qu'il donne dans le parler de chacune des localités qu'on étudie. Les travaux de MM. Cornu et Gilliéron sur divers patois suisses peuvent en cela servir de modèles. Le petit atlas phonétique que ce dernier savant a dressé pour une partie du Valais ne saurait, notamment, être trop recommandé à l'imitation. La phonétique étymologique n'est d'ailleurs vraiment complète que quand elle est historique, c'est-à-dire quand on peut signaler les transformations successives des sons à travers les siècles depuis le latin jusqu'au langage contemporain. M. Adam ne donne qu'une phonétique descriptive, et ne recourt à l'étymologie que rarement. Il en résulte qu'on voit trop souvent, sans qu'il en donne la raison, un son varier « dans un certain nombre de mots, » qui, lorsqu'on les examine de près et qu'on les rapporte à leur origine latine, ont tous quelque particularité commune qui explique la variante phonétique qu'ils présentent. Ce n'est pas au français qu'il faut comparer le patois, mais au latin ; sans cela on tombe souvent dans des erreurs. Ainsi l'auteur établit que « la diphtongue *oi*, qui sonne en français *oa*, *oua* [en réalité *wa*], sonne en patois *oè*, *ouè*, *oé*, *oué*, *ouo*, *ouau* [en réalité *wè*, *wé*, *wò*, *wó*] », et il ajoute : « Non seulement la substitution dans la diphtongue des sons *è*, *é*, *o*, *au* au son *a* [ce mot de « substitution » est employé tout à fait à tort] est une règle à peu près générale, mais encore la diphtongue elle-même est très fréquemment remplacée par l'une des voyelles simples *é*, *è*, *eu*, *o*, *au*, *ou*. Ainsi « armoire » se dit *armouère* à Ramonchamp, mais les formes *aurmoire*, *airmaire*, *aumère*, etc., sont usitées dans le plus grand nombre des communes. » *Armouère* est le mot français avec la prononciation du XVII^e^ siècle[1] ; les autres formes remontent à l'ancien français *armaire*, qui répond au latin armario, et c'est cette forme plus correcte qu'ont gardée presque tous les parlers lorrains ; aussi ne voyons-nous pas ici de formes en *o*, comme pour d'autres mots où le fr. *oi* s'appuie sur un *ei* ou un *oi* antérieurs. Je pourrais multiplier ces observations ; je me borne à un point particulièrement important. « L'un des traits les plus caractéristiques de l'idiome populaire lorrain est que dans un assez grand nombre de mots, les articulations : *hh*, *h*, *ch*, *j*, *g* (doux) correspondent aux articulations françaises et latines : *s*, *ch*, *g*, *j*, *r*, *rc*, *rg*, *rs*, *s*, *ss*, *sc*, *st*, *v*, *x*, *z*. » Est-il possible qu'une pareille confusion règne réellement dans un langage, et n'est-il pas clair qu'il aurait fallu grouper tous les mots de ce genre en les comparant à leurs types latins pour en dégager les lois de permutation ? M. A. donne en grande abondance des mots de toutes les

1. Il est singulier que dans le *Vocabulaire* cette forme de Ramonchamp ne soit pas enregistrée, tandis qu'on donne *ormouère*, forme du français populaire, comme recueillie à Saint-Blaise-la-Roche, assez loin de Ramonchamp.

localités lorraines qui offrent les articulations en question et les rapproche de leurs correspondants français et même latins, mais sans essayer de classer les consonnes ou groupes de consonnes latines qu'elles représentent. C'est cependant là, et non dans de prétendus résultats ethnographiques, qu'est l'intérêt de semblables études, qui pourraient en Lorraine, à l'aide des chartes et des textes du moyen âge, devenir assez strictement historiques et aboutir à des conclusions assez précises. Malgré ces remarques, la phonétique des patois lorrains, dressée avec soin et documentée par un très grand nombre d'exemples, offre un ensemble de faits d'un grand intérêt, qu'on pourra maintenant compléter et classer, et qui entreront dans l'histoire de la langue française.

Le dernier chapitre de la phonétique est consacré à la « formation des mots », ce qui semble assez peu justifié ; mais en réalité, là aussi, il ne s'agit que de phonétique. On y traite d'abord de la suppression des atones conservées en français, phénomène commun à tous les patois et en fait au français lui-même dans l'usage familier, puis de l'aphérèse et de l'apocope « syllabique ». C'est ici que l'étude historique du sujet aurait été profitable. Les cas d' « aphérèse syllabique demandaient à être divisés en classes. Les uns sont des mots où un *e* prothétique devant *s* impure ou un *e* assimilé à celui-là est tombé, soit que l'*s* ait persisté ou se soit changée en *hh*, soit qu'elle ait disparu (*hhifue* exi foris « printemps », *hhtéde* extinguere, *strain hhtrain train* stramen, *pinouhhe* « épinoche », *chiré* skîrân, *cohi* excortiare); 2° des mots d'origine grecque, sujets dans toutes les langues romanes et en français ancien à l'aphérèse (*rlouge* horologio, *jeupcine* aegyptiana ; 3° un mot commençant par *o*, qui l'a perdu dans une région où l'art. masc. est *lo* par suite d'une mauvaise division (*rljé*[1] auriculario). Les autres mots ne contiennent nullement une aphérèse : *venche* pour *pervenche* est la forme de l'ancien français et renvoie à un latin populaire *vinca ; térier* est l'anc. fr. *tarier* et n'a rien à faire avec *contrarier; cliner* est une aphérèse d'*incliner* comme *temnere*, d'après le *Dictionnaire de l'Académie française* (dernière édition), est une aphérèse de *contemnere ; vehho* n'est pas une aphérèse de *putois* (!), mais l'anc. fr. *voison*, esp. *veso* (voy. Diez). Les exemples d' « apocope syllabique » ne sont pas donnés moins confusément. Sur la prothèse d'une voyelle au mot *gland*, cf. *Rom.* VII, 108.

Après la phonétique vient la *Grammaire*, qui comprend, avec trop de détail parfois et dans une disposition qui n'est pas toujours la meilleure, un grand nombre de faits intéressants. Nous signalerons les formes *lo*, *lou*, pour l'art. sing. masc., *las*, *los* et *lis* pour l'art. plur.[2], *don* pour *du*, *i* et *on*[3] pour *au*, *as* et *is* pour *aux*, *lute* et *zute* (*zoute*, *zite*) pour *leur*, *aque* (*iéque*) pour « quelque chose » (anc. fr. *alques*), etc. — Le chapitre du verbe est traité avec plus d'étendue que d'ordre[4], mais il est fort intéressant. Le fait le plus curieux

1. Sur la valeur de la notation *j*, voy. *Rom.* X, 37.
2. M. A. dit à ce propos que dans l'ancien français *lis* était la forme du cas sujet. Il veut sans doute dire *li ;* mais l'*s* qu'il écrit dans le mot patois se prononce-t-elle ?
3. J'ai quelque doute sur cette forme; dans le seul exemple qu'on en cite elle peut très bien être pour « en le » et non pour *à le*.
4. On aurait gagné bien de la place et bien augmenté la clarté en suivant l'ordre excellent de Diez.

que signale l'auteur, et qu'il atteste par de nombreux documents, est l'existence dans certains parlers lorrains de deux imparfaits de l'indicatif, dont le second diffère du premier par l'adjonction à toutes les personnes de la finale *or* (var. *tor*, *to*, *zo*, *zoûe*, *zeur*, *zar*, *za*) ; ainsi, pour prendre l'exemple le plus simple, à côté de *j'avwè*, *t'avwè*, *èl avwi*, *j'avwin*, *vs avwin*, *èl avwinte*, on a : *j'avwéor*, *t'avwèsor*, *èl avwitor*, *j'avwintor*, *vs avwintor*, *èl avwintor*. M. Adam appelle cet imparfait l' « imparfait prochain » et l'autre « l'imparfait distant » ; mais cette nuance de sens, si elle est bien réelle (ce que ne suffit pas à prouver le seul exemple donné à l'appui p. xl), n'existe que dans quelques communes disséminées sur tout le territoire [1] ; les autres n'emploient pour l'imparfait qu'une forme, comme en français, tantôt celle du français, tantôt celle qui suffixe *-or*. Quelle est l'origine de cette forme en *-or?* L'auteur des *Patois lorrains* est porté (p. xl) à la chercher dans la voie moyenne du latin ou du celtique ! S'il avait remarqué que la syllabe *or* s'ajoute non au thème, mais à chaque personne complète, il aurait rejeté bien loin une pareille idée, que tant d'autres raisons feraient écarter. Nous avons là évidemment l'agglutination de l'adverbe de temps *or*, *ore*, si usité au moyen âge. Ce phénomène, à en juger par les formes plus archaïques que les personnes de l'imparfait ont gardées dans l'agglutination en certains endroits, peut bien remonter au XVI[e] siècle. Il serait intéressant d'en rechercher les commencements dans des textes de ce temps et même des temps antérieurs. Une autre forme agglutinative de la conjugaison lorraine est digne de remarque, c'est la « conjugaison négative ». *Pas*, *point* du français sont remplacés par l'ancien *mie ;* mais ce qui est curieux, c'est que ce *mie*, dans beaucoup de localités, perd son accent et devient *me*, *m' : je n'vieu me*, *je n'vieu m'*, « je ne veux pas ». La même particularité se retrouve dans toute une région de la France plus ou moins voisine de la Lorraine ; elle s'explique probablement par un emploi antérieur de *me* comme forme atone de *mie* devant le régime du verbe : *Je n'vieu mi parler*, puis *je n'vieu m' parler*, et enfin *je n'vieu m'*. Il serait bon d'en faire l'historique à l'aide des documents patois qu'on possède en assez grand nombre dans toute cette région pour les siècles qui ont précédé le nôtre. — La grammaire se termine par l'étude des mots invariables, qui aurait pu sans inconvénient être fondue dans le vocabulaire.

Le *Vocabulaire* est double. Vient d'abord un vocabulaire patois-français, qui, comme je l'ai dit, pourrait être plus riche, mais qui est déjà précieux. L'auteur, ici comme dans les textes qu'il donne à la fin, a cru devoir soumettre le patois à une orthographe étymologique imitée de celle du français. Les raisons qu'il apporte en faveur de ce procédé sont loin d'être solides ; mais il l'a en outre singulièrement appliqué. Je ne parle pas de la difficulté qu'il y a à écrire étymologiquement des mots dont on ne sait pas l'étymologie ; mais pourquoi emprunter au français des notations qui y ont une raison d'être étymologique pour les appliquer à un patois où cette raison n'existe pas ? Le fr. rend *o* long par *au*

1. On voit clairement à cet endroit l'inconvénient de la méthode suivie par l'auteur. Il étudie ce temps, qui est naturellement pareil pour tous les verbes (comme le futur, le conditionnel et les temps composés), d'abord pour *avoir*, puis pour *être*, puis pour les autres verbes. Et la liste des communes où on emploie « les deux imparfaits » varie pour chacun de ces cas !

dans beaucoup de mots, parce que la diphtongue *au*, issue de *al*, s'y est usée peu à peu jusqu'au son *ô;* le fr. *eil* a perdu le son de l'*l* mouillée et ne vaut plus que *ej ;* on comprend que le fr. persiste à écrire *chaud* et *soleil ;* mais quelle singulière idée d'écrire en patois p. ex. *désaumé* (d i s a e s t i m a r e, anc. fr. *désasmer*) pour *désômé*, ou *achaleilne*, « haleine, » pour *achalejne !* D'ailleurs on devine ce qu'une pareille tentative amène forcément d'inconséquences pour l'auteur et d'incertitudes pour le lecteur. On peut se refuser à adopter l'orthographe phonétique dans des ouvrages de lecture destinés au grand public; elle s'impose dans des livres de science.

Le vocabulaire français-patois est du plus grand intérêt, et on peut en recommander l'imitation aux auteurs de travaux analogues. Rien n'est plus digne d'attention que les pertes de mots et leurs remplacements : il y a là de curieux problèmes de psychologie populaire. Le fr. *garçon*, par exemple, a été dans plusieurs communes supplanté par l'all. *bube ; gênisse* se dit *toriche* dans trois communes, *vôiote* (dim. fém. de *veau*) dans une ; *aimer* est remplacé par les représentants de p r e t i a r e dans plusieurs localités ; *chien* est partout conservé, mais *chat* se dit *tchette*, *matou*, *marcou*, *mraou*, *raou*, *rô ;* je ne parle pas des noms d'animaux et de plantes sauvages, dont l'abondance et la variété surprennent. Ce vocabulaire permet aussi de saisir les mille nuances de la phonétique d'une région ; je recommande à ce point de vue l'étude des formes sans nombre qui répondent en lorrain au fr. *aiguille*.

En tête du volume de M. Adam se trouve une introduction qui n'en est pas, à mon avis, la meilleure partie. L'introduction à un ouvrage sur les patois doit être surtout historique et comparative. L'auteur doit rechercher, s'il le peut, les monuments anciens écrits dans les régions dont il s'occupe qui offrent un caractère dialectal, et tâcher ainsi de retrouver les états antérieurs du parler qu'il étudie. Il doit ensuite le comparer aux idiomes voisins, et montrer quelle place il occupe dans ce grand tableau aux teintes insensiblement dégradées, qui, du sud au nord et de l'est à l'ouest, représente l'épanouissement du latin populaire. Tout travailleur qui étudie, non pas le parler spécial d'une localité, mais les parlers de toute une région, s'enferme nécessairement dans des limites arbitraires et factices et n'a pas devant lui un ensemble naturel. Il est d'autant plus nécessaire qu'après avoir signalé les traits caractéristiques qui se dégagent de son enquête, il indique approximativement leurs rapports avec ceux des régions avoisinantes. Quant à l'origine du patois, à la portée ethnographique des phénomènes qu'il offre, il est inutile de conseiller de laisser ces questions de côté : le linguiste qui aura fait avec compétence le double travail dont je parle se sera dépouillé avant la fin de toute idée fausse à cet égard. — M. Adam n'a pas procédé ainsi. Croyant à l'existence d'une unité linguistique lorraine (quoiqu'il ait bien la notion que les patois lorrains ne forment pas une langue), il s'est efforcé de les distribuer en dialectes et sous-dialectes : tentative stérile, et dont l'échec montre une fois de plus que toutes ces divisions sont vaines, et qu'il faut faire la géographie non des dialectes, mais des *traits linguistiques*. M. A. lui-même, qui est un esprit judicieux et exercé aux recherches philologiques, reconnaît à maint endroit que les groupes qu'on forme à l'aide de tel ou tel trait se résolvent en de tout autres combinaisons si on prend un autre crité-

rium ; cela ne l'empêche pas d'établir douze dialectes, chacun avec des sous-dialectes, qui, si on les soumet à la critique, ne conservent qu'une réalité bien flottante. Plus utile est l'exposé de dix-huit traits qu'il regarde comme caractéristiques de tous les patois lorrains ; la plupart, sinon tous, se retrouvent plus ou moins isolés hors de la région qu'il étudie ; mais il est intéressant de constater leur coexistence sur une assez grande étendue de pays. Enfin, — et c'est là ce qui est le plus contestable, — l'auteur veut tirer de l'étude des patois lorrains des conséquences ethnographiques. Il a renoncé, non sans regrets, à trouver dans les patois des traces de la distinction des Mediomatrici et des Leuci, les deux peuples gaulois qui habitaient la région dont une partie forme aujourd'hui les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ; mais il s'attache à l'idée que « si les Médiomatriciens et les Leuquois ont remplacé par *hh*, *h*, les articulations latines *s*, *sc*, *c*, etc., c'est que leurs ancêtres ont été des Belges celto-germains ; j'entends par là qu'au Ve ou au VIe siècle avant Jésus-Christ, des conquérants venus d'outre-Rhin se sont superposés à un peuple de race celtique, se sont fondus dans ce peuple, y ont pris leurs femmes, et qu'ainsi les aptitudes phonétiques des vaincus ont été modifiées par l'infusion d'un sang nouveau. » Qu'est-ce que cela veut dire ? Certains patois lorrains, pour prendre un exemple, changent *s* initiale en *hh* (sur la prononciation, voy. *Rom.*, II, 438) et disent *hheu* pour *sœur*, etc. Les Allemands d'il y a vingt-cinq siècles avaient des mots commençant par *s* qui commencent encore de même dans tous les dialectes allemands actuels : *sôn*, « fils », n'est pas devenu *hhôn*. Cependant ces Allemands auraient « modifié les aptitudes phonétiques » des « Médiomatriciens et des Leuquois » de telle façon que quand ceux-ci, quelques siècles après, ont appris le latin, ils ont changé en *hh* l'*s* initiale de soror, ce que les Allemands n'ont fait ni pour leurs propres mots, ni pour aucun des mots latins qu'ils ont adoptés (*segnen*, *saum*, etc.)[1]. Mais il y a plus fort. Si on étudie l'histoire linguistique de la Lorraine, on voit clairement que ces sons gutturaux étaient inconnus au moyen âge[2] ; ils le sont encore à une partie du domaine lorrain, qui, d'après M. A., représente une dégradation phonétique, tandis qu'au contraire elle a conservé l'ancien état ou des états intermédiaires : l'anc. fr. *suer* est représenté en lorrain par *cheu*, *heu*, *hheu* : à quelle étape s'est manifestée l'influence allemande ? est-ce quand *s* est devenue *ch* (comme dans tant de parlers de tout pays) ou quand *ch* est devenu *h* ou *hh* ? Il faut renoncer à chercher aucun lien entre les phénomènes de l'évolution linguistique et les prétendues « aptitudes phonétiques » héréditaires. Le développement qui a amené soror à *hheu* aurait sans doute aussi bien pu se produire dans tout autre pays que la Lorraine. Les raisons qui ont déterminé les modifications successives de *s* en *ch* puis en *h* ou *hh* nous échappent absolument. On les trouvera peut-être un jour, quand la psychologie et la physiologie auront fait des progrès que nous soupçonnons à peine ; mais ce que nous pouvons voir dès aujourd'hui,

1. M. Rolland, dans l'article cité, fait d'ailleurs remarquer que l'articulation caractéristique *hh* est étrangère à la phonétique allemande.

2. Je ne puis entrer ici dans l'étude détaillée de ce phénomène, qui a certainement commencé au moyen âge, mais qui n'est complet que depuis un temps assez moderne.

c'est qu'elles appartiennent à un moment particulier de la durée où une circonstance qui nous est inconnue leur a donné le moyen de produire leur effet. Toutes les langues sont toujours au moment de modifier chacun de leurs sons ; des millions de tendances avortent chaque jour ; l'une ou l'autre aboutit, et produit d'ordinaire un changement minime, à peine appréciable, et dont ceux qui l'opèrent n'ont pas conscience : c'est une simple modification de quantité dans une voyelle, une légère diminution d'intensité dans une consonne, un faible commencement d'assimilation entre les deux éléments d'un groupe. Le changement s'arrête souvent là pour des siècles ; mais parfois aussi, une fois le branle donné, l'évolution suit son cours, une altération en amène une autre, et il arrive que toute une partie de la phonétique d'une langue est renouvelée. Voilà l'ordre de faits qu'il faut étudier et sur lequel les patois jettent une si vive lumière ; chez eux les tendances aboutissent plus souvent, les évolutions se prononcent plus hardiment que dans les langues cultivées, où tant d'efforts s'opposent à l'innovation. Il est très douteux que la race ait la moindre influence sur ces phénomènes[1] qui se résolvent en une réalisation mécanique de tendances psychologiques. C'est dans l'observation de la partie mécanique du phénomène que doit aujourd'hui se concentrer l'effort des linguistes ; cette observation n'est vraiment complète que quand elle est historique et comparative, mais la simple et fidèle constatation des faits est déjà un grand service rendu à la science. Les faits observés dans les patois lorrains devront désormais être pris en considération, mais les conclusions qu'a voulu en tirer M. Adam resteront assurément sans influence, parce qu'elles reposent en grande partie sur des illusions qui disparaissent de plus en plus avec le progrès des méthodes.

Une autre illusion commune à la plupart des personnes qui abordent l'étude d'un patois sans avoir sur l'ensemble des langues romanes des notions assez sûres, c'est celle qui consiste à croire que ce patois a conservé des mots latins inconnus aux autres régions de la Romania ou simplement de la France. En théorie, il n'y a rien d'absurde dans cette opinion : pourquoi tel mot latin, perdu ailleurs, ne se serait-il pas conservé dans tel ou tel district? En fait, au moins pour les patois français, je ne crois pas qu'il y en ait d'exemple assuré. L'explication de cet état de choses ne saurait être abordée ici ; je dois me borner à montrer que les cas allégués par M. Adam à l'appui de cette opinion appliquée aux patois lorrains ne peuvent être maintenus. « Ces patois, dit-il, se sont approprié un certain nombre de mots latins, lesquels n'ont point passé dans le français, et ils ont conservé à d'autres mots des formes plus latines que celles de la langue littéraire. » Cette dernière phrase est peu claire : tout patois a des formes « plus latines » que celles de la langue littéraire, c'est-à-dire que le parler de l'Ile-de-France et celui des autres provinces faisant passer les mots latins par des transformations phonétiques différentes, tantôt l'un, tantôt l'autre

1. Bien entendu, il ne faudrait pas nier qu'une langue adoptée par un peuple qui en parlait d'abord une autre ait pu subir quelques modifications sous l'influence non pas des aptitudes, mais des habitudes phonétiques de ce peuple. C'est ainsi que j'ai essayé (*Rom.* VII, 130) de rattacher à la phonétique gauloise la prononciation de l'*u* en français.

présente une forme moins éloignée du latin. A cette classe appartiennent sans doute pour l'auteur les mots *govion* (fr. *goujon*), *nove* (fr. *neige*), *piouve* (fr. *pluie*), *vendemayes* (fr. *vendanges*), *arpii* (fr. *herser*), *menre* (fr. *moindre*), *ségué* (fr. *scier*), qui représentent des développements parallèles du mot latin, et peuvent en effet servir à démontrer, ce qui pour nous est bien superflu, mais ce qui ailleurs a son utilité, que les patois ne sont pas une corruption du français. *Doté*, au sens de « craindre », est, comme on sait, ancien français ; *paume*, « épi, » rattaché à pomum, « fruit, » répond à palma, et le sens d' « épi » a son origine dans la langue du moyen âge. Voici maintenant les mots latins qui auraient passé en lorrain et non en français : fagus *fayisse :* le mot *fau*, *fou* est connu dans toute la France, et le fr. *fouteau* en est dérivé ; — paxillus *pehhi*, c'est le fr. *paisseau ;* — exire *euhhi*, fr. *issir ;* — jacere *jeure*, fr. *gésir ;* — quiescere *cougi : cougi* représente non quiscere mais qu(i)etiare, anc. fr. *coisier ;* — fascia *fèhhotte*, a. fr. *faisce ;* — fervere *ferbeli* « blanchir les légumes », étymologie insoutenable ; — sternere *hhterni*, a. fr. *esternir ;* — lucubra *loure*, « veillée » ; cette étymologie est fort douteuse ; — meta *mat*, « but » ; *mat* ne peut venir de meta, anc. fr. *moie ;* — medietaneus *mitan*, mot connu par toute la France ; — resarcire *rassarcie*, « reprise », anc. fr. *sarcir*, *resarcir ;* — stipula *steppe ;* la phonétique rend cette étymologie douteuse, en tout cas *éteule* est français ; — aliquid *ièque*, anc. fr. *alques ;* — malum *mali*, « pommier » ; ce mot, recueilli dans deux communes seulement (*mali*, *maoli*), me paraît bien douteux ; — canistrum *tchuntré*, anc. fr. *canestel ;* — assidetare *éhhuter*, anc. fr. *assieuter*. C'est donc une part de l'ancien vocabulaire français qui survit en Lorraine (et cette liste est bien loin de l'épuiser), comme d'autres survivent ailleurs, comme le français littéraire en a conservé d'autres qui ont disparu de tous les patois.

Le volume se termine par quelques textes. Je signalerai ceux qui ont de l'intérêt au point de vue du *folk-lore*, outre des proverbes assez nombreux : I, II, VI (histoires de diable), III (souvenirs des fées, aujourd'hui disparues, et du *sotré* leur ennemi), IV (vache appartenant à des fées souterraines qui paient le vacher en charbon qui devient de l'or), V (histoire du menteur et de la rivière, voy. *Hist. litt. de la Fr.*, XXI, 291, rapportée à saint Pierre voyageant avec le Seigneur), VII (contes du renard : le pot mangé, la queue gelée, le loup pris pour avoir trop mangé), XV (l'esprit de contradiction), XVI (la légende de saint Eloi ; c'est de beaucoup le meilleur morceau), XVII (l'œuf de cheval). Les poésies n'ont qu'un caractère semi-populaire ; nous signalerons la chanson de mensonges (cf. *Rom.*, X, 395).

En somme, la publication de l'académie de Stanislas contient un grand nombre de faits intéressants ; elle sera utile, et elle fait honneur à la compagnie qui l'a entreprise et au savant qui l'a exécutée. Nous souhaitons que l'accueil fait à ce volume détermine l'académie à nous donner prochainement celui qu'elle nous fait espérer sur les patois du Barrois, exclus de la présente étude.

G. P.

G. Baissac. **Etude sur le patois créole mauricien.** Nancy, 1880. 1 vol. in-12 de lvij-233 pp.

Voici le premier livre sérieux qui ait paru, à notre connaissance, sur l'un des patois créoles dérivés du français[1]. On s'était contenté jusqu'ici de quelques essais littéraires, où des expressions créoles n'entraient que pour donner un certain air de naïveté, mais où le français venait complaisamment au secours de son fils le créole, toutes les fois que celui-ci se trouvait embarrassé pour exprimer une idée qui sortait du cercle étroit de son horizon. Le charabia moitié français, moitié créole, que parlaient ces prétendues productions littéraires pouvait faire rire les personnes qui habitent les colonies, mais ne donnait pas une idée exacte du patois créole. M. Baissac, prenant pour guide les méthodes d'analyse de la philologie moderne, nous donne un exposé lucide, sans être dépourvu d'agrément, des lois qui régissent le créole que l'on parle dans l'île Maurice. Nous ne saurions trop louer M. Baissac de nous avoir donné cette étude consciencieuse et méthodique, que nul ne pouvait faire avec plus de compétence; M. Baissac est un enfant de Maurice, et il y exerce les fonctions de professeur royal de français. Les quelques critiques que nous pourrons lui adresser dans le courant de ce compte-rendu montreront, mieux que nos éloges, tout l'intérêt que nous portons à son œuvre.

Le patois créole de Maurice est tout récent; l'île ne commença à être habitée qu'en 1715; cependant il ne naquit point le jour de l'occupation de l'île, comme semble le croire l'auteur; les premiers habitants vinrent de l'île voisine de Bourbon; ils parlaient déjà avec leurs esclaves nègres un créole qu'ils importèrent naturellement avec eux dans l'île Maurice. Le créole de Maurice n'est donc que le développement de celui de Bourbon. Fils du français, tous les créoles de nos colonies ont d'ailleurs un grand air de famille qui établit entre eux des rapports beaucoup plus étroits que n'en ont, par exemple, les langues néo-latines entre elles; et cette étude, quoique limitée au créole de Maurice, peut néanmoins donner une idée générale de ce que sont les autres patois créoles, servant d'intermédiaire entre blancs et nègres, et aujourd'hui entre les diverses races bariolées peuplant les colonies.

Le latin, pour devenir le français, l'italien, etc., avait singulièrement restreint, au profit de l'analyse, le domaine des formes synthétiques. Le créole a fait mieux : il a aboli toute flexion ; plus de genres, plus de nombres, plus de conjugaison pour ainsi dire, des mots invariables se suivant à la file, telle est la grammaire créole, et c'est souvent au geste, à l'intonation de la voix à indiquer la liaison qui doit donner un sens à ce chapelet de mots. La langue mère est ici plus que simplifiée, elle est désorganisée.

Du nom. — Passant en revue les diverses parties du discours, l'auteur, conformément à la tradition, commence par l'article. Mais puisqu'il reconnaît lui-même, et avec raison, qu'il n'y a pas d'article en créole, pourquoi lui consacrer

1. Quelques ouvrages sur le créole des Antilles ont droit cependant au titre d'ouvrages sérieux; nous aurons occasion d'en reparler.

un chapitre? Les quelques restes de l'article font partie intégrante des noms auxquels ils se sont unis ; ils en sont inséparables ; ils sont morts comme articles. Ainsi *la*, *li* ou *lé* (pour le ou les), *di* (du), *z* représentant la liaison entre l'*s* de les et la voyelle du mot suivant, n'ont aucune existence propre ; et par exemple, les mots créoles : *léra*[1], *lakaze*, *lizié*, *zariko*, *zabitan*, *dimoune*, *dilo* représentent rat, case, yeux, haricots, habitants, quelqu'un, eau, dans toutes leurs variations de genre et de nombre : les restes de l'article sont soudés au substantif et font corps avec lui. Le nègre entendant dire le plus souvent : du vin, de l'eau, la case, les habitants, les yeux, en a formé un seul mot : *divin, dilo, lakaze, zabitan, lizié,* etc. ; ces ruines de l'article, conservées par l'oreille, n'ont aucune fonction déterminative, de même que dans les mots français *lierre*, *luette*, etc. Si l'article eût persisté en créole, on aurait dit *la lakaze*, *li lizié*, comme nous disons *la luette*, *le lierre*, *le lendemain*. Les Malgaches de Madagascar, qui ont fourni dans le temps le plus grand nombre des esclaves de Maurice et de Bourbon, traitent de même les mots qu'ils empruntent au français : musique, charrette, fourchette, eau-de-vie sont devenus pour eux *lamozika*, *laçarèti*, *laforiçeta*, *laodevi*. N'avons-nous pas fait subir le même traitement aux mots que nous avons empruntés à l'arabe : *al*coran, *al*manach, *al*chimie, *al*cool, etc.? L'article indéfini un, *éne*, a laissé aussi quelques traces de la liaison de l'*n* avec la voyelle suivante : *nabi*, *name* pour habit, âme ; mais cette liaison est beaucoup moins fréquente en créole mauricien que celle de l'*s* de les. De tous ces restes de l'article incorporés aux mots l'auteur semble mettre à part le *z* précédant beaucoup de mots qui commencent par une voyelle, en l'appelant *z* euphonique ; mais *zabitan*, *zimaze, zanimo*, etc. ne sont pas plus doux qu'habitants, images, animaux ; ce *z* n'est là que parce que le nègre entendant lé-zhabitants, lé-zimages, lé-zanimaux, il a répété *zabitan*, etc., croyant dire bien. L'étude des restes de l'article français devait donc être placée au chapitre du substantif dans une grammaire créole.

Le substantif et l'adjectif n'ont ni genre ni nombre. Aussi nous ne pouvons approuver la notation du pluriel par *s*, puisque le pluriel n'existe pas. Et à propos de l'orthographe suivie par l'auteur, n'aurait-il pas mieux fait d'adopter franchement une orthographe phonétique, où chaque lettre aurait représenté toujours le même son, que de suivre une orthographe tantôt étymologique, tantôt phonétique? Pourquoi écrire phonétiquement *Zoze* pour Georges et étymologiquement *morceau* et non pas *moço?* Pourquoi mêler les deux graphies dans le même mot et figurer l'expression à cette heure par *àçthère?* que font l'accent et l'*h* dans ce mot? Le créole n'a pas de littérature, il ne s'écrit pas (et si jamais il venait à s'écrire, Dieu le garde de notre orthographe !) ; il n'a pas besoin de rechercher l'étymologie de ses mots dans le français, elle est évidente ; une orthographe étymologique n'est qu'un voile inutile, cachant la prononciation des mots. Un système de graphie phonétique aurait mieux représenté la nudité du parler créole, qui n'a, nous le répétons, ni genres, ni nombres, ni conjugai-

1. *Léra* est aussi bien rat que souris ; *béf*, bœuf que vache, et pour lait de vache, le créole dit *dilé béf*.

sons, ni flexions d'aucune sorte. Il n'est pas difficile à représenter puisque le créole, comparativement au français, n'a pas de sons en plus, il n'en a qu'en moins [1].

Si le créole n'a ni singulier ni pluriel, il semble avoir créé un duel pour certains mots exprimant des organes doubles du corps; ainsi *lizié, zoreïe, lazoue* représentent dans la pensée du créole les deux yeux, les deux oreilles, les deux joues, et quand il veut parler d'un seul œil, d'une seule oreille, d'une joue, il dira volontiers *éne koté lizié, éne koté zoreï, éne koté lazoue*. Il y a là un embryon de duel qui s'est arrêté aux organes du corps faisant la paire, et qui, loin de se développer, va se perdant rapidement, phénomène qui se produit généralement dans les langues à duel.

Les substantifs, comme d'ailleurs la grande majorité des autres mots du créole, viennent des substantifs correspondants français; mais outre l'incorporation de l'article ou des débris de l'article, il leur a fait subir d'autres modifications non moins curieuses. Trouvant les monosyllabes trop courts, il les a ordinairement redoublés, ainsi nez, lit, loup, ça, sont devenus *néné, lili, loulou, çaça*. Le redoublement est un procédé très fréquent en malgache; le français le connaît surtout dans le langage des enfants : dodo, bobo, nanan, tonton. Le créole, encore plus que nos patois, a usé de ce moyen enfantin de créer des mots : *baba*, enfant, *nénéne*, bonne d'enfants, etc., etc., et une grande quantité de noms propres : *lili, zaza,* etc. Aux mots qui lui semblaient trop longs, il a retranché la première syllabe : habitation, *bitaçion*, étranger, *tranzé*, imaginer, *maziné*, écumer, *kimé*, attacher, *taçé*. Entendant souvent un adjectif précéder immédiatement certains substantifs, il les a soudés ensemble comme pour l'article; et Dieu, matin, année sont devenus *Bondié*, *bo-matin*, *banannée*, en sorte que des phrases comme les suivantes : Dieu n'est pas bon pour moi; Ce matin je me suis réveillé tard; Une mauvaise année se rendent en créole par : *Bondié napa bon pour moua; Bomatin mo té léve tar ; Éne movéze bonannée*. Les adjectifs sont venus en aide au créole pour lui permettre de créer des substantifs : *malade* signifie malade et maladie, *fouka* fou et folie. La locution du monde est devenue un substantif des plus usités en créole : *Éne dimounde* ou *doumoane*, une personne; *éne vïé dimounde*, un vieillard, etc. De l'expression comment ça va-t-il? le créole a tiré un substantif *çava* signifiant santé; de sentir bon, *çentibon*, essence; de Dieu vous bénisse, *bondiébénice*, éternuement. Il forme des mots au moyen de certaines terminaisons : *fotéve*, coupable, qui a commis une faute; *takéve*, un homme qui attaque sur le grand chemin; *çapatéve*, savetier; *pouantéve*, galant qui pousse sa pointe, etc. De plus tous les verbes, ou à peu près, peuvent devenir substantifs : Ecoutez-le parler, *koute çon kozé*, son parler, etc.; en sorte que le créole, puisant à droite ou à gauche pour se procurer des substantifs, en a trouvé beaucoup plus que ne semblerait le faire prévoir le petit nombre de mots à sa portée.

Du verbe. — C'est surtout dans le verbe que le créole s'est livré à ses ins-

1. Dans les exemples que nous citons du créole, nous nous servons de la graphie proposée dans notre *Note sur le créole de Maurice* (*Romania*, IX, 572).

tincts de démolition. Voix, conjugaisons, modes, flexions de toutes sortes, tout a été rasé ; il n'est resté debout qu'un thème verbal, toujours le même, exprimant simplement l'action, auquel s'ajoutent quelques mots auxiliaires pour exprimer les temps passés ou futurs. Ce chapitre est l'un des plus curieux de l'ouvrage si intéressant de M. Baissac, et nous toucherons un mot du verbe créole, en marchant sur ses traces.

Disons tout d'abord que le verbe être, qui nous semble indispensable, n'existe pas en créole ; il n'existe pas non plus dans la langue malgache avec laquelle le créole a de nombreux points de ressemblance ; à telle enseigne qu'on pourrait définir le créole une langue à vocabulaire français et à syntaxe malgache. Un enfant se contente d'énoncer une chose ; son existence pour lui est implicitement reconnue par le mot même et n'a pas besoin d'être affirmée par un verbe : papa bon, gâteau doux. Il en est de même du créole : Je suis malade, *mo malade*. Pour nier, il suffira de faire précéder le mot de la négation : Je ne suis pas malade, *mo napa*[1] *malade*. La seule trace du verbe être est le participe passé été, en créole *té* ou *ti* qui sert d'auxiliaire pour exprimer le passé. Les auxiliaires sont d'ailleurs assez nombreux, beaucoup plus nombreux que je n'avais cru devoir l'admettre dans ma note, publiée ici même en 1880, sur ce sujet[2]. Les autres auxiliaires servant à exprimer le passé sont : *té* ou *ti* de été ; *fini* ou *fine* de finir, et *fèke* tiré de je ne fais que de. *Té* indique le passé simple ; *mo té manzé*, je mangeai et je mangeais. *Fine*, le passé absolu : *mo fine manzé*, j'ai mangé, j'ai fini de manger. Aussi le verbe finir, qui existe en créole, prend-il l'auxiliaire fine pour exprimer le passé : *mo fine fini*, j'ai fini. *Fèke* exprime le passé tout récent, comme l'expression je ne fais que de, d'où il est tiré. *Mo fèke manzé*, je ne fais que de manger. Deux auxiliaires pour le futur : *va* d'aller, et la préposition *pour*. *Va*, pour le futur simple : *mo vo manzé*, je mangerai ; *pour* pour le futur très prochain : *mo pour manzé*, je vais manger[3]. Il faut remarquer en général que l'horizon du nègre est borné, et que ses futurs sont aussi prochains que ses passés sont récents ; mais ils suffisent à ses besoins, et comme dit un de ses proverbes : *piti laçouaf, piti koko*. *Apré*, après, est un autre auxiliaire exprimant qu'on est en train de faire une chose : *Mo apré manzé*, je suis en train de manger (*I am eating*). Il s'allie aux autres auxiliaires : *mo té apré manzé*, j'étais en train de manger (*I was eating*) ; *mo va apré manzé*, je serai en train de manger. Le conditionnel se forme en combinant les deux auxiliaires du passé et du futur : *mo té va manzé*, je mangerais. Nous renvoyons pour cette curieuse combinaison aux observations de l'auteur, p. 29. Quant aux autres combinaisons d'auxiliaires où l'auteur voit des passés antérieurs, des futurs

1. L'auteur fait dériver *napa* de ne pas. Je crois qu'il se trompe. Outre que le fait de réunir en un seul deux mots qui sont presque toujours séparés par un autre est une opération de l'esprit au-dessus de l'intelligence des créateurs du créole, ne pas aurait donné régulièrement *nipa*, comme de l'eau, *dilo*. Le nègre entendant à chaque instant : il n'a pas fait ceci, il n'a pas fait cela, il n'a pas balayé, il n'a pas brossé, a retenu n'a pas pour nier. *Napa* vient de n'a pas comme *narien* de n'a rien : il n'a rien fait, il n'a rien dit.

2. *Romania*, IV, 571.

3. Une formation analogue existe en vaudois ; *goden peui*, ils jouiront, mot à mot, ils jouissent puis, ensuite (Diez, *Gram. des lang. rom.* III, 253).

antérieurs, des conditionnels passés, etc., je doute fort de leur existence. En tout cas elles sont si rarement employées qu'elles ont bien pu m'échapper.

Quelle est la forme du verbe qui a fourni au créole son thème verbal invariable? Est-ce l'infinitif, le participe passé ou tout autre temps? Citons ici les remarques judicieuses de l'auteur : « Le plus souvent c'est le participe passé du verbe français que le créole a retenu. Il y a, ce nous semble, à ce fait une explication plausible : la fréquence et l'immobilité de la forme du participe dans la proposition française. Tandis qu'aux temps simples la terminaison vient modifier la forme et le son du verbe, tous les temps composés, au contraire, ramènent à l'oreille le participe passé toujours sensiblement le même, l'*e* muet du féminin n'y créant que par exception une différence phonique appréciable. Le créole, qui s'est uniquement fait par l'oreille, a donc nécessairement choisi dans le français le son qui lui revenait le plus fréquemment, et c'est du participe passé français qu'il a fait son verbe » (p. 49). Dans les deux premières conjugaisons les infinitifs en *er*, *ir*, et les participes passés en *é*, *i* pourraient également donner lieu au thème verbal; car manger et mangé, bâtir et bâti donnent également *manzé* et *bati* à l'oreille du créole qui ne tient pas compte de l'*r* final[1]. L'origine de ce thème verbal ne peut être vraiment reconnue que si le participe passé est différent de l'infinitif pour l'oreille créole. Ainsi mourir, souffrir, couvrir, offrir ne font pas *mouri*, *çoufri*, *kouvri*, *ofri*, de l'infinitif, mais bien *mor*, *çoufer*, *kouver*, *ofer*, du participe passé. La conjugaison en *oir*, peu nombreuse en français, a disparu. Des verbes aussi importants que avoir, savoir, pouvoir, etc., ont été remplacés par *gagné*, *koné* de connaître, *kapabe* ou *kapave* de capable. M. Baissac ne cite que le mot *voir;* et encore est-ce un mot tout nouveau, un mot savant, dirions-nous. L'idée de voir est exprimée bien plus fréquemment par le verbe *guété*, et quelquefois par *trouvé*. La conjugaison en *re* s'est transformée généralement en *é*, sur le modèle de *manzé*. Le son final *re* est impossible en créole; piastre, chambre font *piaçe*, *cambe*. Ex. : Entendre, *tendé;* mordre, *mordé;* vendre, *vendé;* mettre, *meté*, etc. Vouloir et asseoir se sont conformés à cette transformation : *voulé*, *açisé*[2].

Telle est l'origine de la plupart des verbes, mais pour en faire d'autres le créole a puisé un peu partout, comme il ne s'est pas gêné pour créer des substantifs avec n'importe quoi. Ainsi par exemple, les mots *laçaçe*, *lapéce*, *laguére*, *volor* ou *kokin*, *çale* sont devenus des verbes susceptibles de prendre les auxiliaires, et signifient chasser, pêcher, combattre, voler, salir. Aimer a été remplacé par l'adjectif content : *mo kontan vous,* je vous aime[3]. Le substantif *laçarité* ou *çarité* est au besoin adjectif ou verbe : *Blan napa laçarité pour malére*, les blancs ne sont pas charitables pour les malheureux ; *Çarité moua éne kace*, faites-moi l'aumône d'un sou. On voit par là que le créole a su tirer parti de sa pauvreté, et

1. Parce que cette consonne ne se prononce pas pour la première conjugaison et, aux temps de la colonisation, ne se prononçait pas pour la seconde.
2. *Açisé* remonte naturellement au participe assis, assise.
3. Ce pauvre verbe amare n'a pas eu de chance. Il n'existe pas en créole; c'est presque un mot savant dans les langues néolatines. En italien l'expression populaire est *voler bene.*

en mettant, pour ainsi dire, à toutes sauces le peu de denrées dont il disposait, il a su préparer un français de cuisine qui suffit à tous ses besoins.

PHONÉTIQUE. — Nous aurions désiré plus de développements sur la phonétique du créole, sur la prononciation courante s'entend, « telle que l'ont faite, avec le temps, comme dit l'auteur (p. 104), nos anciens noirs affranchis, au fur et à mesure que disparaissaient entre eux les différences originelles les plus saillantes. » Car la prononciation usuelle ne ressemble guère au parler de ce Mozambique mis en scène pp. 105-108, où pleuvent les *djé* et les *ché* inconnus au créole; c'est de l'auvergnat créole.

Nous avons déjà dit que le créole ne contient aucun son nouveau; il a seulement perdu quelques sons du français trop difficiles à prononcer pour lui. Ainsi *e*, *eu*, *u*, *ui* n'existent pas; ils sont remplacés en général par *i*,*é*, *i*, *oui* : chemise, *çimize;* l'heure, *lére;* écume, *kime;* huile, *lilouile.* Les consonnes *ch*, *g* doux, *j*, n'existent pas non plus; elles sont toujours *ç* et *z* : chambre, *çanbe;* Georges, *Zoze;* joujou, *zouzou.* L'*r* est fort maltraitée. Elle disparaît entre une voyelle et une consonne : Georges, *Zoze*, morceau; *moço;* chercher, *çaçé;* dans les combinaisons *bre*, *cre*, *pre*, *tre*, à la fin des mots : chambre, *çambe;* encre, *lanke*; propre, *prope;* quatre, *kate;* elle entraîne même dans sa chute la consonne précédente dans les combinaisons comme piastre, *piaçe.* Elle subsiste au commencement des mots, isolée ou appuyée sur une autre consonne : rire, *rié;* prendre, *prendé.*

Il en est de même de *l*, excepté qu'elle persiste entre une voyelle et une consonne; galoper, *galpé.* On peut dire en général que tout ce qui demandait un certain effort, ce qui n'existait pas dans la langue malgache, a été laissé de côté. Certaines combinaisons de consonnes sont-elles difficiles pour l'organe du nègre ou de l'indien, il interposera la voyelle suivante : trou, clou, crabe, plume deviendront *tourou*, *koulou*, *karabe*, *pilime* [1]. D'autres combinaisons lui seront encore plus difficiles, comme esprit, excuse, obscur, il ne fera aucune difficulté pour les changer en *çipri*, *çikize*, *çikour*. L'auteur est trop porté à croire qu'il y a là impuissance de l'organe de la parole : cette impuissance est soumise à des lois. Ainsi le mot *médar* ou *médame* qui vient de maître d'armes et qui signifie passé maître, habile, est régulièrement formé; dans maître, le son final *re* tombe toujours, il reste *méte*, mais la combinaison *td* de *métdarme*, difficile pour nous, est impossible pour le noir, il reste *médarme*; *r* entre une voyelle et une consonne tombe, arme donne *ame* en créole (comp. *zoze*, *moço*), maître d'armes devient donc régulièrement *médame;* dans *médar* la combinaison finale *rme* est traitée comme les finales *sme* : gargarisme, *gagariçe;* cataplasme, *kataplaçe.*

L'ouvrage de M. Baissac se termine par le conte du chat botté, qui nous montre le parler créole dans sa naïve simplicité, et par une riche collection de proverbes et dictons fort curieux pour la plupart. Nous en citerons quelques-uns, en renvoyant les amateurs au livre si complet de M. Baissac.

Zako napa guéte so lakée, *li guéte pour so kamerade;* le singe ne regarde pas

1. Comparez Diez, *Etymol. Wœrterbuch*, p. XIII.

sa queue, il regarde celle de son voisin (On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain).

Zako malin, li même té montré nouar koman volor; le singe est malin, c'est lui qui a montré au noir comment on vole.

Lakaze bado napa guéte lakaze vitivére; la maison couverte de bandeaux ne regarde point la case couverte de vétiver (Le palais dédaigne la chaumière).

Li kace so maïe avan li fine mir; il casse son maïs avant qu'il soit mûr (Il mange son blé en herbe).

Zako païanki krié la o, koudevan vini; le paille-en-cul crie là-haut, le coup de vent vient.

Ça ki Anglé kozé, zote méme tendé; ce que disent les Anglais, eux seuls le comprennent.

Le chapitre des locutions, quoique assez étendu, aurait pu être remplacé par un petit dictionnaire créole-français, que nous attendons de M. Baissac; car nul mieux que lui n'est en mesure de donner satisfaction à ce vœu des philologues. Le moment est venu de fixer les mots vraiment créoles, car grâce aux diverses races qui habitent maintenant Maurice, Indiens, Chinois, Arabes, etc., le créole est menacé d'une invasion polyglotte qui troublera profondément son vocabulaire.

Le dernier chapitre contient les *sirandanes* créoles, c'est-à-dire des devinettes enfantines, comme on en trouve au berceau des peuples primitifs. C'est tout ce que la littérature populaire créole a produit jusqu'ici, si l'on peut accorder ce nom trop pompeux à de pauvres énigmes qui n'ont pas besoin d'Œdipes pour être comprises. Voici quelques-unes de ces sirandanes qui donneront une idée du genre :

Dilo diboute? Kane. — De l'eau debout? Une canne à sucre.

Dilo an pandan? Koko. — De l'eau suspendue? Un coco.

Kabiné, kabiné ziske dan fétaze? Banbou. — Des cabinets, des cabinets jusqu'au faîtage? Un bambou.

Piti bate manman? Lakoçe. — L'enfant bat la mère? Une cloche.

Guéle dan guéle, céte lapate, kate zoreïe? Licien manze dan mamite. — Gueule dans gueule, sept pattes, quatre oreilles? C'est un chien qui mange dans une marmite.

Manman guinée zoué viélon, tou pti blan dançé? Mamite douri lao dife. — Maman noire joue du violon, tous les petits blancs dansent? La marmite de riz sur le feu.

Mo laçale tapiçe an rouze; éne banne pti foteïe blan ladan; domestike souïe zote av çifon rouze? Labouçe, lédan av lalangue. — Mon salon est tapissé de rouge ; dedans beaucoup (une bande) de fauteuils blancs; le domestique les essuie avec un chiffon rouge? La bouche, les dents et la langue.

Mô bate li, li bâ moua; mô bâ li, li bate moua? Mo fanme. — Je la bats, elle me baise; je la baise, elle me bat? Ma femme.

Blan napa kapabe travaïe çan nouar? Plime bisouin lanke. — Le blanc ne peut pas travailler sans le noir? La plume a besoin d'encre.

Loin d'avoir à pardonner à l'auteur, comme il le demande avec trop de modestie en plusieurs endroits de son livre, ses citations de sirandanes, proverbes,

dictons créoles, nous trouvons qu'elles ne sont pas assez nombreuses; car ces premiers bégaiements d'un peuple enfant sont intéressants à bien des points de vue ; non seulement la philologie, mais l'histoire et la littérature en feront leur profit.

Disons en passant que l'exécution typographique du livre est soignée, et qu'on y trouve fort peu de fautes, mérite rare pour un livre qui présentait certaines difficultés d'impression : lettres diverses, accents fréquents, etc. Une nouvelle édition de cette grammaire créole, et nous lui souhaitons cet honneur mérité, devra contenir une table pour faciliter les recherches.

L'importance et la nouveauté de ces études excuseront la longueur de cet article. Nous terminerons notre compte-rendu en concluant comme l'auteur. Le créole est impuissant à reproduire un morceau tant soit peu long de notre littérature; il n'a lui-même aucune littérature, mais le créole de Maurice est la langue commune de 300,000 âmes. Les diverses races qui habitent l'île, Indiens, Chinois, Arabes, mulâtres, nègres, blancs, ne communiquent entre elles qu'au moyen du créole; s'il n'a rien produit, il est surtout intéressant par lui-même, et le livre de M. Baissac a rendu un véritable service à la philologie en nous faisant connaître ce patois ignoré, fils du français et du malgache, auxquels il a pris, à l'un son vocabulaire, à l'autre sa syntaxe.

Dr A. Bos.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 3e série, t. V. Avril 1881. — P. 157-179. Chabaneau, *Comput en vers provençaux*. Ce Comput est celui que feu Thomas, en son vivant archiviste de l'Hérault, a publié en 1847 dans les Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, et que M. Bauquier (*Zeitschr. f. rom. Philol.* II, 76) a cru pouvoir attribuer à Raimon Féraut. M. Ch. démontre la vanité de l'argumentation à la suite de laquelle le premier éditeur est arrivé à assigner à cet opuscule la date de 1280. Quant à l'opinion de M. Bauquier au sujet de l'auteur, elle n'est pas susceptible de démonstration. Ce petit traité, rédigé en forme de dialogue, est d'un intérêt médiocre : il n'était toutefois pas inutile d'en donner une nouvelle édition, celle de Thomas étant extrêmement défectueuse. On y trouve plusieurs exemples du passage d'*s z* à *r*.

Mai 1881. — P. 209-41. Chabaneau, *Traduction des psaumes de la Pénitence, en vers provençaux*. Cette traduction, qui a paru à M. Ch. n'être pas sans mérite, est tirée d'un ms. d'Avignon dont M. Lieutaud a déjà fait usage pour une autre publication (voy. *Romania*, IV, 510-1). C'est un texte composé en Provence au XIVe siècle. En appendice, M. Ch. a réimprimé la traduction du psaume 108 publiée par M. Bartsch dans ses *Denkmæler*. Il rappelle à ce propos dans une intéressante petite introduction que le psaume 108 a été associé à certaines superstitions.

Juin 1881. — P. 261. Constans, *Les manuscrits provençaux de Cheltenham. I. Un nouveau Chansonnier provençal*. C'est le n° 1910 de la bibliothèque de Sir Th. Philipps. Il a appartenu successivement au collège de Clermont et à Meerman. Il figure dans le catalogue de la *Bibliotheca Meermanniana* sous le n° 842, et y est ainsi désigné : « 842, Poems (*sic*) en périgourdin. — Proverbes proven-« çaux; écriture du siècle dernier, de 41 feuillets. » Ce volume, sur lequel j'ai eu la curiosité de jeter un rapide coup d'œil à l'un de mes derniers séjours à Cheltenham, se compose de deux parties distinctes : la première, d'une écriture manifestement italienne du XVIe siècle, contient quelques poésies et biographies de troubadours, la seconde, écrite dans le midi de la France au XVIIe siècle, contient les proverbes provençaux. M. Constans a donné de ce ms. une description détaillée accompagnée d'extraits; un supplément important à cette description est donné dans le n° de septembre de la *Revue*, et il est nécessaire, pour se faire une juste idée du recueil, d'avoir à la fois sous les yeux les deux parties de la description. Il eût mieux valu le copier en entier, ce qui n'eût pas demandé plus de deux jours de travail. L'intérêt de ce petit chansonnier consiste principalement dans une circonstance signalée en note par M. Chabaneau (pp. 270 et 277) : Mario Equicola, né à Alvito, rapporte dans son livre *Della Natura d'Amore*, imprimé pour la première fois en 1525 [1], au livre V, ch. III, un certain nombre

1. Voy. Tirabuschi, ed. de Milan, VII, 1426.

de particularités sur Bernart de Ventadour, Arnaut Daniel, Rambaut d'Orange[1], Folquet de Marseille, Guiraut de Borneil, qui ne se retrouvent dans aucune des biographies des troubadours publiées ou signalées jusqu'à présent, et que cependant il ne peut avoir inventées ; d'autant moins que Velutello, en son commentaire sur Pétrarque, mentionne plusieurs des mêmes faits. Or deux au moins de ces particularités, celles qui concernent Rambaut d'Orange et Guiraut de Borneil, se retrouvent dans le chansonnier de sir Thomas Phillipps. Il faut donc considérer ce ms. comme un extrait du recueil plus considérable dont ont fait usage Mario Equicola et Velutello[2]. — Variétés. P. 296. E. Rigal, *Je ne sache pas; que je sache.* — P. 302. M. Devic, *L'origine arabe du mot* ALKEKENGE. — P. 303. Millet et Chabaneau, *Sur un vers de na Gormonda.* — Bibliographie. P. 305. Sébillot, *Littérature orale de la Haute-Bretagne* (A. B.).

3e série, t. VI. Juillet 1881. — P. 1. L'abbé Guillaume, *Le langage de Savines en* 1442. Document tiré des archives des Hautes-Alpes. Il porte la même date et appartient au même pays que le *Spécimen du Langage de Savines* dont il a été dit quelques mots ci-dessus, IX, 632, mais il est plus long et offre plus de faits linguistiques dignes d'être notés. C'est un rôle de cens, comme on en possède beaucoup dès le XIe siècle pour d'autres parties du Midi de la France. Au § 2, pourquoi *entotz* en un mot? § 5, je n'entends pas *loco*; § 14, il faut non *l'en curas*, mais *l'encuras* (curé). M. Guillaume signale au § 31 le nom d'un lieu abandonné, par suite des ravages de la Durance, dès le XVe siècle, Rama, ancienne station romaine. Je note en passant que ce nom figure avec Embrun, Gap et Briançon dans un vers de *Girart de Roussillon* (éd. Hofmann, v. 973). — P. 15-25. A. Mir, *Glossaire des comparaisons populaires du Narbonnais et du Carcassez* (suite), lettre C. — Variétés. P. 31. C. P., *Termes de chapellerie qui*

---

1. Mario dit *Arvergna* au lieu d'*Aurenga*, d'où « Rembauz qui fut seigneur d'Auvergne » dans la traduction française de Gabriel Chappuis (Lyon, 1598), fol 362 v°.

2. Il y aurait encore d'autres chansonniers provençaux à rechercher. Benedetto Varchi († 1565) avait un ms. provençal contenant « molte vite di Poeti provenzali ; e la prima è quella di Giraldo chiamato di Bornello. » (*L'Hercolano*, Vinetia, 1570, p. 133.) Cette désignation pourrait s'appliquer au ms. B. nat. fr. 1592 qui commence en effet par la vie de Guiraut de Borneil, et qui est d'origine italienne, mais Varchi donne la traduction de cette même vie d'après son ms., et la comparaison avec le ms. 1592 révèle de légères différences qui excluent l'identité des deux chansonniers. — Au XVIIe siècle Fr. Redi possédait un chansonnier provençal assurément bien différent de ceux qui nous sont parvenus. On y lisait, par exemple, sous le nom du roi Richard, ces deux vers que je ne sais où retrouver :

Coblas a teira faire (farai ?) adreitamen
Por vos oillz enten (?) dompna gentilz.
(*Bacco in Toscana*, Firenze 1691, p. 95).

Le même ms. contenait une pièce attribuée à Pons de Chapteuil où se trouve ce vers que j'ai vainement cherché dans les poésies de ce troubadour :

El mot k'eu cant si no es gai e poli.
(*Ibid.*, p. 90).

C'est sans doute de la même source, bien qu'il ne le dise pas, que Redi (*ibid.* p. 4) a tiré deux vers d'un « *Giuffré di Tolosa*, poeta provenzale, » qui m'est totalement inconnu :

Vueilh el sang del racin,
C'al cor platz en joi, en rire.

Je possède sur l'histoire de la bibliothèque de Redi quelques renseignements particuliers qui pourront un jour fournir la matière d'une note, mais au sujet du chansonnier provençal je ne sais rien de plus que ce qu'on en peut apprendre par les notes du *Ditirambo*.

pour la plupart ne se trouvent pas dans le dictionnaire de M. Littré ou n'y sont pas indiqués avec leur sens spécial. — P. 33. C. C., *L'Espozalici de Nostra Dona.* Il s'agit du mystère provençal qui a été décrit par M. Fr. Michel dans les *Archives des Missions* (voy. ci-dessus, p. 449) et par M. Rajna dans le *Giornale di Filologia romanza*, III, 106. M. Chabaneau réédite les vers publiés par M. Rajna et signale en passant un article de M. Achard, dans le *Bulletin historique du Vaucluse* (mars 1881), où sont énumérées diverses représentations dramatiques qui eurent lieu à Avignon et dans les environs au XV^e^ siècle et au XVI^e^. — Bibliographie. A propos du *Congrès scientifique de France* de 1878, M. Roque-Ferrier signale, d'après le Bulletin de la Société de Draguignan, t. II, l'existence d'une vie de saint Armentaire due à R. Feraud, dont le ms. paraît avoir disparu depuis une vingtaine d'années. — Périodiques. P. 45-9. *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. VI-VIII (A. Roque-Ferrier).

Août 1881. — Ce numéro contient le commencement de deux publications ayant l'une et l'autre pour auteur M. Chabaneau. Il eût mieux valu n'en commencer qu'une et la terminer. Des publications morcelées ne sont jamais commodes à consulter. P. 53. *Poésies inédites d'Arnaut de Mareuil ;* I, *Tant m'abellis em platz* (Laurent. XC, 26) ; II, *Dona, cel que no pot aver* (B. N. ms. d'Urfé) ; III, *Totas bonas donas valens* (id.). Point d'introduction, seulement quelques notes au bas des pages. Il eût été plus naturel de réserver ces *inedita* à une édition complète ou à l'appendice d'une étude sur Arnaut de Mareuil. Il faut aux documents littéraires un cadre approprié. — P. 69-85. *Paraphrase des psaumes de la Pénitence* (ms. 308 de la bibliothèque d'Angers). Texte publié par M. Chabaneau d'après une copie de M. Constans. Point d'introduction, pas un mot sur le ms. : le texte seul suivi de quelques notes relatives à l'établissement du texte. Cette paraphrase, en quatrains rimant *a a b b*, n'est guère qu'une imitation très lointaine du texte, avec addition de bien des idées qui ne se trouvent pas et qui ne pouvaient se trouver dans l'original. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, chaque couplet commence par « Jhesus ». En tête se trouve une petite introduction en six couplets de sept vers, quatre de 6 syll. et trois de quatre (*a b a b c c d*). Le début de cette pièce rappelle une poésie religieuse qui est citée à deux reprises dans les *Leys d'amors* (I, 166 et 212) :

Ms. d'Angers.	Leys d'amors.
Una spina cruzel	Una spinam fier
Dedens mon cor demora	Que nueg e jorn m'acora ;
Plus amara que fel,	Am gran cocirier
Qui neyt e jorn m'acora,	Dedins mon cor demora.
Don fem languir	Per lunch alegrier
He esbayr	No la puesc gitar fora,
Per sa punctura.	Don soy fort languitz
	Et espaoritz ;
	La sua razitz
	Tant me punh em trafora
	Qu'en soy esbaytz.

Le texte du ms. d'Angers appartient visiblement à la région du Sud-Ouest. — Périodiques. P. 96-103. *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, t. XI et XII (A. Roque-Ferrier). C'est par erreur que, p. 99, la forme *podiza* (reçu, quittance) est considérée comme une modification

phonétique de *poliza* (Raynouard *polissia*), le fr. *police*, l'it. *polizza*. Il se peut bien que les deux mots n'en fassent qu'un à l'origine, bien qu'ils ne semblent pas employés tout à fait au même sens : l'étymologie qu'on assigne à *police*, *polizza*, à savoir *polyptychum*, soulève des difficultés, mais ce qui est sûr c'est qu'il n'y a pas ici changement d'*l* en *d* ; c'est au contraire le *d* qui est étymologique, puisque *podiza* est le bas latin *apodixa*, sur lequel voy. Du Cange.

Septembre 1881. — P. 105. Constans, *Les mss. provençaux de Cheltenham. I. Un nouveau chansonnier provençal*, additions à l'article inséré au numéro de juin. — P. 117. Constans, *Le chansonnier Mac-Carthy*. Ce recueil (bibliothèque de sir Thomas Phillipps, n° 8335) a été décrit en grand détail par M. Suchier, dans la *Rivista di Filologia romanza*, II, 49-52 et 144-72. Guidé par le travail de son devancier, il a été facile à M. Constans d'aller droit aux pièces signalées comme inédites. Entre ces pièces, M. Constans n'a voulu publier « que celles « dont la publication n'avait pas été annoncée par M. Suchier » ; intention d'autant plus courtoise que six années se sont écoulées depuis la promesse de M. Suchier. Je ferai remarquer toutefois que la pièce n° 2 (pp. 124-6) est de celles que M. Suchier devait publier. Tout en sachant gré à M. C. des textes inédits qu'il nous apporte, il faut regretter que son travail n'ait pas été revisé par une personne versée dans la connaissance de la langue des troubadours. Le ms. Mac-Carthy a été exécuté par un copiste italien qui ne comprenait guère ce qu'il copiait. Les fautes de lecture, les mots mal coupés y abondent, de sorte qu'il n'est pas possible d'en rien publier sans un travail critique auquel M. C. n'était pas suffisamment préparé par ses études antérieures. En trois ou quatre endroits M. C. avoue en note que le texte est corrompu et qu'il ne sait comment le rétablir, mais c'est à chaque page, et plusieurs fois par page, que cet aveu aurait dû être fait. Que veulent dire ces mots (pièce 2, v. 24) sur lesquels il n'y a aucune note : *anz ai mil ven virat | Qu'est la meillor...?* corr. *mil vetz jurat*. Même pièce, v. 32-3 : *Men prec lo rei seignor de Trenitat | Que vos dones tan fin cor enterrat...* Faut-il changer *men* en *mas* ou en *eu?* Pour *enterrat*, corr. *esmerat*. Cette pièce, qui est un débat entre un amant et sa dame, est très corrompue, et par suite la ponctuation et la coupe du dialogue sont loin d'être assurées. Au v. 67 il y avait lieu de faire une note sur *enbacinat* qui manque à Raynouard, mais trouve son explication dans l'article ABACINARE de Du Cange. C'est l'obscurcissement de la vue produit par l'apposition au devant des yeux d'un bassin ou d'une plaque de métal rougi au feu. Pièce 3, v. 21, la leçon *soz Dieu* est fort bonne, la correction *fors Dieu* est à tous égards mauvaise. V. 40 *valer*, corr. *voler*. V. 59, lis. *mezest* en un mot ; v. 64 *ses navr' e senes brui* n'a aucun sens ; il faut *naur'* qui est pour *nauza*. V. 120, corr. *En portar [l]a*, et au vers suivant *qu'el*. V. 126, « Et en vos *ja* tot mon esgart », corr. *ai*. V. 135, *Com*, lis. *C'om*. V. 146 « mais ... *be* me », corr. *de*. Pour abréger, je m'abstiens de toute remarque sur les pièces 4 et 6 dont la correction laisse aussi bien à désirer. Sous le n° 7 est publié *Ai con m'aven Dieus m'ajut*, de Guiraut de Bonneil. Cette nouvelle édition d'une pièce bien connue ne pourrait se justifier que si M. C. en tirait quelque conclusion nouvelle soit quant à la pièce elle-même, soit quant au ms. Sous le n° 8 sont données seulement les variantes (non plus le texte comme au n° 7) de la pièce bien connue *Qui la ve en ditz*. En

somme toute cette publication pourrait être mieux ordonnée. — P. 139-40. C. C., *Chanson inédite de Peire Rogier*. C'est la pièce *Douss' amiga non puesc mais*, conservée dans un ms. de la Laurentienne, et publiée d'après une copie de M. Boucherie revue par M. A. Thomas. Pas un mot d'introduction. Pourtant l'attribution d'une pièce dont on ne possède qu'un ms. a toujours besoin d'être contrôlée. La forme de la chanson ne crée pas une présomption favorable à P. Rogier. V. 3, la construction *E ve dols m'en*, pour *E ve m'en dols*, est bien forcée. V. 7, *sabeos*, ou même *sabeus*, pour *sabetz vos* me paraît peu admissible chez Peire Rogier, je préférerais *sabetz* sans pronom. A propos du v. 33, M. Chabaneau dit que Raynouard n'indique pas la signification de « dénuement » pourtant si commune. C'est une erreur : Raynouard, III, 380, traduit *frachura* par « manquement, disette », ce qui équivaut bien à « dénuement ». M. Ch. n'aura vu que l'article *fractura* de la p. 386. P. M.

II. — Archiv für das studium der neueren Sprachen und Literaturen, LXIII. — P. 51-96. R. Reinsch, *Mittheilungen aus einer franz. Handschrift des Lambeth Palace zu London*. Cette longue notice a pour objet le ms. 522 de la bibliothèque du palais de Lambeth. Il s'agit d'un volumineux ms., ayant à peu près le format d'un petit-in-4° (0,204 sur 0,130) écrit très gros dans la première moitié du XIV^e^ siècle par une main anglaise. Il s'y trouve, d'après le calcul de M. Reinsch, 62 pièces, en général de peu d'étendue, et offrant toutes un caractère religieux. Ce total doit être abaissé de quelques unités, parce que certains morceaux sont transcrits deux fois. Toutes ces pièces sont en français, les unes en vers — c'est le plus grand nombre, — les autres en prose. La plupart n'offrent qu'un assez faible intérêt. Toutefois, le ms. méritait d'être décrit. La description qu'en donne M. R. est loin d'être irréprochable. Les fautes de lecture y sont moins nombreuses que dans les précédentes publications du même auteur (voy. *Romania*, VIII, 625, 636), le ms. étant très facile à lire, mais les mots mal coupés et les fausses ponctuations abondent, et les efforts de M. R. pour restituer des passages corrompus sont demeurés bien insuffisants. M. R. a fait à proprement parler œuvre de copiste et non pas de critique : il donne le début et la fin de chaque morceau, parfois le morceau entier, mais il ne paraît pas être en état d'apprécier la valeur relative ou l'âge des textes qu'il a sous les yeux ; pas un mot, dans tout son travail, qui dénote quelque connaissance ou même quelque souci de l'histoire de notre ancienne littérature. Aussi lui arrive-t-il de passer à côté de faits curieux sans les apercevoir. Ainsi, fol. 54, il y a un morceau en prose, très sommairement indiqué par M. R., où sont cités deux vers anglais qui valaient la peine d'être rapportés. L'inexpérience — et en même temps le défaut de soin — se manifestent dans une description ainsi formulée (p. 91) : « 55. Prière à la Vierge, en vers « de huit syllabes, se terminant en vers de cinq syllabes : *Duce dame seynte Marie* « (fol. 275 b) ... fin : *Por ceo en chantant | E tuit en plurant* (fol. 280 b)... » Un poème commençant en vers de huit syllabes et se terminant en vers de cinq syllabes serait une bien grande rareté ; M. R. aurait dû y regarder de plus près, ne fût-ce que pour déterminer avec précision le point où le rythme change. Concevant des doutes sur l'assertion de M. R., je me suis avisé de comparer sa

description avec celle que j'ai faite, il y a plusieurs années, du même ms. en même temps que des autres mss. français de Lambeth. J'ai trouvé que M. R. avait tout simplement réuni le commencement d'un poème en vers de huit syllabes et la fin d'un autre poème en vers de cinq syllabes, passant complètement sous silence un troisième poème, en quatrains, qui se trouve entre les deux. Voici l'ordre de ces trois morceaux :

Fol. 275 v° Duce dame seynte Marie...
Fol. 279 Dame, par cele joie kant plus joiuse fuz...

(c'est le poème omis par M. Reinsch).

Fol. 280 Duce creature
Virgine Marie,
Chaste, nette e pure
E sanz vilaynie...

Je ne ferai pas un reproche à M. R. d'avoir indiqué comme uniques telles ou telles petites pièces, qui se retrouvent en des mss. dont il n'a pas eu connaissance. Il est parfaitement permis d'ignorer l'existence de mss. qui n'ont pas été décrits ou qui ne l'ont été que d'une façon insuffisante ; mais il n'était pas permis de publier comme une nouveauté le poème en tirades monorimes qui occupe les feuillets 245 à 266 du ms., et dont le premier vers est *A ce ke voi el siecle ai pensé longuement*. Ce poème, qui est une sorte d'exhortation morale, contient des récits historiques (sur Simon de Crepi, par exemple [1]) qui devaient suggérer à tout homme possédant quelques notions historiques ou littéraires, l'idée de recherches à faire. Si M. R. avait fait ces recherches, il eût promptement découvert que le poème qu'il a édité (et très médiocrement édité) est fort connu. C'est le poème qui est transcrit dans le ms. 1850 du fonds français sous la rubrique « Ici commencent les vers monseignor Tebaut de Malli », et qui se trouve ailleurs encore. Méon en parle dans la préface des *Vers sur la Mort* (Paris, Crapelet, 1835) ; cf. *Hist. litt.*, XVIII, 825-6. — J'aurai quelque jour l'occasion de revenir sur le ms. 522 de Lambeth, lorsque je publierai la description des mss. français de la bibliothèque de ce palais. — P. M.

LXIV (1880). — P. 1-10. Meissner, *Odo de Ceringtonia*. M. M. veut établir que l'auteur du recueil connu de fables latines était né à Sherrington dans le comté de Wilts, qu'il florissait vers 1250, et qu'il était moine à Malmesbury. Ces résultats, obtenus par d'ingénieux rapprochements, sont fort contestables. Odo dit dans la moralisation de sa première fable : *Cum magister H. factus fuisset episcopus Meldensis et visitabat socios suos Parisius, dixit*, etc. M. M. adopte la leçon d'un ms. *fis* pour *factus*, et l'interprète par *frater nostri senioris;* il prend dans un autre ms. la leçon *Meldunensis*, et, comme l'abbaye de Malmesbury s'est appelée *monasterium Meldunense*, il en conclut que l'évêque en question est Henri, frère du roi Etienne, lequel, il est vrai, était évêque de Winchester, mais a dû, entre 1140 et 1159, transporter son siège épiscopal à Malmesbury. Inutile d'insister sur le peu de solidité de cette explication que n'appuie aucun texte. Il reste beaucoup à faire sur Odo ; on ne s'occupe guère que de

1. Il s'agit de l'histoire bien connue que raconte Étienne de Bourbon (édition Lecoy, p. 67).

ses fables; ses autres écrits mériteraient d'être étudiés et jetteraient peut-être quelque jour sur sa vie. — P. 85-94. *La Vie de Madeleine* de Guillaume Le Clerc, p. p. Reinsch, d'après le ms. de la B. N. fr. 19525. Cette édition contient peut-être un peu moins de grosses fautes que les précédentes du même éditeur ; il n'en manque cependant pas non plus : pour n'en citer qu'un petit nombre au hasard, v. 99 *engrocez* l. *engrotez,* 182 *K'a* l. *Ke* ou *Kar,* 276 *deveient* l. *deivent,* 294 *creant* l. *treant* (= *traiant*), 335 *Est esmis* l. *Estesvus*, 702 *Hon* l. *Bon.* M. R. a voulu parfois corriger son texte, rétablir par exemple les vers trop longs ou trop courts ; il l'a fait peu heureusement. Au v. 590 le poète dit que des vêtements abandonnés depuis deux ans à toutes les intempéries étaient aussi bien conservés que *S'il eussent esté pendant A une* (ms. *Alcune*) *perche en bon essor ;* M. R. corrige *perche* en *porche.* — P. 161-196. Reinsch, *L'Évangile de Nicomède* mis en vers par André de Coutances. M. Reinsch, sachant (p. 164) que je vais publier ce texte avec M. Bos, a jugé utile de l'imprimer de son côté. Il y a joint un *Conte d'amors* et quelques recettes médicales qui se trouvent dans le même manuscrit. — P. 385-412. Metzke, *Le dialecte de l'Ile-de-France aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles* (première partie).

LXV (1881). — P. 1-52. C. M. de Vasconcellos, *Pratica de tres pastores* (intéressant *auto* de Noël). — P. 57-96. Metzke, *Le dialecte de l'Ile-de-France aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles* (fin). M. M. a le mérite d'avoir abordé le premier un sujet très difficile et très important ; il montre dans son travail de l'intelligence, mais souvent aussi de l'inexpérience ; sa méthode n'est pas assez rigoureuse, et ses documents auraient pu être fort augmentés. Le suivre et le discuter dans son étude du vocalisme, du consonantisme et de la flexion demanderait un long travail. Bornons-nous à dire que son essai, s'il est loin d'être définitif, contient de bonnes observations et devra être consulté par ceux qui reprendront l'étude du même sujet. — P. 179-199. Armbrust, *François Villon*, écrit sans aucune valeur, dont l'auteur ne connaît même pas les travaux de M. Longnon. — P. 199-233. Meissner, *Les représentations figurées de Renart au moyen âge ;* continuation d'intéressantes études publiées dans les t. LVI et LVIII de l'*Archiv* (cf. *Rom.* VI, 305, VII, 633). G. P.

III. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — 7. juillet. Col. 233. Cederschiœld, *Clarus Saga* (notons quelques suppléments aux renseignements comparatifs ; cf. *Rom.* IX, 479). — Col. 247. Bischoff, *Der Conjunctiv bei Chrestien* (Suchier : appréciation très favorable). — Col. 248. Suchier, *Aucassin und Nicolete ;* Brunner, *Ueber Aucassin und Nicolete* (Koch). — C. 252. Petzholdt, *Bibliographia Dantea ab anno* 1865. — C. 256. Coelho, *Os dialectos romanicos na Africa, Asia e America* (C. M. de Vasconcellos). — C. 257. *Psaltirea ... de Diaconul Coresi* (1577) ... reprodusă de B. Petriceicu-Hasdeu (Gaster).

8. août. C. 277. Michel, *Heinrich von Morungen und die Troubadours* (Bartsch). — C. 278. Toischer, *Ueber die* Alexandreis *Ulrichs von Eschenbach* (Strauch). — C. 286, Koschwitz, *Karls des Grossen Reise* (Stengel : ne croit pas le poème plus ancien que le milieu du XII^e^ siècle). — C. 290. Reinbrecht, *Die Legende von den sieben Schlæfern* (Koch : plusieurs des assertions de cet article ont été

contestées par M. Suchier dans un appendice du n° d'octobre). — C. 294. Monaci, *Il mistero provenzale di S. Agnese* (Bartsch). — C. 294. Arnone, *Le rime di Guido Cavalcanti* (Mussafia : du travail, mais manque de soin). — C. 297. Castets, *Il Fiore* (Gaspary).

9. septembre. C. 327. Suchier, *Bibliotheca normannica*, I-II (Stengel). — C. 330. Püschel, *Le chemin de long estude* de Christine de Pisan (Nyrop : jugement sévère, remarques intéressantes). — C. 333. Mercier, *Histoire des participes français;* Bastin, *Le participe passé* (Foth). — C. 336. Varnhagen, *Eine italienische Prosaversion der Sieben weisen Meister* (Koch). — C. 337. Schneller, *Statuten einer Geisslerbruderschaft in Trient aus dem* 14. *Jahrhundert* (Gartner : important pour la langue).

IV. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1881, n° 1. — P. 39-40. *Chanson en l'honneur de la Vierge, tirée du ms. Arundel* 248, *Musée britannique* (P. M.). Cette pièce, dont la première strophe est notée dans le ms. unique qui l'a conservée, est d'origine anglaise, et appartient au milieu du XIII[e] s. environ. Elle a une forme qui est commune en France, mais assez rare en Angleterre. Au v. 43, *ci* a été oublié à la fin du premier hémistiche, qui doit se lire : *Salvez nus ci.* — N° 2. P. 44-72. P. Meyer, *Notice du ms. Egerton* 945 *du Musée britannique.* Ce ms., acquis par le Musée en 1842, et qui ne paraît pas avoir jusqu'ici attiré l'attention des romanistes [1], est intéressant en ce qu'il renferme, outre un assez grand nombre de pièces latines, plusieurs morceaux en vers et en prose, les uns en français, les autres en limousin. Entre ces derniers il en est qui semblent traduits du français. Tous ces morceaux ont un caractère pieux ou théologique ; les limousins ne paraissent pas se rencontrer ailleurs. Entre les français, notons un dit des trois morts et des trois vifs dont on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'un ms. et dont M. Meyer signale, outre le texte du ms. Egerton, une copie très accourcie dans un ms. du fonds Arundel au Musée britannique, un *Ave Maria* en vers, connu d'ailleurs, et une version en vers du *Miserere.*

V. — Germania, XXIII (1878). — P. 129-141. Kœlbing, *Fragment d'une version noroise du* Pamphilus. — P. 223-229. Behaghel, *Le* Tristan *de Gottfried de Strasbourg et sa source* (remarques qui ont perdu leur intérêt depuis les publications de Brynjulfson et Kœlbing, mais qui en devançaient en partie les résultats). — P. 441-443. Behaghel, *Le fragment bas-allemand du* Lancelot (appartient à la même version allemande du *Lancelot* en prose que le ms. haut-allemand de Heidelberg). — Comptes-rendus de Birch-Hirschfeld, *Die Sage vom Gral* (Bartsch, p. 247), Lichtenstein, *Eilhart von Oberge* (Bartsch, p. 345), Gautier, *Les épopées françaises* (Liebrecht et Bartsch, p. 361).

XXIV (1879). — P. 13-16, Kœhler, *Sur le* Meisterlied *de l'empereur rouge;* diverses formes d'une légende curieuse sur Frédéric I vendu aux Sarrasins par le pape Alexandre III. — P. 129-138. Liebrecht, *Zur schwedischen Volkslitera-*

1. Notons toutefois que M. Suchier le connaissait, car il le cite à l'occasion de certaines prières latines (*Mariengebete*, p. 15).

tur; rapprochements intéressants à propos de différents livres populaires suédois. — P. 385-391. Kœhler, *Des deux saints Jean;* diverses formes d'un récit répandu au moyen âge sur deux clercs (ou deux nonnes) qui soutiennent la supériorité de l'un des deux saints (le Baptiste ou l'Evangéliste) sur l'autre. — Comptes-rendus de Osthoff, *Das Verbum in der Nominal-Composition* (Schlüter, p. 78), Blume, *Ueber den Iwein* (Lambel, p. 252).

XXV (1880). — P. 33-40. Liebrecht, *Salomon und Morolf;* M. L. rapproche avec raison l'histoire de la femme de Salomon d'un petit cycle qu'il avait étudié dans son livre *Zur Volkskunde* à propos d'un conte de Gautier Map (et qui se retrouve dans diverses versions orientales); mais il ne connaît pas les rapprochements que j'ai donnés ici (*Rom.*, VII, 462; IX, 436; X, 445), et auxquels je pourrais aujourd'hui en ajouter d'autres : la fable du roman de *Cligès*, par Chrétien de Troyes, n'est par exemple qu'une forme altérée de la même histoire. — P. 88-90. Liebrecht, *Tpru, purt,* curieuse addition aux éclaircissements déjà donnés sur ce mot (voy. *Rom.*, VI, 306). — P. 129-142. Cederschiœld, *Un ancien recueil de légendes islandaises;* tous les récits brièvement analysés ici ont leurs sources dans la littérature continentale du moyen âge, ce qui en rend la communication intéressante. — P. 274-294. Gaster, *Sources de contes et légendes allemands;* rapprochements surtout avec des récits hébreux. — P. 295-300. Liebrecht, *Petites notes de folk-lore,* etc.

XXVI (1881). — P. 199-212. Gaster, *Sources de contes allemands* (suite). — P. 415-420. Laistner, *Sur la plus ancienne* Alba (à propos d'une pièce publiée dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie* et sur laquelle nous reviendrons). — P. 420-422. Laistner, *Reinfrid et l'Archipoeta* (apporte un appui, sans grande force d'ailleurs, à l'explication de *Turris Alithiae*, cf. *Rom.* VIII, 136). — Comptes-rendus de Rolland, *Faune populaire* (Liebrecht, p. 121), Gautier, *Les épopées françaises*, t. III (Liebrecht, p. 365).

G. P.

VI. — Rivista di Filologia ed Istruzione classica, juin 1881. — Gandino, *L'italiano « otta » e il suo prototipo latino.* Le mot *otta*, qui, dans l'ancien florentin et dans quelques parlers toscans modernes, s'emploie au sens d'*ora,* a été par Diez rattaché à l'anc. all. uht, par M. Canello identifié avec volta. M. G. montre les difficultés de ces hypothèses, et propose de reconnaître dans *otta* une altération populaire du latin quota. On disait quota est? pour « quelle heure est-il? » Cette locution se conserva après que d'une part quotus eut disparu de l'usage et que d'autre part la formule *chè ora é?* fut plus usitée. Le peuple, ne comprenant plus quota est devenu *cotta é,* l'interpréta *che otta é,* et vit dans *otta* un synonyme de *ora.* Cette explication très ingénieuse nous paraît probable, sinon certaine. M. G. est moins heureux en voulant expliquer *pretto sputato*, « très ressemblant », par une altération de purus putus. *Pretto sputato* répond au français « tout craché », et le toscan *scrivo scrivo*, que M. G. lui-même rattache à exscreare, aurait pu lui indiquer la vérité. L'anc. français disait de même *escopiz* (= craché; patois du Bessin *ch'est sen père tot récopi*), et d'autres langues offrent la même métaphore. Elle a

son origine dans la ressemblance de deux crachats[1]; on dit plus agréablement: « Ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau. » G. P.

VII. — Revue historique. Sept.-Oct. 1881. — P. 64-89. O. Hartwig, *La question de Dino Compagni.* Nous ne signalons cet article que pour avertir nos lecteurs qu'il n'apporte aucun élément nouveau dans le débat relatif à l'authenticité de la chronique de Dino Compagni, et que, même à titre de simple exposé de la question, il ne doit être consulté qu'avec une extrême réserve. M. Hartwig est bien décidément au nombre des adversaires de l'authenticité de ce document si discuté, mais il est fort difficile de dire quelle est exactement la position qu'il occupe dans le débat. Il n'est certainement entièrement d'accord ni avec M. Scheffer-Boichorst (voy. *Romania*, IV, 289), ni avec M. Hegel (*Rom.* IV, 487), de qui il se rapproche pourtant, ni avec M. Bœhmer (*Rom.* VII, 471), qui ont au moins le mérite d'avoir chacun une opinion arrêtée; mais il n'arrive pas à nous rendre compte de la composition de l'ouvrage, et il y a tout lieu de croire qu'il ne s'en rend pas compte lui-même. Il essaie de dissimuler son embarras en disant qu'au fond la question ne l'intéresse pas. « Nous, « qui n'avons une confiance complète dans les données de la chronique que sur « les points où elle est confirmée par d'autres sources (singulier principe de « critique !), nous ne prenons qu'un faible intérêt à la continuation du débat. « Soit que le canevas qui a servi probablement de base à la chronique actuelle « ait eu la forme de mémoires, soit qu'il faille y voir une de ces chroniques de « famille connues sous le nom de *ricordanze*, soit même que la première partie « ait eu le caractère d'une composition littéraire en dépit des désordres de la « fin, de ce qu'on appelle le troisième livre, peu importe au point de vue de « l'utilité historique du fond (p. 89). » Ce sont là de vaines paroles : plus accoutumé aux travaux de la critique historique, M. Hartwig aurait compris que tant qu'on n'aura pas proposé à tout le moins une hypothèse vraisemblable sur les conditions et l'époque de la fabrication, tous les efforts tentés contre l'authenticité de la chronique manqueront d'un point de départ assuré. Au moins M. H. aurait-il pu exposer nettement l'état de la question tel qu'il résulte des plus récents travaux, et notamment de l'édition de M. del Lungo, en indiquant clairement les progrès accomplis. Mais le procédé qu'il a suivi consiste, j'ai le regret de le dire, à mettre en pleine lumière tout ce qui a été allégué de défavorable à l'authenticité de la chronique et à dissimuler tout ce qui lui est favorable. Les travaux de MM. Scheffer-Boichorst, Bœhmer, Fanfani, tous adversaires de l'authenticité de la chronique, sont exposés avec une singulière complaisance, et on a soin de passer sous silence celles des hypothèses de ces érudits qui ont été démontrées fausses par les recherches ultérieures, et notamment par celles de M. del Lungo. Ces dernières sont de la part de M. H.

1. On ne peut mieux commenter cette locution que par le compliment que Patelin adresse à maître Guillaume sur sa ressemblance avec son père : *Qui vous auroit craché Tous deux encontre la paroy... Si seriez vous sans difference.* Un peu avant, Patelin lui dit, par une métaphore semblable : *Vraiement, c'estes vous tout poché.*

l'objet d'un examen si peu approfondi qu'il est difficile de ne pas croire que le critique de la *Revue historique* avait composé la plus grande partie de son article lorsqu'il a eu entre les mains la nouvelle édition de Dino. Je remarque en effet que dès son deuxième n° (avril-juin 1876), c'est-à-dire plus de deux ans avant l'apparition de cette édition, la *Revue historique* annonçait, comme devant paraître dans un prochain n°, « la question de Dino Compagni » par M. Hartwig. Je ne crois pas trop m'aventurer en supposant que c'est cet article, composé antérieurement à la publication de M. del Lungo, et plus ou moins remanié après cette publication, que M. H. aura fait passer à la *Revue historique*. Cette hypothèse explique à la fois l'insuffisance de l'article en tant que compte-rendu de la nouvelle édition, et un certain manque de cohésion et de décision dont un travail écrit d'un seul jet eût été exempt. Voyons ce qu'il y a dans ce travail. Sans entrer dans une discussion détaillée qui ne serait pas ici à sa place, il suffira de rappeler que la chronique a été attaquée dans la forme comme dans le fond. Contre son authenticité on a fait valoir des arguments philologiques et des arguments historiques. Les premiers ne m'ont jamais paru avoir grande valeur : toutefois ils existent ; M. del Lungo avait le devoir de les examiner : il les a examinés, et, à mon sens, complètement réfutés. Or, que dit à cet égard M. Hartwig ? Simplement ceci : qu'il est impossible dans l'état présent de la science de décider si un texte italien est du temps de Dino (commencement du XIV^e^ s.) ou postérieur de deux ou trois siècles. M. H. sait cela de science certaine. « Il faut « avoir, » dit-il, « un criterium applicable à l'argumentation philologique... Or il « n'existe pas d'histoire de la langue italienne capable de fournir ce criterium, et il « n'en existera pas tant que nous ne posséderons pas d'éditions critiques des anciens « textes... Tant qu'il n'existera pas une grammaire historique de l'italien faite « d'une façon scientifique, la philologie italienne sera livrée à l'empirisme et aux « idées personnelles des philologues (p. 79-80). » Cette pédante déclaration de principes fera sourire les philologues. Nous n'avons pour aucune langue romane « une grammaire historique faite d'une façon scientifique », mais chaque romaniste doit posséder en soi sa grammaire, résultat de ses lectures et de ses réflexions, et pour n'être pas écrite, cette grammaire peut n'être pas moins très scientifique. C'est une bizarre idée que de se représenter une grammaire imprimée comme l'étalon auquel on doit mesurer les textes. De longtemps nous n'aurons pas pour le français « une grammaire historique, faite d'une façon scientifique », et cependant nous appliquons journellement, et avec une parfaite certitude, le criterium de la langue à l'examen des monuments de notre littérature. D'ailleurs la question ne se pose pas du tout de la façon que M. H. donne à entendre, et la fin de non-recevoir qu'il oppose superbement à toute argumentation philologique n'est destinée qu'à masquer la défaite complète des adversaires de la chronique sur ce terrain. Le principal de ces adversaires fut Pietro Fanfani, qui, en un grand nombre d'articles et de brochures, s'efforça de prouver que la chronique était remplie d'expressions qu'un auteur du XIV^e^ siècle n'eût pas employées. La question est donc, à proprement parler, moins grammaticale que lexicographique. Il s'agit de prouver que les expressions contestées étaient en usage au temps de Dino, et c'est ce que M. del Lungo a fait, tant dans le commentaire placé au bas des pages de l'édition que dans un long *excursus* qui

occupe les pages 1156 à 1245 du premier volume. Il y a là des faits positifs opposés aux assertions négatives de Fanfani, et contre ces faits positifs une exception générale tirée de l'absence d'une grammaire historique de la langue italienne ne saurait être admise. Notons encore que si M. H. nie toute valeur à l'argumentation philologique lorsqu'il y aurait lieu de tenir compte de la réfutation en règle opposée par M. del Lungo à Fanfani, il fait valoir ailleurs avec une singulière complaisance les « études très étendues... la connaissance approfondie de la langue du *trecento* » dont il fait honneur au même Fanfani (p. 74). Pourtant, à quoi bon chercher à créer un préjugé favorable à l'argumentation philologique de Fanfani, si, comme le prétend M. H., il n'existe pas de criterium applicable à ce genre d'argumentation (p. 80)? Ou bien est-ce à dire que les arguments tirés de la langue sont bons contre la chronique et ne valent rien dès qu'on s'en sert pour la défendre? A la bonne heure! mais il faudrait le dire franchement. D'ailleurs M. H. se fait de singulières illusions sur le mérite de Fanfani. S'il était un peu plus au courant des études philologiques dont il parle avec tant d'assurance, il saurait que les hommes compétents ont de ce personnage une opinion infiniment moins favorable[1]. — J'ai dit que dans la question de Dino, l'argumentation historique avait plus de poids que l'argumentation philologique. On a relevé, et il existe incontestablement, dans la chronique un certain nombre d'erreurs sur des événements que Dino a dû voir se passer sous ses yeux, dans lesquels il a même dû jouer un rôle, ce qui rend ses erreurs difficilement explicables. Je ne puis entrer ici dans la discussion de ce côté très important de la question : la *Romania* n'est pas une revue d'histoire, et d'ailleurs M. H. pourrait décliner ma compétence historique comme je décline absolument sa compétence philologique, mais je ne suis cependant pas tellement novice en matière de critique historique que je ne puisse apprécier certains des arguments produits par M. Hartwig. Remarquons tout d'abord que le nombre des grosses erreurs historiques que M. Scheffer-Boichorst croyait découvrir dans la chronique a été successivement réduit dans une notable proportion, d'abord par les

1. Voir par ex. dans la *Rivista di Filologia ed istruzione classica*, n° de janvier-février 1879, un article de M. Flechia sur un livre de Fanfani. M. H. pourra aussi voir, s'il ne le sait déjà, ce que pense M. Hegel (pourtant l'un des adversaires de l'authenticité de la chronique) de la science et de l'honnêteté scientifique de Fanfani, *Ueber den historischen Werth der ælteren Dante-Commentare* (Leipzig, 1878), p. 58. — Puisque nous en sommes à M. Fanfani, je ne puis taire que rien ne me paraît plus déplacé que la leçon de convenance que M. H. prétend donner à M. del Lungo, en l'accusant de « poursuivre au delà « de la tombe et de traîner dans la poussière » un de ses anciens collègues de l'académie de la Crusca. Outre que cette accusation n'a rien à faire avec la question de l'authenticité de Dino, elle est absolument injuste. M. del Lungo a fait preuve au contraire, envers Fanfani, d'une grande modération, tandis que Fanfani — et M. H. a bien soin de n'en rien dire — s'est constamment montré d'une grossièreté sans pareille à l'égard de M. del Lungo. Le ton de Fanfani a été perpétuellement celui de l'insulte, et cela sans provocation aucune. Ce qui est ici caractéristique, c'est que M. H., si sévère pour M. del Lungo, n'a pas un mot de blâme pour un acte d'indélicatesse (je me sers d'une expression fort modérée) commis par Fanfani au détriment de l'éditeur de Dino. L'édition de Dino ne parut qu'après la mort de Fanfani, et cependant ce dernier put en faire une critique qui fut publiée après sa mort : « Fanfani, dit M. H., p. 75, avait réussi à se procurer à « l'imprimerie les bonnes feuilles de l'ouvrage de son adversaire, de façon à pouvoir se pré« senter avec sa réfutation aussitôt après l'apparition de cet ouvrage. » C'est en corrompant à prix d'argent un ouvrier de l'imprimerie que Fanfani — il ne s'en est pas caché — avait obtenu ces bonnes feuilles. M. H. trouve cela tout simple.

recherches de M. Hegel (voy. *Rom.* IV, 487-8), ensuite par celles de M. del Lungo. En ce qui concerne ce dernier, M. H. lui-même en convient, implicitement il est vrai (p. 87). Il en reste encore assurément, et il se peut, comme le soutient M. H., que les explications ou interprétations auxquelles M. del Lungo a recours aient quelque chose de forcé. Est-ce assez pour voir dans cette chronique l'œuvre d'un faussaire qui aurait usurpé le nom de Dino ? J'en doute beaucoup pour ma part, 1° parce que pour la majorité des événements racontés, les assertions du chroniqueur sont justifiées par des documents contemporains : le commentaire si riche de M. del Lungo l'atteste à chaque page ; 2° parce que toutes les tentatives qu'on a faites pour déterminer l'époque et les raisons d'être de la fabrication ont échoué ; 3° parce que cette chronique ne contient en somme aucune de ces révélations soit politiques soit littéraires, qui ordinairement mettent la plume aux mains des faussaires. M. H., considérant l'étendue du commentaire explicatif et rectificatif qu'exige la chronique de Dino, s'écrie, en s'appropriant les paroles d'un critique italien : « Quel historien que celui « qui a besoin de tant de commentaires ! » (p. 81). Mais que l'on lise les récits du Ménestrel de Reims dans l'édition de M. de Wailly, ou de Froissart dans l'édition de M. Luce, et on sera bien plus tenté encore de faire la même réflexion. On ne peut contester, après la lecture du commentaire historique de M. Luce, ou des remarques de maint érudit sur telle ou telle partie de ses chroniques [1], que Froissart s'est trompé sur des faits contemporains, au sujet desquels il eût pu facilement se renseigner, parfois même il est difficile de se soustraire à l'idée qu'il a voulu, de propos délibéré, tromper ses lecteurs. Et cependant, en raison des circonstances dans lesquelles se présentent ses chroniques, on ne peut élever de doute sur l'authenticité d'aucune des parties dont elles se composent. J'ai peur que ceux qui voient une incompatibilité absolue entre les erreurs de la chronique de Dino et la situation qu'occupait ce personnage à Florence ne se rendent pas bien compte des conditions de l'historiographie au moyen âge. — Je me propose ici, non de traiter la question de l'authenticité de Dino, mais de montrer que M. H. ne l'a pas traitée d'une façon sérieuse. A cet égard ce qui suit est caractéristique. Un argument très fort, en faveur de l'authenticité de la chronique, consiste en ceci qu'elle est citée dans le commentaire historique de la Divine Comédie dont l'auteur est désigné communément sous le nom d'*Anonimo fiorentino*. Ce commentaire date au plus tard des premières années du XV[e] siècle [2]. M. Scheffer-Boichorst, s'en étant aperçu, prétendit que l'*Anonimo* avait été l'une des sources où avait puisé le fabricateur de la chronique, opinion absolument insoutenable, et qui a été rejetée unanimement, même par les adversaires de l'authenticité de l'ouvrage en question. M. del Lungo croit au contraire que l'*Anonimo* a eu sous les yeux la chronique, et dans un intéressant *excursus* de son édition (I, 835-44) il a présenté un travail d'ensemble sur les sources du commentaire dantesque. Je ne sais comment M. H. se représente le rapport existant entre la chronique et l'*Anonimo*, mais je ne puis m'empêcher de citer

1. Je citerai par ex. M. L. Delisle, *Hist. de S. Sauveur le Vicomte*, pp. 212 et suiv.
2. C. Hegel, *Ueber den historischen werth der ælteren Dante-Commentare*, p. 59. M. del Lungo (*Dino Compagni*, I, 844, note) le croit plutôt de la fin du XIV[e] siècle.

comme une véritable curiosité cette objection qu'il fait à M. del Lungo : « M. I. del Lungo ne peut malheureusement nous dire où est passé le ms. dont « s'est servi l'*Anonimo* » (p. 79). Eh non ! il ne le peut pas : s'il le pouvait, si on avait un ms. de Dino remontant à la fin du XIV^e^ siècle, il est vraisemblable que la question de Dino n'existerait pas et que l'ennui de lire la prose de M. H. m'aurait été épargné. M. H. se fait de singulières idées sur la conservation des anciennes bibliothèques. Combien de mss. français existaient encore à notre connaissance au XVI^e^ siècle, entre les mains de Fauchet ou d'autres érudits, sur lesquels maintenant nous ne savons rien ! — Mais si nous n'avons pas pour la chronique un ms. du XIV^e^ siècle, nous en avons un du moins qui ne saurait être postérieur au XV^e^, celui dont il a été question ici-même, VIII, 107-9 [1]. La découverte de ce ms. a eu pour premier résultat de détruire les hypothèses, d'ailleurs peu vraisemblables, selon lesquelles la chronique aurait été fabriquée soit au XVI^e^ siècle, soit même au commencement du XVII^e^. Comme je le disais alors, « il s'agit maintenant pour les adversaires de l'authenticité de la chro- « nique de changer leurs plans d'attaque et de montrer que la falsification a eu « lieu au XV^e^ siècle. » C'est ce qu'aurait dû faire M. H., mais, comme nous l'avons vu plus haut, cette question lui paraît sans intérêt. Il ne parle du ms. du XV^e^ siècle que pour reprocher à M. del Lungo de ne l'avoir pas pris pour base de son édition. Si M. H., qui est décidément léger, avait lu avec soin ma note sur le ms. du XV^e^ siècle, il aurait vu (*Rom.* VIII, 108) que c'est en septembre 1878 que je me suis rendu chez M. le comte d'Ashburnham afin d'avoir communication dudit ms., et comme le t. II de l'édition de la chronique a été publié en 1879, il aurait compris que dès septembre 1878 ce volume (moins la notice préliminaire) devait être imprimé. M. H. s'en prend ensuite à M. del Lungo pour avoir dit « qu'après avoir pris connaissance des passages les plus « importants et les plus délicats de la chronique, il peut affirmer que ce texte « ne fournit pas, pour ces passages, une seule leçon qui ne figure déjà dans les « mss. dont il s'est servi, et qu'il n'ébranle pas une seule des déductions qu'il « a faites sur la critique du texte à l'aide de ces mss. » Sur quoi M. Hartwig : « Il n'est pas nécessaire d'expliquer comment une semblable déclaration ne peut « nous suffire et de signaler la naïveté qu'elle trahit dans les questions de cri- « tique, naïveté qui autorise les plus graves conclusions » (p. 65). Et ailleurs (p. 88), M. H. revient sur l'importance qu'il y aurait « à posséder le plus « ancien texte de la chronique qui nous soit parvenu dans une édition tout à « fait digne de confiance ». C'est donc un démenti pur et simple s'appliquant à l'affirmation de M. del Lungo, affirmation qui se fonde, d'une part sur mes communications relatives au ms. du XV^e^ siècle, d'autre part sur la connaissance des autres mss., M. H. de son côté n'ayant étudié aucun de ces divers mss. Peut-être, avant de laisser se produire une assertion ainsi formulée, la direction de la *Revue historique* aurait-elle pu se procurer auprès de moi, sur le point de fait, un supplé-

1. Pour le dire en passant, ce que dit M. H. des circonstances dans lesquelles ce ms. a été examiné par « le romaniste M. Paul Meyer, de Paris », selon l'expression bizarre dont il fait usage, est peu exact. Il eût suffi, pour présenter les faits sous leur véritable aspect, de lire avec un peu de soin mon article.

ment d'information. Quoi qu'il en soit, je suis obligé d'opposer aux insinuations malveillantes et gratuites de M. H. la contradiction la plus formelle. J'ai eu le ms. d'Ashburnham-place entre les mains[1] pendant un espace de temps plus que suffisant pour me permettre d'en prendre ample connaissance. J'en ai collationné un grand nombre de passages, et c'est sur cette collation que M. del Lungo s'est formé l'opinion, entièrement conforme à la vérité, que M. H. essaie, sans l'ombre d'un argument, de contester[2]. — L'article de M. Hartwig a été accepté par une revue qui d'ordinaire publie des travaux sérieux : c'est mon excuse pour avoir tenté de démontrer, trop longuement peut-être, que ce travail pourra, sans inconvénient, être négligé par quiconque s'occupera dorénavant de la question de Dino Compagni. P. M.

VIII. — Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, t. IX (1879-80). — P. 410-425. Le Héricher, *Des mots de fantaisie et des rapports du Roland avec la Normandie ;* essai d'une explication étymologique des noms de païens dans le *Rolland*, et remarques détachées sur le poème ; sans aucune valeur.

IX. — Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1880. — P. 303-348. Monceaux, *Coutumes et péages de la vicomté de Sens.* Ce texte, publié en 1866 dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes* par M. Lecoy de la Marche, se retrouve à Sens dans une copie du XV^e^ s., où il est plus complet. M. M. reproduit cette copie en regard du texte de M. Lecoy (dont l'original est aux Archives nationales), et seul dans la partie qui manque à ce texte. Les documents de ce genre sont toujours intéressants pour la langue ; il y aurait dans celui-ci plus d'un passage dont la lecture ou l'explication pourrait être améliorée.

X. — Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino, diretto da S. Morpurgo ed A. Zenatti. Roma, I, n° 1. Août 1881. — L'Italie n'a eu pendant bien des années qu'une seule revue historique admettant concurremment des mémoires et des recueils de documents, l'*Archivio storico* de Vieusseux, à Florence. Peu à peu de nouvelles revues se sont fondées en diverses parties à l'imitation de cet excellent modèle, et maintenant, de la Sicile à la Vénétie, chaque province a son *Archivio*. Les provinces italiennes de l'Autriche auront maintenant le leur dans la publication récemment fondée par MM. Morpurgo et Zenatti. Dans le présent numéro, nous signalerons un travail de M. B. Malfatti

1. D'abord en Angleterre, puis à Paris, où M. le comte d'Ashburnham a bien voulu me l'apporter et me le laisser aussi longtemps que je l'ai voulu. Il a été vu alors par plusieurs personnes, et notamment par M. Monod, l'un des directeurs de la *Revue historique.*

2. J'ajoute que le fac-similé en héliogravure inséré dans le t. II fournit un élément de contrôle. En outre — et c'est là une circonstance que M. H., fidèle à son système, a bien soin de dissimuler — M. del Lungo fait connaître, p. XXI du même volume, la relation du ms. Ashburnham avec les autres mss. de la chronique. Or, comme les variantes de ces autres mss. sont données au bas des pages de l'édition, il est en somme très facile, pour quiconque veut s'en donner la peine, de se faire une idée parfaitement exacte du ms. Ashburnham.

en forme de lettre à M. E. Monaci, et ayant pour titre *Etnografia trentina* (pp. 1-22). Il y a quelques années M. Malfatti avait établi, en réponse à un érudit allemand, que le Trentin avait été, au moyen âge, de langue romane, tout comme maintenant (voy. *Romania*, VII, 627). Ces conclusions furent combattues dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.* (II, 629) par M. Bidermann. Reprenant la question, M. Malfatti réfute sans peine les objections de son contradicteur, qui consistent plutôt en hypothèses qu'en faits. Dans une note de la p. 20, M. M. signale un statut de Trente récemment publié (cf. ci-dessus, p. 625), qui fournit une nouvelle preuve du caractère italien de la population de cette ville au XIVe siècle. Le seul point qui me paraisse contestable (et ce point est en dehors de la thèse principale de l'auteur) est la supposition que le roman du Trentin aurait pour *substratum* la langue de l'ancienne Rhétie, dont les vestiges se retrouveraient dans plusieurs des dialectes de la Haute-Italie (p. 13). Nous ne savons rien de la langue qu'on parlait dans la Rhétie avant l'occupation romaine, et nous n'avons aucun moyen d'en reconnaître les traces dans les idiomes romans qui lui ont succédé. — P. 67-8, *Il* BOMBABA, *canzone popolare trentina*, chanson à boire signalée au XVIIe siècle par Fr. Redi comme populaire à Florence, et retrouvée dans le Trentin par M. Zenatti. — P. 69-81. Excellent compte-rendu, par M. R. Renier, des études de M. Hortis sur les œuvres latines de Boccace (cf. *Romania*, IX, 350). P. M.

XI. — REVISTA D'ETHNOGRAPHIA E DE GLOTTOLOGIA, II-III. — Dans ce second fascicule de son importante publication, M. Coelho continue son savant calendrier des fêtes, des croyances et des coutumes portugaises, et étudie, avec l'érudition profonde et le jugement sagace qui caractérisent toutes ses productions, un conte populaire, *le Jugement juste* (voy. Benfey, *Pantschatantra*, I, § 166); M. C. applique à ces recherches la vraie méthode, trop rarement employée, qui consiste à examiner à part chaque *trait* d'un conte et à classer les formes diverses d'un même conte. Le fascicule se termine par l'explication de quelques « adages provenant de contes ».

XII. — BOLETIN DA SOCIEDADE DE GEOGRAPHIA DE LISBOA. — A. Coelho, *Costumes e crenças populares*. Cette première section d'une étude qui promet d'avoir une importance capitale est consacrée aux « sources écrites » des coutumes et croyances populaires portugaises; l'auteur réunit les témoignages que fournissent les actes des conciles, les prescriptions légales, les mandements ecclésiastiques et les œuvres littéraires anciennes.

XIII. — REVUE DES ÉTUDES JUIVES, n° 4 (avril-juin 1881). — P. 199-247. Darmesteter, *l'Autodafé de Troyes*. M. D. réimprime avec quelques améliorations l'élégie française qu'il a publiée dans le t. III de la *Romania*, et joint à la restauration du texte une traduction en vers. Il publie en outre deux élégies juives inédites et quelques nouveaux renseignements historiques sur l'événement qui fait le sujet du poème français.

XIV. — NUOVA ANTOLOGIA, 1881, 15 août. — D'Ancona, compte-rendu

intéressant de trois publications relatives à l'ancienne littérature de l'Italie ; la plus grande partie de la notice est consacrée à l'imitation en sonnets du *Roman de la Rose* publiée par M. Castets. M. d'A. fait quelques observations critiques et signale à Florence à la fin du XIII[e] siècle plusieurs Durante parmi lesquels doit se trouver l'auteur du poème.

XV. — SITZUNGSBERICHTE DER PHILOSOPHISCH-PHILOLOGISCHEN CLASSE DER K. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN ZU MÜNCHEN, 1881, I. — P. 1-18. Simonsfeld, *Zur Boccaccio-Literatur;* rend très vraisemblable, par des recherches curieuses, l'authenticité du *zibaldone* attribué à Boccace par Ciampi et que MM. Landau et Kœrting, les deux derniers biographes de Boccace, ont voulu lui retirer.

XVI. — GAZETTE DE LAUSANNE, 19 et 20 mai. — E. Ritter, *Jean Bagnyon, le premier des littérateurs vaudois;* dans ces deux articles fort intéressants, M. Ritter réunit ce qu'on sait de Jean Bagnyon, auteur, comme l'a découvert M. Pawlowski, du roman en prose de *Fierabras* ou *les Conquestes de Charlemagne,* qui a eu pendant des siècles la prodigieuse popularité que l'on sait. Ce personnage était notaire ; il a laissé d'autres écrits, et M. Ritter engage ses concitoyens à tâcher de mieux éclaircir sa biographie. Il y aurait, pensons-nous, à rechercher si d'autres écrits, assez semblables au *Fierabras*, et publiés également à Genève, ne seraient pas du même auteur.

XVII. — EL POSIBILISTA, diario democratico (Sevilla). — 4 oct. Machado y Alvares, *El* Folk-Lore *español ;* l'auteur encourage ses compatriotes à recueillir les documents du *folk-lore* national ; espérons qu'il sera entendu. Il donne l'exemple par les intéressants écrits qu'il publie sous le nom de *Demófilo.*

XVIII. — REVUE CRITIQUE, juillet-septembre. — N° 35. Note bibliographique sur le créole français ; supplément très intéressant, par M. Gaidoz, au mémoire de M. A. Coelho sur les dialectes romans-créoles, sur lequel nous reviendrons.

XIX. — BULLETIN CRITIQUE D'HISTOIRE ET DE THÉOLOGIE, recueil bi-mensuel (2[e] année), 15 mai-15 sept. — Art. 11. Loiseau, *Histoire de la langue française* (P. Lallemand : trop indulgent). — 16. Robert, *Pentateuchi versio latina antiquissima* (L. Duchesne).

XX. — LITERARISCHES CENTRALBLATT, juillet-septembre. — N° 27. Varnhagen, *Eine italienische Prosaversion der Sieben weisen Meister.* — 28. Savini, *Il dialetto Teramano.* — 29. Von Napolski, *Ponz von Capduoill ;* Reinsch, *Die Pseudevangelien.* — 31. Baist, *El libro de la caza de D. Juan Manuel.*

XXI. — DEUTSCHE LITERATURZEITUNG, juillet-septembre. — N° 32. Varnhagen, *Eine italienische Prosaversion der Sieben weisen Meister.* — 34. Stengel et Buhlmann, *El cantare di Fierabraccia.*

CHRONIQUE.

M. le baron James-Édouard de Rothschild est décédé le 24 octobre dernier. C'est une perte bien regrettable qui vient s'ajouter à toutes celles que nous avons eu à enregistrer cette année. M. de Rothschild était à la fois un bibliophile et un savant. Il s'était formé peu à peu une bibliothèque incomparable, riche surtout en livres relatifs à notre ancienne littérature depuis le XV^e^ s. et à l'histoire de France. Il savait s'en servir. Les travaux trop peu nombreux qu'il lui a été donné de publier portent l'empreinte d'un esprit attentif et critique. N'ayant pas à compter avec les difficultés matérielles, il s'attachait volontiers à des entreprises considérables que peu d'érudits, eussent-ils eu sa persévérance, auraient eu les moyens de conduire à bonne fin. Il avait projeté une collection de nos anciens mystères qu'il se proposait d'éditer à ses frais pour la Société des anciens textes français. De cette vaste publication deux volumes ont paru, qui contiennent le premier tiers environ du mystère du Vieux Testament. Le troisième volume est presque entièrement imprimé, et pourra être prochainement mis au jour. Au moment où nous écrivons ces lignes paraît le tome premier des continuateurs de Loret[1], ouvrage qui ne sera pas complet en moins de six volumes. Il avait publié en collaboration avec M. de Montaiglon les tomes X à XIII du *Recueil des poésies françoises des XV^e^ et XVI^e^ siècles* (Bibliothèque elzévirienne, 1875-8). Dans ces derniers temps il avait mis sous presse le catalogue de sa bibliothèque, ne négligeant aucun soin, aucune recherche, pour faire de ce catalogue une œuvre utile à la bibliographie et à l'histoire littéraire. Il savait mettre son influence au service des entreprises scientifiques. C'est ainsi qu'il a contribué puissamment à la fondation de la Société des anciens textes français, dont il avait bien voulu être le trésorier, et à laquelle il apportait un généreux concours, comme éditeur du mystère du Vieux Testament. Nous avons lieu de croire que les publications en cours d'exécution seront continuées par M. Picot, notre excellent collaborateur, que M. le baron de Rothschild avait associé depuis de longues années à ses travaux.

— M. Antoine Thomas a été nommé maître de conférences pour les langues et littératures romanes à la Faculté des lettres de Toulouse.

— M. Koschwitz a été nommé professeur ordinaire de philologie romane à l'université de Greifswald, et M. Vollmœller à l'université de Gœttingen.

— M. Gaster s'est fait habiliter pour la philologie romane à l'université de Bucharest.

— M. Varnhagen a été nommé professeur de langues modernes à l'université d'Erlangen.

— Une note insérée dans la *Chronique* de la *Revue critique* (n° du 7 nov. 1881, p. 359) annonce la découverte en Angleterre d'un poème en ancien français,

1. *Les continuateurs de Loret*, t. I (mai 1665-juin 1666). Paris, Morgand et Fatout. Gr. in-8°, 1166 pages.

très étendu et très intéressant, sur Guillaume Le Maréchal, comte de Pembroke († 1119). P. Meyer donnera, dans le prochain numéro de la *Romania*, une notice et des extraits de ce poème, qu'il compte prochainement publier.

— M. Vollmœller va publier à Erlangen (Deichert) des *Recherches romanes* (*Romanische Forschungen*) analogues aux *Études romanes* de M. Bœhmer.

— Nous avons oublié de signaler à l'attention de nos lecteurs un sujet de prix proposé l'an dernier par l'Académie des inscriptions, qui est de nature à les intéresser. Le voici : « Étudier à l'aide des documents d'archives et des textes littéraires le dialecte parlé à Paris et dans l'Ile-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré au moyen âge comme la langue littéraire de la France. » Le prix (prix Bordin) est de *trois mille francs*. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre 1882 (cf. ci-dessus, p. 624).

— Livres adressés à la *Romania :*

Histoire littéraire de la France, ouvrage... continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), t. XXVIII (suite du XIV^e^ s.). Paris, Imprimerie nationale, in-4°, xx-512 p. — Ce volume contient les articles suivants relatifs à la littérature en langue vulgaire : *Florian et Florete*, poème d'aventure (P. Paris, p. 139-179) ; Wilham de Wadington (G. Paris, p. 179-207) ; Macé de la Charité, poète français (G. Paris, 208-221) ; *Galien* (G. Paris, 221-239) ; *Lohier et Mallart* (G. Paris, 239-253) ; Sœur Dimence (P. Paris, 253-261) ; Henri de Mondeville, chirurgien (E. Littré, 325-352) ; Jakemon Sakesep, auteur du *Châtelain de Couci* (G. Paris, 352-390) ; Jean de Meun, traducteur et poète (P. Paris, 391-439) ; Guyart des Moulins (P. Paris, 440-455) ; Mahieu le Vilain, traducteur (B. Hauréau, 462) ; Jean de Canterbury, chroniqueur (G. Paris, 480-486).

De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e^ siècle, d'après les témoignages des grammairiens, par Charles Thurot. Tome premier. Paris, Imprimerie nationale, in-8°, civ-568 p. — Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer cet ouvrage capital, dont nous rendrons compte avec le soin qu'il mérite quand le deuxième et dernier volume aura paru, ce qui ne tardera pas.

Elveskud, dansk, svensk, norsk, færoesk, islandsk, skotsk, vendisk, bœmisk, tysk, fransk, italiensk, katalonsk, spansk, bretonsk folkevise, i overblik ved Svend Grundtvig, Kjoebenhavn, Thiele, in-18, 95 p. — Nous rendrons dans notre prochain cahier un compte détaillé de cet intéressant opuscule, entièrement consacré aux diverses formes de la chanson de *Jean Renaud*, dont nous avons publié ci-dessus trois nouvelles versions.

J. Costa. *Poesia popular española*, y mitologia y literatura celto-hispana. Madrid, Imprenta de la Revista de Legislacion, gr. in-8°, viij-500 p.

TABLE DES MATIÈRES.

Page

P. RAJNA. Una versione in ottava rima del libro dei *Sette Savi (fin)*. 1
G. PARIS. Phonétique française. *O* fermé. I. 36
A. THOMAS. La *Chirurgie* de Roger de Parme en vers provençaux 63
J. CORNU. Études sur le poème du *Cid*. 75
Z. CONSIGLIERI-PEDROSO. Contribuiçoes para um romanceiro e cancioneiro popular portuguez 100
E. COSQUIN. Contes populaires lorrains (*suite et fin*) 117, 543
V. SMITH. Chants populaires du Velay et du Forez. Vieilles complaintes criminelles. 194
A. THOMAS. Extraits des archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire. I. Jaufré de Foixa. II. Luchetto Gattilusio. III. Guillaume de Machaut . . . 321
J. CORNU. Études de grammaire portugaise 334
A. LAMBRIOR. Essai de phonétique roumaine. Voyelles toniques. *A* (*suite*) . . . 346
E. LEGRAND. Chansons populaires recueillies à Fontenay-le-Marmion 365
G. PARIS. Études sur les romans de la Table Ronde. Lancelot du Lac. I. Le *Lanzelet* d'Ulrich de Zatzikhoven 465
A. MOREL-FATIO. Mélanges de littérature catalane. I. *L'Amant, la Femme et le Confesseur*, conte en vers du XIV^e^ siècle 497
Le Ju de le Capete Martinet, publié par G. RAYNAUD 519
La Farce des trois Commères, publiée par P. MEYER 533
V. SMITH. Chants du Velay et du Forez. *Renaud, la Porcheronne*. 581

MÉLANGES.

Le Juif Errant en Italie au XIII^e^ siècle (A. d'Ancona) 213
Cument comment = qua mente (J. Cornu) 216
De l'influence régressive de l'atone sur les voyelles toniques (J. Cornu). . . . 216
La keuce lait, si prent l'estrain (J. Cornu). 217
Une épître française de saint Étienne copiée en Languedoc au XIII^e^ siècle (G. P.). 218
Mélanges catalans. I. Plainte de la Vierge. II. La prédication de Vincent Ferrer en France (P. M.). 223
Deux manuscrits Gonzague 232
Sur un prétendu fragment inédit de Desclot (A. Morel-Fatio). 233
Creviche, crevuche (Ch. Joret) 238
Notes sur la langue des *Farsas y Eglogas* de Lucas Fernandez (A. Morel-Fatio) . 239
L'Enigme, conte mentonais (J. Br. Andrews) 244
Le Prisonnier de Rennes, ronde bretonne (J. Fleury). 245
Nuptias en roman (G. P.). 397
Gierres = igitur (J. Cornu). 399
Estrumelé (G. P.; cf. p. 590) 399
Valeur de *ch* dans *Eulalie*, *Alexis*, *Roland* et les Psautiers (J. Cornu) 401
No, noz en normand (J. Fleury) 402
Étymologies espagnoles : *halagar*, *mienna*, *regunzar* (J. Cornu) 404
Alphonse X a-t-il concédé une ville libre aux troubadours ? (P. M.). 405
Le n° 44 des manuscrits français des Gonzague (A. Thomas) 406
Le Battouè cassé, ronde bretonne (J. Fleury) 410
Norm. *torp* et *trop* = nor. thorp (Ch. Joret) 588
J espagnol = *j* portugais (J. Cornu). 588

Chute de l'*a* en portugais à l'impératif de la première conjugaison (J. Cornu) . . 589
Esp. *reventar*, port. *rebentar* = *repeditare (J. Cornu). 589
Estrumelé (G. P.) 590
Grégoire Béchada (A. Thomas) 591
Fragment inédit des *Tournois de Chauvenci* de Jacques Bretel (P. M.) 593

CORRECTIONS.

Sur le *Sacrifice d'Abraham*, éd. Ulrich (J. Stürzinger) 246

COMPTES-RENDUS.

ADAM, Les patois lorrains (G. P.) 601
BAISSAC, Essai sur le créole de Maurice (A. Bos). 610
CONSTANS, La légende d'Œdipe (G. P.). 270
GODEFROY, Dictionnaire de l'ancienne langue française, 1-8 (A. Darmesteter) . . 420
Guilhem Figueira, voy. LEVY.
HOFMANN, voy. *Joufrois*.
HORMEL, Untersuchung über die *Chronique ascendante* (G. P.) 248
Joseph von Arimathia, herausgegeben von WEIDNER (G. P.) 599
Joufrois, herausgegeben von HOFMANN und MUNCKER (G. P.) 411
Journal d'un bourgeois de Paris, publié par TUETEY (P. M.) 419
LEVY, Guilhem Figueira (P. M.) 261
MUNCKER, voy. *Joufrois*.
NAPOLSKI (Von), Ponz de Capduoill (P. M.) 261
NYROP, voy. PICOT.
PICOT et NYROP, Recueil de farces françaises des XV^e^ et XVI^e^ siècles (G. P.) . . 281
Pons de Capduoill, voy. von NAPOLSKI.
Recull de eximplis ..... per a. b. c. (A. Morel-Fatio) 277
ROLLAND, Faune populaire de la France (J. Darmesteter) 286
SCHULZKE, Betontes *e* + *i* und *o* + *i* in der normannischen Mundart (Ch. Joret). 258
TUETEY, voy. *Journal d'un bourgeois de Paris*.
WEIDNER, voy. *Joseph von Arimathia*.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

ALTON, Beitræge zur Ethnologie von Ostladinien 319
ANCONA (D'), Una leggenda araldica e l'epopea carolingia nell' Umbria 316
APFELSTEDT, Lothringischer Psalter. 462
ARBELLOT, Les chevaliers limousins à la première croisade (cf. p. 591). . . . 459
BELJAME, Quae gallica verba Dryden introduxerit 463
BERGMANN, Dante, sa vie et ses œuvres 462
BISCHOFF, Der Conjunktiv bei Chrestien 458
BLADÉ, Seize superstitions populaires de la Gascogne 320
BRAGA, Theoria da historia da litteratura portugueza 459
BRUNNER, Ueber Aucassin und Nicolete. 318
CASTETS, Turpini Historia Karoli magni 316
CASTETS, Il Fiore. 460
CHABANEAU, Les troubadours Renaud et Geoffroy de Pons 461
CLÉDAT, Leçons de syntaxe historique 463
CONSIGLIERI-PEDROSO, Contribuições para uma mythologia portugueza, IV-VI. . 318
COSTA, Poesia popular española 636
DELBOULLE, Matériaux pour servir à l'historique du français 317
DEMAISON, Les portes antiques de Reims 320
DEMATTIO, Grammatica della lingua provenzale 320
DEMOFILO, Coleccion de cantes flamencos 458

Dozy, Recherches sur l'Espagne, 2e édition 317
Faulde, Ueber Gemination im Altfranzœsischen 457
Finamore, Vocabolario dell' uso abruzzese. 458
Fritsche, Ueber die Quellen der Image du Monde 457
Gilliéron, Petit atlas phonétique du pays roman 318
Grundtvig, Elveskud 636
Hammesfahr, Zur Comparation im Altfranzœsischen 457
Hasdeu, Istoria limbei române, I. 461
Héron, Œuvres de Henri d'Andeli 318
Histoire littéraire de la France, t. XXVIII. 636
Jarry, Guillaume de Lorris et Alphonse de Poitiers 462
Jenrich, Die Mundart des Münchener Brut 320
Joret, Essai sur le patois normand du Bessin 456
Klaczko, Causeries florentines 317
Koschwitz, Les plus anciens monuments de la langue française, 2e éd. . . . 458
Lungo (Del), Dell' esilio di Dante 463
Lütgenau, Palsgrave und seine Aussprache des Franzœsischen 458
Metzke, Der Dialect von Ile-de-France (cf. p. 624) 320
Molteni, Il canzoniere portoghese Colucci-Brancuti. 460
Monaci, Il mistero provenzale di S. Agnese 316
Monaci, Una leggenda araldica e l'epopea carolingia 316
Morel-Fatio, Catalogue des mss. espagnols de la Bibliothèque nationale, I. . . 457
Neumann, Ueber die ælteste franzœsische Version des Lapidarius. 317
Nyrop, Sagnet om Odysseus og Polyphem. 414
Petit de Julleville, Les mystères. 317
Pitrè, Proverbi siciliani 317
Püschel, Le Chemin de long estude de Christine de Pisan. 318
Rajna, Storia di Stefano 317
Riese, Recherches sur l'usage syntaxique de Froissart 457
Ronconi, L'amore in Bernardo di Ventadorn ed in Guido Cavalcanti 461
Sabatini, El fio del re di Danimarca 460
Savini, La grammatica ed il lessico del dialetta Teramano. 457
Sébillot, Contes populaires de la Haute-Bretagne 320
Sébillot, Littérature orale de la Haute-Bretagne. 461
Sébillot, Essai de questionnaire pour les traditions populaires 317
Seeger, Ueber die Sprache des Guillaume le Clerc 457
Strauch, Lateinisches ŏ in der normannischen Mundart 458
Suchier, Aucassin und Nicolete, 2e édition 318
Thurot, La prononciation française, I. 636
Varnhagen, Eine italienische Prosaversion der Sieben Weisen Meister 457
Vesselofsky, Sv. Georgii v legendie, piesnie, i obriadie 319
Vitali, Cantare di madonna Elena imperatrice 458
Vogels, Der syntaktische Gebrauch der Tempora und Modi bei Larivey . . . 317
Wailly (de), Histoire de saint Louis par Joinville 319
Wulff, La Chronique de Turpin. 317
Zemlin, Der Nachlaut i in den Dialecten Nord- und Ost-Frankreichs 464
Zenatti, Rispetti del Trentino 458
Zingerle, Ueber Raoul de Houdenc 319

PÉRIODIQUES.

Antologia (Nuova), janvier-mars 1881 309
— — août 1881 633
Archiv für das Studium der neueren Sprachen, LXIII, LXIV, LXV 622

Archives des missions scientifiques et littéraires, 3e série, VI, 3 448
Archivio storico per Trieste, I, 1 632
Averiguador (El) universal, II, 43, 45, 48 312
Boletin da Sociedade de geographia de Lisboa, mai 1881 633
Bulletin critique d'histoire et de théologie, mai-septembre 634
Bulletin de la Société de l'Histoire de France, XVII. 445
Bulletin de la Société des Anciens Textes français, 1880, I. 308
— — 1881, I. 625
Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, IX 632
Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne 632
Deutsche Literaturzeitung, oct. 1880-mars 1881 311
— — avril-juin 1881 349
— — juillet-septembre 1881. 634
Era Nova, I, 1 310
Gazette de Lausanne, 19 et 20 mai 634
Germania, XXIII, XXIV, XXV, XXVI 625
Literarisches Centralblatt, oct. 1880-mars 1881 311
— avril-juin 1881 349
— juillet-septembre 1881 634
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, nov. 1880-avril 1881. 308
— — mai-juin 1881 . . . 445
— — juillet-septembre 1881. 624
Posibilista (El), 4 octobre 1881 634
Rassegna settimanale, 6 déc. 1880 309
— 16 janv. 1881 310
Revista d'ethnographia et de glottologia, I. 310
— — II-III 633
Revue critique, octobre 1880-mars 1881 311
— avril-juin 1881 349
— juillet-septembre 1881 634
Revue des études juives, II, 4 633
Revue des langues romanes, 3e série, III, 3-IV 295
— — V. 442
— — VI 618
Revue historique, sept.-oct. 1881 627
Revue historique du droit français et étranger, janvier-février 1881 447
Rivista di filologia e d'istruzione classica, juin 1881. 626
Romanische Studien, V, 1-2 305
Sitzungsberichte des bayerischen Akademie, 1880, V 311
— — 1881, I. 634
Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien, 1880, VIII-IX 310
Zeitschrift für romanische Philologie, IV, 2-3. 299
— — V, 1. 443

CHRONIQUE.

Janvier-avril 313
Juillet 451
Octobre. 635

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.